

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

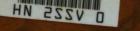
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

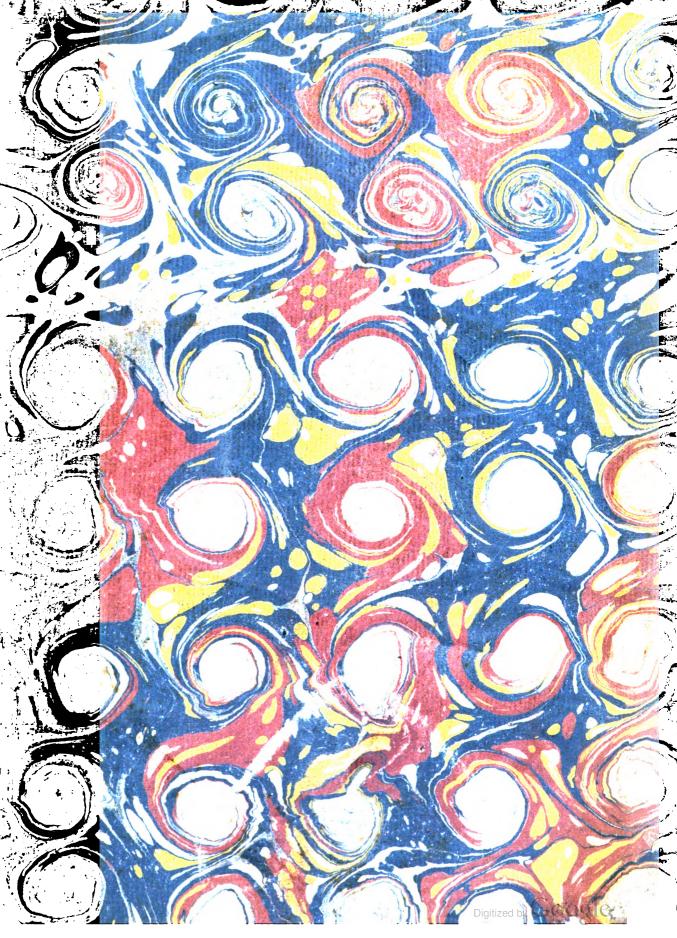
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

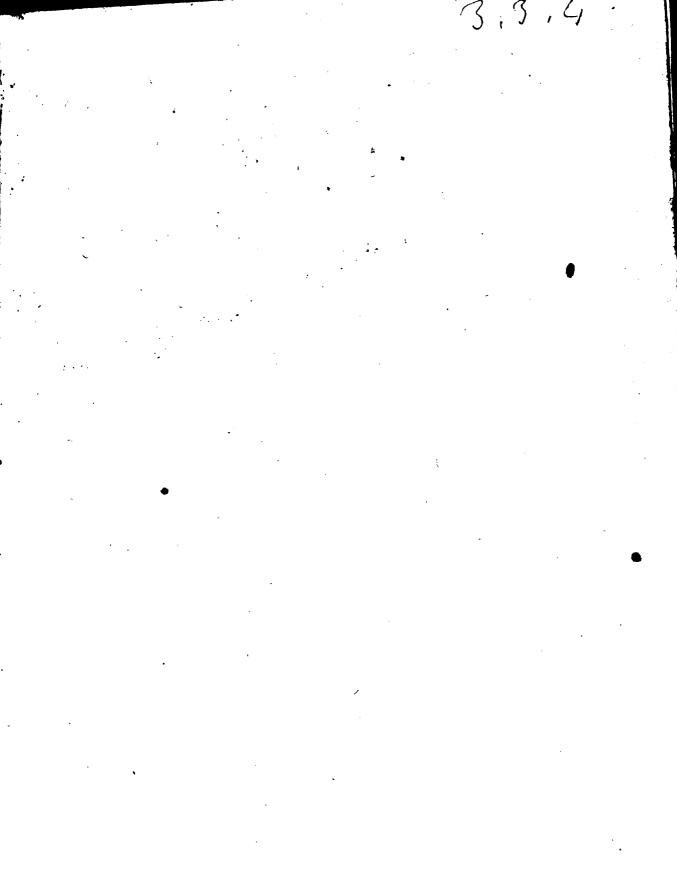
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

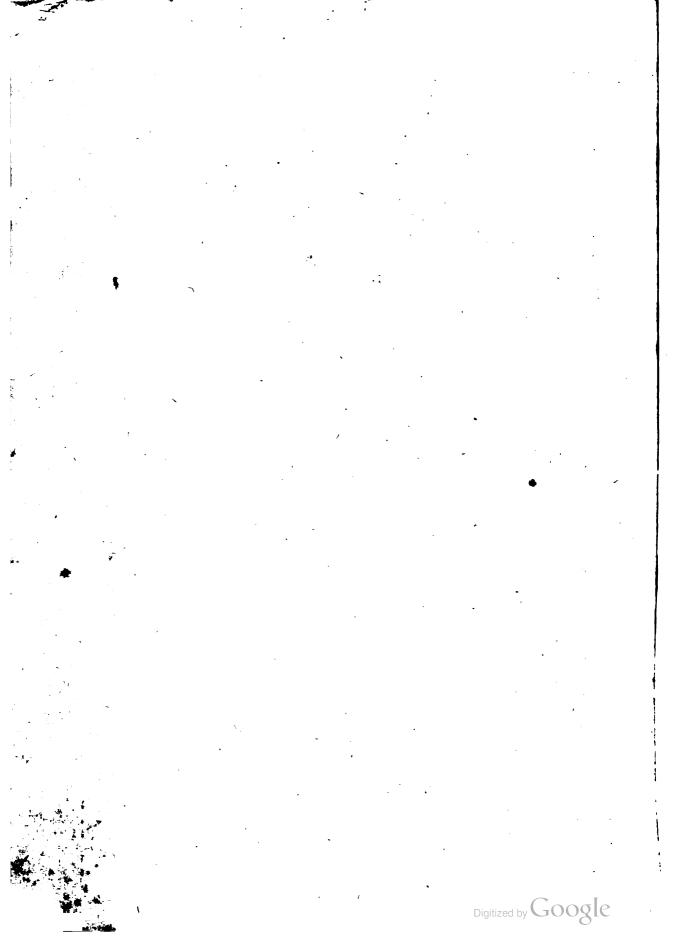












LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS







Digitized by Google

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

- 1[°]. L'explication de chaque mot confidéré dans fes diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, fynonymes & relatives.
- 2[°]. Les lois de l'Orthographe; celles de la Profodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poéfie.
- 3°. La Géographie ancienne & moderne ; le Blafon , ou l'Art héraldique ; la Mythologie ; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux ; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée , Ecclésiastique & Profane.
- 4°. Des détails raifonnés & philofophiques fur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurifprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Phyfique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME SEIZIÈME.



 $\boldsymbol{A} \boldsymbol{P} \boldsymbol{A} \boldsymbol{R} \boldsymbol{I} \boldsymbol{S},$

Hôrel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXI. Ayec Approbation & Privilége du Roi. ; • • · · · · · · · · · · · ·





LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS

LIE

IÉGE; fubftantif malculin. Suber. Arbre de moyenne hauteur, qui croît en Italie, en Provence, en Gascogne, vers

les Pyrénées, en Rouffillon, en Elpagne, & dans les autres lieux méridionaux. Cet arbre, qui ressemble beaucoup au chêne vert, a une racine groffe, longue & dure : elle pouffe un tronc qui jette beaucoup de rameaux, & son écorce est épaisse, foit légère, très-spongieuse, de couleur grisâtre, tirant sur le jaune: elle se fend d'elle même & se sépare de l'arbre, si l'on n'a pas soin de l'en détacher; percequ'elle est poussée par une autre écorce qui se forme dessous, & qui est si rouge qu'on la voit de fort loin. Ses feuilles ressemblent aussi à celles du chene vert, mais elles sont plus grandes, plus molles & plus vertes en deffus; ses chatons & ses glands sont pareillement semblables à ceux du chêne vert; mais son gland est

Tome XVI.

LIE

plus long, plus obtus, & d'un goût plus défagréable que celui de l'yeufe.

On peut élever des liéges dans différens terrains à force de foins & de culture, mais ils fe plaifent fingulièrement dans les terres fablonneuses, dans des lieux incultes, & même dans des pays de landes. On a observé que la culture & la bonne qualité du terrain étoient très-contraires à la perfection que doit avoir l'écorce de cet arbre, relativement à l'usage qu'on en fait.

La feule façon de multiplier le liége, c'eft d'en femer le gland aufli-tôt qu'il eft en maturité; on pourra cependant différer jusqu'au printemps, pourvu que l'on ait eu la précaution indispensable de le conferver dans la terre sèche, ou dans du fable. Comme cet arbre réusite très-difficilement à la transplantation, il fera plus convenable de semer les glands dans des pots ou terrines, dont la terre soit affez ferme pour tenir aux racines, lots. 2

LIE

qu'il sera question d'en tirer les jeunes plants. La trop grande humidité les fait pourrir, il faudra les arrofer modérément. Les glands semés au commencement de Mars, leveront au bout de cinq ou fix semaines, ils auront l'automne suivante huit à neuf pouces de hauteur la plupart, & dans la seconde année ils s'élèveront à environ deux pieds. Il fera temps alors de les transplanter en tournant le pot; & s'il y a plusieurs plants dans un même por, comme cela arrive ordinairement, il faudra, en les séparant, conferver la terre autant qu'il fera possible autour des racines de chaque plant. Il n'auta pas fallu manquer d'avoir attention d'abriter les pots pendant les hivers contre les gelées. Si l'on a beaucoup de glands à semer, & qu'on se détermine à les mettre en pleine terre, il faudra de grandes précautions pour les garantir des fortes gelées; on pourra les lever au bout de deux ans, & même différer jusqu'à trois ou quatre; mais ce sera le plus long terme, encore faudra-t-il avoir eu l'attention de faire fouiller un an auparavant autour des racines, pour couper les plus fortes, & même le pivot du jeune arbre, & l'obliger par ce moyen à faire du chevelu, afin qu'on puisse l'enlever avec la motte de terre. Le mois d'Avril est le temps le plus convenable pour la transplantation des jeunes liéges; & fi l'on n'avoit pur les enlever en motte, il faudroit y suppléer, en leur metrant au pied, de la terre bien meuble & réduite en bouillie à force d'eau, ensuite les garnir de paille pour les garantir des chaleurs & des icchereffes, & leur conserver la fraîcheur des arrolemens, qu'il ne faut faire qu'une fois par semaine, &

avec ménagement ; l'excès à ce[‡] égard, en détruiroit plus que tous les autres accidens.

Cet arbre est délicat, on ne doit pas s'attendre qu'il puisse résister à tout âge en plein ait aux hivers rigoureux, qu'on n'éprouve que trop soureux, qu'on n'éprouve que tro

Quand les habitans des lieux où croît le liége veulent faire la récolte de son écorce, qui est la partie de cet arbre la plus utile, ils attendent pour cela un remps chaud & ferein; car s'il arrivoit une pluie immédiatement après la récolte, c'est-àdire, quand il n'y a plus que la jeune écorce, elle se gateroit bientôt & l'arbre seroit en danger de périr. Le temps étant favorable, ils fendent le tronc de l'arbre tout de fon long pour tirer l'écorce plus commodément, ils la trempent auffitôt dans l'eau pour l'amollir, & la mettent ensuire sur des charbons embrasés, puis ils la chargent de pierres, afin de la redresser & de. la rendre plate, après cela ils la nettoient & la transportent. Tel est le liége qu'on transporte en balots dans tout le monde, & dont on se fert pour faire des bouchons, & qui s'emploie pour la pêche, & dans la marine à différens ulages : on en couvre les maisons en certains cantons d'Espagne; on choisit pour cela le liége en belles tables, uni, peu noueux, n'étant point crevaflé, d'une épaisseur moyenne, léger, mais le moins poreux, & qui fe coupe net facilement.

L'écorce de liége est astringente, propre pour arrêter les hémorragies & le cours de ventre, soit qu'on la prenne à la dose d'un demi gros en substance, ou d'un gros réduit en poudre, soit qu'on la prenne en décoction depuis une demi-once jusqu'à une once dans une pinte d'eau. Le liége brûlé & réduit en cendre impalpable, puis incorporé dans de l'huile d'œufs, est un bon remède pour adoucir & réduire les hémorroïdes.

Ce que les ouvriers appellent Noir d'Espagne, n'est que l'écorce du liége, que les Espagnols calcinent dans des pots couverts, pour la réduire en une cendre noire, extrêmement légère. Les Cordonniers mettent du liége sous les souliers, pour les rendre plus secs, & pour relever la taille de ceux qui les portent.

On appelle aussi liége, une des parties de l'arçon d'une selle, qui est de chaque côté du pommeau.

- LIÉGE FOSSILE, OU LIÉGE DE MONTA-GNE, se dit d'une espèce d'asbeste en tables plus ou moins épaisies & extérieurement semblables à du liège, qu'on trouve dans les Pyrénées, du côté de Campan, & en Languedoc vers le pays d'Alais. Le liége fossile est très-léger ; il est composé de fibres assez flexibles, d'un tissu lâche & qui se croisent irrégulièrement. Les morceaux de cette espèce d'asbeste sont poreux, comme fongueux, jaunes, brunâtres en dehors, blanchâtres en dedans, & contiennent des matières hétérogènes qui les font entrer en une sorte de vitrification.
- LIÉGE; grande ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, Capitale de l'Evêché de même nom, dont l'Evêque est Souverain, & si-

tuée fur la Meuse, à cinq lieues, fud-ouest, de Mastrich, & à soixante-dix-sept lieues, nord-est, de Paris, sous le 26° degré, 6 minutes, 30 secondes de longitude, & le 50°,40 minutes de latitude. L'Evêque est élu par le Chapitre de la Cathédrale, dont les Chanoines doivent être Gentilshommes ou Docteurs.

La plupart des meilleurs écrivains prétendent que Saint Hubert, originaire d'Aquitaine, qui florissit en 700, fut le premier Evêque de cette ville, qu'il la fonda, lui donna le nom de *Legia*, & qu'avant fon temps ce n'étoit qu'un village.

Quoique cette ville foit soumise à son Evêque, pour le temporel & le spirituel, elle jouit de si grands priviléges, qu'on la peut regarder comme une république libre, gouvernée par ses Bourgmestres, par ses Sénateurs & par ses autres Magistrats municipaux; car elle a trentedeux colléges d'Artisans, qui partagent une partie de l'autorité dans le gouvernement, & portent l'aifance dans la ville.

Elle fut prise en 1468 par Charles, Duc de Bourgogne, qui y exerça toutes fortes de cruautés. Les François s'en emparèrent en 1701; les alliés la reprirent en 1702, & elle fut rendue à fon Evêque par le traité de Bade.

L'Evêché de Liége renfermoit autrefois tout le Comté de Namur, une grande partie du Duché de Gueldres & de celui de Brabant. Il n'a plus cette étendue, cependant il comprend encore fous fept Archidiaconés, vingt-un Doyennés Ruraux, & en tout environ quinze cent paroiffes.

[•] Le pays de *Liége* est divisé en dix drossarderies ou grands bailliages A ij



qui font à la collation du Prince, quelques villes, Liége, Tongres, Huy, Dinant, Halfel, & c. Plufieurs gros bourgs, Baronnies & Seigneuries, fur lefquelles l'Evêque à la juridiction de Prince ou d'Evêque. Le terroir y est fertile en grains, en venaison. Il se trouve dans le pays des mines de fer & quelques-unes de plomb, avec des carrières d'une espèce de charbon de terre, qu'on appelle de la houille.

- LIÉGÉ, ÉE; participe passif. Voyez Liéger.
- LIEGE; (le) bourg de France en Touraine, à deux lieues, nordnord-est, de Loches.
- LIÈGEOIS, OISE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui ap partient au pays de Liége, qui est du pays de Liége, de la ville de Liége. Une escorte Liégoise. Elle a épousé un Liégeois.
- LIÉGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de pêche. On dit, *liéger un filet*; pour dire, le garnir de morceaux de liége qui le tiennent suspendu dans l'eau.
- LIEMENT; vieux mot qui fignifioit autrefois joyeusement.
- LIEN; fubstantif masculin. Vinculum. Ce qui fere à lier. Un lien d'ofier. Préparer des liens de fagots.
- LIEN, se dit en termes de Chirurgie, des bandes de soie, de fil ou de laine dont on se fert pour maintenir les malades, principalement dans l'opération de la taille, afin qu'ils ne changent point de situation.
- LIEN, se dit aussi & le plus souvent au pluriel, de la corde ou chaine dont un prisonnier est attaché La justice le tenoit alors dans les liens.

Les prisonniers vinrent à bout de briser leurs liens.

- LIEN, fe dit en termes de Serrurerie, d'une pièce, qui dans les grilles, rampes & autres ouvrages de cette nature, lie les rouleaux enfemble dans les parties où ils fe touchent, & fait folidité & ornement aux panneaux. Le *lien à cordon* eft celui au milieu du champ duquel on a pratiqué l'ornement appelé cordon.
- LIENS, fe dit en termes de Vitriers, de petites bandes de plomb, d'une ou deux lignes de large, fur une d'épaiffeur, lesquelles sont soudées fur le plomb des panneaux, & fervent à attacher les verges de fer qui entretiennent ces panneaux.
- LIEN, fe dit en termes de Chapeliers, du bas de la forme du chapeau, où de l'endroir jusqu'où ils font descendre la ficelle.
- LIEN, se prend figurément & poëtiquement pour esclavage, & principalement en parlant des amans. Les amans parlent sans cesse de leurs liens, de leurs chaines.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui n'est pas tout à fait échappé d'un danger, d'une mauvaise affaire, qu'il traine fon lien. N'est pas échappé qui traine fon lien.

LIEN, fe dit aussi figurément de tout ce qui attache & unit les personnes ensemble. Annsi on dit, le lien conjugal, le lien du mariage; pour dire, le mariage. Le lien de l'amitié. Les liens du sang.

En termes de Jurisprudence, on appelle double lien, la parenté qui se trouve entre deux personnes, tant du côté paternel que maternel. Voy. DOUBLE LIEN, tome 8, page 375.

La première syllabe est brève, &c la seconde moyenne au singulier,

mais celle-ci est longue au pluriel.
 LIEN; rivière de la Chine, dans la province de Canton. Elle a ses fources fur les frontières du Quangsi, & fon embouchure dans l'Océan, après avoir arrosé Liencheu.

Il y a auffi à la Chine une forteresse de ce nom, dans la province de Canton, au département de Quangcheu, première Métropole de la province.

- LIENARES ; bourg d'Éspagne dans l'Andalousie, vers les frontières de la nouvelle Castille, à trois lieues de Baéça, & à einq de Jaen & d'Anduxar. On croit qu'i a été bâti des ruines de l'ancienne Castulo.
- LIENCHEU; ville de la Chine dans la province de Quantung, dont elle est la huitième Métropole. Elle a trois autres villes dans fon département.
- LIENKIANG; ville de la Chine, dans la province de Fokien, au département de Focheu, première Métropole de la province.
- LIENNE; fubstantif féminin & terme de Tifferands. Ce font les fils de la chaîne, dans lesquels la trâme n'a point passéé, parcequ'ils n'ont pas été levés ou baissés par les marches.
- LIENTERIE; substantif féminin. Lienteria. Espèce de dévoiement dans lequel on rend les alimens tels qu'on les a pris.

Il n'est pas possible de se méprendre dans la connoissance de cette maladie. Pour la différencier des autres flux de ventre, avec lesquels elle a rappore, il n'y a qu'à examiner la nature des excrémens, on la distinguera sûrement, 1°. de la passion cœliaque, qui n'en est qu'un degré, une *demit lienterie*, si l'on peut ainsi parler; parceque les alimens ont souffert l'action des mens. trues gastriques, ils font dans un état chimeux : 2°. du flux chyleux dans lequel on voit du chyle mêlé avec les excrémens : 3°. du cours de ventre colliquatif, par l'odeur féride, putride, cadavéreuse qui s'exhale des excrémens, par leur couleur, &c. &c. &c. Il est à propos pour la pratique, de ne pas confondre les causes qui ont produit la *lienterie* : elles se réduisent à deux chess principaux.

Les unes confistent dans l'abolition absolue des fonctions digestives de l'estomac, les autres dans l'irritation du conduit inteftinal. Lorsque la lienterie doit être attribuée à la première cause, la faim canine, enfuite le défaut d'appérit, quelquefois aussi la passion cœliaque précèdent; il y a prialisme, pesanreur d'estomac, & c. Lorsqu'elle dépend de l'irritation & fur-tout de l'exulcération des intestins, elle succède à la dissenterie, n'est point précédée de passion cœliaque, de faim canine, &c. Le malade éprouve des ardeurs, des tranchées, un morfus formicans dans le bas venrre; il y a foif, sécheresse dans le goher, âpreté & rudesse de la langue, les excrétions sont sanieufes, & c.

La lienterie n'est jamais comme quelques autres couts de ventre, falutaire, critique; c'est une maladie très-grave, sur-tout suneste vieillards. Le danger est proportionné à la fréquence des selles, à la diminution des urines, à l'état des excrémens plus ou moins altérés. Le danger est pressant & la mort prochaine, fi le visage est rouge, marqueté de différentes couleurs, si le bas ventre est mon, sale & ridé, sur-tout si dans ces circonstances le malade est âgé. Il y a au contraire espoir de guérison, si les symptômes précédens manquent, si la quantité des urines commence à se proportionner à celle de la boisson, si le corps prend quelque nourriture, s'il n'y a point de fièvre, si le malade rend des vents mèlés avec les excrémens. Hyppocrate regarde comme un signe très-favorable, s'il survient des rots acides qui n'avoient pas encore paru, parcequ'ils prouvent un commencement de digestion.

On présume que la lienterie par irritation est moins dangereuse que celle qui consiste dans l'abolition absolue des fonctions de l'estomac. Chacune de ces deux espèces demande des remèdes particuliers: il est des cas où il ne faut qu'animer, fortifier l'estomac & en réveiller le ton engourdi; les stomachiques aftringens, absorbans, font les remèdes indiqués pour remplir ces vues. Waldschimidius remarque que dans ce cas là, les stomachiques les plus simples, les plus taciles à préparer, sont les plus appropriés & réutlissent le mieux. Les plus efficaces sont, suivant cer Auteur, la muscade, le gingembre en conserve, le vin d'absynthe préparé avec le mastic & les sudorifiques. L'exercice, l'equitation, & comme dit un Auteur moderne, le mariage produisent dans ces cas là de grands effets. Si les forces de l'estomac n'étoient qu'oppressées & non pas épuisées, l'émétique pourroit convedes suites fâcheuses, il est plus prudent de s'en abstenir. Hippocrate avertit d'éviter dans les lienteries, les purgations par le haur, fur-tout pendant l'hiver; puisque les rots font avantageux dans cette maladie, il seroit peut-être utile de les exciter par les remèdes appropriés, comme l'ail, la rhue, &c.

Si la lienterie dépend d'une irritation dans le conduit inteltinal, il faut emporter la cause irritante, li on la connoît, finon tâcher, d'en émousser l'activité par les laitages les plus convenables, pris fur-tout en lavement; on ne doit pas négliger les stomachiques : l'émétique seroit encore ici très-pernicieux. Si l'on a quelques marques d'ulcères dans les intestins, il faut avoir recours aux différens baumes de Copahu, de la Mecque, de Canada, &c. Les lavemens térébenthinés peuvent être employés avec luccès.

- LIENTZ; ville & château du Tirol, dans l'Evêché de Prixen, au confluent de la Drave & de l'Ifola.
- LIENXAN; ville de la Chine dans la province de Quangtung, au département de Quangcheu, première Métropole de la Province.
- LIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ligare. Serrer avec une corde ou avec quelqu'autre chose que ce soit. Lier un baloz avec des cordes. Lier des gerbes de blé. Lier des fagots. On lie les sous & les furieux.

On dit, qu'un faucon lie la perdrix, le gibier; pour dire, qu'il l'arrête avec la ferre. A l'égard de l'autour, on dit qu'il empiéte.

- LIER, lignifie aussi faire un nœud. Liez ce ruban.
- nir, mais comme il pourroit avoir des fuites fâcheuses, il est plus prudent de s'en abstenir. Hippocrate avertit d'éviter dans les *liente*ries, les purgations par le haut, fur-tout pendant l'hiver; puisque les

On dit, lier une composition, une sausse; pour dire, lui faire



5

prendre confistance en la cuifant, l'épaisfir. Ce cuifinier lie bien fes fausses.

On dit en termes de Maître à éctire, *lier les lettres*; pour dire, les joindre l'une à l'autre par certains petits traits. Un écrivain qui lie bien ses lettres.

On dit figurément, lier une partie de promenade, de divertissement, &c. pour dire, faire ou déterminer un temps pour faire une partie de promenade, de divertissement.

On dit aussi figurément, lier amitié avec une personne ; pour dire, faire amitié avec quelqu'un.

On dit encore figurément, lier conversation, lier commerce ensemble, lier société; pour dire, entrer en conversation, en commerce, faire société l'un avec l'autre. Il lia société avec cette femme.

- LIER, fignifie auffi figurément, unir enfemble. C'eft une tendre fympathie qui les lie.
- LIER, fignifie encore figurément altreindre. Il n'a pas pu me lier par cette clause.

On dit en ce lens, je ne veux-pas me lier les mains, qu'on me lie les mains.

On dit figurément dans le lan gage de l'Écriture-Sainte, lier & délier; pour dire, refuser ou donner l'absolution. Les Evêques ont le pouyoir de lier & de délier.

Dans le langage des Juifs, *lier & délier*, fe prend pour permettre ou interdire, ou déclarer juridiquement une chose permise ou défendue; & lors de la promotion de leurs Docteurs ils leur mettoient autrefois en main des clefs, en leur disant, recevez le pouvoir de lier & de délier.

On dit aussi figurément, dans la rhétorique & dans la grammaire, lier un discours ; pour dire, faire que toutes les parties d'un discours foient jointes comme il faut l'une avec l'autre. Ces deux phrases ne sont pas liées. Toutes les parties de son discours sont bien liées.

On dit en termes de Peinture, que des lumières, des groupes fe lient bien; pour dire, qu'ils fe communiquent bien, & font un bel enfemble.

Voyez ATTACHER, pour les différences relatives qui en distinguent lier.

La première fyllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.

L'e feminin qui termine le lingulier du préfent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

LIERNE; substantif féminin & preime de Charpenterie. Pièce de bois qui fert à entretenir deux poinçons sous le faîte d'un comble, & à porter le faux plancher d'un grenier.

On appelle lierne ronde, une pièce de bois courbée felon le pourtour d'une coupole. Plusieurs de ces liernes étant allemblées de niveau, forment les cours de liernes par étages, & reçoivent à tenons & mortoifes, les chevrons courbes d'uni dôme.

LIERNE DE PALÉE, se dir en termes d'Architecture hydraulique, d'une pièce de bois qui sert à entretenir les files des pieux d'une palée avec boulons. Elle sert pour le même usage, à la construction des batardeaux. Lorsque la lierne est employée à pousser des files de pals-àplanches, on l'appelle longuermaine. Elle est différente de la moise, en ce qu'elle n'a point d'entailles pour accoler les pieux

- LIERNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Attacher des liernes. Voyez LIERNE.
- LIERRE; substantif téminin. Hedera. Arbrilleau grimpant toujours vert, qui est très-connu, & que l'on trouve partout, dans les pays tempérés, & même aflez avant sous la Zône glaciale; il se plait surtout dans les forêts & dans les lieux négligés ou abandonnés. Tantôt on le voit ramper & se confondre avec Jes herbes les plus communes & les plus inutiles; tantôt on l'apperçoit au deslus des plus hautes murailles, & juíqu'à la cime des plus grands arbres. Un seul plant de lierre à force de temps, s'empare d'un vieux chateau; il en couvre les murs, domine sur les toits; l'espace ne lui suffir pas; il surabonde, & préfenne l'aspect d'une foret qui va s'élever.

Cet arbriffeau dont le tronc groffit avec l'âge, s'attache fortement à tous les objets qu'il peut atteindre, & qui peuvent le foutenir & l'élever au moyen de quantité de fibres ou griffes dont ses branches sont garnies; elles s'appliquent fur le mortier des murailles, & sur l'écorce des arbres, avec une ténacité à l'épreuve de la force des vents & des autres injures du temps. Ces griffes ont tant d'activité, qu'elles corrompent & brifent le mortier des murailles, & quelquefois les font écrouler, surtout lorsque l'arbriffeau vient à périr On observe que ces griffes qui semblent être des racines, n'en font pas les fonctions; car quand on coupe un lierre audessus de ses racines qui sont en terre, le tronc & toutes les branches se deflechent & périssent; & si quelque partie continue de yégé-

ter, ce sera parceque quelques branches se seront infinuées dans le mur, & y auront pris racine; c'est dans ce cas qu'il est très-difficile de les faire périr. La même torce des griffes en question agir sur les plus gros arbres; dès que le lierre s'en est emparé, il enveloppe le tronc, se répand sur toutes les branches, pompe la sève, couvre les feuilles, & fait tant d'obstacle à la végétation, que l'arbre périt à la fin. On peut remarquer sur le lierre, des feuilles de trois diffé-(repres formes, selon la différence de son âge. Pendant qu'il rampe a terre dans sa première jeunesse, elles sont de la figure d'un fer de lance alongé sans échancrure; quand il s'est attaché aux murs ou aux arbres, les feuilles sont échancrées en trois parties; elles sont d'un vert plus brun que les premières, 3¢ elles sont mouchetées de taches blanchâtres; mais lorfque l'arbrifleau domine fur les objets auxquels il s'est atttaché, ses feuilles sont presque ovales, & d'un vert jaunâtre. Au surplus sa feuille à tout âge, est toujours ferme, épaisse, luisante en-dessus, & à l'épreuve de toutes les intempéries. Le lierre ne donne ses fleurs qu'au mois de Septembre; elles viennent en bouquet, sont petites, de couleur d'herbe, sans nul agrément, ni d'autre utilité que de servir à la récolte des abeilles, Les fruits qui succèdent sont des baies rondes, de la groffeur d'un pois ; elles deviennent noires dans leur maturité qui est à sa perfection au mois de Janvier; mais elles restent long-temps fur les branches.

Dans les pays chauds il découle naturellement ou par incilion faite au tronç des plus gros lierres, une gomme

gomme qui est de quelque usage en médecine, & qui peut servir d'un bon dépilatoire. C'est une larme dure, sèche, d'une couleur de rouille foncée : quand on la brise en petits morceaux, elle paroît transparente, rouge & parsemée de petits points brillans; elle a un goût un peu âcre, légérement aftringent, & tant soit peu aromatique; elle répand quand on la brûle une odeur agréable qui approche de celle de l'encens.

- LIERRE TERRESTRE, le dit d'une plante qui croît dans les lieux humides : elle pousse des tiges quadrangulaires, rampantes, fur lesquelles naifsent des feuilles opposées deux à deux, arrondies & crenelées. Ses fleurs sont disposées par anneaux à chaque aisselle des feuilles; elles font bleues & d'une seule pièce en gueules : aux fleurs succèdent quatre graines, oblongues, arrondics & lifles, contenues dans un calice. Toute la plante a l'odeur forte & la saveur amère : elle est stoute d'ulage. C'est un des meilleurs vulnéraires. Sa décoction mêlée avec des yeux d'écrevisses, est très-propre pour les chutes, surtout pour résoudre le sang grumelé, & guérir la difficulté de respirer. qui en est la suite; cette décoction prise en lavement est bonne pour appaiser les douteurs de la colique, & pour guérir la dyssenterie. On prétend que le fuc de cette plante tiré par les narines, non-seulement adoucit, mais guérit même entièrement le mal de tête le plus violent.
- LIESINA; ville épiscopale de Dalmatie, capitale d'une île de même nom, dans le golfe de Venise, à huit milles de la Terre-ferme. Elle appartient aux Vénitiens.

Tome XVI.

- LIESSE ; vieux mot qui fignifioit autrefois joie, gaieté, & qui est encore usité dans cette phrase du style familier, wivre en joie & en liesse.
- LIESSE, ou NOTRE-DAME DE LIESSE; bourg de France, dans le Laonois, à trois lieues, est-mord-est, de Laon. Il est fameux par les fréquens pélerinages qui se font à son Église.
- LIESSIES; nom d'un bourg de France, en Hainault, sur la rivière d'Ypre, à deux lieues, est, d'Avesnes. Il y a une riche Abbaye régulière de Bénédictins qui jouit de plus de vingt-cinq mille livres de rente.
- LIEU; substantif masculin. Locus. C'est cette partie de l'espace qu'un corps occupe. Chaque corps occupe un lieu.
- LIEU, se dit aussi d'un espace pris abfolument sans considérer aucun corps qui le remplisse. Un lieu vaste, un lieu étroit.
- LIEU, se dit encore par rapport à la situation, & alors il signifie endroit. Il habite dans un lieu désert. Ce sont des lieux sombres que le soleil n'éclaira jamais. Voilà le lieu où le Conseil s'assemble.

On appelle lieu de franchife, un asyle, un endroit où l'on jouit de certains priviléges. A Paris, le Temple est un lieu de franchise.

On appelle les Saints Lieux, les lieux de la Terre-fainte, qui font célèbres par les mystères de la passion de JÉSUS-CHRIST. On étend quelquefois certe signification à d'autres endroits où reposent des Reliques fort révérées des peuples.

Poëtiquement, on appelle la terre, ces bas lieux.

LIEU, se prend aussi pour un certain endroit désigné, indiqué. La justice se transporta sur les lieux.

En termes de Géographie, on ap-B



pelle chef-lieu, le principal endroit d'un comté, d'une baronnie, d'une feigneurie, &c.

LIEU, se prend encore pour les appartemens & les différentes pièces d'une maison. Il faut examiner l'état des lieux. Le locataire est obligé de rendre les lieux tels qu'ils lui ont été loués.

On dit proverbialement de quelqu'un qui ne possède aucun bien, qu'il n'a ni feu ni lieu.

On appelle vilain lieu, mauvais lieu, ou au pluriel, mauvais lieux, les maisons de débauche. On l'arrêta dans un mauvais lieu. On l'accuse de fréquenter les mauvais lieux,

Dans une maison, on appelle lieux secrets, lieux communs, ou absolument les lieux, l'endroit destiné à se décharger le ventre. On dit aussi dans le même sens les latrines.

Dans les Abbayes & dans les Monastères, on appelle *lieux réguliers*, ceux qui servent à la Communauté, comme le dortoir, le réfectoire, le cloître, &c.

LIEU, se dit en termes de Géométrie, d'une ligne droite ou courbe, dont tous les points servent à résoudre un problème indéterminé. S'il ne faut qu'une droite pour construire l'équation du problème, le lieu s'appelle alors *lieu à la ligne droite*; s'il ne faut qu'un cercle, *lieu au cercle*; s'il ne faut qu'une parabole, *lieu à la parabole*; s'il ne faut qu'une ellipse, *lieu à l'ellipse*; & ainsi des autres, &c.

Les Anciens nommoient lieux plans, les lieux des équations qui fe réduisent à des droites ou à des cercles; & lieux folides, ceux qui sont ou des paraboles, ou des hyperboles, ou des ellipse.

Dans l'Optique, on appelle lieu, ou lieu optique, le point auquel l'œil rapporte un objet. Et *lieu de radiation*, tout l'espace où sont dispersés les rayons de lumière qui sortent d'un point.

LIEU, se dit en termes d'Astronomie, du point du ciel auquel répond une comète, une planète. Comme nous les voyons de dessus la furface de la terre, nous les rapportons à un point différent de celui où elles seroient vues du centre de la terre, ce qui fait qu'on distingue le *lieu* apparent du *lieu véritable*. Leur disférence s'appelle parallaxe. Voyez ce mot.

On appelle *lieu excentrique d'une* planète, le lieu de l'orbite ou paroîtroit cette planète, fi on la voyoit du foleil.

On appelle lieu héliocentrique d'une planète, ou lieu excentrique dans l'écliptique, le point de l'écliptique auquel on rapporte une planète vue du foleil. Et lieu géocentrique, le point de l'écliptique auquel on rapporte une planète vue de la terre.

En termes de Catoptrique, on appelle lieu de l'image, le lieu où l'on voit un objet par les rayons téfléchis du miroir. Les Anciens, suivant ce qu'on peut en juger par la Catoptrique d'Euclide & par les Traités d'Alhasen & de Vitellio, établirent comme un axiome que chaque point d'un objet rayonnant sur un miroir, étoit vu dans l'endroit où le rayon réfléchi concourt avec la cathète d'incidence. Cependant Kepler a fait voir dans ses Paralipomena in Vitellionem, que cela n'étoit point généralement vrai à l'égard des miroirs sphériques. Et M. Wolf prétend que dans les miroirs plans, le lieu de l'image est toujours dans l'endroit où le rayon réfléchicoupe la cathète d'incidence, en exceptant pourtant les miroirs

10

convexes, lorsque les deux yeux lont dans un même plan de réflexion : ce qui n'arrive que lorlque les rayons sont réfléchis fort obliquement dans l'œil; de façon qu'on ne lauroit presque rien voir diffinctement. A l'égard des miroirs concaves, M. Wolf prouve qu'on y voit l'image hors de la cathète d'incidence, lorsque l'objet est éloigné du miroir au-delà de son centre, & que l'œil est sout à fait près. Quant aux cylindriques & aux coniques, nous voyons par l'expérience que l'image n'est pas bien éloignée du plan. Avec tout cela, on n'a pas encore démontré de quelle espèce sont des lignes qui s'entrecoupent au lieu de l'image, & par conséquent le problême de déterminer géométriquement le lieu de l'image dans ces fortes de miroirs, & dans d'autres, n'est pas encore résolu.

LIEU, fignifie aufli place, rang. A la guerre, les lieux d'honneur sont ceux où il y a du danger à courir & de la gloire à acquérir. Chaque créancier fera payé en son lieu.

On dit, en premier lieu, en fecond lieu, en dernier lieu; pour dire, premièrement, fecondement, enfin.

On dit en termes de Palais, être au lieu & place de quelqu'un, être fubrogé en son lieu & place; pour dire, avoir la cession de ses droits & actions.

LIEU, se prend quelquefois pour maifon ou famille. Ainsi l'on dit, qu'un homme vient de bon lieu; pour dire, qu'il est de bonne famille. Et qu'il s'est allié en bon lieu; pour dire, qu'il s'est bien allié. Et l'on dit, bas lieu; pour dire, une basse extraction. Ce sont des gens de bas lieu.

On dit, je tiens cela de bon lieu, je fais cela, j'ai appris cela de bon lieu, cette nouvelle vient de bon lieu; pour dire, de bonne part, de perfonnes instruites & dignes de foi. Et l'on dit familièrement à quelqu'un, qu'on a parlé de lui en bon lieu; pour dire, qu'on a parlé de lui en bonne compagnie.

LIEU, lignifie aussi l'endroit, le temps convenable de dire, de faire quelque chose. Il a mal choisi fon lieu pour discuter cette affaire. C'étoit le vrai lieu de lui parler de son projet.

On dit, qu'il y a lieu de faire quelque chose; pour dire, qu'il y a moyen, sujet, occasion Il n'y a pas lieu de se plaindre, l'affaire n'cst pas désavantageuse. Il n'y avoit pas lieu de s'enrichir dans cette entreprise. Il y a lieu de croire que sa partie adverse sera condamnée.

LIEU, se prend aussi pour l'endroit ou le passage d'un livre. Cet auteur répète cette pensée en plus d'un lieu.

On appelle en termes de Rhétorique, lieux oratoires & lieux communs, les fources générales d'où un Orateur tire les moyens de traiter fon sujet. La définition, l'énumération des parties, &c. font des lieux communs.

On appelle aufi lieux communs, certains traits généraux qui peuvent s'appliquer à tout, certaines réflexions générales & communes qu'on fait entrer dans un fujet particulier. Ce difcours est rempli de lieux communs. Il commence l'éloge de fon héros par un lieu commun sur la valeur.

- AU LIEU DE; forte de préposition qui fignifie en la place de Il épousa la mère au lieu de la fille. On lui donna des terres au lieu d'argent.
- AU LIEU DE, marque aussi opposition. Il acheta la part de son frère au lieu de vendre la sienne. Cette entreprise B ij

11.



fera ruineuse au lieu d'être lucrative.

On dit auffi au lieu que, dans une acception pareille. Ces écoliers ne font que jouer au lieu qu'ils devroient étudier. Elle est toujours chez les autres au lieu qu'elle devroit veiller à son ménage.

On dit, tenir lieu de pour dire, valoir autant. Ils lui donnerent divers effets pour lui tenir lieu d'indemnité.

Différences relatives entre lieu, endroit, place.

Lieu, marque un total d'efpace. Endroit, n'indique proprement que la partie d'un efpace plus étendu. Place, infinue une idée d'ordre & d'arrangement. Ainfi l'on dit le *lieu* de l'habitation; l'*endroit* d'un livre cité; la *place* d'un convive, ou de quelqu'un qui a féance dans une affemblée.

On est dans le lieu. On cherche l'endroit. On occupe la place.

Paris est le *lieu* du monde le plus agréable. Les espions vont dans tous les *endroits* de la ville. Les premières *places* ne sont pas toujours les plus commodes.

Il faut, tant qu'on peut, préférer les lieux fains, les endroits connus, & les places convenables.

- LIEUCHEU; ville de la Chine, dans la province de Quangfi, dont elle est la seconde métropole. Elle a onze autres villes dans son départe ment.
- LIEUCHING; ville de la Chine, dans la province de Quangli, au département de Lieucheu, deuxième métropole de cette province.
- LIEU DIEU; il y a en France trois Abbayes d'hommes de ce nom : la première est en Picardie, sur la rivière de Senarpont, à deux lieues, est-sud-est, de la ville d'Eu. Este

vaut à l'Abbé commendataire environ 4600 livres de rente. La feconde est dans le Rouergue, au diocèse de Rhodez. Elle vaut à l'Abbé commendataire 4500 livres de rente. La troissième est en Poitou, à trois lienes, sud-est, des Sables d'Olonne, & vaut à l'Abbé commendataire environ dix mille livrés de rente.

LIEUE; fubstantif féminin. Leuca. Espace d'une certaine étendue qui fert à mesurer la distance d'un lieu à un antre, & qui contient plus ou moins de toises, selon les différens usages des provinces & des pays.

Les lieues communes de France font de 2282 toises & de 25 au degré, plus 15 toises.

Les lieues de Paris, de Sologne, de Touraine, de 2000 toifes, sont de 28 un quart au degré.

Les lieues de Beauce, de Gatinois, contenant 1700 toiles, sont de 34 au degré.

Les lieues de Bretagne, d'Anjou, comprennent 2300 toiles, & font de 24 trois quarts au degré.

Les lieues de Normandie, de Champagne, sont de 25 au degré.

· Les lieues de Picandie contiennent 2250 toifes, & font de 25 au degré, plus 810 toifes.

Les lieues d'Artois sont de 28 au degré.

Les lieues du Maine, du Perche, du Poirou, font de 24 au degré.

L'es lienes du Berry font de 26 au degré moins un onzième.

Les lieues de Bourbonnois font de 23 au degré.

Les lieues da Lyonnois contrennent 2450 toiles, & font de 23 au degré, plus 710 toiles.

olus 710 tolles.

Les lieues de Bourgogne sont de 21 & demie au degré.

Les lieues de Gascogne & de Provence contiennem 3000 toises, & sont de 19 au degré : voilà nos plus grandes lieues.

Dans le Pilotage, on distingue deux fortes de lieues; des lieues majeures & des lieues mineures. Les premières se comptent sur l'équateur; & les secondes sur un parallèle à l'équateur. Celles-ci ne sont pas plus petites que les autres; mais elles sont en plus petit nombre sur une parallèle, que sur l'équateur ou tout autre grand cercle, c'est-à-dire, qu'il faut moins de lieues pour faire un degré d'un parallèle, que pour un degré d'un grand cercle, & ce nombre diminue d'autant plus que le rayon du parallèle est plus petit. Or comme les degrés de longitude fe comptent sur l'équateur, on doit séduire les lieues mineures en lieues majeures, afin d'avoir la différence en longitude d'un endroit, forsqu'on fait route sous un parallèle. Cette réduction forme un problème, qui dépend du rapport qu'ont les sinus des degrés de longitude avec ceux des degrés de latitude, & qu'on résout ailément par le quartier de réduction.

On dit proverbialement & figusément en parlant d'une affaire, d'une difficulté, en être à cent lieues, n'en approcher pas de cent lieues; pour dire, que ce qu'on pense, que ce qu'on propose est fort éloigné du fait. Ce n'est pas là lamoint de la difficulté, vous en êtes pour lieues.

On dit aussi proverbialement & figurément d'une personne qui a des distractions & qui n'est point attentive à ce qu'on lui dit, qu'elle n'éCe monofyllabe eft long.

LIE

LIÈVE; fubRantif féminin. Extrait d'un papier terrier, qui fert au receveur pour faire payer les redevances feigneuriales.

La liève contient la défignation de chaque héritage, par le terroir & la contrée où il est assis, le nom du tenancier, les confins, la qualité & quotité de la redevance dont il est chargé.

Ces fortes de papiers de recette ne font pas vraiment authentiques ; cependant les lièves anciennes & faites dens un temps non fuspect, fervent quelquefois de preuves pour faire de nouveaux terriers, quand des titres ont été perdus par guerre ou par incendie, comme il est porté dans l'Edit de Melun en faveur des Eccléfiastiques.

Quand les lièves sont affirmées, elles font foi en justice.

- LIEVE; (la) rivière des Pays-Bas qui a fa fource entre Bruges & l'Eclute, & fon embouchure à Gand, dans l'Efcaut.
- LIEU-NOTRE DAME; Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, dans le Blaifois, environ à une lieue, nord est, de Romorentin. Elle jouit d'environ 8000 livres de rente.

Il y a dans le diocèse de Lyon une autre Abbaye de Filles, de même nom & du même ordre, laquelle jouit d'environ 3500 livres de rente.

- LIEURAI; bourg de France, en Normandie, à cinqlieues, est nord-est, • de Lizieux.
- LIÈVRE; fubstantif mafculin. Lepus. Animal quadrupède fort connu, qui a la tête longue, étroire, arquée depuis le museau jusqu'à l'origine des oreilles; le museau gros, la

lèvre supérieure fendue jusqu'au . narines; les yeux grands, ovales, & placés sur les côtés de la tête : il a quatre doigts dans les pieds de derrière & cinq dans ceux de devant : son poil est fort touffu; le dos, les lombes, le haut de la croupe & des côtés du corps ont une cou-· leur roullâtre, avec des teintes blanchâtres & noirâtres; le sommet de la tête est mêlé de fauve & de noir: les yeux font environnés d'une bande de couleur blanchâtre ou blanche, qui s'étend en avant jusqu'à la mouftache, & en arrière jusqu'à l'oreille. Tout le reste du corps a différentes teintes de fauve & de roulâtre, de blanc, de noirâtre, &c. En plûpart des levrauts ont au sommet de la tête une petite marque blanche que l'on appelle l'étoile; pour l'ordinaire elle disparoît à la première mûe; quelquefois elle refte même dans l'âge le plus avancé.

Les lièvres multiplient beaucoup, ils sont en état d'engendrer en tout temps, & dès la première année de leur vie; les femelles ne portent que trente ou trente un jours; elles produisent trois ou quatre petits, & dès qu'elles ont mis bas, elles recoivent le mâle; elles le reçoivent aussi lorsqu'elles sont pleines, & par la conformation particulière de leurs parties génitales, il y a souvent superfétation; car le vagin & le corps de la matrice sont continus, & il n'y a point d'orifice ni de cou de matrice comme dans les autres animaux, mais les cornes de la matrice ont chacune un orifice qui déborde dans le vagin, & qui se dilate dans l'accouchement; ainfi ces deux cornes sont deux matrices distinctes, séparées, & qui peuvent agir indépendamment l'une de l'autre, enforte que les femelles dans cette elpèce peuvent concevoir & accoucher en différens temps par chacune de ces matrices; & par conféquent les supersétations doivent être aussi fréquentes dans ces animaux, qu'elles sont rares dans ceux qui n'ont pas ce double organe.

Ces femelles peuvent donc être en chaleur & pleines en tout temps, & ce qui prouve assez qu'elles sont aussi lascives que sécondes, c'est une autre singularité dans leur conformation; elles ont le gland du clitoris proéminent, & presque aussi gros que le gland de la verge du mâle; & comme la vulve n'est presque pas apparente, & que d'ailleurs les mâles n'ont au dehors mi bourses ni testicules dans leur jeunesse, il est souvent assez difficile de distinguer le mâle de la femelle. C'est aussi ce qui a fait dire que dans les lièvres il y avoit beaucoup d'hermaphrodites, que les mâles produisoient quelquefois des petits comme les femelles, qu'il y en avoit qui étoient tour à tour mâles & femelles, & qui en faisoient alternativement les fonctions, parcequ'en effet ces femelles, souvent plus ardentes que les mâles, les couvrent avant d'en être couvertes, & que d'ailleurs elles leur ressemblent si fort à l'extérieur, qu'à moins d'y regarder de très-près, on prend la femelle pour le mâle, ou le mâle pour la femelle.

Les petits ont les yeux ouverts en naiffant, la mère les alaite pendant vingt jours, après quoi ils s'en féparent & trouvent eux-mêmes leur nourriture : ils ne s'écarren pas beaucoup les uns des autrituit i du lieu où ils font nés; cependant ils vivent folitairement, & fe forment chacun un gîte à une petite distance, comme de foixante ou quatre-vingts

14



pas. Ainfi, lorfqu'on trouve un jeune levraut dans un endroit, on est presque sûr d'en trouver encore un ou deux autres aux environs. Ils paissent pendant la nuit plutôt que pendant le jour. Ils se nourrissent d'herbes, de racines, de feuilles, de fruits, de graines, & préferent les plantes dont la sève est laiteuse; ils rongent même l'écorce des arbres pendant l'hiver, & il n'y a guère que l'aulne & le tilleul auxquels ils ne touchent pas. Lorsqu'on en élève, on les nourrit avec de la laitue & des légumes; mais la chair de ces lièvres nourris est toujours de mauvais gout.

Ils dorment ou se reposent au gîte pendant le jour, & ne vivent, pour ainsi dire, que la nuit; c'est pendant la nuit qu'ils se promènent, qu'ils mangent & qu'ils s'accouplent; on les voit au clair de la lune jouer ensemble, sautres courir les uns après les autres; mais le moindre mouvement, le bruit d'une feuille qui tombe, suffit pour les troubler; ils fuient, & fuient chacun d un côté différent.

Ces animaux paroissent avoir les yeux mauvais, mais en revanche ils ont l'ouie très-fine & l'oreille d'une grandeur démesurée, relativement à celle de leur corps; ils remuent ces longues oreilles avec une extrême facilité, ils s'en servent comme de gouvernail pour le diriger dans leur course, qui est si rapide, qu'ils devancent aisément tous les autres animaux. Comme ils ont les jambes de devant beaucoup plus courtes que celles de derrière, il leur est plus commode de courir en montant qu'en descendant; aussi, lorfqu'ils font poursuivis, commencent-ils toujours par gagner la montagne : leur mouvement dans leur l courle est une espèce de galop, une fuite de fauts très-prestes & trèspresses; ils marchent sans faire aucun bruit, parce qu'ils ont les pieds couverts & garnis de poils, même par-desses; ce sont aussi peut-être les seuls animaux qui aient des poils au dedans de la bouche.

Les lièvres net ivent que sept ou huit ans au plus. Ils passent leur vie dans le filence, & l'on n'entend leur voix que quand on les faisit avec force, qu'on lestourmente & qu'on les blefle : ce n'est point un cri aigre, mais une voix assez forte, dont le son est presque semblable à celui de la voix humaine. Ils ne sont pas aussi sauvages que leurs habitudes & leurs mœurs paroissent l'indiquer; ils sont doux & susceptibles d'une espèce d'éducation; on les apprivoise aisément, ils deviennent même careffans, mais ils ne s'attachent jamais affez pour pouvoir devenir animaux domestiques; car ceux mêmes qui ont été pris tous petits & élevés dans la maison, dès qu'ils en trouvent l'occasion, se mettent en liberté & s'enfuient à la campagne. Comme ils ont l'oreille bonne, qu'ils s'affeyent volontiers fur leurs pattes de derriere, & qu'ils se servent de celles de devant comme de bras. on en a vu qu'on avoit dressé battre du tambour, à gesticuler en cadence, &c.

En général, le lièvre ne manque pas d'instinct pour sa propre confervation, ni de sagacité pour échapper à ses ennemis; il se forme un gîre, il choisit en hiver les lieux exposés au midi, & en été il se loge au nord; il se cache, pour n'être pas vu, entre des mottes qui sont de la couleur de son poil.

Lorsque les lièvres sont lancés &

Digitized by Google

I٢

poursuivis, ils se mettent à courir rapidement, ensuite ils tournent & retournent fur leurs pas; ils ne dirigent pas leur coutse contre le vent, mais du côté opposé : les femelles ne s'éloignent pas tant que les mâles & tournoient davantage. En général tous les lièvres qui font nés dans le lieu même de on les chasse, ne s'en écartent guère, ils reviennent au gîte; & si on les chasse deux jours de suite, ils tont le lendemain les mêmes tours & détours. qu'ils ont fait la veille. Lorsqu'un lièvre va droit & s'éloigne beaucoup du lieu où il a été lancé, c'est une preuve qu'il est étranger, & qu'il n'étoit en ce lieu qu'en passant. Il vient en effet, surtout dans le temps le plus marqué du rut, qui est au mois de Janvier, de Février & de Mars, des lièvres mâles, qui manquant de femelles en leur pays, font plusieurs lieues pour en trouver & s'arrêtent auprès d'elles, mais dès qu'ils sont lancés par les chiens, ils regagnent leur pays natal & ne reviennent pas. Les femelles ne fortent jamais, elles sont plus groffes que les mâles, & cependant elles ont moins de force & d'agilité & plus de timidité, car elles n'attendent pas au gîte les chiens de si près que les mâles, & elles multiplient davantage leurs ruses & leurs détours; elles sont aussi plus délicates & plus susceptibles des impressions de l'air, elles craignent l'eau & la rosée, au lieu que parmi les mâles il s'en trouve plusieurs qu'on appelle lièvres ladres, qui cherchent les eaux, & se font chasfer dans les étangs, les marais & autres lieux fangeux. Ces lièvres ladres ont la chair de fort mauvais goûr, & en général tous les lièvres qui habitent les plaines basses ou

les vallées ont la chair infipide & blanchâtre, au lieu que dans les. pays de collines élevées ou de plaines en montagne, où le serpolet & les autres herbes fines abondent, les levrauts & même les vieux lièvres, sont excellens an gout. On remarque seulement que ceux qui habitent le fond des bois dans ces mêmes pays, ne sont pas à beaucoup près auffi bons que ceux qui en habitent les lisières, ou qui se tiennent dans les champs & dans les vignes, & que les femelles ont toujours la chair plus délicate que les mâles.

La chasse du lièvre se fait pendant le jour. Lorsqu'il fait bien chaud, le lièvre ne part pas sitôt, & se laisse plus approcher. On le rencontre souvent au gîte, c'est ddire, couché par terre sur le ventre. Lorsqu'il y a de la fraîcheur dans l'air par un soleil brillant, & que le lièvre vient de se gîter après avoir couru, la vapeur de son corps donne une petite fumée que les chaffeurs apperçoivent de fort loin, furtout si leurs yeux sont exercés à cette observation. J'en ai vu, dit M. de Buffon, qui conduits par cet indice, partoient d'une demi-lieue pour aller tuer le lièvre au gîte : il ie laisse ordinairement approcher de fort près, surtout si l'on ne fait pas semblant de le regarder, & si au lieu d'aller directement à lui, on tourne obliquement pour l'approcher. Lorsque les blés sont grands, il y établit son gîte; & du lieu où il s'est fixé, il pratique à l'entour plusieurs avenues, par lesquelles il peut fuir librement, parcequ'il en coupe & abbat les épis. Il craint les chiens plus que les hommes; & lorfqu'il sent ou qu'il entend un chien, il part de plus loin. On va à la chasse du

du lièvre avec des chiens d'arrêt, ou on le force à la course avec des levriers & des chiens courans. On peut aussi le faire prendre par des oiseaux de proie. Les ducs, les buses, les aigles, les renards, les loups, les hommes lui font également la guerre. Il a tant d'ennemis, qu'il ne leur échappe que par hazard; & il est bien rare qu'ils le laissent jouir du petit nombre de jours que la nature lui a comptés.

Il est peu d'animaux auxquels on ait attribué autant de propriétés médicinales qu'au lièvre ; mais la seule que l'expérience ait confirmée, c'est que sa chair lâche assez conftamment le ventre, & purge même efficacement plusieurs sujets.

Les pelletiers-foureurs préparent les peaux de lièvres toutes chargées de leur poil: ils en font plusieurs fortes de fournres très-chaudes que quelques-uns croient bonnes pour guérir toutes fortes de rhumatismes.

On dit d'un levrier qui est d'une grande vîtesse, qu'il prend un lièvre corps à corps.

On appelle gentilhomme à lièvre, un gentilhomme qui a peu de revenu, & qui est réduit à vivre de fa chasse.

On dit d'une personne qui a la lèvre supérieure fendue par le milieu, que c'est un bec de lièvre. Et d'un homme fort timide, qu'il est peureux comme un lièvre.

On dit figurément, lever le lièvre; pour dire, être le premier à faire quelque ouverture, à propofer quelque chose dont tous les autres ne s'étoient pas avisés.

On dit proverbialement d'une personne qui a peu de mémoire, & à qui une chose en fait oublier une autre, qu'elle a une mémoire de lièvre, que c'est une mé-Tome XVI. moire de lièvre qui se perd en courant.

On dit proverbialement & figurément loriqu'on fait beaucoup de bruit & d'éclat d'un dessein qui a besoin d'être tenu secret pour réussir, que c'est vouloir prendre les lièvres au son du tambour.

On dit auffi proverbialement & figurément, prendre le lièvre au corps; pour dire, alléguer la véritable raison. Et c'est-là où git le lièvre; pour dire, c'est le secrer, le nœud de l'affaire, le point de la difficulté.

On dit encore proverbialement & figurément, qu'il ne faut pas chasser deux lièvres à la fois; & qui court deux lièvres n'en prend point; pour dire, que quand on poursuit deux affaires à la fois, on ne réuffit ni dans l'une ni dans l'autre.

LIÈVRE MARIN, est le nom que l'on a donné à deux poissons de mer: l'un a la peau lisse & le museau fait comme le lièvre de terre, avec deux petites oreilles. Rondelet dit qu'il a la tête semblable à celle du scorpéno, & deux protubérances au desfus des yeux. Ses dents se serrent les unes contre les autres : elles sont menues & épaisses ; à la mâchoire de dessures. La nageoire du dos est grande, & marquée de taches noires : il habite communémient dans la bourbe.

L'autre lièvre marin est une efpèce de poisson rond, très-commun dans l'Océan britannique, & dans la mer de Bothnie : il est épais & d'une figure informe. Sa peau est rude & couverte de tubercules pointues & noires : il a à chaque côté trois rangs de nagcoires recourbées, & autant fur le dos. Celles du ventre se tiennet par les extrémités, & forment comme une feule nageoire circulaire dont ce poillon le fert pour s'attacher au fond de la mer & contre les rochers, & pour réfister à la violence des flots : on en voit beaucoup au marché à Londres, & en plusieurs endroits d'Angleterre; c'est un assez bon manger.

On donne encore le nom de *lièvre* marin, à un infecte qu'on trouve dans la mer & dans les étangs fangeux.

[•] Lièvre, fe dit en termes d'Aftronomie, d'une constellation de l'hémisphère austral, composée de douze étoiles selon Ptolémée, de treize selon Tychobrahé, & de dixneus felon le catalogue britannique.

> La première syllabe qui est une diphtongue est longue, & la seconde très-brève.

- LIEU-RESTAURE ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré dans le Valois, fur la petite rivière d'Autonne, à une lieue de Crépi. Elle est en commende, & vaut environ quatre mille livres de rente au titulaire.
- LIEUTENANCE; substantif féminin. La charge, l'office de Lieutenant. Il faut remarquer que ce mot ne se dit ni en parlant d'un Lieutenant général des armées du Roi, ni en parlant des Lieutenans de justice. Il s'est démis de la Lieutenance générale de cette Province. Il obtint une Lieutenance de Roi. Une Lieutenance de cavalerie. Une Lieutenance d'infanterie. Voyez LIEUTENANT.
- LIEUTENANT; substantif masculin. Vicarius. C'est en général un Officier qui est immédiatement sous un autre Officier en chef, & qui tient son lieu en son absence.

On diftingue plusieurs fortes de Lieutenans. Il y a dans les Siéges royaux des Lieutenans généraux & particuliers; il y a encore des Lieutenans-affeffeurs, des Lieutenans Criminels de robe longue & de robe courte; il y a enfin des Lieutenans dans les Elections, dans les Greniers à Sel & autres Tribunaux dont les Officiers font pourvus par le Roi; tous ces Officiers ont des fonctions réglées par les édits de création de leurs charges, & par les ufages de leurs Siéges.

Les Baillis & Sénéchaux nommoient autrefois leurs Lieutenans; mais comme ces Baillis étoient obligés de rendre eux-mêmes la juftice en perfonne; il ne faifoient cette nomination que dans le cas où ils avoient un empêchement légitime; air fi la qualité de Lieutenant n'étoit que paffagère; elle ceffoit dès que le Bailli ou le Sénéchal reprenoit les fonctions; & il y a même cela de fingulier, qu'il n'étoit pas permis d'avoir un Lieutenant fixe & certain.

Cet usage changea dans le commencement du quinzième siècle. Non seulement il fut alors défendu aux Baillis & Sénéchaux de changer leurs Lieutenans, mais il fut meme ordonné que les Lieutenans seroient choisis par les Officiers, gens du Confeil & autres prudhommes du Siége. On trouve cet tilage établi par l'ordonnance de Charles VI du mois de Mai 1413 ; par celle de Charles VII, d'Avril avant l'aques 1453; par celle de Charles VIII du mois de Juillet 1493, & par celle de Louis XII, registrée au Parlement le 13 Juin 1439.

Sous Louis XII les Lieutenans des Bailliages & Sénéchauffées qui jufques-là n'avoient été que les officiers des Baillis & Sénéchaux, devinrent Officiers royaux, au moyen de ce que ce Prince se réserva lui-

même le droit de les nommer, & bientôt après le titre de Lieutenant devint fans réalité quant à fa fignification propre & naturelle, au moyen de ce que l'ordonnance de Blois leur donna toute la magistrature des Baillis & Sénéchaux, en privant ceux-ci de la voix délibérative.

Quelques chefs des justices feigneuriales imitèrent dans les premiers temps les Baillis & Sénéchaux, & se nommèrent aussi des Lieutenans. Les seigneurs se réfervèrent ensuite cette nomination, à l'exemple de Louis XII & de fes fuccesseurs; mais comme ces nominations ne furent pas générales dans toutes les justices seigneuriales, la faculté de nommer des Lieutenans n'est pas de droit commun : la Jurisprudence ne permet aux seigneurs d'en établir dans leurs juftices que lorsqu'ils sont en possesfion d'en inftituer de temps immémorial, ou lorsque les aveux & dénombremens de leurs terres ou autres titres l'établissent clairement.

LIEUTENANT CIVIL, fe dit d'un Magistrat de robe longue qui tient le second rang entre les Officiers du Châtelet de Paris. Il a le titre de *Lieutenant Général Civil*, parcequ'il étoit autrefois le seul Lieuténant du Prévôt de Paris. Présentement il prend le titre de *Lieutenant Civil de la Prevôté & Vicomté de Paris*.

C'est lui qui préside à l'andience du Parc civil & à toutes les assemblées du Châtelet ; c'est lui qui recueille les opinions & pronouce les jugemens, lors même que le Prevôt de Paris y vient prendre place.

Il donne aussi audience les mercredi & famedi en la Chambre civile, où il n'est assisté que du plus ancien des Avocats du Roi.

19

Toutes les Requêtes en matières civiles sont adressées au Prevôt de Paris ou au Lieutenant civil.

Il répond en son Hôtel les Requêtes à fin de permission d'assigner dans un délai plus bref que celui de l'ordonnance, ou à fin de permission de saisir, & autres semblables. C'est aussi lui qui fait les rôles des causes d'appel qui se plaident le jeudi au Présidial.

Il règle pareillement en fon hôtel les contestations qui s'élèvent à l'occasion des scellés, inventaires; & le rapport qui lui en est fait par les Officiers, s'appelle référé.

Les proès-verbaux d'allemblées de parens pour les affaires des mineurs, ou de ceux que l'on fait interdire, & les procès-verbaux tendans au jugement d'une demande en féparation fe font de même en fon hôtel

On lui porte auffi en fon hôtel les testamens trouvés cachetés après la mort du testareur, à l'effet d'être ouverts en sa présence, & en celle des parties intéresses, pour être enfuite le testament déposé chez le Notaire qui l'avoit en dépôt, ou en cas qu'il n'y en eût point, chez le Notaire qu'il lui plaît de commettre.

LIEUTENANT CRIMINEL DU CHÂTE-LET, se dit d'un Magistrat qui est Juge de tous les crimes & délits que l'opcommet dans la ville, fauxbourgs, prévôté & vicomté de Paris, même par concurrence & prévention avec le Lieutenant Criminel de Robe-courte, des cas qui sont de la compétence de cet Officier.

Dans le cas où le Lieutenant Criminel est Juge en dernier ressort, il doit avant de procéder à l'instruction, faire juger sa compétence en la Chambre du Conseil.

<, C ij



Il donne audience deux fois la femaine, les mardi & vendredi, dans la Chambre Criminelle, où il n'eft affifté d'aucun Confeiller, mais feulement d'un des Avocats du Roi; on y plaide les matières de petitcriminel, c'est-à-dire, celles où il s'agit feulement d'injures, rixes & autres matières légères qui ne méritent point d'instruction.

Il préfide auffi en la Chambre Criminelle, au rapport des procès criminels qui y font jugés avec les Confeillers de la Colonne qui est de fervice au criminel.

Le Lieutenant-Criminel a toujours un Exempt de la Compagnie de Robe-courte, avec dix Archers qui font le fervice auprès de lui en habit d'ordonnance, dans l'intérieur de fa Juridiction, pour être à portée d'exécuter sur le champ ses ordres, cet Exempt ne devant point quitter le Magistrat. Il y en a un autre aussi à fes ordres, pour exécuter les décrets; ce dernier Exempt réunit ordinairement la qualité d'Huissier, afin de pouvoir écrouer.

LIEUTENANT CRIMINEL DE ROBE-COURTE DU CHÂTELET, se dit d'un des quatre Lieutenans du Prévôt de Paris. Il est reçuau Parlement comme le Prevôt & les autres Lieutenans & c'est le doyen des Confeillers qui va l'installer au Châteler où il siége l'épée au côté & avec une robe plus courte que la robe ordinaire des Magistrats.

La Compagnie du Lieutenant Criminel de Robe-Courte est spécialement attachée au Parlement pour lui prêter main-forte dans l'exécution de ses Arrêts en matière criminelle; c'est par cette raison que la garde de Damiens lui sur remise le jour de son exécution.

Les fonctions du Lieutenant Cri-

minel de Robe-Courte font illimitées; il paroît être chargé de la poursuite de toutes sortes de crimes & de délits; il instruit ses procès sans assessed a la Chambre Criminelle du Châtelet. Il n'y a point de Procureur du Roi particulier pour lui; c'est celui du Châtelet qui en fait les fonctions, comme Procureur du Roi dans cette Juridiction : aussi les Lieutenans Criminels de Robe-Courte ayant été supprimés, & les Prévôts rétablis, il fut dit par l'Edit de Henri II de 1555, que la suppression des Lieurenans Criminels de Robe-Courte ne regardoit point celui du Châtelet de Paris; & 11 fut par le même Edit maintenu & confervé dans ses fonctions; il y tut même augmenté, car cet Edit le charge de tenir la main à la punition des contrevenans aux Arrêts, Réglemens & Ordonnances faits pour la police de Paris, & sur les abus, malversations & monopoles qui pourroient avoir été commis, tant par les débardeurs & déchargeurs de foin, de bois & autres denrées qui se descendent & amènent par eau & par terre en cette ville, que fur les particuliers qui les conduisent; & ce par concurrence avec les Juges à qui la connoissance en appartient.

L'Édit de 1691 portant règlement entre le Lieutenant Criminel du Châtelet & celui de Robe-Courte, fixe les cas dont celui-ci peut connoître à la charge de l'appel, enforte qu'il femble être devenu différent de ce qu'il étoit auparavant; cependant depuis cet Édit, on a vu le Lieutenant Criminel de Robe-Courte connoître & juger, à la charge de l'appel, dans des cas de toutes autres espèces que ceux déterminés

par cet Edit; & les Arrêts qui sont] intervenus en conséquence ont confirmé sa procédure.

Le Lieutenant Criminel de Robe-Courte doit commettre tous les mois un Exempt & dix Archers pour exécuter les décrets décernés par le Lieutenant Criminel, & même un plus grand nombre s'il étoit nécessaire.

En cas d'absence du Lieutenant Criminel de Robe-Courte, ou légitime empêchement, c'est un des Lieutenans Particuliers qui fait ses fonctions; & s'il arrive quelque con-· testation entre le Lieurenant Criminel de Robe-Longue & celui de Robe-Courte au sujet de leurs fonctions, c'est au Parlement à qui la connoissance en est réservée aux termes du même Edit.

Les quatre Lieurenans & le Guidon de la compagnie peuvent recevoir plainte & informer dans tous les cas de sa compétence, suivant l'Edit de 1682.

Les Officiers & Archers de la Compagnie du Lieutenant Criminel de Robe-Courte sont pourvus par le Roi fur sa nomination, & sont reçus par lui. Il y a un Commissaire & Contrôleur des Guerres particuliers pour la revue de sa compagnie, & elle se fait devant lui feul.

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE OU LIEUTENANT DE POLICE, se dit d'un Magistrat établi à Paris & dans les principales villes du Royaume, pour veiller au bon ordre & faire exécuter les réglemens de Police; il a même le pouvoir de rendre des Ordonnances portant régiement dans. les matières de Police qui ne sont pas prévues par les Ordonnances. Edits & Déclarations du Roi, ni par les Arrêts & Réglemens de la l Cour, ou pour ordonner l'exécution de ces divers réglemens relativement à la Police. C'eft à lui qu'est attribuée la connoissance de tous les quasi-délits en matière de police, & de toutes les contestations entre particuliers pour des faits qui touchent la police.

Le premier Lieurenant de Police, est celui qui fut établi à Paris en 1667; les autres ont été établis à l'instar de celui de Paris en 1669.

Le Lieutenant général de Police de Paris a, concurremment avec les Tréforiers de France, l'inspection & Juridiction à l'occasion des maisons & bâtimens de la ville de Paris qui sont en péril imminent; celui de ces deux Tribunaux qui a prévenu, demeure saisi de la contestation, & si les affignations sont du même jour, la préférence demeure au Lieutenant général de Police ; c'est ce qui réluire des deux Déclarations du Roi, l'une & l'autre du 18 Juil. let 1729.

Toutes les contestations qui furviennent à l'occasion des bestieux vendus dans les marchés de Sceaux & de Poissy, soit entre les fermiers & les marchands forains, & les bouchers & chaircuitiers, même des uns contre les autres, pour saison de l'exécution des marchés entre les forains & les bouchers, même pour cause des refus que pourroit faire le fermier de faire crédit à quelques-uns des bouchers, sont portées devant le Lieutenant général de Police, pour y être par lui statué sommairement, & ses Ordonnances & Jugemens font exécutés par provision, sauf l'appel à la Cour; telle est la disposition de l'Er dit du mois de Janvier 1707, de la Déclaration du 16 Mars 1755.

2 5

& de l'Arrêt d'enregistrement du 18 Août suivant.

Lorsque des gens sont arrêtés pour quelque léger délit qui ne mérite pas une-instruction extraordinaire, & que le Commissaire juge cependant à propos de les envoyer en prison par forme de correction; c'est le Lieutenant général de Police qui décide du temps que doit durer leur détention.

On porte aussi devant lui les contestations sur les faisses que les gardes des Corps & Communautés font fur les personnes qui sans qualités fe mêlent du commerce & de la fabrication des choses dont ils ont le privilége, de même que les difcussions entre les différens Corps & Communautés pour railon de ces mêmes priviléges.

Les Commissires reçoivent ses ordres pour l'exécution des Réglemens de Police, & lui font le rapport des contraventions qu'ils ont constatées, & en général de l'exécution de leurs commissions; ces rapports se font en l'audience de la Chambre de Police, où il juge seul toutes les causes de sa compétence.

A l'audience de la grande Police, qui se tient au Parc civil, il juge fur le rapport des Commissaires les filles & femmes débauchées.

Enfin il connoît de tout ce qui concerne la füreté de la ville de Paris, de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de cette ville, du prix, taux, qualités, poids, balances & mesures, des marchanfaits; il regle les étaux des bouchers, les adjudications qui en sont faites; il a la vifite des halles, foires, marchés, hôtelleries, brelans, tabagies, lieux malfamés; il connoît des différens qui surviennent entre les l arts & métiers, de l'exécution de leurs statuts & réglemens, des manufactures, de l'élection des Maîtres & Gardes des Marchands, Communautés d'Artifans, brevets d'apprentissage, du fait de l'Imprimerie, des libelles & livres défendus, des crimes commis en fait de police, & il peut juger seul les coupables, lorsqu'il n'échet pas de peine afflictive.

Les appellations de ses Sentences se relèvent au Parlement & s'exécutent provisoirement, nonobstant opposition ou appellation.

Le Procureur du Roi du Châtelet a une Chambre particulière, où il connoît de tout ce qui concerne les Corps des Marchands, Arts & Métiers, maîtrises, réceptions des Maîtres & Jurandes; il donne ses jugemens qu'il qualifie d'avis, parcequ'ils ne sont exécutoires qu'après avoir été confirmés par Sentence du Lieutenant général de Police, lequel a le pouvoir de les confirmer ou infirmer; mais s'il y a appel d'un avis, il faut relever l'appel au Parlement.

Le Lieutenant général de Police est Commissaire du Roi pour la capitation & autres impolitions des Corps d'Arts & Métiers, & il fait en cette partie comme dans bien d'autres, les fonctions d'Intendant pour la ville de Paris.

Le Roi commet aussi souvent le Lieutenant général de Police pour d'autres affaires qui ne sont pas de sa compétence ordinaire.

difes, magalins & amas qui en font | LIEUTENANT GÉNÉRAL, fe dit dans un Préfidial ou Bailliage, &c. d'un Magistrat qui remplit dans son Siége les mêmes fonctions que le Lieutenant civil au Châtelet; enforte qu'il ne peut connoître au préjudice du Lieutenant Criminel, des affaires

22



criminelles, fi ce n'est dans les Préfidiaux, Baillages, & c. où la charge de Lieutenant Criminel est la même que celle de Lieutenant général, comme en Lorraine.

LIEUTENANT PARTICULIER, fe dit d'un Magistrat établi dans certains Siéges royaux qui a rang après le Lieutenant général; on l'appelle particulier pour le distinguer du Lieutenant général qui, par le titre de son Office, a droit de présider partout où il se trouve, au lieu que le Lieutenant particulier préside seulement à certaines audiences, ou en l'absence du Lieutenant général.

Au Châtelet de Paris il y a deux Offices de Lieutenant particulier, l'un créé par Édit du mois de Mai 1544; l'autre qui fut créé pour le nouveau Châtelet en 1674, & qui a été confervé nonobstant la réunion faite des deux Châtelets en 1684.

Ces deux Magistrats président alternativement de mois en mois, l'un à l'audience du Présidial, l'autre à la Chambre du Confeil; & en l'absence des Lieutenans Civils, de Police & Criminel, ils les remplacent dans leurs fonctions.

Celui qui préfide à la Chambre du Confeil, tient tous les mercredis & famedis, à la fin du Parc civil, l'audience de Fordinaire & ensuite celle des criées.

Ils peuvent avant l'audience rapporter en la Chambre du Confeil & en la Chambre Criminelle, les procès qui leur ont été diftribués.

LIEUTENANT -GÉNÉRAL D'ÉPÉE, se dit de certains Officiers dont les charges ont été créées dans les Bailliages, Sénéchaussées ou autres Justices royales ressortissantes nuement aux Parlemens par un Édit du mois d'Octobre 1703, registré le 23 Novembre suivant. LIE

Ils ont entrée & séance l'épée au côté, tant à l'audience qu'à la Chambre du Confeil du Bailliage ou de la Sénéchaussée de leur établissement, immédiatement après les Lieutenans généraux des dits Bailliages & Sénéchaussées, avec voix délibérative dans toutes les causses civiles, même dans les matières criminelles, quand ils font gradués.

Ils ont le même rang dans toutes les cérémonies publiques, où les Préfidiaux, Bailliages, Sénéchauffées ou autres Juftices font affemblés en còrps de Compagnie. Partout ailleurs, fingulièrement dans les affemblées générales & particulières, ils précèdent tous les Officiers defdites Juftices & même tous les Gentilshommes. L'Édit de leur création leur accorde rang en ce cas, immédiatement après les Baillis & Sénéchaux.

Mais pour que les Lieutenans généraux d'Épée jouissent de ces prérogatives, ils doivent être en manteau, cravate ou rabar plisse, cheveux ou perruque longue, fans bourse ni queue, &c.

Les Offices des Lieutenans généraux d'Épée vacans aux patties cafuelles & qui y vaqueront par la fuite, ont été éteints & fupprimés par un Édit du mois de Février 1753, registré le 12 Mars 1755, qui permet en outre aux Officiers des Siéges où ces Offices font encore subsistans, de les réunir au corps de la Juridiction quand ils vaqueront par mort, démission ou résignation, en remboursant aux propriétaires le prix porté par les derniers contrats d'acquisition.

LIEUTENANT GÉNÉRAL, se dit dans le Militaire de France, d'un Officier qui est immédiatement subordonné au Maréchal de France. Le · Lieutenant Général est le premier entre ceux qu'on appelle Officiers Généraux : c'est un grade où l'on parvient après être monté à celui de Brigadier & ensuite à celui de Maréchal de Camp.

Les Ordonnances de Louis XIV -données en 1703, conlidérant l'armée comme partagée en trois grands . corps, favoir de l'infanterie au cen-• tre & deux aîles de cavalerie de la droite & de la gauche, portent que trois Lieutenans Généraux auront le commandement de ces trois -corps, c'est-à-dire, qu'il y en aura un pour l'infanterie, & les deux -autres pour les aîles de la cavalerie.

Il y a ordinairement trois autres Lieutenans généraux pour la seconde ligne, mais ils font fubordon-.nés à ceux de la première. S'il y a un plus grand nombre de Lieutenans Généraux dans une armée, ils fervent sous les premiers, ou bien ils commandent des réferves ou des camps volans.

La garde d'un Lieutenant Général est de trente soldars avec un Sergent commandés par un Lieutenant. Ses appointemens montent à quatre mille livres par mois de quarantecinq jours, y compris le pain de munition, deux Aides-de-Camp & fes gardes.

Dans un siège, le Lieutenant Général de service est à la droire des attaques, & le Maréchal de Camp à la gauche.

En campagne, les Lieutenans férvice ou un commandement qui

dure un jour : c'est ce qu'on appelle parmi eux être de jour, ce qui veut dire le jour de service de ces Officiers. Celui qui est de jour commande ou a le pas fur tous les autres Lieutenans Généraux de l'armée, quoique leur grade foit plus ancien.

Pour qu'un Lieutenant Général jouisse des droits & des prérogatives de sa place en campagne, il faut qu'il ait pour cet effet des lettres du Roi, qu'on appelle lettres de service.

- LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES, se dit d'un des premiers Officiers de la Marine de France. Il reçoit l'ordre du Vice-Amiral & le donne aux Chefs d'Escadre.
- I TEUTENANS GÉNÉRAUX, se dit dans l'artillerie d'Officiers qui, sous les ordres du grand Maître ou du Ministre de la Guerre, commandent à toute l'artillerie dans les provinces de leur département ; ils donnent les ordres à tous les Lieutenans & Commiffaires provinciaux; ils ont le droit de faire emprisonner ou interdire ceux des Officiers qui peuvent faire des fautes dans l'exercice de leurs fonctions; ils peuvent se faire donner les inventaires de toutes les munitions qui ¹ font dans les magafins des places toutes les fois qu'ils le jugent à propos; faire des tournées dans ces places deux fois l'année pour examiner les poudres & les autres munitions & remédier à tout ce qui se trouve défectueux, &c.

LIEUTENANT DE ROI, se dit d'un Officier qui commande dans une place de guerre en l'absence du Gouverneur & immédiatement avant le major.

Généraux ont alternativement un LIEUTENANT COLONEL, se dit du second Officier d'un Régiment, qui le

Digitized by GOOGIC

le commande en l'absence du Colonel, & qui dans un combat prend son poste à la gauche du Colonel, & se met à la tête des Capitaines. Un Lieutenant Colonel d'infanterie obéit à un Capitaine aux Gardes, comme le Capiraine aux Gardes obéit à tout Colonel d'infanterie.

Comme la charge de Lieurenant Colonel est considérable & importante, & qu'elle est exercée par des Officiers de mérite & d'expérience, le Roi y a ajouté des diftinctions qui sont marquées dans ses Ordonnances.

Il y dispense les Lieutenans Colonels des Régimens d'infanterie de monter la garde dans les places ; il ordonne que bien que les Colonels soient présens au Corps, les Lieutenans Colonels auront le choix des logemens préférablement aux Capitaines, sans qu'ils soient obligés de les tirer avec eux. Qu'en outre il leur soit loisible de choisir, après les Colonels, celui des quartiers dans lesquels ils voudront commander, encore bien que leurs compagnies ne s'y trouvent point logées. Que quand les Régimens seront en bataille, & que les Colonels feront présens à la tête, les Lieutenan, Colonels conferveront le pas devant tous les Capitaines. Qu'en l'absence des Colonels ils auront commandement sur tous les quartiers des Régimens, & qu'ils commanderont le fecond bataillon quand le Colonel fera présent pour commander le premier.

Il est encore ordonné que les Lieutenans Colonels des Régimens de Cavalerie, en l'absence des Mestres-de-Camp, & sous leur autorité en leur présence, commanderont lesdits Régimens de cavalerie & ordonneront à tous les Capitaines Iome XVI.

des compagnies & à tous les Officiers desdits Régimens, ce qu'ils auront à faire pour le service de sa Majesté, & pour le maintien & tétablissement desdites compagnies; & que partout où ils se trouveront ils commanderont à tous Capitaines & Majors de Cavalerie.

LIEUTENANT, se dit dans une compagnie de cavalerie, d'infanterie & de dragons, du second Officier; il commande en l'absence du Capitaine, & il a le même pouvoir que lui dans la compagnie.

Quand une compagnie d'infanterie est en ordonnance, le Lieutenant fe porte à la gauche du Capitaine, & à la droite si l'Enseigne s'y rencontre.

Il y a des Lieutenans en pied & des réformés; les rangs de ceux-ci sont réglés par les Ordonnances à peu près de la même manière que ceux des Colonels en pied, avec les Colonels & Capitaines réformés.

LIEUTENANT DE VAISSEAU, se dit du premier Officier d'un vaisseau après le Capitaine en l'absence duquel il commande. Lorsqu'il est dans le port, il doit assister régulièrement tous les jours aux écoles & exercices qui y font établis pour l'instruction des Officiers, s'il n'en est dispensé, & tous les mois aux conférences qui se doivent tenir chez le Commandant. Il doit être présent au radoub & carène, & rendre compte à son Capitaine de tout ce qui se passe. Il doit tenir un journal de sa navigation & embarquer à cet effet les instrumens nécessaires. C'est le Lieutenant qui, conjointement avec le maître, marque à chacun des gens de l'équipage, à quoi il doit s'employer, auquel lieu il doit coucher & cù il doit placer son coffre. Il reçoit les or-

D

taine, soit pour les porter lui-même ou les exécuter, ou pour les donner aax Officiers inférieurs, afin qu'ils les exécutent. Il est chargé de conduire ceux qui vont faire l'eau, & de prendre garde à ce qui se passe aux repas des Matelots. C'est lui qui reçoit la commission d'aller faire les affaires les plus importantes qui se présentent à diriger hors le bord avec d'autres vaifseaux en mer ou à terre. C'est lui qui va faire les remontrances de l'équipage au Capitaine, lorfqu'il y a lieu. Il tient un registre du chemin que fait le vaisseau & du pointage, & surtout il marque exactement les choses qu'il a compassées avec le Pilote.

On appelle Capitaine⁴ Lieutenant, un Officier qui commande une compagnie dont le Roi est Capitaine.

LIEUTENANTE, fubstantif féminin. On donne ce titre aux femmes des Officiers de Judicarure qu'on appelle Lieutenans. Madame la Lieutenante générale. Madame la Lieutenante civile. Madame la Lieutenante criminelle.

On dit aussi, Madame la Lieute nante de Roi, en parlant de la femme d'un Lieutenant de Roi.

LIEUVIN ; petit pays de France en Normandie , dont Lizieux eft le chef-lieu. Il eft borné au nord, par la Seine ; au ſud , par le pays d'Ouche & la campagne d'Alençon ; à l'eft par le même pays d'Ouche & la campagne de Neubourg ; & à l'oueft , par le pays d'Auge. Sa longueur eft de douze lieues & ſa largeur de fept. Il eft arrofé par les rivières de Rille , de Touque, & c. On y a du blé & des pâturages qui nourriffent beaucoup de bétail. On y a aufi des forges & des mines de fer.

- dres de la propre bouche du Capitaine, foit pour les porter lui-même ou les exécuter, ou pour les donner aax Officiers inférieurs,
 - LIEXUI; ville de la Chine, dans la Province de Nanking, au département de Nanking, première métropole de la Province.
 - LIEYANG; ville de la Chine, dans la Province de Nanking au département de Nanking, première métropole de la Province.
 - LIFFORD; perite ville d'Irlande, dans la Province d'Ulfter, au comté de Dunegal.
 - LIGAMENT ; fubftantif mafculin. Ligamen. Terme d'Anatomie. Il fe dit d'une substance blanchâtre, fibreuse, ferrée, compacte, pliante, difficile à rompre ou à déchirer, qui ne prête que très difficilement quand on la tire, & qui sert à attacher quelque partie du corps à nne autre & à la soutenir.

Les ligamens font composés de plufieurs fibres très-déliées qui par leur différent arrangement forment ou des cordons étroits, ou des bandes, ou des bandes minces. Ils reçoivent différens noms selon leur différente figure, & selon leurs ulages ou leurs diverses insertions. Nous parlons de chaque espèce sous le nom qui lui est propre.

- LIGAMENTEUX, EUSE; adjectif & terme de Boranique. Il se dit des plantes dont les racines font groffes & entortillées en manière de cordage.
- LIGAS; substantif masculin. On a donné ce nom à une espèce d'anacarde des îles Philippines. Voyez ANACARDE.
- LIGATURE; substantif féminin. Fefcia. Bande de drap dont les chirurgiens serrent le bras, le pied, pour faire l'opération de la faignée. Ser-

Digitized by Google

rer la ligature. On peut ster la ligature.

Il signifie aussi la manière de lier avec cette bande. Un chirurgien qui entend bien les ligatures. Quelquesuns ont compté cinq cens fortes de ligatures.

Les Mystiques appellent *ligature* des puissances, une suspension des puissances supérieures de l'ame, une cessances intellectuelles de sur de ses opérations intellectuelles, ensorte qu'elle n'agit point, & demeure dans un état passif.

LIGATURE, se dit aussi en termes de Magie, d'un état d'impuissance vénérienne, causé par quelque charme ou maléfice. Il est souvent parsé dans le droit & dans les décrétales des Papes, des dissolutions de mariage ordonnées pour cause d'impuissance provenue de ligature ou de maléfice. L'Église excommunie ceux qui par ligature ou autre malésice empêchent la consommation du mariage.

Delrio dit dans ses disquisitions magiques, que les forciers tont cette ligature de diverses manières, & que Bodin en déligne plus de cinquante dans sa démonomanie; il en rapporte jusqu'à sept causes, telles que le desséchement de semence & autres femblables, qu'on peut voir dans son ouvrage. Il observe que ce maléfice tombe plus ordinairement sur les hommes que fur les femmes, soit qu'il soit plus difficile de rendre celles-ci stériles, foir, dit-il, qu'y ayant plus de forcières que de forciers, les hommes le reflentent plutôt que les femmes de la malice de ces magiciennes. On peut, ajoute t-il, donner cette ligature pour un jour, pour un an, pour toute la vie, ou du moins jusqu'à ce que le nœud soit dénoué; mais il n'explique ai comment ce nœud se forme, ai comment il se dénoue.

Kæmpfer parle d'une forte de ligature extraordinaire qui eft en ulage parmi le peuple de Macassar, de Java, de Siam, &c. par le moyen de ce charme ou maléfice, un homme lie une femme, ou une femme un homme, enforte qu'ils ne peuvent avoir de commerce vénérien avec aucune autre personne, l'homme étant rendu impuissant par rapport à toute autre femme, & tous les autres hommes étant rendus tels par rapport à cette femme.

Quelques philosophes de ce payslà prétendent qu'on peut faire cette ligature en fermant une ferrure, en faisant un nœud, en plantant un couteau dans un mur, dans le même temps précisément que le Prêtre unit les parties contractantes, & qu'une ligature ainsi faire peut être rendue inutile, si l'époux urine à travers un anneau; on dit que cette superstition règne aussi chez les chrétiens Orientaux.

- LIGATURES, se dit en termes d'Imprimerie, de plusieurs lettres mélées ensemble. Les ligatures grecques qu'on voit dans l'édition que Henri Etienne a faite des poètes grecs, sont très-belles.
- LIGATURES, se dit dans le commerce, de petites étoffes de peu de valeur qui se fabriquent en Normandie & en Flandre. Les premières sont de fils de lin & de laine, & les secondes tontes de lin : elles sont à petits carreaux ou à grandes fleurs : on les emploie en meubles.

Il y a une autre étoffe de même nom qui est soie & fil, du reste tout-à-fait semblable à la première. D ij

LIGE; fubstantif masculin. Terme de Jurisprudence féodale. Certain droit de relief que le seigneur prend fur son vassal, à cause du sief qu'il tient de lui. Payer le droit de lige.

LIGE, est aussi adjectif des deux genres, & signifie, qui doit le droit de lige au seigneur, envers qui il est tenu d'une obligation plus étroite que celle des vassaux simples, ou qui ne sont point liges. homme lige. Vassaulter.

On appelle *fief lige*, *Hommage lige*, lefief, l'hommage du vassal lige.

Le fief lige est opposé au fief fimple. La différence que les Féodistes françois font entre ces deux sortes de fiets, est que l'hommage simple que le vassal rend pour un fief fimple, n'est nullement personnel, mais purement réel; il n'est rendu que pour raison du tonds érigé en fief, auquel fonds il est tellement attaché, que dès que le vallal le quitte, ce qu'il peut faire en tout temps, etiam invito Domino, il demeure dès cet instant libre de l'obligation qu'il avoir contractée, laquelle passe avec le fonds à celui qui y succède.

L'hommage lige au contraire, magis coharet persona quàm patrimonio; & quoique la ligence affecte le fonds, qui par la première érection y a été alfujetti, le possefeur qui s'en est fait invessir, se charge personnellement du devoir de vassai lige; il y affecte aussi tous s'en affranchir, non pas même en quittant le fief lige, ne pouvant jamais le faire sans le consentement de son feigneur.

Il y a aufli cela de particulier dans l'hommage que l'on rend pour un fef lige, que cet hommage à chaque fois qu'il est rendu, doit être qualisse d'hommage lige; c'est pourquoi à chaque nouvelle réception en foi, le vassal doit en signe de sujérion mettre ses mains jointes en celles de son seigneur, & ensuite être admis par lui au baiser.

Les fiefs liges sont de deux sortes : les uns primitifs & immédiats, les autres médiats & subalternes.

Les premiers qui sont les plus anciens, relèvent nuement du Roi; les autres relèvent des vassaux de la Couronne ou autres seigneurs particuliers, lesquels eurent aussi l'ambition d'avoir des vassaux *liges*, ce qui n'appartenoit pourtant régulièrement qu'aux souverains : aussi les fiefs *liges* médiats & subalternes ne furent-ils point d'abord reçus en Italie, & c'est sans doute la raison pour laquelle les auteurs des livres des Fiefs n'en ont pas parlé.

L'origine des fiefs liges médiats & subalternes n'est que de la fin du règne de Louis VII, dit le Jeune, & voici à quelle occasion l'usage en fut introduit. Henri II Roi d'Angleterre, prétendoit, du chef d'Eléonor de Guienne sa femme, que le comté de Toulouse lui appartenoit. Après de longues guerres, Raymond Comre de Toulouse, s'accorda avec Henri Roi d'Angleterre, en se rendant son vassal lige pour le Duché de Guienne. Louis le jeune ne pur fupporter qu'un Duc de Guienne eut des vassaux liges, ce qu'il savoit n'appartenir qu'aux Souverains. On apprend ces faits par l'Epure 153 de Pierre de Blois. Le tempérament que l'on trouva pour terminer ce différend, fut que le Comte de Fouloufe demeureroit vaffal lige du Roi d'Angleterre, comme Duc de Guienne, sauf & excepté néan-

Digitized by Google

moins l'hommage lige qu'il devoit au Roi de France.

Il y avoit autrefois deux sortes d'hommage Fige : l'un où le vaisal promettoit de servir son seigneur envers & contre tous, fans exception même du Souverain. Le second étoit celui où le vassal en s'obligeant de fervir fon feigneur contre tous, en exceptoit les autres seigneurs dont il étoit déjà homme lige. Il y en a plusieurs exemples dans les preuves des histoires des grandes maifons.

Les guerres privées que se faifoient autrefois les feigneurs entre eux, dont quelques-uns ofoient même faire la guerre à leur Souve- | LIGNE; substantif féminin. Linea. rain, donnèrent lieu aux arrieresfeefs liges, & aux hommages liges dus à d'autres seigneurs qu'au Roi; mais les guerres privées ayant été peu-2-peu abolies, l'hommage lige ne peut régulièrement êrre dû qu'au Roi; quand il est rendu aux Ducs & aurres grands seigneurs, on doit excepter le Roi.

La foi & hommage dûs pour les fefs-liges, doit toujours être faite par le vastal en personne, de quelque condition qu'il soit, même dans les coutumes où le vassal simple est admis à faire la foi par Procureur, comme dans celle de Péronne, Montdidier & Roye.

- LIGEE; terme de Mythologie, & nom propre d'une Nymphe fille de Nérée & de Doris. Elle fut une des trois Syrènes qui fe précipitèrent dans la mer, & dont les corps furent jetés sur différens rivages. Celui de Ligée fur porté près de Térina, aujourd'hui Nocera.
- LIGEMENT ; adverbe. D'une manière lige. Tenir une terre ligement.
- LIGENCE; substantif féminin & terme de Jurisprudence féodale.

Etat d'un homme lige, ou la qualité d'un fief. Fief de ligence.

- LIGNAGE ; substantif masculin & terme collectif. Race, famille. Un homme de haut lignage. Il vieillit.
- LIGNAGER; subitantif masculin. Celui qui est de même lignage. Deux lignagers se présentèrent pour faire le resrait.

Il est aussi adjectif, & alors it n'a guère d'ulage qu'en cette phrafe, retrait lignager, pour défigner l'action par laquelle une personne retire fur un étranget un héritage qui a éré vendu par quelqu'un de sa pasenté, descendant comme lui du premier acquéreur. Voy. RETRAIT.

'Un trait simple considéré fans largeur ni protondeur.

Dans la nature il n'y a point réellement de ligne sans largeur ni même fans protondeur; mais c'est par abitraction qu'on confidère en géométrie les lignes comme n'ayant qu'une simple dimension, c'est-àdire, la longueur.

On regarde une ligne comme formée par l'écoulement ou le mouvement d'un point.

Il y a deux espèces de *lignes*, les droites & les courbes.

La trace d'un point qui seroit mû de manière à tendre toujours vers un seul & même point, est: ee qu'on appelle une ligne droite. C'est le p'us court chemin pour aller d'un point d'un autre.

On appelle au contraire ligne courbe, la trace d'un point qui dans fon mouvement le détourne infiniment peu à chaque pas.

On voit donc qu'il n'y a qu'une feule espèce de ligne droite; mais qu'il y a une infinité d'espèces de courbes différentes.

On appelle ligne perpendiculaire,

une ligne droite qui tombant sur une autre ligne, n'incline pas plus d'un côté que d'un autre. Et lignes parallèles, des lignes également | LIGNES CONCENTRIQUES, se dit de distantes l'une de l'autre en toutes leurs parties, ensorte qu'étant prolongées à l'infini, elles ne se rennée, celle qui est penchée ou élevée obliquement sur le plan de l'horizon, & qui imite le penchant d'une colline. Et ligne oblique, une ligne droite qui venant à en rencontrer une autre, penche plus d'un côté que d'un autre. Et ligne tangente, une ligne droite qui rencontre une ligne courbe en un feul point sans la couper, c'est-à-dire, fans entrer en dedans. Et ligne verticale, celle qui est élevée à plomb ou perpendiculairement au-dessus ou au-deflous de l'horizon; telles font les lignes qui expriment les hauteurs & les protondeurs.

Les lignes le melurent par d'autres lignes ; mais en général la mefure commune des lignes, c'est la ligne droite. Mesurer une ligne droite ou courbe, ou une diftance quelconque, c'est chercher combien de fois cette ligne ou cette - distance contient une ligne droite connue & déterminée, que l'on considère alors comme unité. Cette unité est absolument arbitraire. Aussi y a-t-il des espèces de mesures différentes en fait de lignes.

- LIGNE HORIZONTALE, se dit d'une ligne parallèle à l'horizon.
- LIGNE À PLOMB, se dit d'une ligne perpendiculaire, c'est-à-dire, une ligne qui fait un angle droit avec la ligne horizontale. On donne encore le même nom à une ligne droite formée par le fil à plomb, qui send toujours vers le centre de la terre en vertu de sa pesanteur. On

- s'en fett dans les instrumens de mathématiques pour les placer horizontalement ou verticalement.
- portions de cercle qu'on décrit d'un centre commun avec différens rayons.
- contretoient jamais. Et ligne incli- LIGNES CONVERGENTES, se dit des lignes qui ctant continuées concourent dans un point. Et l'on appelle lignes divergences, celles qui s'éloignent de plus en plus à mesure qu'on les continue.
 - LIGNE GÉOMÉTRALE, se dit en perspective, d'une ligne droite tirée d'une manière quelconque sur le plangéométral. Et l'on appelle ligne de terre, ou fondamentale, une ligne droite dans laquelle le plan géométral & celui du tableau fe rencontrept.

On appelle aussi en perspective, ligne de front, une ligne droite qui est la commune section du plan vertical & du tableau. Et ligne objective, une ligne tirée sur le plan géométral, & dont on cherche la représentation sur le tableau. Et ligne visuelle, la ligne ou le rayon qu'on imagine passer par l'objet & aboutir à l'œil. Et ligne de la section, la ligne d'intersection du plan à projeter avec le plan du tableau.

On appelle encore en perspective, ligne de station, la commune Tection du plan vertical & du plan géométral; d'aurres entendent par ce terme la hauteur perpendiculaire de l'œil au dessus du plan géométral; & d'autres, une ligne tirée fur ce plan, & perpendiculaire à la ligne qui marque la hauteur de l'œil.

En termes de Mathématiques, on appelle ligne de foi, la ligne tracée fur l'alidade mobile d'un instrument:

En termes de Gnomonique, on appelle lignes horaires, ou lignes



des heures, les interfections des cercles horaires de la fphère avec le plan du cadran. Et *ligne fouffilaire*, la ligne fur laquelle le ftile ou l'aiguille d'un cadran est élevée.

LIGNE MÉRIDIENNE, fe dit d'une ligne qui marque le méridien dans le lieu où elle est tracée.

En termes de Cosmographie & d'Astronomie, on appelle, ligne équinoxiale, ou simplement la ligne, ce cercle de la sphère qui est également distant des deux pôles du monde, & qui s'appelle autrement l'équateur. Voyez ÉQUATEUR.

- LIBNE DES MESURES, se dit dans la projection stéréographique de la sphère sur un plan, de certe ligne dans la quelle le plan d'un grand cercle perpendiculaire au plan de projection, est entrecoupé dans ce plan de projection par le cercle oblique qui est projeté.
- LIGNE DE DIRECTION DE L'AXE DE LA TERRE, se dit dans le système astronomique de Pythagore, de la ligne qui joint les deux pôles de l'écliptique & de l'équateur, quand les pôles sont projetés sur le plan du premier.
- LIG JE DES APSIDES, se dit d'une ligne droite tirée de l'aphélie d'une planète à son périhélie. Depuis qu'on frit que les planètes tournent dans des orbites elliptiques, la ligne des apfides est le grand axe de l'ellipse. M. Wolf fait voir que la ligne des apsides de l'orbite terrestre étant divisée en cent mille parties, cette même ligne en auroit dans l'orbite de Saturne neuf cent cinquante-un mille; dans celle de Jupiter cinq cent dix-neuf mille fix cent cinquante; dans celle de Mars cent cinquante-deux mille trois cent cinquante ; dans celle de Vénus foixante douze mille quatre cent; & |

3 X

dans celle de Mercure trente-huit mille huit cent six.

Dans l'ancienne astronomie la ligne des apsides est une ligne qui passe par le centre du monde & l'excentrique. L'une de se extrémités est l'apogée, l'autre le périgée; & l'on nomme excentricité, la partie de cette ligne interceptée entre le centre du monde & celui de l'excentrique.

- LIGNE DES NŒODS D'UNE PLANÈTE, fe dit d'une ligne droite tirée de la planète au foleil. C'est la commune intersection du plan de l'écliptique.
- LIGNE SYNODIQUE, se dit d'une ligne droite considérée par rapport à quelques théories de la lune, que l'on suppose tirée par le centre de la terre & du soleil. Quand on plonge cette ligne jusqu'aux orbites de ces astres, on l'appelle la ligne des vraies fizygies.

La ligne des moyennes sizygies est une ligne droite que l'on imagine passer par le centre de la terre & par le lieu moyen du soleil.

- LIGNE DE LA PLUS GRANDE ET DE LA PLUS PETITE LONGITUDE D'UNE PLANÈTE, se dit de la partie de la ligne des apsides, qui va du centre du monde à l'apogée ou au périgée de la planète.
- LIGNE DE MOYENNE LONGITUDE, fe dit d'une ligne droite tirée par le centre du monde, perpendiculairement à la ligne des apfides. Elle fert comme de diamètre à l'excentrique ou au déférent; & ce sont les extrémités de cette ligne qu'on appelle moyenne longitude.
- LIGNE DU MOUVEMENT MOYEN DU SOLEIL, signifie dans l'ancienne aftronomie, une ligne droite tirée du centre du monde jusqu'au zodiaque du premier mobile. Elle est paral-



- lèle à une ligne droite tirée du cen- LIGNE RÉPLÉCHISSANTE, se dit d'une tre de l'excentrique au centre du soleil. On appelle aufli cette dernière ligne la ligne du mouvement moyen du soleil dans l'excentrique, pour la distinguer de la première qui est la ligne du mouvement moyen dans le zodiaque du premier mobile.
- LIGNE DU MOUVEMENT VRAI DU SO-LEIL, se dit d'une ligne tirée du centre du monde au centre du soleil, & prolongée julqu'au zodiaque du premier mobile.
- LIGNE DE L'ANOMALIE D'UNE PLA-NÈTE, se dit dans le système de Prolémée, d'une ligne droite tirée du centre de l'excentrique au centre de la planète.
- LIGNE DE L'APOGÉE D'UNE PLANÈTE, fe dit d'une ligne droite tirée du centre du monde par le point de l'apogée jusqu'au zodiaque du premier mobile.
- LIGNE DU LIEU VRAI D'UNE PLA-NÈTE, se dit d'une ligne tirée du centre de la terre par le corps de la planète, & continuée jusqu'aux étoiles fixes.
- LIGNE DU LIEU APPARENT D'UNE PLANÈTE, se dit d'une ligne droite tirée de l'œil du spectateur à la planète, & prolongée pareillement jusqu'aux étoiles fixes.
- LIONES DIOPTRIQUES, se dit en termes d'optique, de certaines lignes ovales ou elliptiques que Descartes a le premier découvertes pour l'usage de la catoptrique & de la dioptrique. Elles donnent la figure la plus convenable aux corps qui doivent avoir la propriété de réfléchir ou de rompre les rayons de lumière.
- LIGNE DE RÉFLEXION, se dit dans la catoptrique, du rayon réfléchi du miroir, lorfqu'on le considère comme une ligne droite.

- ligne dans laquelle le plan de réflexion coupe le miroir, & dans laquelle est par conséquent le point de réflexion. On tire cette ligne en catoptrique pour démontrer la manière dont les rayons de lumière sont réfléchis par le miroir.
- LIGNE DE DIRECTION, se dit en Mécanique, de celle dans laquelle un corps se meut actuellement, ou fe mouvroit s'il n'en étoit empêché.
 - Ce terme s'emploie aussi pour marquer la *ligne* qui va du centre de gravite d'un corps pesantau centre de la terre, laquelle doit de plus passer par le point d'appui ou par le support du corps pesant, fans quoi le corps tomberoit nécefsairement.
- LIGNE DE GRAVITATION D'UN CORPS PESANT, se dit d'une ligne tirée de son centre 'de gravité au centre d'un autre vers lequel il pèse ou gravite; ou bien c'est une ligne selon laquelle il tend en en-bas.
- LIGNE, se dit en termes de guerre, d'une armée, soit pour le campement, soit pour la marche, soit pour l'ordre de bataille, & signifie rang, rangée.

Nos armés se mettent pour l'or- dinaire fur trois lignes dont la première s'appelle avant garde, la seconde, corps de bataille, & la troihème qui est soujours plus foible. le nomme corps de réferve ou arrièregarde. Chacune est disposée de telle forte, que ses ailes ou ses extrémités sont toujours composées d'efcadrons qui sont quelquefois sourenus dans leurs intervalles par des pelotons d'infanterie. Les bataillons lont au milieu de chaque *ligne*; quelquefois ils y sont entremêlés parmi

Digitized by GOOGLE

mée est forte en cavalerie. LIGNE, fe prend auffi pour retranchemée est forte en cavalerie.

Le terrain qui dans chaque ligne sépare ces différens corps l'un de l'autre, est égal au front qui est occupé par chacun de ces mêmes corps, afin de faciliter leurs mouvemens & aller à la charge sans confusion. Mais les intervalles qui sont entre chaque bataillon & entre chaque escadron de la seconde ligne, doivent répondre directement au terrain qui est occupé par les escadrons & les bataillons de la première ligne, afin que si cette première ligne vient à être rompue & à plier, elle ne se renverse pas fut les corps de la seconde, & trouve un terrein propre à se rallier. Pour cette même raison on laisse environ cent cinquante pas de distance entre la première & la seconde ligne, & le double de ce terrein entre la seconde *ligne* & la troilićme.

LIGNE, se dit aussi en parlant des armées navales. L'ordre de bataille est de ranger autant qu'on peut, tous les vailleaux sur la longueur d'une feule ligne, tant pour conferver l'avantage du vent & courir tous un'même bord, qu'à cause que les vaisseaux qui seroient mis par files, les uns derrière les autres, ne pourroient tirer leurs bordées que fur ceux de leur parti. Ainsi-l'avantgarde, le corps de bataille & l'arrière-garde se mettent sur une même ligne, quand les escadres & les divisions sont unies. On dit en ce sens, garder la ligne, venir à fa ligne, se rendre sur sa ligne, marcher en ligne, &c.

On appelle vaisseaux de ligne, les grands vaisseaux de guerre qui ont au moins cinquante pièces de canon & qui peuvent être en ligne.

Tome XVI.

ment. Ainfi on appelle ligne de circonvallation, les retranchemens dont une armée enferme son camp pour empêcher qu'on ne jette du fecours dans la place qu'elle affiège. • Et ligne de contrevallation, les lignes que l'on fait contre une place assigée, torsque la garnison est force & qu'on veut empêcher les forties des assieges. Et lignes d'approche, les tranchées que l'on fait pour approcher d'une place qu'on affiége. Et lignes de communication, les lignes ou retranchemens que l'on tire d'une tranchée à l'autre pour la communication des soldars & des travailleurs.

Les Ingénieurs appellent *ligne magiftrale*, le principal trait qu'ils tracent fur le papier pour repréfenter le plan d'une ville.

En termes de fortifications, on appelle ligne de défense, une ligne que l'on imagine tirée de l'angle du flanc à l'angle flanqué du bastion opposé.

Il y a deux fortes de lignes de défense, savoir, la rasante & la fichante.

La ligne de défense est rafante lorsqu'elle suit le prolongement de la face du bastion : elle est fichante "lorsque ce même prolongément donne sur la courtine : alors la partie de la courtine comprise entre cette ligne & l'angle du flanc, se nomme second flanc.

Le nom de *ligne de défenferafante* lui vient de ce que le foldat placé à l'angle du flanc, peut rafer avec la balle de fon fufil, toute la longueur de la face du bastion opposé; & le nom de *fichante*, de ce que la face du bastion donnant fur la courtine, le foldat de l'angle du flanc alignant fon fufil fur la face du baf-

E



34

tion oppolé, sa balle entre dans le bastion, se trouvant ainsi tirée dans une direction qui concourt avec cette face.

La ligne de défense exprime la diftance qu'il doit y avoir entre le flanc & la partie la plus éloi gnée du bastion qu'il doit défendre.

Pour la défense de toutes les parties de la fortification, on se serdu fusil & du canon. Ainsi la ligne de défense doit être de la longueur de la moyenne portée de celle de ces deux armes qu'on juge la plus avantageuse.

Il y a eu autrefois une grande diversité de sentimens à ce sujer entre les Ingénieurs; les uns vouloient que la ligne de défense fût réglée sur la portée du canon, parceque par-là on éloignoit davantage les bastions les uns des autres, ce qui

diminuoit la dépense de la fortification; les autres prétendoient que cette ligne fût déterminée par la portée du mousquet (qui est à peu près la même que celle du fusil dont on se sert généralement aujourd'hui à la place du mousquet.) Ils alléguoient pour cela que les coups de canon font fort incertains, que lorfqu'il vient à être démonté, on nepeut le rétablir sans perdre bien du temps, ce qui rend le flanc inutile pendant cet intervalle. Cette queftion a été décidée en faveur de ces derniers, avec d'autant plus de raifon, que la défense du fusil n'exclud point celle du canon, ce qui n'est point réciproque à l'égard du canon. D'ailleurs, comme le dit le Chevalier de Ville, il faut, lorsque l'on forrifie une place, fermer les yeux & ouvrir la bourse. La ligne de défense étant ainsi fixée à la portée du fusil, il a fallu apprendre de l'expérience quelle est cette portée: on l'a trovvée de 120, 140, & même de 150 toises pour les fusils en usage dans les places. Il s'ensuit donc que sa longueur est déterminée depuis 120 jusqu'à 150 toises, mais non audela.

. Il fe trouve cependant quelques fronts de places où la ligne de défense est plus longue; mais ces fronts ne sont pas alors fort exposés, ils se trouvent le long des rivières ou vis-à vis des endroits dont l'accès n'est pas facile. Dans ce cas la ligne de défense peut excéder la longueur ordinaire sans inconvénient.

LIGNE, se dit aussi d'une certaine mefure qui est la douzième partie d'un pouce. Un pied, deux pouces, huit lignes sont le tiers de l'aune de Paris.

Les Fonteniers appellent *ligne* d'eau, la cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau. On lui a cédé huit lignes d'eau.

En termes d'Elcrime, on appelle la ligne, celle qui est directement opposée à l'ennemi, & dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit & l'épée. Et l'on dit, *Étre en ligne*; pour dire, être diamétralement opposé à l'ennemi, & avoir la pointe de l'épée vis à-vis de son estemac. On dit dans un sens opposé, *Être hors de la ligne*.

- LIGNE, se dit en termes de Manége, de celle que le cheval fait en travaillant autour d'un pilier ou d'un centre imaginaire
- LIGNE DU BANQUET, se dit de celle que les Éperonniers s'imaginent en forgeant un mors, pour déterminer la force ou la foiblesse qu'ils veulent donner à la branche.
- LIGNE, se dit en termes d'écriture & d'impression, de toute l'écriture qui

Digitized by Google

.

eft ou doit être sur une ligne droite dans une page. Une page composée de quarante lignes.

On dit, mettre un mot à la ligne; pour dire, commencer une ligne par ce mot, quoique l'autre ligne ne foit pas remplie; & cela fe fait lorsque pour plus grande netteté, on sépare un discours par des espèces de sections & d'articles.

En parlant du cétémonial que les Princes & les grands Seigneurs obfervent dans leurs lettres miffives, à l'égard de leurs inférieurs, on dit qu'ils donnent la ligne à quelqu'un; pour dire, qu'après le mot de monssieur qui est mis au haut de la lettre, ils ne mettent rien dans le reste de la ligne. Et qu'ils ne donment pas la ligne; pour dire, qu'ils écrivent quelque chose dans la mêmeligne.

On dit aussi en parlant de cérémonial, Étre, marcher sur la même lige.

On dit, mettre en ligne de compte, tirer en ligne de compte; pour dire, employer dans un compte. Avezvous mis cette somme en ligne de compte.

Il se dit aussi figurément en parlant d'un service rendu à quelqu'un, ou d'un plaisir qu'on lui a fair. Il ne met pas ses démarches pour vous en ligne de compte ; pour dire, il ne prétend pas les faire valoir.

On dit, écrire hors ligne, mettre hors ligne, tirer une somme hors ligne; pour dire, l'écrire à la marge.

LIGNE, se dit en termes de Musique, de traits horisontaux & parallèles qui composent la portée, & sur lesquels, ou dans les espaces qui les séparent, on place les différentes notes selon leurs degrés. La portéedu plainchant n'est composée que de quatre lignes; mais en musique i y en a cinq stables & continuelles outre les lignes accidentelles qu'on ajoute de temps en temps audessur de notes qui passent son étendue.

- LIDNE, fe dit auffi du cordeau, de la ficelle dont les Mâçons, les Charpentiers, les Jardiniers & autres fe fervent chacun dans leur art pour dreffer leurs ouvrages. Tirer un mur à la ligne. Les Charpentiers marquent leurs bois à la ligne. Des arbres plantés à la ligne.
- LIGNE, se prend aussi pour cette ficelle ou ce tissu de erin qui a un hameçon attaché au bout, & dont les pêcheurs se servent pour prendre du possion. Les lignes de fil sont inférieures à celles de soie, & ces dernières à celles de crim de cheval.

On appelle *ligne dormante*, une ligne qui est dans l'eau sans qu'on la tienne.

En termes de Marine, on appelle ligne de fonde, un cordeau non goudronné, long de cent ou cent vintbraffes, & à l'extrémité duquel on attache une masse de plomb pour mesurer la profondeur de l'eau. Et lignes d'amatrage, des cordes qui servent à amarrer, à lier ou arrêter les manœuvres, comme les rides, les garcettes, &c.

On appelle auffi en termes de Marine, *ligne du fort*, l'endroit le plus gros du vaissean. Et *ligne de l'eau*, l'endroit du cordage où l'eau vient se terminer quand le bâriment a fa charge & qu'il flotte.

LIGNE BLANCHE, se dit en termes d'Anatomie, d'une espèce de bande qui est formée du concours des tendons des muscles obliques & du E ij transverse, & qui partage l'abdomen
 en deux par le milieu.

Elle est appelée *ligne*, parcequelle est droite, & blanche, à cause de sa couleur.

La *ligne blanche* reçoit un rameau de nerf de l'intercostal dans chacune de ses digitations ou dentelures qui sont visibles à l'œil, surtout dans personnes maigres.

On appelle *ligne médiane*, une autre ligne qui se remarque à la surface de la langue qu'elle semble couper longitudinalement en deux parties égales.

On appelle aussi du nom de *ligne*, les traits ou plis du dedans de la main, dont l'observation sert de fondement aux charlataneries de ceux qui se mêlent de chiromancie.

On compte ordinairement quatorze *lignes* à la paume de la main, dont trois sont regardées par les chiromanciens comme les principales. La première qui est au-dessons du pouce, se nomme chez eux la ligne de vie ou du cœur ; la seconde qui traverse la paume de la main, & qui va jusqu'au dessous du petit doigt, se nomme la ligne hépatique ou du foie; la troisième qui lui est parallèle, allant dans le même sens, & qui prend depuis le doigt indice jusqu'à l'autre bout de la main, s'appelle la ligne mensale, la ligne thorale ou de Vénus.

- LIGNE DE MARCATION. Voyez DE-MARCATION.
- LIGNE, se prend en termes de Généalogie, pour la suite des descendans d'une race, d'une famille. On distingue plusieurs sortes de lignes; ainfi,
- LIGNE DIRECTE, se dit de celle qui comprend les parens ou alliés qui font joints ensemble en droite ligne

& qui descendent les uns des autres, comme le bisayeul, l'ayeul, le père, le fils, & c. Et l'on appelle ligne collatérale, celle qui comprend les parens joints à latere, mais qui ne descendent pas les uns des autres, comme les frères & sœurs, les cousins & cousines, les oncles, neveux & nièces.

LIGNE ASCENDANTE, fe dit de celle qui comprend les ascendans, soit directe, comme le fils, le père, l'ayeul; soit en collatérale, comme le neveu, l'oncle, le grand oncle, &c. Et l'on appelle *ligne descendante*, celle où l'on considère les parens en descendant, comme en directe, le père, le fils, le petit-fils, &c. & en collatérale, l'oncle, le neveu, le petit-neveu, &c.

On appelle ligne paternelle, le côté des parens paternels. Et ligne maternelle, le côté des parens maternels.

On dit de deux parens collatéraux, qu'*ils font en ligne égale*, lorfqu'ils font éloignés chacun du mème nombre de degrés de la fouche commune. Et qu'*ils font en ligne inégale*, lorfque l'un est plus éloigné que l'autre de la fouche commune, comme l'oncle & le neveu, le coufin germain & le coufin issue

LIGNE FRANCHE, se dit dans la coutume de Sens, de la ligne de celui des conjoints qui étoit légitime.

On appelle ligne défaillante on éteinte, celle où il ne fe trouve plus de parens de la ligne dont procède ' un héritage. Dans ce cas les coutumes d'Anjou, du Maine, de Bourbonnois & de Normandie font fuccéder le Seigneur à l'exclusion des parens d'une autre ligne; mais la coutume de Paris & la plupart des autres font fuccéder une ligne au

Digitized by Google

défaut de l'autre par préférence au Seigneur.

La première syllabe est brève & la feconde très-brève.

- LIGNE ; petite ville du Hainault Autrichien, avec titre de principauté, fur la Denre, à une lieue, ouest-sudouest, d'Ath.
- LIGNÉE; fubstantif féminin. Progenies. Race. Dieu promit à Abraham une nombreuse lignée. Il est demeuré le seul de sa lignée.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

- LIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de chasse. Il se dit du loup qui couvre la louve.
- LIGNÈRE; bourg de France, dans le Maine à huit lieues, nord-est, de Mayenne.
- LIGNEUL ; fublicatif malculin. Sorte de fil ciré dont les Cordonniers font ufage
- LIGNEUX, EUSE. Adjectif. Lignofus Qui est de la nature du bois. Fibres ligneuses.

Les Botanistes appellent *plantes ligneuses*, celles qui sous leur écorce

ont une couche de bois. Les Jardiniers

- les nomment *boifcufes*. Ces plantes étant vivaces, font ou des arbres, ou des arbriffeaux ou des arbuftes.
- LIGNIER ; vieux mot qui fignifioit autrefois le lieu où l'on mettoir le bois
- LIGNIERS; il y a en France quatre bourgs de ce nom. Le premier est en Touraine, sur le Cher, environ à cinq lieues, nord-est, de Chinon : le second est en Picardie, à une lieue, sud-sud-ouest, d'Oise mont : le troissème est dans la mê me province, à deux lieues, ouest,

- .nord-ouest, de Poix; & le quatrièest en Angoumois, à deux lieues, sud-ouest, de Château-neus.
- LIGNITZ; ville forte & confidérable de Silésie, capitale d'une principauté de même nom, fur le Katzbach, à cinq lieues, nord, de Jawer.
- LIGNON ; rivière de France, qui abonde en truites. Elle a fa fource dans les montagnes qui féparent l'Auvergne du Forest, & fon embouchure dans la Loire, à une demi-lieue au dessus de Feurs, après un cours d'environ huit lieues.
- LIGNY; ville de France, dans le duché de Bar, fur l'Ornain, à trois lieues, fud est, de Bar-le-Duc. C'est le siège d'une Prévôté royale. Il y a aussi une Église collégiale & plusieurs Maisons religieuses de l'un & l'autre fexe.
- LIGNY; est aussi le nom d'un bourg de Champagne, situé sur la rivière de Serain, à quatre lieues, nord-est, d'Auxerre.
- LIGOR ; ville maritime d'Afie, capitale d'un petit pays de même nom, fur la côte orientale de la presqu'île de Malaca. Elle appartient au Roi de Siam. Les Hollandois y ont un comptoir.
- LIGRE ; bourg de France, en Touraine, dans l'Élection de Chinon.
- LIGRON; bourg de France, en Touraine, fur le loir, à deux lieues, nord-eft, de la Flèche.
- LIGUE ; substantif féminin. Fædus. Union, confédération de plusieurs Princes ou États pour se défendre ou pour attaquer. Ces deux Puissances firent ensemble une ligue offensive & défensive.

En France on appelle particulièment *la ligue*, cette union de quelques Princes & de quelques villes, qui se fit sur la fin du seizième siè-



cle, sous prétexte de défendre la religion catholique contre les Huguenots.

La France fumoit encore du sang des Calvinistes égorgés le 25 d'Août 1572, jour affreux, qui devroit être effacé de nos annales, & malgré les horreurs de cette fanglante tragédie, le parti protestant sembloit renaître de ses cendres. Les Calvinistes animés par le désefpoir, aussi nombreux & plus redoutables que jamais, paroifloient en état de tirer vengeance des cruautés qu'on avoit exercées contre eux. Ils avoient des Chefs habiles & puiffans, entr'autres le Roi de Navarre & le Prince de Condé. Ce fut pour exterminer ce parti formidable, que le Cardinal de Lorraine étant **m** Concile de Trente en 1576, forma le projet d'une ligue des Catholiques contre les Protestans. Ce projet fut approuvé par l'assemblée dès le moment qu'il le proposa; mais il ne fut exécuté que dix ou douze ans après.

Le Roi d'Espagne accéda à cette ligue dans la vue de profiter des troubles qu'il prévoyoit qu'elle exciteroit en France; & le Pape qui la regardoit comme le plus sûr moyen d'exterminer l'héréfie, s'en déclara le protecteur. Le Seigneur d'Humières, Gouverneur de Péronne, dressa dix huit articles qui furent comme le formulaire de la ligue. Ils portoient en substance, qu'on n'entreprendroit rien qui für contraire à l'obéissance due au Roi, (article qui fut très-mal observé) que l'on combattroit pour maintenir l'exercice de la religion catholique dans le Royaume, que les Nobles ferviroient en personne ou fourniroient des gens armés en leur place, que les Eccléssaftiques & le tiers Etat contribueroient aux dépenses de la ligue. La plupart des Seigneurs & des Gentilshommes catholiques du Royaume, entrèrent avec joie dans un parti qui favorisoit leur humeur inquière & turbulente.

Le Roi qui s'apperçut que la ligue étoit plutôt formée contre lui que contre les Calvinistes, la signa de peur d'en être écrasé, & s'en déclara le Chef; mais cette vue politique n'eut aucun fuccès : s'étant rendu odieux par son genre de vie efféminée & par ses profusions pour fes favoris, lesquelles occasionnoient fans cesse des édits burfaux , le Duc Henri de Guise qui aspiroit au souverain pouvoir, ne manqua pas de fomenter le mépris & l'aversion que ces causes réunies inspiroient au peuple pour fon Prince. Dans ces circonstances le Duc d'Anjou, frère du Roi, vint dans les Pays-Bas chercher au milieu d'une désolation non moins funeste, une Principauté qu'il perdit par une tyrannique imprudence que sa mort suivit de près.

Cette mort rendant le Roi de Navarre comme le plus proche héritier de la Couronne, parcequ'on regardoit comme une chofe certaine qu'Henri III n'auroit point d'enfans, fervit de prétexte au Duc de Guise pour se déclarer Chef de la ligue, en faifant craindre aux François d'a- . voir pour Roi un Prince séparé de l'Église. En même temps le Pape fulmina contre le Roi de Navare & le Prince de Condé, cette fameuse bulle dans laquelle il les appelle génération bâtarde & détestable de la Maison de Bourbon; il les déclare en conséquence, déchus de tout droit & de toute succession. La ligue profitant de cette bulle, força le Roi à poursuivre son beau-frère qui vouloit le secourir, & à seconder



le Duc de Guise qui vouloit le détrôner.

Ce duc de son côté, persuada au vieux Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre, que la Couronne le regardoit, afin de se donner le temps, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même. Le vieux Cardinal charmé de se croire l'héritier présomptif de la Couronne, vint à aimer le Duc de Guise comme son soutien, à hair le Roi de Navarre son neveu comme son ri val, & à lever l'étendart de la *ligue* contre l'autorité royale, sans ménagement, sans crainte & sans mefure.

Il fit plus; il prit en 1585, dans un manifeste public, le titre de premier Prince du fang, & recommandoit aux François de maintenir la Couronne dans la branche catholique. Le manifeste étoit appuyé des noms de plusieurs Finnces, & entr'autres de seux du Roi d'Espagne & du Pape à la tête: Henri III, au lieu d'opposer la force à cette insulte, fit son apologie, & les Ligueurs s'empa èrent de quelques villes du Royaume, entr'autres de Toul & Verdun.

C'est cette même année 1585 que se fit l'établissement des seize, espèce de ligue particulière pour Paris seulement, composée de gens vendus au Duc de Guise & ennemis jurés de la Royauté. Leur audace alla si loin que le Lieutenant du Prévôt de l'île de France révéla au Roi l'entreprise qu'ils avoient for. mée de lui ôter la Couronne & la liberté. Henri III se contenta de menaces qui portèrent les seize à presfer le Duc de Guise de revenir à Paris : le Roi écrivit deux lettres au Duc pour lui défendre d'y venir.

M. de Voltaire rapporte à ce sujet une annecdote fort curieuse; il nous apprend queHenri III ordonna qu'on dépêchâr ses deux lettres par deux couriers, & que comme on ne trouva point d'argent dans l'épargne pour cette dépense nécessaire, on mit les letres à la poste; de forte que le Duc de Guise se rendit à Paris, ayant pour excuse, qu'il n'avoit point reçu d'ordre contraire.

De là fuivit la journée des barricades : le Duc de Guife fe piquant de générolité, rendit les armes aux Gardes du Roi qui, fuivant le confeil de fa mère ou plutôt de fa frayeur, fe fauva en grand défordre & à toure bride à Chartres. Le Duc, maître de la capitale, négocia avec Catherine de Médicis un traité de paix qui fut tout à l'avantage de la *ligue* & à la honte de la royauté.

A peine le Roi l'eût conclu, qu'il s'apperçut quand il n'en fut plus temps, de l'abîme que la Reine mère lui avoit creusé, & de l'autorité souveraine des Guises dont l'audace portée au comble, demandoit quelque coup d'éclat. Ayant donc médité son plan dans un accès de bile noire à laquelle il étoit sujet en hiver, il convoqua les États de Blois, & là il st assessite e au & le 24 Décembre le Duc de Guise & le Cardinal son frère.

Les lois, dit très-bien le Poëte immortel de l'histoire de la *ligue*, les lois sont une chose si respectable & si fainte, que si Henri III en avoit seulement conservé l'apparence, & qu'ayant dans ses mains le Duc & le Cardinal, il eût mis quelque formalité de Justice dans leur mort, sa gloire & peut-être fa vie eussent été sauvées; mais l'affassinat d'un Héros & d'un Prêtre le rendirent exécrable aux yeux de tous les carholiques, sans le rendre plus redoutable,

Il commit une feconde faute en ne courant pas dans l'instant à Paris avec ses troupes. Les Ligueurs ameutés par son absence, & irrités de la mort du Duc & du Cardinal de Guise, continuèrent leurs excès. La Sorbonne s'enhardit à donner un décret qui délioit les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent au Roi, & le Pape l'excommunia. A tous ces attentats ce Prince n'opposa que de la cire & du parchemin.

Cependant le Duc de Mayenne en particulier se voyoit chargé à regret de venger la mott de son frère qu'il n'aimoit pas & qu'il avoit autrefois appelé en duel. Il sentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des Ligueurs seroit accablé, mais sa position & son honneur emportèrent la balance. Il vint à Paris & s'y fit déclarer Lieutenant général de la Couronne de France par le Conseil de l'Union : ce Conseil de l'Union se trouvoit alors composé de 70 personnes.

L'exemple de la capitale entraîna le reste du Royaume : Henri III réduit à l'extrémité, prit le parti, par l'avis de M. de Schomberg, d'appelet à son aide le Roi de Navarre qu'il avoit tant persécuté : celui-ci dont l'ame étoit si belle & si grande, vole à son secours-, l'embrasse & décide qu'il falloit se rendre à force ouverte dans la capitale.

Déjà les deux Rois s'avançoient vers Paris avec leurs armées réunies, fortes de plus de trente-mille hommes; déjà le siège de cette ville étoit ordonné & sa prise immanguable, quand Henri III sut assaffiné le premier Août 1589 par le Frère Jacques Clément, Dominiquain : Ce Prêrre fanatique fut encouragé à ce parricide par son Prieur Bourgoin & par l'esprit de la *li*gue.

Quelques historiens ajoutent que Madame de Montpensier eut grande part à cette horrible action, moins peut-être par vengeance du fang de son frère, que par un ancien ressent que cette Dame confervoit dans le cœur, de certains discours libres tenus autrefois par le Roi sur son compte, & qui découvroient quelques défauts secrets qu'elle avoit : outrage, dit Mezerai, bien plus impardonnable à l'égard des femmes, que celui qu'on fait à leur honneur.

Perfonne a ignore qu'on mit fur les Autels de Paris, le portrait du patricide; qu'on tira le canon à Rome, à la nouvelle du fuccès de fon crime; enfin qu'on prononça dans cette capitale du monde catholique, l'éloge du Moine affaffin.

Le Duc de Mayenne se hâta de faire proclamer Roi de France le Cardinal de Bourbon, tandis que le Roi de Navarre se disposoit à soutenit les droits par les armes. Henri, après avoir gagné sur les Ligueurs la célèbre bataille d'Ivry en 1590, vint mettre le stège devant la ville de Paris. Jamais le fanatisme n'a peut-être donné de scène plus déplorable. Un peuple aveuglé par les Ligueurs, Prêtres, Religieux & laïques', s'obstine à souffrir tout ce que la guerre & la famine peuvent rassembler de plus affreux. Des milliers de citoyens pâles, défigurés, de laissent consumer par une mort lente & douloureuse, plutôr que de reconnoître pour maître un Roi qui

qui l'est par sa naissance, & qui mérite de l'être par ses vertus; un Roi qui dans des sujets révoltés voyant encore des enfans, cherche à leur faire passer des secours, & à soulager les maux qu'ils ont mérités par leur obstination. Qu'on se représente au milieu de cette grande ville défolée, sur ce théâtre d'horreur, une troupe de Prêtres & de Moines, jouant une farce impie & facrilège, se promenant tranquillement au milieu des spectres & des cadavres, le casque sur le froc, la cuirasse sur le scapulaire. Qu'on se figure à la tête de cette abominable procession, un successeur des Apotres, l'Evêque de Senlis distribuant ses bénédictions aux mourans, dirigeant leurs yeux à demi-éteints fur les Images de Jésus-Christ & de Marie, peintes sut la bannière qu'on porte devant lui, contribuant à entretenir ces malheureux dans la révolte jusqu'au dernier soupir, & l'on aura une juste idée des maux que peut produire un zèle aveugle & inconsidéré.

Après la mort du Cardinal de Bourbon, le Duc de Mayenne fit assembler les Etats, forcé par les Ligueurs qui vouloient élire un nonveau Roi. Il fit tous ses efforts pour empêcher cette élection; non qu'il. vouiût sendre la France à son Roi légitime, mais parcequ'il voyoit que les suffrages ne seroient pas pour lui. Le Roi d'Espagne demandoit la couronne pour l'Infante Isabelle sa fille, proposant de la marier à un Prince françois, à condition que son gendre & sa fille servient reconnus Roi & Reine. Le Duc de Mayenne fit.accepter une conférence qui se tint à Surêne entre les Catholiques du parti de Henri & ceux de la ligue. L'Archevêque de Bour-Tome XVI.

41

ges y fit valoir les droits du Roi, & déclara qu'il n'y avoit plus de prétexte pour ne le pas reconnoître, puisque ce Prince étoit resolu d'abjurer le Calvinisme. Le Légat du Pape fit voir alors clairement que fous prétexte de servir la religion, il ne servoit que l'Espagne; car il s'opposa vivement à ce que Henri IV fut reconnu Roi avant qu'il eut reçu l'absolution de Rome; & peutêtre que le parti du Roi d'Espagne eut prévalu, li la généreuse fermesé du Parlement n'eût dérobé la France à une domination étrangère, par un arrêt qui maintenoit la loi falique dans toute la vigueur. Enfin, malgré toutes les cabales de la Cour d'Espagne, Henri IV fut reconnu de ses sujets ; & son abjutation porta le dernier coup à la ligue.

LIGUE, se dit auffi du complot & des cabales que plusieurs particuliers font ensemble pour quelque desfein. Il y avoit des ligues dans la Chambre des communes. Alors il se dit toujours dans un sens odieux.

On donne le nom de Ligues aux trois Communautés qui composent le corps des Grisons. Voyez GRIsons.

- LIGUÉ, ÉE; participe passif. Voyez Liguer.
- LIGUEIL ; ville de France en Touraine, à quatre lieues, sud-ouest, de Loches.
- LIGUER; verbe actif de la première conjugation, lequel se conjugue comme CHANTER. Unir dans une même ligue. Le Roi Guillaume parvint à liguer la plupart des Princes de l'Europe contre Louis XIV.

Il est aussi pronominal réfléchi. La Pologne, le Roi de Dannemark & le Czar se liguèrent contre Charles XII.

F



La première fyllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.

- LIGUEUR, EUSE ; fubstantif. Qui est d'une ligue. Il ne se dit guère que de ceux qui étoient de la ligue du temps de Henri III & de Henri IV. Cette Dame sur une des principales ligueuses. Voyez LIGUE
- LIGURES, ou LIGURIENS; (les) Voyez LIGURIE.
- LIGURIE; c'étoit anciennement une partie de la Gaule cispadane qui comprenoit, suivant le P. Briet, le marquifat de Saluces, une partie du Piémont, la plus grande partie du Montferrat, route la côte de Gênes, la seigneurie de Morgues, une-partie du comté de Nice & la partie du duché de Milan qui est en-deça du Pô. Les Liguriens étoient des hommes vigoureux, adonnés au travail; les femmes furtout étoient très-laborieuses. Strabon fait entendre qu'ils vivoient de lait & de fromages, & qu'ils usoient d'une boiffon faite avec de l'orge. Virgile les dépeint comme des gens faux & qui cherchoient à tromper. Le Père Briet divise les Liguriens en chevelus & en montagnards; les premiers habitoient les côtes de la mer, & les autres, l'Apennin & les Alpes.
- LIHONS, ou LIONS, ou LYONS; ville de France, en Normandie, fur le ruisseau d'Orleau, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Gisors. C'est le chef lieu d'une Élection, d'une Justice Royale, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, & c. LIHONS, est aussi le nom d'un bourg
- de France, en Picardie, à troislieues, sud-ouest, de Péronne.
- LILAS; fubftantif masculin. Plante. originaire des Indes orientales &

dont on distingue plusieurs espèces qui diffèrent par la couleur de leurs fleurs, & qui s'élèvent assez haut; d'autres ne sont que des arbustes. beaucoup plus petits, tels que les lilas de Perse. Leur écorce est grise, verdâtre; leur tronc est rempli d'une moelle blanche & fongueuse; lesfeuilles sont opposées, liss, vertes & luifantes. Les lilas se chargenr, dans le mois de Mai, de grappes à fleurs, qui font un effet admirable dans les bosquets, tant par leur beauté que par leur odeur; rels sont les lilas à fleurs bleues, à fleurs blanches, à fleurs purpurines dont quelques-uns ont les feuilles panachées. Ces espèces de lilas confervent leur verdure jusqu'aux gelées; mais leurs feuilles font fujettes à être mangées par les cantharides.

Les petits lilas de Perse à feuilles de troène & à fleurs blanches, ou à feuilles découpées & à fleurs bleues, font un effet charmant dans les plates-bandes, & ont encore une odeur plus suave que les premiers dont on a parlé. À ces fleurs succèdent de petits fruits applatis & semblables à un fer de pique.

Les lilas fe multiplient aifément par des drageons enracinés, que l'on arrache des gros pieds. On peut auffi coucher les branches, pour leur faire prendre racine. Ces arbriffeaux viennent affez bien dans les terreins les plus arides; mais les lilas de Perfe demandent une terreplus fubftantielle.

La poudre & la décoction des femences du lilas font astringentes.

LILEE; ancienne ville de Grèce dans la Phocide, du côté du mont Parnafie, près des fources du Céphyfe. Elle tiroit fon nom de la Nayade Lilée, fille de ce fleuve. Apollon &

42

>



Diane y avoient chacun un temple. LILIACEE ; adjectif féminin & terme de botanique. On donne cette épithère à une famille de plantes herbacées & vivaces, qui ont depuis un pouce jusqu'à quinze pieds | LILING; ville de la Chine dans la de hauteur. Leurs racines sont fi , breuses, communément simples. La plupart n'ont point de tiges, ce font seulement les bases des teuilles qui, s'enveloppant les unes les autres, forment une bulbe arrondie. Parmi les liliacées qui ont une tige, on observe qu'elle est peu rameule, feuillue ou sans feuilles. Ces feuilles sont dans quelques-unes de ces plantes, simples, alternes & entières; dans d'autres, elles sont opposées & même verti cilées, comme dans le lys, le fritillaire, quelques asperges, &c. Elles forment la plupart à leur infertion une gaîne plus ou moins entière. Les fleurs sont hermaphrodites dans le plus grand nombre : tantôt elles terminent les tiges, tantôt elles sortent des aisselles des feuilles solitairement ou en ombelle; tantôt elles sont disposées en épi ou en panicule.⁴ Les unes sont nues sans écailles, d'autres sont accompagnées d'écailles, ou fortent d'une enveloppe commune, qu'on appelle du nom de spathe, à LILIUM ; substantif masculin. Licause de sa ressemblance avec celle des palmiers; tels sont les oignons & les Narcisses. On remarque quelques fleurs doubles dans les lilia-. cées, telles font celles de l'iris, du Narcisse, de la rubéreuse & du muguet. Leur poussière prolifique est composée de molécules arrondies, **d'un blanc j**aunâtre, & presque transparentes; leur fruit est une capsule ou baie à trois loges & trois battans qui s'ouvrent du haut en bas. Leurs graines font plattes oùl

rondes, attachées horifontalement au centre du fruit sur un rang. On range parmi les liliacées, les joncs, les iris, les lys, les narcisses, les fcilles, les oignons, les asperges.

- province de Huquang, au département de Changxa, huitième métropule de cette Province.
- LILITH ; substantif masculin. C'étoit, disent les Rabins, la première femme d'Adam, qui se sépara de son mari, & ne voulut plus retourner avec lui, quoique Dieu lui eur envoyé deux Anges pour l'y contraindre. Ils croyent qu'elle mange les enfans nouveau nés. C'est pourquoi les Jurfs, lorsqu'un enfant est né dans une maison, écrivent avec de la craie ou autrement : qu'Adam & Eve soient ici ; que Lilith s'en éloigne. Ils écrivent aussi les noms des trois Anges, qui pourluivirent Likth ; favoir, Sennoï, Sansennoï, Samangeloph; parce que Lilith leur promit de ne faire aucun mal aux lieux où elle trouveroit leurs noms.

Les Juifs cabalistes qui sont les auteurs d'une infinité de rêveries. prétendent tirer cette fable du premier chapitre de la Genèse, qu'ils expliquent à leur manière.

queur fort propre à rappeler les esprits d'un malade très-foible. En voici la préparation felon la pharmacopée de Paris.

Prenez des régules de cuivre d'étain & d'antimoine martial, de chacun quatre onces ; mettez les exactement, & réduisez les par la fusion en un seule régule selon l'art : mettez le de nouveau en poudre, & mêlez-le avec du nitre très-put & du tartre, l'un & l'autre en poudre, de chacun dix-huit onces.

Fii



projetez ce mêlange dans un creufet & le faites détonner, & enfuite faites-le fondre à un feu trèsfort, versez la matière dans un mortier pour l'y réduire en poudre dès qu'elle sera prise, & verfez la encore toute chaude dans un matras; versez dessus fur le champ une suffisante quantité d'esprit-devin rectifié, digérez pendant quelques jours au bain de sable, en agitant de temps en temps, & vous aurez une teinture profondément colorée. C'est le lilium.

LILLE; grande, riche, forte & confidérable ville de France, capitale de la Flandre françoise, sur la Deule, à cinq lieues, ouest, de Tournai, & à cinquante lieues, nord-nord - est de Paris, sous le 20^e degré, 44 minutes 16 fecondes de longitude, & le cinquantième, 37 minutes, 50 secondes, de latitude. C'est le siège-d'une Gouvernance, d'un Bailliage, d'un siège Echevinal & Municipal, d'une Cour des Monnoie, d'une Juridiction des Eaux & Forêts, &c. Il y a aussi une Eglise Collégiale, sept Paroisses & plufieurs Maisons Religieuses de l'un & de l'autre fexe. On y compte cent soixante-dix rues, dont plufieurs sont très-belles; trente places publiques, vingt-quatre cours, huit cens maisons & environ soixante mille ames. La Citadelle de cette ville est la plus belle qu'il y ait en Europe, & la première que le Maréchal de Vauban ait fait construire.

Le commerce de Lille est trèsflorissant : les manufactures y sont en grand nombre ; elles sournissent des draps, des penchinats, des serges, des ratines, des étamettes & autres pareilles étoffes; des couvertures de lits; des callemandes larges, étroites, unies, rayées & à fleurs de toutes couleurs; des camelots larges, étroits, unis, rayés, ondés, gauffrés de toute elpèce ; des l'ampareilles, pour l'Efpagne en fin & superfin, des lamitles de différentes qualités ; des bourracans, des polymis, des crépons, des bourats, des molletons, des velours façon d'Utrecht & autres; des moquettes en laine & en fil, unies & rayées, de même que plusieurs autres sortes d'étoffes de laine seule, ou mêlées de soie, de coton ou de fil de lin. Il fort des autres fabriques, des toiles de ménage de toutes qualités ; des toiles unies & ouvrées de tous desseins & de toutes couleurs, pour faire des habillemens, des meubles & des garnitures de lit; des coutis damaflès, à fleurs & unis ; du linge de table de toutes sortes; des dentelles en soie, en or, en argent & en fil, à l'imitation de celles de Flandre & de Valenciennes ; des galons; des rubans, des tapisseries de haute-lisse, des cuits dorés, des chapeaux de toute espèce ; des cuirs, des maroquins, des bas & autres ouvrages de bonneterie, au tricot & au métier ; des savons blancs & noirs; du papier & du carton. Cette ville est fort renommée pour ses fabriques de fil à coudre & à faire des dentelles. On y raffine & blanchit le sucre, le sel & la cire dans fa dernière perfection. Il y a des amidonneries, une verrerie aux bouteilles & aux verres blancs, tant pour les vitrages que pour tout autre usage ; des tanneries, des Imprimeries; l'apprêt des étoffes y est fort beau; il approche beaucoup de celui des An-

Digitized by Google

glois, & l'égale même quand on le demande. La teinture même y est portée au plus haut point; on y teint en toutes sortes de couleurs, même en vert de Saxe & en écarlate, la soie, le coton & le fil indistinctement. On y fabrique des cloux, & on y travaille le fer en toutes manières & dans tous les goûts.

Il s'y fait, outre cela, un grand commerce de chevaux, & de toutes fortes de bétail, de grain & d'huile de Colfat, de lin, & autres productions du pays.

Cette ville entretient un commerce confidérable, non-feulement avec les Etats voilins, tels que la France, la Hollande, les Pays-Bas, **& quelques** endroits d'Allemagne; mais encore avec l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Irlande, l'Italie, la Savoye, les Pays du Nord & les Indes. Elle a une correspondance directe avec tous les Pays étrangers, & fait une banque confidérable; ce qui la rend le magafin & l'entrepôt de toutes les Villes voisines du Haynault, du Cambrefis & d'Artois, ainfi que d'une partie de celles de Flandre.

Elle fait ainfi mouvoir toutes les autres Villes des environs, & est l'ame du commerce de tout le Pays. Son commerce propre est général & comprend tous les objets qui en sont susceptibles; il se fait ou par échange avec d'autres marchandises des pays étrangers, ou en argent. Celui de proche en proche s'y fait par le moyen des canaux & des rivières, par la commodité des voitures, par les grands chemins, & par les routes tellement frayées de tous côtés que cet objet ne laisse rien à defirer pour faciliter l'exportation. Le commerce avec Paris, Lyon, Metz, Amiens & Dunkerque s'y fait de même. Le Port de cette dernière Ville, ceux de Calais & d'Oftende, fervent au chargement des marchandifes que les Négocians de Lille expédient pour une grande partie de la France, & des pays étrangers. Le produit en argent s'en exporte par la voie du change. Le florin est la monnoie usitée : il y vaut vingt patars, le patars deux deniers de gros ou douze deniers ordinaires; & ce même florin vaut vingt-cinq fous en argent de France.

47

La livre de poids y est de seize onces, qui équivalent à quatorze onces de poids de marc. L'aune y est de vingt-fix pouces, le pouce de douze lignes. Trente-huit razières de cent vingt livres chacune, y sont un last d'Amsterdam, dix-neuf septiers de Paris & trentehuit boisseaux de Bordeaux. Les terres s'y mesurent par bonniers : le bonnier contient seize cens verges carrées, & la verge dix pieds de roi carrés.

Les Négocians s'affemblent tous les jours à la bourse, pour y traiter d'affaires de banque.

On doit compter parmi les établiffemens utiles de Lille, un mont de piété, où l'on prête fans aucun intérêt, jusqu'à cinquante écus sur chaque gage de pareille valeur. C'est une fondation de 1609, due à la générosité de Bartholomée Mazurel. Les bâtimens en sont confidérables, & le Magistrat y commet un Directeur avec des Commis.

Cette Ville a long temps appartenu aux Comtes de Flandre : elle doit fa première fplendeur à Baudouin V, mort en 1067, lequel fut pour cette raison appelé Baudouin de Lille. Elle fut prise par Philippe-le-Bel en 1296, après un | • le bâtirent en 1583, pour se consiége de trois mois. Six ans après Guy, Comte de Flandre, en fit le siège, & s'en remit en possession. Enfuite elle fut donnée en ôtage au Roi Philippe, qui se l'assura par un traité du 11 Juillet 1312 Ses fuccesseurs la conserverent jusqu'en les femmes, dans les Maisons de Bourgogne & d'Autriche.

Enfin Louis XIV l'enleva aux Efpagnols le 27 Août 1667, & lui accorda une capitulation par laquelle il lui assura pour toujours la confervation de ses droits, usages, franchises & libertés. Les Alliés s'en étant emparés après un liége fort long, très-opiniâtre, & malgré la belle & vigoureuse défense qu'y firent les François commandés par le Maréchal de Boufflers, elle fut rendue au Roi par le Traité fait à Utrecht le 11 Août 1713. Il est porté dans le vingt-cinquième article de ce Traité, que la ville de Lille fera conservée & maintenue dans la libre jouissance de tous ses priviléges, prérogatives, coutumes, exemptions, droits, octrois, communs & particuliers, charges & offices héréditaires, avec les mêmes honneurs, rangs, gages, émolumens & exemptions dont elle jouissoit avant la ceffion.

- LILLEBONNE ; ville de France en Normandie, à dix lieues, ouestnord-ouest, de Rouen.
- LILLIERS, ou LILLERS; ville de France en Arrois, sur la rivière de Navez, à sept lieues, nord-ouest, d'Arras. C'est le chef-lieu d'un Bailliage.
- LILLO; fort des Pays-Bas Hollandois, fur l'Escaut, à trois lieues d'Anvers. Les Habitans d'Anvers qui toutenoient le parti des confédérés,

- ferver la navigation de l'Escaut, & les Espagnols furent obligés d'en lever le siége en 1588, par la belle défense que leur opposa le commandant de Lanoue - Teligni, fils du fameux Lanoue, surnommé Brasde-Fer,
- 1369. Elle passa successivement par LIMA ; ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dont elle est la capitale ainsi que la résidence du Viceroi, avec un Archevêché érigé en 1546, & une espèce d'Université dirigée par des Moines, & fondée par Charles - Quint en 1545.

François Pizarre jeta les fondes mens de Lima en 1534 ou 1535, & douze Espagnols sous ses ordres commencèrent à s'y loger. Le nombre des Habirans augmenta promptement, on alligna les rues, on les fit larges, & on divisa la ville en carré, que les Espagnols appellent Quadras.

Le Roi d'Espagne y établit un Viceroi, avec un pouvoir absolu, mais dont le Gouvernement ne dure que sept ans; les autres Charges se donnent, ou plutôt se vendent, pour un temps encore plus court; (cavoir pour cinq ans, pour trois ans. Cette politique, établie pour empêcher que les pourvus ne forment des partis contre un Prince éloigné d'eux, est la principale caufe du mauvais gouvernement de la Colonie, de toutes fortes de déprédations & du peu de profit qu'elle procure au Roi; aucun des Officiers ne se soucie du bien public.

Le Printems commence à Lima à la fin de Novembre ou au commencement de Décembre, par le changement qui se fait alors dans l'atmosphère. Les vapeurs dont elle

étoit chargée pendant l'hiver venant à se diffiper, le soleil recommence à paroître, & rend à la terre une douce chaleur, dont l'absence de fes rayons l'avoit privée. Ensuite vient l'été qui est chaud, sans qu'on fe plaigne de l'excès; l'ardeur en est tempérée par les vents du sud qui soufflent modérément dans cette faison, & qui rafraîchissent l'air par l'humidité qu'ils y répandent. L'hiver commence au mois de Juin ou dans les premiers jour de Juillet, dure jusqu'en Novembre ou æ Décembre, avec quelques semaines entre deux, qui tiennent de la température des deux saisons, & que Fon peut regarder comme l'automne de ce pays. C'est à la fin de l'été que les vents du fud commencent à souffler avec plus de force, & à répandre le froid ; mais qui ne ressemble en rien à celui que l'on ressent dans les climats où l'on voit de la neige & de la glace, il oblige seulement de quitter les habits légers & d'en prendre de plus chauds.

Les terres du voisinage sont ferriles en toutes sortes de fruits délicieux de l'Europe & des îles Antilles, oranges, citrons, figues, raisins, olives, ananas, goyaves, parates, bananes, melons, lucumos, chérimolas, & autres.

Les campagnes de la grande Vallée de Lima offrent des prairies vertes toute l'année, ici tapissées de luzerne, là des fruirs dont nous venons de parler : la belle rivière de Lima arrose cette Vallée par une infinité de canaux pratiqués au milieu des plaines.

En un mot Lima donneroit l'idée du féjour le plus riant, fi tous ces avantages n'étoient pas troublés par de fréquens tremblemens de terre, qui doivent inquiéter sans cesse ses habitans. Il y en eut un le 17 Juin 1678, qui ruina une grande partie de la ville. Celui de 1682 démolit presque entièrement les édifices publics. Depuis, la plupart des maisons des particuliers y ont été faites généralement d'un seul étage, & seulement couvertes de roseaux, fur lesquels on répand de la cendre, pour empêcher que la rosée ne passe à travers.

47

Enfin le 28 Octobre 1746, on entendit à Lima, sur les dix heures & demie du soir, un bruit souterrain qui précède toujours en ce payslà les tremblemens de terre, & dure alles long-temps pour qu'on puisse fortir des maisons. Les secousses vinrent ensuite, & furent si violentes, qu'en quatre à cinq minutes de temps il ne resta de toute cette capitale que vingt maisons sur pied. Soixante- quatorze Eglifes ou Couvens, le palais du Vice-Roi, l'audience royale, les hôpitaux, les tribunaux & tous les édifices publics qui étoient plus élevés & plus folidement bâtis que les autres, furent ruinés de fond en comble.

Le Callao, ville fortifiée & port de Lima, à deux lieues de cette capitale, fut vraisemblablement renversé par les mêmes seconsses ; dans le même temps où le tremblement se fit sentir, la mer s'éloigna du rivage à une grande diftance ; elle revint ensuite avec tant de furie, qu'elle submergea treize des vaisfeaux qu'elle avoit laissé à sec & sur le côté dans le port. Elle porta quatre autres vaisseaux avant dans les terres, où elle s'étendit à une de nos lieues, rafant entièrement Callao, & engloutissant tous ses habitans, au nombre d'environ cinq mille, & plusieurs de ceux de Lima qu'elle trouva fur le chemin.

Digitized by Google

Les ofcillations que fit la met jusqu'à ce qu'elle eût repris son alfietto naturelle, couvrirent les ruines de cette malheureuse ville de LIMA; rivière d'Espagne & de Pottant de fable, qu'il reste à peine quelque vestige de sa situation. Mais on a travaillé infenfiblement à tirer des ruines de Lima la plus grande partie des effets précieux qui y ont été enfouis, & à rétablir les édifices publics plus bas qu'ils n'étoient avant cet accident.

Cette ville a à l'orient les hautes montagnes des Andes, autrement appelées les Cordilières, & se trouve struée sous le 299^e degré, 1 minute de longitude, & le 12^e, Fminute, 15 secondes de latitude.

On appelle Audience de Lima, une grande Province du Pérou dont Lima est la capitale. Cette Province est bornée au nord par l'Audience de Quito, à l'orient par les Andes, au midi par l'Audience de Los-Charcas, & à l'occident par la mer du Sud.

Il y a aussi la vallée de Lima qui s'étend principalement à l'ouest de la ville de Lima jusqu'à Callao, & au sud jusqu'à la vallée de Pachacamac. La luzerne y croît en abondance, & sert à nourrir des bêtes de fomme.

Il y a encore la rivière de Lima qui descend des montagnes des Andes, passe au nord de la ville de Lima, & le long de ses murailles; elle arrose toute la vallée par un grand nombre de canaux qu'on a pratiqués, & va se jeter dans la mer, au nord de la ville de Callao, détruite par le tremblement de terre de 1746, où elle fournit de l'eau pour l'aiguade des vaisseaux.

LIMA, OU PONTE DE LIMA; petite ville de Portugal, chef-lieu d'un perir pays de même nom, dans la Province d'entre Minho & Duero, & située à l'embouchure de la rivière de Lima.

- tugal qui a fa fource dans la Galice, auprès de Villa del Rey, & fon embouchure dans un golfe à Ponte de Lima, après avoir arrolé en Portugal la province de Tra los Montes, & celle d'entre Minho & Duero.
- LIMACE ; substantif féminin. Archimedis cochlea. Machine qu'on appelle aussi vis d'archimede, par le moyen de laquelle on élève l'eau ou un autre liquide, quoiqu'il ait toujours dans le tuyau un mouvement de chute par son propre poids.
- LIMACE; substantif féminin; ou LIMAS, substantif masculin. Limas nudus. Reptile qui vit nu, sans coquille, & mi ne diffère des limaçons qu'en ce qu'il est plus alongé & qu'il n'a point de robe. Les naturalistes comptent plusieurs eipèces de limaces : les unes noires, les autres grifes, tachetées ou non tachetées; d'autres jaunes, femées de taches blanches; d'autres brunes ou toutes rouges; cette dernière espèce est la plus commune.

La limace rouge est de la grosseur de l'index, pesant une once & demie ou environ : sa peau est double, l'extérieur est filloné & d'une subftance de cuir; l'intérieur est fibreux, & criblé d'une infinité de traces : ion manteau ou coqueluchon iui tient lieu de coquille. C'est dans cette partie que l'animal cache sa tête, son cou & son ventre, toutes parties qui n'ont point de forme fixe. Cet insecte a quatre cornes, qui lui servent à se conduire à tâtons, fans yeux, mais qui sont terminées par un petit globule noir. On remarque de plus que l'animal fait



- fait sortir & rentrer ses cornes de , la même manière que les doigts d'un gand : il a encore à la tête une dent faire en croissant, armée de quinze pointes, située à la mâchoire d'en-haut. Deux petites pierres sableuses & perlées se tirent aufii de la limace : l'une de sa tête, l'autre de fon dos. Ces offelets prennent le nom de pierres de limace; ils sont fort vantés des charlatans, fans avoir d'autres vertus que la pierre à chaux. La tête de cet insecte est distinguée de la poirrine par une raie noire, comme la poitrine l'est du ventre. Cet animal vit encore affez long-temps étant coupé par morceaux; c'est peut-être la raison pour laquelle M. Linnæus met la limace dans la classe des vers, & du genre ou de l'ordre des Zoophytes.

Les limaces font hermaphrodites comme les escargots, enforte que chacune d'elles donne la fécondité à une autre, de qui elle la reçoit en même remps. Dans l'accouplement la partie masculine qui est d'un bleu pâle, se gonfle considérablement, & sort par une large ouverture située au côté droit du cou près des cornes ; cet organe qui est de même forme & de même grandeur dans les deux sexes, est une espèce de cordon que les deux individus quand ils veulent s'accoupler, poussent dehors par un mécanisme semblable à celui qui fait fortir leurs cornes. On trouve quelquefois les limaces en cet état • dans une attitude singulière; c'està dire, suspendues en l'air, la tête

en bas, & accrochées à un tronc, ou à une branche d'arbre, queue à queue, par une allez groffe corde. filée de leur propre bave. Redi dit en avoir vu paffer trois heures en cet état, & que pendant tout ce *Tome XVI*. temps les cordons qui fortent hors du corps s'entrelacent, s'agitent, fe contractent, & fe couvrent enfin d'une écume favonneuse, blanchâtre qui est leur liqueur spermatique.

Leurs œufs sont sphériques, blanchâtres, à-peu-près comme des grains de poivre blanc; mais quand ils sont prêts à éclore, ils jaunissent un peu.

Les limas ou limaces, autrement dites licoches, se nourrissent, ainsi que les limaçons, d'herbes, de champignons, de papier mouillé; ils se plaisent dans les bas prés. dans les lieux sourcerrains & limoneux, où le soleil ne donne que peu ou point, quelquefois sur des montagnes, dans des forêts ombrageuses, en un mot dans des endroits frais, couverts & humides, même dans des jardins, parmi les plantes potagères : la trace de leur marche est marquée par une couche de glu luisante sur la terre, sur les murs & fur les arbres par où ils ont passé; cette marche est fort lente.

Si l'on faupoudre bien une limace avec du sel commun, du nitre ou du sucre, elle jette aussicot audehors une grande quantité de matière visqueuse, fort tenace, & pour l'ordinaire de deux couleurs; c'eft-à dire jaune & blanche. Cette matière devient épaisse comme de la colle; & en moins de quatre minutes la limace enfle, se roidit & meurr. Si l'on confidère alors la peau de cet animal léparée des parties internes, au lieu de la trouver épaisse & dure comme elle est ordinairement, on la trouve flexible, très-mince & sèche, parcequ'elle a perdu toute fon humeur vifqueuse.

Les limaces sont rafraîchissantes, G



humectantes & pectorales ; on s'en fert intérieurement contre la toux & le crachement de fang.

On appelle quelquefois la limace, limaçon rouge.

Il y a auffi la *limace de' mer* qui a une grande reffemblance avec la limace terrestre, ou à un limaçon hors de sa coquille; elle a le ventre plus gros & moins visqueux : au lieu du capuce que porte la limace de terre, elle a deux expansions membraneuses qui lui servent de nâgeoires. On en trouve dans la mer des Indes qui sont plus grandes que les nôtres : elles sont de couleur rousse, noirâtres sur le dos.

Redi qui a donné la description anatomique des limaces terrestres & de mer, dit qu'il ne fait pas pourquoi on a donné à ces dernières le nom de *lièvres marins*, à moins que ce ne soit, dit-il, parceque quand elles étendent leurs cornes postérieures, & retirant les cornes antérieures, elles paroissent au premier coup d'œil avoir quelque restemblance imparfaite avec le lièvre, dont les longues oreilles peuvent être représentées par ces cornes antérieures retirées. On regarde cette limace comme venimeuse au toucher ; elle cause un vomissement & un dévoiement d'eftomac, même l'alopecie ou la chute des poils : broyée avec de l'huile, c'est un excellent dépilatoire.

LIMAÇON ; subRantif masculin. Cochlea. Coquillage univalve ou testacée, qu'on sait être androgine ou hermaphrodite comme la limace, & conséquemment il a par rapport à la génération, un plus grand appareil d'organes que la plupart des autres animaux. Chaque individu réunit en lui les deux sexes, il peut en faire usage en même temps; maisil ne peut se paffer d'un autre individu pour opérer la técondation. Il a au côté droit du cou un trou assez grand qui est en même temps le conduit de la refpiration, la vulve & l'anus; c'est par-là que sortent au besoin les parties masculine & féminine, toutes prêtes à faire leurs fonctions. Cela n'arrive pleinement qu'après qu'un limaçon en a rencontré un autre, & que par plusieurs mouvemens préliminaires plus vifs, & pour ainsi dire plus passionnés qu'on ne l'imagineroit d'une espèce aussi froide, ils se sont mis l'un & l'autre dans une même disposition, ou se sont assurés d'une parfaite intelligence. Ils ont une autre agacerie fort singulière : outre les parties mâle & femelle, il leur fort par la même ouverture du cou, un aiguillon fait en fer de lance à quatre appendices, qui se termine en une pointe très aiguë & assez dure, quoique friable; comme les deux limaçons tournent l'un vers l'autre la fente de leur cou, il arrive que quand ils fe touchent par cet endroit, l'aiguillon del'un pique l'autre; & la mécanique qui fait agir cette sorte de fleche ou de petit dard, est telle qu'il abandonne en même temps la partie à laquelle il étoit attaché, de manière qu'il touche par terre, ou que le limaçon piqué l'emporte. Ce limaçon fe retire auffitôt; mais peu de temps après il rejoint l'autre & le pique à fon tour, Après quoi l'accouplement ne manque jamais de s'accomplir.

Les limaçons ont coutume de s'accoupler julqu'à trois fois de quinze en quinze jours : à chaque accouplement on voit un nouvel aiguillon; enfuite ils fe joignent, & leur accouplement dure dix à douze

LIM

heures ; ils paroissent alors comme engourdis : leur matiète séminale est d'une consistance de cire. Lémeri dit qu'on peut voir facilement la mécanique de cet accouplement, en faisant mourir dans le vinaigre ces animaux accouplés.

Environ dix-huit jours après l'accouplement, les limaçons pondent par l'ouverture de leur cou une grande quantité d'œufs qu'ils cachent en terre avec beaucoup de foin & d'industrie. Ces œufs font blancs, revêtus d'une coque molle & membraneuse, collés ensemble par une glu imperceptible en manière de grappe, & gros comme des graines de vesce.

Il y a plusieurs espèces de limacons: nous parlerons des principales. Le LIMAÇON DE TERRE, qui est le colimaçon des jardins, ou l'escargot commun, ou le *limas* à coquille, est un ver oblong, sans pieds ni os, composé d'une tête, d'un cou, d'un dos, d'un ventre & d'une sorte de queue enfermée dans une coquille d'une seule pièce, qui est plus ou moins grande, d'où il sort en grande partie, & où il rentre à son gré. Sa peau est un tissu tendineux, plus lisse & plus luisante sous le ventre; plus terne, fillonnée & grainée fur le dos; capable d'une grande extenfion & contraction; plissée & fraisée sur les bords, formant de chaque côté comme des aîles, par le moyen desquelles il rampe sur la terre d'un mouvement vermiculaire ou d'ondulation qui lui tient lieu de pieds. Toute sa tête sort de la coquille, comme une bourse qu'on retourneroit : on y remarque quatre cornes, deux grandes & deux petites; les premières sont les supérieures, elles sont de figure conique, un peu transparentes, longues ΥE

de huit lignes, & garnies à leur extrémité d'une liqueur jaunâtre qui contient un petit point noirâtre. On est encore fort indécis sur l'usage de ces cornes; les grandes fontelles la fonction d'yeux ou de lunettes d'approche? Et les deux petites lui tiennent-elles lieu d'antennes ou de bâtons pour tâter le terrein qui l'environne afin de diriger sa route? Ces cornes sont d'un sentiment exquis, le moindre obstacle les lui fait retirer avec une extrême promptitude. Sa bouche eft affez grande, béante, forte, armée de dents rouges & formée de deux mâchoires.

On trouve dans le bas-ventre une fubstance grasse, visqueuse, gluante, qui s'attache fortement aux doigts; elle est jaunâtre & collée aux intestins; on en fait la pommade de limaçon, qui est bonne pour les boutons du visage : c'est cette même mucolité, qui, venant à se séchet dans les lieux par où le limaçon a rampé, luit comme des feuilles d'argent. Le limaçon rend, de tous les endroits de son corps & particulièrement de ses parties inférieures, une si grande quantité d'humeur, qu'il semble plutôt nâger que ramper. La ténacité de cette humeur visqueuse & grasse l'empêche de tomber & d'être pénétré, foit par l'air, foit par l'eau. Pour ménager une liqueur si précieuse, il a grand foin d'éviter les ardeurs du soleil qui la dessécheroient; il habite communément les lieux frais. Quand le limaçon veut fe mettre en quête, il étend ses deux appendices musculeuses ou aîles rampantes qui en resserrant leurs plis de devant se font suivre de ceux de derrière & de tout le bâtiment qui pose dessus. Ce bâtiment est sa con Gij

Digitized by Google

quille, il la porte par tout avec lui. Cette coquille est formée par juxtepolition, comme toutes les autres demeures des testacées.

Le limaçon terrestre réunit dans fa coquille deux avantages ausi finguliers que difficiles à concilier, la légéreté & la solidité. On voit sur quelques coquilles terrestres deux ou trois raies ou bandes, tracées de largeur inégale & de couleur différentes, coupées par un grand nombre de lignes transversales ou en zigzag; telles font les coquilles des limaçons de jardin: il y en a d'une feule couleur janne, ou role, avec un liséré noir.

Aux approches de l'hiver, le limaçon s'enfonce dans la terre, ou fe retire dans quelque trou, quelquefois seul, mais ordinairement en compagnie. Il forme alors avec fa bave à l'ouverture de sa coquille un petit couvercle blanchâtre, & il fe renferme entièrement.

Ce couvercle met l'animal à l'abri des injures de l'air & de la rigueur du froid : il demeure ainfi fix. à sept mois sans mouvement & lans prendre aucune nourriture, jusqu'à ce que le printemps ramène les beaux jours. Avec l'appétit tous ses besoins. renaissent : il ouvre sa porte & va chercher de quoi réparer les forces. un peu épuifées par le jeune de l'hiver. Sa nourriture confifte en feuilles de plantes, &c. Les jardiniers favent mieux que personne, que ces animaux font un grand dégât dans les jardins potagers & fruitiers, furtout pendant la nuit & dans les. temps pluvieux : ils attaquent auffi la vigne, les pois, les téves, les vesces & les lentilles. Une rortue dans un jardin, est le meilleur destructeur de limaçons qu'on ait pu wouver julqu'ich

On distingue aux environs de Paris plusieurs autres limaçons terrestres à coquilles; savoir, le limaçon de vignes, ceux qui sont appelés luisance, la livrée, la striée, la lampe antique, le cornet de S. Hubert, le grain d'orge, le grain d'avoine, la nompareille, le barillet, &c. Le pays d'Aunis, l'Angleterre, l'Italie, la Chine & l'Amérique en fournissent dont les couleurs sont admirables. M. Linnæus en cite douze espèces qui se trouvent en Suède : les tranfactions philosophiques font aussi mention de deux espèces de limacons de la groffeur d'un grain d'avoine, dont les volutes sont contournées de droite à gauche : ce qui fait appeller ces sortes de coquilles. uniques_

On fait des potages & différens. ragoûts dans plusieurs Provinces du Royaume avec les limaçons des VIgnes & ceux des jardins. Il est peus de mets aufli dégoutans pour les perfonnes qui n'y font point accoutumées; on peut croire même que celles qui en mangeroient fans rebut les. digereroient difficilement. La chain fpongieuse, molasse, de ces animaux & l'espèce de suc visqueux & fade dont elle est chargée, paroisfent peu propres à exciter convenablement le jeu des organes de la digestion, & à êrre pénériés par les humeurs digestives.

C'est cependant par cette qualité: de nourriture insipide & glutineuse, que la chair & les bouillons de limaçon out été fort vantés comme. un excellent remède contre le marafme & la phthyfie; mais ces bouilkons sont encore plus inutiles ou plus nuifibles que ceux de grenouille. & de rortue, Ec.

On distille les limaçons avec le petit lait pour en retirer une cau que



paffe pour adoucir merveilleusement la peau & pour blanchir le teint; mais on peut croire que la petite quantité de parties gelatineuses qui font élevées avec l'eau par la distillation, ne suffisent point pour lui communiquer une vertu réellement adoucissante, quoiqu'elle lui donne la propriété de graisser & de se se corrompre.

La liqueur qui découle des *lima*fons pilés & faupoudrés d'un peu de fel ou de fucre, est un remède plus réel; celle-ci est véritablement muqueuse, elle peut soulager la douleur, étant appliquée fur les unmeurs goutteuses, flegmoneuses, &c. elle est capable d'adoucir la peau; elle est surteus inflammations des yeux, c'est-à-dire celles qui sont accompagnées de chaleur & de douleurs vives.

Les coquilles de *limaçons* font comptées parmi les alkalis terreux dont on fait usage en Médecine.

- Le LIMAÇON DE MARAIS ou d'EAU DOUCE, se trouve dans les fleuves, les lacs, les grands marais, les fossés & les étangs. Le Chevalier Linnæus en cite seize espèces, parmi lesquelles il y a des buccins.
- Le LIMAÇON DE MER, se trouve assez communément dans la Méditerranée. Sa coquille est striée & gravée en dehors, lisse & polie en dedans; elle n'a jamais moins de deux spirales ou contours, & jamais plus de dix. Sa bouche dans la mer est garnie d'un opercule calcaire, qui a la figure d un nombril, rougeâtre en desse blanchâtre en dessous; ce qui fait appeler ce coquillage limaçon ombiliqué. Quand l'infecte veut prendre de la nourriture, il pousse & ouvre ce couvercle, & korsqu'il en a pris suffisamment, il

le retire à lui, & referme fi exactement fa coquille que l'eau de la mer n'y peut pénétrer.

On remarque beaucoup de variétés dans les limaçons du Cap de Bonne Elpérance; il y a entr'autres le limaçon quille que la mer jette fur ses bords en grande quantité & qui est de toute beauté. On en fait présent aux étrangers curieux : les Européens du Cap en font de la chaux. Par lá description que Kolbe donne de plusieurs autres espèces de limaçons, on y reconnoît le nautile, l'hustere épineuse, &c. Les côtes de l'Afrique & l'île de Tabago fournissent aussi de beaux limaçons, & c. Le lambis d'Amérique est aussi une sorte de limaçon.

On appelle Insecte du LIMAÇON, un petit animal auquel le corps des limaçons terrestres sert de domicile. M. de Réaumur qui a observé les insectes de ce genre, nous apprend qu'ils habitent tantôt la surface extérieure d'une des parties du corps du limaçon de terre, & que tantôt ils vont se cacher dans les intestins de cet animal. On fait que le collier du limaçon a beaucoup d'épai!feur, & que c'est presque la seule epaisseur de ce collier que l'on ap~ perçoit, lorsque le limaçon s'est tellement retiré dans sa coquille qu'il ne laisse voir, ni sa tête, ni: ion empatement; c'est donc sur le collier que l'on trouve premièrement les infectes dont il s'agit ici. Ils ne font jamais plus aisés à observer que: lorsque le *limaçon* est renfermé dans ta coquille, quoiqu'on puisse les remarquer dans diverses autres circonstances. Les yeux souls, sans être aidés du microscope, les apperçoivent d'une manière fensible; mais ils ne les voyent guère en repos; ilsmarchent presque continuellement

- 53

& avec une extrême vitesse, ce qui leur est astez particulier.

Quelque petits que soient ces animaux, il ne leur est pas possible d'aller sur la surface supérieure du limagon, la coquille est trop exactement appliquée desse en revanche ils ont d'autres pays intérieurs où ils peuvent voyager. Le limaçon leur en permet l'entrée toutes les fois qu'il ouvre son anus qui est dans l'épaisfeur du collier. Il semble que les petits insectes attendent ce moment favorable, pour se nicher dans les intestins du limaçon ; du moins ne sont-ils pas long-tems à profiter de l'occasion qui se présente d'y aller. Ils s'approchent du bord du trou & s'enfoncent aussitôt dedans en marchant le long de ses parois; de sorre qu'on ne voit plus au bout de quelques instans sur le collier, aucun des petits animaux qu'on y observoit auparavant.

L'empressement qu'ils ont à se rendre dans les inteftins du limaçon, semble indiquer que c'est là le séjour qu'ils aiment : mais le limaçon les oblige de revenir fur le collier toutes les fois qu'il fait sortir ses excrémens; car ses excrémens occupant à peu près la largeur de l'inteftin, chassent en avançant tout ce qui se présente en leur chemin ; de sorte que lorsque ces insectes arrivent au bord de l'anus, ils sont contraints d'aller sur le collier; & comme cette opération du limaçon dure quelque temps, ils se promènent pendant ce temps-là sur le collier, d'où ils ne peuvent pas rentrer toujours quand il leur plaît dans les inteftins, parceque le limaçon leur en a souvent fermé la porte, pendant qu'ils parcouroient le collier.

toutes les espèces de limaçons des

jardins. Il y a même certaines efpèces de petits limaçons, chez lefquels on découvre ces insectes sufqu'au milieu de leurs intestins. Cependant, quoiqu'on trouve ces animalcules sur les différentes espèces de limaçons terrestres, il ne faut pas les y chercher indifféremment en tout temps, car on en découvre rarement pendant les temps pluvieux. Ainsi pour ne se point donner la peine d'observer inutilement, il ne faut examiner les limaçons qu'après une lécheresse : apparemment qu'elle est propre à faire éclorre ces insectes, ou peut-être aussi qu'elle empêche la destruction de ceux qui sont déjà formés.

Le corps seul du limaçon est un terrein convenable à ces insectes. On ne les voit jamais sur sa coquille, & si on use de force pour les obliger d'y aller, ils ne font pas long-temps après qu'on leur rendu la liberté sans regagner le collier d'où on les a chassés.

A la vue fimple, ils paroissent ordinairement d'une couleur trèsblanche; quelques-uns sont d'un blanc sale, & quelques autres d'un blanc dans lequel on auroit mêlé une très-légère teinture de rouge.

LIMAÇON, se dit en termes d'Anatomie, de cette partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon.

On appelle escalier en limaçon, un escalier qui tourne autour d'un noyau. Et voute en limaçon, toute voure sphérique, ronde ou ovale, furbaissée ou furmontée, dont les affifes ne sont pas polées de niveau, mais conduites en spirale depuis les coussiners jusqu'à la clef ou termeture.

On peut observer tout cela sur LIMAGON, se dit en termes d'Horlogerie, d'une pièce de la quadrature.



d'une montre ou d'une pendule à répérition.

Sa forme en général est en ligne fpirale; mais cette ligne est le réfultat de différens ressauts formés par des arcs de cercle qui sont tous d'un même nombre de degrés, & qui ont successivement des rayons de plus petits en plus petits.

Le limaçon des heures, par exemple, étant divifé en douze parties a douze reffauts, chacun desquels comprend un arc de trente degrés. Celui des quarts étant divifé en quatre parties n'a que quatre reffauts, dont chacun a quatre-vingt-dix degrés.

Le limaçon des heures tient toujours concentriquement avec l'étoile; c'est par les différens ressauts que la répétition est déterminée à sonner plus ou moins de coups, selon l'heure marquée. Il fait son tour en douze heures.

Les trois syllabes sont brèves au fingulier; mais la dernière est longue au pluriel.

- LIMAÇONNE; fubstantif féminin. Goëdard donne ce nom à une chenille fort belle : elle a fur la tête comme cinq paquets; au-devant de la tête deux cornes comme les limaçons & une queue à l'extrémité du corps. Cette chenille est encore ornée de poils sur le dos : c'est avec fon poil & sa falive qu'elle fait sa coque, pour se métamorphoser en chryfalide.
- LIMÁGNE; nom propre d'un pays de France qui comprend la plus grande partie de la basse Auvergne, & s'étend des deux côtés de l'Allier. Mais la Limagne propre est renfermée entre l'Allier & la Dore. On y remarque Vic-le-Comte, Billom, & plusieurs autres villes, bourgs, &c. tous très-peuplés, ce qui doit

être attribué à la fertilité du pays qui est admirable. Aussi le Roi Childebert avoit coutume de dire, " qu'il ne défiroit qu'une chose avant » de mourir, qui étoit de voir cette » belle Limagne d'Auvergne, qu'on » dit être le chef-d'œuvre de la » nature & une espèce d'enchante-» ment.» Sidoine Apollinaire, favant Evêque de Clermont, mort en 480, disoit aussi de la Limagne, que cette contrée est si belle que les étrangers qui y sont une fois entrés ne peuvent se résoudre à en sortir. & oublient aisément leur patrie. Ce pays est abondant en vins, en blés, en chanvres, en fruits & en pâturages. Le sol y est d'une fertilité prodigieuse. Les fruits y sont délicieux. Il y a une si grande quantité de noyers, qu'on ne brûle presque point d'autre bois à Clermont.

LIMAILLE ; substantif féminin. Scobs. Les petites parties du métal que la lime fait tomber. De la limaille d'or. De la limaille de cuivre. De la limaille de fer.

La première syllabe est brève, la feconde longue, & la troisième très-brève.

- LIMALONGES; bourg de France en Poirou, à deux lieues, ouest-sudouest, de Civray.
- LIMANDE; fubstantif féminin. Poiffon de mer plat, peu large, & dont les nageoires font molles : il est du même genre que la fole, le carrelet & la plie : ce genre de poisson nâge à plat sur un côté. Rondelet dit que la limande ne diffère du carrelet que par l'âpreté de sé écailles, qui sont fortement attachées à sa peau; elle a des taches jaunes aux nâgeoires qui environnent le corps & une ligne tortue au milieu du corps; sa chair est blanche, molle

s |-

& humide, & un peu gluante : ce poisson est très-connu dans les poissonneries; il est meilleur que le flez & le fletelet qui sont aussi des espèces de limandes.

LIMAS; voyez LIMACE.

56

- LIMAT; (le) rivière de Suisse, qui a sa source au Comté de Sargans, fur les frontières des Grisons auprès des Alpes, & fon embouchure dans l'Aare, à une lieue au-dessous de Wendisch, après avoir arrosé Zurich & Baden.
- LIMAY; bourg de France, dans le Vexin François près de la ville de Mantes, dont il n'est séparé que par la rivière de Seine.
- LIMBE; substantif masculin. Terme de Mathématique & d'Astronomie. Bord extérieur & gradué d'un astrolabe, d'un quart de cercle, ou d'un instrument de Mathématique femblable.

On se sert aussi de ce mot, mais plus rarement, pour marquer le cercle primitif dans une projection de la sphère sur un plan, c'est-àdire le cercle sur lequel se fait la projection.

LIMBE, signifie encore le bord extérieur du soleil & de la lune.

Les Astronomes observent les hauteurs du limbe inférieur & du limbe supérieur du soleil, pour trouver la vraie hauteur de cet astre, c'est-à-dire, celle de son centre. Pour cela ils retranchent la hauteur du bord supérieur de celle du bord inférieur, & ils prennent la moitié du reste qu'ils ajoutent à la hauteur du bord inférieur ou qu'ils retranchent de la hauteur du bord su. périeur, ce qui donne la hauteur du centre.

Les Astronomes observent souvent des ondulations dans le limbe du soleil, ce qui peut provenir de

différentes causes, soit des vapeurs dont l'air est chargé, soit peut-être d'une athmosphère qui environne le corps de cet aftie.

LIMBES; substantif masculin pluriel. Le lieu où felon quelques Théologiens étoient les ames des Patriarches & des autres qui étoient morts en la grâce de Dieu avant la venue de Jesus-Christ, Le Sauveur descendit aux limbes pour en cirer les ames des justes.

Quelques Théologiens appellent aussi limbes, certain lieu où ils prétendent que vont les enfans morts

Lapremière syllabe est longue & la seconde très-brève.

- LIMBET; (le) Petite rivière d'Amé- rique dans l'île de Saint Domingue. Elle a fa fource dans les montagnes qui sont au milieu de l'île, & son embouchure dans la mer entre le port Margot & le port François après un cours d'environ huit lieues.
- LIMBOURG; ville des Pays-Bas Autrichiens, capitale d'un Duché de même nom, & située près de la Veze à fix lieues de Liége, fous le 23° degté, 43 minutes de longitude, & le 50°, 36 minutes de latitude. Louis XIV la prit en 1875 & les Impériaux en 1702. Elle est demeurée à la Maison d'Autriche par les traités de Rastadt & de Bade.

Le Duché de Limbourg est borné au nord & à l'orient par le duché de Juliers, au midi par le Marquifat de Franchimont, & à l'occident par la Meuse & le pays de Liége.

LIME; substantif feminin. Lima, Sorte d'outil ou d'instrument de fer ou d'acier trempé, creusé par diverses lignes, par diverses coupures qui se croisent, & qui sert ordinairement **a**.

Digitized by GOOGLE

lans baptême.

à couper le fer, ou à réduire en poussière quelque corps dur.

Les limes tont d'un usage fort étendu dans les arts: il y en a de toutes fortes de grolleurs & de toutes sortes de formes. On en fait en Angleterre, en Allemagne, à Genève, en Forest & à Paris: celles d'Angleterre passent pour les meilleures; elles diffèrent de celles d'Allemagne, qui tiennent le second rang. Les limes d'Angleterre pour l'horlogerie peuvent n'être taillées que d'un côté; mais celles dont se servent les bijoutiers, venant aussi côtés; elles sont faites à la main, au lieu que les autres se font au moulin. Celles de Genève les fuivent pour la bonté; celles qu'on fait à Paris & en Fores imitent celles d'Angleterre & d'Allemagne par la forme, mais elles n'en ont point la bonté.

On appelle *lime fourde*, une forte de lime qui est garnie de plomb, & qui ne fait point de bruit quand on l'emploie. Les voleurs coupèrent les barreaux avec la lime fourde.

On dit figurément & familièrement d'une perfonne qui agit fecrètement pour quelque mauvais deflein, dans quelque mauvaife intention, que c'est une lime fourde. On le dit aussi d'une perfonne qui parle peu & qui cache quelque malignité.

On appelle *lime douce*, une forte de lime dont les entailles font fort peu enfoncées & qui polit le fer en le limant.

On dit figurément, passer, repasser la lime sur un ouvrage de prose & de poésie; pour dire, le remanier, le corriger, le polir.

LIME; subkantif féminin. Sorte de petit citron qui a une eau fort dou-Tome XVI.

- ce, & qu'on appelle *lime douce* par cette raison.
- LIMÉ, ÉE; participe passif. Voyez LIMER.
- LIMENARQUE ; fubstantif masculin, & terme d'Histoire ancienne. C'étoit un inspecteur établi sur les ports pour que l'entrée n'en sût point ouverte aux Pirates & qu'il n'en sortit point de provisions pour l'ennemi.
- LIMÉNETIDE ; adjectif féminin, & terme de Mythologie. Surnom que les Grecs donnèrent à Diane, parcequ'elle préfidoit aux ports de mer.
- d'Angleterre, font taillées des deux LIMÉNTIN; terme de Mythologie côtés; elles font faites à la main, au lieu que les autres se font au moulin. Celles de Genève les sui-
 - LIMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Limare. Polir, couper, réduire en poussière du ser ou quelque corps dur avec une lime. Limer une clef. Limer un barreau.
 - LIMER, se dit figurément d'une pièce d'éloquence, de poësie & de toutes sortes d'ouvrages d'esprit; & il signifie cortiger avec soin, polir, perfectionner. Il veut encore limer son discours. Cette comédie n'est pas limée.

La première fyllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.

- LIMERAY; bourg de France en Touraine, à deux lieues, nord-est, d'Amboise.
- LIMERICK ; grande, riche, & forre ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom, dans la Province de Munster, sur le Shannon, à quinze lieues, sud, de Galloway, & trentedeux lieues, sud ouest, de Dublin. Elle a deux Députés au Parlement.

Le comté de Limerick a feize lieues de longueur & huit de largeur. Il est borné à l'orient par le

H

comté de Tipperari ; d l'occident par celui de Kerry; au nord par le Shannon, & au midi par le comté [LIMITATION; substantif féminin. de Corck. Les terres y sont fertiles.

- LIMET; bourg de France en Anjou, environ à cinq lieues, ouest-sudouest, de Château-Gontier.
- LIMEUIL; ville de France en Périgord, fur la Dordogne, à 5 lieues, sud-ouest, de Sarlat.
- LIMEUX; vieux mot qui fignifioit autretois fangeux, boueux.
- LIMEUX; bourg de France en Berry, entre les rivières d'Arnon & d'Acher, à trois lieues, nord-est, d'Ilfoudun. Il y a un Prieuré d'hommes de 2400 livres de rente.
- LIMIER; substantif masculin. Canis vestigator. Gros chien de chasse avec lequel le Veneur quête & détourne la bête, pour la lancer quand on veut la courir. Il se chargea de mener le limier.
- LIMINAIRE; adjectif des deux genres qui n'est plus guère ufité & qui n'a d'ufage que pour désigner une épître ou un avertissement qu'on met à la tête d'un ouvrage.
- LIMINARQUE; substantif masculin. Titre d'un Officier qui commandoir autrefois les troupes destinées à garder les frontières de l'Empire Romain.
- LIMISSO; ville située sur la côte méridionale de l'île de Chypre. Quelques-uns croient que c'est l'Amathonte des anciens, li famense par le culte qu'on y rendoit à Vénus.
- LIMITATIF, IVE; adjectif. Qui li. mite, qui renferme dans des bornes certaines.

On dit an palais, legs limitatif, affignat limitatif, disposition limitative, en parlant d'un legs, d'une difpolition dont l'objet est tellement déterminé, que le légataire n'a rien, Limites, se dit en termes d'Algèbre

à demander, à prétendre sur le surplus des biens du testateur.

- Prefinitio. Fixation, restriction, determination. Il n'y a point de pouvoir qui n'ait quelque limitation.
- LIMITE, EE; participe passif. Voyez LIMITER.
- LIMITER ; verbe actif de la première conjugation, lequel se conjugue comme CHANTER. Determinare. Borner, donner des limites. Il ne fe dit guère en parlant des frontières d'un état, d'un territoire, & il s'emploie d'ordinaire en parlant du prix d'une chose, de l'espace du temps, ou de l'étendue du pouvoir que l'on donne à quelqu'un. C'est une marchandife dont on ne peut pas limiter le prix. On n'a pas limité le temps du départ. Limiter l'autorité de quelqu'un.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

LIMITES, substantif féminin pluriel. Limites. Bornes qui divisent, qui féparent un territoire, une Province, un Etat d'avec un autre. Les Pyrenées sont des limites de la France & de l'Espagne. Il recula les l'mises du Royaume Ce Seigneur vouloit étendre son domaine au-delà de ses anciennes limites.

En termes d'Astronomie, on appelle limites des planètes, les points de leur orbite où elles sont le plus. éloignées de l'écliptique. Les limites sont à 90 degrés des nœuds, c'est-à-dire, des points où l'orbite d'une planète coupe l'écliptique.

LIMITES., fe dit aussi dans le sens figase. Il n'est pas toujours aisé de marquer les justes limites qui séparent la vérité de l'erreur. La bonté du Créateur n'a point de limites...

Digitized by GOOGIC

des deux quantités entre lesquelles fe trouvent comprises les racines réelles d'une équation. Par exemple, si l'on trouve que la racine réelle d'une équation est entre 3 & 4, ces nombres 3 & 4 seront ses limites. Et l'on appelle limites d'un problême, les nombres entre lesquels la folution de ce problême est renfermée. Les problèmes indétermines ont fouvent des limites, c'oftà-dire, que l'inconnue est renfermée entre de certaines valeurs qu'elle ne sauroit passer.

Ce mot s'emploie quelquefois au fingulier en termes de Mathématique. On dit qu'une grandeur est la limite d'une autre grandeur, quaod la seconde s'approche continuellement de la première de plus en plus, voudra, fans néanmoins qu'elle puisse devenir égale à celle dont elle est la limite. Le cercle, par exemple, est la limite des Polygones infcrits & circonscrits; car il ne fe confondjamaisrigoureusementavec [LIMMA; substantif masculin. Intereux, quoique ceux ci puissent en approcher à l'infini.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Différences relatives entre terme, limites, bornes.

Le terme est où l'on peut aller. Les *kimites* font ce qu'on ne doit point passer. Les bornes sont ce qui empêche de passer outre.

On approche ou l'on éloigne le terme. On refferre ou l'on étend les limites. On avance ou l'on recule les bornes.

Le terme & les limites appartiennent à la chose; ils la finissent. Les bornes lui sont étrangères; elles la renferment dans le lieu qu'elle occape, ou la contiennent dans sa Sphère.

Le Détroit de Gibraltar fut le terme des voyages d'Hercule.. On a dit avec plus d'éloquence que de vérité, que les *limites* de l'Empire Romain étoient celles du monde. La mer, les Alpes & les Pyrénées sont les bornes naturelles de la France.

Le terme de la prospérité arrive souvent dans le moment qu'on projette de ne plus donner de *limites*! a lon pouvoir, & qu'on ne met aucunes bornes à son ambirion.

Le terme de nos maux est dans le terme de notre vie. Les souhaits n'ont point de limites ; l'accomplissement ne fait que leur ouvrir une nouvelle carrière. Nous ne sommes heureux que quand les bornes de notre fortune sont celles de notre cupidité.

& peur en différer aussi peu qu'on LIMITROPHE ; adjectif des deux genres. Finitimus. Qui est sur les limites. L'Alface est une Province limitrophe du Royaume.

> Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième très-brève.

valle de la musique grecque, lequel est moindre d'un comma que le femi-ton majeur, & retranché d'un ton majeur, laille pour reste l'apotome.

Le rapport du kimma est de 243 a 256, & la génération le trouve, en commençant par às, à la cinquième quinte si; car alors la quantité dont ce fi est surpassé par l'ut voisin, est précisément dans le rapport qu'on vient d'établir.

Philolaüs & tous les Pythagoriciens faisoient du limma un intervalle diatonique, qui répondoit à notre semi-ton majeur. Car, mettant deux tons majeurs confécutits, il ne leur restoit que cet intervalle pour achever la quarte juste ou le tétracorde : ensorte que. solon eux, Hij



l'intervalle du mi au fa eût été moindre que celui du fa à son dièse. Notre échelle chromatique donne tout LIMODORE ; substantif masculin. le contraire.

- LIMNADES, OU LIMNIADES OU LIMntes; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. On appeloit ainfi les nymphes, les divinités qui présidoient aux étangs.
- LIMNÆ; c'est le nom d'une ancienne ville de Thrace dans la Chersonnèse auprès de Septos.
- LIMNE, étoit aussi le nom d'un lieu du Péloponèse, sur les frontières de la Laconie & de la Messénie, fameux par un temple de Diane LIMOGES; ville épiscopale & conqui en fut surnommée Limnéenne. Les Messéniens ayant violé des filles qui s'étoient rendues dans ce temple pour y facrifier à Diane; le refus qu'ils firent d'expier leur forfait entraina une guerre dont la ruine de leur ville fut la suite.
- LIMNA, étoit encore le nom d'un quartier d'une Tribu de l'Attique fituée proche de la ville d'Athènes où il y avoit un temple de Bacchus, dans lequel on célébroit une fête en fon honneur le 12 du mois antheftérion, & l'on y faisoit combattre de jeunes gens à la lutte. C'étoit dans ce temple qu'on lisoit un décret des Athéniens, qui obligeoit leur Roi, lorsqu'il vouloit se marier, de prendre une femme du pays, & une femme qui n'eût point été mariée auparavant.
- LIMNATIDE; adjectif feminin, & terme de Mythologie. Surnom de Diane qui étoit regardée comme la patrone des pêcheurs d'étang, lefquels par reconnoissance célébroient entr'eux en l'honneur de la Déesse, une fête appelée Limnatidie.
- LIMNOSTRACITE; substantif féminin. Quelques auteurs ont donné ce nom à la petite huître égineuse qui

se trouve quelquéfois dans le sein de la terre

Plante que quelques-uns confondent avec l'orobanche; ses fleurs reffemblent beaucoup à celles de l'orchis, fi ce n'est qu'esles sont éperonnées; ce qui la distingue aussi de l'elléborine : le calice devient un fruit ou une bourse percée de trois ouvertures auxquelles tiennent trois panneaux chargés de semences trèspetites.

Cette plante croît dans les lieux humides : on la dit apéritive.

sidérable de France, capitale du Limousm, sur la Vienne, à vingtlieues, nord-est, de Perigueux, & 90 lieues, sud-sud-ouest, de Paris, fous le 18^e degré, 55 minutes, 9fecondes de longitude, & le 45^e, 49 minutes, 53 secondes de latitude. C'est le Siège d'un Prélidial, d'une Sénéchaussie, d'une Prevôté, d'un Hôtel des Monnoies, d'une Election, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c. Il y a outre la Cathédrale & fon Chapitre treize Paroisses, deux Séminaires, une Eglife collégiale, onze Communautés d'hommes, dix de filles, & environ douze mille ames.

Le commerce principal de Limoges confiste dans ses manufactures. de cuivre jaune, d'épingles, de fayance, &c.

Cette ville a souvent changé de maîtres depuis qu'elle tomba au pouvoir des Visigoths dans le cinquième fiècle, jusqu'en **7**360 qu'elle fut cédée à l'Angleterre par le traité de Bretigny; mais bienrôt. après, sous Charles V, les Anglois. en perdirent la souveraineté, & n'ont pu s'y rétablir dans les siècles. suivans; ainsi elle se trouve réunie



a la Couronne depuis environ quatre cens ans.

C'est la patrie du fameux d'Aguesseau mort en 1751, & de plulieurs autres hommes illustres.

LIMOINE; substantif feminin. Limonium. Plante qui croît dans les lieux marécageux. Ses feuilles fortent de la racine, & ressemblent beaucoup à celles du Tapathum, mais elles font plus petites, plus lisses & douces au toucher : ses tiges nues, déliées, s'élèvent à la hauteur d'un pied; elle a sa fleur en œillet, composée ordinairement de plusieurs pétales qui sortent d'un calice fait en forme d'entonnoir. Il sort du calice un pistil qui devient dans la fuite une femence oblongue enveboppée d'une capsule. Il y a des efpèces de ce genre dont les fleurs font monopétales, en forme d'entonnoir & découpées.

Cette plante est astringente & bonne contre la dyssenterie & les pertes de sang.

LIMON; fubstantif masculin. Limus. C'est en général une terre qui a été délayée par les eaux & qu'elles ont ensuite déposée.

Lorsqu'on laisse déposer de l'eau de pluic, dit M. de Buffon dans sa théorie de la terre, il se forme un sédiment au sond; lorsqu'après avoir amassé une assez grande quantité de rosée, on la laisse déposer & se corrompre, elle produit une espèce de simon qui tombe au sond du vase; ce *limon* est même sort abondant, & la rosée en produit beaucoup plus que l'eau de pluie; il est gras, onctueux & rongeâtre.

La première couche qui enveloppe le globe de la terre, est composée de ce *limon* mêlé avec des parties de végétauz ou d'animaux détruirs, ou bien avec des

particules pierreufes ou sablonneuses; on peut remarquer presque partout que la terre labourable est rougeatte & mâlée plus ou moins. de ces différentes matières : les particules de lable ou de pierre qu'on y trouve, font de deux espèces, les unes groffières & massives, les autres plus fines & quelquefois impalpables; les plus grofles vienment de la couche inférieure dont on les détache en labourant & en travaillant la terre, ou bien le limon fupérieur, en se glissant & en pénétrant dans la couche inférieure qui est de sable ou d'autres matières divisées, forme ces terres qu'on appelle des sables gras : les ausres parties pierreules qui sont plus fines, viennent de l'air, sombent comme les rofées & les pluies, & fe mêlent intimement au limon ; c'est proprement le résidu de la poussière que l'air transporte, que les vents enlèvent continuellement de la surface de la terre, & qui retombe ensuite après s'être imbibée de l'humidité de l'air. Lorsque le -limon domine, qu'il fe trouve en grande quantité, & qu'au contraire les parties pierreules & lablonneufes sont en petit nombre, la terre est rougeatre, pastrissable & trèsfertile; si elle est en même temps mêlée d'une quantité confidérable de végétaux ou d'animaux détruits, la terre est noirâtre, & souvent élle est encore plus fertile que la première; mais fa le limon n'est qu'ere petité quantité, aussi bien que les parties végétales ou animales, alors la terre est blanche & stérile, & lorsque les parties fablonneuses, pierreules ou crétacées qui compofent ces terres stériles & dénuées de kmon, font mêldes d'une affez grande quantité de parties de végé-

Digitized by Google

taux ou d'animaux détruits, elles forment les terres noires & légères qui n'ont aucune liaison & peu de fertilité; en sorte que, suivant les différentes combinaisons de ces trois différentes matières du *limon*, des parties d'animaux & de végétaux, & des particules de sable & de pierre, les terres sont plus ou moins sécondes & différemment colorées.

Dans les pays inhabités, dans les lieux où l'on ne coupe pas les bois, où les animaux ne broutent pas les plantes, la couche de terre végétale s'augmente affez confidérablement avec le temps; dans tous les bois & même dans ceux qu'on coupe, il y a une couche de terreau de 6 ou 8 pouces d'épaisseur, qui n'a été formée que par les feuilles, les petites branches & les écorces qui se sont pourries : M. de Buffon a souvent observe sur un ancien grand chemin fait, dit-on, du temps des Romains, qui traverse la Bourgogne dans une longue étendue de terrein, qu'il s'est formé sur les pierres dont ce grand chemin est construit, une couche de terre noire de plus d'un pied d'épaisseur, qui nourrit actuellement des arbres d'une hauteur assez considérable, & cette couche n'est composée que d'un terreau noir formé par les feuilles, les écorces & les bois pourris. Comme les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup plus de substance de l'air & de l'eau, qu'ils n'en tirent de la terre, il arrive qu'en pourrissant ils rendent à la terre plus qu'ils n'en ont tiré; d'ailleurs une forêt détermine les eaux de la pluie en arrêtant les vapeurs; ainfi dans unbois qu'on conserveroit bien long-temps sans y toucher, la couche de serre qui fert à la végétation, augmenteroit confidérablement mais les animaux rendant moins à la terre qu'ils n'en tirent, & les hommes taifant des conformations énormes de bois. & de plantes pour le teu & pour d'autres ulages, il s'enfuit que la couche de terre végétale d'un pays habité, doit toujours diminuer & devenir enfin comme le terrein de l'Arabie Pétrée, & comme celui de tant d'autres provinces de l'Orient, qui est en effet le climat le plus anciennement habité, où l'on ne trouve que du sel & des sables; car le sel fixe des plantes & des animaux reste, tandis que toutes les autres parties se volatilisent.

- LIMON ; substantif masculin. C'est le fruit de l'arbre appelé *limonier*. Voy. LIMONIER.
- LIMON ; substantif masculin. L'une des deux grosses pièces de devant d'une charrette, entre lesquelles on attèle le cheval. Ce cheval ne tire pas dans les limons. Le limon droit. Le limon gauche.
- LIMON, se dit aussi en termes d'Architecture, de la pierre ou pièce de bois qui soutient les marches d'un escalier par une de leurs extrémités. Et l'on appelle faux limon, celui qui se met dans les angles des baies, des portes & des croisées, & dans lequel les marches sont assemblées comme dans les limons.

Les deux syllabes sont brèves au fingulier ; mais la seconde est longue au pluriel.

LIMONADE ; substantif féminin. Breuvage, boisson qui se fait avec du jus de limon ou de citron, de l'eau & du sucre.

Pour faire de la bonne *limonade* il faut prendre des citrons frais & bien fains, les partager par le mi-



lieu, en exprimer le suc en les serrant entre les mains, étendre le suc dans suffisante quantité d'eau pour qu'il ne lui reste qu'une saveur aigrelette, légère, une agréable acidité; passer cette liqueur sur le champ à travers un linge très-propre pour en séparer les pepins & une partie de la pulpe du citronqui peut s'en être détachée en les exprimant, & qui en séjournant dans la liqueur, y porteroit une amettume défagréable, ou bien ôter l'é» corce des citrons; partager leur pulpe par le milieu, les enfermer dans un linge blanc, les exprimer fortement & ajouter de l'eau jufqu'à agréable acidité; de quelque façon qu'on s'y soit pris pour obtenir la liqueur aigrelette & dépurée, on l'édulcore enfuite avec suf-'fisante quantité de sucre dont on aura frotte une petite partie contre une écorce de citron pour aroma-, tifer agréablement la liqueur par les moyen de l'oleo - faccharum qu'on aura formé par cette manœuvre.

Remarquez que cette manière d'afomatiler la *limonade* est plus commode & meilleure que la méthode ordinaire & plus connue des limonadiers, laquelle consiste à y faire infuser quelques jets de citron qui fournissent toujours un peu d'ex trair amer & dur.

Dans les îles de l'Amérique on appelle *limonade à l'Angloife*, une liqueur composée de vin de Canarie, de jus de *limon*, de fucre, de canelle, de girofle & d'essence d'ambre. C'est une boisson délicieus.

LIMONADIER, IÈRE ; Inbfantif. Celui, celle qui fait & vend de la limonade, orgeat, liqueurs fraîches & autres liqueurs proprement dites.

La Communauté des Limonadiers

est très-nouvelle à Paris, & cependant elle y est composée aujourd'hui de près de six cens maîtres.

Ces Marchands qui n'étoient auparavant que des espèces de regrattiers, furent érigés en corps de jurande, en exécution de l'édit du mois de Mars 1673 qui ordonna que tous ceux qui exerçoient commerce, & qui n'étoient d'aucun corps de Communauté, prendroient des lettres & qu'il leur seroit dressé des statuts.

Leurs lettres & leurs statuts sont du 28 Janvier 1676, registrés en Parlement le 27 Mars suivant.

Cette Communauté a quatre Jurés dont deux fe changent tous les ans.

La Communauté des Limonadiers ne subsista en corps de jurande que jusqu'à la fin de 1704 quelle fut supprimée par un édit du mois de Décembre, avec injonction à tous les maîtres qui la compositient, de fermer leur boutique, & défense à eux de vendre aucune eau-devie, esprit - de - vin & autres liqueurs.

En leur place furent créés cent cinquante priviléges héréditaires de marchands Limonadiers, vendeurs d'eau-de-vie, & c.

La Communauté supprimée ayant été rétablie six mois après par un autre édit de Juillet 1705, un troisième du mois de Décembre 1706, en ordonna de nouveau la suppression, lui substituant une création de cent cinquante priviléges.

Enfin ces priviléges héréditaires n'ayant pu prendre faveur, & le traitant ne pouvant s'en défaire comme il l'avoit espéré, les anciens Limonadiers furent pour la troisième fois réunis en Communauté par un quatrième édit du mois de novembre 1713. Cetédit de rétabliffement fut enregistré au Parlement le 20 Décembre de la même année.

Les apprentis doivent prendre un brevet par-devant Notaires, fervir trois ans chez les maîtres, & ne peuvent être reçus à la maitrife qu'après avoir demandé & fait le chefd'œuvre.

Les fils de maîtres & les apprentis qui épousent les filles de maîtres, ont les mêmes droits que dans les autres Communautés.

• Les Linionadiers ont le privilége exclusif de vendre du caffé brûlé & en poudre, & n'en peuvent pas vendre en fève. Les Epiciers au contraire n'ont pas le droit de vendre du caffé brûlé ni en poudre; mais celui de le vendre en fève.

Les Limonadiers ont aufii le droit d'avoir des perfonnes attablées chez eux, & de leur donner du ratafiat par verre, ce que ne peuvent faire les Épiciers pour aucune liqueur que ce foit, à l'exception de l'eau-devie qu'ils peuvent distribuer fur leur comptoir, fans fournir ni fiéges ni tables.

Par arrêt du Confeil du 23 Mai 1746, les maîtres Limonadiers ont été maintenus dans le droit de fe dire & qualifier maîtres Distillateurs d'eaux-de-vie & de toutes autres eaux & liqueurs, à l'exception de celles qui regardent l'art de la chimie dont la distillation est réfervée aux Distillateurs en chimie.

LIMONEUX, EUSE; adjectif. Limofus. Boueux, fangeux, rempli de limon. Le fond du fleuve est limopeux. Des terres limoneuses.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la guarrième du féminin très-brève, Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une limoneuse eau, mais une eau limoneuse.

- LIMONIADES; (les) fubstantif féminin pluriel & terme de Mythologie. On appeloit ainsi les Nymphes des prés, d'un mot grec qui signifie pré. Aristore dit qu'elles étoient sujettes à la mort de même que les Pans & les Faunes.
- LIMONIATES ; substantif féminin. Pline s'est servi de ce nom pour défigner une espèce d'émeraude.
- LIMONIER ; substantif masculin. Timonum equus. Cheval qui se met dans les limons d'une charrette. Il a besoin d'un bon limonier. Ce cheval est trop soible pour servir de limonier.
- LIMONIER; substantif masculin. Arbre toujours vert, de moyenne grandeur, qui vient de lui-même dans les grandes Indes & dans l'Amérique méridionale. Dans ces pays cet arbre s'élève environ à trente pieds sur trois ou quatre de circonférence. Il est toujours tortu, noueux, branchu & très-mal fait, à moins qu'il ne soit dirigé dans sa jeunesse. Son écorce est brune, sèche, ferme & unie. Ses feuilles font grandes longues & pointues, fans aucun talon ou appendice au bas. Elles sont fermes, lisses & unies, d'un vert tendre & jaunâtre très-brillant. L'arbre donne pendant l'été des fleurs blanches en-dedans, purpurines en-dehors; elles sont raffemblées en bouquets, & plus grandes que celles des orangers & des citronniers. Le fruit que produit la fleur est oblong, terminé en pointe, & assez semblable pour la forme & la grosseur, à celui du citronnier; fi ce n'est qu'il a des verrucités ou proéminences



proéminences qui le rendent plus ou moins informe. Sous cette écorce jaune, moëlleuse & épaisse, ce fruit est divisé en plusieurs cellules remplies d'un suc aigre & doux, felon la qualité des espèces; & ces cavités contiennent aufli la semence qui doit multiplier l'arbre. C'eft principalement par la forme irrégulière de son fruit qu'on distingue le limonier du citronnier; & on fait la distinction de l'un & de l'autre d'avec l'oranger, par les feuilles qui n'ont point de talon ou d'appendice. Cet arbre est à peu près de la nature des orangers; mais son accroissement est plus prompt, ses fruits viennent plutôt à maturité; il eft un peu plus robuste & il lui faut des arrosemens plus abondans. La feuille, la fleur, le fruit, & toutes les parties de cet arbre ont une odeur aromatique très-agréable.

Les bonnes espèces de limon se multiplient par la greffe en écusson, foit sur les limoniers venus de graine, foit sur le citronnier; mais ces greffes viennent difficilement sur des sujets d'oranger.

Les limons font plus acides au goût que les oranges & les citrons; c'eft pourquoi il eft vraisemblable qu'ils sont plus rafraîchiss. Du reste, tout ce qu'on a dit du citron, de se vertus, de sus usages & de ses préparations, s'applique également au fruit du limonier.

Il abonde dans les Indes. On trouve en particulier à Tunquin, deux fortes de limon, les uns jaunes, les autres verts; mais tous fi aigres, qu'il n'est pas possible d'en manger fans se gâter l'estomac. Ces fruits ne sont pas cependant inutitiles aux Tunquinois ni aux autres peuples des Indes. Non seulement

Tome XVI.

ils s'en fervent comme nous de l'eau forte pour nettoyer le cuivre, le laiton & autres métaux quand ils veulent les mettre en état d'être dorés; mais aulli pour les teintures & furtout pour les teintures en foie.

Un autre usage qu'ils en tirent, est pour blanchir le linge; on en met dans les lessives particulièrement des toiles fines, ce qui leur donne un blanc & un éclat admirable, comme on peut le remarquet principalement dans toutes les toiles de coton du Mogol, qui ne se blanchissent qu'avec le jus de ces fortes de limons.

Nos teinturiers se fervent aussi du fuc de limon en Europe, pour changer diverses couleurs & les rendre plus fixes. Les lettres que l'on écrit avec ce suc sur du papier, paroiffent lorsqu'on les approche du sea. C'est une espèce d'encre sympatique.

- LIMOURS; petite ville de France, dans le Hurepoix, à huit lieues, fud ouest, de Paris. Il y a un Bailliage & un Prieuré simple qui vaut fix mille livres de rente au Titulaire.
- LIMOUSIN, ou LIMOSIN; province de France, dont Limoges est la capitale, & qui est située entre le 18° degré, 36 minutes, & le 20° degré, 12 minutes de longitude; & entre le 44° degré, 58 minutes, & le 45° degré, 58 minutes de latitude. Elle est bornée au nord par la province de la Marche, au midi par celle de Quercy, à l'orient par l'Auvergne, & à l'occident par le Périgord & la Marche de Poitou.

Cette province est divisée en haut & bas Limousin. Le haut s'étend entre les rivières de Vesère & de Vienne, & comprend même, à la droite de cette dernière rivière, un petit District où est située la ville de Limoges; de sorte que cette partie de la province, le haut Limousin, comprend à peu près toute la partie de l'Élection de Limoges qui ne dépend pas de la Marche,

Les Élections de Brives & de Tulles composent le bas Limousin qui s'étend au sud-est du Haut & les deux villes, chefs - limx de ces Élections, prétendent l'une & l'autre en être la capitale.

Les principales rivières qui arrofent cette province, font la Vienne, le Vesère, la Dordogne, la Briance, la Glane, la Gartempe, &c.

Le climat du haut Limoufin eft froid parcequ'il est montueux; mais le bas Limoufin est fort tempéré & donne de bons vins : dans quelques endroits le pays est couvert de forêts de châtaigniers. Il y a des mines de plomb, de cuivre, d'étain, d'acier & de fer; le principal commerce du pays consiste en bestiaux & en chevaux. Ces derniers sont fins, d'une belle encolure & légers à la course. Ils approchent fort de la qualité de ceux d'Espagne.

Tout le Limousin est régi par le droit écrit, & il reflortit au parlement de Bordeaux.

Céfar est le premier Écrivain qui fasse mention du Limousin. Il nous apprend que cette province étoit une partie de la Gaule subjuguée par les Romains, & qu'elle étoit habitée par les *Lemovices*, peuple également nombreux & rempli de courage. Sous Honorius ce paysétoit compris dans l'Aquitanique première.

De la domination des Romains, le Limousin passa fous celle des Visigots qui cependant ne s'y maintinrent pas long-temps, puisqu'ils en furent chasses par Clovis après la mort d'Alaric tué à la bataille de Vouillé en 507.

En mourant, Clovis laissa fes États à ses quatre fils qui en firent quatre portions & autant de Royaumes. Le Limoufin se trouva dans le partage de Clodomir, Roi d'Orléans, selon quelques Écrivains; mais il est plus probable que cette province fut possédée par Thierry, Roid'Auftralie.

L'an 613, Clotaire II furnommé le Grand, recueillit toute la fucceffion des Princes fes Parens; ce qui le rendit l'unique Souverain de toute la France. Dagobert I en démembra l'Aquitaine où le Limoufin étoit enclasé, & il la donna à Chatjbert fon frère. Il ne faut pas confondre ce Charibert avec un autre Charibert, Roi de Paris, à qui l'Aquitaine avoit été également cédée plus d'un an auparavant,

Clotaire III étant décédé fans enfans l'an 670, les habitans de l'Aquitaine se choissient un Duc dont le fils s'assur aussi de ce Duché, en soumettant à sa puissance plusieurs provinces situées à la droite de la Garonne, entre cette rivière & la Loire. Le Limoussin sut du nombre de celles qu'il conquit.

Vers l'an 768 ce pays rentra sous la domination du Roi de France, sous le règne de Pepin le Bref. Ce fut le fruit de plusieurs victoires que ce Prince remporta sur Waiffre, Duc d'Aquitaine.

En 78 i Charlemagne érigea l'Aquitaine en Royaume, & fon fils Louis le Débonnaire en fut le premier Roi. Ce Prince étoit encore au berceau lorsqu'il reçut ce titre : il le conferva jusqu'à la mort de Charlemagne son père qui lui laista

l'Empire d'Occident avec la couronne de France.

En 855 Charles II dit le Chauve, étant à Limoges, y fit sacret Roi d'Aquitaine son second fils. Ce royaume fut supprimé après la mort] de ce jeune Prince. Son père y établit de nouveaux Ducs dont le gouvernement ne duroit qu'autant qu'il plaisoit au Roi de France de le leur. continuer.

Sous ces Ducs il y eut des Comtes qui tinrent en fief & comme Vallaux, quelques parties de l'Aquitaine: tels furent les Comtes du Limoulin ou de Limoges. Dans la suite ces Comtes reçurent le titre de Vicomtes, qualité qui fut mê- | LIMOUSINAGE: substantif mascume accordée à divers autres Seigneurs du Limousin; tels par exemple, que ceux de Turenne, de Ven tadour, d'Aubusson, de Combort, &c.

Fulgérius est le premier Vicomte de Limoges dont on ait connoillance. Il vivoit en 888.

En 1152 Eléonore, fille de Guillaume IX, dernier Duc d'Aquitaine, ayant été répudiée par Louis VII, épousa Henri II, Roi d'Angleterre; elle lui procura par ce mariage le Limoulin.

Mais comme les Rois d'Angleterre ne possédoient ce pays qu'à titre de Vassaux des Rois de France, la Cour des Pairs le confisqua en 1370 au profit de la Couronne, sous prétexte de félonie, & il fut de nouveau gouverné par des Vicomtes de Limoges. Ce titre passa dans la Maison de Bretagne par l'alliance de Marie, fille unique & héritière de Gui, dix - huitième Comte de Limoges, avec Arthur II, Duc de Bretagne. Alain d'Albret ayant dans la suite épousé Françoise de Bretagne, il en reçut pour dot le

- Vicomté de Limoges qui passa à Jeanne d'Albret, laquelle le transmit à Henri IV; son fils, & depuis ce temps il fait partie du domaine de nos Rois.
- LIMOUSIN, INE; adjectif qui s'em-. ploie aussi substantivement. Qui appartient au Limoulin, qui est de Limoges ou du Limousin. Des chevaux limoufins. Il a époufé une Limousine.
- LIMOUSIN, se dit aussi particulièrement d'une espèce de maçons qu'on emploie d'ordinaire à faire des murailles avec du moelon & du mortier. Un mur fait par les Limoufins.
- lin. Ouvrage de maçonnerie fait par les maçons qu'on appelle Limonsins. Ce bâtiment n'est que du limousinage.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

- LIMOUX ; ville de France , en Languedoc , fur la rivière d'Aude , dans le comté de Razès dont elle eft le chef-lieu, à une lieue, nord, d'Aleth, & à quinze lieues, ouest-sudouest, de Narbonne, sous le 19° degré, 52 minutes, 36 secondes de longitude, & le 43°, 3 minutes de latitude. Il y a une Sénéchaussée &c. On y fabrique des draps & des ratines.
- LIMPIDE; adjectif des deux genres. Limpidus. Clair, net. Une eau fraiche & limpide.
- LIMPIDITE; substantif féminin. Lim*pitudo*. Qualité de ce qui est limpide. La limpidité de l'eau de cette fontain**e.**
- LIMPOURG, ou LIMPURG; petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, sur le Lohn, à une lieue & demie au - dessous de Dietz. Elle Ιij

fur autrefois libre & impériale ; mais aujourd'hui elle appartient à l'Électeur de Ttèves.

LIMURE; substantif féminin. Lime ductus. Action de limer. Il vient seulement de commencer la limure de la principale pièce de l'ouvrage.

Il se dit auffi de l'effet qui résulte de cette action. La limure de ce vase est bien polie.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisiéme très-brève.

- LIMYRA ; c'étoit autrefois une ancienne ville d'Afie , dans la Lycie , fur une rivière de même nom.
- LIMYRE; nom d'une fontaine de L cie, qui fut autrefois fameule par fes Oracles. On fe rendoit fur fes bords & l'on jetoit quelque nourriture aux poilfons qui y étoient en grand nombre. Si les poiffons mangeoient avidement ce qui leur étoit préfenté, c'étoit un préfage heureux; mais s'ils refufoient de manger, & s'ils repoulfoient la nourriture avec leurs queues, c'étoit un très-fâcheux augure.
- LIN; il y a à la Chine deux villes de ce nom : l'une est dans la province de Xansi, au département de Fuencheu; & l'autre dans la province de Honan, an département de Changte.
- LIN; substantif masculin. Linum. Plante précieuse dont on distingue deux espèces principales usitées en médecine & dans les arts; savoir, le *lin* ordinaire & le *lin* sauvage purgatif.

Le *lin* ordinaire fe cultive dans les champs & les jardins. Sa racine est assert en fibreufe. Sa rige est ordinairement simple, haute d'environ deux pieds & demi, creufe, grêle & branchue vers le sommet : ses feuilles sont pointues, étroites, placées alternativement le long de la tige. Ses fleurs naissent en ses sommités : elles sont d'un beau bleu, composées chacune de cinq feuilles, disposées en æillet. A la fleur succède un fruit presque sphérique de la grosseur d'un poischiche, renfermant en dix capsules membraneuses dix semences oblongues ou presqu'ovales, applaties, pointues d'un côté, obtuses de l'autre, luisantes, d'une couleur fauvepurpurine.

On doit semer la graine de lin dès le mois de Mars, par un temps sec & doux, en terre grasse & qui ne foit point trop hemide. La plante fleurit en Juin. Le lin épuile beaucoup la terre; aufli n'en doit - on point femer dans la même qu'après deux ans de repos. On doit le femer plus clair que le chanvre, enfuite herser la terre & y passer le rouleau pour l'affaisser, le farcler au commencement de Mai, & arracher, s'il se peut, la mauvaise herbe (la goute de lin, espèce de plante parasite) qui s'entortille autour de sa tige. Au refte on farcle le lin quand il a deux pouces de hauteur, & l'on continue jusqu'à ce qu'il en ait cinq. Le lin a besoin de petites pluies chaudes : il y a des pays où l'on rame le lin, tant il devient haut. On l'attache quand il est près de la maturité.

Suivant un mémoire de la fociété de Dublin, les terres les meilleures pour la culture du *lin*, sont les terres glaises, profondes, fermes, un peu humides, labourées comme il convient : les terres graveleuses ou legères donnent à la vérité du *lin* plus fin, mais en plus petite quantité, moins grand, & la graine dégénère dès la deuxième année. Les Hollandois dont le commerce de

toile flotislant prouve leurs connoislances dans cette partie, ne sèment presque point de lin dans la province de Hollande, à cause que le terroir en est leger & fablonneux; mais ils recueillent d'aussi beau lin & d'aussi bonne graine qu'il y en ait en Europe, dans les terres glaises, lourdes, fermes & humides de la province de Zélande. Ces terres sont propres pour le lin, à raison de la glaise qui entre dans leur composition.

Le lin est ordinairement mur à la fin de Juin : on l'arrache alors par un temps fec, & on le couche à.terre fur le champ par grosses poignées, l'une à côté de l'autre afin qu'il sèche. Lorsque la saison elt favorable il est suffisamment sec en douze ou quatorze jours; autrement on le laisse par petits tas pendant vingt jours, ou en gros tas pendant un mois, plus ou moins, suivant la saison & le pays. C'est une mauvaise méthode que d'arracher le lin trop vert ; car outre que le lin est plus gros, la filasse tombe presque toute en étoupe. Les manufacturiers expérimentés ont grand soin de laisser plus long-temps fur pied le lin qu'ils destinent aux ouvrages les plus fins; ils rifquent même deperdre la graine pour avoir la tige auffi mûre qu'il est possible, torsqu'ils doivent l'employer à la meilleure espèce de baptiste, à leurs dentelles, &c.

Le meilleur *lin* est luisant, doux, liant & fort; le *lin* court est celui qui fait le plus beau fil.

Le lin fournit à une confommation intérieure qui feroit immense même en la réduisant à la fabrication du linge : il procure une infinité de choses de nécessité ou de commodité, outre qu'il entre dans quantité de petites étoffes. Après que le linge est usé, les chiffons servent encore à faire du papier.

La graine de *lin* concassée ou réduite en farine, & imbibée avec suffisante quantité d'eau, fournit un excellent cataplasme émollient & résolutif dont on fair un usage fort fréquent dans les tumeurs inflammatoires.

On fait entrer auffi cette graine à la dole d'une pincée dans les décoctions pour les lavemens, contre les tranchées, la dyffenterie, le ténesme & les maladies du bas-ventre & de la vessie.

On s'en sert encore quoique plus rarement, pour l'ulage intérieur; on l'ajoute aux tisanes & aux apozèmes adoucissans qu'on destine principalement à tempérer les ardeurs d'urine, à calmer les coliques néphrétiques par quelque cause d'irritation qu'elles soient occasionnées, à faciliter même l'excrétion & la sécrétion des urires, & la fortie du gravier & des petites pierres. On doit employer dans ces cas la graine de lin à fort petite dose, & ne point la faire bouillir, parceque le mucilage qu'elle peutmême fournir à froid, donneroit à la liqueur, s'il y étoit contenu entrop grande quantité, une confistance épaisse & gluante qui la rendroit très-défagréable au goût & nuifible à l'estomac.

L'infusion de graine de lin est excellente contre l'action des poisons corrosifs: on peut dans ce cas-ci, on doit même charger la liqueur autant qu'on doit l'éviter dans le cas précédent.

Le mucilage de graine de Un tilé

avec l'eau rofe, l'eau de fenouil ou telle autre prétendue ophtalmique, eft fort recommandé contre les ophtalmies douloureufes; mais cette propriété, auffi bien que toutes celles que nous avons rapportées, lui font communes avec tous les mucilages.

On retire de la graine de *lin* une huile par expression que plusieurs auteurs ont recommandée tant pour l'usage intérieur que pour l'usage extérieur, mais qu'on n'emploie que pour le dernier parcequ'elle est trèsinférieure pour le premier à la bonne huile d'olives & à l'huile d'amandes douces qui sont presque les seules qu'on fait prendre intérieurement. Au reste, l'huile de *lin* n'a dans aucun cas, que les qualités génériques des huiles par expression.

Elle sert aussi à brûler & à préparer des couleurs pour la peinture.

On appelle gris de lin, une couleur qui ressemble à la sleur de lin. Un ruban gris de lin.

Le lin fauvage purgatif est une plante qui croît fans culture dans les champs, parmi les avoines & dans les prés. Sa racine est grêle & blanche : ses tiges rougeâtres & branchues sont d'abord petites & couchées sur terre; mais elles s'élèvent bientôt à la hauteur de deux pieds & plus. Ses fleurs sont portées sur de longs pédicules; elles sont blanches & à œillet : il leur succède des capsules séminales • cannelées: leur graine est semblable à celle du lin, mais la tige est plus menue & moins filandreuse.

Toute cette plante a une faveur amère & qui caule des naulées. Les Anglojs font un plus grand ulage de sette plante que nous. J. Rai dit que l'infusion d'une poignée de *list* fauvage avec les tiges & les fommités, faite dans du vin blanc pendant la nuit fur des cendres chaudes, purge assez fortement les humeurs séreuses, & excite quelquefois le vomissement.

On trouve aussi dans les forêts un grand nombre d'espèces de lin sauvage.

LIN INCOMBUSTIBLE ; fubitantif masculin. Substance fossile composée de filets très-déliés, plus ou moins longs, appliqués longitudinalement les uns contre les autres en manière de faisceau, & dont les extrémités semblent avoir été tranchées avec un couteau.

Cette substance se nomme aussi asbeste.

Le lin incombussible ne fe calcine point par l'action du feu : il ne peut être vitrifié que par un feu violent. Les acides n'agissent point fur lui.

La propriété fingulière de cette substance est d'être composée de filets foyeux fi flexibles, & qui peu. vent devenir fi fouples par l'art , qu'il est possible d'en faire un tillu presque semblable à celui que l'on fait avec les fils de chanvre, de lin, de soie. On file l'asbeste; on en fait une toile que l'on jette au feu sans crainte qu'elle se consume. Ce qui paroît très-singulier, on blanchit cette toile par le feu; de sale & crasseuse qu'elle étoit, elle en sort pure & nette; le feu consume les matières étrangères dont elle est chargée, sans pouvoir l'altérer. Cependant toutes les fois qu'on la retire du feu elle perd un peu de son poids. Pline dit avoir vu une nape de lin incombustible que l'on jetoit au feu pour la blanchir.

Du temps des anciens Grecs & des Romains, on brûloit dans ces toiles les corps des Rois, pour que leurs cendres ne se mêlassent point à celles du bucher. On montre dans la bibliothèque du Vatican, un Suaire de toile d'asbeste, de neuf palmes romaines de long, & qu'on prétend avoir servi à cet usage. Quoique ce lin sût autrefois plus cher que les plus belles perles, ainsi que le dit Pline, il n'étoit cependant point beau. Il étoit roux, difficile à travaillet & très-court.

Cette matière minérale est trèsabondante. Du temps de Pline on n'en avoit encore découvert qu'en Egypte, dans les déserts de Judée, dans l'Eubée, près de la ville de Corinthe, & dans l'île de Candie, pays dont le *lin* portoit les noms. Nos modernes en ont aujourd'hui trouvé dans toutes les îles de l'Archipel, en divers endroits de l'Italie, surtout aux montagnes de Volterre, en Espagne, dans les Pyrénées, dans l'Etat de Gênes, dans l'île de Corfe, en France, dans le comté de Foix, à Namur, dans les Pays-Bas, en Bavière, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, &c. Il faut avouer aussi que toutes ces neuvelles découvertes ne nous fournissent guère que des espèces d'afbestes de rebut dont on ne sauroit tirer parti dans les arts.

L'art de filer le *lin incombustible*, autrefois connu des anciens Orientaux, a été long - temps ignoré: Ciampini mort à Rome en 1698, est le premier qui en ait enseigné le secret aux modernes, & M. Mahudel a perfectionné sa méthode.

Choififfez bien, dit ce favant, l'espèce de *lin incombustible* dont les fils soient longs & soyeux : fendez votre minéral délicatement en plufieurs morceaux avec un marteau treikhant : jetez ces morceaux dans de l'eau chaude. Amman veut qu'on les fasse infuser dans une lessive préparée avec des cendres de chêne pourri & des cendres gravelées, & qu'on les laisse ensuite macérer environ un mois dans l'eau douce. M. Mahudel prétend que l'eau chaude suffit en y laissant les morceaux de *lin* pendant un temps proportionné à la dureté de leurs parties terreufes : remuez les ensuite , dit-il , plulieurs fois dans l'eau, & divisez les avec les doigts en plus de parcelles fibreules que vous pourrez; en forte qu'elles se trouvent insensiblement dépouillées de l'espèce de chaux qui les tenoit unies; cette chaux se détrempant dans l'eau, blanchit le lin incombustible & l'épaissit : changez l'eau cinq ou fix fois, & jufqu'à ce que vous connoissez par sa clarté, que les fils seront suffisamment rouis.

Aprés cette lotion, étendez les fur une claie de jonc pour en faire égouter l'eau : expofez les au foleil; & lorfqu'ils feront bien fecs, arrangez les fur deux cardes à dents fort fines, femblables à celles des cardeurs de laine : féparez les tous en les cardant doucement, & ramasser la filasse qui est ainsi préparée; alors ajustez la entre les deux cardes que vous coucherez fur une table où elles vous tiendront lieu de quenouille, parceque c'est des extrémitées cardes que vous tirerez les fils qui fe préfenteront.

Ayez fur cette table une bobine de *lin ordinaire* filé très-fin, dont vous tirerez un fil en même temps que vous en tirerez deux ou trois d'amiante, & avec un fuseau affujetti par un peson, vous unirez

tous ces fils ensemble, en sorte que le fil de lin commun soit couvert de ceux de lin incombustible qui par ce moyen ne feront qu'un même corps.

Pour faciliter la filature, on aura de l'huile d'olive dans un mouilloir où l'on puisse de temps en temps tremper les doigts autant pour les garantir de la corrofion du lin incombustible, que pour donner plus de souplesse aux fils.

Dès qu'on est ainsi parvenu à la manière d'en allonger le continu, il est aisé, en les multipliant ou en les entrelaçant, d'en former des tilfus plus ou moins fins dont on tirera, en les jetant au feu, l'huile & les fils de lin étrangers qui y sont entrés.

On fait actuellement aux Pyrénées des cordons, des jarretières & des ceintures avec ce fil, qui sont des preuves de la possibilité de mettre en œuvre la fubstance dont il s'agit. Il est certain qu'avec un peu plus de soins que n'y donnent les habitans de ces montagnes, & avec de la matière choisie, il s'en feroit des ouvrages très-délicats.

Cependant quand on pourroit en façonner de ces toiles si vantées par les anciens, de plus belles même que les leurs & en plus grande quantité, il sera toujours vrai de dire que par la friabilité du minéral dont elles tirent leur origine, de fervice, & n'autoient jamais qu'un usage de pure curiosité.

Un autre usage du lin incombustible étoit d'en former des mèches qui avoient la propriété d'éclairer toujours fans aucune déperdition de leur substance & sans qu'il fût befoin de les moucher, quelque grande que pût être la quantité d'huile qu'on l

vouloir quelles confamassent. On s'en fervoit dans les Temples pour les lampes confacrées aux Dieux. Louis Vivez, Espagnol qui vivoit au commencement du quinzième siècle, dit avoir vu employer de ces mèches à Paris. Il est fingulier que cet ulage commode & tondé fur une expérience certaine, ne subfifte plus.

M. Mahudel assure avoir observé que les filamens de lin incombustible, fans avoir été même dépouillés par la lotion des parties terreuses qui les unissent, étant mis dans un vale plein de quelque huile ou graisse que l'on voudra, éclairent tant que dure la substance oléagineule.

Les transactions philosophiques parlent d'un autre moyen d'employer le lin incombustible. On en peut fabriquer un papier affez bien nommé perpétuel, parceque toutes les fois qu'on a écrit desfus, on en efface l'écriture en le jetant au feu où il n'est pas plus endommagé que la toile de ce minéral. On dit que l'on conserve une feuille de ce papier dans le cabinet du Roi de Dannemarck; & Charleton témoigne que de son temps on fabriquoit de ce papier près d'Oxford.

Quant aux vertus médicinales attribuées au lin incombustible, il faut toutes les réléguer au nombre des chimères.

clles ne pourroient être de duréeou LINAIRE; substantif féminin. Plante qu'on appelle aussi *lin sauvage*, parceque ses feuilles approchent de celles du lin. Elle croît également fur le bord des champs & dans les pâturages stériles. Ses racines sont blanches, ligneuses, rampantes & fort traçantes. Une seule racine pousse plusieurs tiges hautes d'un pied & demi, rondes, verdatres, branchues

branchues, garnies de feuilles placées sans ordre, mais fort semblables à celles de l'ésule, excepté LINCEUL; substantif masculin. Drap qu'elles ne donnent point de lait, ce qui a donné lieu au proverbe latin, esula lacteseit, sine lacte linaria cre/cit.

Les fleurs de la linaire sont jaunes : elles naissent aux sommités des tiges & des rameaux rangés en épis: il leur fuccède un fruit arrondi, divisé en deux capsules par une cloifon mitoyenne,& percé de deux trous à son extrémité quand il est mûr : il est rempli de graines platdées d'un feuillet.

La saveur de cette plante est un peu amère & un peu âcre : en la froiffant entre les doigts, elle a l'odeur de sureau : le suc de ses papier bleu; mais celui des fleurs le change en rouge. La linaire est réfolutive & adoucit lingulièrement [les douleurs des hémorroïdes : on en fait un onguent qui s'applique avec succès sur les varices de l'anus. Quelques botanistes lui ont donné le nom d'urinalis, parcequ'elle est fort diurétique.

- **IUNAIS**; bourg de France, en Limousin, à sept lieues, sud-est, de Limoges.
- LINANGE ; petit pays & comté d'Allemagne, enclavé dans le bas Palatinat, mais qui dépend de ses Comtes particuliers.
- LINARES; petite ville de Portugal, dans la province de Beyra, à quatre lieues de Guardia.
- LINAS; bourg de France, dans le Hurepoix, sur la rivière de Salmouille, près de Montlhéry. Il y a une Collégiale.
- LINCAO; ville de la Chine, dans la Tome XVI,

province de Quangtung, au département de Kiuncheu.

de toile qu'on met dans un lit.

Remarquez qu'on se sert ordinairement du mot de draps pour déligner ces deux pièces de toile qu'on met dans un lit, & qu'on n'emploie plus guère le mot de linceul, qu'en parlant de la pièce de toile avec laquelle on ensevelit un mort.

- LINCHANCHI, ville d'Amérique, dans la nouvelle Espagne, au pays d'Yucatan, à quatre lieues de Selam.
- tes, rondes, noires & comme bor-! LINCHANG; on diffingue à la Chine deux villes de ce nom; l'une est dans la province de Honan, au département de Changte , & l'autre dans la province de Xensi , au département de Siyan.
- feuilles n'altère point la couleur du LINCHI; ville de la Chine, dans la province de Xantung, au département de Cincheu.
 - LINCHING; ville de la Chine, dans la province de Pékin, au département de Chinting.
 - LINCHUEN; ville de la Chine, dans la province de Quangli, au département de Queilin.
 - LINCIN; ville de la Chine, dans la province de Xansi, au département de Pingyang.
 - LINCK; fort des Pays Bas, dans la Flandre, près de la rivière de Colme, à une lieue & demie de Bourbourg.
 - LINCOLN; ville confidérable d'Angleterre, capitale du comté de Lincoln, fur la rivière de Witham, à huit lieues, nord-eft, de Nottingham, & à trente-cinq lieues, nord, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

Le comté de Lincoln est une province maritime d'Angleterre, bornée à l'est, par l'Océan germanique.



Elle a 180 milles de Tour, & contient environ 174 milles arpens. C'est un pays fertile & très agréable du côté du nord & de l'ouest.

L'Humber qui fépare cette province de celle d'York, & la Trente qui en fépare une partie du comté de Nottingham, font fes deux premières rivières, outre lesquelles il y a le Wittham, le Neu & le Wéland qui la traversent. Cette province l'une des plus grandes d'Angleterre, est divisée en trois parties nommées *Lindsey*, Holland & Kesteven. Lindsey qui est la plus considérable, contient les parties septentrionales; Holland est au sudest, & Kesteven à l'ouest de Holland.

- LINCOPING, ou LINDKOPING; petite ville de Suède, dans la Gothie, fur la Motala, à trente-trois lieues, fud oueft, de Sockolm.
- LINDAU ; ville libre & impériale d'Allemagne, en Souabe, dans une île du lac de Conftance, à trente lieues, fud-ouest, d'Augsbourg.

Cette ville qui entr'autres priviléges, jouit du droit de battre monnoie, a pour chef un Bourguemestre & un Stad Amman qu'elle élit tous les deux ans du corps des Patriciens ou des Plébéiens, pour gouverner avec le Sénat & huit Tribuns du peuple, sans l'aveu des quels Tribuns on ne peut résoudre aucune affaire importante, comme de religion, de guerre, de paix ou d'alliance. On change les Magistrats tous les ans.

Il y a à Lindau une célèbre Abbaye de Chanoinesse dont on attribue la fondation à Albert, Maire du Palais de Charlemagne, qui prit soin de la doter & de l'enrichir. Avec le temps, l'Abbesse devint Princesse de l'Empire & eut fon propre Maire elle-même. Les Chanoinesses de cette Abbaye font preuve de trois races, ne portent aucun habit qui les distingue, peuvent se marier, & ne sont tenues qu'à chanter au chœur & à dire les heures canoniales.

LINDES; ancienne ville de l'île de Rhodes, où Minerve eut un temple qui la fit furnommer Lindéenne.

Cette ville étoit encore confidérable lorsque les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem possédoient l'île de Rhôdes; mais ce n'est presque plus qu'un village aujourd'hui.

LINE ; vieux mot qui signifioit autrefois ligne.

LINEAIRE; adjectif des deux genres & terme didactique. Linearis. Qui a rapport aux lignes, qui fe fait par des lignes. Perspective linéaire.

En termes de Mathématique on appelle problème linéaire, celui qui n'admet qu'une folution, ou qui ne peut être réfolu que d'une feule façon. Et équation linéaire, celle dans laquelle l'inconnue n'eft élevée qu'au premier degré. Et quantités linéaires, celles qui n'ont qu'une dimension.

- LINEAL, ALE; adjectif & terme de Jurisprudence. Il se dit de ce mi est dans l'ordre d'une ligne. Une substitution est graduelle & linéale, lorsque sa progression suit l'ordre des lignes, de degré en degré.
- LINEAMENT; substantif masculin. Il ne le dit que des traits du visage. Les physionomistesprétendent juger du tempérament & des inclinations; & les astrologues, de la bonne ou mauvaise fortune d'une personne par les linéamens du visage.

Les trois premières fyllabes sont brèves, & la quatrième moyenne au fingulier, mais celle - ci est longue au pluriel.

- LINÉE; vieux mot qui signifioit autrefois lignée.
- LING; il y a la Chine deux villes de ce nom; l'une dans la province de Xantung, au département de Cinan, & l'autre dans la province de Huquang, au département de Hengcheu.
- LINGAM; substantif masculin. Les Indiens donnent ce nom à une re. présentation infâme de leur Dieu Ixora qu'on ne peut mieux comparer qu'au Priape des anciens. On raconte différemment l'origine de ce culte honteux. On a dit à l'article d'Ixora, que ce Dieu ayant enlevé à des Bramines plusieurs belles femmes avec lesquelles ils vivoient, ces Religieux lui firent perdre l'u fage des parties naturelles. Ce fut à cette occasion qu'il déclara qu'il exauceroit ceux qui honoreroient ces mêmes parties que les Bramines avoient maudites; & plusieurs prétendent que telle est l'origine du Lingam. D'autres disent qu'un jour qu'Ixora s'acquittoit avec sa femme des fonctions matrimoniales, un dévot vint lui rendre visite : c'étoit fort mal prendre fon temps; auffi la porte lui fut-elle refusée. Cependant il s'obstina à vouloir entrer; & voyant qu'on persistoit à ne lui pas ouvrir, il s'emporta en invectives contre Ixora. Le Dieu l'entendit & lui en fit des reproches; mais le dévot lui témoigna beaucoup de regret de sa faute, & lui demanda que ceux qui adoreroient Ixora sous la figure du Lingam, fussent plus favorises que ceux qui le ferviroient sous la figure humaine; ce qui lui fut accordé. Quoi qu'il en soit, la plupart des auteurs nous apprennent que le Lingam n'est pas seulement la représentation des parties naturelles de l'homme, com-

me le Priape des anciens, mais qu'on y joint encore celles de la femme, & qu'on les représente dans l'état de leur union naturelle. Il y a plusieurs sectes particuhèrement consacrées à cette honteuse Divinité. Ceux qui les composent portent au cou la figure du Lingam. Il y a dans le Royaume de Canara, certains Religieux de cette secte qui demeurent continuellement dans les Pagodes, & font abfolument nus. Lorsqu'ils vont dans les rues ils fonnent une clochette : à ce fignal plusieurs femmes, même des plus qualifiées, accourent avec empreslement & touchent dévotement les parties naturelles de ces Religieux en l'honneur d'Ixora.

Quelques Indiens racontent que le membre viril d'Ixora étoit d'une grandeur si prodigieuse, qu'il touchoit à son front ; que par cette raison, ne pouvant avoir commerce avec sa femme, il fut obligé de le couper en douze parties qui donnèrent l'être à toutes les créatures vivantes. C'est d'après cette idée qu'ils ont déifié les parties raturelles de ce Dieu, comme le principe de la vie des hommes & des animaux; & quand même ils n'aurolent pas forgé cette histoire, ils ont pu regarder les parties de la génération comme quelque chose de divin, en voyant que tous les animaux étoient produits par la jonction des deux fexes.

Dans le Royaume de Canara & aux environs de Goa, les Indiens conduisent les nouvelles mariées dans le Temple de leur Priape, & lui offrent les prémices de ces jeunes femmes, comme une offrande digne de lui.

LINGAN; ville de la Chine, dans la province de Junnan dont elle K ij



neuf autres villes dans son département.

LINGE; substantif masculin. Il se dit en général de la toile coupée & mise en œuvre, soit pour l'usage de la personne, soit pour la table & pour les autres besoins du ménage. Le linge de jour. Le linge de nuit. Du linge fin. Du linge de table. Il change de linge tous les jours. Mettre une nape au linge sale.

On dit proverbialement d'une personne, qu'elle n'a pas plus de force qu'un linge mouillé; pour dire, qu'elle est foible, qu'elle ne peut fe soutenir.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

- LINGEN; ville forte d'Allemagne, dans la Westphalie, sur l'Embs, à douze lieues, ouest, d'Osnabruck. Elle est capitale d'un comté de même nom qui appartient au Roi de Pruffe.
- LINGARELLE; substantif féminin. C'est le nom qu'on a donné à une espèce de scapulaire d'un pied en carré, que les Chanoines & les Clercs de la cashédrale du Puy portent à l'office depuis les complies du Samedi faint inclusivement jufqu'au Vendredi suivant. Ce scapulaire est de petit gris doublé de fatin rouge pour les Chanoines, & de bleu ou de violet pour les autres Clercs.
- LINGELBACK; (Jean) nom d'un Peintre né à Francfort en 1625. Il a peint, avec beaucoup d'intelligence, des marines, des paysage,s des foires, des charlatans, des animaux, &c. On remarque dans fes tableaux un coloris séduisant, une touche légère & spirituelle, des lointains qui semblent s'échapper à la vue.

est la troisième Métropole. Elle a LINGER, ERE ; substantif. Celui, celle qui vend, qui fait du linge.

LIN

Deux fortes de Marchands font à Paris le commerce de lingerie & toilerie. Les uns sont du corps de la mercerie, & ne font diftingués des autres Merciers que par la qualité du commerce qu'ils ont embrassé; les autres composent une communauté particulière qui a ses ftatuts, ses priviléges & ses Officiers à part, & qui n'est composée que de Maîtresses, les hommmes n'y pouvant être reçus.

Les marchandises que les Marchandes Lingères sont en droit de vendre, sont toutes sortes de toiles de lin & de chanvre, comme batifte, linon, & généralement toutes sortes d'ouvrages de •toile, comme chemises, caleçons, rabats, chaussertes, chaussons & autres femblables.

Les statuts des Marchandes Lingères sont du 2 Janvier 1645, enregistrés au Parlementau mois d'Avril fuivant.

Suivant ces statuts, aucune ne peut être reçue Maîtresse qu'elle n'ait été apprentie pendant quarre ans, & servi deux ans en qualité de fille de boutique.

Les femmes mariées ne peuvent être reçues apprenties, & chaque: Maîtresse ne peur avoir plus d'une apprentie à la fois.

Cette Communauté est gouvernée par quatre Jurées dont tous les ans deux sont élues, l'une femme, l'autre fille : elles prêtent serment devant le Procureur du Roi du Châtelet.

Aucun mati des Maîtresses ne peut être reçu ou appelé à la Jurande. On compte actuellement à Paris plus de fix cent cinquante maîtreffes Lingères.



LIN

LINGERIE; substantif séminin. Métier de Lingèr, de Lingère. Elle apprend la lingerie.

١

- LINGERIE, se dit aussi du lieu où sont les boutiques dans lesquelles on vend du linge. Vous trouverez à la lingerie les serviettes que vous demandez.
- LINGERTE, fe dit encore dans les maisons religieuses, du lieu où l'on ferre le linge de la Communauté. Il faut porter ces draps à la lingerie.

La première fyllabe est longue, la feconde très-brève & la troisième longue.

LINGETTE; voyez FLANELLE.

- LINGETTES, se dit aussi dans le commerce, de petites serges qui se fabriquent dans l'Election de Vire, en basse-Normandie, & dont la plupart se consomment en Bretagne.
- LINGHE, ou LINGE; (la) rivière des Pays-Bas, qui a sa source en Gueldre, dans le haut Bétuve, & son embouchure à Gorcum, dans la Meuse.
- LINGKIEU ; ville de la Chine , dans la province de Xanír , au département de Taitung.
- LINGLUNG ; ville de la Chine, dans la province de Junnan, au départemen de Munghoa.
- LINGOADA ; fubstantif masculin. Les Portugais donnent ce nom à un poisson qui a deux yeux d'un même côté & n'en a point de l'autre. Il a d'ailleurs la figure d'une sole & des dents fort aigues.
- LINGONES; ancien peuple des Gau-
- Iles, de la Lyonnoile première. Il occupoit ce que nous appelons aujourd'hui le Diocèfe de Langres.
- LINGOT; substantif masculin. Il se dit pareiculièrement de l'or & de l'argent en masse & qui n'est pas

mis en œuvre. Un lingot d'or. Un lingot d'argent.

- LINGOT, se dit aussi en termes de Chasse, d'un petit cylindre de fer ou de plomb dont on charge quelquefois le fusil au lieu de balles.
- LINGOTIERE ; espèce de moule dans lequel on coule les métaux fondus pour les réduire en lingots.

Les lingotières sont de fer ; elles doivent être très-unies en-dedans, ann que le lingot qui en sort le foit aussi, & qu'il s'en détache facilement : on les enduit de suif ou de graille entièrement avant d'y couler le métal, pour empêcher qu'il n'y loit adhérent. Il faut avoir aussi une grande attention que la lingotière foit parfaitement sèche avant d'y couler le méral; car la moindre parcelle d'humidité seroir capable de le faire fauter en l'air avec explosion: il est bon même de faire chauffer la lingotière immédiatement avant de s'en servir, tant par la raison qu'on vient de dire. que parceque le métal qu'on y coule le figeant moins promptement, le lingot en est toujours plus parfait.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

- LINGPAO; ville de la Chine, dans la province de Honan, au département de Honan,
- LINGPI; ville de la Chingto-dans la province de Nankin, au département de Fungyang.
- LINGTAI; ville de la Chine dans la province de Xanfi, au département de Pingléang.
- LINGUAL, ALE ; adjectif. Lingua
- lis: Qui appartient, qui a rapport à la langue.
 - Il y a le nerf limjual qu'on ap-



pelle autrement hypogloffe. Voyez ; ce mot.

On appelle nerf petit lingual, un rameau qui se détache du nerf maxillaire inférieur dans le passage de ce dernier entre les deux muscles LINGUALE, se dit en termes de Gramptérigoïdiens, & quelquefois un peu auparavant. Il est assez considérable, approche souvent de la groffeur du tronc d'où il part, & qu'il accompagne entre ces deux mufcles jusqu'à un peu au-dessu du canal de la Mâchoire intérieure où il quitte le tronc & s'avance sur le muscle prérigoïdien interne auquel il jette un ou deux filets. Un peu après sa naissance il communique avec le tronc par un rameau collatéral très-court & quelquefois plexiforme. Il porte ensuite au même endroit un rameau particulier qui, fuivant l'opinion commune, en naît & va auffitôt gagner l'oreille interne. La plupart des Anatomistes le regardent aussi comme un nerf · récurrent, parcequ'il remonte en arrière. Ayant traversé la caisse du tambour de l'oreille, il va communiquer avec la portion dure du nerf auditif, mais l'angle qu'il fait avec le petit nerflingual & son tronc, est fort aigu & tourné en-devant, de façon qu'il paroît plutôt venir de l'oreille pour s'unir avec lui, que d'en tirer origine.

Le petit lingual s'infinue enfuite fous la partie latérale de la langue & par dessous la glande sublinguale, en donnant des filets aux parties voilines, c'eft à dire, aux mufcles de la langue ; aux hyoidiens & aux pharyngiens. Après quoi il se perd dans dans la langue & fe termine vers la pointe aptès avoit communiqué par plunieurs filers avec les extrémités du nerf de la neuvième paires a na and sha ya

On appelle glandes linguales, des grains glanduleux qui tapissent la face externe de la langue, & concourent avec les autres glandes buccales à la fécrétion de la falive.

maire, des consonnes qui sont produites par les différens mouvemens & les différentes politions de la langue. D, L, N, R, T, (ont des confornes linguales.

On prononce & l'on devroit écrire lingoual.

- LINGXAN; ville 👉 la Chine dans la province de Quangtung au département de Liencheu.
- LINGXE; vile de la Chine, dans la province de Xansi, au département de Fuencheu.
- LINGXEU; ville de la Chine, dans la province de Pekin, au département de Chinting.
- LINGXUI; ville de la Chine, dans la province de Quantung, au département de Kiuncheu.
- LINHOAI; ville de la Chine, dans la province de Nankin, au département de Fungyang.
- LINIER, IERE; substantif. Celui, celle qui prépare & qui vend le lin.

La Communauté des Marchands Liniers de Paris, étoit autrefois composée d'hommes & de femmes; mais depuis les lettres patentes & les statuts de 1666, elle ne l'est plus que de Maîtresse qui se qualifient de Marchandes Linières, Chanvrières & Filassieres de la ville & Fauxbourgs de Paris.

LINIERE; substantif feminin. Terra *lino confita*. Terre semée de lin. Il y a de belles linières dans cette contrée.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.



LINIÈRES; ville de France, en Berry, fur l'Arnon, à sept lieues, sud-est, d'iffoudun.

ll y a un bourg de même nom en Picardie, à sept lieues, sud-ouest, d'Amiens.

LINIMENT; fubstancif masculin & terme de Médecine. Illitus. Espèce de médicament qui s'applique à l'extérieur & dont on frotte légèrement la partie malade.

Le liniment proprement dit doit être d'une consistance moyenne entre l'huile par expression & entre le baume artificiel & l'onguent; & il ne diffère que par cette consistance, de ces deux autres préparations pharmaceutiques. Leur competition & leurs usages sont d'ailleurs les mêmes. Ce font roujours des huiles, des graisses, des réfines, des baumes naturels, des bitumes destinés à amollir, assoup'ir, détendre, calmer, résoudre; & même cette ditférence unique qui dépend de la confistance, ne détermine que d'une manière fort vague & fort arbitraire, la dénomination de ce genre de remèdes; en sorte qu'on appelle presque indifféremment baume, liniment ou onguent, des mélanges de matières graffes definées à l'application extérieure, & qu'il importe très-peu en effet de les diftinguer

NIN ; ville de la Chine , dans la province de Honan , au département de Caifung.

- LINKIANG; ville de la Chine, dans la province de Kiangfi dont elle est la huitième Métropole. Elle a trois autres villes dans son département.
- LINKIO; fubstantif masculin. Plante aquarique de la Chine. Son fruir est blanc & a le goût de la châtaigne, mais il est trois ou quatre fois plus

gros, d'une figure pyramidale & triangulaire; il est revêtu d'une écorce verte, épaisse vers le sommet, & qui noircit en séchant. La plante qui le porte, croît dans les eaux marécageuses; elle a les seuilles sort minces & elle les répand de toutes parts sur la surface de l'eau. Les fruits viennent dans l'eau même.

- l INKIN; ville de la Chine, dans la province de Xantung, au département de Cincheu.
- LINOMPLE; vieux mot qui signifioit autrefois linon.
- LINON ; fubftantif mafculin. Espèce de toile de lin très-claire & trèsdéliée qui se fabrique en Flandre & en Picardie : il y a du linon uni, rayé & moucheté. On en fait des garnitures de tête, des mouchoirs de cou, des toilettes, & c.
- LINOS; fubitantif masculin. Sorte de chant rustique chez les anciens Grecs; ils avoient aussi un chanz funèbre du même nome, qui revient à ce que les Latins ont appelé nænia. Les uns disent que le linos fur inventé en Égypte; d'autres en attribuent l'invention à Linus Eubéen.
- LINOSE; île de la Méditerranée, sur la côte d'Afrique, à cinq lienes, nord-est, de Lampedouse, presque vis-à vis de Mahomette, en Barbarie. Elle a cinq lienes de circuit. Los vaisseaux ne peuvent y aborder commodément.
- LINOTTE ; substantif féminin. Linaria avis. Petit oiseau dont on distingue plusieurs espèces.

La linotte vulgaire est de la groffeur d'un moineau : elle a la tête couverte d'un plumage cendré-noir, le dos mêlé de noir & de roux, la poitrine blanche ; le bas-ventre proche du croupion, sire fur le blancjaunâtre ; le haut de la gorge est d'un beau rouge & le bord des ailes roux ; les grandes aîles des plumes font noirâtres & blanchâtres par les côtés & à leurs extrémités, ainsi que la queue ; la couleur des pieds est un brun obscur. Sa nourriture est de la graine de lin d'où lui est venu le nom de *linotte* : on la nourrit en cage avec du pain, du millet, de la navette, de la graine de lin & du chenevis : son chant est fort agréable & elle apprend volontiers les airs qu'on lui joue fur un flageolet.

La grande linotte de vigne est un peu moins grande que la précédente. Le plumage de la poitrine & du dessus de la tête est rougeâtre; c'est pourquoi on l'appelle encore linotte rouge.

Il y a aufi une petite linotte de vigne qui a le bec moins gros & plus aigu: la femelle ainfi que le mâle est rouge au-dessus de la tête; fes pieds sont noirs. Cette dernière espèce de linotte vole en troupe, ce que ne font pas les autres. Albin dit que la région du crâne & la base du gosier sont d'un rouge charmant : il y en a dont les bords des plumes sont jaunâtres.

La linotte de montagnes est plus grande du double que la précédente: son croupion est roux & sa queue est longue.

Ces fortes d'oifeaux ont le bec court, fait en cône : les bords en font coupans & le bout eft trèspointu : leurs pieds font très courts: la queue est un peu fourchue. Ces oifeaux font leur nid dans les montagnes & choisiffent les lieux bas & frais, dans des buisfons d'épine noire & d'aubepine, & dans ceux du genêt. Ils font d'ordinaire quatre ou cinq petits par nichée & deux nichées par an. Si on détruit 'leur nid, ils le rétablighent jusqu'à trois fois.

Les *linottes* muent fur la fin du printemps. On prétend que ces ois feaux font fujets à une forte de maladie qui leur roidit les plumes, & pendant laquelle ils demeurent triftes & fans fiffler. Cette maladie s'appelle *fubtile* : fouvent leur ventre devient dur alors : leurs veines font groffes & rouges: leur poitrine est tuméfiée, leurs pieds font enflés, calleux & ne peuvent qu'à peine les fupporter.

On dit figurément d'une personne qui a peu de sens & beaucoup de légéreté d'esprit, que c'est une tête de linotte.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

- LINSI; ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Likiang.
- LINSIANG; ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département d'Iocheu.
- LINSOIR ; fubstantif masculin & terme de Charpenterie. Pièce de bois qui sert à porter le pied des chevrons à l'endroit des lucarnes des édifices & aux passages des cheminées.
- LINT; rivière de Suiffe, au Canton de Glaris. Elle a fa fource au nord de la montagne de Fifma, & fon embouchure dans le Limat, au-deffous du lac de Wallenstadt.
- LINTEAU; fubstantif masculin. Pièce de bois qui se met en travers audesfus de l'ouverture d'une porte, ou d'une fenêtre pour soutenir la maçonnerie. Cette pièce de bois peut servir de linteau.

On appelle aussi linteau une barre de fer qu'on emploie quelquesois au



au lieu de la pièce de bois dont on vient de parler.

- LINTEAU, se dit encore en termes de ferrurerie, d'un bout de fer placé au haut des portes, des grilles, où les tourillons des portes entrent.
- LINTERNE; ancienne ville d'Italie, de Cinan. dans la Campanie, à l'encouchure LINYEU; ville de la Chine, dans la du' Clanis. C'est là où se retira & mourut Scipion l'Afriquain, lequel aptès avoir subjugué l'Afrique, aima mieux s'exiler volontairement que de se défendre contre les Tribuns du peuple qui l'accusoient d'avoir vendu la paix à Antiochus, Roi de Syrie. On voit les ruines de Linterne entre Pouzzols & l'embouchure du Volturno, fur le golfe de Gaïète.
- LINTHÉE; substantif féminin. On donne ce nom dans le Commerce a une sorte d'étoffe de soie qui se fabrique à la Chine, dans la province de Nanquin.
- LINTITHGOW; ville d'Écosse, dans la province de Lothiam, à quatre lieues, nord-est, d'Edimbourg.
- LINTZ; ville forte & considérable d'Allemagne, capitale de la haute Autriche, sur le Danube, à dixsept lieues, est, de Passau, & 240 lieues, ouest, de Vienne, sous le 32° degré, 46 minutes, 15 secondes de longitude, & le 48°, 16 minutes de latitude.
- LINTZ, est aussi le nom d'une perite ville d'Allemagne, dans l'Electorat de Cologne, fur le Rhin, à 6 lieues, nord-ouest, de Coblentz.
- LINUU; ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Hengcheu.
- 'LINXUI; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Xunking.
- LINYAO; ville de la Chine, dans la provence de Xensi, dont elle est la Tome XVI.

sixième métropole. C'est près de cette ville que finit la grande muraille. Il y a quatre autres villes dans ion département.

18

- LINYE; ville de la Chine, dans la province de Xantung, au département
- province de Xensi, au département de Fungciang.
- LION, ONNE; substantif. Leo. Animal quadrupède si fort & si courageux qu'on l'a appelé le roi des animaux. Il a la tête grosse, le muffle allongé & la face entourée d'un poil très-long; le coù, le garot & les épaules, &c. sont couverts d'un poil aussi long qui forme une belle crinière sur la partie antérieure du corps, tandis qu'il n'y a qu'un poil court & ras sur le reste du corps, excepté la queue qui est terminée par un bouquet de longs poils. La lionne n'a point de crinière, son muffle est encore plus allongé que celui du lion, & fes ongles font plus petits. La crinière du lion est de couleur mêlée de brun & de fauve foncé; le poil ras a des teintes de fauve, de blanchâtre & de brun sur quelques parties. Le poil de la lionne a aussi une couleur fauve plus ou moins foncée avec des teintes de noir & même des taches de cette couleur fur la lèvre inférieure près des coins de la bouche, fur le bord de cette lèvre & des paupières, à l'endroit des sourcils, fur la face extérieure des oreilles & au bout de la queue.

Les lions de la plus grande taille ont environ huit ou neuf pieds de longeur depuis le muffle jusqu'à l'origine de la queue, qui est ellemêmelongue d'environ quatre pieds; ces grands lions ont quatre ou cinq pieds de hauteur. Les lions de pe-

tite taille ont environ cinq pieds & demi de longueur fur trois pieds & demi de hauteur, & la queue longue d'environ trois pieds. La lionne est dans toures les dimensions d'environ un quart plus petite que le lion.

Cetanimal a la figure imposante, continue M. de Buffon, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible : sa taille n'est point excesfive comme celle de l'éléphant ou du thinoceros, elle n'est ni lourde comme celle de l'hipopotame ou du bœut, ni trop ramallée comme celle de l'hyæne ou de l'ours, ni trop allongée ni déformée par des inégalités comme celle du chameau; mais elle est au contraire si bien prise & si bien proportionnée, que le corps du lion paroît être le modèle de la force jointe à l'agilité; aussi solide que nerveux, n'étant chargé ni de chair ni de graisfe, & ne contenant rien de surabondant, il est tout nerf & muscle. Cette grande force mulculaire fe marque au dehors par les saurs & les bonds prodigieux que le lion fait aisément, par le mouvement brusque de sa queue, qui est assez fort pour terrasser un homme, par la facilité avec laquelle il fait mouvoir la peau de la face & luttout celle de fon front, ce qui ajoute beaucoup à la physionomie ou plutôt à l'expression de la futeur, & enfin par la faculté qu'il a de remuer sa crinière, laquelle non seulement se hérisse, mais se meut & s'agite en tout sens lorfqu'il est en colère.

Le lion né fous le foleil brêtant de l'Afrique ou des Indes est le plus fort, le plus fier, le plus terrible de tous: les lions d'Amérique font comme le climat infiniment plus doux que ceux de l'Afrique; & ce qui prouve évidemment que l'excès de leur férocité vient de l'excès de la chaleur, c'est que dans le même pays, ceux qui habitent les hautes montagnes où l'air est plus tempéré, sont d'un naturel différent de ceux qui demeurent dans les plaint où la chaleur est extrême. Les lions du mont Atlas, dont la cime est quelquefois couverte de neige, n'ont ni la hardiesse, ni la force, ni la férocité des lions du Biledulgerid ou du Zaara, dont les plaines sont couvertes de sables brûlans. C'est surtout dans ces déferts ardens que se trouvent ces lions terribles qui sont l'effroi des voyageurs & le fléau des provinces voisines; heureusement l'espèce n'en est pas très-nombreuse, il paroit même qu'elle diminue tous les jours, car, de l'aveu de ceux qui ont parcouru cette partie de l'Afrique, il ne s'y trouve pas actuellement autant de lions à beaucoup près qu'il y en avoit autrefois. Les Romains, dit M Shaw, tiroient de la Libye pour l'usage des spectacles, cinquante fois plus de lions qu'on ne pourroit y en trouver aujourd'hui. On a remarqué de même qu'en Turquie., en Perse & dans l'Inde. les lions font maintenant beaucoup moins communs qu'ils ne l'étoient anciennement; & comme ce puiffant & courageux animal fait la proie de tous les autres animaux, & n'est lui-même la proie d'aucun, on ne peut attribuer la diminution de son espèce, qu'à l'augmentation du nombre dans celle de l'homme; car il faut avouer que la force de ce roi des animaux ne tient pas contre l'adreffe d'un Hortentot ou d'un Nègre, qui souvent ose l'attaquer tête à tête avec des armes affez légères. Cette supériorité de nombre & d'in-



dustrie dans l'homme qui brise la force du lion, en énerve aussi le courage; cette qualité quoique naturelle, s'exalte ou se tempère dans l'animal suivant l'usage heureux ou malheureux qu'il a fait de sa force. Dans les vastes deserts de Zaara, dans ceux qui semblent séparer deux races d'hommes très - différentes, les Nègres & les Maures, entre le Sénégal & les extrémités de la Mauritanie, dans les terres inhabitées qui sont au-dessus du pays des Hottentots, & en général dans toutes les parties méridionales de l'Afrique & de l'Asie, où l'homme à dédaigné d'habiter, les lions sont encore en allez grand nombre, & font tels que la nature les produit : accoutumés à melurer leurs forces avec tous les animaux qu'ils rencontrent, l'habitude de vaincre les rend intrépides & terribles; ne connoissant pas la puissance de l'homme, ils n'en ont nulle crainte; n'ayant pas éprouvé a force de ses armes, ils semblent les braver, les blessures les irritent, mais sans les ettrayer; ils ne sont pas même déconcertés à l'aspect du grand nombre; un seul de ces lions du défert attaque souvent une caravane entière, & lorsqu'après un combat opiniâtre & violent il se sent affoibli, au lieu de fuir il continue de fe battre en retraite en faisant toujours tace & sans jamais tourner le dos. Les lions au contraire qui habitent aux environs des villes & des bourgades de l'Inde & de la Barbarie, ayant connu l'homme & la force de ses armes, ont perdu leur courage au point d'obéir à sa voix menaçante, de n'oser l'attaquer, de ne se jeter que sur le menu bétail, & enfin de s'enfuir en se laissant pourfuivre par des femmes ou par des enfans, qui leur font, à coups de bâton, quitter prise & lâcher indignement leur proie.

Ce changement, cet adoucissement dans le naturel du lion, indique assez qu'il est susceptible des impressions qu'on lui donne, & qu'il doit avoir assez de docilité pour s'apprivoiser jusqu'à un certain point & pour recevoir une espèce d'éducation : auffi l'histoire nous parle de lions attelés à des chars de triomphe, de lions conduits à la guerre ou menés à la chasse, & qui, fidèles à leur maître, ne déployoient leur force & leur courage que contre les ennemis. Ce qu'il y a de très-sur, c'est que le lion pris jeune & élevé parmi les animaux demestiques, s'accoutume aisément à vivre & même à jouer innocemment avec eux, qu'il est doux pour ses maîtres & même caressant, surtout dans le premier âge, & que si sa férocité naturelle reparoît quelquefois, il la tourne rarement contre ceux qui lui ont fait du bien. Comme ses mouvemens sont très-impétueux & ses appétits fort véhémens, on ne doit pas préfumer que les impresfions de l'éducation puissent toujours les balancer; auffi y auroit-il quelque danger à lui faire souffrir trop long-temps la faim, ou à le contrarier en le tourmentant hors de propos; non-seulement il s'irrite des mauvais traitemens, mais il en garde le souvenir & paroît en méditer la vengeance, comme il conferve aussi la mémoire & la reconnoissance des bienfaits.

Sa colère est noble, son courage magnanime, son naturel sensible. On l'a souvent vu dédaigner de petits ennemis, mépriser leurs insultes & leur pardonner des libertés offensantes; on l'a vu réduit en cap-

L 1j

٤.



tivité, s'ennuyer sans s'aigrir; prendie au contraire des habitudes douces, obéir à son maître, flater la main qui le nourrit, donner quelquesois la vie à ceux qu'on avoit dévoués à la mort en les lui jetant pour proie, & comme s'il se fût attaché par cet acte généreux, leur continuer ensuite la même protection, vivre tranquillement avec eux, leur faire part de sa subsistance, se la laisser même quelquesois enlever toute entière, & souffrir plutôt la faim que de perdre le fruit de son premier bienfait.

On pourroit dire aussi que le lion n'est pas cruel, puisqu'il ne l'est que par nécessité, qu'il ne détruit qu'autant qu'à consomme, & que dès qu'il est repu il est en pleine paix, tandis que le tigre, le loup & tant d'autres animaux d'espèce inférieure, tels que le renard, la soaine, le putois, le furet, & c. donnent la mort par le seul plaisir de la donner, & que dans leurs massacres nombreux, ils semblent plutôt vouloir assourd pair leur rage que leur faim.

Les lions font très - ardens en amour; lorsque la femelle est en chaleur, elle est quelquesois suivie de huit ou dix mâles qui ne cessent de rugir autour d'elle & de se liwrer des combats furieux, jusqu'à ce que l'un d'entre eux, vainqueur de tous les autres, en demeure paisible possessent es s'éloigne avec elle. La lionne met bas au printemps & ne produit qu'une fois tous les ans.

Dans ces animaux toutes les paffions, même les plus douces, font exceflives & l'amour maternel est extrême. La lionne, naturellement moins forte, moins courageuse & plus tranquille que le lion, devient terrible dès qu'elle a des petits; elle se montre alors avec plus de hatdiesse que le lion, elle ne connoît point le danger, elle se jette indifféremment sur les hommes & sur les animaux qu'elle rencontre, elle les met à mort, se charge ensuite de sa proie, la porte & la partage à fes lionceaux, auxquels elle apprend de bonne heure à sucer le sang & à déchirer la chair. D'ordinaire elle met bas dans des lieux très-écartés & de difficile accès, & lorsqu'elle craint d'être découverte, elle cache ses traces en retournant plusieurs fois fur fes pas, ou bien elle les efface avec sa queue; quelquefois même, lorsque l'inquiétude est grande elle transporte ailleurs tes petits, & quand on veut les lui enlever, elle devient furieuse & les défend jusqu'à la dernière extrémité.

On croit que le lion n'a pas l'odorat aussi parfait ni les yeux aussi bons que la plupart des autres animaux de proie: on a remarqué que la grande lumière du foleil paroît l'incommoder, qu'il marche rarement dans le milieu du jour ; que c'est pendant la nuit qu'il fait toutes ses courses, que quand il voit des feux allumés autour des troupeaux il n'en approche guère, &c. On a observé qu'il n'évente pas de loin l'odeur des autres animaux, qu'il ne les chasse qu'à vue & non pas en les suivant à la piste, comme font les chiens & les loups dont l'odorat est plus fin.

Lorsque le lion a faim, il attaque de face tous les animaux qui se présentent; mais comme il est trèsredouté, & que tous cherchent à éviter sa rencontre, il est souvent obligé de se concher & de les attendre au passage; il se tapit sur le ventre dans un endroit sourré d'où il s'élance avec tant de force, qu'il

84

Digitized by Google

les faisit du premier bond: dans les déferts & les forêts, sa nourriture la plus ordinaire sont les gazelles & les finges, quoiqu'il ne prenne ceuxci que lorsqu'ils sont à terre, car il ne grimpe pas fur les arbres comme le tigre ou le puma; il mange beaucoup à la fois & se remplit pour deux ou trois jours; il a les dents si fortes qu'il brise aisément les os, & il les avale avec la chair. On prétend qu'il supporte long-temps la faim; comme fon tempérament est exceffivement chaud, il supporte moins patiemment la soif, & boit toutes les fois qu'il peut trouver de l'ead ; il prend l'eau en lappant comme un chien; mais au lieu que la langue du chien se courbe en desfus, pour lapper, celle du lion fe courbe en dessous, ce qui fait qu'il est long-temps à boire & qu'il perd beaucoup d'eau; il lui faut environ quinze livres de chair crue chaque jour; il préfère la chair des animaux vivans, de ceux furtout qu'il vient d'égorger; il ne se jette pas volontiers sur des cadavres infects, & il aime mieux chasser une nouvelle proie que de recourner chercher les restes de la première : mais quoique d'ordinaire il se nourrisse de chair fraîche, son haleine est trèsforte & son urine a une odeur infupportable.

Le rugissement du lion est fi fort que quand il se fait entendre par échos la nuit dans les déserts, il refsemble au bruit du tonerre ; ce rugissement est sa voix ordinaire, car quand il est en colère il a un autre cri qui est court & réitéré subitement ; au lieu que le rugissement est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu : il rugit cinq ou fix fois par jour, & plus souvent lorsqu'il doit tomber de la pluie. Le cri qu'il fait lorsqu'il est en colère est encore plus terrible que le rugifiement; alors il se bat les flancs de sa queue, il en bat la terre, il agite fa crinière, fait mouvoir la peau de sa face, remue ses gros sourcils, montre des dents menaçantes & tire une langue armée de pointes si dures, qu'elle suffit seule pour écorcher la peau & entamer la chair fans le secours des dents ni des ongles qui sont après les dents ses armes les plus cruelles. Il est beaucoup plus tort par la tête, les mâchoires & les jambes de devant, que par les parties postérieurs du corps; il voit la nuit comme les chats; il ne dort pas long-temps & s'éveille ailément; mais c'est mal à propos que l'on a prétendu qu'il dormoit les yeux ouverts.

La démarche ordinaire du lion eft fière, grave & lente, quoique toujours oblique; sa course ne se fait pas par des mouvemens égaux, mais par sauts & par bonds, & fes mouvemens sont si brusques qu'il ne peut s'artêter à l'instant & qu'il passe presque toujours son but : lorsqu'il faute sur sa proie il fait un bond de douze ou quinze pieds, tombe desfus, la saisit avec les pattes de devant, la déchire avec les ongles & enfuite la dévore avec les dents. Tant qu'il est jeune & qu'il a de la légèreté il vit du produit de sa chasse, & quitte rarement ses déferts & ses forêts où il trouve affez d'animaux fauvages pour sublister aisément; mais lorsqu'il devient vieux, pesant & moins propre à l'exercice de la chasse, il s'approche des lieux fréquentés & devient plus dangereux pour l'homme & pour les animaux domestiques; seulement on a remarqué que

Digitized by Google

lorsqu'il voit des hommes & des animaux enfemble, c'est toujours fur les animaux qu'il se jette & jamais sur les hommes à moins qu'ils ne le frappent, cat alors il reconnoît à merveille celui qui vient de l'offenser, & il quitte sa proie pour se venger. On prétend qu'il préfère la chair du chameau à celle de tous les autres animaux; il aime aufli celle des jeunes éléphans, ils ne peuvent lui rélister lorsque leurs défenses n'ont pas encore poussé & il en vient aisément à bout, à moins que la mère n'arrive à leur fecours. L'éléphant, le rhinoceros, le tigre & l'hipopotame, font les feuls animaux qui puillent rélifter au lion.

Quelque terrible que soit cet animal, on ne laisse pas de lui donner la chasse avec des chiens de grande taille & bien appuyés par des hommes à cheval, on le déloge, on le fait retirer; mais il faut que les chiens & même les chevaux soient aguerris auparavant, car presque tous les animaux frémissent & s'enfuient à la seule odeur du lion. Sa peau, quoique d'un tissu ferme & ferré, ne réliste point à la bale, ni même au javelot; néanmoins on ne le tue presque jamais d'un seul coup : on le prend souvent par adresse, comme nous prenons des loups, en le faisant tomber dans une fosse profonde qu'on recouvre avec des matières légères, au-dessus desquelles on attache un animal vivant. Le lion devient doux dès qu'il est pris, & si l'on profite des premiers.momens de la surprise ou de la honte, on peut l'attacher, le museler & le conduire où l'on veut,

La chair du lion est d'un goût défagréable & fort; cependant les Négres & les Indiens ne la trouvent pas mayvaile & en mangent souvent: la peau, qui faisoit autrefois la mnique des héros sert à ces peuples de manteau & de lit; ils en gardent aussi la graisse qui est d'une qualité fort pénétrante & qui même est de quelque usage dans notre médecine.

Suivant la Mythologie, le lion étoit confacré à Vulcain dans quelques pays, à caufe de son tempérament de feu : on en portoit l'effigie dans les sacrifices de Cybèle, parceque les prêtres de cette Déesse avoient, dit-on, le secret d'apprivoiser ces animaux : c'est pour la même raison que le char de Cibèle est représenté atrelé de denx lions.

En termes de Blason, le lion est ordinairement appelé rampant & ravissant; & quand fa langue, fes ongles, & une couronne qu'on lui met sur la tête, ne sont pas de même émail que le reste de son corps: on dit qu'il est armé, couronné & lampassé. On dit aussi lion issant & lion naiffant. Le premier est celui qui ne montre que la tête, le cou. les bouts des jambes & les extrémités de la queue contre l'écu; & l'autre est celui qui ne faisant voir que le train de devant, la tête & les deux pieds semblent sortir du champ entre la face & le chef : on appelle lion brochant sur le tout, celui qui étant posé sur le champ de l'écu, chargé déjà d'un autre blason, en couvre une partie. Le lion mort né, est un lion sans dents & sans langue, & le lion diffamé, celui qui n'a point de queue. Lion dragonné, se dit d'un animal qui a le derrière du serpent & le devant du lion ; & lion léopardé, d'un lion passant qui montre toute la tête comme fait le léopard.

On dit figurément d'un brave homme, que c'est un lion, un vrai lion, qu'il a un caur de sion; pour

Digitized by Google

dire, qu'il a un courage de lion. On dit proverbialement & figurément, coudre la peau du renard à celle du lion; pour dire, joindre la ruse à la force.

On dit aussi proverbialement & figurément battre le chien devant le lion; pour dire, faire une réprimande à quelqu'un, devant une personne plus considérable afin qu'elle se l'applique.

LION, se dit en termes d'Astronomie, du cinquième des douze signes du zodiaque. C'est selon les poètes le lion qu'Hercule tua en Béotie & que Junon plaça parmi les astres.

Les étoiles de la conftellation du lion sont au nombre de 32 dans le catalogue de Ptolémée ; de 37 dans celui de Tychobrahé, & de 94 dans celui de Flamstéed.

LION D'OR, se dit d'une ancienne monnoie de France que fit frapper Philippe de Valois en 1338 & qui fuccéda aux écus d'ot. Elle fut ainfi appelée à cause du lion qu'on y voit sons les pieds du Roi de France. Elle eût rendu Philippe odieux ou ridicule s'ilétoit vrai, comme quelquesuns l'ont avancé, que ce lion désignoit le Roi d'Angleterre. Ces lions d'or valoient 50 sous en 1488, selon le règlement rapporté par le Père Lobineau dans son histoire de Bretagne.

Sous François I on fabrique d'autres lions d'or qui pesoient trois deniers cinq grains, & valoient cinquante-trois sous neuf deniers.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel masculin & brève au sé

- minia qui a une troisième syllabe très-brève.
- LION MATTEN; fubstantif malculin. C'est un animal amphibie & vivipare, quane espèce de grand poisson

de mer assez rare, qui se trouve quelquefois vers le Cap de Bonne-Esperance, dans l'ile de Juan Fernandez & dans le détroit de Magellan: cet animal ressemble un peu au veau marin, mais il en diffère esfentiellement. Quand il a pris tout son accroillement, il peut avoir depuis quinze julqu'à vingt pieds de long, & depuis dix jusqu'à quinze de circontérence. Sa peau n'est point écailleuse, elle est couverte d'un poil court de couleur tannée claire ou jaune : mais la queue & les quatre nâgeoires qui lui servent de pieds quand il est à terre sont noirâtres; les extrémités des nâgeoires ne ressemblent pas mal à des doigts palmés jusqu'à la moitié, & sont garnies d'ongles : sa tête a . une reilemblance groffière avec celle du lion terrestre : ses yeux sont gros & affreux, ses oreilles courtes; sa barbe fort épaisse, hérissée; les dents canines fortent d'un demi-pied hors de la gueule: la langue qui ne paroît être qu'une espèce de masse de graille, pele jusqu'à cinquante livres. On précend que les mâles ont une espèce de große trompe longue d'un demi-pied qui leur pend du bout de la mâchoire supérieure; ce dernier caractère suffir seul pour diffinguer le lion marin mâle d'avec sa femelle qui est d'ailleurs beaucoup plus petite.

Le lion marin qui est pent-être de la même espèce que l'ours murin, est si gras, qu'après avoir fait une incision à la peau, qui a environ un pouce d'épaisseur, on trouve au moins un pied de graisse avant de parvenir à la chair ou aux os, & l'on a fait plus d'une fois l'expérience que la graisse des plus gros lions marins fournissoit jusqu'à cinq cens pintes d'huile, mesure de Paris. Cette graisse n'est point huileuse comme celle des phocas & des baleines, mais semblable à celle des ours marins, en couleur, en odeur & en saveur. Cet animal est trèssanguin; fi on lui fait de prosondes blessures dans plusieurs endroits, on voit saillir à l'instant, avec beaucoup de force, autant de sontaines de sang, qui peuvent aisément emplir plusieurs barriques. Le lion marin passe tout l'été dans la mer & tout l'hiver sur la terre.

L'Amiral Anfon rapporte que ses matelots virent un lion marin à qui ils donnerent le nom de bacha, parcequ'il étoit toujours accompagné d'un nombreux ferrail dont il favoit fingulièrement écarter les mâles. C'est dans l'hiver que ces animaux travaillent à la génération & que les femelles mettent bas: leur portée est de deux petits à la fois; ces animaux tettent & sont dès leur naissance de la grandeur d'un veau marin qui auroit toute sa taille. Pendant tout le temps que ces lions marins restent sur terre, ils se nour-. rissent de l'herbe qui croît sur le bord des eaux courantes : dans l'intervalle de leur repas, ils dorment dans la fange, & sont assez difficiles à réveiller : il y a toujours dans le nombre quelque mâle qui fait fentinelle, & qui par un cri diffonant & bruyant réveille ses camarades, & même effrayent ceux qui s'en approchent. Tantôt ces animaux grognent comme des pourceaux, tantôt ils hennissent comme des chevaux. On voit souvent les mâles fe battre ensemble & se disputer les femelles : ils se mettent tout en fang à coups de dents : le bacha lion marin n'acquiert fon ferrail nombreux que par sa supériorité sur les autres mâles, & que par des vic-l toires multipliées, dont on voit la preuve fur son dos rempli de cicatrices.

Il est très-facile de tuer les lions marins, car ils sont presque également incapables de se défendre & de s'enfuir : il n'y a rien de plus lourd que ces animaux. Au moindre mouvement qu'ils font, on voit leur graisse molasse flotter fous leur peau : cependant il faut se donner de garde de leurs dents, qui font très-redoutables. L'Amiral Anfon dit que ses matelots en tuèrent beaucoup pour en manger la chair & particulièrement le cœur & la langue, qu'ils trouvoient préférables aux mêmes parties tirées du bœuf. Les ailerons des pieds sont, dit-on, d'une consistance de gelée & mis au rang des mets les plus délicieux : on dit cependant que dans le détroit de Magellan où croillent des manceliniers, la chair du lion marin est venimeuse pour les hommes; que ceux qui en mangent sont attaqués de fâcheux symptômes, & qu'ils perdent toute leur peau après de cruelles douleurs : un an après la guérison on ressent de nouvelles douleurs, & ce symptome périodique reparoît plusieurs années de suite. Le remède est l'usage de l'écorce de Winter.

Les lions marins quoique trèsforts & très-vigoureux, redoutent les hommes, & auffitôt qu'ils en apperçoivent ils courent avec précipitation du côté de la mer pour y chercher un afyle. J'ai cependant remarqué, dit M. Steller, de l'Académie des Sciences de Péterfbourg, que ces animaux font capables d'être apprivoifés & qu'ils s'accoutument infenfiblement à la préfence de l'homme lorfqu'on ne leur fait aucun mal, particulièrement dans

dans la saison où leurs petits n'ont pas encore appris à nâger. Il m'est arrivé une fois de séjourner une semaine entière au milieu d'eux sur un endroit élevé, dans une tente où j'observois leur façon & leurs manières de vivre. Quelquefois ils étoient couchés autour de moi de rous côtés, occupés à regarder le feu que j'avois allumé & à observer pour ainsi dire mes mouvemens; ils ne s'éloignoient point, quoiqu'en passant au milieu d'eux j'enlevasse leurs petits & que je les égorgeafle à leurs yeux; ils se meloient même entr'eux mâles & femelles; ceux-là le battoient à outrance, soit pour celles-ci, soit pour les places qu'ils occupoient, avec la même chaleur & les mêmes mouvemens que les ours marins. L'un d'eux entr'autres, auquel on avoit enlevé sa femelle, reçut plus de cent blessures dans un combat qu'il foutint trois jours entiers contre plusieurs autres.

Les ours marins proprement dits, ne se mêlent jamais dans leurs différends, ils fuient au contraire dès qu'ils voient naître des querelles entr'eux; ils cèdent même la place & abandonnent leurs femelles & leurs petits.

Au printemps, en été & dans l'hiver on voit beaucoup de lions marins entre les précipices & les rochers de l'île d'Alait ; on en voit aussi en grand nombre sur les bords de l'Amérique dans les terres des Kamtschadales; mais ils ne vont pas au-delà du cinquante - sixième degré de latitude; on en prend encore beaucoup le long du promontoire de Kronozki, aux environs de l'île d'Oftrownaz, de la baie Awatschi, & depuis ces endreits julqu'au promontoire de la Patka dans les îles des Kourilles & jusqu'à l'île

Tome XVI.

Matmey. Le Capitaine Spanberg a donné dans fa carte le nom de Palais de Siwutschi à une certaine île, à cause de ces animaux qui s'y rendent en foule, & de la ressemblance qu'y ont les rochers avec les murs d'une ville. Ces animaux passent dans ces lieux en Juillet & Août pour s'y reposer, peupler, mettre bas leurs petits & les élever.

On appelle auffi *lion marin*, un poiffon ou infecte crustacée, jaunâtre, velu, ayant le dos fort épineux & ondé, ressemblant d'ailleurs aux langoustes : sa chair est bonne à manger, très-restaurante & très-propre à purifier la masse du fang.

LION. Voyez LYON.

- LION; (golfe de) grand golfe de la Méditerranée, entre l'Espagne, la France & l'Italie. Il est ainsi appelé parceque la Mer y est toujours agitée & périlleuse.
- LION d'Angers; (le) petite ville de France en Anjou, à quatre lieues, nord-ouest, d'Angers.
- LIONCEAU; substantif masculin. Leonculus. Diminutif. Le petit d'un lion.

LIONNE .. Voyer LION.

LIONNÉ; adjectif, & terme de l'Art héraldique, qui fe dit d'un léopard rampant,

LÉOPARD de Bresse, d'or, au léopard lionné de gueules.

LIONNOIS. Voyer LYONNOIS.

LIONS. Voyez Lihons.

- LIONS; bourg de France, en Angoumois, à douze lieues, nord-est, d'Angoulême.
- LIOUBE; substantif féminin, & terme de Marine, qui se dit d'une entaille que l'on fait pour enter un bout de mât sur la partie qui est restée debout, lorsque le mât a été rompu par un gros temps.

M

- LIOU-LIOU; substantif masculin. On appelle ainsi la cigale à tête verte de l'île de Cayenne.
- LIOYANG; ville de la Chine, dans la province de Xenfi, au département de Hanchung.
- LIPARA; île de la Méditerranée, au nord de la Sicile, & la plus grande des îles appelées par les Anciens Éolies ou Vulcaniennes. La ville capitale de l'île s'appeloit aussi Lipara. Voyez LIPARI, c'est le nom moderne.
- LIPARI; île de la Méditerranée, la plus grande des îles de Lipari, que les Anciens appeloient Éolies ou Vulcaniennes. Elle a environ 18 milles de circuit; l'air y est sain & tempéré. Elle abonde en grains, en figues, en raisins & en poisson. Elle a pour capitale une ville épiscopale de même nom, que Barberousse ruina en 1544, & que Charles-Quint a rétablie.
- LIPARIS; fubstantif masculin. Poisfon qui, selon Rondelet, a la tête faite comme le coucou; la bouche petite & fans dents, les mâchoires âpres, les écailles petites, une large ligne depuis la tête jusqu'à la queue, deux nâgeoires près des ouies, deux au-dessoures près de souies, deux au-dessoures une autre au dos qui ne finit que près de la queue, & qui est fans aiguillons: sa queue est sourchue. Ce poisson ressente un peu au muge, & il a la même façon de vivre.

On trouve auffi dans le même lac une espèce de sardine, à laquelle on donne le nom de *liparis*.

Ces poissons font très-gras, furtout dans le printemps, que l'on en fait la pêche; si on les approche du feu, ils se fondent aussitôt en huile: on en mange beaucoup dans le pays.

LIPING; ville de la Chine, dans la

province de Queichen, dont elle est la septième métropole. Il y a trois autres villes & onze forteresses dans. son département.

LIPOGRAMMATIQUE; adjectif des deux genres. Il fe dit des ouvrages où l'on affecte de ne pas faire entrer quelques lettres particulières de l'alphabet. On trouve dans un recueil intitulé Variétés ingénieuses, cinq lettres lipogrammatiques, dont la première est fans a, la seconde fans e, la troissème fans i, &cc. Mais l'épithète puéril, caractériseroit bien plus convenablement de tels ouvrages que l'adjectif ingénieux.

- LIPOME; substantif masculin. Lipoma. Loupe graisseuse, ou tumeur formée par la graisse épaisse dans les cellules de la membrane adipeuse. Voyez LOUPE.
- LIPOTHYMIE; substantif feminin, & terme de Médecine. Lipothymia. Défaillance des esprits. On regarde la lipothymie comme le premier degré de syncope ; une espèce d'évanouissement léger où les fonctions vitales sont un peu diminuées, l'exercice des fens simplement suspendu, avec un commencement de pâleur & de réfroidissement. On a remarqué que les malades confervoient la faculté de penser & de se teffouvenir. On dissipe ordinairement cet état par quelque odeur un peu forte, suave, ou désagréable, ou par l'aspersion de l'eau froide sur le visage; si on n'y remédie pas promptement, il devient une fyncope parfaite; les causes en sont les mêmes que celles de l'évanouissement, avec cette seule différence qu'elles sont un peu moins actives. Ainfi voyez EV ANOUISSEMENT.

LIPOU ou LIPU; fubstantif masculin, & terme de Relation. C'est ainsi qu'on appelle à la Chine la



Cour supérieure ou le grand Tribunal, composé des premiers Magistrats, qui sont au dessus de tous les Mandarins & Ministres de l'Empire Chinois. On pourroit les nommer affez justement les Inquisiteurs de l'Etat, vu que ce Tribunal est chargé de veiller fur la conduite de tous les Officiers & Magistrats des provinces, d'examiner leurs bonnes -ou mauvaises qualités, de recevoir les plaintes des peuples, & d'en rendre compte à l'Empereur, auprès de qui ce Conseil réside ; c'est de ses rapports & de ses décisions que dépend l'avancement des Officiers à des postes plus éminens, ou leur dégradation, lorsqu'ils ont commis des fautes qui le méritent; le tout sous le bon plaisir de l'Empereur, qui doit ratifier les décisions du Tribunal.

Les Chinois donnent encore le nom de Lipu à un autre Tribunal chargé des affaires de la religion.

- LIPPA; ville de Hongrie, fur la rivière de Maros, à dix lieues, nordeft, de Temeswar. Elle a été prise & reprise plusieurs fois par les Turcs fur les Impériaux; mais enfin les premiers s'en étant emparés en 1691, l'abandonnèrent en 1695, après en avoir démoli les fortifications.
- LIPPE; substantif séminin. Labium. On appelle ainsi par dénigrement, la lèvre d'en bas, lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée. Il a une vilaine lippe.
- LIPPE; comté d'Allemagne, dans la Westphalie, entre les évêchés de Paderborn & de Munster, le duché de Westphalie, le comté de Ravenfperg & celui de Pirmont. Il a ses Comtes particuliers. Lippstadt en est la capitale.

Il y a aussi une rivière de même

nom, qui a fa fource à Lippspring, dans l'évêché de Paderborn, & son embouchure dans le Rhin, un peu au-dessus de Wesel.

- LIPPÉE; fubstantif féminin du style familier, qui fignisie bouchée. Laiffez-le manger quelques lippées.
- LIPPÉE, se prend aussi quelquesois pour repas; & alors il s'emploie d'ordinaire avec l'épithète de franche. On dit en ce sens, qu'ane personne a eu une franche lippée; pour dire, qu'elle a fait un bon repas qui ne lui a rien coûté.

On dit familièrement de quelqu'un qui cherche à faire bonne chère aux dépens d'autrui, que c'est un chercheur de franches lippées.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la proisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire lipée.

- LIPPERODE; ville d'Allemagne, en Westphalie, dans le comté de la Lippe.
- LIPPITUDE; substantif féminin, & terme de Médecine. Lippitudo. Ecoulement trop abondant de la chassie. L'application des compresses trempées dans la décoction de racines d'Althéa, est très-bonne pour humecter & lubrisser les paupières & le globe de l'œil dans la lippitude.
- LIPPO; petite ville de Turquie, dans la Natolie, fur une rivière de même nom, près de la mer Noire, au midi de Penderachi.
- LIPPSPRING; bourg & château d'Allemagne, à la fource de la Lippe, dans l'évêché de Paderborn.
- LIPPSTADT; ville d'Allemagne, capitale du comté de la Lippe en Westphalie, sur la Lippe, à sept lieues, sud ouest, de Paderborn.

M ij



Elle fut autrefois libre & impériale; mais aujourd'hui elle appartient en partie au Roi de Prusse, & en partie aux Comtes de la Lippe.

LIPPU, UE; adjectif, qui s'emploie d'ordinaire fubstantivement. Celui, celle qui a une groffe lippe. Sa femme est une groffe lippue.

Les deux fyllabes font brèves au fingulier mafculin, mais la feconde est longue au pluriel & au féminin.

- LIPU. Voyez LIPOU.
- LIPUDA; petite rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle passe à Ombriatico, & va se perdre dans la Mer entre Strongoli & le golse de Tarente.
- LIPYRIE; substantif féminin, & terme de Médecine. Espèce de fièvre continue accompagnée de l'ardeur interne des entrailles, & d'un froid extérieur. Voyez Fièvre.
- LIQUATION ; substantif féminin. Opération de Métallurgie, par le moyen de laquelle on sépare la portion d'argent qui est contenue dans le cuivre.

Lorsque le cuivre & l'argent sont alliés ensemble, soit que cet alliage eût été fait exprès pour des usages particuliers, par exemple, pour des monnoies, ou bien qu'il foit naturel, comme dans les mines .de cuivre tenant argent, & qu'on veut les séparer l'un de l'autre, pour retirer l'argent pur; il y a deux l moyens principaux de pratique, dont on emploie l'un ou l'autre, suivant la proportion dans laquelle font alliés ces métaux : lorsque l'argent est en plus grande quantité, que le cuivre, le moyen le plus praticable & le plus avantageux d'obtenir l'argent, est d'y ajouter la quantité de

plomb convenable, & de le passer à la coupelle.

Mais l'affinage par la coupelle deviendroit très désavantageux, dans le cas où il n'y auroit qu'une petite quantité d'argent unie à une grande quantité de cuivre, non-seulement à cause du cuivre qu'on perdroir, & qui devient un objet dans les travaux en grand, mais encore à cause de la très-grande quantité de plomb qu'il faudroit employer, de la longueur de l'opération, & de la confommation confidérable de matières combustibles. Toutes ces choses augmenteroient les frais à tel point, qu'ils surpasseroient beaucoup la valeur de l'argent; il faut donc ou abandonner dans ce cas cet argent, comme on l'avoit toujours fait, jusqu'à ce qu'on eut trouvé l'opération de la liquation, ou avoir recours à cerre méthode, qui est fans contredit un des plus beaux travaux de la Métallurgie, & qu'on n'a pu découvrir qu'après avoir bien réfléchi sur les propriétés des métaux. La manière dont se fait la liquation, est décrite très-exactement dans l'ouvrage de Schlutter, traduit par M. Hellor.

L'ouvrage entier de la liquation confilte en trois opérations, dont les deux dernières ne sont que la même faite en deux fois. On commence d'abord par faire fondre le cuivre tenant argent avec une quantité de plomb proportionnée à celle des deux métaux, comme qn le dira ci-après: cette première manœuvre se nomme le rafraichissement du cuivre. Ensuite on expose la masse métallique qui réfulte de ces trois métaux alliés, à un degré de chaleur modéré, de manière qu'il fasse fondre le plomb, lequel facilite la fusion de l'argent & l'entraîne avec lui, sans que pour cela le cuivre fe fonde : c'est cette fonte qui est la *liquation* proprement dite. Mais comme on est obligé de ménager beaucoup la chaleur de cette liquation, de peur de fondre le cuivre, & qu'il reste encore du plomb tenant argent, on l'expose enfin à une chaleur plus forte, qui achève de faire couler ce qui reste de plomb & d'argent : cette dernière opération se nomme le refjuage.

Pour faire plus facilement sa composition d'un rafraîchissement, on rompt le cuivre en petits morceaux, on le fond avec le plomb, & on le moule en espèce de gâteaux épais, qu'on nomme tourteaux ou pièces de liquation. La proportion de plomb & de cuivre est au moins de 250 à 275 livres du premier de ces métaux, fur 75 livres du second, suivant la quantité d'argent qu'il contient; mais s'il n'y avoit pas certe quantité de cuivre dans la pièce, elle ne rélisteroit pas au feu sur le foyer, & le cuivre se fondroit auflibien que le plomb. On met la quanrité de plomb dont on vient de parler, afin que le cuivre puisse s'y étendre suffisamment, & que le plomb puisse bien saisir tout l'argent.

Une pièce de liquation qui vient d'un rafraîchissement riche, doit contenir neuf onces, ou tout au plus neuf onces & demie d'argent : car s'il y en avoit davantage, la quantité de plomb prescrite, & qu'on ne peut augmenter par la raison qu'on a dite, ne pourroit pas le séparer entièrement d'avec le cuivre. Ainsi il paroît qu'il faudroit faire l'opération en deux fois, si la quantité d'argent excédence en valoit la peine.

Pour faire la liquation des pièces ainss préparées, on se sert d'un four-

neau alongé, sur le foyer duquel il y a deux plaques de fer inclinées l'une vers l'autre par leur partie inférieure, mais qui cependant ne se touchent point, enforte qu'il reste un jour dans le bas & dans toute la longueur. On arrange fur ces plaques l'une à côté de l'autre les pièces de liquation, qu'on place verticalement en laissant six pouces d'intervalle entre chacune; on les assujétit dans cette polition, & on remplit de charbon tous ces intervalles; on met du charbon jusque par dessus les pièces, & on fait brûler quelques pièces de bois au-dessous dans le toyer, afin que les pièces soient chauffées également de chaque côté. Lorsque la chaleur est parvenue au degré convenable, le plomb fondu chargé de l'argent qu'il a fait fondre auffi, coule dans le toyer, qui doir être très-uni, ainsi que les plaques, & de-là dans un bassin de réception. La réullite de cette opération dépend principalement, comme il est aisé de le sentir, du juste degré de chaleur, & par conséquent de l'habileté de l'ouvrier qui la conduit.

Les pières de liquation s'affaissent à mesure que le plomb coule : on augmente le feu vers la fin de l'opération, & lorsque le plomb ne coule plus que goutte à goutte. Les pièces dont le plomb & l'argent se sont ainsi séparés, se nomment pièces de rafraichissement dessechées. On les porte dans un sourneau qui chausse davantage, pour les faire ressure; on rassemble ainsi tout le plomb riche en argent, & on le passe à la coupelle comme à l'ordinaire.

Cette opération est fondée sur ce que l'argent a une plus grande affinité avec le plomb qu'avec le cuivre, & sur ce que le plomb facilite beaucoup plus la fusion de l'argent que

93 ·

celle du cuivre; enforte que ce dernier métal refte folide à un degré de chaleur capable de faire bien fondre le mélange de plomb & d'argent.

On prononce likouation.

LIQUÉFACTION; substantif féminin. Le changement qui survient à un corps, lorsque de solide qu'il étoit il devient fluide. La simple humidité de l'air suffit pour la liquéfation de certains sels.

On prononce likuéfaction.

LIQUÉFIÉ, ÉE; participe passif. Voyez Liquéfier.

LIQUÉFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Liquesacere. Fondre, rendre liquide. Il faut un degré de chaleur considérable pour liquésier le fer.

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. Ces sels se liquésient dès qu'ils sont exposés à l'air.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. Voyez VERBE.

L'e féminin qui termine le fingulier de l'indicatif, &c. s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

On prononce & l'on devroit écrire likéfier.

- LIQUET; fubstantif masculin. C'est le nom qu'on donne à une espèce de petite poire qui est bonne à cuire. Son goût a un peu d'âcreté, mais on le corrige par le sucre. On la nomme autrement la vallée.
- LIQUEUR; substantif féminin. Liquor. Substance fluide & liquide. L'eau est de toutes les liqueurs la plus commune & la plus utile.

En poësie, on appelle le vin, liqueur bachique.

LIQUEUR, se dit quelquefois d'une certaine qualité de quelques vins, comme des vins Muscats, des vins d'Espagne, & autres, que par cette raison on appelle vins de liqueur.

Lorsque des vins qu'on boit ordinairement, comme les vins de Bourgogne & de Champagne, ont trop de douceur, on dit, qu'ils ont de la liqueur, trop de liqueur.

On appelle liqueurs spiritueus, liqueurs fortes, ou simplement liqueurs, des boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin.

Lorique les liqueurs sont préparées avec l'eau-de-vie, on n'y met point d'eau; mais comme toutes les eaux-de-vie, & même la bonne eaude-vie de France, qui est la plus parfaite de toutes, ont en général un goût de feu & une certaine âcreté qui les rendent défagréables, & que cette mauvaise qualité leur est enlevée absolument par la nouvelle distillation qui les réduit en espritde-vin, les bonnes liqueurs, les liqueurs fines, sont toujours préparées avec de l'esprit-de-vin tempéré par l'addition de deux parties, c'est-àdire du double de son poids d'eau commune. L'emploi de l'esprit-devin au lieu de l'eau-de-vie, donne d'ailleurs la faculté de préparer les liqueurs plus ou moins fortes, en variant la proportion de l'esprit-devin & de l'eau.

Le parfum se prend dans presque toutes les matières végétales odorantes; les écorces des fruits éminemment chargés d'huile essentielle, tels que ceux de la famille des oranges, citrons, bergamotes, cédras, &c. la plus grande partie des épiceries, comme girosse, cannelle, macis, vanille, &c. les racines & sémences aromatiques d'anis, de fenouil, d'angélique, &c. les sucs de plusieurs fruits bien parfumés,



comme d'abricors, de framboiles, de cerises, &c.

Lorsque ce parfum rélide dans quelque substance sèche, comme cela fe trouve dans tous les fujets dont on vient de parler, excepté les fucs des fruits, on l'en extrait parle moyen de la distillation, ou par celui de l'infusion. C'est ordinairement l'esprit-de-vin destiné à la composition de la liqueur qu'on emploie à cette extraction : on le charge d'avance du parfum qu'on se propose d'introduire dans la liqueur, foit en distillant au bain marie de l'eau-devie ou de l'esprit-de-vin avec une ou plufieurs substances aromatiques, ce qui produit des esprits ardens aromatiques, soit en faisant infuser ou tirant la teinture de ces substances. aromatiques.

Les liqueurs les plus délicates, les plus parfaites & en même temps les plus élégantes, se préparent par la voie de la distillation; & le vraipoint de perfection de cette opéra-: tion confifte à charger l'esprit-de-vinautant qu'il est possible, sans nuire à l'agrément, de parties aromatiques proprement dites, fans qu'il se charge en même temps d'huile effentielle : car cette huile essentielle donne toujours de l'âcreté à la liqueur, & trouble fa transparence. Au lieu qu'une liqueur qui est préparée avec un esprit ardent aromatique, qui n'est point du tout huileux, & du beau sucre, est transparente & fans couleur, comme l'eau la plus claire : telle est la bonne eau. de cannelle d'Angleterre ou des îles. Les esprits ardens distillés sur les matières très-huileuses, comme le zest de cédra ou de citron, sont prefque toujours huileux, du moins il est très-difficile de les obtenir abfolument exempts d'huile. L'eau

qu'on est obligé de leur mêler dans la préparation de la liqueur, les blanchit donc, & d'autant plus qu'on emploie une plus grande quantiré d'eau; car les esprits ardens huileux supportent sans blanchir le mélange d'une certaine quantité d'eau presque parties égales, lorsqu'ils ne sont que peu chargés d'huile. C'est pour ces raisons que la liqueur affez connue sous le nom de cédra, est ou louche ou très forte : car ce n'est pas toujours par bisarrerie ou par fantaisse que telle liqueur se fait plus. forte qu'une autre, tandis qu'il semble que toutes pourroient varier en force par le changement arbitraire de la proportion d'eau : fouvent ces variations ne sont point au pouvoir des artistes ordinaires, qui sont obligés de réparer par ce vice de proportion un vice de préparation. Une autre reflource contte ce même vice, l'huileux desesprits ardens aromatiques, c'est la coloration : l'usage de colorer les liqueurs n'a d'autre origine que la nécessité d'en masquer l'état: trouble.

La proportion ordinaire du fucre dans les liqueurs qui ne contiennent aucune autre fubstance douce,, eft de trois à quatre onces pour chaque livre de liqueur : on y en met jusqu'à fix onces lorsqu'on veux les rendre très-fucrées,

Le mélange pour la composition d'une liqueur étant fait, & le fucre entièrement fondu, on la filtre au papier gris, & même plusieurs fois de suite; cette opération non-seulement sépare toutes les matières absolument indissoures & particules, terreuses communément mêlées au plus beau sucre, & c. mais en même temps une partie de cette huile essentielle à demi-dissonte, qui constitue l'état louche dont nous avons parlé plus haut, ensorte que ce louche n'est proprement un défaut que lorsqu'il résiste au filtre, comme il le fait communément du moins en partie.

Le grand art des liqueurs confifte à trouver le point précis de concentration d'un parfum unique employé dans une liqueur, & la combinaison la plus agréable de divers parfums.

Les liqueurs ne sont dans leur état de perfection que lorsqu'elles font vieilles. Les différens ingrédiens ne sont pas mariés, unis dans les nouvelles; le spiritueux y perce trop, y est trop sec, trop nu. Une combination plus intime est l'ouvrage de certe digestion spontanée que suppose la liquidité, & il est utile de la favoriser, d'augmenter le mouvement de liquidité en tenant les liqueurs comme on en use dans les pays chauds pour les vins doux, & même nos vins acidules généraux de Bordeaux, de Roussillon, de Languedoc, &c. dans des lieux chauds, au grenier en été, dans des étuves en hiver.

On appelle *liqueurs fraîches*, les boiffons rafraîchisfantes, telles que la limonade, les eaux de groseille, de grenade, &c.

LIQUEUR DES CAILLOUX, se dit d'une préparation qui consiste à unir par la sussion des cailloux pulvérisés ou du sable, avec une sussistante quantité d'alcali fixe, pour qu'il en réfulte un composé dans lequel les propriétés de l'alcali dominent, & fingulièrement l'entière dissolubilité dans l'eau. On prend donc une partie d'un caillou, ou d'un sable quelconque broyé, on le mêle exacsement avec trois ou quatre parties d'alcali fixe : on met ce mélange dans un creuset qui doit être fort grand, eu égard à la quantité de matière : on place le creuset à la forge, ou dans un bon fourneau de fusion, on le chausse par degrés.

Quand ce mélange a acquis une certaine chaleur, il se fait un bouillonnement & un gonflement assez confidérables; ces effets sont occasionnés par la réaction des deux matières l'une sur l'autre. C'est pour éviter que la matière ne se répande hors du creuset, qu'il est nécessaire que le creuset soit grand, & de chauffer avec ménagement. On peut aussi ne mettre d'abord dans le creuset qu'une portion du mélange, laisser passer son effervelcence, & ajouter le reste à diverses reprises chaque fois que le bouillonnement de ce qu'on a mis est appaisé; mais dans ce cas il faut que la portion qu'on réferve soit tenue bien chaude, de peur qu'elle ne prenne de l'humidité, fans quoi elle feroit une grande explosion quand on viendroit à la mêler avec la matière rouge & fondue.

Quand le mélange eft calme & tranquille dans le creuser, on l'entretient en bonne fonte environ pendant un quart d'heure, après quoi on le coule sur une pierre ou sur une plaque de fer graissée. La matière refroidie est cassante, & a une apparence vitrifice; elle est même transparente comme du verre, lorfque la quantité du sel alcali n'est que double ou à peu près de celle du caillou; elle attire promptement & puissamment l'humidité de l'air, & se dissout en entier dans l'eau, à l'exception d'une très-petite portion de matière terreuse. comme cela arrive à l'alcali fixe tout'pur,

L



La diffolution filtrée est d'abord claire, limpide; mais elle se trouble au bout de quelque temps, & il s'y forme un dépôt terreux, comme dans les diffolutions d'alcali fixe, si ce n'est qu'il paroît plus abondant; cette liqueur a d'ailleurs toutes les propriétés des alcalis fixes en liqueur.

LIQUEUR FUMANTE DE LIBAVIUS, fe dit d'un acide marin très-concentré, très-fumeux, & chargé de beaucoup d'étain qu'on retire par la diftillation d'un mélange de fublimé corrosif avec l'étain. Cette liqueur tire fon nom du chimiste qui l'a fait connoître le premier, & de sa propriété singulière de répandre continuellement des fumées blanches.

Pour faire la liqueur fumante, on forme d'abord un amalgame de j quatre parties d'étain & de cinq parties de mercure; on mêle exactement cet amalgame avec fon poids égal de sublimé corrosif, en triturant le tout ensemble dans un mortier de verre; on met ce mélange dans une cornue de verre; on la place dans un fourneau de réverbe-. re; on y lute avec le lut gras un ballon percé d'un petit trou, comme pour la distillation des acides minéraux concentrés; on procède ensuite à la distillation par un feu graduć & bien ménagé; il passe dans le récipient une liqueur extrêmement fumante, & il monte fur la fin de la distillation une matière épaisse & même concrète. Lorsque l'opération est finie, on verse promp tement la liqueur du ballon dans un flacon qui doit être bien bouché avec un bouchon de crystal. Chaque fois qu'on débouche ce flacon il fort une fumée blanche, abondante, très-épaisse, très - piquante, & qui Tome XVL

subliste long-temps dans l'air fans disparoître.

97

FIG

L'acide marin très - concentré, contenu dans le sublimé corrofif, quitte le mercure dans cette expérience pour se combiner avec l'étain ; & comme cet acide a la propriété d'enlever avec lui dans la diftillation la plupart des matières métalliques, il passe dans la distillation présente chargé d'une bonne partie de l'étain qu'on a employé pour le dégager d'avec le mercure. Il s'en faut beaucoup néanmoins que cet acide soit saturé d'étain : il est encore très-acide & capable de dissoudre une grande quantité de nouvel étain par la voie ordinaire. C'est à cette saturation imparfaire jointe à la grande concentration, qu'il doit en partie la propriété qu'il a de fumer si considérablement. Il est à croire néanmoins que quelqu'autre chofe concourt auffi à lui donner cette propriété; car quoique la liqueur fumante le soit infiniment davantage que l'esprit de sel le plus concentré, distillé à la manière de Glauber, fes vapeurs font cependant infiniment moins élastiques & plus coercibles; d'ailleurs il y a encore une autre différence très essentielle entre cette liqueur fumante & l'esprit de sel le plus concentré, c'est qu'on peut retirer de l'éther marin de son mélange avec de l'esprit de vin, ce qui n'a point lieu avec l'esprit de fel le plus fort.

Enfin si l'on esfaye de faire diffoudre par la méthode ordinaire dans l'acide marin le plus fumant une quantité d'étain a peu près égale à celle que contient la liqueur de Libavius, bien loin que cet acide en devienne plus fumant, il cesse au contraire absolument de

N

l'être; il y a donc une différence bien réelle entre l'acidé marin chargé d'étain par la décomposition du Jublimé corrofif & par la distillation, & celui qui est traité avec ce métal de toute autre manière; mais il n'est pas aisé de déterminer ce qui occasionne cette différence : cet acide dépose-t-il une portion de quelques-uns de ses principes dans le mercure & dans l'étain ? Ou bien plutôt ne se charge-t-il pas de quelqu'un de ceux de l'étain, & peut-être même de ceux du mercure ? Si cela est, quel est ce principe dont fe charge l'étain dans cette expérience ? Eft-ce le phlogistique ? Est-ce la terre mercurielle? On fent bien que ces queftions ne peuvent se décider que par de nouvelles recherches & expériences.

Au reste aux différences près dont on vient de parler, la liqueur fumante a toutes les autres propriétés d'un acide marin très-concentré, & imparfaitement sature d'étain; si on la noye dans une très-grande, quantité d'eau, la plus grande partie de l'étain qu'elle tient en disfolution s'en sépare sous la forme de petits flocons blancs & légers : mêlée avec la diffolution d'or dans Peau régale, elle forme le précipité pourpre de Cassius, comme toutes les autres dissolutions d'étain, & même comme l'étain pur qui n'a pas été dissous préliminairement; elle fe précipite par les terres abforbantes & les sels alcalis; elle produit dans différentes teintures, particulièrement dans les rouges, les mêmes effets que l'étain dissons dans l'acide marin.

LIQUEUR DE CORNE DE CERF SUCCnée, fe dit d'un fel neutre, exiftant fous forme liquide formé par l'union de l'alkali volatil de corne de cetf, au fel volatil acide de fuccin. Cette préparation ne demande aucune manœuvre particulière ; pour l'avoir cependant aussi élégante qu'il est possible, il est bon d'employer les deux sels convenablement rectifiés.

Le fel contenu dans cette liqueur est un fel ammoniacal, huileux ou favonneux, c'est-à-dire enduit ou pénétré d'huile de corne de cerf, & d'huile de fuccin, que les sels refpectifs ont retenu avec eux, lors même qu'ils ont été rectifiés.

C'est un remède moderne qu'on célèbre principalement comme antispasmodique, & désobstruant dans les maladies nerveuses des deux sexes, & principalement pour les femmes, dans les passions hystériques, dans les suppressions des régles, &c.

LIQUEUR MINER ALE'ANODYNED'HOFF MAN, se dit d'une composition usitée en Médecine, & qui est un mélange d'esprit-de-vin très - rectifié, d'éther, & d'un peu d'huile douce de vitriol. Pour avoir cette liqueur on mêle ensemble une once du premier esprit-de-vin qui monte dans la distillation lorsqu'on fait l'éther, & autant de la seconde liqueur dans laquelle est contenu l'éther; on fait dissoudre ensuite dans ces deux onces de mélange douze gouttes de l'huile qui monte après que l'éther est passe, & c'est ce qu'on appelle la liqueur minérale anodyne d'Hoffman : elle a exactement les mêmes vertus médicinales que l'éther qu'on commence à lui substituer dans la pratique de la Médecine.

Comme on fait faire à présent de l'éther & de l'huile d'esprit-devin avec les acides nitreux, ma-



rin & du vinaigre, on peut, à l'imitation de la liqueur d'Hoffman, en faire de nitreuse, de marine & d'acéteuse.

La première fyllable est brève, & la seconde longue.

On prononce & l'on devroit écrire Likeur.

LIQUIDAMBAR; substantif masculin. Liquidambari arbor. Arbre de la Louisiane fort ample, grand, branchu, touffu & très - beau. On croît que c'est le platane de la Virginie : les Indiens l'appelent ococol ou ocofolt, & les Européens florax ou styrax d'Amérique. Ses racines font fort rampantes : fon tronc est droit ; son écorce est en partie roussatre, en partie verte & odorante; ses feuilles sont partagées en trois pointes & davantage, comme celles de l'érable ; les fleurs mâles & les fleurs femelles font rassemblées sur le même pied : les fleurs femelles forment des boules à la bate des épis males : les fruits font sphériques, épineux comme ceux du platane composés de plufieurs capsules jaunâtres, saillantes, terminées en pointes, & dans lesquelles sont renfermées des graines ovales.

Il découle, avec ou fans incifion, de l'écorce de cet arbre, un baume odorant & très-pénétrant, qui s'appelle auffi Liquidambar; ce fuc réfineux est d'une consistance de vernis gras, d'un jaune rougeâtre, clair, d'un goût âcre aromatique, & d'une odeur qui approche du styrax ou de l'ambre gris. Autant on apportoit autrefois de ce baume à la Nouvelle Espagne, de la Virginie & d'autres Provinces méridionales de l'Amérique, dont on se fervoit pour donner une bonne odeur aux peaux & aux goutes, autant le liquidambar est rare aujourd'hui, soit parce que ces sortes d'aromates portoient trop à la tête, soit qu'on ait substitué les parfums des fleurs de notre pays aux parfums étrangers; de sorte qu'on ne trouve plus le baume dont il est question, que chez les curieux.

Il se sépare quelquefois du liquidambar nouvellement récolté une matière balsamique, comme oléagineuse, roussaire, très limpide & fort fluide; c'est ce qu'on nomme Huile de Liquidambar. Elle est beaucoup plus odoriférante que le baume fur lequel elle nâge.

On dit que les Habitans de la Virginie, après avoir coupé par petits morceaux les rameaux & l'écorce de cet arbre, les font bouillir dans de l'eau, sur laquelle on voit surnâger une liqueur huileuse qu'ils vendent pour le vrai Liquidambar. On mêle aufli l'écorce de cet arbre, coupée par petits morceaux, avec le vrai liquidambar pour lui conferver fon odeur douce. Les Missionnaires mettent du bois de cet arbre dans leurs encensoirs en place d'encens; son odeur modérée est très-gracieuse. Le Liquidambar est émollient, maturatif & déterfif. On l'eftime excellent pour les fistules à l'anus.

LIQUIDATION; fubstantif féminin, terme de pratique. Action par laquelle on débrouille, on régle, on fixe ce qui étoit embarrassié, incertain en matière d'affaires. Par exemple, lorfqu'il est dû plusieurs années de cens & rentes en grains ou en argent, on en fait la liquidation en fixant la quantité de grain qui est due, ou en l'évaluant à une certaine fomme d'argent.

La liquidation des fruits naturels dont la restitution est ordon-N ij née, se fait sur les mercuriales ou registres des gros fruits.

LIQUIDE; adjectif des deux genres. Liquidus. Qui a ses parties fluides & coulantes. Une substance liquide adhère facilement à la surface des corps qui lui sont contigus. L'élément liquide.

On appelle confitures liquides, les marmelades, les gelées & les confitures qui sont dans du syrop, qui ont du syrop.

En termes de Grammaire on appelle confonnes liquides, les lettres L, M, N, R, parce qu'étant employées à la suite d'une autre confonne dans une même fyllabe, ellesfont fort coulantes & se prononcent plus aisément que d'autres confonnes, en la même place.

- LIQUIDE, s'emploie aussi substantivement pour signifier des alimens ou nourritures liquides, comme le bouillon, les confommés, les cordiaux, &cc. Il ne vit que de liquides dèpuis un mois.
- LIQUIDE, se dit en parlant de bien & d'argent, d'une chose qui est claire & dont la quantité ou la valeur est déterminée ; une créance peut être certaine sans être liquide. Par exemple, un ouvrier qui a fait des ouvrages, est sans contredir créancier du prix; mais s'il n'y a pas eu de marché fait à une certaine somme, ou que la quantité des ouvrages ne soit pas constatée, sa créance n'est pas liquide, jus qu'à ce qu'il y ait eu un toisé, ou état des ouvrages, & une éstimation.

On entend aussi quelquefois par liquide ce qui es actuellement exigible; c'est pourquoi quand on dit que la compensation n'a lieu que de liquide à liquide, on entend nonseulement qu'elle ne peut se faire qu'avec des sommes ou quantités fixes & déterminées, mais aussi qu'il faut que les choses soient exigibles au temps où l'on veut en faire la compensation.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne & la troisième très-brève.

On prononce & l'on devroit écrite Likide.

- LIQUIDE, EE; participe passif. Voyez Liquider.
- LIQUIDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme chanter. Terme de pratique. Rendre clair & certain en matières d'affaires, ce qui étoit incertain & embarrassée. Liquider les intérêts. Les héritiers travailient à liquider la fuccession.

On prononce & l'on devroit écrire Likider.

LIQUIDITE ; substantif féminin. Liquiditas. Qualité des corps liquides.

La liquidité provient[®] de certaine configuration des parties d'un corps qui le rend propre à adhérer facilement à la surface des autres corps.

Les corps liquides felon plusieurs Phyliciens, sont dans un mouvement continuel. Le mouvement de leurs parties n'est pas visible, parce que ces parties sont trop petites pour être apperçues ; mais il n'est pas moins réel. Entre plusieurs effets qui le prouvent, selon ces Philofophes, un des principaux est la diffulution & la corruption des corps durs causée par les liquides. On ne voit, par exemple, aucun mouvement dans l'eau forte qu'on a laissé reposer, dans un verre; cependant si l'on y plonge une pièce de cuivre, il se fera d'abord une effervescence dans la liqueur : le

100

cuivre fera rongé visiblement tout autour de sa surface, & enfin il disparoîtra, en laissant l'eau fort chargée par tout & uniformément de ses parties devenues imperceptibles, & teinte d'un bleu tirant fur le verd de mer. Ce que les eaux-fortes font à légard des métaux, d'autres liquides le font à l'égard d'autres matières ; chacun d'eux est dissolvant par rapport à certains corps; & plus ou moins, felon la figure, l'agitation & la subtilité de ses parties. Or, il est clair que la diffolution suppose le mouvement, ou n'est autre chose que l'effet du mouvement. Ce n'est pas le cuivre qui se dissout de lui-même; il ne donne pas aufli à la liqueur l'agitation qu'il n'a pas; le repos de ses parties, & le repos des parties du liquide joints ensemble, ne produiront pas un mouvement. Il faut donc, que les parties du liquide soient véritablement agitées, & qu'elles se meuvent en tous sens, puisqu'elles dissolvent de tous côtés & en tous sens des corps sur lesquelles elles agissent. Quoiqu'il y ait des corps tels que la flamme, dont les parties sont extrêmement agitées de bas en haut, ou du centre vers la circonférence par un mouvement de vibration ou de ressort, ils ne sauroient néanmoins être appeles liquides, & ce ne sont que des fluides, parce que le mouvement en tous sens le poids & peutêtre d'autres circonstances qui pourroient déterminer leurs surfaces au niveau, leur manquent.

Un liquide fe change en fluide par l'amas de fes parcelles, lorfqu'elles fe détachent de la masse totale, comme on voit qn'il arrive à l'eau qui fe résout en vapeurs : sar les brouillards & les nuages sont des corps ou des amas fluides, quoique formés de l'allemblage de parcelles liquides; de même un fluide proprement dit, peut devenir liquide, fi l'on insère dans les intervalles des parties qui le composent, quelque matière qui les agite en tous sens, & les détermine à se ranger de niveau vers la surface supérieure.

Au reste, ce qui vient d'être dit n'est rien moins que vérisié; on ne le rapporte que comme une des principales opinions des Physiciens sur la cause & les propriétés de la liquidité; opinion qui est fortement attaquée par d'autres Physiciens.

On prononce & l'on devroit écrire *likidité*.

LIQUOREUX, EUSE ; adjectif. II n'a d'ulage qu'en parlant de certains vins qui ont une espèce de douceur qu'ils ne devroient point avoir. Un vin liquoreux. Une boisson liquoreuse.

Les deux premières fyllabes font brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très-brève,

On prononce likoreux.

LIRE ; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. Legere. Parcourir des yeux ce qui est écrit, en attachant à chaque caractère & à chaque combinaison de caractères, la valeur qui leur est propre, soit qu'on profère les mots, soit qu'on ne les profère pas. Il apprend à lire l'Hébreux. Cet enfant fait déjà lire le François & le Latin. Un vieux titre difficile à lire. Lire haut. Lire bas.

LIRE, se dit aussi des lectures qu'on fait pour s'instruire ou pour s'amuser. Lire l'histoire naturelle. Lire des romans. Quand on lit fans retenir, on perd sont temps.

LIRE, se dit encore en parlant de quelque livre qu'un Professeur explique à ses auditeurs, & qu'il prend pour sujet des leçons qu'il leur donne. On ne lisoit autrefois qu'Aristote dans les écoles de Philosophie. Ce Régent lit Horace à ses écoliers.

On dit en termes d'Imprimerie, lire fur le plomb ; pour dire, lire fur l'œil du caractère, le contenu d'une page ou d'une forme. Le Compositeur devroit lire fa ligne fur le plomb lorfqu'elle est formée dans fon compositeur, avant de la justifier & de la mettre dans la galée; mais c'est ce qu'il néglige souvent.

- LIRE, se dit en terme d'ouvriers en gaze, en étoffes de soie, & signifie déterminer sur le semple les cordes qui doivent être tirées pour former sur la gaze ou l'étoffe le dessein donné.
- LIRE, se prend figurément pour pénétrer dans la connoissance de quelque chose d'obscur & de caché. Les Astrologues persuadent au . Peuple qu'ils savent lire dans l'avenir. On lit dans ses yeux qu'elle lui est attachée.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève

CONJUGAISON & quantité profodique des autres tems.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je lis, tu lis, il lit.

Pluriel. Nous lisons, vous lisez, ils lisent.

Le monofyllabe des deux premières perfonnes du fingulier est long : celui de la troisième est bref. Les deux premières perfonnes du pluriel ont la première fyllabe brève & la seconde longue ; la troisième perfonne a la première fyllabe longue & la seconde très-brève. Imparfait. Singulier. Je lisois ; tu lisois, il lisoit,

Pluriel. Nous lifions, vous lifiez, ils lifoient.

Toutes les perfonnes des deux nombres ont la première fyllabe brève, & la feconde longue, excepté la troisième perfonne du singulier qui a sa feconde fyllable moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je lûs, tu lûs, il lut.

Pluriel. Nous lûmes, vous lûtes, ils lûrent.

Le fingulier a la quantité du fingulier du présent. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde trèsbrève.

Futur fimple. Singulier. Je lirai, tu liras, il lira.

Pluriel. Nous lirons, vous lirez; ils liront.

La première & la troisième perfonnes du singulier ont leurs deux fyllabes brèves: la feconde personne & les trois du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue.

Conditionnel présent. Singulier. Je lirois, tu lirois, il liroit.

Pluriel. Nous lirions, vous liriez, ils liroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. Singulier. Lis, qu'il life.

Pluriel. Lisons, lisez, qu'ils lifent.

SUBJONCTIF. Présent. Que je life, que tu lises, qu'il lise.

Pluriel. Que nous lisions, que vous lisiez, qu'ils lisent.

Imparfait. Singulier. Que je lusse, que tu luss, qu'il lût.

Pluriel. Que nous luffions, que vous luffiez, qu'ils luffent.

Les deux premières personnes du

102



fingulier & la troisième du pluriel ont la première fyllabe longue, & la feconde très-brève : le monofyllabe de la troisième perfonne du singulier est long; & les deux premières perfonnes du pluriel ont 4a première fyllabe brève & la seconde longue.

- Les fyllabes ions & iez font des diphtongues dans tous les temps du verbe où elles fe trouvent.
- PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. Lifant.

La première syllabeest brève, & la seconde longue-

- PARTICIPE PASSIF. Lû, lûe. Ces monofyllabes font, longs.
- LIRE, ou Lière; ville des Pays-Bas Autrichiens, dans le Brabant, à deux lieues de Malines, & à trois lieues d'Anvers.
- LIRE, est aussi le nom d'un bourg de France en Normandie, sur la Rille, à trois lieues, nord-Ouest, de Conches. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle vaut à l'Abbé environ vingt mille livres de rente.
- LIRÉ, bourg de France en Anjou, fur la Loire, environ à dix lieues, ouest-fud-ouest, d'Angers.
- LIREY; bourg de France en Champagne, à trois lieues, sud-fudouest, de Troyes.
- LIRIA, ou LIRIAS; bourg d'Efpagne, au Royaume de Valence, fur le Guadalaviar à fix lieues au-desfous de Valence.
- LIRIO; nom propre d'un bourg de Turquie dans la Narolie, à l'embouchure du Cafalmach. Quelquesuns croient que c'eft la Themiscyre des anciens.
- LIRIOPE ; nom propre d'une Nymphe, fille de l'Océan & de Thétis. Elle ent Narcisse de ses amours avec le fleuve Céphise, à ce que nous dit Ovide.

Il y avoit auffi dans la Béotie une fontaine de ce nom dans laquelle on a feint que Narcisse s'étoit noyé.

- LIRON; petite Rivière de France en Languedoc : elle a fa fource dans les montagnes au couchant de Cazouls, & fon embouchure dans l'Orbe auprès de Beziers.
- LIRON ; substantif masculin. C'est une espèce de loir qui dort, diton, tout l'hiver dans le creux des Alpes, où il fait sa demeure : son museau est aigu, son ventre gros, & sa queue grande ; quelques Naturalistes pensent que c'est le même que la Marmotte.
- LIS; fubstantif masculin. Lilium. Plante qui ne diffère des joncs qu'en ce que la racine n'en est point traçante, & que les feuilles du calice qui est fermé en forme de cloche, ont communément à leur origine intérieure un fillon. Tous les lis ont trois stygmates.

Le lis blanc est une de ces plantes que l'on cultive dans nos jardins, & qui en font dans le mois de Juin, un des principaux ornemens par leur beaute & par leur odeur exquise. On dit que cette fleur est originaire de Syrie. Il s'élève de sa racine, qui est bulbeuse, une rige cylindrique qui croît affez haut, & qui soutient plusieurs fleurs d'une blancheur admirable, odorantes, composées de six pétales. Aux fleurs fuccèdent des fruits oblonge, à trois angles, remplis de femences : on emploie ses fleurs & ses oignons pour l'usage de la Médecine.

Il y a encore plusieurs autres efpèces de lis; favoir, les lis blancs à fleurs doubles, qui font, en quelque forte, inférieurs aux lis fimples, dont la fleur est toujours parfaite; au lieu que celles dos lis

103

•

. -

à fleurs doubles ne sont qu'à demi formées. Le lis blanc panaché est des plus beaux par ses feuilles joliment bordées de cramoili vil fleurit en hiver, & il n'y a guère de fleurs qui le surpassent pour la beauté. Les lis orangers mêlés avec les blancs, font un bel effet dans les jardins. Le lis rouge, surnommé de Saint Jean, est admirable par sa belle couleur de feu.

Les fleurs de lis ont une vertu anodyne : on ne le emploie qu'à l'extérieur, & très-rarement à l'intérieur : on s'en sert dans les décoctions émollientes. On prépare une huile de lis, en faisant infuser des fleurs de lis, que l'on n'y laisse que deux ou trois jours; & ensuite on en substitue d'autres, parce qu'elles se pourriroient, si on les y laissoit plus long-temps. Cette huile, ainsi préparée au soleil, a une odeur très-agréable, & est d'usage dans les douleurs & les tumeurs: elle est bonne dans les cas où il faut faire digérer ou mûrir, & peut ëtre ajoutée aux cataplasmes émolliens & maturatifs. Les fleurs de lis conservées dans de l'eau-de-vie, & appliquées fur les plaies enflammées, produisent aussi de très-bons effets.

L'eau odorante que l'on retire des fleurs de lis à la chaleur du bain - marie, est d'usage pour relever le teint des jeunes filles, & leur enlever les taches du visage, surtout si on y mêle un peu de sel de tartre.

L'oignon de lis, appliqué à l'extérieur, est un des principaux remèdes pour amollir, conduire à maturité, & faire suppurer.

Lis, se prend souvent pour la fleur [Lis-NARCISSE, se dit d'une plante à de la plante qui porte le même nom: c'est dans ce sens qu'en parlant des

fleurs de lis blanches, on dir, que le lis est le symbole de la virginité, de l'innocence, de la candeur, de la pureté.

On dit aussi figurément, un teint de lis, un teint de lis & de rose; pour dire un teint extrêmement blancs & vermeil. Et poëtiquement, les lis de son teint, de son visage. Le temps flétrira ces roses & ces lis.

Lis Asphodèle, se dit d'une plante dont la fleur est jaune, & ressernble pour la figure & pour l'odeur à celle du lis. Ses racines sont glanduleuses ou en petits navets, comme celle de l'asphodèle. Ce lis est émollient.

Lis de Saint Bruno, se dit d'une plante à fleur liliacée, composée de six pétales, & qui ressemble à la fleur du lis pour la forme. Il sort du milieu de la fleur un pistil qui devient dans la suite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre en trois parties qui font divisées en trois loges & remplies de semences anguleuses. Ajoutez aux caractères de ce genre que les racines en sont en forme de navets, & qu'elles fortent toutes d'un même tronc.

LIS-JACINTHE, se dit d'une autre plante à fleur liliacée composée de fix pétales,& reflemblant à la fleur de la jacinthe ; ce pistil devient dans la suite un fruit terminé en pointe, arrondi dans le reste de son étendue, & ayant pour l'ordinaire trois côtes longitudinales. Il est divisé en trois loges, & rèmpli de semences presque rondes. Ajoutez à ces caractères que la racine est composée d'écailles comme la racine du lis.

fleur liliacée, composée de six pétales disposés comme ceux du lis: lę le calice qui est l'embryon, devient un fruit sessemblant pour la forme à celui du narcisse. Ajoutez à ces caractères que le *lis narcisse* diffère du lis en ce que sa racine est bulbeuse & composée de plusieurs tuniques, & qu'il diffère aussi du narcisse en ce que sa fleur a plusieurs pétales.

LIS D'ÉTANG; VOYEZ NÉNUFHAR. LIS DES VALLÉES; VOYEZ MUGUET.

En termes de l'art héraldique, on appelle *fleurs de lis*, une figure de trois fleurs de lis liées enfemble, defquelles celle du milieu est droite, & les deux autres ont les fommités penchantes & courbées en dehors.

Les fleurs de lis étoient déjà employées pour ornement à la couronne des Rois de France du temps ⁻ de la seconde race, & même de la première : on en voit la preuve dans l'Abbaye de Saint Germain des Prés, au tombeau de la Reine Frédégonde, dont la couronne est terminée par de véritables fleurs de lis, & le sceptre par un lis champêtre. Ce tombeau qui est de marqueterie, parsemé de filigrame de laiton, paroît original; outre qu'il n'y a point d'apparence qu'en eût pensé à orner de la sorte le tombeau de cette Reine long-temps après sa mort, puisqu'elle a si peu mérité cet honneur pendant la vie.

Pour ce qui est de la feconde race, on trouve plusieurs portraits de Charles-le-Chauve, dans les livres écrits de fon vivant, avec de vraies *fleurs de lis* à fa couronne; quelques-uns de ces manuscrits se gardent dans la bibliothéque du Roi, de même que dans celle de M. Colbert qui y est jointe, & l'on en peut voir les figures dans le fecond tome des Capitulaires de M. Baluze.

Tome XVI.

105

Mais comme les Rois de France n'ont point eu d'armes avant le douzième fiècle, les fleurs de lis n'ont pu y être employées qu'après ce temps là. Philippe Auguste est le premier qui s'est fervi d'une fleur de lis feule au contre-scel de se chartres; ensuite Louis VIII & S. Louis imitèrent son exemple; après eux on mit dans l'écu des armes des Rois de France, des fleurs de lis sans nombre, & ensin elles ont été réduites à trois, sous le règne de Charles VII.

Voilà le sentiment le plus vraifemblable fur l'époque à laquelle nos Rois prirent les fleurs de lis dans leurs armes, & c'est l'opinion du Père Mabillon. M. de Sainte-Marthe fils & neveu des frères de Sainte-Marthe, qui ont travaillé avec beaucoup de soin à recueillir nos historiens, & à éclaircir plusieurs points obscurs de notre histoire, pense que la fleur de lis a commencé d'être l'unique symbole de nos Rois fous Louis VII, furnommé le jeune. On voit que son époque n'est pas bien éloignée de celle du Père Mabillon. Quant à l'opinion de ceux qui veulent que nos fleurs de lis ayent été dans leur origine le bout d'une espèce de hache d'armes appelée francisque, à cause de quelque rapport qui se trouve entre ces deux choses; cette opinion n'est étayée d'aucune preuve folide.

Il en est de même de la conjecture de Jean-Jacques Chiflet, qui a prétendu prouver par les abeilles d'or trouvées à Tournai en 1653, dans le tombeau de Childeric I, que les premières armes de nos Rois étoient des abeilles, & que des peintres & des sculpteurs malhabiles ayant voulu les représen-

0

ter, y avoient fi mal réuffi, qu'elles desinrent nos fleurs de lis, lorfque dans le douzième fiècle la France & les autres Etars de la chrétienté prirent des armes blafonnées.

On appelle pocitiquement la France, l'empire des lis.

On dit de ceux qui exercent quelque charge de judicature royale, & furtout dans une Cour supérieure, qu'ils font affis fur les lis, fur les fleurs de lis, à cause que leurs siéges sont couverts de tapis semés de fleurs de lis.

FLEUR DE LIS, fignifie aussi quelquesois la marque dont en France on flétrit avec un ser chaud les coupeurs de bourse & autres criminels qui ne sont pas condamnés aux galères, parcequ'au bout de ce ser il y a une fleur de lis empreinte. Ce filou doit s'astendre au souet & à la steur de lis.

On appelle lis d'argent & lis d'or, des monnoies de France que l'on fabriqua en 1656. Les lis d'argent étoient felon le Blanc, à onze deniers douze grains d'argent fin, de trente pièces & demie au marc, de fix deniers cinq grains trébuchant de poids chacune, ayant cours pour vingt fous. Les lis d'or étoient au titre de vingt-trois carats un quart, à la taille de foixante & demi au marc, pefant chacun trôis deniers trois grains & demi trébuchant, & avoient cours pour fept livres.

LIS OU NOTRE-DAME DU LIS, est le nom d'un Ordre millaire institué par Garcias IV Roi de Navarre, à l'occasion d'une image de la Sainte Vierge, trouvée miraculeusement dans un lis, & qui guérit ce Prince d'une maladie dangereuse. En reconnoissance de ces deux événemens il fonda en 1048 l'Ordre de Notre-Dame du Lis, qu'il composa de trente-huit Chevaliers nobles qui faisoient vœu de s'opposer aux Mores, & s'en réferva la grande maîtrise à lui & à ses fuccesseurs. Ceux qui étoient honorés du collier portoient un lis d'argent en broderie, & aux setes & cérémonies de l'Ordre une chaîne d'or entrelacée de plusieurs MM gothiques d'où pendoit un lis d'or émaillé de blanc, fortant d'une terrasse de Sinople, & surmonté d'un grand M, qui est la lettre initiale du nom de Marie.

Lis, est encore le nom d'un Ordre de Chevalerie institué en 1546 par le Pape Paul III, qui chargea les Chevaliers de défendre le patrimoine de St. Pierre contre les entreprises de ses ennemis, comme il avoir établi pour le même but ceux de Saint Georges dans la Romagne, & de Lorette dans la marche d'Ancone, quoique Favin rapporte l'origine de celui-ci à Sixte V, & le fasse de quarante-un ans postérieur à la création qu'en fit Paul III felon d'autres auteurs.

Les Chevaliers du Lis étoient d'abord au nombre de cinquante, qu'on appeloit auffi Participans, parcequ'ils avoient fait au Pape un présent de 25000 écus, & on leur avoit affigné fur le patrimoine de St. Pierre un revenu de trois mille écus, outre plusieurs priviléges dont ils furent décorés. La marque de l'Ordre est une médaille d'or que les Chevaliers portent fur la poitrine; on y voit d'un côté l'image de Notre-Dame du Chefne, ainst nommée d'une fameuse Eglise à .Viterbe, & de l'aurre un lis bleu célefte sur un fond d'or, avec ces. mots : Pauli III Pontific. Max. Munus, Paul IV confirma cet Ordre en 1556, & lui donna le pas sur tous;

3

8

ſ

I

les autres. Les Chevaliers qui le composent portent le dais sous lequel marche le Pape dans les céré monies lorsqu'il n'y a point d'ambassadeurs de Princes pour faire cette fonction. Le nombre de ces Chevaliers sur augmenté la mêine année jusqu'à trois cent cinquante. Ce monosyllabe est long.

- LIS; rivière des Pays-Bas qui a fa fource à Lifbourg en Artois, & fon embouchure à Gand dans l'Efcaut.
- LISA ; ville de l'Indoustan en Asie, dans la Province de Doltabat, sur la route d'Aurengeabadà Calvar.
- LISATZ; fubstantif masculin pluriel. On donne ce nom dans le commerce à des toiles qui viennent des Indes, de Perse & de la Mecque. Il y en a de plusieurs qualités.
- LISBONNE; ville capitale du Royaume de Portugal, l'une des plus fameuses & des principales de l'Eu rope, sur le Tage, à quatre lieues de l'Océan, trente-six, sud-ouest, de Coimbre, soixante-quinze, nord ouest, de Seville & trois cent cinquante de Paris, sous le 9^e degré 6 minutes, 30 secondes de longitude, & le 38^e, 41 minutes de latitude.

Cette ville est le sejour ordinaire du Roi, & le Siége du premier Par lement du Royaume qu'on nomme *Relaçao*. Elle a un Archevêché dont l'Archevêque prend le titre de Patriarche; une Université, une Douane, dont la ferme est un des plus grands revenus du Prince, & un port sur le Tage d'environ quatre lieues de long, estimé le meilleur & le plus célèbre de l'Europe, quoiqu'exposé quelquesois à de violens ouragans.

Cette ville a été plusieurs fois at taquée, conquise & reconquise par divers peuples. D. Ordogno III qui segnoit dans le dixième siècle, s'en 105

tendit maître & la tala. Elle fut à p'eine rebâtie que les Maures s'en emparèrent. D. Henri la réprit au commencement du douzième siècle, & bientôt après elle retorriba fous la puissance des Sarrasin's C'étoit le temps des croifades; D. Alphonse en obtint une pour la retirer des mains des infidèles. On vit en 1145 une flotte nombreuse montée par des Flamands, des Anglois & des Allemands, entrer dans le Tage, attaquer les Maures & leur enlever Lifbonne. Dès que le Comre de -Portugal se trouva possesse de cette ville, il la peupla de Chrétiens & en fit sa capitale, au lieu de Coïmbre qui l'avoit été jusqu'alors. Un étranger nommé Gilbert, fut sacré 10n premier Evêque. Henri Roi de Castille la foumit à sa couronne en 1373. Elle rentra dans la suite sous le pouvoir des Portugais, & y demeura jusqu'à ce que le Duc d'Albe vainqueur de D. P. d'Achuna, la rangea fous la domination espagnole. Enfin par la révolution de 1640, le Duc de Bragance fut proclame dans Lisbonne Roi de Portugal, & prit le nom de Jean IV.

Ses Succefleurs s'y font maintenus jusqu'à ce jour. Charmés de la douceur de son climat, & pour ainfa dire de son printemps continuel. qui produit des fleurs au milieu de l'hiver, ils ont aggrandi cette capitale de leurs États, l'ont élevée sur sept collines, & l'ont étendue jusqu'au bord du Tage. Elle renfermoit dans son enceinte un grand nombre d'édifices superbes, plusieurs places publiques, un château qui la commandoit, un arfenal bien fourni d'artillerie, un vaste édifice pour la douane, quarante Eglifes paroifliales, fans compter celles des Monastères, plusieurs ho-

O ij



102

pitaux magnifiques & environ trente mille maisons, qui ont cédé à d'affreux tremblemens de terre dont le récit fait frissonner les nations mêmes qui sont le plus à l'abri de leurs ravages.

Le matin du premier Novembre 1755 à neuf heures quarante-cinq minutes, a été le moment où ont commencé tous ces délastres. Le petit nombre de maisons échappées aux différentes secousses des trem-, blemens de terre, ont ensuite été dévorées par les flammes ou pillées par les brigands. Le centre de Lifbonne en particulier a été ravagé d'une manière inexprimable. Tous les principaux magafins ont été culbutés ou réduits en cendres; le feu y a confumé en marchandifes, dont une grande partie appartenoit aux Anglois, pour plus de quarante millions de cruzades. Le dommage des Eglifes, palais & maisons a monté au-delà de cinquante millions de la même monnoie, & l'on estimoit le nombre des personnes qui ont péri fous les ruines de cette capitale, ou dans son incendie, entre 15 à 20000 ames.

Toutes les puissances ont témoigné par des lettres à sa Majesté trèsfidelle la douleur qu'elles ressentoient de ce trifte événement ; le Roi d'Angleterre plus intimement lié d'amitié, & par les intérêts de fon commerce, y envoya, pour le foulagement des malheureux, des vaisseaux chargés d'or & de provifions qui arrivèrent dans le Tage au commencement de Janvier 1756, & ses bienfairs furent remis au Roi de Portugal. Ils confistoient en trente mille livres sterling en or, vingt mille livres sterling en pièces de huit, fix mille barils de viande falée, quatre mille barils de beurre, mille facs de biscuit, douze cens barils de ris, dix mille quintaux de farine, dix mille quintaux de blé, outre une quantité confidérable de chapeaux, de bas & de fouliers. De fi puissans fecours, distribués avec autant d'économie que d'équité, fauvèrent la vie des habitans de Lisbonne, réparèrent leurs forces épuisées, & leur inspirèrent le courage de relever leurs murailles, leurs maisons, & leurs églises. Elles font aujourd'hui entièrement rétablies.

- LISBOURG; bourg de France en Artois, à la fource de la Lis, & àtrois lieues, nord-ouest, de Saint Pol.
- LISCA-BIANCA; petite île diltalie, la plus petite de celles qu'on nomme *Lipari*, & à deux lieues de la principale. Elle n'eft point habitée.
- LISERE; fubstantif masculin & terme de broderie. C'est le travail qui s'exécute sur une étosse, en suivant le contour des steurs & du dessein avec un fil ou un cordonnet d'or, d'argent ou de soie.
- LISÉRÉ, ÉE; participe passif. Voyez LISERER.
- LISERER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Broderie. Broder des steurs & des ramages sur le fond d'une étosse avec un cordonnet d'or, d'argent ou de soie. Lisérer des steurs. Lisérer une jupe.
- LISERON, ou LISET; substantif mafculin. Convolvulus. Plante dont on distingue plusieurs espèces dont les principales sont le liseron rude ou liset épineux; le grand liseron ou liset; le petit liseron ou petit liset.
- Le LISERON RUDE ou LISET ÉPINEUX, est une plante qui croît aux lieux rudes, incultes, proche des haies, aux bords des chemins, fur les mon-

tagnes & dans les vallées des pays chauds. Sa racine est longue, ferpentante, groffe comme le petit doigt, articulee, blanchâtre, dure & vivace; elle pousse plusieurs tiges longues, cannelées, farmenteus, rameules, flexibles, épineules, & garnies de vrilles, par le moyen desquelles elle s'entortille autour des arbriffeaux voifins. Ses feuilles naiffent seules par intervalles : elles font grandes, larges comme celles du lierre, dures, nerveuses, épineuses & tachetées de blanc. Ses fleurs qui naissent au printemps par grappes aux sommités des rameaux, sont petites, blanchâtres, odorantes, composées chacune de six feuilles disposées en étoile. A ces fleurs fuccèdent au mois d'Août des fruits ronds qui deviennent mollets & rouges, lorsqu'ils sont murs, & qui renferment deux ou trois semences sphériques, brunes en dehots, blanches en dedans, d'un goût fade & défagréable.

Toutes les parties de cette plante font d'ufage en médecine; fa racine est dessinative & sudorifique: elle convient dans toutes les maladies de la peau: on peut même la substituer dans les maladies vénériennes à la *false pareille*, qui est une espèce de *similax*.

Le *liseron épineux* convient en topique pour la goutte & les dartres.

Le grand liferon ou lifet, croît presque partout dans les haies & parmi les brossailles aux lieux un peu humides & cultivés. Cette plante rend du lait quand on la coupe. Sa racine est longue, menue, vivace & fibreuse : elle pousse comme la précédente, des tiges sarmenteuses. Ses feuilles sont en cœur. Ses fleurs ont la figure d'une cloche & sont très-blanches : elles paroissent en été; il leur fuccède des fruits gros comme des cerifes, arrondis, membraneux & qui contiennent chacun deux femences anguleufes de couleur tannée : elles font mûres en automne.

Les pourceaux aiment allez la racine du grand liferon; toute cette plante est vulnéraire & purgative.

Le petit liseron ou petit liset, qu'on nomme aussi campanette ou clochette, distère peu du grand liseron, excepté par les steurs qui sont de couleur de rose, ou panachées. Il croît abondamment partout dans les terres cultivées & dans les jardins où il étousse & abbat les autres plantes qu'il peut faisir : on le trouve aussi dans les blés, & même aux lieux incultes, principalement dans les années pluvieus. Il steurit en été comme le précédent.

M. de Tournefort regarde cette plante comme un des meilleurs vulnéraires que nous ayons. Les gens de la campagne s'en fervent communément pour guérir leurs bleffures, en appliquant dessus la plante pilée entre deux cailloux.

Dans l'Amérique méridionale il croît une espèée de gros & grand liseron, dont la racine porte le nom de mechoacan.

- LISET ou COUPE BOURGEON; fubftantif masculin. Petit insecte grisatre fort nuisible aux jets des arbres fruitiers dans les mois de Mai & Juin : il broute les boutons de la vigne, & fait périr les greffes des pêchers & des abricotiers. Quelques jardiniers, pour garantir les jeunes greffes ou les jets, les enveloppent dans de petits sacs de papier liés avec un fil; mais souvent la précaution est inutile.
- ont la figure d'une cloche & sont LISEUR, EUSE; substantif. Lessor, très-blanches : elles paroissent en lessor. Celui, celle qui lit. C'est un

, liseur de manuferits. On dit que c'est une grande liseuse de romans.

Liseuse, se dit dans les fabriques d'étoffe de soie, de l'ouvrière qui lève les desseus se les transpose corde par corde sur le semple.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième du séminin très brève.

LISIBLE ; adjectif des deux genres. Lectu facilis. Qui est aisté à lire. Une écriture lestble. Ce manuscrit n'est presque plus listèle.

La première fyllabe est brève, la feconde moyenne, & la troisième très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas un lifible caractère, mais un caractère lifible.

LISIBLEMENT; adverbe. Diflincté. D'une manière lifible. Elle écrit lifiblement.

On prononce liziblemant.

- LISIÈRE; substantif féminin. Limbus. L'extrémité de la largeut d'une toile, d'un drap, d'une étoffe. La listère est d'un tissur fort & plus serré que le reste de l'étoffe. Ce drap a sa listère bleue.
- LISIÈRE, se dit aussi des cordons ou bandes d'étoffe que l'on attache aux robes des petits enfans pour les soutenir & leur apprendre à marcher. Mener un enfant par la listère.
- LISIÈRE, se dit encore pout signifier les extrémités d'une province, d'un pays considérable comme limitrophe d'un autre. Il fut arrêté sur la listère de l'Alface.

On dit à peu près dans le même sens, les listères d'une forêt, les lisières d'un bois.

En termes de fortifications, on appelle *lifière en faillie*, une espèce de chemin de dix ou douze pieds de large qu'on laisse dans les places revêtues seulement de gazon, entre le pied du côté extérieur du rempart & le bord du fossé. Il sert à empêcher que les terres du rempart ne s'éboulent dans le fossé.

On dit figurément & par plaifanterie, que *la lifière est pire que le drap*; pour dire, que les habitans des frontières d'un pays décrié, font pires que ceux du milieu du pays même.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

LISIEUX; ville épifcopale & confidérable de France, chef lieu de l'Élection de même nom, en Normandie, fur la Touque, à feize lieues, ouest-sud-ouest, de Rouen, & à trente-sept lieues, ouest-nord-ouest, de Paris, sous le 17° degré 57 minutes de longitude, & le 49°, 12 minutes, 15 secondes de latitude.

L'Évêque de Lisieux jouit d'environ 50 mille livres de rente : son palais épiscopal est un assez bel édifice.

On fabrique dans cette ville beaucoup de toiles & de pinchinats; & il s'y pratique une cérémonie fort singulière au mois de Juin de chaque année. Le Chapitre de la Cathédrale élit deux Chanoines-& les crée Comtes pour deux jours ; c'està dire, pour le dix & onze de ce mois, veille & jour de la fête de Saint Ursin, pendant laquelle il se tient une foire à Lisseux. Les deux Comtes éphémères montent à cheval le 10 en surplis & ornés de bandouillères & de bouquets de fleurs : deux Bâtonniers, deux Chapelains, vingt-cinq hommes d'armes ayant le calque en tête & la cuirasse sur le dos, les précèdent, & ils sont suivis des Officiers de Judicature

aufi à cheval, en robes & pareillement ornés de bandouillères & de bouquets de fleurs : ils vont dans cet équipage prendre possefion des quatre portes de la ville dont on leur prélente les clefs, & ils laissent une garde à chacune. Voilà la cérémonie; en voici l'utile.

Les Bénéfices qui viennent à vaquer durant ces deux jours font à la collation des deux Comtes Chanoines : la justice s'exerce aussi en leur nom, pendant le même temps, &c enfin ils jouissent des droits de foire, à la charge de distribuer à chaque Chanoine un pain & deux pots de vin.

LISLE ; (Guillaume de) nom d'un fameux Géographe né à Paris en 1675. Dès l'âge de huit ou neuf ans · il commença à deffiner des cartes, & ses progrès dans la géographie furent tous les jours plus rapides. A la fin de 1699, il donna ses premiers ouvrages, une mappemonde, quatre cartes des quatre parties de la terre & denx globes, l'un céleste & l'autre terrestre, qui eurent une approbation générale. Ces ouvrages furent suivis de plusieurs autres qui lui mériterent une place à l'Académie en 1702, le titre de premier Géographe du Roi & une penfion en 1718. Choisi pour montrer la géographie au Roi, il entreprit plufieurs ouvrages pour l'ulage de ce Monarque; il dreffa une carte générale du monde & une autre de la fameuse retraite des dix mille. L'ilkustre élève devint l'émule de fon maître. Louis XV est peut-être de tous les Monarques de l'Europe cehi qui possède le mieux la géographie. Il a composé un traité du cours de tous les fleuves, précieux pour les recherches & pour l'exactitude. La réputation de M. de Lisse troir

. fi répandue & si bien établie qu'il ne paroissoit presque plus d'histoire & de voyage qu'on ne voulût l'orner d'une de se cartes. Il travailloit à celle de Malthe pour l'histoire de l'Abbé de Vertor, lorsqu'il sut emporté par une apoplexie en 1726. Ses cartes sont en très-grand nombre & très-estimées.

H devoit donner une introduction à la Géographie, dans laquelle il auroit rendu compre des-railons qu'il avoit eues de faire des changemens aux cartes anciennes; mais fa mort prématurée priva le public de cette utile production. Le nom de ce Géographe n'étoit pas moins célèbre dans les pays étrangers que dans sa patrie. Plusieurs Souverains tentèrent de l'enlever à la France, mais toujours inurilement. Le Ezar Picrre, dans fon voyage à Paris, alloit souvent le voir familierement pour lui donner quelques remarques fur la Moscovie & plus encore, dir M. de Fontenelle, pour connoître chez lui mieux que partout ailleurs fon propre empire.

- LISME ; fubitantif féminin. Espèce de tribut que les François du Bastion de France payent aux Algériens & aux Maures du pays pour avoir la liberté du commerce & de la pêche du corail.
- LISMORE ; ville d'Irlande dans la Province de Munster, au Comté de Waterford, fur la rivière de Blackvater. Elle a deux députés au Parlement. C'eft la patrie du fameux Phyficien Boyle.
- LISONZO; (le) rivière d'Italie qui a la fource dans la haute Carinthie, traverse le Frioul & va se perdre dans le golfe de Venise entre celui de Trieste & les lagunes de Maran. LISSA; perite site du golfe de Venise,

: dans la Dalmarie. Il y croît d'excel-

lept vin & l'on y pêche beaucoup de fardines & d'anchois. Élle appartient aux Vénitiens.

Lissa, est aussi une petite ville de Bohême sur l'Elbe, dans le cercle de Boleslaw.

Il y a encore en Silélie, dans le Duché de Breslaw, un bourg de même nom près duquel le Roi de Pousse battit les Autrichiens, le 5 Décembre 1757.

LISSAC, bourg de France en Quercy, dans le voilinage de Figeac. Il y a un Prieuré de filles de l'Ordre de Cîteaux qui vaut 3 500 livres de rente. LISSE, ou LICE; fubitantif féminin. On donne ce nom dans les manufactures de foie, aux boucles de fil entrelacées, dans lesquelles on passe les fils de la chaîne pour les faire lever ou baisser; il y en a de diverfes fortes.

Les liss à grand colisse, fervent à passer les fils de poils dans les étoffes riches. Elles sont composées d'une maille haute & d'une maille basse alternativement, de façon que le colisse a environ trois pouces de longueur. L'action de ces lisse en de faire basser ou hausser le fil, selon que l'ouvrier l'exige.

Les lisses à petie colisse, font à petites boucles, arrêtées par un nœud; elles ne servent qu'aux étoffes unies. On donne le même nom à celles dont la maille est alternativement, l'une sur une ligne plus basse que l'autre, afin que les fils disposés sur une hauteur inégale, ne se frottent pas comme il arriveroit s'ils étoient sur une même ligne.

Les *liffes de rabat* font celles fous la maille desquelles les fils font passés pour les faire baisfer.

Les lisses de liage, sont celles sous les qui doivent lier la dorure dans les étoffes sans poil, font passés pour les faire baisser.

On appelle basse lisse, une sorte de tapisserie de soie ou de laine, quelquesois rehaussée d'or & d'argent, où sont représentées diverses figures de personnages, d'animaux, de paysages ou autres semblables choses, suivant la fantaisse de l'ouvrier, ou le goût de ceux qui les commandent.

La basse lisse est ainsi nommée, par opposition à une autre espèce de tapisserie qu'on nomme haute lisse; non point de la différence de l'ouvrage qui est proprement le même, mais de la différence de la situation des métiers sur lesquels on les travaille; celui de la basse lisse étant posé à plat & parallèlement à l'horison, & celui de la haute lisse étant dressé perpendiculairement & tout debout. Voyez HAUTE-LISSE.

- LISSES, se dit en termes de gasiers, de perles d'émail percées par le milieu & au travers desquelles pasfent les fils de la chaîne. Chaque métier a deux têtes de liss, & chaque tête de lisse portemille perles, si la gaze doit avoir une demi aune de largeur. Mais si elle doit être plus ou moins large, il faut augmenter ou diminuer le nombre des perles à raison de 500 perles pour chaque quart d'aune qu'on veut donner de plus ou de moins à la gaze.
- Lisse, se dit en termes de Marine, d'un assemblage de grosses pièces de bois, qui sert à lier les membres d'un vaisseau. C'est ce qu'on appelle aussi ceinte, chaîne, ou préceinte.

Les lisses reçoivent différentes dénominations suivant l'endroit du vaisseau où elles sont placées : ainsi la lisse de vibord, est une préceinte un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau rout autour par les hauts. La lisse de hourdi, est le dernier

111

4. dernier des baux ou la dernière pou-	uni 4
tre de l'arrière, qui sert à affermir	des c
la poupe. La lisse de pont, est la pre-	L
mière préceinte qui se trouve au	& la
milieu du tillac ou haut pont. Les	Ver .
Ifes de gabarit sont en général tou-	LISSEF
tes les pièces employées pour for-	term
mer les gabarits ou les façons d'un	petit
vaisseau. Les lisses de porte-haubans,	minc
sont les longues pièces de bois pla-	LISSET
tes, que l'on fait regner le long des	term
porte haubans & qui servent à tenir	qui
en place les chaînes de haubans.	queu
Lisse, se dit en termes de Rivière, de	liffes
la pièce courante qui couronne à	Du
hauteur d'appui le gardefou d'un	mêm
pont de bois.	LISSOI
LISSE, se dit en termes de Carton-	ment
niers, de Cartiers, &c. d'un instru-	ou d
ment par le moyen duquel on rend	lequ
uni & poli le papier, les cartes, le	les ca
carton.	le mé
Les Corroyeurs ont auffi une liffe	La
pour polir leurs cuirs de couleur	& la
quand ils ont reçu leur dernier	LISTA
lustre.	pays
LISSE ; adjectif des deux genres, Uni	la ca
& poli. Le verre est un corps lisse.	naste
Une étoffe liffe.	LISTA
	donn
LISSÉ, ÉE; participe passif. Voyez LISSER.	aux to
On appelle amandes liffées, des	qui f
On appoile ananues affers ; des	LISTE
amandes pelées & couvertes de fucre.	de pl
En termes de confiseurs, on ap-	fonn
pelle grand lissé, du sucre cuit de	Proc
manière à former un filet assez fort	la Ch
pour ne se point rompre en ouvrant	penfic
· les deux doists an'én v a tremnés.	difesi
les deux doigts qu'on y a trempés Et l'on appelle petit liffé, du sucre	En
qui forme entre les deux doigts un	· qu'er

- filet imperceptible & très-aile à être rompu lorsqu'on les écarte.
- LISSER; verbe actif de la première conjugation , lequel fe conjugue
- comme CRANTER., Police. Rendre ... couminne. La lifte diale, eft sujour-Tome XVI.

& pah. Liffer de la toile. Liffer cartes. Lisser du papier.

113

a première fyllabe est brève, feconde longue ou brève. Voy. BE-

- RON; fubstantif masculin, & ne d'Ourdissage, qui se dit d'un t liteau de bois plat & trèsce, sur quoi se tendent les lisses.
- TTE; fubstantif féminin, & ne d'Ourdissage. Sorte de lisse est ordinairement attachée à la ue des rames, au lieu que les s sont tendues sur les lisserons. reste l'usage des lissettes est le ne que celui des lisses.
- IR; substantif masculin. Inftrut de verre, de marbre, d'ivoire, l'autre matière femblable avec el on lisse le linge, le papier, artes, &c. On dit auffi liffe, dans ême sens.

a première syllabe est brève. feconde longue.

- A; ancienne ville d'Italie au des Aborigènes dont elle étoit apitale selon Denys d'Halicar**e**.
- OS; substantif masculin. On pe ce nom dans le commerce, oiles rayées de blanc & de bleu se fabriquent en Allemagne.
- ; sustantif feminin. Catalogue lusieurs noms. Il se dit des peres & des chofes. La liste des cureurs du Parlement. La liste de hambre des Comptes. La lifte des ions. Voilà la liste des marchanan an an an an an an 🖓

n Hollande on appelle lifte, ce n France nous appelons tarif.

En Angleterre, on appelle liste civile, la somme que le Parlement alloue au Roi pour l'entretien de sa maison & autres dépenses de la



d'hui d'environ vingt-quatre millions de notre monnoie.

- LISTEL; substantif masculin, & terme d'Architecture. Moulure carrée, bande ou règle qui sert d'ornement. Il se dit aussi de l'espace plein qui est entre les cannelures d'une colonne.
- LISTON; substantif masculin, & terme de Blason. Petite bande qu'on mêle avec les armes de l'écu & fur laquelle on écrit la devise.
- LIT; substantif masculin. Cabile. Meuble dont on se sert pour y coucher, pour y repoler, pour y dormir. On comprend d'ordinaire fous ce nom tout ce qui compose ce meuble; favoir, le bois de lit, le tour de lit, le ciel, la paillasse, le fommier, le matelas, le lit de plume, : le chever ou le traversin, les draps, la couverture, la courte-pointé, &c. Un lit bien garni. Il est encore dans Jon lit. Elle vient de fe mettre au lit.

On dit, garder le lit ; pour dire, domeurer au lit à cause de quelque · indifpolition.

On dit familièrement d'une per-· sonne qui ne fait que manger & dormir, qu'elle va du lie à la table & de la rable au lit.

On dit proverbialement, le lit eft une bonne abofe, fi l'on n'y dore, on y rapafe.

On dit aussi proverbialement, que le lit est l'écharpe de la jamhe ; pour dire, qu'il faur se tenir aulir, quand on est blesse à la jambe.

On dit, être au lit de la mort; pour dites, être malade à l'extrémité. En arrivant il trouva son oncle au lit-de la more

Qn dit d'un mari & d'une femme qui ne couchent point ensemble, gy'ils fant lis à parse o

les nouveaux mariés couchent la première nuit de leurs nôces.

Chez les Romains le lie apptial étoir dressé dans la falle fituée à l'entrée de la maison où étoient les images des ancêcies de l'époux. C'étoit le lieu où la nouvelle épouse: devoit dans la suite se tenir ordinairement pour filer & faire des étoffes.

On avoit un grand respect pour ce lit; on le gardoit toujours pendant la vie de la femene, pour laquelle il avoit été dressé; & si le mari se remarioir, il devoir en faire tendre un autre.

On appelle lit de repos, une sorte de perir lir bas sans rideau & sans pavillon qu'on met ordinairement. ou dans une chambre ou dans un cabinet pour s'y repoler.

On appelle lie de parade, un lit tendu dans une chambre, plutôt pour l'ornement que pour l'ulage.

On appelle aussi lit de parade, le lit où l'on expose durant quelques jours les Princes ou grands Seigneurs. après leur mort, avant de les enterrer.

En termes d'Antiquité, on appelle lie de cable, le lit sur lequel les anciens se mettoient pour prendre leurs repas dans les falles à mangera

Ils ne s'alleyoient pas comme nous pour mangée, ils le couchoient fur dea lits plus ou moins femblables à nos lits de falle dont l'usage peut nous âtre resté de l'antiquité. Leur come ésois élévé fugile couse gauche , afin d'avoir le liberré de manger de la main droine, & leur dos étois sources par derrière avec des traversins gnand ils vouloignt le repofer.

. La belle manific de traiser chez Quappelle lit mutual, le die ou las Romains, muir de p'avoir que



Trois lits autour d'une table, un côté demeurant vide pour le fervice.
Un de ces trois lits étoit au milieu, ôc les deux autres à chaque bout, d'où vient le nom de triclinium, 'donné également à la table & à la falle à manger.

Il n'y avoit guère de place sur les plus grands lits, que pour quatre. personnes; les Romains n'aimoient pas être plus de douze à une même zable, & le nombre qui leur plaisoit d'avantage, étoit le nombre impair de trois, de sept ou de neuf : leurs lits ordinaires ne contenoient que trois parsonnes. Le maître de la maison se plaçoit sur le lit à droite au bout de la table, d'où voyant l'arrangement du ser-. vice, il pouvoit plus facilement donner des ordres à ses domestiques; il réfervoit une place au-dessus de lui pour un des conviés, & une audessour la femme ou quelque parent.

Le lit le plus honorable étoit celui du milieu; ensuite venoit celui du bout à gauche : celui du bout à droite étoit censé le moindre. L'or-I dre pour la première place fur chaque lit étoit de n'avoir personne au-: dessus de soi; & la place la plus distinguée étois la dernière fur le lit du milieu: on l'appeloit la place confulaire, parce qu'effectivement on la donnoit toujours à un Conful quand il alloit manget chez quelqu'ami. L'avantage de cette place confitoit à être la plus libre pour fortir du repas, & la plus accessible à ceux qui surviendroient pour parler d'affaires ; car les Romains, quoiqu'à table, ne se départoient jamais de remplir les fonctions de leurs charges.

in La sompruotité particulière des lits de table confutoir 1% dans l'ébene, le cédre, l'ivoire, l'argent & autres matières précieuses dont ils étoient faits ou enrichis; 2°, dans les superbes convertures de diverses couleurs, brodées d'or & de pourpre; 3°, enfin dans les trépiés d'or & d'argent.

Pline remarque qu'il n'étoit pas extraordinaire sous Auguste de voir les lits de table entièrement couverts de lanses d'argent, garnis des matelats les plus mollers & des courtepointes les plus riches. Du temps de Sénèque, ils étoient communément revêtus de lames d'or, d'argent ou d'électrum, métal d'or allié avec l'argent.

On appelle lit de veille, un lit qu'on accommode dans la chambre d'un malade pour le veiller.

On appelle lit à tombeau, un lit fait en manière de tombeau. Et lit de camp, un petit lit dont les pieds & les quenouilles fe brifent ou fe démontent, enforte que le bois de lit fe met dans des malles quand on veut le transporter. On le nomme auffi lit brifé.

On appelle *lit de fangle*, un lit fait de fangles attachées à deux longues pièces de bais que souriennent des pieds ou jambages qui se croisent.-Catte espèce de lit n'est guère en usage que pour coucher des valets.

LIT, se prend quelquefois pour le bois & le fond du lit seulement. Un lit de hois de chêze.

Lix, le prend quelquefois pour le tour du lit feulement. Un lit de damas. Un lit de velours.

On appelle lit L'ange, un tour de lit dont le bois n'a point de quenouilles & dont les rideaux fe retrouffent. Et lit à la ducheffe, une forte de lit en forme de dais & où ; il ne paroît point de rideaux.

· On appelle lit de plume, une toile P ij ou un coutil rempli de plumes & de la grandeur du lit.

Lir, fe prend aussi quelquesois particulièrement pour le matelas & le lit de plume où l'on couche, & pour les draps & couvertures qui y fervent. Les lits d'auberge font ordinairement mauvais. Il coucha dans le meilleur lit du château.

On dit en ce fens, faire un lit; pour dire, le préparer de façon que l'on puisse coucher proprement & commodément. A-t'on fait les lits de ces dames?

- LIT, se prend encore quelquefois pour la place où l'on se couche, quoiqu'il n'y ait point de bois de lit, de matelas, de rideau, &c. Il dort fur un lit de gazon. Il n'a point d'autre lit que la terre.
- LIT, se dit aussi quelquesois dans la signification de mariage. Il vouloit avantager les enfans du second lit au préjudice de ceux du premier.

On appelle *lit de justice*, le trône où le Roi est assis lorsqu'il siège solemnellement en son Parlement.

Anciennement lorfque les Parlemens ou assemblées de la nation se tenoient en pleine campagne, le Roi y siégeoit sur un trône d'or, comme il est dit dans Sigebert & Aimoin; mais depuis que le Parlement a tenu ses séances dans l'intérieur du Palais, on a substitué à ce trône d'or un dais & des couffins ; & comme dans l'ancien langage un nège couvert d'un dais se nommoit un lit, on a appelé lit de justice le trône où le Roi fiége au Parlement; cinq couffins forment le siège de ce lit; le Roi est assis sur l'un; un autre tient lieu de dossier; deux autres fervent comme de bras, & soutiennent les coudes du Monarque; le cinquième est fous ses pieds. Charles V renouvela cet ornement; dans la suite Louis XII le fit refaire à neuf, & l'on croit que c'est encore le même qui subliste présentement.

On entend aussi par lit de justice, une séance solemnelle du Roi au Parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son Étar.

Les lits de justice ont fuccédé à ces anciennes assemblées générales qui se tenoient autrefois au mois de Mars & depuis au mois de Mai, & que l'on a successivement appelées Champ de Mars ou de Mai, Cours plénières, plein Parlement, grand Conseil.

Il s'est renu sous le règne actuel plusieurs lits de justice : voici le précis des cérémonies qui s'observent dans ces séances.

Lorfque le Roi arrive au Parlement, le Grand-Maître vient avertir lorfqu'il est à la Sainte Chapelle, & quatre Présidens à Mortier avec fix Confeillers laïcs & deux Clercs, vont le recevoir & faluer au nom de la Compagnie; ils le conduisent en la Grand'Chambre, les Présidens marchant à ses côtés, les Confeillers derrière lui, & le premier Huissier entre les deux Huissiers-Massiers du Roi.

Le dais & le lit de justice du Roi eff placé dans l'angle de la Crand'-Chambre ; sur les hauts sièges, à la droite du Roi, sont les Princes du sang, les Pairs laïques ; au bout du dernier banc se met le Gouverneur de Paris.

A fa gauche aux hauts fiéges font les Pairs eccléfiastiques & les Maréchaux de France venus avec le Roi. Aux pieds du Roi est le Grand Chambellan.

A la droite fur un rabouret, au bas des degrés du siège royal, le grand Écuyer de France, portant au cou l'épée, de parement du Roi.

116

A gauche fur un banc, au-deffous des Pairs eccléfiastiques, sont les quatre Capitaines des Gardesdu Corps du Roi, & le Commandant des Cent-Suisses de la Garde.

Plus bas fur le petit degré par lequel on descend dans le parquet, est assis le Prevôt de Paris, tenant un bâton blanc en sa main.

Sur une chaife à bras couverte de l'extrémité du tapis de velours violet semé de fleurs de lis, servant de drap de pied au Roi, au lieu où est le Greffier en chef aux audiences publiques, se met présentement M. le Chancelier, lorsqu'il arrive avec le Roi, ou à son désaut, M. le Garde des Sceaux.

Sur le banc ordinaire des Présidens à Mortier, lorsqu'ils sont au Confeil, sont le premier Président & les autres Préfidens à Mortier revêtus de leur épitoge. Avant François I, M. le Chancelier se plaçoit aussi sur ce banc au-dessus du premier Président; il s'y place même encore lorsqu'il arrive avant le Roi, & julqu'à fon arrivée qu'il va fe mettre aux pieds du trône. On tient que ce fut le Chancelier Duprat qui introduisit pour lui cette distinction de sièger seul ; il le fit en 1527; cependant en cette même année, & encore en 1536, on retrouve le Chancelier fur le banc des Préfidens.

Sur les trois bancs ordinaires couverts de fleurs de lis, formant l'enceinte du parquet, & fur le banc du premier & du fecond barreau du côté de la cheminée, font les Confeillers d'honneur, les quatre Maîtres des Requêtes en robe rouge, les Confeillers de la Grand'Chambre, les Préfidens des Enquêtes & Requêtes, rons en robe rouge, de même que les autres Confeillers au Parlement. Dans le parquet, fur deux tabourets, au devant de la chaire de M. le Chancelier, font le Grand-Maître & le Maître des cérémonies.

D'ans le même parquet à genoux devant le Roi, deux Huissiers Mafsiers du Roi, tenant leurs masses d'argent doré, & six-hérauts d'armes.

A droite fur deux bancs couverts de tapis de fleurs de lis, les Confeillers d'État & les Maîtres des Requêtes venus avec M. le Chancelier en robe de fatin noir.

Sur un banc en entrant dans le Parquer, sont les quatre Secrétaires d'État.

Sur trois autres bancs à gauche dans le Parquet, vis-à-vis des Confeillers d'État, font les Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint-Efprir, les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, & les Baillis d'Épée que le Roi amène à fa fuite.

Sur un siège à part le Bailli du Palais.

A côté de la forme où font les Secrétaires d'État, le Greffier en chef revêtu de fon épitoge, un bureau devant lui couvert de fleurs de lis, à fa gauche l'un des principaux commis au Greffe de la Cour, fervant en la Grand'Chambre, en robe noire, un bureau devant lui.

Sur une forme derrière eux, les quatre Secrétaires de la Cour.

Sur une autre forme derrière les Secrétaires d'État, le grand Prevôt de l'Hôtel, le premier Ecuyer du Roi, & quelques autres principaux Officiers de la Maison du Roi.

Le premier Huissier est en robe rouge, assis en sa chaire à l'entrée du Parquet.

En leurs places ordinaires, les Chambres assemblées au bout du premier barreau jusqu'à la lanterne du côté de la cheminée avec les Confeillers de la Grand'Chambre, & les Préfidens des Enquêtes & Requêtes, sont les trois Avocats du Roi & le Procureur Général placé après le premier d'entr'eux.

Dans le furplus des barreaux des deux côtés & fur quatre bancs que l'on ajoute derrière le dernier barreau du côté de la cheminée, fe mettent les Confeillers des Enquêtes & Requêtes, qui sont tous en robe rouge.

Lorsque le Roi est asses couvert, le Chancelier commande par son ordre que l'on prenne séance, ensuite le Roi ayant ôté & remis son chapeau, prend la parole.

Anciennement le Roi proposoit fouvent lui-même les matières sur lesquelles il s'agilloit de délibérer. Henri III le faisoit presque toujours; mais plus ordinairement le Roi ne dit que quelques mots, & c'est le Chancelier ou, à son défaut, le Garde des Sceaux, lorsqu'il y en a un, qui propose.

Loríque le Roi a ceffé de parler, le Chancelier monte vers lui, s'agenouille pour recevoir fes ordres, puis étant descendu, remis à la place, affis & couvert, & après avoir dit que le Roi permet que l'on se couvre, il fait un discours fur ce qui fait l'objet de la séance, & invite les Gens du Roi à prendre les conclusions qu'ils croiront convenables pour l'intérêt du Roi & le bien de l'Étar.

Le premier Préfident, tous les Préfidens & Conseillers mettent un genon en terre, & le Chancelier leur ayant dit : le Roi ordonne que vous vous leviez, ils se lèvent & restent debour & découverts; le premier Préfident parle, & son difcours fini, le Chancelier monte vers le Roi, preud ses ordres le genou en terre, & descendu & remis en la place, il dit que l'intention du Roi est que l'on tasse la lecture des lettres dont il s'agit; puis s'adressant au Gressier en Chef, ou au Secrétaire de la Cour qui en son absence fait ses fonctions, il lui ordonne de lire les pièces; ce que le Gressier fait étant debout & découvert.

La lecture finie, les Gens du Roi fe mettent à genoux, M. le Chancelier leur dit que le Roi leur ordonne de fe lever; ils fe lèvent & restent debout & découverts, le premier Avocat Général porte la parole & requiert felon l'exigence du cas.

Enfuire M. le Chancelier remonte vers le Roi, & le genou en terre prend ses ordres ou, comme on disoit autrefois, son avis, & va aux opinions aux Princes & aux Pairs laïques, puis revient pasfer devant le Roi & lui fait une profonde révérence & va aux opinions aux Pairs ecclésiastiques & Maréchaux de France.

Puis descendant dans le Parquet il prend les opinions de Messieurs les Présidens (autresois il prenoit leur avis après celui du Roi) en suire il va à ceux qui sont sur les bancs & formes du Parquet, & qui ont voix désibérative en la Cour & dans les Barreaux laïques, & prend l'avis des Conseillers des Enquêtes & Requêtes,

Chacun opine à voir basse, à moins d'avoir obtenu du Roi la permission de parler à haute voir.

Enfin après avoir remonsé vers le Roi & étant redescendu, remis à sa place, affis & couvert, il prononce : le Roi en son lit de justice a ordonné & ordonne qu'il sera procédé à l'enrégistrement des lettres fur lesquelles on a délibéré; & à la fin de l'Arrêt il est dit : fait en Parlement le Roi y séant en son lit de justice.

Anciennement le Chancelier prenoit deux tois les opinions : il les demandoir d'abord de sa place, & chacun opinoit à haute voix ; c'eft pourquoi lorsque le Confeil s'ouvroir, il ne demeuroit en la Chambre que ceux qui avoient droit d'y opiner; & on en failoit lartir tous les aurres & les Prélats eux-mêmes, quoiqu'ils eussent accompagné le Roi ; ils ne rentroient que lors de la prononciation de l'Arrêt. C'est ainst que l'on en ula en 1610 & en 1643;, & méme encore en 1725. Après l'onverture des portes, le Greffier faisoit une nouvelle lecture des leurse qu'il s'agissoit d'enregistrer; les Gens du Roi donnoienr de nouveau leurs conclutions, qu'ils faisoient précéder d'un discours desviné à instruire le public des motifs qui avoient déterminé; enfuite le Chancelier reprenoit les avis pour la forme, mais à voix basse, allant de rang en rang, comme on le fait à l'audience au Parlement lorsqu'il s'agir de prononcer un délibéré, & ensuite il prononçoit l'Arrêr.

Préfensement, loit qu'on ouvre les porces ou que l'on opine à huit clos, M. le Chancelier ne va aux opinions qu'une seule fois.

La léance finie, le Roi fort dans le même ordre qu'il est entré.

Nos, Rois ont quelquefois renu des lits de justice ailleurs qu'au Parlement de Paris : on en a vu tenir au château des Thuileries, à Verfailles, au Grand Confeil, & même en d'autres Parlemens : François I & Charles IX en ont tenu chacun un à Rouen. On dit, mourir au lit d'honneur; pour dire, mourir à la guerre dans quelque occasion remarquable; & cela ie dit d'un homme de guerre qui est tué dans une bataille, dans un combat, à l'attaque ou à la défense d'une place.

On dit auffi par extension, en parlant d'un homme qui est mort dans l'exercice actuel d'une profession honorable, qu'*il est mort au lit d'hon*neur.

- LIT, se dit figurément du canal par où coule un fleuve, une rivière. Le lit du Danube. Le lit de la Garonne.
- LET, se dit aussi d'une couche de quelque chose qui est étendue sur une autre. Un lit de marne. Un lit de craie. Un lit de glaise. On met d'abord un lit de fruit, ensuite un lit de sucre.
- Lar, se dit en termes d'Architecture, de la situation naturelle d'une pierre dans la carrière. On appelle *lit tendre* celui de dessus; & *lie dur*, celui de dessous.

Dans une muraille, on appelle lit de pierres, lit de moellons, une assife de pierres, de moellons.

En termes de Marine, on appellelie de marée, un endroit de la mer où il y a un courant rapide Et lie du vent, la direction par laquelle levent fouffle.

Ce monofyllabe est bref au singulier, mais il est long au pluriel.

- LITA; petite ville de la Turquie d'Europe, dans la Macédoine, à fept lieues de Salonique.
- LITANIES; substantif féminin pluriel. Litania. Certaines prières que l'Église chante en l'honneur de Dieu, de la Vierge & des Saints, en les invoquant les uns après les autres. Dans les Processions des Hogations on chante les litanies des Saints.

LITANIE, se dir quelquefois familie-

rement au fingulier pour fignifier une longue & ennuyeuse énumération. Il nous a fort ennuyés en faifant la litanie des perfonnes qui étoient dans cette assemblée.

Les deux premières fyllabes font brèves & la troisième longue.

LITÉ, ÉE; participe passif. Voyez LITER.

- LITEAU; substantif masculin, & terme de Vénerie. Cubile lupi. Il se dit du lieu où le loup se repose pendant le jour.
- LITEAU; substantif masculin, & terme de Charpenterie & de Menuiferie. Petite tringle de bois ainsi appelée ou de sa disposition ou de son usage, ou parcequ'elle est couchée sur une autre qui lui sert de lit, ou parceque d'autres reposent fur elle.
- LITEAUX; substantif masculin pluriel. Raies bleues qui sont à quelques distances des extrémités de cesraines serviettes.
- LITER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de pêche qui signifie mettre le poisson par lit dans les tonnes.
- LITER, est aussi un terme de Manufacture de draps, qui signifie coudre ou attacher avec du gros fil ou de la menue ficelle de petites cordes de la grosseur du bout du doigt le long de la pièce entre l'étosse & la lisière, afin que la partie qui en a été couverte ne puisse prendre teinture, & qu'elle garde son fond ou pied. On reconnoît à cela la bonne teinture. Il est défendu aux teinturiers de teindre en écarlate, violet, vert-brun, vert-gris, si les draps ne sont *lités*.
- LITHARGE; substantif féminin. Lithargyrium, Sorte de composition faite par le mélange du plomb &

de l'écume qui sort de l'argent lorsqu'on le rafine dans le plomb fondu.

La litharge est plus ou moins blanchâtre ou rougeâtre, fuivant les métaux qui étoient alliés avec l'argent: on nomme la première litharge d'argent, & la seconde litharge d'or.

La litharge peut aifément fe reffusciter en plomb, aussi y réduit-on en la fondant à travers les charbons, une grande quantité de celle que fournissent les affinages en grand. C'est toujours la moins altérée par le mêlange des métaux étrangers qu'on réduit ainsi, afin que le plomb qui en provient soit de vente & de bonne qualité: le reste de la litharge de ces mêmes affinages est mis dans le commerge & sert à différens usages. Les potiers de terre en font une grande consommation pour la couverte de leurs poteries.

On l'emploie dans la peinture pour rendre l'huile de lin ficcative; on la fait entrer dans la composition de quelques verres, car elle est trèsfusible & très-fondante; enfin on la pétrifie & on la divise pour les usages pharmaceutiques en la préparant ou la pulvérisant à l'eau.

La litharge est de toutes les préparations de plomb la plus employée en Médecine pour l'usage extérieur : elle est surrour un ingrédient trèsordinaire des emplâtres. Elle fait la base ou constitue le corps d'un grand nombre.

Elle entre aussi dans la composition de plusieurs onguens; le plus simple, le mieux entendu, celui ou la litharge est véritablement dominante & jouissant de ses propriétés; celui en même temps qui est le plus usité, c'est le *nutritum* vulgaire.

Elle entre encore dans l'onguent dessicatif rouge, dans l'egyptiac, dans



120

dans l'onguent de la mère, l'onguent des Apôtres, &c. dans un grand nombre d'emplâtres, dans la pierre médicamenteuse, &c.

La litharge est ainsi que les autres préparations de plomb, dessicative, répercussive & réfrigerante.

- LITHIASIE; substantif séminin. Lithiasis. Terme de Médecine. Formation de la pierre ou calcul dans le corps humain. Voyez PIERRE.
- LITHIASIE, se dit aussi d'une maladie des paupières caulée par de petites tumeurs dures & pétrifiées qui se forment sur leurs bords.

Ces tumeurs proviennent d'une lymphe épaissie & endurcie dans quelques grains glanduleux ou endedans de quelque vaisseau lymphatique, ce qui les rend enkystées. Dans ce cas on guérit par l'opération qui consiste à faire une incision sur ces petites tumeurs, à les découvrir & a les extirper. On pratique sur ces duretés pierreuses, les unes après - les autres, de petites incisions longitudinales avec une lancette pour les découvrir ; puis avec une érigne on retient la dureté pour la dissé quer & la séparer par le moyen d'une espèce de petite feuille de mirthe tranchante fans rien emporter de la membrane des paupières. On met pardessus ces petites ouvertures une emplatre agglutinatif pour en faire la réunion, puis une compresse trempée dans un collyre astringent; enfuite on applique un petit bandage qui maintient tout l'appaseil. Il y en a qui veulent que si ces grains paroissent plus au-dedans de la paupière qu'au dehors, on y fasse les incisions par dedans; cela seroit en effet plus avantageux s'il ne falloit pas retourner la paupière, ce qui est beaucoup plus incommode que de travailler en dehors, manière Tome XVI,

d'opérer que M. Dionis préfère. LITHOBOLIES; substantif féminin

- pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qui se célébroient à Épidaure, à Égine & à Trézène, en mémoire de Lamie & d'Auxésie, deux jeunes filles de l'île de Crète, que quelques habitans de Trézène lapidèrent dans une sédition. On ordonna, dit Pausanias, que pour appaiser leurs manes on célébreroit tous les ans dans Trézène une sète en leur honneur, & cette Fête sut appelée Lichobolies.
- LITHOCOLLE; substantif féminin, Lithocolla.Ciment dont les Lapidaires font usage pour attacher & assujetzir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule. La lithocolle se fait avec de la vieille brique & de la poix réfine.
- LITHOGRAPHIE; substantif féminin. Lithographia. Cest la description des pierres,
- LITHOLOGIE; fubftantif féminin. Lithologia. Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'examendes différentes espèces de pierres, de leurs propriétés & des caractères qui les distinguent. Il cultive la lithologie.
 - Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.
- LITHOLOGUE; substantif masculin. Auteur qui a écrit sur les pierres. Agricola, Gesner, Aldrovande, Lister, sont du nombre des Lithologues.
- LITHOMANCIE; substantif féminin, Lithomantia. Sorte de divination qui se faisoit autrefois par le moyen des pierres.

On n'a que des conjectures incertaines sur cette espèce de divination. Dans le poéme des pierres attribué à Orphée, il est fait mention d'une qu'Apollon donna à Hée

T 2 T

lénus le Troyen. Cette pietre, dit le Poëte, s'appelle Siderités & a le don de la parole; elle est un peu raboteuse, dure, pesante, noire & a des rides qui s'étendent circulairement sur sa surface. Quand Hélénus vonloit employer la vertu de cette pierre, il s'abstenoit pendant 21 jours du lit conjugal, des bains publics & de la viande des animaux : enfoite il faison plusiones facrifices, il lavoit la pierre dans une fontaine, l'enveloppoit pieusement & la portoit dans son sein. Après cette préparation qui rendoit la pierre animée, pour l'enciter à parler, il la prenoit à la main & faisoit semblant de la vouloir jeter. Alors elle jetoit un cri semblable à celui d'un. enfant qui défire le lait de sa nourrice. Hélénus profitant de ce moment interrogeoit la pierre far ce qu'il vouloit savoir, & en recevoit des réponses certaines : c'eft sur ces réponses qu'il prédit la ruine de Troie sa patrie.

On croit que les Chananéens & les Phéniciens confultoient certaines piertes comme des oracles.

On rapporte aussi à la lithomancie la superstition de ceux qui penfent que la pierre précieuse appelée *améthiste*, a la vertu de faire connoître à ceux qui la portent, les événemens futurs par les songes.

Les deux premières fyllabes font brèves, la troisième moyenne & la dernière longue.

LITHONTRIPTIQUE ; adjectif des deux genres quis'emploie aussi inbftantivement, & terme de Médecine. Il fe dit des médicamens qui dissolvent la pierre dans la vessie, & la font fortir en sable par les urines. On regarde la verge dorée, le suc de limon, & c. comme des remèdes lichontriptiques. Le reméde de Stéphens palse pour un excellent lithontriptique.

LITHOPHAGE; substantif malculin. Petit ver noirâtre qui se trouve dans l'Ardoise & qui la mange. Il est couvert d'une petite coquille percée par les deux bouts, sort tendre & fragile, & dont la couleur est cendrée & verdâtre : le ver rend ses excrémens par un de ces trous, & il passe ses pieds & sa sête par, l'autre : cet insecte a le corps composé d'anneaux avec six pieds.

On apperçoit dans les couches de l'ardoife les traces de ce ver : ces traces sont les chemins qu'il creule lorsque la pierre est encore molle: c'est avec sa tête qu'il marche, car la traînant & la faisant sortir par le petit trou qui est au-devant de fa coquille, c'est un point fixe qui lui sert pour avancer, tandis que le reste de son corps s'appuie sur ses pieds. Il a quatre mâchoires qui lui fervent de dents. M. Desbois dit que cet animal fait sortit de sa bouche un petit filet dont il bâtit is coquille : il a dia petits yeux noiratres, cinq de chaque côté, rangés les uns à côté des autres en fosme de croissant. On ne sait pas, dit le même auteur, quelle nouvelle forme cet inseche prend dans la suite; mais il est constant qu'il se métamorphole & que c'est dans la coquille que se fait ce changement. Un observateur ayant rencontré la nymphe de ce petit ver, en vit sortir plus de quarante vers tous vivans. Ils avoient la tête noire, leurs pieds étoient fort visibles; leur corps étoit jaune & mêlé de rouge.

LITHOPHIFE; substantif masculin. Corps marin de la nature de la pierre & qui ressemble à des plantes ou à des arbrisseaux. Le corail est une espèce de lichephise. Voyez Constan.

On a long-temps regardé les lithophites comme des productions du règne végétal, à cause qu'ils ont | une tige, des branches, des rameaux, &c. mais on est aujourd'hui convaincu qu'ils appartienment au règne animal : ils font produits par des infectes comme les gâteaux de cire font l'ouvrage des abeilles : au lieu de racines ils ont une base adhérente à un rocher, à un caillou, à une coquille ou à tout autre corps solide qui se rencontre à l'endroit où les infectes commencent leur édifice : ils l'élèvent peu à peu & le ramifient. Les lithophites sont recouverts d'une écorce molle & poreuse : chaque pore est l'ouverture d'une cellule dans laquelle réfide un insecte. Cette écorce est de différentes couleurs dans diverses espèces de lithophites : il y en a de blanches, de jaunes, de rougeâtres, de pourprées, :&c.

- LITHOPHOSPORE; substantif masculin. Quelques Naturalistes donnent ce nom à une espèce de spath qui après avoir été calciné doucement dans le seu, a la propriété de luire dans l'obscurité.
- LITHOSTROTION; substantif mafculin. On a donné ce nom à une espèce de corail qui se trouve dans le sein de la terre : il est composé de plusieurs colonnes ou articula-
 - tion's menues qui font ou cylindriques ou prifmatiques, qui fe joignent exactement les uns aux autres & au fommet desquelles on remarque la forme d'une étoile.
- LITHOSTROTOS; substantis mafculin. Ce terme qui se trouve dans l'Évangile de Saint Jean, est grec & signifie un pavé de pierre; mais on désignoit ainsi le plus souvent chez les anciens, un lieu pavé propre ment de marbre. de disférentes

couleurs & à différens compartimens.

LIT

- LITHOTHOME ; fubftantif masculin. Lithotomus. Instrument de Chirurgie qui est une espèce de bistouri dont on se fert dans l'opération de la taille, pour faire l'incision par laquelle on veut tirer la pierre de la vessie.
- LITHOTOMIE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Lithotomia. Opération par laquelle on tire la pierre de la vessie. Un traité de lithotomie.
- LITHOTOMISTE; substantif masculin. Chirurgien qui s'applique particulièrement à l'opération de la taille. Ce Chirurgien passepour un habile Lithotomisse.
- LITHUANIE; grand pays de l'Europe autrefois indépendant & présentement uni à la République & à la Couronne de Pologne, avec titre de Grand Duché.

Il a environ 150 lieues de long & 100 lieues de large; il est borné au nord par la Livonie, la Courlande & partie de l'Empire Russien; à l'Orient par le même Empire; au sud-est & au midi par la Russie polonoise; au couchant par les Palatinats de Lublin & de Poldaquie, le Royaume de Prusse & la mer Baltique.

La Lithuanie est un pays uni, coupé de lacs & de grandes rivières très-poissonneuses, dont quelquesunes vont descendre dans la mer Noire & les autres dans la mer Baltique. Les lacs sont formés par la fonte des neiges, l'eau coule dans des lieux creux & y demeure. Les principaux flenves sont le Nieper, autrement dit le Borysthène, & le Vilia; l'un & l'autre prennent leurs fources dans la Lithuanie. La Dwine Q ij la traverse, & le Niemen qui s'y forme de plusieurs rivières, va se perdre dans le golfe de Courlande. Les forêts abondent en gibier & en venaison.

Le trafic du pays confiste en bled, en miel, en cire, en peaux de zibelines, de panthères, de Cafftors, d'ours & de loups que les étrangers viennent chercher fur les lieux.

Les Lithuaniens ont une manière de labourer qui leur est commune avec les habitans de la Russie Blanche; ils coupent dans l'été des rameaux d'arbres & de buissons; ils étendent ce bois sur la terre & couchent par dessus de la paille pour le couvrir pendant l'hiver : l'été suivant ils y mettent le seu; ils sèment sur la cendre & sur les charbons, & aussitôt ils passent la charrue par-dessus. C'est ainsi qu'ils en graissent leurs terres tous les six ou huit ans, ce qui leur procure d'abondantes récoltes.

Il ne croît point de vin dans ce pays: du refte on y a abondam ment tout ce qui est nécessaire à la vie ; mais cet avantage n'est que pour les Nobles, les paysans y sont encore plus malheureux qu'en Po logne; leur état est pire que celui des esclaves de nos Colonies; ils ne mangent que du pain noir comme la terre qu'ils sèment, ne boivent que d'une bierre dérestable ou du médon, breuvage de miel cuit avec de l'eau, portent des chaussures d'écorces de tilleul & n'ont rien en propriété. Un Seigneur qui tue quelqu'un de ces malheureux, est quitte pour une légère amende.

Histoire. Les Ducs de Russie subjuguèrent la Lithuanie dans les siècles barbares, & l'obligèrent à lui payer un tribut qui consistoir en faisceaux d'herbes, en feuilles d'arbres & en une petite quantité de chaussures faites d'écorce de tilleul. Le tribut parut rude aux Lithuaniens, apparemment par la manière dure dont on le levoit; car il n'étoit pas difficile à payer. Quoi qu'il en soit, leur chef Erdivil prit les armes, secoua le joug, se rendit maître d'une partie de la Russie en 1217, & exigea des Russes le même tribut que la Lithuanie leur payoit précédemment.

Ringeld, un des fuccesseurs d'Erdivil, ayant poussé s conquêtes dans la Prusse, dans la Mazovie & dans la Pologne, prit le titre de Grand Duc de Lithuanie. Mendog qui succéda à Ringeld, marcha sur fes traces; mais à la fin les pillages continuels qu'il faisoit sur ses voifins, attirêrent leur haine, & les Chevaliers Teutoniques profitant des circonstances favorables, l'attaquèrent fi vivement, que Mendog pour sauver ses propres Etats, se déclara Chrétien & se mit avec son Duché fous la protection d'Innocent IV qui tenoit alors le siège de Rome.

Ce Pontife qui venoit de déclarer de sa propre autorité, Haquin Roi de Norwège, en le faisant enfant légitime de bâtard qu'il étoit, n'hésita pas de protéger Mendog, & voulant imiter en quelque manière la grandeur de l'ancien Sénat romain, il le créa Roi de Lithuanie, mais relevant de Rome.» Nous » recevons, dit-il, dans fa bulle du » 15 Juillet 1251, ce nouveau » Royaume de Lithuanie au droit & à la propriété de Saint Pierre, » vous prenant sous notre protec-» tion, vous, votre femme & vos » enfans.»

Gependant la Lichuanie ne fut point encore un Royaume, malgré

l'étrection du Pape. Mendog même abandonna bientôt le christianisme & reprit la Courlande sur les Chevaliers Teutoniques affoiblis. Les successeurs de Mendog maintinrent ses conquètes & les étendirent.

L'un d'eux, Jagellon, s'étant rendu redoutable à la Pologne, & craignant les viciflitudes de la fortune, offrit aux Polonois de recevoir le baptême, & d'unir à ce Royaume le duché de Lithuanie en époulant la Reine Hedwige. Les Polonois acceptèrent ses offres; Jagellon fut baptisé à Cracovie le 12 Février 1386. Il prit le nom d'Uladislas, épousa Hedwige & fut proclamé Roi de Pologne : par ce moyen la Lithuanie fut unie à la Pologne, & le Paganisme qui avoit régné julqu'au temps de Jagellon en Lithuanie peut-être plus supersticieusement que chez aucun peuple du monde, s'abolit infenfiblement & prit une teinture de chriftianisme. Jagellon gagna par son exemple, par sa conduite & par sa libéralité, un grand nombre de ses sujets à la foi chrétienne; il faisoit présent d'un habit gris à chaque perfonne qui se convertissit.

Enfin fous Casimir III, fils de Jagellon, les Polonois conviurent qu'ils ne feroient plus qu'un même peuple avec les Lithuaniens; que le Roi feroit élu en Pologne; que les Lithuaniens auroient séance & suffrage à la Dière; que la monnoie feroit la même; que chaque Nation suivroit ses anciennes coutumes, & que les charges de la Cour & du duché de *Lithuanie* subsisteroient perpétuellement, ce qui se pratique encore aujourd'hai.

LFTHUANIEN, ENNE; substantif.

Qui est de la Lithuanie, qui habite la Lithuanie. Voyez LITHUANIE.

LITIÈRE ; fubftantif féminin. Paille ou autre chofe femblable qu'on répand dans les écuries, dans les étables, fous des chevaux, des bœufs, des montons, & c. afin qu'ils le couchent desfus. Ces chevaux font fatigués, il faut leur donner de la litière fraîche.

On dit, faire la litière à des chevaux, à des vaches, &cc. pour dire, leur préparer de la litière, foit en la donnant nouvelle, foit en remuant la vieille avec des fourches, afin qu'ils foient couchés plus mollement.

On dit, qu'un cheval est fur la litière; pour dire, qu'il est malade ou estropié à ne pouvoir sortir de l'écurie,

On dit figurément & familièrement d'une personne, qu'elle est fur la litière; pour dire, qu'elle est malade au lit. Ses deux enfans sont sur la litière.

On dit proverbialement & figurément, faire litière de quelque chose; pour dire, la prodiguer & la répandre comme une chose vile. Il fait litière de son argent.

LITIÈRE, fignifie auffi une forte de voiture ou de chaife couverte, portée fur des brancards par deux mulets ou deux chevaux, l'un devant, l'autre derrière. Un carrosse auffi doux qu'une litière. Les anciens avoient deux fortes de litières, les unes étoient portées par des mulets & les autres par des hommes.

La première fyllabe est brève, la feconde longue & la troisième trèsbrève.

LITIERSE, ou LITIERsès; fubitantif masculin. Sorte de chanson usitée chez les Grecs & surtout affectée aux Moissonneurs. Elle sut ainsi ap-

pelée de Litiersès, fils naturel de Midas & Roi de Celènes, en Phrygie, qui avoir enseigné l'agriculture aux Phrygiens.

- LITIGANT, ANTE ; adjectif & terme de Palais. Contendens. Qui plaide. La plupart des Parties litigantes ont accepté la fuccession.
- LITIGE ; substantif masculin. Lis. Contestation en Justice pardevant les Juges. Il se dit particulièrement des contestations qui s'élèvent sur le possession des bénéfices.

Le lirige donne ouverture à l'érercice du droit de régale; mais fuivant la déclaration du Roi de 1673, il faut que la contestation foit formée six mois avant le décès de l'Évêque.

La règle de subrogandis collitigantibus, n'est point reçue en France. Le droit du collitigant décédé, passe tout entier à son rélignataire, & s'il n'y a point de réfignation à celui à qui l'Ordinaire ou le Pape a conféré; sans autre préférence que la priorité des dates ou des provisions. Il est dit par l'article 11 du titre 15 de l'ordonnance de 1667, que si durant le cours de la procédure, celui qui avoit la possession actuelle du bénéfice, décède, l'état & la main-levée des fruits feront donnés à l'autre partie sur une simple requête qui sera faite judiciairement à l'audience, en rapportant l'extrait du registre mortuaire & les pièces justificatives de la litispendance, sans autres procédures. L'elprit de l'ordonnance étant de procurer la desserre des bénéfices, on à pensé que le résignataire ou le pourvu par la mort du collitigant en possession, devoit être préféré au furvivant pour le possessionre du bénéfice quand même ce pourvu n'auroit pas toutes les qualités requiles

LIT

pour le desservir ; c'est ce qui a été jugé par arrêt du parlement du 21 Février 1729.

On appelle droit de litige de patronage en Normandie, un droit dépendant de la Couronne, & en vertu duquel le Roi nomme aux bénéfices de la province de Normandie, dont le patronage est litigieux entre les Patrons. Suivant la difpofition de l'article 74 de la coutume de Normandie, ce droit a lieu toutes les fois que la possession ou la propriété du droit de patronage est en litige, & que les Patrons font parties dans la contestation. Pour donner ouverture à ce droit, il faut qu'il y air eu une affignation donnée fuivant les formalités prescrites par l'ordonnance du mois d'Avril 1667 pour les ajournemens, & que la cause n'ait point été contestée avant la vacance du bénéfice. Le Roi par conféquent ne peut disposer des bénéfices qui ont donné occasion au procès.

Suivant un arrêt du Confeil du 29 Avril 1695, le lirige est suffifamment formé par un appointement en droit.

Le Roi repréfentant le Patron, jouit des mêmes prérogatives; & quelle que foit la vacance du bénéfice, lorsqu'elle arrive pendant le litige, la collation en appartient à Sa Majesté.

Le droit du Roi de préfenter à cause du litige, a lieu non seulement quand la contestation est entre deux Patrons laïques, mais encore en cas de litige entre un patron laïque & un Patron ecclésiastique, parceque la coutume ne distinguant point le patronage ecclésiastique du patronage laïque, le Roi a la garde des deux. Quoique le Roi présente au lieu du Patron ecclésiastique, il

n'est vependant point sujet à la prévention du Pape; & il n'est point astremt à présenter au bénéfice dans les six mois accordés aux Patrons, parcequ'il présente en vortu d'un droit royal & temporel sur lequel il ne reconnoît point de Supérieur, droit qui est appelé communément le droit de regale du pays & duché de Normandie.

Ce droit du Roi de nommer aux bénéfices dont le patronage est litigieux, reste ouvert jusqu'à ce qu'il y ait un jugement définirif exécuté ou un arrêt de Cour Souveraine. Comme le Roi est intéressé dans ces contestations, il ne peut être passé d'appointement, & on ne peut transiger sans le confentemeut du Procureur Général ou de substituts dans les Juridictions inférieures.

LITIGIEUX, EUSE; adjectif. Litigiosus. Qui est ou qui peut être en litige & contesté en Justice. Des droits litigieux. Une succession litigieuse.

Les trois premieres fyllabes font brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.*

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas un litigieux bénéfice, mais un bénéficativigieux.

LITISPENDANCE; substantif féminin & terme de Palais. Le temps durant lequel un procès est pendant en Justice.

La litispendance est un moyen d'évocation, c'est-à-dire, que quand on est déjà en procès avec quelqu'un dans une Juridiction, on peut évoquer une demande qui est formée devant un autre Juge, si cette demande est connexe avec le premier pracés. Pour que la litilpendance puisse autoriser l'évocation, il faut que ce soit entre les mêmes personnes, pour le même objet & en vertur de la même cause.

Les déclinatoires proposés pour cause de litispendance, doivent être jugés sommairement à l'audience, fuivant l'article 3 du titre 6 de l'ordonnance de 1667.

- LITORNE; fubltantif féminin. Elpèce degrive, la moins estimée de toutes. Voyez GRIVE.
- LITOTE; substantif séminin. Figure de rhérorique qui confiste à se fervir par modestie ou par égard, d'une expression foible pour réveiller l'idée du plus. Quand Chimène dit à Rodrigue, va, je ne se hais point, elle lui fait entendre bien plus que ces mots-là ne fignifient dans leur fens propre.

Il en est de même de ces façons de parler, je ne puis vous louer, c'està-dire, je blame votre conduite. Je ne méprife pas vos préfens, fignifie, que j'en fais beancoup de cas. Il n'est pas fot, veut dire, qu'il a plus d'esprit que vous ne croyez. Il n'est pas poltron, fait entendre qu'il a du courage. Pythagore n'est pas un auteur méprifable, c'est-à-dire, que Pythagore est un auteur qui mérite d'être estimé. Je ne fuis pas difforme, veut dire modestement qu'on est bien fait, ou du moins qu'on le croix ainfi.

LITRE; substantif féminin. Zona tefferaria funebris. Grande bande ou ceinture noire autour d'une Églife ou d'une Chapelle, en-dedans ou en-dehors, sur laquelle sont peintes les armoiries du Seigneur Patron ou du Seigneur Haut - Justicier.

Le droit de litre est un des principeux droits honorifiques ou grands 22

honneurs de l'Églife : il n'eft usité que depuis que les armoiries sont : theyenues héréditaires : il a d'abord : été introduit en l'honneur des patrons seulement, & a été ensuite ; étendu aux Seigneur Hauts-Justiciers.

Le Patron a droit de litre quoiqu'il n'ait ni le fief ni la Justice fur le terrein où est l'Église, parceque le Seigneur en lui permettant de faire bâtir une Église en son territoire, est censé avoir consenti que le Patron eût les premiers honneurs, à moins qu'il ne se les soit expresfément réfervés. Le Patron eccléfiastique ne peut pas mettre sarmes de famille sur fa litre, il doit y mettre celles de son Église.

Le Seigneur Haut-Justicier a aufi droit de litre à ses armes. La coutume de Tours & celle du Lodunois en contiennent une disposition expresse : dans l'Église la litre du Patron est au - dessus de la sienne ; au -dehors de l'Église, c'est celle du Seigneur qui est au - dessus de celle du Patron,

Les Moyens & Bas - Jufticiers n'ont point de litre à moins qu'ils ne foient fondés en titre ou posseillem immémoriale.

Le droit de litre est tantôt perfonnel & tantôt réel. Il est perfonnel à l'égard du Patron ou du Fondateur, & comme tel il passe à l'aîné de la famille; mais quand le patronage est attaché à une glèbe, le droit de litre suit la glèbe comme le patronage. Quant au Haut-Justicier, il n'a jamais le droit de litre gu'à cause de sa Haute-Justice.

Pour avoir droit de litre comme Seigneur Haut-Justicier, il faut être propriétaire, c'est pourquoi les justruitiers, les douairières & les Seigneurs engagistes n'ont pas ce droit.

La largeur ordinaire de la litre est d'un pied & demi ou deux pieds au plus. Maréchal en son traité des droits honorifiques, dit qu'il n'y a que les Princes pour lesquels on peut en mettre de plus larges, telles que de deux pieds & demi : les écussons d'armoiries sont ordinairement éloignés des 2 pieds les uns des autres.

Le Fondateur d'une chapelle bâtie dans une aîle d'une Églife dont un autre est Patron ou Seigneur Haut-Justicier, ne peut avoir de litre que dans l'intérieur de sa Chapelle & non dans le Chœur ni dans la nef, ni au-dehors de l'Église. Le Patron du corps de l'Église peut même étendre sa litre jusques dans la Chapelle fondée par un autre, & faire poser sa litre au dessus de celle du Fondateur de la Chapelle.

LITRON; fubstantif masculin. Certaine mesure dont on se fert pour mesurer les choses sèches, comme pois, séves, lentilles, farine, &c. & qui contient la seizième partie d'un boisseau de Paris, ou trentesix pouces cubes. Un litron de ris. Un litron de lentilles.

Les deux fyllabes font brèves au fingulier; mais la feconde est longue au pluriel.

- LITRY; bourg de France, en Normandie, environ à deux lieues & demie, fud-ouest, de Bayeux.
- LITTERAIRE ; adjectif des deux gences Litterarius. Qui appartient aux lettres. Journallittéraire. Société littéraire. Nouvelles littéraires.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

LITTERAL, ALE; adjectif. Litter ralis.Qui est suivant la lettre, qui est



à la lettre. Ce passage ne doit pas être pris dans un fens littéral. L'explication littérale de la loi.

LITTÉRAL, se dit aussi en parlant de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle qu'on la parle aujourd'hui dans la Grèce & dans les îles de l'Archipel. Le grec littéral diffère beaucoup du grec vulgaire. Il se dit aussi de la langue arabe dans le même sens. Il emend mieux l'arabe littéral que le vulgaire.

On dit dans la conversation, qu'un homme est trop littéral; pour dire, qu'il prend les choses trop au pied de la lettre.

- LITTÉRAL, en terme de calcul, fignifie algébrique. On appelle grandeurs littérales, les grandeurs qui sont exprimées par des lettres.
- LITTERALEMENT; adverbe. Secundum fenfum litteralem. Selon la lettre, à la lettre. Cette phrafe ne doit pas être prife littéralement.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très - brève & la dernière moyenne.

- LITTÉRATEUR ; substantif masculin. Litterator. Celui qui est versé dans la connoissance des belles lettres & des matières qui y ont rapport. C'est un des premiers littérateurs de son siècle,
- LITTÉRATURE; fubstantif féminin. Litteratura. Étudition, connoisfance des belles lettres & des matières qui y ont rapport. Il a beaucoup de litérature. Avoir le goût de la littérature.

Voyez SCIENCE, pour les différences relatives qui en distinguent LITTÉRATURE, & c.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la cinquième très-brève.

Tome XVI.

- LITURGIE; tubstantif féminin. Liturgia. L'ordre & les cérémonies qui s'observent dans la célébration du fervice divin. Il se prend furtout pour les prières & pour les cérémonies de la Messe. La liturgie latine. La liturgie grecque. La liturgie gallicane.
- LIVADIE; ce mot pris dans un fens étendu, renferme tout ce que les anciens entendoient par la Grèce propre; mais la Livadie proprement dite ne comprend que ce que l'on appeloit dans l'antiquité, la *Phocide*, la *Doride* & la *Locride*. Elle est fituée entre le pays d'Athènes, la Macédoine, la basse Albanie & le golfe de Lépante.

Il y a dans cette contrée une ville de même nom située à 23 lieues, nord - ouest, d'Athènes, & dans laquelle il se fait un commerce considérable de laine, de blé & de riz.

- LIVARDE; substantif féminin & terme de Corderie. C'est une corde d'étoupe autour de laquelle on tortille le sil pour le rendte plus uni.
- LIVAROT ; bourg de France, en Normandie, à quarre lieues, sudouest, de Lisieux.
- LIVÉCHE : substantif féminin. Levissicum. Plante qui croît aux lieux ombrageux & qu'on cultive dans les jardins. Sa racine est épaisse, charnue, noirâtre en - dehots, blanche en-dedans & odorante. Elle pousse des tiges hautes de cinq à six pieds, grosses, cannelées, nouées & raméusses; ses feuilles sont faites comme celles de l'ache des marais, mais plus amples, vertes, brunâtres & d'une odeur forte. Les sommités des tiges sont chargées de grandes ombelles ou parasols, garnies de seus jaunes auxquelles

R

succèdent des semences assez grandes, oblongues, aromatiques, âcres & de couleur obscure.

Cette plante se nomme aussi ache de montagne & fermentaire. Sa racine & sa senence sont regardées comalexiphatmaques, carminatives, diurétiques & utérines. C'est principalement par cette dernière propriété que les auteurs l'ont recommandée; ils ont dit qu'elle faisoit paroître les vidanges, qu'elle chaffoit le placenta & le sœus mort. La dose de la racine en poudre, est d'un gros jusqu'à deux, & celle de la graine, depuis un scrupule jusqu'à un gros.

Le fuc des feuilles fraîches de livèche, pris à la dofe de deux ou trois onces, est regardé par quelques auteurs, comme un spécifique dans les mêmes cas, aussi bien que contre la suppression des règles.

Les différentes parties de la livèche entrent dans quelques préparations pharmaceutiques.

- LIVENSA ; rivière d'Italie , dans l'État de Venife. Elle a sa fource fur les frontières du Belluneze, sépare le Frioul de la Marche Trévisane, & va se perdre dans le golfe de Venise, au-dessous des ruines de l'Isola.
- LIVERSAY; bourg de France, au pays d'Aunis, environ à cinq lieues, nord-est, de la Rochelle.
- LIVET ; bourg de France, en Normandie, à une lieue & demie, fudfud-ouest, de Lisseux.
- LIVIAS ; nom d'une ancienne ville de la Palestine, au - delà du Jourdain. Elle fut ainsi appelée par Hérode, en l'honneur de Livie, femme d'Auguste.

LIVIDE ; adjectif des deux genres.

Lividus. Qui est de couleur plombée & tirant sur le noir. Un teint livide.

Il se dit le plus souvent de la peau, lorsqu'ensuite de quelque contussion ou quelque tumeur, elle devient bleue & noirâtre par l'épanchement du sang hors les petites veines sur la superficie. Il a les bras tout livides des coups qu'il a reçus.

LIVIDITÉ; substantif féminin. Lividitas. État de ce qui est livide. La lividité du teint marque une mauvaise fanté.

LIVIE; nom d'une femme célèbre qui épousa d'abord Tibère Claude Néron dont elle eut deux enfans, l'Empereur Tibère & Drusus surnommé Germanicus. Auguste épris des charmes de fa figure & de fon esprit, l'enleva à son mari, & quoiqu'elle für groffe, il ne laissa pas de l'épouser. Tibère séduit & intimidé fut forcé de céder sa femme enceinte à cet Empereur, de l'aveu même des Prêtres de Rome, plus effrayés de la puissance du Triumvir qu'attachés aux lois & à l'équité. L'esprit vif & infinuant de Livie lui donna beaucoup d'empire fur l'efprit d'Auguste qui partagea avec elle fes soins & sa puissance. Jamais femme ne poussa la politique plus loin & ne sut mieux la couvrir. Son ambition ne se borna pas à être la femme d'un Empereur, elle voulut en être la mère; elle fit adopter par Auguste les enfans qu'elle avoit eus de son premier marr, & pour combler l'espace qui étoit entre le Trône & eux, elle fit périr, diton, tous les parens d'Auguste qui auroient pu y prétendre. On l'accusa même d'avoir hâté la mort de son époux dans la crainte qu'il.



se défignât Agrippa posthume pour fon fuccesseur au préjudice de Ti-["]bère. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'elle cacha long-temps fa mort, de peur que si la nouvelle s'en répandoit en l'absence de son fils, il n'arrivât quelque révolution fubite fatale à sa fortune & à ses espérances. Ce fils, le motif de tous fes crimes, la traita avec la plus noire ingratitude, & pendant fa vie & après sa mort arrivée l'an 29 de Jésus-Christ. Il ne prit aucun foin de ses funérailles, cassa son testament, défendit de lui rendre aucun honneur. Cette femme a été mile au rang des plus grands politiques: elle réunifioit, dit Laurent Echard, l'habileté d'Auguste & la profonde diffimulation de Tibère.

LIVONIE; province de Russie avec titre de Duché, sur la mer Baltique qui la borne à l'occident, & sur le golfe de Finlande qui la borne au nord. On lui donne environ cent milles d'Allemagne de longueur depuis les frontières de la Prussie jusqu'à Riga, & quarante milles dans sa plus grande largeur, sans y comprendre les îles. Riga en est la capitale.

Cette province est extrêmement fertile en froment, & on la regarde comme le grenier de Lubeck, d'Amfterdam, du Dannemarck & de la Suède. Les rivières & les lacs y font fort poiffonneux, & les forêts remplies de gibier. Les payfans y font ferfs & miférables.

Histoire. Vers l'an 1158 des Marchands de Lubeck pénétrèrent dans la Livonie pour commercer, & par occasion ils annoncèrent l'Évangile à ces peuples barbares.

Le grand Maître de l'Ordre Teutonique y établit enfuite un Maître particulier, & la Liyonie demeura plus de 300 ans fous la puissance de l'ordre. En 1513 Guillaume de Plettenberg, Maître particulier du pays, secoua le joug de son Ordre & devint lui-même Souvetain de la Livonie.

Bientôt après Yvan, gtand Duc de Moscovie, ravagea le pays & s'empara de plusieurs places : alors Kettlergand, Maître de l'Ordre de Livonie, se voyant hors d'état de résister aux Moscovites, appela Sigissond à son secours en 1557, & la Livonie lui fut cédée.

Au milieu de ces troubles, la ville de Revel fe mit fous la protection d'Eric, Roi de Suède; ce qui forma deux partis dans la province, & des guerres qui ont fi long-temps durć entre la mofcovie la Suède & la Pologne. Enfin le gain de la bataille de Pultawa valut à Pierre le Grand la conquête de cette province, & le traité de Neuftadt lui en affura la possefion.

On appelle terre de Livonie, une espèce de terre bolaire dont on fair ulage dans les pharmacies d'Allemagne. Il y en a de jaune & de rouge : La première est fort douce au toucher & fond, pour ainsi-dire, dans la bouche : la secondé est d'un rouge pale; elle eft moins pure que la précédente; son goût est styptique & aftringent. Ces terres ne sont point folubles dans les acides. Les Espagnols, les Portugais & les Italiens en font usage. La terre de Livonie vient sous la forme d'une terre sigillée, & est en petits gâteaux lesquels portent l'empreinte d'un cachet qui représente une Eglise & deux clés en sautoir.

LIVOURNE ; ville d'Italie, l'une des plus considérables du grand Duché de Toscane, sur la Méditerranée, à six lieues, sud, de Pise, R ij & à vingt lieues, sud - ouest, de Florence, fous le 27^e degré, 53 minutes, 30 secondes de longitude, & le 43^e, 32 minutes, 2 secondes de latitude. C'eft le seul port & le fiége principal du commerce de la Toscane. Cette ville dans laquelle on compte trente à quarante mille ames, a environ deux milles de tour; elle est fortifiée du côté de la terre par de bons bastions avec de larges fosses pleins d'eau, sourcenus de différens ouvrages; & l'on y entretient 2000 hommes de garnison. Elle est bien bâtie, la plupart des maisons sont de brique avec des chaînes de pierre de taille; les rues sont droites & bien pavées : il y a un quartier situé entre la forteresse neuve & la vieille qu'on appelle la nouvelle Venise, parcequ'il est percé de canaux sur lesquels on fait transporter les marchandises avec des chaloupes jusqu'aux portes des magafins. Une des principales commodités de Livonrne est d'avoir un canal de cinq lieues de long qui aboutit dans l'Arno, par lequel on conduit à Pife les voyageurs & les marchandises pour un prix très-modique. La forme générale de la ville est carrée, elle a une grande place fur le bord de la Darce, de laquelle on voit ses deux portes opposées, favoir la porte Colonnella qui regarde la mer, & la porte de Pife du côté du continent, à laquelle conduit une large rue appelée Via-Grande. La place Piazza-Grande est vaste & belle, sans que les bâtimens en soient bien réguliers; on y voit l'Eglife principale, Il-Duomo, & le Palais Ducal, Pallazzo - del - Principe où le Grand Duc loge quand il vient à Livourne, & une fontaine dont l'eau n'est pas trop bonne : cependant tout le peuple en boit, mais ceux à qui leurs facultés le permettent, en font venir de Pise pour leur boisson.

Le port n'a guère que zo brasses ou 36 pieds de profondeur ; il est sujet à des attérissemes auxquels on remédie assidument par le moyen des pontons qui servent à tirer le fable & les immondices. Le Grand Duc n'a dans ce port que trois frégates un peu considérables, mais il y a plus de 100 bâtimens de routes les nations, surtout d'Angleterre, de Suède & autres pays du nord.

Le Bocca est un petit bassin qui n'a que 10 ou 12 brasses d'eau où l'on tient de petits bâtimens. A l'égard des vaisseaux de guerre, quand il en vient à Livourne, ils restent dans la Piaggia qui est une espèce de rade; ils ne peuvent tenir dans le port. £

On ne conftruit à Livourne que des tartannes, des brigantins & autres petits bâtimens pour la pêche & le commerce, mais en petit nombre.

La Darse ou Darsine est comme un fecond port, ou si l'on veut, la partie du port qui est la plus avancée dans la ville, & que l'on ferme avec une chaîne : ces fortes de ports fervent à retirer les galères, ils font presque toujours creusés de main d'hommes, & répondent dans les ports de la Méditerranée, à ce que nous appelons baffins dans nos ports d'Océan. La Darse de Livourne ferme avec une chaîne qu'on attache d'un côte à la vieille forteresse qui en détend l'entrée, & de l'autre côté, à l'extrémité du Mole intérieur, près d'un corps de garde fourenu d'une double batterie de canons, & proche duquel font les

bureaux de la Santé & de la Douanne ; comme cette Darfe est plus longue que large, pour éviter de tourner autour lorsqu'on veut gâgner à pied la porte neuve de la ville, on l'a divisée par une digue dont l'entrée n'a d'ouverture que ce qu'il faut pour laisser passer une galère, & se referme aussitôt par un ponton qu'un seul esclave peut mouvoir facilement : c'est dans cette seconde partie de la Darse que se tenoient les cinq galères du grand Duc, qu'on a détruites en 2755.

Il y a un endroit à Livourne où Fon resserre les esclaves à l'imitation des Turcs qui renferment en un lieu particulier les captifs qu'ils ont faits sur les Chrétiens; c'est une grande maison de force dont les ' murs sont fort élevés & où tous les esclaves se rendent le foir aprèsavoir travaillé sur le port aux ouvrages publics, ou bien après avoir été en journée pour leur compte; car on n'interdit point à ceux qui savent des mériers, la faculté d'aller travailler dans la ville; c'est aux foldars qui les conduisent chez les maîtres où ils font employés, à les ramener & à répondre d'eux. Le soldat est payé de ses soins sur le gain de l'esclave. On a grande attention de séparer les Turcs des forçats chrériens ; ils couchent vous dans des corps de logis séparés qui donnent sur la même cour. L'endroit où ils sont a fix range de hts portés par des planches, arrêtés fur des bouts de soliveaux, & rangés les uns au-dessures : on y monte avec des échelles de corde. Si deux esclaves se trouvoient couchés dans le même lit. ils fercient châties très rigoureusement. On a de plus attention à ce que ce lieu soit tenu aussi proprement qu'il est possible.

Le magafin des huiles est à Livourne un objet de curiosité : afin d'épargner l'entretien de la quantité de tonneaux qu'il faudroit pour conserver les huiles, il y a dans cette ville un beau magasin d'une grandeur prodigieuse dans lequel on a songé à la solidité & à l'utilité plus qu'à la décoration ; les voûtes en sont basses. On a pratiqué dans toute leur étendue des caves, ou pour mieux dire, de petites cuves carrées de pierre que l'on: remplit d'huile & où elle se conferve parfaitement. Les marchands moyennant une modique rétribution, y ferrent leurs huiles, & ne les retirent que pour les vendre.

Tout le monde jouir dans cette ville; qui est pour ainsi dire la Patrie de l'univers, d'une parfaite liberté de conscience. Les Protestans n'y sont point inquiétés; ils sont baptiser leurs enfans, célèbrent leurs mariages sur le premier vaisfeau anglois, hollandois ou danois qui se trouve daus le port, & ils ont un cimetière particulier hors de la ville.

La Synagogue des Juifs mérire aussi d'être vue, on y peut assister à leurs cérémonies & les y voir en plus grand nombre qu'en aucun endroit de l'Iralie : on comptoir dix mille Juifs à Livourne en 1730; & probablement il y en a beaucoup plus actuellement.

Il y a peu de Noblesse à Livourne, rout y est négociant ou peuple; cependant il y a un casin où les Nobles vont passer la soirée, mais les dames n'y vont guères, si ce n'est dans le carnaval : les bourgeois s'assemblent au cassé.

Livourne est le premier port franc qu'il y ait eu sur la Méditerranée, & cet établissement fut un des plus beaux traits de la politique & de la prudence des Médicis; l'intérêt du commerce fit accorder des priviléges à routes les Nations, même aux Turcs & autres Mahométans; ils y avoient même une Mosquée, & cela par un traité qui donne aux fujers du Grand Duc de Toscane, le droit d'exercer librement leur religion en Turquie. Malgré cette correspondance & malgré les traités de paix qui sublissent entre la Toscane & les Barbaresques, les Corsaires d'Afrique font un grand tort au commerce de Livourne.

Ce commerce roule principalement sur l'entrepôt des marchandises de toute espèce & sur leur distribution dans toute l'Europe. Les Arméniens & principalement les Juifs y sont les courtiers de presque toutes les Nations : les Anglois & les Hollandois y envoyent deux fois l'an une flotte marchande. Le négoce le plus confidérable qu'y faisoient les François, étoit autrefois celui des draps, mais il est bien diminué depuis que les Anglois en ont apporté en abondance, qui sont d'aussi bonne qualité, & qu'ils donnent à plus bas prix.

La France en est dédommagée par les gains qu'elle fait sur nos étoffes de soie de Lyon, sur les modes de France à l'usage des femmes, quincailleries, tabacs, vins & eaux-de vie, & quelquesois même sur nos blés.

A l'égard du commerce actif de Livourne, il consiste entr'autres choses en coton filé & non filé, cassé en séves que l'on fait venir par la voie d'Alexandrie, sous fourre, alun, lacques fines & toutes sortes de drogues du Levant ; anis de Rome, effences & principalement dans les huiles & autres denrées & marchandifes qu'on tire de la Tofcane. On envoye en Espagne & même en Angleterre, du tartre, des peaux de chèvres : on envoie beaucoup d'habits dans le Levant & surtout pour les matelots : on y fait des liqueurs, & celles de Pologne y sont fortement prohibées ; il est bon qu'un étranger s'en souvienne.

Le corail est le feul objet, de manufacture qu'il y air à Livourne; cette matière se tire des côtes de la Sardaigne & de la Corfe, & surtout des environs de Biserte en Atrique, près de Tunis. La manufacture des Attias, négocians Juifs, ett la plus considérable : on est étonné de la quantité de mains par lesquels il faut que les grains de corail passent avant d'être façonnés. On les divise d'abord en quatorze nuances différentes. Après cela on les taille de longueur ; d'autres ouvriers leur donnent la forme en les arrondissant fur une roue de grès cannelée ; & il y en a qui ne sont occupés qu'à les percer, ce qui le fait avec beaucoup d'adresse & de propreté; d'autres à les affortir ; pour leur donner le poli, on les frotte les uns contre les autres en les remuant dans des sacs de cuir où on a mis auparavant un peu de pierre-ponce pulvérisée ; ensuite on les enfile pour en former de grands chapelets : c'est dans cet état qu'on les débite. Ceux dont les grains sont ronds, se portent en Amérique, les longs en Afrique, & ceux dont les grains sont très-gros, se vendent aux Turcs qui s'en font des boutons.

LIV

On fe fert dans le commerce de Livourne, du même poids qu'à Florence; mais la braffe de Livourne, Brac, cio est d'un pied, 9 pouces 5 lignes & $\frac{1}{10}$.

La ville de Livourne n'est point ancienne : ce n'étoit qu'un mauvais village il y a deux cens ans.

- LIVOURNE, est encore le nom d'une autre ville d'Italie, dans le Montferrat, près de la source de la petite rivière de Gardina, à quatre lieues de Trin. Elle appartient au Roi de Sardaigne.
- LIVRADOIS; petit pays de France, dans la basse Auvergne, aux environs de la ville d'Ambert qui en est le chef-lieu.
- LIVRAISON ; substantif féminin. Traditio. Action par laquelle on livre de la marchandife que l'on a vendue. Il ne se dit guère que dans le commerce, & il ne s'applique communément qu'aux choses qui se doivent livrer par poids ou par mesure : pour les autres choses mobiliaires & pour les immeubles, on dit ordinairement tradition.

La vente des chofes qui doivent fe livrer par poids & par mefure, n'eit point parfaite jusqu'à la *livraifon*; tellement que le bénéfice & la perte qui furviennent aux marchandifes avant la *livraifon* ne concernent que le vendeur & non l'acheteur.

- LIVRAY; bourg de France, en Anjou, à une lieue, nord-ouest, de Craon.
- LIVRE; fubstantif masculin. Liber. Volume, plusieurs feuilles de papier, de velin, de parchemin ou d'autre chose semblable, écrites à la main ou imprimées, & reliées ensemble avec une couverture de parchemin, de veau, de maroquin,

&c. Un livre doré sur tranche. Un livre mal relié. Tous les livres de cette bibliothéque sont bien conditionnés.

On s'est servi autrefois de différentes matières pour faire des livres: on croit que d'abord on grava les caractères sur de la pierre; témoins les tables de la loi données à Moïfe, qu'on regarde comme le plus ancien livre dont il soit fait mentioh; ensuite on les traça sur des feuilles de palmier, fur l'écorce intérieure & extérieure du tilleul, sur celle de la plante d'Egypte nommée *papyrus*. On se servit encore de tablettes minces enduites de cite, sur lesquelles on traçoit les caractères avec un stilet ou poinçon, ou de peaux, surtout de celles des boucs & des moutons dont on fit ensuite le parchemin. Le plomb, la toile, la foie, la corne, & enfin le papier, furent successivement les matières sur losquelles on écrivit.

Les parties des végétaux ont aufli été long-temps employées pour faire des livres, & même cet usage subfiste encore chez quelques peuples du nord, tels que les Tartares Kalmouks, chez lesquels les Russiens trouvèrent en 1721 une bibliothéque dont les livres étoient d'une forme extraordinaire. Ils éroient extrêmement longs, & n'avoient presque point de largeur. Les feuillets étoient fort épais, composés d'une espèce de coton ou d'écorces d'arbres enduits d'un double vernis, & dont l'écriture étoit blanche fur un fond noir.

Les premiers livres étoient en forme de bloc & de tables dont il est fait mention dans l'écriture fousle nom de *fepher*; ce que les Septante ont traduit par *tables carrées*. Il femble que le livre de l'alliance, celui de la loi, le livre des malé-

Digitized by Google

dictions, & celui du divorce ayent eu cette forme.

Quand les anciens avoient des matières un peu longues à traiter, ils fe fervoient plus commodément de feuilles ou de peaux coufues les unes au bout des sutres, qu'on nommoit rouleaux, coutume que les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, les Perfes & même les Indiens ont fuivie, & qui a continué quelques siècles après la naissance de Jésus-Christ.

La forme des livres est préfentement carrée, composée de feuillets séparés; les anciens faisoient peu d'ulage de cette forme, ils ne l'ignoroient pourtant pas. Elle avoit été inventée par Attale, Roi de Pergame, à qui l'on attribue aussi l'invention du parchemin.

Les livres en rouleaux étoient composés de plusieurs feuilles attachées les unes aux autres, & roulées autout d'un bâton qu'on nom moit*umbilicus*, lequel fervoit comme de centre à la colonne ou cylindre qui formoit le rouleau. Le côté extérieur des feuilles s'appeloit *frons*, les extrémités du bâton se nommoient cornua, & étoient ordinairement décorées de petitsmorceaux d'argent, d'ivoire, même d'or & de piertes prérieuses.

Les livres trouvés dans les ruines d'Herculanum, font faits de feuilles de cannes de jonc, collées les unes à côté des autres, & roulées dans le fens opposé à celui dont on les lisoit. Ils ne sont tous écrits que d'un côté, & sont disposés par petites colonnes qui n'ont guères plus de hauteur que les pages de nos in-douze; ils étoient rangés les uns fur les autres dans une armoire en marquetterie, dont on voit encore les fragmens. Lorsqu'on mit la main fur ces livres, tous ceux qui n'avoient point été faisis par la chaleur des cendres de Vésuve, étoient pourris par l'effet de l'humidité, & ils tombèrent comme des toiles d'araignées aussitôt qu'ils furent frappés de l'air; ceux au contraire qui par l'impression de la chaleur de ces cendres s'étoient réduits en charbon, étoient les seuls qui se fussent confervés, parcequ'ils avoient réssifié à l'humidité. Voyez HERCULANUM.

On appelle livre in-folio, un livre dont les feuilles sont pliées seulement en deux. Livre in-quarto, celui dont les feuilles sont pliées en quatre. Livre in-octavo, quand elles sont en huit. Et pareillement, livre in-douze, in-feize, &c. quand elles sont pliées en douze, en seize, &c.

On appelle livre en blanc, les feuilles imprimées d'un livre qui n'est pas encore relié. Ce livre se vend tant en blanc & tant relié.

On dit, collationner un livre; pout dire, voir si un livre est parfait, & s'il n'y manque point quelque feuille.

LIVRE, se prend aussi pour un ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire un volume.

L'objet, le but ou le dessein des livres sont différens selon la nature des ouvrages : les uns sont faits pour montrer l'origine des choses, ou pour exposer de nouvelles découvertes; d'autres pour fixer & établir quelque vérité, ou pour pousser une science à un plus haut degré; d'autres pour dégager les esprits des idées fausses, & pour fixer plus précisément les idées des choses; d'autres pour expliquer les noms & les mots dont se fervent différentes

Digitized by Google

différentes nations, ou qui étoient en usage en différents âges ou parmi différentes sectes; d'autres ont pour but d'éclaircir, de constater la vérité des faits, des événemens, & d'y montrer les voies & les ordres de la providence; d'autres n'embrassent que quelques unes de ces parties; d'autres en réunissent la plupart & quelques toutes.

Les ufages des livres ne font ni moins nombreux ni moins variés : c'est par eux que nous acquérons des connoissances ; ils sont les dépositaires des lois, de la mémoire, des événemens, des ufages, mœurs, coutumes, &c. le véhicule de toutes les sciences; la religion même leur doit en partie son établissement & sa conservation.

Les éloges qu'on a donnés aux livres sont infinis : on les représente comme l'asyle de la vérité, qui souvent est bannie des conversations, comme des confeillers toujours prêts à nous instruire chez nous & quand nous voulons, & toujours défintéressés. Ils suppléent au défaut des maîtres, même au manque de génie ou d'invention, & élèvent quelquefois ceux qui n'ont que de la mémoire au-desfus des personnes d'un esprit plus vif & plus brillant. Un auteur qui écrivoit fort élégamment, quoique dans un siècle barbare, leur donne toutes ces louanges.

Quant à la manière d'écrire ou de composer des livres, il y a aussi peu de règles fixes & universelles que pour l'art de parler, quoique le premier soit plus difficile que l'autre; car un lecteur n'est pas fi aisé à surprendre ou à éblouir qu'un auditeur, les défauts d'un ouvrage ne lui échappent pas avec la même rapidité que ceux d'une conversa-

Tome XVI.

tion. Cependant un Cardinal de grande réputation réduit à très-peu de points les règles de l'art d'écrire; mais ces règles sont elles auffi aisées à pratiquer qu'à prescrire? Il faut, dit-il, qu'un auteur confidère à qui il écrit, ce qu'il écrit, & commont & pourquoi il écrit. Pour bien écrire & pour composer un bon livre, il faut choisir un sujet intéressant, y réflechir long-temps & profondément, éviter d'étaler des sentimens ou des choses déjà dites; ne point s'écarter de son sujet, & ne faire que peu ou point de digressions; ne citer que par nécessité pour appuyer une vérité, ou pour embellir fon fujet par une remarque utile ou neuve & extraordinaire; le garder de citer, par exemple, un ancien philosophe pour lui faire dire des choses que le dernier des hommes auroit dit tout aussi bien que lui, & ne point faire le prédicateur, à moins que le sujet ne regarde la chaire.

Quelques-uns exigent seulement d'un auteur qu'il ait du bon sens, & qu'il traite son sujet d'une manière convenable. D'autres, comme Salden, désirent dans un ouvrage la folidité, la clarté & la concision; d'autres l'intelligence & l'exactitude. La plupart des critiques affurent qu'un livre doit avoir toutes les perfections dont l'esprit humain est capable; en ce cas y auroit-il rien de plus rare qu'un bon livre? Les plus raisonnables cependant conviennent qu'un livre est bon, quand il n'y a que peu de défauts : optimus ille qui minimis urgetur vitiis; ou du moins dans lequel les choses bonnes & intéressantes excédent notablement les mauvaises ou les inutiles. De même un livre ne peut être appelé mauvais, quand il s'y

rencontre du bon à peu près également autant que d'autres choses.

On appelle livres facrés, livres tanoniques, les livres de l'Écriture Sainte qui font reçus dans toute l'Églife. Et livres apocryphes, ceux que l'Églife ne reçoit pas.

On appelle *livres d'Églife*, les livres qui fervent à l'usage ordihaire de l'Églife, comme les misfels, antiphonaires, bréviaires, rituels, &c.

Les canons donnent aux Evêques le droit, & même leur imposent l'obligation d'examiner attentivement les livres d'Église, & de réformer ce qui s'y trouve de défectueux; mais ils ne peuvent en France innover dans l'exercice & la célébration de l'office divin fans la permission du souverain.

Quoique la doctrine des choses divines, est-il dit dans le recueil de la jurisprudence canonique, soit d'autorité purement ecclésiastique, l'Eglise ne peut s'arroger sous ce prétexte aucun privilège en ce qui concerne l'impression du livre qui la contient, parceque cette imprelfion dérivant d'un droit purement temporel, est soumise en tout à la police des Princes séculiers, chacun dans sa souveraineté, sans que le Pape non plus que les autres Evêques puissent excéder les bornes de la domination civile de ce Souverain. Il est rapporté dans ce même recueil un arrêt du Parlement de Paris, du 14 Décembre 1734, intervenu conformément aux conclusions de M. Gilbert, Avocat Général, qui dit y avoir abus dans une ordonnance de M. l'Evêque de Saint Omer, qui avoit défendu de foutenir dans l'Abbaye de Saint-Bertin une thèse imprimée. Cet Evêque disoit dans l'ordonnance

que le droit de permettre d'imprimer des thèses de Théologie, & d'autres ouvrages concernant la religion, étoit un droit essentiellement attaché au caractère épiscopal, contre lequel les conceffions les plus étendues, ni les raisons de politique & de bienséance les plus tortes ne pouvoient jamais prescrires il défendoit aux Religieux de soutenir la thèse qu'ils avoient présentée; & à tous Imprimeurs, soit de la ville de Saint-Omer, soit autres, d'en imprimer aucune sans qu'il l'eût approuvée auparavant. M.Gilbert convint que la connoissance de la doctrine appartenoit aux Eveques, comme un droit effentiellement attaché à leur caractère, & à l'institution qu'ils tiennent imm(diatement de Jésus-Christ, & que personne ne leur contestoit ce droit, qu'ils pouvoient censurer tous les ouvrages en matière de doctrine, même des thèses; mais que l'imprefion dépendoit de la police publique du Royaume, dont le Roi a la manutention, & que c'étoit entreprendre sur son autorité que d'y donner atteinte, en permettant ou défendant cette imprellion. De ces principes M. l'Avocat Général tira deux moyens d'abus de l'ordonnance de M. l'Evêque de Saint-Omer; le premier parcequ'il regardoit comme effentiellement attaché à son caractère, de permettre d'imprimer des ouvrages sur la religion; le second parcequ'il défendoit à tous Imprimeurs d'imprimer des thèfes de Théologie & autres fans fa permiftion. Ces deux moyens déterminérent l'arrêt qui fut rendu tout d'une voix.

Les *livres d'Églife* chez les Juifs, font le livre de la loi, l'hagio-

Digitized by Google

graphe, les Prophètes, &c. Le premier de ces livres s'appelle aussi le livre de Moise, parceque ce légiflateur l'a composé; & le livre de l'alliance, parcequ'il contient l'al- LIVRES DÉFENDUS, se dit de ceux qui liance de Dieu avec les Juifs. Dans un fens plus absolu le livre de la loi fignifie l'original ou l'autographe qui fut trouvé dans le trésor du temple sous le règne de Jossa.

On appelle *livres humains*, eeux qui ont été composés par les hommes. Et livres divins, ceux qui ont été dictés par la Divinité même.

Les Mahométans comptent cent quatre livres divins, dictés ou donnés par Dieu lui-même à ses Prophètes; savoir, dix à Adam, cinquante à Seth, trente à Enoch, dix à Abraham, un à Moïse, qui est le Pentateuque tel qu'il étoit avant que los Juifs & les Chrétiens l'euffent corrompu; un à Jésus-Christ, & c'est l'Evangile ; à David uu qui comprend les pseaumes, & un à Mahomet, qui est l'alcoran : quiconque parmi eux rejette ces livres, soit en tout, soit en partie, même un verset ou un mot, est regardé comme iufidelle. Ils comptent pour marque de la divinité d'un livre, quand Dieu parle lui même, & non quand d'autres parlent de Dieu à la troisième Personne, comme cela fe rencontre dans nos livres de l'ancien & du nouveau Testament, qu'ils rejettent comme des compositions purement humaines, ou du moins fort altérées.

On appelle livres spirituels, ceux qui traitent plus particulièrement de la vie spirituelle, pieuse & chrétienne, & de ses exercices, comme l'oraison mentale, la contemplation, &c. Tels sont les livres de faint Jean Climaque, de faint François de Sales, de sainte Théedse, de Thomas Akempis, de Grenade, Sc. Et livres profanes, ceux qui traitent de toute autre matière que de la religion.

font prohibés & condamnés comme contenant des héréfies ou des maximes contraires aux bonnes mœurs.

En Italie, les seuls Inquisiteurs de la Foi peuvent lire les livres défendus, comme il paroît par la bulle cùm pro munere de PieV, & par la bulle in Cana Domini. En France, les Evêques ont le droit de les cenfurer, & donnent la permission de les lire lorsque cela est nécessaire. Ceux qui par état doivent en connoître, sont dispensés de cette permillion.

On a appelé livre des guerres du Seigneur, un ouvrage que quelquesuns ont cru plus ancien que Moïfe, & qui contenoit le récit des guerres que les Israëlites avoient faites ou soutenues dans l'Egypte ou hors de l'Egypte avant leur fortie de ce pays sous Moise. D'autres croient que le livre des guerres du Seigneur n'est autre chose que le livre même des nombres, ou celui de Josué, ou celui des Juges; d'autres prétendent que ce sont les pseaumes cent trente-cinq & cent trente-fix qui contiennent le récir des guerres du Seigneur. Tostat veut que le livre des guerres du Seigneur & le livre des Justes cités dans Josué, soient le même. Cornélius à lapide, conjecture que cet endroit & cette citation sont ajoutés-là au texte de Moïse, & que le livre des guerres du Seigneur contenoit les guerres que les Israélites avoient faites sous Moïse, sous Josué, sous les Juges, &c. ainsi il étoit poltérieur à Moïse. Saint Augustin penie que ce pouvoit être un ou-Sij

Digitized by GOOGLE

vrage des Moabites, qui contenoit les guerres de leur nation, & en particulier ce qui étoit arrivé lorfque les Israélites vinrent sur leurs frontières. Enfin on pourroit dire que Moise avoit écrit ou fait écrire un livre dans lequel il avoit fait mettre toutes les guerres du Seigneur. Ce livre fé continua fous les Juges & fous les Rois fous le nom d'annales, & c'est de ces annales que sont venus les livres faints, qui contiennent les histoires de l'ancien-Testament. Quoi qu'il en soit, ce livre des guerres du Seigneur ne | LIVRE SCELLÉ, se dit d'un fivre ferfubliste plus.

LIVRE DES JUSTES, se dit d'un livre cité dans Josué & dans le second livre des Rois, fur lequel on forme à peu près les mêmes difficultés que fur le livre des guerres du Seigneur. Quelques-uns veulent que le livre des Justes soit le même que ce dernier; d'autres que ce foit la Genèfe qui contient la vie des Justes & des Patriarches; d'autres comprennent fous ce nom tous les livres de Moïfe. Mais le sentiment qui paroît le plus probable, est que les Hébreux dès le commencement de leur république, eurent des personnes publiques chargées d'écrire les annales de leur nation, & les événemens les plus mémorables qui lui arrivoient; on mettoit ces monumens dans le temple ou dans le tabernacie, & on y avoit recours dans l'occasion. Ainsi le livre des guerres du Seigneur, le livre des jours ou les annales, & le livre des justes on du juste, ne font proprement que la même chose diverlement exprimée, selon la différence des temps. Avant les Rois ces monumens portoient le titre de livre des guerres du Seigneur, ou de livre des justes ou du droit. Depuisle règne de Saül, on leur donna le

nom de livre des jours des Rois d'Ifraël ou de Juda.

On doutesi la citation du livre des Justes a été mise dans Josué par Josué lui-même, ou par ceux qui ont rédigé ses mémoires, & qui ont donné la forme à son livre. Il est fort croyable que ce passage n'y a été mis qu'après coup, & il est aisé de voir que le livre de Josué n'est pas en l'état où Josué l'avoit écrit, & qu'on y a fait quelques additions. Au reste ce livre des Justes est entièrement perdu.

- mé de sept sceaux dont il est parlé dans l'apocalypfe, ce qui ne fignifie autre chofe que les Prophéries d'Ifaïe & de Saint Jean qui étoient écrites dans un livre ou rouleau à l'antique, & qui étoient scellées ou cachetées, c'est-à-dire, inconnues, énigmatiques, obscures & mystérieules, & regardoient des temps éloignés & des événemens futurs, en sorte qu'on ne pouvoit en avoir connoissance qu'après l'événement & lorsque les sceaux feroient levés. Anciennement on enveloppoit les lettres & les autres écrits que l'on vouloit cacheter avec du lin on du fil; puis on y appliquoit le scean. Il falloit couper le fil & le lin, ou rompre les sceaux pour pouvoir lire.
- LIVRE VOLANT, se dit du livre dont parle Zacharie, qui avoit vingt coudées de long & dix de large; c'éroir un de ces rouleaux anciens, composés de plusieurs peaux ou parchemins, collés on coufus bour à bour. Ce volume qui parue en esprit à Zacharie, ne fut apparemment jamais en réalité. On ne faisoit jamais ces volumes d'une telle largeur, quoiqu'il y en eût de très-longs. Celuici étoit écrit & contenoir les malé-

Digitized by GOOGLE

dictions, les menaces, les malheurs qui devoient arriver aux Juifs.

On dit dans le langage de l'Écriture, que les élus sont écrits dans le livre de vie; pour dire, que Dieu les a prédestinés pour leur faire part de sa gloire.

On appelle *livre de paix*, celui qui se donne à baiser pendant la Messe.

Chez les Grecs on appelle livre de mufique, le livre qui contient les pleaumes & les autres prières qui fe chantent à l'office. Et livre de liturgie, celui qui renferme les quatre liturgies aujourd'hui en ufage dans l'Églife grecque.

Chez les Romains on appeloit livres pontificaux, les livres de Numa, qui étoient gardés par le Grand Prêtre, & dans lesquels étoient décrites les cérémonies des fêtes, des facrifices, les prières & tout ce qui avoit rapport à la religion. Livres des Augures, ceux qui contenoient la science de prévoir l'avenir par le vol & le chant des oileaux. Livres des aruspices ceux qui contenoient les mystères & la science de deviner par l'inspection des entrailles des victimes. Livres achérontiques, ceux dans lesquels étoient contenues les cérémonies de l'acheton. Livres rituels, ceux qui enfeignoient la manière de bâtir & de confacter les villes, les Temples & les Antels, les cérémonies des consécrations des murs, des portes principales, des familles, des Tribus, des camps. Livres fibyllins, ceuxqu'avoient composés certaines prétendues Prophétesses appelées Sibylles, lesquels étoient déposés à Rome dans le Capitole, sous la garde des Duumvirs. Livres (ulminans, ceux qui traitoient du tonnerre, des éclairs & de l'interprétation qu'on devoit donner à ces météores. Tels étoient ceux qu'on attribuoit à Bigoïs, Nymphe d'Étrurie, & qui étoient confervés dans le Temple d'Apollon. Et *livre* fatal, celui dans lequel ou fuppofoit que l'âge ou le terme de la vie des hommes étoit écrit.

Les Romains confultoient ces différens livres dans les calamités publiques, & l'on y recherchoit la manière d'expiation propre à appaifer les Dieux.

On appelle *livres noirs*, ceux qui ttaitent de la magie. On donne encore ce nom à d'autres livres à cause des choses funestes qu'ils contiennent.

On dit proverbialement qu'un homme est sur le livre rouge, qu'il est écrit sur le livre rouge; pour dire, qu'il est marqué, noté pour quelques fautes qu'il a déjà commiles, dont le Prince & le Magistrat se fouviendront en temps & lieu.

Les favans ont appelé livres exotériques, quelques ouvrages destinés à l'usage des lecteurs ordinaires ou du peuple. Et livres acroatiques, ceux qui traitent de matières fublimes ou cachées qui sont seulement à la portée des savans ou de ceux qui veulent approfondir les sciences. Voyez ACROATIQUE.

- LIVRES AUXILIAIRES, fe dit de ceux qui quoique moins effentiels en eux-mêmes, fervent à en compopofer ou expliquer d'autres, comme dans l'étude des lois, les livres des institutes, les formules, les maximes, & c.
- LIVRES ÉLÉMENTAIRES, fe dit de ceux qui contiennent les premiers & les plus fimples principes des fciences; tels font les rudiméns, les méthodes, les grammaires, &c.

par où on les distingue des livres d'un ordre supérieur qui tendent à aider ou éclairer ceux qui ont des sciences une teinture plus forte.

- LIVRES AUTHENTIQUES, se dit de ceux qui font véritablement des auteurs auxquels on les attribue ou qui sont décisifis & d'autorité; tels sont parmi les livres de droit, le code & le digeste.
- LIVRES ANONYMES, se dit de ceux qui sont sans noms d'auteurs.
- LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE, se dit de ceux que d'ordinaire on ne lit pas de suite, mais que l'on consulte au besoin, comme les commentaires, les dictionnaires, &c.

On appelle livres clairs & détaillés, ceux du genre dogmatique, où les auteurs définissent exactement tous leurs termes, & emploient ces définitions dans tout le cours de leurs ouvrages. Et livres obscurs, ceux dont tous les mots sont trop génériques & qui ne sont point définis, en sorte qu'ils ne portent aucune idée claire & précise dans l'esprit du lecteur. Et livres prolixes, ceux qui contiennent des choses étrangères & inutiles au dessein que l'auteur paroît s'être proposé. Et livres incomplets, ceux dans lesquels on ne trouve pas tout ce qui concerne le sujet traité.

On dit de quelqu'un qui parle avec facilité, mais en termes trop recherchés & trop arrangés pour la conversation, qu'il parle comme un livre.

On le dit aussi guelquesois en bonne part, en parlant d'un homme qui s'exprime heureusement sur toutes sortes de sujets.

On dit proverbialement de quelqu'un, qu'il n'a jamais mis le nez dans un livre; pour dire, qu'il n'a jamais lu. Et dévorer un livre, dévorer des livres ; pour dire, les lire avec une extrême avidité & une extrême promptitude.

On dit auffi proverbialement de quelqu'un qui veut faire tous ses efforts pour venir à bout d'une affaire, qu'il y réuffira ou qu'il y brûlera ses livres.

On appelle figurément, le livre du monde; la fréquentation, le commerce, la pratique du monde, par où l'on apprend l'art de vivre dans la fociété. Il est bon d'étudier dans le livre du monde.

- LIVRE, se prend aussi quelquefois pour une des principales parties en quoi un volume, un ouvrage est divisé. Le digeste renserme cinquante livres. Le premier, le second, le cinquième, le dixième livre de l'histoire de M, de Thou.
- LIVRE, en termes de commerce, fe prend pour les différens registres ou journaux fur lesquels les négocians, Marchands & Banquiers écrivent par ordre, soit en gros, soit en détail, toutes les affaires de leur commerce, & même leurs affaires domestiques qui y ont rapport.

Les Marchands ne peuvent absolument se passer de ces livres; & en France ils sont obligés par les ordonnances d'en avoir ; mais ils en ont besoin de plus ou de moins, felon la qualité du négoce & la quantité des affaires qu'ils font, ou selon la manière dont ils veulent tenir leurs livres. On les tient ou en parties doubles ou en parties simples. Presque tous les auteurs conviennent que ce sont les Italiens & particulièrement les Vénitiens. les Génois & les Florentins qui ont enfeigne aux autres Nations la manière de tenir les livres en parties doubles.

Pour tenir les livres en parties

fimples, ce qui ne convient guère qu'à des Merciers ou à depetits Marchands qui n'ont guère d'affaires, il fuffit d'un journal & d'un grand livre pour écrire les articles de fuite & à mesure que les affaires les fournissent : mais pour les Gros Négocians qui tiennent leurs livres à parties doubles, il leur en faut plusieurs dont nous allons rapporter le nombre & expliquer l'usage.

Les trois principaux livres pour les parties doubles, font le mémorial que l'on nomme auffi brouillon & quelquefois brouillard; le journal & le grand livre qu'on appelle autrement livre d'extrait ou livre de raison.

Outre ces trois livres dont un Négociant ne peut se passer, il y en a encore jusqu'à treize autres qu'on nomme livres d'aides ou livres auxiliaires, dont on ne se sert qu'à proportion des affaires qu'on fait, ou selon le commerce dont on se mêle. Ces treize livres sont :

Le livre de caisse & de bordereaux; le livre des échéances qu'on nomme aussi *livre des mois*, *livre des notes* ou d'annotations, ou des payemens, ou quelquesois carnet; le livre des numeros; le livre des factures; le livre des comptes courans, le livre des commissions, ordres ou avis; le livre des acceptations ou des traites; le livre des remiss, le livre des dépenses; le livre des copies de lettres; le livre des ports de lettres; le livre des vaisseaux, le livre des ouvriers.

A ces treize qui pourtant peuvent suffire, on peuren ajouter d'autres, suivant la nature du commerce ou la multiplicité des affaires.

LIVRE MÉMORIAL. Ce livre est ainfi nommédcaufe qu'il fert de mémoire; on l'appelle auffi *livre brouillon* ou livre brouillard, parceque toutes les, affaires du négoce s'y trouvent comme mêlées confulément, & pour ainfi dire, mêlées enfemble. Le livre mémorial est le premier de tous, & celui duquel se tire ensuite tout ce qui compose les autres, aussi ne peut-on le tenir avec trop d'exactitude & de netteté, surtout parcequ'on y a recours dans les contestations qui peuvent survenir pour cause de commerce.

Le livre mémorial peut le tenir en deux manières : la première, en écrivant fimplement les affaires à mefure qu'elles fe font, comme, acheté d'un tel, vendu à un tel, payé à un tel, prêté telle fomme, &c. La feconde manière de le tenir est en débitant & créditant tout d'un coup chaque article : on estime celle- ci la meilleure, parceque formant d'abord une espèce de journal, elle épargne la peine d'en faire un autre.

Quelques-uns, pour plus d'exactitude, divisent le livre mémorial en quatre autres qui sont le livre d'achat, le livre de vente, le livre de caisse de livre de notes. Des Négocians qui suivent cet ordre, les uns portent d'abord les articles de ces quatre livres sur le grand livre, fans faire de journal; & les autres, en mettant ces quatre livres au net, en font leur journal dont ils portent ensuite les articles sur le grand livre.

LIVRE JOURNAL. Le nom de ce livre fait allez entendre qu'on y écrit jour par jour toutes les affaires à melure qu'elles se font.

Chaque article qu'on porte sur ce livre, doit être composé de sept parties qui sont la date, le débiteur, lo créancier, la somme, la quantité & la qualité, l'action ou comment payable, & le prix.

Ordinairement ce livre est un régistre in-folio de cinq à six mains de papier, numéroté & téglé d'une ligne du côté de la marge, & de trois autres pour y tirer les sommes.

C'est du livre journal dont l'ordonnance du mois de Mars 1673 entend parler lorfqu'elle prescrit au tit. 3, art. 1, 3 & 5, que les Négocians & Marchands, tant en gros qu'en détail, aient un livre qui conrienne tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs dettes actives & paffives, &c, & c'est aufli faute de LIVRE DE CAISSE & BORDEREAUX, tenir ce livre & de le représenter, que les Négocians, lors des faillites, peuvent être réputés banqueroutiers frauduleux, & en conséquence poursuivis extraordinairement, & condamnés aux peines portées au tit. 21, art. 12 & 13 de la même ordonnance.

GRAND LIVRE, OU LIVRE D'EXTRAIT, OU LIVRE DE RAISON, se dit d'un volume in-folio composé de plusieurs mains de papier très-fort, très-large & très-grand; chaque page se règle à fix lignes, deux du côté de la marge, & quatre du côté des sommes.

Ce livre eft appelé grand, parcequ'il est le plus grand de tous ceux dont se servent les Négocians : livre d'extrait, à cause qu'on y porte tous les articles extraits du livre journal; & livre de raison, parcequ'il rend raison à celui qui le tient, de toutes ses affaires.

tous les comptes en débit & crédit, dont on trouve les sujets sur le liyre journal. Pour former chaque compte, il faut se fervir de deux pages qui au folio où l'on veut le l mettre, se trouvent opposées l'une à l'autre. La page à gauche sert pour le débit, & la page à droite pour le crédit : le débit se marque par le mot doit que l'on met après le nom du débiteur, & le crédit par le mot avoir.

Chaque article doit être compolé de cinq parties ou membres qui sont 19. la date; 2°. celui à qui on débite le compte ou pat qui on le crédite; 3°. le sujet, c'est-àdire, pourquoi on le débite ou crédite; 4°. le folio de rencontre; & enfin 5º. la somme ou le montant de l'article.

fe dit du premier & du plus important des treize livres qu'on nomme livres d'aide ou livres auxiliaires. On l'appelle livre de caisse, parcequ'il contient en débit & crédit, tout ce qui entre d'argent dans la caisse d'un Négociant, & tout ce qui en fort; & livre de bordereaux, à cause que les espèces de monnoies qui sont entrées dans la caisse ou qui en sont sorties, y sont détaillées par bordereaux.

Sur ce livre que le Marchand tient ou par lui - même ou par un caillier ou commis, s'écrivent toutes les sommes qui se reçoivent & le payent journellément, la recette du côté du débit, en marquant de qui on a reçu, pour quoi, pour qui & en quelles espèces; & la dépense du côté du crédit, en faisant aussi mention des espèces, des raifons du payement, & de ceux pour qui & à qui on l'a fait.

C'est sur ce livre qu'on forme | LIVRE DES ÉCHÉANCES, se dit de celui dans lequel on écrit le jour de l'échéance de toutes les sommes que l'on a à payer ou à recevoir. foit par lettres de change, billets, marchandiles on aurrement, afin qu'en

qu'en comparant les recettes & les payemens, on puisse pourvoir à temps aux fonds pour les payemens, en faisant recevoir les billets & les lettres échues, ou en prenant d'ailleurs fes précautions de bonne heure.

Ce livre se dresse comme le grand livre, c'est-à-dire, sur deux pages opposées l'une à l'autre; ce qui est à recevoir se met à la page à gauche; & ce qui est à payer s'écrit à la pageà droite.

LIVRE DES NUMÉROS, se dit de celui qu'on tient pour connoître facilement toutes les marchandises qui entrent dans un magasin, qui en sortent ou qui y restent : sa forme est ordinairement longue & étroite comme d'une demi-feuille de papier pliée en deux dans sa longueur: chaque page est divisée par des lignes transversales & parallèles, éloignées les unes des autres d'environ un pouce, & réglées de deux autres lignes de haut en bas, l'une à la marge & l'autre du côté des sommes.

longs que forment ces lignes, on écrit dans la page à gauche, le volume des marchandifes; c'eftuadire, si c'est une balle, une caisle, ou un tonneau; ou leur qualité, comme poivre, girofle, miel, favon, &c. & leur poids ou quantité; & vis-à-vis du côté de la marge, les numeros qui sont marqués sur les balles, caisses ou tonneaux qu'on a reçus dans le magasin.

A la page droite on suit le même ordre pour la décharge des marchandises qui sortent du magasin, en mettant vis-à-vis de chaque arricle de la gauche, d'abord à lamarge, la date des jours que les marchandises sont sorties dy magafin; Tome XVI.

& dans le carré long, le nom de ceux à qui elles ont cté vendues ou envoyées.

LIVRE DES FACTURES, se dit d'un livre qui se tient pour ne pas embarraller le livre journal, dequantité de factures qui sont toutes inévitables en dreffant les comptes ou factures des diverses marchandises reçues, envoyées ou vendues, où l'on est obligé d'entrer dans un grand détail. Les factures qu'on doit porter sur ce livre, sont les factures. des marchandises que l'on achète & que l'on envoye pour le compte d'autrui.

Celles des marchandises que l'on vend par commission.

Les factures des marchandises que l'on envoie en quelque lieu pour être vendues pour notre compte.

Celles des marchandises qui sont en société dont nous avons la direction.

Enfin tous les comptes qu'on ne termine pas sur le champ, & qu'on ne veut pas ouvrir fur le grand livre.

- Pour chaque intervalle des carrés | LIVRE DES COMPTES COURANS, fe dit d'un livre qui se tient en débit & crédit, de même que le grand livre. Il fert à dresser les compres qui sont envoyés aux correspondans pour les régler de concert avec eux, avant de les solder sur le grand livre; & c'est proprement un double des comptes courans qu'on garde pour y avoir recours.
 - LIVRE DES COMMISSIONS, ORDRES ou Avis, fe dit d'un livre fur lequel on écrit toutes les commissions, ordres ou avis que l'on reçoit de fes correspondans.

Les marges de ce livre doivent être très-larges pour y pouvoir mettre vis-à-vis de chaque article, les notes péceflaires concernant leur 1

exécution. Quelques uns se contentent de rayer les articles quand ils ont été exécutés.

- LIVRE DES ACCEPTATIONS OU DES TRAITES, se dit d'un livre destiné à enregistrer toutes les lettres de change que les correspondans marquent par leurs, lettres millives ou d'avis qu'ils ont tirées sur nous; & cer enregistrement se fait afin que l'on puisse être en état de connoître à la présentation des lettres, si l'on a ordre de les accepter ou non. Sion les accepte, on met sur le livre des acceptations, à côté de l'article, un A qui veut dire, accepté; fi au contraire on ne les accepte pas, on mer un A & un P, qui fignifient à protester.
- LIVRE DES REMISES, se dit d'un livre qui fert à enregistrer toutes les lettres de change, à mesure que les correspondans les remettent pour en exiger le payement. Si elles font. protestées faute d'acceptation, & renvoyées à ceux qui en ont fait les. remises, il en faut faire mention à côté des articles, en mettant un P en marge, & la date du jour qu'elles ont été renvoyées, puis les barrer; mais fi ces lettres font acceptées, on met un A à côté des articles & la date des acceptations. si elles sont à quelques jours de vue.
- I IV RE DE DÉPENSE, se dit du livre où se mettent en détail toutes les menues dépenses qu'on fait, soit pour son ménage, soit pour son commerce, & dont au bout de chaque mois on fait un total, pour en former un article sur le mémorial ou journal.
- LIVRE DES COPIES DE LETTRES, se dit d'un livre qui fert à conserver des copies de toutes les lettres d'affaires qu'on écrit à ses correspon

dans, afin de pouvoir favoir avec exactitude, & lorsqu'on en a besoin, ce qu'on leur a écrit, & les. ordres qu'on leur a donnés.

- LIVRE DE PORTS DE LETTRES, se. dit d'un petit registre long & étroit, sur lequel on ouvre des comptes particuliers à chacun de ses correspondans pour les ports de lettres qu'on a payés pour eux, & que l'on solde ensuite quand on le juge à propos, afin d'en porter le total à leur débit.
- LIVRE DES VAISSEAUX, fe dit d'un livre qui fe tient en débit & crédit, en donnant un compte à chaque vaisseau. Dans le débit se mettent les frais d'avitaillement, miseshors, gages, & c. & dans le crédit, tout ce que le vaisseau a produit, foit pour fret soit autrement, & ensuite le total de l'un & de l'autre, se porte sur le journal en débitant & créditant le vaisseau.
- LIVRE DES OUVRIERS, fe dit d'un livre qui est particulièrement en usage chez les Marchands qui font fabriquer des étoffes & autres marchandises. Il se tient en débit & en crédit pour chaque ouvrier qu'on fait travailler. Dans le débiton met
 - es matières qu'on leur donne à fabriquer ; & dans le crédit, les ouvrages qu'ils rapportent après lesavoir fabriqués.

Outre tous ces livres, il y a des villes, comme Venife, Hambourg, Amfterdam, dont les Marchands, à caufe des banques publiques qui y font ouvertes, ont encore befoin d'un livre de banque qui fe tient en débit & en crédit, & for lequel ils mettent les fommes que leur paye ou que leur doit la banque; & c'eft par ce fecours qu'il leur eft facile en três-peu de temps, de favoir en quel état ils font avec la banque,



c'est-à-dire, quels fonds ils peuvent | y avoir.

Tous ces livres ou écritures se tiennent presque de la même mamière pour le fond dans les principales villes de commerce de l'Europe, mais non pas par rapport aux monnoies, chacun se réglant à cet égard, sur celles qui ont cours dans les États où il se trouve établi.

En France les livres de Marchands & Banquiers fe tiennent par livres, fous & deniers tournois, la livre valant 20 fous, & le fou, 12 deniers.

En Hollande, Flandre, Zélande & Brabant, ils se tiennent par livres, sous & deniers de gros, que l'on somme par 20 & par 12, parce que la livre vaut 20 sous & le sou, 12 deniers

On les tient encore dans ces mêmes pays par florins, patars & penings que l'on fomme par 20 & par 16, à cause que le florin vaut vingt patars, & le patar 16 penings. La livre de gros vaut 6 florins, & le sou de gros vaut 6 patars; en forte que le florin vaut 40 deniers de gros, & le patar, 2 deniers de gros.

A Bergame les livres des Banquiers, Marchands, &c. fe tiennent par livres, fous & deniers qui fe fomment par 20 & par 12, parceque la livre vaut 20 fous & le fou 12 deniers que l'on réduir enfuite en ducats de 7 livres de Bergame.

A Boulogne, en Italie, ils fe tiennent de même par livres, fous & deniers que l'on fomme de même, & dont on fait la réduction en écus de 85 fous de Boulogne.

A Dantzic & dans toute la Pologne ils se tiennent par Richsdales, gros ou grochs & deniers qu'on fomme par 90 & par 12, parceque la richídale vaut 90 gros, & le gros 12 deniers.

LIV

On les tient aussi dans les mêmes pays par florins, gros & deniers qui se somment par 60 & par 12, le florin valant 60 gros, & le gros 13 deniers. Ils s'y tiennent encore par livres, gros & deniers que l'on somme par 30 & par 12, attendu que la livre vaut 30 gros & le gros 12 deniers.

A Francfort, à Nuremberg & presque dans toute l'Allemagne, ils se tiennent par florins, creutzer & penings ou phenings courans que l'on somme par 60 & par 8, parceque le florin vaut 60 creutzers & le creutzer 8 penings.

On les tient encore à Francfort par florins de change qui se somment par 65 & par 8, parceque le florin vaut 65 creutzers & le creutzer 8 penings.

A Gênes ils se tiennent par livres sous & deniers qui se somment comme en France, & qui se réduisent enfuite en piastres de 96 sous.

A Hambourg on les tient par marcs, fous & deniers lubs que l'on fomme par 16 & par 12, le marc valant 16 fous, & le fou 12 deniers lubs. On les y tient encore de la même manière qu'en Hollande.

A Lisbonne ils fe tiennent par raies qui fe distinguent par des virgules de centaine en centaine, de droite à gauche, que l'on réduit en mille raies dont chacun de ces mille fait une demi-pistole d'Efpagne.

A Florence, en écus, fous & deniers d'or, l'écu valant 7 livres 10 fous, & le fou 12 deniers.

A Livourne on les tient par li-T ij vres, fous & deniers que l'on fomme par 20 & par 12, la livre y valant 20 fous, & le fou 12 deniers qu'on réduit en piastres de 6 livres.

En Angleterre, Écosse & Irlande, la manière de tenir les livres est par livres, sous & deniers sterlings qu'on somme par 20 & par 12, la livre valant 20 sous, & le sou 12 deniers sterlings.

A Madrid, à Cadix, à Seville & dans toute l'Espagne, ils se tiennent par maravedis dont les 375 font le ducat, & se distinguent par des virgules de gauche à droire, ou par réaux de plate & pièces de 8, dont 34 maravedis font la réale, & 8 réaux valent une pièce de 8, ou piastre, ou réale de 272 maravedis.

A Messine, à Palerme & dans soure la Sicile, on tient des livres par onces, taris, grains & picolis que l'on somme par 30, par 20 & par 6, parceque 30 taris sont une once, 20 grains sont 1 taris, & 5 picolis font un grain.

A Milan ils fe tiennent par livres, fous & deniers qu'on fomme par 20 & par 12, la livre valant 20 fous, & le fou12 deniers.

A Rome on les tient par livres, fous & deniers d'or d'Estampe que l'on somme par 20 & par 12, parceque la livre vaut 20 sous, & le sou 12 deniers d'Estampe.

A Venise, par ducats & gros de banque, dont les 24 gros font un ducat, ce qui se pratique particulièrement pour la banque. On les y tient aussi par livres, sous & deniers de gros qui se somment par 20 & par 12, parceque 20 sous sont la livre, & 12 gros le sou. Il saut remarquer que de cette seconde maaière la livre de gros vaut dix ducats. Dans la même ville on tient encore les livres par ducats courans qui différent de vingt pour cent des ducats de banque.

A Augsbourg, en talers & en creutzers; le taler de 90 creutzers, & le creutzer de 8 penings.

A Bolzam comme à Augsbourg, & encore en florins & en creutzers, le florin de 60 creutzers.

A Naumbourg, en richsdales, gros & fenins, la richsdale de 24 gros, le gros de 12 fenins.

A Genève, en livres, fous & deniers, & aussi en stories. En Savoie comme à Genève.

A Raconis, en florins & en gros.

En Suisse, en florins, creutzers. & penings.

A Ancone, en écus, sous, deniers, l'écu valant 20 sous, & le sou 12 deniers.

A Luques, en livres, fous & deniers. On les y tient auffi en écus de 7 livres, 10 fous.

A Nove, en écus, sous & deniers d'or de marc, l'écu d'or de marc valant 20 sous.

A Malte, en tarins, carlins & grains: ils s'y tiennentencore en séquins ou, comme parlent les Maltois, en dieli-tarini.

Dans les Échelles du levant & dans tous les États du Grand Seigneur, en piastres, abouquels & en aspres.

En Hongrie, en Hongres & demi Hongres d'or.

A Strasbourg, en florins, creutzers & penings, monnoie d'Alface.

A Berlin & dans une partie des. États du Roi de Prusse, en richsdales, en grochs & aussi en florrins.



LIV

En Suède, en dalers d'argent & en j dalers de cuivre.

En Molcovie, en roubles, en altins & guifs ou grives. Voyez 'Mon-Noiz.

En termes de Commerce maritime, on appelle *livres de bord*, les registres que les Capitaines ou les Maîtres des vaisseaux marchands doivent tenir ou faire tenir par leur écrivain,& sur lesquels ils sont obligés d'enregistrer le chargement de leurs vaisseaux, c'est-à-dire, la quantité, la qualité, la destination & autres circonstances des marchandises qui composent leur cargaison.

Ces livres, avec les connoissemens, chartes-parties & autres femblables papiers & expéditions sont ce qu'on appelle *les écritures d'un navire* marchand, que les Capitaines ou Maîtres des vaisseaux sont tenus par l'ordonnance de Février 1687, de comuniquer aux Commis du bureau le plus prochain du lieu où ils ont relâché, pour y justifier de la destination de leurs marchandises.

LIVRE DE SOUSBORD, se diten termes de Commerce de mer, d'un des livres que tient l'écfivain d'un navire marchand, dans lequelil enregistre toutes les marchandises qui composent le chargement d'un bâtiment, soit pour le simple frêt, soit pour être vendues ou troquées, à mesure que la vente s'en fait dans les lieux de leur destination, ou qu'on les délivre à leur adresse; le tout suivant ce qu'il est spécifié dans le connoissement du Capitaine ou du Maître de navire.

L'ordre de ce livre est de mettre à part toutes les marchandises qui doivent être vendues, chacune suivant les endroits où la traite s'en doit faire, de même que toutes celles qu'on ne prend qu'à frêt, aussi chacune suivant les personnes & les lieux où elles sont adressées.

Il y a ordinairement à chaque page de ce livre deux colonnes à gauche & trois à droite. Dans la première à gauche on met la marque du ballot ou de la caisse, & dans la seconde, son numéro: visà vis on écrit le lieu où se doit faire la traite, avec les marchandises qui y sont contenues, en observant la même chose pour celles qu'on a à frêt: ensuite on porte dans les trois colonnes qui sont à droite, les sommes qui ont été reçues, soit pour la vente soit pour le frêt.

On observe pour l'ordinaire de mettre les premieres celles qui sont pour la traite, & ensuite celles qui sont pour le frêr.

Les livres de fousbord ne font proprement regardés que comme des éctitures particulières, & ne peuvent avoir la même autorité que les connoiffemens, chartes-parties, factures & autres femblables écritures, pour justifier du chargement d'un vaisseau, ainsi qu'il a été jugé par un arrêt du Confeil d'État du Roidu 21 Février 1693.

On appelle *livre blanc*, un livre qui est tout de papier blanc, &c dans lequel on n'a encore riem écrit.

On appelle *livre d'or*, le régistre où font infcrits les noms des nobles: Vénitiens.

A LIVRE OUVERT ; façon de patler adverbiale. On du, chanter à livre ouvert ; pour dire, chanter fans avoir befoin d'étudier la nore. Er traduire un auteur à livre ouvert ; pour dire, entendre parfaitement la langue dans laquelle il a écrit.

doir faire, de même que tou- LIVRE ; substantif féminin. Libra.

Poids contenant un certain nombre d'onces, plus ou moins, felon le différent usage des lieux & des temps.

A Paris & dans la plus grande partie du Royaume, la livre est de 16 onces : on la divise de deux manières ; la première division se fait en deux marcs, le marc en huit onces, l'once en huit gros, le gros en trois deniers, le denier en 24 grains pesant chacun un grain de froment.

La feconde division de la livre fe fait en deux demi livres, la demi livre en deux quarts, le quart en quatre onces, l'once en deux demi-onces, &c.

On se fert ordinairement de la première division, c'est-à-dire, de la division en marcs, & c. pour pefer l'or, l'argent & d'autres marchandises précieuses, & l'on fait usage de la seconde pour celles d'une moindre valeur.

A Lyon la livre est de 14 onces. Cent livres de Paris font 116 livres de Lyon. A Venise la livre vaut 8 onces $\frac{3}{4}$ de la livre de France, &c.

En Angletetre on a deux différentes livres : la livre troy, & la livre avoir du poids ; la livre troy confiste en 12 onces, chaque once de 20 deniers pesant, & chaque denier de 24 grains pesant; de sorte que 480 grains sont une once, & 5760 grains sont une livre.

On fait usage de ce poids pour peser l'argent, l'or, les pierres précieuses, toutes sortes de graine, &c.

La livre avoir du poids, pèfe 16 onces, mais alors l'once avoir du poids est plus petite de 42 grains que l'once troy, ce qui fait à peu près la douzième partie du tout; de forte que l'once avoir du poids ne contient que 438 grains, & l'once troy 480.

Leur différence est de peu près celle de 73 à 80, c'est-à-dire, que 73 onces troy font 80 onces avoir du poids; 1 2 avoir du poids font un cont pesant ou quintal.

On pèle avec ce poids toutes les grandes & grosses marchandises, la viande, le beurre, le fromage, le chanvre, le plomb, l'acier, &c.

Une livre avoir du poids vaut 14 onces ¹/₈ d'une livre de Paris; de forte que cent des premières livres n'en font que 91 des fecondes.

Quant aux différentes livres des différentes villes & pays, leur proportion, leur réduction, leur divition, voici ce qu'en a recueilli de plus intéressant M. Savari dans son dictionnaire de commerce.

A Amsterdam, à Strasbourg & à Belançon, la livre eft égale à celle de Paris. A Genève la livre est de 17 onces, les 100 livres de Genève font à Paris 112 livres, & les 100 livres de Paris n'en sont à Genève que 89. La livre d'Anvers est d Paris 14 onces $\frac{1}{8}$, & une livre de Paris est à Anvers une livre 2 onces & $\frac{1}{8}$; de manière que 100 livres d'Anvers font à Paris 88 livres, & que 100 livres de Paris font à Anvers 113 livres 1. La livre de Milan est à Paris 9 onces 3; ainsi 100 livres de Milan font à Paris 59 livres, & 100 livres de Paris font à Milan 169 livres 1. Une livre de Mestine est à Paris 9 onces 3 & une livre de Paris est a Messine une livre, 10 onces 1; de sorte que 100 livres de Messine font à Paris 61 livres, & que 100 livres de Paris font à Messine 163 livres $\frac{3}{4}$. La livre de Boulogne, de Turin, de Modène

Digitized by Google

150 .

de Raconis, de Reggio, est à Paris ro onces $\frac{1}{2}$, & une livre de Paris est à Boulogne, &c. une livre, 8 onces 1; de manière que 100 lives de Boulogne, &c. font à Paris 66 livres, & que 100 livres de Paris font à Boulogne, &c. 151 livres $\frac{1}{2}$. Une livre de Naples & de Bergame eft à Paris 8 onces $\frac{3}{4}$, & une livre de Paris est à Naples &1à Bergame, une livre, 11 onces $\frac{1}{8}$. La livre de Valence & de Sarragosse, est à Paris 10 onces, & la livre de Paris eft à Valence & à Sarragoffe, une livre 9 onces $\frac{3}{8}$. Une livre de Gènes & de Tortofe, est à Paris 9 onces $\frac{7}{8}$, & la livre de Paris est à Gènes & à. Tortole, une livre 9 onces 3. La livre de Francfort, de Nuremberg, de Bâle, de Berne, est à Paris une livre ½ d'once, & celle de Paris, eft à Francfort, & c. 15 onces 5; ainsi 100 livres de Francfort, &c. font à Paris 102 livres, & 100 livres de Paris font à Francfort, &c. 98 livres. 100 hvres de Lisbonne font à Paris

- voo kivres de Lisbonne font à Paris
 87 livres, 8 onces, un peu plus,
 & 100 livres de Paris font à Lifbonne 114 livres 8 onces, un peu moins; én forte que fur ce pied la livre de Lisbonne doit être à Paris
 14 onces, & une livre de Paris doit être à Lisbonne une livre, 2 onces.
- EIVRE, se dit aussi d'une monnoie idéale dont on fait usage dans les comptes, & qui contient plus ou moins suivant ses différens surnoms & les différens pays où l'on s'en sert.

La livre de France ou la livre tournois contient 20 sous, & le sou 12 deniers aussi tournois; ce qui étoit la valeur d'une ancienne monnoie de France appelée *franc*, terme qui est encore synonyme, & qui fignifie la même chose que le mot livre. Voyez FRANC.

La livre parifis contient auffi 20 fous, & le fou 12 deniers; mais chaque fou parifis vaut 13 deniers tournois; de sorte qu'une livre parifis vaut 25 sous tournois.

Il faut remarquer qu'encore qu'en chiffrant ou en comptant aux jetons, on puisse dire, une livre, deux livres, trois livres, quatre livres, & ainfi du reste; cependant dans le discours ordinaire on dit plutôr, vingt sous, quarante sous, un écu, quatre francs, cent fous, fix francs, *fept francs*, &c. en se servant du mot franc dans tous les autres nombres, fi ce n'eft en quelques nombres rompus; comme par exemple, on dit plutôt, quarante - trois livres que quarante - trois francs, deux mille cinquante-cinq livres que deux mille cinquante-cinq francs. Et on dit, quatre livres dix sous, six livres dix sous, & non quatre francs dix. fous, &c.

Il faut aussi remarquer qu'en comptant dans le discours ordinaire, on dit, trois livres cinq fous & trois livres dix fous, en se fervant du mot de livres; & qu'on se fert aussi du mot de livres toutes les fois qu'on parle d'un revenu annuel; comme, avoir dix mille livres de rente, avoir vingt mille livres de rente.

On dit en Angleterre, une livre sterling; en Hollande & en Flandre, une livre ou une livre de gros, &c.

La livre sterling ou la livre d'Angleterre contient vingt schellings, le schelling douze sous & le sou quatre liards.

La livre ou la livre de gros de Hollande, se divise en vingt schellings de gros, & le schelling

en 12 sous de gros. La livre de gros vaut 6 florins, le florin évalué à 24 fous tournois, supposant le change fur le pied de 100 sous de gros pour un écu de France de trois livres rournois; de sorte que la livre de gros revient à 10 fchellings, 11 Tous & un liard sterling. La livre de] gros de Flandre & de Brabant a la même division que celle de Hollande, & contient comme elle 6 florins; mais le florin vaut 25 sous tournois : de sorte que la livre de Flandre vaut 7 livres 10 fous tournois ou 11 schellings, 3 deniers sterlings; en supposant le change à 96 deniers de gros pour un écu de trois livres tournois, ce qui est le pair du change; car lorsqu'il augmente ou qu'il diminue, la livre de gros hausse ou baisse, suivant l'augmentation ou la diminution du change.

Les Marchands, les Facteurs, les Banquiers, &c. se servent de caractères ou de lettres initiales pour exprimer les différentes sortes de livres de compte, comme L ou LST, livres sterlings. LG, livre de gros, & L ou LT, livres tournois.

En Hollande une tonne d'or est estimée 100000 livres. Un million de livres est le tiers d'un million d'écus. On dit que des créanciers font payés au marcla livre, lorsqu'ils sont colloqués à proportion de ce qui leur est dû, sur des effers mobiliaires, ce qu'on nomme par contribution; ou lorsqu'en matière hypothécaire, ils sont en concurrence ou égalité de privilège, & qu'il y a manque de fonds, ou encore lorsqu'en matière de banqueroute & de déconsiture, il faut qu'ils supporsent & partagent la perte totale, chacun en particulier, aussi à proportion de son dû.

On dit proverbialement d'un homme qui gâte se affaires à force de mauvais marchés, qu'il fait de cent fous quatre livres, & de quatre livres rien.

- LIVRÉE; substantif féminin. C'étoit anciennement ce qu'on distribuoir aux Officiers des Maisons Royales & des maisons des Princes pour leur subsistance & leur entretien. Ainsi chez le Roi on dit encore que tels & tels Officiers ont tant de livrée, tant pour leur livrée, soit que la diftribution se fasse en nature, soit qu'elle se fasse en argent.
- LIVRÉE, se dit aussi des habits de couleur dont on habille les pages, les laquais, les cochers, les palesteniers, les possillons, &c. La livrée de la Reine est la même que celle da Roi, excepté que tout ce qui est cramoist dans la livrée du Roi, est bleu dans celle de la reine. Une belle livrée. La livrée de ce Seigneur est brillante. Il portoit autrefois la livrée.

On appelle ordinairement gens de livrée, tous les domestiques portant les couleurs.

- LIVRÉE se dit aussi collectivement de tous les gens portant une même livrée. Toute la livrée de la Princesse étoit au bal.
- LIVRÉE, se dit encore de tous les laquais en général. La livrée les pourfuivit.

On appelle la livrée de la nôce, la livrée de la mariée, les rubans de couleur que l'on donne dans les nôces de village, à un certain nombre de personnes.

La première syllabe est brève, la feconde

LIVRÉ, ÉE; participe passif. Voyez LIVRER.

Teconde longue & la troisième trèsbrève.

LIVRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tradere. Mettre en main, mettre une chose au pouvoir en la possession de quelqu'un, selon les conventions que l'on en a faites avec lui. Il est prêt à livrer le blé qu'il vous a vendu. Le Commandant fut obligé de livrer la citadelle aux ennemis.

On dit proverbialement & figurément, tel vend qui ne livre pas; pour dire, qu'on ne réuffit pas toujours dans les mesures qu'on prend pour tromper un tiers; ou pour dire, que tel s'engage qui n'exécure pas.

On dit, *livrer bataille*; pour dire, donner bataille.

On dit aussi proverbialement & figurément, livrer bataille, livrer affaut, livrer combat pour quelqu'un; pour dire, soutenir sortement les intérêts de quelqu'un auprès d'un autre.

On dit, livrer au bras féculier, lorfqu'un Official ou autre Juge d'Églife renvoie aux Juges féculiers un Eccléfiastique coupable de quelque crime ou délit qui mérite peine afflictive. L'Official les livra au bras féculier.

On dit familièrement en converfation, je vous livre cet homme là marié ayant qu'il soit peu, je vous le livre ruiné dans un an, &c. pour dire, je vous assure qu'il sera marié dans peu, qu'il sera ruiné dans un an, &c.

On dit aussi familièrement, je vous le livre chez vous à telle heure; pour dire, je vous réponds que je le conduirai chezvous à telle heure, que je l'obligerai, que je le déterminerai à s'y trouver.

Tome XVI.

On dit encore familièrement, fi vous avez besoin de lui dans cette affaire, dans cette occasion, je vous le livre ; pour dire, je vous réponds qu'il fera ce qui dépendra de lui pour vous obliger. Et je vous le livre pieds & poings liés; pour dire, je vous réponds qu'il fera ce que vous jugerez à propos, que vous en disposerez à votre gré.

On dit en termes de Vénerie; livrer le cerf aux chiens; pour dire, mettre les chiens après le cerf.

Au jeu de dé, *livrer chance*, fignifie amener un certain nombre de points qui deviennent la chance de celui contre lequel on joue.

LIVRER, se dit aussi dans le sens d'abandonner. Le Vainqueur livra la place au pillage. Il se livre sans réferve à la haine qu'il leur a vouée.

On dit, se livrer entièrement à guelqu'un; pour dire, se confier, s'abandonner à lui sans réserve.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voy. VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e séminin, ont leur pénultième syllabe longue.

- LIVRET; fubscantif masculin. Libeltus. Diminutif. Petit livre. Un petit livree.
- LIVRET, se dit en termes de Barteurs d'or, d'un petit livre dans lequel on met l'or, l'argent en feuilles après qu'il est préparé. Un livret d'or. Un livret d'argent.
- LIVRET, le dit en termes d'Arithmétique, d'une table qui contient tous les produits possibles des neuf premiers chiffres.

Au pharaon & à la ballette on appelle *livres*, les treize cartes différentes qu'on donne à chacun des pontes.

V

- LIVRON; bourg de France, en Dauphiné, fur la Drome, à cinq lieues, fud, de Valence.
- LIXHEIM'; perite ville de France, en Lorraine, à deux lienes de Sarbourg
- LIXIVIATION; fubitantif féminin. Opération chimique qui confiste à laver les cendres pour en tirer les fels alcalis.

On exécute la lixiviation de plufieurs manières : on verse sur le corps à lessiver, une quantité d'eau suffisante pour le couvrir d'environ deux doigts; on le remue ensuite en tous sens pendant un certain repos, & enfin on verse la lessive par inclination; ou bien on place le corps à lessiver sur un filtre, & on verse dessus à diverses reprifes, une quantité suffisante d'eau. C'est de cerre dernière façon que fe fait la lixiviation de platras & de terres nitreuses dans la fabrique du falpêtre, celle du fable impregné de sel marin dans les falines des côtes de Normandie, &c.

On fait la lixiviation à chaud ou à froid; on emploie toujours de l'eau chaude si le corps à lessiver ne contient qu'une espèce de sel ou deux fels également folubles ; car les menitiues se chargeant, comme on tait, plus facilement des corps à favorifée par la chaleur, la lixiviation est plus prompte & plus partaite par ce moyen : mais fi le corps à lessiver contient des sels d'une solubilité spécifique fort différente, & qu'on se propose de ne retirer que le moins soluble, c'est un bon moyen d'y réuffir que d'employer l'eau froide & de ne la laisser séjourner que peu de temps sur les matières. On procède de cette dernière manière à la lixiviation de la potaffe ou de la soude dont on veut retirer des alcalis destinés à être purifiés pour les usages de la chimie : on applique au contraire l'eau bouillante aux cendres des plantes dont on veut retirer les fels pour l'usage de la médecine.

- LIXIVIEL, adjectif & terme de chimie. Il se dit des sels alcalis tirés par la lixiviation ou le lavage des cendres. On dit quelquefois fel lixiviel pour sel alcali fixe.
- LIZAUT; bourg de France, en Poitou, environ à douze lieues, sud, de Poiriers.
- temps & on le laitle éclaireir par le LLACTA CAMAYU ; substantif masculin & terme de relation. On appeloir ainsi chez les Péruviens, du temps des Incas, un Officier dont la fonction étoit de monter fur une petite tour, afin d'annoncer au peuple assemble la partie du travail à laquelle il devoit s'occuper le jour suivant. Ce travail avoit pour objet l'agriculture, les ouvrages publics, la culture des terres du soleil, de celles des veuves & des orphelins, de celles des laboureurs, & enfin de celles de l'Empereur.
 - LLIVIA; ville d'Espagne, dans la Catalogne, au comté de Cerdagne, fur la Sègre, à une lieue de Puicerda.
- disfoudre, lorfque leur action est LOANDA; nom propre d'une perite île d'Afrique, sur la côre du Royaume d'Angola, vis-à-vis de la ville de Saint-Paul de Loanda. C'eft sur fes bords que l'on recueille ces petites coquilles appelées zimbis, qui servent de monnoie courante avec les Nègres; mais le droit de recueillir ces fortes de coquillages n'appartient qu'au Roi de Portugal; car il en fait une partie de ses domaines. Outre cet avantage, cette



fle en procure un autre, celui de fournir la ville d'eau douce. Les Portugais ont ici plusieurs habitations, des jardins où l'on élève des palmiers, & des fours à chaux qui font construits de coquilles d'huitres.

LOANGO; Royaume d'Afrique, dans la basse Guinée, sur la côte de l'Océan. Il s'étend depuis le 2^e degré, julqu'au se de latitude méridionale, & s'avance environ cent lieues dans les terres. Le fleuve Zaïre le sépare du Congo. La capitale s'appelle aussi Loango.

Les habitans de cette contrée peu fréquentée des Européens, sont noirs & plongés dans l'idolatrie : les hommes portent aux bras de larges bracelets de cuivre : ils ont autour du corps un morceau de drap ou de peau d'animal qui leur pend comme un tablier; ils sont nuds depuis la ceinture en haut, mettent fur la tête des bonnets d'herbes piqués avec une plume dessus, & une queue de buffle sur l'épaule ou dans la main pour chasser les mouches.

Les femmes ont des jupons ou lavougus de paille qui couvrent ce qui distingue leur sexe & ne les entourent qu'à moitié ; le reste de leur corps est nud par le haut & par le bas. Elles s'oignent d'huile de palmier & de bois rouge mis en pourdre; elles portent toujours fous le bras une petite nate pour s'affeoir deflus par tout où elles vont.

Ce sont elles qui gagnent la vie de leurs maris, comme font toutes les autres femmes de la côte d'Afrique; elles cultivent la terre, sèment, moissonnent, servent leurs hommes à table, & n'ontpas l'honneur de manger avec eux.

LOA

poissons & de viande à demi - corrompue. Ils boivent de l'eau ou du vin de palmier qu'ils tirent des arbres.

Le Roi est despotique, & ce seroit un crime digne de mort d'ofer le regarder boire ; c'est pour cela qu'avant que Sa Majesté boive, on sonne une clochette & tous les affistans baissent le visage contre terre ; quand Sa Majesté a bu , on ionne encore la même clochette, & chacun fe relève; d'ailleurs le. Roi mange rarement en présence de ses sujets, & même ce n'est que les jours de Fêtes qu'il se montreen public.

Les revenus de l'État sont en cuivre, en dents d'éléphans, en habits d'herbe qu'on nomme laveugus, & dont le Monarque a des magasins; mais les principales richesles consistent en bétail & en esclaves des deux fexes.

Ce pays nourrit des éléphans, quantité de buffles, de bœufs, de cerfs, de biches, de pourceaux, de volaille. Il abonde en tigres, en léopards, en civettes & autres bêtes qui fournissent de belles fourrures. On y voit des singes à queue que Van-den-Broeck a pris pour des hommes fauvages.

Les funérailles du peuple de Loango se font affez lingulièrement; ils placent le mort sur une espèce de bucher, dans la posture d'un homme affis, le couvrent d'un habit d'herbes, allument du feu tout autour; & après avoir entièrement desséché le cadavre, ils le portent en terre avec pompe.

LOBAW; petite ville, chef-lieu d'un canton de même nom dans la Prusse Polonoise, à six lieues de Culm.

Ils vivent les uns & les autres de LOBE ; substantif masculin. pièce Vij

molle & un peu plate de certaines parties du corps des animaux, spécialement du poumon, du'foie & du cerveau. Les lobes du cerveau. Les lobes du poumon & du foie. Voyez CERVEAU, FOIE, POUMON.

- LOBE, se dit aussi du bour de l'oreille qui est plus gros & plus charnu qu'aucune autre partie de l'oreille.
- LOBE, fe dit aussi en termes de Botanique, des semences & des fruits de certaines plantes qui sont narurellement partagées en deux parties égales, comme les semences des séves & le fruit de l'amandier.

On appelle encore *lobes*, ces corps d'une groffeur affez confidérable, qui fortent les premiers du germe, & qui nourrissent la plante.

La première fyllabe est longue & la feconde très brève.

- LOBNA; ville de la Palestine, dans la partie méridionale de la Tribu de Juda.
- LOBON, ou LOBAO, bourg d'Espagne, dans l'Estramadure, sur la Guadiana, entre Merida & Badajox.
- LOBREGA; (la) rivière d'Espagne, dans la Catalogne. Elle a sa source sur la frontière de la Cerdagne, & son embouchure dans la Méditerranée, à deux lieues, ouest, de Barcelonne.

Il y a dans cette province une autre rivière de même nom qui arrofe l'Ampurdan & va fe perdre dans le golfe de Lyon auprès de la ville de Rofes.

- LOBULE; substantif masculin. Lobulus. Diminutif de lobe. Les lobules du pournon sont attachés aux plus grosses branches de la trachée-artère.
- LOCAL, ALE; adjectif. Localis. Qui appartient au lieu, qui a rapport au lieu. Le mouvement local. Une. mé-

moire locale. Il faut connoître les ufages locaux.

En termes de Palais on dit substantivement, *le local*; pour dire, ce qui concerne la disposition des lieux. Nous allâmes visiter le local.

En termes de Mathématique, on appelle quelquefois problême local, un problème dont la construction se. rapporte à un lieu géométrique. Le problème local est ou simple, lossqu'il a pour lieu des lignes droites, c'est-à-dire, lorsqu'il se résour par l'intersection de deux droites; ou plan, lorsqu'il ne peur se résoudre: que par les intersections de cercles & de droites; ou solide, lorsqu'il ne peut le réloudre que par des interlections de sections coniques ou entr'elles, ou avec des cercles; ou bien enfin il est sur - solide ou plus. que folide, forfque fa folution. demande la description d'une ligne d'un ordre plus élevé que le lecond'.

- LOCARNO; ville de Suisse, cheflieu d'un Bailliage de même nom, fur le Lac Majeur, près de la rivière de Maggia, à dix-sept lieues, nord-ouest, de Milan.
- EOCATAIRE ; substantif des deux genres. Locator. Qui tient une maifon ou une portion de maison à louage.

On appelle *principal locataire*, celui qui loue du propriétaire une. maison dont il reloue quelque portion à d'autres.

Le locataire d'une maison endoits jouir en bon père de famille; ainfii il ne peut surcharger les voûtes nii les planchers.

Il ne peut ni percer mi affoiblir lès gros murs : néanmoins on ne: peut l'empêcher de changer l'intérieur des lieux, pourvu que cechangement ne dégrade & n'affois-

LOC

bliffe pas le bâtiment, & qu'ils foient remis en l'état où ils étoient lors de de la location.

Le locataire ne peut pas faire fer vir d'écurie les appartemens du rez de chaussiée.

Il ne peur pas non plus sous-louer à des gens prohibés, & dont la protession puisse occasionner des dégradations dans la maison.

Il a été même jugé par un arrêt rendu le 27 Août 1727 en la Grand-Chambre, que non feulement le locataire ne pouvoit pas fous-louer à des gens de marteaux; mais que lorsqu'il s'agissoit d'un hôtel décoré d'ornemens, le bail ne pouvoit pas en être cédé à un Hôtellier.

Le locataire d'une maison ou seulement d'une portion, doit y entrer dans le temps convenu; il doit de plus garnir les lieuz de meubles & d'effets suffisans pour répondre du loyer & donner les sûrerés an propriétaire; simon & dans ces deux cas, le propriétaire peut demander la résolution du bail avec dommages & intérêts.

Pour que les lieux soient réputés suffilamment garnis, il n'est pas nécessaire que les meubles ou autres effets que le locataire y a mis, égalent en valeur le montant des loyers qui écheoiront pendant le cours du bail : il suffit qu'ils égalent la valeur d'une année de loyers.

Lorsque le locataire ne paye pas fon loyer, le propriétaire peut l'expulser par autorité de Justice; il est seulement d'usage en ce cas-là d'accorder un certain temps au locataire pour payer ou fortir.

Le locataire est garant de œux qu'il a introduits dans les lieux ; cest pourquoi si la maison est incendiée ou dégradée par les souslocataires, c'est à celui qui les a introduits, de la faire réparer; le propriétaire ne connoît que lui, sauf son recours, s'il y a lieu.

Lorsque le locataire d'une maifon disparoît, le propriétaire n'a pas le droit de faire ouvrir les lieux de son autorité privée, même en présence de témoins; il doir se retirer devant le Magistrat, & lui présenter une requête expositive de l'absence. L'usage du Châtelet où ces événemens sont très fréquens, est d'ordonner l'ouverture des lieux par un Serrurier, en préfence d'un Commissire qui dresse procès verbal en forme d'inventaire, de ce qui se trouve.

La Jurisprudence de la Chambre de Police du Châreler, a toujours. • été de regarder les propriétaires des maisons comme garants des locataires qui jettent des ordures par les fenêtres ; & on a même toujours admis l'action directe contre les propriétaires, soit des particuliers dont les habits se sont trouvés gâtés par des ordures jetées, soit relativement aux rapports de Police: que font les Commissires, fauf le recours du propriétaire contre le locataire. Cependant par arrêt rendu le famedi premier Septembre 1759 en la Grand-Chambre, fur les conclutions de M. l'Avocat Général Séguier, la Cour a déclaré un particulier dont les habits avoient été gâtés par les ordures jetées par la fenêtre d'une maison fife rue Saint Antoine, non recevable dans: la demande qu'il avoir formée à ce: sujet contre le propriétaire de la maison dans laquelle il n'y avoie . point de principal locataire.

Le propriétaire peut expuller fonlocataire en vertu de son bail après qu'il est fini ; de même que le locataire peut sortir malgré le propriétaire à l'expiration du bail ; 1°. en payant ses loyers ; 2°. en faisant les réparations dont il est tenu.

Les bourgeois de Paris & des autres villes du Royaume, même des bourgs & villages, peuvent, nonobstant les baux qu'ils ont faits de leurs maisons, donner congé à leurs locataires pour les habiter en perfonne; c'est un privilège singulier & personnel établi par la loi Æde dont notre jurisprudence a adopté les dispositions, & auquel on peut valablement renoncer. Mais il faut que la renonciation soit expresse, & on ne pourroit pas induire cette renonciation d'une clause par laquelle le propriétaire auroit promis en termes généraux, de faire jouir & de ne point déposséder.

Le Nouvel acquéreur jouit de ce privilége; mais celui qui n'est propriétaire qu'en partie, ne peut pas en user, quand même il auroit le consentement de se co-propriétaires, parceque c'est un droit personnel qui ne peut se céder.

Ce privilége n'a pas lieu quand les baux des maisons sont faits pour plus de neuf ans, parceque ces sortes de baux emportent en quelque forte, translation de la propriété. Il n'a pas lieu non plus quand il s'agit de terres, prés, héritages & fermes de campagne.

Au reste quand les bourgeois propriétaires usent du privilège accordé par la loi Æde, ils doivent donner congé à leurs locataires avec un delai suffisant pour les mettre en état de trouver une autre habitation.

Dumoulin fur l'ancienne coutume lle Paris, prétend que le privilége accordé aux bourgeois par la loi Æde, a lieu non feulement quand ils veulent le loger, mais encore quand ils veulent loger leurs enfans; cependant il y la un arrêt contraire rendu contre le fameux René Chopin qui vouloit déloger un de fes locataires pour loger fon gendre & fa fille.

Il n'y a point de loi mi de réglement qui fixe le délai dans lequel le congé doit être donné, quand le propriétaire veut habiter en perfonne; c'est au Juge à l'arbitrer fuivant les circonstances; & l'on fuit fur cela au Châtelet, la même jurisprudence que celle qui a lieu pour les congés des mailons ou appartemens loués verbalement.

Suivant cette jurifprudence il faut fix mois d'intervalle depuis la fignification du congé jusqu'au jour de la fortie pour une maison entière, un corps de logis entier ou une boutique de négociant ouverte fur la rue.

Pour les appartemens & logemens dont le loyer est de 300 livres & au-dessus, il faut un délai de trois mois; & quand le loyer est au-dessous de 300 livres, il suffit de donner le congé six semaines avant le terme.

Du reste cette Juisprudence est absolument arbitraire & l'on s'en écarte lorsque l'équiré le demande : par exemple, on accorde presque toujours six mois aux Commissaires, aux maîtres & aux maîtresses d'école pour chercher un autre logement ; parceque ces personnes sont dans la nécessité de demeurer dans un certain quartier dont elles ne peuvent sortir, & qu'il leur est par conséquent plus difficile de trouver des logemens convenables à leur état. Il feroit à défirer qu'une loi précife fixât les différens delais relatifs aux congés que peuvent donner les propriétaires & les locataires; attendu que cette matière est une pèpinière de procès furtout à Paris.

Un principal locataire a action contre fon propriétaire pour l'obliger à faire mettre les cheminées de la maifon en état, de manière qu'elle ne foit pas abfolument inhabitable à cause de la fumée, si mieux n'aime le propriétaire consentir à la résiliation du bail.

Un locataire qui feroit un bruit affecté & extraordinaire sur la tête de lon voilin, qui interromproit son sommeil à toute heure de nuit par des coups redoublés, en rentrant à des heures indues, qui l'insulteroit continuellement ou ses domeftiques; en un mot qui mésuseroit absolument de la chose qui lui est louée, se mettroit dans le cas d'être expulsé par la Justice. C'est ce qui a été jugé formellement dans de pareilles circonstances par arrêt rendu en la Tournelle, conformément aux conclusions de M. Séguier, Avocat Général, le samedi 7 Février 1767.

- LOCATI ; fubitantif masculin du style familier. Cheval de louage. Il étoit monté sur un locati.
- LOCATIF, IVE; adjectif qui concerne le locataire. Il ne fe dit guère qu'en cette phrase, réparations locatives. Le locataire est tenu des réparations locatives.
- LOCATION; substantif féminin. Locatio. Action de celui qui donne fon héritage à ferme, à loyer; ou effet de cette action. On dit conduction en parlant de celui qui prend à ferme. Ces deux termes font réciproques & ne sont guère usités qu'au Palais.

LOCCHEM; petite ville des Pays-Bas hollandois, dans la Gueldre, fur la Berckel, à trois iieues de Zurphen.

LOCH; substantif masculin & terme de Marine. Morceau de bois qui fert à mesurer la vîtesse d'un vaisseau.

Pour s'en fervir on l'attache à une ficelle fine & menue, divisée en toifes par des nœuds ; on le jette en mer par la poupe; on entortille la ficelle dans un tour & on la laisse filer jusqu'à ce que le loch soir hors de la remore du vaisseau, c'est-àdire, jusqu'à ce qu'il flotte librement & qu'on puisse le regarder comme fixe. On commence à compter alors les toises de la ligne que l'on fille pendant une demi minute. S'il s'en est écoulé six ou un nœud, le vaisseau fait un quart de lieue par heure; fr l'on en file vingt-quatre, il fait une lieue par heure, puisqu'une heure contient 120 demiminutes, & que le produit de 120 par 24, est 2880 toises qui valent à peu près une lieue marine.

Cette manière d'estimer le chemin que fait un vaisseau, est commode, mais elle est défectueuse & peu utile : 1º. leloch ne peut fervir que quand la mer est calme; car quand elle est agitée, cette machine est balottée & par conséquent ne peut point servir de point fixe ; condition absolument essentielle pour son usage : 2°. l'opération est interrompue presque à tout moment, parceque la corde une fois dévidée il faut la recommencer ; & le vaisseau fille fans qu'on en tienne compte pendant cette interruption.

LOCHE ; substantif féminin. Perit poisson d'eau douce dont on diffingue deux espèces principales; savoir, la toche d'étang & la loche de rivière.

couleur du goujon, mais elle est plus petite; elle diffère de la loche de rivière, en ce qu'elle est plus courte & plus groffe.

La loche de rivière vatie beaufranche a la peau lisse, sans aiguillons; & fa chair quoique gluante, est plus tendre & plus saine que nâtre, tiquetée de noir : on en trouve en grande quantité dans la rivière de Mare, en Languedoc, & dans toutes les rivières à eaux vives qui fournissent des truites. Une autre sorte de Loche a proche des ouies un aiguillon de chaque côté : sa chair est pleine d'arêtes. Il y a encore une autre espèce de loche qui a des barbillons qui lui pendent du bout des mâchoires; on mange beaucoup de ces poissons dans les pays étrangers.

- LOCHE; bourg de France, en Touraine, à trois lieues, est-sud-est, de Loches.
- LOCHER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se con-Jugue comme CHANTER. Il ne se dit proprement qu'en parlant d'un fer de cheval qui branle & qui est prêt à tomber. Ce cheval a un fer qui loche.

On dit proverbialement & figurément d'une personne valétudinaire & qui a souvent de petites incommodités, qu'elle a toujours quelque fer qui loche.

On dit aussi proverbialement & figurément en parlant d'une affaire, qu'il y a quelque fer qui loche; pour dire, qu'il y a quelque chose qui l'empêche d'aller bien.

- La première syllabe est brève, & la feconde longue ou brève. Voyez Verbe.
- La loche d'étang a la figure & la LOCHES; ville de France, en Touraine, sur l'Indre, à huit lienes. sud-est, de Tours. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Election, d'une Maîtrife particulière des Eaux & Forêts, d'un Grenier à Sel, &c.
- coup; celle qu'on appelle la loche LOCHI; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Tungchuen, première grande cité de la province.
- celle des autres; sa couleur est jau- LOCHIES; substantif téminin pluriel, & terme de Médecine. Flux de sang qui arrive aux femmes après l'accouchement. C'est ce qu'on appelle autrement vidanges.

Les lochies coulent ordinairement pendant huit ou quinze jours; il arrive pourtant quelquefois, qu'elles se terminent dans deux ou trois jours, sans qu'il survienne le moindre accident, ou qu'elles vont jufqu'à vingt, trente, & même quarante jours. Leur quantité est aussi indéterminée, que leur durée est incertaine; on a vu des accouchées qui n'en rendoient point; cela arrive fur-tout à celles qui n'ont jamais été réglées; & d'autres qui les ont si abondantes, qu'on ne manqueroit pas de s'en allarmer, si l'on n'étoit d'ailleurs rassuré par le bon état des malades. Cet écoulement est extrêmement chargé de sang pendant un ou deux jours; il s'éclaircit enfuire, & ptend l'aspect d'une sérosité teinte, qui blanchit infenfiblement, & s'épaillit en manière de lait trouble , en diminuant à proportion.

La suppression des lochies est la fource des plus grands accidens : tels sont la tension & l'élévation du ventre, l'inflammation du sein; des douleurs aux lombes & aux aînes, de même qu'à la région de la matrice .



trice, où l'on fent des pulsations avec beaucoup de chaleur; des coliques très-vives; la passion iliaque; les frissons & la fièvre, tantôt inflammatoire, tantôt pourprée, ou miliaire; des accès hystériques les les plus violens; le délire, les convultions; une affection comateule, & même l'apoplexie; l'hémoptylie & l'oppression; les sueurs froides, la syncope, &c. Il se forme encore des dépôts purulens qui deviennent funestes, si le pus ne se pratique une issue au dehors. On doit juger, par cet exposé, que c'est des toutes les suppressions la plus formidable : aussi enlève t-elle les malades avant le quatorzième jour. Les autres évacuations, telles que la sueur abondante & la diarrhée, sont souvent la cause de cette suppression, & paroissent quelquefois y suppléer. On sait que le froid, la colère, la terreur & les autres passions vives, les accès hystériques, les odeurs, les fautes dans le régime, &c. donnent encore lieu à la suppression des lochies.

Les Médecins sont fort partagés fur les moyens de remédier à la suppression des lochies : les uns propofent plusieurs saignées; les autres les rejettent toutes. Parmi les premiers, il y en a qui veulent qu'on saigne du bras, pendant que plusieurs prétendent que les saignées du pied sont les plus utiles; mais il n'est pas difficile de s'appercevoir que leurs opinions font moins fondées sur la pratique, que sur leurs hypothèles. Ce cas, au reste, est très-épineux; & les Médecins fages, qui n'ignorent pas qu'on a vu périr LOCHING; il y a à la Chine deux beaucoup de malades sous la lancette, ont de la peine à prendre leur parti. Il n'est pas douteux que la faignée ne puisse être quelquefois l Tome XVI.

avantageuse; mais il semble aussi par tout ce qu'on a écrit là-dessur, & par ce qu'on observe tous les jours, qu'elle est le plus souvent meurtrière.

Les emménagogues, tels que la bardane, l'aristoloche, le safran, la zédoaire, le castoréum, le borax, & l'élixir de propriété, sont les remèdes les plus propres à rétablit le cours des lochies. Mais on doit s'en abstenir, si la sièvre est aiguë & inflammatoire, & n'user alors que d'adoucissans & légers apéritifs : .tels font l'eau de poulet & le petit lait pour boisson; l'huile d'amandes douces, & le blanc de baleine; le chiendent, la chicorée, l'asperge, la racine de roseaux, les nitreux, &c. On use quelquefois, lorsque la tièvre le permet, du kermès minéral, de l'antimoine diaphorétique, & autres remèdes qui poussent par la transpiration : le laudanum & les autres hypnotiques y font fouvent employés avec succès, malgré le préjugé de la plûpart des Praticiens qui prétendent, après Vedelius, que les narcotiques sont plus propres à arrêter cet écoulement qu'à le rappeler. Les lavemens avec le lait & le fucre, avec le petit lait; les émolliens & les antihystériques sont ici d'un grand fecours; on applique encore des fomentations & des cataplasmes émolliens à la région de la matrice; des emplâtres hystériques au nombril, des ventouses aux cuisses; on fait des frictions aux extrémités intérieures; on injecte la matrice avec des décoctions émollientes, &с.

villes de ce nom; l'une dans la province de l'éking, au département de Chinting, quatrième métropole de cette province, & l'autre dans la Х

province de Quangli, au département de Lieucheu, feconde métropole de la province.

- LOCHQUHABIR; province maritime de l'Ecosse september september est bornée, au nord, par la province de Ross; au midi, par celles de Lorn, d'Argyle & de Braid-Albain; à l'orient, par celle d'Athol; & à l'occident, par l'Océan. Les pârurages & le poisson y abondent. Inverlochi en est la capitale.
- LOCHTO; bourg de Suède en Finlande, fur le golfe de Bothnie, à 25 lieues d'Oulo.
- LOCHTOA; rivière de Finlande, qui a fa fource dans les montagnes qui féparent la Cajanie de la Thavastie, & son embouchure dans le golfe de Bothnie, au midi du bourg de Lochto.
- LOCHUEN; ville de la Chine, dans la province de Quangfi, au département de Guchen, cinquième métropole de la province.
- LOCING; ville de la Chine dans la province de Chekiang, au département de Vencheu, onzième métropole de la province.
- LOCKE, (Jean) naquit à Wrington, à sept ou huit milles de Bristol, le 29 Août 1631 : son père servit dans l'armée des Parlementaires au temps des guerres civiles; il prit soin de l'éducation de son fils, malgré le tumulte des armes. Après les premières études, il l'envoya à l'Université d'Oxford, où il fit peu de progrès. Les exercices de Collége lui parurent frivoles; & cet excellent esprit n'eût peut être jamais rien produit, si le hasard, en lui préfentant quelques ouvrages de Descartes, ne lui eût montré qu'il y avoit une doctrine plus fatisfaisante que celle dont on l'avoit occupé, & que son dégout, qu'il prenoit

LOC

pour incapacité naturelle, n'étoit qu'un mépris fecret de ses maîtres. Il passa de l'étude du Cartésianisme à celle de la Médecine, c'est-à-dire qu'il prit des connoissances d'anatomie, d'histoire naturelle & de chimie, & qu'il confidéra l'homme sous une infinité de points de vue intéressans. Il n'appartient qu'à celui qui a pratiqué la médecine pendant long temps d'écrire de la métaphyfique; c'est lui seul qui a vu les phénomènes, la machine tranquille ou furieuse, foible ou vigoureuse, faine ou Brisée, délirante ou réglée, successivement imbécille, éclairée, flupide, bruyante, muette, léthargique, agissante, vivante & morte. Il voyagea en Allemagne & dans la Prusse. Il examina ce que la paffion & l'intérêt peuvent fur les caractères. De retour à Oxford, il suivit le cours de ses études dans la retraite & dans l'obscurité. C'est ainsi qu'on devient savant & qu'on reste pauvre : Locke le savoit & ne s'en soucioit guère. Le Chevalier Ashley, si connu dans la suite sous le nom de Shaftsbury, s'attacha le philosophe, moins encore par les penfions dont il le gratifia, que par de l'eftime, de la confiance & de l'amitić.

Locke accompagna le Comte de Northumberland & fon époufe en France & en Italie. Il fit l'éducation du fils de Milord Ashley : les parens de ce jeune Seigneur lui laiffèrent le foin de marier fon Elève. Croiton que le Philofophe ne fut pas plus fentible à cette marque de conndération, qu'il ne l'eût été au don d'une bourfe d'or? Il avoit alors trente-cinq ans. Il avoit jugé que les pas qu'on feroit dans la recherche de la vérité feroient toujours incertains, tant que l'inftrument ne fe-



roit pas mieux connu, & il forma le projet de son Essai sur l'entendement humain. Depuis, sa fortune souffrit différentes révolutions; il perdit fuccessivement plusieurs emplois auxquels la bienveillance de ses protecteurs l'avoit élevé. Il fut attaqué de phtisie; il quitta son pays; il vint en France, où il fut accueilli par les personnes les plus distinguées. Attaché à Milord Ashley, il parragea sa faveur & ses disgraces. De retour à Londres, il n'y demeura pas long-temps. Il fut obligé d'aller chercher de la sécurité en Hollande, où il acheva fon grand Ouvrage.

Le Roi d'Angleterre offensé de la retraite de Locke, fit rayer son nom des registres du Collège d'Oxford. Dans la suite, des amis qui le regrettoient follicitètent fon pardon; mais Locke rejeta avec fierté une grâce qui l'auroit accusé d'un crime qu'il n'avoit pas commis. Le Roi indigné, le fit demander aux Etats Généraux, avec quatre-vingtquatre personnes que le mécontentement de l'administration avoit attachées au Duc de Montmouth dans une entreprise rebelle. Locke ne fut point livré; il faisoit peu de cas du Duc de Montmouth; ses desseins lui paroissoient aufi périlleux que mal concertés. Il se sépara du Duc, & fe réfugia d'Amsterdam à Utrecht & d'Utrecht à Clèves, où il vecut quelque temps caché. Cependant les troubles de l'Etat cestèrent, son innocence fut reconnue; on le rappela, on lui rendit les honneurs académiques dont on l'avoit injustement privé; on lui offrit des postes importans. Il rentra dans sa patrie fur la même flotte qui y conduisoit la Princesse d'Orange; il ne tint qu'à lui d'être envoyé en différentes 163

Cours de l'Europe, mais son goût pour le repos & la méditation le détacha des affaires publiques, & il mit la dernière main à son Traité de l'ensendement humain, qui parut pour la première fois en 1697. Ce fut alors que le Gouvernement rougit 'de l'indigence & de l'obscurité de Locke; on le contraignit d'entrer dans la commission établie pour l'intérêt du commerce des colonies & des plantations. Sa santé qui s'affoiblifioit, ne lui permit pas de vaquer long-temps à cette importante fonction; il s'en dépouilla, sans rien recenir des honoraires qui y étoient attachés, & se retira à vingt-cinq milles de Londres, dans une terre du Comte de Marsham. Il avoit publie un petit ouvrage fur le gouvernement civil, De Imperio civili ; il y exposoit l'injustice & les inconvéniens du despotisme & de la tyrannie. Il composa à la campagne son Traité de l'éducation des enfans, sa Lettre sur la tolérance, son Ecrit sur les monnoies, & l'ouvrage singulier intitulé le Christianisme raisonnable, qui lui suscita des haines & des disputes, & le dégoûta du travail : d'ailleurs sa santé s'affoiblissoit. Il se livra donc tout à fait au repos & à la lecture de l'écriture fainte. Il avoit éprouvé que l'approche de l'été le ranimoit. Cette faison ayant cellé de produire en lui cet effet, il en conjectura la fin de sa vie, & sa conjecture ne fut que trop vraie. Ses jambes s'enflèrent ; il anu nonca lui même sa mort à ceux qui l'environnoient. Les malades en qui les forces défaillent avec rapidité, pressent, par ce qu'ils en ont perdu dans un certain temps, jusqu'où ils peuvent aller avec ce qui leur en reste, & ne se trompent guère dans leur calcul. Locke mourut en 1704,

Хij



le 8 Novembre, dans fon fauteuil, maître de ses pensées, comme un homme qui s'éveille & qui s'affoupit par intervalles jusqu'au moment où il cesse de se réveiller; c'est-àdire que son dernier jour sut l'image de toute notre vie.

Il étoit fin fans être faux, plaifant fans amertume, ami de l'ordre, ennemi de la difpute, confultant volontiers les autres, les confeillant à fon tour, s'accommodant aux efprits & aux caractères, trouvant par-tout l'occafion de s'éclairer ou d'instruire, curieux de tout ce qui appartient aux arts, prompt à s'irriter & à s'appaifer, honnête homme, & moins Calviniste que Socinien.

LOCMAN. Voyez LAMANEUR.

- LOCRENAN; inbitantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une grosse toile de chanvre écru qui se fabrique à Locrenan en Bretagne, à trois lieues, nord-nordouest, de Quimper. Cette toile s'emploie à faire des voiles de barques, de chaloupes, &c.
- LOCRES, ou LOCRIENS; (les) anciens peuples de Grèce qui habitoient la Locride.
- LOCRIDE; ancienne contrée de Grèce dans l'Achaïe : le Parnasse la divisoit en deux parties : celle qui se trouvoit en-deçà de ce Mont, étoit habitée par les Locres Ozoles, & bornée par l'Étolie & la Phocide : la partie au-delà du Parnasse s'étendoit vers le détroit des Thermopyles le long de la côte de l'Euripe, visà-vis de l'Eubée.

Les Locres qui habitoient au delà du Parnasse étoient divisés en deux peuples; favoir, les Locres Opuntiens, qui demeuroient le long de la mer d'Eubée, & les Locres Épicnémidiens, qui avoient pris leur nom de la montagne Cnémide, & habitoient les terres qui étoient entre cette montagne & le golfe Méliague.

Ces trois fortes de Locres ou de Locriens avoient chacun leur capitale; celle des Locres Ozoles étoit Amphysife; celle des Locres Opuntiens étoit Opus, d'où ils tiroient leur nom; & celle des Locres Epicnémidiens. étoit Cnémide, ainfi nommée de la montagne au pied de laquelle certe ville étoit bâtie.

- LOCUTION; substantif féminin, qui ne se dit guère que dans le didactique. Locutio. Expression, phrase, façon de parler. Une locution vicieuse Cette locution est impropre. LOCUTIUS. Voyez Aïus LOCUTIUS.
- LODABAR ; ancienne ville de la Terre-Sainte, que le Père Lubin croit avoir été au-delà du Jourdain, dans la tribu de Gad.
- LODESAN; (le) petit pays d'Italie, dans le Milanez, le long de l'Adda. Son nom lui vient de la ville de Lodi fa capitale. Il est fertile & peuplé.
- LODEVE; ville épiscopale de France en Languedoc, sur la rivière de Lergue, à dix lieues, ouest-nordouest, de Montpellier, sous le 21^e degré, 2 minutes, 10 secondes de longitude, & le 43^e, 45 minutes, 5 secondes de latitude. Ses manufactures de draps & de chapeaux y font fleurit le commerce.
- LODI; ville épifcopale d'Italie, au Duché de Milan, à dix lieues, nordoueft, de Plaifance. Elle eft la capitale du Lodefan. On y compte environ dix mille ames.

Il y a en antrefois à trais milles de Lodi une autre ville de même nom, que les Gaulois avoient bâtie, & que Pompée Strabon, père du grand Pompée, avoit pris soin d'a-

- grandir. Elle étoit devenue riche & florislante : mais sa prospérité ayant excité la jalousie des Milanois, ils entreprirent de la détruire & en
- vinrent à bout. On voit à fa place fur le chemin de Pavie, un village appelé Lodi Vechio.
- LODIER; substantif masculin. Couverture de lit faite de laine entre deux toiles piquées.
- LODRONE, ou LONDRONE; bourg d'Italie, dans l'Evêché de Trente, à l'embouchure de la Chièfe, dans le lac d'Idro.
- LODS; substantif masculin pluriel & terme de Pratique, qui se dit d'ordinaire avec le mot ventes. Les lods & ventes sont les droits qui se payent au seigneur direct, duquel relève un héritage en censive, acquis par contrat de vente ou autre acte équipolent à vente. Les droits seigneuriaux dûs pour la vente des siefs, sont appelés quint dans quelques coutumes.

Néanmoins dans le plus grand nombre des coutumes, on nomme indiftinctement lods & ventes, les droits feigneuriaux dûs tant pour la vente des biens roturiers, que pour celle des fiefs; & ce font les termes génériques qu'on emploie le plus communément à cet égard.

En Normandie, le nom de ces droits est tiré de leur quotité : on les nomme treizièmes, ils ne sont dûs néanmoins qu'à raison de vingt deniers pour livre, ce qui fait la douzième partie du prix, ou le treizième en sus; il en est de même du quint, qui tire également son nom de sa quotité.

La quotité de ces droits & leur nom même diffèrent, felon les coutumes, les nfages & la jurisprudence de chaque lieu.

Il y a des coutumes qui donnent

161

quint & requint pour vente de fiefs; d'autres ne donnent ces deux droits cumulés que lorsqu'elles chargent le vendeur d'acquitter les droits, & que l'on convient qu'ils seront payés par l'acquéreur, en stipulant par le contrat un prix, francs-deniers en faveur du vendeur; d'autres coutumes veulent que le vendeur paye le quint, & l'acquéreur le requint.

En Anjou & en Pays de Droit écrit, on appelle indistinctement lods, les droits dûs pour la vente du fief, & pour la vente des biens roturiers.

Quelques Coutumes, pour les rotures, donnent les lods & ventes; d'autres distinguent les lods & les ventes; d'autres donnent ventes & issues; d'autres, ventes & honneurs; d'autres, ventes & venteroles; d'autres, ventes & vins; d'autres enfin, ventes & gants. Il faut suivre les dispositions de chaque coutume.

Les lods & ventes dûs au Roi, se poursuivent par assignation, à la requête du Receveur général des domaines & bois, devant les Juges qui en doivent connoître. & qui dans presque tout le Royaume sont les Trésoriers de France aux Chambres du domaine & Bureaux des finances. On ne peut procéder d'abord par faisie; il faut se pourvoir par action, pour faire condamner celui contre qui on est fondé à demander les lods.

Pour favoir fi les lods & ventes font dûs, c'est au contrat seul & à fa nature qu'il faut s'attacher : le contrat parfait donne ouverture à ces droits, sans le setours de la tradition réelle, parcequ'en France elle se fait par cette voie feinte : la vente transfère réellement & de fait la propriété; ainsi, il suffit que le contrat exprime une vente, ou qu'il foit équipolent à vente, parceque ce n'eft pas la mutation qui donne lieu aux droits, c'eft la vente : ex folo contractu concluso jura quinti & retractûs oriuntur. Voyez le Traité des Fiefs de Guyot.

Dès que la vente est parfaite, soit par acte volontaire, soit par un décret, les lods & ventes sont dûs par l'acquéreur ou par l'adjudicataire, fans attendre qu'il ait pris possefion; & s'il revend ensuite le bien, quoique peu après & dans le jour même, le nouvel acquéreur doit de nouveaux lods & ventes.

Par Arrêt du Parlement de Paris du 5 Mai 1744, il a été jugé que des enfans qui prennent en payement du compte de communauté de leur mère, & de leur compte de tutelle, des héritages acquis pendant la communauté par leurs père & mère, & qui appartenoient au père, comme lui étant échus par le partage de ladite communauté, doivent les lods & ventes du prix de ces héritages.

Lorfqu'une veuve renonce à la communauté, & que les héritiers collatéraux du mari lui donnent en payement de ses reprises, des héritages propres à ce même mari, il est dû des droits de lods & ventes. Cela a été ainsi jugé par deux arrêts, au rapport de M. Pallu. Mais fi les héritiors du mari n'abandonnent que des conquêts à la veuve, pour s'acquitter envers elle, alors il n'est point dû de lods & ventes pour cet abandonnement, à cause du droit de propriété que la veuve a eu fur ces biens, qui étoient communs. La jurisprudence est certaine sur ce point.

Il a même été jugé par un arrêt du 23 Juin 1700, qu'un fils qui svoit renoncé à la fuccession de son père, & qui avoit pris des propres de cette succession en payement des conventions matrimoniales de sa mère, ne devoit pas de droits de lods & ventes, à cause de la faisine qu'il avoit eue de la succession de son père.

Depuis cet arrêt, il en a été rendu un autre en la Grand'Chambre, le Vendredi 3 Juin 1701, à l'audience de relevée, par lequel la Cour a jugé qu'il n'étoit pas dû de lods & ventes par une veuve qui avoit renoncé à la communauté, & qui avoit pris en payement de fa dot & de fes reprifes, des propres que fon mari avoit ameublis julqu'à concurrence d'ane certaine fomme.

La Cour avoit auparavant jugé par arrêt du 29 Août 1697, que M. de Créqui ne devoit point de droits feigneuriaux, pour l'adjudication qu'il s'étoit fait faire en payement de fes créances contre la fucceffion de fon ayeul, de trois fiefs fitués dans la coutume de Noyon, laquelle ne donne aux cadets, dont il étoit du nombre, qu'un fimple viaget dans les fiefs.

En licitation d'héritage entre conjoints ou entre leurs héritiers, il g'est point dû de lods & ventes, si l'un des deux se rend adjudicataire; soit que la licitation se fasse devant Notaire ou en Justice, parceque la licitation est réputée partage.

Dans ces fortes de ventes, fi c'est un des conjoints qui se rend adjudicataire, il est censé avoir originairement acquis seul la totalité de l'héritage; & si c'est un héritier, il est censé avoir recueilli le total dans la succession. *Voyez* l'article 80 de la coutume de Paris.

Cet article ne parle que de la licitation entre co-héritiers ; mais comme tous les co-légataires, codonataires, co-affociés, en un mot tous les co-acquéreurs, fe trouvent dans une entière conformité avec les co-héritiers, & que les principes qui militent pour les uns, s'appliquent à tous les autres, la difpofition de l'article 80 de la contume de Paris a éte étendue par la jutifprudence des arrêts à tous les copropriétaires, qui dans l'origine ont été co-acquéreurs, co-affociés, colégataires & co-donataires.

Cependant quoique ces difpofitions forment le droit commun, il y a quelques contumes qui autorifent le seigneur à exiger les droits seigneuriaux pour les soldes de partage, quelle que soit la proportion de la solde avec l'immeuble dont elle est le prix, & la nature des effots mobiliers avec lesquels elle doit être payée. Telles sont les coutumes de Vermandois, article 160, & de Danois, article 44.

D'autres coutumes prenant en confidération la nature des effets mobiliers dans lesquels la solde se trouve payée, décident qu'il n'est point dû de droits au seigneur lorsqu'elle se paye en effets de la succession, se lui sont au contraire produire des droits dans le cas opposé.

Enfin d'autres coutumes, fans rechercher comment la folde le paye, veulent qu'on examine fi l'opération d'où elle réfulte, est vendition plus que partage, ou partage plus que vendition; & pour vider cette queftion, elles renvoyent à la proportion qui fe trouve entre la folde & la moitié de la valeur de l'immeuble dont elle est le prix.

Dans ces coutumes, si la solde excède la moitié de la valeur de l'héritage, le traité est regardé comme vente. Si au contraire la folde est plus foible, il est regardé comme partage, & ne produit aucun droir. *Voyez* la coutume de Blois, article 88, & de Troyes, article 57.

Les lods font dûs à raifon du prix convenu entre les parties écrit dans le contrat, & revenant bon au vendeur, & non fur le pied du juste prix de la valeur de la chose : mais si le Seigneur trouve le prix trop foible, il peut user du retrait féodal, si c'est un fief; ou du retrait censuel, si c'est une roture, & que le retrait censuel ait lieu dans le pays.

La coutume d'Auvergne donne au feigneur le droit de faire furenchérir l'héritage.

Le pot-de vin ou préfent que l'acquéreur donne aux entremetteurs, les frais & coûts du contrat, falaires du Notaire, diamans, bagues, joyaux, &c. que donne, par forme de vin de marché, l'acquéreur à la femme & aux filles du vendeur, n'augmentent point les lods.

Si le pot-de vin ou vin du marché tourne au profit du vendeur, on diftingue : s'il est peu important, & qu'il ait été donné par forme d'arrhes manuellement, fans être écrit dans le contrat, il n'augmente point les lods; s'il est considérable, enforte qu'il soit présumé faire partie du contrat, & qu'il y soit écrit, les lods en sont dûs.

Les frais ordinaires de criées que l'adjudicataire par décret doit payer, n'augmentent point les lods, parcequ'il n'en entre rien au profit du faisi & de se Créanciers.

Les lods font dûs, non feulement fur le prix payable en argent; mais à raifon des charges, tenant lieu de prix, & qui font réductibles en deniers; fi l'acquéreur, outre le

prix convenu, donne au vendeur certains effets, ou qu en fon acquit, il foit chargé de payer une penfion ou rente constituée, l'estimation en doit être jointe au prix convenu, pour fixer les lods.

Si l'héritage vendu est chargé d'une rente foncière, il faut distinguer si elle est rachetable ou non; dans le premier cas; ce n'est qu'une charge réductible en deniers, qui doir être jointe au prix, pour fixer les lods; & dans le second cas, c'est une charge réelle qui affecte le fonds, & que l'on ne doit pas joindre.

Si l'acquéreur remet au vendeur en payement, une fervitude téelle • qu'il avoit fur un autre héritage du vendeur, les droits font dûs comme pour un échange.

Lorsqu'il y a un supplément de prix, soit pour raison de lésion d'outre moitié, soit parcequ'il a été pris des lettres de rescision ou autrement, ce supplément fait partie du prix, & les lods en sont dûs; mais, pour savoir à qui ils appartiennenr, ilfaut distinguer si la vente étoit nulle en elle même, comme faite par celui qui ne pouvoit pas vendre valablement; dans ce cas il n'y a de vente réelle que du jour de la ratification; & les droits du contrat & du supplément sont dûs au fermier en place, lors de la ratification, parceque ce n'est que de ce jour que la vente prend sa force, lans produire aucun effet tétroactif.

Si la vente est faite par celui qui pouvoit aliéner, & qu'enfuite sur la demande en rescisson, pour cause de lésson, il ait reçu un supplément, la vente subsiste, & n'est réformée que dans le prix; ainsi, les lods du contrat appartiennent au fermier d'alors, & ceux du supplément a celui du temps de ce supplément.

Si celui qui a acquis de bonne foi moyennant un juste prix, est troublé par un tiers, auquel il donne une somme pour se rédimer de vexation, prévenir ou assoupir un procès, il n'en est point dû de lods.

La possession ou l'usage de ne point payer de lods & ventes, ne font point suffisans pour autoriser une exemption, sur-tout par rapport aux biens situés dans la directe immédiate du Roi, dont les droits sont imprescriptibles; ainsi, lotsque les courumes des lieux ne s'expliquent pas sur l'exemption, les détenteurs ne peuvent la réclamer, à moins qu'ils n'ayent des titres particuliers.

Il n'est point dû de lods pour une vente à vie, ni pour un bail emphitéotique.

Il n'en est point dû non plus pour la réfolution du contrat de vente, lorsqu'elle est faire pour une cause inhérente au contrat même, mais seulement lorsque le contrat est réfolu volontairement pour une cause postérieure au contrat.

Les privilégiés qui font exempts des droits feigneuriaux en général dans la mouvance du Roi, font par conféquent aussi exempts des lods & ventes.

Il n'est point dû de lods & ventes en pays coutumiers, à cause de la remise que le Roi ou un Seigneur fait des biens confisqués en faveur des héritiers naturels d'un condamné, ainsi qu'on peut le voir dans Chopin, sur la coutume de Paris; mais en Pays de Droit écrit, il seroit dû un droit de mi-lods, si la remise étoit faite à tout autre qu'aux gusans.

Digitized by Google

enfans, ou aux autres descendans du condamné.

De Droit commun, il n'est point dû de droits seigneuriaux pour la vente de bois de haute-futaie; mais en Normandie, on exige le treizième de ces sortes de ventes.

- LOEE; vieux mot qui signifioit autrefois lieue.
- LOER; vieux mot qui fignifioit autrefois louer, approuver.
- LOEWENSTEIN; château & conté d'Allemagne, en Souabe, fur les frontières de la Franconie, à deux lieues d'Heilbron. Ce comté a quatre lieues de longueur & deux de largeur.
- LORWENSTEIN, est aussi le nom d'une forteresse de Hollande, fituée au confluent de la Meuse & du Wahal.

Cerre forteresse où Grotius fut autrefois renfermé, & où l'on renferme encore aujourd'hui les prisonniers d'étar, est célèbre dans les fastes de la République des Provinces Unies : ce fut - là que Henri Ruyter fit, en 1571, une des actions les plus hardies, dont il soit parlé dans l'histoire. Il ofa le premier, & lui quatrième, lever l'étendard de la liberté contre toute la puissance du Duc d'Albe. Il surprit ce châreau de Loewonftein, y entra en habit de cordelier, avec ses trois compagnons, égorgea la garnison, & se rendit maître de la place. Le Duc d'Albe envoya des troupes qui le canonnèrent, & fondirent dedans par la brèche. Ruyter n'espérant aucune capitulation, le jette dans le magafin des poudres; là renant d'une main le fabre dont il étoit armé, épuifé & percé de coups, il mit de l'autre main le feu aux poudres, & fit sauter avec lui En plus grando pársie de les enne- li c Tome XVI.

mis. Cet exploit releva fingulièrement le courage des confédérés. Dès lors, on ne vit plus de leur parr que des armées en campague, des flottes fur mer, des villes attaquées & emportées d'affaut. Ce fut un feu qui courut toute la Flandre. La Zélande, la Gueldres, l'Ovérisfel, la Frise occidentale, embrassièrent le parti de la Hollande; & l'entière défection de la tyrannie d'Espagne s'acheva l'année fuivante.

LOF; fubstantif masculin & terme de marine. La moitié du vaisseau partagé selon sa longueur. Celle qui est au vent s'appelle los. On dit, être au los, aller au los; pour dire, aller au plus près du vent.

On dit aussi, faire los, pour los; pour signifier, virer vent arrière, en mettant au vent un côté du vaisseau au lieu de l'autre.

- LOFUNG ; ville de la Chine dans la Province de Junnan, au département de Junnan, première Métropole de la Province.
- LOG; fubstantif masculin. Ancienne mesure des Hébreux, qui contenoit un demi - septier, un poisson, un pouce-cube & un peu plus.
- LOGAN; il y a à la Chine deux villes de ce nom : l'une eft dans la Province de Kiangli au département de Vucheu, qui en est la septième Métropole; l'autre est dans la Province du Xantung, au département de Cincheu, qui en est la quatrième Métropole.
- LOGARITHME ; fubitantif masculin & terme de Mathémathique. Nombre pris dans une progression Arithmétique & qui répond à un 22222 nomore pris dans une progression Géométrique.

Si l'on a, par exemple, la progression Géométrique, & la progression Arithméthique suivantes

760

1. 2. 4. 8. 16. 32. 64. 128.

0. I. 2. 3. 4. 5. 6. 7. en ce cas, les nombres de la progression inférieure qui est arithmétique, sont ce quel'on appelle les logarithmes des termes de la progrestion Géométrique qui est en-dess; c'est-3- dire que o est le logarithme de I, I est le logarithme de 2, 2 est le logarithme de 4, & ainsi de suite.

Ces logarithmes ont été inventés pour rendre le calcul plus expéditif, parcequ'au moyen des tables qu'on en a conftruites, on fait par l'addition & la foustraction les opérations que l'on feroit obligé fans le secours de ces tables, d'exécuter avec la multiplication, la division, & l'extraction des racines, comme on va le faire voir en reprenant les deux progressions précédentes :

Voulez-vous multiplier 4 par 16, cherchez les logarithmes 2. 4 qui répondent 2 ces nombres, faites-en la fomme 6, elle est le logarithme de leur produit 64.

Cherchez donc dans la table le nombre qui répond au logarithme 6, vous trouverez 64, qui est effectivement le produit de 4 par 16.

S'il s'agission de diviser 128 par 8, on chercheroit les logarithmes 7, 3. de ces nombres on ôteroit 3 de 7, le reste 4 seroit le logarithme de leur quotient, auquel tépond le nombre 16.

1

Si on cherche la racine carrée de 64, on n'a qu'à prendre la moitié de fon logarithme 6, c'eft 3 au-. quei répond 8; ainfi 8 eft la racine carrée de 64.

Il n'est pas plus difficile de trouver la racine cubique de 64 ; prenez le tiers de son logarithme 6, vous aurez 2, auquel repond 4.

Ainfi 4 eft la racine cubique de 64 ; on feroit donc avec une extrême facilité, les opérations les plus laborieuses du calcul, si l'on avoit les logarithmes d'une grande quantité de nombres; & c'est à quoi l'on a tâché de parvenit dans la construction des tables des logarithmes.

La découverte des logarithmes est due au Baron Neper, Ecoslois, mort en 1618 : il faut avouer cependant que Stifélius, Arithméticien Allemand, avoit remarqué avant lui la propriété fondamentale des logarithmes; favoir, que le logarithme du produit de deux nombres est égal à la fomme de leurs logarithmes; mais cette propolition resta stérile entre ses mains, & il n'en tira aucun usage pour abréger les opérations, ce qui fait l'essentiel de la découverte de Néper. Kepler dit aussi que Juste-Byrge, Astronome du Landgrave de Hesse, avoit imaginé les logarithmes, mais de l'aveu de Kepler même, l'ouvrage où Byrge en parloit, n'a jamais paru.

Neper publia en 1614, sa découverte dans un livre intitulé Mirifici Logarithmorum Canonis defcriptio. Les logarithmes des noui-· bres qu'il donne dans cet ouvrage, différent de ceux que nous employons aujourd'hui dans nos tables; car dans les nôtres, le logarithme de 10 est l'unité, ou ce qui est la même chose, I, 000000 ; & dans celles de Neper le logarithme de 10 est 2, 3025850. Mais cette supposition lui paroisfant peu commode, il indique luimême les tables de logarithmes, telles que nous les avons aujourd'hui. Elles furent construites après fa mort par Henri Briggs, dans



fon ouvrage intitulé Arithmethica Logarithmética. Adrien Ulacq, Mathématicien des Pays-Bas, perfectionna le travail de Briggs; & plusieurs autres ont travaillé depuis sur cette matière. Les tables de Logarithmes, qui ont aujourd'hui le plus de réputation pour l'étendue & l'exactitude, sont celles de Gordiner, in-4°. Celles de M. de Parcieux, de l'Académie des Sciences, méritent aussi d'être citées.

LOGARITHMIQUE ; adjectif des deux genres. Logarithmicus: qui a rapport aux Logarithmes, qui est de la nature des logarithmes. L'a rithmétique logarithmique. Courbe logarithmique.

LOGARITHMIQUE, se dit aussi subfrantivement d'une ligne courbe dont les abscisses sont en raison des ordonnées & les demi-ordonnées en raison des rayons qui y répondent. Son nom lui vient de ses propriétés & de se usages dans la construction des logarithmes & dans l'explication de leur théorie.

On appelle logarithmique spirale, une ligne courbe, qui se forme en divisant un quart de cercle en autant de parties égales que l'on veut & en coupant les rayons de façon qu'ils soient proportionnels.

- LOGE ; substantif féminin. Cafaturium. Petite hute faite à la hâte. Il s'est fait une loge au milieu de la forêt.
- LOGE, se dit aussi d'une petite chambre au rez-de-chaussée, destinée pour le logement d'un Portier ou d'un Suisse.
- LOGES, se dit à la Comédie, à l'Opéra, de certains petits cabinets ouverts par devant, avec appui, rangés au pourtour d'une salle de théâtre, séparés les uns des autres par des cloisons à jour, & décorés par debors avec sculpture, pein-

ture & dorure. Il y a trois range de ces loges l'un fur l'autre

- Logz, fe dit auffides boutiques qui font occupées par les Marchands dans les foires.
- LOGE, fe dit en termes de marine, de l'appartement de certains Officiers d'un vaissen, comme l'Aumônier, le Canonnier.
 - On appelle aussi *loges*, aux petites Maisons, les rédaits eù l'on enferme les fous.
- LOGE, se dit encore de petites falles basses furement fermées dans une ménagezie, où l'ont tient séparément des animaux rares, des bêtes séroces, comme à la ménagerie de Versailles.
- LOGE, se dit suffi dans le même sens & par extension, du réduit d'un chien. La loge d'un chien.
- Logs, se dit en parlant d'un buffet d'orgues, du lieu où sont les soufflets.
- Logi, se dit en termes de commerce, d'un bureau général établi en quelques villes des Indes pour diverses compagnies de Négocians Européens : c'est à peu-près ce qu'on appelle comptoir.

A Lyon, à Marfeille, &cc, on appelle loge du Change, loge des Marchands:, un certain lieu dans les Places ou Bourles où les Marb chands fe trouvent à cortaines heures du jour, pour traiter des affaires de leur négoce.

Les Italiens appellent *loge*, une galerie ou portique en forme d'arcades, fans fermeture, mobile, comme il y en a dans le Palais du Vatican & de Monte - Cavallo. Ils donnent encore ce nom à une efpèce de donjon ou de belvedère, au-deffus du comble d'une maifon. LOGES, fe dit en termes de Botanique, de petites cellules ou cavités ordinairement féparées par des cloi-Y ij t fons, & dans lesquelles sont renfermés les pepins des fruits.

LOGE, EE; participe passif. Voyez Logar.

IOGEABLE; adjectif des deux genres. Où l'on peut loger commedément. Cette maison est vaste & la

- plapart des appartemens n'y font pas logeables.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne & la troisième très brève.

très-brève. LOGEMENT ; fubftantif malcumi Habitatio. Le lieu où on loge ordinairement. Son logement eft au fecond étage. Un logement composé

de fix pièces. On dit, qu'il y a beaucoup de logement dans une maison; pout dire, qu'il y a de quoi loget beau

coup de monde.

LOGEMENT DES CURÉS ; les Paroissiens doivent fournir le logement à leurs Curés : c'est la disposition du Concile de Langres, tenu en 1455, du Concise de Roven, tenu'en 1581, de celui de Bourges, renu en 1584, Sc. Parsicle 52 de l'Ordonnance de Blois veut que les Marguilliers & les Paroissiens soient tenus même par contrainte, l'ager convenablement les Gurés. Ce Réglementia étérenouvels par l'article 3 dell'Bdio de Melun en 1980; par les Déclarations de Février de 1657, Stide - Mars 1666. L'Edir de 1699 pref-

crit une procédure pour parvenir aux confitractions et aux réparations du fogement des Curés, de la mef, des Églifes, de la clotaro des citnetières, Gc. Cet Édit ne décruit point les tranfactions et les Arrêts qui étoient avant ce temps entre les Décimateurs et les Habitans.

Autrefois les Curés prétendoient devoir être meublés son voit mê-

me quelques Arrêts qui ont justifié cette prétention ; mais il y æ long-temps que cette jurisprudencea changé. On ne leur donne plus. mane te logement ; s'ils ont befoin. d'une cave & d'un grenier pour la dixme, les Habitans ne sont pas. tenus de les leur fournir, à moins. que ce ne soit pour leur provision'; ils ne sont obligés qu'aux. grosses réparations qui sont devenues nécellaires par vécufié ou par. cas fortuit. Les Curés qui ne sontpas réduits à la portion congrue, sont obligés de faire à leurs Presbytère les réparations dont les usutruitiers sont tenus. La Déclaration du 27 Janvier 1716, adres-"Se au Parlement de Rouen , les ysondamne jusqu'à concurrence du: tiers de leur revenue, & décharge les Doyens Auraux de la garantie. où ils étoient à cet égard. Le Curésuccellour s'adrette aux Habitans. St cent - ci one recours contre les-20 héritiers du dornier Cuté, lorsqu'il. a taisse péris le presbytere, faute-A'entresien. En vertu de l'Artêt du: 6 Conseil d'Etat du 26 Décembre -1084;, les Curés pouvent s'adreffer directement aux Intendant pour les réparations du Presbypère ; que le. Supérient en visite aura jugées néceffaires par fon procès-verbal.

Les Curés doivent occuper leur Presbytère, & ne peuvent point le louer à d'autres.

LOGEMENT, se die aussi des logisuumarqués dans un voyage pour le Roi.

80 pour la suite de la Cour. Les Muréchauss des Logis sont chargés de marques les logemens.

On dit, faire les logemens; pour dire, faire la liste des personnes de la Cour. que les Maréchaux des Eogis deivent loger. Et envoyer auxo logemens; pour dire ; euroyer auxo

Digitized by Google

les Maréchaux des Logis un domestique pour reconnoître le logement destiné à son Maître.

LOGBMENT, se dit aussi en termes de l'Art Militaire, en parlant des troupes qui marchent dans un pays ami & qu'on loge chez les Bourgeois ouchez les Paysans.

L'origine des logemens & usenfiles des Gens de guerre remonte à Louis XII, comme il paroît par une Ordonnance de ce Prince, du 20 Février 1914.

En 1675 Louis XIV rendit une Ordonnance selon laquelle les troupes qui marchent, doivent donner avis, deux ou trois heures par avance, de leur arrivée dans les villes. & lieux où elles ont à loger; & les Officiers de ville, ou principaux. Habitans, sont obligés de se tenir prêts pour en faire une revue exacte. Il leur est enjoint de ne passer que les présens effectifs, tant Officiers que Gendarmes, Cavaliers, Dragons ou Soldats.

Par une autre Ordonnance de ce-Prince donnée en 1684, les Intendans font déclarés Juges Souverains pour ce qui concerne le logement des Gens de guerre.

Les Sujets du Roi exempts du logement des Gens de guerre, font avec la noblesse, les suivans; savoir: Les Eccléssastiques dans les Ordres ou pourvus de Bénéfices qui exigent résidence dans le lieu

Les Officiers étant actuellement dans le service Militaire, ou qui s'en seront retirés après avoir obtenu la Croix de l'Ordre Militaire de Saint Louis, ou une pension de Sa Majesté.

Les Officiers Commensaux des Maisons Royales chargés d'an service annuel dans lesdites Maisons, fans que ceux qui n'auront qu'un titre de charge, & ne rempliront aucun fervice, puissent prétendre ladite exemption.

Les Confeillers-Sécrétaires de Sa Majetté, Maison, Couronne de France & de ses Finances, ensemble les Audienciers, Contrôleurs & autres Officiers de la grande Chancellerie.

Les Préfidens, Confeillers, Gens de Sa Majesté & autres Officiers des Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides, & autres Cours ou Confeils Supérieurs.

Les Présidens & Trésoriers Géuéraux de France aux Bureaux des Finances des Généralités du Royaume.

Les Présidens, Lieutenans Généraux, Particuliers, Civils & Criminels du principal Siège de chaque lieu, ensemble les Gens de Sa Majesté auxdits Sièges fans, que les Chefs & Officiers des autres Justice établies dans le même lieu, puissent participer à la même exemption.

Les Grands Maîtres & Maîtres Particuliers des Eaux & Forêts.

Tous les Officiers & Cavaliers des Compagnies de Maréchaullée.

Les Maires, Mayeurs, Bourguementres, Échevins, Consuls, Jurats ou Syndics des Villes & Communautés pour le temps de leur administration seulement; ces exemptions ne pouvant être prétendues au delà, sous quelque prétexte que ce soit.

Les Tréforiers & Receveurs Généraux ou Particuliers ayant le maniement actuel des deniers de Sa-Majesté.

Les Commis des Fermiers des Domaines, Aides, Traites, Foraines, Douanes, Domaniales & autres Fermes de Sa Maiesté. Les Changeurs.

Les Étapiers, non - feulement pour les maisons où ils demeureront, mais encore pour celles où feront leurs magalins, servant à la fourniture desdites étapes.

Les Commis chargés de la fourniture des lits dans les garnisons.

Les Directeurs des Bureaux des Lettres, les Maîtres de Postes établis par Brevets de Sa Majesté, ainsi que les Couriers ordinaires employés pour les Fermiers des Postes.

Les Veuves des Gentilhommes, Officiers des Troupes, ou autres ayant des charges qui leur procureroient ladite exemption pendant leur vie, continueront d'en jouir durant leur viduité.

Toutes ces exemptions & priviléges font fuspendus, lorsqu'il s'agit des Troupes de la Maison du Roi. Les logemens sont distribués où elles ont ordre de se rendre dans les maisons qui y sont le plus convenables.

Le logement des Gens de guerre fe fait indifféremment chez tous Habitans privilégiés, & même chez ceux d'entre le Clergé, dans le cas où la ville fe trouve extraordinairement chargée de logemens.

Les Gardes fervant près les Gouverneurs, Lieutenans Généraux, & Lieutenans de Roi des Provinces & Généralités du Royaume, font fujets aux logemens des Gens guerre.

Un Habitant sujet au logement ne doit point loger deux fois, tandis qu'un autre qui y est aussi suffi n'a point encore logé à peine de dix livres d'amende contre les Échevins, au prosit de l'Habitant. Il est en outre exempt pour une fois. En cas que les Magistrats exemptent quelque maison sujette au logement,

٢

le Commissaire des Guerres doit en expédier des billets.

Les Officiers ne doivent se mêler en aucune manière de l'affiette des logemens, à peine d'être privés de leur charge : dans les Villes où il y a des pavillons destinés aux Officiers, les Magistrats n'en doivent point loger chez les Habitans, tant qu'il y a place dans ces pavillons.

On loge au moins deux foldats ensemble, & de chaque Compagnie de proche en proche : un Sergent est regardé comme deux soldats pour le logement.

Le Maréchal des Logis doit être logé dans le quartier de la Compagnie : les Officiers, autant qu'il fe peut, chacun dans celui de la leur.

Loríqu'il y a des fauxbourgs ou maisons éloignées, on y met toujours des Compagnies entières, avec leurs Officiers.

Il est nécessaire pour le service & la discipline des tambours de les loger séparément de leurs Compagnies de proche en proche dans le quartier du Tambour - major, à l'exception de ceux dont les Compagnies sont détachées.

Les Magistrats sont obligés à peine de désobéissance & de deux cens livres d'amende de løger les Soldats d'une recrue qui n'excéde pas trente hommes en des maisons voisines les unes des autres & de proche en proche. Si l'Officier aime mieux qu'elle soit logée toute dans une grange ou autre lieu commode, on doit sournir de la paille pour coucher, & le bois nécessaire pour cuire l'étape.

Le logement affis ne peut être changé fans en avoir l'ordre du Commiffaire des Guerres. Il figne les billers de changement avec les Magistrats. En cas de difficulté fur

174

ce qui regarde les logemens, le Gouverneur, le Lieutenant Général ou l'Intendant de la Province en jugent fouverainement.

Les Chefs & autres Officiers ne peuvent pas prendre d'autres logemens que ceux marqués par les billets, à peine d'interdiction pour la première fois, & de cassation pour la feconde.

Les Officiers d'Infanterie choifissent les logemens pour eux & pour leur Compagnie, fuivant l'ancienneté de leurs corps. Un Régiment qui arrive, n'est pas en droit d'en déplacer un moins ancien qui se trouve déjà logé. Lorsque plusieurs arrivent en même-temps dans une place, ils choisissent fuivant leur ancienneté les quartiers de la Ville ou des casernes.

Il est d'usage que lorsqu'un Régiment n'est point caserné, la Compagnie de Grenadiers, la Colonelle, la Commandante & la Lieutenante Colonelle choisissent leurs quartiers chacune dans son bataillon, sans les tirer au sort avec les autres Compagnies. On en use de même dans la Cavalerie, & dans les Dragons, à l'égard des Compagnies de Mestre de Camp.

Les Lieurenans Colonels & Commandans des Bataillons brévetés ne tirent point leur logement avec les Capitaines.

Le Commissaire des Guerres a fon logement en route & en garnifon, après le Commandant de la troupe dont il a la conduite.

Les Officiers ne peuvent loger chez eux aucun de leurs Soldats, à peine d'être cassés. Les Officiers réformés ne sont logés qu'après ceux en pied de même grade.

Lorsque les billets sont faits, l'Officier Major remet ceux des Capitaines au Capitaine de logement ceux des Lieutenans au Lieutenant, & ceux des Soldats au Fourier de chaque Compagnie.

Dans l'attaque des places, on appelle *logement*, une espèce de tranchée, ou plutôt de retranchement que l'on fait à découvert dans un ouvrage dont on vient de chasser l'ennemi, afin de s'y maintenir dans les attaques, & de se couvrir du seu des ouvrages voisins qui le défendent.

· Les logemens se font avec des gabions, des fascines, des sacs à terre, &c.

Le logement du chemin couvert est la tranchée ou le retranchement que l'on forme sur le haut du glacis après en avoir chassé l'ennemi. On y construit beaucoup de traverses tournantes pour se couvrir de l'enfilade.

On fait de pareils logemens dans la demi-lune & dans tous les différens ouvrages dont on a chassé l'ennemi.

LOGER ; verbe neutre de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme chanter. Habitare. Habiter, demeurer dans une maifonj Il loge dans un méchant caburet. Loger dans un beau quartier.

On dit proverbialement & figurément, loger à la belle étoile; pour dire, coucher dehors, ou n'avoir pas de retraite bien assurée. Et loger aux quatre vents; pour dire habiter une maison mal fermée.

LOGER est aussi verbe actif, & signifie donner la retraite, le couvert à quelqu'un dans une maison, un château, &c. Le Curé les logea. On ne put pas loger ce Régiment dans la Ville.

On dit, se loger; pour dire, se

bâtir une maison. Il travaille à se | · de raisonner juste. Cet Auteur fut loger.

Il fignifie aussi ajuster, orner les appartemens de la maison qu'on habite. Il a employé une partie de cette succession à se bien loger.

On dit familièrement, pour défigner l'opiniâtreté, le défaut de lumière, l'état d'une personne, il en est logé là ; pour dire, il n'en démordra pas, il ne voit pas plus loin, il en est réduit là.

On dit en termes de l'Art Militaire, que les affisgeans se sont logés sur la contrescarpe, sur la demilune; pour dire qu'il s'y sont établis, s'y font retranchés, s'y font mis à couvert.

Différences relatives entre demeurer . loger.

Ces deux mots sont synonymes dans le fens où ils signifient la résidence; mais demeurer, se dit par rapport au lieu topographique où l'on habite; & loger, par rapport à l'édifice où l'on se retire. On demeure à Paris, en Province, à la Ville, à la campagne. On loge au Louvre, chez soi, en hôtel garni.

Quand les gens de distinction demeurent à Paris, ils logent dans des hôtels; & quand ils demeurent à la campagne, ils logent dans des châteaux.

La première syllabe est brève, & la seconde longue, ou brève. Voyez VERBE.

- LOGES MARCHIS; (les) bourg de France en Normandie, environ à fix lieues, sud-est, d'Avranches.
- LOGETTE; sustantif feminin.Casula. diminutif. Petite loge.
- LOGHOR; petite rivière d'Angleterre dans la Principauté de Galles, au Comté de Glamorghan.
- LOGICIEN; substantif masculin. Logicus. Dialecticien, qui poffède l'art

un habile Logicien.

· On dit de quelqu'un qui a coutume de raisonner de travers, que e'est un mauvais Logicien.

- LOGICIEN, se dit aussi de l'Ecolier qui étudie en Logique.
- LOGIE; substantif féminin. Mot tité du Grec, qui signifie discours, traité. Il entre dans la composition de plusieurs mots François, comme astrologie, chronologie, Physiologie, &c. Ils font expliqués en leut ordre.
- LOGIQUE; substantif feminin. Logica. Science qui enseigne à penset & à raisonner juste.

Avant Descartes le vrai restaurateur du raisonnement, la Logique n'étoit qu'un art de mots le plus louvent vides de sens : & même aujourd'hui dans la plupart des écoles, elle n'est encore qu'un amas de frivolités & de puérilités far lesquelles on exerce l'esprit des jeunes gens. Qu'eft ce autre chose par exemple, que ces universaux, ces catégories, ces questions fi la philosophie prise d'une façon collective, ou d'une façon distributive, loge dans l'entendement ou dans la volonté ; si l'être est univoque à l'égard de la fubftance & de l'accident; si dans la corruption du mixte, il y a réfolution jusqu'à la matière première; si la fin meut selon son être réel ou selon son être intentionnel, si toute vertu se trouve caufalement ou formellement placée dans le milieu, entre un acte mauvais par excès & un acte mauvais par défaut, &c. & mille aurres doctes impertinences que dictent à leurs Elèves une foule de Régens, qui par ce moyen entretiennent le mépris que bien des personnes ont conçu pour la Logique.

Descartes

176

Descartes s'est élevé le premier au dessus de cet inintelligible jargon. Il a amené une nouvelle méthode de raisonner beaucoup plus estimable que la philosophie même. On lui doit cette précision & cette justelle qui règne non-seulement dans nos bons ouvrages de Physique & de Métaphysique, mais dans ceux de religion, de morale, de critique. En général, les principes de la méthode de Defcartes ont été d'une grande ûtilité, par l'analyse qu'ils nous ont accoutumé de faire plus exactement des mots & des idées, afin d'entrer plus fûrement dans la route de la vérité.

La méthode de Descartes a donné naissance à la Logique dite, l'Art de penser. Cet ouvrage conserve toujours sa réputation. Le temps qui détruit tout ne fait qu'affermir de plus en plus l'eftime qu'on en fait. Il est estimable furtout par le soin qu'on a pris de le dégager de plufieurs questions frivoles Les matières qui avoient de l'urilité parmi les Logiciens au temps qu'elle fut faite, y sont traitées dans un langage plus intelligible qu'elles ne l'avoient été ailleurs en François. Elles y font exposes plus utilement, par l'application qu'on y fait des tégles, à diverses choses dont l'occasion se présente fréquemment, soit dans l'ulage des Sciences, ou dans le commerce de la vie civile : au lieu que les Logiques ordinaires ne faifoient presque nulle application des régles à des usages qui intéressent le commun des honnêtes gens. Beaucoup d'exemples qu'on y apporte sont bien choisis; ce qui sert à exciter l'attention de l'esprit, & à conferver le souvenir des régles. On y a mis en œuyre beaucoup de Tome XVI.

pensées de Descarres en faveur de ceux qui ne les auroient pas ailément ramassées dans ce Philosophe.

177

Depuis l'Art de penfer, il a pàru quantité d'excellens ouvrages dans ce genré. Les deux ouvrages si diftingués de M. Locke sur l'Entendement Humain, & du Père Malebranche sur la Recherche de la Vérité, renferment bien des choses qui tendent à persectionner la Logique.

M. Locke est le premier qui ait entrepris de démêler les opérations de l'esprit humain, immédiatement d'après la nature, fans se laisser conduire à des opinions appuyées plutôt sur des systèmes que sur des réalités; en quoi fa philosophie femble être par rapport à celles de Descartes & de Malebranche, ce qu'est l'histoire par rapport aux romans. Il examine chaque sujet par les idées les plus simples, pour en tirer peu à peu des vérités intérefsantes. Il fait sentir la fausseté de divers principes de Descartes par une analyse des idées qui avoient fait prendre le change. Il distingue ingénieusement l'idée de l'esprit d'avec l'idée du jugement : l'elprit assemble promptement les idées qui ont quelque rapport, pour en faire des peintures qui plaisent; le jugement trouve jusqu'à la moindre différence entre des idées qui ont d'ailleurs la plus grande reffemblance; on peut avoir beaucoup d'esprit & peu de jugement. Au sujet des idées fimples, M. Locke observe judicieusement que sur ce point, les hommes diffèrent peu de fentiment, mais qu'ils diffèrent dans les mots auxquels chacun demeure attaché. On peut dire en général de cet Auteur, qu'il montre une inclination pour la vérité, qui

fait aimer la route qu'il prend pour y parvenir.

Pour le Père Malebranche, sa réputation a été si éclatante dans le monde philosophique, qu'il paroît inutile de marquer en quoi il a été le plus distingué parmi les Philosophes. Il n'a été d'abord qu'un pur Cartésien ; mais il a donné un jour si brillant à la doctrine de Descartes, que le disciple l'a plus répandue par la vivacité de son imagination & par le charme de se expressions, que le maître n'avoit fait par la fuite de se raisonnemens & par l'invention de ses divers systèmes.

Le grand talent du Père Malebranche est de tirer d'une opinion tout ce qu'on peut en imaginer d'imposant pour les conséquences, & d'en montrer tellement les principes de profil, que du côté qu'il les laisse voir, it est impossible de ne s'y pas rendre.

Ceux qui ne fuivent pas aveuglément ce Philosophe, prétendent qu'il ne faut l'arrêter qu'au premier pas; que c'est la meilleure & la plus courte manière de le réfuter, & de voir clairement ce qu'on doit penser de fes principes. Ils les réduisent particulièrement à cinq ou hx, à quoi il fant faire attention; car ti on les lui passe une fois, on fera obligé de faire avec lui plus de chemin qu'on n'auroit voulu. Il montre dans tout leur jour, les difficultés de l'opinion qu'il réfute; & à l'aide du mépris qu'il en infpire, il propose la sienne par l'endroit le plus plausible; puis, sans d'autre façon, il la suppose comme incontestable, sans voir, ou sans faire semblant de voir ce qu'on y peut & ce qu'on y doit oppofer.

Quire ces ouvrages, nous avons

bon nombre de Logiques en forme. Une des plus confidérables eft celle de M. Leclerc. Cette Logique a une grande prérogative sur plusieurs autres; c'est que renfermant autant de chofes utiles, elle eft beaucoup plus courte. L'Auteur y fait appercevoir l'inutilité d'un grand nombre de régles ordinaires de Logique; il ne laisse pas de les rapporter & de les expliquer affez nettement, ayant forme fon plan d'après le livre de M. Locke, de Intellectu Humano, d qui il avoue, en lui dédiant 18n ouvrage, qu'il n'a fait qu'un abrégé du sien ; il'a parlé de la nature & de la formation des idées d'une manière plus juste & plus plausible que l'on n'avoit fait dans les Logiques précédentes. Il a choifi ce qui se rencontre de meilleur dans la Logique dite l'Art de Penser. Il tire des exemples de sujers intéresfans. Empruntant des ouvrages qu'on vient de nommer, ce qui est de meilleur dans le fien, il ne dit rien qui ne serve à découvrir les méprises qui y sont échappées. Il feroit à souhaiter qu'il n'eût pas suivi M. Loke dans ses obscurités, & dans des réflexions aufli écartées du fentiment commun, que des principes de la morale.

Le dessein que se propose M. Crouzas dans son livre, est considérable. Il y prétend rassembler les principes, les maximes, les observations qui peuvent contribuer à donner à l'esprit plus d'étendue, de force, de facilité pour comprendre la vérité, la découvrir, la communiquer, &cc. Ce dessein un peu vaste pour une simple Logique, traite aussi des sujets les plus importants de la Méthaphysique. Il n'y a guère que le livre de M. Locke, auquel M. Crouzas n'ait pas fair

Digitized by Google

une attention qui en auroit valu la peine. Il y a un grand nombre d'endroits qui donnent entrée à des réflexions subriles & judicieules. Plusieurs réflexions n'y sont pas assez développées; les sujets n'y paroissent ni affez amenés par ce qui précéde, ni affez soutenus par ce qui suit. L'élocution quelquefois négligée diminue de l'extrême clarté que demandent des matières abstraites. Cet ouvrage a pris diverses formes & divers accroissemens sous la main de l'Auteur. Tous les éloges de M. de Fontenelle qui y sont fondus, ne contribuent pas peu à l'embellir & à y jeter de la variété. L'édition de 1712, deux volumes in-12, eft la meilleure pour les étudians, parce que c'est la plus dégagée, & que les autres sont comme noyées dans les ornemens.

Tels sont les jugemens que le Père Buffier a portés de ces différentes Logiques. Ses principes du raisonnement sont une excellente Logique.

Wolf a ramené les principes & les régles de Logique à la démonfiration. Il n'y a rien de plus exact fur cette science que la grande Logique latine de ce Philosophe.

Nous avons aufi de M. l'Abbé de Condillac un ouvrage relatif à la science dont nous parlons, intitule Effai sur l'origine des Connoiffances Humaines. C'est le système de M. Locke, mais extrêmement perfectionné. On ne peut lui reprocher, comme à M. Leclerc, d'être un copiste servile de l'Aureur Anglois. La précision Françoise a retranché toutes les longueurs, les répéritions & le défordre qui règnent dans l'ouvrage Anglois, & la clarté, compagne ordinaire de la précision, a répandu une lumière wive & cclatante fur les tours obscurs & embarrassés de l'original. L'Auteur se propose à l'imitation de M. Locke, l'étude de l'esprit humain, non pour en découvrir la nature mais pour en connoître les opérations. Il observe avec quel art elles fe combinent, & comment nous devons les conduire, afin d'acquérir toute l'intelligence dont nous fommes capables. Remontant à l'origine des idées, il en développe la génération, les fuit jusqu'aux limites que la nature leur a prefcrites, & fine par-li l'étendue & les bornes de nos connoislances. La liaison des idées, soit avec les signes, soit entr'elles, est la base & le fondement de son système. A la faveur de ce principe fi limple en lui-même & fi fécond en même temps dans ses conséquences, il montre quelle est la fource de nos connoissances, quels en sont les matériaux, comment ils sont mis en œuvre, quels instruments on y emploie, & quelle est la manière dont il faut s'en servir. Ce principe n'eft ni une propolition vague ni une marime abstraite, ni une supposition gratuite; mais une expérience constante, dont toutes les conséquences sont confirmées par de nouvelles expériences. Pour exécuter fon dessein, il prend les choses d'auffi haut qu'il lui est possible. D'un côté, il remonte à la perception, parce que c'eft la première opération qu'on peur remarquer dans l'ame; & il fait voir comment & dans quel ordre, elle produit toutes celles dont nons pouvons acquérir l'exercice. D'un autre côté, il commence au langage d'action. Il explique comment il a produit tous les atts qui sont propres à exprimer nos pensées; l'are des gestes, la danse, la parole, la Zij

180

déclamation , l'art de la note , celui des pantomimes, la musique, la poësie, l'éloquence, l'écriture, & les différens caractères des langues. Cette histoire du langage sert à montrer les circonstances où les fignes ont été imaginés; elle en fait connoître le vrai sens, apprend à en prévenir les abus & ne laisse aucun doute sur l'origine des idées. Enfin après avoir développé les progrès des opérations de l'ame & ceux du langage, il indique par quels moyens on peut éviter l'erreur, & montre les routes qu'on doit suivre, soit pour faire des dé-{LOGIS ; substantif masculin. Domicouvertes, soit pour instruire les autres de celles qu'on a faites. Selon cet Auteur, les sensations & les opérations de notre ame sont les matériaux de toutes nos connoiffances; mais c'est la réflexion qui les met en œuvre, en cherchant par des combinaisons les rapports qu'ils renferment. Des gestes, des sons, des chiffres, des lettres, sont les instrumens dont elle se sert, quelque étrangers qu'ils soient à connoisfances les plus fublimes. Cette liaison nècessaire des signes avec nos idées, que Bacon a soupçon née, & que Locke a entrevue, il Logis, se prend aussi pour la maison l'a parfaitement approfondie.

Au reste, quelque diverses formes qu'ait prises la Logique entre tant de différentes mains qui y ont touché, toutes conviennent cependant qu'elle n'est qu'une méthode pour nous faire découvrir le vrai & nous faire éviter le faux à quelque fujet qu'on la puisse ap pliquer : C'est pour cela qu'elle est appelée l'organe de la vérité, la clef des sciences, & le guide des connoissances humaines. Or, il paroît qu'elle remplira parfaitement ces fonctions, pourvu qu'elle dirige bien nos jugemens.

On dit au Collége être en Logique, aller en Logique; pour dire étudier dans la classe où l'on enfeigne la Logique.

On appelle Logique naturelle, la disposition naturelle que l'on a à raisonner juste.

On dit qu'il n'y a point de Logique dans un ouvrage ; pour dire, qu'il est fait sans méthode, sans principes, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève. cilium. Habitation, maison. C'est un logis fort commode. Il n'y a point de logis dans ce quartier qui lui convie**h**ne.

On appelle corps de logis, la masse ou la partie principale d'un bâtiment. Un corps de logis entre deux pavillons.

Il se prend aussi pour un logement détaché de la masse du bâtiment principal. Il habite un petit corps de logis sur le derrière.

- nos idées, pour nous élever aux Logis, se prend encore pour hôtellerie. On lit fur les enseignes des hôtelleries, bon logis à pied & à cheval.
 - de celui qui parle, viendrez vous dîner au logis ?

On appelle chez le Roi Maréchaux des Logis, les Officiers qui ont la charge de mettre la craie pour marquer les logis qui doivent être occupés par ceux de la suite de la Cour.

Il y a aussi des Maréchaux des Logis dans les troupes. Voyez au mot Maréchal.

On dit proverbialement & figurément, lorsqu'un homme se détache d'une compagnie pour pren-

Digitized by GOOGLE

- ·idre les devans, & arriver le pre- LOGOGRIPHE; fubstantif masculin. mier au lieu où les autres vont,
 - qu'il va marquer les logis. On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement d'un homme qui est devenu imbécille ou hébêté, qu'il n'y a plus personne au logis.
 - La première syllabe est brève, & la feconde longue.
- LOGISTES; substantif masculin pluriel, & terme d'Antiquité. Magiftrats d'Athènes, qui composoient dans cette République un Tribunal dont les fonctions répondoient à celles de nos Chambres des Comptes. Ils examinoient la conduite de ceux qui avoient été chargés de la recette, de la régie ou de l'emploi des deniers publics.
 - Il ne faut pas confondre les Logistes avec les Euthynes, quoique ceux-ci ayent été préposés comme ceux-là à l'Audition des Comptes: les Euthynes n'étoient qu'en sousordre, & on peut les regarder commes les assessers des Logistes : c'étoit eux qui recevoient les comptes, les examinoient, les dépouilleient, & en faisoient leur rapport aux Logiftes.
 - On élisoit les Euthynes, on tiroit au fort les Logifies. Si ces derniers trouvoient que le Comptable étoit coupable de délit, fon cas étoit évoqué au tribunal qui jugeoit les criminels.
- LOGISTIQUE; substantif féminin. Il ne se dit guère que dans cette phrase, la logistique spécieuse. C'est le nom qu'on donnoit autrefois à l'algèbre, & qui signifie l'art de faire un calcul avec des caractères représentatifs.
- LOGNE; bourg de France dans le LOGRONO; ville d'Espagne dans la Maine, à quatre lieues, ouest, du , Mans.

- C'est la partie de l'orthographe qui prescrit les règles convenables pour représenter la relation des mots à l'enfemble de chaque proposition, & la relation de chaque proposition à l'enfemble du discours. Voyez Orthographe.
- LOGOGRIPHE; substantif masculin. Sorte d'énigme qui confiste à prendre en différens sens les différentes parties d'un mot : comme, par exemple, on forme du mot rome, les mots mer, orme, or, ré, note de mulique. On conçoit combien cette occupation est frivole.

Les trois premières syllabes font brèves & la quatrième très-brève.

- LOGOMACHIE; substantif féminin. Logomachia. Terme Didactique. Dispute de mots. Les logomachies des *(avans*.
- LOGOTHETE; substantif masculin. Logotheta. On donnoit ce titre à deux Officiers de l'Empire Grec, l'un pour le palais, l'autre pour l'église. Selon Codin, le Logothète de l'églife de Constantinople étoit chargé de mettre par écrit tout ce qui concernoit les affaires relatives à . l'église, tant de la part des grands que de celle du peuple. Il tenoit le sceau du Patriarche, & l'apposoit à tous les écrits émanés de lui ou dressés par ses ordres.

Le même auteur dit que le grand Logothète, c'eft ainsi qu'on nommoit celui du Palais impérial, mettoit en ordre les dépêches de l'Empereur, & généralement tout ce qui avoit besoin du sceau & de la bulle d'or : c'étoit une espèce de Chancelier; aussi Nicetas explique-t-il par ce dernier titre celui de Logothète.

vieille Castille, sur l'Ebre, à 22 lieues, nord-est, de Burgos. Les

181

terres y abondent en fruits exquis, en olives, en blé, en chanvre, en vins & en tout ce qui est nécessaire à la vie.

- LOGUDORO, ou LOGODORO; ville & contrée septentrionale de l'île de Sardaigne.
- LOGUÉ, ÉE; participe passif. Voyez Loguer.
- LOGUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Raffinerie de sucre. Il se dit de l'action d'humecter les sormes en frottant l'intérieur avec un morceau de vieux linge imbibé d'eau.
- LOGUETTE; substantif féminin, & terme de Rivière. Cordage que l'on ajoute à un cable pour le tirage des bateaux.
- LOHARDE; (la préfecture de) petit canton de Dannemarck, dans le Sud-Jutland, appartenant en partie au Roi de Dannemarck, & en partie au Duc de Holftein.
- LOHN; (la) rivière d'Allemagne qui a fa fource dans la haute Heffe & fon embouchure dans le Rhin, à une lieue & demie au-deffus de Coblentz.
- LOHO; nom propre d'une ville de la Chine, dans la Province de Kiangnan, au département de Nanking qui en est la première Métropole.
- LOHOEI; ville de la Chine, dans la Province de Quangtung, au département de Kiuncheu, dixième Métropole de la Province.
- LOI; substantif séminin, Lex. Règle qui étant établie par autorité divine ou humaine, oblige les hommes à certaines choses, ou leur en défend d'autres.

La plus ancienne est la *loi natu*relle, qui n'est autre chose que les sentimens & les principes de justice 1 & d'équité imprimés à tous les housmes par l'Auteur de la Nature.

On appelle *loi divine*, les préceptes positifs que Dieu a donnés aux hommes. Elle se divise en ancienne & nouvelle.

La loi ancienne ou autrement de l'ancien testament, fut donnée par l'ordre de Dieu & par le miniftère de Moyse aux Israélites, pour les rappeler à la loi naturelle prefqu'effacée dans leurs cœurs, pour les détourner du crime par la crainte des peines, & les disposer à la foi en Jésus-Christ. Cette loi contenoit trois sortes de préceptes; 1°. les moraux, compris directement ou indirectement dans le décalogue; 2º. Les cérémoniaux, qui régloient le culte de Dieu; 3°. les judiciaires, qui prescrivoient la manière de rendre la justice parmi ce peuple.

Cette loi étoit bonne, quoiqu'impatfaite. Elle étoit bonne, puisque l'Écriture en fait l'éloge en plusieurs endroits, que d'illustres & de faints personnages l'ont observée, qu'elle ordonne tout bien & défend tout mal, qu'enfin elle a été le sceau de l'alliance de Dieu avec les hommes. Cependant elle étoit imparfaite, puisqu'au témoignage même de l'Écriture, elle étoit inutile, foible, insuffisante au falut.

Aussi fut-elle abrogée à la mort de JÉSUS-CHRIST; elle cessa d'obliger les Juiss le jour de la Pentecôte, & fut illicite après la destruction du Temple de Jérusalem, environ soixante-quatorze ans après la mort de JÉSUS-CHRIST.

La loi nouvelle est celle qui a été donnée aux hommes par Jésys-CHRIST & publiée par les Apôtres le jour de la Pentecôte, après la descente du Saint Esprit sur eux. Elle est contenue dans le nouveau



Testament & dans la Tradition. On l'appelle nouvelle, ou par opposition à l'ancienne, comme ayant été donnée depuis elle, ou plutôt à raison de l'effet qu'elle produit dans l'âme fidelle en la renouvelant par la grâce. De-là elle s'appelle encore loi de grâce ou simplement grâce. On lui donne aussi les noms de loi de liberté, loi évangélique, Nouveau Testament.

Les préceptes de cette loi font, 1°. les moraux, compris dans le Décalogue explicitement ou implicitement. 1°. Les cérémoniaux ou ceux qui règlent les cérémonies & obfervances effentielles dans l'adminiftration des facremens. 3°. Les judiciaires, préceptes généraux qui nous ordonnent de rendre à l'Églife un honneur & une foumillion filiale & de croire tout ce qu'elle nous enfeigne, comme lui ayant été révélé par Dieu même.

A l'égard des lois humaines, il est probable que les premières furent les lois domestiques que chaque père de famille fit pout établit l'ordre dans sa maison; ces lois ne laissoient pas d'être importantes, vu que dans les premiers temps, les familles formoient comme autant de peuples particuliers.

Lorfque les hommes commencèrent à le rassembler dans des villes, ces lois privées se trouvèrent infuffisantes. Pour contenir une société plus nombreuse, il fallut une autorité plus forte que la puissance paternelle. De l'union de plusieurs villes & pays, il se forma divers états que l'on soumit au gouvernement d'une puissance, soit monarchique, ou aristocratique, ou démocratique; dès-lors ceux qui furent revêtus de la puissance souveraine donnèrent des lois aux peuples qui leur étoient soumis, & créérent des Magistrats pour les faire observer.

Toure loi est censée émanée du Souverain ou autres personnes qui font revêrues de puissance publique; mais comme ceux qui gouvernent ne peuvent pas tout faire par euxmêmes, ils chargent ordinairement de la rédaction des lois les plus habiles Jurisconsultes, & lorsque ceuxci ont dressé un projet de lois, la puissance publique y met le seau de son autorité en les adoptant & les faisant publier en son nom.

Chez les anciens les fages & les philosophes furent les premiers auteurs des lois.

Les premières lois ne pourvurent qu'aux grands inconvéniens; les lois civiles régloient le culte des Dieux, le parrage des terres, les mariages, les fuccessions; les lois criminelles n'étoient rigoureus que pour les crimes que l'on redoutoit le plus; & à mesure qu'il suryint de nouveaux désordres, on tâcha d'y remédier par de nouvelles lois.

Ceux qui donnèrent des lois aux nations voifines des Juifs empruntèrent beaucoup de chofes dans les lois de Moyfe.

En Égypte les Rois enx-mêmes s'éroient soumis à de certaines lois; leur nourriture, leurs occupations éroient réglées, & ils ne pouvoient s'écarter de ces règles sans être sujets aux peines qu'elles prononcoient.

Osiris, Roi d'Égypte, régla le culte des Dieux, le partage des terres. la distinction des conditionsll défendit d'user de prise de corps contre le débiteur; la rhétorique fut bannie des plaidoyers pour prévenir la séduction : les Egyptiens engageoient les cadavres de leurs pères, ils les donnoient à leurs créanciers en nantissement, & c'étoit une infamie à eux que de ne les pas dégager avant leur mort; il y avoit même un Tribunal où l'on jugeoit les hommes après leur mort, afin que la crainte d'une telle flétrisfure portât les vivans à la vertu.

Amasis prononça la peine de mort contre le meurtrier volontaire, le parjure, le calomniateur, & contre ceux qui pouvant secourir un homme le laissoient assassimer.

En Crète, Minos établit la communauté des tables & des repas. Il voulut que les enfans fusient élovés enfemble, écarta l'oisiveté & le luxe, fit observer un grand respect pour la Divinité & pour les maximes fondamentales de l'État.

Lycurgue qui donna des lois à Lacédémone institua aussi, à l'imitation de Minos, les tables communes & l'éducation publique de la jeunesse; il consentit à l'établissement d'un Sénat qui tempérât la puissance trop absolue des Rois par une autorité au moins égale à la leur; il bannit l'or & l'argent, & les aits superflus, & ordonna que les terres fussent partagées également entre tous les citoyens; que les Ilotes, espèces d'esclaves, cultiveroient les terres, & que les Spartiates ne s'occuperoient qu'aux exercices qui les rendroient propres à la guerre,

Lorsque les parens pouvoient prouver que leurs enfans étoient mal-sains, il leur étoit permis de les tuer. Lycurgue pensoit qu'un homme incapable de porter les armes ne méritoit pas de vivre.

Les jeunes gens des deux fexes luttoient ensemble ; ils faisoient leurs exercices tout nus en place publique,

On ne punissoit que les voleurs

LOI

mal adroits, afin de rendre les Spartiates vifs, fubtils & défians.

Il étoit défendu aux étrangets de s'arrêter à Sparte de peur que leurs mœurs ne corrompillent celles que Lycurgue avoit introduites.

Dracon, premier Légiflateur d'Athènes, fit des lois fi rigoureuses, qu'on disoit qu'elles étoient écrites plutôt avec du sang qu'avec de l'encre. Il punissoit de mort les plus petites fautes, & alla jusqu'à faire le procès aux choses inanimées; une statue, par exemple, qui en tombant avoit écrasé quelqu'un, étoit bannie de la ville.

Mais comme les pauvres fouffroient beaucoup des vexations de leurs créanciers, Solon fut choisi pour réformer les abus & déchargea les débiteurs.

Il accorda aux citoyens la liberté de tester, permit aux femmes qui avoient des matis impuissans d'en choisir d'autres parmi leurs parens.

Ces lois prononçoient des peines contre l'oisiveté, & déchargeoient ceux qui tuoient un adultère. Elles défendoient de confier la tutelle d'un enfant à son plus proche parent.

Celui qui avoit crevé l'œil à un borgne étoit condamné à perdre les deux yeux,

Il étoit interdit aux débauchés de parler dans les affemblées publiques.

Solon ne fit point de loi contre le parricide, ce crime lui paroifieit inoui; il craignit même en le défendant d'en donner l'idée.

Il voulut que ses loix fussent déposées dans l'Aréopage.

Les lois d'Athènes pafsèrent dans la fuite à Rome: mais avant d'y avoir recours, Romulus, fondateur de l'Empire Romain, donna des lois à fes sujets; il permit aussi au peuple





LOI

ple affemble de faire des lois qu'on appela Plébiscites.

Toutes les lois faites par Romulus & par ses successeurs Rois, surent appelées lois reyales, & renfermées dans un code appelé Pa-.pyrien.

Les Sénarus - consultes ou Arrêrs -du Sénar avoient aussi force de loi.

Vers la fin de l'an 300 de Rome, -on envoya en Grèce des députés -pour choifir ce qu'il y auroit de meilleur dans les lois des différentes villes de ce pays & en composer un corps de loix ; les Décemvirs substitués aux Confuls, rédigèrent ces lois sur dix tables d'airain, auxquelles peu après ils en ajoutèrent deux autres; c'est pourquoi ce corps de lois sut nommé la loi des douze tables, dont il ne nous reste plus que quelques fragmens.

Les Préteurs & les Édiles faifoient des Édits qui avoient aussi force de loi.

Ontre les droits de souveraineté dont Auguste sur gratifié par le peuple, on lui donna le pouvoir de faire des lois; cette prérogative lui sur accordée par une loi nommée Regia.

Auguste donna lui - même à un certain nombre de Jurisconsultes, -le droit d'interpréter les lois & de donner des décisions auxquelles les juges seroient obligés de conformer leurs jugemens.

Théodose donna pareillement force de loi aux écrits de plusieurs anciens Jurisconsultes.

Les lois romaines ont été toutes renfermées dans les livres de Justinien qui sont le digeste & le code, les institutes & les novelles.

Les successeurs de Justinien ont aussi fait quelques lois, mais il y en a peu qui se soient conservées jusqu'à nous.

Tome XVI.

Les Romains portdrent leurs lois dans tous les pays dont ils avoient fait la conquête ; ce fut ainsi que les Gaules les reçurent.

Dans le cinquième fiècle les peuples du nord inondè ent une partie de l'Europe, & introduifirent leurs lois chez les vaincus.

Les Gaules furent envahies par les Vifigoths, les Bourguignons & les Francs.

Clovis, fondateur de la Monarchie françoife, laissa à ses sujets le choix des lois du vainqueurou de celles du vaincu ; il publia la loi falique.

Condebaud Roi de Bourgogne, fit une ordonnance appelée de son nom loi Gombette.

Théodoric fit rédiger la loi des Ripuariens, & celles des Allemands & des Bavarois.

Ces différentes lois ont été recueillies en un même volume appelé code des lois antiques.

Sous la seconde race de nos Rois, les lois furent appelées capitulaires.

Sous la troisième race, on leur a donné le nom d'Ordonnances, Édits & Déclarations.

Le pouvoir légiflitif n'appartient en France qu'au Roi feul. Ainfi, mand les Cours délibèrent fur l'enregiftrement de quelque nouvelle loi, ce n'est pas par une autorité qui leur foit propre; mais seulement en vertu d'un pouvoir émané du Roi même, & des Ordonnances qui permettent de vérifier s'il n'y a point d'inconvénient dans la nouvelle loi qui est présentée. Les Cours ont sa liberté de faire des remontrances, & quand le Roi ne juge pas à propos d'y avoir égard, les Cours procèdent à l'enregistrement.

Les Magistrats sont établis pour faire observer les lois, ils peuvent sous le bon plaisir du Roi les inter-

A a

préter, loisqu'il s'agit de quelque cas qu'elles n'ont pas prévu; mais il ne leur est pas permis de s'en écarter.

LOI

Les réglemens que les Cours & autres tribunaux font fur les matières de leur compétence ne font point des explorement dites, ce ne font que des explications qu'ils donnent pour l'exécution des lois, & ces réglemens font toujours cenfés faits fous le bon plaisir du Roi, & en attendint qu'il lui plaise manifester fa volonté.

Les autres nations ont pareillement leurs lois particulières.

Toutes les lois sont fondées sur deux principes, la raison & la religion: ces principes étoient inconnus aux Payens tellement que leurs plus grands législateurs s'en sont écartés en plusieurs points; ainsi les Romains qui ont fait beaucoup de bonnes lois s'étoient donné comme les autres peuples, la licence d'ôter la vie à leurs propres enfans & à leurs esclaves.

La religion peut être regardée comme l'allemblage de routes les loix; car outre qu'elle commande à l'homme la recherche du fouverain bien, elle oblige les hommes à s'unir & à s'aimer, elle défend de faire aucun tort à autrui.

Les engagemens de la fociété font de trois espèces, les uns qui ont rapport au mariage, à la naissance des enfans & aux successions; les autres qui regardent les conventions, d'autres enfin qui sont involontaires, tels que l'obligation de remplir les charges publiques : de là les différentes lois qui concernent chacan de ces objets.

On trouve communément dans tous les pays trois fortes de lois; favoir celles qui tiennent à la politique & qui, règlent le gouverneToures les lois divines & humaines, naturelles & politives de la religion & de la police, du droit des gens ou du droit civil, sont immuables ou arbitraires.

Les lois immuables ou naturelles font celles qui font tellement effentielles pour l'ordre de la fociété, qu'on ne pourroit y rien changer fans blesser cet ordre si nécessaire; telles sont les lois qui veulent que chacun soit soumis aux Puissances. & qui défendent de faire tort à autrui.

Les lois arbitraires font celles qui ont été faites, felon les temps & les circonftances, fur des matières, qui ne font pas effentielles pour l'ordre de la fociété, celles-ci n'ont: d'effet que pour l'avenir...

Un long ulage acquiert force de loi, le non ulage abolit auffi les lois; les Magistrats sont les interprères des lois: pour en pénétrer le sens il faut comparer les nouvelles aux anciennes, recourir aux lois des lieux voisins, juger du sens & de l'esprit d'une loi par toute sa teneur, s'attacher plutôt à l'esprit de la loi qu'aux. termes, suppléer au désaut d'expresfion par l'esprit de la loi.

Lorsque la loi ne distingue point on ne doit pas non plus distinguer : néanmoins dans les matières favorables, la loi peut être étendue d'un cas à un autre ; au lieu que dans les matières de rigneur, on doit la ronfermer dans fon cas précis.

On appelle loi municipale, les lois particulières de chaque ville, de chaque province.

Les lois municipales font oppo-

fors aux lois générales, lesquelles font communes à toutes les provin-* cos qui composent un état. Ainsi Hes Ordonnances, Edits & Déclarations sont ordinairement des lois génétales; au lieu que les coutumes des provinces & des villes font des lois municipales.

On-appelle lois de la guerre, les maximes que les nations font convenues d'observer entr'elles, même pendant la guerre; comme la suspension des hostilités pour enterrer les morts; la sureté que l'on donne à ceux qui viennent pour porter quelque parole; de ne point empoisonner ni des armes, ni les eaux, &c.

On appelle loi burfale, celle dont «le principal objet est de procurer au Souverain quelque finance pour fournit aux besoins de l'Etat. Ainsi toutes les lois qui ordonnent quelque impolition font des lois bursales : on 1 comprend même dans cette classe celles qui établissent quelque formalité pour les actes, lorsque la finance qui en revient au Prince est le principal objet qui a fait établir ces formalités. Tels sont les Edits & Déclarations qui ont établi la formalité du papier & du parchemin timbre, & celle de l'infinuation laïque. Il y a quelques-unes de ces lois qui ne sont pas purement burfales; favoir, celles qui en procurant au Roi une finance, établifsent une formalité qui est réellement utile pour affurer la vérité & la date des actes : tels sont les Edits du Contrôle tant pour les actes des Notaires que pour les billets & promelles sous signature privée. Les lois purement bursales ne s'observent pas avec la même rigueur que les autres. Ainfi lorsqu'un nouveau propriétaire na pas fait inlinuer fon trite dans le temps porté par les

Edits & Déclarations, le titre n'est + pas pour cela nul; l'acquéreur encourt seulement la peine du double ou du triple du droit, & il dépend du Fermier des Infinuations d'admettre l'acquéreur à faire infinuer son contrat, & de lui faire remise du double ou triple droit.

LOI COMMISSOIRE OU PACTE DE LA LOI COMMISSOIRE, fe dit d'une convention qui se fait entre le vendeur & l'acheteur, par laquelle si le prix de la chose vendue n'est pas payé en entier dans un certain temps, la vente devient nulle s'il plaît au vendeur.

Ce pacte est appelé loi, parceque les conventions sont les lois des contrats; on l'appelle commiffoire, parceque le cas de ce pacte étant artivé la chose est rendue au vendeur, res wenditori committitur; le vendeur rentre dans la propriété de la chose comme si elle n'avoit point été vendue. Il peut même en répéter les fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes ou une partie du prix, auquel cas l'acheteur peut retenir les fruits pour se récompenser de la perte de ses arrhes, ou de la por-. tion qu'il a payée du prix.

La loi commissoire a fon effet; quoique le vendeur n'ait pas mis l'acheteur en demeure de payer ; car le contrat l'avertit suffisamment: dies interpellat pro homine.

La peine de la *loi commissoire* n'a pas lieu lorsque dans le temps convenu l'acheteur a offert le prix au vendeur & qu'il l'a conligné; autrement les offres pourroient être réputées illusoires. Elle n'a pas lieu non plus lorsque le payement du prix a été retardé pour quelque cause légitime.

Quand on n'auroit pas appolé dans le contrat de vente, le pacte Aa ij

de la loi commissione, il est toujours au pouvoir du vendeur de poursuivre l'acheteur, pour le payement du prix convenu, & à défaut de payement il peut faire déclarer la vente nulle & rentrer dans le bien par lui vendu; mais avec cette différence, que dans cé cas l'acheteur en payant même après le temps convenu, demeure propriétaire de la chofe à lui vendue; au liéu que quand le pacte de la loi commissoire a été apposé dans le contrat, & que l'acheteur n'a pas payé dans le temps convenu, le vendeur peut faire réfoudre la vente, quand même l'acheteur offritoit alors de payer.

LOI

Mais soit qu'il y ait pacte ou non, il faut toujours un jugement pour résoudre la vente, sans quoi le vendeur ne peut de son autorité privée rentrer. en possession de la chose. vendue.

Le pacte de la loi commissione n'as pas lieu en fait de prêt fur gage, c'est-à-dire que l'on ne peut pas stipuler que si le débiteur ne satisfait pas dans le temps convenu, la chose engagée sera acquise au créancier; un tel pacte est réputé usuraire, à moins que le créancier n'achetât le gage pour son juste prix.

Eins FORESTIÈRES, se dit de règlemens qui soncernent la police des Eaux & Forêts. M. Becquet, Grand Maître des Eaux & Forêts au département de Berry, a donné au public en 1753 les Lois Forestières en 2 vol. in 49., c'est un commentaire historique & raisonné sur l'Ordonnance des Eaux & Forêts & sur les réglemens qui ont précédé & suivi.

Il y a en Angleterre les lais forestières, concernant la chasse & les crimes qui se commettent dans les boist

LOLAPPARENTE OU APRAROISSANTE ...

fe dir en Normandie d'un bref ous lettres royaux qu'on obtient en Chancellerie à l'effer de recouvrer la poffession d'un héritage dont on est propriétaire & que l'on a perdu.

Certe forme de revendication est: particulière à la coutume de Normandie.

Pour pouvoir agir par loi apparente, il faut que trois choses concourent.

1⁸. Que le demandeur justifié son 1 droit de propriété & qu'il a perdu la 1 possession depuis moins de quarante ans.

2°. Que celui contre qui la demande est faite soit possesseur de l'héritage, & qu'il n'ait aucun droit: à la propriété.

3^e. Que l'héritage contentieux: foit défigné clairement dans les lettres par sa fastituation & par ses confins.

Pendant cette inffance de revendication, le défendeur demeure toujours en possession de l'héritage; mais si par l'événement il succombe, il est condamné à la restitution des. struits par lui perçus depuis la demande en *loi apparente*.

IL y avoit dans l'ancienne coutume plusieurs sortes de lais apparoiffantes, favoir l'enquête de droit &c. de coutume, le duel ou bataille, &c le reconnoissant ou enquête d'établisfement.

Nous parlons de plusieurs autres lois, comme la loi Gombette, la loi Salique, les lois fomptuaires, &cc. sous les noms qui leur sont propres.

On appelle l'étude des lois, l'étude: du droit.

On appelle gens de loi, ceux qui font profettion d'interpréter la loi. Il n'est guère usité qu'en parlant des Cadis & autres Officiers pareils en Tutquie. On le dit néanmoins-par-

188



mi nous en parlant collectivement] des Jurisconsultes.

On dit, se faire une loi de son devoir; pour dire, s'attacher inviolablement à son devoir.

On dit, faire la loi; pour dire, ordonner avec autorité abfolue. C'est au Prince à faire la loi. Et l'on dit de quelqu'un qui veut s'attribuer une autorité qui ne lui appartient pas, il prétend nous faire la loi.

On dit auffi recevoir la loi de quelqu'un; pour dire, fe foumettre à ce qu'il voudra ordonner. Et *fubir la loi*; pour dire, fe foumettre à la volonté de celui qui a le pouvoir en mains.

On dit proverbialement, nécessité n'a point de loi ; pour dire, qu'on bielt point tenu à faire l'impossible.

On dit auffi proverbialement, ce que je vous dis est la loi & les Prophètes; pour dire, que c'est une vérité incontestable.

On dit encore proverbialement; n'avoir ni foi ni loi; pour dire, n'avoir aucun fentiment de religion, ni de probité.

Loi, fignifie aussi puissance, autorité. Les Romains rangèrent la plupart des peuples fous leurs lois.

On dit poëriquement & en matière de galanterie, *être fous les lois* d'une belle;

On appelle *la loi du plus fort*, la puillance que le plus fort exerce fur le plus foible, fans autre raison que celle d'être plus puillant & plus fort que lui.

Lor, fe dit encore de certaines obligations de la vie civile; & dans cette acception on l'emploie plus ordinairement au pluriel qu'au fin gulier. Les lois du devoir, les lois de l'amitié, les lois du fang, les lois du mariage, &cc. pour dire, les chofes. auxquelles on est obligé par devoir, par amitié, &c.

On dit en termes de Philosophie, les lois du mouvement; pour dire, les règles felon lesquelles un corps communique son mouvement à un autre corps.

On dit à peu près dans le même fens, les lois de la réfraction, de la réflexion, de la pefanteur, &c.

Loi, en termes de Monnoie, fignifie le titre ou le carat auquel les monnoies doivent être fabriquées, ou le fin & la bonté intrinsèques de l'or & de l'argent.

Ce monofyllabe est moyen au singulier & long au pluriel.

- LOIDORER; vieux mot qui fignifioit autrefois injurier.
- LOIGNY-SAINT-REMY; bourg de France en Touraine, dans l'Élection de Loches.
- LOIN; adverbe de lieu. Procul. A grande diftance. Il n'eft pas loin. On entendit le coup de fort loin.

On dit proverbialement, a beau mentir qui vient de loin; pour dire, qu'un homme qui revient d'un pays fort éloigné, peut dire ce qu'il juze à propos lans craindre que l'on puille le convaincre de menfonge.

On dit aussi proverbialement, pas à pas on va bien loin; pour dire, qu'une personne qui va toujours fans discontinuer, ne laisse pas d'avancer chemin, quoiqu'elle aille.

On dit figurément & familièrerement, qu'on voie venir une perfonne de loin; pour dire, quoiqu'elle prenne un grand détour dans ce qu'elle dit, on ne laisse pas de voir où elle veut venir, qu'elle est son : intention.

On dit aussi figurément, revenir de loin, de bien loin.; pour dire, réchapper d'une maladie bien dange. reuse, ou de quelque péril extrême, se rétablir après quelque disgrâce. Sa blessure l'a fait béaucoup souffrir, il est revenu de loin. Cette succession a réparé sa fontune, le voilà revenu de bien loin.

On dit proverbialement dans le premier sens, que la jeunesse revient de loin.

On dit auffi de quelqu'un qui s'abandonne à la débauche, ou qui s'applique à quelque travail préjudiciable à fa fanté, ou qui fait des dépenses excessives, qu'il n'ira pas loin s'il continue; pour dire, qu'il ne vivra pas long-temps, ou qu'il fera bientôt ruiné.

On dit figurément en matière de fcience,, aller loin; pour dire, y faire de grands progrès. Cet auteur est allé loin dans les mathématiques. Et l'on dit de quelqu'un, qu'il va plus loin qu'un autre; pour dire, qu'il a plus de sagacité, plus de pénétration qu'un autre.

On dit auffi figurément, aller loin; pour dire, faire fortune. S'il fe maintient en faveur il ira loin.

On dit encore figurément en matière d'affaires & de questions délicates, aller loin; pour dire, s'engager beaucoup. Ils viennent d'entamer une affaire qui les fera aller loin. Et l'on dit, qu'une affaire, qu'une difficulté mènera loin; pour dire, qu'elle tirera en longueur ou qu'elle engagera plus loin qu'on ne veut.

On dit auffi, mener, porter, pouf fer une affaire loin; pout dire, la rendre plus importante & plus considérable qu'elle n'auroit été par elle-même.

On dit encore figurément, qu'une chose va plus loin qu'on ne pense; pour dire, qu'elle est de plus grande conséquence qu'on ne croit.

On dit aussi figurément, rejeter,

renvoyer une chose bien lott; pour dire, la rebutor.

On dit encore, porter loin, pouf fer loin fa haine, son reffentiment; &c. pour dire, donner de grandes marques de haine, de reffentiment, &c.

On dit, parens de loin; pout dire, en un degré fort reculé. S'ils sont parens c'est de loin.

On dit adverbialement, au loin; pour dire, dans un lieu, dans un pays reculé, écarté de celui où l'on est. Ils font allés se promener au loin. Ils réfolurent d'aller voyager au loin.

- LOIN, est aussi quelquefois adverbe de temps, & lignifie un temps fort reculé de celui dont on parle. Il parle des jeux de son enfance, il se souvient de loin.
- LOIN À LOIN, DE LOIN À LOIN; adverbe. A une diftance confidérable de lieu ou de temps, en égard à la chofe dont on parle. C'eft une contrée où les habitations font loin à loin. Il ne lui parle que de loin à loin.
- LOIN, est aussi préposition de lieu & de temps, & a la même fignification que loin adverbe. Ils étoient déjà loin du château quand on les joignit. Nous ne fommes pas loin du carnaval.

On dit, loin d'ici, profanes. Loin de nous des pensées si funestes; pour dire, retirez-vous d'ici, profanes. Nous préserve le Ciel de si funestes pensées.

On dit proverbialement & figurément, qui est loin des yeux est loin du-cœur; pour dire, qu'ordinairement l'absence refroidit l'amour.

On dit aussi proverbialement & figurément, près de l'église & loin de Dieu; en parlant de ceux qui sont obligés par état de frèquenter l'église & qui n'en sont pas plus dévots.

On dit figurément, parler au plus



loin de sa pensée ; pour dire, tout au contraire de ce qu'on pense.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un qui est sans prévoyance, qu'il ne voit pas plus loin que le boat de son nez.

On dit figurément, qu'une perfonne est loin de son compte ; pour dire, qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle soit près de réussir dans ses prétentions.

On dit auffi de deux hommes qui font en traité, en marché de quelque ci ofe, & qui ne persent convenir enfemble, qu'ils sont encore tous deux loin de compte, bien loinde compte.

HOIN, BIEN LOIN, se construit aussi avec les verbes, soit à l'infinitif avec la particule de, soit au subjonctif avec la particule que; & alors il fignifie au lieu de, tant s'en saut que. Loin de nous obliger il cherchoit à nous nuire. Bien loin qu'elle le haisse elle est prête à l'épouser.

Ce monofyllabe est moyen.

- LIOING; (le) rivière de France qui a fa fource dans le petit pays de Puifaye, près des frontières du Nivernois, environ à cinq lieues, nordouest, de Clamecy, & fon embouchure dans la Seine, entre Melun & Montereau, à une lieue & demie, est, de Fontainebleau, après un
- cours d'environ 20 lieues.
- EOINTAIN, AINE; adjectif. Remotus. Qui est fort loin du lieu où l'on est, ou dont on parle. Il ne se dit que des pays, des terres, des climats, des régions, des peuples & des nations. Il a voyagé chez des peuples lointains. Il est parti pour un pays lointain. Des régions lointaines.
- L'OINTAIN, s'emploie auffi quelquefois fubstantivement. Ainfi en termes de peinture on appelle le lointain d'un tableau, ce qui paroît le

plus reculé à la vue dans le fond d'un tableau. Les Lointains font ordinairement bleuâtres, à caufe de l'interpolition de l'air qui est entre eux & l'œil. Ils confervent leur couleur naturelle à proportion qu'ils en font proches, & font plus ou moins brillans à proportion que le ciel est plus ou moins ferein.

Les deux fyllabes font moyennes au fingulier, mais la feconde est longue au plurier & au féminin qui a une troisième fyllabe très-brève.

- LOJOWOGOROD; petite ville de Pologne dans la baffe Volhynie, fur le Borysthène, environ à 20 lieues, nord-ouest, de Kiovie.
- LOIR; substantif masculin. Glis. Petit animal quadrupède qui se trouve dans le bois comme l'écureuil, & qui lui ressemble beaucoup par la forme du corps, surtout par la queue, qui est garnie de longs poils d'un bout à l'autre. Cependant le loir est beaucoup plus petit que l'écureuil; il a la tête & le museau moins larges que l'écureuil, les yeux plus petits & moins saillans, les oreilles moins longues, plus minces & presque nues; les jambes & lespieds plus petits, & les poils de la. queue moins longs. Il y a des différences très-apparentes dans les couleurs du poil de ces animaux; les yeux du loir sont bordés de noir: la face supérieure de cet animal, depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, est d'une couleur grife, mêlée de noir & argentée : La face inférieure a une conleur blanche légérement teinte de fauve en quelques endroits, & argentée sur quelques poils. Le milieu de la face supérieure du poignet & du métatarse est noirâtre...

Le loir se nourrit, comme l'écureuil, de farine, de noisettes, de châtaignes, & d'autres fruits fauvages; il mange ausli de petits oifeaux dans leurs nids. Il se fait un lit de mousse dans les creux des arbres ou dans les fentes des rochers élevés. Le mâle & la femelle s'accouplent sur la fin du printems; les petits naissent en cté: il y en a quatre ou cinq à chaque portée. On afsûre que les loirs ne vivent que six ans.

C'est improprement, remarque M. de Buffon, que l'on dit que les loirs dorment pendant l'hiver : leur état n'est point celui d'un sommeil narurel; c'est une torpeur, un engourdissement des membres & des fens, & cet engourdissement est produit par le refroiditsement du sang. La découverte de cette vérité est le réfultat des expériences de l'illustre Naturaliste que nous venons de citer : il a plongé la boule d'un petit thermomètre dans le corps de ces animaux vivans, & fi la chaleur étoit de dix degrés au thermomètre, la leur étoit la même; or on fait que la chaleur de l'homme & de la plupart des animaux qui ont de la chair & du sang excède en tout temps trente de grés; il n'est pas étonnant que ces animaux, qui ont si peu de chaleur en comparaison desautres, tombent dans l'engourdillement, dès que cette petite quantité de chaleur intérieure cesse d'être aidée par la chaleur extérieure de l'air; .&.cela arrive lorsque le thermomètre n'est plus qu'à dix ou onze degrès au-dessus de la congélation. C'est-la, continue M. de Buffon, la vraie cause de l'engourdissement de ces animaux, cause que l'on ignoroit, & qui s'étend fur rous les animaux qui dorment pendant l'hirer.

Cet engourdissement dure autant

que la cause qui le produit, & il cesse avec le froid : quelques degrés de chaleur au-dessus de dix ou onze suffisent pour ranimer ces animaux; & même si on les tient pendant l'hiver dans un lieu bien chaud, ils ne s'engourdissent pas du tout; ils vont & viennent, ils mangent & ne dorment que de temps en temps, comme les autres animaux. Lorsqu'ils fentent le froid, ils se serrent & se mettent en double, pour offrir moins de surface à l'air, & se conserver un peu de chaleur : c'est ainsi qu'on les trouve pendant l'hiver dans les arbres croux, dans les trous des murs, exposés au midi, sans aucun mouvement, sur de la mousse & des feuilles. On les prend, on lestient, on les roule, sans qu'ils remuent, fans qu'ils s'étendent; rien ne peut les faire fortir de leur engourdissement qu'une chaleur douce & graduée; ils meurent lorsqu'on les met tout à-coup près du feu : il faut pour les dégourdir, les en approcher par degrés. Quoigue dans cet état ils soient sans aucun mouvement, qu'ils aient los yeux fermés, & qu'ils paroissent privés de tout usage des fens, ils fentent cependant la douleur, lorsqu'elle est très vive; une bleffure, une brulure leur fait faire an mouvement de contraction & un petit cri sourd qu'ils sépèrent même plusieurs fois. La sensibilité intérieure subliste donc. austi bien que l'action du cœur & des poumons. Cependant il est à présumer que ces mouvemens vitaux ne s'exercent pas, dans cet état de torpeur., avec la même force, & n'agillent point avec la même puil-Sance que dans l'état ordinaire. La circulation ne se fait probablement que dans les plus gros vaisseaux; la respiration est foible & lente; les léctétions

Digitized by Google

fecretions font très-peu abondantes, les déjections nulles, & il n'y a presque point de transpiration. En automne, les loirs sont excessivement gras, & ils le font encore lorfqu'ils se raniment au printems; cette abondance de graisse est une nourriture intérieure, qui suffit pour les entretenir & pour suppléer au peu qu'ils perdent par la transpiration. C'est peut-être moins la durée du froid que sa rigueur, qui les fait périr.

Comme le froid est la seule cause de leur engourdissement, & qu'ils ne tombent dans cet état que lorfque la température de l'air est audessous de dix ou onze degrés, il arrive souvent qu'ils se raniment, même pendant l'hiver; caril y a des heures, des jours, & mêpre des fuites de jours, dans cette saison, où la liqueur du thermomètre se soutient à douze, treize ou quatorze degrés; & pendant ce temps doux, les loirs fortent de leurs trous pour chercher à vivre, ou plutôt ils manont transportées.

Les loirs font gras en tout temps, & plus gras en automne qu'en été : leur chair est assez semblable à celle du cochon d'inde, & n'est guère meilleure que celle du rat d'eau. Ces animaux faisoient partie de la bonne chère chez les Romains; ils en élevoient en quantité. Varron donne la manière de faire des garennes de loirs. Ce goût n'a pas été fuivi, au rapport de Pline. Les Censeurs défendirent à Rome qu'on en serwit fur les tables, parceque leur chair est de trop difficile digestion.

En Italie, où l'on est encore dans l'usage de manger des loirs, Tome XVI.

191

on fait dans les bois des fosses que l'on tapisse de mouste, qu'on recouvre de paille, & où l'on jette de la farine. On choist pour cela un lieu sec, à l'abri d'un rocher, & exposé au midi. Les loirs s'y rendent en nombre, & on les y trouve engourdis vers la fin de l'automne; c'est le temps où ils sont les meilleurs à manger. Ces petits animaux font courageux, & défendent leur vie jusqu'à la dernière extrémité : ils ont les dents de devant très-longues & très-fortes; aulli mordentils très-violemment: ils ne craignent ni la belette, ni les petits oiseaux de proie : ils échappent au renard qui ne peut, les suivre à la sommité des arbres ; leurs grands ennemis font les chats sauvages & les martres.

L'espèce des loirs n'est pas extrêmement répandue : elle ne se trouve guère que dans les climats tempérés, & dans les pays de bois.

- gent les provisions qu'ils ont ramaf-lées pendant l'autoanne, & qu'ils y François, né à Paris en 1624, & mort dans la même ville en 1679. Il fit une étude particulière des ouvrages du Poussin, & les copioit avec tant d'art, qu'il est difficile de distinguer la copie d'avec l'original. Louis XIV le gratifia d'une penfion de 4000 livres. Loir s'attacha au coloris & au dessein. Il avoit de la propreté & de la facilité. Il peignoit également bien les figures, les paysages, l'architecture & les ornemens; mais il excelloit à peindre les femmes & les enfans.
 - LOIR; (le) rivière de France qui a sa source dans le Perche, entre les villes de Chartres & de Nogent le Rotrou; traverse le Du-BЬ



LOI

nois, le Vendomois, & l'Anjou, & se rend dans la Sarthe, à une lieue au-dessus d'Angers, après un cours de plus de 40 lieues. Cette rivière est navigable depuis Château du Loir.

LOIRE; (la) fleuve de France, le plus confidérable du royaume. Il a ses sources dans le haut Vivarais, à 5 ou 6 lieues, sud-est, de la ville du Puy en Velay. Il traverse le Velay & le Forest où il devient navigable depuis S. Rambert. Il arrose ensuite le Bourbonnois qu'il sépare de la Bourgogne; le Niver nois qu'il sépare du Berry; l'Orléanois, la Touraine, l'Anjou & la Bretagne, & va se rendre dans la mer à 12 lieues au-dessous de Nantes. Son cours est de 200 lieues ou environ. Ce fleuve arrose quantité de grandes villes qu'il rend très marchandes. Les plus confidérables font Roanne, Bourbon-Lancy, Decize, la Charité, où il y a un beau pont; Briare, Gien, Orléans, Beaugency, Amboife, Tours, Saumur & Nantes. De gros bâtimens remontent julqu'à cette dernière ville. Plus haut, les bateaux sont souvent à la voile jusqu'à Briare, & même au-dess. Cependant, en certaines saisons de l'année, les eaux en sont quelquefois fort balles, ce qui en rend la navigarion dangereuse. Si la Loire enrichit de grandes provinces, elle les défole aufli souvent par ses grandes inondations, caufées par le peu de profondeur de son lir, & par la quantité d'eaux que lui fournit la fonte des neiges des montagnes du Velay & du Forest, qu'elle traverse.

Les principales rivières que recoit la Loire font l'Allier à deux licues de Navers; le Cher & l'Indre auprès de Tours; la Vienne près de Montforeau; la Sarthe, la Mayenne & le Loir, toutes enfemble, près du Pont-de-Cé, audesfous d'Angers; & la Sèvre à Nantes.

La nécessité de nétoyer ce fleuve, pour en rendre la navigation plus commode, oblige les habitans des villes qui sont situées sur ses bords, d'élire des députés chargés de ce toin dans leurs districts respectifs. Ces députés ou délégués s'affemblent tous les ans le dix de Mai, à Orléans, devant l'Intendant, où ils élisent deux Présidens & un Receveur, & font bail de balisage: ce droit se monte ordinairement à feize mille livres. De leur côté, nos Rois ont apporté tous leurs foins & fait constamment les dépenses nécessaires pour empêcher les débordemens de ce fleuve. Ils ont fait faire pour cela des levées aux endroits qui paroissoint en avoir besoin, & dans tous les temps ils ont donné une attention toute particulière à les faire entretenir. On estime que les dépenses pour cet entretien se montent annuellement à deux cens mille livres ou environ.

Le commerce qui fe fait par la Loire est des plus considérables, puisqu'il comprend tout ce qui se tire des provinces méridionales & occidentales de la France, ainsi que celui des nations étrangères dans la plupart des provinces de l'intérieur du Royaume. Il consiste en blés, en avoines, en vins de toute espèce, en sucres, soies, laines, chanvre, fer, acier, huiles, poissois de charpente de toute soite, bois de chauffage, charbon de terre & de bois, poteries, fayences

- ardoifes, pierres, cuirs, & en une infinité d'autres espèces de marchandises, dont la plus grande partie est destinée pour Paris.
- LOIRE; bourg de France en Lyonnois, fur le Rhône, environ à trois lieues, nord-nord est, de Condrieu.
- LOIRÉ; bourg de France en Anjou, fur la tivière d'Argos, environ à fix lieues, nord-ouest d'Angers.
- LOIRET ; petite rivière de France dans l'Orléanois. Elle coule depuis le Château qu'on appelle la fource, à une lieue, fud est d'Orléans, jusqu'au-delà du Pont de S. Mefmin, au-dessous d'Orléans, où elle fe jette dans la Loire, après un cours d'environ deux lieues.

M. l'Abbé de Fontenu a inféré dans les Mémoires de l'Académie des Infcriptions & Belles-Lettres les obfervations qu'il a faites fur cette rivière de laquelle la plupart des Auteurs avoient parlé avant -lui comme d'un prodige. Cet Académicien, après avoit diffipé les préventions populaires à ce fujet, convient toutefois que cette petite rivière est digne des regards des amateurs de l'Histoire Naturelle.

Premièrement, l'abondance des deux fources dont le Loiret tire fon origine, est curieuse. On voit fortir du sein de la terre par ces deux fources, seize à dix-huit pieds cubiques d'eau, qui rendent le Loiret capable dès-lors de former un ruisseau assez confidérable.

La grande fource du Loiret prend de si loin son esson de dessous la terre, que l'antre d'où elle s'élève est un absime dont il n'a pas été posfible jusqu'à présent de trouver le fond, en en faisant sonder la profondeur avec trois cens brasses

de cordes attachées à un boulet de canon.

Cette expérience a été faite en 1583 par M. d'Entragues, Gouvetneur d'Orléans, au rapport de François Lemaire; & Millord Bollingbrokc répéta la même tentative vers l'an 1732, avec aufil peu de fuccès. Toutefois cette manière de fonder ne prouve pas abfolument ici une profondeur auffi confidérable qu'on l'imagine, parceque le boulet de canon peut être entraîné obliquement par l'extrême rapidité de quelque torrent qui fe précipite au loin par des pentes fouterraines.

Non-feulement la petite fource du Loiret ne se peut pas mieux sonder, mais elle a cette singularité, que dans les grands débordemens de la Loire, son eau s'élance avec un bourdonnement qu'on entend à deux ou trois cens pas: la cause vient apparemment de ce que se trouvant alors trop resserté entre les rochers à travers lesquel, elle a son cours sous terre, elle fait de grands efforts pour s'y ouvrir un passage.

Ces deux fources du Loiret and noncent dans le pays, par leurs crues inopinées, le débordement de la Loire vingt ou vingt - quatre heures avant qu'on apperçoive à Orléans aucune augmentation de cette rivière. Ces crues inopinées prou- vent que les fources du Loiret tirent de fort loin leur origine de la Loire, & qu'elles ne sont qu'un dégorgement des eaux de cette rivière qui s'étant creusé un canal très-profond, viennent en droiture fe faire jour dans les jardins du château de la Source. Ces crues arrivent ici beaucoup plutôt que la crue de la Loire devant Orléans, Bb ij

parcequ'elles ont plus de pente sous terre, qu'elles sont plus ressercées dans leur canal, & qu'elles viennent plus en droiture que les eaux qui coulent dans le lit de la Loire.

On vante beaucoup dans le pays les pâturages des prairies du Loirer, les laitages & les vins de fes côteaux. L'eau de cette rivière est légère; elle ne gèle, dit-on, jamais, du moins ce doit être trèsrarement, parceque c'est une eau fouterraine & de sources vives.

Les vapeurs épaisses qui s'élèvent du Loiret venant à se répandre sur les terres voisines, les préservent aussi de la gelée, leur servent d'engrais & conservent la verdure des prairies d'alentour.

Enfin les eaux du Loiret font d'un vert foncé à la vue, & celles de la Loire blanchât ces. La rai on de ce phénomène procède de la différence du fond, dont l'un a beaucoup d'herbes, & l'autre n'est que du sable que la Loire charie sans cesse dans son cours.

- LOIRRER; vieux mot qui signifioit autrefois dérober.
- LOISERON; bourg de Frarce dans le Maine, à trois lieues, ouestfud-ouest, de Laval.
- LOISIBLE; adjectif qui vieillit. Il fignifie qui est permis La Coutume de Paris dit qu'il est loisible à un voisin de se loger ou édifier au mur mitoyen.
- LOISIR ; fubstantif masculin. Otium. Temps où l'on n'a rien à faire. L'amour est enfant du Loissir. Jouir d'un doux loissir. Il emploie toutes les heures de son loissir à des actes de bienfaisance.

On dit de quelqu'un qui s'amufe à des bagatelles, ou dont l'esprit s'occupe de choses qui lui sont étrangères, qu'il est bien de loistr, qu'il faut qu'il ait bien du loisir de reste.

LOK

LOISIR, fignifie aussi un espace de temps suffisant pour faire quelque chose commodément. On ne lui laissa pas le loissr d'achever ce qu'il avoit commencé.

On dit adverbialement, à loifir; pour dire, à fon aife, à fa commodité, sans le presser. Il n'a travaillé à cet ouvrage qu'à loifir. Et l'on dit, vous y penserez à loifir; pensez y à loifir; pour dire, pensez y mûrement, sérieusement.

On dit de quelqu'un qui fait faire quelque chose dont on croit qu'il sentira long-temps les suites, qu'il aura tout le loissir de s'en repentir, qu'il s'en repentira à loissir.

LOISIR, s'emploie quelquefois au plurier dans la poésie. De doux loifirs. D'heureux loifirs. D'agréables , loifirs.

LOK; voyez Loch.

LOK; fubstantif masculin & terme de Médecine emprunté de l'arabe. Électuaire, plus liquide que mou, que l'on donne pour les maux de la poitrine.

Le lok n'est composé que de remèdes appelés pedoraux, & principalement de liquides, ou au moins mous, comme décoctions, eaux distillées, émulsions, huiles douces, firops, mucilages délayés, miel, pulpes, gelées, conferves, & c. ou consistans, mais solubles, comme fucre, gomme, & c. On y fait aussi entrer quelquesois des matières pulvérulentes, non-solubles, comme de l'amydon, de la réglisse en poudre, des absorbans porphyrises, & c. mais alors le remède est moins élégant & moins parfait.

Pour unir différens ingrédiens fous la forme de lok, il n'y a, 1°; s'ils font tous vraiment mifcibles



ou réciproquement folubles, qu'à les mêler exactement en agitant, triturant, appliquant une chaleur convenable, en un mot en procurant la diffolution ou combinaison réelle, de ces différens ingrédiens employés en proportion convenable, afin que le mélange achevé ait la confistance requise: cette proportion s'apprend facilement par l'ulage, & un tâtonnement facile y conduit.

.2°. Si les différens ingrédiens ne font pas analogues, qu'il s'agiffe par exemple, d'incorporer une huile avec des liqueurs aqueufes & des gommes; en joignant ces fubftances immifcibles par l'intermède des fubftances favonneufes, le fucre & le jaune d'αuf, & en leur faifant contracter une union, au moins fuperficielle, indépendamment de celle qui est procurée par cet intermède, par une longue conquaffation, en les battant & broyant long-temps enfemble,

Le lok blanc de la pharmacopée de Paris, fournira le modèle de la composition la plus compliquée & la plus artificielle du lok

Lok blanc de la pharmacopée de Paris. Prenez quatre onces d'émulfion ordinaire préparées avec douze amandes douces, dix-huit grains de gomme adragant réduite en poudre très-subtile. Mettez votre gomme dans un mortier de marbre, & versez peu à peu votre émulsion en agitant continuellement & longtemps, julqu'à ce que vous ayez obtenu la confiftance de mucilage. Alors mêlez exactement avec une once de sirop de capillaire & une once d'huile d'amandes douces que vous incorporerez avec le mélange précédent, en continuant d'agiter le mortier, fournissant l'huile peu à peu : enfin vous introduirez par la

même manœuvre environ deux drachmes d'eau de fleurs d'orange. LOKE; substantif masculin & terme de Mythologie. Nom donné par les anciens peuples du nord au Démon. Suivant leur Mythologie, Lokeétoit le calomniateur des Dieux, l'artisan des tromperies, l'opprobre du ciel & de la terre. Il étoit fils d'un géant & avoit une femme nommée Signie. Il en eut plusieurs fils : il eut aussi trois enfans de la géante Angerbaude, Messagère des malheurs, favoir le loup Fenris, le grand Serpent de Midgard, & Hela le Mort. Loke faisoit une guerre éternelle aux Dieux qui le prirent enfin, l'attachèrent avec les intestins de son fils, & suspendirent sur sa tête un ferpent dont le venin lui tombe goutte à goutte sur le visage. Cependant Signie sa femme est affise auprès de sui & reçoit ces gouttes dans un baffin qu'elle va vider ; dans cet instant le venin tombant sur Loke, le fait hurler & frémir avec tant de force, que la terre en est ébranlée. Telle étoit, suivant les Goths. la cause des tremblemens de terre. Loke devoit rester enchaîné jusqu'au jour des ténèbres des Dieux.

- LOKIANG ; ville de la Chine, dans la province de Suchuen , au département de Chingtu, première Métropole de la province.
- LOLING ; ville de la Chine, dans la province de Xantung, au département de Cinan, première Métropole de cette province.
- LOLLARDS; (les) branche de Frérots ou de Béguards qui eurent pour chef Gauthier Lollard. Ce fanatique enfeignoit que Lucifer & les Démons avoient été chassés du Ciel injustement & qu'ils y seroient rétablis un joar; que Saint Michel & les autres Anges coupables de cette

197

injustice, seroient damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étoient pas dans ses sentimens : il méprisoit les cérémonies de l'Eglife, ne reconnoissoit point l'interceflion des Saints, & croyoit que les Sacremens étoient inutiles. Si le Baptême est un Sacrement, dit Lollard, tout bain en est aussi un & tout Baigneur est Dieu: il prétendoit que l'Hostie consacrée étoit un Dieu imaginaire : il fe mocquoit de la Mosse, des Prêtres & des Evêques dont il prétendoit que les ordinations étoient nulles : le mariage felon lui, n'étoit qu'une prostitution jurée.

Gaultier Lollard se fit un grand nombre de Disciples en Autriche, en Bohème, &c.

Il établit douze hommes choisis entre ses disciples, qu'il nommoit ses Apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne pour affermir ceux qui avoient adopté ses sentimens : entre ces douze Disciples il y avoit deux vieillards qu'on nommoit les Ministres de la secle; ces deux Ministres feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis où ils recevoient d'Enoch & d'Elie le pouvoir de remettre les péchés à ceux de leur secte, & ils communiquoient ce pouvoir à plusieurs autres dans chaque ville ou bourgade:

Les Inquisiteurs firent arrêter Lollard, & ne pouvant vaincre son opiniâtreté, le condamnèrent : il alla au seu sans frayeur & sans repentir : on découvrit un grand nombre de ses Disciples dont on fit, selon Trithème, un grand incendie.

Le feu qui réduisit Lollard en cendres, ne détruisit pas sa secte; les Lollards se perpétuèrent en Allemagne, passèrent en Flandre & en Angleterre.

Les démêtés de ce Royaume avec la Cour de Rome, conciliècent aux Lollards l'affection de beaucoup d'Anglois & leur secte y fit du progrès ; mais le Clergé fit porter contre eux les lois les plus sévères, & le crédit des Communes ne put empêcher qu'on ne brûlât les Lollards; cependant on ne les détruisit point, ils se réunirent aux Wicléfites, & préparèrent la ruine du Clergé d'Angleterre & le schisme de Henri VIII, tandis que d'autres Lollards préparoient en Bohème les esprits pour les erreurs de Jean Hus & pour la guerre des Hulfites.

LOLOS; substantif masculin. C'est le titre que les Macaffarois donnent aux simples Gentilshommes qui chez eux forment un troisième ordre de Noblesse. Ce titre est héréditaire & se donne par le Souverain. Les Dacus forment le premier ordre de la Noblesse; ils possèdent des fiefs qui relèvent de la Couronne & qui lui sont dévolus faute d'hoirs mâles; ils sont obligés de suivre le Roi à la guerre avec un certain nombre de soldats qu'ils sont forcés d'entretenir. Les Carrés forment le second ordre : le Souverain leur confère ce titre qui répond à celui de Comte ou de Marquis.

LOMAGNE ; petit pays de France, avec titre de Vicomté, faisant partie du Bas Armagnac, en Gascogne. Il est situé entre le 18^e degré, 16 minutes, & le 18^e degré, 49 minutes de longitude, & entre le 43^e degré, 38 minutes, & le 44^e degré, 10 minutes de latitude. Il est borné au nord par la Garonne qui le sépare de l'Agénois, au sud

198

& au sud ouest par le pays de Fezenzaguet ; à l'est par le pays de Rivière-Verdun; & à l'ouest par le Condomois. Il a huit lieues de longueur fur fix de largeur. Il est arrosé de la Garonne, de l'Arratz, du Gers, de l'Airoux, &c. Le climat y est tempéré & le sol fertile en blés, en vins, en fruits, &c. Il y a aussi d'assez bons pâturages le long des rivières. Tout le pays est sous le ressort du Parlement de Toulouse, fait partie de la Généralité d'Ausch, & est compris dans l'Election à laquelle il donne son nom & dont le siège est à Fleurance.

Du temps de Céfar le pays de Lomagne étoit habité par les Lactorates. Sous Honorius ce pays fe trouvoit compris dans la Novempopulanie ou troitième Aquitaine.

De la domination des Romains la Lomagne passa fous celle des Vifigoths. Enfuite après avoit été soumise aux François, eile le futaux Gascons.

LOMBAIRE ; adjectif des deux genres. Qui appartient aux lombes.

On appelle artères, lombaires, des rameaux artériels au nombre de cinq ou six qui sortent de la partie postérieure & inférieure du tronc de l'aorte descendante, & qui vont se distribuer à la moelle de l'épine & aux muscles qui couvrent les lombes. On peut les diffinguer en su-· périeures & en inférieures. Les supérieures donnent de petits rameaux aux parties voifines du diaphragme & des muscles intercostaux. Les insérieures fournillent du lang aux muscles ploas, aux caries ou triangulaires, aux transverses & aux obliques du bas-ventre, aux vertébraux & aux corps des vertebres.

Les yeines lombaires prennent le

LOM

fang des parties auxquelles les artères l'ont apporté, & le vont verser dans le tronc de la veine cave afcendante. Elles se rendent par pairedans cette grosse veine, à peu près comme les artères naissent de l'aorte.

On appelle ganglions lombaires, les ganglions hordéiformes que le nerf intercostal forme dans les régions lombaires.

On appelle glandes lombaires, des corps glanduleux de différente groffeur qui fe rencontrent dans l'abdomen auprès des lombes; elles font de la nature des lymphatiques comme les iliaques & les autres qui les avoilinent.

On appelle nerfs lombaires, cinq paires de nerfs qui ont toutes cela de commun, qu'elles jettent en arrière des filets pour les muscles vertébraux, qu'elles communiquent ensemble avec le grand sympatique de chaque côté, & qu'elles sont recouvertes par les muscles ploas. Leurs branches de communication avec les grands sympatiques sont longues, parceque ces nerfs s'avancent beaucoup vers le devant des corps des vertèbres lombaires. Elles se comptent ensin comme les vertèbres sur les quelles elles passent.

On appelle vertèbres lombaires, cinq vertèbres qui font les plus volumineuses & les plus solides de toute la colonne épinière. Elles sont situées entre les dorsales & l'os facrum.

LOMBARD ; substantif masculir. Nom d'un établissement autorisé dans plusieurs villes de Flandre, où l'on prête sur gages de l'argent à un intérêt réglé par le Magistrat à tant par mois.

Il y a suffi à Amsterdam un fameux Lombard qui est un grand bâ-

timent que les Régens des pauvres | LOMBARD, ARDE; adjectif. Qui 1 avoient fait bâtir en 1550 pour leur fervir de magalin, & qu'ils cédèrent à la Ville en 1614 pour y établir une banque d'emprunt fur toutés sortes de gages, depuis les bijoux les plus précieux julqu'aux plus viles guenilles. Il y a dans les bureaax du Lombard, des Receveurs & des Eftimateurs : ces derniers estiment la valeur du gage qu'on porte, à peu près à lon juste prix; mais on ne donne dessus que les deux tiers, comme deux cens florins sur un gage de trois cens. On délivre en même temps un billet qui porte l'intérêt qu'on en doit payer , & le temps auquel on doit retirer le gage. Quand ce temps est passé, le gage ett vendu au plus offrant & dernier enchérisseur, & le surplus (le prêt & l'intérêt préalablement pris) est rendu au propriétaire.

L'intérêt de la somme se paye, favoir, au-dessous de cent florins, à raison d'un pennin par semaine, de chaque florin, ce qui revient à 16¹/₄ pour cent par an. Depuis 100 jusqu'à 500 florins on paye l'intérêt à 6 pour cent par an : depuis 500 florins jusqu'à 3000, 5 pour cent par an : & depuis 3000 julqu'à 10000 florins, l'intérêt n'est que de 4 pour cent.

Outre ce dépôt général il y a encore par la ville différens petits bureaux répandus dans les divers quartiers qui ressortissent tous au Lombard. Tous les Commis & Employés de cette banque sont payés par la ville. Les sommes dont le Lombard a besoin, se tirent de la hanque d'Amsterdam, & tous les profits qui en proviennent, sont destinés à l'entretien des Hôpitaux de cette ville,

appartient, qui a rapport aux Lombards. Voyez Lombarus.

En termes de Peinture on appelle école Lombarde, une certaine manière, un certain goût propre aux fameux Peintres de Lombardie, & imités par leurs Disciples. Voyez au mot École.

On appeloit autrefois lettres lombardes des lettres de Chancellerie qui s'expédioient en faveur des Lombards, Italiens & autres étrangers qui vouloient trafiquer ou tenir banque en France; on comprenoit même sous ce terme de lettres lombardes, toutes celles qui s'expédioient pour tous Changeurs, Banquiers, Revendeurs & Usuriers que l'on appeloit tous Lombards, de quelque Nation qu'ils fussent : on les taxoit au double des autres, en haine des usures que commettoient les Lombards.

LOMBARDIE; contrée d'Italie qui répond dans sa plus grande partie, à la Gaule Cisalpine des Romains; elle a pris fon nom des Lombards qui y fondèrent un Royaume après le milieu du sixième siècle.

Comme la Gaule Cisalpine des Romains comprenoit la Gaule Tran-Ipadane & la Gaule Cifpadane, il y avoit pareillement dans le Royaume de Lombardie, la Lombardie Transpadane & la Lombardie Cifpadane qui font regardées l'une & l'autre comme deux des plus beaux quartiers de l'Italie. Les collines y sont couvertes de vignes, de figuiers, d'oliviers, &c. Les campagnes coupées de rivières poissonneuses & portant bateau, produisent en abondance toutes sortes de grains.

A la favour des guerres d'Italie & des révolutions qui survintent tant

rant en Allemagne qu'en France, il se forma dans le Royaume de Lombardie diverses Souverainetés & Républiques qui dans la suite furent annexées au Royaume de Lombardie; de sorte que ce Royaume alors improprement Royaume de Lombardie, se trouva renfermer divers Etats qui n'avoient jamais appartenu au roi des Lombards.

Les terres que l'on comprend ausourd'hui sous la domination de la Lombardie improprement dite, sont le Padouan, le Véronois, le Vicentin, le Bressan, le Crémasque, le Bergamasque, le duché de Milan, le duché de Mantoue, le Piémont, le comté de Nice, le Montferrat, le duché de Modène, le duché de Reggio, la principauté de Carpi, la Friguane, la Carfagnane, le duché de Parme, le duché de Plaisance, l'Etat Palavicini, la Principauté de Landi & le duché de la Mirandole.

LOMBARDS; (les) anciens peuples de la Germanie, qui habitoient entre l'Elbe & l'Oder. Quoiqu'ils fufsent, dit Tacite, placés au milieu de diverses Nations puissantes, ils ne laissèrent pas de conserver leur liberté.

Sous le règne de Marc Autèle les Lombards quittèrent leur ancienne demeure, s'avancèrent jusqu'au Danube, passèrent ce fleuve & s'emparèrent d'une province dont ils furent chasses par Vindez & par Candidus, Chefs de l'armée romaine. Ensuire pendant plus de deux tiécles on n'entendit plus parler d'eux; on ignore même le pays qu'ils allèrent habiter.

Mais sous l'Empire de Théodose, Agilmund leur chef, rendit fameux le nom des Lombards. Vers l'an 487 ils aidètent Odoacre, Roi des Tome XVI.

LOM Hérules, à s'emparer de l'île de Rugen ; & dans la suite eux-mêmes en

devinrent les maîtres. En 526 leur Roi Audouin les conduisit en Pannonie, & ils no furent pas long - temps à subjuguer cette province. Le Royaume des Oftrogoths ayant été détruit vers l'an 560, Albain invité par Narfès, conduisit les Lombards en Italie & il y fonda un Royaume puissant fous le nom de Royaume de Lombardie.

Bientôt les Vainqueurs adoptérent les mœurs, la politesse, la langue & la religion des vaincus ; c'est ce qui n'étoit pas arrivé aux premiers Francs ni aux Bourguignons qui portèrent dans les Gaules leur langage groffier & leurs mœurs encore plus agrestes. La Nation Lombarde étoit composée de Payens & d'Ariens qui d'ailleurs s'accordoient fort bien ensemble ainsi qu'avec les peuples qu'ils avoient fubjugués. Rotharis leur Roi publia vers l'an 640 un édit qui donnoit la liberté de professer toute religion ; de forte que dans presque toutes les villes d'Italie il y avoit un Evêque Catholique & un Evêque Arien qui laissoient vivre paisiblement les Idolâtres répandus dans les bourgs & les villages.

Enfin le Royaume des Lombards qui avoit commencé par Albain en 568 de l'ère vulgaire, dura tranquilement sous vingt-trois Rois julqu'à l'an 774, temps auquel Pepin défit Aftolphe, Roi de ce peuple, & l'obligea de remettre au Pape Etienne l'Exarchat de Ravenne. Cependant Didier Duc de Toscane, s'empara du Royaume, & fut le ving-troisième & dernier Roi des Lombards. Le Pape mécontent de ce Prince, appela Chat-L C

lemagne en Italie. Ce guerrier mit le siège devant Pavie & fit Didier prilonnier.

Pour lors tour cédant alla force des armes de Charlemagne', il nomma des Gouverneurs dans les principales villes de ses nouvelles conquêtes, & joignit à ses autres titres celui de roi des Lombards. On peut dire néanmoins que le Royaume ne finit pas pour cela, parceque les principaux de cette nation, voyant que leur Roi étoit pris & conduit en France dans un Monastère, sans espérance d'obtenir jamais sa délivrance, ils reconnurent Charlemagne à fa place, à condition qu'il maintiendroit leur liberté, leurs priviléges & leurs lois : en effet nous avons encore le code' de ces lois particulières felon lesquelles Charlemagne & ses fuccelleurs s'engagerent à les gouverner; & l'on voit plusieurs des capitulaires de ce Prince inférés en divers endroits de ce code.

LOMBARDS, s'est autrefois dit en France, des Marchands Italiens qui venoient y trafiquer, surtout des Génois & des Vénitiens. Il y a même encore à Paris une rue qui porte leur nom, parceque la plupart y tenoient leurs comptoirs de banque, le commerce d'argent étant le plus confidérable qu'ils y fissent.

Le nom de Lombard devint enfuite injurieux & synonyme à ususier.

La place du change à Amfterdam conferve encore le nom de place des Lombards, comme pour y perpétuer le souvenir du grand commerce que les Lombards y ont exercé, & qu'ils ont enseigné aux habitans des Pays-Bas.

LOMBARDS, se dit encore aujourd'hui à Paris, de certains particuliers nés dans quelques villages d'Italie, les quels ont le privilége fingulier de pouvoir vendre & colporter dans toutes les villes du Royaume, même dans Paris & dans toutes celles où il y a jurande, » du cristal » taillé, de la quincaillerie & autres menues marchandifes mêlées.

Ce privilége leur a été accordé par Louis XIII, en confidération de ce qu'ils ont été les premiers qui soient venus ramoner les cheminées en France.

Ce Prince ne leur avoir d'abord sccordé qu'un arrêt du Conseil le 10 Octobre 1613; mais cet arrêt tut depuis revêtu de lettres-patentes du 18 Janvier 163 (, portant » qu'ils » pourroient porter criftal taillé, » quincaillerie & autres menues » marchandifes mêlées, les vendre, » changer, troquer & en faire leur » profit, ainli qu'ils verroient bon » être, tant en la ville de Paris que » tous autres endroits du Royau-» me . . . fans toutefois pou-» voir étaler ladite marchandise en » boutique ». Et ces lettres-patentes ont été enregistrées au Parlement le premier mars suivant.

Louis XIV accorda de femblables lettres aux Lombards le 11 Janvier 1645, lesquelles ont été enregistrées le 6 Février suivant; & Louis XV leur en a aussi accordé le 18 Juin 1716 qui ont été enregistrées le 5 Décembre de la même année.

Ces derniers pourroient en quelque sorte passer pour ampliatives du privilége des Lombards; car elles portent qu'*ils continueront d'a*cheter, & vendre toutes. sortes de menus ouvrages d'orfévrerie; permission. que ne contenoient pas les précédentes. Le Conseil paroît même avoir encore étendu ce privilége par un arrêt du 17 Février 1756, lequel, en

caffant un arrêt de la Cour des Monnoies de Paris du 17 Décembre 1755, a fait main-levée au nommé Mellario, Colporteur Lombard, des ouvrages faisis fur lui à la requête des Orfévres du Havre de Grâce, & ordonné que, fans avoir égard à un autre arrêt de la Cour des Monnoies du 28 Juin 1699, les Lombards pourroient colporter, vendre & acheter tous les ouvrages d'orfévrerie & bijouterie, autres que ce qui peut être regardé comme vaiselle, en se conformant aux ordonnances.

Nonobstant tous ces priviléges, les marchands Merciers de Paris ont prétendu empêcher les Lombards de colporter & vendre des marchandifes dans Paris : ils avoient pour première tentative, fait laisir les marchandises colportées par ces étrangers; & comme ceux-ci opposoient leurs lettres-patentes du 18 Janvier 1655, les marchands Merciers s'étoient rendus tiers - oppofans à l'arrêt d'enregistrement de ces mêmes lettres : mais par arrêt rendu le 6 Mars 1649, les Parties ont êté mises hors de Cour sur cette tierce-oppolition.

Ce même arrêt a néanmoins déclaré valables des faisses de marchandifes d'or & d'argent fin & faux, faites fur des Lombards; mais il pasoit que le motif a été que ces marchandises étoient à un titre étranger; & c'est fans doute par cette raison qu'en ordonnant par le même arrêt que les marchandises feroient mises ès mains des Gardes de l'orfévrerie, poar être en présence des Parties saisses, fondues & réduites au titre de Paris, la Cour ordonna en même temps que le prix, ensemble les perles & pierres fines, & le surplus desdites marchandises, seroient rendus aux Lombards avec défenses à eux & à tous autres Ramoneurs de cheminées, de porter par les rues & maisons, vendre, débiter, changer & troquer autres marchandises que cristal taillé, quincaillerie & autres marchandises mêlées, pour leur aider à vivre, conformément aux lettres patentes & arrêts, &cc.

Les Merciers de Paris ont auffi attaqué les arrêts d'enregistrement des lettres-patentes accordées aux Lombards en 1645 & 1716. Ils prétendoient que le privilège anciennement accordé aux Lombards, devoit être restreint aux seuls Lombards, Ramoneurs de cheminées; mais par arrêt du 8 Mai 1739, les Parties ont été mises hors de Cour sur ce chef de demande des marchands Merciers.

Dans les contestations fuscitées aux Lombards par les Merciers, ceux - ci ont presque toujours demandé que les marchandises dont la vente feroit permise, fussent détaillées; mais jamais ces demandes n'ont été adoptées.

Des Ramoneurs dont les marchandifes avoient été faisies en la ville de Bayeux, ont obtenu un arrêt du Confeil le 27 Septembre 1696, qu'on trouve dans le recueil des édits, déclarations & arrêts fur les arts & métiers, par lequel il a été fait main-levée de la faisie fur le fondement des lettres-patentes de Louis XIII & de Louis XIV, dont l'exécution a été ordonnée par le même arrêt.

Les Merciers de Pontoise ont aussi inquiété les Lombards. Ils prétendoient que ces étrangers ne pouvoient, en conséquence de leurs privilèges, vendre des étamines, & le Juge de Pontoise avoit déclaré valable la saisie de ces étoffes; mais la sentence fut infirmée par arrêt rendu fur les conclusions de M. le Procureur Général le 24 mai 1702, & il fut fait main-levée de la saisie avec dépens.

- LOMBES; substantif masculin pluriel & terme d'Anatomie. Partie inférieure du dos, composée de cinq vertebres & des chairs qui y sont attachées.
- LOMBEZ; petite ville épiscopale de France, en Gascogne, dans le comté de Comminges, sur la Save, à onze lienes, ouest - sud - ouest, de Toulouse, sous le 18^e degré, 34 minutes, 9 secondes de longitude, & le 43°, 28 minutes, 30 secondes de latitude.

Le Pape Jean XXII érigea l'Evêché de cette ville en 1317 dans une Abbaye de Chanoines réguliers. L'Églife cathédrale est sous l'invocation de Notre - Dame; son Chapitre a trois dignités & douze Chanoines. Les Dignitaires sont le Prévôt, l'Arch diacre & le Sacristain : la Prévôté est élective par le Chapitre; l'Archidiaconé, la Sacristie & la Précenterie qui n'est qu'un office, font à la nomination de l'Evêque. Las Canonicats font à la nominafion alternative de l'Evêque & du Chanoine en semaine. Le revenu de l'Evêché est de 20000 livres. Le Diocèle comprend quatre-vingt dix Paroisfes.

- LOMBOYER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme ulité dans quelques salines où il signifie faire épaiffir le fel.-
- LOMBRICAL ; adjectif & terme d'Anatomie qui s'emploie d'ordinaire au pluriel pour désigner quatre perits muscles grêles placés dans | LONCHITE, ou HASTIFORME; le fond de la main, à cause de la

ressemblance qu'on leur a trouvée avec des vers de terre qui portent en latin un nom dont celui-ci est dérivé : c'est la même raison qui les a fait nommer vermiculaires. Ils naiffent dans la paume de la main, des tendons du muscle profond, audessous du ligament annuhaire, & accompagnent les tendons du même muscle jusqu'à la base de la première phalange des quatre doigtsa laquelle ils se terminent du côté du pouce. Ils sont sujets à quelques variétés dans leurs attaches; ils s'unissent ordinairement en partie avec les interosseux & avec l'extenseur commun : ils sont auxiliaires de ces muscles & peuvent aussi aider un peu à la flexion.

- LOMBRICAUX DES ORTEILS, se dit de plusieurs petits muscles du pied qu'on nomme aussi vermiculaires par la même raison qu'on a donnée pour les muscles précédens. Ils sont au nombre de quatre : ils prennent naissance des tendons du muscle long fléchisseur, & vont se terminer par autant de tendons aux premières phalanges des quatre detniers orteils du pied. Ils aident à fléchir les orteils & à les approcher lesuns des autres.
- LOMBRON; bourg de France, dans le Maine, à 5 lieues, ouest-nordouest, du Mans.
- LOMOND; (le lac) grand lac d'Ecosse, dans la province de Lennox. Il a huit lieues de longueur fur une de largeur. On y compte 30 îles dont la plupart font habitées. Il abonde en poissons, surtout en anguilles fort délicates.
- LONATO; petite ville d'Italie, en Lombardie, dans le Bressan, entre Brescia & Peschiera.
- substantif féminin & terme d'Af-

Digitized by GOOGLE

tronomie. C'est le nom qu'on donne à une espèce de Comète qui ressemble à une lance ou pique. Sa tête est d'une forme ovale & sa queue est très-longue, menue & pointue par le bout. Cette expression n'est plus usitée & ne se trouve que dans quelques anciens auteurs.

- LONCHITIS, ou LONKITE; fubftantif féminin. Plante qui ressemble beaucoup à la fougère & qui n'en diffère qu'en ce que les feuilles de la lonchitis ont une oreillette à la base de leurs découpures, & qu'elles sont fort pointues & en forme de lance, d'où lui vient aussi le nom de lancelée.
- LONDINIÈRES; bourg de France, en Normandie, fur la rivière d'Eau-
- ne, à trois lieues, nord-nord-oueft, de Neuf-Châtel.
- LONDONDERRI ; ville. d'Irlande, capitale de la province d'Ulster & du comté de Londonderri, fur la Lough-Foyle, à 36 lieues, nordouest, de Dublin.

Le comté de Londondurri est une contrée maritime d'Irlande, dans la province d'Ulster. Il a dix - huit lieues de longueur & dix de largeur. Les terres y sont très-fertiles.

LONDRES; ville capitale de la grande Bretagne, & la réfidence des Rois. Le nombre de fes habitans, leur opulence, l'étendue de fon commerce, fes beaux édifices, fes établiffemens de littérature & de charité, fes commodités pour la vie, annoncent que cette ville est une des plus grandes, des plus peuplées & des plus riches de l'Europe.

Sons le nom de Londres on comprend la cité de Westminster qui faisoit autrefois une ville à part, & Southwark qui est un grand fauxbourg avant de traverser le pont de Londres, en venant de Douvres.

201

Cette ville est située sur le penchant d'une coline au bord de la Tamise. Elle forme un croissant : elle a beaucoup plus de longueur que de largeur : l'air de la rivière est tempéré par celui de la campagne qui est agréable. Elle est à soixante milles de la mer & de l'embouchure de la Tamise.

Son étendue de l'est à l'ouest. c'eft-à-dire, de Lime-Housse jusqu'à Tuttle-Street dans Westminster, est de huit milles de longueur; & du nord au sud, c'est-à-dire, de Saint Léonard - Shoreditch jusqu'a Blackman-Street, fauxbourg de Southwark, de trois milles de largeur. Cette étendue s'augmente de jour en jour par de nouveaux édifices aux extrémités de la cité & par de belles places ou carrés & de belles rues dans Westminster, au nordouest : ce qui fait que le circuit de cette ville peut être de dix - huit milles d'Angleterre.

On compte dans Londres environ 9000 rues ou carrefours, 170000 maisons habitables, & 1360000 habitans, en supposant seulement 8 personnes par maison.

Les gens de mer & ceux quitravaillent pour la Marine, occupent la partie orientale de Londres prefque jusqu'au pont de Londres. Les Négocians & gens de métier occupent la cité proprement dite. La Noblesse & les Marchands en détail habitent la ville & la Liberté de Westminster.

Il y a dans cette grande ville une Eglise cathédrale dédiée à Saint Paul, laquelle est le plus beau bâtiment qu'il y ait en ce genre après saint Pierre de Rome : on y compte d'ailleurs 138 Paroisses & plus de 200 Eglifes ou Chapelles bien rebâties en pierre depuis l'incendie de Londres de 1666 & dédiées au service de la religion nationale. Toutes les différentes opinions ont leurs Chapelles ou Maisons pour s'assembler. On en compte environ 130 pour les Presbytériens, les Trembleurs, les Protestans étrangers, &c. Il y a aussi plusieurs Chapelles pour l'exercice de la religion catholique, apostolique & romaine qui n'est que tolérée, quoique plus d'un quart de la Nation la professe. Il y atrois synagogues.

Parmi les principaux édifices on voit la tour de Londres, la Douane, le Pont, le Monument, la Bourse royale, la Banque d'Angleterre, la Maison du Lord-Maire, premier Magistrat de Londres, la Guildall ou Maison de Ville, les Hôtels de la Compagnie des Indes orientales & du sud, le Bureau général de la Poste, de la Marine, des vivres pour les flottes royales, la Charter House, les Collèges de Gresham, de Médecine; les Bureaux des différentes compagnies de commerce, les Séminaires publics, &c.

Dans la partie de Westminster, le Palais du Roi, la Maison de la Reine, la Maison des Banquets, les Chambres du Parlement, la fale & le pont de Westminster, la Trésorerie, les Bureaux des Secrétaires d'État, de l'Amirauté, de la guerre, l'Opera, les Écuries du Roi.

Dans l'intérieur & d'l'extérieur de la ville on voit l'Hôpital de la province de Middlefex, les Hôpitaux de Bethlem & de Saint-Luke, le terrein de l'Artillerie de la ville, l'Hôpital des enfans trouvés, le Mufeum Britannicum, le Collége des Médecins, les Colléges des Jutifconsultes, & le Temple.

On trouve auffi dans la place de Covent-Garden deux théatres royaux & plusieurs autres bâtimens remarquables.

La Tamife, la Rivière Neuve & la Compagnie de Chelsea fournissent, moyennant un prix modique, de l'eau en abondance, à certains jours, par des canaux de plomb ou de bois qui se déchargent dans des citernes ou réservoirs de plomb dans chaque maison.

Cette capitale qui felon l'expression des auteurs Anglois, élève sa tête au - deffus de tout le monde commerçant, est le rendez - vous de tous les vaisseaux qui teviennent de la Méditerranée, de l'Amérique & des Indes orientales. C'est elle qui après avoir reçu les sucres, le tabac, les indiennes, les épiceries, les huiles, les fruits, les vins, la morue, &c. répand toutes ces choses dans les trois Royaumes : c'est auss dans son sein que viennent fe rendre presque toutes les productions naturelles de la grande Brotagne. Cinq cens gros navires y portent continuellement du charbon de terre; que l'on juge par ce seul arricle, de l'éronnante consommation qui s'y fait des autres denrées nécellaires à la subsistance d'une ville si peuplée. Les Provinces méditerranées qui l'entourent, transportent dans ses murs toutes leurs marchandises; foit qu'elles les destinent à y être consommées ou à être embarquées pour les pays étrangers. Vingt mille mariniers font occupés sur la Tamise, à conduire à Londres ou de Londres dans les provinces, une infinité de choses de mille espèces différentes. Enfin elle est comme le ressort qui entretient

l'Angleterre dans un mouvement continuel.

Cette superbe ville fut presque entièrement détruite en 1666 par un incendie qui dura trois jours. Ce malheur arrivé après la contagion & au fort d'une trifte guerre contre la Hollande, paroissoit irréparable; cependant rien ne fait tant voir la richesse. l'abondance & la force de cette Nation quand elle eft d'accord avec elle-même, que le dessein formé par elle, d'abord que l'embrasement eut cessé, de rétablir de pierres & de briques, fur de nouveaux plans plus réguliers & plus magnifiques, tout ce que le feu avoit emporté d'édifices de bois, d'aggrandir les Temples & les lieux publics, de faire les rues plus larges & plus droites, & de reprendre le travail des Manufactures & de toutes les branches du commerce en général avec plus de force qu'auparavant; projet qui passa dans l'efprit des autres peuples pour une bravade de la Nation angloise, mais dont un court intervalle de temps justifia la solidité. L'Europe étonnée vit au bont de trôis ans Londres rebâtie plus belle, plus régulière, plus commode qu'elle ne l'étoir auparavant ; quelques impôts sur le chatbon, & surtout l'ardeur & le zèle des citoyens suffirent à ce travail également immense & cauteux : bel exemple de ce que peuvent les hommes, dit M. de Voltaire, & qui rend croyable ce qu'on rapporte des anciennes villes de l'Asie & de l'Egypte, confiruires avec tant de célérité.

Gouvernement de Londres & de Westminster. Le Gouvernement de la Cité de Londres est divisé en 26 Districts, sous la direction de 26 Aldermans nommés par les habitans? du nombre desquels Aldermans se choisit le Lord-Maire de Londres, tous les ans le 29 Septembre. Il entre en charge le 9 Novembre.

L'autorité de ce premier Magistrat de Londres s'étend non seulement fur toute la ville & partie des fauxbourgs, mais aussi dépuis l'embouchure & le long de la Tamise jusqu'au pont de Stains, du côté de l'Ouest, ce qui fait plus de 40 milles, & lui donne le titre de Conservateur de la rivière. Il a le pouvoir de citer & faire emprisonner tous ceux qui sont sous sa juridiction.

Sa maison est une Cour. Il tient table ouverte pour les gens de diftinction. Il a sous lui de hauts & bas officiers. Parmi les premiers est le Porte - épée. Il a une meute de chiens entretenue aux frais du public. Il a le droit de chasse du public. Il a le droit de chasse du public. Il a le droit de chasse de Surry & de Suffex. Il ale titre de Grand Echanson au couronnement des Rois.

Il ne paroît en public que dans un caroffe d'État attelé de fix beaux chevaux. Il est vêtu d'une longue robe de pourpre, & il lui pend du cou une longue chaîne d'or terminée par une pierre précieuse. Son caroffe est environné d'Officiers. Deux Échevins ou Scheriffs le suivent lorsqu'il va à la Maison-de-Ville pour y rendre la Justice. Son revenu annuel est de dix mille liv. Rerling.

Les Aldermans sont les premiers en dignité après le Lord - Maire. Chaque Alderman a sous lui un certain nombre de Membres du Grand Confeil parmi lesquels il choisit son Député, outre plusieurs autres Officiers qui, comme les Échevins, sont choisis par les bourgeois de chaque District. Le Lord-Maire & les

207-

Aldermans ont droit de choifir le Greffier de la ville qui est Juge assert de la ville qui est Juge assert de la ville des lois municipales & de la coutume de la ville.

Les deux Échevins font auffi des membres confidérables de la Magistrature. Leur élection se fait par les bou geois à la Saint Jean. Ils n'entrent en charge qu'à la Saint Michel. Ils ont le droit de citer les bourgeois Jurés qui les ont élus.

Le Chambellan de Londres choifi par les bourgeois, est aussi un Officier d'autorité. Il est chargé du tréfor de la ville, de l'argent qui sert à l'entretien des orphelins, & il a la police & le réglement des apprentis de Londres.

Les bourgeois choififent aufi d'entre eux-mêines, de chaque Diftrict ou Ward, 236 membres qui compofent le Grand Confeil, & repréfentent toute la ville. Le Gou vernement de la Cité reffemble à relui de la Nation; car comme l'Angleterre est gouvernée par le Roi, la Chambre haute & la Chambre basse, de même la Cité l'est par le Lord-Maire, les Échevins & le Grand Confeil, qui font les lois municipales suxquelles tous les habitans de la ville doivent se foumettre,

Cette forme de Gouvernement municipal subsiste depuis plus de 400 ans,

Les Bourgeois jurés ou à livrée de la ville, font ceux qui après avoir fini le temps de leur apprentillage avec approbation, ne font pas feulement enregistrés sur la lisse de ceux qui ont le droit de maîtrise, mais aussi revêtus de la livrée ou de la robe de leur compagnie particulière.

Ils font au nombre d'environ 8

a 9 mille qui ont le droit de dot² ner leurs fuffrages dans les Élections des Magistrats & des membres du Parlement.

Les Aldermans, le Greffier de la ville, les Échevins ou Scheriffs & le Chambellan ont tous, à l'imitation du Lord - Maire, leurs Cours particulières avec des Officiers fous eux. Ils traitent tous des affaires qui regardent leurs charges respectives.

Le gouvernement de la ville & de la liberté de Westminster s'étend jusqu'à Temple-Bar où la Juridiction du Lord Maire commence. Le Doyen & le Chapitre de Westminster étoient ci-devant revêtus de l'autorité civile & ecclésiastique de cette ville & de sa liberté; mais depuis la réforme, le pouvoir d'agir a passé entre les mains des séculiers qui sont élus & approuvés par le Doyen & le Chapitre. Le Chef de ces séculiers est le Grand-Maître. Le Doyen & le Chapitre le choifissent dans la première Noblesse, Sa charge eft à vie : il a le droit de se choisir un représentant ou Député qui fait ses fonctions après qu'il est reçu & confirmé par le Clergé. Ce Député tient avec les autres Magistrats la Cour de Leet. Il fait la fonction d'Orateur aux selsions de judicature des quatre termes de l'année. Le Grand Bailli lui succède en autorité. Il ajourne & cite les bourgeois jurés : il est Chef des aurres Baillis de Westminster. Il a la direction des Elections des membres de Parlement de cette ville. Les amendes & confiscations lui appartiennent de droit, ce qui rend cette place très-lucrative. Tous les Connétables de la Juridiction de Westminster relèvent du Grand Connétable qui est un Haut Officier. Cette Cette charge n'est point à vie, mais on la possède long-temps Ensin il y a quatorze bourgeois distingués, sepr pour la ville, trois pour la Liberté, qui ont chacun un Collègue. Leur office est à peu près le même que celui des Échevins de Londres, chacun d'eux ayant inspection sur un certain quartier. Deux d'entr'eux, l'un pour la ville & l'autre pour la Liberté, prennent le titre de premiers bourgeois. Ils siégent dans la Cour de Leet après le Grand Bailli.

Cour. La Maison de Saint-Jacquesest la résidence ordinaire du Roi quandil est en ville. C'étoit autrefois un Couvent qu'avoient fondé en 1100 les citoyens de Londres. Depuis la réforme de Heuri VIII, ce lieu a fait la-demeure de plusieurs Prin ces & Princesses du fang royal. On l'a beaucoup augmenté depuis, mais fon irrégularité extérieure ne répond point à la dignité de la Cour Britannique. Les Rois y ont cependant fait leur résidence depuis l'incendie du palais de Whitehall a rrivé en 1697. Il a en face du parc un jardin & une terrasse au bout, d'où l'on a la vue complette du Parc & de la ville de Westminster. Une compagnie de foldats monte la garde tous les matins dans la Cour de ce palais, en entrant par Saint-Jam-Street. Au bout des arcades il y a un grand escalier qui conduit aux appartemens du Roi. On trouve en entrant à gauche la salle des Gardes du Corps & des Hallebardiers qui en ce pays tiennent lieu de Gardes-Suisses. Les murailles de cette salle sont couvertes d'anciennes armes artiftement arrangées. De là on passe à la salle d'audience, & traversant une grande salle, on entre dans l'Antichambre du Tome XVI.

Roi, où il fe rend les Dimanches, Lundis & Vendredis, avec la Reine & toute la Famille Royale. Leurs Majestés y donnent audience aux Ministres & à la Noblesse, aux étrangers de distinction, & se font voir de toutes les personnes des deux sexes qui veulent entrer, ce que l'on ne resuse qu'à celles qui ne sont pas mises décemment à la francoise.

La ville de Londres fe trouve bâtie dans la province de Middlefex, fous le 17^e degré, 26 minutes 15 fecondes de longitude, & le 51^e 31 minutes de latitude, à 85 lieues, fud-eft, de Dublin; 90, fud, d'Édimbourg; 90, nord-oueft, de Paris; 70, oueft, d'Amsterdam; 180, fud-oueft, de Coppenhague; 300, nord-eft, de Madrid; 360, nord-oueft, de Rome; 370, fudoueft, de Stockholm.

- LONDRES, eft auffi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale, dans le Tucuman, bâtie en 1555 par Tarita, Gouverneur du Tucuman : le Fondateur la nomma *Londres* pour faire fa cour à la Reine Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII qui venoit d'époufer Philippe II, Roi d'Efpagne.
- LON DRIN; fubstantif masculin. Sorte de drap de laine qui se fabrique en France, particulièrement en Provence, en Languedoc, en Dauphiné, & qu'on envoye au Levant. Il y en a de deux sortes qu'on distingue par les épithètes de premiers & de seconds. Ceux-là sont tous de laine de Sigovie, tant en trâme qu'en chaîne, larges d'une aune $\frac{1}{4}$ entre deux listères, & marqués au chef, londrins premiers. Ceux-ci sont de laine foria ou autre pour la chaîne, & de seconde sigovie pour la trâme.

LONG, LONGUE; adjectif. Longus. Il fe dit d'un corps confidéré dans l'extension qu'il a d'un bout à l'autre, & par opposition à large. Un bâtiment long & étroit. Cette table est trop longue pour sa largeur. Il a les cheveux longs, la barbe longue.

On appelle *habit long*, la foutane & le long manteau que portent les gens d'Églife.

En termes de Marine, on appelle voyages de long cours, les voyages des Indes orientales on occidentales, & des autres pays éloignés.

On dit figurément, que les Rois ont les bras longs, les mains longues ; pour dire que leur pouvoir s'étend bien loin, & qu'en quelque lieu qu'on foit, on n'est pas à couvert de leur indignation & de leur ressent.

On dit proverbialement & figurément, qu'une personne a les dents bien longues; pour dite, qu'il y a long-temps qu'elle n'a mangé, & qu'elle est bien affamée.

Long, s'emploie aussi fubstantivement Cette poutre a quinze pieds de long. Elle se promène en long & en large.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui a été fort mal mené, fort mal traité de quelque manière que ce soit, qu'il en a eu, qu'on lui en a donné sout du long, qu'il en a eu tout du long de l'aune, qu'il en a eu du long & du large.

On dit, prendre le plus long; pour dire, aller en quelque lieu par le plus long chemin. En paffant par cette rue pour aller au Louvre, vous prenez le plus long.

On dit anshi en matière d'affaires, prendre le plus long ; pour dire, se fervir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce qu'on a entrepris.

En termes d'Anatomie on appelle long du cou, un muscle composé de plusieurs vertébraux qui sont placés latéralement le long de la partie antérieure de toutes les vertèbres du cou, & de quelques-unes des supérieures du dos.

On le peut divifer en deux portions; une supérieure composée de vertébraux obliques convergens, une inférieure composée de vertébraux obliques divergens.

La portion supérieure est couverte par le long antérieur de la tête. Les vertébraux dont il est composé, sont attachés en bas à toutes les apophyses transverses qui font entre la première & la dernière des vertèbres du cou. De là ils montent de plus en plus obliquement, & s'attachent à l'éminence antérieure de la première vertèbre du cou & au corps des trois vertèbres suivantes. L'attache à l'éminence s'unit si fort au ligament qui monte à l'occiput, qu'on la prendroit pour le ligament même.

La portion inférieure paroît comme droite; cependant les vertébraux qui la compofent font plus ou moins divergens, c'eft-à-dire obliques en dehors. Ils font attachés en bas à la partie latérale antérieure du corps de la dernière vertèbre du cou & des trois premières du dos, quelquefois plus bas. De là ils montent un peu obliquement en-dehors & s'attachent proche les apophyles transverses de toutes les vertèbres du cou, excepté la dernière & la première.

Quoique ces deux portions paroillent le confondre, elles font néanmoins affez distinguées par leur rencontre qui forme, une ligne obli-

que depuis l'apophyse transverse de Long, se dit encore en termes d'Anala seconde vertebre du cou jusqu'au corps de la fixième.

Toutes les attaches de ce mufcle font plus ou moins tendineuses.

LONG DU DOS, ON LONG DORSAL, se dit d'un muscle placé entre les apophyses épineuses des vertebres, & le muscle facro - lombaire avec lequel il se confond inférieurement, & dont il n'est séparé dans le reste de fa route que par une membrane très fine de tissu cellulaire. Il s'attache inférieurement par une aponévrole qui lui est commune avec le sacro lombaire à la partie posté- Long, se dit aussi comme adjectif rerieure & supérieure de l'os des îles & a l'os facrum, & par une portion charnue, à la partie postérieure & interne du même os des îles. Il s'attache aussi aux épines des quatre ou cinquernières vertèbres des lombes par autant de bandes tendineuies, & aux apophyses transverses & obliques des mêmes vertèbres par plusieurs portions charnues. Il se termine supérieurement par plufieurs bandes presque toutes tendineuses qui s'attachent aux extrémités des apophyses transverses des fept vertebres supérieures du dos, & par plusieurs portions charnues à la partie inférieure & externe des fausses côtes auprès de leurs angles. On trouve à la partie interne de ce muscle, six ou sept bandes musculaires semblables à celles que l'on remarque au facro - lombaire. Leur direction est aussi de haut en bas, & elles croisent les autres fibres du muscle. Lear nombre & leur arrangement varient beaucoup.

Le très-long du dos fert à étendre les vertebres auxquelles il s'attache, & à modérer tous les mouvemens de l'épine.

tomie, de plusieurs autres muscles par opposition à ceux qui sont courts : tels font le long palmaire, le long fupinateur, le long péronnier, &c. Voyez PALMAIRE, SUPI-NATEUR, PÉRONNIER, &c.

En termes de Manége & de Maréchallerie on appelle long jointé, le cheval qui a la jointure, c'est-àdire, le paturon trop long.

Un cheval long-jointé n'est pas propre a la fatigue, parcequ'il a le paturon si pliant & si foible, que le boulet donne presqu'à terre.

lativement à la durée. Cette journée lui a paru bien longue. Vous avez fait un long séjour en Angleterre. Une syllabe longue.

On dit, un bail à longues années; pour dire, un bail à plusieurs années.

On dit, qu'un ouvrage, qu'une affaire est de longue haleine, qu'une besogne est bien longue; pour dire, qu'elle est de longue discussion & qu'elle demande beaucoup de temps; qu'elle ne fauroit se faire qu'avec beaucoup de temps & de soin.

LONG, fignifie encore lent, tardif. Ce domestique est long à tout ce qu'il fait. Cette plante est très - longue à croître.

Lorsqu'on est remis à un temps fort éloigné pour les choses dont on auroit un besoin présent, on dit figurément & familièrement, que c'est du pain bien long. Cette fuccession pourra le mettre à son aise, mais c'est un pain bien long.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'une personne en sait long, bien long; pour dire, qu'elle est fine & rusée, & qu'elle est difucile à surprendre.

LONGUE, s'emploie quelquefois sub-Dd ij

stantivement pour fignifier une syllabe longue. Un spondée est composé de deux longues. Un ïambe est composé d'une brève & d'une longue,

On dit figurément & familièrement d'une personne très - circonspecte & exacte en tout ce qu'elle fait, qu'elle observe les longues & les brèves. Et d'un homme habile & intelligent en quelque affaire, qu'il en sait les longues & les brèves.

LONGUE, se dit en termes de Musique, & signifie dans la Musique ancienne, une note carrée avec une queue à droite. Elle vaut ordinairement quatre mesures à deux temps, c'est-à dire, deux brèves; quelquesois elle en vaut trois selon le mode.

Muris & fes contemporains avoient des longues de trois espèces; favoir, la parfaite, l'imparfaite & la double. La longue parfaite a du côté droit une queue descendante; elle vaut trois temps parfaits & s'appelle *parfaite* elle-même, à cause, dit Muris, de son rapport numérique avec la trinité. La longue imparfaite se figure comme la parmode : On l'appelle imparfaite, parcequ'elle ne peut marcher feule & qu'elle doit toujours être précédée ou fuivie d'une brève. La longue double contient deux temps égaux imparfaits: elle se figure comme la longue fimple, mais avec une double largeur.

Aujourd'hui on appelle longue, 1°. toute note qui commence le temps, & furtout le temps fort, quand il est séparé en plusieurs notes égales; 2°. toute note qui vaut deux temps ou plus, de quelque mefure que ce soit; 3°. toute note pointée; 4°. toute note syncopée.

On dit aussi familièrement de

quelqu'un, qu'*il ne la fera pas longue;* pour dire, qu'il ne peut plus guère vivre.

On dit, tirer de longue; pout dire, s'en aller bien loin. Après avoir volé l'argent de son oncle, il tira de longue.

On dit auffi de quelqu'un qui diffère & recule, qu'il tire de longue. Et l'on dit dans le même fens, tirer de long.

On appeile *lunettes de longue vue*, des lunettes d'approche, des lunettes avec lesquelles on voit les objets fort éloignés.

rement quatre mesures à deux temps, c'est-à dire, deux brèves; quelquesois elle en vaut trois selon le mode. Muris & se se contemporains avoient des longues de trois espè-

> Ce font aussi des propositions de temps. Cet oiseau chante tout le long du jour. Il fait gras tout du long du carême.

- AU LONG, s'emploie auffi adverbialement, & fignifie amplement. Ils s'entretinrent de ce projet au long.
- faire, & ne fe diffingue que par le mode : On l'appelle *imparfaite*, parcequ'elle ne peut marcher feule & qu'elle doit toujours être précédée ou fuivie d'une brève. La longue A LA LONGUE, expression adverbiale qui signifie avec le temps, à la continue. Cette entreprise réussion de la longue. C'est un mets dont on se dégoute à la longue.
 - DE LONGUE MAIN ; expression adverbiale qui fignifie depuis longtemps. Il sit cela de longue main.

Le monofyllabe du masculin est long. La première syllabe du séminin est longue & la seconde trèsbrève.

LONGANIMITÉ; fubftantifféminin. Longanimitas. Il fe dit proprement de la clémence de Dieu qui diffère la punition des méchans. Saint Paul dans fon épitre aux Romains, parle de la longanimité de Dieu.

- LONGANIMITÉ, se dit aussi dans le style soutenu, en parlant des Rois, & il fignifie la vertu qui les porte | LONGER; verbe actif de la première à souffrir patiemment & par grandeur d'ame, les injures dont ils pourroient se venger, & à différer la punition des crimes. La longanimité ne fut pas une des moindres qualités de ce Monarque.
- LONGCHAMPS; abbaye royale de filles de l'Ordre de Sainte Claire, fur la Seine, vis-à vis de Surenne, à deux petites lieues, ouest, de Paris. La sœur de Saint Louis en fut la fondatrice?
- LONGE ; substantif féminin. On défigne par ce nom la moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue. Mais il ne se dit que quand on parle de ces animaux, comme devant être accommodés pour manget. Une longe de veau en broche. On leur servit une longe de chevreuil.

Si l'on dit une longe, fans rien] ajouter, on entend toujours une longe de veau. Cette longe n'est pas affez cuite.

- LONGE, se dit aussi d'un morceau de cuir coupé en long en forme de courroie, de lanière. Conduire un cheval par la longe.
- LONGE, se dit encore d'une corde d'une certaine étendue, placée à l'anneau du caveçon, & qui sert à tenir un cheval que l'on trote fur des cercles. Troter un cheval à la longe,
- LONGES, se dit aussi de ces petites lanières qu'on attache aux pieds des oiseaux de proie.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

- LONGE, EE; participe passif. Voyez LONGER.
- Longé, se dit en termes de l'Art Héraldique, des oiseaux qui ont des

longes d'un autre émail que le corps de l'animal.

LON

- conjugation, lequel fe conjugue comme CHANTER. Terme de guerre & de chasse qui signifie marcher le long d'une rivière, d'un bois, & c. L'ennemi se rendit maître du pont afin de pouvoir longer la rivière. La bête longe le chemin.
- LONGERON; bourg de France en Anjou, près de la Sèvre Nantoise & des frontières du Poitou, dans l'élection de Montreuil-Bellay.
- LONGFORD; petite ville d'Itlande, chef-lieu d'un Comté de même nom dans la province de Leinster, sur la rivière de Camlin, à cinq milles, ouest, de Saint John'stown. Elle envoie deux députés au Parlement.

Le Comté de Longford a vingtfept milles de longueur & feize de largeur. Les terres y sont fertiles.

LONGIMETRIE ; substantif féminin & terme de Géométrie. Art de mesurer les longueurs, soit accessible comme les routes, foit inaccefsibles comme les bras de mer.

La longimétrie est une partie de la trigonométrie.

On appelle auffi longimétrie, cette partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes droites ou circulaites.

LONGIN; (Denis) nom d'un Philosophe & Littérateur grec qui florifloit dans le troisième siècle. Son éloquence, son goût & sa philosophie lui firent une grande réputation. Ce fut lui qui apprit le grec à Zénobie, femme d'Odenat, & Reine de Palmire. Cette Princesse le fit son Ministre. L'Empereur Aurélien ayant affiégé sa capitale, Longin lui confeilla de réfister autant qu'elle pourroit. On dit qu'il lui dicta la réponse noble & fière qu'elle fit à cet Empereur, qui la pressoit de fe rendre. Longin fut la victime de son zèle pour Zénobie. Palmire ayant ouvert ses portes à Autélien, ce Prince le fit mourir en 273. Longin parut philosophe à sa mort, comme dans le cours de sa vie. Il fouffrit les plus cruels tourmens avec constance, & consola même ceux qui pleuroient autour de lui. Ce philosophe avoit un goût délicat & une érudition profonde. On difoit de lui qu'il étoit une Bihliothèque vivante, & on disoit vrai; il avoit composé en grec des remarques critiques sur tous les anciens Auteurs. Cet ouvrage n'existe plus, ainsi que plusieurs autres productions de philosophie & de littérature, dont il ne nous reste que le · traité du Sublime. L'auteur y donne à la fois des leçons & des modèles. Boileau l'a traduit en françois, & Tollius l'a fait imprimer à Utrecht en 1694, in 4°. avec les remarques de plusieurs Savans.

LONGITUDE; substantif féminin. Longitudo. Terme d'Astronomie & de Géographie. La longitude astronomique, est la distance de deux étoiles prise sur l'écliptique en allant du couchant au levant.

La longitude astronomique se compte depuis le premier point d'aries jusqu'à l'endroit où le cercle de latitude de l'é.oile coupe l'écliptique.

La longitude est par rapport à l'écliptique, ce que l'ascension droite est par rapport à l'équateur.

Dans ce sens la longitude d'une étoile n'est autre chose que son lieu dans l'écliptique, à compter depuis le commencement d'Aries.

Pour trouver la longitude d'une étoile, ainsi que sa latitude, la dif ficulté se réduit à trouver son inclinaison & son ascension droite; cat connoissant ces deux dernières, & connoissant de plus l'angle de l'équateur avec l'écliptique, & l'endroit où l'écliptique coupe l'équateur, il est visible qu'on aura par les seules regles de la trigonométrie sphérique la longitude & la latitude de l'étoile.

La longitude du foleil ou d'une étoile depuis le point équinoxial le plus proche de l'étoile, est le nombre de degrés, de minutes qu'il y a du commencement d'Aries ou de Libra, jusqu'au foleil ou à l'étoile, foit en avant, foit en arrière, & cette distance ne peut jamais être de plus de 180 degrés.

On compte les degrés de longitude géographique, depuis le premier méridien. Mais ce premier méridien est une chose arbitraire & de pure convention, fur le choix de laquelle les Géographes ont varié & varient encore. Ptolémée le plus ancien des Géographes, établit le premier méridien à l'extrémité la plus reculée des pays qu'il connoissoit vers l'occident, c'est-à-dire, aux iles Canaries : en France, on a fuivi fon exemple; & suivant une Déclaration de Louis XIII, du 25 Avril 1634, notre premier méridien passe à l'extrémité de l'île de Fer, la plus occidentale des îles Canaries. Le bourg de l'île de Fer, suivant les observations du père Feuillée, est à 19 degrés 53 minutes, 45 fecondes à l'occident de Paris: mais M. de Lisle, notre plus fameux Géographe, ayant supposé pour plus de facilité & en nombres ronds, que Paris étoit à 20 degrés de longitude, la plupart ont suivi son exemple : ainsi l'on établit le premier méridien universel à 20 degrés de Paris,

du côté de l'occident ; & l'on continue de compter vers l'orient jufqu'à 360 degrés, en faisant tout le tour de la terre.

Les Akronomes François qui déterminent communément les longitudes par la comparaison des obfervations faites à Paris, avec celles des différens lieux de la terre, ont une autre manière de compter. Ils prennent, non pas en degrés, mais en remps, la différence des méridiens ou la différence de longitude entre Paris & les autres pays; quinze degrés de longitude font une heure, chaque degré fait quatre minutes de temps; & au lieu de dire, par exemple, que Poitiers est à 18 degrés de longitude, parce que cette ville est de deux degrés plus occidentale que Paris, ils disent que la différence des méridiens est de 8 minutes occidentale.

Le Pape Alexandre VI voulant terminer un différend qui s'étoit élevé entre les Espagnols & les Portugais, plaça le premier méridien par 36 degrés à l'occident de Lisbonne; mais ensuire ils en réglèrent un autre, qu'on appelle *ligne de demarcation*, parcequ'elle décline & diffère de celle d'Alexandre VI. Elle passoit à 370 lieues au couchant des îles du Cap-Verd.

Les Hollandois font passer leur premier méridien par le pic de Ténérif, qui est une des plus hautes montagnes du monde.

Les Arabes placent leur premier méridien au détroit de Gibraltar; & quelques Géographes Efpagnols, à Tolède; mais l'usage dont nous avons parlé a prévalu presque partout.

Les différences des méridiens nons font juger de celles des heures

que l'on compte en même temps en différens pays. Un observateur qui s'avanceroit à 15 degrés de Paris, du côté de l'orient, par exemple, à Vienne en Autriche, compteroit une heure de plus qu'à Paris, parce qu'allant au-devant du soleil qui tourne chaque jour de l'orient à l'occident, il le verroit une heure plutôt que nous. En continuant d'avancer ainsi vers l'orient de 15 en 15 degrés, il gagneroit une heure à chaque fois; & s'il faisoir le tour entier de la terre, il se trouveroit en arrivant à Paris avoir gagné 24 heures, & compteroit un jour de plus que nous; il seroit au Lundi, tandis que nous serions au Dimanche.

Un obfervateur qui s'avanceroit du côté du couchant, retarderoit de la même quantité, & revenant à Paris après le tour du monde, il ne compteroit que Samedi lorfque nous ferions au Dimanche. On doit éprouver cette singularité dans la manière de compter, toutes les fois qu'on voit arriver un vaisse fois qu'on voit arriver un vaisse qui a fait le tour du monde, en continuant de compter les jours dans le même ordre.

Par la même taison, les habitans des îles de la mer du Sud qui sont éloignées de 12 lieues de notre méridien, doivent voir les voyageurs qui viennent des Indes, & ceux qui leur viennent de l'Amérique, compter différemment les jours de la semaine, les premiers ayant un jour de plus que les autres; car suppofant Dimanche à midi pour Paris, ceux qui sont venus des Indes, difent qu'il y a déjà 1 2 heures que Dimanche est commencé ; & ceux qui sont venus de l'Amérique, disent qu'il s'en faut au contraire 12 heures.

C'est une des choses les plus néceffaires, & en même temps les plus difficiles dans l'astronomie, la géographie & la navigation, que la manière de trouver les longitudes: il s'agit de savoir, par exemple, combien le méridien de la Martinique est éloigné de celui de Paris, ou combien il faut faire de chemin vers l'occident pour arriver à la Martinique: la méthode que les Astronomes emploient, consiste à chercher dans le ciel un phénomène ou signal qui puisse être apperçu au même instant de Paris & de la Martinique; par exemple, le moment où commence une écliple de lune : s'il est minuit à la Martinique quand l'éclipse cemmence, & que dans ce moment on ait compté 4 heures 13 minutes du matin à Paris, nous fommes affurés qu'il y a 4 heures 13 minutes de temps, ou 63 degrés 15 minutes en arc, du méridien de Paris au méridien de la Martinique. En effet, le soleil emploie 24 heures à faire le tour du globe, & une heure à faire 15 degrés; si les habitans de la Martinique avoient le midi plus tard que nous d'une heure, nous serions affurés par là même qu'ils sont à 15 degrés de nous vers l'occident; mais ils l'ont plus tard que nous de A heures 13 minutes, suivant l'obfervation; ils font donc plus avancés de 63 degrés $\frac{1}{4}$, qui répondent à 4 heures 13 minutes, à raison de 15 degrés par chaque heure, & d'un dègré pour 4 minutes de temps.

Le problème si important pour le bien du commerce maritime, de même que pour le salut des hommes qui s'y confacrent, & qui consiste à pouvoir trouver en pleine mer le degré de longitude où l'on eft, se réduit à savoir quelle heure il est fur le vaisseau, & qu'elle heure il est au lieu du départ, (par exemple à Paris); car la longitude est la différence entre ces deux heures. Il n'est pas difficile de trouver l'heure qu'il est sur un vaisseau, en observant la hauteur du soleil ou d'une étoile : la difficulté se réduit donc à trouver en tout temps & en pleine mer l'heure qu'il est à Paris.

Philippe III, qui monta fur le trône d'Espagne en 1598, fut le premier qui, convaincu de l'importance des longitudes, proposa un prix en faveur de celui qui en feroit la découverte. Les États de Hollande imitèrent bientôt fon exemple, le Parlement d'Angleterre affigna en 1714 une récompense de 20000 liv. sterlings, ou 469668 liv. tournois pour celui qui trouveroit la longitude à un demi degré près. M. le Duc d'Orléans Régent de France, en promit aussi une au nom du Roi. Ces encouragemens, joints à l'émulation naturelle des Savans, ont produit de temps à autres des efforts utiles pour la découverte des longitudes.

Pour trouver l'heure qu'il est à Paris, le navigateur n'auroit besein que d'une montre assez bien réglée pour ne pas varier de plus de 2 ou 3 minutes dans le cours d'un long voyage. Gemma Friss, 'Metius & plusieurs autres personnes en Hollande, crurent au commencement du dernier siècle qu'on en viendroit à bout, & il y eut plusieurs essais faits, mais inutilement.

De tous les inftrumens propres à marquer le temps, il n'y a que la feule pendule qui ait paru jufqu'ici affez exacte pour cet effet, & la pendule

pendule ne peut-être d'usage à la mer.

D'autres avec plus de probabilité de fuccès, vont chercher dans les cieux les moyens de découvrir les longitudes sur terre. En effet, si l'on connoît pour deux différens endroits les temps exacts de quelque apparence céleste, la différence de ces deux temps donnera la différence des longitudes entre ces deux lieux. Or, nous avons dans les éphémérides les mouvemens des planètes, & les temps de tous les phénomènes célestes, comme les commencemens & les fins des éclipfes, les conjonctions de la lune avec les autres planètes dans l'écliptique, calculées pour certain lieu. Si donc on pouvoit observer exactement l'heure & la minute dans laquelle ces phénomènes arrivent dans un autre lieu quelconque, la différence de temps entre ces momens là & celui qui est marqué dans les tables étant convertie en degrés, donneroit la différence de longitude entre le lieu où l'on fait l'observation & celui pour lequel les tables ont été construites.

La difficulté ne confiste pas à trouver exactement l'heure qu'il est, on en vient à bout par les observations de la hauteur du foleil, mais ce qui manque, c'est un nombre suffisant d'apparences qui puisfent être observées ; car tous les mouvemens lents, par exemple, celui de Saturne, font d'abord exclus, parcequ'une perite différence d'apparence ne s'y laisse appercevoir que dans un grand espace de temps, & qu'il faut ici que le phénomène varie sensiblement en deux minutes de temps au plus, une erreur de deux minutes fur le temps en produisant une de trente milles l

Tome XVI.

dans la longitude. Or parmi les phénomènes qui se trouvent dans ce cas, ceux qui ont paru les plus propres à cet objet, sont les différentes phases des éclipses de la lune, la longitude de cet astre ou son lieu dans le zodiaque, sa distance des étoiles fixes, ou le mouvement où elle se joint à elles, & la conjonction, la distance & les éclipses des fatellites de Jupiter : nous allons parler de chacun de ces moyens l'un après l'autre.

1°. La méthode par les éclipfes de lune est très-aisée, & seroit allez exacte s'il y avoit des éclipfes de lune chaque nuit. Au moment que nous voyons le commencement ou le milieu d'une éclipfe de lune, nous n'avons qu'à prendre la hauteur ou le zénith de quelqu'étoile fixe, & nous en conclurons l'heure, cela suppose que nous connoisfons d'ailleurs la latitude, & alors il n'y aura qu'à réfoudre un triangle sphérique dont les trois côtés sont connus, savoir, le premier, la distance du zénith au pole, complément de la latitude; le second, celle de l'étoile au zénith, complément de la hauteur de l'étoile; le troisième, celle de l'étoile au pole, complément de la déclinaison de l'étoile, car on tirera de-là la valeur de l'angle formé par le métidien & le cercle de déclinaison passant par l'étoile, ce qui ajouté à la différence d'ascension droite du soleil & de l'astre pour ce jour-là, donnera la distance du soleil au méridien, ou le temps qu'on cherche, c'est-àdire, l'heure du jour au moment & au lieu de l'observation; on n'auroit pas même besoin de connoître la hauteur de l'étoile, si l'étoile étoit dans le méridien. En effet, l'heure du moment de l'ob-E e

fervation fera donnée alons par la feule différence d'afcenfion droite de l'œil & de l'étoile pour ce jourlà, convertie en temps; ce moment qu'on aura trouvé de la forte, étant comparé à celui qui est marqué dans les tables pour la même éclipfe, donnera la *longitude*.

2°. Le lieu de la lune dans le zodiaque n'est pas un phénomène qui ait, comme ce dernier, le défaut de ne pouvoir être observé que rarement; mais en revanche, l'observation en est difficile, & le calcul compliqué & embarrassé à cause de deux parallaxes, à quoi il faut avoir égard; de forte qu'à peine peut-on se servir de ce phénomène avec la moindre assurance, pour déterminer les longitudes. Il est vrai que si l'on attend que la lune passe au méridien du lieu, & qu'on prenne alors la hauteur de quelque étoile remarquable (on suppose qu'on a connu déjà la latitude du lieu) la latitude déduira assez exactement le temps, quoiqu'il fût mieux encore d'employer à cela l'observation de quelques étoiles fituées dans le méridien,

Or, le remps étant trouvé, il fera ailé de connoître quel point de l'écliptique passe alors par le méridien, & par-là nous aurons le lieu de la lune dans le zodiaque correspondant au temps de l'endroit où nous nous trouvons; nous chercherons alors dans les éphémérides à quelle heure du méridien des éphémérides la lune doit se trouver dans le même point du zodiaque; & nous aurons ainfi les heures des deux lieux dans le même inftant, enfin leur différence convertie en degrés de grand cercie, nous donnera la longitude.

3°. Comme il arrive souvent que la lune doit être observée dans le méridien, les Astronomes ant courné pour cette raison leurs vues du côcé d'un autre phénomène plus fréquent pour en déduire les longitudes, c'est l'occultation des étoiles fixes par la lune; en effer, l'entrée des étoiles dans le disque de la lune, ou leur sortie de ce disque, peut déterminer le vrai lieu de la lune dans le Ciel pour le moment donné de l'observation ; mais les parallaxes auxquelles il faut avoir égard, ces triangles sphériques obliquangles qu'il faut résoudre, & la variété des cas qui peuvent se présenter, **ze**ndent cette méthode si difficile & si compliquée, que les gens de mer n'en ont fait que très-peu d'ulage julqu'à préfent. Ceux qui voudront s'en fervir trouveront un grand secours dans le zodiaque des étoiles, publié par les soins du docteur Halley, & qui contient toutes les étoiles dont on peut observer les occultations par la lune.

Mais malgré le pen d'usage qu'on a fait jusqu'ici de cette méthode, la plupart des plus habiles Astronomes de ce siècle croient que l'observation de la lune est peut-être le moyen le plus exact de découyrir les longitudes. Il n'eft pas nécessaire, selon eux, d'observer l'occultation des étoiles par la lune pour matquer un instant déterminé; le mouvement de la lune est si rapide, que fi on rapporte la lituation à deux étoiles fixes, elle forme avec ces étoiles un triangle qui, changeant continuellement de figure, peut être pris pour un phénomène inftantanée, & déterminer le moment auquel on l'observe. Il n'y a plus d'heure de la auit, il n'y a plus d'heure où la lune & les étoiles soient visibles, qui n'offre à not

yeux un tel phénomène; & nous pouvons par le choix des étoiles, par leur polition & par leur fplendeur prendre entre tous les triangles celui qui patoîtra le plus propre à l'obfervation.

Pour parvenir maintenant à la connoissance des longitudes, il faut deux choses : l'une qu'on observe fur mer avec allez d'exactitude le triangle formé par la lune & par les étoiles ; l'autre que l'on connoisse assez exactement le mouvement de la lune pour favoir qu'elle heure marqueroit la pendule réglée dans le lieu d'où l'on est parti, lorique la lune forme avec les deux étoiles le triangle tel qu'on l'observe. On peut faire l'observation afsez exactement, parcequ'on a assez exactement sur mer l'heure du lieu où l'on est, & que d'ailleurs on a depuis quelques années un inftrument avec lequel on peut malgré l'agitation du vaisseau, prendre les angles entre la lune & les étoiles avec une justelle allez grande pour déterminer le triangle dont nous parlons. La difficulté se réduit à la théorie de la lune, à connoître affez exactement ses distances & ses mouvemens pour pouvoir calculer à chaque instant sa polition dans le Ciel, & déterminer à quel instant pour tel ou tel lieu le triangle qu'elle forme avec deux étoiles fixes, sera tel ou tel. Il ne faut pas distimuler que c'est en ceci que consiste la plus grande difficulté. Cet astre qui a été donné à la terre pour satellite, & qui semble lui promettre les plus grandes utilités, échappe aux usages que nons en voudrions faire par les irrégularités de son cours: cependant si on pense aux progrès qu'a faits depuis quelques temps la théorie de la lu-l LON

ne, on ne fauroit s'empêcher de croire que le temps est proche où cet astre qui domine sur la mer, & qui en cause le sux & le ressux, enseignera aux navigateurs à s'y conduire.

Il faut avouer au furplus que cette méthode pour découvrir les longitudes, demandera plus de science & de soin qu'il n'en eût fallu, si on eût pu trouver des horloges qui confervasser des calculs; pourva qu'on ait les élémens fur lesquels la méthode est fondée, on pourra par des tables ou des instrumens, réduire à une grande facilité la pratique d'une théorie disficile.

Cependant la prudence voudra qu'au commencement on ne fasse qu'un usage fort circonspect de ces instrumens ou des tables, & qu'en s'en servant, on ve néglige aucune des autres pratiques par lesquelles on estime la longitude sur mer; un long usage en sera connoître la sûreté.

Comme les lieux de la lune font différens pour les différens points de la furface de la terre, à caufe de la parallaxe de cette planète, il fera nécessaire dans les observations qu'on fera des lieux de la lune, de pouvoir réduire ces lieux les uns aux autres, ou au lieu de la lune vue du centre de la terre. M. de Maupertuis dans fon Discours sur la parallaxe de la lune, donne des méthodes très-élégantes pour cela, & plus exactes qu'aucune de celles qu'on avoit publiées jusqu'à lui.

4°. On préfere généralement dans la recherche des longitudes fur terre les observations des satellites de Jupiter à celles de E e ij

la lune, parceque les premières sont moins sujettes à la parallaxe que les autres, & que de plus elles peuvent toujours se faire commodément quelle que soit la situation de Jupiter sur l'horizon. Les mouvemens des satellites sont prompts & doivent se calculer pour chaque heure: or, pour découvrir la longitude au moyen de ces satellites, vous observerez avec un bon télescope la conjonction de deux d'entre eux ou de l'un d'eux avec Jupiter, ou quelques autres apparences femblables, & vous trouverez en même temps l'heure & la minute pour l'observation de la hauteur méridienne de quelques étoiles. Confultant ensuite les tables des satellites, vous observerez l'heure & la minute à laquelle cette apparence doit arriver au méridien du lieu pour lequel les tables font calculées, & la différence du temps vous donnera, comme ci-desfus, la longitude.

Cette méthode de déterminer les longitudes fur terre, est aussi exacte qu'on le puisse défirer, & depuis la découverte des fatellites de Jupiter, la Géographie a fait de très-grands progrès par cette raison; mais il n'est pas possible de s'en fervir sur mer. La longueur des lunettes jusqu'ici nécessaires pour pouvoir obferver les immersions & les émerfions des fatellites, & la petitesse du champ de leur vision, sont qu'à la moindre agitation du vaisseau on perd de vue le fatellite, supposé qu'on l'ait pu trouver.

L'observation des éclipses de la lune est plus praticable sur mer; mais elle est beaucoup moins bonne pour connoître les longitudes, à cause de l'incertitude du temps précis auquel l'éclipse commence ou finit, ou se trouve à son milieu; ce qui produit nécessairement de l'incertitude dans le calcul de la longitude qui en résulte.

Les méthodes qui ont pour fondement des observations de phénomènes célestes ayant toutes ce défaut qu'elles ne peuvent être toujours d'ulage, parceque les observations ne se peuvent pas faire en tout temps, & étant outre cela d'une pratique difficile fur mer, par rapport au mouvement du vaisseau; il y a par cette raison des Mathématiciens qui ont abandonné les moyens que peuvent fournir la lune & les fatellites; ils ont recours aux horloges & autres instrumens de cette espèce, & il faut avouer que s'ils pouvoient en faire d'allez jultes & d'assez parfaits pour qu'ils allassent précifément sur le soleil sans avancer mi retarder, & sans que d'ailleurs la chaleur ou le froid, l'air & les différens climats n'y apportallent aucune altération, on auroit en ce cas la longitude avec toute l'exactitude imaginable; car il n'y auroit qu'à mettre sa pendule ou son horloge fur le foleil au moment du départ, & lorsqu'on voudroit avoir la longitude du lieu, il ne s'agiroit plus que d'examiner au ciel l'heure & la minute qu'il est; ce qui se fait la nuit au moyen des étoiles, & le jour au moyen du soleil : la différence entre le temps ainsi obfervé, & celui de la machine, donneroit évidemment la longitude. Mais on n'a point découvert jusqu'aujourd'hui de pareille machine. C'est pourquoi les marins sont réduits à des méthodes fort imparfaites pour trouver la longitude: voici une idée générale de la principale de ces méthodes. Ils effiment le chemin que le vaisseau a fait de-

puis l'endroit d'où ils veulent compter la longitude, ce qui ne se peut faire que par des instrumens jufqu'ici fort peu exacts. Ils observent la latitude du lieu où le vaisseau est arrivé; & la comparent à la latitude de l'autre lieu pour savoir combien ils ont changé en latitude; & connoissant à peu près le rhumb de vent sous lequel ils ont couru pendant ce temps, ils déterminent par la combinaison de ces différens élémens la différence des longitudes.

- On voit assez combien d'élémens fuspects entrent dans cette détermination, & combien la recherche des longitudes à cet égard est encore loin de la perfection qu'on y desire.
- LONGITUDINAL, ALE; in longuum extensus. Terme Didactique Qui est étendu en long.

Les membranes qui composent les vaisseaux, sont tisses de deux fortes de fibres, les unes longitudinales & les autres circulaires, qui coupent les fibres longitudinales à angles droits.

Lés fibres longitudinales font tendineufes & élastiques. Les circulaires font musculeuses & motrices, comme les sphinærs.

Les Anatomistes appellent sinus longitudinal, le canal veineux qui se trouve le long de la faulx de la duremère; il y en a deux, l'un supérieur, l'autre inférieur. Le supérieur est formé par l'espace triangulaire que laissent entr'elles les deux lames de la faulx, en s'adossant l'une contre l'autre, & en s'attachant aux bords de la gouttière offeuse qui se trouve pratiquée à la surface interne du coronal, & le long de toute la future fagittale. Il s'attache d'une part au trou qui est devant l'apophyle crista-galli, & monte en le l. dilatant peu à peu , pour se terminer de l'autre part à l'endroit où la dure-mère forme la tente du cervelet. L'inférieur est situé à la partie inférieure de la faulz, près du corps calleux, & va s'ouvrir dans le quatrième sinus, ou celui qui reçoit le sinus longitudinal supérieur.

- LONGITUDINALEMENT ; adverbe. En longueur. Mesurer une chose longitudinalement.
- LONGJUMEAU; bourg de l'île de France, à quarre perires lieues, sudsud-est, de Paris.
- LONG-LOATH ; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte de toiles de coton, blanches ou bleues qui viennent de la côte de Coromandel. La pièce a 72 cobres de longueur, sur 2 & un quart de largeur.
- LONGNY; bourg de France dans le Perche, avec titre de Baronnie, à trois lieues, est-nord-est, de Mortagne. Il y a une forge de fer confidérable. Les habitans de ce bourg font sujets à passer, en marière contentieuse, par quatre Tribunaux différens avant de recevoir l'Arrêr, qui seul peut mettre un terme à la chicane. Rien ne peut mieux favoriser les vues du plaideur injuste & opulent.
- LONGOBARDO ; bourg d'Italie au Royaume de Naples , dans la Calabre Citérieure , à deux lieues d'Amantea.
- LONGOMONTANUS, ou Longo-MONTAN; (Chrétien) nom d'un Mathématicien né dans un village de Dannemarck en 1562. Fils d'un pauvre laboureur, il essa d'un fes études toutes les incommodités de la mauvaile fortune, partageant, comme le philosophe Cléante, tout son temps entre la culture de la terre & les leçons que le Mi-

22I

nistre du lieu lui faisoit. Il se déroba de sa famille à l'âge de 14 ans pour se rendre dans un Collége; quoiqu'il fûr obligé de gagner la vie, il s'appliqua à l'étude avec tant d'ardeur, qu'il fe rendit trèshabile, furtout dans les Mathématiques. Longomantan étant allé ensuite à Coppenhague, les professeurs de l'Université conçurent en peu de temps une grande estime pour lui, & le recommandèrent au célèbre Tycho-Brahé, qui le reçut très-bien en 1ç89. Longomontan passa ans auprès de ce fameux Astronome, & l'aida beaucoup dans fes observations & dans ses calculs. |LONG-TEMPS; adverbe. Diu. Pen-Entraîné par le désir d'avoir une chaire de professeur dans le Dannemarck, il quite Tycho-Braké. Ce dernier ayant consenti, quoiqu'avec peine, de se priver de ses services, lui donna les attestations les plus glorieuses, & lui fournit amplement de quoi foutenir la dépense du voyage. A son arrivée en Dannemarck, il fut pourvu d'une chaire de Mathématiques en 1605, & la remplit avec beaucoup de réputation julqu'à la mort arrivée en 1647. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimables. Les principaux sont, 1º. Astronomia Danica, infok 1640, Amsterdam. L'auteur y propose un nouveau système du monde, composé de ceux de Ptolémée, de Copernic, de Tycho-Brahé; mais ce système a été rejeté par tous les Philosophes. 2°, Systemata Mathematica, in-8°. 3°. Problemata Geometrica, in 4°. 4°. Disputatio ethica de anime humane morbis, in-4°.Parmi les maladies de l'esprit humain, l'auteur ne compte pas cette manie dont étoient dévorés les Philosophes de son temps, qui vouloient taire chaçun un système. Longo-l

mantan y étoit sujet comme les autres. Il croyoit bonnement avoir trouvé la quadrature du cercle, mais Pell, Mathématicien Anglois, lui prouva que sa découverte étoit une chimère.

- LONGONE ; voyez Porto-Lon-GONE.
- LONGOSARDO; petite ville de Sardaigne, vers la côte septentrionale, près du golfe de Teria-Nova.
- LONGPAN; substantif masculin & terme de Charpenterie. C'est le plus long côté d'un comble, qui a environ le double de sa largeur.
- dant un long espace de temps. Il ne vivra pas long - temps. Cette guerre
- dura long temps. LONGVAY; nom de deux Abbayes de France, en Champagne. L'une, qui est de l'ordre de Prémontré, est située à deux lieues, sud est, d'Attigny, & vaut environ 2500 liv. de rente au Titulaire; l'autre; qui est de l'ordre de Cîteaux, est située sur la rivière d'Aube, à 6 lieues, ouestnord-ouest, de Langres, & jouit de 7000 à 8000 liv. de rente.
- LONGUE; bourg de France en Anjou sur l'Authion, à 6 lieues, estfud-est, d'Angers. Il est partagé par un ruisseau en deux parties, dont l'une s'appelle Longué en Franchise, & l'autre Longué hors de Franchise. Il s'y tient un marché confidérable toutes les semaines.
- LONGUEFAYE; bourg de France en Anjou, à deux lieues, nord-eft, de Château-Gontier.
- LONGUEMENT; adverbe. Diu. Durant un long-temps. Ce Patriarche vécut longuement. Ce Prédicateur prêche longuement.
 - La première syllabe est longue, la



seconde inès-brève, & la moisième! moyenne.

- LONGUES; Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît en Normandie, à deux lieues, nord, de Bayeux. Elle est en commende, & vaut au Titulaire environ 5000 livres de rence.
- LONGUET, ETTE; adjectif du flyle familier, & diminutif de long. Qui est un peu long. Un petit muscle lon guet. Ce setmon a été un peu longuet.
- Longuer, se dit aussi substantivement en sermes de Luthiers, pour désigner une sorte de marteau dont les Facteurs de clavecins se servent pour enfoncer les pointes auxquelles les cordes sont attachées. Ce marteau est ainsi nommé à cause de la longueur de son fer, qui est telle que la tête puisse atteindre les pointes, fans que le manche du marseau touche au bord du clavecin.
- LONGUEVILLE; bourg de France en Normandie, sur la Scie, à quatre lienes, sud-sud-est, de Dieppe.
- LONGUEUR ; substantif seminin. LONGUYON ; ville de France dans Longiando. Etendue d'une chose confidérée, dans l'extension de l'un des bouts à l'autre. Ce bâtiment a vingi toifes de longueur. Cet habit z'a pas affer de longueur. Cette province a vingt lieues de longueur & quinze de largeur. Il a parcouru le Royaume dans tonce fa longueur.

On appelle épée de longueur, une épée de défente, & d'une juste longueur, à la différence des petites épées qu'on a coutume de porter à la Cour & à la Ville.

On dit en tennes de Manége, passager un cheval de fa longueur; pour dire, le faire aller en rond, trot, sur un terrein fi étroit, que ses hanches étant au centre de la volte la longueur soit à peu ptès le demidiamètre de la voite, & qu'il manie roujours entre doux talons, fans que la croupe échappe, & fans qu'il marche plus vîte, ou plus lentement à la fin qu'au commencement.

- LONGUEUR, se dit auffi de la durée du eemps: La longueur des nuits de l'hiver. La longueur du siège a bien faigué cette armée. Il fait des vifites qui Jont d'une longueur insupportable.
 - On dit zuffi, la longueur d'une cadence, d'une syllabe.
- LONGUEUR, signifie encore lenteur dans ce qu'on fait, dans le procéde, dans les affaires. Il vouloit cirer les choses en longueur.

La première lyllabe oft moyenne, & la seconde longue.

- LONGWY; ville forre de France dans le pays Messin, à six lieues, sudouest, de Luxembourg, & à soixante-sept lieues, nord-est, de Paris, sous le 23° degré, 26 minutes, 25 fecondes de longitude, & le 49e, 31 minutes, 35 secondes de latitude. C'eft le liége d'un Bailliage.
- le Duché de Bar, au confluent de la Chiers & de la Crune, à deux lieues & demie, sud oueft, de Longwy. C'eft le siège d'un Bailliage.
- LONIGO; peute ville d'Italie dans l'état de Venise, à quatre lieues de Vicenze.
- LONKITE; voyez Lonchites.
- LONLAY; bourg de France en Normandie, fur la rivière de Graine, à deux lieues, nord-ouest, de Domfront. On y tient trois marchés pat femaine. Il y a une Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, laquelle est en commende, & vaut au Titulaire environ 4500 liv. de rente.
- de deux piftes, foit au pas, foit au LONS LE SAUNIER ; ville de France en Franche-Comté, fur le Solvant, à neuf lieues, sud, de Dole.

- LOP
- C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, &c. ll y a aussi une Abbaye de silles, qui vaut à l'Abbesse environ 7000 liv. de rente.
- LON, YEN; substantif masculin. Fruit d'un arbre de la grandeur de nos noyers, qui ne croît que dans les provinces australes de la Chine. Ce fruit est de la großeur de nos cerises, d'une figure ronde, d'une chair blanche, aigrelette, pleine d'eau. & d'un goût approchant de celui de nos fraises. Il est couvert d'une pelure mince, lisse, d'abord grisâtre, & jaunissant ensuite, à mesure que le fruit mûrit. Les Chinois des Provinces australes, & en particulier les habitans de Focheu, font la récolte de ces fruits en Juillet, & les arrosent d'eau salée pour les conserver frais; mais ils en sèchent la plus grande partie pour les transporter pendant l'hiver dans les aurres provinces, ils en font aussi du vin agréable, en les pilant, & les laissant fermenter; la poudre des noyaux de ce fruit est d'un grand usage dans leur médecine.
- LONZAC; bourg de France en Saintonge, à trois lieues, sud-ouest, de Cognac.
- LOOCH ; voyer Lon.
- LOOPEN; substantif masculin. Mefure pour les grains, usitée à Riga. Quarante-six loopens font le last de cette ville & celui d'Amsterdam,
- LOOPER; substantif masculin. Mefure des grains dont on se sert en quelques endroits de la province de Frise, particulièrement à Groningue, à Leuwarden & à Haarlingen. Trente-six loopers sont le last de ces trois villes,
- LOQT; substantif masculin. C'est le nom qu'on donne à Amsterdam, à

la trente-deuxième partie de la livre poids de marc.

- LOPE; ville de la Chine dans la province de Quangli, au département de Taiping, huitième Métropole de la province.
- LOPIN; fubstantif masculin. Terme populaire. Morceau de quelque chofe à manger & principalement de viande. On lui en servit un gros lopin. Il ne se dit guère qu'en plaifanterie.

On dit d'une perfonne qui a eu une portion confidérable dans quelque chofe qui étoit à partager, qu'elle en a eu, qu'elle en a emporté un bon lopin.

LOPING; ville de la Chine, dans la province de Xanfi, au département de Tayven, première mévtropole de cette Province.

Il y a encore dans le même Empire deux autres villes de ce nom; l'une dans la province de Queicheu, au département de Tucho; huitième métropole de la province; & l'autre dans la province de Kiangfi, au département de Jaocheu, féconde métropole de la Province.

- LOPOS; (les) peuples fauvages de l'Amérique méridionale, dans le Bréúl, Ils font voifins des Motayes, petits de taille, de couleur brune, de mœurs rudes & farouches. Ils fe tiennent dans les montagnes, où ils vivent en partie de fruits fauvages. Delaet dit que cette contrée abonde autant en métaux & en pierres précieuses qu'aucune autre de l'Amérique; mais qu'elle eft à une distance si grande de la mer, qu'on n'y peut aller que très-difficilement.
- LOQUE; substantif féminin du style familier. Il signifie proprement pièce, morceau. Ainsi l'on dit d'un habit extrêmement use, qu'il s'en va

va en loques; pour dire, qu'il s'en va en pièces.

- LOQUENAY; bourg de France, dans le Maine, fur la Sarthe, à fix lieues, nord-nord-ouest, du Mans.
- LOQUENCE ; vieux mot qui fignifioit autrefois facilité de s'exprimer.
- LOQUET; substantif masculin. Sorte de fermeture fort simple que l'on met aux portes où les serrures sont dormantes & sans demi-tour, ou à celles qui n'ont point de serrures.
- LOQUETS, se dit dans le commerce, de la laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine; c'est la moins estimée : on en fait des matelas. Elle entre aussi en trame dans la fabrication des droguets de Rouen.
- LOQUETEAU; substantif masculin. Petit loquet qu'on met ordinairement aux volets d'en haut d'une fenêtre, & auquel on attache un cordon, afin qu'on puisse les ouvrir & les fermer aisément.
- LOQUETTE ; substantif féminin. Diminutif de loque, & terme populaire. Petite pièce, petit morceau. Une loquette de pain.
- LORA; ville d'Espagne, dans l'Andalousse, près du Guadalquivir, à dix lieues au-dessus de Seville.
- LORBUS; ancienne ville d'Afrique, au royaume de Tunis en Barbarie, à foixante lieues, fud-ouest, de Tunis. Les terres y font singulièrement fertiles en blé.
- LORCA; ancienne ville d'Espagne, au royaume de Murcie, sur le Guadalentia, à douze lieues, nordouest, de Carthagène.
- LORD ; fubstantif masculin. Mot emprunté de l'Anglois. Titre d'honneur qu'on donne en Angleterre aux personnes constituées en dignité. Il fignifie Seigneur ; & Milord veut dire Monseigneur. Il se donne seu-Tome XVI.

lement aux Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Archevêques & Évêques.

On appelle Lords des Comiés ou Provinces, des Officiers de grande distinction que le Roi charge de commander la milice du Comté, & de régler toutes les affaires militaires qui la concernent. Ils sont généralement choisis de la première qualité parmi les perfonnes les plus puissantes du pays. Ils doivent affembler les milices en cas de rébellion, & marcher à leur tête où le Roi ordonnera. Ces Lords ont le pouvoir de donner des commistions de Colonels, de Majors, de Capitaines, comme auffi de préfenter au Roi les noms des députés, lieutenans, lesquels doivent être choisis dans la meilleure noblesse du Comié, & faire les fonctions des Lords lieutenans en leur absence. Sous les Lords lieutenans & les députés lieutenans sont les Juges de paix, qui selon les ordres qu'ils reçoivent des premiers, sont chargés de publier les ordres des hauts & petits Connétables pour le service militaire, &c.

- LORE; EE ; adjectif & terme de l'art héraldique. Il fe dit des nageoires des poissons qui sont d'un émail différent de celui des poissons.
- LORÉDO; perite ville d'Italie, dans l'Etat de Venife, à huit lieues de Rovigo, & à douze du golfe de Venife.
- LORE; vieux mot qui fignifioit autrefois fur le bord, le long de.
- LORETANS; voyez LORETTE.
- LORETTE; perite & forte ville épiscopale d'Italie, dans la Marche d'Ancone, à huit lieues, nordest, de Fermo. Il y a une Église riche & magnifique, & dans cette F f

Églife une chapelle où les Italiens disent que JÉSUS-CHRIST s'est incarné. Ils prétendent qu'elle a été transportée par les anges de Palestine en Dalmatie, & de Dalmatie en Italie. Il y va une multitude prodigieuse de pélerins.

On appelle, Chevaliers de Notre-Dame de Lorette, ou Lorétans participans, un Ordre de Chevalerie institué en 1586 par le Pape Sixte V, lorfqu'il érigea l'Eglife de Notre-Dame de Lorette en Evêché. La marque de l'Ordre étoit une médaille d'or. Le Pontife leur accorda plusieurs priviléges. Ils étoient au nombre de deux cent; ils devoient faire la guerre aux corfaires qui infestoient la marche d'Ancone; donner la chasse aux voleurs de la Romagne, & garder la ville de Lorette. Cet Ordre a été supprimé ; & quoiqu'il y ait encore à Rome des Chevaliers Loretans, ce ne font que des Officiers de la Chancellerie.

- LORENZETTI; (Ambroife) Peintre né à Sienne en Italie, & mort à l'âge de 83 ans. Il florissoit dans le quatorzième siècle. Ce fut Giotto qui lui apprit les fecrets de son art; mais Lorenzetti se fit un genre pazriculier dans lequel il se distingua beaucoup. Il fut le premier qui s'applique à représenter en quelque forte, les vents, les pluies, les tempêtes, & ces temps nébuleux dont les effets sont n piquans en peinture; ce qui donne lieu de penfer qu'il avoit beaucoup d'intelligence pour le coloris. A l'érude de son art, ce peintre joignit celle des belles-lettres & de la philofophie.
- LORETZ; petite rivière de Suisse, au canton de Zug. Elle a sa source

dans le lac d'Égéri, & son embonchure dans la Russ.

- LOREY ; (le) bourg de France en Normandie, à deux lieues & demie, est-nord-est, de Courances.
- LORGES; petite ville de France en Bretagne, avec titre de Duché, à quatre lieues, sud-ouest, de Saint-Brieux.
- LORGHA; bourg d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Tipperary, près du Shannon.
- LORGNE, ÉE, parricipe pallif. Voy. LORGNER.
- LORGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Regarder en tournant les yeux de côté, & comme à la dérobée. Il remarqua que son père le lorgnoir.

On dit dans le style familier & en plaisanterie, qu'un homme lorgne une femme; pour dire, qu'il la regarde comme en étant amoureux.

On dit figurément & familièrement, lorgner une charge, une maison; pour dire, avoir des vues sur une charge, sur une maison.

- LORGNERIE; substantif féminin du style familier. Action de lorgner. Les lorgneries d'un fat.
- LORGNETTE ; substantif féminin. Sorte de petite lunette qu'on tient à la main. Les lunettes à mettre sur le nez, ou les lunettes à long tuyau, s'appellent simplement *lunettes*. Les lorgnettes s'appellent aussi par les physiciens monocles, en ce qu'elles ont la propriété de ne fervir que pour un œil, au lieu que les *lunettes* ou beficles servent pour les deux. Les lorgnettes à un feul verre doivent être formées d'un verre concave pour les myopes, & d'un verre convexe pour les presbytes, parceque l'usage de ces lorgnettes

eft de faire voir l'objet plus diffinctement.

LORGNEUR, EUSE; subkantif. Celui, celle qui lorgne.

- LORGUES; ville de France en Provence, fur la rivière d'Argent, à quatre lieues, est-nord-est, de Brignole. C'est le chef-lieu d'une Viguerie. Elle envoie des députés aux assemblées générales de la Province.
- LORIGNAC; bourg de France en Saintonge, à cinq lieues, fud, de Saintes.
- LORIOL; bourg de France, en Dauphiné, fur la Drome, à cinq lieues, fud, de Valence.
- LORIOT; substantif masculin Galgulus. Oiscau de passage que l'on ne voit guère que l'été en France, à moins qu'il ne soit gardé & nourri en cage. Le nom de loriot lui a été donné, parcequ'il semble prononcer ce mot ou celui de colios ; sa voix eft haute : il est grand comme un merle, mais beaucoup plus long; les pieds sont forts & garnis de bons ongles : ses jambes sont de couleur plombée : fon bec eft long & rond, égèrement courbé, très-fendu & Me couleur de rose. Cet oiseau est d'un verdâtre pâle tirant fur le jaune sous le ventre; toute la partie

fupérieure est jaune : ses ailes sont noires fur les deux côtés, & un peu tachetées de jaune : sa queue est plus longue que les ailes; le mâle est beaucoup plus jaune que la femelle : cet oiseau convient pour la grandeur & pour la manière de vivre avec la grive.

Le loriot aime les fruits rouges ; il se nourrit aussi de la vermine qu'il trouve dans les bois, le long des eaux & des steuves; son nid est sufpendu à une branche : il fait depuis trois jusqu'à cinq petits, qu'il n'abandonne que quand ils sont assez forts pour se passer des soins de père & de mère.

Le loriot d'Inde, est aussi d'un beau jaune : il a sur la tête une couronne, sur les ailes & sur la queue quelques taches bleues : le bas & les pieds sont d'un rouge éclatant.

L'oifeau qu'Albin nomme lorioe verdore, fait son nid par terre contre les haies, & est une espèce de verdier.

LORIS; substantif masculin. Espèce de petit animal qui se trouve à Cevlan, & qui est très-remarquable par l'élégance de sa figure, & la singularité de sa conformation : il est peut-être de tous les animaux celui qui a le corps le plus long relativement à sa grosseur; il a neuf vertèbres lombaires, au lieu que tous les autres animaux n'en ont que cinq, six ou sept, & c'est de là que dépend l'alongement de son corps, qui paroît d'autant plus long qu'il n'est pas terminé par une queue; sans ce défaut de queue & cet excès de vertebres, on pourroit le comprendre dans la liste des Makis, car il leur ressemble par les mains & les pieds qui sont à-peu près conformés de même, & aussi par la qualité du poil, par le nombre des dents, & par le museau pointu; mais indépendamment de la fingularité qu'on vient d'indiquer, & qui l'éloigne beaucoup des Makis, il a encore d'autres attributs particuliers. Sa tète est tout-à fait ronde, & fon muleau est presque perpendiculaire sur cette sphère; ses yeux 1ont excessivement gros & très-voifins l'un de l'autre ; ses oreilles larges & arrondies sont garnies endedans de trois oreillons en forme de petite conque; mais ce qui est encore plus remarquable, & peut-̈́Ffij

Digitized by Google

être unique, c'est que la femelle urine par le clitoris qui est percé comme la verge du mâle, & que ces deux parties se ressemblent parfaitement, même pour la grandeur & la grosseur.

- LORME, (Philibert de) natif de Lyon, mort en 1577, se distingua par son goût pour l'architecture. Il alla dès l'âge de quatorze ans étudier en Italie les beautés de l'antique. De retour en France, son mérite le fit rechercher à la Cour de Henri II, & dans celles des Rois fes fils. Ce fut de Lorme qui fit le fer à cheval de Fontainebleau, & qui conduisit plusieurs magnifiques bâtimens dont il donna les desseins; comme le château de Meudon, celui d'Anet, celui de Saint Maur, le Palais des Tuileries, & qui orna & rétablit plusieurs maisons royales. Il fut fait Aumônier & Confeiller du Roi, & on lui donna l'Abbaye de Saint Eloy & celle de Saint Serge d'Angers. Ronfard a publié une satyre contre lui, intitulée la truelle crossée. On a de Delorme un traité sur la manière de bien bâtir & à peu de frais, outre dix livres d'architecture.
 - LORMERIE; fubftantif féminin. On appelle ouvrages de lormerie, tous les petits ouvrages de fer qu'il est permis aux maîtres cloutiers lormiers, de forger & fabriquer, comme gourmettes de chevaux, anneaux de licol, &c.
 - LORMIER ; fubstantif masculin. Qui fait des ouvrages de lormerie. Les cloutiers, felliers & éperonniers font qualifiés dans leurs statuts *Maîtres lormiers*, parcequ'il leur est permis de faire des ouvrages de lormerie.

LORMOND ; bourg de France dans.

la Guienne, à une lieue, nord-nordest, de Bordeaux.

- LORNE ; contrée d'Écosse qui forme proprement la partie septentrionale de la province d'Argyle. Les terres y sont fertiles.
- LOROUX; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Anjou, à deux lieues, fud-est, de Baugé. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ 6000 livres de rente.
- LOROY; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Berry, à une lieue, nord-ouest, d'Henrichemont. Elle est en commende & vaut au titulaire 4000 livres de rente.
- LORQUINT ; bourg de France dans le pays Messin, à deux lieues de Sarbourg.
- LORRAIN; (Robert le) nom d'un sculpteur ne à Paris en 1666, & mort dans la même ville en 1743. Il fut élève du célèbre Girardon. Ce grand maître le regardoit comme un des plus habiles dessinateurs de son siècle. Il le chargeoit à l'âge de dix-huit ans d'instruire ses en-fans, & de corriger ses élèves tut lui & le Nourrisson qu'il ch pour travailler au mausolée du Cardinal de Richelieu. Le Lorrain auroit eu un nom plus fameux dans les arts, s'il eût possédé le talent de se taire valoir, comme il avoit celui de l'exécution. On remarque dans les compositions un génie élevé, un dessein pur & favant, une expression élégante, un choix gracieux, des têtes d'une beaute tavissante. On connoît sa Galatée. Il fit aussi un Bacchus pour les jardins de Verfailles, un faune pour ceux de Marly, & c. mais fes principaux ouvrages, & ceux qui lui font le plus d'honneur, sont dans le Palais

épiscopal de Saverne. Cet artiste mourut étant Recteur de l'Académie royale de peinture & de sculpture.

LORRAIN; (Claude Gelée, dit le) Peintre, né en 1600 dans la Province de Lorraine, & mott à Rome en 1682. Rien n'annonçoit en lui les rares talens dont la nature l'avoit doué. En vain on l'envoya à l'école, il-n'y put rien apprendre. On le mit chez un Pâtissier & il ne profita pas davantage. Sa feule refsource fut de se mettre à la suite de quelque jeunes gens de sa profession qui alloient à Rome. Augastin Taffi, Peintre célèbre, le trouva aslez bon pour broyer ses couleurs, soigner son cheval & faire fa petite cuisine; il le prit à son fervice & lui donna quelque leçons de Peinture. Gelés n'y put d'abord rien comprendre ; mais les semences de l'Art se développèrent peu à peu & il devint le premier Payfagiste de l'Europe. Il est une preuve de ce que peut la constance du travail contre la pesanteur de l'esprit. Aucun Peintre n'a mis plus de fraîcheur dans ses teintes, n'a exprimé avec plus de vérité les différentes heures du jour, & n'a mieux entendu la perspective acrienne. Il n'avoit point de talent pour peindre les figures. Celles qu'on voit dans ses paysages sont de Philippe Lauri ou de Courtois. Ses desseins font admirables pour le clair obfcur; on y trouve la couleur & l'effet des tableaux. Le Lorrain a gravé plusieurs morceaux à l'eauforte avec beaucoup d'art.

Cet Artifte eut pour élèves Jean Dominique Romain, le Courtois, Angeluccio & Hermanfwanefeld. Le Roi possède plusieurs tableaux de ce Maître ; il y en a un fort estimé dans la collection du Palais Royal.

- LORRAIN, AINE; adjectif & fubftantif. Qui appartient à la Lorraine, qui est de Lorraine.
- LORRAINE ; Province de France, fituée entre le 24° degré 4 minutes, & le 23° degré 25 minutes de longitude ; & entre le 4-7° degré 50 minutes, & le 49° degré 39 minutes de latitude. Nancy en est la Capitale. M. Durival l'aîné qui a publié un excellent mémoire sur cette Province, la divise en Lorraine propre, Vôges & Lorraine Allemande.

La Lorraine propre a les Vôges à l'orient & au midi ; à l'occident la Meuse & le Toulois ; le Pays-Messin au nord : la Meurthe & la Mozelle la traversent.

Les Vôges, pays de montagnes & de pâturages, bordent la haute Alface & la Franche-Comté : elles ont au nord la Lorraine propre, à l'occident le Barrois. Plusieurs rivières y prennent leurs sources : les principales sont la Mozelle & la Meurthe.

La Lorraine Allemande touche à l'orient la Basse - Alsace & le Duché de Deux Ponts; au nord le Palatinat & le Trévirois; le Pays Messin la borne à l'occident & au midi. La Sarre la traverse, allant au nord ouest, & y reçoit la Blisse, & la Nied.

Les Vôges couvertes de neiges la plus grande partie de l'année portent leurs influences dans tout le Pays qui est plus ou moins froid & humide, à proportion de la proximité & de son éloignement de ces montagnes; d'ou vient en partie la différence des productions de la terre. Car lorsqu'on allure que la Lorraine est un Pays abondant en grains, vins, fruits & bois; on attribue au tout ce qui ne peut se dire que de certaines parties prises séparément : telle jouit de quelques-uns de ces avantages qui est privée des autres. Le bois qui s'y trouve plus généralement, y est beaucoup moins commun qu'autrefois. Les causes principales de cette diminution, sont la prodigieuse confommation qui s'en fait dans les salines, forges, fonderies, verreries; & le grand nombre d'acensemens & de défrichemens faits pendant & depuis le régne du Duc. Léopold.

L'espèce des chevaux y est fort petite; la plûpart des Laboureurs ne les ferrent point, & sont obligés d'en employer un grand nombre à la culture des terres assez difficiles dans les Provinces. Quelquesuns les emploient avec des bœufs. même avec des vaches & des ânes: il se trouve souvent de toutes ces espèces dans l'attelage d'une même voiture. Il n'y a presque point de chevaux dans les montagnes de Vôge; on s'y sert ordinairement de bœufs, espèce peu propre aux convois & transports qui demandent de la célérité.

Les forêts y abondent en gibier & les rivières en poisson.

On trouve des mines d'argent, d'azur, de cuivre, de plomb & de fer en différens endroits de la Lorraine; celles de fer furtout y font en grand nombre. Ces différentes mines ont occasionné la construction d'un grand nombre de forges, de fourneaux & fonderies.

Il y a aussi dans cette Province une manufacture de fer-blanc, beaucoup de papeteries, de verreries, de fayanceries, &c.

Aucun Évêché n'a son siége dans

cette Province, quoique les Ducs & même le Roi Stanillas, aient tenté plusieurs fois d'en faire établir un, soit à Nancy, soit à Saint Diez. & elle dépend pour le spirituel de plusieurs Diocèses, entre lesquels celui de Toul a la jurifdiction la plus étendue. Au reste, la Religion n'y a jamais excité ces grands orages qui ont caulé tant de maux dans d'autres pays; les Souverains y ont maintenu la Catholique Romaine. Elle est la seule autorisée dans la Province; mais on y tolère quelques Luthériens, répandus dans des cantons qui bordent la Sarre ou qui avoilinent l'Allemagne. C'est une fuite des anciens traités, de l'indivision & du mêlange de quelques terres avec les Princes étrangers. Il y a aussi une Communauté de Juifs, composée de quelques familles dont le nombre diminue beaucoup, & à qui, par la déclaration du 20 Octobre 1721, le Duc Léopold permit de rester dans ses Etats. Les Chefs font à Nancy.

Les lois Eccléfiastiques n'y font ni bien fixes, ni les mêmes partour; la différence des ressorts, des Diocèfes & des usages les font varier.

Les lois civiles font les Ordonnances des Souverains ; les différentes Coutumes Municipales ; la Jurifprudence des Tribunaux Supérieurs Dans quelques endroits, le Droit Romain. La forme judiciaire est peu différente de celle de France.

Les coutumes qui forment le principal droit de la Lorraine, sont de trois fortes ; les unes pour la Lorraine, les autres pour le Barois, d'autres pour les trois Évêchés de Metz, Toul & Verdun.

La Coutume de Lorraine est. in-

titulée Coûtume générale du Duché de Lorraine. L'ancienne Coutume fut réformée par le Duc Charles III, dans les États affemblés à Nancy, le premier Mars 1594. Ce Prince & le Duc Léopold y ont fait depuis plusieurs chapgemens; elle a été commentée par Canon & par Florentin Thiriat, fous le nom de Fabert. Brayé a traité des Donations & des fiefs; d'autres ont auffi écrit fur la Courume de Lorraine.

Il y avoit autrefois une Coutume particulière à Remiremont, mais elle a été abrogée depuis la rédaction de celle de Lorraine, que l'on fuir dans tout le Bailliage de Remiremont ; il y a néanmoins dans ce milliage une Coutume locale pour la Seigneurie & Justice de la Bresse : les Habitans de ce canton fe gouvernent par des coutumes qui sont l'image des anciens temps. Le Duc Charles III ordonna en 1595 qu'on les mît par écrit, & les homologua le 26 Février 1603; le Duc Charles IV les confirma en 1661, Léopold en 1699, François III en 1730, & le Roi Stanislas le 3 Mai 1749. Les Habitans de la Bresse, à l'occasion d'un Edit du Roi Stanislas, du mois de Juin 1751, portant suppression des anciens Bailliages, & création d'autres nouveaux, obtinrent le premier Juillet 1752, Arrêt du Conseil de Lunéville, portant qu'ils continueront de faire rendre la Justice par leurs Maire & Echevins suivant l'Arrêt du même Confeil du 7 Avril 1699, fauf les cas Royaux & privilégiés qui sont réservés au Bailliage de Remiremont, de même que l'appel des Jugemens de ces Maires & Echevins.

Les courumes du Bailliage de Saint Mihiel furent rédigées & まうま

examinées à la Cour des Grands Jours & dans les Etats de 1571. en présence de Jean de Lenoncourt, Bailli de Saint Mihiel, & en 1398 devant le Bailli Théodore de Lenoncourt. Les trois états de ce Bailliage ayant fait des représentations au Duc Charles III fur leur coutume, il ordonna le 5 Septembre 1607, à Théodore de Lenoncourt de les convoquer encore à ce sujer, le 25 du même mois; ce qui ne fut pourtant fait que le 26 & jours luivans; les coutumes y furent réformées; mais le Grand Duc Char. les étant mort en 1608, elles ne turent confirmées que le 23 Juillet 1609, par Henri le Bon fon fuccesseur. Henri Bousmard qui avoir exercé pendant vingt ans la profefsion d'Avocat à la Cour Souveraine de Lorraine, s'étant ensuite établi à Saint Mihiel, y travailla. au commentaire de la coutume de ce Bailliage.

ll y a encore quelques coutumes particulières, comme celle d'Épinal, de Chaumont en Bassigni, &cc.

Cette dernière de Chaumont en Bassigni fut réformée dans le Château de la Mothe en 1680, par les Etats de Bassigni qui s'y étoient allemblés sur une Ordonnance du Grand Duc Charles, du premier Octobre de la même année, véritiée au Parlement de Paris en 1685;, elle est pour tour le Bassigni Barrisien : mais le Bailliage de Bourmont étant sous le ressort de la Cour Souveraine de Lorraine, & le furplus du Bassigni sous celui du Parlement de Paris, ces deux Cours expliquent chacune fuivant leurs principes, les difficultés qui s'élèvent sur cette loi Municipals.

Les anciens Bailliages de Lor-

raine ont été supprimés par Edit du | Roi Staniflas, du mois de Juin 1751, par lequel il a créé trentefix nouveaux Bailliages royaux qui ont chacun un Bailli d'épée par commission. Ces Bailliages sont Nanci, Rozières, Château-Sa lins, Nomeni, Lunéville, Blamont, Saint - Diez, Vezelize, Commerci, Neuf-Château, Mirecourt, Charmes, Chatel, Epinal, Bruyères, Remiremont, Darnay, Sarguemines, Dieuze, Boulai, Bouzonville, Bitche, Lixhein, Schambourg, Fenetrange, Bar, la-Marche, Bourmont & Saint-Mi hiel.

Il y a eu sept Prévôtés Royales créées par le même Édit; savoir, Badonviller, Bailliage de Lunéville; Sainte-Marie-aux-Mines & Saint-Hipolyte, Bailliage de Saint-Diez; Dompaire, Bailliage de Darnay; Saralbe & Bouquenon, Bailliage de Sarguemines; Ligny, Bailliage de Bar.

Le Barrois n'a pas toujours été sous la même domination que la Lorraine, & a eu pendant longtemps des Comtes & des Ducs particuliers. On le distingue préfentement en Barrois mouvant, & Batrois non mouvant : le premier composé des Bailliages de Bar & de la Marche, & de la Prévôté de Ligny, est sous le reffort du Parlement de Paris : & le Bartois non-mouvant, dans le reffort duquel est enclavé le Bailliage de Bourmont, est sous le ressort de la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois.

Monnoies. On compte en Lorraine par livres, fous & deniers. Trente-une livres de Lorraine ne font que vingt-quatre livres cours de France. Il y a auffi le Fran-Barrois qui fe divife en douze gros, les gros en quatre blans, le blan en quatre deniers Barois. Sept frans Barois font exactement trois livres de Lorraine. Ainfile fran est 8 fous 6 ½ deniers de Lorraine. Cette monnoie, purement fictive, puisqu'il n'y a réellement dans le commerce ni frans, ni gros, ni blans, ni deniers Barrois, jette d'autant plus d'embarras dans les finances, qu'elle a peu de rapport avec la livre de Lorraine, & point du tout avec celle de France; ce qui multiplie les fiactions, & rend les comptes difficiles.

Les espèces qui ont le plus de cours dans les deux Provinces, sont les louis-d'or, l'écu neuf & ses élémens; on n'y trouve presque plus de monnoie des Ducs.

Mesures. L'arpent, mesure dont on se serve dans les Maîtrises des Eaux & Forêts, est de 250 verges, suivant l'Ordonnance de 1707; la verge de dix pieds, le pied de dix pouces, le pouce de dix lignes. Les dix pouces de cette mesure sont environ dix pouces sept lignes de roi: mais, pour la commodité du calcul, les ouvriers divisent cette verge de dix pieds en douze parties ou pieds; le pied en douze pouces, le pouce en douze lignes.

On fe fert depuis quelques années, de la toile de six pieds de roi, dans les travaux des ponts & chaussées, & dans les bâtimens du Roi; usage que suivent déjà beaucoup d'Architectes & d'Ouvriers.

La corde de bois a trente-deux pieds ; favoir, huit pieds de largeur, fur quatre de haut : & la bûche quatre pieds de longueur entre les deux coupes. Celle des bois distribués aux falines a quatre pieds & demi. La bûche de bois d'affouage



fouage des Communautés doit avoir fix pieds de longueur. Suivant un Arrêt du Confeil du 23 Janvier 1708, il est défendu de commercer les bois de faline & d'affouage.

La livre est de seize onces, poids de marc, comme en France.

Une aune sept huitièmes de Lorraine, font l'aune de Paris; ainsi l'aune de Lorraine doit étue de vingt-deux pouces onze lignes, de roi. Les Marchands se servent asser ordinairement de l'aune de Paris; l'aune de Lorraine est fort en usage parmi le Peuple dans le commerce des toiles. L'aune de Bar est de vingquatre pouces de roi.

La grande mesure du vin la plus usitée en Lorraine est le virli ou muid ; il contient sept mesures, la mesure dix - huit pors : le virli fait environ 315 bouteilles, mesure de Paris.

La queue de Bar est composée de deux pièces ; chaque pièce doit contenir quatre-vingt-quatre pots, qui reviennent à deux cens vingt bouteilles de Paris.

La mesure des grains est le refal : celui de froment pese environ cent quatre-vingt livres ; celui d'avoine fait quatorze boisseaux de la mesure de Paris. 11 so divise en quatre bichets ; le bichet en douze pots ; le pot en deux pintes ; la pinte en deux chopines ; la chopine en deux septiers ; le septier en trois verres.

Le froment, le méteil, le feigle, les pois fecs, haricots, lentilles fe melurent ras. L'orge, l'avoine, les petites féves, le millet & la navette comble.

Hiftoire. Autrefois la Lorraine comprenoit toutes les Provinces fituées entre le Rhin, la Meuse & s'étendoit même jusqu'à l'Escaut.

Sous Honorius elle failoir partie), Tome XVI. de la Belgique première, dont Trèves étoit la métropole.

Lors de la décadence de l'empire Romain, & jusqu'à l'établissement de la Monarchie Françoise, la Lorraine fouffrit beaucoup des courses des Barbares, qui la plupart prenoient leur route par ce pays, pour se rendre dans les Provinces méridionales de l'Empire Romain.

Vers le milieu du cinquième fiècle, les Lorgains commencèrent à respirer un peu sous la domination Françoise. Ces Peuples firent la plus noble partie du Royaume d'Austrassie, qui se forma en 511 après la mort de Clovis le Grand, & sublista jusqu'en 679, quoique pendant cet intervalle il ait été plusieurs fois réuni à la Neustrie, & ensuite séparé.

Depuis l'an 679 julqu'à 751, que Pepin I réunit l'Austrassie à la Neuftrie, la Lorraine se maintint dans l'indépendance, & sur gouvernée fuccellivement par Pepin d'Héristall, mort en 714, & par Charles Martel, mort en 741, l'un & l'autre Ducs de Brabant.

Pepin I, Charlemagne & Louis I le Débonnaire furent maîtres de la Lorraine.

Louis le Débonnaire donna la Lorraine (l'Austrafie), avec le Royaume d'Italie, & plusieurs.autres terres à son fils Lothaire, en l'associant à l'Empire. Mais après la mort de Louis le Débonnaire, Louis, Roi de Germanie, & Charles Roi de Bourgogne son fils, s'emparèrent des États que leur père avoit donnés à leur frère Lothaire I en deçà des Monts, & les partagèrent entr'eux. Cela occassionna entre les trois frères une guerre des plus sanglantes. Enfin la paix se fit, Gg

& l'on en vint à un partage. » Les » Seigneurs François » (au nombre de quarante pour chacun des trois frères), dit Mézerai, » al-» semblés à Thionville, travaille-» rent si bien au partage des trois » frères, qu'ils en vinrent à bout w le 16 du mois de Mars 843. A » Charles échut le Royaume d'oc-» cident, ou France occidentale, » qui est à peu-près ce que l'on » nomme aujourd'hui la France; » savoir depuis la-mer Britannique, jusqu'à la Meuse. A Louis vint 39 la Germanie jusqu'au Rhin, ,, » avec quelques Villages en-deçà » qu'il voulut avoir, parce qu'il » y avoit des vignes. Et Lothaire I » eut, avec le titre d'Empereur, » le Royaume d'Italie, la Provence » & tout ce qui étoit entre les » Royaumes de ses deux frères ; » savoir, les terres d'entre l'Ef-» caut, le Rhin, la Meuse & la » Saône, on appela cela en lan-» gue Tudesque Lotherreich, en " » langue Romance, Lohierregne; » & par abrege Lorraine ; C'est-» à-dire le Royaume de Lothaire. » Le pays qui porte ce nom au » jourd'hui n'en est plus qu'une » très-petite partie.

L'Empereur Lothaire I posséda le Royaume de Lorraine depuis 843 jusquà fa mort arrivée en 855. Il eur pour successeur Lothaire II son fils, qui mourur en 869, sans enfans légitimes, & laissa vacant par fa mort le Royaume de Lorraine, ainsi que celui de Provence, dont il avoit hérité de son frère Alors Char les le Chauve s'empara du royaume de Lorraine; mais l'année suivante (en 870,) il en fit part à Louis Roi de Germanie, son frère, qui enfuite le posséda entièrement.

Après la mort de Charles le

Chauve, les deux fils Louis & Charles, possédèrent en commun le Royaume de Lorraine, julqu'à l'abdication de Charles le Gros. Ce Prince avoit possédé également la Lorraine & la Souabe, & il paroît qu'il étoit Maître d'une partie du Royaume de Lorraine, en même temps que les deux fils de Chatr le Chauve donnoient des loix dans une autre partie de ce Royaume. Il y a plus, c'est que la plupart des Historiens font succéder à Louis le Germanique, Charles le Gros, fon troisième fils, & ne nomment point les deux fils de Chatles le Chauve.

A Charles le Gros succéda Ar-. noul, fils naturel de Carloman-

En 895, Arnoul donna la Lorraine, à titre de Royaume, à son fils naturel Zwithibold ou Zwinthebold, le même qui fut tué en 900. Ce fut alors que le Royaume de Lorraine passa sous la domination de l'Empereur Louis lV, dit l'Enfant, mort en 712.

Louis IV étant mort, une partie des Lorrains reconnut pour Souverain de ce Royaume, Charles le Simple, Roi de France, légitime héritier de ce Prince. L'autre partie à l'imitation des Allemands, se foumit à Conrad de Franconie, étu Roi de Germanie. Ce Prince & ses successeurs envoyèrent en Lorraine, des Gouverneurs ou Ducs amovibles. Les Rois de France firent gouverner de la même manière la partie de la Lorraine qui leur étoit foumise. Mais bientôt après les Empereurs Allemands fe rendirent maîtres de la partie qui obéisfoit au Roi de France; Louis d'Outremer n'ayant pu s'opposer à cette entreprife.

A peine les Empereurs s'étoient

mis en possession de la Lorraine, que ce pays fut dévasté par les Hongrois, qui y mirent tout à feu & à lang.

Après ce malheureux évènement, Brunon de Saxe, Archevêque de Cologne, & frère de l'Empereur Othon I, eut le Gouvernement fuprême de la Lorraine, & prit le titre d'Archiduc. En 959, ce Prince partagea la Lorraine en deux Gouvernemens ou Duchés; 1°. La basse Lorraine; & 2°. la haute Lorraine, dite la Mosellane.

Les Peuples de la basse Lorraine étoient appelés les Ripuarii, & habitoient entre le Rhin, la Roer & la Meuse, aux environs de Nuys, de Cologne, de Zulpish, de Duren, de Juliers & d'Andernach. Quelques-uns y ajoutent encore les villes d'Aix-la-Chapelle, de Gemblours, d'Anvers, de Nimégue, de Bruxelles, & plusieurs autres.

Ce fut vers ce temps-là que les Villes & Évêchés de Trèves, Toul, Metz & Verdun compris dans la Mofellane, se démembrèrent en quelque sorte de cette Province, & formèrent chacun séparément autant de petits États indépendans des Ducs de Lorraine, & qui relevèrent immédiatement de l'Empire.

Charles I de France, fils de Louis d'Outremer, fut le premier Duc de la Baffe Lorraine, vers l'an 963, ou 967, mais il paroît qu'il n'en fut investi qu'environ dix ans après, par l'Empereur Othon : il mourut en 992. L'an 1046, l'Empereur Conrad le Salique donna ce Duché à Henri II Comte de Luxembourg. A celui-ci succéda Godefroy I Comte de Louvain, dans la Maison duquel resta le Duché de la basse Lorraine. Les Descendans de Godefroi I prirent indifféremment les titres de Comtes de Louvain & de Ducs de Lorraine & de Brabant. Cette partie de la Lorraine conferva long-temps le nom de *Lothier*, d'où les Souverains prirent le titre de Ducs de *Lothier*.

Quant à la haute Lorraine, dite Mofellane, dont il s'agit ici, elle eut des Ducs Bénéficiaires jufqu'en 1048, qu'Albert Comte de Namur, Duc Bénéficiaire de la Mofellane, étant mort, l'Empereur Henri III le Noir, en investit Gerard, dit d'Alface, fils d'un autre Gerard & petit-fils d'Albert, ou Adalbert, qui dès l'an 979 portoit déjà le titre de Duc de Lorraine, felon Dom Calmet.

Ce même Gerard I, Duc héréditaire de la Mofellane en 1048, & mort en 1070, possibilit de grands biens vers la Sarre, dans le pays qui depuis a été appelé la Lorraine – Allemande, & il tiroit fon origine des anciens Comtes d'Alface, dont Dom Calmet établit la filiation depuis *Leudesce*, ou *Leutheric*, Maire du Palais, fous le Roi Thierry III, vers l'an 674.

Les premiers Descendans de Gérard d'Alface, ne possédèrent qu'une partie de la Lorraine, parce que, comme nous l'avons dit, les Evêques de Metz, de Toul, & de Verdun, avoient reçu de la libéralité des premiers Rois d'Austrafie & des Empereurs de très grands domaines, pour lesquels ils rendirent seulement hommage aux Empereurs. Les Abbayes, la plupart Souveraines en possédoient aussi beaucoup, Les Comtes de Bar & ceux de Champagne y avoient également des domaines confidérables.

La Lorraine, à cause de sa fituation entre l'Allemagne & la France, étoit souvent le théâtre des G g ij

guerres què se faisoient les Allemands & les François. Les maux que ces guerres causoient aux Lorrains, étoient augmentés par les guerres qui s'allumoient affez fouvent entre les divers Princes de cette Contrée, même entre les Prélats. Ceux-ci pour se maintenir dans leurs possessions, jugèrent à propos de chercher des protecteurs connus alors sous le nom d'Avoués, auxquels ils donnèrent des terres en fiefs & dont les Avoués leur failoient hommage. La continuation des guerres obligea ces mêmes Prélats à faire des aliénations confidérables en faveur de plufieurs Seigneurs qui leur fournifsoient de l'argent pour soutenir les frais de la guerre. Les descendans de Gerard d'Alface profitèrent des occasions, & augmenterent par-là de beaucoup le domaine de leur Mailon.

La postérité de ce même Gerard d'Alface régna seule, par une suite de grands Princes, sur la Lorraine, jusqu'à René d'Anjou, Roi de Sicile, qui en 1431 hérita du Duché par Isabelle, sa semme, sille du Duc Charles II. L'année précédente, le Barrois gouverné par des Comtes & Ducs depuis le dixième siècle, avoit éré cédé à René d'Anjou. C'est ainsi qu'il réunit les deux Provinces, excepté toutesois le Comté de Vaudemont, qui demeura aux descendans de Gerard d'Alface.

Après la mort de Nicolas d'Anjou, en 1473, René II, fils de Ferry, Comte de Vaudemont, & d'Yolande d'Anjou, fameux par fes guerres contre le Duc de Bourgogne, hérita des Duchés de Lorraine & de Bar, du vivant même de René I; il les transmit en 1508 au Duc Antoine, fon fils, & celui-ci au Duc François I, en 1544. L'année fuivante, Charles III fut Duc de Lorraine. Il mérita le nom de Grand par fes vertus, & par un régne florissant & pacifique, qui ne finit qu'en 1608. Henri le Bon lui succéda, & mourut en 1624, laissant ses Etats à sa fille Nicole, & à Charles IV fon neveu.

En 1625, Charles IV fons prétexte que la loi salique avoit force en Lorraine, fit reconnoître François de Vaudemont, son père, pour Souverain légitime, & quelques jours après il reprit de lui la Souveraineté. Son régne fut trop long. ll étoit bon guerrier, mais meuvais politique. Il ne tint jamais les traités qu'il fit avec la France; elle l'en punit : ses Etats furent demembrés & dévastés. Les Suédois surtout le désolèrent. Charles IV mourut en Allemagne en 1675. Son neveu, héros célébre par ses victoires sur les Turcs, hérita de lui la seule qualité de Duc de Lorraise, & prit le nom de Charles V.

Léopold, fils de ce dernier, eut le titre de Duc en 1690, mais ce ne fut qu'en 1698 qu'il entra en possession réelle de se Etats. Ce fage Prince, si digne du magnisique éloge qu'un grand génie lui a confacré, il y a quelques années, s'occupa du bonheur de se Peuples, & répara les désastres de sen pays, qu'il sçut maintenir en paix, entre les deux plus grandes Paissances de l'Europe. Il mourut à Lunéville en 1729.

François Étienne de Lorraine vint à la fin de la même année, prendre possession des États de son père; mais appelé à de plus hautes destinées, il ne fit que se montrer à ses Sujets, & laissa la Régence à

Élisabeth-Charlotte d'Orléans, Ducheffe douairière. 11 fut Grand Duc de Toscane en 1737, Empereur en 1745, & il est mort au mois d'Août 1765. Ce Prince descendoit au vingttroistième degré, en ligne masculine, de Gerard d'Alface.

Par les Préliminaires de paix fignés à Vienne le 3 Octobre 1735, ainfi que par les conventions du 11 Avril & du 28 Août 1736, & pau l'acceffion du Duc François III (depuis Empereur) du 24 Septembre suivant, les Duchés de Lorraine & de Bar furent cédés au Roi Staniflas de Pologne.

Le 28 Février 1737, jour auquel fe devoit faire l'évacuation des Places conquifes fur la Maifon d'Autriche, M. de la Galaiziere, Chancelier de Lorraine, & M. de Mezcheck, Maréchal de la Cour de Sa Majesté Polonoise, prirent ensemble possession actuelle du Barrois, dans le Châreau de Bar. M. de la Galaiziere seul en prit posfession éventuellement pour la France; & reçut le serment des Sujets représentés par la Chambre des Compres & par les cinq Baillis du Barrois.

Le 21 Mars de la même année, on prit de même possession de la Lorraine à Nancy dans les deux Cours Souveraines.

Dès le 6 Mars la Ducheffe douairière avoit quitté Lunéville : elle paffa quelques jours au Château d'Haroué avec la Reine de Sardaigne fa fille, & fe rendit de-là en droiture à Commercy, avec la Princesse Anne - Charlotte de Lorraine, à présent Abbesse de Remiremont.

Enfin le Roi Pologe partit de Meudon le premier avril 1737, arriva le 3 dans ses États, & sixa sa séfidence à Lunéville, où la Reine de Pologne le rejoignit le 13 du même mois.

Ce Prince si digne du titre de Bienfaisant qui lui fut donné pendant sa vie, & qu'on lui a confirmé après sa mort, fut enlevé par un accident horrible en 1766, à la Lorraine dont il faisoit les délices, après y avoir régné pendant vingtneus ans. Depuis ce temps cette Province est réunie à la France.

- LORREY; Bourg de France dans le Gâtinois François, à trois lieues, nord-nord-est, de Nemours. C'est le siège d'une Prévôté Royale.
- LORRIS; ville de France dans le Gâtinois Orléanois, à cinq lieues, sud-ouest, de Montargis. On sait le proverbe qui dit, il est de la coutume de Lorris, où le battu paye l'amende; mais il est à propos d'en expliquer l'origine : autretois lorfqu'un créancier habitant de Lorris, ne pouvoit prouver sa dette par témoins, il avoit le droit de la prouvet à duel & par combat à la main, à coups de poing sculement, sans ferrement ; & fi le prétendu débiteur étoit vaincu, il payoit la dette au créancier & cent sous d'amende ; mais fi le créancier étoit battu, il perdoit fon dû, & payoit cent sous d'amende : ainsi le battu payoit toujours l'amende, suivant le proverbe.
- LORS, joint avec QUE, est une conjonction & fignifie quand. Je partirai lorfqu'il fera arrivé.
- LORS, reçoit quelquefois la particule de à fa suite ; alots il est préposition, & n'est guère en usage qu'en quelques phrases de formule, comme, lors de son élection, lors de son mariage, lors de son avènement à l'Empire.

On dit, dès-lors, pour dire,

1

dès-ce temps-là. Et pour lors, pout dire, en ce temps-là.

Voyez QUAND, pour les différences relatives qui en distinguent Lorsque.

Ce monofyllabe eft long.

- LORSCH ; Abbaye de l'Électorat de Mayence, de laquelle le titulaire est Prince d'Empire. Elle est située dans le bailliage de Bensheim.
- LOS, vieux mot qui fignifioit autrefois louange.
- LOSANGE; substantif féminin. Figure à quatre cô:és égaux, ayant deux angles aigus & deux autres obtus. Une pierre taillée en losange. Les Filles portent l'écu de leurs armoiries en losange.

On appelle aussi losange, une vitre taillée en losange. Les losanges d'une fenêtre.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

LOSANGÉ, ÉE ; adjectif & terme de l'Art Héraldique. Il fe dit quand le champ de l'écu est divisé en plufieurs losanges de deux émaux différens.

CRAON, en Anjou, losangé d'or & de gueules.

- LOSS, ou Lotz, ou Lootz; ville de l'Evêché de Liége, capitale d'un comté confidérable de même nom, & fituée fur la Meuse, environ à cinq lieues de Liége.
- LOSSE; petite rivière de France en Gascogne. Elle a sa source dans l'Astarac, & son embouchure dans la Garonne, vis-à-vis de celle du Lot, après un cours d'environ vingt lieues.
- **LOT**; fubstantif masculin. Pars. Portion d'un tout qui se partage entre plusieurs personnes. Il se dit principalement en matière d'hérédité & de succession.

Dans les successions, quand l'aîné fait les lots, c'est ordinairement le cadet qui choisit.

Quelquefois on les fait tirer par un enfant, ou bien la distribution s'en fait par convention.

Entre co-héritiers, les lots font garans les uns des autres.

- Lor, fe dit auffi en matière bénéficiale, en parlant du partage des terres & des revenus d'une Abbaye ou d'un Prieuré, entre l'Abbé ou le Prieur commendataire & les Religieux. Les lots font au nombre de trois : l'Abbé en a le choix; les Religieux choififfent enfuite, & le troifième lot, qu'on appelle *tierslot*, demeure encore entre les mains de l'Abbé pour l'acquit des charges. Les revenus des offices conventuels n'entrent jamais dans les lots.
- Lor, fe dit encore de ce que gagne à une loterie celui à qui il échet un bon billet. Il fe dit auffi du billet même.

Suivant un Arrêt du Conseil du 19 Octobre 1728, les porteurs des billets des Loteries des Enfans-Trouvés, des Communautés Religieuses & de Saint Sulpiçe, qui ne se sont pas présentés dans les six mois du tirage de chaque loterie, pour réclamer les lors échus à leurs numéros, demeurent déchus de leurs droits, sans qu'il soit besoin de publier des listes des lots non réclamés, & ces lots se distribuent à différentes Communautés Religieuses. Aux termes d'un autre Arrêt du Conseil du 23 Août 1753, doit être payé annuellement, fur les lots non réclamés dans les six mois du tirage, 6000 livres au Syndic des Capucins, 2000 livres aux Filles du Bon Pasteur, & l'excédent aux Hermites du Mont-Valérien.

Les lots des Loteries des Communautés Religieuses, des Enfans-Trouvés, & c. établies à Paris, ne font pas saissifiables par les créanciers de ceux qui les ont gagnés; & par une Ordonnance du 25 Juin 1754, M. le Lieutenant de Police a fait mainlevée d'une opposition fondée en titre, formée à la requête du créancier sur le débiteur qui avoit gagné le gros lot.

Mais un lot feroit faisisfable à la requête de celui qui auroit une portion ou un intérêt dans le billet gagnant, s'il y avoit une preuve de cet intérêt, foit par une reconnoisfance particulière, foit par l'infcription du nom de l'intéressé fur le dos du billet, avec la quotité de l'intérêt.

Si la reconnoissance de l'intéressé dans un billet étoit donnée pat tout autre que par le porteur du billet qui a gagné, la faisse n'auroit aucun esse, puisqu'elle seroit étrangère au porteur : elle ne pourroit lui préjudicier que dans le cas où il y auroit sur le billet gagnant, une mention du nom & de l'intérêt de celui qui a une reconnoissance de son intérêt dans le billet.

Un billet de loterie est un effet commerçable, & dont le produit doit se payer au porteur, sans autre examen ni forme, que le vi/à du buraliste qui l'a vendu. Le billet une fois visé, il doit être payé, si le numéro a porté; on ne peut opposer aucune incapacité au porteur. Ainsi ceux qui sont morts civilement, comme les Moines, les Femmes en puissance de Mari, peuvent toucher le montant des billets gagnans; il suffit que ces billets soient repréfentés & remis; on ne donne point de quittance.

LOT; (le) rivière de France, qui a

fa fource dans le Gévaudan au deffus de Mende, & fon embouchure dans la Garonne auprès d'Aiguillon, après un cours d'environ 80 lieues. Elle est fujette à inonder les terres qu'elle avoifine.

LOTERIE; substantif féminin. Sorte de banque où les lots sont tirés au hasard.

L'ufage des loteries est fort ancien. Les Romains, pour célébrer les Saturnales, en imaginèrent dont tous les billets, qu'on distribuoit gratis aux conviés, gagnoient quelque prix; & ce qui étoit écrit sur les billets se nommoient Apophoreta. Cette invention étoit une adresse galante de marquer sa libéralité & de rendre la sête plus vive & plus intéressante, en mettant d'abord tout le monde de bonne humeur.

Auguste goûta beaucoup cette idée; & quoique les billets des loteries qu'il faisoit consistaffent quelquesois en de pures bagatelles, ils étoient imaginés pour donner matière à s'amuser encore davantage; mais Néron, dans les prix que l'on célébroit pour l'éterniké de l'Empire, étala la plus grande magnificence en ce genre. Il créa des loteries publiques en faveur du peuple, de mille billets par jour, dont quelques-uns suffisient pour faire la fortune des personnes entre les mains desquelles le hasard les distribuoit.

L'Empereur Héliogabale trouva plaifant de composer des loteries moitié de billets utiles & moitié de billets qui gagnoient des choses risibles & de nulle valeur. Il y avoit, par exemple, un billet de six esclaves, un autre de six mouches, un billet d'un vase de grand prix, & un autre d'un vase de terre commune, ainsi du reste.

Enfin en 1685, Louis XIV.re-

nouvela dans ce Royaume la mémoire des anciennes Loteries Romaines : il en fit une fort brillante au fujet du mariage de fa Fille avec M. le Duc. Il établit dans le Salon de Marly quatre Boutiques remplies de ce que l'industrie des Ouvriers de Paris avoit produit de plus riche & de plus recherché. Les Dames & les Hommes nommés du voyage, tirèrent au fort les Bijoux dont ces Boutiques étoient garnies.

Aujourd'hui nos Loteries de France ont communément pour objet de parvenir à faire des fonds deftinés à quelques œuvres pieuses ou à quelque besoin de l'Etat.

On ne peut établir de Loterie que par permission du Roi. Il y a à cet égard différens Arrêts de règlemens; entr'autres un du Parlement de Paris du 30 Juin 1750, dont voici le dispositif.

« La Cour fait défense à toutes » petsonnes de tenir aucun Jeu de » hasard, même sous le nom de » Loteries, à peine de cent livres » d'amende, & de confiscation tant » de l'argent desdites Loteries, » que des marchandises qui en se-» ront le sonds, lesquelles mar-» chandises seront satties pour être » vendues, & le prix en être ap-» pliqué aux Hôtels Dieu & Hôpi-» taux les plus proches des lieux où » less in ême à peine de punition » corporelle, s'il y échet.

» Comme aussi fait défenses à » tous Juges Royaux du ressort, » d'accorder aucune permission, » fous quelque prétexte que ce soit, » d'établir les dites Loteries, à peine » d'interdiction.

» Enjoint aux Prévôts des Ma-» réchaussées, & à leurs Lieurenans, chacun dans leur département, de tenit la main à l'exécution du préfent Arrêt, de faifir
& arrêter ceux qu'ils trouveront
en contravention, & de les conduire dans les prifons du lieu où
ils tiendront lefdites Loteries,
procès verbal préalablement drefié des chofes par eux faifies, pour
y être enfuite pourvu par les Officiers des lieux, ainfi qu'il appartiendra.»

Il a depuis été rendu un autre Arrêt au Conseil d'Etat, le 9 Avril 1759, qui ordonne qu'il ne pourre être publié & affiché aucune Loterie dans le Royaume, qu'elle ne soit autorisée par Sa Majesté, & fait défenses à toures personnes de se charget de la distribution d'aucun billet de Loterie, sans au préalable avoir obtenu la permission du Lieutenant Général de Police de la ville de Paris, & des Intendans dans les Provinces, « à peine de » restitution des sommes reçues » pour les billets distribués, de » 3000 livres d'amende, & de plus » grande peine s'il y échet.» Le même Arrêt a ordonné au Sieur Quimper, Négociant à l'Orient, de restituer ce qu'il avoit reçu des porteurs des billets de la Loterie de Caldembroul, & c.

Un Notaire de Paris, nommé Liévin, Receveur Général de Loterie, ayant été convaincu d'avoir employé les deniers de fa recette à acquérir par un commerce ufuraire des Papiers Royaux, a été condamné, par Artêt de la Chambre de Justice du 12 Février 1717, à être mis & attaché au Pilory par trois jours de marché confécutifs, & banni pour cinq ans.

Cet Arrêt condamne aussi Liévin, & par corps, à la restitution des bénéfices

bénéfices des Loteries envers les Corps & Communautés pour lefquels elles avoient été établies, & à payer à differens particuliers les lots à eux échus, par préférence auxdits Corps & Communautés.

La Cour, par un autre Arrêt ren-' du le 9 Janvier 1761, a confirmé la Sentence du Châtelet du 30 Décembre précédent, qui condamnoit Conftantin Varoka au carcan & au bannissement, comme Escroc dans le tirage d'une Loterie qu'il avoit faite, & qui n'étoit point autorisée.

Claude Perrot, Colporteur de billets de Loterie, a été condamné au carcan & aux galères pour neuf ans, par Jugement fouverain rendu par les Commissieres du Confeil à l'Hôtel-de-Ville, le 20 Août 1763, pour avoir fabriqué de faulses Reconnoissances de Billets de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville.

- LOTH; fubstantif masculin. Poids usité en Allemagne, & qui fait une demi - once ou la trente-deuxième partie de la livre commune.
- LOTH; nom d'un ancien Patriarche, neveu d'Abraham. Il fortit avec fon oncle de la ville d'Ur, pour l'accompagner dans la terre de Chanaan. Comme ils avoient l'un & l'autre de grands troupeaux, ils furent contraints de se séparer, 1910 ans avant Jésus-Christ, pour éviter la suite des querelles qui commençoient à se former entre leurs pasteurs. Loth choisit le pays qui étoit autour du Jourdain, & se retira à Sodome, dont la situation étoit riante & agréable. Quelque temps après, Codorlahomor., Roi des Elamites, après avoir défait les cinq petits Rois de la Pentapole, qui s'étoient révoltés contre lui, pilla Sodome, & enleva Loth, fa famille & ses troupeaux, 1912 ans Tome XVI.

avant Jésus-Christ. Abraham en ayant été informé, poursuivit le vainqueur, le défit, & ramena Loth avec ce qui lui avoit été enlevé. Celui-ci continua de demeurer à Sodome, jusqu'à ce que les crimes de cette ville étant montés à leur comble, Dieu résolut de la détruire avec les quatre Villes voisines. Il envoya trois Anges, qui vinrent loger chez Loth sous la forme de jeunes gens. Les Sodomites les ayant apperçus, voulurent forcer Loth à les leur abandonner. Loth effraye à la vue du péril que couroient ses hôtes, offrit de leur abandonner ses deux filles. Cette offre, effet de son trouble que l'on ne peut excuser, n'ayant pas arrêté les Sodomites, les Anges les punirent à l'instant, & firent sortir Loth de la ville avec sa femme & ses deux filles. Il se retira d'abord à Ségor, & ensuite dans une caverne avec ses deux filles; car sa femme, pour avoir regardé derrière elle contre la défense expresse de Dieu, avoit été changée en statue de sel. Les filles de Loth, s'imaginant que la race des hommes étoit perdue, envyrèrent leur père : dans cet état, elles conçurent de lui chacune un fils; Moaby d'où fortirent les Moabites; & Ammon, qui fut le père des Ammonites. On ne fait ni le temps de la mort ni le lieu de la sépulture de Loth, & l'Ecriture n'en dit plus rien.

LOTH; (Giocarlo) Peintre, né à Munich en 1611, & mort à Venife en 1698. Il apprit de se père & mère à dessiner; Michel Ange & le cavalier Liberi, furent se maîtres pour la peinture. Loth étoit grand coloriste, & possédoit aussi plusieurs parties qui le firent désirer de l'Empereur Léopold. Ce Prince le nomma son premier Peintre.

Hh

LOTHAIRE; Roi de France, fils de | LOTHAIRE I; nom d'un fils de Louis Louis d'Outremer, & de Gerberge, fœur de l'Empereur Othon I, naquit on 941, fut aslocie au Trône en 952, & succéda à son père en 954. Il fit la guerre avec succès à l'Empereur Othon II, auquel il céde la Lorraine. en 980, pour la tenir en fief de la Couronne de France. Il céda aussi à Charles fon frère, le Duché de la basse Lorraine; ce qui déplut à tous les Grands du Royaume. Il mourue à Complègne en 986, à quarantecinq ans, empoisonné par Emme sa femme. Ce Prince étoit recommandable par la bravoure, son activité, sa vigilance, ses grandes vues; mais il étoit peu exact à tenir sa parole, & finifoit presque toujours mal après avoir bien commencé.

LOT

LOTHAIRE; nom d'un Roi de Lorraine, fils de l'Empereur Lothaire I. Il quitta Theutberge sa femme, pour épouser Valdrade sa maîttelle. Ce divorce fut approuvé par deux Coneiles, l'un assemble à Metz, l'autre a Aix-la-Chapelle, Le Pape Nicolas salla leurs décrets, & Lothaire fut obligé de quitter la femme qu'il aimoit pour reprendre celle qu'il n'aimoit pas & qu'il devoit aimer. Le Pape Adrien 18, ayant été élevé fur le Trône pontifical, le Roi de Lorraine passa en ltalie au secours de **KEmpereur** Louis fon frère, contre les Sarralins, espérant obtenir la. dissolution de son-mariage; mais le Pape lui fit jurer en lui donnant la Communion, qu'il avoit fincèrement quitté Valdrade, & les Seigneurs qui accompagnoient ce Prince firent le même ferment. Is mousurent presque tous, à ce qu'on dir, fubisement peu de temps après; Lophaire lui-même fut armqué d'une fièvre violente, dont il mourue à ÷ Failance, le 7 Août 869.

le Debonnaire. Son père l'associa à l'Empire en 817, & le créa Roi. des Lombards en 820. L'ambition. l'emporta chez lui sur la reconnoissance; il s'unit'avec les grands Seigneurs pour détrôner l'Empereur, se saisit de sa personne, & l'enfezma dans le Monastère de Saint Médard de Soissons. On verta les suites. de cet attentat dans l'atticle du Prince détrôné. Louis le Débonnaire étant forti de sa prison par les inruigues d'un Moine, qui sema la discorde entre ses fils rebelles, en prometrant aux cadets de faire augmenter leur portion; ceux ci se déclaterent contre Lothaire, & l'obligèrent à demander pardon à leur père. Après la mort de ca Prince: infortune, l'ambitieuz Lathaire: s'arrogéa la supériorité sur les trères; & voulue les restreindre, l'an à la feule Bavière & l'autre à l'Aquitaine. Ils s'unirent contre lui, & remportèrent une célèbre victoire, à Fontenai, en 841. Cette journée fut sanglante; il y périt, dit on , près de cent mille hommes. Les. rrois frères se disposoient à de nouveaux combats lorfqu'on les engagea à convenir d'une trève, laquelle fut suivie d'un traité de paix concluà Verdun en 843, La Monarchie françoile fut partagée en trois parties égales & indépendantes l'une. de l'autre. Lashaire ent l'Empire, l'Italie, & les l'rovinces fituées entre le Rhin & le Rhône, la Saône, la Meuse & l'Escaut. Bonis sprnomme le Gormanique, regut toutes: les Provinces firuées fur la rivedroite du Rhin, & quelques Villes. fur la rive gauche, comme Spire & Mayence, propter vini coniam, difent les Annalistes, & Charles devint Bioj de toute la France, excepté

de la portion cédée à Lothaire. Ce rraité est la première époque du Droit public d'Allemagne. Lothaire partagea enfuite ses Etats entre ses trois fils. L'aîné, Louis II, eut l'Empire & l'Italie; le cadet, Lothaire II, fut fait Roi des Pays firués entre le Rhône, la Saône, la Meuse, l'Escaut & le Rhin; & Charles eut le Royaume de Provence | LOTI, IE; participe passif. Voyez borné par le Rhône, la Méditerranée & les Alpes. Après ce partage, Lothaire fatigué des troubles de son Empire, abdiqua la Couronne pour aller se confiner dans le Momastère de Prum en Ardennes, où il prit l'habit monastique, & mourut six jours après, le 28 Septembre 855, à l'âge de soixante ans.

- LOTHAIRE II; nom d'un autre Empereur d'Occident, qui fut élu Roi de Germanie après la mort de l'Empereur Henri V, en 1125, & couronné Empereur à Rome par le Pape Innocent II, en 1133. Ce Pontife lui céda l'usufruit des terres de la Consteffe Mathilde; l'Empereur l'en remercia en lui baisant les pieds & conduisant fa mule quelques pas. On croit que Lothaire est le premier Empereur qui ait fait cette double cérémonie. L'Empire avoit été difputé après la mort de Henri V; Lothaire fut préféré à Conrad & à Frédéric, fils d'Agnès, sœur de l'Empereur Henri V, ce qui causa de grands troubles. Il mourut le 4 Décembre 1137, dans un village à l'entrée des Alpes, & ne laissa point d'enfans
- LOTHIANE; province maritime de l'Écoffe méridionale. Elle est bornée au nord par le golfe de Forth; à l'orient par la mer d'Allemagne & le comté de Mers; au midi par le comté de Twédale, & à l'occident l

- LOTHIER; vieux mot qui s'est dit anciennement pour Lorraine. Jean, Duc de Lothier.
- LOTIR.

On dit proverbialement & par ironie, d'une personne qui a fait un mauvais choix, principalement en mariage. Le voilà bien loti. La voilà bien lotie. Il a épousé une mégère , le voilà bien loti.

- LOTIDE; substantif féminin & terme de Mythologie. Nymphe qui voulant éviter les violences du dieu Priape, obtint d'être métamorphofée en arbre, que de son nom on appelle Lotus. Il ne faut pas la confondre avec Dryopé, qui fut aussi changée en Lotus, comme nous l'apprend Ovide.
- LOTIER; plante dont on diftingue plusieurs espèces. La plus singulière eft celle qu'on nomme lotier odorant, ou trèfle mu/qué, ou faux baume du Pérou. Elle croit dans les prés, sur les collines, & on la cultive dans les jardins. Sa racine est menue, fimple, blanchâtre, ligneuse & un peu fibrée : elle pousse plusieurs tiges, longues de deux pieds, grêles, cannelées, un peu anguleuse, creuses, branchues dès le bas & inclinées. Les feuilles naissent alternativement, portées trois ensemble fur une longue queue : elles font verdâtres, lisse & dentelées. Des aisselles des feuilles supérieures, il fort des pédicules longs qui portent des bouquets de petites fleurs légumineuses, d'un bleu clair, quelque fois jaunâtres & d'une odeur aro-

Hhij

243



LOF matique qui le conferve long-temps, même après que la fleur est séchée; à ces fleurs iuccèdent des gousses qui renferment chacune deux ou

trois graines jaunes, odorantes & arrondies.

Les feuilles & les fleurs du lotier sont d'usage en médecine. Cette plante déterge, digère, calme les douleurs, résout le sang épanché & gruinelé, & confolide les plaies. Quelques-uns même la mettent au nombre des alexipharmaques : on la mêle dans les potions vulnéraires avec les autres plantes vulnéraires. Les sommités fleuries prises à la dose d'un gros en décoction dans du vin ou dans de l'hydromel, guériffent la pleurésie en procurant la fueur. Cette même décoction excite les règles & les urines : on dit qu'on la donne encore utilement, ou la graine pilée à la dose d'un gros dans du vin, contre le poison, quand on croit avoir été empoiionné.

On l'emploie extérieurement dans les décoctions & les fomentations vulnéraires. On fait avec les sommités fleuries, macérées dans l'huile commune, une huile qui est trèspropre pour réunir les plaies & les défendre de l'inflammation, pour guérir les hernies des enfans, pour amollir & faire aboutir les tumeurs.

On met dans les habits la plante quand elle est sèche, & l'on croit qu'elle empêche qu'ils ne foient mangés des vers. L'eau distillée passe par vulnéraire & ophtalmique.

LOTIEN; ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Hoangcheu, cinquième métropole de cette province.

LOTING; il y a à la Chine deux

villes de ce nom : l'une est dans la province de Quantung, où elle a le title de grande Cité; & l'autre est dans la province de Pékin, au département de Jungping, huitième métropole de cette province.

- LOTION; substantif féminin. Lotio. Ablution, action de laver. Il ne se dit guère qu'en termes de Chimie. Tirer les sels d'un mixte par plusieurs lotions réitérées.
- LOTIR; verbe actif de la seconde conjugation, lequel fe conjugue comme RAVIR. Sortiri. Faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plufieurs perfonnes. Les héritiers ont loti les meubles de la fucceffion.
- LOTIR, se dit auffi de toutes les autres choses qu'on partage entre plusieurs personnes. Ces négocians ont acheié toutes les étoffes de ce magasin. & enfuite ils les ont loties entr'eux.
 - La première syllabe est brève, . & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.
- LOTISSAGE; substantif masculin. Opération de Docimastique, qui consiste à faire un tas avec le minéral pulvérisé, & à prendre dans différentes parties de ce tas de quoi en faire l'essai, pour procéder avec plus d'exactitude.

Cette opération est d'une trèsgrande conséquence. En Allemagne, ceux qui sont chargés du lotissage des mines, sont des Officiers auxquels on fait prêter serment de procéder avec une fidélité & une exactitude scrupuleuse.

LOTISSEMENT; substantif masculin. Action de faire des lots.

Le lotiffement est en usage dans les ports ou marchés entre les diftérens marchands qui le présentent pour acheter : c'est un bon expédient pour empêcher le monopole des riches marchands ou artifans, qui enleveroient toute la marchandife au préjudice de leurs confrères moins en état d'acheter qu'eux.

- LOTISSEUR ; substantif masculin. Celui qui fait le partage & la divifion des lots. La plûpart des communautés qui font lotir des marchandises, ont des lotisseurs choiss d'entre les maîtres de la communauté; quelques-unes, comme celle des Corroyeurs, ont des lotisseurs en titre d'office.
- LOTIZE; terme de Coutumes, qui fignifie partagé. Un fief lotizé.
- LOTOPHAGES; (les) peuples d'Afrique, auprès du golfe de la Sidre, ainsi nommés, parcequ'ils se nourrissiont du fruit du lotus. Prolémée place l'île des Lotophages dans le même Golse. On croit que c'est présentement l'île de Zerbi, que nous appelons l'île des Gerbes.

Ulysse, dit Homère, ayant été jeté par la tempête sur la côte des Lotophages, envoya deux de ses compagnons pour la reconnoître. Les habitans enchantés d'abord de ces deux étrangers, ne songèrent qu'à les retenir auprès d'eux, en leur donnant à goûter de leur lotus, ce fruit agréable, qui faisoit oublier la patrie à tous ceux qui en mangeoient.

LOTTE; substantif séminin. Lota. Poisson à nâgeoires molles & épineuses, qui se trouve dans les lacs & les rivières, particulièrement dans l'Isère & dans la Saône. Ce poisson a le corps long de neus pouces, rond, épais, & glissant comme la lamproie; il est couvert de perites écailles de différentes couleurs, tirant sur le roux & sur le brun; les côtés sont demi cerclés; sa queue est saite en forme d'épée: fa langue est rude par le bout : il a 245

les boyaux entortillés; le foie grand pour la petitesse de son corps; il a onze dents petites & menues, droites & inégales en grandeur, & on ne les apperçoit que quand le poillon est cuit. Ses machoires sont d'égale grandeur, couvertes de grandes lèvres enflées : ses yeux sont ronds, l'iris en est argentin & la paupière bleue : il a quatre ouies de chaque côté, dont le haut & le bas sont affez ouverts : on y remarque sur la membrane six osselets ou arrêtes assez distinctes. L'anus est plus proche de la tête que de la queue, la nâgeoire de l'anus & celle du dos n'en font qu'une, & elle est presque continue jusqu'à la têre : les nâgeoires de la poirrine font flexibles & d'un rouge jaune, celles du ventre sont blanches. On remarque au milieu du corps une ligne qui va depuis la tête jusqu'à la queue.

La chair de la lotte est bonne & délicate, mais on ne mange point les œufs de ce poisson, non plus que ceux du *brochet* & du *barbeau*, parcequ'ils purgent avec violence.

- LOTUNG; ville de la Chine, dans la province de Queicheu, au département de Tucho, huitième métropole de la province.
- LOTUS, ou Loros; substantif mafculin. Espèce de nénuphar ou de *nymphaa*, dont la tige ressemble à celle de la féve, & pousse quantité de fleurs blanches, comme celles du lis. Ses fleurs se ressert, plongent la tête dans l'eau quand le soleil se couche, & se redressent quand il paroît sur l'horison. Il porte une tête & une graine comme le pavot, ou semblable au millet dont les Égyptiens failoient autrefois du

pzin, ainfi que le rémoignent Hérodote & Théophraste. Cette plznte a une racine faite en pomme de pin, qui est bonne à manger crue & cuire.

Le phénomène que préfente la fleur de cette plante, la fit confacrer par les Égyptiens au Soleil, le premier & le plus grand des Dieux qu'ils aient adoré. De-là est venue la coutume de la repréfenter fur la tête de leur Ostris, sur celle d'autres Divintés, & même sur celle des Prêtres qui étoient à leur service.

Les Rois d'Égypte affectant les fymboles de la Divinité, se sont fait des couronnes de la fleur du lotus. Elle est aussi représentée sur les monnoies, tantôt naissante, rantôt épanouie, & environnant son fruit. On la voit avec sa tige comme un sceptre royal dans la main de quelques Idoles. Elle est un des at triburs d'Iss.

Il y a en Afrique un autre lotus, dont le fruit parat si délicieux aux Compagnons d'Ulysse chez les Lotophages, que quand ils en eurent mangé, il fallut user de violence pour les faire rentrer dans leurs vaisseaux. L'arbre qui produit ce fruit se nomme en françois micocoulier.

- LOUABLE; adjectif des deux genres. Laudabilis. Qui est digne de louange, qui mérire d'être loué. Une conduite louable. Un procédé louable.
- LOUABLE, fignifie aussi qui est de la qualité requise, & dont il doit être dans son genre. Ainsi les Médecins disent, du /ang louable; du pus louable; des maeières louables, &rc.

LOUABLE, est encore un titre d'honneur que les assemblées des Cantons Suiffes se donnent ordinairement. Les louables Cantons.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

- LOUABLEMENT; adverbe. Laudabiliter. D'u ne manière louable. Il agit très louablement envers fa famille.
- LOUAGE; fubstantif masculin. Locacio. Contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent que l'un donne à l'autre une chose mobiliaire ou immobiliaire, pour et jouir pendant un certain temps, moyennant une certaine somme payable dans les termes convenus.

On entend par ce terme de lowage l'action de celui qui loue, & celle de celui qui prend à titre de loyer; dans certaines provinces, on entend auffi par-là l'acte qui contient cette convention.

Le terme de louage est générique & comprend les baux à ferme aussi bien que les baux à loyer.

Celui qui donne à louage ou loyer est appe é dans les baux le bailleur ; & celui qui prend à loyer ou ferme, est appelé preneur, c'est-à dire, locataire ou fermier.

Le louage est un contrat obligateire qui produit une action, tant en faveur du bailleur qu'en faveur du preneur.

L'action du bailleur a pour objet d'obliger le preneur à payer les loyers ou fermages, & à remplir se autres engagemens, comme de ne point dégrader la chose qui lui a été louée, d'y faire les réparations locarives, fi c'est une maison.

Celui qui loue doit avoir le même foin de la chose louée, que si c'étoit la sienne propre; il ne doit pas s'en servir à d'autres usages que ceux auxquels elle est destinée, or doit se conformer en tout à son bail. Mais on n'exige pas de lui une exactitude auffi scrupuleuse que ti la chose lui avoit été prêtée gratuitement, de forte que quand la chose louée vient à périr, si c'est par un cas fortuit ou par une faure très légère du preneur, la perte tombe sur le propriétaire; car, dans ce contrat, le preneur n'est tenu que de ce qu'on appelle en droit lata aut levis culpa.

L'astion du preneur contre le Bailleur est pour obliger celui - ci à faire jouir le preneur; le bailleur n'est pas non-plus tenu de levissima culpá, mais il est responsable du dommage qui arrive en la chose louée par la faute, latà aut levi culpá. Voyez LOCATAIRE.

On loue non-seulement des chofes inanimées, mais les personnes. se louent elles-mêmes-pour un cermin temps, pour faire quelques ouvrages, qu pour servir ceux qui les prennent à ce titre, moyennant le falaire dont on est convenu.

- La première syllabe est brève, la seconde moyenne & la moisième très-brève.
- LOUAGER, LOUANDIER; vieux mots qui significient autretois locataire.

BOUANGE; substantif feminin. Laus.

Eloge, discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelqu'action.

Tous les hommes délirent la louange, ou parcequ'ils ont des doutes sur leur propre mérite, & qu'elle les rassure contre le sentiment de leur foiblelle, ou parcequ'elle contribue à leur donner promptement le plus grand avanmage de la société, c'est-à-dire, l'essime du Public. Il faut louer les Bunes gens, mais toujours avec

vin, augmente les forces quand elle n'enivre pas.

Au reite c'est une chose assez rare que de favoir manier la louange & de la donner avec agrément & avec juffice. Le misantrope ne sait pas louer; son discernement est gâté par son humeur. L'adulateur. en louant trop, se décrédite, & n'honore perfonne. Le glorieux ne donne des louanges que pour en resevoir. Il laisse trop voir qu'il n'a pas le sentiment qui fait louers Les petits esprits estiment tout, parcequ'ils ne connoissent pas la. valeur des choses : ils ne favent placer ni l'estime ni le mépris. L'envieux ne loue personne, de peur de se faire des égaux. Un. honnête-homme loue à propos. Il. a plus de plaisir à rendre justice, qu'à augmenter sa réputation endiminuant celle des autres. Les personnes attentives & délicates sentent toutes ces différences.

Les louanges, dit M. de Fontenelle, ne distinguent pas les Prin-ces : on n'en donne pas plus aux. bons qu'aux autres; mais la postérité distingue les louanges qu'on a données à différens Princes: elleconfirme les unes, & déclare les. autres de viles flatteries.

On dit proverbialement & ironiquement d'un discours, d'un écrit où 11 y a quelque chofe de fâcheux, de défagréable pour quelqu'un, que ce font des vers à sa louange.

On dit populairement à quelqa'un qui se méprise lui-même, vos mépris vous servent de louanges.

La première syllabe est brève, la feconde longue, & la troisième: très-brève.

LOUANGE, EE; participe passif. Voyez LOUANGER.

restriction ; la lauange, comme le | LOUANGER ; verbe actif de la pre-

247

mière conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER Laudare. Louer, donner des louanges. Il ne se dit guère qu'en plaisanterie. Pour lui plaire il faut la louanger.

LOUANGEUR, EUSE; substantif. Laudator. Celui, celle qui donne des louanges. Il ne se dit guère que par mépris. C'est un louangeur fastidieux. Une insipide louangeuse.

On appelle aride louangeur, un homme qui ne houe pas les choses autant qu'elles le méritent.

- LOVANGIRI, ou LOANGIRI; contrée maritime d'Afrique dans la basse Ethiopie, auroyaume de Loango, entre la province de Cilongo & le royaume de Cacongo.
- LOUANS, ou LOUHANS; ville de France en Bourgogne, dans une efpèce d'île, entre les rivières de Seille, Salle & Solvant, à fix lieues, fud-eft de Châlons. Elle envoie des députés aux Etats de Bourgogne, alternativement avec les autres villes de la Breffe Châlonnoife. Il y a plufieurs manufactures d'étoffes & un dépôt établi pour les marchandifes que l'on fait passer de Lyon en Suille, en Allemagne & autres pays étrangers pendant les quatrefoires franches de Lyon.
- LOUANS, ou LOUANCEY; bourg de France en Touraine, à cinq lieues, fud-fud-est, de Tours.
- LOUBRESSAC; bourg de France en Quercy, à six lieues, nord-ouest, de Figeac.
- LOUCHE; adjectif des deux genres. Lu/cus. Qui a la vue de travers. Les enfans deviennent /ouvent louches par la faute des nourrices. L'inégalité de force dans les yeux est la cause du regard louche.

On dit, qu'une phrase, qu'une expression est louche; pour dire, qu'elle n'est pas bien nette, qu'elle paroît se rapporter à une chose, & qu'elle se rapporte à une autre.

On doit éviter avec soin tout ce qui peut rendre une phrase-louche : le premier devoir d'un Ecrivain est de se faire entendre aisément.

Les pronoms de la troisième perfonne font fouvent des fens louches, fur-tout quand ils ne se rapportent pas au sujet de la proposition. M. de Voltaire si clair dans tout ce qu'il écrit, a soin de répéter les noms des personnes & des choses dont il parle, & il n'emploie les pronoms *il*, elle, fon, fa, &c. que quand ils ne peuvent se rapporter qu'à une seule personne ou à une seule chose.

On dit, que *du vin est louche*, quand il est un peu trouble ou qu'il pêche en couleur.

On dit aussi des perles, qu'elles ont un œil louche; pour dire, qu'elles ne sont pas d'une belle eau, & qu'elles ne sont pas bien nettes.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

LOUCHER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Torvis oculis intueri. Avoir la vue de travers, regarder à la manière des louches. Cette semme seroit beaucoup mieux, si elle ne louchoit pas.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voy. VERBE.

LOUCHET; fubstantif masculin. Sorte de hoyau propre à fouir la terre. Il est plat, tranchant, droit, & avec son manche il ressemble à une pelle.

LOUDUN; ville de France en Poitou, entre les rivières de Dive & de Creuse, sur une montagne, à douze lieues, nord-nord-ouest, de Poitiers,

tiers, sous le dix-septième degré, quarante quatre minutes, quarante secondes de longitude; & le quarante-septième, une minute, quatorze secondes de latitude. C'est le fiége d'un bailliage, d'une élection, &c. Il y a une Collégiale, deux Paroiss, des Carmes, des Cordeliers, des Capucins, des Urfulines fameuses dans l'histoire d'Urbain Grandier, des Visitandines, des Religieuses du Calvaire, une Communauté de Filles de S. Thomas de Ville-neuve, lesquelles gouvernent l'Hôtel Dieu, des Filles de l'Union Chrétienne, une Société de Dames de la Miséricorde, & une Commanderie de l'Ordre de Malthe, qui vaut au titulaire plus de 5000 livres de rente.

Cette ville est le chef lieu d'un petit pays appelé Loudunois, qui est régi par une coutume particulière que M. de Laurière a commentée.

LOUDUNOIS; Voyez LOUDUN.

- LOUÉ; bourg de France dans le Maine, fur la rivière de Vefgres, à cinq lieues, ouest-fud-ouest, du Mans. C'est le siège d'un grenier à sel.
- LOUE, EE; participe paffif, des deux verbes louer expliqués ci-après,
- LOUEILLE; bourg de France en Anjou, à trois lieues, nord-ouest, de la Flèche.
- LOUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Laudare. Honorer & relever le mérite de quelqu'un, de quelque action, de quelque chose, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. Le Pfalmisse invite les créatures à louer le Créateur. On loug d'ordinaires les Princes pendant leur vie, & les Gens de Lettres après leur mort. Il n'y a point d'amant qui ne.loue? Tome XVI.

fa maîtresse. C'est une action digne d'être louée.

On dit proverbialement & familièrement d'une perfonne qui laisse paroître trop de satisfaction de sa perfonne, qui se satisfaction gré de quelque chose qu'elle a faire, qu'elle se loue & se remercie, qu'elle ne cesse de se louer & de se remercier.

On dit, se louer d'une personne; pour dire, témoigner qu'on est content de son procédé, de la conduite. Il se loue beaucoup de cet Officier. Su LOVER, se dit aussi en parlant des bêtes & des choses: ainsi lorsqu'on est content du service qu'on a retiré d'un cheval, on dit qu'on s'en loue beaucoup. Et l'on dit, se louer de l'effet d'un remède; pour dire, être fort satisfait de l'opération, de l'effet d'un remède. Il se loue beaucoup des eaux de Plombières.

Voy. VANTER, pour les différences relatives qui en distinguent LOUER. LOUER; autre verbe actif qui signifie

donner à louage. Ila loué son jardin. Ce Tapissier vous louera des meubles.

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui n'est pas trop fage, qu'il a des chambres à louer dans sa tête.

LOUER, se dit aussi des personnes qui servent ou qui travaillent à prix d'argent. Un valet, un compagnon, un garçon deboutique, des ouvriers à la journées fe louent. Une servante à louer.

On dit proverbialement d'un homme qui est hars d'emploi, qu'il est à louer.

En termes de peinture, on appelle familièrement, figures à louer, des figures inutiles à l'action repréfentée, & destinées uniquement à remplir quelque vide qui choque, roit les spectateurs.

E les Gens de Lettres après leur mort. LOVER, signifie encore prendre à louage Il n'y a point d'amant qui ne louge de la personne à laquelle apparțient Tome XVI.

la chose qui est à louer. Il vient de louer un appartement au marais. Il 'a loué un carosse de remise pour faire fes vifices. Combien payer vous aux | LOUGBOROUG; bourg d'Angleouvriers que vous louez à la journée.

Quand on s'excuse d'être de quelque partie parcequ'on est engagé & populairement par plaisanterie, qu'on est loué, Je ne souperai pas avec vous, je suis loué pour ce foir.

Lapremière fyllabe eft brève, & la feconde longue ou brève. V. VERBE.

L'e féminin qui termine le fingulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

LOVE, EE; participe passif. V. Lover.

- LOVER; verbe actif de la première conjugation, lequel fe conjugue comme Chanter. Terme de marine. On dit, lover un cable; pour dire, le mettre en cerceaux, afin qu'il soit en état d'être filé. Les cables doivent toujours être lovés dans le vaisseau, parcequ'alors ils tiennent moins de place. Quand on met les cables en bas, il faut mettre dessous quelques pièces de bois, afin que s'il entre de l'eau dans le lieu où ils sont lovés, elle ne les touche pas. C'est le contre - maître qui en est chargé.
- LOUERRE; bourg de France en Anjou, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Saumur.
- LOUEUR, EUSE; substantif. Laudator. Celui, celle qui loue. Il ne se dit guère qu'en mal & en parlant d'un flatteur qui loue à tout propos. Un loueur bien fastidieux. Une loueuse éternelle.
- LOUEUR, EUSE; substantif. Locator. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chofe à louage. Un loueur de carosse. Une loueuse de chaise du Palais Royal.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

- terre dans le comté de Leicester, à trois lieues de la ville de ce nom du côté du nord.
- ailleurs, on dir proverbialement LOUGHLENE; lac d'Irlande dans 'le comté de Kerry, à la partie méridionale de cette île, & qui contient environ trois mille arpens carrés; on le divise en supérieur & en inférieur. Il est situé entre des montagnes; au haut de l'une, qui s'appelle Maugerton, est un lac dont on ne connoît pas le fond, & qu'en langue du pays on nomme pour cette raison poulle iferon; c'est-à-dire, trou d'enfer. Ce lac est sujet à se déborder; alors il en sort des torrens très-confidérables qui retombent dans le lac inférieur, & qui forment des cascades ou des chûtes d'eau dont l'aspect est très singulier. On dit qu'il se trouve des pierres précieules dans ce lac, & dans le voifinage on rencontre des mines de cuivre & d'argent.
 - LOUGNE; bourg de France en Anjou, environ à une lieue & demie, nord-ovest, de Château-Gontier.
 - LOUG-NEAGH; lac fameux d'Irlande, fitué au nord de ce royaume, entre les comtés d'Antrim, de Tyrone & d'Ardmach. Il a environ trente milles, c'est-à-dire dix lieues de longueur. Il est remarquable par la propriété que quelques Auteurs lui ont attribuée de pétrifier & de changer même en fer les corps que l'on y jette. On a, dit-on, observé qu'en enfonçant des pieux de bois dans ce lac, ils éroient au bout d'un cortain temps pétrifiés dans la partie qui avoit été enfoncée dans l'eau, tandis que la partie qui étoit reftée hors de l'eau, restoit combustible,

290

& dans l'état d'un vrai bois. M. Barton a examiné ce phénomène avec une attention particulière, & il a trouvé que ce n'est point une incrustation ou un dépôt qui le fait à l'extérieur du bois, comme M. de Buffon l'a cru, mais toute la substance est pénétrée du suc lapidifique & changée en pierre. Les bois pétrifiés que l'on tire de ce lac, font de deux espèces; il y en a qui fe changent en une pierre blanche, légère, poreuse & propre à aiguiser les outils. On a trouvé d'autres bois changés en une pierre noire, dure, pesante, dans laquelle il y a souvent, soit à la surface, soit dans l'intérieur, des parties ligneuses qui n'ont point été changées en pierre. Ces deux espèces de bois pétrifiés conservent le tissu ligneux, & font feu lorsqu'on les frappe avec de l'acier; elles soutiennent le feu le plus violent fans fe calciner ni fe changer en verre; la seconde espèce, après avoir été calcinée devient blanche, légère & poreuse comme la première. On croit que c'eft du bois de houx qui a été pétrifié; mais il paroît que c'est plutor un bois résineux, car on dit qu'il répand une odeur agréable lorfqu'on le calcine. Quelques gens ont cru que cette pétrification se faisoit en sept ans de temps, mais ce fait ne paroît point constaté.

La pétrification ne se fait pas seulement dans le lac de Loug-neagh, mais encore elle se fait dans la terre qui en approche jusqu'à huit milles de distance, & l'on y trouve des amas de bois enfouis en terre, & parfaitement pétrifiés.

LOUGNON, ou L'OUGNON; rivière de France en Franche Comté. Elle a sa source aux frontières des Vôges, & son embouchure dans la Saône, entre Auxonne & Gray, après un cours d'environ 25 lieues.

LOUHANS; Voyez LOUANS.

LOUIN; bourg de France en Poitou, dans l'Election de Poitiers.

LOUIS; substantif masculin. Espèce de monnoie ainsi appelée depuis Louis XIII dunom, des Rois qui l'ont fait fabriquer.

Le louis d'or du poids de trois deniers six grains trébuchant, & au titre de 22 karats, valoit 10 liv. dans l'origine; celui de 2 deniers 15 grains, trébuchant, valoit 5 liv.

On fabriqua pour la première fois en 1640, la plus grande partie des louis d'or au moulin, dont l'utilité fut connue & protégée par le Chancelier Seguier, contre les oppofitions & les cabales qui duroient depuis vingt-cinq ans, & qui avoient obligé Briot, l'auteur de cette invention, à la porter en Angleterre, où on n'hésita pas à l'adopter sur le champ.

On fit auffi dans ce temps-là des demi-louis, des doubles louis, des quadruples & des pièces de dix louis; mais ces deux dernières efpèces ne furent que des efpèces de plaifir, & n'ont pas eu de cours dans le commerce. Le célèbre Warin en avoit fait les coins; jamais les monnoies n'ont été fi belles ni fi bieu monnoiées que pendant que cet habile homme en a eu l'intendance.

Les louis d'or n'ont changé ni de poids ni de titre, quoique leur valeur numéraire foit augmentée. Ceux qu'on fait aujourd'hui, en 1771, font les mêmes ou doivent être les mêmes que ceux qu'on faifoit fous Louis XIII en 1640.

On commença en 1641, à fabriquer des louis d'argent. L'Ordonnance porte que les *louis d'argent* feront fabriqués les uns de foixante I i ij

sous, les autres de trente sous, de quinze sous & de cinq sous, tous au titre de onze deniers de fin, au remède de deux grains. Les louis d'argent de soixante sous, pesant vingtun deniers huit grains trébuchant chacun, à la taille de huit pièces, onze douzièmes de pièces, au remède d'un douzième de pièce, & les autres espèces à proportion. On n'avoit point encore fait de monnoie d'argent si pesante en France depuis le commencement de la monarchie. Les louis d'argent de Louis XV ont été à la taille de huit, de dix au marc, & ont valu tantôt plus, tantôt moins, felon les opérations de finance.

Dans le difcours ordinaire on ne dit plus, louis d'argent. Mais on dit encore en termes de Pratique, payer en louis d'or & d'argent & autre monnoie ayant cours; & alors par louis d'argent on entend les écus blancs & les autres espèces d'argent au-desfous de l'écu.

Quand on dit absolument un louis, on entend toujours un louis d'or, valant aujourd'hui 24 livres. LOUISBOURG; perite ville de l'Amérique septentrionale, capitale de l'Ille Royale ou du Cap Breton. Elle est située au détroit ou passage qui fépare l'Isle Royale de l'Acadie, fur une langue de terre qui forme l'entrée du port, & qui est très-bien fortifiée. Les Anglois enlevèrent cette ville à la France en 1758, & & elle leur a été cédée de même que l'Isie Royale par le traité de Verfailles de 1763, avec cette claufe, que les François ne pourront exercer

la pêche qu'à 15 lieues des côtes.

LOUIS; nom de quinze Rois de France : le quinzième est aujourd'hui fur le Trône.

Le premier, furnomme le Dé-

bonnaire ou le Foible, fils de Charlemagne, nâquit en 77,8, parvint à la Couronne de France en 814, & tut proclamé Empereur la même année, à l'âge de 36 ans. Ce Prince fignala le commencement de son règne par la permission qu'il accorda aux Saxons transportés en des pays étrangers de retourner dans leur patrie. Louis ne continua pas comme il avoit commencé ; le zèle apparent de Charlemagne pour la religion avoit fortifie sa puissance, & la dévotion mal entendue de son fils l'affoiblir. Trop occupé de la réforme de l'Eglise & trop peu du Gouvernement de son Etat, il s'attira la haine des ecclésiastiques & perdit l'estime de ses sujets. Ce Prince, jouet de ses passions & dupe de ses vertus mêmes, ne connut ni sa force ni sa foiblesse ; il ne sut se concilier ni la crainte ni l'amour, & avec peu de vues dans le cœur, il eut toutes fortes de défauts dans l'esprit. Le mécontentement du Clergé ne tarda pas à éclater. Une cruauté de Louis en fut l'occasion, Bernard Roi d'Italie, petit fils de Charlemagne, irrité de ce que Louis lui avoit été préféré pour l'Empire, prit les armes en 820. L'Empereur ayant marché contre lui, l'intimida tellement par fa préfence, que Bernard abandonné de ses troupes, vint se jeter à fes pieds. Envain il demanda sa grace, Louis lui fit arracher les yeux & ce jeune Prince en mourut. Ce ne fut pas tout; Louis fit arrêter tous les partisans de Bernard & leur fit éprouver le même fupplice. Plufieurs ecclésiastiques lui inspirèrent des remords sur ces exécutions barbares. Les Evêques & les Abbés lui imposèrent une pénitence publique. Louis oubliant qu'il étoit Roi, parut, dans une assemblée d'Attigni cou-

vert d'un cilice. Cette humiliation, jointe à son peu de fermeté, causa de nouveaux troubles. Dès l'an 817 Louis avoit suivi le mauvais exemple de son père en partageant son autorité & ses Etats à ses trois fils, Lothaire, Pepin & Louis: Il associa le premier à l'Empire, proclama le fecond Roi d'Aquitaine & le dernier Roi de Bavière. Il lui restoit un quatrième fils qui fut depuis Empereur sous le nom de Charles le Chauve. Il voulut après le partage ne pas laisser lans Etat cet enfant d'une femme qu'il aimoit, & lui donna en 827 ce qu'on appeloit alors l'Allemagne, en y ajoutant une partie de la Bourgogne.

Judith mère de cet enfant nouveau Roi d'Allemagne, gouvernoit l'Empereur fon mari, & étoit gouvernée par un Bernard, Comte de Barcelonne, son amant, qu'elle avoit mis à la tête des affaires. Les trois fils de Louis indignés de la foiblesse, & encore plus de ce qu'on avoit démembré leurs États, armèrent tous les trois contre leur père. Les Évêques de Vienne, d'Amiens & de Lyon, déclarèrent rebelles à l'Etat & à l'Eglise ceux qui ne se joindroient pas à eux. La plupart des autres Evêques fuivirent leur exemple & abandonnèrent le parti de l'Empereur. Le Pape Grégoire IV qui étoit de ce nombre vint en France à la prière de Lothaire. Le bruit courut qu'il vouloit excommunier les Evêques restés fidèles à Louis; mais ces Pafteurs courageux lui firent répondre que s'il étoit venu pour excommunier, il s'en retourneroit excommunié luimême.

Dès le mois de Juin de l'année 833, Lothaire fe mit à la têre d'une puissante armée, augmentée

bientôt par la défection presque totale des troupes de son père. Ce malheureux Prince fe voyant abandonné, prit le parti de passer au camp de ses enfans, campés entre Bâle & Strafbourg dans une plaine appelée depuis le Champ du Mensonge. C'est là que de l'avis du Pape & des Seigneurs, on le déclara déchu de la dignité impériale qui fut déférée à Lothaire. On partagea de nouveau l'Empire entre ses trois fils Lothaire, Pepin & Louis. A l'égard de Charles, prétexte innocent de la guerre, il fut relégué au Monastère de Prum dans la forêt des Ardennes. L'Empereur fur enfermé dans celui de Saint Médard de Soiffons & l'Impératrice menée à Tortonne en Lombardie après que les vainqueurs l'eurent fait raser.

Louis n'étoit pas à la fin de ses malheurs; on tint dans le mois d'Octob. une assemblée générale à Compiegne,où ce Prince se laissa persuader de se soumettre à la pénitence publique, comme s'avouant coupable de tous les maux qui affligeoient l'État. On le conduisit à l'Église de Notre-Dame de Soissons où il parut en présence des Evêques & du peuple fous les ornemens impériaux & tenant à sa main un papier qui contenoit la confession de ses prétendus crimes : il quitta ses vêtemens & fes armes qu'il mit au pied de l'autel, & revêtu d'un habit de pénitent & prosterné sur un cilice, il lut la liste de ses crimes, parmi lesquels étoit celui d'avoir fait marcher ses troupes en carême. Alors les Evêques lui imposèrent les mains, on chanta les Pseaumes, & on dit les oraisons pour l'imposition de la penitence.

Les auteurs ont parlé diverfement de cette action : les uns

ont prétendu que c'étoit un trait de s la politique de Louis, qui crut devoir cette satisfaction aux Eve ques & aux Seigneurs de son Royaume : d'autres l'ont regardée comme l'effet de sa verru. Quoi qu'il en soit, il sera toujours vrai de dire que c'é toir pousser la vertu ou la politique beaucoup plus loin qu'elles ne devoient aller. Louis fur enfermé un an Louis III, fils de Louis le Bègue, & dans une cellule du Monastère de Saint-Médard de Soissons, vêtu du sac de pénitent, sans domestiques, fans confolation, mort pour le reste du monde. S'il n'avoir eu qu'un fils il étoit perdu pour toujours; mais ses trois enfans disputant les dépouilles, leur désunion rendit au père sa liberté & sa Couronne. Louis ayant été transféré à Saint Denis, deux de ses fils, Louis & Pepin vinrent le rétablir & remettre entre ses bras fa feinme & fon fils Charles. L'afsemblée de Soissons fut anathématifée par une autre à Thionville en 835. Louis y fut rehabilite; Abbon, Archevêque de Rheims, qui avoir préfidé à l'affemblée de Compiegne, & quelques autres Evêques non moins séditieux que lui, furent dépolés. L'Empereur ne put ou n'ola les punir d'avantage. Bientôt après un de ses mêmes entans qui l'avoient rétabli, Louis de Bavière, se révolta encore & le malheureux père en mourut de chagrin en 840, dans une tente auprès de Mayence, en disant : je pardonne à Louis, mais qu'il sache qu'il m'arrache la vie.

Louis II, dit le Bègue, à cause du défaut de sa langue, étoit fils de Charles le Chauve. Il fut couronné Roi d'Aquitaine en 867 & succéda à son père dans le Royaume de France le 6 Octobre 877. Il fut contraint de démembrer une grande partie de son domaine en faveur de

Boson & de plusieurs autres Seigneurs mécontens, & mourur à Compiegne le 10 Avril 879, à 35 ans. Il eut d'Ansgarde, sa première femme, Louis & Carloman, qui partagèrent le Royaume entr'eux. & laissa en mourant Adélaïde, sa deuxième femme, grosse d'un fils qui fut Charles le Simple.

- frère de Carloman, partagea le Royanne de France avec fon frère & vécut toujours uni avec lui. Il eut l'Austrafie avec la Neustrie & Carloman l'Aquitaine. Louis III défit Hugues le Bâtard, fils de Lothaire & de Valdrade, marcha contre Bolon, & s'oppola aux courles des Normands, sur lesquels il remporta une grande victoire dans le Vimeux en 882. Il mourut sans enfans le 4 Août suivant. Après sa mort, Carloman son frère fur seul Roi de France.
- Lours IV d'Outremer, ainsi nommé à cause de son séjour en Angleterre, fils de Charles le Simple; succédaà Raoul, Roi de France, en 936. Il voulut s'emparer de la Lorraine ; mais l'Empereur Othon I le forca de se retirer. Les Grands de son Royaume se révoltèrent plusieurs fois & il les réduisit avec peine. S'étant emparé de la Normandie sur Richard fils du Duc Guillaume, il tut défait & pris prisonnier par Aigrold, Roi de Dannemarck, & par Hugues le Blanc, Comte de Paris, en 944. On lui rendit la liberté l'année suivante après l'avoir obligé de remettre la Normandie à Richard, & de céder le Comté de Laon à Hugues le Blanc. Cette cession occationna une guerre opiniâtre entre ce Comte & le Roi; mais Louis d'Outremer étant soutenu de l'Empereur Othon, du Comte de Flandres &

Digitized by GOOGLE

du Pape, Hugues le Blanc fut enfin obligé de faire la paix & de rendre le Comté de Laon en 950. Louis d'Outremer finit ses jours d'une manière funeste; il fut renversé par fon cheval en poursuivant un loup, & mourut à Rheims de cette chute le 10 Septembre 954 à 38 ans. Il laissa de Gerberge, fille de l'Empereur Henri l'Oiseleur, deux fils Lothaire & Charles. Lothaire lui fuccéda, & Charles ne partagea point avec Lothaire, contre la coutume de ce temps-là. Depuis cette époque le Royaume ne fut plus divisé également entre les frères. L'aîné seul eut le titre de Roi & les cadets n'eurent que de simples appanages. Louis d'Outremer étoit un grand Prince à plusieurs égards, mais il ne se méfioit pas assez des hommes & il étoit souvent trompé.

Louis V le Fainlant, Roi de France après Lothaire son père en 986, se rendit maître de la ville de Rheims, & fit paroître beaucoup de valeur dès le commencement de son règne. Il su empoisonné par la Reine Blanche son épouse, le 21 Mai 987 à' lâge d'environ vingt ans & la seconde année de son règne. Louis étoit d'un caractère turbulent & inquiet; le nom de Fainéant ne convenoit point à un rel homme. Il paroît que ce nom ne lui a été donné que parceque son règne n'offre rien de mémorable.

Louis V est le dernier des Rois de la seconde race.

Louis VI dit *le Gros*, fils de Philippe I, nâquit en 1081, parvint à la Couronne en 1108 & mourut en 1137, après avoit foutenu différentes guerres contre fes vassaux, contre les Anglois & contre l'Empereur Henri V. Louis fut un Prince recommandable par la douceur de fes

mœurs, dit le Préfident Henault, & par toutes les vertus qui font un bon Roi. Trop peu politique, il fut toujours la dupe de Henri I, Roi d'Angleterre, qui l'étoit beaucoup. Ce fut cependant ce Prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étoient emparés. Il en vint à bout par divers moyens. Il établit des communes ; il affranchit des ferfs; il diminua la trop grande autorité des Justices seigneuriales en envoyant des Commissaires pour éclairer la conduite des Juges & des Seigneurs. A la vérité ce fut moins ion ouvrage que celui de l'Abbé Suger, son principal Ministre; mais comme on tient compte aux Rois. de ce qui se fait de mal sous eux. on doit aussi leur tenir compre de ce qui se fait de bien. Louis le Gros est le premier de nos Rois qui air été prendre l'oriflame à Saint-Denis. Louis VII dit le jeune, fils du précédent, né en 1120, fuccéda à son père en 1137, après avoir regné avec lui quelques années. Le commencement de son règne est remarquable par fes démêlés avec la Cour de Rome, excités pat Thibaud Comte de Champagne. Innocent II ayant nommé à l'Archevêché de Bourges, fans avoir égard à l'élection que le Clergé avoit faite, Louis se déclara contre le Pape qui l'excommunia & mit son domaine en interdit. Le Roi s'en vengea sur Thibaud, promoteur de cette guerre sacrée, & mit en 1143 la ville de Vitri à feu & à sang. Les Eglises mêmes ne furent pas épargnées & le peuple réfugié dans les Temples périt comme tout le reste dans les flammes. Saint Bernard persuada à Louis qu'il ne pouvoit expier qu'en Palestine cette barbarie, qu'il eut mieux réparée en France par une administra-

tion fage : l'Abbé Suger ne fut point d'avis qu'il abandonnât le bien certain qu'il pouvoit faire à ses sujets, pour courir à des conquêtes incertaines; mais le prédicateur l'emporta sur le Ministre. L'occasion de cette seconde croifade étoit la prise d'Edesse par Noradin. Le Roi partit en 1174 avec Eléonore sa femme & une armée de 80000 hommes. Il mit le siège devant Damas, & fut obligé de le lever en 1148, par la trahison des Grecs. C'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plupart des Historiens de l'Occident qui ajoutent à cette imputation diverses acculations ausli peu fondées contre les Orientaux, comme celle d'avoir empoisonné les puits & les fontaines : mais si l'on juge de cette feconde croisade par la première & fi l'on s'en rapporte à la Princesse Anne Comnène, fille de l'Empereur Alexis, on ne croira pas les Grecs fort coupables. Son père que Maimbourg a tant noirci, se conduisit ayec les Croifés comme tout Prince fage en auroit agi: son pays étoit innondé par plus de 700000 Latins, fa capitale menacée : l'Empereur Grec trouva le moyen de congédier des hôtes si dangereux 4 force de patience & de sagesse. Le soldat transplanté sous un nouveau ciel & ne refulant rien à fon intempérance, périt de maladie, & de-là l'imputation que l'on fit à l'Empereur Alexis d'avoir infecté les troupes. Il est très probable que le même esprit de prévention fit soupconner ses successeurs de s'être entendus avec les Sarrasins pour faire périr les troupes de Louis le jeune, Ce Prince en revenant en France fut pris fur mer en 1149 par des Roger, Roi de Sicile, Il est surpre-

nant que ce Monarque après de telles aventures, ne fût pas dégouté des croisades : à peine fut-il arrivé qu'il en médita une nouvelle, mais les esprits étoient si refroidis qu'il fut obligé d'y renoncer. Sa femme Eléonore, héritière de la Guienne & du Poiton, qui l'avoit accompagné dans sa course aussi longue que malheureuse, s'étoit dédommagée des fatigues du voyage avec Raimond d'Antioche fon oncle paternel & avec un jeune turc d'une rare beauté, nommé Saladin. Louis crut laver cette honte en faisant casfer son mariage. C'est ainfi qu'il perdit la Guienne, après avoir perdu en Afie fon armée, fon temps & fon honneur. Eléonore répudiée fe maria six semaines après avec Henri II, Duc de Normandie, depuis Roi d'Angleterre, & lui donna en dot le Poitou & la Guienne. La guerre s'alluma entre la France & l'Angleterre en 1156, au fujer du Comté de Toulouse. Louis tantôt vaincu, tantôt vainqueur, ne remporta aucune victoire éclatante. La paix fut conclue entre les deux Monarques en 1161. Elle fut suivie d'une nouvelle guerre terminée en 1177, par la promesse de mariage du second fils de Henri II & de la fille cadette de Louis le jeune. Ce Prince mourut en 1180 à 60 ans d'une paralysie qu'il contracta en allant au tombeau de Saint Thomas de Cantorberi auquel il avoit donné une retraite en France. Louis le jeune étoit pieux, bon, courageux; mais sans politique, sans finesse & toujours emporté par la dévotion très - mal entendue, plus digno d'une femme superstitiouse que d'un Prince.

Grecs & délivré par le Général de Louis VIII, Roi de France, que fa Roger, Roi de Sicile, 11 est surpre- bravoure a fait surnommer le Lion, fils

fils de Philippe Auguste, naquit en 1187 & se signala en diverses expéditions du vivant de son père. Il monta sur le trône en 1223. C'est le premier Roi de la troisième race qui ne fut point sacré du vivant de fon père. Henri III, Roi d'Angleterre, au lieu de se trouver à son facre comme il le devoit, lui envoya demander la restitution de la Normandie; mais le Roi refusa de la rendre & partit avec une nombreuse armée, résolu de chasser de France les Anglois. Il prit sur eux Niort, Saint-Jean d'Angeli, le Limolin, le Périgord, le pays d'Aunis, &c. Il ne restoit plus que la Gascogne & Bordeaux à prendre pour achever de soumettre les Anglois, lorsque le Roi se laissa engager dans la guerre contre les Albigeois. Il fit le siège d'Avignon à la prière du Pape Honoré III & prit cette ville le 12 Septembre 1226. La maladie se mit ensuite dans son armée, le Roi luimême tomba malade, & mourut à Montpensier en Auvergne, le 8 Novembre 1226 à 39 ans. Sa valeur & ses autres vertus l'ont immortalifé.

Louis IX, ou SAINT Louis, fils de Louis VIII, & de Blanche de Caftille, né en 1215, parvint à la Couronne en 1226 sous la tutelle de sa mère, qui réunit pour la première fois la qualité de Tutrice & de Régente. La minorité du jeune Roi fut occupée à soumettre les Barons & les petits Princes, toujours en guerre entr'eux & qui ne se réuniffoient que pout boulever ser l'Etat. Le Cardinal Romain, Légat du Pape, y aida beaucoup la Reine par ses conseils. Thibaud VI, Comte de Champagne, depuis long-temps amoureux de Blanche, fut jaloux de l'ascendant que prenoit Romain & Tome XVI.

arms contre le Roi. Blanche qui avoit méprifé julqu'alors fon amour, s'en fervit avec autant d'habileté que de vertu pour ramener le Comte & pour apprendre de lui les noms, les deffeins & les intrigues des factieux.

Louis parvenu à l'âge de majorité, foutint ce que sa mère avoit si bien commencé; il contint les prétentions des Evêques & des Laïques dans leurs bornes; il appela à fon confeil les plus habiles gens du Royaume; il réprima l'abus de la Juridiction trop étendue des Ecclésiastiques; maintint les libertés de l'Eglise Gallicane, mit ordre aux troubles de la Bretagne, garda une neutralité prudente entre les emportemens de Grégoire IX & les vengeances de *Fréderic II*,& ne s'occupa que du bonheur & de la gloire de fes fujets. Son domaine déjà fort grand s'accrut de plusieurs terres qu'il acheta. Une administration fage le mit en état de lever de fortes armées contre le Roi d'Angleterre Henri III & contre des Vaffaux de France unis avec ce Monarque. Il les battit deux fois; la première à la journée de Taillebourg en Poitou en 1242, la seconde quatre jours après, près de Xaintes où il remporta une victoire complette. Le Roi Anglois fut obligé de fuir devant lui & de faire une paix défayantageuse, par laquelle il promit de payer cinq mille livres sterlings pour les frais de la campagne. Le Comte de la Marche&les autres Vassaux révoltés rentrèrent dansleur de voir & n'en fortirent plus.

Louis n'avoit alors que 27 ans. On voit ce qu'il eût fait s'il fût resté dans sa patrie ; mais il la quitta bientôt après pour passer dans la Palestine. Dans les accès d'une maladie violente dont il sut K k attaqué en 1244, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de prendre la croix contre les infidèles; il fit dès-lors vœu de passer dans la Terre-Sainte. La Reine fa mère, la Reine sa femme, le prièrent de différer jusqu'à ce qu'il fût entièrement rétabli, mais Louis n'en fut que plus ardent à demander la croix. L'Évêque de Paris la lui attacha fondant en larmes, comme s'il eût prévu les malheurs qui attendoient le Roi dans la Terre-Sainte.

Louis prépara pendant quatre ans cette expédition aussi illustre que malheureuse; enfin laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il s'embarqua en 1248 à Aigues-Mortes avec sa femme & ses trois frères : presque toute la chevalerie de France l'accompagna. Arrivé à la rade de Damiette, il s'empara de cette ville en 1249. Il avoit réfolu de porter la guerre en Egypte pour attaquer dans fon pays le Sultan maître de la Terre-Sainte; il passa le Nil à la vne des Infidelles, remporta deux victoires fur eux & fit des prodiges de valeur à la journée de Massoure en 1250. Les Sarrasins eurent bientôt leur revanche; la famine & la maladie contagieuse ayant obligé les François à reprendre le chemin de Damiette, les Sarrasins vinrent les attaquer pendant la marche, les mirent en'déroute & en firent un grand carnage. Le Roi dangereusement malade fut pris près de Massoure avec tous les Seigneurs de la suite & la meilleure partie de l'armée. Il paya 400000 livres pour leur rancon, rendit Damiette pour la sienne & accorda au Sultan une trève de dix ans. Son dessein étoit de repasfer en France; mais ayant appris que les Sarrasins, au lieu de rendre les prisonniers, en avoient fait périr un grand nombre dans les tourmens pour les obliger à quitter leur religion, il fe rendit dans la Paleftine où il demeura encore quatre ans jufqu'en 1254. Le temps de fon féjour fut employé à fortifier & à réparer les places des Chrétiens, à mettre en liberté tous ceux quit avoient été faits prifonniers en Égypte, & à travailler à la converfion des Infidelles.

Arrivé en France, Louis trouva fon Royaume dans un meilleur état qu'il n'auroit dû l'espérer. Son séjour à Paris fit le bonheur de ses sujets. Il établit le premier la Justice de ressort & les peuples opprimés par les Sentences arbitraires des Juges des Baronnies, purent porter leurs plaintes à quatre grands Bailliages royaux créés pour les écouter. Sous lui les hommes d'étude commencerent à être admis aux séances de ses Parlemens, dans lesquelles des Chevaliers, qui rarement savoient lire décidoient de la fortune des citoyens. Il diminua les impôts & révoqua ceux quo l'avidité des Financiers avoit introduits. Il porta des Edits févères contre les blasphémateurs & les impies, bâtit des églises, des hôpitaux, des monastères & réprima les entreprises de la Cour de Rome par cette fameuse Pragmatique fanction donnée en 1268, pour conferver les anciens droits de l'Eglife nommés Libertés de l'Eglife Gallicane. Il reçut en 1259 un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un Prince vertueux. Le Roi d'Angleterre, Henri III, & ses Barons le choisirent pour arbitre de leurs querelles. Le Comte d'Anjou, son frère, dut à sa réputation & au bon ordre de son Royaume l'honneur d'êrre choisi par le Pape pour Roi de Sicile.

Louis augmentoit cependant fes domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne d'Avranches, de Mortagne, du Perche; il pouvoit ôter aux Rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédoient en France; les guerelles de Henri III & de ses Barons lui en facilitoient les moyens; mais il préféra la justice à l'usurparion; il les laissa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limousin, en les faisant renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la Couronne par Philippe Auguste. Treize ans de sa présence réparèrent tout ce que son absence avoit ruiné, lorfqu'il partit pour la feconde croifade en 1270. Il afliéga Tunis en Afrique & mourut devant cette place le 25 Août de la même année d'une maladie contagieuse qui ravageoit son armée. Dès qu'il en fut attaqué il se fit étendre sur la cendre & expira à l'âge de 55 ans avec la ferveur d'un Anachorette & le courage d'un héros.

Saint Louis a été, au jugement de Daniel & du Président Henault, un des plus grands princes & des plus finguliers qui ayent jamais porté le sceptre; compatifiant comme s'il n'avoit. été que malheureux, libéral fans cef-: fer d'avoir une sage économie, intrépide dans les combats, mais sans emportement. Il n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puissans, la justice du l'amour de son peuple excitassent son ame qui hors de la paroiffoit foible, fimple & timide." Prudent & ferme à la tête de ses armées & de fon Confeil, quand il étoit rendu à lui-même; quand il n'étoit plus que particulier, ses domestiques devenoient ses maîtres, fa mère gouvernoit, & les pratiques de la dévotion la plus simple templission fes journées. Il est vrai que ces pratiques étoient annoblies par les vertus solides & jamais démenties qui formoient son caractère.

Louis X, Roi de France & de Navarre, surnommé Hucin, c'eft-àdire mutin, querelleur, succéda à Philippe le Bel fon père, le 29 Novembre 1314, étant déjà Roi de Navarre par Jeanne sa mère, &:s'étant fait couronner en cette qualité à Pampelune le premier Octobre 1307. Il différa son sacre jusqu'au mois d'Août 1315, à cause des troubles de fon Royaume, & parcequ'il attendoit sa nouvelle épouse, Clémence fille du Roi de Hongrie. Pendant cet intervalle, Charles de Valois, oncle du Roi, fe mit à la tête du Gouvernement & fit pendre Enguerrand de Marigni à Montfaucon; gibet que ce Ministreavoit lui-même fait dresser sous le feu Roi. Louis X rappela les Juifs dans son Royaume; fit la guerre sans succès contre le Comte de Flandre, & laissa accabler fon peuple d'impôts sous prétexte de cette guerre. Il mourut à Vincennes le 8 Juin 1316 à 26 ans. Ikeut de Clémence un fils posthume nommé Jean, né le 15 Novembre 1316; mais ce jeune Prince n'ayant vécu que huit jours, Philippe le Long, fecond fils de Philippe le Bel, monta sur le trône.

Louis XI, fils de Charles VII nâquit à Bourges en 1423 ; il fe fignala dans fa jeunefle par plusieurs exploits guerriers contre les Anglois qu'il obligea de lever le siége de Dieppe. La gloire que lui acquit son courage sut ternie par la noirceut de son caractère. Impatient de monter sur le trône, il se révolta contre son père & entraîna dans sa rebellion plusieurs grands Seigneurs.

Kkij

Les dernières années de Charles VII furent remplies d'amertume; son fils causa sa mort. Ce père infortuné mourut, comme on fait, dans la crainte que son enfant ne le fit mourir. Il choisit la faim pour éviter le poifon qu'il redoutoit. Louis XI, parvenu à la Couronne en 1461 par la mort de Charles VII, prit un plan de conduite & de gouvernement entièrement différent. Iliôta. leurs charges aux Officiers & laux Magistrats pour les donner aux rebelles qui l'avoient suivi dans ses retraites en Dauphiné, en Franche-Comté, en Brabant. Il traita la "France comme un pays de conquête."

Il y a peu de tyrans qui ayent fait mouris plus de citoyens par les mains du bourreau & par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent 4000 sujets exécutés sous son regne en public ou en fecrer. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeoit les victimes de sa barbare défiance, font les monumens qu'a laissés ce Monarque. Triftan, Prevôt de son Hôtel & fon ami, étoit le juge, le témoin & l'exécuteur de ses vengeances, & ce roi cruel ne craignoit pas d'y affister après les avoir ordonnées. Lorsque le Duc de Nemours, accusé peut-être sans raison du crime de leze - Majesté, fur exécuté en 1477 par ses ordres; Louis XI fit placer sous l'échafaut les enfans de ce Prince infortuné pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts, & en cet état on les conduisit à la bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvoient étoit un continuel supplice.

Ce cruel Monarque eut pourfes confidens & pour fes ministres des hom-

LOU

mes dignes de lui: il les tira de la boue sonbarbier devint comte de Meulan & Ambassadeur, son tailleur héraur d'armes, fon Médecin Chancelier. Il avilit la nation en lui donnant de si indignes maîtres; aussi sous son regne, il n'y eut ni vertu ni héroïfme. L'obéissance & la bassesse tinrent lieu de tout & le peuple fut enfin tranquille, dit un historien ingénieux, comme les forçats le sont dans une galère : ce cœur artificieux & dut avoit pourtant deux penchans qui auroient du adoucir ses mœurs: l'amour & la dévotion; mais son amour tenoit de son caractère inconstant, bizarre, inquiet & perside, & sa dévotion n'étoit que la crainte superstitiense d'une ame basfe, pusillanime & égarée. Toujours couvert de reliques & d'images, portant à son bonnet une Notre-Dame de plomb, il lui demandoit pardon de ses assassinats & en commettoit toujours de nouveaux. Il fit solliciter auprès du Pape le droit de porter le surplis & l'aumusse & de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Rheims, au lieu d'implorer la miséricorde de l'Etre Suprême pour tant de meurtres commis avec le glaive de la juffice.

Sila nature le fit naître avec un cœur pervers, elle lui donna de grands talens dans l'efprit. Il avoit du courage; il connoiffoit les hommes & les affaires. Il avoit, fuivant fes expreffions, tout fon confeil dans fa tête. Prodigue par politique autant qu'avare par goût, il favoit donner en Roi. 'C'eft à lui que le peuple dut le premier abaillement des Grands. La justice fut rendue avec autant de févérité que d'exactitude fous fon regne. Paris défolé par une contagion fut repeuplé par fes foins; une police rigoureule y regnoit.

S'il avoit vécu plus long-temps les poids & les mesures auroient été uniformes dans ses Etars. Ce fut lui qui établit les postes, afin de satistaire fon goût pour les nouvelles. Deux cens trente couriers à ses gages portoient les ordres du Monarque & les lettres des particuliers dans tous les coins du Royaume. Il est vrai qu'il fit payer chèrement cet établissement ; il augmenta les tailles de trois millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt trois millions d'aujourd'hui ; au lieu que Charles VII n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille francs. En augmentant lon pouvoir fur ses peuples par ses rigueurs, il augmenta son Royaume pass fon industrie. L'Anjou, le Maine, la Provence, la Bourgogne & quelques aurres grands fiefs furent réunis lous lui à la Couronne.

Lorsqu'il sentit la mort s'approcher il se renferma au château du Plessis-les-Tours où l'on n'entroit que par un guichet, & dont les murailles étoient hérissées de pieux de fer. Inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré par la crainte de la mort, par la douleur d'être haï, par les remords & par Fennui, il fit venir de Calabre un pieux hermite révéré aujourd'hui sous le nom de Saint François de Paule. Il se jeta à ses pieds; il le supplia en pleurant de demander à Dieu la prolongation de ses jours; mais le faint homme l'exhorta à penser plutôt à purifier son ame qu'à travailler à rétablir un corps foible & ulé. Envain il crut en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tiroit à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. Il expira le 21 Août 1483 à 60 ans, regardé

comme le Néron de la France. Louis XII, furnommé le Juste ou le Père du Peuple, naquit à Blois en 1462 de Charles Duc d'Orléans, & parvint à la Couronne en 1498 après la mort de Charles VIII. Son humeur bienfaisante ne tarda pas à éclater; il soulagea le peuple & pardonna à ses ennemis. Louis de la Frimouille l'avoit fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, il craignoit son ressentiment; il fut rassuré par ces belles paroles : Ce n'est point au Roi de France à venger les querel. les du Duc d'Orléans. Après qu'il eut réglé & policé son Royaume, diminué les impôts, réprimé les excès des gens de guerre & érabli des Parlemens, il tourn'a ses vues vers le Milanez fur lequel il avoit des droits par son ayeule Valentine, sœur unique du dernier Duc, de la famille des Visconti. Ludovic Sforce s'étoit emparé de ce pays. Le Roi envoya une armée contre lui en 1499, & dans moins de vingt jours le Milanez fut à lui. Il fit son entrée dans la capitale le 6 Octobre de la même année; mais par une de ces révolutions si ordinaires dans les guerres d'Italie, le vaincu rentra promptement dans le pays d'où on l'avoit chassé & recouvra plusieurs places. Sforce, dans ce rétablissement passager, payoit un ducat d'or pour chaque tête de François qu'on lui portoit.

Louis XII fit un nouvel effort; il renvoya Louis de la Trimouillo qui reconquit le Milanez. Les Suisses qui gardoient Sforce le livrèrent au vainqueur. Maître du Milanez & de Genes, le Roi de France voulut encore avoir Naples; il s'unit avec Fersinand le Catholique pour s'en rendre maître. Cette conquête fut faits en moins de qua-

tre mois, en 1501. Le Roi de Naples se remit entre les mains de Louis XII, qui l'envoya en France avec une pension de 120000 livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Le Monarque françois étoit destiné à avoir des prisonniers illustres. Un Duc de Milan étoit son captif & un Roi de Naples son pensionnaire. Ce Prince infortuné ne voulut pas graiter avec Ferdinand le Catholique qui passoit pour perfide & qui l'étoit. A peine Naples fut-il conquis qu'il s'unit avec Alexandre VI pour ôter au Roi de France son partage.

Les Espagnols conduits par Gonfalve de Cordoue, surnommé le Grand Capitaine, défirent les François au combat de Séminare & à la bataille de Cérignoles en 1503, & les chasserent du Royaume de Naples. Le Roi ayant fait la paix en 1505, châtia les Génois révoltés en 1507, fit son entrée dans leur Ville & reprit le Milanez. L'année suivante se fit la fameuse ligue de Cambrai entre le Roi, le Pape Jules II, l'Empereur Maximilien I & Ferdinand, contre les Vénitiens. Louis XII les défit en personne à la célèbre bataille d'Aignadel, le 14 Mai 1509, & prit sur eux Crémone, Padoue & plusieurs autres places; mais Jules II, jaloux de tant de fuccès, fit contre le Roi en 1910, une ligue avec Ferdinand, avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, & avec les Suiffes & les Vénitiens. Il excommunia même le Roi, & mit fon Royaume en interdit : Louis XII indigné de ces procédés, affembla un Concile National à Tours, dans lequel on convint d'affigner un Concile général à Pife, où le Pape seroit cité. Jules II de son côté en convoqua un dans le Palais

de Latran. Gaston de Foix, Duc de Nemours, qui commandoit les François eu Italie, gagna sur les Confédérés la bataille de Ravennes, le 11 Avril 1511, & fut tué après la bataille, en voulant envelopper un reste d'Espagnols qui fe retiroient. La mort de ce Grand Homme entraîna la perte du Milanez, où les Suisses rétablirent Maximilien Sforce, fils de Ludovic. Le Roi se lin alors avec les Vénitiens, & son armée commandée par Louis de la Trimouille reprir le Milanez pour la troisième fois en 1513. Mais les Suisses le défirent peu de temps après à la bataille de Novarre, & chasserent les François du Milanez. Ils attaquèrent enfuite la France Dec Maximilien & les Anglois. Ceux-ci battirent les François près de Guinegathe, le 13 Avril 1513, & après le combat, qui fut appelé la journée des éperons, ils prirent Thérouene & Tournai. Les Suisses de leur côté afliégèrent Dijon, que Louis de la Trimouille sauva. Louis XILdans ces extrémités s'accommoda avec les Suisses, traita avec le Pape Léon X, fit la paix avec les Espagnols, & contracta alliance avec les Anglois, en épousant en troisièmes nôces, le 9 Octobre 1514, Marie sœur de Henri VIII Roi d'Angleterre. Il reprenoit ses projets sur le Milanez, lorsqu'il mourut le premier Janvier 1515, à 53 ans, regretté de tous ses Sujets. C'étoit un Prince juste, clément & magnanime. Il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les recréajamais. Il maintint l'usage où étoient les Parlemens du Royaume de choisir trois Sujets pour remplir une place vacante ; le Roi nommoit un des trois; les dignités de la robe n'é-

toient données alors qu'aux Avocats; elles étoient l'effet du mérite, ou de la réputation qui suppose le mérite. Son Edit de 1499 éternellement mémorable, a rendu fa mémoire chère à tous ceux qui rendent la justice & à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet Edit qu'on fuive toujours la loi, malgré les ordres contraire que l'importunité pourroit arracher du Monarque. Enfin il aima ses Sujets, & témoigna pendant tout son régne un désir extrême de les rendre heureux. Ces belles qualités lui méritèrent le titre de Père du Peuple; éloge infiniment plus glorieux que celui de Grand, d'Auguste, de Vainqueur & de Conquérant ! François I lui fuccéda.

Louis XIII né à Fontainebleau en 1601 de Henri IV & de Marie de Médicis, monta sur le trône en 1610, après l'allassinat de son Père, fous la tutelle & la régence de fa Mère. Cette Princesse changea le système politique du régne précédent & dépensa en profusions, pour acquérir des créatures, tout ce que Henri le Grand avoit amasse pour rendre sa nation puissante. Les troupes à la tête desquelles il alloit combattre furent licenciées, son fidéle ministre Sully fe retira de la Cour, l'état perdit sa considération au dehors & fa tranquillité au-dedans. Les Princes du fang & les Grands Seigneurs, le Maréchal de Bouillon à la tête, remplirent la France de factions. On appaifa les mécontens par le Traité de Sainte Menehould, le 15 Mai 1614; on leur accorda tout & ils se soumirent pour quelque temps.

Le Roi ayant été déclaré majeur le deux Octobre de la même année, convoqua le 27 fuivant les derniers États généraux qu'on a tenus en France. Le résultat de cette assemblée fut de parler de beaucoup d'abus, fans pouvoir remédier prefqu'à aucun. La France resta dans le trouble, gouvernée par le Florentin Concini connu fous le nom de Maréchal d'Ancre. Cet homme obscur parvenu tout - à - coup au faîte de la grandeur, disposa de tout en ministre despotique, & fit de nouveaux mécontens. Le Prince de Condé se retira encore de la Cour, publia un manifeste sanglant, se ligua avec les Huguenots & prit les armes. Le Roi arma de son côté; mais les soldats produisant peu de choses, on eut recours aux négociations. Le Roi conclut avec lui une paix simulée à Loudun en 1616, & le fit mettre à la Bastille peu de temps après. Les Princes à la nouvelle de cet emprisonnement, se préparèrent à la guerre ; ils la firent avec peu de fuccès, & elle finit tout - à - coup par la mort du Maréchal d'Ancre. Le Roi mécontent de la dépendance où fon Ministre le tenoit, & conduit par les confeils de Luynes fon favori, confentit à l'emprisonnement de Concini : Vitri chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & sur la rélistance du Maréchal, il le tua sur le pont du Louvre. L'éloignement de Marie de Médicis réléguée à Blois fuivit ce meurtre. Le Duc d'Epernon, qui lui avoit fait donner la Régence, alla la tirer de cette Ville, & la mena dans ses terres à Angoulême. On l'avoit haïe toute puissante, on l'aima malheureufe.

Louis XIII voyant les difpositions du Peuple, chercha à se raccommoder avec sa mère, & y réussir par le moyen de l'Evêque de Luçon, si connu & si craint sous le nom de Cardinal de Richelieu. La paix se sit à

263

Angoulème en 1619. Mais à peine fut-elle signée qu'on pensa à la violer. La Reine conseillée par l'Évêque de Luçon qui vouloit faire acheter sa médiation, prit de nouveau les armes, mais elle fut obligée de les quitter bientôt après. Le Roi, après s'être montré dans la Normandie pour appaiser les mécontens, passa à Angers où sa Mère s'étoit retirée & la força à se soumettre. La Mère & le Fils se virent à Brissac en verfant des larmes, pour fe brouiller ensuite plus que jamais. La nomination de Richelieu au Cardinalat, fut le seul fruit de ce traité. Louis XIII réunit alors le Bearn à la Couronne par un Edit solemnel. Cet Edit, donné en 1620, restituoit aux Catholiques les Eglifes dont les Protestans s'étoient emparés & érigeoit en Parlement le Confeil de cette Province. Ce fut l'époque des troubles que les Huguenuts excitèrent sous ce règne. Rohan & Soubife, furent les chefs des factieux. Le projet des Calvinistes étoit de faire de la France une République ; ils la diviserent alors en huit cercles, dont ils comptoient donner le gouvernement à des Seigneurs de leur parti. Ils offrirent à Lesdiguières le généralat de leurs armées & cent mille écus par mois; mais Lesdiguières aima mieux les combattre, & fut fait Maréchal général des armées du Roi. Luynes, devenu Connétable en même temps, marcha contre les rébelles vers la Loire, en Poitou, en Bearn, dans les Provinces Méridionales. Le Roi étoit à la tête de cette armée. Presque toutes les villes lui ouvrirent leurs portes; il foumit plus de cinquante places. Ses armes victorieuses dans tout le Royaume échouèrent devant Mon-

tauban, défendu par le Marquis de la Force; il fut obligé de lever le fiège quoiqu'il eût avec lui fix Maréchaux de France ; Luynes étant mort le 15 Décembre de la même année 1621, Louis XIII, excité, par le Cardinal de Richelieu qui avoit fuccédé à la faveur du Connétable, n'en continua pas moins la guerre. Les avantages & les délavantages furent réciproques de part & d'autre. Le Roi donna une grande marque de courage en Poitou, lorsqu'à minuit à la tête de ses gardes, il passa dans l'île de Ré dont il chassa Soubife, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poste. Il ne se signala pas moins au siège de Royan en Xaintonge; il monta trois ou quatre fois sur la banquette pour reconnoître la place avec danger évident de sa vie.

Cependant les huguenots se lassoient de la guerre; on leur donna la paix en 1623. Pendant cette courte paix Louis XIII, rétablit la tranquillité dans la Valteline en 1624 & secourut en 1625 le Duc de Savoie contre les Génois. Les troupes Françoises & les Piémontoises firent quelques conquêtes qu'elles perdirent prelqu'aufficôt. Les Huguenots avoient recommencé la guerre toujours sous le prétexte de l'inuxécution des traités. La Rochelle, le boulevard des Calvinistes, reprit les armes & fut secourue par l'Angleterre. Les vaisseaux Anglois furent vaincus près de l'île de Ré, & cette île, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres fut de nouveau à la France. Richelieu méditoit un coup plus important, la prise de la Rochelle même. Une femme, (c'étoit la mère du Duc de Rohan, chef des hérétiques révoltés) défendit cette ville pendant un an contre

Contre l'Armée Royale, contre l'acrivité du Cardinal de Richelieu & contre l'intrépidité de Louis XIII qui affronta plus d'une fois la mort à ce siège. Elle se rendit enfin le 28 Octobre 1628, après avoir Couffert toutes les extrêmités de la faim. On dut la reddition de la place à une digue de cinq cens pieds de long que le Cardinal de Richelieu fit construire à l'exemple de celle -qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Cette digue achevée par. Pompée Tragon, dompta la mer, la Hotte Angloife & les Rochellois. Les Anglois travaillèrent envain à la forcer; ils furent obligés de retourner en Angleterre & le Roi entra enfin dans la ville rébelle, qui, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII, avoit été armée contre les Maîtres. "Ce dernier fiège couta quarante milslions. Les fortifications furent démo-. ·lies, les foffés comblés, les priviléges de la ville anéantis & la Religion. Catholique rétablie. La prise de la Rochelle fut fuivi d'un Edit appelé l'Edit de grace dans lequel le Roi -parla en Souverain qui pardonne. Aptès cet évènement, le Roi partit pour secourir le Duc de Nevers, nouveau Duc de Man--toue, contre l'Empereur qui lui refusoit l'investiture de ce Duché. Arrivé en Piemont, il força le pas de Suse en 1629, ayant sous lui les Maréchaux de Créqui & de .Bassonpierre; battit le Duc de'Savoie & signa un traité à Susé, par lequel ce Prince remit cette ville pour stireté de ses engagemens. Louis XIII fit ensuite lever le siège de Cafal & mit fon allie en polsellion de son état. Le Duc de Savoie n'ayant rien exécuté du traité de Sufe, la guerre fe renouvela - en Savoie, en Piémont & dans le l Tome XVI.

265

refte de l'Italie. Le Marquis de Spinosa occupoit le Montferrat avec une armée Espagnole. Le Cardinal de Richelieu voulut le combattre lui même & le Roi le suivit bientôt après. L'Armée Françoise s'empare de Pignerol & de Chamberri en deux jours, le Duc de Montmorenci remporta avec peu de troupes une victoire signalée au combat de Veillane sur les Impériaux, les Espagnols & les Savoisiens, en Juillet 1630. La même armée défit peu de temps après les Espagnols du Pont de Carignan & délivra Cafal. Ces fuccès amenèrent le traité de Quiérasque concluen 1631 & ménage par Mazarin, depuis Cardinal. Le Duc de Nevers fut confirmé dans la possession de les États.

Louis XIII & Richelieu de retour à Paris, y trouvèrent beaucoup plus d'intrigues qu'il n'y en avoit en Italie entre l'Empire, l'Espagne, Rome & la France. Ga(ton d'Orléans frère unique du Rot & la Reine mère, tous deux mécontens & jaloux du Cardinal, se retirerent, l'un en Lorraine & l'autre à Bruxelles : se voyant sans reffource dans ce pays; Gaston porta le malheur qui l'accompagnoit en Languedoc, dont le Duc de Montmorenci étoit Gouverneur. Montmorenci engagé dans sa révolte, fut blesse & fait prisonnier à la rencontre de Castelnaudari, le premier Septembre 1632. Le moment de la prise de ce Général fut celui du découragement de Gaston & du triomphe de Richelieu. Le Cardinal fie faire le procès au Duc de Monmo-'renci, & celui-ci eut la tête tranchée à Toulouse fans que le souvenir de ses victoires pût le sauver.

Gaston toujours fugitif, avoit passé "de Languedoc à Bruxelles, & de Bru-

L 1

xelles en Lorraine. Le Duc Charles 1V fut la victime de fa complaifance pour lui. Le Roi réunit le duché de Bar à la Couronne ; il s'empara de la ville de Nancy en 1633, & l'année fuivante de tour le Duché.

Gaston ayant fait cette année, un traité avec l'Espagne, sut invité de se reconcilier avec le Roi, & accepta la paix qu'on lui offrit. Les Espagnols toujours ennemis fecrets de la France, parce que la France étoit amie de la Hollande, furprirent Trèves le 26 Mars 1635, égorgèrent la garpison Françoise & arrêterent prisonnier l'Electeur qu' s'étoit mis sous la protection du Monarque françois. La guerre fut auflitôt déclatée à l'Espagne. Il y eut une ligue offensive & défenfive entre la France, la Savoye & le Duc de Parme. Victor-Amédée en fut fait Capitaine Général. Les évènemens de cette nouvelle guerre, qui dura quinze ans contre l'Empe reur, & vingt cinq contre l'Espagne, furent mêlés d'abord de bons & de mauvais succès. On se battit en-Alface, en Lorraine, en Franche-Comté & en Provence, où les Efpagnols avoient fait une descente. Le Duc de Rohan les battit sur les bords du lac de Cosme le 18 Avril 1636; mais ils prenojent Corbie d'un autre côté. Cet échec met l'effroi dans Paris, on y lève vingtmille hommes, laquais pour la plupart ou apprentis. Le Roi s'avance en Picardie & donne au Duc d'Orléans la Lieurenance générale de fon Armée, forte de cinquante mille hommes. Les Espagnols furent obligés de repasser la Somme; & les Impériaux qui avoient pénétré en Bourgogne, repoussés jusqu'au Rhin par le Cardinal de la Valette & le Duc de Veimar, qui leur firent périr près de huit mille hommes.

L'année suivante 1637 fut encore plus favorable à la France. Le Comte d'Harcourt reprit les îles de Létins qu'occupoient les Espagnols depuis 1635. Le Maréchal de Schomberg les battit en Rouffillon, le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui en Italie, tandis que le Cardinal de la Valeue prenoit Landreci & la Capelle, le Maréchal de Châtillon Yvoi & Damvilliers, & que le Duc de Veimar battoit les Lorrains. Ce général soutint la gloire des armes Françoiles en 1638. Il gagna une bataille complette dans laquelle il fit quatre Généraux de l'Empereur prisonniers, entr'autres le fameux Jean de Wert. Louis XIII eut l'année suivante, 1639 six armées sur pied, mine vers les Pays-Bas, une autre vers le Luxembourg; la troisième sur les frontières de Champagne, la quatrième en Languedoc, la cinquième en Italie & la fixième en Piémont. Celle du Luxembourg, commandée par le Marquis de Feuquière qui affiégeoit Thionville, fut défaite par Picolomini. La fin de l'année 1840 fut plus heureuse. LaCaralogne se donna à la France; le Portugal fe révolta contre l'Espagne & donna le sceptre au Duc de Bragance.

On négocioit toujours en faifant la guerre ; elle étoit au dedans & au dehors de la France. Le Comte de Soiffons, inquiété par le Cardinal de Richelieu, figna un traité avec l'Espagne, & excita des rebelles dans le Royaume : il remporta une victoire à Marsée qui auroit été funeste au Cardinal, fi le Vainqueur n'y avoit trouvé la mort. Le Maréchal de la Meilleraie & le Maréchal de Brezé eurent quelques fuccès en Allemagne. La



guerre y fut continué en 1642, avec | défavantage; mais on fut heureux silleurs. La Meilteraie fit la conquête du Rouffillon: Tandis qu'on enlevoit cette Province à la maison - d'Autriche, il se formoit une confpiration contre le Cardinal. Cinq mars, Grand Ecuyer, qui étoit à la tête de ce complot, fut puni de mort. On dis que le Roi dont il avoit été le favori & qui l'avoit appelé fouvent cher ami, tira la montre de sa poche à l'heure de l'exécution, & dit : je crois que le cher ami fait à présent une vilaine mine.

Pendant ces intrigues fanglantes, Richelieu & Louis XIII tous deux attaqués d'une maladie mortelle, étoient près de descendre au tombeau: ils moururent l'un & l'autre, le Ministre le 4 Décembre 1642, & le Roi le 14 Mai 1643, dans la 42^{me} année de son âge, à pareil jour que son père Henri IV, après un régne de trente trois ans.

Louis XIII maître d'un beau Royaume, mais né avec un caractère un peu sauvage, ne goura jamais les plaisirs de la grandeur, s'il en est, ni ceux de l'humanité; toujours sous le joug, & toujours voulant le secouer, malade, triste, fombre, infupportable à lui-même & à ses Courtisans, son goût pour la vie retirée l'attachoit à des favoris dont il dépendoit, jusqu'à ce qu'on lui en est substitué d'autres; car il·lui en falloit ; & le titre de favori étoit alors, dit le Prélident Henault, comme une charge dans l'Etat : le Cardinal de Richelieu le domina toujours, & il.n'aima jamais ce Ministre, auquel il se livra sans réserve. Il eut des maîtresses comme des favoris ; il en étoit jaloux, il leur faisoit part de sa mélancolie, & c'étoir où ses sentimens se bor-

267 noient. Les vues de ce Prince étoient droites, son esprit sage & éclairé, son cœur porté à la piété, mais à cette piete qui tient beaucoup de la pusillanimité & non pas à cette qui est la vertu des grandes ames. Il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien, & son Ministre ne le gouvernoir qu'en le perfnadanr. Auffr vaillant que Henri IV, mais d'une valeur sans éclat, il n'eut pas été bon pour conquérir un Royaume. La providence, dit l'illustre Auteur déjà cité, le fit naître dans le moment qui sui étoit propre : plutôt, il eût été trop foible; plus tard, trop circonfpect. Fils & père de deux de nos plus grands Rois, il affermit, le trône encore ébranlé de Henri IV & prépara les merveilles du régne de Louis XIV.

LÒU

Lours XIV, ne à Saint Germain-en-Laye, le 5 Septembre 1638, fut surnommé Dieu-Donné, parce que les François le regardèrent comme un présent du Ciel accordé à leurs vœux, après vingt-deux ans de stérilité d'Anne d'Autriche. La gloire de son régne lui acquit ensuire le furnom de Grandi Il parvint à la Couronne le 14 Mai 1643, sous la régence d'Anne d'Autriche, sa mère. Cette Princesse fut obligée de continuer la guerre contre le Roi d'Espagne Philippe IV, son frère. Le Duc d'Enguien, Général des armées Françoises, gagna la bataille de Rocroy, qui entraîna la prise de Thionville & de Barlemon. Le Maréchal de Brezé battit peu de temps après la flotte Espagnole à la vue de Carthagêne, tandisque le Maréchal de la Mothe remportoit plufieurs avantages en Catalogne. Les Espagnols reprirent Lérida l'année d'après, & firent lever le siège de Tatragone ; mais la fortune étoit Llij

favorable aux François en Allemagne & en Flandre : le Duc d'Anguien se rendit maître de Philisbourg & de Mayence ; Raze prit Oppenhein & le Maréchal de Turenne conquit Wormes, Landau, Nieustat & Manheim.

L'année suivante, 1645, sut encore plus glorieuse à la France. Le Roi étendit ses conquêtes en Flandre, en Artois, en Lorraine & en Catalogne. Torftenson Général des Suédois, alliés de la France, remporta nne victoire fur les Impériaux dans la Bohême. Le Maréchal de Turenne prit Trèves & y rétablit, l'Electeur, devenu libre pat la médiation du Roi. Le Duc d'Anguien que nous nommerons le Prince de la Condé, gagna la bataille de Nortlingue, prit Furnes & Dunkerque l'année d'après, & remporta une victoire complette fur l'Archiduc dans les plaines de Lens en 1648, après avoit réduit Ypres. Le Duc d'Orléans, frère du Roi s'éroit diftingué par la prife de Courtrai, de Bergues & de Mardigues; la flotte Espagnole avoit été battue sur les côtes d'Italie par une flotte Fran çoife de vingt vaisseaux & vingt galères qui composoient presque toute la marine de France ; Guébriant avoit pris Rotheweil; le Comte de Harcourt Balaguier. Ces fuccès ne contribuèrent pas peu à la paix conclue à Munster en 1648, entre le Roi, l'Empereur Ferdinand III, Christine Reine de Suéde & les États de l'Empire. Par ce traité Merz, Toul, Verdun, Mayence & l'Alface demeurèrent au Roi en toute fouveraineré. L'Empereur & l'Empire lui cédèrent tous leurs droits sur cette Province, sur Brislac, sur Pig :erol & fur quelques autres places Dans le temps que cette paix l

avantageule failoit respecter la puissance de Louis XIV, ceRoin se voyoit réduit par les Frondeurs, parti formé contre le Cardinal Mazarin, son Ministre, à quitter sa capitale. Il alloit avec sa mère, son frère & le Cardinal de province en province, poursuivi parses propres Sujets. Les Parisiens. excités par le Duc de Beaufort, parle Coadjuteur de Paris & surtout: par le Prince. Condé, levèrent des sroupes, & il en couta du fang avant que la paix se fit. Le Duc de: Bouillon & le Duc de la Rochefoucault, partifans des Frondeurs, firent soulever la guienne qui ne putse calmer que par la présence du Roix & de la Reine régente. Les Espagnols profitant de ces troubles, faisoient diverses conquêtes par euxmêmes ou par leurs allies, en, Champagne, en Lorraine, en Catalogne & en Italie ; mais le Maréchal du Plessis Praslin les battit à Rethel, & après avoir gagné une. bataille contre le Maréchal de Turenne, lié avec le Duc de Bouillon, fon frère, il recouvra Châneau-Porcien & les autres. Villes entre la Meuse & la Loire.

Le Roi devenu majeur, tint fon lic: de Justice en 1651, pour déclarer sa majorité. L'éloignement du Cardinal Mazarin retiré à Cologne, sembloit avoir rendu la tranquillitéà la France : lon retour en 1652, ralluma la guerre civile. Le Parlement de Paris avoit donné envain plusieurs Arrêts contre lui; ils furent cassés par un Arrêt du Conseil d'Etat. Le Prince de Condé irrité de ce que le Cardinal l'avoit fait mettre en prison au commencement de cette guerre domestique, le tourna du côté des rebelles, & fut nommé Généralissime des ar-

mées. Il défit le Maréchal d'Horquincourt à Bléneau; mais ayant été attaqué par l'armée Royale dans le fauxbourg Saint-Antoine, il auroit été pris prifonnier, fi les Pafiens ne lui avoient ouvert leurs portes & n'avoient fait tirer fur les Troupes du Roi le canon de la Baftille. On négocia bientôt de part & d'autre pour appaifer les troubles. La Cout fe vit obligée de renvoyer Mazarin qui en étoit le prétexte.

Cependant les Espagnols profitoient de nos querelles pour faire des Conquêtes. L'Archiduc Léopold. prenoit Graveline & Dunkerque ;, Dom Juan d'Autriche Barcelone; le Duc de Mantoue, Cafal ; mais à peine la tranquillité fut rendue à la France, qu'ils reperdirent ce qu'ils avoient conquis. Les Généraux François reprirent: Rethel, Sainte - Menchould, Bar, Ligny ;, le Maréchal de. Grancey gagna une bataille en Italie contre. le Marquis de Caracène; on eutdes fuccès en Catalogne ; le Maréchal de Turennes battit l'armée EL .pagnole en 165,4,5 réduisst le Quefnoy, & fit lever le siège d'Arras. Cet exploit important rassura la France & le Cardinal Mazarin retourné de nouveau en France, & dont la fortune, dit le Président Hénaulr, dépendoit presque de l'évenement de cette journée. Le Roi ne s'y trouva point, & auroit pu y être. Ce fut dans cette guerre qu'il fit sa première, campagne; il étoit allé à la tranchée au siège de Stenai ; mais le Cardinal ne voulut pas qu'il exposât davantage fa personne de laquelle dépendoient le repos de l'état & la puissance du Ministre. Le Maréchal de Turenne foutint la réputation les années suivantes, & se signala suttout en 1638; il prit Saint Venant, Bourbourg, Mardick, Dunkerque, Furnes, Dixmudes, Ypres, Mortagne. Le Prince de Condé & Dom Juan ayant ramassé toutes leurs forces, tentèrent envain de secourir Dunkerque; il les désit entièrement à la journée des Dunes.

La France-puissante au dehors par la gloire de ses armes, & sollicitée de faire la paix, la donna à l'Espagne en 1659. Elle fut conclue dans l'île des Faisans par Mazarin & Dom Louis de Haro, Pléniporentiaires des deux Puissances, après vingt-quatre conférences. Les principaux articles de ce traité furent le mariage du Roi avec l'Infante Marie - Thérèfe, la restitution de plusieurs places pour la France, celle de Juliers pour l'Electeur Palatin, & le rétablissement du Prince de Condé. Le mariage du Roi fait à S. Jean de Luz avec beaucoup de magnificence, couronna cette paix. Les deux époux revinrent triomphans à Paris, & leur entrée dans cette Capitale eur un éclat dont on se souvint long-temps: le Cardinal Mazarin mourut l'aunée fuivante, 1661.

Le Roi, qui par reconnoissance n'avoit ofé gouverner de son vivant, prit en main les rènes de son Empire & les tint avec une fermeté qui surprit dans un jeune Monarque, qui n'avoit. montré jusqu'alors que du goût pour les plaisirs. Fout prit une tace nouvelle. Il fixa à chacun de fes Ministres les bornes de son pouvoir, se faisant rendre compte de tout à des heures réglées, leur donnant la confiance qu'il falloit pour accréditer leur ministère, & veillant fur eux pour les empêcher d'eu trop abuser. Une chambre fur établie pour mettre de l'ordre dans.

269

les finances dérangées par un long brigandage. Le sur-Intendant Fouquet, condamné par des Commilsaires à un bannissement, eut pour successeur le grand Colbert, Ministre qui répara tout, & qui créa Je commerce & les atts. Des colonies Françoises partirent pour s'établir à Madagascar 80 à la Cayenne ; les Académies des Sciences, de peinture & de sculpture furent établies; des manufactures de glace, de points de France, de toiles de laines, de tapisseries érigées dans tout le Royaume. On projetoit dèslors de rétablir la marine, de former une Académie d'Architecture; d'envoyer dans les différens endroits de l'Europe & de l'Afrique, des Savans & des Mathématiciens chercher des verités. Le canal de Languedoc pour la jonction des deux mers fut commencé; la discipline rétablie dans les troupes; l'ordre dans la Police & dans la Justice; tous les arts furent encouragés au dedans & même au dehors du Royaume; soixante Savans de l'Europe reçurent de Louis XIV, des récompenses & furent étonnés d'en être connus. Quoique le Roi ne soit pas votre Souverain, leur écrivoit Colbert, il veut être votre bienfaiteur, il vous envoie cette lettre de change comme un gage de son estime; Un Florentin, un Danois recevoient de ces lettres datées de Versailles. Plusieurs étrangers habiles furent appelés en France & récompensés d'ane manière digne d'eux, Louis XIV faisoit à vingtdeux ans ce que Henri IV avoit fait à cinquante. Né avec le talent de régner, il favoit se faire respecter par les Puissances étrangères, autant qu'aimer & craindre par ses Sujets. Il exigea une réparation au-

thentique en 1662, de Pinfuke faite au Comte d'Estrades fon Ambastadeur à Londres, par le Baron de Bacteville, Ambastadeur d'Espagne, qui prétendoit le pas fur lui. La fatisfaction que lui sit deux ans après le Pape Alexandre VII de l'attentat des Corses sur le Duc de Créquy, Ambassadeur à Rome, ne sur pas moins éclarante. Le Cardinal Chigi, Légat & Neveu du Pontise, vins en France pour faire au Roi des excuses publiques.

Quoique la paix régnât dans tous les états chrétiens, les troupes de France ne demeurèrent pas oisives; le Roi envoya contre los Maures une petite Armée qui prit Gigeri & secourut les Allemands contre les Turcs. Ce fut principalement à fes troupes conduites par les Comtes de Coligni & de la Feuillade qu'on dut la victoire de Saint Gothard, en 1664. Ses armes triomphoient fur mer comme fur terre. Le Duc de Beaufort prit & coula à fond un grand nombre de vaisseux Al-gériens. Les Anglois & les Hollandois étoient alors en dispute pour leur commerce : le Roi allié avec les derniers les secourut contre les premiers. Il y eut quelques batailles navales : les Anglois perdirent l'île de Saint Christophe, mais ils y rentrèrent par la paix conclue à Breda en 1667. Philippe IV, père de la Reine, étoit mort deux ans auparavant; le Roi croyoit avoit des prétentions sur son héritage & fur tous les Pays-Bas. Il marcha en Flandre pour les faire valoir, comptant encore plus sur ses forces, que sur ses raisons. Il étoit à la tête de trente-cinq mille hommes; Turenne étoit sous lui le Général de cette armée. Louvois, nouveau Ministre de la guerre & digne

émule de Colbert, avoit fait des préparatifs immenses pour là campagne. Des magalins de toute efpèce étoient distribués sur la frontière. Louis couroit à des conquêtes assurées. Il entra dans Charleroi comme dans Paris. Ath, Tournai furent pris en deux jours; Furnes, Armentières, Courtrai, Douai ne tinrent pas davantage. Lille, la plus florissante ville de ce pays, la seule bien fortifiée, capitula après neuf jours de siége. La conquête de la Franche-Counté faite l'année suivante, 1668, fut encore plus rapide. Louis XIV entra dans Dole au bout de quatre jours de fiége, douze jours après son départ de Saint Germain : enfin dans trois femaines toute la Province lui fut soumise. Tant de fortune réveilla l'Europe assoupie ; un traité entre h Hollande, l'Angleterre & la Suéde pour tenir la balance de l'Europe & réprimer l'ambition du jeune Roi, fut proposé & concluen cinq jours; mais il n'eur aucun effet. La paix fe fit avec l'Espagne à Aix la Chapelle, le 2 Mai de la même année. Le Roi se priva de la Franche-Comté par ce traité & garda les villes conquises dans les Pays-Bas.

Pendant cette paix, Louis continua comme il avoit commencé, à régler, à fortifier, à embellir fon Royaume. Les ports de mer auparavant déferts, furent entourés d'ouvrages pour leur ornement & leur défenfe, couverts de navires & de matelots. L'Hôtel des Invalides, où des foldats bleffés trouvent les fecours fpirituels & temporels, s'élevoit en 1671 avec une magnificence vraiment Royale. L'Obfervatoire étoit commencé depuis 1665. On traçoit une méridienne d'un bout du Royaume à 271

l'autre. Les traductions des bons uateurs grecs & latins s'imprimoient au Louvre à l'usage du Dauphin, confié aux foins des plus éloquens & des plus favans hommes de l'Euroff. Rien n'étoit négligé. On bâtiffoit des citadelles dans tous les coins de la France & on formoir un corps de troupes composé de quatre cens mille foldats. Ces troupes furent bientôt néceffaires. Louis XIV résolut de conquérir les Pays-Bas & commença par la Hollande, en 1672. Au mois de Mai, il paffa la Meufe avèc fon armée commandée sous lui par le Prince de Condé & par le Vicomte de Turenne.Orfoi, Vefel, Rhinbergue, Emeric, Grol furent réduits en dix jours. Toute la Hollande s'attendoit à passer sons le joug dès que le Roi feroit au delà du Rhin; il y fus bientôt. Ses troupes pafserent ce fleuve en présence des ennemis. La reddition de plus de quarante places fortes fut le fruit de ce passage. Les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Owerifsel se rendirent. Les états, assemblés à la Haye, se sauvèrent à Amsterdam avec leurs biens & leurs papiers. Dans cette extrémité ils font percer les digues qui rerenoient les eaux de la mer. Amsterdam fur comme une vaste forteresse au milieu des eaux entourée de vaisseaux de guerre, qui eurent allez d'eau, pour se ranger autour de la ville. Il n'y avoit plus de conquêtes à faire dans un pays inondé. Louis quitte son armée, laissant Turenne & Luxembourg achever la guerre. L'Europe effrayée de ses succés étoit dès-lors conjurée contre lui. L'Empereur, l'Espagne, l'Electeur de Brandebourg réunis étoient de nouveaux ennemis à combattie.

Louis XIV, afin de regagner la fupériorité d'un autre côté, s'empara de la Franche-Comté. Turenne entra dans le Palatinat : expédition glorieuse si ses troupes n'y avoient commis des exils horribles. Le Comte de Schomberg battit les Espagnols dans le Rouifillon. Le Prince de Condé défit le Prince d'Orange à Sénef. Turenne qui avoir passé le Rhin à Philisbourg, remporta plusieurs victoires fur le vieux Caprara, fur Charles IV Duc de Lorraine, sur Bournonville. Ce Général fachant tour à tour reculer comme Fabius & avancer comme Annibal, vainquit l'Electeur de Brandebourg à Turckheim en 1675', tandis que les autres Généraux de Louis XIV soutenoient la gloire de fes armes.

Tant de prospérités furent troublées par la mort de Turenne. Ce Général, la terreur des ennemis & la gloire des armes françoises fut tué d'un coup de canon au milieu de fes victoires, dans le temps qu'il fe préparoit à battre Montécuculi. Le Prince de Condé fit ce que Turenne auroit fait; il força le Général Allemand à repasser le Rhin. Le Maréchal de Créquy eur moins de bonheur, quoiqu'il eût autant de courage; il fut mis en déroute au -combat de Conforbrick & fut fait prisonnier dans Tréves. La fortune fut entièrement pour les François en 1676. Le Duc de Vivonne, secondé par Duquesne, Lieutenant Général de l'armée navale de France, gagna deux batailles contre Ruyter, Amiral de Hollande, qui périt dans la dernière & qui fut regretté par Louis XIV, comme un grand homme. Ce Monarque étoit alors en Flandre où Condé, Bouchain, Aire, & le fort de Linck

reçurent ses loix. La campagne de 1677 s'ouvrit par la prise de Valenciennes & de Cambtai. La première fut emportée d'allaut & l'autre par composition. Philippe Duc d'Orléans, frère unique du Roi, gagna contre le Prince d'Orange la bataille de Cassel : liou célèbre par la victoire qu'un autre Philippe Roi de France y avoit remportée trois cent cinquante ans auparavant. Le Maréchal de Créquibattit le Prince Charles de Lorraine auprès de Strasbourg, l'obligea de repasser le Rhin, & l'ayant repassé lui-même affiégea & prit Fribourg.

Nos succès n'étoient pas moindres en Flandre & en Allemagne. Le Roi forma kui-même en 1678, le siège de Gand & celui d'Ypres & le rendit maître de ces deux places. L'Armée d'Allemagne sous les ordres de Créquy, mit les ennemis en déroute à la tête du Pont de Rhinsfeld & brûla celui de Strasbourg, après en avoir occupé tous les forts en présence de l'armée ennemie. Certe glorieuse campagne finit par la paix que Louis XIV donna à l'Europe, & qui fut lignée pat toute les Puissances en 1678. Il y eut trois traités, l'un entre la France & la Hollande, le second avec l'Espagne, le troisième avec l'Empereur & avec l'Empire à la réserve de l'Electeur de Brandebourg. Par ces traités la France relta en possession de la Franche-Comté qui lui fut annexée pour toujours, d'une partie de la Flandre Espagnole & de la Forteresse de Fribourg ; ce qu'il y eut de remarquable dans le traité figné avec les Hollandois, c'est qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672, ils furent les seuls à qui tout fut rendu. On venoit de figner cette paix

paix à Nimégue, lorsque le Prince d'Orangetenta vainement de la rompre, en livrant l'inutile combat de Saint-Denis, où le Duc de Luxembourg triompha malgré la rufe & la mauvaise foi de son adversaire. Louis XIV ayant dicté des lois à l'Europe, victorieux depuis qu'il régnoit, n'ayant assiégé aucune place qu'il ne l'eût prise, à la fois conquérant & politique, mérita le furnom de Grand que l'Hôtel de Ville de Paris lui détéra en 1680. Ce Monarque fit de la paix un temps de conquête; l'or, l'intrigue & la terreur lui ouvrirent les portes de Strasbourg & de Casal, ville appartenante au Duc de Mantoue, qui y laissa mettre garnison Françoise. Louis XIV craint partout, ne songea qu'à se faire craindre davantage. Le Pape Innocent XI, ne s'étant pas montré favorable au destein qu'avoit le Roi d'étendre le droit de Régale fur tous les Diocèses de sa domination, ce Prince fit donner une déclaration par le Clergé de France, renfermée en quatre propofitions qui sont le résultat de tout ce qu'on avoit de mieux fur la puifsance Eccléfiastique. La première, est que le Pape n'a aucune autorité fur le temporel des Rois; la seconde que le Concile est au-dessus du Pape; la troisième que l'usage de la Puiffance Apostolique doit être réglé par les canons; & la quatrième qu'il appartient principalement au Pape de décider en matière de foi; mais que fes décisions ne sont irréformables qu'après que l'Eglise les a reçues.

Louis en veillant fur l'Eglife, ne négligeoit pas les autres parties de son Empire. Il établit une Chambre contre les Empoisonneurs, qui en ce remps là infectoient la *Toma XVI*. 273

France. Une chaire de droit François fut fondée, tandis que d'habiles gens travailloient à la réforme des lois. Le can: 1 de Languedoc fut enfin navigable en 1681. Le Port de Toulon sur la Méditerranée fut construit à frais immenles, pour contenir cent vaisseaux de ligne, avec un arsenal & des magalins magnifiques; sur l'Océan, le port de Brest se formoit avec la même grandeur ; Dunkerque, le Havre de Grace se remplissoient de vaisseaux; la nature étoit forcée à Rochefort; des compagnies de cadets dans les places, de gardes marines dans les ports, furent instituées & composées de jeunes gens qui apprenoient tous les arts convenables à leur profession sous des maitres payés du trésor public ; soixante mille matelors étoient rerenus dans le devoir par des lois aussi sévères que celles de la discipline militaire; enfin on comptoit plus de cent gros vaisseaux de guerre dont plusieurs portoient cent canons : ils ne restoient pas oisifs dans les ports. Les escadres sous le commandement de du Quesse nettoyoient les mers infestées met les Corfaires de Barbarie. Alger fut bombardé en 1684, & les Algériens furent obligés de faire toutes les soumissions qu'on exigea d'eux. Ils rendirent tous les Esclaves Chrétiens & donnèrent encore de l'argent. La République de Gênes ne s'humilia pas moins devant Louis XIV que celle d'Alger. Genes avoit vendu de la poudre aux Algériens & des Galères aux Espagnols : elle fut bombardée en 1695, & n'obtint sa tranquillité que par une satisfaction proportionnée à l'offense : le Doge accompagné de quatre Sénateurs, Мm

vint à Verfailles faire tout ce que le Roi voulut exiger de la patrie. La loi de Gênes est que le Doge perd fa dignité & fon titre dès qu'il est forti de la Ville ; mais Louis voulut qu'il les confervât. Des Ambassadeurs qui se disoient envoyés du Roi de Siam pour admirer sa puissance, avoient flatté l'année d'auparavant le goût que le Monarque François avoit pourles choses d'éclat.

Tout sembloit alors garantir une paix durable; Louis XIV y comptoit si bien qu'il signala sa puillance par un coup d'autorité qui donna plusieurs sujets à l'Eglise, mais qui malheureusement en enleva beaucoup plus à l'Etat. L'Edit de Nantes, donné par Henri IV en faveur des Calvinistes, fut révoqué en 1685. Cette révocation eut de triftes effets par les violences dont on usa pour ramener les sectaires. Les troupes furent employées à faire des converfions que la parole divine, le bon exemple des Catholiques & la douceur compatissante des Ministres d'un Dieu de paix auroient bien mieux opérées. Près de cinquinte mille familles en trois ans de temps sortirent du Royaume & portèrent chez les Etrangers les arts, les manufactures & les tréfors de la France. Une ligue contre Louis XIV se formoit secretement en Europe, entre le Duc de Savoie, l'Electeur de Bavière, l'Electeur de Brandebourg & plufieurs autres Princes, excités par le Prince d'Orange l'ennemi le plus implacable de Louis XIV. L'Empereur, le Roi d'Espagne, en un mot tous les Confédérés de la dernière guerre s'unirent à eux. Cette ligue connue fous le nom de ligue d'Augsbourg, éclata en 1687. Pour]. la rendre encore plus formidable on forma le projet de chasser Jac ques II du trône de la Grande Bretagne, & d'y placer le Prince Guillaume d'Orange. Ce dessein fut exécuté l'année d'après. Le Dauphin fils anique du Roi, ouvrit la campagne par la prise de Philisbourg; fon armée victorieuse fut conduite dans le bas Palatinat. Depuis Bâle jusqu'à Coblentz tout fut soumis le long du Rhin, mais les Confédérés ayant réuni leurs forces, les François abandonnèrent à leur approche toutes les places qu'ils avoient prifes depuis le siège de Philisbourg.

L'année suivante 1690 fut plus heureufe. Le Maréchal de Luxembourg gagna une bataille sur le Prince de Valdek, à Fleurus. La flotte du Roi commandée pat le Comte de Tourville, défit dans la Manche les flottes d'Angleterre & de Hollande. Catinat se rendit maître du Pas-de-Suze, prit Nice, Villefranche, & remporta la victoire de Stafarde contre les troupes du Duc de Savoie. Le Prince d'Orange fut obligé de lever le siège de Limerick en Itlande. Mons dans les Pays-Bas, Valence en Catalogne, Carmagnole & Montmélian en Savoie furent les conquêtes de la campagne fuivante. Ces succès furent contrebalancés par la perte de la bataille navale de la Hogue, en 1692. Le combat dura depuis le matin jusqu'à la nuit, avec des efforts signalés de valeur de la part de nos troupes ; cinquante de nos vaisseaux combattirent contre quatre-vingt-quatre. La supériorité du nombre l'emporta. Les François obligés de faire retraite furent difpersés par le vent sur les côtes de Bretagne & de Normandie, & ce qu'il y eut de plus malheureux l'A-

274

miral Anglois leur brûla treize vaisseaux. Cette défaite sur mer, une des premières époque du depérissement de la marine de France, fut affoiblie par les avantages qu'on remporta sur terre. Le Roi affiégea Namur en perfonne, prit la Ville en huit jours & les Châteaux en vingt-deux ; Luxembourg empêcha le Roi Guillaume de passer la Mehaigne à la tête de quatre-vingt mille hommes & de venir faire lever le siège. Ce Général gagna peu de temps après deux batailles; celle de Steinkerque, en 1692, & celle de Nerwinde en 1693. Peu de journées furent plus meurtrie res & plus glorienses. L'année 1694 remarquable par la disette qu'on fouffrit en France, ne le fut par aucun succès éclatant. La campagne de 1695 se réduisit à la prise de Cafal, dont les fortifications furent rasées entièrement. Comme les recrues se faisoient difficilement en 1695, des soldats répandus dans Paris enlevoient les gens propres à porter les armes, les enfermoient dans des maisons & les vendoient aux Officiers; ces maisons s'appeloient des fours; il y en avoit trente dans la capitale. Le Roi instruit de cet attentat contre la liberté publique, que le Magistrat n'avoit osé réprimer crainte de lui déplaire, fit arrêter les enrôleurs, ordonna qu'ils fussent juges dans toute la rigueur des lois, rendit la liberté a ceux qui l'avoient perdue par fraude ou par violence, & dit qu'il vouloit être fervi par des foldats & non par des esclaves.

On s'attendoit à de grands évènemens du côté de l'Italie en 1696. Le Maréchal de Catinat qui avoit remporté l'importante victoire de la Marsaille en 1693, sur le Duc de 275

Savoie, étoit campé à deux lieues de Turin. Ce Prince las de la guerre conclut un accommodement avec la France, le 18 Septembre 1696. Par ce traité Louis XIV lui rendit tout ce 'qu'il avoit pris pendant la guerre, lui paya quatre millions, eut la Vallée de Barcelonne en échange de Pignerol & maria le Duc de Bourgogne avec la fille aînée du Duc. Cette paix particulière fut suivie de la paix générale, signée à Riswick, le 10 Octobre 1697. Les eaux du Rhin furent prifes pour bornes de l'Allemagne & de la France Louis XIV garda ce qu'il possédoit en-decà de ce fleuve, & rendit ce qu'il avoit conquis au-delà. Il reconnut le Prince d'Orange pour Roi d'Angleterre.Les Espagnols recouvièrent ce que l'on avoit pris sur eux depuis le traité de Nimégue, qui servit presque partout de fondement à celui de Rifwich. Cette paix fut précipitée par le seul motif de soulager les Peuples accablés d'impôts & pat la mifère.

L'Europe se promettoit envain le repos après une guerre si longue & fi cruelle, après tant de fang répandu, après les malheurs de tant d'États. Depuis long temps les Puissances soupiroient après la fuccession d'Espagne. Charles II, mort fans enfans en 1700, laissa fa Couronne à Philippe de France, Duc d'Anjou. Ce Prince prit possession de cet important héritage sous le nom de Philippe V. Les Potentats de l'Europe, allarmés de voir la Monarchie d'Espagne soumise à la France, s'unirent presque tous contre elle. Les Allies n'eurent d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de cette riche succession, & ce ne fut qu'après plusieurs avantages qu'ils pré-M m ij

tendirent ôter le trône à Philippe. La guerre commença par l'Italie. L'Empereur y envoya le Prince Eugène avec une armée confidérable. Il se rendir maître de tout le Pays entre l'Adige & l'Adda & manqua de prendre Crémone en 1702. Les premières années de cette guerre furent mêlées de succès & de revers, mais l'année 1704 vit changer la face de l'Europe. L'Espagne fut presque conquise par le Portugal, qui venoit d'entrer dans la grande alliance & dont les troupes étoient fortifiées de celles d'Angleterre & de Hollande. L'Allemagne fut en un moment délivrée des François. Les Alliés commandés par le Prince Eugene, par Marlboroug, par le Prince de Bade, taillèrent en pièces à Hochstet l'armée Françoise commandée par Tallard & Marfin. Cette bataille dans laquelle vingtfept bataillons & quatre régimens de Dragons furent faits prisonniers, douze mille hommes tués ou bleflés, trente pièces de canons prises, nous ôta cent lieues de pays, & du Danube nous jeta sur le Rhin.

L'année 1705 plus glorieufe pour la France, fut plus funeste pour l'Espagne. Nice & Villefranche furent prises; la victoire de Cassano fut disputée au Prince Eugene par le Duc de Vendôme avec avantage; la Champagne garantie d'invasion par Villars. Mais Tessé leva le siège de Gibraltar ; les Portugais s'emparèrent de quelques places importantes ; Barcelonne fe rendit à l'Archiduc d'Autriche, le concurrent de Philippe V, dans la fucceffion ; Gironne fe declara pour lui; la bataille de Ramillies fut perdue par Villeroi, malheureux en Flandre après l'avoir été en Italie; Anvers, Gand, Oftende & pluheurs autres Villes furent enlevées à la France. L'année 1706 fut encore plus malheureuse que la précédente. Alcantara en Espagne tomba entre les mains des ennemis qui, profitant de cet avantage, s'avancèrent jusqu'à Madrid, & s'en rendirent les maîtres. On tenta vainement de prendre Turin, le Duc d'Orléans fut défait par le Prince Eugène devant cette Ville que délivra cette bataille. Le mauvais succès de ce siège fit perdre le Milanès, le Modenois & prefque tout ce que l'Espagne avoit en Italie. Les François n'étoient pas pourtant découragés. Ils mirent à contribution en 1707 tout le Pays qui est entre le Mein & le Nekre, après que le Maréchal de Villars eut forcé les lignes de Stolhoffen. Le Maréchal de Berwick remporta à Almanza une victoire fignalée, qui fut suivie de la réduction des. Royaumes de Valence & d'Arragon. La fortune ne favorila les François en 1709, ni-en Allemague, ni en Italie. La ville de Lille fut prise par les Alliés qui gagnèrent peu de temps aptès la bataille d'Oudenarde. Les Impériaux qui s'étoient rendus maîtres du Royaume de Naples l'année précédente, s'emparèrent du Duché de Mantoue, pendant que les Anglois conquirent le Port-Mahon. Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la France; les oliviers, les orangers, reffource des Provinces méridionales, périrent; presque tous les arbres fruitiers gelèrent; il n'y eut point d'espérance de récolte; le découragement augmenta avec la mifère; Louis XIV demanda la paix & n'obtint que les réponses les plus dures. Déjà Marlborough avoit pris Tournai, dont Engène avoit cou-

vert le siège ; déjà ces deux Généraux marchoient pour investir Mons. Le Maréchal de Villars rafsemble son armée, marche au secours & leur livre bataille ; il la perdit & su blessé ; mais cette défaite lui acquit autant de gloire qu'une victoire. Les ennemis laisserent sur le champ de bataille 21 mille hommes tués ou blessés, les François n'en perdirent que huit mille. Le Maréchal de Boussflers fit la retraite en si bon ordre, qu'il ne laissa ni canons ni prisonniers.

Le Roi ferme dans l'adversité, mais vivement affligé des malde fes Peuples enheurs voya en 1710 le Maréchal d'Uxelles & le Cardinal de Polignac pour demander la paix. Il porta la modération jusqu'à promettre de fournir de l'argent aux Allies pour les aider à ôter la Couronne à son petit-fils : ils vouloient plus; ils vouloient qu'il se chargeat seul de le détrôner. Il fallut continuer la guerre quelque malheureuse qu'elle fût. Philippe V battu près de Sarragosse, fut obligé de quitter la capitale de ses Etats & y rentra par une victoire. Les négociations pour la paix recommencerent en 1711 & eurent un effet heureux auprès d'Anne d'Angleterre. Une suspenfion d'armes fut publiée entre les deux Couronnes, le 24 Août 1711. On commença enfin à Utrecht des conférences pour une pacification générale. La France n'en fut pas moins dans la consternation ; des détachemens confidérables envoyés par le Prince Eugene, avoient ravagé une partie de la Champagne & pénétré julqu'aux portes de Rheims. L'allarme étoit à Verfailles comme dans le refte du Royaume. La mort du fils unique 277

du Roi, arrivée depuis un an ; le Duc de Bourgogne, la Duchesse de Bourgogne, leur fils aîné enlevés rapidement & portés dans le même tombeau, le dernier de leurs enfans moribond, toutes ces infortunes domestiques jointes aux éttangères faisoient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité, comme le commencement l'avoit été pour la fortune & pour la gloire. Au milieu de ces défastres, le Maréchal de Villars force le camp des ennemis à Denain & fauve la France : cette victoire est suivie de la levée du siège de Landrecies par le Prince Eugène, de la prise de Douay, de celle de Bouchain; tant d'avantages remportés en une seule campagne, mirent les Alliés hors d'état de continuer la guerre & accélérèrent la conclusion de la paix générale. Elle fut signée à Utrecht par la France & l'Espagne, avec l'Angleterre, la Savoie, le Politugal, la Prusse & la Hollande, le 11 Avril 1713, & avec l'Empereur le 11 Mars 1714, à Rastad.

Par ces différens traités le Roi reconnut l'Électeur de Brandebourg Roi de Prusse; il rendit à la Hollande ce qu'il possédoit dans les Pays-Bas Catholiques, il promit de faire démolir les fortifications de Dunkerque ; les frontières de l'Allemagne restèrent dans l'état où elles étoient après la paix de Riswick. Les dernières années de Louis XIV auroient été heureuses, fans l'ascendant que le Jésuite le Tellier prit fur fon esprit. Sa vieillesse fut accablée de soucis sur l'affaire de la Constitution dont ce Jésuite le fatigua jusqu'à ses derniers instans. La mort de Louis fut celle d'un héros Chrétien qui quitte

la vie fans se plaindre & les grandeurs fans les regretter. Le courage d'esprit avec lequel il vit sa fin fut dépouillé de cette oftentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes Il recommanda à son succesfeur de soulager ses l'euples & de ne pas l'imiter dans sa passion pour la gloire, pour la guerre, pour les femmes. Il expira le 1^{er} Septembre 1715, à 77 ans, dans la 73 année de son règne. Quoiqu'on lui ait reproché, dit le meilleur de ses historiens, quelques petitess dans son zele contre le Jansenisme, trop de hauteur avec les étrangers dans fes succès, de la foiblesse pour plulieurs femmes, de trop grandes lévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entrepriles, l'embrasement du Palatinat ; cependant ses grandes qualités mises dans la balance; l'ont emporté sur ses fautes. La postérité admirera dans fon gouvernement une conduite ferme, noble & suivie, quoique quelquefois un peu trop ablolue; dans sa Cour le modele de la politesse, du bon goût & de la grandeur, il gouverna ses Ministres loin d'en être gouverne ; il eut des Maîtresses, mais elles n'infludrent pas dans les affaires générales, S'il aima les louanges, il souffrit la contradiction. Dans sa vie privée, il fut à la vérité trop plein de sa grandeur, mais affable; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils; infidelle à son épouse, mais observant tous les devoits de la bienseance. Bon père, bon Maitre, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien,

LOU

& aimable avec dignité. On se sous vient encore de plusieurs de ses reparties, les unes pleines d'esprits, les autres d'un grand fens. Le Marquis de Marivaux, Officier Général, homme un peu brusque, avoit perdu un bras dans une action & se plaignoit au Roi qui l'avoit récompensé autant qu'on le peut faire pour un bras casse; je voudrois bien avoir perdu auffi l'autre, dit-il, & ne plus servir Votre Majesté. J'en serois bien fâché pour vous & pour moi, lui répondit le Roi, & ce discours fut suivi d'un bienfait. Lorfque le Cardinal de Noailles le vint remercier de la pourpre qu'il lui avoit fait obtenir : je vous affure, Monfieur le Cardinal, lui réponditil, que j'ai eu plus de plaisir de vous donner le Chapeau que vous n'en avez eu d le recevoir : il avoit dit quelque chose d'aussi obligeant a Ponchartrain, en le faisant Chancelier. Le Prince de Condé l'étant venu saluer après le gain d'une bataille contre Guillaume III, le Roi le trouva fur le haut du grand elcalier lorsque le Prince qui avoit de la peine à monter à cause de la goute, s'écria, Sire, je demande pardon à Votre Majesté, si je la fais attendre. Mon Coufin, lui repondit le Roi, ne vous pressez pas, on ne fauroit marcher bien vire quand on est aussi chargé de lauriers que vous l'êtes. Le Maréchal du Pleffis qui ne put faire la Campagne de 1662 à cause de son grand âge, ayant dit au Roi qu'il portoit envie 4 les enfans qui avoient l'honneur de le servir, que pour lui il sou-

haitoit la mort, puisqu'il ne lui étoit plus propre à rien; le Roi lui dit en l'embraffant, Monfieur le Maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que

LOU

vous avez acquife. Il est agréable de se reposer après tant de victoires.

La discipline ne pouvoit pas être beaucoup plus sévère chez les Romains que dans les belles années de Louis XIV. Ce Prince passant ses troupes en revue, frappa d'une baguette la croupe d'un Cheval. Le cavalier, ayant été défarçonné par le mouvement que fit le cheval à cette occasion, fut renvoyé fur le champ comme incapable de fervir. Dans le temps que ce Monarque cherchoit à établir une difcipline auftère & inviolable dans fes troupes, il chercha l'occasion d'en donner lui-même un exemple remarquable. L'armée commandée par le grand Condé ayant campé dans un endroit où il n'y avoit qu'une maison, le Roi ordonna qu'on la gardât pour le Prince. Condé vou-Iut envain se défendre de l'occuper, il y fut force. Je ne suis que volontaire, dit le Monarque, & je ne **fouffrirai point que mon Généra**l soit sous la toile tandis que j'occuperai une habitation commode.

Ce qui immortalife furtout Louis XIV, c'eft la protection qu'il accorda aux sciences & aux beaux arts. C'est fous fon règne que l'on vit éclore ces chefs-d'œuvre d'éloquence, d'histoire, de poésie, qui seront à jamais l'honneur de la France. Corneille donna des leçons d'héroïsme & de grandeur d'ame dans ses immortelles tragédies. Racine s'ouvrant une autre route, fit paroître - fur le théâtre une passion que les anciens n'avoient guère connue & la peignit des couleurs les plus touchantes. Despréaux dans ses épîtres & dans son art poétique se rendit l'égale d'Horace. Molière laissa bien loin derrière lui les comiques de son siècle & de l'antiquité. La Fontaine effaça Élope & Phédre, en profitant de leurs idées. Bossuet immortalisa les héros dans ses orailons funèbres & instruisit les Rois dans son histoire univerfelle. Fenelon, le fecond des hommes dans l'éloquence & le premier dans l'art de rendre la vertu aimable, infpira par son télémaque la justice & l'humanité. Dans le même temps que notre littérature s'enrichissoit de tant de beaux ouvrages, Poussin faisoit ses tableaux & Puget ses statues ; le Sueur peignoit le cloître des Chartreux & le Brun les batailles d'Alexandre ; Quinaut créateur d'un nouveau genre, s'assuroit l'immortalité par fes poémes lyriques, & Lulli donnoit à notre Musique naissante de la douceur & des graces. Descartes, Huyghens, l'Hôpital, Caffini font des noms éternellement célèbres dans l'empire des Sciences. Louis XIV encouragea & récompensa la plupart de ces grands hommes : & le même Monarque qui fut employer les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Créqui, les Catinat, les Villars, dans ses armées; les Colbert, les Louvois dans ses cabinets; choisit les Boileau & les Racine pour écrire fon histoire; les Bossuer & les Fénélon pour instruire ses enfans; & les Fléchier, les Bourdaloue, les Massillon pour l'instruire lui même. La faine Philosophie ne fut connue que de son temps, la révolution générale, qui se fit sous son règne dans nos arts, dans nos esprits, dans nes mœurs, influa sur toure l'Europe. Elle s'étendit en Angleterre; elle porta le goût en Allemagne; les sciences en Russie; elle ranima l'Italie languissante, & ces Peuples divers doivent de la reconnoissance

& de l'admiration à Louis XIV. LOUIS; (Ordre Royal & Militaire de Saint) Ordre de Chevalerie inftitué en France en 1693 par Louis XIV pour récompenser les Officiers qui se sont distingués dans les armes. Le Roi en est le Grand Maître; sous lui sont dix Grands-Croix, vingt-neuf Commandeurs, & un nombre indéterminé de Chevaliers. La Croix de l'Ordre est à huit pointes, cantonnée de fleurs de lys d'or, chargée d'un côté d'un Saint Louis cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant à sa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épine & les clous en champ de gueules, entouré d'une bordure d'azur, avec ces lettres d'or, Ludovicus Magnus instituit, 1693, & de l'autre côté pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche aussi en champ de gueules, & bordée comme l'autre d'azur, avec ces lettres d'or, bellica virtutis pramium. Les Grands-Croix la portent attachée à un ruban large, couleur de feu, mis en écharpe, & ont une croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & fur le manteau. Les Commandeurs ont un ruban en écharpe, mais non la croix brodée. Les Chevaliers portent leurs croix attachées sur l'eftomac avec un petit ruban couleur de feu. Louis XV par son édit de 1719, érigea en titre d'offices héréditaires, un Grand-Croix Chancelier & Garde des sceaux de cet Ordre; un Grand-Croix, Grand Prévôt & Maître des cérémonies ; un Grand - Croix, Sécretaire & Greffier; un Intendant de l'Ordre, trois Tréforiers Généraux pour exercer par année, trois Contrôleurs

defdits Tréforiers, un Aumômet; un Receveur particulier & Agent des affaires de l'Ordre, un Garde des archives & des Hérauts d'armes. Ce même édit veut qu'il ne foit reçu aucun Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, qu'il ne professe actuellement la religion catholique, apostolique & romaine, & qu'il n'ait fervi le temps porté par le réglement dudit Ordre.

LOUIS DE BOURBON I, Prince de Condé, naquit en 1530 de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme. Il fit sa première campagne fous Henri II, se fignala à la bataille de Saint-Quentin, & recueillit à la Fère les débris de l'armée. Il ne fe distingua pas moins aux siéges de Calais & de Thionville en 1558; mais après la mort funeste de Henri II, les mécontentemens qu'il essuya le jetèrent dans le parti des réformés. Il fut, dit - on, le Chef muet de la confpiration d'Amboise, & il auroit péri par le dernier supplice, si la mort de Francois II n'eût fait changer les affaires. Charles IX le mit en liberté, & le Prince de Condé n'en profita que pour se mettre de nouveau à la tête des Protestans. Il se rendit Maître de diverses villes, & il sé proposoit de pousser ses conquêtes lorsqu'il fut pris & blesse à la bataille de Dreux en 1562. Il perdit ensuite celle de Saint-Denis en 1567 & périt à celle de Jarnac en 1569. Il avoit un bras en écharpe le jour de la bataille. Comme il marchoit aux ennemis, le cheval du Comte de la Rochefoucault son beau-frère, lui donna un coup de pied qui lui cassa la jambe. Ce Prince sans daigner se plaindre, s'adressa aux Gentilshommes qui l'accompagnoient : apprenez, leur dit - il, que les cheyaux

waux fougueux nuifent plus qu'ils ne , fervent dans une armée. Un moment après il leur dit : le Prince de Conde ne craint point de donner la bataille puisque vous le suivez, & char. gea dans le moment avec un bras en l charpe & la jambe cassée. Dans ce cruel état il ne laissa pas de pour-Juivre les ennemis. Pressé de tous côtés il fut obligé de se rendre à deux Gentils-hommes qui le traitérent avec allez d'inhumanité; mais Montesquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou qui avoit à se venger de quelque injure particulière, eut la basse cruauté de le tuer de fang-froid d'un coup de pistolet. Le Prince de Condé étoit petit, bossues de la company plein d'agrémens, spirituel, galant, adoré des semmes. Jamais Général ne fut plus aimé de ses soldats; on en vit à Pont à-Mouffon un exemple éton. mant. Il manquoit d'argent pour ses troupes & surtout pour les Reitres qui étoiens venus à son secours, & qui menaçoient de l'abandonner. Il ofa proposer à son armée qu'il ne payoit point, de payer elle-même l'armée anxiliaire ; & ce qui ne pouvoit ! jamais arriver que dans une guerre de religion & sous un Général tel que lui, toute fon armée se cotila julqu'au moindre goujat. Il ne manqua à ce Prince né pour le malheur & pour la gloire de sa patrie, que de loutenir une meilleure cause.

LOUIS DE BOURBON II, surnommé le Grand, Prince de Condé, premier Prince du sang & Duc d'Enguien, naquit à Paris en 1621 de Henri II, Prince de Condé. La plupart des Grands Capitaines, dit un Historien, le sont devenus par degrés: Condé naquit Général L'art de la guerre sembla en hu un inftinct naturel. A 22 ans, en 1643, il Tome XVI.

gagna la bataille de Rocroi fur les Espagnols commandés par le Comte de Fontaines. On a remarqué que le Prince ayant tout réglé le foir, veille de la bataille, s'endormit si profondément qu'il fallut le réveiller pour la donner. Il remporta la victoire par lui-même, par un genie qui se passoit d'expérience, par un coup d'œil qui voyoit à la fois le danger & la reflource, par son activité exempte de trouble. Les Efpagnols perdirent dix mille hommes dans cette journée; on fit 5000 prisonniers. Les drapeaux, les étendarts, le canon & le bagage restèrent au Vaingneur. Le Duc d'Enguien honora la victoire par son humanité; il eut autant de soin d'épargner les vaincus & de les arracher à la fureur du soldat, qu'il en avoit pris pour les vaincre. Cette victoire fut suivie de la prise de Thionville & de plusieurs autres places. L'année suivante 1644; il passa en Allemagne, attaqua le Général Merci retranché sur deux éminences vers Fribourg, donna trois combats de suite en quatre jours & fut vainqueur toutes les trois fois ; il se rendit maître du pays depuis Mayence jusqu'à Landau. On dit que dans un de ces combats le jeune Héros jeta son bâton de commandement dans les retranchemens des ennemis & marcha pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête du Régiment de Conti. Le Maréchal de Turenne auguel il laissa son armée, ayant été battu à Mariendal, Condé vole reprendre le commandement & joint à la gloire de commander encore Turenne, celle de réparer sa défaite. Il attaque de nouveau Merci dans les plaines de Norlingue & y gagne une bataille complette le 3 Août 1645: le Général Νд

ennemi resta sur le champ de bataille, & Glesne qui commandoit sous lui, fut fait prisonnier. La gloire du Duc d'Enguien fut à son comble; il affiégea l'année d'après Dunkerque à la vue de l'armée efpagnole & il fut le premier qui donna cette place à la France. La Cour le tira du théâtre de ses conquêtes pour l'envoyer en Catalogne; mais ayant affiégé Lérida avec de mauvaises troupes mal payées, il fut obligé de lever le siège. Bientôt les affaires chancelantes obligerent le Roi de le rappeler en Flandre. L'Archiduc Léopold, frère de l'Empereur Ferdinand III, affiégeoit Lens en Artois; Condé rendu à ses troupes qui avoient toujours vaincu sous lui, les mène droit à l'armée ennemie & la tailla en pièces. C'étoit pour la troisième fois qu'il donnoit bataille avec le défavantage du nombre. Sa harangue à fes soldats fut courte mais sublime. Il ne leur dit que ces mots : amis fouvenez vous de Rocroy, de Fribourg & de Norlingue.

Tandis que le Prince de Condé comptoit les années de sa jeunesse par des victoires, une guerre civile occasionnée par le Ministère de Mazarin, déchiroir Paris & la France. Le Cardinal s'adreffa àlui pour l'appaiser; la Reine l'en pria les larmes aux yeux. Le Vainqueur de Rocroy, de Fribourg & de Norlingue termina à l'amiable ces querelles funestes & ridicules dans une conférence tenue à Saint-Germainen-Laye. Cette paix ayant été rompue par les factieux, il mit le siège devant Paris défendu par un peuple innombrable, avec une armée de fept à huit mille hommes, & y fit entrer le Roi, la Reine & le Cardinal Mazarin qui oublia bientôt ce

bienfait. Ce Ministre jalour de sa gloire & redoutant fon ambition, fit enfermer son Libérateur à Vincennes, & après l'avoir fait transférer pendant un an de prison en prison, il lui donna sa liberté. La Cour crut lui faire oublier cette sévérité en le nommant au Gouvernement de Guienne. Condé s'y retira tout de suite ; mais ce sut pour se préparer à la guerre & pour traiter avec l'Espagne. Il courut de Bordeaux à Montauban, prenant des villes & groffiffant partout fon parti. Il alla d'Agen à travers mille aventures, & déguisé en Courier, à cent lieues de là, se mettre à la tête d'une armée commandée par les Ducs de Nemours & de Beaufort. Il profite de l'audace que son arrivée imprévue donne aux foldats; attaque le Maréchal d'Hocquincourt, Général de l'armée royale campée près de Gien, lui enlève plusieurs quartiers, & l'eût entièrement défait, si Turenne ne fût venu à son · fecours. Après ce combat il whie à Paris pour jouir de sa gloire & des dispositions favorables d'un peuple aveugle. De là il se faisit des villages circonvoisins pendant que Turenne s'approchoit de la capitale pour le combattre. Les deux Généraux s'étant rencontrés près du fauxbourg Saint - Antoine, fe bartirent avec tant de valeur, que la réputation de l'un & de l'autre, qui sembloit ne devoir plus croître, dit un historien célèbre, en fut augmentée. Cette journée autoit été décifive contre le Prince fi les Parifiens n'avoient ouvert leurs portes pour recevoir son armée. La paix se fit peu de temps après, mais il ne voulut pas y entrer. Il se retira dans les Pays - Bas où il soutint avec affez de gloire les affaires des Ef-

pagnols: Il en acquit beaucoup par le secours qu'il jeta dans Cambrai, & par la fameule retraite qu'il fit à la levée du siège d'Arras en 1654. Deux ans après il fit lever le siége de Valencienne; mais il fut battu à la journée des Dunes où Turenne fut vainqueur. La paix des Pyrénées rendit ce Prince à la France en 1659. Le Cardinal Ma zatin qui traita de cette paix avec Dom Louis, ne consentit au rétabliffement du Grand Condé que par l'infinuation que lui fit le Ministre Espagnol, que l'Espagne au cas de refus, procureroit à ce Prince des établissemens dans les Pays-Bas, établissemens qui auroient causé peutêtre bien des inquiétudes.

Le prince de Condé rendu à la patrie, la fervit utilement dans la conquête de la Franche-Comté en 1668 & dans celle de Hollande en 1672. Il prit Wesel, fut blesse du fort de Tolhuis, & continua les années suivantes à rendre des services importans. En 1675 il mit en sureté les conquêtes des François, s'opposa au dessein des armées des Alliés & défit leur arrière-garde à la célèbre journée de Senef : Oudenarde asliégée lui dût fa délivrance. Après la mort du Vicomte de Turenne en 1675 il continua la guerre d'Allemagne avec avantage. La goutte dont il tirer à fa belle maison de Chantilli pour y cultiver les lettres en fe reposant sur ses lauriers. Il mouzut à Fontainebleau en 1686 à 65 ans: il s'y étoit rendu pour voir Madame la Duchesse sa petite-fille qui avoit la petite vérole : peut - être que le desir de faire par là sa cout au Roi, ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cette Princesse. On ne l'en auroit ja mais soupçonné en

1652 dans le temps des troubles de la fronde. Il voulut sans doute. après avoir fait les mêmes fautes que son père, dit le Président Hénault, donner le même exemple d'un retour sincère & d'un dévouement sans réserve. Le génie du Grand Condé pour les sciences, pour les baux arts, pour tout ce qui peut être l'objet des connoissances de l'homme, ne le cédoit point dans lui à ce génie presque unique pour conduire & commander les armées. Il donnoit toujours par écrit ses ordres à ses Lieurenans, & leur imposoit la loi de les suivre. Turenne disoit aux siens ce qu'il croyoit convenable & s'en rapportoit à leur prudence. Il arriva de la que celui-ci eut beaucoup d'illustres élèves, & que l'autre n'en torma que peu ov point. Ces deux grands hommes s'effimoient : fij'avois à me changer, disoit Condé, je voudrois me changer en Turenne, & c'est le seul homme qui puisse me faire désirer ce changement-là. Sa physionomie annonçoit ce qu'il étoit, il avoit le regard d'un aigle. Ce feu, cette vivacité qui formoient son caractère, lui firent aimer la société des beaux esprits. Corneille, Boffuet, Racine, Despréaux, Bourdaloue, étoient souvent à Chantilli & ne s'y ennuyoient jamais.

étoit tourmenté l'obligea de se retirer à sa belle maison de Chantilli pour y cultiver les lettres en se reposant sur ses lauriers. Il moutut à Fontainebleau en 1686 à 65 ans: il s'y étoit rendu pour voir Madame la Duchesse fa petite-fille qui avoit la petite vérole : peut - être que le destr de faire par là fa cour au Roi, ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cette Princesse.
LOUISIANE; grande contrée de l'Amérique septentrionale, arrosée par le fleuve Missifispi qui la traverse du nord au su su serve & mourut dans le pays. Le Père Marquette, Jésuite & M. Joliet y abordèrent en 1672. Dix ans après M. Cavelier de la Salle perfectionna cette découverte, & pour faire sa cour à Louis XIV, la nomma Louifane. Ses bornes à l'occident ne N n ij

282

font pas fixées : elle est fituée entre le nouveau Mexique, le Canada & la Floride. Elle comprend outre les llinois, plusieurs peuples fauvages dont les principaux sont les Affinibeils, les Panis, les Padoucas, les Cansès, les Canis, les Chicachas.

Le Roi céda en 1710 à M. Crozat le privilége exclusif du commerce de ce pays pour seize ans; mais M. Crozat ayant remis fon privilége à Sa Majesté, elle accorda en 1717 la propriété de la Louisiane à la Compagnie d'occident qui a donné naisfance à celle des Indes, ne s'en réfervant que les foi & hommage. La Compagnie des Indes en fit une rétrocession au Roi en 1730; & en vertu de lettrespatentes du 10 Avril de cette même année, Me de Salomon en prit possession au nom de Sa Majesté, qui l'a cédée à l'Espagne en 1763 par le traité de Versailles.

La Louissière est un des meilleurs pays que l'on connoisse. Elle est fertile en palmiers, en chênes, en châtaigniers, en frênes, en mûriers, &c. en mais, en blé & en toutes fortes de simples & de plantes inconnues en Europe pour la plapart. Elle produit aussi de très-bon ris, du seigle, de l'orge & de l'avoine. Tous les légumes qu'on y-a portés d'Europe y réuflissent mieux qu'en France lorsqu'ils rencontrent un terrein qui leur convient. On y pêche des elturgeons, des laumons, des tauites, des brochets, des carpes & bien d'autres poissons :- les bois y. lont: remplis. de bêtes. fauves, comme cerfs, chevreuils, &c. Les olleanz-y-lont en li grand nombre au on ne peut en connoître toutes les ofpèces. Les plus remarquables fons laigle plus petit que celui des Al-l

pes; mais bien plus beau, ciant presque tout blanc, à l'exception de l'extrémité des plumes qui est noire; le dindon lauvage qui est plus gros, plus bezu & meilleur à: manger que celui de France. Les. faifans, les perdrix, les bécafies & les bécassines sont semblables aux nôtres, excepté que les trois dernières espèces ont la chair blanche: & fans fumer. Les pigeons ramiers. y sont en très-grand nombre, & 'on y diftingue trois espèces de canards fauvages, fans parler de plulieurs especes d'oiseaux qu'on ne voit point en Europe. Il y a aufli dans. la Louisianne beaucoup de bœufs. fauvages qui font la principale noute riture des naturels du pays; on y voit des ours dont la chair est trèsbonne, très-faine & fournit beaucoup de graisse qui n'est point inférieure au fain-doux des porcs :on: ya de l'huile auffi bonne que la meilleure huike d'olive ..

LOUNIGUIN; substantif masculin & terme de relation. Nom donné: par les Sauvages d'Amérique, au: trajet d'une terre qui fait la distance du passage d'une rivière à une autre, pendant lequel trajet on est: obligé de porter fon canor fur la tête ou sur les épaules. Il se trouve: aussi des endroits dans les rivières. où la navigation eft empêchée par des sauts, par des chutes d'eauentre des rochers qui rétrécifient les passage & rendent le courant frapide, que l'on est forcé de porter le canot jusqu'à l'endroit où le coursde la rivière permet qu'on en falle: ulage ; quelquefois le portage dua canot est de quelques lieues & fe tépote-alles louvent; mais ce poruge: ne fatigue ni n'arrête les Sauvages, à cause de la légèreté de lours canots.

LOUP; substantif masculin. Lupus. Animal quadrupède & carnaffier qui a beaucoup de rapport avec les grand chiens mâtins pour la taille, les proportions du corps or la conformation intérieure. Le principal trait qui distingue la face du loup de celle du mâtin, est dans la direction de l'ouverture des paupières qui est fort inclinée au lieu d'étre horizontale, comme dans les chiens: les oreilles font droites; le loup a le corps plus gros que le mâtin, les jambes plus courtes, la tête plus large, le front moins élevé, le museau un peu plus court & plus groe, les yeux plus petits & plus éloignés l'un de l'autre. Il pazoît plus robuste, plus fort & plus. gros; mais la longueur du poil contribue beaucoup à cette apparence, principalement le poil de la tête qui est au-devant de l'ouverture des oreilles, celui du cou, du dos, des fesses de la queue qui est fort grosse. Les couleurs du poil sont le noir, le fauve, le gris & le blanc mêlé. différemment sur différences parties:

Le loup est le plus robuste des animaux carnaffiers dans les climats tempérés de l'Europe : il a surtout beaucoup de force dans lus parties antérieures du corps : il est pourvu d'haleine, de vîtesse & d'un fond de vigueur qui le rend presqu'infatigable. Avec ces avantages, la nature lui a encore donné des fens très-déliés : il voit, il entend finement; mais son nez-principalement eft l'organe d'un sentiment exquis. C'est le nez qui apprend à cet animal, à de très-grandes distances, où il doit chercher fa proie, & qui l'instruit des dangers qu'il peut rencontrer sur sa route. Ces dons de la nature joints au besoin de se l nourrir de chair, paroissent destiner le loup fingulièrement à la rapine : en effet c'est le seul moyen qu'il ait de se nourtir. Nous l'appelons cruel, parceque fes befoins font fouvent en concurrence avec les nôtres. Il attaque les troupeaux que l'homme: réferve pour la nourriture, & lesbêtes fauves qu'il destine à ses plaifirs. Aufli lui faisons-nous une guerre: déclarée; mais cette guerre mêmequi fait périr un grand nombre d'individus de cette espèce vorace, sert: à étendre l'instinct de ceux qui restent : elle multiplie leurs moyens, met en exercice la défiance qui leur est naturelle, & fait germer en eux des précautions & des ruses qui lans cela leur seroient inconnues.

Avec une grande vigueur jointe: à une grande sagacité, le loup fourniroit facilement à ses besoins si l'homme n'y mettoit pas mille obstacles ; mais il est contraint de passer tout le jour retité dans les boispour se dérober à la vue de son ennemi : 11 y dort d'un sommeil inquiet & leger, & il ne commence à vivre qu'au moment où l'homme. revenu de ses travaux, laisse régner le frience dans les campagnes. Alors > il se met en quête, & marchant toujours le nez au vent, il est avertide fort loin du lieu où il doit trouver fa proie : dans les pays où les : bois lont peuplés de bêtes fauves, la chasse lui procure aisément de quoi vivre. Un loup feul abat les; plus gros cerfs. Loríqu'il est raslasié il enterre ce qui lui reste pour le : retrouver au befoin; mais il ne revient jamais à ces restes que quand la chasse a été malheureuse. Lorsque les bêtes fauves manquent , le : loup attaque les troupeaux, cherche dans les campagnes quelque: cheval ou quelque ane égaré : il efet

très-friand furtout de la chair de l'ànon.

Si les précautions des bergers & la vigilance des chiens mettent les troupeaux hors d'insulte, devenu hardi par nécessité, il approche des habitans, cherche à pénétrer dans les basses-cours, enlève les volailles & dévore les chiens qui n'ont pas la force ou l'habitude de se défendre contre lui. Lorsque la disette rend sa faim plus pressante, il attaque les enfans, les femmes, & même après s'y être accoutumé par degré, il se rend redoutable aux hommes faits. Malgré ces excès cet animal vorace est souvent exposé à mourir de faim. Lotsqu'il est trahi par ses talens pout la rapine, il est contraint d'avaler de la glaile, de la terre, afin, comme l'a remarqué M. de Buffon, de lester son estomac, & de donner à cette membrane importante, l'étendue & la contention nécessaires pour que le reflort ne manque pas à toute la machine.

Il doit à ce fecours l'avantage d'exister peut-être quelques jours encore; & il lui doit la vie lorsque pendant ce temps le hasard lui offre une meilleure nourriture qui le tépare.

Les loups reftent en famille tant qu'ils font jeunes, parcequ'ils ont befoin d'être enfemble pour s'aider réciproquement à vivre. Lorfque vers l'âge de dix-huit mois ils ont acquis de la force & qu'ils la fenrent, ils fe féparent jusqu'à ce que l'amour mette en société un mâle & une femelle : parmi celles-ci les vieilles entrent en chaleur les premières. Elles sont d'abord fuivies par plusieurs mâles que la jaloufie fait combattre entr'eux cruellement : quelques-uns y périssent

mais bienrôt le plus vigoureur écarte les rivaux; & l'union étant une fois décidée, elle subsiste. Les deux loups que l'amour a joints chassent ensemble, ne se quittent point ou ne le l'éparent que de convention & pour fe rendre mutuellement la chasse plus facile. Le temps de la chaleur n'est pas long, mais la société n'en subliste pas moins pendant les trois mois & demi que due la gestation de la femelle & même beaucoup au-delà. On prétend que la louve fe dérobe au mâle pour mettre bas ses petits; mais il est certain que très - souvent le père chasse encore avec elle après ce temps, & qu'il apporte avec elle à manger aux louvetaux.

La vigueur & la finesse des sens dont les loups sont doués, leur donnant beaucoup de facilité pour attaquer à force ouverte ou surprendre leur proie, ils ne font pas communément forcés à beaucoup d'induftrie : il n'oft pas nécessaire que leur mémoire, quant à cet objet, soit chargée d'un grand nombre de faits, ni qu'ils en tirent des inductions bien compliquées. Mais fi le pays quoiqu'abondant en gibier est assigé de piéges, le vieux loup instruit par l'expérience est forcé à des contraintes qui balancent son appetit: il marche toujours entre le double écueil, ou de donner dans l'embuche ou de mourir de faim. Son infe. tinct acquiert alors de l'étendue, la marche est précautionnée; tous ses sens excités par un intérêt aussi vif, veillent à sa garde, & il est très-difficile de surprendre sa défiance.

On a pour chasser le loup des équipages de chiens courans composés comme ceux avec lesquels on chasse les bêtes fauves : mais il est

nécessaire que les chiens d'un équipage de loup soient plus vîtes; c'est pourquoi on les tire ordinairement d'Angleterre. Il faut aussi que les chevanx aient plus de vigueur & de fonds d'haleine, parcequ'il est impossible de placer surement les relais pour la chasse du loup. Quoique ces animaux aient comme les autres des refuites qui leur sont familières, leur défiance naturelle & la finesse de leur odorat y mettent beaucoup plus d'incertitude : ils en changent dès qu'il se présente quelque obstacle sur leur route. D'ailleurs le loup va toujours en avant, & il ne fait guère de retours, à moins que quelque blessure ne l'ait atfoibli.

La raison des retours qui sont familiers à la plupart des bêtes fauves qu'on chasse, est pour les unes la foiblesse, & pour d'autres la crainte de s'égarer dans des lieux inconnus. Les cerfs nés dans un pays, ne s'écartent guère quand ils sont chasses, de l'enceinte des trois ou quatre lieues qu'ils connoissent. Mais lorsque dans le temps du rut, l'effervescence amoureuse & la disette de femelles les a forcés de quitter le lieu de leur naissance pour chercher au loin la jouissance & le plaisir, s'ils sont attaqués, on les voit auffitôt prendre leur parti & refuir sans retour dans les bois d'où ils étoient venus. Or le loup connoît toujours une grande étendue de pays; fouvent il parcourt vingt lieues dans une seule nuit. Né vagabond & inquiet, il n'est retenu que par l'abondance du gibier; & cet attrait est aisement derruit par le bruit des chiens & la nécessité de se dérober à leur poursuite.

On va en quête avec le limier pour détourner le loup aussi bien

que pour le cerf; mais il faut beaucoup plus de précautions pour s'affurer du premier. On peut approcher affez près du cerf sans le faire lever de la repolée ; mais le moindre bruit fait partir le loup du liteau. Ainfi quand on l'a rembuché, il faut prendre les devans de trèsloin pour s'assurer s'il n'est pas passé plus avant. On est forcé souvent de taire ainsi plusieurs lieues à la suite d'un loup : souvent encore d'enceinte en enceinte on arrive au bord d'une plaine où l'on trouve qu'il s'eft déchaussé, c'eft-à-dire , qu'il a pillé & gratté comme fait le chien; alors il est sur qu'il a pris son parti de percer en avant, & il est inutile de le suivre.

Il seroit très-rare de forcer les loups avec des chiens courans, parce qu'il est peu de chiens qui puissent jouter de vigueur contre ces animaux. Ainsi quand on chasse, des gens à cheval cherchent à gagner les devants pour tuer ou du moins bleffer le loup à coups de fusil. On l'attend aussi dans les plaines qu'on suppose qu'il doit traverser, & on l'y fait attaquet par des lévriers & des mâtins qu'on tient en laisse pour cet usage. Les lévriers atteignent affez promptement le loup : pendant qu'ils l'amusent, les mâtins plus lourds ont le temps d'arriver. Alors le combat devient inégal & fanglant; & pendant que le loup est occupé à le défendre, on le tue affez facilement à coups d'épée.

La chasse du loup est en général vive & piquante, par le desir que les chasseurs ont de tuer l'animal, par la rapidité du train & la fingularité des refuites; mais elle a cet inconvénient, qu'on n'est jamais sûr de trouver l'occasion de chasser. Le moindre bruit fait vider l'enceinte

Digitized by Google

C

aux loups les mieux détournés ; & les buillons creux sont tiès-ordinaires à cette chasse. Dans les provinces où les Seigneurs n'ont point d'équipages, on s'assemble pour ruer le loup en battue. Les paylans rangés & ferrés paffent dans le bois en faisant beaucoup de bruit, & les chasseurs se postent pour attendre & tuer les bêtes effrayées ; mais ordinairement il en échappe beaucoup : outre que souvent les bateues font mal faites & les postes mal gardés, ces animaux défians éventent de loin les embuscades & retournent sur les batteurs malgré le bruit.

Toutes ces chaffes d'appareil n'ont pas un grand succès pour la destruction des loups. Le plus sur moyen d'y parvenir, c'est d'être alsidu à leur tendre des piéges, à multiplier les dangers sous leurs pas, & à les attirer par des appas convenables. Le meilleur piége, lorsqu'on sait en faire usage, est celui qui est connu dans beaucoup d'endroits sous le nom de Traquenard. Avant de le tendre, on commence par traîner un cheval ou quelqu'autre animal mort dans une plaine que les loups ont coutume de traverser; on le laisse dans un gueret ; on passe le rateau sur la terre desenvirons pour jager mieux les pas de l'animal & d'ailleurs le familiariser avec la terre égalée qui doit couvrir le piége. Pendant quelques nuits le loup rode autour de cet appât sans ofer en approcher : il s'enhardit enfin; il faut le laisser s'y affurer plufieurs fois. Alors on tend plusieurs piéges autour, & on les couvre de trois pouces de terre pour en détober la connoissance au défiant animal. Le temuement de la terre que cela occasionne, ou

peut-être des particules odorantes de l'homme qui y restent, réveillent toute l'inquiétude du loup, & il ne faut pas espérer de le prendre les premières nuits : mais enfin l'habitude lui fait perdrela défiance & lui donne une sécurité qui le trahit. Il est un appât d'un autre genre qui attire bien plus puillamment les loups, & dont les gens du mérier font communément un myltère. Il faut tâcher de se procurer la matrice d'une louve en pleine chaleur : on la fait sécher dans le four & on la garde dans un lieu fec. On place enfuire à plusieurs endroits, foit dans le bois, foit dansla plaine, une pierre autour de laquelle on répand du fable. On frotte la semelle de ses souliers avec cette matrice, & on en frotte bien surtout les différentes pierres qu'on a placées. L'odeur s'y conferve pendant plusieurs jours, & les loups mâles & femelles l'éventent de très-loin; elle les attire & les occupe fortement. Lotsqu'ils se sont accoutumés à venir gratter quelqu'une de ces pierres, on y tend le piége, & rarement fans fuccès lorsqu'il est bien rendu & bien couvert.

Quelque défiant que soit le loup, on le prend avec assez de facilité, partout où les piéges ne lui sont pas connus; mais lorsqu'il en est instruit par l'expérience, il met en défaut tout l'art des louvetiers. Cet animal naturellement groffier parcequ'il est fort, acquiert alors un degré, supérieur d'intelligence, & il apprend à se servir de tous les avantages que lui donne la fineffe de fes sens : il devient nécessaire de connoître toutes les ruses de l'animal, & de varier à l'infini celles qu'on leur oppose. Cet assemblage d'obfervations

fervations & de connoiffances forme une science dont la perfection, comme celle de toutes les autres, passe les bornes de l'esprit humain. Il est certain que sans tous ces moyens de destruction, la multiplication des loups deviendroit funeste à l'espèce humaine. Les louves sont ordinairement en état de porter à dix-huit mois; elles sont quelquefois jusqu'à huit où neuf petits & jamais moins de trois: elles les défendent avec fureur lorsqu'ils sont attaqués, & s'exposent aux plus grands périls pour les nourtir.

On prétend que le loup fournit lui-même un remède très-efficace à fa voracité; & l'on assure que si l'on frotte les brebis avec sa fiente, il ne leur fait plus aucun mal. Pour cet effet on dit qu'il n'y a qu'à détremper de la fiente de loup dans de l'eau; on en frotte ensuite la gorge, le dos & les côtes des brebis; cette fiente s'attache si fortement à leur laine, qu'elle y reste pendanttrès-longtemps. On prétend que les loups ont de l'antipathie pour l'odeur qui en part, & qu'ils ne touchent point aux animaux qui ont été ainsi frottés. C'est à l'expérience à constater un fait qui, s'il fe trouvoit véritable, seroit d'un wes-grand avantage dans l'économie rustique. Voyez les mémoires de l'Académie de Suède, année 1753.

On fait avec la peau du loup des fourrures groffières qui font chaudes & durables. On en double la chauffure des goutreux & de ceux qui craignent le froid des exrémités. On affure même que les puces craignent l'odeur de cette peau & qu'elles s'en éloignent.

On dit proverbialement, que la faim chasse le loup hors du bois, fait fortir le loup du bois; pout dire, Tome XVI. que la nécessité oblige à chercher de quoivivre.

On dit proverbialement & figurément, quand on parle du loup on en voit la queue; & cela fe dit de quelqu'un qui entre dans une compagnie dans le temps qu'on parle de lui.

On dit auffi proverbialement & figurément de quelqu'un qui est si enroué qu'il ne peut presque plus parler, qu'il a crié au loup. Et qu'il a vu le loup, quand il ne peut parler.

On dit auffi proverbialement & figurément, qu'un homme a vu le loup; pour dire, ou qu'il s'eft trouvé en plusieurs occasions de guerre, ou qu'il a fait beaucoup de voyages & dans des pays dangereux, ou qu'il est extrêmement rompu dans les affaires, dans le commerce du monde.

On dit encore proverbialement & figurément, mettre quelqu'un à la gueule au loup, du loup ; pour dire, l'exposer à un péril évident. Et tenir le loup par les oreilles ; pour dire, ne favoir quel parti prendre, parce qu'il y a du danger de tous côtés.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'il faut hurler avec les loups; pour dire, que quand on se trouve avec les autres, il faut quelquesois s'accommoder à leurs manières, quoiqu'il y ait quelque chose à reprendre.

On dit encore proverbialement & figurément, *le loup mourra dans fa peau*; pour dire, qu'il arrive rarement qu'un méchant homme s'amende.

On dit aussi proverbialement & figurément, donner la brebis à garder au loup; pour dire, donner à garder quelque chose à une personne qui en abusera & en sera son O o



LOU

profit. Et à brebis comptées le loup en mange une ; pour dire, que quelque soin qu'on ait de bien garder ce qu'on a & d'en savoir le compte, on ne laisse pas quelquesois d'être volé.

On dit encore proverbialement & figurément, qui fe fait brebis le loup le mange; pour dire, que ceux qui font endurans, donnent lieu aux méchans de leur nuire; que la trop grande bonté, la trop grande douceur est fouvent préjudiciable.

On dit figurément & familièrement, enfermer le loup dans la bergerie; pour dire, mettre, laisser quelqu'un dans un lieu où il peut faire beaucoup de mal.

La même chofe s'emploie aussi pour dire, laisser fermer une plaie ou un apostème avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer au dedans un mal qu'il falloit attirer au - dehors.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme est connu comme le loup gris; pour dire, qu'il est extrêmement connu, & cela ne se dit que d'un homme de qui on peut se donner la liberté de parler familièrement.

On dit figurément & familièrement, entre chien & loup; pour fignifier la partie du crépuscule du soir ou du matin, pendant laquelle on ne fait qu'entrevoir, les objets sans les pouvoir distinguer. Il étoir entre chien & loup lorsque nous les rencontrâmes, & ils ne nous connurent pas. Il se dit plus ordinairement du foir que du matin.

On dit proverbialement, marcher à pas de loup; pour dire, marcher doucement & à dessein de surprendre. Et familièrement, manger comme un loup; pour dire, manger lecaucoup.

On appelle *faut de loup*, un fossé asserve de loup, un fossé asserve de loup, et de loup, un loup, et de loup bout des allées d'un parc pour les fermer fans leur ôrer la vue de la campagne.

En termes d'Aftronomie, on appelle *le loup*, une conftellation méridionale qui comprend 19 étoiles.

Certe constellation doir fon origine, felon quelques uns, à Lycaon, Roi d'Arcadie, contempotain de Céctops, qui factifioit des victimes humaines, & qui à cause de cette cruauté, fut changé en loup. D'autres ont dit que c'étoit le loup que factifia le Centaure Chiron.

- LOUP, se dit en termes de Chirurgie, d'une sorte d'ulcère virulent & chancreux qui vient aux jambes. Il se dit d'ordinaire au pluriel. Avoir des loups aux jambes.
- Loup, en termes de Chimie, est un des noms que les Chimistes ont donné à l'antimoine, parce qu'il dévore dans la fonte tous les métaux, excepté l'or & l'argent; qu'il divise ou qu'il dissour non seulement ces substances, mais même tout limon, sable ou pierre avec lesquels on le fait fondre.
- LOUP, se dit en termes de pêche, d'une espèce de filet dont on fait usage sur la côte de l'Amirauté de Nantes.
- entre chien & loup lorfque nous les LOUP, se dit en termes de Librairie, rencontrâmes, & ils ne nous connu rent pas. Il se dit plus ordinairement du soir que du matin.
 - LOUP, se dit aussi d'une espèce de masque de velours noir que portoient autresois les dames pour se préserver du hâle, & qui leur courvroit tout le visage.

Cemonofyllabe eft bref.

Le p final ne se fait pas sentir. LOUP; substantif masculin. M. Cestoni donne ce nom à une fausse chenille qui est l'ennemie des petites brebis. Cet insecte se métamorphose en moucheron.

Les paysans appellent auffi du nom de loup, d'autres petites espèces de chenilles qui rongent des boutons d'arbres, particulièrement des poiriers, cerifiers & pommiers. Ces mêmes chenilles causent de très-grands dommages aux rejecons : elles n'en peuvent être chaffées que par une longue pluie; car elles endurent sans peine le froid & le chaud. Pour conserver la bonté du suc aux boutons qu'elles rongent, elles les enveloppent d'une matière soyeuse & les renforcent de feuilles : c'est le soir & le matin qu'elles prennent leur nourriture. Elles doivent leur origine à des papillons gris qui vont déposer leurs œufs fur les feuilles des arbres fruitiers. Le matin ils en sucent l'humidité & la rosée ; en hiver ils se tiennent dans les étables & dans les granges.

- LOUP; (le) petite rivière de France en Provence, qui se jette dans la Mediterranée, entre le War & la ville d'Antibes, après un cours d'environ sept lieues.
- LOUP-CERVIER; substantif masculin. Espèce d'animal qui ressemble à un grand chat sauvage, & qu'on appelle autrement lynx. Voyez ce mot.
- LOUP DES EAUX; substantif masculin. On donne ce nom au brochet & à la loutre, parcequ'ils détruisent beaucoup de poissons.
- LOUPDORE ; substantif masculin. C'est le même animal que le chacal. Voyer ce mot.
- LOUPE; substantif féminin. Tumeur

ordinairement enkistée & le plus fouvent ronde ou ovale, ayant plus ou moins de confistance selon la matière dont elle est formée. Elle eft quelquefois groffe, quelquefois petite, sans douleur, sans inflam. mation & fans changement de couteur à la peau. Il y a bien des sortes de loupes à raison du lieu où elles sont situées, & de la matière qu'elles contiennent. Celle qui est faite de chair, retient proprement le nom de loupe, loupe charnue; celle de la gorge s'appelle gouètre ; celle qui est remplie de graiffe épaissie, lipome ; quand la maxière renfermée dans le kiste est dure, semblable à du suif, la loupe se nomme stéatome ; l'atherome contient une matière ressemblante à de la bouillie; le méliceris en contient une qui a la couleur & la confiftance du miel. Le frège de ces tumeurs est dans les glandes lébacées du cuir. Les tuyaux excréteurs de ces organes venant à s'obltruer, la matière qui y abonde toujours, distend le follicule petit a petit, & par continuation de temps le gonfle jusqu'à un volume quelquefois très-confidérable; mais ces sortes de tumeurs ne font point de douleur, parceque la matière qu'elles renferment est douce. Elles génent plus en comprimant les vaisseaux voisins quand elles ont acquis un certain volume ; & souvent l'incommodité qu'elles procurent par-là, oblige à les faire emportel.

La Chirurgie emploie quatre moyens pour guérir les loupes, 1°. la réfolution ; 2°. la fuppuration en les ouvrant ; 3°. La ligature, quand la base en est étroite ; 4°. enfin l'extirpation.

On tente donc premièrement de O o ij

résoudre ces tumeurs en appliquant dessus des cataplasmes & des fomentations émollientes & réfolutives faites avec la guimauve, l'abfinthe, l'armoise, la sauge & la graine de genièvre. Si la tumeur est fort dure, on y fera des linimens avec de l'huile de lys, de camomille, de lin, de limaçon, de vers de terre ou de fureau; on y appliquera des emplâtres de ciguë, de diabotanum, celui de lavon, de grenouilles avec le mercure, &c. On les presse ensuite entre les doigts avec force & en pétriffant à plusienrs reprises jusqu'à ce que le sac soit creve; alors on met desfus des résolutifs, & l'humeur venant à se réforber, se dissipe avec la masse par les voies naturelles, ce que l'on facilite par les purgations.

La suppuration ne se fait jamais aussi bien, & le pus dans ces sortes de tumeurs n'est jamais aussi louable que dans les phlegmons qui fuppurent; on ouvre la tumeur avec un bistouri, on laisse écouler l'humeur, puis on applique des suppurazifs qui emportent le fac. Ces suppuratifs doivent nécessairement le faire tomber, sans quoi il n'y auroit point de guérison à attendre, & souvent ils sont insuffisans. Dans ce cas, au lieu de suppuratifs, on se sert de remèdes caustiques. On emplit le sac de charpie garnie d'onguent rongeant, que L'on renouvelle tous les jours jusqu'à ce que le kifte soit entièrement rongé & tombe fans beaucoup de difficulté, ou même de luimême.

Quand la loupe a la base étroite, & qu'il y a apparence qu'elle tombera, on en fait la ligature; on prend un crin de cheval ou un fil de lin ou de foie dont on entoure le pédicule de la loupe, on le ferre de plus en plus, la tige fe coupe & la loupe tombe : il feroit plus court de l'emporter d'un coup de bistouri ; mais les malairs préfèrent fouvent la voie la plus longue.

Le quatrième moyen de guérir les loupes, c'est de les extirper. On l'emploie quand les émolliens & les résolutifs ont été impuissans, & furtout quand la base de la tumeur est large, & qu'elle est, comme dir Dionis, enclavée ou enfoncée dans les chairs.

- Lovps, se dit en termes de Dioptrique, d'un verre ou lentille à deux faces convexes, dont les rayons font fort petits; cette lentille a la propriété de groffir les objets, & elle les groffit d'autant plus que son foyer, c'est-à-dire, le rayon de sa convexité, est plus court. Supposons que l'objet placé au foyer de la loupe, puisse être vu distinctement sans loupe à 8 pouces de distance, & que le foyer de la loupe soit d'une demi-ligne, l'objet sera augmenté en raison de demi-ligne à 8 pouces, c'est-à-dire, d'un à 192, parceque la loupe fait voir l'objet distinctement (comme s'il étoit à la distance de 8 pouces) & fous le même angle à peu près où on le verroit fans louge, mais. confusément à la distance de demiligne.
- LOUPES, se dit dans les Monnoies, des briques & des carreaux des vieux fourneaux qui ont servi à la fonte de l'or & de l'argent. On les broye & on les concasse pour en tirer par le moyen du moulin aux lavures, les particules de ces deux métaux qui peuvent s'y être attachées.

Digitized by Google

LOUPE, se dit en termes de Joailliers, des pierres précieuses que la nature n'a pas achevées.

Les pierres qui restent le plus ordinairement en loupe, sont les faphirs, les rubis & les émeraudes.

La première syllabe est brève & la seconde très brève

- LOUPELANDE; bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, sudouest, du Mans.
- LOUP-GAROU; substantif masculin. Homme que le peuple suppose être sorcier & courir les rues & les champs transformé en loup.

L'idée fuperstitieuse que les hommes pouvoient être changés en loups dinaire, est très-ancienne : il paroît que cette opinion extravagante étoit même encore regardée en France, fur la fin du seizième siècle, comme une vérité; car la Rocheflavin rapporte un arrêt du Parlement de Franche - Comté du 18 Janvier 1574, qui condamne au feu Gilles Garnier, lequel ayant renoncé à Dieu & s'étant obligé par serment à ne plus fervir que le Diable, avoit été changé en loup-garon.

- LOUPIAC; petite ville de France, en Gascogne, à deux lieues, sudouest., de Vic - Fezenfac. C'est le fiége d'une Justice Royale.
- LOUP MARIN; substantif masculin. La plupart des voyageurs rapportent que c'est un animal amphibie qui ne se nourrit pour ainst dire que de poisson. Les uns lui donnent quatre pattes onglées : les autres deux, avec deux mains palmées placées proche la queue. Dans leur description on seconnoît des caractères qui conviennent fort au phocas ou veau marin, & quelquefois aufli à l'ours

marin: ils sont également velus; même manière de marcher, de ronfler & de gronder; ils sont également susceptibles de mourir avec une effusion de sang, dès qu'on les touche sur le nez: leur chair est de même d'un mauvais goût, & fe fond presque toute en huile.

Les Indiens de Chilvé en font fécher la chair pour fe nourrir; les vaisseaux françois en tirent de l'huile pour leurs besoins. La pêche en est assez facile. Ceux du nord sont grands comme de bons mâtins : ceux du Pérou ont à-peu-près deux pieds de long; leur peau sert à faire des ballons pleins d'air, dont les Américains se servent au lieu de bateau.

- & reprendre ensuite leur forme or- LOUP MARIN, se dit auffid'un poisson à nâgeoires molles, sans écailles, qui est très-vorace. Sa peau est unie -& presque semblable à celle des anguilles : elle est bleuâtre & ombrée de noir : sa tête est grande : serrée, comme en forme de poignard; ses joues sont enflées; ses dents sont redoutables; elles font grandes & fortes comme celles d'un chat de fix mois. Il a une nâgeoire garnie d'aiguillons mous, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue. Il a proche des ouies deux grandes nâgeoires rondes. On pêche de ces poissons en Angleterre dans le duché d'Yorck, & dans le Northumberland. On donne aussi le nom de loup marin au grand chien de mer ou lamie.
 - LOUP de mer vulgaire, ou LUPIN ou LUBIN; fubstantif masculin. Excellent poisson de mer à nâgeoures épineuses. Il a toujours la gueule ouverte, & dévore très-promptement fa proie; ce qui est cause qu'on le prend facilement. On diffingue deux espèces de lubins; l'un a le

Digitized by GOOGLE

dos entre blanc & bleu; l'autre est fans taches. On trouve le premier dans les étangs falés, & l'autre aux embouchures des rivières; celui-ci a des petits deux fois l'an.

Le loup de mer vulgaire est un poisson grand, épais & couvert d'écailles moyennes. Il a la tête grande, ainsi que l'ouverture de la bouche : les dents des mâchoires sont très-petites, mais il a dans le palais des os rudes & âpres. Ses yeux font grands : cet animal ressemble assez par le corps au saumon. Il a sous l'épine du dos un lieu vide plein d'ait, & quarre ouies de chaque côté. Près des ouies & au-dessous sont quatre nâgeoires; au dos sont des aiguillons pointus & inégaux qui tiennent à une peau mince. La nâgeoire qui est proche la queue, n'a qu'un aiguillon; celle de l'anus en a trois; il a huit nâgeoires en tout. La nourriture de ce poisson consiste en poissons & petits crustacées : il mange même de l'algue. Quoique goulu, il a grand soin de ne point prendre la chevrette qui porte une petite corne fur la tête, parcequ'elle lui piqueroit le palais.

On trouve deux pierres dans la tête de ce poisson. Les pêcheurs ont remarqué que les lubins vieux nâgeant au dessus de l'eau, y périssent souvent de froid; aussi les jeunes n'habitent-ils que le fond des eaux. Ce poisson se cause de sa voracité. Mais aussi a-t-il la ruse d'ensoncer sa queue dans le gravier pour que les rets des pêcheurs coulent par-dessus son corps.

La chair de ce poisson nourrit peu, & ne vaut rien dans le temps du froid. Le meilleur loup est celui qui vir en haute mer; on fale & l'on en sèche les œufs comme ceux des muges.

M. Barrere dit qu'il fe trouve aussi deux sortes de lubin ou lubine dans l'île de Cayenne; l'un de tivière, qui est excellent; & l'autre de mer & à écailles, qui est encore plus délicat.

LOUP DE MEXIQUE; substantif masculin. Animal quadrupède qui se trouve au Mexique & dans la nouvelle Espagne. Il a cinq doigt aux pieds de devant, quatre à ceux de derrière ; les oreilles longues & droites & les yeux étincelans comme nos loups; mais il a la tête un peu plus groile, le cou plus épais & la queue moins velue: au-dessus de la gueule il y a quelques piquans aussi gros, mais moins roides que ceux du hérisson: sur un fond de poil gris, son corps est marqué de quelques taches jaunes. La tête de la même couleur que le corps, eit traversée de raies brunes, & le front est tacheté de fauve : les oreilles sont grises comme la tête & le corps : il y a une longue tache fauve fur le cou, une seconde tache semblable fur la poitrine & une troifième sur le ventre : les flancs font marqués de bandes transversales depuis le dos jusqu'au ventre; la queue est grise& marquée d'une tache fauve dans son milieu; les jambes sont rayées de haut en bas de gris & de brun. Ce loup est, comme on voit, le plus beau des loups, & la tourrure doit être recherchée pat la variété des couleurs; mais au refte, rien n'indique qu'il soit d'une espèce différente des nôtres, qui varient du gris au blanc, du blanc au noir & au mêlé, sans pour cela changer d'espèce,

LOUPPE; (la) bourg de France dans

le Perche, à sept lieues, ouest-nordouest, de Chartres.

- LOUP-TIGRE; fubftantif masculin. C'est le même animal que l'on nomme guêpard. Voyez ce mot. On le trouve dans les terres voifines du cap de Bonne-Espérance. Pendant le jour il reste caché dans quelques creux de rochers, & ne va chasser fa proie que pendant la nuit. L'ardeur avec laquelle il la cherche est apparemment cause qu'il heurle pendant la nuit, mais son cri fait fuir souvent les animaux, & donne lieu au chasseur de l'attendre pour le tuer à quelque passage.
- LOURD, DE; adjectif. Pragravis. Pefant, difficile à remuer, à porter. En ce fens il est opposé à léger. Un fardeau trop lourd pour un homme. Cette charge est bien lourde.
- LOURD, se dit aussi des personnes & des animaux qui se remuent pesamment; & alors il est opposé à agile, dispos. Les bauss sont des animaux bien lourds. Sa groffesse la rend lourde.
- LOURD, se dit figurément des gens ennuyeux qui ont l'esprix pesant. C'est un homme bien lourd.
 - On dit, faire une lourde chûte; pour dite tomber de tout son poids, de toute la hauteur, sans se souvenir.
 - On dit figurément, faire une lourde faute ; pour dire, faire une faute groffière.
- LOURD, signifie aussi figurément, difficile & rude à faire; & dans ce fens il ne se dir guère que dans les phrases suivantes. Une besogne lourde. Une lourde tâche.
- LOURD, se dit encore figurément de l'esprit, & alors il signifie proprement flupide, großier. Il a coujours eu l'esprit lourd.
- LOURD, en termes de Peinture, il fignifie qui n'est pas peint ou defliné

avec légéreté, avec franchife, avec élégance, dont les contours ne sont pas coulans, dont les formes ne font pas de bon goût. On dit, une figure lourde. Un goût lourd. Une composition lourde. Une touche lourde. Un draperie lourde. Des contours qui sont lourds.

Voyez PESANT pour les différences relatives qui en distinguent LOURD.

- Le d final du masculin ne se fair jamais sentir.
- LOURDAUD, AUDE; substantif. Bardus. Groffier & maladroit. Ce n'est qu'un lourdaud. C'est une vraie lourdaude.

Le d final du masculin ne se fair jamais sentir.

- LOURDE; perite ville de France, fituée en Bigotre, dans une gorge des Pyrénées, auprès du Gave de Pau, à quatre lieues & demie, ouest-nord-ouest, de Bagnères. C'est le chef-lieu de la vallée de La védan.
- dispos. Les bauss sont des animaux LOURDEMENT; adverbe. Stupide. bien lourds. Sa groffesse la rend lourde. Pesamment, rudement. Il marché ourd, se dit figurément des gens lourdement.
 - LOURDEMENT, fe dit aussi figurément & fignifie großièrement. Il se trompe lourdement dans son calcul.
 - LOURDERIE; substantif séminin du style familier. Inspire. Faute grossière contre le bon sens; contre la civilité, contre la bienséance. 11 ne fait que des lourderies.
 - LOURDIER; vieux mor qui fignifioit autrefois lourdaud.
 - LOURDISE; vieux mot qui fignificia autrefois lourderie.
- phrasessuivantes. Une besogne lourde. LOURDOIS; vieux mor qui signi-Une lourde tâche. fioit autressi for, defagreable.
 - LOURE ; substantif féminin. Terme de musique. Sorte de dansegrave qui se bat à deux temps & d'un mouvement marqué.
 - LOURE ; est aussi le nom d'un ancien instrument semblable à une muserre,

fur lequel on joue l'air de la danse dont on vient de parler.

- La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.
- LOURE, EE; participe passif. Voyez LOURER.
- LOURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Musique. Il se dit des notes qu'on lie entr'elles en les chantant ou en les jouant. Lourer des notes. Lourer un air.
- LOUROUX; (le) bourg de France en Touraine, à trois lieues, ouestnord-ouest, de Loches.
- LOUROUX BECONNOIS; (le) bourg de France en Anjou, à cinq lieues, ouest-nord-ouest d'Angers.
- LOUTH; petite ville d'Irlande, dans la Province de L éinster, à deux lieues de Dundalk. Elle est capitale d'un comté qui a huit lieues de longueur & quatre de largeur, auquel elle donne son nom.
- LOUTRE; substantif féminin. Sorte de quadrupède qui a le corps à-peuprès aussi long & aussi gros que celui du blaireau; mais les jambes de la loutre sont de beaucoup plus courtes. Cet animal a la tête plate, le muleau fort large & la mâchoire du dessous, plus étroite & moins longue que celle du desfus; le cou est fi court & li gros, qu'il semble faire partie de la tête; le corps est fort alongé, les jambes sont très-courtes s & la queue est grosse à l'origine, & pointue à l'extrémité. Il y a de chaque côté du museau des moultaches composées de gros crins blancs & bruns; il y en a d'autres au dessous de la mâchoire inférieure, au-dell des coins de la bouche & près de l'angle postérieur des yeux; les plus longs de ces crius ont près de trois pouces,

La loutre a deux sortes de poils, les uns plus longs & plus termes que les autres, qui sont une sorte de duvet soyeux de couleur grise blanchâtre sur la plus grande partie de fa longueur, & brune à la pointe. Les poils les plus longs sont grisblanchâtres sur la moitié de leur longueur depuis la racine, & de couleur brune très-luisante dans le reste de leur étendue jusqu'à la pointe : le brillant de ces poils etface le brun, lorsqu'ils sont opposés au jour; mais le brun paroît seul sous les autres aspects sur toute la partie supérieure de cet animal, depuis le bout du museau jusqu'à la queue, sur la surface extérieure des jambes & sur la face supérieure de la queue. Les côtés de la tête, la mâchoire inférieure, la gorge, le dessous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre, les aisselles, les aînes, la face intérieure des jambes, sont de couleur blanchâtre & luifante, parceque les longs poils ont cette couleur depuis la racine jusqu'à la pointe: le poil des pieds est fort court & de couleur brune, mêl ée d'une légère teinte rouffâtre; les plus longs poils du corps ont quatorze lignes. Les doigts tiennent les uns aux autres par une forte membrane, qui est plus longue dans les pieds de derrière que dans ceux de devant, parceque les doigts des pieds de derrière sont les plus longs : il y en a cinq dans chaque pied : les doigts des pieds de derrière ont de petits ongles crochus ; ceux des quatre autres doigts des pieds de derrière font les plus larges.

La loutre est un animal vorace, plus avide de poisson que de chair, qui ne quitte guère le bord des rivières ou des lacs, & qui dépeuple quelquesois les étangs : elle a plus de facilité

facilité qu'un autre pour nager, plus même que le castor, car il n'a des membranes qu'aux pieds de derrière & il a les doigts léparés dans les pieds de devant, tandis que la loutre a des membranes à tous les pieds; elle nage presque aussi vîte qu'elle marche; elle ne va point à la mer, comme le castor, mais elle parcourt les eaux douces, & remonte ou defcend les rivières à des distances confidérables : souvent elle nage entre deux eaux, & y demeure assez longtemps; elle vient ensuite à la surface, afin de respirer. A parler exactement, elle n'est point animal amphibie, c'est-à-dire, animal qui peut vivre également & dans l'air & dans l'eau; elle n'est pas conformée pour demeurer dans ce dernier élément, & elle a besoin de respirer, à-peuprès comme tous les autres animaux terrestres : si même il arrive qu'elle s'engage dans une nasse à la pourfuite d'un poisson, on la trouve noyée, & l'on voit qu'elle n'a pas eu le temps d'en couper tons les ofiers pour en fortir. Elle a les dents comme la fouine, mais plus groffes & plus fortes, relativement au volume de son corps. Faute de poissons, d'écrevisses, de grenouilles, de rats d'eau, ou d'autre nourriture, elle coupe les jeunes rameaux, & mange l'écorce des arbres aquatiques; elle mange aussi de l'herbe nouvelle au printems; elle ne craint pas plus le froid que l'humidité; elle devient en chaleur en hiver, & met bas au mois de Mars. Les portées sont de trois ou quatre. Ordinairement les jeunes animaux sont jolis : les jeunes loutres sont plus laides que les vieilles. La tête mal faite, les oreilles placées bas, des yeux trop petits & couverts; l'air obscur, les mouvemens gauches, toute la figure igno-

Toune XVI.

ble, informe; un cri qui paroît machinal, & qu'elles répètent à tout moment, fembleroient annoncer un animal ftupide: cependant la loutre devient industrieuse avec l'âge, au moins affez pour faire la guerre avec grand avantage aux poissons qui pour l'instinct & le fentiment font très-inférieurs aux autres animaux.

M. Jean Lots de l'Université de Lund en Scanie, & Membre de l'Académie de Stockolm, a publié un Mémoire sur la manière de dresfer la loutre pour prendre du poifson: il faut qu'elle soit jeune: on la nourrit d'abord pendant quelques jours avec du poisson & de l'eau; ensuite on mêle de plus en plus dans cette eau, du lait, de la soupe, des choux & des herbes; & dès qu'on s'apperçoit que cet animal s'habitue à cette espèce d'aliment, on lui retranche presqu'entièrement les poisions, & en leur place on fubitirue du pain, dont il se nourrit très-bien. Enfin il ne faut plus lui donner ni poissons entiers, ni intestins, mais seulement des têtes; on dresse ensuite l'animal à rapporter, comme on dresse un chien. Lorsqu'il rapporte tout ce qu'on veut, on le mène sur le bord d'un ruisseau clair: on lui jete du poisson qu'il a bientôt joint, & qu'on lui fait rapporter, & on lui donne la tête pour récompenfe. Un homme de la Scanie, par le secours d'une loutre, ainsi dressée, prenoit journellement autant de poissons qu'il lui en falloit pour -nourrir toute sa famille. Au reste, cette manière de chasser n'est pas nouvelle en Suède, & doit avoir été beaucoup plus commune autrefois qu'aujourd'hui; puisque Joniton, dans son Histoire des Animaux, rapporte que les cuisiniers en Suède Рp

LOU

avoient l'ulage d'envoyer des loutres dans les viviers, pour leur apporter du poisson.

Quoi qu'il en soit, il paroît que ce n'est pas une loi commune, que toutes les loutres foient ainsi sulceptibles d'éducation; sans cela, on en verroit certainement davantage, & elles nous servitoient pour la pêche, comme nos chiens nous fervent pour la chasse. Toutes les jeunes loutres que M. Buffon a voulu. priver, cherchoient à mordre, même en prenant du lait, & avant d'être affez fortes pour mâcher du poisson : au bout de quelques jours, elles devenoient plus douces; mais ce n'étoit peut-êcre que parcequ'elles. étoient malades & foibles : loin de s'accoutumer à la vie domestique, toutes celles qu'il a voulu faire élever sont mortes dans le premier âge. La loutre en général est, de son naturel, fauvage & cruelle : quand elle peur entrer dans un vivier, elle fait ce que le putois fait dans un poulailler; elle tue beaucoup plus de poissons qu'elle ne peut en manger, & ensuite elle en emporte un dans sa gueule.

Les loutres ne. fe creusent point leur domicile elles-mêmes; elles fe gîtent dans les premiers trous qui fe présentent, sous les racines des peupliers, des saules, dans les fentes des rochers, & mêmes dans les piles de bois à flotter ! elles y font aussi leurs petits sur un lit de buchettes & d'herbes. Leur retraite est infectée de la mauvaise odeur du débris des poissons qu'elles y laissent pourrir.

La loutre ne mue guère ; fa peau, d'hiver est cependant plus brune, & fe vende plus cher que celle d'éré: elle fait une bonne fourrure ; on en fait pour l'hiver, des manteaux que

LOU

l'éau ne peut traverser. Les sauvages du Canada se servent des peaux deloutres d'une grandeur extraordinaire pout en faite des robes, lesquelles étant portées & engraissées de leut sueur & des graisses qu'ils manient; sont propres à faire des meilleurs chapeaux que ceux, qu'onfait du seul poil de castor trop se & trop difficile à mettre en œuvre sans aucun mélange.

La chair de la loutre se mange: en maigre, & a, en effer, un mauvais goût de poisson, ou plutôt de marais. Les chiens chassen la loutre: volontiers, & l'atteignenz aisément lorsqu'elle est éloignée de son gîte & de l'eau; mais quand ils la faissillent, elle se défend, les mord cruellement, & quelquesois avec. tant de sorce & d'acharnement, qu'elle leut brise les os des jambes, & qu'il faut la tuer, pour, lui, faire. lâcher la prise.

La loutre est-une espèce d'animal. qui, fans. être en très-grand nombre, est généralement répandue en Europe, depuis la Suède jusqu'à a Naples; elle se trouve dans l'Amérique septentrionale, où elle resfemble tour-à-fait à celle de l'Eusope, li ce n'est que la fourrure eft encore plus noire & plus belle que celle de la lourre de Suède out de Moscovie. Elle se rencontre vraifemblablement dans tous les climats tempérés, fut-tout dans les: lieux où, il y a beaucoup d'eau; carelle ne peut habiter ni les fables. brülans, ni les déferts arides : elletuit également les rivières Réciles & les fleuves trop frèquentés.

La graisse de la loutre, de mêmeque celle des poissons, ne se coagulepoint par le froid, & reste conjoursstuide : elle est résolutive, digestive: on l'emploie pour la douleur des

Jointures, & pour fortifier les ^{*i*}nerfs.

Les Chapeliers appellent chapeaux de loutre, certains chapeaux dans desquels ils supposent qu'il entre du poil de loutre. Et quand on parle d'un de ces chapeaux, on dit un loutre.

La première syllabe est brève, & la seconde très brève.

- LOWA ou OISEAU PÊCHEUR; fubítantif malculin. C'eft une espèce * de cormoran que les Chinois accoutument à la chaffe ou pêche du spoisson. Ces oiseaux partent au 'fignal donné par un coup de rame. fur l'eau; ils plongent & failiffent le poisson par le milieu du corps, "puis retournent à la barque avec leur proie. On leur met un anneau au bas du cou, qui les empêche d'avaler leur prise. On dit que si le poillon est trop gros, plusieurs se joignent ensemble & s'aident mutuellement; l'un s'attache à la LOUVE; fubltantif féminin. Lupa queue, l'autre à la tête, & ils l'ap-. portent aussi légèrement que fidellement au bateau du pêcheur.
- LOUVAIME; bourg de France en Anjou, à fix lieues, nord-ouelt, d'Angers.
- LOUVAIN; ville confidérable des Pays-Bas Autrichiens, dans le Brabant, fur la Dyle, à douze lieues, nord-ouelt, de Namur, & 1 65 lieues, nord-est, de Paris, sous le 22^e degré, 17 minutes de longitude, & le 50°, 53 minutes de latitude. 11 y a une Université qui jouit de grands priviléges. Cerre ville a d'aitleurs le droit d'être la première à l'affemblée des Étars de Brabant.

Louvain n'étoit qu'un bourg au commencement du douzième fiècle. Le Duc Godefroy le fit entouter de murailles en 1165. Cette

nouvelle ville s'agrandit promptement, se peupla prodigieusement, & devint dans l'espace de deux cons ans la plus grande, la plus riche & la plus marchande de tout le pays. Son principal trafic confiftoit en drap, en laine, en toile, & co · trafic étoit si flotissant au milieu du 'quatorzième siècle, qu'on y comptoit plus de quatre mille maisons de drapiers ou de tifierans, & plus de 150 mille ouvriers; mais le commerce vint à cesser tout d'un coup par les révolutions que caufa la révolte de 1382 contre Venceslas Duc de Brabant. Tous les ouvriers qui étoient entrés dans la révolte furent pendus ou bannis. Alors les exilés se réfirèrent pour la plupart en Angleterre, où ils furent reçus à bras ouverts; ainsi Louvain demeura dépeuplée faute de commerce & d'habitans, & elle ne s'est jamais relevée depuis.

La femelle du loup. Voyez Loup.

Les Poëtes ont feint que Remus & Romulus fondateurs de Rome, furent allaités par une louve. Cette Louve se trouve souvent dans les anciens monumens de Rome avec les deux enfans qui tettent.

On dit d'une femme abandonnée à la débauche, que c'est une louve.

- Louve, se dit aussi d'un outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès a une pierre qu'on veut élever. Cet outil est fait de façon que le poids de la pierre fait écarter en deux la partie qui est engagée dans le trou, au moyen de quoi la pierre se trouve Toutenue sans pouvoir tomber.
- LOUVE; (la) rivière de France en Franche-Comté. Elle a la source dans les montagnes, à trois lieues, fud oueft, d'Ornans, & son embouchure dans le Doux, à trois Pp ij

500 lieues au-dessous de Dôle, après un cours d'environ dix-huit lieues. Elle est rapide, poissonneuse & très-utile pour y flotter des bois.

LOU

- LOUVE, EE; participe passif. Voyez LOUVER
- LOUVENCOURT (Marie de) naquit à Paris en 1680, & mourut en 1712, âgée de trente deux ans. Cette demoifelle apporta en naiffant des dispositions heureuses pour tous les genres de talens. Elle étoit belle & modeste, son caractère étoit doux, & sa conversation enjouée; elle avoit une voix brillante, elle chantoit avec grâce & avec goût, elle jouoit aussi du tuorbe; mais elle a particulièrement réussi dans la poësie. Ses vers sont la plupart des cantates en mulique, & gravées: en voici les titres; Ariane, Céphale & l'Aurore, Zéphire & Flore, Pfiché dont Bourgeois a fait la musique; l'Amour piqué par une abeille, Médée, Alphée & Arethuse, Léandre & Héro, la Musette, Pigmalion, Pirame & Thisbé. La musique de ces sept dernières cantates est de la composition de Clerambault.
- LOUVER; verbe actif de la première conjugation, lequel fe conjugue comme CHANTER. Terme de bâtiment. Faire un trou dans une pierre pour y placer l'outil de fer qu'on appelle louve.
- LOUVERNAY; bourg de France, dans le Maine, à une lieue, nordnord-eft, de Laval.
- LOUVESTAN; pays d'Afie, situé entre le Tigre, le Curdistan & la Perse. M. Fréret juge avec beaucoup de vraisemblance, que c'est la Bactriane de Xénophon, qu'il ne faut pas confondre avec la Bactriane qui s'étendoit sur la rive méridionale du fleuve Oxus, & dont Bactra, aujourd'hui Termend, sur le Gihon,

étoit la capitale, au sentiment de plusieurs Géographes.

- LOUVET, ETTE; adjectif. Il ne se dit qu'en parlant de la couleur du poil d'un cheval. Cheval louyet. c'est un isabelle foncé mêlé d'un isabelle roux, le tout approchant de la couleur du poil d'un loup.
- LOUVETEAU; substantif masculin. Petit loup qui est encore sous la mère.
 - On emploie la peau du louveteau à faire des manchons & autres fourrures semblables qui sont plus ou moins estimées, suivant la beauté & la finesse du poil.
- LOUVETER; verbe neutre de la première conjugaison. Il se dit d'une louve qui fait ses petits.
- LOUVETERIE; substantif féminin. L'équipage pour la chasse du loup. Les Officiers de la louveterie.
- LOUVETERIE, se dit aussi du lieu destiné dans quelques maisons royales pour loger l'équipage dont on vient de parler.
- LOUVETIER ; substantif masculin. Officier qui commande l'équipage pour la chasse du loup.

Il y avoit autrefois des louvetiers entretenus dans toutes les forêts, & il en reste encore en beaucoup d'endroits. Le grand Louvetier a deux têtes de loup au-dessus de l'écu de ses armes: ce fut François I qui en créa la charge en 1520. Le grand Louvetier prête serment entre les mains du Roi, les autres Officiers de la louveterie le prêtent entre ses mains.

Le ravage que causa dans les Provinces la grande multiplication de loups occasionnée par la dépopulation qui suivit les incursions des barbares dans les Gaules, attirèrent l'attention du Gouvernement : il y eut des lois faites à ce sujer. Il fut

• ordonné par celles des Bourgui- LOUVILLE, (le Chevalier de) né gnons & par les capitulaires de nos Rois, d'avertir les seigneurs du nombre de loups que chacun aura tués, d'en présenter les peaux au Roi; de chercher & de prendre les louveteaux au mois de Mai; & aux Vicaires ou Lieutenans des Gouverneurs, d'avoir chacun deux louvetiers dans leur district : on proposa des prix à ceux qui prendroient des loups. On finit par établir des louvetiers dans chaque forêt, & par créér un grand louvetier auquel les autres seroient subordonnés. Les places de louvetiers en chaque Province n'étoient que des commiffions, lorsque François I les mit en titre d'office, & au-dessus de ces Officiers, celui de grand Louverier de France. On attribua d'abord aux louvetiers deux deniers par loup & trois deniers par louve, falaire qui dans la suite sut porté à quatre deniers par louve, & qui dût être payé par chaque feu de village, à deux lieues à la ronde du lieu où l'animal avoit été pris. Les habitans de la Banlieue de Paris en furent & ont continué d'en être exempts.

- LOUVEUR; substantif masculin & terme de bâtiment. Ouvrier qui fait un trou dans la pierre pour y placer la louve.
- LOUVIERS; ville de France, en Normandie, sur la rivière d'Evreux. Il y a une manufacture confidérable de draps, à laquelle sont occupés environ deux mille ouvriers.
- LOUVIGNER; bourg de France, en Gascogne, au pays des Landes, à quatre lieues, nord, de Lescar.
- LOUVIGNY; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, est-sudest, de Laval.

301

dans la Beauce en 1671, servit d'abord fur mer, ensuite sur terre. Il fut Brigadier des armées de Philippe V, & Colonel d'un régiment de dragons. La paix d'Utrecht l'ayant rendu à lui-même, il se confacra aux mathématiques, & principalement à l'astronomie. Il alla à Marfeille en 1713 ou 14, dans la feule vue d'y prendre exactement la hauteur du pôle qui lui étoit nécessaire pour lier avec plus de sûreté fes observations à celles de Pythéas, faites depuis environ deux mille ans. En 1715 il fit le voyage de Londres exprès pour y voir l'éclipse totale du soleil qui fut plus sensible fur cette partie de notre hémifphère. L'Académie des Sciences de Paris l'avoit reçu au nombre de ses membres; la Société royale de Londres lui fit le même honneur quelque temps après. Le Chevalier de Louville revenu en France, fixa son séjour dans une petite maison de campagne, à un quart de lieue d'Orléans, & s'y livra entièrement aux observations astronomiques. Les curieux qui le visitoient ne pouvoient le voir qu'à table, & le repas fini, il rentroit dans son cabinet. Il avoit l'air d'un parfait Stoïcien, rentermé en lui-même & ne tenant à rien d'extérieur; bon ami cependant, officieux, libéral, mais fans ces aimables dehors qui souvent, dit M. de Fontenelle, fuppléent à l'effentiel, ou du moins le font extrêmement valoir. Il vécut en philosophe jusqu'à la fin de sa carrière qu'il termina en 1732, à 61 ans. On a de lui plusieurs dissertations curieuses sur des matières de physique & d'astronomie imprimées dans les mémoires de l'Académie des Siences, & quelques

autres dans le Mercure depuis 1720, contre le Père Castel Jésuite. Le Chevalier de Louville faisoit de ses propres mains tout ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus fin dans ses instrumens astronomiques.

- LOWITZ, ou Lowiscz, ou Lowicz; ville forte de Pologne, au Palatinat de Rava, sur le ruilleau de Bzura, à sept lieues, sud, de Ploczko. C'est la résidence des Archevêgues de Gnesne.
- LOUVO; belle ville d'Afie, au royaume de Siam, avec un palais où les Rois de Siam passent une partie de l'année. Elle est fort peuplée & fituée dans une belle plaine à neuf lieues de la capitale avec laguelle elle communique par un canal.
- LOUVOYER; verbe neutre de la première conjugation; lequel fe conjugue comme CHANTER. Faire plusieurs routes fur mer en portant le cap tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour mieux profiter du vent. Le vaisseau n'a fait que louvoyer pendant trois jours.
- LOUVRE; substantif masculin. Palais des Rois de France à Paris.

Le Louvre fut commencé grofsièrement en 1214 sous Philippe Auguste, & hors de la ville. François I jera les fondemens des ouvrages qu'on appelle levieux Louvre; Henri II son fils employa d'habiles architectes pour le rendre régulier. Louis XIII cleva le pavillon du milieu couvert en dôme carré; Louis XIV fit exécuter la superbe façade du Louvre qui est à l'orient du côté de Saint-Germain l'Auxerrois. Elle est composée d'un premier étage, pareil à celui des autres façades de l'ancien Louvre, & elle a au-deffus un grand ordre de colonnes co rinchiennes couplées avec des pilastres de même. Cette façade longue d'environ 88 toises, se pattage en trois avant corps : un au milieu, & deux aux extrémités.

L'avant-corps du miliou est orné de huit colonnes couplées, & est terminé par un grand fronton, dont la cimaife est de doux seules pierres qui ont chacune cinquante - deux pieds de longueur, huit de largeur, & quatorze pouces d'épaisseur.

Claude Perrault donna le deslein de cette façade, qui est devemue par l'exécution un des plus augustes monumens qui soient au monde. Il inventa même les machines avec lefquelles on tranfporta les deux pierres dont on vient de parler.

L'achèvement de ce majestueur édifice, exécuté dans la plus grande magnificence, reste toujours à défirer.

LOUVRE, se dit quelquefois des maifons superbes & magnifiques. La maison que ce financier habite est un Louvre. C'est par abus que quelques-uns appellent Louvre, soutes les maisons où le Roi loge.

On appelle les konneurs du Louvre, des diffinctions que le Roi a attachées à certaines dignités, comme d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, &c.

La première syllabe est longue, & la seconde très-biève.

- LOUVRES; bourg de l'Ile de France, à cinq lieues, nord-nord-est, de Paris.
- LOUYSIANE; voyer LOUISIANE.
- LOUZY; bourg de France, en Poitou, à une lieue, nord-est, de Thouars.
- LOXA; ville d'Espagne, au royaume de Grenade, fur le Xenil, à lix lieues de Gronade.

Il y a une autre petite ville de même nom au Pérou , dans l'au-

302

Digitized by GOOGLE

dience de Quito. Elle est située, dit M. de la Condamine, à quatre degrés au-delà de la ligne équinoxiale, environ cent lieues au fud de Quito, un degré plus à l'ouest. La montagne de Caxanuma, célèbre par l'excellent quinquina qui y croîr, est à plus de deux lieues & demie au sud de Loxa. Cette petite ville a été fondée en 1 546, dans un vallon assez agréable par Mercadillo, l'un des Capitaines de Goncale Pizarre : fon fol eft d'environ 1100 toiles au-dessus du niveau de la mer. L'e climat y est fort doux, quoique les chaleurs y foient, quelquefois incommodes.

- DOXODROMIE; substantif féminin & terme de Marine. Il signifie la soure oblique d'un vaisseau, ou la ligne courbe qu'il décrit en suivant toujouts le même rhumb de vent
- **LOXODROMIQUE**; adjectif des deux genres. Qui a rapport à la Loxodromie. Ligne Loxodromique.

On appelle tables Loxodromiques, des tables dressées pour l'ulage des navigateurs, lesquelles contiennent les latitudes & la longitude d'un Leu qui répond à la longueur du chemin, & au thumb de vent fur hequel on l'a fait, & qui donnent de même le chemin & le rhumb de vent, quand la différence en longitude & en latitude est connue; & cela évite la peine de faire le calcul de l'opération par le quartier de réduction.

DOYAL, ALE; adjectif. Qui est de la condition requife par la loi, par l'ordonnance. Du blé loyal & marchand.

On dit en termes de Pratique, Les frais & loyaux-coûts; pour dire, les frais légitimement faits.

Ceux qui exercent des retraits.

LOY

sont obligés de rembourser à l'acquéreur qu'ils évincent, toutes les dépenses nécessaires qu'il a faites à l'occasion de son acquisition; & ce sont ces dépenses que l'article 129 de la coutume de Paris nomme loyaux-coûts.

Les loyaux - coûts comprennent les frais du contrat de la vente, fi elle a été volontaire, & de décret ou de licitation, &c. avec les accesfoires, fi elle a été judiciaire.

Le pot-de-vin ou épingles données au vendeur ou à sa femme, & même à ses enfans.

Les trais du port de l'argent, s'il y en a.

L'infinuation & le centième denier.

Les droits seigneuriaux; sur quoi il faut observer que fi le Seigneur a fait une remise, elle est personnelle à l'acquéreur, & que le retrayant ne doit pas en profiter;, qu'au contraire il doit rembourser la totalité des droits seigneuriaux qui étoient exigibles & dûs au Seigneur.

Si l'acquérour par l'effet d'un privilége personnel, n'avoit pas payé de droits seigneuriaux, le retrayant, quoique non exempt, ne devroit pasles lui rembourfer, mais dans ce cas. if devroit les payer au Seigneur directement...

Et si c'est un privilégié qui exerce le retrait; il doit rembourfer les. droits feigneuriaux- de l'acquéreurnon exempt ; parceque celui-ci doit: toujours être indemnisé.

Au contraire, fiele retrayant 80 l'acquéreur sont tous deux privilégiés, il n'y a aucun remboarsement à faire.

Dans les loyaux-coûts font encare compris les frais de labour &:

303



de semences, dont le retrayant profite

l'acquéreur a faites sur l'héritage; après en avoir fait constater la néceffité par autorité de Justice.

Les frais d'inféodation, réception de foi & hommage, aveu & dénombrement, & déclaration au terrier, s'il en a été donné.

Les frais du décret volontaire commencé ou fini, soit que la faculté de déciéter ait été accordée à l'acquéreur, ou ne l'ait pas été, parceque ces sortes de frais ont pour objet la conservation de la chose acquise, & que le retrayant en profite.

Les deux deniers pour livre dûs à l'occasion du décret volontaire, s'ils font payés.

Les droits de francs-fiefs.

Les arrérages de rentes ou intérêts du prix qu'a payé l'acquéreur, pour le temps qui s'est écoulé avant la demande en retrait, & même ceux échus depuis, jusqu'au remboursement, si l'acquéreur n'a pas contesté la demande, & éludé l'adjudication du retrait.

Les frais faits par l'acquéreur dans l'instance du retrait, « quand » il n'y a point eu de contestation » de fa part, & qu'il a rendu le gi-» ron après la généalogie justifiée.»

loyaux-coûts dans les retraits n'est pas fatal, comme le remboursement du prix, à moins qu'ils ne soient fixés par le contrat même ou par des mentions & quittances authentiques écrites sur le contrat, Sans cette circonstance, il suffit que le retrayant rembourse les loyauxcoûts, après qu'ils sont liquidés. Ils ne donnent à l'acquéreur évincé qu'une action ordinaire, mais privilégiée fur l'héritage.

Les réparations nécessaires que LOYAL, se dit aussi des personnes, & alors il signifie plein d'honneur & de probité. C'est le Magistrat le plus loyal de la ville.

> Dans le ferment qu'on reçoit des Ducs & Pairs au Parlement, M. le Premier Président leur dit, vous promettez de vous comporter comme un loyal & magnanime Pair.

LOYAL, se dit encore en parlant de la probité & de la droiture des personnes. C'est une personne d'un procédé fran: & loyal.

En termes de Manége, on appelle cheval loyal, celui qui étant recherché de quelque manége, emploie la force pour obéir, & ne le défend point quoiqu'on le maltraite. Et l'on dit qu'il a la bouche loyale; pour dire, qu'il a la bouche excellente.

- LOYALEMENT; adverbe. Fideliter. Avec fidélité, de bonne foi. On doit `agir loyalement.
- LOYANG; ville de la Chine, dans la province de Quangli, au département de Taiping, huitième Métropole de la province.
- LOYAUTE; vieux mot qui fignifioit autrefois fidélité, probité.
- LOYE ; ville de la Chine dans la province de Honan, au département de Queite, seconde métropole de la province.
- Le temps du remboursement des | LOYER ; substantif masculin. Le prix du louage d'une maison.

L'Ordonnance de 1629, article 142, dit que les loyers des maisons & prix des baux à fermes, ne pourront être demandés cinq ans après les baux expirés. Cette décision paroît suivie au Parlement de Paris loríqu'il y a un bail par écrit.

Lorfqu'il n'y a point de bail, les loyers sont présumés payés après. que





LOY

que le Locataire est sorti publiquement des lieux, sans réclamation du Propriétaire.

Si fans s'être opposé, ou fans avoir révendiqué les meubles de son Locataire dans un temps voilin de la sortie, le Propriétaire actionne le Locataire, on admet celui- ci à affirmer qu'il a payé : telle est sur cela la Jurisprudence de la Chambre Civile du Châtelet de Paris.

Les meubles du Locataire font affectés à la fûreté des lieux qu'ils garnissent, & le Propriétaire de la maison a pour ses loyers, un privilége supérieur à celui qui a vendu les meubles & à qui le prix en est dû

Ainfi lorsque les meubles du Locataire sont vendus, soit après décès, ou en toute autre circonstance, soit volontairement, soit forcément, le Propriéraire de la maison peut invoquer la faveur de son privilége, pour se faire payer sur le prix de la vente, pour trois termes & le courant, lorsqu'il n'y a point de bail.

Il en est de même lorsque le bail est sous signature privée.

Mais lorsqu'il y a un bail authentique, le Propriétaire est préféré fur le prix des meubles du Locataire, pour tous les loyers qui peuvent écheoir pendant le cours entier du bail, sauf aux parties intéressées à faire leur profit, & à louer les lieux dont les loyers sont ainsi acquittés.

Le Parlement juge aussi que tous les loyers dûs en conséquence d'un bail passé devant Notaire, échus & à écheoir, sont privilégiés sur les meubles qui ont une fois garni la maison.

Il a même été jugé par Arrêt sendu le Vendredi 6 Juin 1760, Tome XVI. que le Propriétaire qui n'avoir point formé oppolition, pouvoit néanmoins exercer son privilége sur le prix provenu de la vente des meubles encore existant entre les mains de l'Huissier - Priseur, non - seulement pour les loyers échus depuis la vente, mais encore pour quelques réparations dont le Locataire étoit tenu.

Le privilége du Propriétaire est fi favorable, qu'il peut empêcher la vente des meubles de fon Locataire, s'ils font faisis par d'autres créanciers; & ceux-ci ne peuvent vaincre cet obstacle, qu'en se chargeant & donnant même caution de faire vendre les meubles à si haut prix, que le Propriétaire soit payé de la totalité des loyers échus & à écheoir pendant le temps du bail, s'il y en a un, & seulement de trois termes & du courant, s'il n'y a point de bail; telle est la Jurisprudence du Châtelet.

Quelque favorable que foit le privilége du Propriétaire, il n'a cependant lieu qu'après les frais funéraires acquittés : ces frais funéraires font préférés à tout, mais pour ce qui est de nécessité seulement.

Lorsque le Locataire enlève ses meubles sans avoir payé ses loyers. l'article 171 de la coutume de Paris, accorde au Propriétaire la faculté de les suivre, c'est-à-dire, de les révendiquer où ils sont trouvés. Ces révendications doivent être faites en vertu de l'ordonnance du Magistrat, & dans un temps voisin de l'enlevement. Autrement si le Propriétaire laissoit passer un certain temps fans se plaindre, fon action ne pourroit pas nuire à l'autre Propriétaire, dans la maison duquel les meubles auroient été portés, & qui auroit aussi acquis un Qq

privilége fur les mêmes meubles, à cause de leur occupation.

Le principal Locataire a fur les meubles de fes sous-Locataires, le même privilége qu'a le Propriétaire.

On voir des contestations trèsfréquentes au Châtelet sur le prix & les conventions relatives aux locations verbales. Lorsque les dernières quittances de loyers ne contiennent rien qui puisse éclairer les Magistrats, ils admettent sur cela. l'affirmation du Propriétaire, pourvu que le Locataire soit encore dans. les lieux. S'il n'y étoit pas, & fi, par exemple, un principal Locataire ou un Propriétaire vouloit le forcer de venir, occuper des lieux. qu'on diroit lui avoir été loués un certain prix, pour un certain terme. & a certaines conditions, c'eft Paffirmation du Locataire qui feroit. admise, en cas que les parties se trouvassent: contraires en fait : il n'eft point d'ulage d'admettre la preuve de ces fortes de conventions, lors même qu'elles n'ont pas pour objet une valeur au- dessus de cent livres.

Le Locataire ne peut pas valablement payer ses loyers d'avance, au préjudice des créanciers du Propriéraire, & des faisses qui peuvent survenir en ses mains, à moins qu'il n'y ait convention expresse par le bail devant Notaires, que les loyers feront ainsi payés; encore ne permet on en ce cas que le payement d'une demi-année d'avance; sans cette convention, le Locataire pourroit être contraint à payer une seconde fois au faisisfant, sauf son recours contre le Propriétaire.

Remarquez que quoiqu'on dise, donner une ferme à loyer, on ne se ferr cependant pas du mot de loyer, en parlant du prix qu'on paye outs qu'on reçoit du bail d'une ferme.

LOYER, fignifie aussi falaire, ce quiz est dû à un serviteur, à un ouvrier pour ses services, pour son travail. On ne doit point retenir le loyer du mercénaire.

- LOYER, fignifie encore récompense. L'honneur est le loyer de la bravoure. En ce sens il ne se dit ni an plutiel, ni dans le style familier.
- LOYS ; (les) peuples qui habitent le Royaume de Champa ou Siampa dans les Indes Orientales; ils out été fubjugués par les Cochinchin is qui font aujourd'hui les maîtres du pays, & à qui les premiers payent tribut. Les Loys ont les cheveux: noirs, le nez applati, des moustaches, & se couvrent de toile de coton. Ils font plus laborieux; plus riches & plus humains que les Cochinchinois leurs maîtres. Parmi eux les gens du bas peuple n'ontz point la permission d'avoit de l'argent chez eux:

LOYSEAU, (Charles) Avocat du Parlement de Paris, & habile Jurifconfulte, fut Lieutenant patticulier à Sèns, puis Bailli de Châteaudun, & enfin Avocat Confultant à Paris, où il mourut en 1627; à 63; ans. On a de lui plusieurs ouvragesestimés, parmi lesquels on diftingue, particulièrement, fon trairé du déguerpiffement.

- LOYTZ; ville d'Allemagne au Cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie citérieure, fur la Pene, à neuf lieues, fud, de Stralfund.
- LOYUEN; ville de la Chine dans la province de Fokien, au département de Focheu, première Métropole de la province.

LOZ; vieux mot qui signifioit autrefois louange.



-306

LU; vieux mot qui fignifioir autrefois lumière.

- LU, UE; participe passif. Voyez LIRE. LUA; terme de Mythologie & nom
- propre d'une divinité que les Romains invoquoient à la guerre. Tite-Live rapporte qu'après un combat contre les Volfques, le Conful qui commandoit l'armée Romaine, confacra à la déesse Lua les armes des morts qui se trouvèrent sur le champ de bataille. Loméïer instère de là qu'il étoit d'usage de faire des expiations après un combat, d'où il conjecture que Lua étoit la déesse qui présidoit à ces expiations.
- LUARD; bourg de France dans le Maine, fur la rivière de Jouane, a quatré lieues, nord-eft, de Laval.
- LUARD; (le) bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, est-nordest, du Mans.
- ²LUBBEN; petite ville d'Allemagne, capitale de la basse Lusace, sur la Sprée, à huit lieues de Cotbus. Elle appartient à l'Electeur de Saxe depuis la mort du Duc de Mersebourg.
- LUBECK; grande, belle, riche, forte & célèbre ville d'Allemagne dans le Cercle de la haute Saxe, capitale de la Vagrie, située près de la mer Baltique, sur la Trave & le Wackenitz, à quinze lieues, nord-est, de Hambourg, & 1 cinquante-trois, sud-ouest de Coppenhague, sous le 28° degré, 26 minutes de longitude, & le 53°, 57 minutes de latitude. Cette ville a un Evêché dont l'Evêque est Prince d'Empire. Elle est d'ailleurs libre, Impériale, Anféatique, & fait une, espèce de République subordonnée à l'Empire. Elle embrassa la Confellion d'Auglbourg en 1535. On prétend que cette ville fut fondée ven 1140, par Adolphe II, Come L

de Holftein. Les édifices publics y font très-beaux, & la plupart dus rues garnies de tilleuls. Il y a une citadelle & un bon port.

Il ne faut pas confondre la ville de Lubeck avec l'Evêché de Lubeck, dont les biens & l'autorité font absolument différens. Le Chapitte de Lubeck est composé de trente Chanoines, dont vingt-fix sont Protestans & quatre Catholiques. La Cathédrale & leurs maifons sont situées dans l'enceinte de la ville, & les biens de l'Evêché qui appartiennent au Chapitre, touchent à la ville. L'Evêque est élu alternativement par la ville de Lubeck & par le Ghapitre même, & le Sénat exerce sur la Cathédrale le droit de patronage. Ce n'est point à Lubeck, mais à Eutin, petite ville à huit lieues de Lubeck, que le Prélat fait sa résidence : les Lubekois possedent, outre leur ville, le post de Travemunde, la petite ville de Bergedorft, en commun avec les Hambourgeois; la terre appelée les Quatre pays, quelques Bailliages dans le Duché de Saxe-Lavenbourg, & plusieurs beaux domaines aux frontières du Holstein.

On appelle *le Droit de Lubeck*, le droit quecette ville a originairement établi dans son ressort pour le régir & le gouverner.

Comme autrefois cette ville avoit acquis une grande autorité par sa puissance & par son commerce maritime, il arriva que ses lois & ses statuts surent adoptés par la plupart des villes situées sur la mer du nord. Stralfund, Rostock & Wismar en particulier, obtinrent de leurs maîtres la liberté d'introduire ce droit chez elles, & d'autres villes le reçurent malgré leurs Souveraime,

Qqй

Plusieurs Auteurs placent les commencemens de ce droit sous Fréderic II, qui le premier accorda la liberté à la ville de Lubeck, & de plus en confirma les statuts & l'autorité. Il y a néanmoins apparence que le droit qui la gouverne, ne fut pas établi tout à la fois, mais qu'on y joignit de nouveaux articles de temps à autre, selon les diverses conjonctures. Ce ne fut même qu'en 1582 que le Sénat de Lubeck rangea tous fes statuts en un corps de lois qui vit le jour en 1586. L'autorité de ce droit est encore aujourd'hui fort considéré dans le Holstein, la Poméranie, le Mecklenbourg, la Prufle & la Livonie : quoique les villes de ces pays n'aient. plus le privilége d'appeler à Lubeck, on juge néanmoins leurs procès felon le droit de cette ville, ce qui s'observe particulièrement au Tribunal de Wifmar.

- LUBEN ; ville de Silésie dans le Duché, & à quatre lieues, nord, de Lignitz.
- LUBENCE, ou LUBENTINE; subftantif téminin & terme de Mythologie. Les Romains révéroient sous ce nom la déesse qui présidoit aux désirs.
- LUBIE; substantif féminin du ftyle familier. Fantaisie impertinente, caprice extravagant. Elle a fouvent des Lubies.
- LUBIEUX , EUSE ; adjectif peu usité. Qui est sujet à avoir des Lubies.
- LUBIN; voyez. LOUP DE MER VUL-GAIRE.
- LUBLIN; ville confidérable de Pologne, capitale d'un Palatinat de même nom, fur la Bystrzna, à 30 lieues, fud-est, de Warsovie, sous le 40^e degré, 50 minutes de longitude, & le 51^e, 41 minutes de

latitude. Il y a une citadelle, nne Academie, & les Juifs y ont une belle Synagogue. C'est-là que font les grands Tribunaux judiciaires de la Pologne. Il s'y tient annuellement trois foires considérables qui font fréquentées par des Négocians de toutes les nations.

Le Palatinat de Lublin est borné au nord par la Mazovie & la Podlaquie; à l'orient, par la Lithuanie & le Palatinat de Russie; au midi, par le Palatinat de Sendomir, & à l'occident par la Vistule & la rivière de Viepers.

- LUBOLO; pays d'Afrique dans l'Éthiopie orientale, au Royaume d'Angola.
- LUBRICITÉ; substantif féminin. Salacitas. Lasciveté. Juvenal invective contre la subricité de Messaline. Ses yeux, son geste, ses discours annoncent sa lubricité.

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

- LUBRIFIE, ÉE; participe passif. Voyez LUBRIFIER.
- LUBRIFIER ; verbe actif de la première conjugailon, lequel fe conjugue comme CHANTER. Terme Didactique. Oindre, rendre gliffant. L'huile d'amande douce lubrifie les inteflins.
- LUBRIQUE; adjectif des deux genres. Impudicus. Lascif, impudique. Les Géorgiennes sont fort lubriques. Une contenance lubrique. Des regards lubriques.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Cet adjectif ne doir pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas une lubrique femme, mais une femme lubrique.

sude, & le sie, 41 minutes de LUBRIQUEMENT; adverbe. Impa-

308

dice. D'une manière lubrique. Danser lubriquement.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troissème très-brève, & la derniere moyenne.

- LUBSCHUTZ; petite ville de Siléfie, dans le Duché & à quatre lieues de Jagerndorf.
- LUC; (Saint) nom d'un des quatre Évangelistes. Il étoit d'Antioche, Métropole de Syrie, & avoit été Médecin. On ne fait s'il étoit Juif ou Païen de naissance; il fut compagnon des voyages & de la prédication de S. Paul, & commença à le fuivre l'an 51, quand cet Apôtre passa de Troade en Macédoine.

Saint Ephiphane croit qu'il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macédoine. Métaphraste veut qu'il ait prêché dans l'Egypte, dans la Libye & dans la Thébaïde. On croit qu'il survécut de plusieurs années à S. Paul, étant mort en Achaïe, dans une extrême vieillesfe, âgé de quatre-vingt ou quatrevingt-quatre ans. Nicéphore dit qu'il mourut à Thèbes de Béotie, où l'on voit encore aujourd'hui un tombeau, que l'on croit être celui de S. Luc. S. Hippolite rapporte qu'il fut crucifié à Elée, dans le Péloponèse. Dorothée dans sa Synope, assure qu'il mourut & fut enterré à Ephèse. Bède, Usuard, Adon & le Martyrologe Romain, prétendent qu'il mourut en Bithynie. On est partage sur le genre de fa most. Les uns croyent qu'il fouffrit le martyre, & les nouveaux Grecs veulent qu'il ait été crucifié à un olivier. Elie de Crète au contraire suppose comme Constant, qu'il ne mourut pas d'une mort violente, & c'est le sentiment de plusieurs Modernes.

Outre l'Evangile de S. Luc qu'il écrivit sur les Mémoires des Apôtres, & dont le caractère est d'être plus historique, & de rapporter plus de faits que de préceptes qui regardent la morale, on a de lui les actes des Apôtres, c'est-à dire, l'histoire de leurs principales actions à Jérusalem & dans la Judée. depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à leur dispersion. Il y rapporte les voyages, la prédication & les actions de S. Paul, jusqu'à la fin des deux années, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 63 de Jésus-Christ, ce qui donne lieu de croire que ce livre fut composé à Rome. Il contient l'hiftoire de trente ans, & S. Luc l'écrivit sur ce qu'il avoit vu lui-même. Toute l'Eglise l'a toujours reconnu pour un livre canonique. Il est écrit en grec avec élégance, la narration est noble, & les discours qu'on y trouve font remplis d'une douce chaleur. S. Jérôme dit que cet ouvrage, composé par un homme qui étoit Médecin de profession, ett un remède pour une ame maladé. S. Luc est celui de tous les Auteurs inspirés du Nouveau Testament, dont les ouvrages sont le mieux écrits en grec. On pense que c'est l'Évangile de S. Luc que S. Paul appelle son Evangile dans l'Épître aux Romains. L'Églife célèbre la fête de cet Evangéliste, le 18 Octobre.

- LUC; bourg de France en Dauphiné, à trois lieues, sud-eft, de Die.
- LUC; (le) bourg de France en Provence, avec titre de Comté, à trois lieues, est nord-est, de Brignolles.
- LUCAIN; nom d'un poète qui naquit à Cordoue en Espagne, vers l'an 39 de Jésus-Christ, d'An-

309

nœus Mela, frère de Sénèque le philosophe. Il vint à Rome de bonne heure, & s'y fit connoître par ses déclamations en grec & en latin. L'Empereur Néron charmé de son génie, le fit élever avant l'âge aux charges d'Auguste & de Questeur. Ce Monarque vouloit avoir fur le Parnasse le meme rang qu'il occupoit dans le monde. Lucain eut la noble imprudence de disputer avec lui le prix de la pocifie, & le dangereux honneur de le remporter. Les sujets qu'ils traitèrent tous les deux, étoient Orphée & Niobé. Lucain s'exerça sur le premier, & Néron sur le second. Cet Empereur eut la douleur de voir son rival conronné sur le théâtre de Pompée. Il chercha toutes les occasions de mortifier le vainqueur en attendant celle de le perdre. Elle se présenta bientôt. Lucain irrité contre son LUCANIE; (la) ancienne région persécuteur, entra dans la conjuration de Pison, & sut condamné à mort. Toute la grace que lui fit le tyran, fut de lui conner le choix du supplice. Il se fit ouvrit les veines dans un bain chaud, & prononça dans ses derniers momens les vers qu'il avoit faits sur un soldat qui étoit mort de la sorte. Il mourut l'an 65 de Jésus Christ, avec la fermeté d'un philosophe. Ses ennemis prétendirent que pour échapper au supplice, il chargea sa mère, & rejeta sur elle tous les complots. Il est difficile de concilier cette làcheté avec les sentimens élevés que ses ouvrages respirent. De tous ceux qu'il avoit composés, il ne nous reste que la Pharsale, ou la guerre de César & de Pompée. Lucain n'a ofé s'écarter de l'hiftoire dans ce poëme, & par-là il l'a rendu sec & aride. En vain veutal suppléer au défaut d'invention

par la grandeur des sentimens., il est presque toujours tombé dans l'enflure, dans le faux sublime & le gigantesque. César & Pompée y font quelquefois petits à force d'y être grands. Le poëte Espagnol n'emploie ni la poésie brillante d'Homère, ni l'harmonie de Virgile. Mais s'il n'a pas imité les beautés des poëtes groc & latin, il a aussi des traits qu'on chercheroit vainement dans l'Iliade & dans l'Eneïde. Au milieu de ses déclamations ampoulées, il offre des pensées mâles & hardies, de ces meximes politiques dont Corneille est rempli. Quelques-uns de ses difcours ont la majesté de ceux de Tite-Live, & la force de Tacito. Il peint comme Salluste, une seule ligne est un tableau; mais lorsqu'il narre, il est bien moins heureux.

d'Italie, qui comprenoit ce que nous appelons aujourd'hui la Bafilicate, avec la partie méridionale de la Principauté citérieure , & une portion de la Calabre.

Pline dit que les Lucaniens riroient leur origine des Samnites. Elien rapporte qu'ils avoient une belle loi, laquelle condamnoit à Tamendo ceux qui refusoient de loger les étrangers qui arrivoient dans leurs villes après le Solerl couché; cependant du remps de Strabon, ce peuple étoit tellement affoibli, qu'à peine ces mêmes villes, si bonnes hospitalières, étoienselles reconnoissables.

- LUCANIENS; (les) voyer LUCA-NIE.
- LUCARIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes Romaines qui tomboient, au 18 Juillet, & qui prenoient leur nom d'un bois sacré, Lucus, situé entre

Digitized by GOOGLE

- · le Tibre & le chemin appelé Via Salaria. Les Romains célébroient les Lucaries dans ce lieu-là, en mémoire de ce qu'ayant été battus parles Gaulois, ils s'étoient sauvés dans ce bois, & y avoient trouvé un heureux asile. D'autres tirent l'origine de cette fête des offrandes. en argent qu'on faisoit aux bois sastés, & qu'on appeloit Luci. Plutarque observe que le jour de la célébration des Lucaries on payoit les-
- comédiens des deniers qui provenoient des coupes réglées qu'on faisoit dans le bois sacré dont il est queftion.
- LUCARNE ; fubftantif féminin. Scandularia fenestra. Sorte de fenêtre pratiquée au toit d'une maison, pour donner du jour au grenier, au galeras.

Les Architectes distinguent plusieurs sortes de Lucarnes, ils appellent ...

Lucarne à la Capucine, nue lucarne couverte en croupe de comble.

Lucarne bombée, une lucarne qui est fermée en arc de cercle.

Lucarne demoiselle, une petite lucarne de charpente, qui porte sur les chevrons, & qui est ouverte en contre-vent; ou en triangle.

Lucarne faitière, une lucarne prise dans le haut d'un comble, & qui est couverte en manière de petit pignon fait de deux noulets.

Lucarne Flamande, une lucarne qui est construite de maçonnerie, couronnée d'un fronton, & appuyée fur l'entablement.

Lucarne carrée, une lucarne dont la largeur est égale à la hauteur, ou qui est fermée carrément en platehinde.

trée par sa fermeture, ou dont la baie eft en rond.

311

LUCAS, (Paul) né à Rouen en 1664, d'un Marchand de cette ville, eut dès sa jeunesse une inclination extrême pour les voyages, & il·lasatisfit dès qu'il le put : il parcourut plusieurs fois le Levant, l'Egypte, la Turquie & différens autres pays. Il en rapporta un grand nombre de médailles & de curiofités 🕫 pour le cabiner du Roi qui le nomma son antiquaire en 1714, & lui ordonna d'écrire l'histoire de fasvoyages. Louis XV le fit partir de nouveau pour le Levant en 1723. Eucas revint avec une abondante moisson de choses rares, parmi les-quelles on distingua quarante manuscrits pour la Bibliothèque du Roi, & deux médailles d'or trèscurieuses. Sa passion pour les voya-ges s'étant réveillée en 1736, il. partit pour l'Espagne & mourut à : Madrid l'année d'après, après huit mois de maladie. Les relations de ce célèbre Voyageur font en plufieurs volumes. Ses deux premiers voyages de 1699 julqu'en 1709, font renfermés dans quatre volumes in 12, à Paris 1712 & 1714, avcc figures ; le troisième de ses voyages fait en 1714, fut publié à Rouen : en 1719, en trois vol. in-12. On affure que ses voyages ont été mis en ordre par différentes personnes,.. le premier par Dandelot de Dorval, le fecond par Fourmont, & le troifième par l'Abbé Banier. Ils font passablement écrits & assez amufans. L'auteur ne dit pas toujours lavérité. Il se vante d'avoir vu le Démon Almodée dans la haute Egyp-te; mais on lui passe contes en + faveur des instructions qu'il donne : fur ce pays:

Lucarne. ronde, une lucarne cin- LUCAY; bourg de France en Berry,

à sept lieues, nord-ouest, de Châteauroux.

LUCAYES; (les) îles de l'Amérique septentrionale dans la mer du nord, aux environs du Tropique du Cancer, à l'orient de la presqu'île de la Floride, au nord des îles de Cuba & de Saint-Domingue.

Ces îles qu'on met au nombre des Antilles, & dont Bahama est la plus confidérable, sont presque toutes défertes, grandes & petites. C'est cependant par elles que Christophe Colomb découvrit le nouveau monde; il les appela Lucayes, parcequ'il apprit que leurs habitans fe nommoient ainfi. Les Espagnols les ont dépeuplées par la rage funeste . de s'enrichir, employant ces mal-

- heureux insulaires à l'exploitation des mines de Saint-Domingue.
- LUCAYONESQUE; l'une des îles Lucayes. Elle est au sud-est de l'île de Bahama, au nord-ouest de l'île de Cigareo, & au midi du grand banc de Bahama. Elle est entourée d'écueils au nord, à l'orient & à l'occident.
- LUCCA, ou LUKA; petite ville d'Allemagne au cercle de la haute Saxe, dans l'Osterland, à huit lieues d'Altembourg. Elle est remarquable par la victoire qu'y remporta, en 1308, Frédéric, Margrave de Misnie, sur les Impériaux.
- LUCCAU; ville d'Allemagne, dans la basse Lusace, près des frontières de Saxe, entre Calau & Sonnwaldt. Elle appartient à l'Electeur de Saxe.
- LUCCIOLE; fubstantif féminin. Mouche luisante. Il y en a une prodigieuse quantité près de Samogia, village situe à dix milles de Boulogne : les haies en sont couvertes; elles en font comme des buillons ardens. Elles sont à peu près de la

forme des hannetons, mais plus petites : l'endroit brillant est sous le ventre; c'est un petit poil velouté de couleur citron, qui s'épanouit à chaque coup d'aîle, & qui jette en même temps un trait de lumière.

LUCE; petite ville de France, dans le Maine, à quatre lieues, nordnord-est, de Château du Loir.

Il y a aussi un bourg de ce nom dans la même Province, à une lieue, est-sud-est, de Beaumont-le-Vicomte.

LUCE; (eau de) substantif féminin. C'est une espèce de savon volatil, & en liqueur, dont l'odeur est trèsforte & très-pénétrante.

Cette liqueur est composée de l'alkali volatil fluor, du sel ammoniac fait par la chaux, & d'huile de succin rectifiée, qu'on mêle ensemble de manière qu'il en résulte une eau d'un blanc mat & laiteux.

L'Eau de Luce ne se peut bien faire fans le fecours de quelques manipulations particulières; car fi l'on se contente de mêler & d'agiter ensemble l'esprit volatil du sel ammoniac & l'huile de fuccin rectifiée, il en réfulte à la vérité une liqueur laiteuse, telle qu'on la désire, mais cette couleur n'est point de durée; elle disparoît par le repos, & en allez peu de temps, soit parceque l'alkali volatil diffout complettement l'huile de succin lorsqu'il y en 2 peu, soit parceque cette huile se débarrasse d'entre les parties de l'alkali volatil, & fait bande à part; cela arrive lorsqu'il y en a une assez grande quantité. Dans l'un & dans l'autre cas, la liqueur devient claire & transparente. Or, la beauté de l'Eau de Luce est de conferver toujours fon blanc laiteux. Voici une recette par le moyen de laquelle on peut

peut faire de l'Eau de Luce excellente.

Prenez quatre onces d'esprit-devin rectifié; dissolvez-y dix ou douze grains de savon blanc; filtrez cette dans cet esprit-de-vin charge de favon un gros d'huile de fuccin rectifiée, & filtrez de nouveau à travers le papier gris : mêlez de cette diffolution dans de l'esprit volatil de sel ammoniac, le plus fort & le plus pénétrant, jusqu'à ce que le mélange qu'on doit faire dans un flacon, & qu'on doit secouer à mesure qu'il se fait, soit d'un beau. blanc de lait bien mat : s'il se forme une crême à la surface, ajoutez-y un peu d'esprit de vin huileux.

Cette recette est de l'Auteur de l'édition françoise de la Pharmacopée de Londres.

- LUCEAU; bourg de France, dans le Maine, à une lieue, nord-ouest, de Château du Loir.
- LUCENA; petite ville d'Espagne, dans l'Andaloufie, fur le Tinio, a deux lieues de la côte du golfe de Cadix.
- LUCERA; ancienne ville épifcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, à douze lieues, sud-ouest, de Manfredonia.
- LUCERES; substantif masculin pluriel & rerme d'antiquité. Nom de la troisième rriba du peuple Romain au commencement de la fondation. Romulus, dit Varron, divila les habitans de la nouvelle ville en trois tribus : ceux de la première
- se nommèrent Tatiens, ceux de la seconde Rhamnes, & ceux de la troisième Lucères.
- LUCERIE; ancien nom de la ville de Lucera.
- LUCERIEN, ENNE; adjectif & terme de Mythologie. Les Anciens Tome XVI.

donnerent cette épithète à Jupiter & à Junon, parcequ'ils les regardoient comme les Divinités qui distribuoient la lumière à l'univers.

- dissolution; faites dissolute ensuite | LUCERNAIRE; substantif masculin. On a donné ce nom dans la Liturgie aux répons qui se chantent aux vêpres. On a encore ainfi appelé les vepres memes, parcequ'elles se difoient au foleil couchant, dans le temps qu'on allumoit les lampes & les bougies, ou parcequ'effectivement on se servoit de lumières pour dire les oraisons; d'où est venu l'usage d'y porter des cierges allumés. Le Lucernaire des Grecs est composé d'un grand nombre de prières plus longues que les vêpres des Latins.
 - LUCERNE; ville de Suisse, autrefois Impériale, capitale d'un Canton de même nom, & située sur le lac de Lucerne, dans l'endroit où la Rust fort de ce Lac, à douze lieues, sudouest, de Zurich, & à quatorze lieues, nord-eft, de Berne, sous le 25° degré, 51 minutes de longitude, & le 47°, 5 minutes de latitude. Son gouvernement civil est aristocratique, & fort approchant de celui de Berne ; mais à l'égard du gouvernement Eccléfiastique, les Lucernois bons Catholiques dépendent de l'Évêque de Constance, & les Nonces du Pape y exercent aussi leur autorité. Ils secouèrent en 1333 le joug de la Maison d'Autriche; & entrèrent dans la ligue des Cantons de Schwits, Uri & Undervald.

Le Canton de Lucerne tient le troifième rang, parmi les treize Cantons qui composent le Corps Helvétique, & il est le premier des Cantons Catholiques. Il est borné à l'orient par les Cantons d'Under-

Rг

vald, de Schwitz & de Zug, & ailleurs par le territoire ou Canton de Berne. Le pays est assez fertile, & abonde en poisson, à cause du Lac où il est situé, lequel porte le nom de Lucerne, de même que celui de Lac des quatre Cantons, parcequ'il avoifine encore les Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Undervald. Ce Lac a huir lieues de longueur & deux de largeur : en plusieurs endroits il est entouré de rochers escarpés, qui sont le repaire des chamois, des chevreuils, & au- LUCIDE; adjectif des deux genres. tres bêtes fauves de cette nature. Le Canton de Lucerne a encore en particulier deux ou trois petits Lacs fertiles en écrevisses assez grosses, qui ne deviennent point jouges à la livide.

- LUCHE; bourg de France, dans le Maine, sur le Loir, à trois lieues, est-nord-est, de la Flèche.
- LUCHEU; ville de la Chine, dans la province de Nankin, dont elle est la neuvième métropole. Elle a fept autres villes dans fon département.
- LUCHEUX; bourg de France, dans l'élection de Péronne en Picardie, à une lieue, nord-est, de Dourlens.
- LUCHING; ville de la Chine, dans la province de Xanfi, au département de Lugan, quatrième métropole de la province,
- LUCIANISTES; (les) Hérétiques du second siècle, qui furent ainsi appelés de Lucianus leur chef, lequel fut Disciple de Marcion, dont il suivit les erreurs, & y en ajouta de nouvelles. Saint Épiphane dit qu'il abandonna Marcion, en enseignant de ne point se marier, de crainte d'enrichir le Créateur. Cependant, comme a remarqué le

Père le Quien, c'étoit là une erreur de Marcion, & des autres Gnostiques. Il nioit l'immortalité de l'ame, qu'il croyoit matérielle.

II.y a eu d'autres Lucianistes qui ont paru quelque temps après les Ariens; ils disoient que le Père avoit toujours été le Père, & qu'il en avoit pu avoir le nom avant d'avoir produit fon Fils, parcequ'il avoit la vertu de le produite, ce qui suppose l'erreur des Ariens au sujet de l'éternité du Verbe.

Il n'est guère usité qu'en cette phrafe, où en parlant d'un homme qui a le cerveau attaqué, & qui raisonne bien en certains momens, on dit, qu'il a des intervalles lucides.

cuisson, mais prennent une couleur |LUCIE; (bois de Sainte-) Voyez Bois.

> On appelle ile de Sainte-Lucie, une des îles Antilles, située dans l'Océan, à sept lieues de distance de la pointe méridionale de la Martinique, & à dix de la partie du nord de l'île de Saint-Vincent.

Sainte-Lucie peut avoir environ vingt-cinq lieues de tour; la nature y a formé un excellent port, dans lequel les vaisseaux de toutes grandeurs peuvent se mettre à l'abri des ouragans & de la grosse mer; cette île est fort monragneuse, très-brisée & arrosée de plusieurs rivières. La terre y produit un grand nombre de fruits & de plantes, dont on pourroit faire un objet de commerce; les bestiaux y multiplient beaucoup, & la chasse ainsi que la pêche y sont très-abondantes; ces avantages sont un peu balancés par les maladies qu'occasionne le climat, & par la prodigieuse quantité d'insectes venimeux & de serpens dont le pays est rempli.

En 1640, l'ile de Sainte-Lucie

n'étant occupée par aucune nation, M du Parquet, Gouverneur général des Îles, en prit possefiion au nom du Roi, sans nulle opposition de la part des Anglois de la Barbade; il y fit passer une Colonie, qui depuis ce temps ne s'est pas fort étendue.

Les Anglois s'en étoient emparés en 1762, mais ils la rendirent à la France en 1763 par le traité de Verfailles.

LUCIEN; né à Samofat, fous l'Empire de Trajan, d'un père de condition médiocre, fut mis entre les mains d'un de ses oncles, habile Scuplteur. Le jeune homme ne sentant aucune inclination pour l'art de · son parent, casla la première pierre qu'on lui mit entre les mains. Dégoûté de la Sculpture, il se jeta dans les Belles-Lettres, fur un songe dans lequel il crut voir la littérature qui l'appeloit à lui & qui l'arrachoit à son premier métier. Il embrassa d'abord la profession d'Avocat; mais auffi peu propre à la chicane qu'au cifeau, il se confacra à la philosophie & à l'éloquence. Il la professa à Antioche, dans l'Ionie, dans la Grèce, dans les Gaules & dans l'Italie. Athènes fut le théâtre où il brilla le plus long-temps. Marc-Aurele, instruit de son mérite, le nomma Greffier du Préfet d'Egypte. On croit qu'il mourut sous l'Empereur Commode, dans un âge trèsavancé. Il nous reste plusieurs Quvrages de ce Philosophe, traduits élégamment en françois par d'Ablancourt, en 2 vol. in- 12. Son style est naturel, vif, plein d'esprit & d'agrément. Il fait éprouver ces senfations vives & agréables que produisent la simplicité fine & l'enjoument naïf de la plaisanterie attique. Lucien est principalement 315.

connu par ses Dialogues des Morts. Il y peint avec autant de finesse que d'enjoument les travers, les ridicules & la sotte vanité de l'espèce humaine. Il ridiculife fur tout le faste des Philosophes qui affectent de mépriser la mort, en souhaitant la vie. Quoiqu'il fasse parler une infinité de personnages d'âge, de sexe & d'états différens, il conserve à chacun son caractère. Rollin lui reproche avec raifon de blesser la pudeur dans ses Ouvrages, & d'y faire paroître une irreligion trop marquée. Lucien s'y moque également des vérités de la Religion Chrétienne & des superstitions du Paganisme. Il faut avouer cependant qu'il n'a jamais combattu l'existence de Dieu dans ses Ecrits. Suidas prétend qu'il mourut déchiré par les chiens, en punition de ce qu'il avoit plaisante sur Jksus-CHRIST; mais cette fable est réfutée par le silence de tous les Auteurs contemporains.

- LUCIFER; fubstantif masculin & terme d'Astronomie. On a donné ce nom à la planète de Vénus, lotsqu'elle paroît le matin avant le lever du soleil. Comme cette planète ne s'éloigne jamais du soleil de plus de 48 degrés, elle doit paroître sur l'horison quelque temps avant le lever du soleil, lorsqu'elle est plus occidentale que le soleil. Elle annonce alors pour ainsi dire le lever de cet astre, & c'est pour cette raison que les Astronomes & les Poëtes l'ont nommée Lucifer, c'est-à-dire, qui apporte la lumière.
- LUCIFER, est aussi le nom du Prince des Démons, ainsi appelé à cause de la beauté & des autres avantages dont il étoit orné, & qui le faisoient paroître comme un astre brillant, avant son péché. Les Chré-R r ij

Digitized by Google

tiens lui ont donné ce nom d'après ce passage d'Isie : Comment es tu tombé du Ciel, Lucifer, toi qui paroissis si brillant au point du jour?

- LUCIFÈRE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de la triple Hécate ou de Diane Lune, qui est repréfentée couverte d'un grand voile parsemé d'étoiles, portant un croissant sur sa tête, & tenant à la main un flambeau élevé.
- LUCIFÉRIENS; (les) Hérétiques, Sectateurs de Lucifer, Evêque de Cagliari en Sardaigne, dans le quatrième siècle. Après avoir édifié l'Église par la régularité de ses mœurs, & la constance de sa foi, la sévérité inflexible de son caractère le porta à se séparer des Catholiques qui recevoient à la Communion de l'Eglife les Evêques Ariens lorsqu'ils revenoient de leurs erreurs. Lucifer fit schisme avec les Catholiques en 363, & mourut dans son opiniâtreté. Il eut quelques partisans répandus dans la Sardaigne & en Espagne, qui joignirent l'hérésie au schisme, prétendant qu'il falloit rebaptiser les Ariens qui revenoient à l'Église. Saint Jérôme & Saint Augustin ont écrit contre les Lucifériens.
- LUCINE; terme de Mythologie & nom propre d'une Déesse qui présidoit aux accouchemens des femmes & à la naissance des enfans. Dès que les femmes en travail invoquoient Lucine, elle venoit pour les assister & leur procurer une heureuse délivrance. Les Parques accouroient aussi de leur côté, mais c'étoit pour se rendre maîtresse de la destinée de l'enfant, au moment de sa naissance. Ovide, qui décrit les fonctions de cette Déesse, nous

apprend que les couronnes & les guirlandes entroient dans les cérémonies de son culte, Tantôt on la représentoit comme une matrone qui tenoit une coupe de la main droite & une lance de la main gauche; tantôt elle est figurée assife sur une charse, tenant de la main gauche un enfant emmailloté, & de la droite une fleur faite en lys. Quelquesois on lui donnoit une couronne de dictamne, parcequ'on croyoit que cette plante produisoit une prompte & heureuse délivrance.

- LUCINIENNE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Junon Lucine chez les Romains.
- LUCKENWALDE; petite ville du Duché de Magdebourg, capitale d'un Cercle de même nom, entre la Marche de Brandebourg & le Cercle Électoral de Saxe.
- LUCKO; ville épifcopale & confidérable de Pologne, capitale de la Volhinie, far la Ster, à vingt-fix lieues, nord-est, de Lembourg, & à foixante dix lieues, sud-est, de Warsovie.
- LUCO; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, près du bord occidental du lac de Celano.
- LUÇON; ville épifcopale de France, en Poitou, à sept lieues, nord nordouest, de la Rochelle, & à quatrevingt-quinze lieues, sud-ouest, de Paris, sous le 16^c degré, 29 minutes, 26 secondes de longitude, & le 46^c, 27 minutes, 14 secondes de latitude.

L'Évêché de Luçon fut érigé en 1317 par le Pape Jean XXII. Le Chapitre de la Cathédrale a onze Dignités, qui font, le Doyen, le Grand Archidiacre, deux autres Archidiacres, un Chantre, un Prévôt, deux autres Prévôts, un Chan-

LUC

celier, un Sous-Doyen & un Sous-Chantre; il y a vingt-trois Chanoines. Le Doyenné est électif-confirmatif; les autres Dignités & les Canonicats font à la nomination de l'Éyêque. Le Diocèfe comprend deux cens trente.Paroifles. L'Évêque prend le titre de Baron de Luçon. Il a vingt mille livres de revenu.

LUÇON; île confidérable d'Afie, dans l'Océan oriental, la plus grande & la plus septentrionale des îles Philippines, situées à la latitude d'environ 15 degrés. Elle est cependant saine, & a les eaux les meilleures du monde; elle produit tous les fruits qui croissent dans les climats chauds, & est admirablement placée pour le commerce de la Chine & des Indes.

On la nomme auffi *Manille*, du nom de fa capitale; elle a environ 160 lieues de long, 30 à 40 de large, & 360 de circuit. On y trouve de la cire, du coton, de la cannelle fauvage, du foufre, du cacao, du ris, de l'or, des chevaux fauvages, des fangliers & des buffles. Elle fut conquife en 1571 par Michel Lopez, Efpagnol, qui y fonda la ville de Manille; les habitans font Efpagnols & Indiens, tributaires de l'Efpagne.

La baie & le port de Manille, qui font fur la côte Occidentale, n'ont peut-être rien de pareil. La baie est un bassin circulaire de près de dix lieues de diamètre, renfermé presque tout par les terres.

LUCQUES; ville confidérable d'Italie, capitale de la troisième République de cette Région, située près du fleuve Serchio, à cinq lieues de la mer de Toscane, à quatre lieues, nord-est, de Pise, & à 62 lieues, nord-ouest, de Rome, sous le 28° degré, 10 minutes de longitude, LUC

& le 43^e, 50 minutes de latitude.

Lucques est une ville fi ancienne, qu'on en ignore la fondation; elle taisoit partie de l'ancienne République des Toscans, que les Romains détruisirent environ 300 ans avant Jésus-Christ. Tite-Live nous apprend que Titus Sempronius, après une campagne contre Annibal, le retita à Lucques pendant l'hiver. Strabon, dans le cinquième Livre de la Géographie, parle avec éloge des habitans, & du cas que le Sénat en faisoit. Quoique soumise aux Romains, cette ville avoit des priviléges confidérables, avec le rang de Colonie Romaine; elle jouissoit d'une espèce de liberté, & se gouvernoit par ses loix. Elle étoit alors la première ville par laquelle on entroit de la Toscane dans la Gaule Cifalpine.

L'époque la plus célèbre dans l'Histoire de la ville de Lucques, 🧃 est le séjour que Jules-César y fit l'an 53 avant Jésus-Christ, lors du premier Triumvirar; il y passa l'hiver; Pompée & Craffus s'y rendirent avec une multitude de perfonnages diftingués. Appian d'Alexandrie dit que tous les Magistrats de Rome y vintent, & qu'on vit paroître à la fois deux cens Sénateurs devant la porte de César; cela prouve que dès ce temps-là Lucques étoit une ville grande, agréable & commode. Saint Pierre en fit peu de temps après une Eglise épiscopale; ce qui prouve encore que cette ville étoit diftinguée du temps des premiers Empereurs Saint Antoine ou Antonin, premier Hermite, étoit un Prêtre de Lucques; il fe retira fur le mont Pilanus, aujourd'hui la montagne de Saint-Pantaléon, où il institua ce genre

\$17

de vie qui a continué fort longtemps au même lieu, & qui a donné ta naillance à beaucoup d'autres Ordres d'Hermites, plus de 300 ans avant Saint Paul, Hermite. · Totila s'empara de la ville de Lucques en 550; les Goths ayant occupé pour lors une grande partie de l'Italie, étoient établis à Lucques dans le sixième siècle, lorsque Narsès, Général de l'Empereur Justinien, ayant détruit leur Royaume, prit, après la bataille de Nocera, toutes les villes de la Toscane; il fit le siège de Lucques, où il employa tous les artifices d'un Général habile; il y fut occupé sept mois entiers, & les habitans ne se rendirent que, lorsque manquant de tout, ils perdirent l'espérance de recevoir de France les secours qu'on leur avoit promis. Ce fut l'an 555.

Cette ville eut ensuite divers Souverains particuliers, sous le nom de Ducs, de Comtes ou de Marquis; un des plus célèbres su Adalbert, surnommé le riche, qui vivoit l'an 917, & qu'on appeloit Marquis de la Toscane; son tombeau est à la porte de la cathédrale de Lucques : c'est de lui que Mu ratori fait descendre les Princes d'Est, & la Maison de Brunswik-Hanovre, qui règne en Angleterre.

La Comtesse Mathilde étoit aussi fille d'un Duc de Lucques, qui mourut en 1052; elle étoit Princesse de Toscane, de Lombardie, Vice-Reine de la Ligurie. Elle soutint pendant trente ans les guerres les plus périlleuses contre les Schismatiques & les Anti papes; elle chassa d'Italie l'Empereur Henri IV, qui étoit excommunié, & donna se États à l'Église. Cette illustre Princesse avoit eu tous ses Ancêttes à Lucques, & peut-être ynaquit elle aussi: elle mourut en 1115, & la villo de Lucques reprit alors sa liberté.

Dans le treizième siècle, Florence & Lucques étant du parti des Guelfes & du Pape, eurent beaucoup 2 fouffrir des Gibelins; Lucques sur forcée en 1263 de se ranger du parti de l'Empereur & des Gibelins; elle revint ensuite au parti des Guelses; elle sur souvent d'un grand secours aux Florentins, mais elle forma toujours une République distincte de la leur.

Elle fut gouvernée vers 1320 par Castruccio Castracani, célèbre capitaine Gibelin, qui gagna la bataille d'Altopascio, contre les Florentins, le 13 Septembre 1325; l'Empereur Henri IV rendit la liberté à cette ville en 1369, & au moins depuis 1430, elle s'est toujours maintenue dans la forme Républicaine. Nicolas Piccinino lui aida beaucoup à conferver sa liberté vers l'an 1450; cependant elle fut obligée de se mettre alors sous la protection de l'Empereur, qui la regarde toujours comme fief de l'Empire; mais elle se soutient toute auffi indépendante que Venise, Gênes & les autres Etats de l'Italie, qui ont prescrit depuis plus de quarre siècles en faveur de la liberté contre l'ancienne souveraineté des Empereurs: il y a des monnoies de Lucques où l'on avoit mis la figure de l'Empereur, mais actuellement on y met la célebre image appelée le Volto Santo, dont on parlera ci-après.

La ville de Lucques a environ deux milles d'Italie, ou 1800 toifes de tour; elle est est environnée de onze bastions de briques, avec de très-beaux remparts, commencés vers 1550, après qu'on eut démoli

les vieilles murailles de pierre & de brique, faites sous Didier, Roi des Lombards. Les nouveaux remparts ont été achevés en 1620, ils Teroient très-forts s'il y avoit à l'extérieur des ouvrages avancés. Ces remparts sont plantés de grands arbres qui forment tout autour de la ville des promenades très-agréables, où l'on peut aller à pied & en carrosse. Lorsqu'on apperçoit la ville de loin, il semble voir un bois de haute-futaie, au milieu duquel s'élève un clocher. Les fosses int baignés par un des bras du Serchio. Au-dessus de la porte d'entrée on lit ces paroles en lettres d'or : Libertas.

La ville est bien bâtie, quoiqu'il n'y ait presque aucun édifice de grande importance, les maisons sont fort élevées, & les rues pavées de grandes pierres, comme à Florence, ce qui les rend très propres.

La cathédrale, *il duomo*, eft une églile dédiée à Saint Martin, qui fut bâtie en 1070. L'extérieur en est mauvais, mais le dedans est d'un joli gothique.

On y conferve un Crucifix miraculeux, qu'on appelle le Volto Santo. C'estune très-mauvaise figure de bois de cèdre, ayant une couronne de pierres précieuses avec des pantoufles de velours cramoify, & qui paroît avoir été faite dans le bas âge; car avant le septième siècle on ne faisoit point de figures en plein relief; elle sur faire sans doute au Levant, & avant que les Iconoclastes eussent aboli le culte des Images.

Le Père Serrantoni, Augustin, a fait un Ouvrage exprès pour prouver que ce Crucifix fut fait par Nicodème, dont il est parlé dans l'Évangile; qu'il parvint à Lucques 319

l'an 782, après une longue suite de révélations & de miracles; d'autres disent que ce fut l'an 1282. Ce Crucifix étoit autrefois dans l'Eglife de Saint Frédiano; il est actuellement dans celle de Saint Martin, où il s'est, dit-on, transféré de huimême. Pour conferver le souvenir d'un si grand évènement, on fait tous les ans le 14 Septembre une Procession solemnelle de la cathédrale à l'églife de Saint Frédiano, -& le Sénat y affiste avec la plus grande pompe. On ne découvre le Volto Santo que trois fois l'an, ou dans les besoins les plus pressans de l'Etat. La vénération qu'on lui porte .: est extrême; la chapelle est remplie de richesses offertes par la dévotion des fidelles, & l'on a suspendu à l'extérieur tout autour quarante-fix grosses lampes d'argent qui brûlent nuit & jour.

L'Archevêché de Lucques relève immédiatement du Saint Siége, il est à la nomination du Sénat, & produit vingt mille livres de rente.

Le palais de la République est le bâtiment le plus remarquable de la ville; il a deux faces extérieures, dont les côtés sont d'assez bon goût, ainfi qu'un balcon soutenu par des colonnes d'ordre dorique, il y en a une partie d'Ammanati, l'autre de Philippe Juvara. Les deux faces intérieures donnant sur la Cour, ne sont pas, à beaucoup près, fi bien : elles présentent de grandes arcades à boffages & refends, qui sont mal proportionnés, & supportent des bâtimens fort communs; les deux autres côtés de la Cour ne sont point bâtis.

On rend tous les appartemens de ce château en velours cramoify, lorsque l'on y veut donner quelque fête considérable. L'arfenal est dans le palais même de la République, & contient quelques mortiers, plusieurs autres armes & vingt mille fusils rangés dans deux chambres, l'une fur l'autre, & entretenus très-proprement. Il y a aussi à Lucques une espèce de mortier, dont le service est trèsfacile, & une machine curieuse pour forer les canons dans une fituation horisontale.

La loge du Podestat est un portique assez laid, qui est sur la place publique, autrement dire la place de Saint-Michel.

Le gouvernement de la République de Lucques produit dans ce petit Érat une prospérité, une abondance, se une population prodigieuses : voici à cet égard les détails que nous en a donnés M. de la Lande dans son Voyage d'Italie.

Le gouvernement de Lucques est aristocratique : il faut avoir vingtcinq ans pour entrer au conseil, & l'on compte aujourd'hui environ deux cens cinquante Nobles capables d'y être admis. La noblesse capables d'y être admis. La noblesse est héréditaire : cependant on l'obtient quelquesois ou par un mérite personnel, ou par le payement d'une fomme d'argent, en supposant qu'on soit de bonne & ancienne famille.

Les Nobles font divifés en deux Congrégations, chacune de quarrevingt-dix perfonnes, avec plus de trente Adjoints; ces deux Congrégations forment alternativement le Confeil, chacune une année, & celle qui termine l'année de fon gouvernement, choifit dans fon Corps vingt Perfonnes, qui élifent enfuite les Membres de la nouvelle Congrégation pour l'année fuivante, en les prenant parmi les Nobles qui n'étoient pas compris dans celle qui quitte', car l'on ne peut y entrer deux ans de suire.

Les Magistrats qui remplissent diverses fonctions particulières, pour l'économie ou la politique, font tous tirés du Corps de la Noblesse : on les élit chaque année, excepté la suprême Magistrature composée des neuf anciens & du Gonfalonier, qui changent tous les deux mois, & forment ce qu'on appelle fupremo Magistrato.

L'élection de tous ceux qui font infinés à devenir Gonfaloniers ou anciens, le fait pour trois ans, dans un Confeil de trente-fix Perfonnes, qui est aussi chargé de l'élection de plusieurs autres Magistats, concurremment avec dix-huit Adjoints. Cette élection fe fait avec beaucoup de folemnité, & s'appelle communément Rinuovazione della Tasca, parcequ'on renouvelle alors la boîte des forurins.

Le renouvellement le fait au bout de deux ans & demi ou trois ans, fuivant le nombre des fujets : on choifit cent cinquante ou, cent quatre-vingt Nobles; parmi ceux-là, neuf font deftinés à faire l'élection, on les appelle Affortitori; ils choifusient d'abord le Gonfalonier, & ils font ensuire le choix des Magistrats qui devront de deux en deux formet le Confeil supreme; supremo Magistrato.

Les Affortiri mettent dans la boîte avec le plus grand fecret les noms qu'ils ont choifis dix à dix; & tous les deux mois on en extrair dix perfonnes pour former les neuf anciens & le Gonfalonier, qui font ainfi tirés au fort parmi ceux qu'on avoit choifis lors du renouvellement du fcrutin.

La faculté législative & le pouvoit suprême tétident dans le Confeil

feil, formé par les deux Congrégations réunies. La plûpart des décrets ne peuvent passer, à moins qu'ils n'ayent les trois quarts des fusfrages de ceux qui sont présens, & qu'il n'y ait au moins quatre-vingt Nobles assemblés, outre les grands Magistrats.

Le Gonfalonier & les anciens représentent le Prince ou la Républi. que, & ils ont le droit de propoler au Conscil les objets de délibération qui leur paroissent convenables; le Gonfalonier est le premier repréfentant, le premiet proposant; c'est à quoi se réduit tout son pouvoir : il porte une robe de velours ou de damas cramoify & une veste galonnée; il a la qualité de Prince de la République, & en lui parlant on lui donne le titre d'Excellence; il loge dans le palais de la République, où il est nourri aux dépens de l'Etat; il a tous les honneurs de la souveraineté, mais il est hors d'état d'en abuser. Il y a une garde à la porte du Gonfalonier, ou plutôt du palais de la République; elle est composée de soixante-dix Suisses, vêtus avec des pourpoints & des culottes à fond bleu, rayés de rouge & de blanc; leur petit nombre fait qu'ils le tangent tous sur une même ligne quand le Sénat défile.

La puissance exécutrice réfide en partie dans les anciens & le Gonfalonier, mais en partie aussi dans les divers Magistrats, chacun pour la partie dont il est chargé.

La troisième puissance de l'État, qui est celle de la justice, est confiée presqu'en entier à cinq Auditeurs; l'un, qui s'appelle *Podesta*, est destiné à juger les causes criminelles; les quatre autres sont pour les causes civiles.

Tome XVI.

Ces Juges font toujours étrangers, ainfi que dans plufieurs autres villes d'Italie, afin qu'ils n'ayent dans le pays ni parenté ni liaifons qui puiffent les corrompre; quand le Podefta condamne à mort, il envoye fa fentence au Sénar, qui la laisse exécuter, ou qui fait grâce, s'il le juge à propos. Lorsque le Podesta marche en cérémonie, il porte une verge d'argent d'environ un pied, sur laquelle est écrite la devise de la République, *Libertas*, & à l'extrémité il y a une panthère, fymbole de la force.

La police est exercée à Lucques avec une très-grande rigidité. Il y a quarante Sbires, du nombre desquels on tire deux escouades pour faire la patrouille pendant la nuit; elles sont chacune accompagnées d'un Estafier, portant la liviée du Prince de la République; cet Estafier marche avec elle pour fervir de témoignage en cas de besoin. Comme le port d'armes y est défendu, si quelque citoyen est surpris avec des armes blanches, le lendemain il est condamné aux galères; li on lui a trouvé des armes à feu, on l'envoie également aux galères ; mais préalablement on lui donne trois secousses d'estrapade. A l'égard des étrangers, on permet depuis quelques années de porter l'épée dans la ville. Il est absolument nécessaire que la police soit bien obfervéea Lucques; car la populace y est très-féroce, ainsi que dans toutes les républiques où l'idée avantageuse de la liberté entretient toujours les esprits dans une espèce d'indépendance & de fierté, qui quoique bien affortie aux principes d'un gouvernement libre, produiroit une véritable brutalité, si les mœurs n'étant plus d'accord avec <u>}</u>

les lois, on venoit à n'avoir rien à l' craindre.

Pour entretenir dans l'efprit du peuple l'amour de la liberté, on fait chaque année, le Dimanche de Quasimodo, une procession solennelle accompagnée de beaucoup de cérémonies qui sont destinées à rappolet le souvenir de la liberté, & qui en porte le nom.

Tout l'Etat de la république de Lucques ne contient que cent dixhuit mille ames, dont vingt mille habitent la capitale; les quatrevingt-dix mille autres habitent les villages & les châteaux de l'État.

Si l'on compare cette population avec l'étendue du terrain, on trouvera deux cent quatre-vingt-quinze perfonnes par mille, ou dix-huit cent foixante-trois perfonnes pour une lieue carrée, c'est le double de ce qu'on trouve en France pour un même espace de terrain; mais quand on compare seulement l'étendue de la plaine avec le nombre des habitans qu'elle contient, on trouve cinq mille deux cent soixante-quatorze personnes pour une lieue en carré, au lieu d'environ meuf cent qu'on trouve en France.

Pour favoriser & accroîtte cette prospérité & cette population, le Confeil porte fes vues far tous les détails du bien public avec la plus grande attention; dans les maladies épidémiques on envoie des médecins dans les campagnes, & l'on établit des hôpitaux; dans des temps de cherté on distribue du pain au peuple pour le prix ordinaire; tous les fours appartiennent à la république; les Magistrats chargés de cette partie, & qui compofent l'uffizio dell abondanza, veillent à ce qu'on y travaille toujours; il n'y a que trois boutiques où l'on vende du pain, & il est défendu d'en faire cuire chez soi; aussi les Magistrats ont-ils soin de tenir toujours les magasins publics bien sournis. Pour sourenir le commerce, l'État prête de l'argent à ceux qui méritent ce secours.

Le fervice militaire ne dépeuple point les campagnes, cat la république n'a jamais de guerre; il y a deux cens ans qu'elle n'a vu d'ennemis fous fes murs; les impofitions font très-modiques, elles ne vont pas à plus de fix cent mille livres; les richeffes de la république font entre les mains des particuliers, où elles fe trouvent au befoin; car Lucques avoit prêté à la régence de Tofcane des fommes confidérables dans la dernière guerre.

Chacun y jouit de la plus grande sûreté dans sa personne & dans ses biens; les injustices y sont rigoureusement punies, & les nobles mêmes sont hors d'état de nuire à qui que ce soit.

Il n'y a point de pauvres ni de fainéans dans cette république; le luxe n'a point encore corrompu les mœurs, l'égalité républicaine y est maintenue autant qu'il est possible; tous les nobles sont habillés de noir, à moins qu'ils ne soient à la campagne; le Gonfalonier est le seul qui ait du gallon sur son habit : il n'y a ni Marquis ni Comtes, ni autres ritres de distinction.

L'état militaire composé d'un Colonel & autres Officiers, est subordonné à des Commissieres tirés de la noblesse, & qu'on appelle Commissieres de l'ordonnance.

Un de leurs principaux devous eft de raffembler les milices, & les faire marcher fur le champ au fecours de la ville, s'ils appercevoient

LUC

le fanal allumé sur la tour du palais de la république.

Il y a tonjours vingt mille hommes de milices exercés & en état de prendre les armes au besoin ; mais on se contente d'entretenir actuellement six mille hommes de milices réglées & payées, pour servir promptement & au premier signal.

Tout le territoire de la république n'a que quarante milles de long sur quinze de large, ou plus exactement quatre cent milles carrés; le mille a neuf cent huit toises de long; cela fait trois cent soixantefix mille arpens de Paris, & équivaut à huit lieues en tout fens. Le terrain est fort montueux; il y a cependant quelques plaines; par exemple, celle où est la ville de Lucques; c'est la première vallée que forme l'Apennin au sud-ouest de l'Italie.

L'agriculture y est dans la plus grande vigueur, les terres y rendent quinze à vingt pour un dans la plaine, & un même champ donne ordinairement trois récoltes en deux ans; favoir, du blé, du millet, ou autres menus grains, & des raves qui fervent à nourrir les bestiaux pendant l'hiyer, & qui se fement dans les mois de Juillet & d'Aoûr.

Les montagnes sont presque toutes plantées de vignes, d'oliviers, de châtaigniers, de mûriers, & l'on y trouve même de petits champs à blé. Il n'y a presque ni bois ni lieux incultes; & en donnant beaucoup d'attention à l'agriculture, on tire parti des montagnes qui partout ailleurs seroient abandonnées; aussi ce terrain els divisé entre plusieurs propriétaires qui n'en ont chacun qu'une portion médiocre; on y suit le précepte de Virgile, exiguum colico, fecret excellent pour la perfection de route espèce de régie. Il n'y vient cependant pas affez de blé, & l'on est obligé d'en tirer de l'étranger à cause de la grande population de ce petit État.

Le pays étant très-bas, furtour du côté de la mer, on y nourrit beaucoup de bestiaux qui fournissent du laitage en abondance; mais il y a peu de chevaux. Le poisson y est très-bon & en si grande abondance, furtout dans le lac de Sesto & dans celui de Massacivoli, qu'on en porte dans les provinces voisines. Les truites & les anguilles qu'on prend dans les eaux qui coulent des montagnes sont fort estimées, de même que les crabes de mer & ceux d'eau douce.

Les vers à foie qu'on y élève donnent chaque année vingt-cinq à trente mille livres de foie, & une partie fe fabrique dans le pays même; c'étoit autrefois une branche de commerce extrêmement confidérable, qui avoit fait appeler cette ville Lucca l'industriosa; on y travaille encore actuellement beaucoup d'étoffes de soie, & les nobles mêmes en peuvent faire le commerce fans déroger.

La récolte d'huile forme un objet très-confidérable pour la république, d'autant plus qu'une partie est de la première qualité qu'il y ait en Italie; les olives sont surtour fort recherchées, & l'on en fait plus de cas que des huiles; peutêtre que l'art de faire l'huile pourroit y être perfectionné; quoi qu'il en soit, on en recueille quarante mille barils, pesant chacun soixante-feize de nos livres; douze mille suffisent pour la consommation du pays, le reste s'exporte & vaug environ un louis le baril.

Une grande partie de la plaine, S f ij

& surtout du côté des rivages de | ' Via Reggio, est marécageuse, malfaine, & ne produit presque rien; le niveau en est plus bas que celui de la mer, enforte qu'on n'a aucune espérance de parvenir à un entier desséchement; cependant par le moyen des digues qui empêchent la communication de l'eau de la mer avec l'eau douce, & au moyen du défrichement des bois qui couvroient cette plage on l'a beaucoup améliorée; & depuis trente & quarante ans le nombre des habitans de | Via Reggio est devenu cinq fois plus confidérable qu'il n'étoit.

La plupart des marchandifes de Lucques s'envoyent par terre à Livourne, quelques-unes à Via Reggio, qui est le port de la république, à quatre lieues de Lucques, à l'embouchure du canal.

Les mesures dont on se sert à Lucques sont le braccio qui vaut un pied neuf pouces neuf lignes & demie de France; la pertica qui est de einq brasses, ou environ neuf pieds; l'arpent, il coltere, qui est de quarre cent soixante perches carrées; le barile qui pèse cent-dix livres de Lucques, ou environ soixante livres poids de marc. On y compte par scudi; le scudi vaut environ cinq fous, comme à Florence.

Lucques a été la patrie de quatre Papes, de deux Empereurs & de plufieurs favans.

La part que tous les nobles ont au gouvernement les porte tous à s'instruire & entretenir parmi eux le goût de l'application & de l'étude; cela se répand dans la nation, & les Lucquois sont en général fort cultivés; ils ont cette réputation dans l'Italie, & même celle d'avoir des talens naturels & de la finesse d'esprit.

LUCQUOIS; (le) l'état de la république de Lucques. Voy. LUCQUES.

LUCRATIF, IVE; adjectif. Lucrofus. Qui apporte du lucre. Un emploi lucratif. Une commission lucrative.

Les deux premières fyllabes font brèves, & la troisième moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & au séminin, qui a une quatrième syllabe trèsbrève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas, une lucrative charge, mais une charge lucrative.

LUCRE ; substantif masculin. Lucrum. Gain, profit qui se tire de l'industrie, d'un négoce, d'un travail mercenaire, de l'exercice d'une charge, d'un emploi. Il travaille moins pour le lucre que pour l'honneur.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

Voyez PROFIT, pour les différences relatives qui en distinguent LUCRE, &c.

LUCRECE, Dame romaine, époula Collatin, parent de Tarquin, roi de Rome. Un jour que son époux étoit à table avec les fils de ce Monarque, il peignit la beauté de sa femme avec des couleurs si brillantes, que Sextus fils aîné de Tarquin, prit du goüt pour elle. Collatin l'ayant mené chez lui le même jour, il vit que le portrait n'étoit pas flatté, & son amour naillant devint une passion violente. Impétueux dans ses désirs, il se déroba quelques jours après du camp d'Ardée pour voir l'objet de fes vœux. Il se glissa pendant la nuit dans la chambrede Lucrèce, l'épée à la main & le feu dans les yeux. Lucrèce inflexible à ses prières, ne fit

Digitized by Google

qu'enflammer davantage (on ardeur. Sextus menaça de la tuer, & avec elle l'esclave qui la suivoit, afin que le cadavre de ce malheureux placé auprès d'elle, dans un même lit, fit croire que la mort de l'un & de l'autre avoit été le châtiment de leur crime. Lucrèce succomba à cette crainte, & Sextus après avoir satisfait ses désirs, la laisse dans l'amertume de la plus vive douleur : elle fait appeler à l'instant son père, ion mari & ses parens, leur fait promettre de venger fon outrage, & s'enfonce un poignard dans le cœur, 509 ans avant Jésus-Christ, fans que son père & son époux pusfent la rappeler à la vie. Le fer fanglant dont elle s'étoit percée fut le fignal de la liberté romaine : on convoqua le Sénat, on exposa à ses yeux le corps de Lucrèce, & les Tarquins furent proferits à jamais.

LUCRECE; nom d'un poëte philofophe né à Rome environ un tiècle avant Jésus-Christ. Il fit ses études à Athènes avec beaucoup de fuccès. C'est dans cette ville qu'il d'Epicure. Il fut le premier qui fit paroître la phylique dans Rome, ornée des fleurs de la poësie. Le poëte philosophe adopta l'infini d'Anaximandre & les atomes de Démocrite. Il tâcha de concilier les principes de ces deux philosophes avec ceux d'Epicure dans son poëme de rerum naturâ, en six chants. Son ouvrage est moins un poëme héroïque qu'une fuite de raisonnemens quelquefois très-bons & plus souvent très-dangereux. Jamais homme ne nia plus hardiment la providence, & ne parla avec plus de témérité de l'Etre suprême. Il détruire l'empire de la Divinité;

mais si nous mettons à l'écart le philosophe pour considérer le poète, on ne peut nier que le génie poëtique avec lequel il étoit né n'éclate dans plusieurs endroits de son onvrage. On ne fauroit trop admirer sa hardiesse à peindre des objets pour lesquels le pinceau de la poësie ne paroissoit point fait. Son prologue est admitable ; la description de la peste vive & animée; l'exorde du second livre a beaucoup d'élévation; & malgré la fatigante uniformité de son style, la sécheresse de sa versification & la roideur de fon pinceau, il est quelquefois emporté par une espèce d'enthousialme, surtout dans cette prosopopée où la nature reproche aux hommes la foiblesse qu'ils ont de craindre la mort. Lucrèce mourut à la fleur de son âge, dans une frénésie causée par un filtre que lui donna sa femme ou sa maîtresse. Ce filtre avoit dérangé fon esprit depuis longtemps. Il n'avoit que quelques momens dont il profitoit pour mettre en ordre fon poëme.

puifa les principes de la philosophie d'Épicure. Il fut le premier qui fit paroître la physique dans Rome, ornée des fleurs de la poësie. Le poëte philosophe adopta l'infini d'Anaximandre & les atomes de Dé-

> En 1538, le'29 Septembre, le lac Lucrin fut presque entièrement comblé; la terre après plusieurs secoufses, s'ouvrit, jeta des flammes & des pierres brûlées en si grande quantité, qu'en vingt quatre heures de temps il s'éleva du fond une nouvelle montagne qu'on nomma monte nuovo di cinere, & que Jules César Cappacio a décrite dans ses Antiquités de Pouzzoles.

femble que son but n'ait été que de LUCULLÉES, ou JEUX LUCULLIENS; détruire l'empire de la Divinité; Fêtes ou jeux publics que la Pro-

vince d'Asie institut en mémoire de l'administration sage & équitable de Lucullus. Ce Général Romain célèbre par son éloquence, par ses victoires & par ses richestes, après avoit chasse Mithridate du Pont, & foumis presque tout le reste du royaume, employa près d'un an à réformer les abus que les exactions des traitans y avoient introduits. Il remédia à tous les désordres, & gagna si fort l'estime & le cœur de toute la province, qu'elle institua l'an 70 avant Jésus Christ, des jeux publics en son honneur, qui furent nommes Luculliens, & qui durerent astez long-temps; on les célébroit tous les ans avec un nouveau plaisi; mais les partifans voyant leurs groffes fortunes détruites par les réglemens de Lucullus, vinrent cabaler fortement à Rome contre lui, & firent fi bien par leur argent & leurs intrigues, qu'on le rappela, & qu'on lui donna un successeur qui receuillit les lauriers dus à ses victoires.

LUCULLUS; (Lucius Lucinius) nom d'un Romain célèbre, qui après avoir paru avec éclat dans le bareau, fut fait Questeur en Asie & Préteur en Afrique. Il gouverna ces deux provinces avec beaucoup de justice & d'humanité. Ses premiers exploits furent contre Hamilcar, sur lequel il remporta deux victoires navales. Elevé au Confulat, il fut chargé de faire la guerre à Mithridate; il dégagea son Collègue Cotta que l'ennemi avoit enfermé dans Calcédoine, & remporta une victoire sur les bords du Granique, 72 ans avant Jésus-Christ. L'année d'après il reprit toute la Bythinie, à l'exception de la ville de Nicomédie, où Mithridate s'étoit renfermé. Il détruisse dans deux journées une flotte que ce Prince envoyoit en Itzlie. Le vaincu désespéré de la perte de ses forces maritimes, fe retira dans fon royanme, où le vainqueur le pourfaivit. Les progrès de Lucullus furent d'abord assez lents, mais la forrune le seconda ensuite au-delà de ses efpérances, & le dédommagea bien du danger qu'il avoit couru d'être allassiné par un transfuge vendu à Mithridate. Les troupes de ce Prince ayant attaqué dans un lieu délavantageux, un convoi escorté par quelques milliers de Romains, elles furent entièrement défaites & dissipées. L'alarme fut si vive dans le camp de Mithridate, qu'il prit la fuite sur le champ, & se réfugia chez son gendre Tigrane, Roi d'Arménie, 71 ans avant Jesus-Chrift. Lucullus passa l'Euphrate, & vint fondre sur Tigrane, qui l'attendoit avec une armée formidable. Ce lâche Monarque fut des premiers à tourner le dos, dès qu'il vit le Général Romain s'avancer fièrement à pied & l'épée à la main. Il laissa son diadème qui tomba entre les mains de Lucullus, lequel avec une poignée d'hommes, lui tua ou lui prit cent mille fantassins & presque foute sa cavalerie. La prise de Tigranocette, capitale du royaume, suivit de près cette victoire. Le Roi d'Arménie avoit transporté une partie de ses richesses dans cette ville; elles devinrent la proie du vainqueur. Cea succès ne se soutinrent pas: il n'essuya personnellement aucune défaire, mais il aliena l'esprit de ses soldats par trop de sévérité & de hauteur. Pompée vint lui ôter le Les deux Gécommandement. néraux eurent une entrevue dans une bourgade de la Galarie, & fo firent l'un à l'autre des reproches fort amers & très-vrais. Pompée re-

procha à Lucullus son avidiré pour [LUCUMA; substantif masculin. les richelles, & Luculius reprocha à Pompée fon envie & fon ambition : ils avoient tous les deux raison. Le vainqueur de Tigrane, de retour à Rome, obtint les honneurs du triomphe; mais ce triomphe fut le dernier jour de sa gloire. Sa vie fut depuis ce temps moins brillante, mais plus douce & plus tranquille. Il reconnut & il le dit souvent à ses amis que la fortune avoit des bornes qu'un homme d'esprit devoit connostre. Livré à l'étude & au commerce des hommes les plus ingénieux & les plus polis de son siècle, il passoit avec eux les jours entiers dans une riche bibliothèque qu'il avoit remplie de livres précieux & deftinés à l'ulage de tous les Savans. Il furpassa en magnificence & en luxe les plus grands Rois de l'Asie qu'il avoit su Maincre. Il avoit plusieurs fallons, à chacun desquels il donna le nom d'une divinité, & ce nom étoit pour son maître d'hôtel le fignal de la dépense qu'il vouloit furpris un jour, il dit seulement qu'il souperoit dans le falon d'Apollon, & on leur servit un repas qui coûta vingt-cinq mille livres. Il fe fâcha un jour très-férieusement contre son maitre d'hôtel qui, sachant qu'il devoit souper seul, avoit fait préparer un repas moins somptueux qu'à l'ordinaire: Ne savois-tu pas, lui dit-il, qu'aujourd'hui Lucullus devoit souper chez Lucullus. Ce fut Iui qui apporta du Royaume de Pont les premiers cerifiers que l'on ait vus en Europe. Ce grand homme tomba en démence dans ses derniers jours. Il mourut avec la réputation d'un homme qui égaloit Sylla pour le mérite militaire, & le

Espèce de prunier de la Guyane que l'on appelle aussi jaune d'œuf. Cet arbre est très beau, très élevé, fort droit & touffu : ses racines sont longues & profondes. Son écorce est gercee & d'un vert grisatre. Les feuilles font alternes, vertes & nerveuses. Son fruit a la figured'un cœur arrondi & aplati par les deux bouts. Son diamètre a trois pouces dans sa largeur; & environ deux dans fa longueur. La chair qui en est molasse, douceâtre, d'un blanc sale & couverte d'une peau fort mince, renferme au milieu deux ou trois noyaux de figure ronde & de couleur jaunâtre. Ce fruit est si nourrissant, que deux personnes exilées sur le grand îlet pour avoir tramé une confpiration, & condamnées à y moutir de faim, y vécurent pendant trois mois nourries de ce seul fruit,& en meilleure fanté qu'elles n'y étoient arrivées. C'est dommage qu'un tel fruit fasse tomber les peaux de la bouche quand on en mange.

- faire. Pompée & Cicéron l'ayant | LUCUMON; substantif masculin & terme d'antiquité. Prince ou chef particulier de chaque peuple des anciens Etrusques. Comme l'Etrurie fe partageoit en douze peuples, chacun avoit son Lucumon, mais un d'eux jouissoit d'une autorité plus grande que les autres. Les priviléges distinctifs des Lucumons, étoient de s'asseoir en public dans une chaire d'ivoire, d'être précédés par douze licteurs, de porter une tunique de pourpre entichie d'or, & fur la tête une couronne d'or, avec un sceptre au bout duquel pendoit une aigle.
 - LUDE ; (le) ville de France en Anjou, sur le Loir, à cinq lieues, nord-est, de Baugé.

surpassoit pour les vertus civiles. |LUDIM; (les) peuples dont parle



LUE

l'Écriture-Sainte, & qui étoient delcendans de Ludim fils de Misraim. Ils habiterent l'Egypte; mais il feroit difficile de déterminer le canton qu'ils occupoient. Ils furent détruits dans les guerres d'Ethiopie.

- LUDLOW; ville d'Angleterre dans le comté de Shrop, sur les frontières du pays de Galles, à 36 lieues. nord-oueit, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.
- LUDON; petite rivière de France en Gascogne. Elle passe par le mont de Marsan, & se jette dans l'Adour, près de Tartas.
- LUENCH; vieux mot qui signifioit autrefois loin.
- LUES; vieux mot qui signifioit autrefois, auflitôt que, après que.
- LUETS; fubstantif masculin pluriel & terme de coutume. En Bretagne on appelle devoir de lucts, une redevance d'un boisseau de seigle due par chaque ménager tenant feu & fumée, & labourant terre en la Paroisse.
- LUETTE; substantif feminin. Guigulio. Morceau de chair mollasse, qui est à l'entrée du palais à l'extrémité du gosier. Son usage est de briferla force de l'air froid, & d'empêcher qu'il n'entre avec trop de précipitation dans le poumon.

La luette est mue par deux paires de muscles, & suspendue par autant de ligamens. Les musclessont l'externe appelé spheno-staphylin,& l'interne appelé ptérigo-flaphylin. Le premier tire la luette en haut & en arrière, & empêche les alimens qui ont été mâchés, de passer dans les trous des narines pendant la déglutition. L'interne ou ptérigo-staphylin, tire la luetteen haut & en devant

Ces deux muscles tirent la luette en haut pour faciliter la déglutition, & servent à la relever lorsqu'elle est relâchée & tombée. Dans ce cas là, on a coutume d'aider à la relever, en y appliquant un peu de poivre concussé que l'on met sur le bout d'une cuiller.

Bartholin dit que ceux qui n'ont point de luette sont sujets à la phthifie, & en meurent ordinairement, par ce que l'air froi 1 entrant trop rapidement dans les poumons, les corrompt.

Cette partie est sujette à s'enflammer, & à devenir grosse & longue par un engorgement d'humeur pituiteule. Dans le premier cas, les faignées, le régime humectant, & les gargarismes rafraîchissans peuvent calmer l'inflammation, & résoudre la tumeur. Si elle se terminoit par gangrène, comme on le voit quelquefois dans la maladie vénérienne, il faudroit en faire l'amputation.

La luette relâchée par des humeurs exige des gargarismes aftringens & fortifians. On lui donne aussi du ressort en mettant dans une petite cuiller du poivre en poudre fine, que l'on porte sous la luette pour la saupoudrer. Mais si elle étoit devenue blanche, longue, lans irritabilité & incapable d'être rétablie dans son état naturel, il faudroit retrancher la partie excédente.

- LUEUR; substantif féminin. Fulgor, Clarté foible ou affoiblie. Il a lu cette lettre à la lucur de la lune. Travailier à la lueur du feu. Nous apperçûmes la lueur d'une bougie.
- LUEUR, s'emploie aussi figurément & fignifie légère apparence. Et en ce fens il ne se dit guère que de l'esprit, de la raison, de la fortune, & d'autres choses de même nature. On remarque quelques lueurs d'esprit dans cet ouvrage. Cette verty prétendue n'était qu'une fausse lucur, Il a une lueur de fortune.

On dit, avoir queique lueur d'efpérance

pérance; pour dire, avoir quelque sujet apparent d'espérer.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

Différences relatives entre lueur, clarté, splendeur.

La lueur est un commencement de clarté. & la *splendeur* est la perfection : ce sont les trois différens dégrés de l'effet de la lumière.

Tout le fecours de la *lueur* fe borne à faire appercevoir & découvrit les objets : la *clarté* les fait pleinement distinguer & connoître : la *splendeur* les montre dans leur éclat.

- LUFAN; ville de la Chine dans la province deQueicheu, au département deQueyiang, première Métropole de la province.
- LUFFA ; fubstantif féminin. Plante dont les fleurs font des bassins divisés en cinq parties jusque versleur centre. Sur la même plante, ontrouve quelques unes de ces fleurs qui font nouées, & quelques autres qui ne le font pas. Celles qui font nouées, iennent à un embryon, qui devient un fruit semblable à un concombre ; mais ce fruit n'est pas chatnu; on ne voit sous la peau qu'un tissue de fibres qui forment un réseau, & qui laissent trois loges dans la longueur du fruit, le quelles renferment des grains presque ovales.
- LU:; rivière d'Angleterre qui a fa fource au pays de Galles dans le comté de Radenor, traverse une partie de celui d'Héréford, & va se ieter dans la Wye, au-dessous de la ville d'Héréford.
- LUG; vieux mot qui signifioit autrefois corbeau.
- LUGAN; ville de la Chine dans la province de Xansi dont elle est la quatrième métropole. Elle a sept autres villes dans son département.
- LUGANO; ville d'Italie, chef lieu l Tome XVI.

d'un Bailliage de même nom, sur les frontières du Milanez, à dix lieues, sud-ouest, de Chiavenne. Elle appartient aux Suisses qui l'ont enlevée aux Ducs de Milan en 1512, avec le Bailliage qui en dépend.

- LUGDE; ville d'Allemagne dans l'Évêché de Paderborn, fur la rivière d'Emmer, à fept lieues de Lemgow, vers le levant.
- LUGNY; bourg de France en Bourgogne, à trois lieues, nord-ouest, de Mâçon,
- LUGO; ancienne ville épiscopale d'Espagne en Galice, sur le Minhø, à 24 lieues, sud-ouest, d'Oviédo.
- Lugo, est aussi le nom d'un bourg d'Italie, dans l'état de l'Eglise, entre Ravenne & Bologne.
- LUGUBRE; adjectif des deux genres. Lugubris. Funèbre, qui marque de la douleur, qui est propre à infpirer de la douleur. Des cris lugubres. Un air lugubre. Des idées lugubres. Un apparèil lugubre. Une mufique lugubre. Un ton lugubre.

Quelques Voyageurs ont appelé oiseau lugubre, un oiseau du Bresil, dont le plumage est d'un gris cendré. Il est de la grosseur d'un pigeon, il a un cri lugubre & affligeant, qu'il ne fait entendre que pendant la nuir, ce qui le fait respecter par les Bréfiliens sauvages, lesquels sont persuadés qu'il est chargé de leur porter des nouvelles des morts. Léry que voyageur françois raconte pallant par un village, il en scandalisa leshabitans, pour avoir ri de l'attention avec laquelle ils écoutoient le cride cet oiseau. Tais-toi, lui dit rudement un vieillard, ne nous empéche point d'entendre les nouvelles que nos grands pères nous font annoncer.

La première syllabe est brève, la feconde longue & la troisième trèsbrève.

Τı

Cet adjectif ne doit pas réguliérement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas un *lugubre spectacle*, mais un *spectacle lugubre*.

- LUGUBREMENT; adverbe. Luciuose. D'une manière lugubre. Les lameneations de Jérémie se chantent lugubrement.
- LUI; pronom de la troisième personne. Il est du nombre fingulier. Quand la préposition à est sousentendue, comme si je dis, je lui raconterai, qui est la même chose que je raconterai à lui ; ce pronom est alors commun aux deux genres, mais en deux cas seulement; le premier lorsqu'il précède le verbe. Quand vous irez chez cette dame, vous lui rémettrez cette lettre. Le second, quand le verbe est à l'impératif. Si vous voyez la Princesse, racontez-lui votre aventure. Hors de là, le pronom lui n'appartient qu'au genre masculin. Ce fut lui qui nous informa de votre arrivée. Cet ouvrage est de lui, on a parlé pour lui.

Ce monofyllabe est bref.

- LUICHEU; ville de la Chine dans la province de Quangtung, dont elle est la neuvième métropole. Elle a deux autres villes dans son département.
- LUIET-BAUDOIN; (le) bourg de France en Normandie fur la Touques, à une lieue, fud-fud-ouest, de Lisieux.
- LUIGNÉ; bourg de France en Anjou, fur la petite rivière de Layon, à trois lieues, sud-sud-ouest, d'Angers.
- LUINES, ou LUYNES; ville de France en Touraine, avec titre de duchépairie, sur la Loire, à trois lieues; ouest-sud-ouest, de Tours.
- LUIRE ; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison Lucere. Éclairer, jeter, répandre de la lumière. Le foleil commençoit à luire. Les étoi-

les luisoiens. Une bougie qui luit. On voyoit luire les armes des combattans.

On dit figurément, voilà un rayon d'espérance qui nous luit.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

CONJUGAISON & quantité profodique du verbe luire..

ÎNDICATIF. présent. Singulier. Je luis, tu luis, il luit.

Pluriel. Nous luisons, vous luisez, ils luisent.

Le monofyllabe des deux premières perfonnes du fingulier est long : celui de la troisième est bref. Les deux premières perfonnes du pluriel ont la première fyllabe brève, & la seconde longue. La troisième perfonne a la première fyllabe longue & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je luisois, tu luisois, il luisoit.

Pluriel. Nous luisions, vous kuifiez, ils luisoient.

Toutes les perfonnes des deux nombres ont la première syllabe brève, & la seconde longue, excepté la troisième perfonne du fingulier, qui a sa seconde syllabe moyenne.

Futur fimple. Singulier. Je luirai, tu luiras, il luira.

Pluriel. Nous luirons, vous luirez, ils luiront.

La première & la troifième perfonne du fingulier ont leurs deux fyllabes brèves. La feconde perfonne du fingulier & les trois du plurielont la première fyllabe brève & la feconde longue.

Conditionnel présent. Singulier. Je lairois, tu luirois, il luiroit.

Pluriel. Nous luirions, vous luiriez, ils luiroient.

La quantité profodique est la même que celle de l'imparfait.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je luise, que tu luise, qu'il luise,



vous luisiez, qu'ils luisent.

- PARTICIPE DU PRESENT, & GE-RONDIF. Luisant.
- La première syllabe est brève, & la seconde longue.
 - PARTICIPE DU PASSÉ. Lui. Ce monofyllabe est bref.
- Les autres temps fimples de ce verbe ne sont pas en usage.
- Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire avoir. Il a lui, il auroit lui , &c.
- LUISANT, ANTE; adjectif. Furgens. Qui luit, qui jette quelque lumière. Un ver luifant.
- LUISANT, signifie aussi qui a quelque éclat. Il a les cheveux gras & luifans. Une couleur luifante.
- LUISANT; s'emploie austi substantivement. Le luisant de cette étoffe.
- LUISANTE, se dit encore substantivement au féminin en termes d'Astronomie, en parlant de quelques étoiles remarquables par leur éclat dans différentes constellations. On appelle la luisante de la couronne, une étoile fixe de la seconde grandeur, située dans la couronne septentrionale. Et luisance de la lyre, une étoile brillante de la première grandeur dans la constellation de la lyre.

Il y a auffi dans la constellation de l'aigle, une étoile brillante, appelée luifante de l'aig!e, &c.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte. On ne dira pas une luisante encre, mais une encre luisante.

LUISSEAU, LUISSEL, LUISSELET; vieux mots qui lignificient autrefois peloton de fil.

Pluriel. Que nous luisions, que | LUITES; substantif féminin pluriel & terme de chasse. Testicules d'unfanglier.

LUL

- LUKI; il y a la Chine deux villes de ce nom: l'une dans la province de Huquang, au département de Xincheu, douzième métropole de cette province, & l'autre dans la province de Kiangsi, au département de Kienchang, sixième métropole de cette province.
- LUKIANG; il y a à la Chine deux villes de ce nom; l'une dans la province de Kiangnan ou Nauquin, au département de Lucheu, neuvième métropole de cette province; & l'autre dans la province de Junnan, au département de Jungchang, huitième ville militaire de cette province.
- LULA, ou LUHLA; ville de la Laponie, fur le bord du golfe de Bothnie, à l'embouchure d'une rivière dont elle porte le nom.
- LULLI; (Jean-Baptiste) nom d'un fameux Musicien, né à Florence en 1633, & mort à Paris en 1687. Un Officier françois engagea Lulli encore jeune à venir s'établir à Paris. Peu de jours après son arrivée, cet Artiste se fit connoître & rechercher pour le goût avec le quel il jouoit du violon. Mademoiselle de Montpensier l'attacha à fon service, & Louis XIV lui marqua bientôt après le cas qu'il faisoit de son mérite, en lui donnant l'infpection fur fes violons : on en créa même une nouvelle bande en sa faveur, que l'on nomma les petits violons, pat opposition à la bande des vingt-quatre, la plus célèbre alors de toute l'Europe. Les foins de Lulli, & la mulique qu'il fournit à ses élèves, mirent en peu de temps les petits violons dans la plus haute réputation.
 - Lulli a fait plusieurs changemens Ttij

332

dans la musique, qui lui ont tous réussi: Avantlui la basse & les parties du milieun'étoient qu'un simple accompagnement; on ne considéroit que le chant du dessus dans les pièces de vio-Ion; mais Lulli a fait chanter toutes les parties aussi agréablement que le dessus : il y a introduit des fugues admirables; il a érendu l'empire de l'harmonie; il a trouvé des mouvemens nouveaux & jusque-là inconnus à tous les maîtres; il a fait entrer dans tous les concerts juiqu'aux tambours & aux timbales; des faux accords & des dissonances, écueils ordinaires où les plus habiles échouoient, Lulli en a su composer les plus beaux endroits de ses ouvrages, par l'art qu'il a eu de les préparer, de les placer, & de les fauver. L'Abbé Perrin céda à ce grand Musicien, au mois de Novembre 1672, le privilége qu'il avoit obtenu du Roi pour le spectacle de l'opéra. Le caractère de la musique de ce célèbre Artiste, est une variété merveilleuse, une mélodie & une harmonie qui encha ntent. Ses chants sont si naturels, qu'on les retient, pour peu qu'on ait de goût & de disposition pour la musique. Quelque envieux lui dit un jour qu'il ne devoit sa réputation qu'aux vers de Quinault, & qu'une poésie mâle & énergique l'auroit embarrassé. Le Musicien sensible à ce reproche, se sentit saisi de son génie, & chanta auflitôt, en s'accompagnant fur le clavecin, ces beaux vers de Racipe :

Un Prêtre environné d'une foule cruelle, Portera fur ma fille une main criminelle;
Déchirera fon fein, & d'un œil curieux, Dans fon cœur palpitant coufultera les Dieux.

» Un des auditeurs, dit M. Ra-

» cine fils, m'a raconté qu'ils fe » crurent tous présens à cet affreux » spectacle, & que les tons que Lulli » ajouroit aux paroles, leur fai-»soient dresserles cheveux à la tête.

On rapporte que Lulli étoit charmé d'entendre chanter les airs de sa composition sur le Pont-Neuf, & qu'il faisoit quelquefois arrêter fon carrolle pour donner au chanteur & au joueur de violon le mouvement juste de l'air qu'ils exécutoient. Lulli s'étant frappé rudement le bout du pied en battant la mesure avec sa canne, il vint dans cet endroit un mal, qui s'itritant de plus en plus, le mit au tombeau. Ce Musicien célèbre a composé dixneuf grands opéra; savoir, Cadmus, Alceste, Thésée, Atys, Ifis, Psiché, Bellérophon, Proserpine, Persée, Phaëton, Amadis, Roland, Armide, tragédies en cinq actes; les Fêtes de l'Amour & de Bacchus, Açis & Galatée, pastorales en trois actes : le carnaval, mascarade & entrées: le Triomphe de l'Amour, balet en vingt entrées: l'Idylle de la paix & l'églogue de Versailles, divertissemens: le Temple de la Paix, balet en six entrées. Outre ces pièces, Lulli a encore fait la musique de vingt balets pour le Roi; comme ceux des Muses, de l'Amour déguisé, de la Princesse d'Elide, &c. C'est encore de lui qu'est la mulique de l'Amour Medecin, de Pourceaugnac, du Bourgeois Gentilhomme, &c. On a austi de ce Musicien des suites de symphonies, des trio de violons & plafieurs motets à grande Chœurs.

Lulli époufa la fille de Lambert, célèbre Musicien françois. Il en eut plusieurs fils. Louis · Lulli l'aîné a travaillé avec Jean Lulli fon second frère, à l'opéra de Zéphire & Flore, pastorale en trois acces; Orphée,

tragédie en trois actes, est de Louis Lulli seul.

- LUMACHELLE; adjectif. On appelle marbre lumachelle, une espèce de marbre rempli d'un amas de petites coquilles. On trouve des carrières de ce marbre en Italie, en Anglererre, en Allemagne, & en France.
- LUMBIER; Petite ville d'Espagne dans la haute Navarre, sur la rivière de Salazar, environ à deux lieues, au-dessus de Sanguessa.
- LUMBON ; arbre qui croît dans les iles Philippines. Il produit des efpèces de petites noix dont l'écorce eft très-dure & le dedans, indigefte : on en tire une huile qui fert au lieu de fuif pour espalmer les vaisseaux.
- LUMIÈRE; substantif séminin. Lumen. Clarté, splendeur, ce qui éclaire & qui rend les objets visibles.

La moindre étincelle lumineuse peut être apperçue dans tous les points d'une sphère, au centre de laquelle l'étincelle est placée, & dont l'œil occupe la surface. La lumière ne se voit pas, lorsqu'il se trouve un corps opaque posé en ligne droite entre l'œil & l'étincelle. On voit donc la lumière comme dans des rayons tirés du centre d'une sphère mathématique jusqu'à fa surface.

C'est pour cela que les philosophes ont appelé rayons de lumière, la lumière qui part en ligne droite d'un corps lumineux ou éclairé.

La ténuité de ces rayons furpasse l'idée qu'en s'en peut former : on peut la comparer à des lignes géométriques ; elle en diffère néanmoins, puisque ces rayons sont matériels.

Si l'on fait un trou à une carte avec une épingle, un observateur qui regardera tranquillement par ce trou & qui sera couché sur le dos, pourra distinguer tous les objets qui remplissent l'hémisphère céleste. Mais s'il fe tient debout, il ne pourra distinguer alors que la quatrième partie du ciel, & en même temps tous les objets qui feront placés dans l'horison à la surface de la terre & devant lui. Or on ne peut voir & distinguer tant d'objets différens que par une multitude de rayons qui partent des objets lumineux ou qui sont réfléchis des corps opaques, & passent fans se consondre par le trou de la carte qu'on vient d'indiquer. D'où l'on peut conclure qu'elle doit être la délicatesse & la ténuité de ces rayons.

Si l'on place fur le fommet d'une tour une chandelle ordinaire de suif. on pourra la voir pendant la nuir à la distance d'un demi-mille; par conséquent il n'y aura aucun endroit d'une sphère d'un mille de diamètre qui ne reçoive un rayon de lumière de la flamme de cette chandelle: or tous ces rayons étoient originairement renfermés dans cette flamme, laquelle étant extrêmement petite, à proportion de cette sphère · & furtout à proportion de la surface éclairée, prouve la subtilité de chacun de ces rayons & des parties qui les constituent. Dans la surface d'une telle sphère, on peut certainement comprendre 935515376 pupilles d'yeux humains. Or comme cette chandelle peut encore se voir à une plus grande distance , le nombre des rayons lumineux qui en partent eft encore bien plus grand.

La lumière fe fait jour à travers les pores des diamans, des perles, des verres; ces pores font cependant fi petits qu'on ne peut les diftinguer à l'aide des meilleurs microscopes qui groffissent néanmoins fuffisamment pour qu'on puisse voir distinctement un objet dont les dimensions ne surpassert point

334

la millionième partie d'un grain de sable : il faut donc que les particules de la lumière soient encore plus petites que ces pores.

La fubrilité de la lumière est si grande qu'on ne peur point l'examiner seule ou dans son état de simplicité; elle pénètre tous les vales, on ne peut la tenir dans aucun. C'est pour cette raison que plusieurs Phyficiens n'ont pas olé croire qu'elle fût matérielle; ils l'ont regardée comme une substance intermédiaire entre ce qui est matériel & ce qui ne l'est pas. Mais c'est une pure fiction, la lumière est un véritable corps.

Lorfqu'on fait paller un tailceau de rayons du soleil par un trou rond, percé, par exemple, au volet d'une fenêtre, & que ce faisceau est dirigé selon la longueur d'une chambre longue, obscure & remplie d'une masse d'air également dense dans toute son étendue, ce faisceau se propage en ligne droite , & va peindre au fond de la chambre, sur une table verticale, une image circulaire du soleil proportionnée à la distance. Cette image ne s'étend point latéralement & circulairement, comme feroient des ondes: ce qui prouve que la lumière ne fe meut point comme le son dans l'air, ni comme les ondes dans l'eau, ainfi que Huyghens l'avoit imaginé, & que plusieurs grands Physiciens l'ont •prétendu après lui : l'ombre que jettent derrière eux les corps qui sont éclairés, prouve encore que la lumière se meut ditectement. Celui cependant qui considère de côté un faisceau de rayons lumineux directement dirigés selon la longueur d'une falle, en remarque plusieurs qui s'échappent latéralement; mais cet effet vient de ce que plusieurs des rayons qui composent [un faisceau tombent sur de petites poussières qui voltigent dans l'atmosphère, & qui réfléchissent en toutes fortes de fens les rayons incidens · ce qu'on peut remarquer trèssenfillement en remplissant d'une poussière très-subtile toute l'étendue d'une salle qu'un faisceau de lumière parcourt.

Quoiqu'un petit faisceau de lumière se meuve en parcourant une ligne droite, il ne s'ensuit pas pour cela que la lumière se meuve de la même manière en ligne droite lorfqu'elle a de très-grands espaces à parcourir, & cela parceque la denfité du milieu qu'elle doit traverser n'est pas constamment la même dans toute l'étendue de ces espaces : au contraire elle est très-différente dans les différentes parties. Mais si l'espace étoit vide dans toute fa longueur, ou qu'il fût homogène & de même densité dans toute son étendue & qu'il n'éprouvât aucun changement, on pourroit être alluré par l'observation précédente, que la lumière s'y propageroit en ligne droite. Si cependant les espaces que la lumière parcourt étoient eux-mêmes en mouvement, ou s'il se trouvoit dans ces espaces d'autres causes qui agissent sur la lumière, on ne pourroit point assurer que la lumière se mût en parcourant une ligne droite.

La longueur des rayons lumineux est presque infinie; car non-seulement les rayons du soleil qui partent du disque de cet astre & qui parviennent fur notre globe, ne parcourent pas moins qu'un espace == 20237 demi-diamètres de la terre; espace qu'un boulet de canon, porté avec toute la vîtesse qu'on peut lui donner, ne pourroit parcourir qu'en 25 ans : mais encore les étoiles fixes les

LUM

plus éloignées remplissent aufi de leur lumière toute l'étendue de l'efpace qui les sépare de notre globe: distance qui est beaucoup plus confidérable que celle à laquelle nous sommes du soleil, puisque, fuivant les dernières observations de Bradlegs, la distance des étoiles fixes à la terre est 400000 fois plus grande que celle du soleil; espace qu'un boulet de canon ne pourroir parcourir qu'en 10000000 aus : étendue immense, & que l'esprit de l'homme ne peut faisir & se représenter.

Puisque les rayons de lumière qui partent des étoiles fixes les plus éloignées, conservent encore sur notre globe une lumière très-vive, la vivacité ou la force de ces rayons ne doit point être diminuée, ou elle ne doit l'être que très-peu : ce qu'on ne peut concevoir, à moins que les espaces céleftes que ces rayons parcourent, ne soient presque vides de matière (excepté de celle de la lumière qui est très-rare), & conséquemment qu'ils n'éprouvent, en traversant ces espaces, aucune résistance, & qu'ils n'y rencontrent aucun corps qui les réfléchisse ou qui les absorbe. De ce que la vivacité de la lumière qui nous vient des étoiles fixes ne diminue pas sensiblement, nous pouvons concevoir aisément comment la lumière que produisent les bouches à feu dans leurs explosions, ne décroit point & conferve tout son éclat à la diftance de 28500 toises, ainsi que l'a observé M. Caffini.

<

La lumière s'échappe de tout corps lumineux & s'en échappe comme on l'a déjà remarqué, avec une vîteffe incroyable, puifquelle parcourt dans 14 minutes environ 66 millions de lieues. Voici comme on le prouve: Jupiter est une pla335

nète environnée de quatre espèces de lunes que l'on nomme Satellites, & éloignée du soleil d'environ 134 millions de lieues. Cette planèse se trouve tantôt apogée & tantôr périgée, c'eff-à-dire, elle fe trouve tantot dans son plus grand, tantôt dans son plus petit choignement de la terre. La différence qu'il y a par rapport à nous entre Jupiter apagée & Jupiter périgée, est très confidérable; elle est d'environ 66 millions de lieues. Tout cela supposé, voici ce que l'expérience journalière nous apprend. Toures les fois que Jupiter se trouve entre son premier fatellite & la terre, ce fatellite est éclipsé par rapport à nous, & nous ne recevons sa lumière que lorsqu'il est sorti de l'ombre de sa planète principale. Jupiter est-il périgée? nous recevons la lumière de ce satellite 14 minutes plutôt; est-il apogée? nous la recevons 14 minutes plus tard; donc la lumière parcourt dans 14 minutes environ 66 millions de lieues.

A l'aide d'un miroir fphérique, concave, ou d'une loupe, on détourne les rayons du foleil du parallélifme qu'ils affectent, & on les fait co-incider en un point. Cette inflexion des rayons de la lumière ne peut se faire sans mouvement, & d'ailleurs l'impétuosité avec laquelle ces rayons agissent contre les corps qui sont exposés à leur action, décèle asser que ces rayons & leurs parties sont doués d'un mouvement très-rapide.

On peut auffi féparer les rayons de la lumière par le moyen des verres concaves, & diriger la lumière vers tout endroit quelconque vers lequel elle ne tendoit point à fe porter. A l'aide d'un prisme de verre on réfracte un rayon de soleil, & on lui fait changer sa figure ronde en une image oblongue peinte de différentes couleurs : en oppofant un autre prifme au premier, on détourne encore les rayons de lumière du chemin qu'ils tendoient à parcourir : or tous ces effets ne pourroient point avoir lieu fi la lumière n'avoit un mouvement progreffif.

On observe outre cela que les rayons de lumière sont accélérés ou retardés par les réfractions qu'ils éprouvent en traversant différens milieux; d'où il suit manifestement qu'ils se meuvent.

Ces observations détruisent de fond en comble la doctrine de Defcartes; qui pensoit que la lumière étoit diffuse dans toute l'étendue de l'Univers qu'il regardoit comme plein. Il imaginoit que cette lumière ainsi répandue, étoit pressée par le corps lumineux, & qu'en vertu de cette pression qu'elle éprouvoit, elle devenoit sensible à l'œil jusqu'à l'extrémité du tayon. Si cette hypothèfe étoit vraie, il n'y auroit jamais de ténèbres; puisque la lumière étant un fluide, elle est soumise aux lois qui conviennent à cette espèce de corps & conséquemment à celle qui fuit. Si un fluide compris dans un vase fermé de toutes parts, & qu'il remplit, eft pressédans une de ses parties, la pression qu'il éprouvera se diftribuera circulairement en toutes fortes de sens, & cette pression sera égale de toutes parts, en avant, en arrière & latéralement : cela pofé, supposons que le soleil soit la cause qui comprime, que le monde soit un vase rempli de lumière, & qu'elle foir comprimée par le soleil & repoussée par les limites du monde; cette lumière sera pressée en toutes fortes de sens 3 & conséquemment l'œil placé dans toute partie quelconque du monde & frappé par cette lumière en mouvement pourra voir : & cet effet aura lieu, foit que le foleil demeure fur notre horifon, foit qu'il foit au deffous de notre horifon; puisque la pression qu'il exercera, se distribuant en toutes fortes de sens dans toute l'étendue de la sphère, doit nécessairement rendre sensible à l'œil l'image du soleil : or cet effet est contraire à l'expérience qui nous fait éprouver la sensation des ténèbres pendant la nuit.

Dans l'hypothèfe de Defcartes, on ne verroit jamais d'ombre; puifque la lumière répandue derrière un corps opaque quelconque feroit preffée de même que celle qui est disséminée à ses côtés: car la pression d'un fluide se distribue également en toute forte de sens.

Si l'on fuppofe un globule de lumière entouré de plusieurs autres globules de même espèce, & que ces derniers étant pressés felon diftérentes directions, déploient la pression qu'ils éprouvent contre le globule intermédiaire, ce dernier doit repousser tous ces globules selon des directions contraires : mais cela ne peut arriver dans cette occation, parceque toutes les preffions ambiantes se réduisent à une seule ; & comme le tout se réduit à deux pressions opposées, ces pressions doivent se détruire & leur effet demeurer nul.

Ceux qui, pour expliquer le temps que la lumière emploie à fe propager, imaginent que les globules de la lumière font féparés par un petit espace, & qu'ils font pouffés les uns contre les autres, font obligés d'admettre un espace vide, ce qui est contraire à leur sentiment: car cette distance qu'ils admettent entre les plus petits globules, quoique

que plus petite qu'un de ces globules, est véritablement un vide.

Si nous faisons attention à la rapidité surprenante avec laquelle la lumière du soleil se meut, & que nous considérions en même temps les effets peu considérables qu'elle produit sur les corps qui en sont éclairés, nous aurons une autre preuve de la subtilité extraordinaire des rayons de la lumière. Le soleil est éloigné de notre globe de 24000 demi-diamètres de la terre; or un demi-diamètre de la terre est, suivant le calcul des Mathématiciens d'aujourd'hui, de 19615782 pieds, de forte que la distance du soleil à la terre est de 470788768000 pieds. La lumière parcourt cet espace en 8 minutes, & elle parcourt par consequent dans le temps d'une seconde 980809933 ¹/₃ pieds; mais un boulet de canon tiré avec la plus grande vîtesse possible, ne parcourt que 600 pieds en une seconde, par conféquent la rapidité avec laquelle la lumière se meut est à celle d'un boulet de canon, comme 1634683 est à 1 ou a peu près. Supposons que le boulet de canon pèse 10 livres ou 76800 grains, ce poids multiplié par le carré de la vîtesse donne ses forces, de même que le poids de chaque particule de lumière multiplié par le carré de sa vîtesse donne aussi ses forces : or le carré de la vîtesse de la lumière donne 2672188510489; par conféquent si chaque particule de la lumière pesoit la $\frac{1}{3+7,9+12,1}$ partie d'un grain, elle auroit à peu près la même force que le boulet de canon précédent. Un semblable boulet de canon agit avec beaucoup de force fur les corps qu'il rencontre, brifant & mettant tout en pièces; si une particule de la lumière avoit la pe-

Tome XVI.

lanteur que nous venons de marquer, elle devroit aussi produire le même effet sur les corps : mais comme le foleil ne détruit pas les plus tendres boutons ni les plus petites feuilles des plantes, sur lesquelles il darde fes rayons, & que ces rayons ne produisent sur elles d'autre effet que celui de mouvoir légèrement les sucs qu'elles contiennent; nous devons encore conclure de-là que les particules de la lumière doivent être extrêmement subtiles & que chacune de ces particules doit être infiniment plus fine que la partie d'un grain que nous venons d'indiquer. Peut-être qu'un rayon tout entier de lumière, plongé du soleil jusques sur notre globe, ne pèse pas un grain.

Par conséquent la lumière que le foleil & les étoiles répandent par tout l'univers est fort rare à cause de sa grande subtilité, & cette rareté est cause qu'elle ne fait presque aucune résistance contre la lumière des corps lumineux ou contre les corps qui se meuvent dans le ciel.

Un rayon de lumière entier comme celui qui part d'un corps lumineux, est composé d'une lumière qui se meut successivement d'espace on espace, & d'une autre lumière qui passe même temps. En effer, un rayon de lumière entier est comme un pinceau, composé de plusieurs autres petits rayons de lumière dont chacun posse de lumière is s'avancent en même temps.

La lumière est une matière fort fluide, & elle est par conséquenc composée, comme les autres fluides, de particules qui n'ont presque aucune adhérence les unes aux autres; de sorte que venant à tomber sur un corps solide & opaque, V v elle peut se réfléchir en formant toure forte d'angles, suivant la loi de répercussion des aurres corps qui sont portés contre des obstacles solides.

Comme plusieurs rayons de lumière réfléchis par divers objets paffent par un petit trou, & que chacun d'eux représente sur un plan blanc le point de l'objet par lequel il est réfléchi, il paroît que les rayons ne se mêlent pas les uns avec. les autres dans ce trou, & qu'ils ne fe confondent pas ensemble : cela prouve encore qu'une lumière ne trouble pas & n'empêche pas le mouvement ou la direction d'une autre lumière; de forte que les rayons de lumiète sont comme des fils entiers parfaitement roides & immuables qui s'étendent de l'objet dont ils partent jusqu'au plan fur lequel ils vont représenter ou. peindre ce même objet.

On peut faire fur cette matière bien des questions, auxquelles il est impossible de répondre jusqu'à présent d'une manière solide, & sur lesquelles on ne peut rien dire que par conjecture, comme on le verra par celles qu'on va proposer.

1[°]. Le feu & la lumière différentils l'un de l'autre, enforte qu'ils forment deux corps différens? ou leur différence ne vient-elle que de la grandeur des parties ou de la direction de leur mouvement? Peutêtre ne font-ils qu'une feule & même forte de corps dont les parties font égales en grandeur, puisqu'une grande quantité de lumière réunie a toujours les caractères du feu : cependant le feu ne luit pas à moins qu'il ne vienne frapper l'œil en ligne droite.

2?. Les corps rerrestres peuventils se changer en lumière, soit en

devenant plus fins, en se brisant ;, ou en se divisant de quelque autre. manière que ce soit? Il y a toute: apparence qu'il ne suffit pas pour cela que ces corps deviennent plus. fins, mais qu'il faut encore que les; parties ayent la même solidité, la même figure, la même mobilité &. la même grandeur. Le concours de : toutes ces choses pourroit rendre : lumineur ce qui ne l'étoit pas auparavant; mais il fomble que celaa n'arrive pas loríqu'on fait attention aux propriétés du feu & à la distribution qui s'en fait d'une manière égale & uniforme dans tous les in-terftices & tous les corps.

3⁹. Quelle est la cause qui pro-duit l'émanation de la lumière du foleil & d'une chandelle allumée,. ou de quelque autre corps ? Cette. émanation ne viendroit-elle pas de : ce que les parties des corps s'atti-rant naturellement les unes les au-. tres, font sortir hors d'elles mêmes : la lumière qu'elles renferment, ce : qui les défunit & communique à la. lumière cette grande rapidité que : nous lui remarquons ? Le trémoui. fement de ces corps seroit-il la cause : de cette émanation, ou doit-on l'at-tribuer à leur élasticité & à celle de : la lumière ? Tout cela ne sauroit : encore satisfaire ; car, suivant ce : qu'on a fait voir ci-dessus, le mou-... vement de la lumière étant si rapide qu'un bouler de canon le meut 1634683 fois plus lentement que la lumière, il paroîs comme impolli-ble que le feul trémoussement ou : l'attraction musuelle des parties ducorps lumineux puillent communiquer une si grande rapidité aux particules de la lumière. Mais ne devroit on pas plutôt attribuer l'émanation de la lumière du soleil & des. autres corps à la forre prellion de

Tarmosphère qui entoure le soleil · & les corps & fait sortir la lumière qui le trouve entre leurs parties, ce qui seroit la cause de sa grande rapidité? Cette hypothèse n'est pas non plus fans difficulté, puisqu'il feroit befoin d'une pression presque infiniment forte pour produire cette rapidité étonnante avec laquelle la 'lumière se meut; pression qu'on ne fauroit fuppofer dans une atmosphère de cette nature. En second lieu, de quelle manière la lumière fort-elle; du pholphore urineux ? Lorfqu'on: •expose le phosphore à l'air, & que notre atmosphère vient à le comprimer, il ne répand que peu de lu-'mière; mais lorsqu'on le met dans le vide & qu'on empêche qu'il ne soit comprimé extérieurement, il Juit alors avec beaucoup d'éclat : on voit donc ici que la lumière s'échappe d'un corps, sans qu'il soit comaprimé extérieurement. En troisième lieu, le soleil se trouvera t-il assez comprimé par fon atmosphère pour que les rayons de la lumière puisfent passer à travers le fluide qui cause cette pression ? Quatrième ment, comment fait-on si cette pression peut agir avec tant de force ? Cinquièmement, la lumière 'qui fort de nos lampes, des flam beaux & des feux que nous allumons, vient-elle auffi de la pres-'fion de notre atmosphère? Comme cette pression est fort foible, elle ne sauroit communiquer une grande rapidité à la lumière : d'ailleurs -aucun des corps terrestres ne pourroit luire dans le vide, ce qui est contraire à l'expérience.

4°. La lumière patt-elle avec la même vîtesse de tout corps lumineux quelconque ? Nous ne le pouvons encore savoir jusqu'à present par les observations: peut-être y at'il une grande différence dans la vîtelle avec laquelle la lumière fe meut, puilque les parties de tous les corps ne s'attirent pas les unes les autres avec la même force, & que par conléquent elles n'expulsent pas la lumière également fort, supposé que cette attraction mutuelle puille être la cause de l'émanation de la lumière.

339

On pourroit aussi demander ici 'fi un rayon de lumière se meut partout avec la même rapidité dans le trajet qu'il est obligé de parcourir depuis le soleil jusque sur notre globe, quoiqu'il traverse l'espace vide? ou bien s'il fe meut d'abord splus vîte lorfqu'il ne fait que partir du soleil, & ensuite d'autant plus lentement qu'il s'en éloigne davantage? Si l'on confidère que la lumière est composée de parties pefantes, & que cette pelanteur les fait tendre vers le soleil, il doit s'enfuivre que les rayons qui partent du soleil se meuvent de la même manière que nos corps terreltres jetés de deflus la terre perpendiculairement en haut, & dont le mouvement se trouve continuelle ment retardé d'une manière uniforme à mesure qu'ils avancent. La grande rapidité avec laquelle la lumière le meut dans ce piemier inftant qu'elle part du soleil ou des étoiles fixes, doit donc être tout à fait étonnante, puisque la pelanteur ne l'empêche pas du tout de se mouvoir dans ce long trajet qui est entr'elle & la terre. Il faut avouer que l'esprit humain ne saurojt jamais concevoir un phénomène si surprenant.

5°. Lorfque la lumière se réfléchit, se meut-elle alors avec la même vîtesse que celle qu'elle avoit auparavant en partant du corps lu-V v ij mineux? Si l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence, la lumière ne cesser d'avancer avec la même vîtesse, selon que les corps sur lesquels elle tombe sont plus ou moins élassiques.

En effet, plus les corps sont élastiques, plus grande est la force avec laquelle ils repoussent les autres corps qu'ils rencontrent; au lieu que ceux qui n'ont que peu d'élasticité ne repoussent les corps que foiblement & leur font perdre beaucoup de leur mouvement. La même chofe ne peut-elle pas auffi avoir lieu à l'égard de la lumière ? Si on suppose qu'elle ait effectivement lieu, la lumière qui vient des fatellites de Jupiter vers notre globe doit se mouvoir beaucoup plus lentement que celle qui se rend du soleil ou des étoiles fixes vers la terre.

6°. Où réside la lumière que le foleil lance depuis tant de siècles dans l'espace où les planètes & les comètes sont suspendues? Retombet-elle dans le soleil par sa propre gravité après avoir perdu le mouvement qu'elle a reçu? Continuet-elle à se mouvoir dans un espace infini? C'est ce qui est encore incertain.

7[°]. Pourquoi le bois de vieux arbres, la chair des animaux terreftres, plusieurs poissons lorsqu'ils se pourrissent, & les endroits qu'on arrose fréquemment d'urine, jettent-ils une si belle lumière pendant la nuit? Le changement que la putréfaction occasionne aux corps leur donnezoit-il la faculté d'absorber la matière de la lumière; faculté qu'ils perdent lorsque la putréfaction est complette? En quoi consiste cette faculté?

8°. Pourquoi les yeux de plusieurs animaux, les mouches qui volent

pendant la nuit dans l'Allemagne & dans l'Italie, les scarabées, gros comme des abeilles; mais surtout les mouches des Antilles qui sont munies de quatre aîles, ou les scarabées d'un rouge brun qui sont applatis, qu'on trouve dans l'Afrique, aux environs du fleuve Gambis, jettent-ils une lumière si vive qu'en les renfermant dans un verre, on peut lire aussi facilement pendant la nuit que si l'on étoit éclairé avec une chandelle : si l'on renferme en Italie trois scarabées dans un tube de veste blanc, la lumière qu'ils répandront fera suffisante pour éclairer tous les objets qui seront dans une Chambre. L'éclat des mouches & des scarabées diminue lorfque ces animaux font malades, & ils ceffent de briller sitôt qu'ils sont morts. Lorsqu'ils font effort pour voler, on voit surtout la lumière fortir de leur ventre. Pourquoi les vers qu'on trouve dans les huîtres sont-ils lumineux ainsi que cette humeur visqueuse qui se trouve dans le gosier de certains poissons; cette humeur jette de la lumière lorsqu'on en frotte un morceau de bois, & elle continue à briller jusqu'à ce qu'elle foit desféchée? Les anciens ainsi que les Phyficiens modernes, nous apprennent que les couteaux de mer sont furtout lumineux : ils ont fait à cet égard quantité de belles observations. La lumière de ces poissons qui est d'un blanc tirant sur le bleu, fe fait remarquer non - feulement lorfqu'ils font vivans, mais encore après leur mort; elle continue même à briller lorfqu'on les jette dans l'eau, dans l'huile, dans l'huile de tartre. dans l'esprit de sel ammoniac, dans le lat; mais cette lumière s'éteint fi on les plonge dans du vin, du vinaigre, de l'esprit de vin, de

l'urine, de la folution de vitriol, de la solution de sel de Saturne, &c. Ayant jeté des couteaux de mer dans de l'eau chaude depuis le 60^e jusqu'au 133^e degré, la lumière qu'ils répandirent fut toujours la même; elle s'affoiblit lorsque l'eau fut plus chaude. La même chole arriva lorsque la température de l'eau dans laquelle on les plongea fut au dessous de 60 degrés jusqu'à 32. D'où il suit qu'il y a certains fluides qui conservent aux couteaux de mer la lumière dont ils brillent, & qu'il y en a d'autres qui la leur font perdre; qu'une certaine chaleur l'augmente, & qu'une trop grande l'éteint. Tous ces phénomènes dépendent-ils de cette faculté qui rélide dans tous les corps, de s'imbiber & de repousser au-dehors la lumière? Mais en quoi consiste cette faculté? Quelle doit être la constitution des parties? C'est ce que nous ignorons tout à fait.

On voit par conféquent que les Philosophes ont encore bien des recherches à faire sur cette matière : il faut donc s'en tenir maintenant avec un Auteur moderne aux assertions suivantes :

La lumière se propage suivant une ligne droite d'une manière qui nous est inconnue, & les lignes droites suivant les quelles elle se propage, sont nommées ses rayons. Ce principe est le sondement de l'optique.

Les rayons de lumière fe réfléchiffent par un angle égal à l'angle d'incidence. Ce principe est le fondement de toute la catoptrique.

Les rayons de lumière qui paffent d'un milieu dans un autre, fe rompent de manière que le finus d'incidence est au finus de réfraction en raison constante. Ce principe est le fondement de toute la dioptrique. Avec ces propolitions bien fimples, la théorie de la lumière devient une science purement géométrique, & on en démontre les propriétés sans savoir ni en quoi elle consiste, ni comment se fait sa propagation, à peu près comme le Professeur Saunderson donnoit des leçons d'optique quoiqu'aveugle de naissance.

LUMIÈRE ZODIACALE, fe dit d'une clarté ou blancheur fouvent affez femblable à celle de la voie laûtée, que l'on apperçoit dans le ciel en certains temps de l'année après le coucher du foleil ou avant fon lever, en forme de lance ou de pyramide, le long du zodiaque où elle est toujours renfermée par sa pointe & par fon axe, appuyée obliquement fur l'horison par sa base: elle su découverte, décrite & ainsi nommée par seu M. Cassini.

La lumière zodiacale n'est autre chose que l'atmosphère du soleil; c'est un fluide ou une autre matière rate & tenue, lumineuse par ellemême, ou seulement éclairée par les rayons du soleil qui environne le globe de cet astre, mais qui est en plus grande abondance & plus étendue autour de son équateur que partout ailleurs.

Les premières observations de feu M. Cassini sur la lumière zodiacale furent faites au printemps de 1683 & rapportées dans le Journal des Savans du 10 Mai de la même année. M. Fatio de Duillier qui se trouvoit alors à Paris en liaison avec M. Cassini & qui étoit très-capable de sentir toute la beauté de cette découverte, y fut témoin de plufieurs de ces observations : étant retourné peu de temps après à Genève, il observa de son côté très-soigneufement le même phénomène pen-

dant les années 1684, 1685 & julques vers le milieu de 1686. Il écrivit alors à M. Cassini une grande lettre qui fut imprimée à Amsterdam la même année. M. Cassini a fait mention de cette lettre avec éloge en plus d'un endroit du traité qu'il pous a laisse sur ce sujet & qui a pour titre, Découverte de la lumière céleste qui paroît dans le 70diaque. Cetraité parut en 1690 dans le volume des voyages de l'Académie des Sciences. Il est parlé encore dans les Miscellanea Natura curiosorum, de plusieurs observations de cette lumière faites en Allemagne par MM. Kirk & Eimmart, en 1688, 1689, 1691, 1693, julqu'au commencement de 1694; mais il n'y en a qu'un petit nombre qui y soient détaillées.: depuis ce temps là, ces observations turent entièrement négligées jusqu'au remps où M. de Mairan commença à s'en occuper, à l'occation de la fameuse aurore boréale du 19 Octobre 1726.

M. Caffini ne doutoit pas que la lumière zodiacale n'eût été vûe autrefois quoiqu'ellene foit pas décrite & citée expression dans les anciens auteurs. Descartes dans ses principes, atticles 136 & 137 de la 3^e partie, & Childrey, (Britannia Baconica), sont les plus anciens Auteurs qui en ayent parlé; mais cela n'approchoit pas de la manière dont M. Cassini & M. de Mairan nous l'ont décrite.

La lumière zodiacale a ordinairement la figure d'un fuseau, ainfi qu'une lentille qui seroit vue de profil; la pointe se termine par deux lignes droites qui forment quelquefois entre elles un angle de 26 degrés & quelquefois un angle de dix degrés; souvent lorsque l'air est un

'L'U'M

peu chargé, on la voit ou tronquée ou courbée en forme de fau'x; mais fa figure la plus ordinaire est celle d'une lance, d'un fuseau ou d'une pyramide.

La longueur de la lumière zodiacale prife depuis le soleil qui en est la base, jusqu'au sommer, paroît quelquesois de 45 degrés, quelquefois de 100; sa largeur dans sa partie visible vers l'horison, va entre 8 degrés & 30 degrés suivant los temps.

Le temps le plus commode pour bien voir cette lumière à Paris, est vers le premier de Mars, à 7 heures ½ du soir, le crépuscule finisfant, & le point équinoxial étant dans l'horison: si le ciel est beau & que la lune ne soit pas sur l'horison, on doit voir alors la lumiére zodiacale dirigée le long de l'écliptique, environ jusques vers Aldébaran, son axe faisant avec l'horifon un angle de 64 degrés; si on la regardoit le soir dans la même failon, fon axe ne faifant plus qu'un angle de 26 degrés avec l'horison, il seroit beaucoup plus difficile de l'appercevoir.

Dans le temps du folftice d'hiver on peut voir la lumière zodiacale le matin & le foir, fon axe faifant avec l'horifon un angle de 55 degrés le matin, & de 45 degrés le foir.

On ne doute point aujourd'hui que la lumière zodiacalene foit l'atmosphère du soleil; car elle accompagne toujours cet astre.

LUMIÈRE SEPTENTRIONALE, se dit d'un phénomène journalier qu'on observe dans le Groenland, & qu'il ne faut pas confondre avec la lumière zodiacale. Il se lève dans cette contrée pendant tout l'hiver, au commencement de chaque nuit, une lumière qui éclaire tout le pays

comme si la lune étoit dans son plein. Plus la nuit est obscure, plus cette lumière luit ; elle fait son cours du côté du nord. Elle ressemble à un feu volant & elle s'étend en l'air comme une haute & longue. palislade; elle passe d'un lieu à un autre avec une promptitude inconcevable; elle dure toute la nuit & elle s'évanouit avant le soleil les vant. M. de Mairan prétend que l'air groffier que l'on respire dans les pays situés près du pôle Arctique, & les glaces qui se trouvent dans ces contrées, sont propres à réfléchir les rayons de la lumière, & à causer cette clatté que les habitans du pays nomment lumière septentrionale_

On appelle poétiquement le soleil, le père de la lumière.

On appelle absolument lumière, de la bougie, de la chandelle allumée. Faites apporter de la lumière.

On dit poétiquement, commencer à voir la lumière, la lumière du jour; pour dire, naître. Jouir de la lumière; pour dire, vivre. Et perdre la lumière, être privé de la lumière; pour dire, mourir.

On dit d'un homme devenu aveugle, qu'il a perdu, qu'il est privé de la lumière.

Dans le style de l'Écriture on dit figurément, que Dieu habite une lumière inaccessible. Et l'on dit aussi dans le même style, Anges de lumière, enfans de lumière, par opposition à Anges de ténèbres, à enfans de ténèbres.

On appelle en théologie, lumière de gloire, la grâce par laquelle l'ame est rendue capable de voir Dieu de le connoître dans l'autre vie.

On dit figurément ; mettre un

livre, un ouvrage en lumidre; pour dire, l'imprimer, le rendre public, le mettre en vente.

On dit austi d'un ouvrage d'efprit, qu'il n'a point encore vu la lumière; pour dire, qu'il n'a point encore paru dans le public.

L'EMIÈRE, se dit en termes de Peinture, de l'imitation des effets de la lumière, représentés dans un tableau: on dit, voila une lumière bien entendue, une belle intelligence de lumière, une belle distribution, une belle économie de lumière, un coup hardi de lumière, &cc.

Il y a lumière naturelle & lumière : artificielle. La lumière naturelle est. celle qui est produire par le soleil lorsqu'il n'est point caché par des nuages, ou celle du jour lorfqu'il en est caché; & la lumière artificielle est celle que produit tout corps enflammé, tel qu'un feu de bois, de : paille, un flambeau, &c. On ap-pelle lumière directe, soit qu'elle » foit naturelle ou artificielle, celle : qui est portée fans interruption fur les objets. Et lumière de réflet, celle qui renvoye en fens contraire les. objets éclairés sur le côté ombré de ceux qui les entourent. Il ne faut qu'une lumière principale dans un tableau, & que celles qu'on pourroit y introduire par une porte, par une lucarne ou à l'aide d'un flambeau, &c. qu'on appelle accidentelles, lui soient subordonnées en étendue & en vivacité. Il faut que : les objets éclairés participent à la 1 nature des corps lumineux qui les » éclairent, c'elt-à-dire, qu'ils soient plus colorés si c'est un flambeau, . que si c'est un soleil; & plus colores si c'est le soleil, que si c'est le jour qui les éclaire, &c. On doit oblervor que ces lumières colocent

LUM

plus ou moins les objets, suivant les différentes heures du jour.

- LUMIÈRE, se dit en termes d'Artillerie & d'Arquebusiers, de l'ouverture, du petit trou qui est à la culasse d'un arme à seu, d'un canon, d'un sus feu, d'un canon, d'un fusil, &c. & par où l'on y met le seu. La lumière des pièces de canon doit être percée dans le milieu d'une masse de cuivre rouge, suivant l'ordonnance du 7 Octobre 1732.
- LUMIÈRE, se dit dans les instrumens de Mathématiques à pinulles, du petit trou à travers lequel on apperçoit l'objet observé.
- LUMIÈRE, se dit en termes de Facteurs d'orgue, de l'ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau.

En termes de Marine on appelle lumière de la pompe, l'ouverture qui est à côté de la pompe, & par laquelle l'eau fort pour entrer dans la manche,

- LUMIÈRE, fignifie figurément intelligence, connoissance, clarté d'esprit. Cet homme manque de lumière pour remplir les fonctions de son état. Il n'a point de lumière pour les sciences.
- LUMIÈRE, se dit aussi figurément de tout ce qui éclaire l'esprit. Il réunifjoit la lumière des sciences au génie le plus vasse,

On dit des Saints Docteurs de l'Église, que ce sont les lumières de l'Eglise. Saint Augustin & Saint Jean Chryfostôme sont des lumières de l'Église.

Ön dit d'un homme d'un grand mérite, d'un grand favoir, que ç'eft la lumière de son fièçle.

LUMIÈRE, fignifie aussi éclaircissement, indice sur quelque sujet, sur quelqu'affaire. Il pourra vous donner des sumières sur cet objet.

LUM

En termes de l'Art Héraldique, on appelle *lumières*, les yeux de certains animaux qui font d'un émail différent de celui de l'animal. Un fanglier d'or aux lumières de gueule.

- La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.
- LUMIGNON; fubstantif masculin. Le bout de la mèche d'une bougie ou d'une chandelle allumée Le lumignon est tombé en mouchant la chandelle.
- LUMIGNON, fe dit aussi de ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. Cette chandelle va finir, il n'en reste presque plus qu'un lumignon,

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel

On mouille gn.

- LUMINAIRE; fubstantif masculin. Luminare. Ce terme n'a d'usage pour fignifier un corps naturel qui éclaire, que dans cette phrase de l'écriture, Dieu sit deux grands luminaires, l'un pour présider au jour, & l'autre pour présider à la nuit.
- LUMINAIRE oft auffi un terme collectif fous lequel on comprend les torches & les cierges dont on fe fert à l'Églife pour le fervice divin. Il a payé cent francs pour le luminaire.
 - On dit populairement, le luminaire, pour la vue.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

LUMINEUX, EUSE; adjectif. Lucidus. Qui a, qui jette de la lumière, qui envoie, qui répand de la lumière. Les étoiles font des corps lumineux. Une planète lumineuse.

LUMINEUX, se dit figurément de l'esprit



LUM

fesprit & des ouvrages d'esprit, & alors il signifie qui est rempli de connoissances, qui marque de l'élévation, de la sublimité, qui sournit de grandes clartés. Il passe pour un esprit lumineux. Il y a beaucoup de traits lumineux dans cet ouvrage. Une pensée lumineuse.

En matière de sciences, en parlant d'un principe dont on tire, quantité de belles connoissances, on dit, que c'est un principe sécond & lumineux.

Les deux premières syllabes sont bréves, la troisième longue & la quatrième très brève.

- LUMINIER; fubstantif masculin. On donne ce nom dans quelques endroits aux Marguilliers, à cause que ce sont eux qui prennent soin de l'entretien du luminaire de l'Église. Ils sont insi appelés dans la coutume d'Auvergne.
- LUMME; substantif masculin. C'est, Ielon M. Anderson, un très - bel oiseau aquatique d'Islande & du Groënland : il est de la grosseur d'une oie : il restemble en cela & par son chant, à l'imbrim des îles de Féroé : il a le bec étroit & noir: Tes ailes sont petites, & dès qu'il augmente en graisse & en pesanteur, il vole difficilement: ses pattes font très-reculées & ne lui permettent de marcher ni vîte ni longtemps; aussi dès qu'il apperçoit quelqu'un, sa seule ressource est de se coucher'à terre & de se tapir, à moins que le vent ne souffle beaucoup; alors il s'aide un peu de ses ailes pour mieux courir. Cet oiseau pour couver ses deux œufs en sureté, choisit des endroits écartés & déferts où il bâtit son nid sur l'eau douce & sur de petites éminences qui se trouvent tout proche du rivage, afin de pouvoir boire Tome XVI.

étant affis sur les œufs, de ne sortir que pour ses besoins, & de rentrer sans beaucoup se fatiguer.

34S

Le même auteur prétend que quand les petits sont en état de voler, les vieux les conduisent à l'eau & leur apprennent à trouver leur sureté & leur nourriture en plongeant à propos ; mais leur façon de les y conduire est sout à fait fingulière : l'un des vieux lummes vole toujours au-dessous du petit, afin que si celui-ci venoit à manquer dans fon vol, il tombar sur son dos, au lieu de s'écraser en tombant à terre, ou de devenir la proie des renards qui ne manquent jamais de guetter ces occafions : un autre vieux se tient toujours au dessus du petit pendant la route, pour faire face en cas de beloin, aux oiseaux de proie. Si malheureusement un petit tombe à terre, soit du nid, ou en voyageant, les vieux s'y précipitent auflitôt & le défendent si vigoureusement, qu'ils se laissent manger eux-memes par les renards ou prendre par. les hommes plurôt que de l'abandonner. Une fois arrivés à la mer, chaque vieux lumme se charge d'un jeune, l'instruit comme on l'a dit, & lui fait quitter bientôt après la côte pour le faire hiverner vers l'Amérique d'où ils reviennent tous ensemble dans le Groënland à l'approche de l'été. Les vieux lummes qui par hafard ont perdu leurs petits, ou qui ne sont plus en état de couver, ne viennent jamais à terre, ils nagent toujours par troupe de soixante ou de cent, mais ils s'en vont avec les autres en Août. Dès qu'on jette un petit lumme dans la mer, ils viennent sur le champ l'entourer, & chacun s'empresse de l'accompagner au point de se battre autour Хх

de lui, jusqu'à ce que le plus fort l'emmène; mais si par hasard la mère survient, toute la querelle cesse aussitôt, & on lui cède son enfant.

- LUMSA, ou LOMSA; petite ville de Pologne, au Palatinat de Mazovie, fur la rivière de Narew, près des frontières de la Podlaquie.
- LUN; substantif masculin. Arbrisseau du Chiliqu'on trouve à trente-trois degrés de hauteur du pôle auftral. La tige de cet arbriffeau s'élève à huit ou dix pieds, se divise & se subdivise en branches & en rameaux; elle est hérissée de piquans fort courts mais peu pointus : les seules extrémités des tiges & des branches sont garnies de feuilles aflez semblables à celles de l'olivier. Les fleurs naissent de l'aisselle des feuilles; elles sont portées sur un embryon de fruit qui se termine par un calice d'un beau rouge, taillé comme un entonnoir : la partie postérieure est un tuyau, lequel s'évale en un pavillon découpé en cinq lobes. Ce calice renferme une fieur de la même couleur & de la même figdie.
- LUNA; ancienne ville & port d'Italie, dans l'Étrurie, près de l'embouchure de la Macra.
- LUNA, est aussi le nom d'un bourg d'Espagne, dans le Royaume d'Arragon, à huit lieues de Sarragosse, vers le nord.
- LUNAIRE ; adjectif des deux genres. Lunaris. Qui appartient à la lune.

Les mois périodiques *lunaires* font de 37 jours, 7 heures & quelques minutes.

Les mois synodiques *lunaires* sont de 29 jours, 12 heures 4.

L'année lunaire est de 354 jours. Dans les premiers âges toutes les Nations fe fervoient de l'année lu² naire. Les variétés du cours de la lune étant plus fréquentes & par conféquent mieux connues auxhommes que celles de toutes les autres planètes, les Romains réglèrent leurs années par la lune julqu'au temps de Jules Céfar.

Les Juifs avoient auffi leurs mois lunaires. Quelques Rabins prétendent que le mois lunaire ne commençoit pas au premier moment où la lune paroifloit, mais qu'il y avoit une loi qui obligeoit la première perfonne qui la verroit paroître, d'en aller avertir le Sanhédrin: fur quoi le Préfident du Sanhédrin prononçoit folennellement que le mois étoit commencé, & on en donnoit avis au peuple par des feux qu'on allumoit au haut des montagnes; mais ce fait ne paroît pas trop certain.

On appelle cadran lunaire, un cadran qui marque les heures par le moyen de la lune.

Dans le Levant on appelle intérêts lunaires, les intérêts usuraires que les nations chrétiennes payent aux Juifs chaque lune.

Quelques - uns ont appelé pierre lunaire, une pierre qui se trouve dans quelques mines de Suède : elle est ronde, plate & lisse d'un côté; on prétendoit y voir des demi - cercles qui représentoient comme une demi-lune d'une couleur jaune, & l'on étoit dans le préjugé de croire que cette tache femblable à la lune, croissoit & décroisfoit avec cet aftre; mais Kunkel assure n'avoir jamais remarqué ce phénomène, & dit que la tache restoit toujours dans le même état, quoique cependant l'humidité de l'air contribuât quelquefois à rendre cette tache plus apparente effet que l'on pouvoit produire en poussant l'haleine sur cette pierre.

On a encore donné le nom de pierre lunaire, au tale, à la sélénite, à la pierre spéculaire, &c.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisiéme trèsbrève.

- LUNAIRE; substantif féminin. Lunaria. Plante dont il y a deux espèces principales : l'une appelée médaille, qui a sa racine glanduleuse, poulle une tige haute de deux a trois pieds, grosse comme le doigt, rameuse, velue, de couleur verte-rougeâtre : ses feuilles sont dentelées, semblables à celles de l'ortie communément plus grandes : les fleurs disposées comme celles du chou, & composées chacune de quatre feuilles rangées en croix, sont rayées; leur couleur est purpurine : à ces fleurs succèdent des filiques oblongues, très-plattes, & arrondies : les lames extérieures de ces colles sont traversées des deux côtés par un bord de couleur d'argent : elles contiennent des femences formées en petits reins, d'un rouge-brun & d'une saveur âcre, & amère. L'autre espèce se nomme bulbonach : elle croît de même que la précédente, avec ou sans culture : ses feuilles sont plus larges, fes filiques plus longues & plus étroites que dans la médaille. Les semences de ces plantes sont estimées diurétiques & antiépileptiques.
- LUNAISON ; fubstantif féminin. Tout le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jufqu'à la fin du dernier quartier.

La lunaison est aussi nommée mois fynodique, & elle est composée de 29 jours, 12 heures $\frac{1}{2}$. La lunaison est fort différente de l'espace de temps que la lune met à faire sa révolution autour de la terre; car cet espace de temps qu'on appelle mois périodique lunaire, est de 27 jours 7 heures, 43 secondes plus court d'environ 2 jours que la lunaison.

Après 19 ans les mêmes *lunai*fons reviennent au même jour, mais non pas au même inftant du jour, y ayant au contraire une différence d'une heure, 25 minutes, 33 fecondes; en quoi les anciens étoient tombés dans l'erreur, croyant le nombre d'or plus sûr & plus infaillible qu'il n'eft.

On a trouvé depuis qu'en 312 ans les *lunaifons* avancent d'un jour fur le commencement du mois ; de façon que lorfqu'on réforma le ca7 lendrier, les *lunaifons* arrivoient dans le ciel quatre à cinq jours plutôt que le nombre d'or ne le marquoit. Pour remédier à cela nous faifons maintenant ufage du cycle perpétuel des épactes.

Nous prenons 19 épactes pour répondre à un cycle de 29 ans, &c quand au bout de 300 ans la lune a avancé d'un jour, nous prenons 19 autres épactes; ce qui le fait auffi lorfqu'on est obligé de rajuster pour ainsi dire, le calendrier au soleil par l'omission d'un jour intercalaire, comme il arrive trois fois dans 400 ans.

Il faut avoir foin que l'index des épactes ne foit jamais changé, fi ce n'est au bout du siècle, lorsqu'il doit l'être en effet par rapport à la méremptose ou proemptose.

LUNATIQUE; adjectif des deux genres. Il ne s'emploie au propre qu'en parlant d'un cheval qui est super d'un fluxion périodique sur les yeux, dont la diminution & X x ij

- l'augmentation ont été attribuées très-mal à propos au cours de la lune.
- LUNATIQUE, se dit aussi figurément & familièrement d'une personne fantasque & capricieuse. C'est une femme lunatique.
- LUNATIQUE, s'emploie encore fubftantivement, & alors il ne se dit guère au propre qu'en ces phrases, le lunatique de l'Évangile. Jesus-CHRIST guérit le lunatique.

On dit aussi substantivement & figurément d'un homme fantasque & capricieux, que c'est un lunatique.

Les trois premières fyllabes font brêves & la quatrième très - brève. LUNAY ; bourg de France , dans le

Vendômois, à deux lieues, ouest, de Vendôme.

LUNDE; substantif féminin. Oiseau qui est un peu plus gros qu'un pigeon, & qui a un bec fort & crochu: il est toujours en guerre avec le corbeau qui en veut à ses petits. Dès que le corbeau s'approche, la lunde s'élance sur lui, le faisit à la gorge avec son bec & lui serre la poirrine avec ses ongles, & pour ainsi-dire, se cramponne à lui; quand le corbeau s'envole, la lunde se tient toujours attachée à lui jusqu'à ce qu'il soit arrivé au-dessus de la mer; alors elle l'entraine dans l'eau où elle l'étrangle. La lunde fait fon nid dans des antres pierreux; quand ses petits sont en état de prendre l'effor, elle nettoye fon nid, ôte toutes les branches qu'elle y avoit apportées, & y remet du gason frais. On prend les petits de ces oiseaux dans leurs nids, en faifant entrer des chiens dans les creux où il y en a. Il s'en trouve beaucoup dans les îles de Féroé.

LUNDEN; ville considérable de Suè-

de, capitale de la province de Schone, à lept lieues, est, de Copenhague, & à 90 lieues, sud-ouest, de Stockolm, sous le 30° degré, 53 minutes, 45 secondes de longitude, & le 55°, 42 minutes, 10 secondes de latitude. Il y a un Évêque de la Confession d'Augsbourg, & Charles XI y sonda une Université en 1668. Ce sut près de cette ville que ce Monarque désti Christian V, Roi de Dannemarck, en 1676.

- LUNDEN, est aussi le nom d'une petite ville ou bourg d'Allemagne, au duché de Holstein, dans le Dirmarse, proche l'Eyder, à trois lieues, sud-est, de Tonningen.
- LUNDI; fubstantif masculin. Le second jour de la semaine. Son nom lui vient de ce que chez les payens il étoit consacré à la lune.

Dans l'office de l'Église le lundi est appelé seconde férie.

On appelle *lundi gras*, le lundi qui précède le jour de carème-prenant. Et *lundi faint*, le lundi de la femaine fainte.

La première fyllabe est moyenne, & la seconde brève au fingulier; mais celle - ci est longue au pluriel.

LUNE ; substantif féminin. Luna. Planète qui est plus proche de la terre que toutes les autres.

Les premiers peuples du monde fe fervirent de la *lune* pour compter les temps ; il n'y avoit dans le ciel aucun fignal dont les différences, les alternatives & les époques fuffent plus remarquables ; il est probable que tous ces peuples avoient puisé dans la plus haute antiquité, & comme dans la fource commune du genre humain, ou dans un inftinét également naturel à tous,

cette manière de diftribuer leurs exercices & de fixer leurs assemblées par le moyen de la *lune*.

Les premiers phénomènes que les hommes apperçurent dans le mouvement de la *lune*, furent les changemens de figure que nous appelons fes phases. Après avoir disparu pendant quelques jours elle commence à se montrer le soir du côté de l'occident peu après le coucher du soleil, sous la forme d'un filer de lumière, ou d'un croissant dont la lumière est foible, parcequ'elle est diminuée par l'éclat du crépuscule. Hévélius n'a jamais observé la lune plutôt que 40 heures après sa conjonction ou 28 heures avant; mais il ajoute que si la lune avoit eu alors une déclination plus septentrionale, étant périgée & dans les signes afcendans, on auroit pu la voir 24 heuses après la conjonction; mais cette circonstance est fort rare, on n'apperçoit guère la lune que le troisième jour après la conjonction; quoique Kepler ait dit qu'on pouvoit voir la lune même en conjonction, lorfque fa latitude est de s degrés.

Le lendemain on voit la *lune* à pareille heure plus élevée au-deffus de l'horifon, & par conféquent plus éloignée du foleil. Son croissant est plus fort; on le voit plus aisément & plus long-temps; chaque jour ce progrès augmente, la *lune* s'éloigne du foleil en s'avançant vers l'orient, sa lumière se fortifie, & vers le fixième jour elle paroît exactement fous la figure d'un demi-cercle; on dit qu'elle est alors dans fon premier quartier.

Après avoir paru fous la forme d'un demi-cercle lumincux, la *lune* continue de s'éloigner du foleil & d'augmenter en lumière pendant 349

huit jours ; elle paroît alors tout à fait circulaire ; fon disque entier & lumineux brille pendant toute la nuit, & c'est le jour de la pleine lune ou de l'opposition ; on la voit passer au méridien à minuit, & se coucher dès que le soleil s'élève ; tout annonce alors qu'elle est directement opposée au soleil par rapport à nous.

Après la pleine lune arrive le décours qui donne les mêmes phafes & les mêmes figures que nous venons d'indiquer en parlant de l'accroissement de la *lune*; elle est d'abord ovale, puis dichotome; ou sous la forme d'un demi-cercle, & c'est le dernier quartier.

Bientôt le demi - cercle de lumière diminue & prend la forme d'un croiffant qui devient chaque jours plus étroit & dont les cornes font toujours du côté le plus éloigné du foleil; la *lune* alors fe trouve avoir fait le tour du ciel & fe rapproche du foleil : on la voit fe lever le matin un peu avant le foleil, dans la même forme qu'elle avoit le premier jour de l'obfervation : elle fe rapproche du foleil & fe perd enfin dans fes rayons ; c'eft ce qu'on appelle la *nouvelle lune* ou la conjonction.

La mefure la plus naturelle du temps fut celle que préfentoient les phafes de la *lune*; en changeant tous les jours d'une manière fenfible le lieu de fon lever & de fon coucher, en variant fans celle de figure & recommençant enfuite un nouvel ordre de changemens, tous femblables, elle offroit une règle publique & des nombres faciles, fans le fecours de l'écriture, des calculs, des dates, des almanachs; les peuples trouvoient dans le ciel un avertifiement perpétuel de ce

qu'ils avoient à faire ; les familles des enfans de Noë les plus difperlées dans les plaines de Sennaar, fe réunissoient fans méprise au terme convenu de quelque phase de la *lune*.

La néoménie servit à régler les exercices publics, les assemblées, les sacrifices : ce culte & ces fêtes n'avoient pas la lune pour objet, mais pour indication; on comptoit la lune du jour que l'on commençoit à l'appercevoir. Pour la découvrir aisément on s'assembloit le soir sur les hauteurs: quand le croissant avoit été vu, on célébroit la néoménie ou le factifice du nouveau mois qui étoit suivi de setes ou de repas. Les nouvelles lunes qui concouroient avec le renouvellement des quatte faisons, & auxquelles on a substitué nos quatre-temps, étoient les plus folennelles.

On retrouve dans les histoires de tous les peuples du monde, cette coutume de se réunir sur les hauts lieux ou dans les déserts, d'observer la nouvelle phase, de célébrer la néoménie par des sacrifices ou des prières : la solennité particulière de la nouvelle lune qui concouroit avec les semailles ou qui suivoit l'entière récolte des biens de la terre, se trouve dans toutes les histoires; les Hébreux, les Egyptiens, les Arabes, les Grecs, les Romains, les Gaulois & même les Américains étoient dans cet ulage.

On dût remarquer naturellement que les éclipfes de foleil qui ont lieu au moins tous les 4 à 5 ans, arrivent entre le dernier croissant d'un cours de *lune* fini & la première phase d'une nouvelle *lune*, c'ek-à-dire, entre le temps où la *lune* s'approche le plus du soleil & celui où elle commence à s'en éloigner; on voit alors fur le foleil un corps rond & parfaitement noir, on le voit fe glisser peu à peu devant le disque du soleil & en intercepter la lumière du moins en partie, quelquesois en entier : les premiers obfervateurs virent bien que ce corps obscur ne pouvoir être autre chose que celui de la *lune* qu'on avoit vu les jours précédens s'avancer de plus en plus vers le soleil, & qu'on voyoit ensuite un ou deux jours après, se placer de l'autre côté du soleil, & s'en éloigner avec la même vitesser.

La lune, après avoit intercepté la lumière du foleil en plein jour, paroiffoit absolument noire & opaque; on comprit par là qu'elle ne brilloit qu'autant qu'elle étoit éclairée; le côté qu'elle tournoit vers nous dans le temps d'une éclipfe de foleil, ne pouvant recevoir aucune lumière du soleil, ne nous en rendoit aucune. C'est ainsi que les premiers bergers durent comprendre que la lune étoit un globe massif, opaque, qui ne renvoyoit vers nous les rayons tombés sur sa surface, que parcequ'ils ne la pouvoient traverser, & qui n'étoit lumineux que lorsqu'il étoit éclairé par le soleil; on vit d'ailleurs que la *lune* n'étoit jamais plus lumineule & plus relplendissante que quand elle étoit opposée au soleil, de manière à nous réfléchir toute la lumière que le soleil envoyoit sur sa surface ou fur fon difque; preuve qu'elle ne renvoyoit vers nous qu'une lumière empruntée.

Quatorze ou quinze jours après une éclipfe de foleil, on voit quelquefois une éclipfe de *lune*. Avant le commencement de cette éclipfe la *lune* étoit pleine, ronde, lumineuse & opposée au foleil, elle fe

levoit le foir, au coucher même du foleil, elle paffoit toute la nuit fur l'horifon & fe couchoit le matin au foleil levant; c'est le temps de l'opposition ou de la pleine lune.

Il se passe à peu près 29 jours & demi d'une nouvelle l'une à l'autre, c'est une observation facile, & les premiers pasteurs ne manquèrent pas de la faire; c'est ce qu'on appelle un mois lunaire, mois synodique ou lunaison.

La lune étant comme on l'a dir, un corps opaque, fans lumière qui lui foit propre, elle nous cache le foleil lorfqu'elle passe devant lui, & le cache de manière à nous jeter dans les plus profondes ténèbres, comme cela est arrivé à Paris en 1706 & en 1724.

Le foleil éclairant toujours la moitié du disque lunaire, nous ne pouvons voir la *lune* pleine que quand nous appercevons cette moitié éclairée, & que nous l'appercevons toute entière; fi nous sommes placés de côté . en forte que nous ne puissions voir que la moitié de la partie éclairée, c'est-à-dire, de l'hémisphère exposé au foleil, nous ne verrons qu'un demi-cercle de lumière; la *lune* paroîtra en quartier : telle est la cause des phases de la *lune*.

On voit diffinctement après la nouvelle *lune*, que le croissant qui en fait la partie la plus lumineuse, est accompagné d'une lumière foible répandue sur le reste du disque; on entrevoit alors toute la rondeur de la *lune*, & c'est ce qu'on appelle la *lumière cendrée*.

La terre réfléchit la lumière du foleil vers la *lune*, comme la *lune* la réfléchit vers la terre : quand la *lune* est en conjonction, la terre est pour elle en opposition; c'est proprement pleine terre pour la *lune*, comme dit Hévélius, & la clarté que la terre répand fur la *lune*, eft telle que la *lune* peut encore nous la réfléchir ; ainfi nous appercevrions la *lune* entière lorfqu'elle eft en conjonction, fi le foleil que nous voyons en même temps, n'abforboit entièrement cette lueur terreftre réfléchie fur le globe lunaire, & n'empêchoit de voir la *lune*.

Les anciens eurent beaucoup de peine à expliquer la cause de cette lumière ; les uns l'attribuoient à la *lune* même ou transparente ou phosphorique. Tycho l'attribuoit à la lumière de Vénus ; d'autres aux étoiles fixes. Moestlinus fut le premier qui découvrit la véritable cause de cette lumière cendrée ; Galilée en donna ensuite la même explication, & ce sentiment a été généralement adopté comme une chose de la dernière évidence.

Cette lumière paroît beaucoup plus vive quand on se place près d'un mur de manière à ne point voir la partie lumineuse de la *lune* qui efface un peu la lumière cendrée; elle est suffisante alors pour nous faire distinguer les grandes taches de la *lune*, telle que la mer des crises, surtout vers le 3^e jour de la *lune*, & le matin aux environs de l'équinoxe du printemps.

La lumière de la *lune* n'est accompagnée d'aucune chaleur; M. de la Hire le fils exposa le miroir concave de l'Observatoire, qui a 35 pouces de diamètre, aux rayons de la pleine *lune* lorsqu'elle passoir au méridien dans le mois d'Octobre 1705, & il rassembla ces rayons dans un espace 306 fois plus petit que dans l'état naturel : cependant cette lumière concentrée ne produisit pas le moindre effet sur le thermomètre de M. Amontons, qui étoit très-sensible.

M. Bouguer a trouvé par expérience que la lumière de la lune est 300 mille fois moindre que celle du soleil, & cela en les comparant l'une & l'autre avec la lumière d'une bougie placée dans l'obfcuritć.

Révolution de la lune. Les plus anciens Philosophes comprirent d'abord que la lune tournoit chaque mois tout autour de la terre, qu'elle en étoit la compagne; &, comme nous disons actuellement, le fatellite : Auftote, au rapport d'Averroës, disoit que la lune lui paroissoit comme une terre æthérienne; on peut voir dans Macrobe & dans Plutarque, tout ce que les Philosophes avoient dit à ce fujet.

Il est donc évident que la lune tourne autour de la terre, & il ne s'agit plus que de connoître la durée de sa révolution.

Les premiers Observateurs durent reconnoître bien facilement que dans l'espace de 59 jours la nouvelle lune arrivoit deux fois; en forte que la durée d'une lunaison étoit de 29 jours & demi; mais cette règle à peu près vraie, étoit sujette à plusieurs exceptions & à plusieurs inégalités qu'on ne développa que bien long temps après.

La première connoissance exacte que l'on ait eue dans la Grèce du mouvement de la lune ou de la durée exacte de sa révolution, fut celle que donna Méton qui vivoit environ 430 ans avant Jésus-CHRIST. Il reconnut ou il apprit des Orientaux, qu'en 19 ans solaires, il se passoit 235 mois lunaires complets, & cette détermina-

tion n'est en défaut que d'un jour fur 312 ans; ainsi la règle de Méton étoit assez exacte pour les usages de la société.

Hipparque trouva enfuite plus exactement que dans l'espace de 304 ans il y avoit 1760 mois lunaires exactement, & cette période fut appelée la grande année d'Hipparque; il fuit de cette règle que le mois lunaire est de 29 jours, 12 heures, 44 minutes ou environ.

Le mois synodique de 29 jours, 12 heures qu'on appelle auffi lunaison, ne finit que quand la lune, après avoir fait le tour du ciel, est revenue en conjonction avec le loleil; mais dans cet intervalle de temps le soleil a fait lui-même 29 degrés par son mouvement propre d'Occident en Orient ; ainsi la lune a fait 29 degrés de plus que le tour entier du Ciel; d'où il est aise de voir qu'elle n'auroir employé que 27 jours & un tiers à faire les 360 degrés, c'est-à-dire, à revenir à un même point du ciel; c'est cette révolution de 27 jours & un tiers qu'on appelle mois périodique.

La moyenne distance de la lune à la terre, est d'environ 60 demidiamètres de la terre, ce qui fait environ 80000 lieues.

L'excentricité moyenne de son orbite eft d'environ $\frac{15}{1000}$ de fa moyenne distance; ce qui produit une variation dans la distance de cette planète à la terre, car elle s'en approche & s'en éloigne alternativement de plus d'un dixième de sa moyenne distance.

Le diamètre de la *lune* est à celui de la terre à peu près comme 11 est à 40, c'est-à-dire, qu'il est d'environ 725 lieues, son diamètre apparent moyen est de 31 minutes, 16

LUN

26 fecondes $\frac{1}{2}$, & celui du foleil, de 32 minutes, 12 fecondes.

La surface de la *lune* contient environ 15555555 lieues carrées, &c. La densité de la *lune* est à celle de la terre, suivant M. Newton, comme 48911 est à 39214, & à celle du soleil comme 48211 est à 10000 : sa quantité de matière est à celle de la terre à peu près comme 1 est à 39, & la force de gravité sur sa surface, est à la force de gravité sur la surface de la terre comme 139 est à 407.

Les Astronomes sont assez d'accord entre eux sur la plupart de ces sapports qui sont allez exactement déterminés par les observations. Celui qui jusqu'à présent est le plusincertain, est le rapport de la densité de la lune a celle de la terre ou du soleil; le rapport que nous venons d'en donner, est celui qu'a assigné M. Newton: mais les observations & les calculs desquels il la déduit, ne paroillent pas satisfaisans à M. Bernouilli dans sa pièce sur le flux & le reflux de la mer: il est certain que la détermination de la denfité de la *lune* est un des problèmes les plus difficiles de l'Astronomie.

Irrégularités de la lune. Les irrégularités du mouvement de la *lune* & de celui de son orbite sont trèsconfidérables : car 1 °. quand la terre est dans son aphélie, la *lune* finit sa révolution dans un temps plus court; au contraire quand la terre est dans fon périhélie, la *lune* rallentit alors son mouvement; ainsi ses révolutions autour de la terre se font en moins de temps, toutes choses d'ailleurs égales, lorsque la terre est dans son aphélie que lorsqu'elle est dans son périhelie, de sorre que les mois périodiques ne sont point Egaux les uns aux autres.

2°. Quand la lune est dans ses Tome XVI. fyzygies, c'est-à-dire dans la droite qui joint les centres de la terre & du foleil, ou ce qui est la même chose, dans sa conjonction ou son opposition, elle se meut (toutes choses égales d'ailleurs) plus vîte que dans les quadratures.

3°. Le mouvement de la *lune* varie fuivant les différentes diffances de cet aftre aux fyzygies, c'eft-àdire, à l'opposition ou à la conjonction dans le premier quartier, c'eft-à-dire, depuis la conjonction jusqu'à la première quadrature, elle perd un peu de sa vîtesse pour la recouvrer dans le fecond quartier, & elle en perd encore un peu dans le troisséme pour la recouvrer dans le quatrième. Tychobrahé a découvert le premier cette inégalité & l'a nommée variation de la lune.

4°. La *lune* fe meut dans une ellipfe dont l'un des foyers est placé dans le centre de la terre, & fon rayon vecteur décrit autour de ce point des aires proportionnelles au temps, comme il arrive aux planètes à l'égard du foleil; fon mouvement doit donc être plus rapide dans le périgée, & plus lent dans l'apogée.

5°. L'orbite même de la *lune* est variable & ne conferve pas toujours la même figure, son excentricité augmentant quelquesois & diminuant d'autres sois. Elle est la plus grande lorsque la ligne des apsides coïncide avec celle des syzygies; & la plus petite, lorsque la ligne des apsides coupe l'autre à angles droits.

6°. On trouve que l'apogée de la lune se meut en avant, lorsqu'il coïncide avec la ligne des syzygies, & en arrière, lorsqu'il coupe cette ligne à angles droits. Ces deux mou-

¥у

vemens en avant & en arrière, ne sont pas non plus égaux. Dans la conjonction ou l'opposition, le mouvement en avant est assez rapide; dans les quadratures, ou bien l'apogée se meut lentement en avant, ou bien il s'arrête, ou bien il se ment en arrière.

LUN

7°. Le mouvement des nœuds n'est pas uniforme; mais quand la ligne des nœuds coïncide avec celle des syzygies à angles droits, ils vont en arrière d'orient en occident, & M. Newton fait voir que c'est avec une viteffe de 16 secondes 19 tierces 24 quartes par heure.

Le seul mouvement uniforme qu'ait la lune, est celui par lequel elle tourne autour de son axe précifément dans le même espace de temps qu'elle emploie à faire sa révolution autour de nous dans son orbite, d'où il arrive qu'elle nous présente toujours à peu près la même face: nous disons à peu près, & non pas exadement; car comme le mouvement de la lune autour de fon axe est uniforme, & que cependant fon mouvement ou sa vîtelle dans fon orbite est inégale, il arrive de là que quelque partie du limbe de la lune s'éloigne quelquefois du centre de son disque, & que d'autres fois elle s'en approche, & que quelques parties qui étoient auparavant invisibles, deviennent parlà visibles.

Si la lune décrivoit un cercle autour de la terre, & qu'elle décritorme dans le même temps qu'elle tourne autour de son axe, affurément ce seroit toujours le plan du même méridien lunaire qui passe roit par notre œil ou par le centre de la terre, & l'on appercevroit exactement chaque jour le même

hémisphère. Il suit de ces observations, que si la lune est habitée, quelques-uns de ses habitans doiveut, tantôt voir la terre, & tantôt ne la plus voir, que près de la moitié doivent ne la voir jamais, & près de la moitié la voir toujours. Cette espèce d'ondulation ou de vacillation de la lune se fait d'abord d'occident en orient, ensuite d'orient en occident; desorte que diverses régions qui paroissoint fituées vers le bord occidental ou oriental de la lune, se cachent ou se montrent alternativement : on a donné à ce mouvement le nom de libration.

Cette uniformité de rotation produit encore une autre irrégularité apparente; car l'axe de la lune n'étant point perpendiculaire au plan de son orbite, mais étant un peu incliné à ce plan, & cet are confervant continuellement fon parallélisme dans son mouvement autour de la terre, il faut nécessairement qu'il change de situation, par rapport à un observateur placé dans la terre, & à la vue duquel il préfentera tantôt l'un des poles, & tantôt l'autre. Desorte que l'observateur, placé fur la furface de la terre, ne verra pas toujours exactement un hémisphère terminé par un plan qui passe par l'axe de la lune, mais l'axe se trouvera prefque toujours tantôt d'un côté de ce plan, tantôt de l'autre; ce qui fait qu'il paroît avoir une espèce d'ondulation ou vacillation.

vît ce cercle d'un mouvement uni- { Divers phénomènes at propriétés DE LA LUNE. La lune disparoît quelquefois par un ciel clair, ferein, de façon qu'on ne sauroit la découvrir avec les meilleurs verres, quoique des étoiles de la cinquième & fixième grandeur restent toujours visibles. Kepler a observe deux fois

Digitized by GOOGLE

ce phénomène en 1581 & 1583; & Hévélius en 1620; Riccioli, plufieurs Jésuites de Boulogne, & beaucoup d'autres personnes dans la Hollande observèrent la même chofe le 14 Avril 1642, quoique cependant la lune fût restée toujours vilible à Venise & à Vienne. Le 23 Décembre 1703, il y eut une autre disparition totale, la lune parut d'abord à Arles d'un brun jaunâtre, & à Avignon elle patut rougeâtre & transparente comme si le foleil avoit brillé au travers ; à Marseille, un des côtés parut rougeâtre & l'autre fort obscur; & à la fin elle disparut entièrement, quoique par un temps serein : il est évident dans ce phénomène que ces couleurs qui paroilloient différentes dans un même temps, n'appartenoient pas à la lune, mais qu'elles provenoient de quelque matière qui l'entouroit & qui se trouvoit différemment diposée pour conner paffage à des rayons de telle ou telle couleur.

L'œil nu ou armé d'un télesco pe, voit dans la face de la lune des parties plus obscures que d'autres, qu'on appelle macula ou taches. A travers le télescope, les bornes de la lumière paroissent dentelées & inégale, composées d'arcs dissemblables, convexes & concaves. On observe aussi des parties lucides, dispersées ou semées parmi de plus obscures, & on voit des parties illuminées par de-là les limites de l'illumination ; d'autres intermédiaires, restant toujours dans l'obscurité & auprès des taches, ou même dans les taches : on voit fouvent de ces petites taches lumineufes. Outre les taches qu'avoient observées les anciens, il en est d'autres variables, invitibles à l'œil nu, qu'on nomme taches nouvelles, lesquelles sont toujours opposées au soleil, & se trouvent par cette raison dans les parties qui sont le plutôt éclairées dans le croissant, & qui perdent dans le décours leur lumière plus tard que les autres intermédiaires, tournant autour de la lune, & paroissant quelques plus grandes & quelques plus petites.

Or, comme toutes les parties de la furface de la lune sont également illuminées par le foleil, puilqu'elles en sont également éloignées; il s'ensuit de-là que s'il y en a qui paroissent plus brillantes, & d'autres plus obscures, c'est qu'il en est qui réfléchissent les rayons du soleil plus abondamment que d'autres, & par conséquent qu'elles sont de différente nature : les parties qui sont le plutôt éclairées par le foleil, font nécessairement plus élevées que les autres, c'est-àdire, qu'elles sont au-deflus du reste de la surface de la lune : les nouvelles taches répondent parfaitement aux ombres des corps terreftres.

Hévélius rapporte qu'il a souvent trouvé dans un temps trèsferein, lors même que l'on pouvoit voir les étoiles de la sixième & de la seprième grandeur, qu'à la même hauteur & à la même élongation de la terre, & avec le même télescope qui étoit excellent, la lune & ses taches n'étoient pas toujours également lumineuses, claires, & visibles, mais qu'elles étoient plus brillantes, plus putes & plus diftinctes dans un temps que dans un autre. Or, par les circonstances de cette observation, il est évident qu'il ne faut point chercher la raison de ce phénomène, ni dans no-Yyij

tre air, ni dans la lune, ni dans l'œil du spectateur, mais dans quelqu'autre chose qui environne le corps de la lune.

Cassini a souvent observé que Sa turne, Jupiter & les étoiles fixes, lorsqu'elles se cachoient derrière la lune, paroissient près de son limbe, soit éclairé, soit obscur, changer leur figure circulaire en ovale; & dans d'autres occultations, il n'a point trouvé du tout d'altération; il arrive de même que le soleil & la lune se levant & se couchant dans un horison vaporeux ne paroissent plus circulaires, mais elliptiques.

Or, comme nous favons par une expérience cettaine que la figure carculaire du foleil & de la lune ne fe change en elliptique qu'à cause de la réfraction que les rayons de ces aitres souffrent dans l'atmosphère, il est donc permis d'en conclure que dans les temps où la figure prefque circulaire des étoiles est changée par la lune, cet astre est alors entouré d'une matière dense qui réfracte les rayons que les étoiles envoient; & que fi dans d'autres temps on n'obferve point ce changement de figure, cette même matière ne se trouve plus autour de la lune.

La lune est done un corps opaque, couvert de montagnes & de vallées. Riccioli a mesuré la hauteur d'une de ces montagnes, & a trouvé qu'elle avoit neuf milles ou environ trois lieues de haut. Il y a de plus dans la lune de grands espaces, dont la face est unie & égale, & qui réstéchissent en même temps moins de lumière que les autres. Or, comme la surface des corps fluides est naturellement unie, & que ces corps en tant que transparens transmettent une grande partie de la lumière, & n'en réfléchissent que fort peu, plusieurs Astronomes ont conclu de-là que les taches de la lune sont des corps fluides transparens, & que lorsqu'elles fort étendues, ce sont des mers. Il y a donc dans la lune des montagnes, des vallées & des mers. De plus, les parties inmineuses des taches doivent être par la même raison des îles & des peninsules; & puisque dans les taches & près de leur limbe on remarque certaines parties plus hautes que d'autres, il faut donc qu'il y ait dans les mers. de la lune des rochers & des promontoites.

Il faut avouer cependant que d'autres Astronomes ont prétendu qu'il n'y avoit point de mers dans la lune; car si on regarde, disentils, avec un bon télescope les grandes taches que l'on prend pour des mers, on y remarque une infinité de cavernes ou de cavités très-profondes, ce qui s'apperçoit principalement par le moyen des ombres. qui sont jetées au-dedans lorsque la lune croît, ou lorsqu'elle est en décours. Or, c'est, ajoutent-ils, ce qui ne paroît guère convenir à des mers d'une vaste étendue. Ainsi ils croient que ces régions de la lune ne font point des mers, mais qu'elles sont d'une matière moins dure & moins blanche que les autres contrées des pays montueux.

La lune est entourée, selon plufieurs Astronomes, d'une atmosphère pesante & élastique, dans laquelle les vapours & les exhalaisons s'élèvent pour retomber ensuite en forme de rosée ou de pluie.

Dans une éclipse totale de foleil, on voit la lune couronnée d'un anneau lumineux parallèle à sa circonférence.

Selon les Astronomes, on en a trop d'observations pour en douter. Dans la grande éclipse de 1715, on vit l'anneau à Londres, & partout ailleurs; Kepler a observé qu'on a vu la même chose à Naples & à Anvers dans une éclipse de 1605; & Wolf l'a observé aussi à Leipsick dans une de 1706, décrite fort au long dans les Acta Eruditorum, avec cette circonstance remarquable que la partie la plus voifine de la lune étoit visiblement plus brillante que celle qui en étoit plus éloignée, ce qui est confirmé par les observations des Astronomes François dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1706.

Il faut donc, concluent-ils, qu'il y ait autour de la lune quelque fluide dont la figure corresponde à celle de cet astre, & qui tout à la fois réfléchisse & brise les rayons du soleil; il faut aussi que ce fluide foit plus dense près du corps de la lune, & plus rare au-deffus; or, comme l'air qui environne notre terre est un fluide de cette espèce, on peut conclure de-là que la lune doit avoir son air; & puisque la différente denfité de notre air depend de sa différente gravité & élasticité, il faut donc aussi attribuer la différente denfité de l'air lunaire à la même cause.

La lune est donc à tous égards un corps semblable à la terre, & qui paroît propre aux mêmes fins; en effet, nous avons fait voir qu'elle est dense, opaque, qu'elle a des montagnes & des vallées; felon plusieurs Auteurs, elle a des mers avec des îles, des peninsules, des rochers & des promontoires, une atmosphère changeante où les vapeurs & les exhalaisons peuvent s'élever pour y retomber ensuite; enfin, elle a un jour & une nuit, un foleil pour éclairer l'un, & une lune pour éclairer l'autre, un été & un hiver, &c.

On peut encore conclure de là par analogie une infinité d'autres propriétés dans la lune. Les changemens auxquels fon atmosphère est sugemens auxquels fon atmosphère est fujette, doivent produire des vents & d'autres météores, en fuivant les différentes saisons de l'année, des pluies, des brouillards, de la gelée, de la neige, &c. Les inégalités de la furface de la lune doivent produire de leur côté des lacs, des tivières, des fources, &c.

Or, comme nous favons que la nature ne produit rien en vain, que les pluies & les rosées tombent sur notre terre pour faire végéter les plantes, & que les plantes prennent racine, croissent & produisent des femences pour nourrir des animaux; comme nous savons d'ailleurs que la nature est uniforme & constante dans ses procédés, que les mêmes choses servent aux mêmes fins: pourquoi ne conclurionsnous donc pas qu'il y a des plantes & des animaux dans la lune? A quoi bon fans cela cet appareil de provisions qui paroît si bien leur être destiné ? Ces preuves recevront une nouvelle force quand nons ferons voit que notre terre est elle-même une planète, & que fi on la voyoir des autres planètes, elle paroîrroir dans l'une semblable à la lune, dans d'autres à Vénus, dans d'autres à Jupiter, &c. En effet, cette refsemblance, soit optique, soit phyfique, entre les différentes planètes. fournit une prélomption bien forte qu'il s'y trouve les mêmes chofes.

On a attribué autrefois beaucoup de puissance à la lune sur les corps terretties, & plusieurs personnes

font encore dans cette opinion, que les Philosophes regardent comme chimérique. Cependant si on examine la chose avec attention, il ne doit point paroître impossible que la lune ne puisse avoir beaucoup d'influence tur l'air que nous respirons, & les différens effets que nous observons. Il est certain que le soleil & la lune sur-tout, agiffent sur l'Océan, & en causent le flux & le reflux. Or, si l'action de ces astres est si fensible sur la masse des eaux, pourquoi ne le seroit-elle pas sur l'armosphère qui les couvre ? Pourquoi ne causera t-elle pas dans cette atmosphère des mouvemens & des altérations sensibles? Il est vrai que le vulgaire tombe dans beaucoup d'erreurs à ce sujet, & l'on ne doit point adopter ses préjugés sur la nouvelle lune, sur les effets de la lune, soit en croiffant, soit en décours, sur les remèdes qu'il faut faire quand la lune est dans certains signes du zodiaque; mais on peut dire, par exemple, que plusieurs vents & les effets qui en résultent, peuvent être attribués très-vraisemblablement à l'action de la lune; que par fon action sur l'air que nous respirons, elle peut changer la disposition de nos corps, & occasionner des maladies : il est vrai que comme les dérangemens qui arrivent dans l'atmosphère ont encore une infinité d'autres causes dont la loi ne paroît point réglée, les effets particuliers de la lune se trouvant mêlés & combinés avec une infinité d'autres, sont par cette railon trèsdifficiles à connoître & à diffinguer; mais cela n'empêche pas qu'ils ne soient réels, & dignes de l'observation des Philosophes.

Dans l'antiquité, la lune étoit

après le foleil une des principales divinités du Paganisme. Pindare l'appelle l'ail de la nuit, & Horace la reine du filence. Hésiode la fait fille de Théa, c'est à dire, de la divinité. Une partie des peuples orientaux l'honoroient sous le tirre d'Uranie ou de Céleste. C'est elle que les Égyptiens adoroient sous le symbole du Bœuf Apis; les Phéniciens sous le nom d'Astarté; les Arabes sous le nom d'Astarté; les Africains sous le nom d'Astarté; les Africains sous le nom du dieu Lunus; les Grecs & les Romains sous le nom de Diane.

L'Écriture-Sainte parle fouvent du culte que l'on rendoit à la reine du ciel, car le foleil en étoit le roi; & Macrobe a prétendu que toutes les divinités des Payens pouvoient se rapporter à ces deux astres. Du moins il est sûr qu'ils firent l'un & l'autre les premiers objets de l'idolatrie chez la plupart des peuples de la terre.

Les hommes frappés de ces deux globes lumineux qui brilloient fur tous les autres avec tant de grandeur & de régularité, se persuadèrent aisément qu'ils étoient les maîtres du monde, & les premiers dieux qui le gouvernoient. Ils les crurent animés; & comme ils les voyoient toujours les mêmes, & sa saucune altération, ils jugèrent qu'ils étoient immuables & éternels.

Dès-lors on commença à fe profterner devant eux, à leur bâtir des temples découverts, & à leur adreffer mille hommages pour se les rendre favorables.

Mais la lune ne paroissant que la nuit, inspira plus de crainte & de frayeur aux hommes; ses influences furent extrêmement redoutées; delà vinrent les conjurations des Ma-

giciennes de Thesfalie, celles des femmes de Crotone, les fortiléges & tant d'autres superstitions de divers genres, qui n'ont pas encore disparu de dessus notre hémisphère.

Céfar ne donne point d'autres divinités aux peuples du nord, & aux anciens Germains que le feu, le foleil & la lune. Le culte de ce dernier astre franchit les bornes de l'Océan Germanique, & passa de la Saxe dans la Grande-Bretagne.

Il ne fut pas moins répandu dans les Gaules; & fi nous en croyons l'Auteur de la religion des Gaulois, il y avoit un oracle de la lune, deffervi par des Druidess dans l'île de Saïn, fituée fur la côte méridionale de la basse-Bretagne.

On dit figurément & familièrement de ceux qui crient contre une perfonne à laquelle ils ne peuvent faire de mal, qu'*ils aboient à la lune.*

On dit aussi figurément & familièrement d'une personne qui a le visage fort plein & fort large, que c'est une lune, un visage de pleine lune.

On dit proverbialement, vouloir prendre la lune avec les dents; pour dire, vouloir faire une chose impossible.

On dit, qu'un cheval est fujet à la lune; pour dire, qu'il a la vue grasse, que sa vue se charge & s'obscurcit de temps en temps.

On dit figurément & familièrement, qu'un homme a fait un trou à la lune; pour dire, qu'il s'en est allé fans rien dire, & fans payer fes créanciers.

Poétiquement on dit, lune; pour dire, mois. Depuis quatre lunes, c'est-à-dire, depuis quatre mois.

On dir populairement d'une perfonne qui est sujette à des fantaisses, à des caprices, qu'elle a des lunes.

En termes de Chimie, par le nom de lune, on entend l'argent. Et l'on appelle lune cornée, la combinaison de l'acide marin avec l'argent. Cet acide a en général une grande affinité avec les métaux, & particulièrement avec ceux qu'on nomme métaux blancs ou métaux lunaires ou mercuriels. L'argent est le premier de ces métaux. L'acide marin a de la peine à dissoudre ces métaux par les moyens ordinaires; il faut le plus souvent qu'ils soient dans une très-grande division, ou que l'acide soit concentré, réduit en vapeurs, & aidé d'un degré de chaleur très-confidérable pour les diffoudre; ce qui est vrai, surtout à l'égard de l'argent & du mercure. Mais lorsque ces métaux sont diflous d'abord dans l'acide nitreux, l'acide marin, qui a beaucoup plus d'affinité avec eux que le nitreux, les faisit très-facilement, les sépare de cet acide, & forme avec eux une nouvelle combination.

Pour faire cette combinaison avec l'argent, on le fait donc diffoudre d'abord dans l'acide nitreux : on verse dans cette dissolution de l'acide marin, ou plus communément du fel commun, dissous dans de l'eau: le mélange se trouble aussitôt, & il s'y forme un précipité abondant, qui a toujours la forme de caillé : on ajoute ainsi de la dissolution de se forme plus de précipité : ce précipité séparé de la liqueur qui surnage est ce qu'on nomme la *lune cornée*.

L'adhérence de l'acide marin avec l'argent est très-forte dans la lune cornée: si l'on expose cette matière toute feule à l'action du feu, cet acide enlève avec lui une portion de l'argent, quoique ce métal soit très-fixe ; le reste se fond, & prend une forme qui a quelque ressemblance avec la corne, suivant ce que disent tous les Chimistes; & c'est de-là que lui est venu le nom de lune cornée. Au reste, il doit y avoir des différences dans la combinaison de l'argent avec l'acide marin, suivant la manière dont elle est faire, & surtout suivant la proportion des deux fubstances.

La lune cornée n'est employée, ni dans la Médecine, ni dans les arts; elle l'est même fort peu dans la chimie, si ce n'est pour des opérations & des recherches particulières : cette précipitation est trèscommode, par exemple, dans l'examen des eaux minérales, ou de toute autre-liqueur, pour reconnoî tre si elles contiennent de l'acide marin, dans quelque base qu'il soit engage, à moins que cette base ne soit métallique; car lorsqu'il y en a, quand même il n'y seroit qu'en fort petite quantité, il ne manque pas d'occasionner dans la dissolution d'argent par l'acide nitreux, la précipitation de la lune cornée, qui LUNE DE MER, ou ROND DE MER, est très-reconnoissable par sa forme caillebottée.

On sent bien que lorsque l'acide marin, qui forme la lune cornée, est engagé dans une base, il faut qu'il quitte sa base pour se combiner avec l'argent, & qu'alors l'acide nitreax qui étoit uni avec l'argent devient libre, & se joint avec la substance qui étoit d'abord combinée avec l'acide marin, ensorte qu'il se fait deux compositions dont il résulte deux combinaisons : ainsi, lorsqu'on fait la lune cornée avec une dissolution de sel commun, la liqueur contient après l'opération, dy nitre quadrangulaire. Și on fe servoit de sel marin à base terreus se, il se transformeroit dans cette opération, en nitre à base terreuse, & de même des autres.

Le meilleur moyen de séparer l'argent d'avec l'acide marin, ou, comme disent les Chimistes, de le revivifier de la lune cornée, c'est de le mêler bien exactement, & de le faire fondre dans un creuser avec une très-grande quantité de quelque alkali fixe; mais il faut aller peu à peu, & ménager beaucoup la chaleur, jusqu'à ce que l'effervescence & le gonflement qui arrivent par la réaction de l'alkali & de l'acide marin, soient cessés; alors on doit pousser la chaleur, & donner une bonne fonte : on trouve après cela l'argent ressussivé en culot au fond du creuset. Cet argent est regardé, avec raison, comme le plus pur de tous, lorsque toutes les opérations ont été bien faites : mais il est difficile qu'il n'y ait quelque perte, parceque la lune cornée est sujerre à s'évaporer en partie, & à passer même un peu à travers les creufets.

le dit d'un poisson plat d'Afrique, qu'on appelle ainsi à la Côte d'or, à cause de sa ressemblance avec un poisson qui se nomme de même en Amérique, & dont la forme est presque orbiculaire. Le poisson lune a dix-huit ou vingt pouces depuis la tête jusqu'à la queue, douze pouces de large & deux ou trois d'épaisseur : ce poisson seroit prefque ovale sans sa queue. Sa peau est blanche, argentée, & reluit la nuit; sa gueule est petite & armée de deux rangées de dents; il a le front large & ridé, les yeux ronds, grands, & fort rouges; il a deux grandes nâgeoires qui commencent à çộtế

360

côté des ouies : sa chair est blanche, ferme, grasse, nourrissante & de bon goûr.

Ce poisson ne mord point à l'hameçon dans les mers de l'Amérique, & au contraire il ne se prend qu'à l'hameçon sur la Côte d'or en Afrique.

Le poisson lune d'Amérique a également la peau blanchâtre & un perit moignon de queue : il a depuis six jusqu'à huit pouces de diamètre, & un pouce ou environ d'épaisseur.

De quelque manière qu'on accommode ces poissons, ou bouillis, ou frits, ou rôtis, ils sont toujours, dit Labar, très-bons & très-faciles à digérer.

Les poiffons lunes diffèrent des poiffons affiettes, en ce qu'ils ont fur le dos & fous le ventre deux grandes moustaches, qui semblent représenter une lune en croissant.

Redi fait aussi mention d'une autre espece de poisson de mer appelé également lune, & dont Jonfton, Aldrovande, Rondelet & Silvien ont parlé. La lune dont Redi a donné la description, pesoit cent livres; elle lui avoit été donnée en 1674, par le Grand Duc Colme III. Ce poisson étoit tout couvert d'une peau inégale & rude comme celle des poissons cartilagineux : il n'avoit que quatre nâgeoires, mais revêtues de cette même peau rude : la bouche étoit d'une petitelle extrême à proportion de la grandeur énorme du corps: les trous des ouies étoient au nombre de deux : au fond de chacun de ces trous étoient quatre grandes ouies & une plus petite: on remarquoit fur le devant de la mâchoire supérieure, nn os tranchant fait en demi-cercle, auquel répondoit un os femblable

Tome XVI.

dans la mâchoire inférieure : ces deux os lui tenoient lieu de dents : l'entrée de la gorge étoit tapissé d'ungrand nombre de piquans longs, aigus, recourbés & très durs. Redi ajoute qu'il trouva tout l'estomac & les intestins remplis d'une espèce de bouillie blanche, qui contenoit des vers brunâtres & à queue fourchue.

- LUNEBOURG ; ville d'Allemagne au corcle de la basse-Saxe, capitale d'un Duché de même nom . sur · l'Elmenow, à quatorze lieues, sudest, de Hambourg, sous le 28^e degré, 15 minutes de longirude, & le 53°, 28 minutes de latitude. Ello fut autrefois Impériale, mais aujourd'hui elle appartient à l'Electeur d'Hanovre, de même que le Duché, dont le dernier Duc résidoit à Zell. Celui-ci n'ayant eu qu'une fille, il la donna en mariage à Géorge I roi d'Angleterre & Electeur d'Hanovre, qui hérita du Daché dont nous parlons, après: la mort de son beau père. Il y a des Salines considérables.
- LUNEL; petite ville de France, en Languedoc, près du Vidourle, à quatre lieues, nord-eft, de Montpellier. On y recueille d'excellent vin muscat.
- LUNELS; substantif masculin pluriel & terme de l'Art Héraldique. Il se dit de quatre croissans appoimtés comme s'ils formoient une rose à quatre feuilles.
- LUNETTE; substantif tominin.Verre taillé de telle sorte qu'il soulage la vue, & rend la vision plus nette & plus distincte.

On dit *lunettes*, au pluriel, quand on parle des deux verres de lunette assemblés dans une même enchâlfure.

Le défaut de la vue, le plus ordi-Z z



naire & presque inévitable à un certain âge, c'est de ne pouvoir plus distinguer nettement les petits objets, à la distance de huit ou dix pouces, comme on le fait ordinairement dans la jeunesse. Les hommes qui nous ont précédés de quastre ou cinq siécles ou davantage, perdoient ainsi l'usage de la vue, long-temps avant de mourir; pendant nombre d'années, ils étoient réduits à ne voir que les grands objets : mais enfin, vers 1300, on fit une heureuse application de la propriété qu'ont les verres convexes d'amplifier l'image des objets; propriété connue 200 ans auparavant, mais dont on n'avoit tiré jusqu'alors aucune utilité.

On a cru fans preuve infiifante, que le moine Roger Bacon, fit le premier cette importante découverte; il est beaucoup plus vraisemblable qu'on la doit au Florentin Salvino de gl'Armati, mort en 1317, & dont l'épitaphe qui fe lifoit autrefois dans la cathédrale de Florence, lui attribue expressément l'invention des lunettes. Quoi qu'il en foit, il est certain qu'au commencement du quatorzième fiécle l'ulage des lunettes étoit une invention nouvelle.

Dans les vieillards, les humeurs de l'œil ayant trop peu de convexité, les rayons qui viennent d'un objet placé à huit ou diz pouces, tonchent le fond de l'organe avant d'être raffemblés, d'où naît la vision confuse.

Les verres convexes de lunettes que le vieillard met entre l'œil & l'objet, réunifient les rayons justement sur la rétine : lorique la convexité du verre est proportionnée au défaut de l'œil, l'image devient trèsmerte. Ce que l'on nomme conferves, sont des lunettes comme celles des vieillards, à cela près qu'elles sont moins convexes; si elles ne l'étoient point du tour, comme certaines personnes s'efforcent de le faire croire, il seroir inutile de s'en masquer le visage, fi ce n'est dans le cas où l'on auroit le fond de l'œil si fensible, qu'on fût obligé de modérer la lumière qui vient des objets que l'on rogarde : alors on pourroit se fervir de lunettes composées de verres plans & d'une couleur un peu verte.

L'art du Lunetier rend aussi un très grand service à ceux qui ont la vue très-courte, & qui sont en quelque sorte à demi-aveugles, puisqu'ils ne peuvent presque point voir ce qui se passe à cinq ou six pas d'eux; les lunettes à verses concaves qu'il leur sournit, réunissent juste sur la rétine les images des objets qui se forment avant d'y arriver.

Il est très-fingulier que les anciens qui connoissoient les de la réfraction, puisqu'ils se Tervoient de sphères de verre pour brûler. n'aient pas connu l'effet des verres. lenticulaires pour groffir. Il est même très singulier que le hasard feul ne leur air pas fair connoîrre cette propriété; mais il l'est encore davantage qu'entre l'invention des lunettes fimples, qui est d'environ 1300 (car il y, a des preuves qu'elles étoient connues des 1299), & l'invention des lunettes à plusieurs verres, ou lunettes d'approche, il fe soit écoulé 300 ans; car l'invention de ces dernières est du commencement du dix-septième siecle, & due, en quelque manière au hasard. Le fils d'un ouvrier d'Alcmaer, nommé Jacques Mévins, ou platôt Jakob Metzu, qui faisoit dans cette ville de la Nord-Hollande, des lunettes à porter sur le nez, tenoit d'une main un verre convexe, comme sont ceux dont se fervent les presbytes ou vieillards, & de l'autre main un verre concave qui sert pour ceux qui ont la vue courte. Le jeune homme ayant mis par amusement ou par hasard le verre concave proche fon ceil, & ayant un peu éloigné le convexe qu'il tenoit au-devant de l'autre main, il s'apperçut qu'il voyoit au travers de ces deux verres quelques objets éloignés beaucoup plus grands, & plus diffinctement qu'il ne les voyoit auparavant à la vue simple. Ce nouveau phénomène le frappa; il le fit voir à son père, qui sur le champ assembla ces mêmes verres & d'autres semblables, dans des tubes de quatre ou cinq pouces de long, & voilà la première découverte des lunettes d'approche.

Elle se divulgua promptement dans toute l'Europe, & elle sut faite, selon toute apparence en 1609; car Galilée publiant en 1610 se observations astronomiques avec les lunettes d'approche, reconnoît dans son nuncius sydereus, qu'il y avoit neus mois qu'il étoit instruir de cette découverte.

On diftingue trois fortes de lunettes d'approche. La première est composée de deux verres, dont l'un est concave & l'autre convexe. La seconde de quatre verres convexes, & la troisième de deux verres convexes. On appelle celle-ci télescope, parce qu'on s'en sert pour découvrir les objets éloignés. Voyez le mot Télescope, où nous parlons des deux dernières. lunette ou lorgnette d'opéra, est, comme on vient de le dire, composée de deux verres, l'un convexe, nommé objectif, parcequ'il est placé du côté de l'objet, l'autre concave qui est à côté de l'œil, & qui se nomme Oculaire. Cette lunette a deux tuyaux qui entrent l'un dans l'autre, & aux extrémités desquels sont placés les deux verres. Le tuyau de l'oculaire doit être assez long pour pouvoir être tiré ou poussé felon la longueur de la vue. A l'extrémité de ce tuyau est un cercle de bois percé à jour dans le milieu: ce morceau de bois s'appelle diaphragme; son ouverture est otdinairement du tiers du diamètre de l'objectif. Il sert à exclure toute lumière étrangère qui viendroit d'un autre objet, que celui que l'on veut observer. Il faut remarquer que plus le foyer du verre concave est court, plus il alonge la lunette, ce qui fait que les proportions d'une lunette à deux verres varient suivant la longueur du foyer.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui a le nez fort grand, qu'il a beau nez à porter lunettes.

On dit auffi proverbialement & figurément de quelqu'un qui n'a pas vu bien clair dans une affaire, qui n'a pas remarqué quelque chose d'important, qu'il n'a pas bien mis, qu'il n'a pas bien chaussé fes lunettes, ou qu'il a mis ses lunettes de travers.

En termes d'Architecture, on appelle lunettes, de perits jours réfervés dans le berceau d'une voûte, & de petites ouvertures pratiquées dans la flèche d'un clocher, pour. donner du jour & de l'air à la charpente.

La première qu'on appelle aussi LUNETTES, se dit en rermes de ma-Z z ij nége, de certains petits ronds de fenêtre, ayant la figure d'un petit chapeau qu'on met à côté des yeux des chevaux de manége, pour les mener, pour les monter plus facilement. Ce cheval est difficile à monter quand il n'a point de lunettes.

- LUNETTE, se dit en termes d'Horlogers, de la partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le crystal.
- LUNBTTE, se dit en termes d'Orsévrerie, de la partie d'un soleil destinée à recevoir l'hostie. Elle est fermée de deux glaces, & entourée d'un nuage d'où sortent des rayons.
- LUNETTE, le dit aussi d'un rond percé dans un ais pour servir de liège à un privé ou à une chaise percée.
- LUNETTE, se dit dans les verreries, de certaines ouvertures pratiquées aux fourneaux.
- LUNETTE, se dit en termes de Tourneurs, d'un trou carré où font deux pièces de cuivre ou d'étain, lesquelles y sont retenues par une pièce qu'on appelle chaperon, & qui est attachée à la poupée avec des vis.
- LUNETTE, se dit en termes de Corroyeurs, d'un instrument de fer, dont les corroyeurs & autres ouvriers en cuir se fervent pour ratiffer & parer les cuirs; elle est de figure sphérique, plate & trèstranchante par sa circonférence extérieure. Il y a au milieu une ouverture ronde assez grande pour que l'ouvrier puisse y passer la main lorsqu'il se sert de l'instrument.
- LUNETTE, fe dit en termes de peauffiers, d'an outil de fer fort mince, rond, & dont ces artifans fe fervent pour
- adoucir les peaux du côté de la chair, & en enlever toures les inégalités.

LUNETTE, se dit en termes de fortifi-

LUN

cation, d'une petite demi-lune. On place ordinairement les lunettes de côté & d'autre d'une demi lune, en manière de contre-garde. Il y en a -de grandes & de petites.

Au jeu des dames, on dit, mettre dans la lunette, quand le joueur place une dame entre deux dames de son adversaire, ensorte que l'une des deux est forcée.

Au jeu des échecs, on dit auffi, donner une lunette, quand l'adverfaire peut avec un pion ou une pièce attaquer deux pièces, de manière que l'une des deux foit forcée.

LUNETTE, se dit aussi d'un os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'un chapon, d'une perdrix, &cc. Lever la lunette d'une poularde.

On dit d'un fer de cheval dont les éponges sont coupées jusqu'à la première étampure, que c'est un ser à lunette. Et un ser à demi-lunette, quand une seule éponge est ainsi coupée.

- LUNETTIER ; substantif masculin. Faiseur de lunettes, marchand de lunettes pour la vue. Les lunettiers de Paris ne font qu'un seul & même corps avec les miroitiers.
- LUNEVILLE ; ville de France en Lorraine, située au confluent de la Meurthe & la deVezouze, à cinq lieues, sud-est, de Nancy, sous le 24^e degré, 10 minutes, 6 secondes de longitude, & le 48^e, 35 minutes, 33 secondes de latitude.

Cette ville qui est le chef-lien d'un Bailliage royal, est la plus peuplée & la plus considérable de la Province après Nancy. Les Ducs de Lorraine y faisoient leur résidence. On croit qu'anciennement ce n'étoit qu'une simple maison de chasse où il y avoit une chapelle. Elle s'accrut tellement dans la sure

Digitized by Google

364

qu'au dixième fiècle c'étoit déjà le chef-lieu d'un Comté considérable, que Mathieu I unit à la Lorraine en 1167. Elle augmenta encore davantage sous le règne de Léopold; la place neuve, le fauxbourg des Carmes à droite de la Vezouze, ceux de Viller & de Ménil font de ce temps-là, & la ville excède aujourd'hui de beaucoup ses anciens murs, dont il y a encore quelques restes.

L'ancien château est entièrement détruit. Le Duc Léopold fit bâtir le moderne sur les desseins de Boffrand qui les a fait graver dans son architecture. La chapelle étoit en petit sur le modèle de celle de Verfailles. Une partie de ce château qui étoit très-beau, fut consumée dans l'incendie du 3 Janvier 1720, mais promptement réparée. Cet édifice est actuellement occupé par la gendarmerie.

- LUNG; ville de la Chine, dans la province de Quangli, au département de Taiping, huitième métro- LUNGTE; ville de la Chine; dans pole de cette province.
- LUNGCHUEN; nom de deux villes de la Chine, dont l'une qui est dans la province de Junnan, a son Gouverneur particulier, & l'autre est fituée dans la province de Quangtung, au département de Hoeicheu, quatrième métropole de la province.
- LUNGCIVEN; nom de deux villes de la Chine. L'une est dans la province de Chekiang, au département de Chucheu, septième métropole de la province; & l'autre dans la province de Kiangli, au département de Kiégan, neuvième métropole de la province.
- LUNGGAN; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, dont elle est la septième métropole. Elle a

trois autres villes dans fon département

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quangfi, au département de Nanning, septième métropole de cette province.

- LUNGLI; ville de la Chine, dans la province de Queicheu, au département de Liping, septième métropole de la province.
- LUNGMUEN; ville de la Chine, dans la province de Quantung, au département de Quangcheu, première métropole de la province.
- LUNGNAN; ville de la Chine, dans la province de Kiangli, au département de Cancheu, douzième métropole de la province.
- LUNGNIEN; ville de la Chine; dans la province de Fokien, au département de Changcheu, troisième métropole de la province.
- LUNGPING; ville de la Chine, dans la province de Pékin, au département de Chinting, quatrième métropole de la province.
- la province de Xansi, au département de Pingleang, quatrième métropole de la province.
- LUNGYANG ; ville de la Chine, dans la province de Hinguang, au département de Changte, onzième métropole de la province.
- LUNGYEN; ville de la Chine, dans la province de Chekiang, au département de Kiucheu, sixième métropole de la province.
- LUNISOLAIRE ; adjectif des deux genres, & terme d'astronomie. Il se dit de ce qui est composé de la révolution du soleil & de celle de la lune.

Le cycle solaire est de cinq cent trente-deux ans. Il est formé par la multiplication du cycle lunaire qui est de dix-neuf ans, & du cycle so. laire qui est de vingt huit. Le produit de ces deux nombres est de cing cent trente-deux.

LUNULE; fubitantif féminin & terme de Géométrie. Figure plane en forme de croissant, terminée par des portions de circonférence de deux cercles qui se coupent à ses extrémités.

Quoiqu'on ne foit pas encore venu à bout de trouver la quadrature du cercle en entier; cependant les géomètres ont trouvé moyen 'de quarrer plufieurs parties du cercle. La première quadrature pattielle qu'on ait trouvée, a été celle de la lunule. On la doit à Hippocrate de Chio.

LUNULE, est aussi un terme d'antiquité, par lequel on désigne un ornement que les Patticiens portoient sur leurs souliers, comme une marque de leur qualité & de l'ancienneté de leur race.

Cet ornement inventé par Numa, étoit felon l'opinion la plus généralement reçue, une espèce d'anneau de boucle d'ivoire, qu'on attachoit sur la cheville du pied.

LUNUS; terme de Mythologie, & nom propre d'une Divinité des anciens que n'est autre chose que la lune.

Dans plusieurs langues de l'Orient cet astre a un nom masculin, dans d'autres un féminin; & dans quelques-unes comme en hébreu, il a deux genres, un masculin & un féminin; delà vient que plusieurs peuples en ont fait un Dieu, d'autres une Déesse, & quelques-uns une Déesse hermaphrodite.

Les Egyptiens sont les premiers qui de la même Divinité ont fait un Dieu & une Déesse; & leur exemple ayant été suivi par les autres nations, une partie des babi-

tans de l'Afie & ceux de la Méfopotamie en particulier, honorèrent la lune comme Dieu, tandis que les Grecs qui lui avoient donné place entre les Déess, l'adoroient sous le nom de Diane.

Mais entre les peuples qui mirent la lune au rang des Divinités mâles, les habitans de Charres en Mésopotamie, ne doivent pas être oubliés; ils lui rendoient de fi grands honneurs, que Caracalla fit un voyage exprès dans cette ville pour en être témoin.

Les médailles frappées en Carie, en Phrygie, en Pisidie, nous offrent allez souvent le Dieu Lunus repréfenté sous la forme d'un jeune homme portant sur sa tête un bonnet à l'arménienne, un croissant sur le dos, renant de la main droite une bride, de la main gauche un flambeau, & ayant un coq à se pieds.

- LUPANNA; île de la mer Adriatique, dans l'État de la petite république de Raguse, proche de l'île de Mezo. Il y a un bon port, & elle est bien cultivée. On y recueille furtout d'excellent vin.
- LUPERCAL; substantif masculin. Nom de la grotte où la fable dit que Rémus & Romulus furent alaités par une louve. Cette grotte est au pied du ment Palatin, près de l'endroit où Évandre, natif d'Arcadie, avoit long-temps auparavant bâti un temple au Dieu Pan, & établi les lycées ou les lupercales en son honneur. Ce temple prit ensuite le nom de Lupercal, & les Luperques instituées par Romulus, continuèrent d'y faire leurs facrifices au même Dieu.
- LUPERCALES ; fubstantif féminin pluriel & terme de mythologie. Fêtes qui fe célébroient à Rome en l'honneur du Dieu Pan, le 15 des calen-

366

des de Mars, & dont les cérémonies étoient indécentes & licencienses. Les prêtres du Dieu, nommés Luperques, couroient tout nus par la ville, armés d'un fouet de peau de bouc, dont ils frappoient tous ceux qu'ils rencontroient. Les temmes se mettoient à portée de recevoir des caups de ce fouer, parcequ'elles étoient persuadées que c'étoit un moyen sûr pour devenir fécondes. Cette fête extravagante s'est confervée à Rome, long-temps après l'établissement du christianisme. Le Pape Gelase réuffit enfin à l'abolir en 496.

On prétend que les Lupercales furent inftituées en Arcadie par le roi Évandre, long-temps avant la fondation de Rome.

- LUPÈRE ; fubstantif masculin, Luperus. Infecte coléoptère dont les antennes filiformes ont les articles alongés, & d'une inégale groffeur tant à leur base qu'à leur extrémité. Son corselet est un peu aplati & garni de rebords : sa démarche est lourde & lente.
- LUPERQUE; substantif masculin. Lupercus. C'est le nom que portoient chez les Romains, les Prêtres du Dieu Pan. Evandre, roi d'Arcadie, les avoit institués longtemps avant la fondation de Rome. Ces Prêtres n'étoient dans leur origine que des bergers, lesquels à certains jours s'assembloient pour célébrer la fère de Pan Dieu des troupeaux & des bergers. Les Luperques devinrent dans la fuite confidérables à Rome. Ils étoient divifés en trois colléges on compagnies. On appeloit la première, les Fabius; la feconde, les Quincilius, & la troisème , les Jules
- Les Luperques étaient nus disrant les cérémonies du culte de Pab,

& Ovide en donne une raifon fort fingulière que voici : Pan amoureux dOmphale, ayant pris un jour Hercule pour cette Princesse, parcequ'en voyageant avec ce Héros, elle s'étoit amusée à changer d'habits avec lui, fut si outré de sa méprise, & eut tant d'humeur contre les habits qui l'avoient trompé, qu'il défendit à ses Prêtres d'en faire usage en célébrant son culte.

- LUPERSAT; bourg de France, en Auvergne, à trois lieues, iudoueft, d'Auzance.
- LUPIN; substantif masculin. Lupinus. Plante que l'on cultive dans les pays méridionaux de la France : sa racine est ordinairement unique, ligneuse & fibrée : elle pousse une tige haute de deux pieds, ronde, droite, velue, sameuse, de couleur verte, jaunâtre & moelleule. Après que les fleurs placées au fommet de cette tige font séchées, il s'élève trois rameaux au dessous : ses feui!les sont en éventail, ou en main ouverte, verdâtres & velues endessous : les segmens de la feuille s'approchent & ie refferrent au coucher du soleil, & de plus ils s'inclinent vers la queue & se réfléchissent vers la terre : les fleurs sont légumineules & rangées en épi au sommet des tiges; il leur succède des gousses épaisses, larges & aplaties, longues de trois pouces environ, jointes plusieurs enfemble; renfermant cinq ou fix gralnes affez grandes, orbiculaires, un peu anguleuses & aplaties, lesquelles contiennent une plantule fort apparente, & font un peu creufées en nombril du côté qu'elles tiennent à la goulle ; blanchâtres endehors, jaunarres en dedans & fort smères.

Galien & Pline assurent que de

367 for leur temps les lupins étoient un ali- [LURE ; bourg de France en Franchement assez ordinaire; le dernier de ces auteurs rapporte que Protogene n'avoit vécu que de lupins pendant qu'il étoit occupé à peindre un célèbre tableau. Plusieurs modernes ont avancé au contraire avec Averroes, que la graine de lupin prise intérieurement étoit un poison, & ont rapporté des faits sur lesquels ils ont appuyé cette opinion : mais ces faits sont peu concluans; & s'il eft vrai que les lupins avalés avec toute leur amertume naturelle ayent occasionné une irritation dans les organes de la digestion, & même quelques agitations convultives dans des sujers foibles, il est au moins très-vraisemblable que ce légume n'a aucune qualité dangereuse lorsqu'il a perdu son amertume, de laquelle on le dépouille facilement en le faisant macérer dans de l'eau.

Quoi qu'il en soit, nos paysans même les plus pauvres n'en mangent pas, nos peintres ne s'avisent pas de se mettre au lupin pour toute nourriture lorsqu'ils exécutent les plus grands ouvrages, & on ne les ordonne point intérieurement comme remède.

On n'emploie les lupins qu'extérigurement, soit en décoction, soit en substance, & réduits en farine. La décoction de lupins appliquée en tomentation, passe pour guérir les dartres, la teigne & les autres maladies de la peau. La farine de lupin est une des quatre farines réfolutives.

LUQUES; voyer Lucques.

LUQUOISE ou Lucquoise; subftantif seminin. Sorte d'étosse de foie dont la chaîne est très-mince. Elle a été imitée en France sur celles gui le fabriquoient à Lucques.

Comté, à trois lieues, sud-est, de Luxeuil. Il y a une fameuse Abbaye d'hommes de l'Ordre de St. Benoît, dont l'Abbé a le titre de Prince de l'Empire.

Il y a une autre Abbaye de même nom & de même Ordre en Provence, au diocèse de Sisteron, laquello est en commende, & vaut au titulaire environ 2500 livres de rente.

- LURUS; substantif masculin. Magnifique serpent de l'Amérique, que les Insulaires ont nommé ainfi. parcequ'il est tout couvert de bandelettes de diverses couleurs attiftement tisses : la tête est, joliment peinte & entourée d'un collier rouge : les bandes les plus belles font d'un rouge corallin, tiqueté de nœuds couleur de ponceau : il a des écailles paillées en forme de réfeau, tiquetées d'un bleu mourant: le ventre est marqueté de points rouges.
- LURY; petite ville de France, dans le Berry, sur l'Arnon, à cinq lieues, ouest-nord ouest, de Bourges.
- LUS; bourg de France dans le comté de Bigorre, sur le Gave, à huir lieues, sud, de Tarbes.
- LUSACE; province d'Allemagne dans la Saxe, entre l'Elbe & l'Oder. Elle est bornée au nord par le Brandebourg; à l'orient par la Siléfie; au midi par la Bohéme, & à l'occident par la Milnie & le duché de Saxe. Elle a environ 48 lieues de longueur & 36 de largeur. Ses principales rivières sont la Sprée, la Neiss, la Queiff & l'Efter. Les terres y font fertiles en tout ce qui est nocessaire a la vie, & il s'y fait un commerce considérable de toiles de lin & de fil. On divise cette province en haute & balle Lulace. La haute appartient

Digitized by GOOGLE

٠.

appartient à l'Electeur de Saxe, depuis 1636. Bautzen en est la capitale. La basse est partagée entre le Roi de Prusse & l'Électeur de Saxe.

- LUSIGNAN; petite ville de France en Poitou, sur la Vonne, à cinq lieues, sud ouest, de Poitiers. Il y a un Siège Royal.
- LUSITANIE; c'étoit une des trois provinces qui composoient l'Efpagne, mais ses limites ne furent pas toujours les mêmes; & d'ailleurs on a souvent confondu la province très-étendue de la Lusitanie, avec celle qu'habitoient les Lusitaniens proprement dits. Quoi qu'il en soit, ce pays produisoit non-feulement toutes les denrées nécessaires à la vie, mais de plus il abondoir en mines d'or.

La province de Lusitanie jointe à celle de Galice & des Asturies payoit aux Romains vingt mille livres d'or tous les ans. On trouve encore des paillettes d'or dans le Tage. Polybe temarque qu'un veau, qu'un cochon du poids de cent livres ne valoit en Lusitanie que cinq drachmes; qu'on vendoit une brebis pour deux drachmes, un bœuf pour dix, & que les animaux tués dans les forêts se donnoient pour rien.

Comme une partie de l'ancienne Lusitanie répond au Portugal, on nomme présentement en latin ce royaume Lusitania; mais il faut se rappeler que c'est très - improprement, parceque les bornes en sont fort différences de celles de l'ancienne Lusitanie.

- LUSITANIENS; (les) anciens peuples d'Espagne qui habitoient dans la Lusitanie.
- LUSO; petite riviere d'Italie dans la Romagne. Elle a fa fource vers le mont Feltre près du duché d'Urbin, Tome XVL

369

& fon embouchure dans le golfe de Venife entre Cervia & Rimini. C'est le Rubicon des anciens.

- LUSSAC; petite ville de France en Poitou, fur la Vienne, à 8 lieues, fud-eft, de Poitiers. Il y a une Juffice Royale.
- LUSSAN; bourg de France dans l'Armagnac, à deux lieues, est-sud-est, d'Ausch.
- LUSSAN, (Marguerite de) Fille d'un cocher & de la Fleury, célèbre diseuse de bonne aventure, nâquit à Paris vers 1682. Quoique sa maiffance ne fût pas trop brillante, elle reçut une éducation assez noble. Le favant Huer eut occasion de la connoître, goûta son esprit & l'exhorta à composer des romans. L'Hiftoire de la Comtesse de Gondès, en 2 vol. in-12, qui fut le premier, jusutia le conseil du Prélat : il est vrai que si elle trouva un Evêque pour démêler son imagination, elle tencontra un galant homme pour l'aider. Ce fur M. de la Serre, mort il y a quelques années, Auteur de neuf ou dix opéra, entr'autres de Pyrame & Tisbé. Il dirigea le premier ouvrage de Mademoiselle de Lussan: il ajnsta la charpente qu'il n'autoit pu imaginer; il s'y peignit lui-même sous le nom de Célémane, personnage plaisant & intéressant de fon invention; il vécut toujours avec Mademoifelle de Lussan dans la plus grande intimité. Elle commença par avoir pour lui des sentimens qui passoient les bornes de la reconnoisfance; elle fit croire ensuite par la continuité de ses attentions, qu'ilétoit son mari: on se trompoit. Mademoiselle de Lussan enchantée du caractère de la Serre avoit fait son ami de son amant. Jusqu'à l'âge de près de cent ansque cet homme de lettres prolongea sa vie, il fut pour elle ce Aaa

qu'un père respectable est pout la fille la plus tendre. La Serre étoit bon Gentilhomme de Cahors:il avoit une belle ame & des mœurs très-douces. Il éroit né avec 15000 livres de rentes qu'il perdit au jeu: il voulut devenir poéte, il joua toujours de malheur. Heureusement pour Mademoiselle de Lussan, c'étoit un excellent critique, & réellement homme de goût & de bonne compagnie. Son peu de talens a écarté le soupçon qu'il étoit l'Auteur des romans de son amie; mais la gloire qu'elle en a retirée n'a pas toujours été pure & fans mélange. On attribuoit à M. l'Abbé de Boifmorand les Anecdores de la Cour de Philippe Auguste, en 6 volumes in-12, qui virent le jour en 1733, & qui ont souvent été réimprimés depuis. C'est fans contredit le meilleur ouvrage qui ait paru fous le nom de Mademoiselle de Lussan. On n'y voit pas les faits publics démentis ou corrompus dans leur substance. Tout ce qui pourroit un peu blesser la vraifemblance est de voir Philippe & sa Cour avoir des mours & des manières très-modernes. La figure de Mademoiselle de Lussan n'annonçoit point ce qu'elle devoit à la nature. Elle étoit louche, brune à l'excès. Quiconque l'eût entendue fans la voir, l'eût prife pour un homme : & quiconque l'eut vue fans qu'elle parlât, l'eût encore prise pour un homme; la voix & lon air n'appartenoient point à fon fexe; mais elle en avoit l'ame, elle étoit fanfible, compatiffante, pleine d'humanité, généreuse, capable de suite dans l'amitié, sujette à la colère, mais jamais à la haine; elle eut des foiblesses; mais sa pasfion principale fut de faire de belles actions. Elle étoit vive, gaie & malheur eusement gourmande : cet excès

dans le manger n'a été néanmoins qué l'occasion & non la cause de sa perte: on doit l'attribuer à l'ignorance d'un petit Chirurgien qui lui ordonna le bain, parcequ'elle avoit trop dîné. Elle étoir dans l'habitude des indigestions; mais comme elle n'étoit pas dans l'habitude du reméde, elle en mourut à Paris le même jour qu'elle le prit, le 31 Mai 1758, âgée de 75 ans. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a d'elle, 1°. Les Veillées de Thessalie, 4 vol. in 12. C'est un recueil de contes agréables & de fictions ingénieuses. 2°. Mémoires secrets & intrigues de la Cour de France sous Charles VIII, 1714 in-12. 3°. Anecdotes de la Cour de François I, 1748, 3 vol. in 12.4°. Marie d'Angleterre, 1749, in-12. 5°. Annales de la Cour de Henri II, 1749, 2 vol, in-12. 6°. On a vu paroître aufli fous fon nom l'Histoire de la vie & du règne de Charles VI, Roi de France, 1753, 8 volumes in-1 2. L'Hiftoire du règne de Louis XI, 1755, 6 volumes in-12. Et l'Histoire de la dernière révolution de Naples, 1756, 4 volumes in-12 : mais ces trois derniers ouvrages sont de M. Baudot de Julli, le même qui en 1696 donna l'Hiftoire de Charles VII, 2 volumes in-12 réimprimés en 1755. Mademoifelle de Lussan lui rendoit la moitié du profit qu'elle retiroit des livres qu'elle adoptoit, & lui faisoit cent pistoles de pension de deux cens qu'elle avoit obtenues fur le Mercure. 7°. La vie du brave Crillon, 1757, 2 volumes in-12, ouvrage prolize & mal écrit; ce grand homme méritoit un autre historien. Le défaut de précision est celui de presque tous les écrits de Mademoiselle de Lussan. Il y a de la chaleur dans fes romans, les événemens y sont préparés & entremèlés avec att, les fituations vivement rendues, les passions bien maniées; mais la nécessité où elle étoit d'entasser volumes sur volumes pour vivre, l'obligeoit d'étendre ser récits & par conséquent de les rendre toibles & languissans.

LUSTRAL, ALE; adjectif, qui n'a guère d'usage qu'en ces phrases, jour lustral, & eau lustrale. On appeloit jour lustral, chez les Grecs & chez les Romains, le jour auquel les enfans nouveaux nés recevoient leur nom. Voici la cérémonie qui se pratiquoit à ce sujet. Les accoucheules après s'erre purifiées en lavant leurs mains, faisoient trois fois le tour du foyer avec l'enfant dans leurs bras; ce qui défignoit d'un côté son entrée dans la famille, & de l'autre, qu'on les mettoit sous la protection des Dieux de la maison a laquelle le foyer fervoit d'autel; enfuite on jetoit par aspersion quelques gouttes d'eau sur l'enfant.

On célébroit ce même jour un festin, avec de grands témoignages de joie, & on recevoit des présens de samis à cette occasion. Si l'enfant étoit un mâle, la porte du logis étoit couronnée d'une guirlande d'o lives; fi c'étoit une femelle, la porte étoit ornée d'échevaux de laine, symbole de l'ouvrage auquel le beau sexe devoit s'occuper.

On appeloit cau luftrale, l'eau facrée qu'on mettoit dans un vase, à la porte des temples, & qui servoit à pur fiet le peuple. Les Prêtres confacroient cette eau en y plongeant un tison allumé pris au seu des facrifices

LUSTRATION; substantif féminin. Lustratio. Il se dit des factifices, des rétémonies, par lesquelles les ansiens payens purificient les villes, les champs, les troupeaux, les maifons, les armées, les enfans, les perfonnes fouiltées de quelque crime par l'infection d'un cadavre ou par quelqu'autre inpureté.

On faisoit les luitrations de trois manières différentes; ou par le feu, le soufre allumé & les partums, ou par l'eau qu'on répandoit, ou par l'air qu'on agitoit muour de la chose qu'on vouloit purifier.

Les luftrations étoient ou publiques ou particulières. Les premières le faisoient à l'égard d'un lieu public, comme d'une ville, d'un temple, d'une armée, d'un camp. On conduisoit trois fois la victume autour de la ville, du temple, du camp, & l'on brûloit des parfums dans le lieu du facrifice.

Les lustrations particulières se pratiquoient pour l'expirition d'un homme, la purification d'une maison, d'un troupeau. A tous ces égards il y avoit des *lustrations* dont on ne pouvoit se dispenser, comme celle d'un camp, d'une armée, des personnes dans certaines conjonctures, & des maisons en temps de peste, & c. Il y en avoit d'autres dont on s'acquittoit par un simple esprit de dévotion,

Dans les armilustres qui étoient les plus célèbres des luftrations publiques, on affembloit tout le peuple en armes au champ de Mars; on en faisoit la tevue, & on l'expioit par un facrifice au Dieu Marsz cela s'appeloit condere lustrum, & le sacrifice fe nommoit foli taurilia, parceque les victimes étoient une truie, une brebis, & un taureau. Cette cérémonie du lustre se faisoit ou devoit fe faire tous les cinq ans le 19 Octobre; mais on la reculoit fort souvent, furtout lorsqu'il étoit arrivé quelque malheur 'à la trépublique, comme Aaa ij

nous l'apprenons de Tite-Live: Les anciens Macédoniens purifioient chaque année le Roi, la famille Royale, & toute l'armée, par une forte de lustration qu'ils faisoient dans leur mois Xauthus. Les troupes s'assembloient dans une plaine, & se partageoient en deux corps, qui après quelques évolutions, s'attaquoient l'un l'autre, en imitation d'un vrai combat.

Dans les luftrations des troupeaux chez les Romains, le berger artofoit une partie choisie de son bétail avec de l'eau, brûloit de la fabine, du laurier & du soufre, faisoit trois fois le tour de son parc ou de sa bergerie, & offroit ensuite à la déesse Palès, du lait, du vin cuit, un gâteau, & du millet.

A l'égard des maisons particulières, on les purificit avec de l'eau & avec des parfums, composés de laurier, de Genièvre, d'olivier, de fabine, & autres plantes semblables. Si l'on y joignoit le facrifice de quelque victime, c'étoit ordinairement celui d'un cochon de lait.

- LUSTRE; fubitantif masculin. Fulgor. L'éclat que l'on donne à une chose, foit en la polissant, foit en employant quelque eau, quelque compolition. Cette étoffe a un beau lustre. Un tafferas qui a perdu son lustre. L'ébène prend un beau lustre quand on le polit.
- LUSTRE, fe dit aussi en termes de Chapeliers, Fourreurs, Corroyeurs, &c. de la composition dont ces artifans se servent pour donner du suftre aux chapeaux, aux fourrures, aux cuirs. &c.
- LUSTRE, se dit figurément pour signifier l'éclat que donne la parure, la beauté, le mérite, la dignité. Les diamans donnens un grand lustre à cette actrice. Cette dame n'est pas aujourd'hui dans son lustre. Il a donné

du luftre à cette charge. La faveur du Prince fit tout le luftre de cet homme.

On dit aussi que la laideur d'une femme sert de lustre à une autre; qu'un tableau sert de lustre à un autre; pour dire, que la laideur d'une femme relève la beauté d'une autre femme, ou qu'elle la fait paroître belle, & que les impersections d'un tableau relèvent la beauté d'un autre tableau. Dans toutes ces acceptions, lustre n'a point de pluriel.

LUSTRE, se dit aussi d'un chandelier de crystal ou de bronze à plusieurs branches, qu'on suspend au plancher pour éclairer. Les speciacles sont ordinairement éclairés par des lustres de crystal.

LUSTRE, fignifie encore un intervalle de cinq années. On a ainfi appelé cer elpace de temps à caule d'un factifice explatoire que les Cenfeurs faifoient pour purifier le peuple lors de la clôture du cens ou dénombrement des citoyens; ce qui avoit ou devoit avoir lieu tous les cinq ans. Dans cette dernière acception, le mot *luftre* n'eft plus guère ufité qu'en poéfie.

Deux lustres & demi qu'un an à peine augmente....

Voyez ÉCLAT, pour les différences relatives qui en distinguens LUSTRE, &c.

- LUSTRE, ÉE; participe passif. Voyez LUSTRE
- LUSTRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Fulgorem addere. Donner le lustre à un chapeau, à une fourrure, à un cuir, & c. Lustrer un drap.

En termes de Miroitiers, on dir, *lustrer une glace*; pour dire, la rechercher avec le lustroir après qu'on l'a entièrement polie.

jourd'hui dans fon lustre. Il a donne | LUSTRINE; substantif féminin, Ef-

372



· pèce de droguet de soie. Une belle lustrine.

LUSTROIR; fubstantif masculin. On appelle ainsi dans les manufactures de glace une petite règle de bois doublée de chapeau, de trois pouces de long sur un pouce & demi de large, dont on se fert pour techercher les glaces après qu'elles ont été polies, & pour enlever les taches qui ont échappé au polissoir. Cet instrument se nomme aussi moleue.

LUT; substantif masculin. Lutum. C'est parmi les Chimistes une substance tenace qu'on applique aux vaisseaux chimiques, soit pour les garantit de la trop grande action du seu, de la fracture ou de la sonte, soit pour sermer exactement leurs jointures afin de retenir les substances qu'ils contiennent lorsqu'elles sont volatiles & réduites en vapeurs.

Le lut dont on enduit les cornues de verre & de grais doit être composé d'à peu près parties égales de fablon & d'argille réfractaire : on délaye ces matières avec de l'eau; on les mêle bien ensemble & on y ajoute un peu de bourre qu'on y mêle bien aussi. On fait une pâte un peu liquide de ces matières, avec laquelle on enduit les vaisseaux couche par couche à telle épaisseur qu'on le juge à propos.

Le fablon qu'on mêle avec l'argile est nécessaire dans ce lut pour empêcher les fentes & les gerçures qu'occasionne toujours la grande retraite que prend l'argille en se séchant lorsqu'elle est pure. La bourre sert aussi à lier les parties de ce lur, & à le retenir appliqué sur le vaisseau; car malgré le sable qu'on y fait entrer, il s'y forme toujours quelques gerçures qui sont cause qu'il se détache quelquefois par pièces.

Les luts avec lesquels on ferme les jointures des vaisseaux sont de diverses espèces, fuivant la nature des opérations qu'on y fait, & celle des substances qu'on y distille.

Quand on n'a à contenir que les vapeurs des liqueurs de nature aqueuse & nullement corrosives, il suffit d'entourer les jointures du récipient & le bec de l'alembic ou de la cornue avec des bandes de papier ou de linge enduites de colle de farine. On lute aussi alsez commodément dans ces sortes de cas avec des bandes de vessie de cochon mouillées.

Quand on a affaire à des vapeurs plus pénétrantes & plus dissolvantes, on se service à l'air, qu'on bat & chaux éteinte à l'air, qu'on bat & qu'on réduit en pâte liquide. avec du blanc d'œus: on étend cette pâte sur des bandes de linge qu'on applique exactement autour de la jointure des vaisseaux. Ce lut qu'on nomme de chaux & de blanc d'œus, est très commode : il se sèche facilement, prend du corps & devient affez fetme.

Enfin, lorsqu'il faut contenir des vapeurs falines, acides & corrolives, alors on a recours au lut qu'on nomme lut gras. Pour faire ce lut on prend de l'argille très - sèche, réduite en poudre fine & passée au tamis de soie; on l'humecte & on la réduit en pâte ferme en la pilant bien dans un mortier avec de l'huile de lia cuite, c'est à dire, rendue? ssccative par un peu de litharge qu'on lui a fait d'floudre : c'est l'huile ficcative dont on se sert dans la peinture. Ce lut prend & retienr facilement la forme qu'on lui veut donner; on le roule en cylindres de

groffenr convenable; on les applique en les applatissant sur les joinrures des vaisseaux, lesquelles doivom être parfaitement sèches, attendu que la moindre humidité empêcheroit le lut de s'y appliquer & d'y adhérer. Quand les jointures sont bien exactement fermées avec co lut gras, on recouvre le tout avec des bandes de linge enduites de lut de chaux & de blanc d'œuf, on les assujettit même avec des ficelles, Ce second lut est nécessaire pour maintenir le lut gras, parceque ce dernier reste mou & ne prend pas assez de confistance pour se bien maintenir tout feul.

Le c final se fait sentir.

- LUTÉ, EE; participe passif. Voyez Luter.
- LUTENBERG; bourg d'Allemagne, dans la Styrie, entre la Drave & la Muer, à douze lieues, sud-est, de Gratz.
- LUTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Enduire de lut, fermer avec du lut les vaisseaux qu'on met au feu. Later un vaisseau félé.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.

LUTH ; substantif masculin. Instrument de musique du nombre de ceux dont on joue en pinçant les cordes.

Le luth ne diffère pour ainsi dire du théorbe qu'en ce que celui-ci a deux manches. Ce dernier est beaucoup plus en usage que le premier : ainsi voyez Théorbe.

LUTHER; (Marrin) nom d'un fameux héréflarque qui naquit à Illeb en Saxe en 1483. Après avoir achevé fes études de grammaire à Magdebourg & à Filenac, il fit fon cours de Philofophie à Erford, & fut reçu Maître-ès-Arts dans l'Université de cette ville : il fe livra enfuite à l'étude du droit & fe deftinoit au Barreau. Un coup de tonnerre qui tua à fes côtés un de fes amis changes fa deftination & le détermina à entrer dans l'Ordre des Religieux Augustins.

Il étudia en Théologie à Wirtemberg, y acquit le degré de Doctcur, fut fait profeileur & devint célèbre au commencement du seizième siècle.

L'Europe étoit tranquille, & tous les Chrétiens y vivoient dans la Communion & fous l'obéissance de l'Eglise de Rome. Léon X occupoit le siège de Saint Pierre : ce Pape avoit apporté au Pontificat de grandes qualités, il connoissoit les belles lettres, il aimoit & favorisoit le mérite; il avoit de l'humanité, de la bonté, une extrême libéralité, & une si grande affabilité, qu'on trouvoit quelque chose de plus qu'humain dans toutes ses manières : mais la libéralité & sa facilité à donner épuisèrent bientôt les tréfors de Jules II auquel il fuccédoit, & absorbèrent ses revenus.

Cependant Léon X forma le projet d'achever la magnifique Église de Saint-Pierre, & accorda des indulgences à ceux qui contribueroient aux frais de cet édifice.

Le foin de faire valoir la bulle expédiée pour cet effet ayant été confié aux Dominicains, les Augultins en conçurent de la jalousie & engagèrent Luther à prêcher contre la bulle & contre les Moines qui vendoient les indulgences. Luther qui étoit d'un caractère violent, açcepta la commission, & en la remplissant il passa les bornes de la modération : les Dominicains ayant déféré la doctrine à la Cour de Rome, le Pape la censura par une bulle parz

ticulière & déclara Luther hérétique s'il ne fe rétractoit pas dans un temps qu'il lui fixa.

Bien loin de se rétracter, Luther appela de la bulle an Concile, & ayant mis l'Electeur de Saxè dans fes intérêts, il parvint à faire brûler publiquement cette même bulle à Wirtemberg. La guerre ainsi allumée, on tint en 1521 une Diette à Worms où Luther fut cité & l'on y fit un décret contre lui. Dans ce décret Charles-Quint après avoir raconté comment Luther tâchoit de répandre ses erreurs en Allemagne, déclare que voulant fuivre les traces des Empereurs Romains ses prédécesseurs, pour satisfaire à ce qu'il doit à l'honneur de Dieu, au refpect qu'il porte au Pape, & à ce qui est dû à la dignité impériale dont il est revêtu; du conseil & du consentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & en exécution de la Sentence du Pape, il déclare qu'il tient Martin Luther pour notoirement hérétique, & ordonne qu'il soit tenu pour tel de tout le monde, défendant à tous de le recevoir ou de le protéger, de quelque manière que ce soit ; commandant à tous les Princes & Etats de l'Empire, sous les peines portées, de le prendre & emprisonner après le terme de vingt-un jours expirés, & de poursuivre ses complices, adhérans & fauteurs, de les dépouiller de leurs biens, meubles & immeubles, &c.

Lorsque cet Édit eut passé, Frédéric de Saxe fit partir secrettement Luther & le fit conduire en lieu sûr; maison n'exécuta point le décret de la diete contre les partisans de Luther.

Ainfi l'Église de Rome à laquelle tout étoit soumis, qui avoit armé l'Europe entière, fait trembler les Soudans, déposé les Rois, donné des Royaumes, Rome à qui tout obéissoit, vit sa puissance & celle de l'Empire échouer contre Luther & contre ses disciples.

Cette espèce de phénomène étoit préparé depuis longtemps; les guerres qui avoient éteint les arts & les sciences dans l'Occident, avoient produit de grands abus dans le Clergé.

Les Papes & les Évêques accoutumés depuis l'onzième siècle à tout fubjuguer avec l'anathème & les indulgences, ne connoissoient prefque point d'autre moyen que la force pour combattre l'héréfie; ils employoient les foudres de l'Eglife contre tout ce qui s'opposoit à leurs desseins ou à leurs intérêts, qu'ils confondoient souvent avec ceux de l'Eglise & de la Religion : ainsi depuis les guerres des croifés, on avoit vu les Papes déposer les Souverains qui ne leur obéissoient pas; des anti-Papes excommunier les Rois qui reconnoissoient leurs concurrens dans le souverain Pontificat; délier du serment de fidélité les sujets de ces Souverains, accorder des indulgences à ceux qui les combattoient, donner leurs royaumes à ceux qui les conquerroient; on avoit vu les peuples abandonner leurs Souverains, facrifier leur fortune pour obéir aux décrets des Papes, & pour gagner des indulgences.

La profonde ignorance peut donner une longue durée à une pareille puissance ; elle pourroit même être immuable parmi des peuples qui ne raisonneroient point ; mais il s'en falloit beaucoup que l'esprit des peuples d'Allemagne fût dans cet état d'immobilité & de quiétude : toutes les sectes réformatrices qui s'étoient élevées depuis les Henriciens, les Albigeois & les Vaudois, s'étoient réfugiées en Allemagne; elles y avoient des partisans cachés qui tâchoient de faire des prosélites, & qui répandoient des principes contraires à la foi & à l'autorité de l'Église : les livres de Wiclef, de Jean Hus, s'y étoient multipliés, & on les lisoit.

Les fectaires cachés & une partie des ouvrages de Wiclef & de Jean Hus attaquoient des excès manifestes, & une autorité dont l'abus incommodoit presque tout le monde : ainsi l'Église de Rome & le Clergé avoient beaucoup d'ennemis secrets.

Ces ennemis n'étoient point des fanatiques ignorans, ridicules ou débauchés, c'étoient des hommes qui raisonnoient, qui prétendoient ne point attaquer l'Eglise, mais les abus dont les fidelles étoient scandalisés & qui détruisoient la discipline. On avoit vu dans les Conciles de Constance & de Bâle des hommes célèbres par leurs lumières & par leur vertu, demander, mais inutilement, la réforme des abus; on voyoit qu'on ne pouvoit l'espérer & l'obtenir qu'en réformant les abus malgré le Clergé & la Cour de Rome; mais son autorité toujours redoutable contenoit tout le monde, & il y avoit dans une infinité d'efprits une espèce d'équilibre entre le désir de la réforme & la crainte de l'autorité du Clergé.

Luther en attaquant l'autorité du Pape, les indulgences & le Clergé, rompit cet équilibre qui produisoit ce calme dangereux que l'on prend pour de la tranquillité; il communiqua à une infiaité de personnes l'esprit de tévolte contre l'Église, & se trouva tout-à-coup à la tête d'un parti si considérable, que les Princes d'Allemagne crutent ue pouvoir exécuter le décret de la Diete contro Luther fans exciter une sédition.

D'ailleurs plusieurs de ces Princes n'avoient accédé à ce décret qu'avec répugnance ; ils ne voyoient qu'avec beaucoup de peine fortir de leurs États les sommes immenfes que les directeurs des indulgences enlevoient ; ils n'étoient pas fâchés qu'on attaquât & qu'on resserrât la puissance du Clergé qu'ils redoutoient & dont ils souhaitoient l'abaissement.

Luther revint donc à Wirtemberg malgré Charles-Quint. L'Université adopta ses sentimens, on y abolit la Messe, on attaqua l'autorité des Evêques, & l'ordre même de l'épiscopat : Luther prit le titre d'Ecclésiaste ou de Prédicateur de Wirtemberg, ann, dit-il, en écrivant aux Evêques, » qu'ils » ne prétendent cause d'ignorance. que c'est la nouvelle qualité qu'il **))** » se donne à lui-même, avec un » magnifique mépris d'eux & de » Satan; qu'il pourroit à aussi bon » titre s'appeler évangéliste, par » la grace de Dieu, & que très-» certainement Jésus Christ le " nommoit ainsi, & le tenoit pour » Eccléfiaste.

En vertu de cette céleste mission, Luther faisoit tout dans l'Eglise; il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il retranchoit des cérémonies, il en établissoit d'autres, il instituoit & destituoit; il établit même un Evêque à Nuremberg : fon imagination véhémente échauffa les efprits, il communiqua son enthoufiasme, il devint l'oracle & l'Apôtre de la Saxe & d'une grande partie de l'Allemagne : étonné de la rapidité de ses progrès, il le crut enfin un homme extraordinaire : » je n'ai pas encore mis la " main

main à la moindre, pierre pour
la renverser, disoit-il, je n'ai
fait mettre le feu à aucun Monastère ; mais presque tous les
Monastères sont ravagés, par ma
plume & par ma bouche, & on
publie que sans violence j'ai moi
seul plus fait de mal au Pape,
que n'auroit pu faire aucun Roi
avec toutes les forces de son

» Royaume.

L'écriture feule étoit, felon Luther, la règle de la foi, & chacun étoit en droit de l'interpréter. Ce principe féduifit un nombre infini de perfonnes en Allemagne, en Bohème & en Hongrie. Dans ces circonftances, les États d'Allema gne s'affemblèrent à Nuremberg. Léon X étoit mort, & Adrien IV lui avoit fuccédé : ce nouveau Pontife envoya à la Diete un Nonce, pour fe plaindre de la liberté qu'on accordoit À Luther, & de ce qu'on ne tenoir, point la main à l'exécution de l'Édit de Worms.

Les Etats répondirent que les Partisans de Luther étoient si nom breux, que l'exécution de l'Edit de Worms allumeroit une guerre civile. Les Princes laïques dressernt ensuite un long mémoire de leurs sujets de plainte & de leurs prétentions contre la Cour de Rome & contre les Ecclésiastiques; ils réduisirent ce mémoire à cent chefs auxquels ils donnèrent pour cela le titre de Centum Gravamina : ils envoyèrent ce mémoire au Pape, avec protestation qu'ils ne vouloient plus tolérer ces griefs, & 'qu'ils étoient réfolus d'employer les moyens les plus propres à les réprimer.

Les Princes se plaignoient des taxes qui se payoient pour les dispenses & pour les absolutions ; de Tome XVI. LUT

Tous ces griefs se réduisient à trois principaux; savoir; que les Ecclésiastiques réduisient les Peuples en servitude, qu'ils les dépouilloient de leurs biens, & qu'ils s'approprioient la juridiction des Magistrats slaïques.

La Diete fit aussi un réglement pour calmer les esprits, & pour défendre d'imprimer ou enseigner aucune doctrine nouvelle.

Les Luthériens & les Catholiques interprérèrent ce décret chacun à leur avantage, & prétendirent n'enseigner que la doctrine des Pères & de l'Église; ainsi ce décret ne fit qu'allumer le seu de la discorde.

Adrien IV reconnoissoit la pécessité de réformer beaucoup d'abus, & paroissoit déterminé à travailler à cette reforme ; mais il mournt avant d'avoir pu l'exécuter.

Jules de Médicis lui fuccéda, fous le nom de Clément VII : ce Pape envoya à la Diete de Nuremberg un Nonce, qui dreffa une forte de réformation pour l'Allemagne ; mais on trouva qu'elle laifloit fublifter les abus les plus dangereux, & qu'elle ne rempliffoit point les vœux de la Diete précédente.

Cependant le Légat engagea Ferdinand frère de l'Empereur & plufieurs autres Princes, à approuver fon décret de réforme. La publication de ce réglement offensa tous les Princes & tous les Évêques qui n'y avoient pas voulu consentir dans la Diete : le mécontentement aug-B b b

menta par les lettres impérieules que Charles-Quint écrivit à la Diete; & les états de l'Empire s'étant assemblés à Spire, sur la fin du mois de Juin 1552, on délibéra par ordre de l'Empereur ; fur des lettres inde ce Prince par lesquelles it leur déclaroit qu'il alloit passer en Italie pour s'y faire couronner, & pour prendre avec le Pape des mesures, · pour la convocation d'un Concile: en attendant, il vouloit qu'on obfervat l'edit de Worms, & defendoit ⁷ de traiter davantage des matières de religion dans la Diete.

La plupart des villes répondirent, que si par le passé on n'avoit pu observer le décret de Worms, il étoit encore plus dangereux de le tenter alors, puisque les controverses étoient plus animées que jamais : on fit donc un décret, qui portoit en substance, que comme il étoit nécessaire, pour remettre l'ordre dans les affaires de la religion, & pour maintenir la liberté, de tenir un Concile légitime en Allemagne, ou d'en procurer un qui fût universel, & de l'assembler avant le c terme d'une année, on enverroit des Ambassadeurs à l'Empereur, pour le prier, de regarder avec compassion l'état tumultueux & milérable de l'Empire, & de retourner au plutôt en Allemagne, pour faire assembler le Concile : qu'en attendant l'un ou l'autre des Conciles, - les Princes & les États de leurs Provinces eussent à se conduire dans leurs gouvernemens, sur le fair de la Religion de manière qu'ils puffent en rendre bon compte à Dieu & à l'Empereur.

L'Empergur & le Pape; après s'être brouilles 82 raccommodes pluheurs fois, rétablirent enfin la paix, que des intérêts tempofels avoient troublée.

Un des articles du Traité, fait entre l'Empereur & le Pape, fut que si les Luthériens persistoient dans leur révolte, le Pape employeroit pour les réduire les armes spirituelles, & Charles-Quint avec Ferdinand, les armes remporelles; que de plus le Pape engageroit les Princes Chrétiens à se joindre à l'Empereur.

Charles - Quint convoque les états d'Allemagne à Spite, en 1529. Après bien des contestations, ou fit un décret, qui portoit que ceux qui avoient observé l'Édit de Worms continueroient à le faire, & useroient du pouvoir d'y contraindre leurs peuples, jusqu'à la tente d'un Concile; qu'à l'égard de ceux qui avoient change de doctrine, & qui ne pouvoient l'abandonner fans crainte de quelque sédition, ils s'en fiendroient à ce qui étoit fait, sans rien innover davantage, jusqu'au même temps; que la Messe ne seroit point abolie, & que dans les lieux mêmes où la nouvelle réforme avoit été établie, on n'empêcheroit point de la célébrer; que les Prédicateurs s'abstiendroient de proposer de nouveaux dogmes, ou des dogmes qui fussent peu tondés sur l'écrituré ; mais qu'ils prêcheroient l'Evangile felon l'interprétation approuvée par l'Eglife, fans toucher aux chofes qui : étoient en dispute, jusqu'à la détermination du Concile.

L'Electeur de Saxe, celui de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Hesse, & le Prince d'Anhalt, avec quatorze des principales villes d'Allemagne, d'éclarèrent qu'on ne pouvoit déroger au décret de la Diete précé-

\$73

į

dente, qui avoit accorde à chacun la liberté de religion jusqu'à la tenue d'un Concile, & préten-. dirent que ce décret ayant été fait udu consentement de tous, il ne · pouvoit aussi être changé que d'un , confertement général; qu'ainli ils protestoient contre le décret de cette Diette; ils rendirent publique leur processation, & l'appel qu'ils firent des ce décret à l'Empereur : & au Concile général futur, ou ...a un Concile National; & c'eft de là que le nom de Protestant fut donné e à tous ceux qui avoient fait pro-- fession de la religion Luthérienne.

Au milieu de ces fuccès, Luther i n'étoit pas sans chagrin. Carlostad, chasse d'Allemagne par Luther, s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle & Æcolampade avoient pris la défente : leur doctrine s'étoit établie dans ce pays & elle avoit passé en Allemagne, où elle faisoit des progrès affez rapides. Cette doctriine étoit absolument contraire aux dogmes de Luther; il la combattit - avec emportement, & vit les par-: tifans de la réforme se partager entre lui & les sacramentaires. On tâcha, mais inutilement, de reconcilier ces réformateurs, il n'y eut jamais entre eux qu'une union poi litique : les Tacramentaires & les Luthériens le déchiroient, & ces · réformateurs, qui se prétendoient les juges absolus des controverses, trouvoient dans l'Ecriture Sainte des dogmes diamétralement oppofés.

L'Empereur cependant après s'être fait couronner à Bologne en 1530, passa en Allemagne & convoqua une Diete à Augsbourg.

L'Électeur de Saxe présenta à la Dietre la profession de foi des Prosestans : elle consistoit en deux parties, l'une contensit le dogme, & elle éroit en grande partie donforme. à la foi Catholiqué, mais elle nioit la nécessité de la confession, établissoit que l'Église n'éroit composée que d'élus, attribuois aux seules dispositions des sidéles les effots des facremens & moit la nécessité des bonnes œuvres pour le fakut.

La feconde partie étoit beaucoup plus contraire à la doctrine de l'Églife; on y exigeoir l'abolition des messes basses & des vœux monaftiques, le rétablissement de la communion sous les deux espèces; elle déclaroit que la tradition n'étoit point une régle de soi, & que toute la puissance Ecclésiastique ne consistoit qu'à prêcher & administrer: les Sacremens.

Les Théologiens Carholiques, & les Théologiens Protestans ne purent convenir sur ces articles, & la Diete se sépara.

Après le départ des Protestans l'Empereur fit un édit par lequel il défendoit de changer aucune chose dans la Messe & dans l'Adminiftration des Sacremens, & de détruite les images.

Les Protestans s'apperçurent que l'Empereur avoit résolu de les soumettre par la force des armes; ils prirent leurs mesures pour lui résister; le Landgrave de Hesse convoqua les Princes Protestans à Smalcade, où ils firent une ligue contre l'Empereur : ils écrivirent ensuite à tous les Princes Chrétiens, pour leur faire connoître les motifs qui les avoient déterminés à embrasser la réforme, en attendant qu'un Concile prononçât sur les matières de Religion qui troubloient l'Allemagne.

Luther, qui jusqu'alors avoit B b b ij

379

cru que la réforme ne devoit s'établir que par la persuation, & qu'elle ne devoir se défendre que par la parience, autorisa la ligue de Smalcade.

» Il comparoit le Pape à un : v loup enragé, contre lequel tout » le monde s'arme au premier » fignal, fans attendre l'ordre du » Magiltrat : que si rentermé dans n une enceinte le Magistrat le dé-» livre, on peut continuer à pour-» suivre cette bête séroce, & atta-» quet impunément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en dé-·· fit. Si on est sué dans cette atta-» que, avant d'avoir donné à la » bête le coup mortel, il n'y a » qu'un seul sujet de repentir » c'est de ne lui avoir pas enfoncé » le couteau dans le fein. Voilà » comme il faut traiter le Pape : - m tous ceux qui le défendent, doi-» vent aussi être traités comme » les foldats d'un chef de brigands, » fussent-ils des Rois & des Cés fars, a

Les Protestans traitèrent donc le décret de l'Empereur avec mépris, & l'on fe vit à la veille d'un guerre également dangereuse aux deux partis & funeste à l'Allemagne.

L'Empereur, menacé d'une guerre prochainetavec les Turcs, fit avec les Princes Protestans un traité. Ce trai té portoit qu'il y auroit une paix générale entre l'Empereur & tous les états de l'Empire, tant Ecclésiastiques que Laïques, jusqu'à la convocation d'un Concile général libre & Chrétien; que personne pour cause de Religion ne pourroit faire la guerre à un autre; qu'il y auroit entre tous une amitié sincère & une concorde Chrétienne; que si dans un an le Concile ne s'assembloit

pas, les Etats d'Allemagne s'affembleroient pour régler les affaires de la religion, & que l'Empereur sufpendroit tous les procès intentés pour cause de religion, par son Fiscal, & par d'autres, contre l'Electeur de Saxe & contre ses Alliés, jufqu'à la tenne d'un Concile, qui pur remédier aux maux de l'Allemagne. Le Pape consentit à indiquer un Concile; mais il vouloit que les Protestans promiffent de s'y soumettre, & que les Princes Catholiques s'engageassent à prendre la défense de l'Eglise contre ceux qui refuseroient de s'y soumettre.

Les Princes protestans refusèrent ces conditions. Clément VII mourut, & Paul III qui lui succéda, résolut d'affembler un Concile à Mantoue; mais les Protestans déclarèrent qu'ils ne se sourcestans desourcestans de sourcestans de sourcest

Le Concile, qui avoit été regardé comme le feul moyen de réunir les Protestans à l'Églife, devenoit donc impraticable.

Le Landgrave de Hesse n'oublia rien pour reconcilier les Luthériens avec les Zuingliens, qui malgré le besoin de s'unix pour se soutenir contre les armes des Princes catholiques, ne cessoient de s'attaquer.

Ce fut dans ce temps que le Landgrave profitant de son crédit dans le parti Protestant, obtint la permission d'avoir à la fois deux femmes; cer acte de condescendance de la part des Théologiens Protestans, l'attacha irrévocablement à leurs intérêts & le rendit ennemi irréconciliable de l'Église Ca-

tholique, qui n'auroit jamais toléré la poligamie.

Quelqu'importantes que fusient les affaires de la Religion, elles n'occupoient pas seules le Pape & les Princes Catholiques.

L'Empereur & le Roi de France avoient des dessens fur l'Italie, & le Pape ou les Protestans n'étoient pas inutiles pour ces projets. François premier envoya des Ambassadeurs à l'assemblée de Smalcade, pour engager les Protestans à agir de concert avec lui, relativement au lieu où le Concile devoit s'assembler.

D'ailleurs, Charles-Quint qui voyoit que le Pape ne vouloit l'engager dans la guerre contre les Proteltans que pour l'empêcher deus emparer de Milan, dissit que pour juttifier cette guorre il falloit convoquer un Concile, afin de faire voir qu'il n'avoit pris les armes qu'après avoir tenté tous les autres moyens.

Le Pape convoqua donc le Concile à Mantoue, mais le Duc de Mantoue refusa faville, & le Concile fur indiqué à Trente, de l'aveu de Charles-Quint & de François premier.

L'Empire étoit menacé d'une guerre prochaine de la part des Turcs, & l'Empereur demandoit du secours aux Princes Protestans, qui refusoient constamment d'en donner, à moins qu'on ne leur donnât des assurances d'entretenir la pair de religion, & qu'ils ne feroient point obligés d'obéir au Concile de Trente : rien ne fut capable de les faire changer de réfolution, & l'Empereur renouvela tous les traités faits avec les Protestans jusqu'à la Diete prochaine qu'il indiqua pour le mois de Janvier suivant à Ratisbonne, en 1546.

Pendant que le Concile s'affembloit, l'Électeur Palatin introduisir chez lui la communion du Calice, les prières publiques en langue vulgaire, le mariage des Prêtres, & les autres points de la réforme.

Ce fut cette même année que Luther mourut à Isleb, où il étoit allé pour terminer les différens qui s'étoient élevés entre les Comtes de Mansfeld.

Du Luthéranisme depuis la mort de Luther jusqu'à la paix religieuse. L'Empereur avoit convoqué un colloque à Ratifbonne pour essayer de terminer par la voie des conférences les disputes de religion qui troubloient l'Allemagne. Lorfqu'il artiva : à Ratifbonne, le colloque étoit déjà rompu: il s'en plaignit amèrement, & voulut que chacun proposat ce qu'il lavoit de plus propre à pacifier l'Allemagne : les Protestans demandèrent un Concile national, mais les Ambassadeurs de Mayence & de Trèves approuvèrent le Concile de Trente, & prièrent l'Empereur de le protéger.

L'Empereur profita de cette disposition & se prépara à faire la guere aux Protestans : il fe ligua avec le Pape qui lui fournit de l'argent, & lui permit de lever la moitie des revenus de l'Eglife d'Efpagne. Charles-Quint failoit pourtant publier qu'il ne faisoit point la guerre pour cause de Religion; mais l'Électeur de Saxe & le Landgrave de Hesse publièrent un manifeste pour faire voir que cette guerre étoit une guerre de Religion, & que l'Empereur n'avoit ni à se plaindre d'eux, ni aucune juste prétention contre eux.

Les Protestans se préparèrent promptement à la guerre, & mirent sur pied une armée qui ne put empêcher Charles-Quint de soumettre la haute Allemagne : l'année suivante les Protestans surent défaits & l'Électeur de Saxe sur fait prisonnier. Le Landgrave de Hesse pensa alors à faire la paix : il vint trouver l'Empereur & sur arrêté contre la parole expresse que l'Empereur lui avoit donnée.

L'Empereur leva alors de groffes fommes sur toute l'Allemagne, pour le dédommager, disoit-il, des frais de la guerre, qu'il n'avoit entreprise que pour le bien de l'Allemagne.

Le parti Protestant paroissoit abattu; il y avoit cependant encore s des villes qui réfisiont à l'Emperear, & les peuples confervoient £ tout leur attachement à la réforme : Charles-Quint lui-même avoit accordé à quelques villes la liberté de conferver la Religion Luthérienne, & Maurice de Saxe avoit traité avec bonté Mélancton & les Théologiens de Wirtemberg; il les avoit même enhortés à continuer leurs travaux. L'Empereur témoignant un grand désir de terminer les différends de Religion qui troubloient l'Allemagne, tint une Diete en 1547, dans laquelle il exigea qu'on'fe foumit au Concile de Trente; mais le Pape avoit transféré le Concilé à Boulogne, & cette translation qui n'avoit point été approuvée par les Pères, avoit arrêté toutes les opérations du Concile. 'L'Empereur demanda donc que le Pape fit continuer le Concile à Trente, & voyant qu'il feroit fort difficile de l'obtenir, il chercha d'autres moyens de pacifier l'Allemagne.

On remit à l'Empereur le foin de choisir les personnes les plus propres à composer un formulaire qui pût convenir à tous les partis; les Théologiens choisis compositent un formulaire de Religion qui fut ensuite examiné & corrigé successivement par les Protestans & par les Catholiques, auxquels on le communiquoit pour avoir leur approbation.

Ce formulaire contencit les objets que l'on devoit croire, en attendant que le Concile général eît tout à fait décidé : ce formulaire fut appelé l'interim.

L'intérim de Charles-Quint déplut aux Protestans & aux Catholiques : les États Protestans refusèrent pour la plupart de le recevoir, ou le reçurent avec tant de restrictions qu'ils l'anéantissionet.

L'Empereur trouve bien plus de difficulté dans la baffe Allemagne; la plupart des villes de Saxe refusèrent de le recevoir, & la ville de Magdebourg le rejeta d'une manière fi méprifante, qu'elle fut mife au ban de l'Empire & foutint une longue guerre, qui entretint dans la baffe Allemagne un feu qui trois ans après confuma les trophées de Charles-Quint.

Malgré le danger qu'on couroit en écrivant contre l'interim, on vit paroîste une foule d'ouvrages contre ce formulaire, de la part des Catholiques & de la part des Prorestans.

Gependant Charles-Quint n'abandonnoit point le projet de faire recevoit l'*intérim*: pour y réuffit il employa les menaces, les careffes; il força beaucoup de villes & d'États à le recevoir, mais il révolta tous les esprits.

Le Concile étoit rétabli à Trente. Charles-Quint crut qu'il pourtoit rétablir le calme; il employa tout pour obtenir que les Protestans pufsent être écoutés dans le Concile; mais les Protestans & les Évêques

-: Catholiques ne purent jamais convenir fur la manière dont les Protestans feroient admis dans l'assemblée & sur le caractère gu'ils y prendroient.

Tandis que la politique de Charles-Quint croyoit faire fervir alternativement le Pape & les Protestans à fes vues & à fes intérêts, tous les esprits se soulevèrent contre lui. Henri II profita de ces dispositions & fit un traité avec Maurice de Saxe & avec les Protestans; il entra en Lorraine, prit Toul, Metz & Verdun, tandis que Maurice de Saxe à la tête des Protestans rendoit la liberté à l'Allemagne.

Charles-Quint sentit qu'il ne pouvoit résister à tous ces ennemis; il fit sa paix avec les Protestans; il remit en liberte le Duc de Saxe & le Landgrave de Hesse. Par ce traité de paix couclu à Passaw, on convint que l'Empereur, ni aucun autre Prince', ne pourroit forcer la conf-\cdots cience ni la volonté de personne sur · la Religion, de quelque manière que ce fût. Alors on vit toutes les villes protestantes rappeler les Docteurs de la Confession d'Augsbourg; on leur rendit leurs églises, leurs écoles & l'exercice libre de leur Religion, jusqu'à ce que dans la Diete prochaine on trouvât un moyen d'éteindre pour jamais la source de ces divisions;

Enfin, trois ans après on fit à Augsbourg la paix que l'on appela La paix religieuse; & l'on en mit les articles entre les lois perpétuelles de l'Empire.

Les principaux articles font, que les Protestans jouiront de la liberté de confcience, & que ni l'un ni l'autre parti ne pourra ufer d'aucune viblence, sous prétexte de Religion. Qué les biens ecclésiastiques dont

les Protestans s'étoient saisis leur demeureroient, fans qu'on put leur sufciter aucun procès pour cela devant la Chambre de Spire : que les Évêques n'auroient aucune juridiction sur ceux de la Religion Protestante, mais qu'ils se gouverneroient eux-mêmes comme ils le trouyeroient à propos : qu'aucun Prince ne pourroit attirer à la religion les sujets d'un autre ; mais qu'il seroit permis aux sujets d'un Prince qui ne feroit pas de la même religion qu'eux, de vendre leurs biens & de sortir des terres de sa domination : que ces articles sublisteroient, jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur la Religion par des moyens légitimes.

Du Luthéranisme, depuis la paix Religieuse jusqu'à la paix de Westphalie. La dernière ligue des Protestans avoit été l'écueil de la puiffance de Charlès-Quint : le Roi de France qui s'étoit joint aux Protestans, avoit pris les trois Evêchés. L'Empereur après avoir fait sa paix avec les Protestans, mit sur pied une nombreule armée & affiègea Metz : cette entreprise fut le terme de ses prospérités; il fut obligé de lever le siège, & résolut de finir fes jours dans la retraite. Il réfigna l'Empire à Ferdinand fon frère; & mit Philippe fon fils fur le Trône d'Elpagne.

Le gouvernement dur de Philippe, l'imprudence de se Ministres, les progrès cachés de la Religion Protestante & l'établissement. de l'inquisition, soulevèrent les Pays-Bas contre ce Prince & firent de ces contrées le théâtre d'une guerre longue & cruelle, qui détacha pour toujours la Hollande de la Monarchie Espagnole, & y établit le Calyinisme.

La paix religieuse p'étouffa point

les dissensions de l'Allemagne. Cette paix ne fut pas plutôt conclue qu'on fe plaignit de part & d'autre de diverles infractions qu'on acculoit le parti contraire d'avoir faites, & il n'y avoit point de Juge qui put prononcer fur ces infractions, les deux partis le reculant réciproquement.

Les Protestans n'étoient pas plus unis entr'eux, ils s'étoient partagés entre Zuingle & Luther; la principale différence qui les divisa d'abord regardoit la présence réelle que Luther reconnoissoit, & que Zuingle nioit : le Landgrave de Hesse avoit fait inutilement tout ce qu'il avoit pu pour accorder ces différens; plusieurs d'entre les Luthériens ajoutèrent à la Confession d'Ausbourg un écrit appelé formulaire de Concorde, par lequel ils condamnoient la doctrine des Zuingliens; ils soutintent même que ces derniers n'avoient aucun droit à la liberté de conscience accordée à ceux de la Confession d'Augsbourg, parcequ'ils avoient abandonné cette confellion.

Les Princes Luthériens agisloient à la vérité avec plus de modétation, mais ils ne recevoient les Princes Zuingliens dans leurs affemblées que par manière de grâce, voulant bien qu'ils jonifient des priviléges qui, à proprement parler, ne leur appartenoient point ; on en vint enfin à chasser de part & d'autre, les Théologiens qui n'étoient pas du sentiment des Princes.

Malgré ces divisions la religion protestante faisoit du progrès en Allemagne ; les Evêques d'Alberftad & de Magdebourg l'ayant embraffée, avoient confervé leurs Evêchés, au lieu que l'Electeur de Cologne qui avoit voulu faire la même chose, avoit perdu le sien &

la dignité d'Électeur que l'Embe? reur lui avoit ôtée de sa seule antorité sans consulter les autres Electeurs : il se fit alors une union entre les Princes Calvinistes & quelques-uns des Luthériens pour s'opposer aux Catholiques qui vonloient les accabler; mais cette union ne produiut aucun effet parceque l'Electeur de Saxe mécontent de leur conduite & irrité par ses Théologiens audi bien que par les Catholiques, se persuada que les Calvinistes ne cherchoient qu'à opprimer également les Luthériens & les Catholiques.

Les Catholiques de leur côté firent une ligue à Wurtzbourg, qu'ils appelèrent la ligue catholique pour l'opposer à celle des Protestans que l'on appeloit l'union évangélique. Maximilien de Bavière, ancien ennemi de l'Électeur Palarin, en fut le chef.

Les Empereurs Ferdinand I, Maximilien II & Rodolphe II, avoient toléré les Protestans pour de grandes sommes qu'ils, en avoient tirées; ils leur avoient accordé des privilèges que Mathias voulut envain leur ôter : après les avoir obligés de se révolter & qu'ils l'eurent vaincu, il s'étoit vu contraint de confirmer de nouveau les privileges que Rodolphe II avoit accordés aux Bohemiens, & de leur laisfer l'Académie de Prague, un Tribunal de judicature en cette ville, & la liberté de bâtir des Temples, avec des Juges délégués pour la confervation de leurs priviléges.

Le nombre des Procestans augmentoit tous les jours : la Maison d'Autriche & ses allies résolurent de s'oppofer à leur accroiffement, & pour y réuffir, firent élire Roi de Bohème Ferdinand II. Ce Prince avoit beaucoup de zèle pour la religiqa

.1

gion catholique ; cependant il promit folennellement qu'il ne toucheroit point aux priviléges accordés par ses prédécesseurs aux Bohémiens, & qu'il ne se mêleroit point de l'administration du Royaumependant la vie de Mathias.

Peu de temps après, les Proteftans voulurent bârir des Temples fur les terres des Catholiques; ceuxci s'y opposèrent. Les Protestans prirent les armes, excitèrent une fédition, jetèrent par les fenêtres trois Magistrats de Prague : sur le champ toute la Bohème fut en armes, & les Protestans demandêrent du secours à leurs frères.

Mathias étant mort, Ferdinand voulut inutilement prendre l'administration de la Bohème; les Bohémiens refusèrent de le reconnoître pour leur Roi : ils le dé larèrent déchu de tous les droits qu'il pourtoit avoir sur la Bohème, puisqu'il y avoit envoyé des troupes du vivant de Mathias. On élut à fa place l'E lecteur Palatin qui accepta la Cou ronne, mais qui l'abandonna bientôt, & qui ne put même conferver fes anciens Etats Les troupes de Ferdinand ne furent pas moins heureuses contre le Duc de Brunswick. chef du même purți.

Tour plia donc fous l'autorité impériale, & l'Empereur donna un édit en 1619 qui portoit que tous les biens eccléfialtiques dont les Protestans s'étoient emparés depuis le trairé de Passaw, feroient restitués aux Catholiques.

A la faveur de ses succès l'Empereur crut pouvoir s'emparer de la mer Balrique; Walstein entra en Poméranie, déclara la guerre au Duc, sous prétexte qu'il avoit bu à la santé de l'Empereur avec de la bierre.

Tome XVI.

Gustave Adolphe, Roi de Suède, vit combien il étoit nécelfaire de s'oppofer au projet de l'Empereur, & après quelques négociations tentées inutilement & rejetées par l'Empereur avec mépris, ce Prince déclara la guerre à l'Empereur & entra en Poméranie.

La France, les Provinces Unies. l'Angleterre, l'Espagne, en un mot toute l'Europe prit part à cette guerre qui dura trente ans & qui finit par une paix générale dans laquelle les Princes & les Etats, tant Luthériens que Zuingliens ou Calvinistes obtintent le libre exercice de leur religion, du confentement unanime de l'Empereur, des Electeurs, Princes & Etats des deux religions : il fut de plus réglé que dans les affemblées ordinaires & dans la Chambre Impériale, le nombre des chefs de l'une & de l'autre religion feroit égal.

Toute l'Europe garantit l'exécution de ce traité entre les Princes Protestans & les Princes Catholiques d'Allemagne.

Le Nonce Fabiano Chigi s'y oppola detout son pouvoir, & le Pape Innocent X par une bulle déclara ces traités nuls, vains, réprouvés, frivoles, invairdes, iniques, injustes, condamnés, sans force, & que personne n'étoit tenu de les observer, encore qu'ils fussent fortifiés par un ferment; mais on n'eut pas plus d'égard à la bulle d'Innocent qu'a la protestation de son Nonce.

Du luthéranisme en France. La Faculté de Théologie condamna les erreurs de Luther presqu'à leur naitsance; mais cette censure n'étouffa pas la curiosité que l'on avoit de connoître la doctrine d'un homme qui avoit partagé l'Allemagne C c c en deux factions, & qui luttoit contre les Papes & contre la Puiffance Impériale. On lut ses ouvrages & il eut des approbateurs; car il est impossible qu'un homme qui attaque des abus, ne trouve pas des approbateurs.

Quelques Ecclésiastiques attachés à l'Évêque de Meaux avoient adopté quelques-unes des opinions de Luther; ils en firent part à quelques personnes simples & ignorantes, mais capables de s'échaufter & de communiquer leur enthousiasme : tel fur Jean le Clerc, Cardeur de laine à Meaux, lequel fut établi Ministre du perit Conventicule qui avoit adopté les opinions luthériennes. Cet homme d'un caractère violent prêcha bientôt publiquement & publia que le Pape étoit l'Antechrift : on arrêta Jean le Clerc; il fut marqué & banni du Royaume: il se retita à Metz où devenu furieux il entra dans les Eglises & brifa les images : on lui fit son procès & il fut brûlé comme un facrilège.

Les Théologiens qui avoient inftruit le Clerc, fortirent de Meaux, & quelques uns devinrent Ministres chez les réformés.

Un Gentilhomme d'Artois prit une voie plus sûre pour répandre les erreurs de Luther : il traduisit se souvrages. Les erreurs luthériennes se répandoient donc principalement parmi les personnes qui lisoient, & les Luthériens furent d'abord traités avec beaucoup de ménagement sous François I; mais le Clergé effrayé du progrès de la doctrine de Luther en France, obtint du Roi des édits très - sévères contre ceux qui seroient convaincus de luthéranisme; & tandis que François I défendoit les Protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, il faisoit brûler en France les sectateurs de Luther.

La rigueur des châtimens n'arrêta pas le progrès de l'erreur, les disciples de Luther & de Zuingle fe répandirent en France : Calvin adopta leurs principes & forma enfuite une secte nouvelle qui étoussan le luthéranisme dans le Royaume. Voyez CALVIN.

LUTHÉRANISME substantif masculin. Doctrine de l'Hérésiarque Luther. Voyez LUTHER.

Le luthéranisme a donné naisfance à un grand nombre de settes desquelles nous parlons sous les noms qui leur sont propres.

- LUTHERIE; substantif féminin. Arr, profession du Luthier. Voyez Lu-THIER.
- LUTHERIEN, ENNE, adjectif. Qui appartient à Luther, au luthéranifme. La religion luthérienne.
- LUTHÉRIEN, se dit substantivement de celui qui professe le luthéranisme.
- LUTHÉRIEN MITIGÉ, se dit de celui qui a adouci la doctrine de Luther, ou qui suit la doctrine de Luther adoucie. Melanchton est le premier des Luthériens mitigés.
- LUTHÉRIEN RELÂCHÉ, est un des noms que l'on donna à ceux qui suivirent l'interim & qui firent rrois partis différens, celui de Melanchton, celui de Pacius ou Pefeffinger, & de l'Université de Leipsick, & celui des Théologiens de Franconie.
- LUTHÉRIEN RIGIDE, se dit de celui qui soutient encore l'ancien luthéranisme de Luther & des premiers Luthériens.

Il n'y a, principalement fur la prédefination & la grâce, plus ou presque plus de Luthériens rigides,

Le chef des Luthériens rigides fut Flaccius Illyricus, le premier des quatre auteurs de l'histoire eccléfiastique divisée en Centuries, & connue sous le nom de Centuries ou Centuriateurs de Magdebourg. Il ne pouvoit souffrir que l'on apportât quelque changement à la doctrine de Luther.

- LUTHERO CALVINISTE, fe dit de celui ou celle qui foutient les opinions de Luther conjointement avec celles de Calvin, autant qu'on peut les concilier, ce qui est impossible en quelques points, surtout sur la préfence réelle.
- LUTHERO OSIANDRIEN, se dit de celui qui fait un mêlange de la doctrine de Luther & de Luc Osiander.
- LUTHERO PAPISTES, est le nom qu'on a donné aux Luthériens qui se fervoient d'excommunication contre les facramentaires.
- LUTHERO ZUINGLIEN, se dit de celui qui mêle les dogmes de Zuingle à ceux de Luther.

Les Luthero - Zuingliens eutent pour chef Martin Bucer de Scheleftadt en Alface où il naquit en 1491, & qui, de Dominicain qu'il étoit, fe fit par une double apostasse, comme disent les Catholiques, Luthéro-zuinglien.

Les Luthero - Zuingliens firent moins un mélange de la doctrine de Luther & de Zuingle, qu'une fociété de Luthériens & de Zuingliens qui se toléroient mutuellement & qui convinrent ensemble de souffrir les dogmes les uns des autres.

LUTHIER; substantif masculin. Ouvrier qui fait des luths & autres instrumens à cordes, comme violons, violoncelles, basses, dessus de violes, & c. Les Luthiers de Paris qu'on appelle aussi Faiseurs d'instrumens de musique, ne furent réunis en corps de jurande que sous le Règne de Henri IV en 1599.

Les lettres-patentes pour la création de ce nouveau corps de jurande, qui n'avoient d'abord été enregiftrées qu'au Châtelet, le furent longtemps après au Parlement par arrêt du 6 Septembre 1680.

Par ces statuts nul ne peut tenir boatique qu'il n'ait été reçu par les deux Jurés en charge, qu'il n'ait fait chef-d'œuvre ou expérience suivant sa qualité, & qu'il n'ait fait preuve de son apprentissage, desquelles obligations ne sont pas exempts les privilégiés pourvus par lettres de maîtrise du Roi & des Princes ou Princesses.

Les Jurés ne peuvent être que deux ans en charge ; l'apprentiss est de six années, dont sont exempts les fils de Maîtres aussi bien que du chef-d'œuvre.

Un Maître ne peut avoir plus d'un apprenti à la fois; il en peut cependant commencer un second, les guatre premières années du premier étant finies.

Un Maître ne peut avoir plus d'une boutique.

La veuve peut exercer à l'aide d'un compagnon apprenti de Paris. 11 y a actuellement à Paris environ cinquante Maîtres de cette Communauté.

LUTIN ; fubstantif masculin. Lamia. Le peuple désigne ainsi un prétendu démon familier qu'on suppose faire du bruit dans les maisons : c'est ce qu'on appelle autrement esprit follet. Les lutins sont des êtres imaginaires.

On dit proverbialement d'un jeune onfant qui fait continuelle₃ C c c ij ment du bruit, que c'est un lutin, un vrai lutin, qu'il fait le lutin. Et l'on dit d'un homme agissant qui donne très-peu de temps au sommeil, qu'il ne dort non plus qu'un lutin.

La première fyllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier ; mais celle - ci est longue au pluriel.

- LUTINE, ÉE; participe passif. Voyez LUTINER.
- LUTINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tourmenter quelqu'un comme feroit un lutin. Il lutine sa sœur continuellement. Il ne se dit que dans le discours familier.
- LUTINER, est aussi verbe neutre. Il ne fuit que lutiner.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

- LUTKENBOÙRG; petite ville d'Allemagne, dans la Wagrie, près de la mer Baltique. Elle appartient au Roi de Dannemarck
- LUTRIN; substantif masculin. Pluteus. Pupitte élevé dans le chœur d'une Église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office. Il chantoit au lutrin. Despréaux a fait un poëme intitulé le Lutrin.

La première fyllabe eff brève, & la feconde moyenne au fingulier; mais celle – ci eft longue au pluriel.

LUTTE ; substantif féminin. Paleftra. Sorte d'exercice, de combat où l'on se prend corps à corps pour se terrasser l'un l'autre.

La lutte étoit autrefois un des principaux exercices des Grecs. Dans les commencemens, les hommes les plus robustes & de la taille la plus avantageuse, étoient prefque sûrs d'y vaincre, & l'on ne connoissoit point encore la supériorité que pouvoit donner dans cette espèce de combar beaucoup de souplesse de dextérité jointes à une force médiocre.

La lutte confidérée dans cette première fimplicité, peut paffer pour un des plus anciens exercices ou des premières manières de fe battre; car il est à croire que les hommes devenus ennemis les uns des autres, ont commencé par se colleter & s'attaquer à coups de poings avant de mettre en œuvre des armes plus offensives. Telle étoit la lutte dans les fiècles héroiques & fabuleux de la Grèce, dans ces temps féconds en hommes féroces qui n'avoient d'autres lois que celles du prus fort.

On reconnoît à ce portrait ces fameux scélérats qui infestoient par leurs brigandages les provinces de la Grèce, & dont quelques-uns contraignoient les Voyageurs à lutter contr'eux, malgré l'inégalité de leurs forces, & les moient après les avoir vaincus. Hercule & Thésée travaillèrent successivement à purger la terre de ces monstres, employant d'ordinaire pour les vaincre & pour les punir, les mêmes moyens dont ces barbares s'étoient fervis pour immoler tant de victimes à leur cruauté. C'est ainsi que ces deux Héros vainquirent à la lutte Antée & Cercyon, inventeurs de ce combat, felon Platon, & auxquels il en coûta la vie pour avoir ofé se mesurer contre de fi redoutables adversaires.

đ

Thélée fut le premier, au rapport de Paulanias, qui joignit l'adreffe à la force dans la lutte, sc qui établit des écoles publiques ap-

pelées Palestres, où des Maîtres l'enseignoient aux jeunes gens. Comme cet exercice fit partie des jeux isthmiques rétablis par ce Héros, & qu'il fut admis dans presque tous ceux que l'on célébroit en Grèce & ailleurs, les athlètes n'oublièrent rien pour s'y remare habiles; & le défir de temporter les prix les rendit ingénieux à imaginer de nouvelles ruses & de nouveaux mouvemens qui en perfectionnant la lutte, les missent en état de s'y diftinguer. Ce n'est donc que depuis Thélée que la lutte qui avoit *èté* julqu'alors un exercice informe, fut réduite en art & se trouva dans tout son lustre.

Les frictions & les onctions si communes dans les Gymnases, parurent être dans l'art athlérique des préparatifs admirables pour ce combat en particulier. Comme il est question dans la lutte de faire valoir toute la force & toute la souplesse des membres, on eut recours aux moyens les plus efficaces pour réunir ces deux qualités.

Lorfque les lutteurs étoient préparés, ils en venoient aux mains. On les apparioit deux à deux & il fe faifoit quelquefois plusieurs luttes en même temps. A Sparte les perfonnes de différent fexe luttoient les unes contre les autres ; & l'on prétend que la même chose sepratiquoit dans l'île de Chio.

Le but qu'on fe proposoit dans la lutte où l'on combatoit de pied ferme, étoit de renverser son adversaire. Lorsque l'athlète terrassé enfanoit dans sa chûte son antagifisste, soit par adresse (oit autrement, le combat recommençoit de nouveau, & ils luttoient couchés sur le sable, se roulant l'un

fur l'autre & s'entrelaçant en mille façons, jusqu'à ce que l'un des deux gagnant le desse, contraignît son adversaire à demander quartier & à se confesser vaincu.

Il y avoit encore une autre espèce delutte.oùles athlètes n'employoient que l'extrémité de leurs mains sans le prendre au corps. Ainfi cet exercice confistoit à le croifer les doigts en se les serrant fortement, à se pousser en joignant les paumes des mains, à se tordre les poignets & les jointures des bras, sans seconder ces divers efforts par le secours d'aucun autre membre, & la victoire demeuroit à celui qui obligeoit son concurrent à demander quartier.

Les prix qu'on propoloit aux lutteurs dans les jeux publics, ne leur étoient accordés qu'à certaines conditions. Il falloit combattre trois fois de luite & terrasser au moins deux fois son antagoniste pour êcre digne de la palme. Un lutteur pouvoit donc sans honte être renversé une fois; mais il ne le pouvoit être une sois fans perdre l'espérance de la victoite.

Entre les fameux athlètes qui furent plufieurs fois couronnés aux jeux de la Grèce, l'histoire a immortalisé les noms de Milon, de Chilon, de Polydamas & de Théagène.

On dit figurément & familièrement, emporter quelque chose de haute lutte; pour dire, venir à bour de quelque chose par l'autorité, par la force. Et l'on dit dans le même sens, faire quelque chose de haute lutte.

La première syllabe est brève.

LUTTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se con-



jugue comme CHANTER. Lucid certare. Il se dit de deux personnes qui se prennent corps à corps pour se terrasser l'une l'autre. Ne luttez pas contre lui, il est plus fort que yous.

On dit figurément, lutter contre la tempête, contre les vents, contre les flots. Lutter contre la fortune, contre la mort, &c. pour dire, faire effort pour furmonter la tempête, les vents, la mauvaise fortune, se défendre contre la mort, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde longue, ou brève. Voyez VERBE.

- LUTTER ; petite ville d'Allemagne, au Duché de Brunfwich - Wolfen-
- buttel, à quatre lieues, nord-oueft, de Goslar. Les Impériaux y défirent Christian IV, Roi de Dannemarck, en 1626.
- LUTTERBERG; bourg d'Allemagne, dans l'Électorat d'Hanovre, affez près d'Oftenrode.
- LUTTERWORTH; bourg d'Angleterre, dans le comté de Leicester, fur les frontières de celui de Warwicch. C'est là où étoit Curé & où mourut en 1384 le fameux Jean Wiclef dont le cadavre fut condamné par le Concile de Constance, à être déterré & brûlé.
- LUTTEUR; substantif masculin Luctator. Qui combat à la lutte. Il y avoit des combats de Lutteurs aux jeux olympiques, & le Lacédémonien Hiposshène y reçut la première couronne.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

LUTTI; (Benoît) nom d'un Peintre né à Florence en 1666, & mort à Rome en 1724. Il fut élève de Dominique Gabiani, & fe rendit en peu de temps supérieur à son maître. Lutti s'attacha surtout au co-

loris: la partie la plus séduisante & la plus généralement goûtée. Il a fait un grand nombre de tableaux de chevalet qui l'ont fait connoître dans presque toutes les Cours de l'Europe. L'Empereur le fit Chevalier, & l'Electeur de Mayence accompagna ses lettres patentes d'une croix enrichie de diamans. Le pinceau de Lutti est frais & vigoureux; il mettoit beaucoup d'harmonie dans 'ses couleurs & donnoit une belle expression à ses figures. On lui reproche de n'êtte pas toujours correct. Le miracle de Saint Pie qu'il a peint dans le palais Albani à Rome, pafie pour son chetd'œuvre.

- LUTZEL; Abbaye régulière de France, dans le Sundgaw, à cinq lieues, fud-ouest, de Bâle. Elle est de l'Ordre de Cîteaux, & jouit d'environ 25 mille liv. de rente.
- LUTZELSTEIN; petite ville de France, dans la basse Alface, à deux lieues, nord-nord-est, de Phaltzbourg. C'est le chef-lieu d'une principauté de même nom, dont le domaine utile appartient à la maison de Birkenfeldt & à celle de Sultzbach.
- LUTZEN; petite ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, fur l'Elster, à cinq lieues, ouest, de Leipsick. Elle est fameuse par la bataille de 1632 où le Roi de Suède, Gustave Adolphe, fut tué entre les bras de la victoire.
- LUVAS ; fubstantif masculin. C'est le nom qu'on donne aux chefs militaires de la Nation des Galles. Leur autorité ne dure que huit ans. Voyez GALLES.
- LUXAN; il y a à la Chine de villes de ce nom; l'une dans la province de Honan, au département de Juning; & l'autre dans la province



de Suchuen, au département d'Yacheu.

LUXATION; substantif féminin & terme de Chirurgie. Luxatio. Déboîtement des os hors de leur jointure, hors de leur affiette naturelle.

On distingue plusieurs fortes de luxations dont les différences se rirent de la différente articulation des os, du lieu que l'os occupe étant luxé, des causes capables de le luxer, du temps qu'il y a qu'il est luxé, & enfin des maladies & accidens qui accompagnent la luxation. Les unes arrivent aux os joints par genou; d'autres aux os joints par charnière, & à cette espèce de luxation, on ajoute les écartemens des futures, le déplacement des dents & la séparation des os joints par cartilage. Suivant le lieu que l'os occupe, la luxation est complette quand l'os est tout à fait sorti de sa cavité; elle est incomplette lorsqu'il eft encore fur le bord, ou bien s'il ya plusieurs têtes & cavités, que l'une des têtes se loge dans la cavité voifine; elle eft interne quand un os fe luxe en-dedans; externe quand il se jette en-dehors ; *supérieure* quand il se déplace en haut, inférieure quand il tombe en bas.

Quant aux causes, les unes sont internes, les autres sont externes, Les luxations de cause interne arrivent ou par la convultion des mufcles, le relâchement des ligamens, ou par la paralisie aidée de la pefanteur du corps ou du membre seulement; ou par les sérosités qui affoibissent les ligamens; ou par la finovie qui chasse la tête de l'os hots de sa cavité; ou par le gonflement de l'os même, ainsi qu'on le voit arriver aux rachitiques, dans ceux qui habitent les marécages, dans ceux qui travaillent fur le plomb ou fur le mercure: relativement aux maladies & accidens qui accompagnent les luxations, elles font *fimples* quand elles ne font accompagnées d'aucune maladie fâcheufe ni d'aucun accident; compofées quand il y a plufieurs os luxés; compliquées quand elles font accompagnées d'aposthèmes, de fracture, d'ulcère, de plaie, de fièvre, d'infomnie, de convulsions, de paralisie, & c. Les causes externes font les efforts, les coups, les chûtes, & c.

Toutes les luxations ne font pas également dangereuses. Celles des charnières le sont plus que celles des genoux; la complètte plus que l'incomplette; celle qui arrive de cause interne se guérit plus difficilement que celle de cause externe; les vieilles font plus difficiles à réduire que les récentes; & celles qui sont accompagnées de fracture, d'anchilose, d'aposthème, de plaie, d'ulcère, sont plus dangereuses que toutes les autres, parce que chacune de ces indispositions demande une cure particulière, laquelle est elle-même rendue difficile par la luxation qu'elle accompagne.

La cure des luxations indique trois choses; 1°. réduire la luxation; 2°. la maintenir dans la réduction; 3°. corriger les accidens présents & prévenir ceux qui peuvent arriver.

Au reste, chaque espèce de luxation exige des attentions diversifiées & des procédés particuliers qu'il faut voir dans les livres de l'art. Ambroise Paré parm lies anciens, & M. Petit parmi les modernes, dans son traité des maladies des os, sont les plus grands Maîtres

391 11⁻ le

que l'on puisse consulter sur cette matière.

LUXE; substantif masculin Luxus. Ce mot très - difficile à définir à cause de la multitude des rapports sous les en peut le considérer, se prend communément pour une somptuosité excessive, soit dans les habits, soit dans les meubles, soit dans les tables, &c.

Le luxe, remarque M. de Mon tesquieu, est toujours en proportion avec l'inégalité des fortunes. Si dans un État les richesses font également partagés, il n'y aura point de luxe; car il n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres.

Pour que les richesser restent également partagées, il faut que la loi ne donne à chacun que le néceffaire physique. Si l'on a au - delà, les uns dépenseront, les autres acquerront, & l'inégalité s'établira.

Supposant le nécessire physique égal à une somme donnée, le *luxe* de ceux qui n'auront que le nécesfaire, sera égal à zero; celui qui aura le double, aura un luxe égal à un; celui qui aura le double du bien de ce dernier, aura un luxe égal à trois; quand on aura encore le double, on aura un luxe égal à sept: de forte que le bien du particulier qui fuit étant toujours supposé double de celui du précédent, le luxe croîtra du double plus une unité dans cette progression o, I, 3,7, I5, 31, 63, 127.

Dans la République de Platon, le *luxe* auroit pu fe calculer au juste; il y avoit quatre fortes de cens établis. Le premier étoit précisément le terme où finissoit la pauvreté; le fecond étoit double; le troissème tviple; le quatrième quadruple du premier. Dans le premier cens le luxe étoit égal à zéro; il étoit égal à un dans le fecond; à deux dans le troifième; à trois dans le quatriè-"me; & il fuivoit ainfi la proportion arithmétique.

En confidérant le luxe des divers peuples, les uns à l'égard des autres, il est dans chaque état en raison composée de l'inégalité des fortunes qui est entre les citoyens, & de l'inégalité des richesses des divers États. En Pologne par exemple, les fortunes sont d'une inégalité extrême; mais la pauvreté du total empêche qu'il n'y ait autant de *luxe* que dans un État plus riche.

Le luxe est encore en proportion avec la grandeur des villes & furtout de la capitale; en forte qu'ilest en raison composée des richesses de l'État, de l'inégalité des fortunes des particuliers, & du nombre d'hommes qu'on assemble dans de certains lieux.

Plus il y a d'hommes ensemble, plus ils sont vains & sentent naître en eux l'envie de fe signaler parde petites choses : s'ils font en fi grand nombre que la plupart soient inconnus les uns aux autres, l'envie de se distinguer redouble, parcequ'il y a plus d'espérance de réuffir. Le luxe donne cette espérance; chacun prend les marques de la condition qui précède la fienne ; mais à force de vouloir se distinguer, tout devient égal & on ne se distingue plus : comme tout le monde veut se faire regarder, on ne remarque personne. Voilà des faits.

Quant à la question si souvent agitée, si le luxe est utile ou nuisible aux États, s'il faut le censuter qu en faire l'apologie, elle est de

Digitized by Google

de nature à ne pas trouver la décifion fans difficulté.

Les apologistes du *luxe* ont dit qu'il contribuoit à la population, qu'il enrichisso i les États, qu'il facilitoit la circulation des monnoies, qu'il adoucisso i les mœurs & répandoit les vertus privées, qu'il favorisoit les progrès des sciences & des arts, qu'il augmentoit la puissance des nations & le bonheur des citoyens, & c.

Les cenfeurs du *luxe* difent de leur côté, qu'il n'y a jamais de *luxe* fans une extrême inégalité dans les richeffes, c'eft-à-dire, fans que le peuple foit dans la misère, & un petit nombre d'hommes dans l'opulence; que le *luxe* fait factifier les arts utiles aux agréables, & qu'il ruine les campagnes en raffemblant les hommes dans les villes; qu'il contribue à la dépopulation; qu'il amollit le courage; qu'il éteint les fentimens d'honneur & d'amour de la Patrie, & qu'enfin il renverfeles Empires.

Ceux-ci & ceux-là fortifient leurs prétentions par des exemples tirés de l'histoire ancienne & moderne.

Quelques autres plus philosophes peut-être, condamnent les abus qu'on peut faire du luxe, fans croire que par lui-même il puisse être un mal. Ainfi il y a abus dans le luxe, lorsque les particuliers facrifient à leur faste, à leur commodité, à leur fantaisse, leurs devoirs ou les intérêts de leurs concitoyens; mais les particuliers ne sont conduits à cet excès que par quelques défauts dans la constitution de l'Etat, ou par quelques fautes dans l'administration. Il n'importe à cet égard que les Nations soient riches ou pauvres, éclairées ou barbares, quand on n'entretien-Tome XVI.

dra point chez elles l'amour de la Patrie & les passions utiles, les mœurs y seront dépravées, & le luxe y prendra le caractère des mœurs : il y aura dans le peuple toiblesse, paresse, langueur, découragement. L'Empire de Maroc n'est ni policé , ni éclairé, ni riche ; & quelques fanatiques stipendićs par l'Empereur, en opprimant le peuple en fon nom & pour eux, on fait de ce peuple un vil troupeau d'esclaves. Sous les règnes foibles & pleins d'abus de Philippe III, Philippe IV & Charles II, les Efpagnols étoient ignorans & pauvres, fans force de mœurs, comme fans industrie ; ils n'avoient confervé de vertus que celles que la religion doit donner, & il y avoit jusques dans leurs armées un luxe sans goût & une extrême misère. Dans les pays où règne un *luxe* groffier, fans att & sans lumières, les traitemens injustes & durs que le plus foible essuie partout du plus fort, sont plus atroces. On fait quelles ont été les horreurs du Gouvernement féodal, & quel fut dans ce temps le luxe des Seigneurs. Aux bords de l'Orénoque les mères sont remplies de joie quand elles peuvent en fecret nover ou empoisonner leurs jeunes filles, pour les dérober aux travauz auxquels les condamnent la paresse féroce & le luxe sauvage de leursépoux.

Un petit Émir, un Nabab & leurs principaux Officiers écrafent le peuple pour entretenir des ferrails nombreux : un petit Souverain d'Allemagne ruine l'agriculture par la quantité de gibier qu'il entretient dans fes États. Une femme fauvage vend fes enfans pour acheter quelques ornemens & de l'eau de vie. Chez les peuples policés une D d d

mère tient ce qu'on appelle un grand état & laisse senfans fans patrimoine. En Europe un jeune Seigneur oublie les devoirs de son état, & se livre à nos goûts polis & à nos arts. En Afrique un jeune Prince Nègre passe les jours à danfer. Voilà ce qu'est le suxe dans des pays où les mœurs s'altèrent ; mais il prend le caractère des Nations, il ne le fait pas, tantôt efféminé comme elle, & tantôt cruel & barbare. On peut croire cependant que pour les peuples il vaut encore mieux obéir à des Epicuriens frivoles qu'à des sauvages guerriers, & nourrir le luxe des fripons voluptueux & éclairés, que celui des voleurs héroïques & ignorans.

Puisque le désir de s'enrichir & celui de jouir de ser riches, font dans la nature humaine dès qu'elle est en société; puisque ces désirs soutiennent, enrichissent, vivisient toutes les grandes sociétés; puisque le laxe est un bien, & que par lui-même il ne fait aucun mal, il ne faut donc ni comme Philosophe ni comme Souverain, attaquer le luxe en lui-même.

Le Souverain corrigera les abus qu'on peut en faire, & l'excès où il peut être parvenu, quand il réformera dans l'administration ou dans la conftitution, les fautes ou les défauts qui ont amené cet excès ou ces abus.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

- LUXE, EE; participe passif. Voyez LUXER.
- LUXEMBOURG ; ville des Pays-Bas Autrichiens, capitale du Duché de même nom, fituée à dix lieues, fud-oueft, de Trêves, & à 12 lieues, nord-oueft, de Metz, fous le 23^e degré, 42 minutes de lon-

gitude, & le 49^e, 40 minutes de latitude. Elle fut prise par les François en 1542 & 1543. Ils la bloquèrent en 1682, & la bombardèrent en 1683 : Louis XIV la prit en 1684, & en augmenta tellement les fortifications, qu'elle est devenue une des plus fortes places de l'Europe. Elle fut rendue à l'Espagne en 1697 par le traité de Ryfwick. Les François en prirent de nouveau possession en 1701; mais elle fut cédée à la Maison d'Autriche par la paix d'Utrecht. Elle est divisée en ville haute & en ville basse par la rivière d'Else; la haute ou ancienne ville est fur une hauteur presque environnée de rochers; la neuve ou balle est dans la plaine.

Le duché de Luxembourg est une des 17 provinces des Pays-Bas, située entre l'Évêché de Liége, l'Électeur de Trêves, la Lorraine & la Champagne. Elle appartient pour la plus grande partie à la Maison d'Autriche, & pour l'autre à la France, par le traité des Pyrénées : Thionville est la capitale du Luxembourg François. Il est du Gouvernement militaire de Metz & de Verdun, & pour la Justiee, du parlement de Metz.

Le comté de Luxembourg fut érigéen duché par l'Empereur Charles IV dont le règnea commencé en 1346. On a trouvé dans cette province bien des vestiges d'antiquités romaines, fimulacres de faux Dieux, médailles & infcriptions.

LUXEMBOURG; (François Henri de Montmorenci Duc de) nom d'un fameux guerrier né en 1628. Il étoit fils posthume du fameux Bouteville qui eut la tête tranchée fous Louis XIII pour s'être battu en duel. Il se trouva à la bataille

de Rocroi en 1643, fous le Grand Condé dont il fut l'élève, & qu'il suivit dans sa bonne & sa mauvaise fortune. Le jeune guerrier avoit | dans le caractère plusieurs traits du héros qu'il avoit pris pour modèle, un génie ardent; une exécution prompte, un coup d'œil juste, un esprit avide de connoissances. On vit briller en lui ces différentes qualités à la conquête de la Franchecomté en 1668 pù il servit en qualité de Lieutenant - Général. La guerre ayant recommence en 1692, il commanda en chef pendant la tameuse campagne de Hollande, prit Grool, Deventer, Coeworden, Swol, Campen, & c. & défit les armées des Etats près de Bodegrave & de Woerden. Les hiftoriens Hollandois prétendent que le Général françois partant pour cette dernière expédition, avoit dit à fes troupes: » allez mes enfans, pil-» lez, tuez, violez, & s'il y a » quelque chose de plus effrayant, » ne manquez pas de le faire, afin » que je voie que je ne me suis » pas trompé en vous choisifiant » comme les plus braves des hom-» mes, & les plus propres à pouf-» fer les ennemis avec vigueur.» On ne fait pas si le Général françois tint en effet ce discours barbare; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les soldats mirent le feu à Bodegrave, & se livrèrent, à la lueur des flammes, à la débauche & à la cruauté. Ce fut alors que Luxembourg fit cette belle retraite si vantée par les ennemis mêmes. Il palla au travers de l'armée ennemie composée de soixante & dix mille hommes, quoiqu'il n'en eût que vingt mille. Louis XIV ayant fait une nouvelle expédition dans la Franche - Comté, Luxembourg

395

l'y suivit. Il se trouva ensuite à la bataille de Sénef, obligea le Prince d'Orange à lever le siège de Charleroi, se signala dans les campagnes suivantes, & obtint le bâton de Maréchal de France en 4675. Il commanda une partie de l'armée françoise après la mort de Turenne, & ne fit pas d'abord des chofes dignes de sa réputation. Le Grand Condé, quoique fon ami, ne put s'empêcher de dire, Luxembourg fait mieux l'éloge de Turenne que Mascaron & Flechier. Il laista prendre la ville de Philipsbourg à ses yeux par le Duc de Lorraine, & essaya en vain de la fecourir avec une armée de cinquante mille hommes. Il fut plus heureux en combattant le Prince d'Orange. Ce Prince ayant attaqué le Général françois qui ne s'y attendoit point à Saint-Denis, près de Mons, cette surprise n'empêcha pas le Maréchal de Luxembourg de disputer la victoire avec beaucoup de valeur. Dans la seconde guerre que Louis XIV foutint contre les puissances de l'Europe réunies en 1690, Luxembourg nommé Général de l'armée de Flandres, gagna la fameuie bataille de Fleurus, & la victoire fut d'autant plus glorieuse pour lui, que de l'aveu de tous les officiers, elle fut due à la supériorité du génie que le Général françois avoit sur le Prince de Valdeck, alors Général de l'armée des Alliés. Cette victoire fut suivie de celle de Leuse remportée l'année fuivante 1691, & de celle de Steinkerque, journée célèbre par le mélange d'artifice & de valeur qui la distingua des autres batailles. Le Matéchal de Luxembourg avoit un espion auprès du Roi Guillaume, on le découvre & on l'oblige à don. Ddd ij

ner un faux avis au Général francois.Sur cet avis Luxembourg prend des mesures qui devoient le faire battre. Son armée endormie est attaquée à la pointe du jour; une brigade est déjà mile en fuite & le Général le sait à peine; mais dès qu'il l'apprend il répare tout par des manœuvres aussi hardies que favantes. Ses envieux cherchèrent à diminder la gloire de cette journée auprès de Louis XIV, en répérant à tout propos qu'il s'étoit Laisse tromper ; & qu'auroit-il fait de plus, répondit ce Monarque, s'il n'avoit pas été furpris ? Luxembourg avec les mêmes troupes furprifes & victorieules à Steinkerque, battir le Roi Guillaume à Nerwinde en 1693. Peu de journées furent plus meartr ères & plus glorieules : il y eut environ vingt mille morts, douze mille des Allies & huit mille François. C'est à cette occasion qu'on dit qu'il falloit chanter plus de De profundis que de Te Deum. La Cathédrale de Paris fut remplie de drapeaux ennemis. Luxembourg s'y étant rendu peu de temps après avec le Prince de Conti pour une cérémonie, ce Prince dit en écartant la foule qui embarrassoit la porte : Messieurs, laissez passer le Tapissier de Notre-dame. Le Maréchal de Luxembourg termina fa glorieuse carrière par la longue marche qu'il fit en présence des ennemis depuis Vignamont jusqu'à l'Escaut près de Tournai. Il mousut l'année d'après en 1695 à 67 _ ans, regretté comme le plus grand Général qu'eut alors la France. Sa mort fut le terme des victoires de Louis XIV, & les soldats dont il. étoit le père & qui se croyoient invincibles fous lui, n'eurent plus, ce semble, le même courage. Le

Maréchal de Luxembourg avoit plus les qualités d'un Héros que d'un lage, plongé dans les intrigues des temmes, toujours amoureur, & même souventaimé, quoique contrefait & d'un visage peu agréable; le Prince d'Orange disoit, ne battrai-je jamais ce bossu-là ? Comment sait-il que je *fuis boffu*, dit Luxembourg, lorfqu'on lui rapporta ce mot, *il ne* m'a jamais vu par derrière. Ses liaisons avec certaines femmes le tirent accufer d'avoir trempé en 1680, dans l'horrible fecret des poisons. Cette imputation le fit mettre à la Bastille d'où il ne fortit que quatorze mois après.

- LUXER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Luxare. Terme de Chirurgie. Faire sortir un os de la place où il doit être naturellement. Cette chûte lui a luxé l'humerus.
- LUXEUIL; ville de France, en Franche-Comté, fur la rivière de Breuchin, à fix lieues, nord-eft, de Vefoul. Il y a une riche Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle eft en commende & vaut au Titulaire environ vingt - cinq mille liv. de rente.
- LUXURE; fubstantif féminin. Impudicicia. Incontinence, lubricité. La luxure est un des sept péchés capitaux. Ce mot n'est guère usité dans le discours ordinaire.

La première fyllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

LUXURIEUX, EUSE; adjectif. Libidinosus. Lascif, qui est adonné à l'impureté, qui peut induire à la lubricité. Une semme luxurieuse. Des regards luxurieux.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la

- cinquième du féminin très-brève LUZARA; ville d'Italie fur les frontières des duchés de Mantoue & de Guastalla, vers l'embouchure de la rivière de Crostolo, dans le Pô. Elle est remarquable par la victoire que les Espagnols y remportèrent fur le Prince Eugène le 15 Août 1702.
- LUZARCHES; petite ville de l'île de France, à sept lieues, nord-est, de Paris.
- LUZECH; perite ville de France, en Quercy, fur le Lot, environ à deux lieues, ouest-nord-ouest, de Cahors.
- LUZERNE; substantif féminin. Medica. Plante dont on diffingue plufieurs espèces. Celle qu'on cultive pour le bétail, & qu'on appelle quelquefois trèfle ou foin de Bourgogne, produit de groffes racines qui pivotent profondément en terre, & qui sont très - vivaces. Ces racines donnent naissance à une tête, d'où partent plusieurs tiges hautes de deux pieds & demi ou trois pieds, & qui deviennent plus ou moins groffes & nombreuses, suivant la nature du terrain. Les rameaux foutiennent plusieurs feuilles composées de trois folioles difposées en trèfle. Vers le sommet des épis paroissent des fleurs légumineuses, violettes ou purpurines auxquelles succèdent des siliques qui contiennent des semences de la figure d'un rein: toute la plante a un léger goût de cresson.

La luzerne est une de ces plantes avec lesquelles on peut former des prairies artificielles, d'une grande utilité par l'abondance de la nourriture qu'elles fournissent aux bestiaux.

On doit la semer dans une terre bien préparée par les labours, & 397

bien hersée, pour la débarraffer de toutes les herbes étrangères qui pourroient lui nuire. Les lieux dans lesquels elle se plaît davantage, iont les terrains gras, légers, & qui ont beaucoup de fonds : elle ne réussit pas dans les terres sèches & arides. Dans les Provinces méridionales du Royaume, on peut semer la luzerne en automne, parceque, comme-on n'y a point à craindre de grandes gelées d'hiver, cette plante profite de l'humidité de cette saison pour étendre ses racines; mais dans nos Provinces, il vaur mieux ne la femer que dans le mois de Mars. On répand une livre de graine de luzerne par perche carrée, la perche étant de vingt deux pieds de longueur. On mêle la semence de luzerne avec moitié de semence d'avoine; lorsque l'avoine qu'on a semée avec la luzerne est parvenue à maturité, on la fauche tout près de terre : les pieds de luzerne que l'on coupe en même temps, ne manquent pas de repousser. Si néanmoins la saison avoit été assez favorable pour que l'avoine pût étouffer la luzerne, il faudroit la faire couper encore verte, & la faire consommer tout de suite par le bétail; car il est plus à propos de sacrifier la récolte de ce grain, que de risquer de perdre la luzerne nouvellement semée. Ce n'est qu'à la feconde & même à la troisième année, qu'on peut avoir une ample moisson de luzerne; c'est alors qu'elle a toute sa hauteur ! on peut la faucher dans nos Provinces méridionales jusqu'à six sois. La première année, on ne doit la faucher qu'une fois, & deux fois dans la. feçonde.

Comme le suc de cette herbe est visqueux, elle se dessèche difficile-

Digitized by GOOGLE

ment. Lorsqu'il fait très-chaud, il ne faut pas attendre que l'herbe soit tout à fait sèche pour l'enlever, parceque la plus grande partie des feuilles se détacheroit & resteroit fur le champ. Une excellente méthode, est de mettre la luzerne, avant qu'elle soit entièrement sèche, dans le grenier par couches alternatives avec la paille; celle-ci empêche la luzerne de s'échauffer, & contracte un parfum si agréable, que les chevaux sont fort friands de ce mélange de paille & de luzerne. Lorsqu'on veut recueillir la graine, on coupe légèrement, avec des faucilles, les fommets des tiges, lorsqu'ils sont mûrs & charges de graines; on les étend fur un drap pour lécher, & on fauche enfuite l'herbe dont on a coupé les tiges. Un champ de luzerne dure julqu'à huit à neuf ans.

La luzerne engraisse en fort peu de temps les bastiaux; mais on doit y mêler moitié de paille. Ce fourage, encore verd & coupé avant la fleur, a rétabli de jeunes chevaux qui maigrissioner, fans qu'on en sût la cause; les vaches qui en sont nourries, donnent quantité d'excellent lait. Quelques personnes sont parvenues à supprimer l'avoine à leurs chevaux, en leur donnant de la luzerne hachée en place de la ration d'avoine.

Dans certaines années, on voit fe multiplier dans les luzernes, des chenilles noires, qui en font périr l'herbe. Aufli-tôt qu'on s'en appercoit, il faut couper les luzernes. Par ce moyen, on fait périr les chenilles, & l'herbe qui repousse enfuite ne fe trouve pas endommagée.

LUZERNIÈRE; substantif féminin, Terre semée en lazerne, Il y 4 beaucoup de luzernières autour de Paris.

- LUZILLY; bourg de France en Touraine, entre l'Indre & le Cher, à trois lieues, fud fud-est, d'Amboise.
- LUZIN; substantif masculin & terme de Marine. Cordage propre à faire des enfléchures.
- LUZY; petite ville de France en Nivernois, à cinq lieues, fud-oueft, d'Autun.
- LUZZI; bourg d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près de la rivière de Craté.
- LY; fubstantif masculin. Nom d'une mesure itinéraire de la Chine. Il faur dix lys pour faire une de nos lieues.
- Lr, est auffi le nom d'une ville de la Chine, dans la province de Pékin, au département de Paoting, feconde métropole de cette province.
- LYBAS; nom d'un Grec, qui fut du nombre des Compagnons d'Ulysse. La flotte ayant été jetée par une tempête sur les côtes d'Italie, Lybas insulta une jeune fille de Témesse, que les habitans de cette ville vengèrent en tuant le Grec : mais bientôt les Témessiens furent affligés d'une foule de maux. Ils pensoient à abandonner entièrement leur ville, quand l'oracle d'Apollon leur confeilla d'appaiser les mânes de Lybas, en lui faisant bâtir un temple, & en lui facrifiant tous les ans une jeune fille. Ils obéirent à l'Oracle, & Témesse n'éprouva plus de calamités. Quelques années après, un brave Athlète, nommé Euthyme, s'étant trouvé à Témesse dans le temps qu'on alloit faire le sactifice annuel d'une jeune fille, il entreptit de la délivrer, & de combatte le Génie de Lybas. Le Spectre parut,

en vint aux mains avec l'Athlère, fut vaincu, & de rage alla se précipiter dans la mer. Les Témessiens rendirent de grands honneurs à *Euthyme*, lequel épousa la jeune fille qui devoit être immolée.

LYBIE. Voyez LIBYE.

- LYCANTHROPE; substantif mafculin. Lycanchropus. 11 fe dit d'un homme qui a l'imagination blessée, & qui croit quelquefois être loup. C'est ce qu'on appelle vulgairement loup-garou. L'origine de la superstition populaire à ce sujet, vient de ce que le lycanthrope fait des hurlemens.
- LYCANTHROPIE; fubstantif féminin. Lycanthropia. Sorte de délire mélancolique, dans lequel les hommes se croient transformés en loups; & en conséquence ils en imitent toutes les actions; ils sortent à leur exemple de leurs maisons la nuit; ils vont roder autour des tombeaux; ils s'y enferment, se mêlent & se battent avec les bêtes féroces, & risquent souvent leur vie, ou ruinent leur santé dans ces sortes de combats. Actuarius remarque qu'après qu'ils ont passé la nuit dans cet état, ils retournent au point du jour chez eux, & reprennent leur bon fens; ce qui n'est pas constant; mais alors même ils sont reveurs, mites, misantropes; ils ont le visage pâle, les yeux enfoncés, la vue égarée, la langue & la bouche sèches, une soif immodérée, quelquesois aussi les jambes meurtries, déchirées, fruits de leurs débats nocturnes. Cette maladie, si l'on en croir quelques voyageurs, est assez commune dans la Livonie & l'Irlande. Donatus ab Alto Mari dit en avoir vu lui même deux exemples : & Forestus raconte qu'un ly canthrope qu'il a observé, étoit sur-tout dans le l

printemps toujours à rouler dans les cimetières. Le Démoniaque dont il est parlé dans l'Écriture Sainte, qui seplaifoit à habirer les tombeaux, qui couroit tour nud, poussoit fans cesse des cris effrayans, &c. & le Lycaon, célèbre dans la Fable, ne paroissent être que des mélancoliques de cette espèce, c'est-à-dire, des lycanthropes.

Les causes, la curation, &c. de cette maladie, sont absolument les mêmes que dans la mélancolie : ainfi voyez ce mot. Observez seulement à l'égard de la curation, qu'il faut fur-tout donner à ces malades des alimens de bon suc, analeptiques, & les faigner abondamment pendant l'accès. Oribaze recommande comme un spécifique, lorsque l'accès est sur le point de se décider, de leur arroser la tête avec de l'eau bien froide ou des décoctions fomnifères; & lorsqu'ils sont endormis, de leur frotter les oreilles & les narines avec de l'opium. Il faut aussi avoir attention de les enchaîner pour les empêcher de sortir la nuit, & d'aller risquer leur vie parmi les animaux les plus féroces, si l'on n'a pas d'autre moyen de les contenir.

- LYCAON; nom d'un Roi d'Arcadie, qui fut métamorphofé en loup dans le temple de Jupiter, pour y avoir immolé un enfant. Il y a eu plusieurs autres Lycaons, un, frère de Neftor, qui fut tué par Hercule; un autre, fils de Priam, tué par Achille, &c.
- LYCAONIE; nom d'une ancienne province de l'Afie mineure, entre la Pamphilie, la Cappadoce, la Pifidie & la Phrygie, felon Cellarius. La Lycaonie voifine du Taurus, quoiqu'en partie fituée fur cette monrágne, fut réputée par les Ro-

les

mains appartenir à l'Asie au dedans du Taurus, Asia intra Taurum. Strabon prétend que l'Isaurique faisoit une partie de la Lycaonie : la norice | LYCAONIENS; (les) peuples qui de l'Empereur Léon le Sage, & celle d'Hiéroclès, ne s'accordent pas enfemble fur le nombre des Villes épiscopales de cette province, qui eût cependant l'avantage d'avoir Saint Paul & Saint Barnabé pour Apôtres, comme on le lit dans les Actes.

Nous ignorons quel a été dans les premiers temps l'état & le gouvernement de la Lycaonie; nous savons teulement que le grand Roi, c'està-dire le Roi de Perse, en étoit le Souverain, lorfqu'Alexandre porta ses armes en Asie, & en fit la conquête. Sous les successeurs d'Alexandre, ce pays souffrit diverses révolutions, jusqu'à ce que les Romains s'en rendirent maîtres. Dans la division de l'Empire, la Lycaonie fit partie de l'Empire d'Orient, & fe trouva fous la domination des Empereurs Grecs.

Depuis ce temps-là, ce pays fut possédé par divers Souverains grands & petits, & ulurpé par plulieurs Princes ou Tyrans, qui le ravagèrent tour à tour. Sa situation l'exposa aux incursions des Arabes, Sarrafins, Perfans, Tartares, lesquels l'ont désolé jusqu'à ce qu'il soit tombé entre les mains des Turcs, qui le possèdent depuis plus de trois cens ans,

La Lycaonie, qu'on nomme à present grande Caramanie ou pays de Cogny, est fituée à peu près entre le 38 & le 40 degré de latitude septentrionale, & entre le 50 & 51 degré de longitude. Les villes principales de la Lycaonie font, Iconium, aujourd'hui Cogny; Thébase, située sur le mont Tau-

rus, Hyde, située sur les confins de la Galatie & de la Cappadoce, . & c.

habitoient la province appelée Lycaonie.

Denys d'Halicarnasse parle encore d'autres Lycaoniens qui vinrent d'Arcadie s'établir en Italie fous la conduite d'Enotrus, fils de Lycaon II. Ceux-ci prirent le nom d'Enotriens dans leur nouvel établiffement.

- LYCEE; substantif masculin. Lycaum.
- > Nom que les Grecs donnoient aux lieux publics dans lesquels ils s'affembloient pour les exercices du corps. Dans la suite ce mot a été le nom distinctif d'une Secte ou d'une Ecole philosophique. Le Lycée pris dans ce sens, signifie l'Ecole d'Aristore, comme le Portique fignifie l'Ecole de Zénon. On le dit aujourd'hui par extension, de tout lieu où s'assemblent les Gens de Lettres.

On appeloit autrefois mont Lycée, une fameuse montagne du Péloponèse, dans l'Arcadie méridionale, entre l'Alphée & l'Eurotas. Paulanias nous apprend que depuis le sommet de cette montagne, on pouvoit découvrir le Péloponè

La première fyllabe eft brève, la feconde longue, & la troisième très-brève.

LYCEEN; adjectif masculin & terme de Mythologie. Surnom de Jupiter, qui fut ainsi appelé du mont Lycée, où les Arcadiens prétendoient que ce Souverain des Dieux avoit été nourri par trois belles Nymphes, dans un petit canton nommé Crétée; il n'étoit pas permis aux hommes, dit Pausanias, d'entrer dans l'enceinte de ce canton confacté à Jupiter piter Lycéen; & toute bête pourfuivie par des chasseurs s'y trouvoit en fûceté, lorsqu'elle venoit à s'y réfugier. Sur la croupe de la montagne étoit l'autel de Jupiter Lycéen, où ses Prêtres lui factifioient avec un grand mystère.

- LYCEES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Il y avoit deux fêtes de ce nom dans la Grèce : l'une se faisoit en Arcadie, à l'honneur de Pan, & ressembloit en plulieurs choses aux Lupercales des Romains. Elle en différoit seulement en ce qu'il y avoit une course où, selon M. Potter, on donnoit au vainqueur une armure complette de fonte. L'autre fête, appelée Lycées, se célébroit chez les Argiens, & avoit été fondée par Danaüs en l'honneur d'Apollon, auquel ce Roi bâtit un temple sous le nom d'Apollon Lycéen.
- LYCHNIS; substantif masculin. Plante dont il y a un très-grand nombre d'espèces; mais elles diffèrent si fort entre elles par les tiges, les teuilles & le port, qu'il n'est guère possible de donner une description du lychnis qui puisse convenir à toutes les espèces. Les fleurs sont ordinairement composées de cinq pétales disposées en œillet. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, à cause de leur beauté, comme le lychnis des prés, nommé vulgairement Véronique. Le lychnis connu sous le nom de Croix de Malthe ou de Jérusalem, celui qu'on appelle vulgairement Attrappe mouche, &c. On fair quelqu'usage de cette plante en médecine.
- LYCHNITE; substantif masculin. Lychnites. Nom que les Anciens donnoient quelquesois au marbre blanc de Paros, dont sont faites les plus belles statues de l'antiquité.

Tome XVI.

C'est son éslat qui lui avoit apparemment fait donner le nom de Lychaite, parcequ'il brilloit comme

une lampe. Quelques Auteurs ont cru que les Anciens défignoient fous ce nom une espèce d'escarboucle, qui se trouvoit, disoit-on, aux envitons d'Orthosia, & dans toute la Carie.

- LYCHNOMANCIE; substantif féminin. Lychnomantia. Sorte de divination qui se faisoit par l'inspection de la flamme d'une lampe. On en ignore les cérémonies.
- LYCIARQUE; fubîtantif mafculin. Lyciarcha. Titre que portoit un grand Magistrat annuel de Lycie, qui étoit élu dans un confeil composé des Députés des vingt trois Villes de la Lycie. Quelques unes de ces Villes avoient trois voix, d'autres deux, & d'autres une seulement, fuivant les charges qu'elles fupportoient dans la confédération.

Les Lyciarques étoient tout à la fois les chefs des Tribunaux pour les affaires civiles & pour les chofes de la religion; c'étoit eux qui avoient foin des jeux & des fêtes que l'on célébroit en l'honneur des Dieux, dont ils étoient inaugurés Pontifes en même temps qu'ils étoient faits Lyciarques.

- LYCIE; nom d'une ancienne province maritime de l'Asse mineure, endeçi du Taurus, entre la Pamphylie à l'orient & la Carie à l'occident. Le fleuve Xante, ce fleuve si fameux dans les Écrits des Poëtes, divisoit cette province en deux parties, dont l'une étoit en-deçà du fleuve, & l'autre au delà. Elle reçut son nom de Lycus, fils de Pandion, frère d'Égée, & oncle de Thésée.
 - La Lycie a été très-célèbre pat E e e



fes excellens parfums, par les feux de la chimère, & par les oracles d'Apollon de Patare; mais elle devoit l'être bien davantage par la confédération politique de fes vingttrois Villes. Elles payoient les charges dans l'affociation, felon la proportion de leurs fuffrages. Leurs Juges & leurs Magistrats étoient élus par le confeil commun.

Aujourd'hui cette province fait une partie de la Natolie.

Les Anciens appeloient Mer de Lycie, la partie occidentale de ce que l'on nomme aujourd'hui Mer de Caramanie. Elle avoit à l'orient le Mer de Pamphylie, & à l'occident la Mer Carpatienne.

- LYCIUM; fubstantif masculin. Efpèce de nerprun dont le fruit sert à la teinture en jaune. Voyez NER-PRUN.
- LYCOMIDES; (les) famille facerdotale d'Athènes, qui étoit confacrée au culte de Cérès Éleusinienne, & avoit l'intendance des mystères de cette Déesse.
- LYCOPERSICUM. Voyez POMME D'AMOUR.
- LYCOPOLIS; c'eft-à-dire ville des Loups. Il y a eu en Égypte, felon Strabon, deux villes de ce nom, dont l'une étoit fur les bords du Nil, & l'autre qui en étoit affez éloignée, étoit capitale du Nome ou Gouvernement appelé Lycopolite.
- LYCOPUS. Voyez MARRUBE AQUA-TIQUE.
- LYCORÉE; nom d'un quartier de la ville de Delphes, où Apollon étoit particulièrement révéré. C'étoit le reste d'une ville antérieure à Delphes même.
- LYCURGEES; substantif féminin pluriel. Fêtes que les Lacédémoniens célébrèrent autrefois en l'hon-

neur de Lycurgue, auquel ils élevèrent un temple après sa mott, & ordonnèrent qu'il lui seroit fait annuellement des sacrifices. On a dit que lorsque les cendres de ce grand homme eurent été apportées à Lacédémone, la soudre consacra son tombeau.

- LYCURGUE. Voyez Lacédémone.
- LYCUS; ce mot est grec, & veut dire un loup. On a ainsi appelé anciennement quantité de Rivières, à cause des ravages qu'elles caufoient lorsqu'elles sortoient de leur lit. Auffi compte-t-on en particulier dans l'Asie mineure plusieurs Rivières de ce nom, comme 1°. Lycus, rivière dans la Phrygie, sur laquelle étoit située Laodicée, qui prit le nom de Laodicée sur le Lycus. 2°. Lycus, rivière dans la Carie, qui tiroit sa source du mont Cadmus. 3°. Lycus, rivière dans la Mylie, au canton de Pergame, qui avoit sa source au mont Dracon, & se jetoit dans la Caïque. 4°. Lycus, rivière dans le Pont, où elle méloit ses eaux avec celles de l'Iris: fon nom moderne est Tofanlus, & autrement la rivière de Tocat. 5°. Lycus, rivière dans la Cappadoce, ou plutôt dans le Pont Cappadocien. 6°. Lycus, rivière dans l'Astrie, qui se jette dans le Tigre; Ninive n'en est pas éloignée. 7°. Lycus, rivière dans la Syrie, près du golfe d'Islus 8°. Lycus, rivière dans l'île de Chypre. 9°. Lycus, rivière dans la Phénicie, entre l'ancienne Biblos & Bérithe.
- LYCUS; nom d'un Roi de Béotie, qui avoit épousé Antiope, fille du fleuve Alope ou de Nycteüs, dont Neptune passifoit pour être le père, & l'avoit répudiée fur les soupçons qu'il avoit eus de sa conduite, pour épouser la nymphe Dircé. Cette

seconde femme craignant que son mari ne reprît Antiope, enferma celle-ci dans une étroite prison, & lui fit souffrir les plus cruels traitemens. Jupiter eut pitié d'elle, & lui ayant procuré les moyens de rompre ses fers, elle se retira sur le mont Cythéron, où elle accoucha de deux enfans jumeaux, & l'on publia qu'ils étoient fils de Jupiter. Ils furent nourris & élevés avec beaucoup de soin par des bergers de la contrée, qui les nommèrent Amphion & Zéthus. Ils fe firent connoître de bonne heure par leur courage & par leurs talens; & lorsqu'ils furent en âge de venger leur mère des outrages de Dircé, ils se saissrent d'elle, & l'attacherent à la queue d'un taureau furieux, qui la traîna au travers des rochers, & la mit en pièces. Elle respiroit encore, lorsque Bacchus, touché de compassion, la changea en une fontaine qui conserva son nom. Amphion & Zéthus ne bornèrent pas leur vengeance au supplice de Dircé; ils tuèrent Lycus, & s'emparèrent du Royaume de Béotie.

La Mythologie parle encore d'un autre Lycus Roi de Thèbes, qui ayant voulu enlever Mégare, femme d'Hercule, fut tué par ce Héros. Voyez HERCULE.

- LYDDA; ancienne ville de la Paleftine, sur le chemin de Jérusalem, à Céfarée de Philippe, environ à cinq lieues, eft, de Joppé.
- LYDIE; nom d'une ancienne province de l'Asie mineure, qui confinoit avec la Phrygie, la Carie, l'Ionie & l'Eolide. On trouvoit en Lydie le mont Tmolus, & le Pactole y prenoir la source.

La Lydie fut ainsi appelée de

Dynatties qui y régnèrent successivement jusqu'au temps de Crésus. Celui-ci fut le dernier Roi de ce pays là. Il fut vaincu & pris par Cyrus, Roi de Perse, 545 ans avant JESUS CHRIST.

Le Royaume de Lydie avoit duré 675 ans sous les deux dernières Dy-- nasties seulement : on ignore quand la première commença de règner; Eufèbe cependant lui donne dix-neuF Rois.

LYDIEN, ENNE; adjectif & fubstantif. Qui appartient à la Lydie. qui est de Lydie. Une colonie Lydienne. Les Lydiens,

Les Grecs appeloient mode Lydien, un mode de leur musique, lequel occupoit le milieu entre l'Eolien & l'Hyperdorien. On l'appeloit auffi quelquefois mode Barbare, pascequ'il portoit le nom d'un peuple Afiatique.

Euclide distingue deux modes Lydiens. Celui-ci proprement dir, & un autre qu'il appelle Lydien grave, & qui est le même que le mode Eolien, du moins quant à la fondamentale.

Le caractère du mode Lydien étoit animé, piquant, trifte cependant, pathétique & propre à la mollesse; c'est pourquoi Platon le bannit de sa République. C'est sur ce mode qu'Orphée apprivoisoit, dit-on, les bêtes mêmes, & qu'Amphion bâtit les murs de Thèbes. Il fut inventé, les uns disent, par cet Amphion, fils de Jupiter & d'Antiope; d'autres, par Olympe, Musicien, Disciple de Marsias; d'autres enfin, par Mélampides: & Pindare dit qu'il fut employé pour la première fois aux noces de Niobé.

Lydus, le premier Roi des trois LYE; bourg de France en Berry, en-Eceij

404

viron à cinq lieues, sud-ouest, de Romorentin.

- LYGIENS; (les) ancien peuple de la grande Germanie, qui habitoit une partie de la Siléssie, de la Bohême & de la Pologne, en-deçà de la Vistule.
- LYGODESMIENNE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom qui fut donné à Diane Orthienne, parceque fa statue étoit venue de la Tauride à Sparte, enveloppéee par des liens d'osier.
- LYMAX; nom d'une rivière du Péloponèle, qui baignoit la ville de Phigalée. Les Poëtes ont feint que les Nymphes qui affisterent aux couches de la femme de Saturne, lorfqu'elle mit au monde Jupiter, lavèrent la Déesse dans cette rivière
 - pour la purifier.
- LYME, ou LYME REGIS; petite ville d'Angleterre, dans le comté de Dorfer, fur une petite rivière de même nom, à 40 lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.
- LYMPHATIQUE; adjectif. Il fedit des vaisseaux qui portent la lymphe dans le corps de l'animal. On diftingue deux fortes de vaisseaux lymphatiques, les artères & les veines; mais on ne fait pas encore, d'une manière bien précise, comment les vaisseaux de cette nature prennent origine dans les viscères & aux extrémités. On fait seulement que ceux que l'on démontre pour l'ordinaire, accompagnent les veines langnines, & sont eux-mêmes veineux, parcequ'ils tapportent la lymphe en commun dans le canal thorachique. M. Ferrein a donné à l'Académie des Sciences la Description de nouveaux vaisseaux lymphatiques qu'il regarde comme premiers, & donnant naissance à ceux de Bar-

tholin. Ce favant Anatomiste les a exposés dans une séance publique de l'Académie, en 1741, & affure qu'ils sont artériels & veineux.

LYMPHE; fubstantif féminin & terme d'Anatomie. On appelle ainsi l'humeur aqueuse chargée d'une portion gélatineuse, qui fournit la plûpart des humeurs, tant excrémentielles que récrémentielles, & qui se répand dans le corps de l'animal.

La lymphe surnage à la partie rouge du sang, dont elle se sépare après la saignée. Le cours de la lymphe s'explique de la manière suivante. Tout le sang, ou plutôt tout le liquide que les attères conduisent aux différentes parties où elles se distribuent, ne passe pas des artères dans les veines sanguines. Une portion de ce liquide se sépare de la masse pour différens ulages. Lorsque les artères sanguines ont souffert un nombre prodigieux de divisions & de subdivisions, & qu'elles font répandues en une infinité de ramifications sur les parties où elles fe rendent; il part des côtés de ces artères capillaires, des vaisseaux d'un diamètre encore plus petit, qui donnent entrée à une partie de la lymphe, tandis que le reste du sang prend la route des veines avec lesquelles les artères fanguines sont anastomosées 00 abouchées. Ces petits vaisseaux, qu'on appelle artères lymphatiques, se ramifient sur toutes les parties, pour y porter une lymphe qui fert à la nourriture de tout le corps, & pour fournir différences humeurs, dont les unes doivent être rejetées hors du corps, & les autres rentrer dans les routes de la circulation. Ce qui reste de la lymphe après

qu'elle a fervi aux nfages auxquels elle est destinée, est reporté par des vaisseaux, qu'on appelle veines lymphatiques. Ces veines, qui sont extrêmement fines dans leurs principes ou à leur origine, se réuniffent plusieurs entemble en avançant, forment des vaisseaux un peu plus gros, & portent la lymphe dans des glandes qui sont placées de distance en distance, comme des entrepôts.

La lymphe qui revient des extrémités inférieures, traverse des glandes qui sont situées aux environs des articulations, comme à la racine des orteils, ou doigts des pieds, autour des chevilles ou malléoles, aux genoux, aux aînes. Cette lymcuiss, aussi-bien que celle qui revient de tous les viscères du basventre, fe rend dans les glandes! du mésentère, & ensuite au réservoir de Pecquet, d'où elle prend la route du canal thorachique qui la. conduit dans la veine souclavière gauche, où elle se mêle de nouveau avec le fang.

La lymphe des extrémités supérieures a de pareils entrepôts aux articulations des doigts, aux poignets, aux coudes, aux aisselles; & elle va comme celle qui revient de la tête & de la poitrine, se rendre auffi dans la fouclavière gauche. Les vaisseaux lymphatiques sont formés de membranes très-minces, & qui par conséquent ont peu de ressort & de torce pour chaffer le liquide qui les parcourt. Il se rencontre dans les veines lymphatiques de petites valvuves fort fréquentes, qui permettent à la lymphe de s'avancer vers le cœur, & qui l'empêchent de retourner en un sens contraire. Le mouvement de la lymphe est entretenu par le mouvement du fang, qui la pousse, & par le battement des artères fanguines, qui sont répandues dans toutes lés parties du corps. Ces artères ne peuvent battre sans comprimer les petits vaisseaux qui les environnent. La compression force la lymphe à couler; & comme les valvules & une nouvelle lymphe qui afflue continuellement, s'opposent à son retour, elle doit nécessairement avancer, pour aller se rendre au cœur.

- LYN; ville confidérable d'Angleterre, fituée dans le Comté de Norfolck, à l'embouchure de l'Oufe & à 25 lieues, nord-eft, de Londres. Elle a des députés au Pärlement.
- phe, qui revient des jambes & des LYNCEE; nom du mari d'Hypermcuisse, aussi-bien que celle qui revient de tous les viscères du bas-NANAÏDES.
 - LYNCEE, est aussi le nom d'un Prince qui regnoit dans la Scythie, quand Triptolème s'y rendit pour y enfeigner l'art de semer & de recueillir le blé. Lorfqu'il eut expliqué à Lyncée le sujet de son voyage, ce tyran voulant s'approprier la gloire de répandre parmi les hommes les dons de Cérès, réfolut de le tuer pendant qu'il dormiroit; mais dans le temps qu'il s'approchoit pour lui percer le sein. Cérès le changea en lynx ou loup cervier. Elle ordonna ensuite à Triptolème de remonter sur fon char & de continuer d'aller de tous côtés répandre ses bienfaits.

La Mythologie parle encore d'un troisième Lyncée, fils d'Apharée, qui accompagna les Argonautes à la conquête de la Toison d'or : il leur fut très utile pour leur faire éviter les bancs de sable & les écueils cachés qui se trouvoient sur leur route, parcequ'il avoit la vue si perçante qu'elle pénétroit jusqu'au sond des abîmes de la mer & même julqu'aux enfers.

LYNX; fubftantif masculin. Animal fauvage qui est le même que le loup cervier. Le lynx, remarque M. de Busson, dont les anciens ont dit que la vûe étoit asse perçante pour pénétrer les corps opaques, dont l'urine avoit la merveilleuse propriété de devenit un corps solide, une pierre précieuse appelée Lapis lyncurius, est un animal fabuleux aussi bien que toutes les propriétés qu'on lui attribue. Ce lynx imaginaire n'a d'autre rapport avec le vrai lynx que celui du nom.

Notre lynx ne voit point à travers les murailles, mais il est vrai qu'il a les yeux brillans, le regard doux, l'air agréable & gai; son urine ne fait pas des pierres précieuses, mais seulement il la recouvre de terre, comme font les chats auxquels il ressemble beaucoup, & dont il a les mœurs & même la propreté. Il n'a rien du loup qu'une espèce de hurlement qui se faisant entendre de loin a dù tromper les chasseurs & leur faire croire qu'ils entendoient un loup. Cela seul a peut-être suffi pour lui faire donner le nom de loup, auquel pour le diffinguer du vrai loup, les chasseurs auront ajouté l'épithète de cervier, parcequ'il attaque les cerfs, on plutôt parceque fa peau est variée à peu près comme celle des jeunes cerfs lorsqu'ils ont la livrée. Le lynx est moins gros que le loup & plus bas fur fes jambes j il est communément de la grandeur du renard. Il diffère de la panthère & de l'once par les caracrères fuivans; il a le poil plus long, les taches moins vives & mai terminées, les oreilles bien plus grandes & surmontées à leur extrémité d'un pinceau de poils noirs, la queue

LYO

beaucoup plus courre & noire à l'extrémité; le tour des yeux blancs, & l'air de la face plus agréable & moins féroce. La robe du mâle est mieux marquée que celle de la temelle : il ne court pas de suite comme le loup, il marche & faure comme le chat : il vit de chasse & poursuit son gibier jusqu'à la cime des arbres; les chats, les martes, les hermines, les écureuils ne peuvent lui échapper ; il saisit aussi les orfeaux; il attend les cerfs, les chevreuils, les lièvres au passage & s'élance dessus, il les prend à la gorge, & lorfqu'il s'est rendu maître de fa victime il en suce le sang & lui ouvre la tête pour manger la cervelle, après quoi sonvent il l'abandonne pour en chercher une autre : rarement il retourne à la première proie, & c'est ce qui a fait dire que de sous les animaux le lynx étoit celui qui avoit le moins de mémoire. Son poil change de couleur suivant les climats & la faison, les fourrures d'hiver font plus belles, meilleures & plus fournies que celles de l'été: sa chair, comme celle de tous les animaux de proie, n'est pas bonne à manger.

On dir figurément, qu'une perfonne a des yeux de lynx; pour dire, qu'elle voit clair dans les affaires, dans les dessens, dans les pensées des autres.

On dit auffi figurément de quelqu'un qui a la vue fort bonne & qui voit de loin, que c'est un lynx.

LYON; ville célèbre & Archiépifcopale de France, la plus confidérable du Royaume après Paris, capitale du Lyonnois, & fituée au confluent de la Saone & du Rhone, à fix lieues, nord-oueft, de Vienne, 38 lieues, fud-oueft, de Genève, & 100 lieues, fud-eft, de Paris, fous le 22 degré,

 29 minutes, 43 fecondes de longitude, & le 45^e, 45 minutes, 51 fecondes de latitude.

Cette ville est très-ancienne. Annius de Viterbe en attribue la fondation à Lugdus, quatorzième Roi des Celtes; mais ce sentiment n'a été suivi que par Jean le Maire & par un nombre d'autres Écrivains particulièrement dévoués à l'erreur & à la fable.

D'autres prétendent qu'elle a été fondée vers l'an de Rome 364 par deux frères nommés, l'un Momarus & l'autre Atepomarus, tous deux Princes Gaulois, qui regnoient dans la ville de Céseron, nommée aujourd'hui Saint-Thibery, proche de la ville d'Agde en Languedoc. Ayant été chasses de leur Royaume par des Peuples voisins, ces deux Princes remontèrent le Rhône jufqu'à l'endroit où la Saône se joint à ce fleuve, & là, selon ces Auteurs, ils furent avertis par un oracle de bâtir en ce lieu une ville, qu'ils bâtirent effectivement & qu'ils appelèrent Lugdunum, parceque Lugos en leur langue signifioit corbeau, & qu'auffitor qu'ils eurent jeté les fondemens de cette ville ils virent paroître tout à coup des corbeaux, qui convroient de leurs aîles tous les arbres des environs. Le silence de Célar, qui ne parle en aucune façon de cette ville, & plus encore celui de Polybe, Tite-Live, & de Plutarque qui ont décrit avec tant de foin la marche d'Annibal, ne laifsent aucune réponse raisonnable à ceux qui soutiennent ce sentiment.

La troifième opinion est la plus vraisemblable, & aussi la plus universellement reçue. Elle attribue la fondation de Lyon à Lucius Munatius-Plancus, Consul Romain, qui vers l'an 709 de Rome, bâtit cette ville aux habitans de Vienne, alliés du peuple Romain, lesquels s'étoient réfugiés au confluent de Rhône & de la Saône après avoir été chaffés de leur ville par les Allobroges, & y conduisit une colonie de Romains pour achever de la peupler.

On fait qu'elle fut la célébrité du Temple que foixante Peuples des Gaules firent bâtir à Lyon en l'honneur de la ville de Rome & d'Augufte. Pour orner l'autel qu'ils avoient fait ériger à ce Prince, chacun de ces Peuples donna une statue particulière avec une inscription.

Ayant reçu l'honneur de fon troifième Contulat à Lyon, Caligula établit en cette ville toute forte de jeux, ainsi que cette fameuse académie qui s'affembloit devant l'autel d'Auguste, où les plus excellens orateurs alloient disputer le prix de l'éloquence, & se soumettoient à la rigueur des lois qu'il avoit prescrites. Il étoit porté, entr'autres choses par ces lois, que les vaincus donneroient eux-mêmes des récompenses aux vainqueurs, & qu'ils feroient aussi leur eloge; que ceux dont les écrits auroient été trouvés fort mauvais & indignes du concours, feroient obligés de les effacer ou avec une éponge ou avec la la langue, à moins qu'ils ne préférallent de recevoir des férules. ou d'être jetes dans la rivière voisine.

Ce Temple & cet autel étoient dans l'endroit où est à présent l'abbaye d'Ainay, qui a été ainsiappelée d'Athaneum, nom qu'on donnoit à cette académie.

La ville de Lyon fut confumée en une nuit par le feu du ciel. En parlant de cet embrâsement dans son épître quatre-vingt-onzième, Sénèque dit avec beaucoup d'esprit qu'il n'y eut qu'une nuit entre une

LYO grande ville & une ville qui n'étoit plus : Inter magnam urbem & nullam,

nox una interfuit.

Néron envoya une somme d'argent pour rétablir cette ville. Cette fomme fut si fidèlement & si utilement employée, qu'en moins de vingt ans, Lyon se trouva en état de faire tête à la ville de Vienne qui suivoit le parti de Galba contre Vitellius.

On voit encore à Lyon des reftes des ouvrages magnifiques dont les Romains avoient décoré cette ville, qui dès leur temps étoit déjà la première & la principale ville de la Gaule celtique. Non-seulement elle donna son nom à la première des quatre Provinces Lyonnoises dont elle fut la métropole, mais elle le donna aussi à ces quatre Provinces qui ne furent en quelque sorte que des extensions & des subdivisions de la première.

Dans les temps postérieurs la ville de Lyon fut considérablement aggrandie & reçut de nouveaux embelliffemens.

On y compte aujourd'hui quatre grands fauxbourgs, 28 quartiers, 14 Paroisses, 7 Eglises collegiales, une Eglife régulière de la Commanderie de Saint Georges, deux Séminaires, une Abbaye d'hommes, 22 Communautés d'hommes, dont 7 féculières & 15 régulières, 3 Abbayes royales de filles, un Prieuré de filles de l'Ordre de Saint-Benoît, 12 Communautés de filles, 2 Hôpitaux généraux, plusieurs autres fondations pieuses, différens Tribunaux tant ecclésiastiques que laïques, dont nous parlerons ci-après, une Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts, une Société royale d'Agriculture, une Ecole royale Vétérinaire, une Bibliothèque pu- l blique, &c. & environ 12500 ames.

L'Archevêque de cette ville jouir de socoo livres de rente & de diverses prérogatives, entr'autres du droit de Primatie dont il est seul en possession dans plusieurs Provinces du Royaume.

Cette Primatie s'étend sur quatre Evêchés ou Provinces eccléliaftiques, qui sont Lyon, ou première Lyonnoise, Tours ou troisième Lyonnoise, Sensou quatrième Lyonnoise, & Paris ou cinquième Lyonnoise. Quant à Rouen, qui est la feconde Lyonnoise, l'Archevêque de Lyon a des raisons & des exemples qui prouvent qu'elle a été soumile à sa Primatie : cependant par Arrêt du Confeil du Roi du 12 Mai 1702 elle est maintenue dans le droit & dans la possession de ne reconnoître d'autre supérieur immédiat que le Pape.

Quelqu'assuré que soit aujourd'hui le droit de Primatie attaché au Siége de Lyon, il n'en est pas moins certain que cet établiffement a souffert de grandes difficultés de la part de plusieurs autres Siéges, qui prétendoient que ce droit n'étoit fondé au plus que sur des conceffions des Papes Grégoire VII en 1078 & Urbain II en 1098, & en 1099, & que par conséquent il ne pouvoit préjudicier à leurs ritres, tondés non fur de fimples concefsions, mais sur l'ancienneté même des Siéges. Auffi les Archevêques de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, &c. n'en ont pas moins continué de prendre le titre de Primats, & de nommer des Officiaux & autres Officiers de leurs Primaties refpectives.

La Primatie de Lyon connoît des causes qu'on y porte par appel de l'Officialité

Digitized by GOOGLE

l'Officialité métropolitaine de Lyon & de celles des Officialités métropolitaines de Paris, de Tours & de Sens. Ce Tribunal est composé d'un Official primatial, d'un Vice-Gérent, de cinq Asselleurs, d'un Promoteur substitué & d'un Greffier.

L'Officialité métropolitaine connoît des caufes qu'on y porte par appel de l'Officialité ordinaire de Lyon & de celles des Officialités des fuffragans, qui font Autun, Langres, Mâcon, Châlon-fur-Saone, Dijon & Saint-Claude: ce Tribunal est composé de l'Official métropolitain, d'un Vice-Gérent, de deux Asseffeurs, d'un Promoteur, d'un Promoteur substigué, & d'un Greffier. On appelle des jugemens de ce tribunal à l'Officialité primatiale.

Lorsque l'Archevêché de Lyon vient à vacquer, l'administration & la règale en appartiennent de droit au Chapitre ; mais il est obligé de remettre l'un & l'autre à l'Évêque d'Autun lorsqu'il lui en fait la demande, & sa possible fait la demence que de ce jour là. Elle ne cesse à l'égard du spirituel que du jour que le nouvel Archevêque est facré ; & à l'égard du temporel, que du jour que ce Prélat en prend possible. Ce droit qui est très-an cien a occasionné de grandes contestations.

L'ulage présent le réduit à ce qui vient d'être dit. Mais dans le temps de l'administration, le Chapitre ne souffre pas que l'Évêque d'Autun se ferve dans l'église d'ornemens pontificaux, pas même du camail & du rochet, ni qu'il occupe la place de l'Archevêque. Réciproquement, l'Archevêque de Lyon a l'administration de l'Évêché d'Autun pendant la vacance; mais il ne jouit

Tome XVI.

pas de la régale qui alors appartient au Roi.

Le Chapitre de la Cathédrale, l'un des plus illustre de l'Europe, a le Roi pour premier Chanoine. Ses Canonicars qui étoient au nombre de fortante-douze, furent rédnits à trênte-fleux en '1 3 2 1'y compris les huit dignités. Celles de Grand Sacristain & de Grand Custode sont à la collation de l'Attchevêque, les autres à celle du Chapitre. Les Chanoines de cette église prennent le titre de Comtes.

Ce Chapitre a une Justice séculière haute, moyenne & basse, qui s'étend dans le cloître de son église & dans celui de l'église de Fourvières, & dans les terres qui en dépendent. Les Officiers de ce Tribunal sont, un Juge général du Comté de Lyon, un Procureur fiscal général, un Greffier général, deux Commissions, deux Huissers, & un Échantilleur pour les terres du Comté.

Gouvernement militaire. La ville de Lyon étoit anciennement frontière & réputée ville de guerre. Elle a un État Major, c'eft à dire un Gouverneur & un Commandant pour la ville, un Gouverneur, un Commandant, un Major, & un Garde du château de Pierre-Scize; un Gouverneur & un Commandant du fort Saint-Jean & du bastion de Saint-Clair. Le Gouverneur de ces trois places est le même; mais il y a trois Commandans différens. Pour les fortifications, il y a'un Intendant & un Contrôleur.

Sous le regne de Chailes IX on avoit élévé une citadelle à Lyon; mais elle fut détruite fous celui de Henri III. Il existe encore dans cette ville trois forts, qui sont le château de Pierre-Scize, autrement dit de F f f

T. T T

Pierre • encize ; le boulevard de St-Jean & le château de Saint - Clair.

De tout temps les bourgeois de Lyon ont eu la garde de leur ville, & ils l'ont encore pendant la nuit; mais pendant le jour pour n'être pas détournés de leur commerce & de leurs affaires, ils la font faire par une compagnie franche de foixante hommes, qui dès 1670 fut tirée par ordre du Roi du Régiment de Lyonmois.

C'est en conséquence de ce droit de se garder eux-mêmes, que les Preyôt des Marchands & Echevins de Lyon gardoient les clefs de la ville, quoique le Gouverneur y fût; & lorsque pour le bien du service, le Roi jugeoir à propos que les clefs - fussent entre les mains du Gouverneur, il en émit expédié un brevet pour un semps avec cette clause, fans tirer à conséquence. Mais depuis environ cent ans, les clefs font portées chez le Gouverneur ou le Commandant, & ce n'est qu'en leur absence que les Prévôt des Marchands & Echevins en sont les maîtres.

La Milice bourgeoise à laquelle est confiée la garde de Lyon, consiste en 18 compagnies dont celle de la Place Confort porte le nom de Compagnie Colonelle, & celle du Change, le nom de Lieutenance - Colonelle. Chaque compagnie est commandée par un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne. Viennent ensuite les Bas-Officiers au nombre de dix ou douze Sergens & autant de Caporaux pour chaque compagnie. Ourre leurs noms, elles sont toutes distinguées les unes des autres par des drapeaux & des cocardes particu-. lieres. La plupart des drapeaux ont aussi des devises bien imaginées & qui les distinguent. Ce corps de milice est dirigé par une députation compolée de sept Commissiers nommés par les Officiers en chef des vingt-huit quartiers de la ville. Il y a aussi un Secrétaire de la députation, un Garçon Major & un Contrôleur de la garde Bourgeoise.

La Compagnie du Gues est composée de cinquante hommes. Elle fut créée & établie à Lyon par un Edit de Charles IX qui établit en titre d'Office la charge de Chevalier Commissire de ce corps ainfi que celle de Lieurenant. Cette troupe est sous les ordres particuliers du Gouverneur de la ville de Lyon & de ceux qui commandent en son abfence. Elle est préposée pour le bon ordre, pour la sureté des citoyens, pour faire les rondes dan; la ville pendant la nuit, & pour prêter main-forte à la justice. Il y a à la fuite de ce corps un Greffier-Contrôleur & un Payeur des Gages.

Gouvernement civil ou Consulat. Depuis son établissement, le Corpou la Communauté de la ville de Lyon a reçu trois différentes formes de gouvernement. Par la premièra & lous le règne de Philippe Auguste, vers l'an 1200 les habitans de cette ville choisirent cinquante des principaux citoyens pour composer la Conseil & régler les affaires de la Communauté. Ce nombre de cinquante fut ensuite réduit à douze, lous le nom commun de Gardiaceurs, Recleurs, Confeillers ou Échevins de Lyon. En 1495 le Roi Charles VIII accorda le privilége de la noblesse aux Échevins de cette ville de même qu'à leur postérité. Ce privilége h fublisté depuis jusqu'aujourd'hui & il a été confirmé par tous les Rois successeurs de Charles VIII. Enfin Henri IV par fon Edit du mois de Décembre 1595 réduisit ces douze

Confeillers-Échevins à un Prévôt des Marchands & quatre Echevins, un Procureur Général, & un Secrétalle, auxquels il a été ajouté un Receveur des deniers & revenus de la ville, le tout à l'inftar de la ville de Paris. Les autres Officiers de la ville font 1º. douze Conseillers de ville; 2°. un Capitaine de ville; 3º. un Commis au Secrétariat de la ville & Secrétaire du Confulat; 4°. un Secrétaire de la Prévôté des Marchands; 5°. un Secrétaire du Prévôt des Marchands; 6°. un Voyer de la ville; 7°. un commis à la recette & à dresser les comptes de la ville; 8°. un Peintre ordinaire & directeur de toutes les peintures ordonnées par le Confulat; 9°. un Fourier de la ville; 10° deux Mandeurs ordinaires; 11°. un Concierge de l'Hôtel de ville; 12°. trois Mandeurs servants; 13°. un Portier de l'Hôtel de ville ; & 14°. deux Jurés-Crieurs. Il ya outre cela à Paris un député du Commerce de la ville de Lyon, un Préposé pour le payement des repres de cette même ville de Lyon, un Avocat & Conseil à la Cour des Aides, un Procureur & Confeiller de la ville en la Chambre des Comptes, & un Procureur postulant; dLyon, un Avocat & Confeil de la ville, un Notaire de la ville & Communauté de Lyon, un Procureur postulant, un Libraire-Imprimeut de la ville, un Généalogiste & Armorialiste, un Géomètre & Commillaire de la ville, un Fourbilleur, un Armurier, un Artilleur chargé du soin des hautes armes de la ville, un Artificier, un Tapislier & un Tailleur de la ville.

L'assemblée des Notables élus par les différens ordres de cette ville, & établie en exécution des Lettres patentes du Roi, contenant réglement pour l'administration de la ville de Lyon, est composée de dixfept personnes dont quatre de l'Ordre du Clergé & les autres de différens Ordres de la Bourgeoisie de la ville.

Cour des Monnoies, Sénéchaussie & Présidial. Par Édit du mois de Juin 1704, Louis XIV ayant créé une Cour des Monnoies à Lyon, réunit par un autre Édit du mois d'Avril 1705 la Sénéchaussie & Présidial de cette ville à cette Cour pour ne faire à l'avenir qu'un seul & même corps, sous la dénomination de Cour des Monnoies, Sénéchaussie & Présidial de Lyon.

Le reffort de cette Cour des Monnoies s'étend dans les Provinces, Généralités & départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, haut & bas Languedoc, Montauban & Bayonne, ainli que dans les Provinces de Breffe, Bugey, Valromey & Gex.

Le Préfidial juge en dernier reffort, tant en première instance que par appel, jusqu'à la fomme de 500 livres de principal & de 25 livres de rente. Les appels des Juridictions royales du Forest & du Beaujolois y sont relevés. Toutes les lettres de Chancellerie, ainsi que les commissions de la compétence du Préfidial, se délivrent en la Chancellerie préfidiale.

La Sénéchaussée est le premier degré de Juridiction royale. Le Sénéchal a le d'oit d'y liéger, & c'est en son nom que s'y rend la justice & qué sont intirulées les Sentences, de même que les actes pardevant Notaires de l'étendue du refsort.

Les Magiftrats & Officiers de la Cour des Monnoies font aulh Offi-Fffij



'411

Digitized by GOOGLE

ciers en la Sénéchaussée & Présidial, dont la juridiction a été réunie à cette Cour, & dans le Tribunal de cette Sénéchaussée ils sont précédés par le Sénéchal, qui n'a ni entrée, ni rang, ni séance à la Cour des Monnoies.

Le Corps de Magistrature de la Cour des Monnoies dont il s'agit, est composé d'un premier Président, de quatre autres Présidens, de deux Chevaliers d'honneur, de deux Confeillers d'honneur & de vingthuit autres Conseillers ordinaires. Le Parquet confiste en un Procureur général & déux Avocats généraux. Il y a outre cela quatre Substituts du Procureur général & un Substitut du Procureur du Roi à la Sénéchaussée & Siege présidial, un Greffier en chef, un Greffier plumitif, un Conseiller du Roi Receveur-Payeur uis gages, un Contrôleur du Receveur, un premier Huissier Garde Meuble de la Cour des Monnoies, trois Huiffiers Audienciers en la Cour des Monnoies, Sénéchauslée & Présidial, exploitant par tout le Royaume; sept autres Huisfiers ordinaires du Roi en cette Cour, Sénéchaussée & Présidial, exploitants auffi par tout le Royaume; un premier Huissier-Audiencier en la Sénéchaussée ; onze Huissiers Jurés Priseurs & vendeurs de biensmeubles, en la ville, Sénéchaussée, Préfidial & autres Justices royales de Lyon, créés par Edit du mois d'Octobre 1696, & douze Huissiers royaux exploitans par tout le Royaume, Jurés-Priseurs, Vendeurs de biens-meubles à Lyon, réunis & incorporés au Corps & Communauté desdits Huissiers-priseurs, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi des 22 Novembre 1757 & 30 Mai 1758. La Chancellerie près de la Cour des Monnoies est composée d'un Garde des Sceaux, de cinq Sécretaires du Roi Audienciers, de quatre Sécretaires du Roi Contrôleum, de sécretaires du Roi Contrôleum, de sécretaires du Roi , de deux Conseillers référendaires, d'un Conseiller-Trésorier-Receveur des émolumens du sceau, d'un Chauffe-Cire & Porte coffre de la Chancellerie, de deux Trésoriers-payeurs, & de deux Hussiers en la Chancellerie.

Confervation de Lyon. Voyez Conservation.

Il y a auffi à Lyon une Éléction, une Maîtrife des Eaux & Forêts, &c. qui n'exigent aucun détail particulier.

Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts. En 1700 plusieurs patticuliers de Lyon formèrent une fociété littéraire sous le titre d'Académie des Sciences & Belles-Lettres. Cet établissement sur autorisé en 1724 par Lettres patentes du Roi, & confirmé par de nouvelles Lettres patentes du mois de Novembre 1752, enregistrées au Parlement de Paris le 19 Mars 1753.

Le goût des beaux atts inspira à d'autres personnes le dessein de les cultiver sous l'autorité des mêmes Lettres de 1724 avec la dénomination d'Académie des Beaux Arts. Cet établissement fut ensuite confirmé sous le titre de Société royale des Beaux Arts, par d'autres Lettres patentes de premier de Novembre 1750, enregistrées au Parlement le 2 Septembre 17,6. Mais en vertu de nouvelles Lettres patentes du mois de Juin 1758 enregistrées avec les statuts & réglements au Parlement de Paris le 23 Août fuivant, ces deux compagnies ont été réunies pour ne faire qu'un seul & même corps, sous la dénomination d'A-

cadémie des Sciences, Belles-Lettres & Arts.

Cette Académie est composée de quarante Académiciens ordinaires établis à Lyon, & d'un nombre illimité d'associés résidans en d'autres lieux. Elle s'assemble le mardt de chaque semaine dans une des salles de l'hôtel de ville. Elle tient dans l'année trois assemblées publiques : l'une le second mardi après Quasimodo, l'autre le premier mardi après la fête de Saint Louis, & la troisième le premier mardi du mois de Décembre. Ses exercices sont divisés en deux classes, & ils ont pour objet les Sciences, les Belles-Lettres & les arts. Vingt Académiciens sont destinés à traiter des Mathématiques, de la Phylique & des Arts qui ont le plus de rapport avec ces sciences; savoir, deux Académiciens pour la Géométrie, deux pour l'Astronomie, deux pour les Mécaniques, deux pour les autres parties des Mathématiques, deux pour l'Anatomie, deux pour la Botanique, deux pour la Chymie, deux pour les autres parties de la Phylique, & quatre pour les Arts, tels que l'Agriculture, les Manufactures, &c. Seize autres Académiciens font classes pour la Métaphysique, la Morale, la Jurisprudence, la politique, l'Histoire, les Antiquités, les Langues, la Poésie, l'Eloquence, la critique & les autres parties de la Littérature. Les quatre autres Académiciens traitent des Arts qui ont le plus d'affinité avec les Belles-Lettres; tels que la Peinture, la Sculpture, la Musique, le Commerce, &c. Les féries de l'Académie sont depuis le jour de St. Thomas, 21 Décembre, jusqu'au lendemain de la Fête des Rois; pendant la quinzaine de Pâques & depuis le 15 Septembre jusqu'au lendemain de la Saint Martin. Dans fonaffemblée publique qui fuit la fête de Saint Louis, cette Académie diftribue tous les ans une médaille d'or de la valeur de 300 livres à l'Auteur qui a le mieux traité le fujet qu'elle propose alternativement sur les Mathématiques, la Physique & les Arts. Ce prix a été fondé par M. Christin, Sécretaire perpétuel de la Société royale dont il a été parlé.

Société royale d'Agriculture. Elle a été établie par arrêt du Confeil du 12 Mai 1762. Elle a pour objet de chercher la manière la plus avantageule d'employer les diverles elpèces de terres de cette Généralité aux genres de production qui leur sont propres, & de donner connoiffance au public, des découyertesou des expériences faites à ce sujet. Les délibérations prises par la société fur le fait de l'Agriculture, ainsi que les mémoires quis'y trouveront relatifs, doivent être ad resse à M. le Contrôleur Général des finances, pour, sur le compte qui en sera par lui rendu à Sa Majesté, être par elle pourvu ce qu'il appartiendra, suivant les termes de l'arrêt.

Cette société royale d'Agriculture est composée d'un Bureau général séant à Lyon, & de quatre Bureaux particuliers. Le premier, celui de Lyon, est formé de vingt associés ordinaires qui s'assemblent tous les vendredis à quatre heures de relevée dans une des falles des bâtimens destinés à l'Académie des béaux arts, & situés fur la place des Cordeliers. Les autres Bureaux composés chacun de dix personnes, doivent tenir leurs séances une fois par semaine dans les villes de Montbrison, Saint-Etienne, Roanne &

Villefranche. L'Intendant de la Généralité a dans toutes les affemblées, séance & voix délibérative, comme Commissiere du Roi. Les membres de ces différens Tribunaux doivent auffi y 'avoir mutuellement leurs entrées avec le droit de suffrage lorsqu'ils s'y présentent, à cause qu'ils ne forment ensemble qu'un seul corps. L'assemblée convoquée au Bureau général de Lyon, est d'ailleurs autorisée à nommer des affociés libres, indépendamment des membres ordinaires pour conçourir avec eux au même ob-, iet.

École royale vétérinaire. Les premiers fondemens de cet établiffement, l'un des plus utiles du Royaume, ont été jetés il y a environ dix ans, pour arrêter le cours & les progrès de diverfes maladies épidémiques qui attaquoient le bétail : perfonne n'ignore que les fuccès les plus rapides ont couronné ces vues : des milliers d'animaux ont été guéris ou préfervés par les élèves de cette école, lefquels ne ceffent d'en guérir & préferver encore tous les jours partout où ils font appelés.

Commerce. Si l'on excepte Paris, il n'y a point de ville en France où le commerce foit auffi floriffant qu'à Lyon. Il confifte particulièrement en étoffes de foie, d'or & d'argent, & en galons: On prétend qu'il s'emploie tous les ans dans cette ville, en trait & filé environ 130 mille marcs d'argent & mille marcs d'or; e2 qui revient à plus de fept millions de livres.

LYONNOIS; province de France qui est bornée au nord par le Beaujolois; au midi & à l'occident, par le Forest; & à l'orient par la Saône qui la sépare de la Bresse & de la principauré de Dombes, & par le Rhône qui la sépare du Dauphiné. Elle a 13 ou 14 lieues de longueur & environ 8 de largeur. Lyon qui est la capitale du Lyonnois, en est auffi la seule place considérable.

Les rivières qui artofent cette province, font le Rhône, la Saône, le Giez, le Garon, l'Azergues, la Brenne, & c. mais il n'y a que les deux premières qui seient navigables.

Les terres du Lyonnois produifent peu de blé, mais on recueille d'excellent vin le long de la côte du Rhône.

On appelle franc Lyonnois, une petite contrée qui s'étend depuis le village de Riottiers, le long de la rive gauche de la Saône, jufqu'aux portes de Lyon appelées la Croix rouffe, & d'Alincourt. Elle a environ deux lieues & demie de longueur & une de largeur. On y compte treize villes, bourgs, villages ou hameaux qui jouissent de certains priviléges.

- LYONNOISE ; voyez GAULES & LYON.
- LYPO ; ville de la Chine, dans la province de Quangli, au département de Kingyuen, troislème métropole de la province.
- LYRE ; substantif féminin. Lyra. Inftrument de musique à cordes qui étoit en usage chez les anciens.

Les Poètes attribuèrent l'invention de la lyre à Mercure, & ils la mirent enfuite entre les mains d'Apollon. Elle différoit de la cithare, 1°. en ce que les côtés étoient moins écartés l'un de l'autre; 2°. en ce que fa bafe reffembloit à l'écaille d'une tortue, animal dont la figure, dit-on, avoit donné la première idée de cet inftrument. La rondeut de cette bafe ne permettoit pas à la lyre de fe tenir droite comme la ci-

thare, & il falloit pour en jouer, la ferrer avec les genoux. On voit par là qu'elle avoit quelque rapport à un luth posé de bout & dont le manche feroit fort court; & il y a grande apparence que ce dernier instrument lui doit son origine. En couvrant d'une table la base ou le ventre dé la lyre, on en a formé le corps du luth, & en joignant par un ais les deux bras ou les deux côrés de la première, on en a fait le manche du second.

La lyre a fort varié pour le nombre des cordes. Celle d'Olympe & de Terpandre n'en avoit que trois dont ces Musiciens savoient diverfilier les sons avec tant d'art que, s'il en faut croire Plutarque, ils l'emportoient de beaucoup sur coux qui jouoient d'une lyre plus composée. En ajoutant une quatrième corde à ces trois premières, on rendit le tétracorde complet; & c'étoit la différente manière dont on accordoit ces quatre cordes, qui constituoit les trois genres, diatonique, chromatique & enharmonique.

L'addition d'une cinquième corde produisit le pentacorde dont Pollux attribue l'invention aux Scythes. On avoit sur cet instrument la confonnance de la quinte, outre celle de la tierce & de la quarte que donnoit déjà le tétracorde. Il est dit du Musicien Phrynis, que de sa lyre à cinq cordes il tiroit douze fortes d'harmonies, ce quine peut s'entendre que de douze chants ou modulations différentes, & nullement de douze accords, puisqu'il elt manifeste que cinq cordes n'en peuvent former que quatre, la deuxième, la tierce, la quarte & la quinte.

L'union de deux tétracordes joints

ensemble, de manière que la corde la plus haute du premier devînt la base du second, composa l'heptacorde ou lyre à sept cordes, la plus en usage & la plus célèbre de toutes.

Cependant quoiqu'on y trouvât les sept voix de la musique, l'octave y manquoit encore. Simonide l'y mit enfin, selon Pline, en y ajoutant une huirième corde, s'està-dire, en laissant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes.

Long-temps après lui Timothée Miléfien qui vivoit fous Philippe, Roi de Macédoine, vers la CVIII olympiade, multiplia les cordes de la lyre jusqu'au nombre de douze, & la lyre contenoit trois tétracordes joints ensemble, ce qui faisoit l'étendue de la douzième ou de la quinte par-dessuites

On touchoit de deux manières les cordes de la lyre, ou en les pinçant avec les doigts, ou en les frappant avec une espèce de baguette d'ivoire ou de bois poli que le Musicien tenoit de la main droite.

La lyre moderne est d'une figure approchante de la viole, avec cette différence que son manche est beaucoup plus large, aussi bien que ses touches, parcequ'elles sont couvertes de quinze cordes dont les six premières ne sont que trois rangs; & si on vouloit doubler chaque rang comme au luth, on auroit 22 cordes; mais bien loin qu'on y songe, cet instrument est absolument tombé de mode.

LYRE, se dit aussi en termes d'Astronomie, pour désigner une constellation de l'hémisphère septentrional.

Cette constellation est composée de dix étoiles, selon les catalogues de Prolémée & de Tychobrahé; & de 19, felon celui de Flamstéad.

On appelle encore *lyre*, la belle étoile de cette constellation.

La premiere syllabe est longue & laseconde très-brève.

LYRIQUE; adjectif des deux genres. Lyricus. Il se dit de la poésie & des vers qui se chantoient autrefois sur la•lyre, comme les odes, les hymnes.

Il fe dit aussi par extension, des vers françois propres à être chantés. Et l'on appelle *Poète lyrique*, celui qui compose des odes ou des poésies propres à être mises en Musique.

La première exclamation de l'homme sortant du néant, fut une expression lyrique. Quand il ouvrit les yeux sur l'Univers, qu'il sentit sa propre existence & les impressions agréables qu'il recevoit par tous ses sens, il ne put s'empêcher de lever la voix. Ce cri fur à la fois un cri de joie, d'admiration, d'étonnement, de reconnoissance, causé par une multitude d'idées aussi trappantes par elles mêmes que par leur nouveauté. Ayant ensuite reconnu avec plus de loisir & moins de confusion, les bienfaits dont il étoit comblé & les merveilles qui l'environnoient, il voulut que tout l'univers l'aidât à payer le tribut de gloire qu'il devoit au Souverain Bienfaiteur. Il anima le foleil, les astres, les fleuves, les montagnes, les vents. Il n'y eut pas un seul être qui ne parlât pour s'unir à l'hommage que l'hommerendoim voilà l'origine des eantiques, des hymnes, des odes, en un mot de la poésse lyrique.

Le genre humain se multiplie, Dieu fait éclater sa puissance en faveur du juste contre l'injuste; les peuples reconnoillans immortalisent le bienfait par des chants qu'une religieuse tradition fait passer à la postérité; de-là les cantiques de Mosse, de Debora, de Judith, ceux des Prophêtes.

David rempli de l'esprit de Dieu, embrasse dans ses vues sublimes non seulement les merveilles de la nature, mais encore les prodiges de la grâce. Il se représente tantôt la main du Créateur qui tire des tréfors de sa puissance tout l'univers, qui règle, qui ordonne, qui dispose toutes choses avec une force & une sagesse infinie; tantôt la bonté ineffable de ce même Dieu qui se revêt d'une chair mortelle pour rétablir l'ordre & ramener l'homme à sa fin légitime ; il donne l'exemple d'une élévation proportionnée aux sujets qu'il traite & à l'esprit qui l'anime.

Les Payens se trompoient dans l'objet de leur culte; cependant ils avoient dans le fond de leurs fêtes le même principe que les adorateurs du vrai Dieu. Ce fut la joie & la reconnoissance qui leur fit inftituer des jours solennels pour célébrer les Dieux auxquels ils se croyoient redevables de leur récolte. De là vinrent ces chants de joie qu'ils confacroient au Dieu des vendanges. Ces fêtes qui arrivoient dans l'automne, lorsque tous les travaux champêtres étoient finis, dans un temps fait pour jouir, furent beaucoup plus célèbres que celles des autres Dieux, parceque le plaisir des adorateurs se trouvoit lié avec la gloire du Dieu qu'on adoroit.

Après avoir chanté le Dieu du vin, on chanta bientôt celui de l'amour. Ces deux Divinités avoient trop - trop de liaison pour être séparées long - temps par des cœuts corrompus.

Si les Dieux bienfaifans étoient l'objet naturel de la poéfie lyrique, les Héros enfans des Dieux, devoient naturellement avoir part à cette espèce de tribut, sans compter que leur vertu, leur courage, leurs fervices rendus, soit à quelque peuple particulier, soit à tout le genre humain, étoient des traits de ressemblance avec la Divinité. C'est ce qui a produit les poémes d'Orphée, de Linus, d'Alcée', de Pindare, &c.

Le caractère de la poésie lyrique est la noblesse & la douceur; la noblesse pour les sujets héroïques, la douceur pour les sujets badins & galans.

La poésie lyrique & la Musique doivent avoir entr'elles un rapport intime, puisqu'elles ont l'une & l'autre les mêmes objets à exprimer. La musique étant une expression des sentimens du cœur par les fons inarticulés, la poésie lyrique doit être l'expression des sentimens par les sons articulés, ou, ce qui est la même chose, par les mots.

Si la majesté doit dominer dans les vers héroïques, la simplicité dans les pastorales, la tendresse dans l'élégie, le gracieux & le piquant dans la satyre, la plaisanterie dans le comique, le pathétique dans la tragédie, la pointe dans l'épigramme; dans le lyrique, le Poëte doit principalement s'appliquer à étonner l'esprit par le sublime des chofes ou par celui des sentimens, ou le flatter par la douceur & la variété des images, par l'harmonie des vers, par des descriptions & d'autres figures fleuries, ou vives & ve-Tome XVI,

hémentes, selon les sajets qu'il traite.

Les deux premières fyllabes font brèves & la troisième très-brève. LYS ; voyez L1s.

- LYS; (le) Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fituée dans le Gatinois françois, à une demi-lieue, fudouest, de Melun. Elle jouit de 20 mille liv. de rente.
- LYSANDRE, Amiral des Lacédémoniens dans la guerre contre Athènes, détacha Ephèse du parti des Athéniens, & fit alliance avec Cyrus le jeune, Roi de Perse. Fort du fecours de ce Prince, il livra un combat naval aux Athéniens, 405. ans avant Jésus-Christ, défit leur flotte, tua trois mille hommes, emporta diverses villes & alla attaquer Athènes. Cette ville pressée par terre & par mer, se vit contrainte de se rendre l'année suivante. La paix ne lui fut accordée qu'à condition qu'on démoliroit les fortifications du Pyrée, qu'on livreroit toutes les Galères à la réserve de douze; que les villes qui lui payoient tribut, seroient affranchies; que les bannis seroient rappelés ; & qu'elle ne feroit plus la guerre que sous les ordres de Lacédémone. Athènes pour comble de douleur vit son gouvernement changé par Lyfandre. La démocratie fut détruite, & toute l'autorité remise entre les mains de trente Archontes. C'est ainsi que finit la guerre du Péloponèse, après avoir duré 27 ans. Le vainqueur alla foumettre enfuire l'île de Samos alliée avec Athènes, & retourna triomphant à Sparte avec des richessis immenles, fruit de les conquêtes. Son ambition n'étoit pas fatisfaite : il chercha à s'emparer de la Couronne, mais moins en tyran qu'en politi-Ggg

que. Il décria la coutume d'hériter du Trône comme un usage barbare, infinuant dans les esprits qu'il étoit plus avantageux de ne déférer la Royauté qu'au mérite. Après avoir tenté en vain. de faire parler en fa faveur les Oracles de Delphes, de Dodone & de Jupiter Ammon, il fut obligé de renoncer à ses prétentions. La guerre s'étant rallumée entre les Athéniens & les Lacédémoniens, Lylandre fut un des Chefs qu'on leur opposa. Il fut tué dans une bataille 395 ans avant JESUS CHRIST. Les Spartiates furent déliviés par la mort, d'un ambitieux pour qui l'amour de la Patrie, la religion du ferment, les traités, l'honneur n'étoient que de vains noms. Comme on lui reprochoit qu'il faisoit des choses indignes d'Hercule de qui les Lacédé moniens se flattoient de descendre : il faut, dit'il, coudre la peau du renard où manque celle du lion, faisant allusion au lion d'Hercule. Il disoit qu'on amuse des enfans avec des osselets & les hommes avec des paroles. La vérité, ajoutoit-il, vaut assuré ment mieux que le mensonge, mais il faut se servir de l'un & de l'autre dans l'occafion.

LYSIAS; nom d'un célèbre Orateur Grec. Il naquit à Syracufe 459 ans avant Jésus - CHRIST, & fut mené à Athènes par Céphales fon père qui l'y fit élever avec foin. Lyfias s'acquit une réputaton extraordinaire par fes harangues. Il forma des Difciples dans le bel art de l'éloquence, par fes leçons & par fes écrits. Il parut à Athènes après Périclès & retint la force de cet Orateur, fans s'attacher à la précifion qui le caractérifoit. Il joignit à cette force d'expression une noble fimplicité, un beau naturel, une exacte peinture des mœurs & des caractères. On peut juger de l'éloquence de Lyfias par le premier difcours de la première partie du Phèdre de Platon. Quintilien le comparoit à un ruilleau pur & clair plutôt qu'à un fleuve majeftueux. Lyfias mourut dans un âge fort avancé, 374 ans avant Jésus-CHRIST. Nous avons de lui 34 harangues La meilleure édition est celle d'Angleterre, in-4°.

- LYSIMACHIE; substantif féminin. Plante qu'on appelle autrement chasse-bosse & corneille. Voyez Cor-NEILLE.
- LYSIPPE; nom d'un célèbre Sculpteur Grec qui naquit à Sycione. Il exerça en premier lieu le métier de Serrurier; il s'adonna ensuite à la peinture, & la quitta pour se livrer tout entier à la sculpture. Il avoit eu d'abord pour maître le Doryphore de Polyclète; mais dans la suite il étudia uniquement la nature qu'il rendit avec tous ses charmes & surtout avec beaucoup de vérité. Il étoit contemporain d'Alexandre: c'étoit à lui & à Appelle seulement qu'il étoit permis de représenter ce grand Conquérant. Lylippe a fait plusieurs statues d'Alexandre, suivant ses différens âges; une entr'autres étoit d'une beauté frappante: l'Empereur Néron en faifoit grand cas; mais comme elle n'étoit que de bronze, ce Prince crut que l'or, en l'enrichiffant, la rendroit plus belle ; cette nouvelle parure gâta la statue au lieu de l'orner: on fut force d'ôter cet or ; ce qui dégrada sans doute beaucoup le chef - d'œuvre. Lysippe est celui de tous les Sculpteurs anciens qui ait laissé le plus d'ouvrages : on en compte près de fix cens de lui. Les plus connus sont l'Apollon de Ta-

419.

LYS

rente de quarante coudées de haut. La statue de Socrate ; celle d'un homme fortant du bain, qu'Agrippa mit à Rome devant ses thermes; Alexandre encore enfant; & les vingt-cinq cavaliers qui avoient perdu la vie au passage du Granique. On dit que Lysippe exprima mieux les cheveux que tous ceux qui l'avoient précédé : cela feul fuffiroit pour le tirer de la foule des artistes ordinaires. Il fut le premier Sculpteur qui fit les têtes plus petites & les corps moins gros pour taire paroître les statues plus hautes. » Mes prédécesseurs, disoit-il » à ce sujet, ont représenté les » hommes tels qu'ils étoient faits ; » mais pour moi, je les représente LYSTRES; ville de Lycaonie qui fur » tels qu'ils paroissent.

LYSPONDT; substantif masculin. Sorte de poids qui varie selon les lieux.

A Hambourg le lispondt est de quinze livres qui reviennent à qua torze livres, onze onces, un gros un peu plus de Paris, d'Amsterdam. de Strasbourg, de Belançon où les poids font égaux. A Lubeck, le lyspondt eft de seize livres, poids

du pays, qui font à Paris quinze livres, trois onces, un gros un peu plus.

A Coppenhague, le lyspondt est de feize livres, poids du pays, qui rendent quinze livres, douze onces, lix gros, un peu plus de Paris.

A Dantzick, le lispondt est de dix-huit livres qui en font seize de Paris.

A Riga le lispondt est de vingt livres qui font seize livres, huit onces de Paris.

- LYSSA; terme de Mythologie. Nom d'une Divinité qu'Euripide met au nombre des furies. Son emploi confistoit à souffler dans l'eprit des mortels, la fureur & la rage.
- la Patrie de Saint Timothée. Saint Paul & Saint Barnabé y ayant piêché, y furent pris l'un pour Mercure & l'autre pour Jupiter. Ils eurent allez de peine d'empêcher qu'on ne leur y offrit des sacrifices.
- LYTHAN; fubstantif masculin. Mois de l'année des Cappadociens, lequel répondoit au mois de Janvier des Romains.



lettre confonne, la treizième des lettres de l'alphabet ; substantif féminin, fuivant l'appellation ancienne qui prononçoit emme ; & substantif masculin, fuivant

. l'appellation moderne qui prononce me: الأنورية المالية

М

Μ

... Quand cette lettre est à la fin d'un mot, elle ne rend qu'un son nafal. Ainfi on prononce Adam, nom, parfum, faim, comme s'il y avoit Adan, non, parfun, fain. Mais dans la plupatt des mots étrangers, comme Abraham, Ephraim, Selim, Jerusalem, Rottersam, Stc. Ggg ij



420

elle se prononce comme si elle étoit MA; adjectif pronominal féminin; suivie d'un e muer. le masculin est mon. Ma mère. Ma

Cette lettre ne fe prononce encore que comme n, quand elle eft au milieu d'un mot devant b, p ou n. Ainfi l'on prononce combler; comparer, condamnation, &c. comme fi l'on écrivoit conbler, conparer, &c.

Il faut excepter de cette règle cettains mots, comme amnifie, Agamemnon, fomnifère, calomnie, &c. qui font empruntés des autres langues, où la lettre m retient toute fa prononciation.

Lorfque cette lettre est redoublée dans les mots composés de la particule en, la première se promonce encore comme n. Ainsi on prononce emmancher, emménager, emmener, emmaillotter, & c. comme si l'on écrivoit enmancher, enménager, &c.

Ailleurs, quand il y a deux mm de fuite, on n'en prononce ordinairement qu'un, comme dans ces mots, commis, commettre, commodité, & c. qu'on prononce comme fi Fon écrivoit comis, comettre, comodité, & c.

Il faut excepter de cette règle les noms propres, comme Ammon, Emmanuel, & c. où l'on prononce les deux mm, de même que dans les mots qui commencent par imm, comme immortel, immatriculer, immobile, immense, & c. & quelques autres, comme comminatoire, & c.

M, en chiffres romains, fignifie mille. Une ligne horizontale au-deffus lui donne une valeur mille fois plus grande : ainfi M vaur mille fois mille ou un million.

M, est le figne caractéristique des monnoies frappées à Toulouse.

- MA; adjectif pronominal féminin; le masculin est mon. Ma mère. Ma maison. Dans les mots qui commencent par une voyelle, on dit mon, quoiqu'au féminin. Mon idée. Voyez Mon.
- MA; fubstantif féminin. C'est le nom que la Mythologie donne à une femme qui suivit Rhea & à qui Jupiter consia l'éducation de Bacchus. Rhea elle-même a quelquefois été appelée de même, surtout en Lydie où on lui facrissioit un taureau sous ce nom.
- MAAMETER ; ville de Perse que Tavernier place au 77^e degré, 35 minutes de longitude, & au 36^e, 50 minutes de latitude.
- MAAYPOOSTEN; fubRantif mafculin. On donne ce nom dans le commerce à une forte d'étoffe de foie qui nous vient par la voie de la compagnie des Indes orientales de Hollande.
- MABILLON, (Jean) né à St-Pierre-Mont, village près de Mouzon, dans le Diocèfe de Rheims, en 1632, prit l'habit de Bénédictin de Saint-Maur en 1654. Ses Supérieurs l'envoyèrent en 1663 à Saint-Denis pour montrer aux étrangers le tréfor & les monumens antiques de cette abbaye; mais ayant heureufement pour lui cassé un miroir qu'on prétendoit avoir appartenu à Virgile, il en prit occasion pour quitter cet emploi qui demandoit un homme moins vrai que lui.

Le grand Colbert instruit de son mérite, l'envoya en Allemagne en 1683, pour chercher dans cette partie de l'Europe tout ce qui pourroit servir à l'Histoire de France & à la gloire de la Nation & de la Maison royale. Dom Mabillon déterra plusieurs pièces curieus se les fit connoître dans un jonrnal de son Voyage. Cette favante courfé ayant' été beaucoup applaudie ; le Roi l'envoya en Italie en 1685. Il fut reçu à Rome avec toute la diffinction qu'il mériroit. On l'honota d'une place dans la Congrégation de l'Index; on lui ouvrit toutes les archives, toutes les bibliothèques, & ili en tira quantité de pièces nouvelles. De tous les objets qui piquèrent fa curiosité, aucun ne l'excita plus que les catacombes de Rome. Il y fit des visites fréquentes & y porta à la fois l'esprit de religion & celui de critique. Attaché fortement à la foi, mais en garde contre l'erreur, il vit des abus dans l'exposition de quelques corps faints & les dévoila dans une lettre latine sous le titre d'Eusebe Romain à Théophile François, touchant le culte des Saints: inconnus. Cette brochure souleva contre Ini la Cour de Rome. Il y eut plusieurs écrits pour & contre. On déféra à la Congrégation de l'Index; la lettre d'Eusebe, & elle alloit être proferite par ce Tribunal, fi ce Savant vertueux & docile n'avoit donné une nouvelle édition dans laquelle il affoiblit quelques endroits trop vifs, & rejetant sur les Officiers subalternes les abus qui se commettoient au sujet des corps qu'on tiroit des catacombes, il contenta des Juges qui l'effimoient & qui ne l'autoient condamné qu'à regret. Une autre dispute occupa le sage Mabillon. Dom Rance, Abbe de la Trappe, attaqua les études des Moines & prétendit qu'elles leur étoient plus nuifibles qu'utiles. Pour appuyer l'idée qu'ils ne devoient ni faire ni lire des livres, il en com-

devoirs de l'état monastique. Cet ouvrage étoit à la fois la justifica-

۲.

posa un lui-même de la sainteté des

i tion de l'ignorance de beaucoup de

Moines & la censure de ceux qui faisoient profession de favoir. La Congrégation de Saint Maur alors entièrement consacrée aux recherches profondes & à l'étude de l'antiquité, crut devoit réfuter l'ennemi des études des Cloîtres. Elle choisir le modeste, le doux Mabillon pour entrer en lice avec l'auftère, l'éloquent, l'inflexible Abbé de la Trappe. Il n'avoit ni l'imagination brillante, ni l'éloquence rapide de ce téformateur ; mais son esprit étoit plus orné & plus méthodique & la diction claire, simple & presqu'entièrement dénuée d'ornemens, ne manquoit pas d'une certaine force ; il opposa principes à principes, inductions à inductions. Dans son Traité des Ecudes Monastiques publie en 1691, in-12, il s'attacha à prouver que les Moines peuvent non-feulement, mais doivent étudier. Il marqua le genre d'études qui leur convient, les livres qui leur font nécessaires a les vues qu'ils ant à le proposer en s'appliquant aux sciences. L'exemple des solitaires de la Thébaïde, uniquement occupés du travail des mains, ne l'embarrassa point. Nos Moines ne leur ressemblent guère : leur vie est moins une vie monastique qu'une vie cléricale. Ils comptent mener celle d'un Prêtre & d'un homme d'étude en entrant dans le Cloître, & non celle d'un laboureur. L'Abbé de la Trappe, fâché de voir contredire ses idées, fit une réponse vive au livre des Études Monastiques. Dom Mabillon y opposa des réflexions sages & modérées. Elles amenèrent une réplique fons le nom de Frère Côme. L'Abbé de la Trappe en étoit l'Auteur, mais fon ouvrage ne sortit point de son Cloître. Mabillon né avec un génie pacifique

laista faire la guerre à quelques Ecri-1 vains qui se mêlèrent de cette querelle. Il ne voulut plus entrer dans auçune dispute, Il s'occupa a pertec-ipe • . tionner son fayant ouvrage de la _ Diplomatique, qu'il avoit public en 1681. Cette science lui devoit tout fon lustre. Le docte Bénédictin avoit une sagacité admirable pour démêler ce qu'il y a de plus contus dans la puit des temps, & pour approfondir ce que l'histoire offre de plus difficile. Il fut le premier qui réunit les règles de la diplomitique sous un seul point de vue, Il donna des principes pour l'examen des diplomes de tous les âges & de tous les pays. Il n'avoit encore rien paru de plus lumineux en ce genre que son ouvrage, mais comme il est imposfible d'être parfait & qu'il l'est encore plus d'être généralement goûté, ses règles trouvèrent des contradicteurs. On l'attaqua & Mabillon au lieu de répondre se contenta de joindre à son livre un supplément qui vit le jour en 1704 & qui satisfit les bons critiques. L'amour de la paix, la candeur & surtout la modestie formoient son caractère. L'Archevêque de Rheims le présenta à Louis XIV comme le Religieux le plus savant & le plus humble de son Royaume. Un etranger ayant été confulter le savant du Cange, celui-ci l'envoya à Mabillon, son ami & son rival en érndition. On vous trompe, quand on vous adresse à moi, répondit humblement le Bénédictin, allez voir M. du Cange. C'est lui-même qui m'adresse à vous, dit l'etranger. Il eft mon maitre, réplique Mabillon : si cependant vous m'honorez de vos visites, je vous communiquerai le peu que je fais. Ce savant si célèbre & si modeste mourur à Paris dans l'Abhaye MABY; substantif masculin. Boisson

de Saint-Germain des Prés en 1 707 à 75 ans,

MABOUJA ou MABOYA ; substantif masculin. Espèce de lézard d'Amérique que les sauvages ont ainsi appelé à caule de sa laideur. Il a un pied de long & un pouce de groffeur : si on lui retranche la queue, il ressemble à un crapaud; il a les doigts des pattes plats, larges & arrondis par les bours; leurs griffes sont semblables à l'aiguillon d'une guêpe : leur peau, de différentes couleurs. femble enduite d'huile. Cet animal le plaît ou fur les branches d'arbres, ou sur les chevrons des cases : ceux qui habitent dans des troncs d'arbres pourris, ou dans les lieux marécageux où le soleil ne donne pas, sont noirs & affreux; pendant la nuit ils jettent un cri effroyable qui préfage infailliblement le changement de temps. Ils se jettent hardimont sur ceux qui les agacent, & quoiqu'ils s'y attachent de manière qu'il est difficile de les rerirer, on a pourtant cemarqué qu'ils n'ont jamais mordu, ou du moins que la bleslure qu'ils peuvent faire, n'est pas dangereuse. Les Sauvages vouent leurs ennemis aux griffes de cet animal.

MABOUJA, est aussi le nom d'une racine d'Amérique dont les Sauvages font des massues qui leur servent d'armes. Cette racine est noire, longue, groffe, compacte, noueuse, plus dure & plus pefante que le bois de fer. L'arbre d'où l'ou tire cette racine n'est pas commun : on en ı trouve sur le haur de la montagne de la Soufrière à la Guadeloupe. Cette racine est fort estimée quand elle a une figure de massue, qu'elle a au moins trois pieds de long & la groffeur du poignet d'un homme.

rafraîchiffante fort en ufage aux îles d'Amérique; elle fe fait avec de groffes racines nommées *Patates*: celles dont l'intérieur est d'un rouge violet, font préférables à celles qui font ou jaunes ou blanches, à cause de la couleur qui donne une reinture très-agréable a l'œil.

Après avoir bien nettoyé & épluché ces racines, on les coupe par morceaux & on les met dans un vase propre pour les faire bouillir dans autant d'eau que l'on veut faire de maby; cette eau étant bien chargée de la substance & de la teinture des patates, on y verse une suffifante quantité de sirop de sucre clarifié, y ajoutant quelquefois des oranges aigres & un peu de gingembre : on continue quatre à cinq bouillons, on retire le vase de dessus le feu; & après avoir laissé fermenter le tout, on passe la liqueur fermentée au travers d'une chausse de drap en pressant fortement le marc. Il faut repasser deux ou trois fois la liqueur pour l'éclaircir, ensuite de quoi on la verse dans des bouteilles, dans chacune desquelles on a eu soin de mettre un ou deux cloux de girofle. Cette boilson est fort agréable à l'œil & au goût lorfqu'elle est bien faite : elle fait fauter le bouchon de la bouteille, mais elle ne se conferve pas & elle est un peu venteuse.

MACANDON; fubstantif masculin. Arbre conifère qui croît au Malabar, où on l'appelle Cadacalava. Bontius dit que son fruit ressemble à la pomme de pin, avec cette seule différence que ses cones ne sont pas si pointus, & qu'ils sont un peu mous, d'un goût assez insipide. Il lui donne des steurs semblables à celles du mélianthe. Les habitans du Malabar sont cuire le fruit sous la cendre & le mangent dans la dys425

fenterie; il est falutaire dans les maladies des poumons, telles que l'asthme, à cause de la vertu emplastique de ses parties muqueuses. Ray en parle dans son Histoire des Plantes. MACAO; ville de la Chine, dans la province de Quangiung, au département de Quangcheu, première métropole de la province. Elle a été bâtie par les Porrugais à qui l'Empereur de la Chine l'enleva en 1668. MACAO; substantif masculin. Nom que les voyageurs ont donné à un grand perroquet du Brésil, dont le plumage est un mélange de bleu. de rouge & de vert; il est quatre tois plus gros que les perroquers ordinaires. La couleur de la femelle est bleue & jaune : on en apporte aussi de la Jamaïque.

MACAQUE; substantif masculin. Espèce de guenon ou de singe à longue queue, celui qui approche le plus des babouins. Le macaque a des abajoues & des callosités sur les fesse, il a la queue longue à peu près comme la tête & le corps pris ensemble, d'environ dix-huit à vingt pouces; la tête groffe & le museau très-gros, la face nue, livide & ridée, les oreilles velues, le corps court & ramasse, les jambes courtes & groffes; le poil des parties supérieures est d'un cendré verdâtre, & fur la poitrine & le ventre d'un gris jaunâtre; il porte une petite crête de poil au dessus de la tête; il marche à quatre & quelquefois à deux pieds; la longueur de fon corps, y compris celle de la tête, est d'environ dix-huit à vingt pouces. Il paroît qu'il y a dans cette espèce des races beaucoup plus grandes & d'autres beaucoup plus petites.

L'aigrette, par exemple, ne paroît être qu'une variété du macaque, elle est plus petite d'environ un tiers de la petite crète de poil qui se trouve au sommet de la tête du macaque, l'aigrette porte un épi droit & pointa; elle semble différer encore du macaque par le poil du front qui est noir, au lieu que sur le front du macaque il est verdâtre; il paroît aussi qué l'aigrette a la queue plus longue que le macaque, à proportion de la longueur du corps. Les femelles dans ces espèces sont sujettes, comme les femmes, à l'écoulement périodique.

Ces animaux sont originaires du _Congo & des autres parties de l'Afrique. Ils ont les mœurs douces & font ailez dociles; mais indépen-. damment d'une odeur de fourni ou de faux muse qu'ils répandent autour d'eux, ils sont fi mal-propres, fi laids & même fi affreux lor (qu'ils font la grimace qu'on ne peut les regarder fans horreur & dégoût. Ces guenons vont souvent par troupes & se rassemblent surtout pour voler des fruits & des légumes. Bofman raconte qu'elles prennent dans chaque patte un ou deux pieds de milhio, autant sous leurs bras, & autant dans leur bouche, qu'elles s'en retournent ainsi chargées, fautant continuellement sur les pattes de derrière, & que quand on les poursuit elles jettent les tiges de milhio qu'elles tenoient dans les mains & sous les bras, ne gardant que celles qui font entre leurs dents, afin de pouvoir fuir plus vîte fur les quatre pieds; au reste, ajoute ce voyageur, elles examinent avec la dernière exactitude chaque tige de milhio qu'elles arrachent, & si elle ne leur plaît pas elles la rejettent à terre & en arrachent d'autres; ensorte que par leur bisarre délicatelle elles causent beaucoup plus

dans toures, les dimensions; au lieu le dommage que par leurs vols. MACAREE; substantif masculin, & terme de Mythologie. Nom d'un fils d'Eole qui habita avec Canacé fa fœur. Eole ayant connu cet inceste;, fit jeter l'enfant aux chiens, & envoya à Canacé une épée dont elle se tua. Macarée évita le même fort en fuyant; il arriva à Delphes où on le fit prêtre d'Apollon. Il y a encore eu un Macarée fils d'Hercule & de Déjanire, qui se sacrifia généreusement pour le salut des Héraclides.

- MACARESE ; nom d'un petit lac ou étang d'Italie dans l'Etat de l'Eglife, près de la côte de la mer. Cet étang peut avoir trois milles de longueur, & un mille dans l'endroit le plus large; il est aslez profond, fort poilsonneux & communique à la mer par un canal. On pourroit en faire un port utile, mais la Chambre Apostolique n'ose y roucher, de peur d'infecter l'air par l'ouverture des terres.
- MACARET; fubstantif masculin. On appelle ainsi un flot impétueux qui remonte de la mer dans la Garonne; il est de la grosseur d'un tonneau ; il renverseroit les plus grands bâtimens s'ils n'avoient l'attention de l'éviter en tenant le milieu de la rivière. Le macaret suit toujours le bord, & son bruit l'annonce de trois lieues.
- MACARIA; Ptolémée donne ce nom à une île du golfe Arabique & à une ancienne ville de l'île de Chypre.
 - Paulanias appelle de même une tontaine célèbre qui étoit à Marathon.
- MACARIENS; (les temps) on appelle ainfi dans l'Histoire Ecclésiaftique les temps où le Conful Macarius fut envoyé par l'Empereur Constans avec le Conful Paul, pour ramener

ramener les Donatistes dans le sein de l'Église. St. Augustin parle souvent des temps macariens; ils correspondent à l'an de Jésus-CHRIST

MACARISME; fubstantif masculin, & terme de Liturgie. On appelle ainsi dans l'Office grec les hymnes à l'honneur des Saints. On donne le même nom aux pseaumes qui commencent en grec par le mot macarios, & aux neuf versets du cha-

pitre cinq de l'évangile felon Saint

Mathieu, depuis le troisième verfet jusqu'au onzième. Macarios fi-

- gnifie keureux.
- MACARMEDA; nom d'une ancienne ville d'Afrique qui étoit lituée à sept lieues de Fez du côté du Levant.

MACARON; substantif masculin.

- Sorre de petite pâtisserie faire de
- pâte d'amandes & de sucre. Les macarons sont indigestes.
- Les trois syllabes sont brèves au ingulier, mais la dernière est longue au plariel.
- MACARONÉE; fubitantif féminin. Pièce de vers burlesques en style macaronique. Les premières macaronées ont été faites en Italie.
 - Les trois premières fyllabes font brèves, la quatrième longue & la cinquième très-brève.
- MACARONI ; substantif masculin emprunté de l'italien. Pâte faite de farine, de fromage & d'autres in-
- grédiens dont on fait des potages & d'autres mets : il s'emploie d'ordinaire au pluriel. On nous fervit de

bons macaronis.

MACARONIQUE; adjectif des deux

- genres. Il se dit d'une sorte de poé-
- fie burlesque, où l'on fait entrer
- beaucoup de mots de la langue vul-
- : gaire auxquels on donne une terminaison latine.

Tome XVI.

42 9

On attribue les premiers vers macaroniques à un certain Théophile Folengio de Mantoue, Moine Bénédictin qui vivoit vers l'an 1520. Le premier françois qui se soit exercé dans ce genre est un provençal qui fe nomme dans fon style burlefque, Antonia de Arma, Provincialis de Bragardissima villa de Soleriis. Il nous a donné deux poëmes, l'un de Arte Dansandi, & l'autre de guerra Neapolitana Romana & Genuenfi. Il fut fuivi par un Avocat qui publia l'Historia bravissima Caroli V imper. à provincialibus pay fanis triumphanter fugati. La Provence, comme on voit, a été parmi nous le berceau de la poésie macaronique, comme elle a été celui de notre poésie. Quelques temps après Remi Belleau donna avec ses poésies françoises Dictamen metrificum de bello Hugonotico & rusticorum pigliamine, ad *Jodales*, pièce fort estimée; mais le meilleur ouvrage en ce genre est celui que nous a laisse Jean Édouard de Monin sous le titre de Recitus veritabilis super terribili esmeuta paysanorum de Ruellio.

Nous avons peu de poéfies macaroniques en françois: il n'y a guère que celles d'Antoine Tabarifé, poëte languedocien qui vivoit au commencement du dernier fiècle. Il a fait un poème en quatre chants où il chante la ville de Béziers, fa patrie: fon ftyle est d'un françois barbare mêlé d'expressions languedociennes & provençales. Nous allons en rapporter quelques vers.

Beziers d' un pays chérit de la nature ;

Les prés y sont toujours remplidis de verdure,

Er, neuf mèses de l'an, de cent sortes de fleurs,

Que ravissoun les els par leurs belles couleurs;

Hhh



L'aïguette dins les Recs lentement s'y promène,

Et, su' l' point d'en sourti, murmuro de sa peine, &c.

On prétend que Rabelais a voulu imiter dans sa prose, le style macaronique de la poésie italienne, & que c'est sur le modèle de du Merlin Coccaie que publia Théophile Folengio, qu'il a écrit quelques-uns des meilleurs endroits de son Pantagruel.

L'Allemagne & les Pays-Bas ont eu leurs poëtes macaroniques. Le Certamen Catholicum cum Calvinistis a été publik par un poëte de cegente. Martinus Mam Conius Frinus, allemand, est l'auteur de cet ouvrage qui contient mille deux cens vers, & dont tous les mots commencent par la letre C. Les Anglois ont peu écrit en style macaronique; à peine connoît-on d'eux en ce genre quelques feuilles volantes, reçueillies par Cambden. Au reste, ce n'est point un reproche à faire à cette nation, qu'elle ait négligé ou méprisé une sorre de poésie ignoble qui ne demande ni talent ni esprit; qui eft l'ennemie de toutes les règles en ouvrant la porte à toutes les licences; qui ne tend. qu'à corroinpre le goût & les langues ; &c. On peut faire une fois en la vie des vers macaroniques pour divertir la société, quand on n'a pas dans son esprit d'autres reffources; mais il faut bien se donner de garde de les mettre au jour.

MACARSKA; petire ville épifcopale & maritime de Dalmalie, fur la côte du golfe de Venife, vis-à-vis de l'île de Brazza, entre Spalato & Narenta.

MACASSAR; grande ville des Indes orientales, capitale d'un Royaume

MAC

de même nom & la résidence ordinaire des Rois:

Le Royaume de Macaffar occupe la plus grande partie de l'île des Célèbes. Il est fous la zone torride. Les chaleurs y seroient insupportables fansles vents du nord, & les pluies abondantes qui y tombent quelques jours avant & après les pleines lunes, & pendant les deux mois que le foleil y passe.

Le pays est extrêmement fertile en fruits, mangues, oranges, melons d'eau, figues, qui y sont murs en tous les temps de l'année. Le ris y vient en abondance; les cannes de sucre, le poivre, le bétel & l'arek s'y donnent presque pour rien; on trouve dans les montagnes des catrières de belles pierres, chose très-rare aux Indes, quelques mines d'or, de cuivre & d'étain. On y voit des oiseaux inconnus en Europe; mais on s'y passeroit bien de la quantité des finges à queue & fans queue qui y fourmillent.

Le gouvernement y est monarchique & despotique, cependant la couronne y est héréditaire avec cette clause, que les frères succèdent à ·l'exclution des enfans. La religion y est celle de Mahomet mêlée d'autres superstitions. Ils n'emmaillottent point les enfans, & se contentent après leur naissance de les mettre nus dans des paniers d'osier. Ils font confister la beauté comme plusieurs autres peuples, dans l'applatissement' du nez qu'ils procutent artificiell'ement ; dans des ongles courts & peints de différentes couleurs ainsi que les dents.

MACAXOCOTL ; substantif mafcutin. Fruit d'Amérique, rouge, d'une forme obloague, de la groffeur d'une noix ordinaire, contemnt des noyaux assez gros qui renferment une pulpe molle, fucculente, jaune au-dedans comme le noyau. Ce fruit le mange & les Européens qui y sont accoutumés en font beaucoup de cas; il est d'une douceur mêlée d'un peu d'acidité, ce qui le rend très-agréable au goût. L'arbre qui porte ce fruit, nommé par Nieremberg arbor macaxocot lifera, a la groffeur d'un prunier commun & croît dans les lieux chauds en plein champ. On emploie fon écorce pulvérifée pour dessécher les ulcères. Les femmes se servent des cendres de son bois pour peindre leurs cheveux en jaune.

- MACBENA ; nom propre d'un ancienne ville de la Terre Sainre, dans la Tribu de Juda.
- MACCABÉES; (les) nom de sept frères juiss qui souffrirent le mattyre à Antioche dans la persécution d'Antiochus Épiphanes, l'an 168 avant Jésus-Christ.

On appelle livres des Maccabées, quatre livres dont les deux premiers font canoniques & les deux autres apoctiphes. Ceux mêmes qui sont reconnus pour canoniques dans l'Eglise Catholique, sont contestés par ceux qui ne reçoivent pas les décrets du Concile de Trente, & qui n'admettent dans le canon de l'an-- cien Testament, que les livres qui font reconnus pour canoniques parmi les Hébreux : si l'on suivoit l'ordre des tomps il faudroit placer le troifième livre des Maccabées à la place du premier, & le premier à la place du troisième.

Le premier livre des Maccabées a été écrit originairement en hébreu ou en fyriaque.

Il paroît qu'il fut compolé fur les mémoires publics de ce qui se passion de plus mémorable parmi les Juifs. Judas Maccabée eut soin 427

-d'en faire un recueil exact, & l'auteur de ce premier livre, renvoye à la fin de son livre, aux mémoires de Jean Hircan; ce qui a fait croire à quelques - uns que Jean Hircan en pourroit bien être l'auteur. Ce livre contient l'histoire de quarante ans, depuis le règne d'Antiochus Epiphanes, jusqu'à la mort du Grand Prêtre Simon; c'est-àdire, depuis l'an du monde 3829 julqu'en 3869; avant Jésus Christ 131 ans, & avant l'ère vulgaire 135. L'auteur n'est pas connu, & il faut qu'il ait vécu après le pontificat de Jean Hircan, puisqu'il cire les mémoires de son gouvernement. Il • s'accommode dans fes supputations chronologiques, à la manière de compter des Hébreux, en les commençant au mois de Nisan qui est le premier de l'année fainte, au lieu que les Syriens & les Grecs qui régnoient en Syrie, la commençoient fix mois plus tard & vers le commencement d'Octobre.

Le second livre des Maccabées est l'abrégé d'un plus grand ouvrage qui avoit été composé par un nommé Jason, & qui comprenoit l'histoire des persécutions d'Epiphanes & d'Eupator contre les Juifs. L'auteur de l'abrégé est inconnu, & l'ouvrage entier de Jason ne se trouve plus, L'un & l'autre étoient Grecs, & suivoient la manière de compter des Séleucides, suivant l'ufage des Syriens qui commençoient leur année vers le mois d'Octobre. Les deux derniers chapitres contiennent des choses arrivées sous le règne de Démétrius Soter, fuccesfeur d'Antiochus Eupator; & on y remarque des variétés dans le style, qui font donter qu'ils soient du même auteur que le reste de l'ouvrage. Ce second livre contient

Hhh ij

Digitized by GOOGIC

l'histoire d'environ quinze ans depuis l'entreprise d'Héliodore envoyé par Séleucus pour enlever les tréfors du Temple, jusqu'à la victoire de Judas Maccabée contre Nicator, c'est-à-dire, depuis l'an du monde 3828 jufqu'en 3843; avant Jésus-Christ 157 ans, & avant l'ère vulgaire 161.

On trouve à la tête de ce livre deux lettres, l'une des Juifs de Jérusalem à ceux d'Alexandrie. pour les avertir de célébrer la fête de la Purification & de la Dédicace du Temple de Jérufalem par Judas Maccabée : l'autre , du Sénar de Jérusalem & de Judas à Aristobule, précepteur du Roi Ptolémée, sur le même sujet. Comme cette dernière lettre n'a été écrite qu'en l'an du monde 3880, il y a lieu de croire que le livre dont nous parlons n'a été composé que vers le même temps, fous le Pontificat & le gouvernement de Jean Hircan. La beauté du style de cet écrir, l'a fait attribuer par quelques-uns à Jofephe ou à Philon.

Le troisième livre des Maccabées contient l'histoire de la persécution que Ptolémée Philopator, Roi d'Egypte, fit aux Juifs de son Royaume. Ce Prince, après sa victoire contre Antiochus le grand, alla à Jérufalem, & y fit offrir des sacrifices d'actions de grâce dans le Temple du Seigneur; mais enfuite ayant voulu entrer dans le Sanctuaire, il en fut empêché par les Prêtres & par le peuple: Et comme. il s'opiniâtroit à vouloir pénétrer. dans ce saint lieu, il fut abattu par terre par une vertu divine; en sorte que ne pouvant se remuer, il fallut l'emporter du Temple. Etant de retour en Egypte, il fit éclater fon restentionent contre tous les Juifs

de ses États qui étoient en trèsgrand nombre. Il entreprit de leur faire quitter leur religion, & n'ayant pu en venir à bout, il les fit venir à Alexandrie & les enferma dans l'hyppodrome pour les faire écraser sous les pieds des éléphans; mais Dieu les garantit de ce danger en permettant que le Roi oubliat d'abord les ordres qu'il avoit donnés. Ensuite Dieu envoya deux Anges à leur secours, lesquels causèrent tant de frayeur au Roi, qu'il les renvoya comblés d'honneurs. Tout cela arriva l'an du monde 3787; avant Jésus-Christ 213, avant l'ère vulgaire 217.

C'est assez mal à propos que l'on donne à ce livre le nom de troisième des Maccabées, puisqu'il n'a aucun rapport à Judas Maccabée, ni à ses frères, ni aux perfécutions d'Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie; l'instoire qui y est racontée étant arrivée en Egypte cinquante ans avant la perfécution d'Epiphanes contre les Juifs'de Judée.C'est apparemment la conformité de la matière & le zèle que les Juifs d'Egypte témoignèrent pour leur loi & pour la religion de leurs pères qui ont fait donner à cet ouvrage le nom de livre des Maccabées.

Les Grecs & les fatins rejettent aujourd'hui cer écrit comme un ouvrage apocriphe.

Le quatrième livre tles Maccabées est très-peu connu parmi les Latins. L'auteur n'a fait qu'amplifier & embellir l'histoire du vieiflard Éléazar & des sept frères Maccabées qui -souffrirent le martyre à Antioche avec leur mère, laquelle histoire est rapportée plus en abregé dans le second livre des Maccabées.

MACCHIA; bourg d'Italie avec titre de Principauté, au Royaume de N -

ples, dans la Capitanate, fur les frontières du comté de Molisse, & au couchant de la ville de Volturana.

MACEDA, ou MAREDA; nom d'une

ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la Tribu de Juda, à huit milles d'Eleutheropolis, vers l'orient.

- MACÉDOINE ; nom d'un ancien Royaume fitué entre la Grèce &
- l'Ancienne Thrace. Il étoit borné au midi par les montagnes de Theffalie, à l'orient par la Béotie & par la Pierie, au couchant par les Lyncestes, au septentrion par la Migdonie & par la Pélagonie: cependant ses limites n'ont pas roujours été les mêmes, & quelquesois la Macédoine est confondue avec la Thessai

C'étoit un Royaume héréditaire, mais si peu considérable dans les commencemens, que ses premiers Rois ne dédaignoient pas de vivre sous la protection tantôt d'Athènes & tantôt de Thèbes. Il y avoit eu neuf Rois de Macédoine avant Phiippe, lesquels prétendoient descendre d'Hercule par Caranus & être originaires d'Argos; en sorte que comme tels ils étoient admis parmi les autres Grecs aux jeux olympiques.

Lorfque Philippe eut conquis une partie de la Thrace & de l'Illyrie, le Royaume de Macédoine commença à devenir célèbre dans l'hiftoire. Il s'étendit depuis la met Adriatique jufqu'au fleuve Strymon & pour dire plus, commanda dans la Grèce ; enfin il étoit réfervé à Alexandre d'ajouter à la Macédoine non feulement la Grèce entière, mais encore toute l'Afie & une partie confidérable de l'Afrique. Ainfi par les mains de ce conquérant s'éleva l'Empire de Macédoine fur un tas immense de Royaumes & Républiques Grecques ; & le débr de leur gloire fit un nom fingulier à des barbares qui avoient été long - temps tributaires des seuls Athéniens.

Aujourdhui la Macédoine est une province de la Turquie européenne qui a des limites extrêmement étroites. Elle est bornée au septentrion par la Servie & par la Bulgarie, à l'orient par la Romanie proprement dite, & par l'Archipel, au midipar la Livadie, & à l'occident par l'Albanie.

Les Turcs appellent cette province Magdonia. Saloniki en est la capitale: c'étoit autrefois Pella où naquirent Philippe & Alexandre.

- MACEDONIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à la Macédoine, qui est de la Macédoine. Les armées macédoniennes. Les Macédoniens.
- MACÉDONIEN ; adjectif & terme de Jurifprudence. On appelle Senatus-confulte Macédonien, un décret du Sénat de Rome qui fut ainfi nommé du nom de Macédo, fameux ufurier à l'occafion duquel il fut rendu.

Ce particulier vint à Rome du temps de Vespassen, & profitant du goût de débauche dans lequel étoit la jeunesse romaine, il prêtoit de l'argent aux fils de famille qui étoient sous la puissance paternelle, en leur faisant reconnoître le domble de ce qu'il leur avoit prêté; de forte que quand ils devenoient usans de leurs droits, la plus grande partie de leur bien se trouvoit abforbée par les usures énormes de ce Macédo. C'est pourquoi l'Empereur sit rendre ce Senatus-consulte appelé macédonien, qui déclara tou-

419

tes les obligations faites par les fils | de famille, nulles, même après la mort de leur père.

La disposition du Senatus - consulte macédonien se trouve rappelée dans les capitulaires de Charlemagne.

Elle est observée dans tous les pays de droit écrit du ressort du Parlement de Paris; mais elle n'a pas lieu dans les pays coutumiers: les défenses qui ont été faites en divers temps de prêter aux enfans de famille, ne concernent que les mineurs, attendu que les enfans majeurs ne sont plus en la puissance de leur père, mère, ni autres tuteurs ou curateurs.

Il faut aussi remarquer qu'encore que cette loi anéantifie les obligations des fils & des filles de famille, caulées pour prêt ou pour cautionnement, ils n'ont cependant pas d'action pour la répétition de ce qu'ils ont payé en conséquence de leurs engagemens.

Au reste le Senatus-confulte macédonien n'a pas lieu en faveur des fils & des filles de famille,

1º. Loríqu'au temps de l'obligation ils avoient un pécule caftrense, pourvu qu'elle n'excède pas le pécule.

2°. Lorsque le prêt a été fait du consentement du père.

3°. Lorsque l'argent prêté au fils de famille, a été employé au profit du père.

4°. Lorsque le prêt a été employé au payement d'une dette que le fils de famille auroit été condamné de payer.

s°. Lorsque le prêt a été fait par un mineur.

6°. Lorsque le fils de famille étoit publiquement estimé père de tamille.

MACEDONIENS; (les) hérétiques sectateurs de Macédonius, Évêque de Constantinople, qui nioit la Divinité du Saint Elprit.

Après la mort d'Alexandre Évêz que de Constantinople, les défenfeurs de la confubitantialité du Verbe, élurent pour successeur Paul, & les Ariens élurent Macédon nius.

Constance chassa les deux concurrens, & plaça Eusèbe de Nicomédie sur le siège de Constantinople.

Eusèbe étant mort, Paul & Macédonius furent rappelés chacun par leurs partifans, & bientôt on vit dans Constantinople des intrigues, du trouble & des séditions.

Constance envoya Hermogène à Constantinople pour chasser Paul; le peuple s'y opposa, prit les armes, mit le feu au Palais, traîna Hermogène dans les rues & l'assemma. L'Empereur se rendit à Constantinople, chassa Paul & priva la ville de la moitié du blé que l'on distribuoit aux habitans; il ne fit mourir perfonne, parceque le peuple alla au-. devant de lui en pleurant & demandant pardon.

L'Empereur qui attribuoit une partie du désordre à Macédonius, ne voulut point confirmer son élection, & lui permit seulement de tenir ses assemblées dans son Eglise propre, Les autres Eglises demeurèrent apparemment sous la conduite des Prêtres du parti de Paul, lequel revint à Conftantinople peu de temps après le départ de Conftance qui envoya ordre au Préfet du Prétoire de le chasser & de mettre Macédonius à sa place.

Philippe, Préfet du Prétoire, fit enlever Paul, & parut dans fon char, ayant à côté de lui Ma-

Digitized by GOOGLE

cédonius qu'il conduisoit à son-Église.

Ce même peuple qui avoit demandé pardon à Constance, courut à l'Église pour s'en emparer de force. Les Ariens & les Catholiques vouloient s'en chasser réciproquement; le trouble & la consusion devinrent extrêmes; les foldats crurent que le peuple se foulevoit; ils chargèrent le peuple, on se battit, & plus de trois mille personnes furent ruées à coups d'épée ou étouffées.

Après cet horrible carnage Macédonius monta sur le trône épiscopal, s'empara bientôt de toutes les Églises, & persécuta cruellement les Novatiens & les Catholiques.

La perfécution unit tellement les Catholiques & les Novatiens, qu'ils étoient disposés à mourir les uns pour les autres : la perfécution n'a guère manqué à réunir, les partis les plus ennemis contre le parti perfécuteur.

Les Novatiens furent principalement l'objet du zèle de Macédonius : il apprit qu'ils étoient en grand nombre dans la Paphlagonie; il obtint de l'Empereur quatre Régimens qu'il y envoya pour les obliger à embrasser l'Arianisme. Les Novatiens informés du projet de Macédonius, prirent les armes, vinrent au-devant des quatre régimens, se battirent avec fureut, défirent les quatre régimens & tuèrent presque tous les soldats.

Quelque temps après le malheur arrivé dans la Paphlagonie, Macédonius voulut transporter le corps de Constantin hors de l'Église des Apôtres, parcequ'elle tomboit en ruine; une partie du peuple consentoit à cette translation; l'autre soutenoit que c'étoit une impiété, & regardoit cette translation comme un outrage fait à Constantin. Les Catholiques se joignirent à ce parti, & il devint considérable.

Macédonius n'ignoroit pas ces oppositions, mais il ne croyoit pas qu'un Évêque dût y avoir égard, & il fit transporter le corps de Conftantin dans l'Église de Saint Acace: tout le peuple accourut auffitôt: le concours des deux partis produisit entre les esprits une espèce de choc, ils s'échaussernt : on en vint aux mains, & sur le champ la nef de l'Église & la galerie furent remplies de sang & de carnage.

Constance qui étoit alors en occident, sentit combien un homme du caractère de Macédonius étoit dangereux sur-le siège de Constantinople; il le fit déposer, quoique Macédonius persécutât les Catholiques que Constance vouloit détruire.

Macédonius déposé par Conftance, conçut une haine violente contre les Ariens que Conftance protégeoit, & contre les Catholiques qui avoient pris parti contre lui : pour se venger il reconnut la divinité du Verbe que les Ariens nioient, & nia la divinité du Saint Esprit que les Catholiques reconnoiffoient, aussi bien que la divinité du Verbe.

Ainfi, avec des mœurs irréprochables, Macédonius étoit un ambitieux, un tyran qui vouloit tout fubjuguer; un orgneilleux qui, pour foutenir une première démarche dans les plus petites chofes, auroit facrifié l'Empire; un barbare qui perfécutoit de fang-froid tout ce qui ne penfoit pas comme lui ou qui oloit lui réfifter, enfin un préfomptueux qui, dans la vue de la-

431

tisfaire sa vengeance & sa passion pour la célébrité, fit une hérésie & nia la divinité du Saint Esprit.

Voici les fondemens de son opinion.

Les principes des Ariens combattent également la divinité du Verbe & la divinité du Saint Efprit; maison ne voit pas qu'ils aient combattu formellement la divinité du Saint Efprit.

Macédonius au contraire, trouva les principes des Ariens fans force contre la divinité de Jésus-Christ, & s'en fervit pour prouver que le Saint Esprit n'étoit qu'une créature.

L'Églife avoit condamné formellement les hérétiques qui avoient atraqué la divinité de Jésus-CHRIST. L'écriture lui donne fi clairement les titres & les attributs du vrai Dieu, que les difficultés que les Ariens entaffoient pour prouver que Jésus-CHRIST étoit une créature, avoient paru fans force à Macédonius; il rejeta le terme de confubflantiel; mais il reconnut toujours la divinité de Jésus-CHRIST,

Il ne crut pas voir la divinité du Saint-Esprit exprimée aussi clairement dans l'Écriture; il imagina qu'elle lui donnoit les caractères qui constituent la créature.

Le Saint Esprit, disoit Macédonius, n'est nulle part appelé Dieu; l'Écriture n'oblige ni de croire en lui ni de le prier; le Père & le Fils sont seuls l'objet de notre culte & de notre espérance; quand Jésus-CHRIST enseigne aux hommes en quoi consiste la vie éternelle, & quels sont les moyens d'y arriver, il dit seulement que c'est de connoître son Père & Jésus-CHRIST son Fils.

Lorsque l'Écriture parle du Saint

Efprit, elle nous le repréfente com me subordonné au Père & au Fils; c'est par eux qu'il existe, c'est par eux qu'il est instruit, c'est par leur autorité & par leur inspiration qu'il parle.

Il est le consolateur des Chrétiens, il prie pour eux : ces sonctions peuvent-elles convenir à la divinité?

Enfin on ne conçoit pas ce que ce feroit que cette troisième personne dans la substance divine; car ou le Saint Esprir seroit engendré, ou il ne le seroit pas; s'il n'est pas engendré, en quoi diffère - t - il du Père? Et s'il est engendré, en quoi diffère-t-il du Fils? Dira-t-on qu'il est engendré seulement par le Fils? Alors on admet un Dieu Grand-Père & un Dieu Petit-Fils.

Telle est la doctrine de Macédonius sur le Saint Esprit : il ne la publia que lorsqu'il sut déposé & peu de temps avant de mourir.

Il eut des sectateurs qu'on nomma Macédoniens ou Pneumatomaques, c'est-à-dire, ennemis du Saint Esprit : on les appeloit quelques de Marathoniens à cause de Marathone, Évêque de Nicomédie, sans lequel on prétend que cette secte auroit été bientôt éteinte à Constantinople. Marathone la soutenoit par ses soins, par son argent, par ses discours pathétiques & assert, par ses discours pathétiques & assert, polis, & par un extérieur composé, propre à s'attirer l'estime du peuple.

Ces deux dernières qualités fe trouvoient aussi dans plusieurs des principaux de cette secte, tels qu'Eluse, Eussiane, Sc. Leurs mœurs étoient réglées, leur abord grave, leur vie aussère, leurs exercices afsez semblables à ceux des Moines, & l'on remarqua que le parti des Macédoniens

432

Macédoniens étoit suivi par une partie confidérable du peuple de Constantinople & des environs, par divers Monastères & par les perfonnes les plus irréprochables dans leurs mœurs : ils avoient des partifans dans plusieurs villes ; ils formèrent plusieurs Monastères remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles.

Les Macédoniens étoient principalement répandus dans la Thrace, dans l'Hellespont & dans la Bythinie.

Après la mort de Julien, Jovien qui lui succéda, & qui étoit dans la foi de Nicée, voulut la rétablir: il rappeta les exilés; cependant comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, il laissoit une grande liberté à tout le monde pour la religion : tous les chefs de fecte s'imaginèrent pouvoir l'engager dans leur parti.

Les Macédoniens formèrent les premiers ce projet & présentèrent une requête pour obtenir que toutes les Eglises leur fussent données ; mais Jovien rejeta leur requête.

Dans la fuite les Macédoniens fe réunirent aux Catholiques parcequ'ils étoient perfécutés par les Ariens; ils signèrent le Symbole de Nicée, se séparèrent ensuite & furent condamnés par le Concile de Constantinople.

Théodole avoit appelé à ce Concile les Evêques Macédoniens, dans l'espérance de les réunir à l'Eglise; mais ils persévérèrent dans leur erreur, quoi que l'on pût faire pour les détromper. L'Empereur ayant employé inutilement tous les moyens propres à les engager à se réunir avec les Catholiques J les chassa de Constantinople ; il leur

Tome XVI,

qua auprofit de l'épargne, les maisons où ils s'assembloient.

Les erreurs des Macédoniens sur le Saint Esprit ont été renouvelées par les Sociniens, & adoptées par Clarke, Whifthon, &c.

MACELERIE ; vieux mot qui fignifioit autrefois boucherie.

- MACELIER; vieux mot qui fignifioit autrefois boucher.
- MACEMUTINE; substantif féminin. C'étoit une monnoie d'or venue des Arabes, & dont il est parlé dans l'histoire ecclésiastique de l'Abbé Fleury. Cet auteur rapporte que Pierre II, Roi d'Arragon étant allé en personne à Rome en 1204, se faire couronner par le Pape Innocent III, mit fur l'autel une lettrepatente par laquelle il offroit son Royaume au Saint Siége, & le lui rendoit tributaire, s'obligeant à payer tous les ans 250 macemutines.
- MACER ; substantif masculin. C'est une écorce très-rare dont les anciens ont parlé; elle est jaunâtre, à peu près semblable à celle du simarouba : on l'apporte du fond de l'Orient ou de Barbarie. On ne peut guère douter qu'une écorce dont quelques relations des Indes orientales font mention en lui artribuant la forme, la couleur & les vertus du simarouba, ne som cette même écorce ; d'autant plus qu'en quelques lieux des Indes, l'écorce du simarouba a le nom de macre: il ne faut donc pas confondre le macer avec le macis, comme quelques-uns l'ont fait.

Si l'écorce du macer est un peu plus épaisse, plus aromatique que celle du simarouba, peut-être que cette différence n'est due qu'à la culture ou au climat,

défendir , de s'allembler, & confil - MACERATA ; ville épiscopale d'Ira-



:433

lie, dans la Marche d'Ancone, à cinq lieues, fud-ouest, de Lorette, fur une montagne de laquelle on découvre de loin la mer Adriatique. La campagne des environs est très belle, très-riante & bien cultivée. On y trouve beaucoup de mûriers blancs, ainsi que dans toutes les vallées de l'Apennin.

- MACERATA, est aussi le nom de deux bourgs d'Italie; l'un est dans l'État de l'Église, au duché d'Urbin, entre la ville de Macerata & celle de Saint-Léon: l'autro est au Royaume de Naples, dans la rerre de Labour, environ à ane lieue de Capoue.
 - MACÉRATION; substanuis féminin. Maceratio. Terme de Dévotion. Morrification par jeûnes, disciplines & autres sustérités. Ses macérations l'ont conduit au tombeau.
 - MACERATION, fe dit aufli d'une opération chimique qui confiste à faire tremper les corps à froid dans quelque liqueur, pour les ramollir, les pénétrer, les ouvrir du même pour en dissoudre quelque principe. Cette opération est effentiellement la même que la digettion; elle n'en diftère qu'en ce qu'elle se fait sans le secours d'aucune autre chaleur que de celle qui règne naturellement dans l'air. On préfère la macéntion à la digestion routes les tois que la chaleur effinutile ou nuifible à l'opération qu'on veut faire. Par exemple, lorsqu'on fait tremper les matières végétales aromatiques dures & ligneuses, dans le dessein de les ramolfir & de les ouvrir, pour en tirer ensuite plus facilement l'huile effentielle; cela se doit faire à froid par la macération& non par la digeftion, attendu que la plus légère chaleur est capable de faire " diffiper une grande partie de l'esprit

١

recteur qu'on doit toujours conferver le plus qu'il est possible, puisqu'il améliore l'huile essentielle & en augmente la quantité.

- MACERE, EE; participe passif. Voy. Macerer.
- MACÈRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mottifier son corps par jeûnes, disciplimes ou autres austérités pour l'amour de Dieu. Les Anachorètes macéroient leur chair par toutes sortes d'austérités.
- MACERER, se dit aussi en termes de Médecine & de Chimie, & fignisie faire tremper un corps à froid dans de l'eau ou dans quelqu'autre liqueur, pour le préparer à la distillation, & e. Macérer des fleurs dans de l'esprit de vin.

Les deux premières fyllabes font brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

Le pénultième e des temps qui fe terminent par un e muer, prend le son de l'e ouvert & allonge la syllabe.

MACERON ; substantif masculin. Smirnium. Plante bisannuelle qui croît aux lieux marécageux : sa racine est grosse, un peu longue, blanche, empreinte d'un suc acrè & amer qui a l'odeur & le goût de la myrrhe. Elle pousse des tiges hautes de trois pieds, rameuses, cannelées, un peu rougeâtres: ses feuilles font femblables à celles de l'2che, mais plus grandes, un peu découpées, d'une odeur aromatique & d'un goût approchant de celui du persil; toutes ses branches font terminées par des ombelles ou parasols qui soutiennent de petites fleurs blanches, composées chacune de cinq feuilles disposées en rose : ' à ces fleurs succèdent des semences

jointes deux à deux, grosses, artondies ou taillées en croissant, cannelées sur le dos, noires & d'une saveur amère.

On cultive aussi cette plante dans les jardins : elle se multiplie aisément de graine : elle fleurit au commencement du printemps & sa femence est mûre en Juiller. Elle - dure deux ans & reste verte tout l'hiver. La première année elle ne produit point de tige & elle périt la feconde année après avoir poullé la tige & amené la graine à maturité. Quelques personnes retirent de terre sa racine en automne, & la confervent dans le fable pendant l'hiver, afin de l'attendrir & de la rendre plus propre à entrer dans les falades : c'étoit autrefois un légume d'un grand utage en plusieurs lieux: on mangeoit fes jeunes poulles comme le celeri ; mais ce dernier a pris le dessus & a chassé le maceron de nos jardins.

On se sert en médecine principalement de la racine & de la graine de cette plante : la première qui, peut être fubltituée à la raçine]. d'ache, convient dans les apozèmes & bouillons propres à purifier le sang; mais fa semence est plus : en ufage : elle eft propre, pour la colique venteuse, pour l'althme: elle entre dans plusieurs compositions cordiales & carminatives à la place de la graine du perfil de Macédoine. La graine du maceron abonde en huile effentielle. MACHABEES ; Voyez Macca-· BE19.4 " MACHAMONA; substantifféminin. C'est, dit Biron, un fruit de l'Amérique qui a la figure de nos ca-., lebastes. Il .est long d'environ un. - pied & de fix poupes de diamètre :

i don éconce est lignense so dure : On

en pourroit fabriquer des talles & d'autres ustensiles, comme on en fait avec le coco. Quand le fruit est mûr, sa chair a un goût aigrelet, un peu styptique. On en prépare dans le pays une liqueur qu'on boit pour se safraschir, & dont on donne aux malades dans les cours de ventre. Ses semences renferment une amande douce, agréable & bonne à manger.

MACHAO; voyez MACAO.

- MACHAON; terme de Mythologie. Nom propte d'un fameux Médecin fils d'Esculape & d'Épioné, qui accompagna les Grecs au fiége de Troye. Il fut tué; mais on éleva fur fon tombeau un Temple, un Autel & une Statue auprès desquels les malades alloient chercher leur guérifon.
- MACHASOR ; substantif masculin. C'est le nom d'un livre de prières fort en usage chez les Juiss dans leurs plus grandes sêtes. Il est trèsdifficile à entendre, parceque ces prières sont en vers & d'un style concis. Buxtors remarque qu'il y en a eu un grand nombre d'éditions, tant en Italie qu'en Allemagne & en Pologne; & qu'on a corrigé dans ceux qui sont imprimés à Venise, quantité de choses contre les Chrétiens.
- MÂCHE; substantif féminin. Valerianella. Plante qui croît partout dans les champs, dans les vignes & dans les prés. Sa racine est menue, fibribule, blanche, annuelle, d'une faveur presqu'insipide : elle pousse une tige haute d'environ un demipied, foible, ronde, se courbant fouvent vers la terre, cannelée, creuse, nouée & rameuse: se feuilles sont oblongues, asse épaisse, molles, tendres, délicates, couju-I i i ij

435



guées, de couleur herbeuse, les unes crénelées & les autres entières, mais sans queue & d'une saveur douceâtre : ses fleurs qui naissent aux sommités des branches, sont petites, ramassées en bouquets, d'une couleur blanchâtre, purpurine & sans odeur : il leur succède des fruits arrondis, ridés, blanchâtres, lesquels tombent après leur parsaite maturité.

On cultive aussi la mâche dans les jardins : on la seme en terre grasse au mois de Septembre pour en avoir durant l'hiver & pendant le carême: on en mange les jeunes feuilles en salade, seules ou mêlées avec les raiponces & le pissenlit; ce qui dure ordinairement jusqu'au mois d'Avril, temps où elle pousse fes tiges & ses fleurs.

La mâche est rafraîchisfante & détersive; ses qualités approchent de celles de la laitue; elle est propre à corriger l'âcreté des humeurs & la trop grande salure du sang. Les agneaux l'aiment beaucoup.

MACHECOU, ou MACHECOUL, bourg de France, en Bretagne, fur la rivière de Tenu, à huit lieues, fud-oueft, de Nantes. Il s'y fait un commerce affez confidérable en blé.

MÂCHECOULIS, ou Mâchicoulis; fubstantif masculin. On appelle ainfi les ouvertures pratiquées dans la faillie des galeries des anciennes fortifications, pour défendre le pied du mur en jetant par-là sur les assiégeans, de grosses pierres, de l'eau bouillante, &c.

Dans les fortifications modernes on pratique quelquefois des mâchicoulis aux redoutes de mâçonnerie placées dans des endroits éloignés des places.

MACHE-FER ; substantif masculin.

Espèce de scorie qui se forme sur la forge des Maréchaux, des Serruriers & de tous les ouvriers qui travaillent le fer. Cette substance est d'une forme irrégulière, dure, légère & spongieuse. Les Chimistes n'ont point encore examiné la nature du mâche-fer; cependant il y a lieu de présumer que c'est une masse produite par une fusion, occasionnée par la combinaison qui se fait dans le seu, des cendres du charbon, avec une portion de ser qui contribue à leur donnet de la fusibilité.

Ce n'est pas seulement dans les forges des ouvriers en fer qu'il se produit du mâche-fer; il s'en forme aussi dans les endroits des forêts où l'on fait du charbon de bois. Ce mâche-fer doit sa formation à la vitrification qui se fait des cendres avec une portion de sable & avec la portion de fer contenue, comme on sait, dans toutes les eendres des végéranx.

MÂCHELIÈRE ; adjectif féminin. Maxillaris. Il ne fe dit que des dents de derrière qui fervent principalement à broyer les alimens. On les appelle aussi dents molaires. Voyez DENT.

Ce mot s'emploie auffi substantivement. Les mâchekeres de dessus Les mâchelières de dessus.

La première & la troisième syllabe sont longues, & les deux autres très-brèves.

MÂCHEMOURE, substantif féminin. Débris du biscuit qu'on donne aux Matelots.

Lorsque les morceaux de biscuie font de la grosseur d'une noisette, ils ne sont pas réparé mâchemonire, & les équipages doivent les recevoir comme failant partie de leur

ration, suivant l'ordonnance de 1689.

MACHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Molere. Broyer, moudre avec les dents. Il **a**vale ses morceaux sans les mâcher. Mâcher de la viande, du pain.

On dit familièrement d'une personne qui mange sans appétit, qu'elle mâche de kaut.

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui voit manger & qui auroit bonne envie vide.

On dit aufli figusément & populairement de quelqu'un qui a longtemps attendu après une succestion, qu'il y a long-temps qu'il mâche à vide.

On dit d'un cheval, qu'il mâche fon frein; lorfqu'il se joue de son mors & qu'il le ronge. Cette action attire du cerveau de l'animal une écume blanche & liée qui témoigne qu'il a de la vigueur & de la fanté, & qui lui humecte & rafraîchit continuellement la bouche.

MACHER, lignifie aussi manger beaucoup & avec avidité. C'est un homme qui n'aime qu'à mâcher. En ce fens il est populaire.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui n'entend pas les affaires, & qui ne veut pas se donner la peine qu'il faut pour les entendre, que c'est un homme à qui il faut mâcher tous ses morceaux.

On dit aussi figurément & familièrement, en parlant de quelqu'un à qui il faut préparer tellement les aftaires, qu'il n'y ait plus qu'à y mettre la dernière main, qu'il lui fout tout mâcher.

On dit encore figurément & fa-

437

milièrement, en parlant de quelque chose de désagréable, de fâcheux, qu'on a dit à quelqu'un durement & sans adoucissement, je ne le lui ai point mâché.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. Voyez Verbe

- MACHERET ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré, en Champagne, près du confluent de l'Aube & de la Seine. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ **8000** liv. de rente.
- de manger aussi, qu'il mâche à MACHERONTE ; nom d'une ancienne ville & château de la Terre Sainte, dans la Tribu de Ruben, au-delà du Jourdain, vers l'embouchure de ce fleuve, dans la mer Morte.
 - MACHEUR, EUSE; substantif. Comedo. Celui, celle qui mange beaucoup. C'est un grand mâcheur, une grande macheuse. Dans ce sens il est populaire; mais il ne l'est pas en cette phrase, un mâcheur de tabac.
 - MACHIAN; nom d'une des îles Moluques, dans l'Océan oriental. C'est une des plus fertiles de toutes. Elle a environ sept lieues de circonférence.
 - MACHIAVEL; nom d'un fameux politique Italien né à Florence en 1479. Ce fut un homme d'un génie profond & d'une érudition très-variée. Il sut les langues anciennes & modernes. Il posséda l'histoire. Il s'occupa de la morale & de la politique. Il ne négligea pas les lettres. Il écrivit quelques comédies qui ne sont pas sans mérite. On prétend qu'il apprit à régner à Céfar Borgia. Ce qu'il y a de certain, c'est que la puissance desporique de la maison de Médicis lui fut odieuse, & que certe haine, qu'il étoit si bien dans les principes de diffiniu-

ler, l'exposa à de longues & cruelles perfécutions. On le soupçonna d'être entré dans la conjuration de Soderini. Il fut pris & mis en prilon; mais le courage avec lequel il réhsta aux tourmens de la question qu'il subir, lui sauva la vie. Les Médicis qui ne purent le perdre dans cette occasion, le protégèrent & l'engagèrent par leurs bienfaits à écrire l'histoire. Il le fit; l'expérience du passé ne le rendit pas plus circonfpect. Il trempa encore dans le projet que quelques citoyens formèrent d'assassiner le Cardinal Jules de Médicis, qui fut dans la fuite élevé au souverain Pontificat sous le nom de Clément VII. On ne put lui opposer que les éloges continuels qu'il avoit faits de Brutus & Cassius. S'il n'y en avoit pas assez pour le condamner à mort, il y en avoit autant & plus qu'il n'en falloit pour le châtier par la perte de ses pensions, ce qui lui arriva. Ce nouvel échec le précipita dans la misere, qu'il supporta pendant quelque temps. Il mourut à l'âge de 48 ans, l'an 1527, d'un médicament qu'il s'administra lui-même comme un préfervatif contre la maladie. Il laissa un fils appelé Luc Machiavel. Ses derniers discours s'il est permis d'y ajouter foi, furent de la - dernière impiété. Il disoit qu'il aimoit mieux être dans l'enfer avec Socrate, Alcibiade, César, Pompée & les autres grands hommes les fondateurs du Christianisme.

Nous avons de lui huit livres de l'histoire de Florence, sept-livres de l'art de la guerre, quatre de la Tite-Live, la vie de Castruccio, deux comédies & les traités du Prince & du Sénateur.

Il y a peu d'ouvrage qui ait fait autant de bruit que le traité du Prince : c'est-là qu'il enseigne aux Souverains à fouler aux pieds la religion, les règles de la justice, la fainteté des pactes & tout ce qu'il y a de sacré, lorsque l'intérêt l'exxigera. On pourroit intitules le quinzième & le vingt-cinquième chapitre, des circonstances où il convient au Prince d'être un scélérat.

Un grand roi, l'Homère & l'Achille de ses états, a donné dans fon Anti-Machiavel un antidote contre le poison de l'auteur Italien. Sa réfutation est beaucoup mieux que l'ouvrage réfuté, & s'est un bonheur pour le genre humain, dit l'édueur de cette critique, que la vertu ait été mieux ornée que le crime.

- MACHIAVELISME; fubitantif mafculin. Espèce de politique détesta-·ble imaginée par Machiavel, rouchant l'art de régner. Voyez MA-CHIAVEL.
- MACHIAVELISTE; substantif mafculin. Celui qui se conduit par les principes du Prince de Machiavel. Ce Ministre fut un Machiavéliste.
- MACHICATOIRE; substantif mafculin. Terme dont on fe fert en parlant du tabac ou de quelqu'antre drogue qu'on mâche fans l'avaler. Ainti, prendre du cabac en máchicatoire, c'est faire usage du tabac en mâchant.
- de l'antiquité, que dans le ciel avec MACHICOT ; substantif masculin. Chantre d'une Eglife. Les machieots de Notre-Dame de Paris sont obligés de porter chape aux fêtes fémidoubles.
- République, trois de discours sur MACHICOTAGE; substantif masculin. C'est ainsi qu'on appelle dans le plain-chant, certaines additions & compositions de notes qui rem-

- plissent par une marche diatonique les intervalles de tierce & aurres. Le nom de cette forte de chant, vient des Ecclésiaftiques appelés Machicots.
- MACHICOTER; verbe neutre de la première conjugation, lequel se | MACHINE; substantif féminin. Maconjugue comme Chanter. Terme de plain-chant. Ajouter & composer en chantant, certaines notes qui remplifient par une marche dia-
- tonique, les intervalles de tierce & autres.
- MACHICOULIS; voyer MACHECOU-LIST
- MACHINAL, ALE; adjectif. Il fe dit patticulièrement des mouvemens, des actions où la volonté n'a point de part. Mouvement machinal. Action machinale.
- MACHINALEMENT; adverbe; d'une manière machinale. Agir machinalement.
- MACHINATEUR ; fubstantif mafculin. Machinator. Celui qui fait une confpiration secrette contre
- quelqu'un & qui ufe d'artifice pour le tromper. Ils furent les machina-
- teurs de la rebellion. Voyez MACHI-NATION.

MACHINATION; substantif fémi-

, nin. Machinatio. Action par laquelle on dreffe des embuches à quelqu'un pour le furprendre, pour l'outrager, &c.

La loi veut que la seule machination pour affassiner ou outrager quelqu'un, soit punie de mort, encore que l'effet ne s'en soit pas enfuivi. C'est en conséquence de cette Jurisprudence, que François de Lis qui avoit engagé & loué à prix d'argent François Aline, pour excéder François Francœur & François Aline (dit Joinville) ou la France, foldat aux Gardes, qui s'étoit loué & engagé a prix d'argent, & qui avoit

voulu louer & engager äuffi à prix d'argent des soldats au Régiment des Gardes pour excéder ledit François Francaur, ont l'un & l'autre été condamnés à être rompus vifs par Arrêt du 8 Mai 1731.

- china. Engin, instrument propre à faire mouvoir, à tirer, lever, trainer, lancer quelque chose.
 - Les machines se divisent en simples & composées; il y a six machines simples auxquelles toutes les autres machines peuvent se réduire, savoir, la balance & le levier, dont on ne fait qu'une seule espèce, le treuil, la poulie, le plan incliné, le coin & la vis. On pourroit même réduire les six machines à trois, le levier, le plan incliné & le coin; car le treuil & la poulie peuvent se rapporter au levier, & la vis au plan incliné & au levier. Quoi qu'il en foit, à ces six machines simples, M. Varignon en ajoute une septième qu'il appelle machine funiculaire.
- MACHINE COMPOSÉE, se dit de celle qui est en effet composée de plusieurs machines simples combinées enfemble.

Le nombre des machines composées est à présent presque infini, & cependant les anciens semblent en quelque manière avoir furpassé de beaucoup les modernes à cet égard ; car leurs machines de guerte, d'architecture, &c. telles qu'elles nous sont décrites, paroissent supérieures aux nôtres.

Il est vrai que par rapport aux machines de guerre, elles ont cesse d'être fi nécessaires depuis l'invention de la poudre, par le moyen de laquelle on fait en un moment ce que les béliers des anciens & leurs autres machines avoient bien de la peine à faire en plusieurs jours.

· 439

Les machines dont Archimède se | MACHINE HYDRAULIQUE OU MACHI fervit pendant le siège de Syracuse, ont été fameuses dans l'antiquité; cependant on révoque en doute aujourd'hui la plus grande partie de ce qu'on en raconte. Nous avons de très-grands recueils de machines anciennes & modernes, & parmi ces recueils, un des principaux est celui des machines approuvées par l'Académie des Sciences, imprimé en 6 vol, in-4°. On peut aussi confulter les recueils de Ramelli, de Lupold, & celui des machines de Zabaglia, homme fans lettres, qui par fon seul génie a excellé dans cette partie.

MACHINE ARCHITECTONIQUE, se dit d'un assemblage de pièces de bois tellement disposées, qu'au moyen de cordes & de poulies un petit nombre d'hommes peut élever de grands fardeaux & les mettre en place. Telles sont les grues, les crics, &c.

On a de la peine à concevoir de quelles machines les anciens peuvent s'être servis pour avoir élevé des pierres aussi immenses que celles qu'on trouve dans quelques bâtimens anciens,

Lorsque les Espagnols firent la conquête du Péron, ils furent surpris qu'un peuple qu'ils croyoient sauvage & ignorant, fût parvenu à élever des masses énormes, & bârir des murailles dont les pierres n'étoient pas moindres que de dix pieds en carré, sans avoir d'autres moyen de charrier qu'à force de bras, en traînant leur charge, & sans ayoir seulement l'art d'échaftauder; pour y parvenir ils n'avoient point d'autre méthode que de hausser la terre contre leur bâtiment à mesure qu'il s'élevoit, pour L'âter après,

NE A EAU, se dit ou d'une simple machine pour servir à conduire ou élever l'eau, telle qu'une écluse, une pompe, &c. ou d'un assemblage de plusieurs machines simples qui concourent ensemble à produire quelques effets hydrauliques, comme la machine de Marly. Dans cette machine le premier mobile est un bras de la rivière de Seine, lequel par fon courant fait tourner plulieurs grandes, roues qui mènent des manivelles, & celles-ci des pistons qui élèvent l'eau dans les pompes; d'autres piftons la forcent à monter dans des canaux le long d'une montagne julqu'à un réfervoir pratiqué dans une tour de pierre fort élevée au-deslus du niveau de la rivière, & l'eau de ce réfervoir est conduite à Versailles par le moyen d'un aqueduc. M. Wiedler, professeur d'Astronomie à Wirtemberg, a fait un traité des machines hydrauliques, dans lequel il calcule les forces qui font mouvoir la machine de Marly; il les évalue à 1000594 liv. & il ajoute que cette machine élève tous les jours 11700000 liv. d'eau à la hauteur de 500 pieds. M. Daniel Bernoulli, dans fon Hydrodynamique, section 9, a public différentes remarques sur les machines hydrauliques, & sur le dernier degré de perfection qu'on leur peut donner.

Les pompes de la Samaritaine & du pont Notre-Dame à Paris, font aussi des machines hydrauliques. La première a été construite pour fournir de l'eau au jardin des Tuileries, & la seconde en fournit aux différens quartiers de la Ville. On trouve dans l'ouvrage de M. Bélidor, intitule Architecture hydrausique, le

calcu

chines de cette espèce.

On appelle machine infernale, un bâtiment à trois ponts chargé, au premier de poudre, au second de bombes & de carcasses, & au troifième de barils cerclés de fer pleins d'artifices, le tillac étant aussi comblé de vieux canons & de mitraille, & dont on s'est quelquefois servi pour estayer de ruiner des villes & différens ouvrages.

Les Anglois ont essayé de bom barder ou ruiner plusieurs villes MACHINE, se dit aussi figurément, maritimes de France, & notamment Saint-Malo, avec des machines de cette espèce, mais sans aucun succès.

Celui qui les a mis le premier en ulage, fut un Ingénieur Italien MACHINE, se dit encore figurément, nomme Fréderic Jambelli.

En termes d'Artificiers, on appelle machine pyrique, un affemblage de pièces d'artifice, rangées fur une carcasse de tringles de bois ou de fer, disposées pour les recevoir & diriger la communication de leurs feux.

de Boyle, la machine pnéumatique, comme le premier inventeur de cette machine. Cependant il n'a fait réellement que la perfectionner, elle étort inventée avant lui : c'est à Othon de Guericke, Bourguemestre de Magdebourg, que l'on en doit la première idée. Voyez machine pneumatique, au mot PNEU-MATIQUE.

On appelle tragédie à machines, comédie à machines, une tragédie, une comédie dont la représentation exige des machines telles que des vols, des changemens de décorations. Amphytrion, Psyché, &c. sont des pièces à machines. Tome XVI.

calcul de la force de plusieurs ma- | MACHINE, se dit aussi d'un certain affemblage de refforts dont le mouvement & l'effet fe terminent en luimême. Une montre est une machine bien imaginée.

MAC

On dit figurément, que l'homme est une machine admirable.

Les poëtes appellent l'Univers, la machine ronde.

- On dit proverbialement & figurément d'une personne qu'on a peine à émouvoir, qu'elle ne se remue que par machine.
- d'une invention, d'une intrigue, d'un artifice, d'une adresse d'elprit dont on se sert dans quelque affaire. Il a fait jouer bien des machines pour réuffir à son objet.
- de tout grand ouvrage de génie. Les ouvrages de Raphaël & de Mithel-Ange font de belles machines. Quelle machine, que cette tragédie!

⁻Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième trèsbrève.

On appelle quelquefois machine MACHINE, EE; participe passif. Voyez MACHINER.

parcequ'on regarde ce Phylicien MACHINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Machinari. Former, projeter quelque mauvais dessein contre quelqu'un, faire des menées sourdes. On machina la perte de ce Magistrat. Ils furent accusés d'avoir machiné cette trahifon.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

MACHING; ville de la Chine dans la province de Huquang, au département de Hoangcheu, cinquième métropole de la Province.

MACHINISTE; substantif masculine Kkk.

Machinarius. Celui qui invente ou qui conduit des machines. Un habile Machiniste.

- MACHINOIR; fubstantif masculin & terme de Cordonniers. Petit outil de buis qui sert aux Cordonniers à ranger & décrasser les points de detrière du soulier.
- MACHLIS; quadrupède qu'on dit fort commun dans la Scandinavie & un peu reffemblant à l'Alcé. Ii a, felon Piine & Gefner, les jambes fans jointures: pour fe repofer, il s'appuie contre un arbre, parceque quand il est à terre, il ne peut fe relever. Pour le prendre, on fait une entaille aux arbres afin de le faire tomber quand il s'appuie: il va d'une fi grande vîteffe, qu'on ne le peut prendre autrement : fa lè vre fupérieure est fort grande, de forte que pour paître il est obligé d'aller à reculons.
- MACHMAS; nom d'une ancienne ville de la Palestine à l'orient de Bethaven.
- MACHMETHATH; nom d'une ancienne ville de la demi - Tribu de Manassé, en-deçà du Jourdain, visà-vis de Sichem.
- MACHO; fubstantif masculin. En Espagne on appelle quintal macho, un poids de 150 liv. qui font environ 139 liv. $\frac{1}{2}$ de Paris.
- MACHOIRE; substantif séminin. Maxilla. Les os dans lesquels les dents de l'animal sont plantées, sont emboîtées.

La mâchoire se divise en supérieure & inférieure. Les deux os de la mâchoire supérieure où les deux os maxillaires forment la plus grande partie de la mâchoire. On leur diskingue deux saces, une externe, une interne; toutes les deux inégales. Extérieurement on remarque à l'os maxillaire, 1[°]. trois apophyses, favoir la nasale, la maxillaire propromènt dite, & le bord alvéolaire, 2°. deux trous, savoir le maxillaire supérieur, & le trou incicif; 3°. cinq échancrures qui sont, l'orbitaire, la lacrymale, la zigomatique, la nasale & la sphéno-maxillaire; 4°. enfin dix sosse, huit alvéolaires, la fosse canine & la sosse orbitaire.

Dans la face interne de l'os maxillaire, supérieurement on découvre une gouttière qui, avec celle de l'os unguis, forme le conduit nasal. Inférieurement on voit une lame offeuse, appelée la production palatine, laquelle d'un côté répond dans le nez où elle est fort unie, & de l'autre dans la bouche où elle est fort raboteuse. Les productions palatines de chacun de ces os joints ensemble, forment dans le milieu des narines une rainure qui reçoit le bord inférieur du vomer. Enfin la dernière partie de l'os maxillaire est le sinus qui est creusé dans toute sa substance.

Les os maxillaires font joints enfemble, & en outre avec le coronal, le sphénoïde, l'etmoïde, les os unguis, les os de la pomette, les os propres du nez, les os palatins, les cornets inférieurs & le vomer.

Chaque os maxillaire donne attache à cinq muscles; favoir, au petit incisif supérieur, par la petite fossette attenant l'épine nafale, au muscle canin, par la fosse maxillaire; au grand incisif, par la face externe de l'apophyse montante près du bord inférieur de l'orbite, autour de l'endroit qui répond à la dent canine.

Les os maxillaires fervent à former la mâchoire supérieure, la voûte du palais, une portion de

l'orbite, des joues & du nez, 2 loger des dents, &c.

La mâchoire inférieure est composée d'une seule pièce dans l'adulte & de deux dans le fœtus; sa figure approche de celle d'un U. On divise cet os en trois parties; savoir, en corps & en branches. Le corps est distingué en deux faces, une externe convexe, l'autre interne concave: en deux bords, un supérieur où l'on voit les fosses alvéolaires; & un inférieur nommé la base de la mâchoire inférieure.

A la face interne de la mâchoire inférieure, & précilément dans son milieu, on voit, 1°. une pièce carrée qui forme le menton, sur laquelle on découvre quelques inégalités, & une ligne nommée la *simphyse du menton*: 2°. de chaque côté de la pièce carrée du menton, paroît un trou appelé *mentonnier*: allant toujours en arrière, on voit une ligne oblique & un angle arrondi.

Dans le milieu de la face interne de cet os, on découvre, 1°. des inégalités nommées les apophyfes génioïdes ; 2°. deux autres au-deffous, & fituées latéralement, nommées apophyfes ; 3°. allant plus en arrière, la ligne oblique interne, au deffous de laquelle il y a une légère gouttière ; 4°. enfin l'orifice interne du conduit de la mâchoire inférieure.

Les apophyses de la mâchoire inférieure sont deux de chaque côté; savoir, une antérieure, nommée coronoïde; & une postérieure, appelée condiloïde, entre lesquelles il y a une échancrure nommée le croifsant de la mâchoire inférieure.

La mâchoire inférieure est atticulée avec les deux os temporaux.

• La mâchoire peut se luxer d'un

seul côté ou de tous les deux à la fois. Si la luxation est récente, la réduction n'en est pas difficile; il suffit de mettre les pouces dans la bouche du malade sur les dents molaires, tandis qu'avec les autres doigts on embrasse la base de la mâchoire, que l'on abaisse ainsi en repoussant doucement en arrière. Il y en a qui se contentent de donner un coup de poing sur le devant de la mâchoire, cela réuffit quelquefois; mais malgré cela il ne faut pas qu'un Chirurgien agisse ainsi, 1°. parcequ'on ne réuffit pas toujours par-là à réduire la mâchoire; 2°. parcequ'on peut donner lieu de nouveaux accidens.

La mâchoire se luxe aisément, & fa luxation est une des plus fâcheuses qui puissent arriver; aucune des autres n'empêche de boire ni de manger, au lieu que celle-ci met le blessé dans l'impuissance de faire ces deux fonctions si importantes; ce qui fait voir la nécessité qu'il y a de réduire au plutôr, chose qui n'est pas fort aisée, quand la réduction a été différée. Hippocrate dit que si l'on ne remet promptement la mâchoire luxée, il arrive une grosse fièvre, assoupissement, inflammation, convul-. sions, vomissemens de matières bilieuse, & la mort même le dixieme jour. Il n'est pas impossible que cela arrive dans les violentes luxations, par le grand uraillement & la forte extension, non-seulement du nerf qui remplit le canal de la mâchoire, mais encore du muscle crotaphite & de l'aponévrose qui le couvre.

Quand la mâchoire est luxée, la falive coule en grande abondance. Il y a une forte de ptialisme: ce qui vient, 1°. de la pression des K k k ij



glandes; 2°. de ce que la déglutition ne pouvant se faire, la salive n'est point avatée, & s'amasse dans la bouche.

On dit proverbialement & populairement, jouer de la mâchoire, ou des mâchoires, branler la mâchoire; pour dire, manger.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'il a la mâchoire pefante, qu'il a une groffe mâchoire; pour die, qu'il est stupide & groffier.

MACHOIRE, fe dit en termes d'Arts, de deux pièces de fer qui s'éloignent & se rapprochent pour serrer quelque chose.

On appelle aussi mâchoire, la partie du chien d'un fusil qui porte la pierre.

Les deux premières fyllabes font longues, & la troisième très-brève. MÂCHONNE, ÉE; participe passif. Voyez Mâchonner.

MÂCHONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mâcher avec difficulté ou avec négligence. Il a de mauyaises dents, il mâchonne tout.

La première syllabe est longue, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

MACHORAN ; fubstantif masculin. Poisson fingulier que l'on pêche sur la côte du Pérou près d'Arica : il n'a point d'écailles, sa peau est fine, & sa chair est blanche. Il a deux nâgeoires, dont l'une règne le long du dos, & l'autre sous le ventre : elles sont armées d'une corne dure & pointue, dont la piqure fait enster les parties blessées, avec une très - violente douleur. Il a sur les deux côtés de la tête des espèces de filandres ou barbes assez semblables à celles du chat. Peut être est-ce pour cela que quelques - uns l'appellent chat marin, ou chat de mer, poisson cornu & petit homme barbu.

Ce poisson est encore fort commun aux îles Saint-Vincent, du Cap Verd, de Bourbon & à la Côre d'or. La bleffure mortelle que font ses piquans, le fait proscrire du nombre des alimens aux îles fous le vent, où il fe trouve en abondance. Les habitans croient que cet animal se nourrissant de manzanilles ou pommes de mancelinier, ce truit lui communique ses funestes qualités. Mais fur les côtes d'Afrique, on trouve sa chair d'un bon goût & fort saine : ce poisson semble gémir & soupirer lorsqu'il est pris.

- MÂCHURE, ÉE; participe passif. Voyez Mâchurer.
- MACHURER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Denigrare. Terme populaire qui signifie barbouiller. Ils lui mâchurèrent le visage.
- MACIS; fubstantif masculin. Écorce intérieure de la noix muscade. Voyez MUSCADE.
- MACLAS; bourg de France en Forest, à cinq lieues, est-sud-est, de Saint-Etienne.
- MACLE; substantif féminin. Fruit qui croît dans les marais & qui flotte sur l'eau. Ce fruit est regardé comme une espèce de châtaigne aquatique, & il en a la grosseur.
- MACLE, est aussi le nom d'une pierre ou fubstance minérale que l'on trouve en Bretagne, à trois lieues de Rennes; sa forme est celle d'un prisme quadrangulaire, renfermé dans une ardoise ou pierre feuilletée d'un gris bleuâtre, qui en est pour ainsi dire entièrement lardée en tout sens. Il y en a de plusieuts

Digitized by GOOGLE

444

espèces; celles qui viennent du canton de la Bretagne. qu'on appelle les Salles de Rohan, font des prismes quadrangulaires plus ou moins longs, mais exactement carrés dans toute leur longueur, qui est quelquefois de deux pouces à deux pouces & demi, fur environ un quart de pouce de diamétre. Ces prismes ont des surfaces unies, & entièrement couvertes d'une substance luisante, semblable au talc ou au mica. Sur leur extrémité, c'est-à-dire, sur la tranche, ces prismes présentent la figure d'une croix enfermée dans un carré ou losange. Cette croix qui a la figure d'un X ou d'une croix de Saint-André, est enfermée par deux petites lignes bleuatres ou noirâtres, qui pattant de chaque angle de la pierre, se coupent à son centre, & forment un noyau bleuâtre plus ou moins latge, qui conserve toujours une forme carrée ou de losange dans toute la longueur du prisme. Ces pierres fe rompent & se partagent aisement en rravers, & elles paroissent compofées d'une matière d'un blanc jaunâtre, striće, dont les stries sont parallèles, & vont se diriger vers le centre du prisme, qui est du même tissu que l'ardoile qui leur fert d'enveloppe. Le centre de quelques-unes de ces macles ou prismes est quelquefois rempli d'ochre, ou d'une matière ferrugineufe, qui semble avoir rempli leur intérieur, lorsque l'ardoise qui leur fert d'enveloppe est venue les couvrir. On trouve souvent dans ces ardoises deux ou même trois de ces macles, & plus qui s'unissent, se croisent & se confondent enlemble. M. le Président de Robiere qui a le premier donné une description

exacte de ces pierres, les regarde comme une espèce de crystallisation pyriteuse, formée par la combinaison du sel marin avec du soufre, du ser & du vitriol; ces conjectures ne paroissent point assert constatées: cependant ces subfances singulières mériteroient bien d'être examinées & analysées.

Il y a encore une autre espèce de macle qui se trouve dans les Paroisses de Baud & de Quadry; on les nomme pierres de croix, parcequ'elles sont formées de deux macles ou prismes, qui se coupent, & forment une croix; elles sont revêtues d'une matière talqueuse, mais on les trouve détachées, sans être enveloppées dans de l'ardoise comme les précédentes.

- MACLE, se dit encore en termes de l'Art Héraldique, d'une manière de losange percée à jour par le milieu. Il porte de sable à trois macles d'argent.
- MACLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme usité dans les Verreries pour exprimer l'action de mêler le verre dur avec celui qui est plus mou.
- MACNA; c'est felon Ptolémée une ancienne ville de l'Arabie Heureufe, au milieu des rerres.

MACOCO; voyez Ansico.

MACOCQWER ; fubftantif mafculin. Fruit de Virginie qui a beaucoup de réputation dans les Indes.
Il reffemble à une courge ou à un melon; fon écorce est dure, polie, d'nne brun plus ou moins foncé en dehors, noirâtre en dedans & d'un goût astringent : elle contient une pulpe noire, acide & salée, dans laquelle font enveloppées des semences rougeâtres, remplies d'une moelle blanche, & ayant la figure d'un cœur. Les Indiens vi-

445

dent adroitement toute la substance de ce fruit par un petit trou qu'ils font à l'écorce, puis l'ayant rempli à demi de petits cailloux, ils le bouchent & s'en servent comme d'un instrument de musique dans les temps de réjouissance.

MAC

- MACODAMA; c'est felon Ptolémée une ancienne ville maritime de l'Afrique propre sur la petite Syrte.
- MACON; ville épiscopale & confidérable de France, capitale du Maconnois, sur la Saône, à douze lieues, nord, de Lyon, & à quàtre-vingt-huit, sud-est, de Paris, sous le 22° degré, 34 minutes, 50 fecondes de longitude, & le 46° 19 minutes de latitude. C'est le siége d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Prevôté Royale, d'une Élection, & c. On y recueille d'excellent vin. Voyez MACONNOIS.

L'Evêque de Macon jouit d'environ 20000 liv. de rente. Il est Préfident - né des États particuliers du Maconnois.

MAÇON; substantif masculin. Ouvuer qui fait tous les ouvrages des bâtimens où il entre de la brique, du plâtre, de la chaux, de la pierre & autres matières semblabes.

Loríque les pierres font groffes, c'est aux Tailleurs de pierres (que l'on confond fouvent avec les Maçons) à les tailler & à les couper; les ornemens de Sculpture se font par les Sculpteurs en pierres. Les outils dont se fervenr les Maçons font la ligne, la règle, le compas, la toise & le pied, le niveau, l'équerre, le plomb, la hachette, le marteau, le décintroir, la pince, le ciseau, le ristar, la truelle, la truelle brétée, l'auge, le scau, le balai, la pelle, le tamis, le panier, le rabot, l'oifeau, la brouette, le bar, la pioche & le pic.

Outre les inftrumens nécessaires pour la main, ils ont aussi des machines pour lever de grands fardeaux; ce font la grue, le gruau ou engin, la chèvre, le treuil, les mouffles, le levier. Pour conduire de grosses pierres, ce font le charriot, le bar, les madriers, les rouleaux.

La Communauté des Maîtres Maçons de Paris, est très-ancienne, à en juger par le style des Statuts, dont voici les articles principaux.

- ARTICLE I. Il peut être maître à Paris qui veut, pour tant qu'il fache le métier, & qu'il œuvre aux us & courumes du métier.
- ARTICLE II. Nul ne peut avoir en leur métier qu'un apprentif, & s'il a apprentif, il ne le peut prendre à moins de fix ans de fervice; mais à plus de fervice le peut - il bien prendre, & argent, fi avoir le peut : & s'il le prenoit à moins de fix ans, il est en vingt fous Paris d'amende à payer à la Chapelle Monfieur Saint-Blaise; fi n'étoient ses fils tant feulement nés de loyal mariage.
- ARTICLE III. Les Maçons peuvent bien prendre un autre apprentif, comme l'autre aura accompli cinq ans, à quelque terme qu'il eût l'autre apprentif pris.
- ARTICLE IV. Le Roi qui ores, à qui Dieu doint bonne vie, a donné la maîtrife des Maçons à fon Maître Maçon, tant comme il lui plaira, & jura pardevant le Prevôt de Paris, & c.
- ARTICLE V. Le Mortellier & le Plâtrier font de la même condition, & du même établissement des Maçons en toutes choses : le maître qui garde le métier des Maçons, des Plâtriers & Mortelliers de Pa-

ris de par le Roi, peut avoir deux apprentifs tant seulement, & ainsi des autres.

Celui que ces Statuts nomment Maître du métier, est proprement un juré qui veille sur la police dudit métier, fuivant le guinzième article, qui porte que le maître qui garde le métier ne peut lever qu'une amende d'une guerelle, &c.

Depuis on l'a appelé maître & général des œuvres & bâtimens du Roi en l'Art de Maçonnerie, & aujourd'hui maître général des bâtimens du Roi, ponts & chaussées de France : il a plussieurs adjoints. Ces Statuts ont été confirmés par Charles IX, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV.

Il y a un grand nombre de Lettres-patentes & d'Arrêts du Confeil pour la Juridiction des maîtres généraux des bâtimens, qu'ils confirment, déchargeant ceux qui y font fujets de toutes affignations à eux données, ou des jugemens contre eux prononcés dans d'autres Juridictions, les renvoyant pardevant les maîtres généraux des bâtimens, comme leurs Juges naturels. Quelques-unes de ces Lettres regardent la police du métier, entr'autres les apprentis, qui doivent être reçus par le maître garde dudit métier, conformément aux Lettres de 1574, & les amendes que ledit maître peut prononcer, qui sont réglées jusqu'à la somme de dix écus.

Les maîtres jurés Maçons, adjoints du maître garde, ont été établis par un Edit du mois d'Octobre 1574, pour faire les visites des ouvrages de maçonnerie en la ville, prevôté & vicomté de Paris. Ils furent d'abord vingt; mais ils ont été augmentés par la fuite jusqu'au nombre de soixante. Le maître général des bâtimens a deux Juridictions, l'une très ancienne, établie depuis près de cinq fiècles, & l'autre très-moderne, dont l'établissement n'est que du règne de Louis XIV.

Le siège de cette dernière est à Versailles, & l'autre dans la cour du Palais à Paris, à côté de la Conciergerie. Trois Architectes qui portent le titre de Conseillers du Roi, Architectes, Maîtres Généraux des bâtimens de Sa Majesté, ponts & chaussée de France, sont les Juges de cette Juridiction, & l'exercent d'année en année, l'un après l'autre : l'appel de leurs Sentences se relève au Parlement.

On dit proverbialement, de quelque ouvrier qui travaille groffièrement fur des ouvrages délicats, que c'est un maçon, un vrai maçon.

On appelle aide à maçon, le manœuvre qui fert au maçon à gâcher le plâtre, & à porter les matériaux.

Les deux fyllabes font brèves au fingulier, mais la feconde est longue au pluriel.

- MAÇONNAGE; fubstantif masculin. Travail du Maçon. Il lui en coûta cent francs pour le maçonnage.
- MAÇONNÉ, ÉE; participe passif. Voyez Maçonner.
- MAÇONNÉ, se dit en termes de l'Arr Héraldique, du mortier des tours, pans de murs, châteaux & autres bâtimens, lorsqu'il est d'un émail particulier.

PONTEVEZ en Provence, de gueules, au pont de deux arches d'or, maçonné de fable.

MAÇONNER; verbeactif de la première conjugailon, lequel se conjugue comme CHANTER. Travailler à un bâtiment en pierre, brique, plâtre, moilon, &c. C'est

447



cet ouvrier qui a maçonné tout ce mur. Il maçonne fort bien.

- MAÇONNER, signifie aussi boucher une ouverture dans une muraille, avec de la pierre, du mortier & du plâtre, &c. Il faut maçonner ces fenêtres.
- MAÇONNER, se dit figurément, pour dire, travailler groffièrement. Il maçonne tout ce qu'il fait.

Les deux premières syllabes sont brèves. & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

MAÇONNERIE ; substantif féminin. L'ouvrage du Maçon.

Vitruve nous apprend que les anciens pratiquoient six espèces de maçonnerie. La première qu'on appeloit maillée, ou à échiquier, étoit faire de pierres carrées dans leur parement, & ces pierres étoient posées de telle manière que les joints alloient obliquement, & que les diagonales étoient, l'une à plomb, & l'autre de niveau. La deuxième étoit formée de carreaux de brique posés de plat & garnis de moilons. Il y avoit dans la troisième des cailloux de montagne ou de rivière, à bain de mortier. La quatrième étoit composée de pierres incertaines ou rustiques, de la même façon que les grands chemins étoient construits. Des carreaux de pierre de taille en liaifon faisoient la cinquième. Dans celleci les pierres étoient posées les unes sur les autres, & les joints de niveau mis de telle sorte que le joint du fecond lit posoit sur le milieu de la pierre du premier. Enfin, la fixième & derniere espèce de maconnerie, étoit de remplage, lequel se faisoit par le moyen de certains coffres, semblables aux bâtardeaux qu'on remplissoit de moilons avec un mortier. La maçonnenerie qui, selon Vitruye, est particulière aux Grecs, est celle où après avoir posé deux pierres, dont chacune fait parement, on en met une en bourisse qui fait les deux paremens.

Toutes les espèces de maçonnerie, se réduisent aujourd'hui aux cinq suivantes; savoir, la maçonnerie en liaison, celle de brique; celle de moilon, le limofinage & le blocage. La maçonnerie de blocage est la moindre de toutes, elle se fait de pierrailles & de mortier. Le limofinage se fait avec du moilon fans parement, c'est à-dire, du moilon brut. L'ouvrage de moilon, est celui où l'on emploie des moilons d'appareil, bien écarris, poles de niveau, & piqués en parement. L'ouvrage de brique se fait avec de la brique cuite posée en liaison, & proprement jointée avec du plâtre ou avec de la chaux. Enfin la maçonnerie en liaison qui est la meilleure de toutes, est celle qui est construite de carreaux, c'est-àdire, de pierres de taille & de boutilles de pierres polées en recouvrement les unes sur les autres.

- MAÇONNERIE, se dit aussi d'une Juridiction qui connoît en première instance des différens entre ouvriers sur le fait de la construction des bâtimens. Elle est aussi chargée de la police des bâtimens, relative à leur sureté & à leur solidité. Voy. MAÇON. MACONNOIS; pays de France en
- Bourgogne, lequel a fes États particuliers. Il est borné au nord, par le Châlonnois; au midi, par le Beaujolois; à l'orient, par la Saône qui le sépare de la Bresse, & à l'occident, par le Charolois & le Briançonnois. Il a 18 lieues de longueur & 14 de largeur. Macon en est la capitale. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Saône, la Großne

ne, la Guye, la Reconce, &c. On y recueille en certains cantons, des vins rouges & blancs, de fort bonne qualité, lesquels font le principal
objet du commerce de ce pays.

Du temps-de Céfar, le Maconnois étoit habité par une partie des Ædui. Sous Honorius, ce pays fe trouvoit compris dans la Lyonnoise première.

De la domination des Romains, le Maconnois passa fa sous celle des Bourguignons, & sit partie du premier Royanme de Bourgogne. Ce Royaume ayant été détruit par les François, le Maconnois sut soumis aux Rois de cette nation, jusqu'au temps de l'usurpation de Bozon. Ce Prince ne régna pas long temps sur le Maconnois: ce pays se retira de sa domination, & se remit sous celle des Rois de Mance.

Le Maconnois eut enfuite des Comtes particuliers jusqu'en 1239 ou 1245, qu'Alix de Bourgogne, petite-fille & héritière de Guillaume IV, dernier Comte du Maconnois, vendit ce pays à S. Louis. En 1435, Charles VII le céda par le traité d'Arras à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; mais après la mort de Charles le Hardi, Louis XI le reprit & le réunit à la Couronne.

- MACORIS; rivière poissonneuse & navigable de l'île Hispaniola. Elle se jette dans la mer à la côte du sud, environ à sept lieues de Saint-Domingue.
- MACOUBA ; substantif masculin. Excellent tabac d'une couleur foncée, ayant-naturellement l'odeur de la rose; il tire son origine d'un canton situé dans la partie du nord de la Martinique, où quelques habitans en cultivent, sans toutefois en faire le principal objet de leur Tome XVI.

commerce ; c'est pouquoi ce tabac est fort rare en Europe.

MACQUE; substantif séminin. Inf-

trument propre à brifer le chanvre. MACQUÉ, ÉE; participe paffif. Voyez MACQUER.

MACQUER; verbe actif de la première conjugaison, lquel se conjugue comme CHANTER. Briser avec la macque Macquer du chanvre.

MACRE; voyez TRIBULE.

MACREUSE; substantif féminin. Anas niger. Oifeau qui est plus gros que le canard domestique; il a le bec large, court & terminé par un angle rouge; le milieu du bec est noir, & tout le reste jaunâtre : la tête & la partie supérieure du cou sont d'un noir verdâtre; tout le reste du corps est noir, à l'exception d'une bande blanche, transversale, & de la largeur d'un pouce, qui se trouve sur le milieu des aîles; il y a aussi de chaque côté derrière l'œil une tache blanche. Les pattes & les pieds ont la face extérieure rouge, & la face intérieure jaune. La membrane qui tient les doigts unis ensemble & les ongles font très-noirs.

La macreuse demeure presque toujours sur la mer, où elle se plonge julqu'au fond pour prendre dans le fable de petits coquillages dont elle se nourrit; elle vit aussi d'insectes, de plantes marines & de poillons: cet oifeau vole difficilement, & ne s'élève guères que de deux pieds au-deffus de l'eau; fes ailes étant trop petites à proportion de la pefanteur de son corps : ses pieds qui sont fort foibles, lui servent plutôt à nager qu'à marcher : ses aîles en font autant en léchant la surface de l'eau, de sorre qu'on diroit qu'il marche fur l'eau d'une vîtelle extrême.

L 11

On voit une si grande quantité de macreules sur terre en Ecoste, qu'elles obscurcissent le soleil en volant, & elles y apportent tant de branches, que les habitans en sont une asset de bonne provision de bois pour l'hiver. On a ignoré long-temps l'origine des macreuses; les anciens croyoient qu'elles naissoient de pourriture. M. Graindorge, Mé decin à Caen, a fait voir que cette espèce de canard est produite par des œufs couvés comme les autres oiseaux.

La macreuse n'est peut-être-qu'une variété, ou au plus une espèce de la foulque ou poule d'eau, à laquelle on donne quelquefois les noms de Diable de mer & de Puffin.

La chair de la macreuse passe pour être dure, coriace, d'un suc grossier, & d'un goût sauvage : mais d'habiles cuismiers ont trouvé. l'art de corriger par le moyen de l'assai sonnement une bonne partie de ces défauts.

MACRONISI; île de Grèce dans l'Archipel; elle est abandonnée, mais. tameule, & de plus admirable pour herboriser. Pline prétend qu'elle avoit été féparée de l'île d'Eubée par les violentes fecousses de la mer. Elle n'a pas plus de trois milles de large, sur sept ou huit de longueur : ce qui lui a valu le nom-de Macris ou d'ile longue. Les Italiens l'appellent encore Isola longa. Strabon assure qu'elle se nommoit autrefois Crane, raboteuse & rude; mais qu'elle reçut le nom d'Hélene après que Pâris <u>y</u> eut conduit cette . belle Lacédémonienne qu'il venoit d'enlever. Cette île, felon M. de Tournefort, est encore dans le même état que Strabon l'a décrite, c'est-àdire, que c'est un rocher sans habitans; & suivant les apparences, l. ajoute notre illustre Voyageur; läs belle Hélene n'y fut pas trop. bien logée; mais elle étoit avec fon amant, & n'avoit pas reçu l'éducation délicate d'une fybarite. Mactoniss n'a présentement qu'une mauvaise cale dont l'entrée regarde l'est. M. de Tournefort coucha dans une caverne près de cette cale, & eut belle peur pendant la nuit, des cris épouvantablés de quelques veaux: marias qui s'étoient retirés dans une caverne voiline pour y faire l'amour à leur aise.

- MACROSTICHE; adjectif & terme. employé dans l'Histoire Eccléliaftique, pour signifier un écrit à longues lignes. Ce fut ainfi. qu'on appela dans le quatrième fiècle, la cinquième formule de foi que compoferent les Eusébiens au Concile qu'ils tinrent à Antipche l'an 345. Elle ne contient rien qu'on puisse absolument condamner. Elle prit fon nom de Macrossiche, de la manière dont elle éroit écrite.
- MACSARAT, ou MACZARAT.; fabftantif mafculin & terme de relation. Espèce de bâtiment fortifié, où les Nègres se retirent pour se mettre à couvert des incursions de leurs ennemis.
- MACSURAH; fubstantif masculin & terme de relation. Lieu séparé dans les mosquées & fermé de rideaux. C'ek-là que se placent les Princes. Le Macsumh ressemble à la courtine des Espagnols, espèce de tour de lit qui dérobe les Rois & les Princes à la vue du peuple durant le service divin.
- MACTIERNE; substantif masculin. Ancien titre de dignité qui étoit ufité en Bretagne où il lignifioit proprement fils de Prince. Le pouvoir des Mactiernes étoit confidérable 11 ne se fai soit rien sans le concour

de leur autorité. Les Évêques se font fait quelquefois appeler Macatiornes, foit des terres de leur paurimoine, soit des fiefs & seigneuries de leurs Eglises. Ce titre n'étoit pas tellement affecté aux hommes, que les femmes n'en fullent autli quelquefois décorées par les fouverains; alors elles en faisoient. les conctions. Il y avoit peu de Mactiernes au douzième siècle; ils étoient déjà remplacés par les Com tes, Vicomtes, Barons, Vicaires & Prévôrs.

- MACUCAQUA: substantif feminin. Grande poule lauvage du Bréfil. Elle est grosse & lans queue ; ion bec est fort, noir, & un peu crochu au bout ; fa tête & son cou sont tachetés de noir & de jaune; fon jabor oft blanc; fon dos, son ventre & la poitrine font cendrin bran; fes ailes font olivatres & diaprées de noir, mais ses longues pennes sont toutes noires; ses œufs ordinaire; leur couleur est d'un bleu verdarre. Cet offeau vit des fruits qui tombent des arbres; il -court fort vîte, mais il ne peut weler ni haut ni loin; il est excellent à manger.
- MACULATURE; substantif féminin & terme d'Imprimerie. Folium maculofum. Feuille fi mal imprimée, fi mal sirée, qu'on ne s'en sort ordinairement qu'à faire des enveloppes. Ces ouvriers ont fait **Dien d**es maculatur**es.**

On appelle par extension, ma. «ulature grife, une feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

MACULE; substantif feminin. Ma-

- cula. Terme d'Astronomie. Tache obleure qu'on observe sur le disque du soleil. Voyez TACHE.
- MACULE, EE; participe passif. Voyer MACULER.
- MACULER; verbe actif de la promière conjugaison, lequel se conjugue comme GHANTER. Macula inficere. Tacher, barbouiller. Il ne se dit que des feuilles imprimées & des eftampes. Lorfque le relieur bat les feuilles imprimées avant qu'elles soient bien sèches il les macule.
- MACUIER, eft aufli verbe neutre. II -ne faut pas encore relier cet ouvrage, les feuilles-maculcroient.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERM.

- MADABA, MÉDABA, OU MÉDARA; nom d'une ancienne ville de la Palestine, au delà du Jourdain, dans la partie méridionale de la tribu de Ruben.
- fout plus gros que ceux de la poule MADAGASCAR; île confidérable située le long des côtes otientales de l'Afrique. Elle est située entre le douzième & le vingt-cinquième degré de latitude méridionale, & entre le soixante-deuxième & le soixante-dixième de longitude. C'eft la plus grande île que l'on connoisse dans l'Univers. Elle a environ deux cent cinquante lieues de long, fur cent-vingt de large, & l'on croit qu'elle a hait cens lieues de tour. Elle effifertile en oranges, citrons, ananas, melons, légumes, riz, coton & poivre blanc. R y a quantité d'atbrestares, comme l'ébène, le bréfil, le fandal, & des palmiers de diverles espèces. On y trouve plusieurs forres de pierres précieuses dans les rivières : il y a une grande quantité de bœufs & de vaches, presque tous les animaux que nous Lllij



451 -

avons en Europe, & un grand nombre qui nous font abfolument inconnus. On y a de plusieurs fortes de miel, & en particulier une espèce douce comme le sucre : c'est un remède 'souverain pour les maladies de poitrine & pour l'asthme.

Cette île est divisée en plusieurs provinces & régions gouvernées par diverses nations de différentes mœure, & toutes idolâtres ou mahométanes. Les habitans y sont noirs, à un petit nombre près, descendans des Arabes qui s'emparèrent d'une partie de ce pays au commencement du quinzième siècle. Les hommes y éprouvent toutes les influences du climat, l'amour de la paresse & de la sensualité. Les femmes qui s'abandonnent publiquement n'en sont point deshonorées. Les gens du peuple vont presque tout nus; les riches n'ont que des caleçons ou des jupons de foie. Ils n'ont aucune commodité dans leurs maisons, couchent fur · des nattes, se nourrissent de lair, de riz, de racines & de viande prefque crue. Ils ne mangent point de pain, ils ne le connoissent pas; ils boivent du vin de miel.

Cotte île a été visitée de tous les peuples de l'Europe qui naviguent au-delà de la ligne, & particulièrement dos Portugais, des Anglois, des Hollandois & des François. Les premiers l'appelèrent l'*ile de Saint-Laurent*, parcequ'ils la découvrirent le jour de la fête de ce faint en 1492. Les autres nations l'ont nommée Madagafcar, nom peu diffé-.sent de celui des naturels du pays, qui l'appellent Madécasse.

Les François ont eu dans cette île plusieurs établissemens. Ils y avoient bâti en 1665 le fort Dauphin; mais les infulaires en égorgèrent la garnison en 1673. Ceux qui échappèrent au massacre se sauvèrent à la faveur d'un vaisseau qui-étoit à la voile.

- MADAIN; ville d'Asie, dans l'Iraque babylonienne, sur le Tigre, à neuf lieues, sud, de Bagdar.
- MADAME ; fubftantif feminin, qui fait au pluriel MESDAMES. Domina. Titre d'honneur que l'on ne donnoit autrefois qu'aux femmes de qualité, & que l'on donne aujourd'hui communément aux femmes marices, foit en parlant d'elles, foit en parlant à elles, foit en leur écrivant. Madame la Comtesse. Madame la Baronne. Madame Defhoulières.

En parlant d'une Reine, on ne dit point Madame la Reine; on dit feulement, la Reine, & on ne fe fert du ritre de Madame qu'en lui parlant ou en lui écrivant. Madame, fi votre Majesté....

Le ritre de Madame se donne aussi à toutes les filles de France, en parlant d'elles ou à elles Madame Louise. Et par le mot de Madame, sans autre suite, on entend la fille aînée du Roi.

Dans les tragédies, on appelle les filles, Madame.

On donne aussi ce titre aux Religieuses des Abbayes & de certaines autres communautés.

Autrefois on donnoit encore ce nom aux faintes. Madame fainte Geneviève.

Quoique régulièrement parlant, le nom de Madame ne doive point recevoir d'article, on ne laisse pas de dire par plaisanterie & populaisement, elle fait la madame.

On dit, jouer à la madame, en parlant des petites filles qui s'amufent ensemble à contrefaire les. Dames, en se faisant des compli-

mens & des visites les unes aux autres, comme les Dames s'en font entre elles.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

- MADAMS; substantif masculin pluriel & terme de relation. On appelle ainsi dans les Indes orientales, du moins dans le royaume de Maduré, un bâtiment dressé fur les grands chemins pour la commodité des passans; ce bâtiment supplée aux | MADEMOISELLE; substantif fémihôtelleries dont on ignore l'ulage. Dans certains madams on donne à manger aux Brames, mais communément on n'y trouve que de l'eau & du feu, il faut porter tout le refte.
- MADARAVAN ; ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la pro-'vince de Fez, à trois lieues du grand Atlas.
- MADASARA; c'est, selon Prolémée, une ville de l'Arabie heureule
- MADASUMMA; nom d'une ancienne ville de l'Afrique propre, qu'Antonin place à dix-huit mille pas de Suze.
- MADAURE; nom d'une ancienne ville de l'Afrique proprement dite, ou de la Numidie; elle n'étoit pas éloignée de Tagaste, patrie de faint Augustin; cette ville avoit anciennement appartenu à Siphax. Les Romains la donnèrent ensuite à Massinissa, & avec le temps elle devint une colonie très-flosissante, parceque des soldats vétérans s'y établirent. C'étoit la patrie d'Apulée, célèbre philosophe, qui vivoit l'an 160 de Jésus-Christ, sous Antonin & Marc-Aurèle.
- MADELEINE; (la) il y a plusieurs grandes rivières • de ce pom. 1º.

Celle de la Guadeloupe en Amérique. 2°. Celle de la Louisiane, qui se dégorge dans le golfe du Méxique, après un cours de soixante lieues dans de belles prairies. 3°. La Madeleine est encore une grande rivière dans l'Amérique septentrionale, qui prend sa source dans le nouveau royaume de Grenade, s'appelle ensuite Riogrande, & se jette dans la mer du nord.

nin, qui fait au pluriel Mesdemoi-SELLES. Titre qui se donne ordinairement aux filles. Mademoiselle de Luffan.

On appeloit abfolament Mademoiselle, la fille aînée de Monsieur, frère unique du Roi Louis XIV.

MADERE ; ile de l'Océan atlantique, située environ à treize lieues de Porto-Santo & à soixante des Canaries. Elle fut découverte en 1418, le jour de la Toufsaint par les Portugais. Ils la nommèrent Madera, c'est-à-dire, bois ou forét, parsequ'elle étoit hérissée de bois lorsqu'ils la découvrirent. On dit même qu'ils mirent le feu à une de ces forêts pour leurs befoins ; que ce feu s'étendit beaucoup plus qu'ils n'avoient prétendu, & que les cendres qui restèrent après l'incendie rendirent la terre si fertile, qu'elle produisit dans les commencemens soixante pour un; desorte que les vignes qu'on y planta, donnoient plus de grapes que de feuilles.

Madère 2, suivant Saput, fix lieues de largeur, quinze de longueur de l'orient à l'occident, & environ quarante de circuit. Elle forme comme une longue montagne qui court de l'eft à l'ouest fous un climat des plus agréables & des plus tempérés. La partie mésidionale est la plus cultivée, &

453

l'on y respire toujours un air pur '& ferein.

Cette île fut divisée par les Portugais en quatre quartiers, dont le plus considérable est celui de Funchal. On comptoit déjà dans Madère en 1625 jusqu'à quatre mille maisons, & ce nombre s'est beaucoup augmenté. Elle est arrosée par sept ou huit rivières & plusieurs ruisseaux qui descendent des montagnes.

La grande richelle du lieu confifte dans les vignobles qui donnent un vin exquis; le plant en a été apporté de Candie. On recueille environ vingt huit mille pièces de vin de Madère de différences qualités; on en boit le quart dans le pays; le reste se transporte ailleurs, surtout en Amérique & aux Barbades.

Tous les fruits de l'Europe réuffiffent merveillensement à Madore. Les citrons en particulier dont on fait d'excellentes confitures, y croifsent en abondance; mais les habitans font encore plus de cas des Bananes. Cette ile abonde aussi en fangliers, en animaux domestiques, & en toutes sortes de gibier. Elle rire du blé des Açores . parcequ'elle n'en recueille pas affez pour La nourriture des Infulaires.

Ces infulaires sont bigots, superstitieux au point de refuser la sépulture à ceux qu'ils nomment he réciques; en même temps ils sont rrès débauchés, d'une lubricité effrénée, jaloux al'excès, punillant d'assaffinat, le moindre soupçon.

MADERE; (la) rivière considérable de l'Amérique méridionale. Elle a sa source, selon M. de Litle, & fon embouchare dans le fleuve des Amazones, à peu de dif-

tance de l'île des Topinambes. MADIA, ou MAGIA; pays de la Suisse, sur les frontières du Milanès. C'est le quatrième & dernier Bailliage des douze Cantons en Lombardie. Ce n'est qu'une longue vallée étroite, ferrée entre de hautes montagnes, & arrolée dans toute la longueur par une rivière qui lui donne fon nom. Le principal endroit du Bailliage est la ville ou bourg de Magia. Les Baillis qui y sont envoyés tous les deux ans par les Cantons, y ont une autorité abfolue pour le civil & pour le criminel.

MADIAN; nom du quatrième fils d'Abraham & de Cethura, lequel fut la tige des Madianites, dont, felon le livre des Nombres, les filles corrompirent les Israëlites, & les'engagèrent à adorer Phicgor. Les Madianites qui furent batius par Adad fils de Badad roi d Idumée, & ceux qui opprimèrent les Ifraclites lous les Juges, & qui furent défaits par Gédéon, étoient auffi de ces descendans de Madian, fils d'Abraham & de Cethura, dont la demeure étoit à l'orient de la mer Morte, & au midi du pays de Moab. Leur capitale étoit nommée Madian, & on en voyoit encore des restes du temps de saint Jerôme, & d'Easebe fur l'Arnon. & au midi de la ville d'Ar, ou Aréopolis.

L'Ecriture parle encore d'un autre Madian, lequel peupla le pays qui porta son nom, à l'orient de la mer Rouge.

MADIANITES; (les) descendane de Madian. Voyez MADIAN.

auprès de la ville de Chaquifaca, ¡MADION; Abbave d'hommes de l'ordre de Saint Benoît, en Saintonge, à quatre lieues, sud, de

454 ·

Saintes. Elle vaux à l'Abbé commendataire environ 1200 livres de rente.

- MADOCE; c'est selon Prolémée, une ancienne ville d'Asie, dans la partie méridionale de l'Arabie heureuse.
- MADON; nom d'une ancienne ville du pays de Chanaan, que Josné détruisit, après en avoir pris & tué le Roi.
- MADRA; Royaume d'Afrique, dans la Nigrisie. Il a le Royaume de Borno au nord, celui de Gorham à l'orient, celui de Sémen au midi, & celui de Dauma à l'occident.
- MADRACHUS; fubstantif masculin & terme de Mythologie. Surnom que les Syriens donnèrent à Jupiter lorsqu'ils eurent adopté son culte.
- MADRAGUE; substantif masculin. Pêcherie faite de cables & de filets pour prendre des thons & autres poissons.
- MADRAS, ou MADRASPATANS grande ville maritime des Indes orientales, sur la côte de Coromandel, à 25 lieues, nord, de Pondichery, sous le 98 degré, 8 minutes de longitude, & le 12^e, 13 minutes de laritude. Elle appartient aux Anglois, dont elle forme le principal établissement dans ces parages. Les terres y font fingulierement fertiles en toutes choses; le commerce y est immense, & l'on y compte environ cent mille ames. . Les François, commandés par M. de la Bourdonnaye, prirent cette ville en 1746, & cet Officier en tira une rançon de 5 à 6 millions de notre monnoie.
- MADRE; bourg de France, sur les frontières du Maine & de la Normandie, à quatre lieues, sud-est, de Domfront.

MADRE; (le) rivière de la Turquie

d'Asse, dans la Natolie; c'est le Méandre des Anciens.

MADRÉ, ÉE; adjectif. Varius. Tacheté, diversifié de couleurs. Porcelaine madrée.

On appelle bois madré, celui qui a de partes taches brunes. On dit aussi, appard madré. Il n'est guère usité au propre.

MADRÉ, se dit figurément dans le ftyle familier, & signifie rulé, matois, raffiné. Ne vous fiez pas à lui, il est madré.

Il s'emploie aussi substantivement dans cette acception. C'est un madré, une madrée.

Les deux fyllabes font brèves au fingulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & auffminin, qui a une troisième syllabe trèsbrève.

- MADRENAGUE; fubitantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une espèce de toile dont : la chaîne est de coton, & la trame de fil de palmier. Il s'en fabrique : beaucoup aux îles Philippines.
- MADREPORE; substantif masculin. Madrepora. Corps marin pierreux, qui ressemble à des rameaux, à une végétation. La pierre des Madrépores est composée de cavités sé-parées par des cloisons qui forment communément des étoiles : elle n'a été formée que pour servir d'habiration à l'animal, qui est une espèce de Méduse: Cette demeure a été produite avec la liqueur glutino-calcaire, qui sort du corps de l'animal. On trouve des Madrépores : dans l'Océan oriental, dans la Mé-diterranée & dans la mer Baltique. Il est de ces endroirs si féconds on Madrépores, que le fond de la mer ressemble à une forêt des plus épaisfes. Pour avoir ces pièces d'hiftoire · naturelle bien entières, il faut les.

le

455

faire pêther par des Plongeurs, car la drague ne les donne que par fragmens, excepté ceux qui font d'une figure ramallée, tels que font les Champignons & Cerveaux marins, les Œillets de mer, &c. On compte parmi les Madrépores d'evonium mou & rameux; c'est un espèce de Zoophyte en forme de main ou de doigts parfemés de petits trous : on l'appelle Main de mer.

MADREPORITE; substantif malculin. On donne ce nom aux Madrépores que l'on rencontre, soit altérés, soit non altérés dans le sein de la terre; quelques-uns sont changés en cailloux, d'autres sont dans leur état naturel : ces corps ont été portés plans l'intérieur des couches de la terre, par les mêmes causes qui sont que l'on y trouve les coquilles, & tous les autres corps marins fossiles.

On a fouvent confondu les Madréporites ou Madrépores foffiles avec le bois pétrifié; ce qui a donné lieu à quelques gens de douter s'il existoit réellement du bois pétrifié; mais les Madréporites se distinguent par un tissu qu'un œil attentif ne peut point confondre avec du bois.

MADRID; ville d'Espagne; dans la nouvelle Castille, capitale du Royaume & la résidence du Roi. Elle est située sur le Mançanarès, à six lieues, sud-ouest, d'Alcala, 106, nord-est, de Lisbonne, & 250 de Paris, sous le 14 degré, 30 minutes de longitude, & le 40°, 26 minutes de latitude.

En 1085, fous le règne d'Alphonse VI; après la capitulation de Tolède qu'occupoient les Mahométans, toute la Castille neuve se rendit à Rodrigue, surnommé le Gid, le même qui épousa depuis Chimène, dont il avoit tué le père: Alors Madrid, petite place qui devoit un jour être la capitale de l'Efpagne, tomba pour la première fois au pouvoir des Chrétiens.

Cette bourgade fut enfuite donnée en propre aux Archevêques de Tolède; mais depuis Charles V, les Rois d'Espagne l'ayant choisie pour y tenir leur Cour, elle est devenue la première ville de cette vaste Monarchie.

Elle n'a ni murailles, ni foss; les rues sont presque toutes larges, longues, droites & bien pavées. Les places publiques sont ornées de belles fontaines: l'eau de Madrid, ainsi que le pain, sont en grande réputation. On y boit du vin de la Manche qui est sort bon, d'un goût approchant de celui de Bourgogne, mais d'une délicatesse inférieure.

Il y a quantité de petites Eglises • tort propres, superbement ornées & enrichies de beaucoup de lampes. Les Couvens font le plus considérable ornement de Madrid. L'Eglise de Notre-Dame d'Atoche, c'est-àdire du Buisson, est une des plus confidérables. C'est-là que les Rois font chanter le Te Deum, lorsqu'un heureux évènement leur en donne sujet. L'intérieur des maisons n'est, en général, ni beau ni vilain; la plûpart sont de briques ; l'intérieur eft fort grand, ordinairement mal meublé, quelquefois très-magnifiquement, mais sans goût. On a construit un quartier pour les Gardes du Corps : il y a des écuries pour huit cens chevaux, le logement est beaucoup plus beau que celui des Mousquetaires à Paris : ce bâtiment est une des curiosités de Madrid.

Quoiqu'il y ait à Madrid une

falle d'Opéra, il n'y a cependant point d'Opéra, non plus que dans le reste de l'Espagne. Il y a des Comédies publiques, mais on y joue à la clarté du jour. Les déco rations, les habits des Acteurs sont assert d'incidens & d'intrigues, mais sans aucune de ces règles auxquelles le goût, les réstexions & l'étude de la nature ont assujéti Molière & les bons Auteurs.

Le plus grand plaisir des Espagnols, & qu'ils préfèrent à celui de la Comédie, quoiqu'ils en soient extraordinairement & ridiculement amoureux, c'est la sête des Taureaux : elle se célèbre dans la place Mayor. Cette place est au milieu de la ville; elle a quatre cens tren te quatre toises de largeur. Les maisons dont elle est environnée sont toures semblables : les plus hautes de Madrid ont cinq étages, avec un balcon semblable à toutes rles fenêtres, qui sont en très grand nombre.

Lorsque cette fête a lieu, il y a des tambours, timballes & trompettes qui sonnent l'attaque du Taureau, & les autres circonstances du combat, au signe que le Magistrat fair avec fon mouchoir, y ayant une loge particulière pour les Magistrats du lieu. Ces Saureaux sont noirs, & ne sont pas d'une grande taille. Premièrement on excite le Taureau avec des dards qu'on lui enfonce entre les deux cornes audessus du cou. Les Torréadores, c'est ainfi que l'on appelle ceux qui combattent le Taureau à pied, badinent avec le Taureau, en lui présentant leur manteau. Ils savent efquiver avec adresse le coup de cet. animal furieux, presque lans bou-

Tome XVI.

ger de leur place. Le Taureau ferme les yeux en frappant, le Torréadore fait un demi-pas à côté en effaçant le corps. Le Taureau ne frappe que l'air : il se retourne, revient sur le Torréadore, qui recommence le même manége, & le fait souvent ' sept à huit fois de suite. Lorsque les trompettes fonnent pour la feconde fois, les Torréadores quittent le dard, & prennent l'épée, avec laquelle ils attaquent le Taureau toujours en face, & le mettent à mort. Alors les trompettes fonnent pour la troisième fois : quatre Mules caparaçonnées entrent, & enlèvent le Taureau de la lice. Parmi ces dards que l'on fiche au cou du Taureau, il en est un où il y a un pétard attaché, afin de l'exciter d'avantage. Quand un Torréadore fait un coup extraordinaire, le Préfident de la fête lui jette une pièce d'argent.

Le Palais Royal est à l'une des extrémités de la Ville, au couchant, situé sur une éminence, dont la pente s'étend infenfiblement fur le Mançanarès & sur les charmantes promenades, belles allées & belles fontaines qui sont aux bords de cette petite rivière. Au devant de la façade du Palais, on trouve une grande place : deux pavillons terminent la façade, qui est régulière. Il y a dans l'intérieur plusieurs cours conftruites en carré & environnées de colonnes qui forment une gallerie, où il y a quelques boutiques de Merciers & de Quincaillers. C'est dans ce Palais où l'on plaide, où l'on rend la justice, où s'alfemblent les différens Conseils, & où logent le Roi, la Reine & ses Dames. On voit dans les appartemens de riches & excellens tableaux. Il y a une bibliothèque d'environ Mmm

40 à 50 mille volumes, laquelle est } ouverte tous les jours depuis neuf heures jusqu'à midi, & depuis trois heures julqu'à fix.

On ne voit aux environs de Madrid de maisons de plaisance que celles qui appartiennent au Roi; les plus confidérables sont le Buenretiro, la Cafa-del Campo, le Pardo, l'Escurial, Saint-Ildefonse & Aranjuès.

- MADRIER; fubflantif malculin. Sorte d'ais fort épais. On emploie des madriers pour faire la plate-forme d'une batterie de canons. Un madrier de chêne. Un madrier de fapin.
- MADRIGAL; substantif masculin. Petite pièce de poësie fort semblable à l'épigramme, qui renterme dans un petit nombre de vers une pensée ingénieuse ou galante.

Le madrigal ne diffère de l'épigramme que par le caractère de la pensée. L'épigramme peut être douce, polie, mordante, maligne, &c. pourvu qu'elle soit vive, c'est assez. Le madrigal au contraire a une pointe toujours douce, gracieuse, qui n'a de piquant que ce qu'il lui en faut pour n'être pas fade. En voici un qu'on cite ordinairement pour exemple, & qui peut servir de modèle : il est de Pradon, de ce Poëte si souvent opprimé des sifflets du parterre. C'est une réponse à quelqu'un qui lui avoit écrit avec beaucoup d'esprit :

Vous n'écrivez que pour écrire: C'est pour vous un amusement. Moi, qui vous aime tendrement, Je n'écris que pour vous le dire.

Il y a de l'esprit dans ce madrigal; mais il n'y en a qu'autant qu'il en faut pour affaisonner le sentiment : le tour est délicar, il est | MADROGAN; ville d'Afrique, ca-

fimple, il est doux. C'est tout co qu'on peut souhaiter dans un madrigal bien fait.

- MADRIGAL, se dit aufsi d'une sorte de pièce de mulique travaillée & favante, qui étoit fort à la mode en Italie au seizième siècle, & même au commencement du précédent. Les madrigaux se composoient ordinairement, pour la vocale, à cinq ou six parties, toutes obligées, à cause des fugues & desseins dont ces pièces étoient remplies : mais les Organistes composoient & exécutoient aussi des madrigaux sur l'orgue, & l'on prétend même que ce fut sur cet instrument que le madrigal fut inventé. Ce genre de contrepoint, qui étoit assuretti à des loix très-rigoureuses, portoit le nom de style madrigalesque. Plusieurs Auteurs, pour y avoir excellé, ont immortalisé leurs noms dans les fastes de l'art. Tels furent, entre autres, Luca Marentio, Luigi Prenestino, Pomponio Nenna, Tommasco Pecci, & sur-tout le fame Prince de Venosa, dont les madrigaux, pleins de science & de goût, étoient admirés par tous les Maîtres, & chantés par toutes les Dames.
- MADRIGAL; petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, à quatre lieues de Médina-del-Campo. On y recueille d'excellent vin.
- MADRINIE; substantif masculin. C'est le titre qu'on donnoit anciennement à un Officier qui avoit soin autrefois dans les palais de nos Rois & les maisons des Grands, des pors, des verres, & des vases précieux
- qui n'étoient que d'une seule pierre. Il en est parlé dans les comptes du quatorzième siècle pour la dépense du Roi.

Digitized by GOOGLE

- pitale du Monomotapa, & la réfidence de l'Empereur.

MADRUZZO; bourg & baronnie d'Italie, entre Trente & Riva.

MADURE, ou MADURA; île de la mer des Indes, entre celles de Java

& de Bornéo. Elle est très-fertile en
 ris, & inaccessible aux grands bâti-

- mens, à cause des fonds dont elle est environnée. Ses habitans ont à peu près les mêmes mœurs que ceux de
 Java.
- MADURE; ville & royaume des Indes orientales, dans la presqu'ile en-deçà du Gange. Ce Royaume est borné, au nord, par celui de Tani jaor; à l'occident, par les montagnes de Gate, & aux autres en-, droits par la mer des Indes. Il a environ 75 lieues de longueur, & il est gouverné par soixante dix Vicerois qui sont absolus dans leur district, en payant seulement une taxe au Roi. On rapporte qu'on y voit beaucoup de malheureux dont l'indigence est telle, qu'ils sont contraints de vendre leurs enfans, & de se vendre eux mêmes pour pouvoir subsister. Tout le peuple y est partagé en castes, c'est-à-dire, en classes de personnes qui sont de même rang, & qui ont leurs usages & leurs coutumes particulières. Les · femmes y sont esclaves de leurs maris. Le millet & le ris sont la nourriture ordinaire des habitans. & l'eau pure fait leur boisson.
- MAËLSTRAND; ville forre de Norwége, au gouvornement de Bahus, à l'embouchure du Wéner. Elle appartient aux Suédois.
- MAELSTROM, ou MAHLSTRON; c'est ainsi qu'on nomme un gouffre fameux placé près des côtes de Norwége, à environ quarante milles, au nord, de la ville de Drontheim. En cet endroit de la mer on ren-

.459

contre une suite de cinq îles, que l'on nomme le district de Losoden, quoique chacune de ces îles air un nom particulier. Entre chacune de ces îles le passage n'a jamais plus d'un quart de mille de largeur; mais au sud ouest du district de Lofoden, il se trouve encore deux îles habitées, que l'on nomme Voëron & Roëston, lesquelles sont séparées de Lofoden, & les unes des autres par des passages ou détroits assez larges. Entre cette rangée d'îles & le Helgeland, qui est une portion du continent de la Norwége , la mer forme un golfe. C'est entre le promontoire de Lofoden & l'île de Voëron, que passe le courant qu'on nomme Maëlstrom. Sa largeur du nord au fud est d'environ deux milles; sa longueur de l'eft à l'ouest est d'environ cinq milles. Il y a aussi un courant entre l'île de Voëron & celle de Roëston, mais il est moins fort que le Maëlftrom. Au milieu du détroit qui sépare Lofoden & Voëron, mais un peu plus du côté du sud, se trouve le rocher appelé Moskoë, lequel forme une île qui peut avoir un tiers de mille de longueur, & quelque chofe de moins en largeur; cette île n'est point habitée, mais comme elle a de bons pâturages, les habitans des îles voifines y laissent paître des brebis l'hiver & l'été. C'est entre cette île de Moskoë & la pointe de Lofoden, que le courant est le plus violent; il devient moins fensible à mesure qu'il approche des îles de Voëron & de Roëston.

On trouve dans plusieurs relations des descriptions étonnantes de ce gouffre & de ce courant; mais la plûpart de ces circonstances ne sont fondées que sur des bruits populaires; on dir que ce gouffre fait M m m ij

~

Digitized by GOOGLE

un bruit horrible, & qu'il attire à une très-grande distance les baleines, les arbres, les barques & les vaisseaux qui ont le malheur de s'en approcher; qu'après les avoir attirés, ils les réduit en pièces contre les rochers pointus qui sont au fond du gouffre. C'est de cette prétendue propriété qu'est venu le nom de Maëlftrom, qui signifie Courant qui moud. On ajoute qu'au bout de quelques heures, il rejette les débris de ce qu'il avoit englouti. Cela dément le sentiment du Père Kirker, qui a prétendu qu'il y avoit en cet endroit un trou ou un abîme qui alloit au centre de la terre, & qui communiquoit avec le golfe de Bothnie. Quelques Auteurs ont affuré que ce courant, ainsi que le tournoyement qui l'accompagne, n'étoit jamais tranquille; mais on a publié en 1750, dans le tome XII des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Suède, une description du Maëlstrom, qui ne laisse plus rien à défirer aux Phyliciens, & qui en faisant disparoître tout le meryeilleux, réduit tous ces phénomènes à la fimple vérité. Voici comme on nous les décrit:

« Le courant a sa direction pen-» dant six heures du nord au sud, » & pendant fix autres heures du » fud au nord; il fuit constamment » cette marche. Ce courant ne suit » point le mouvement de la marée, » mais il en a un tout contraire; » en effet, dans le temps que la » marée monte & va du sud au » nord, le Maëlstrom va du nord » au sud, &c. Lorsque ce courant » est le plus violent, il forme de » grands tourbillons ou tournoye-» mens qui ont la forme d'un cône » creux renversé, lequel peut avoir l environ deux famnars, c'est-à» dire douze pieds de profon-» deur; mais soin d'engloutir & » de brifer tout ce qui s'y trouve, » c'est dans le temps que le cou-» rant est le plus fort, que l'on » y pêche avec le plus de fuccès; » & même en y jetant un morceau » de bois, il diminue la violence » du tournoyement. Lorsque la » marée est la plus haute & qu'elle » est la plus basse, le gouffre est le » plus tranquille; mais il est très-» dangereux dans le temps des tempêtes & des vents orageux, qui 32 » font très-communs dans ces mers; » alors les navires s'en éloignent » avec soin, & le Maëlstrom fait » un bruit terrible. Il n'y a point » de trous ni d'abîme en ce lieu, » & les Pêcheurs ont trouvé avec » la fonde, que le fond du gouffre » étoit composé de rochers & d'un » fable blanc qui se trouve à vingt » braffes dans la plus grande pro-» fondeur. M. Scherderup, Con-» seiller d'Etat en Norwége, à qui » cette description est due, dit que » tous ces phénomènes viennent de » la disposition dans laquelle se » trouve cette rangée d'îles, entre » lesquelles il n'y a que quelques » passages étroits qui font que les » eaux de la pleine mer ne peuvent » y passer librement, & par-là s'a-» massent & demeurent en quelque » façon suspendues lorsque la ma-» rée hausse; d'un autre côté lors-» que la marée se retire, les eaux » qui se trouvent dans le golfe qui » sépare ces îles du continent, ne » peuvent point s'écouler promp-» tement au travers de ces mêmes » passages étroits». Voyez les Mémoires de l'Académie Royale de Suède, année 1750; tome XII.

Les Marins donnent en général le nom de Maëlftrom à tous les tous-

- nans d'eau qui se trouvent dans la mer. Les Voyageurs rapportent qu'il y en a un très considérable dans l'Océan, entre l'Afrique & l'Amérique; les Navigateurs l'évitent avec grand soin. Les gouffres de Sylla & de Charybde sont aussi des de Charybde sont aussi des de Charybde sont aussi des de la gaieté de la jeunesse de la poëMAFFEI, (François Scipion) né à Véronne en 1675, d'une famille illustre, fut affocié fort jeune à l'Académie des Arcades de Rome. A vingt-sept ans, il sont nu publiquement dans l'Université de Véronne une Thèse qui respire toute la gaieté de la jeunesse
- MÆMACTERIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Athéniens célébroient au mois Mæmaclérion en l'honneur de Jupiter, pour obtenir de ce Dieu un hiver favorable.
- MÆMACTÉRION; fubstantif mafculin. C'étoit le quatrième mois de l'année des Athéniens, & le premier de leur hiver.
- MÆMACTE; terme de Mythologie & furnom de Jupiter, en l'honneur de qui les Athéniens célébroient les Mæmactéries.
- MAERGÈTES; terme de Mythologie & furnom de Jupiter, qui fignifie conducteur des Parques, parcequ'on croyoit qu'elles ne faisoient rien que par les ordres de ce Dieu.
- MAESEYK; ville de l'Évêché de Liége, fur la Meufe, à trois lieues, iud-ouest, de Ruremonde.
- MAESLAND; petit pays dans le Brabant Hollandois, entre Bois-le-Duc & la seigneurie de Ravenstein.
- MAËSTRAL; fubitantif masculin & terme de Marine. On donne ce nom fur la Méditerranée au vent de nordouest.
- MAËSTRÉLISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine, qui signifie tourner à l'ouest. On dit sur la Méditerranée, que l'aiguille aimantée maëstrélise, quand sa déclinaison est occidentale.

461

Véronne en 1675, d'une famille illustre, fut associé fort jeune à l'Académie des Arcades de Rome. A vingt-fept ans, il foutint publiquement dans l'Université de Véronne une Thèle qui respire toute la gaieté de la jeunesse & de la poësie, quoiqu'en prose. Elle rouloit toute fur l'amour, & contenoit cent conclusions. L'assemblée fut nombreuse & brillante. Les Dames de Véronne y tenoient la place des Docteurs : l'ouverture fut une pièce de poësie; trois Académiciens argumentèrent en forme. Le Bachelier se fit admirer, & cette galanterie scholastique fut alors trouvée fort agréable. L'idée d'une Thèse si fingulière étoit une pièce détachée d'un grand Poëme qui ne l'étoit pas moins, & qui eut enchéri fur la hardiesse & peut-être fur la bisarrerie du Dante. Les chants devoient être au nombre de cent, comme dans l'Ouvrage de celui-ci ; on n'en a imprimé que le premier avec le projet de tout le Poëme, & il est heureux pour le Public & pour l'Auteur qu'on n'en ait pas publié davantage. Le Marquis passionné pour toutes les fortes de gloire, voulut goûter celle des armes. Il se trouva'à la bataille de Donavert en qualité de volontaire. L'amour des lettres le rappela bientôt en Italie. Il eut alors à soutenir une autre espèce de guerre; il combattit contre le duel, à l'occasion d'une querelle où son frère aîné étoit engagé. Il fit un Livre où, aptès de lavantes recherches fur les usages des anciens pour terminer les différends des particuliers, il fit voit aux duellistes que ce prétendu point d'honneur & le duel en lui-même font opposés à la religion, au bon sens, & à



l'intérêt de la vie civile. Le Marquis Maffei s'attacha enfuite à réformer le théâtre de la Nation : il computa la Mérope; jamais Tragédie n'eut un fuccès si brillant ni 4 soutenu. On fait que M. de Voltaire ayant entrepris de la traduire, en fut rebuté par quelques défauts; il la critiqua, mais de la manière la plus noble & la plus difficile; il en fit une meilleure. Le Marquis voulut aussi épurer la Comédie, il en fit une sous ce titre, la Cérémonie, qui fut fort applaudie, Sa réputation étoit répandue dans toute l'Europe, quand il vint en France en 1732. Il resta à Paris plus de quatre années. On vit en lui un génie étendu, un esprit vif, fin, pénétrant, avide de découverges & très-propre à en faire, une hymeur enjouée, un cœur naturellement bon, fincère, défintéressé & ouvert à l'amitié. A peine voulut-on s'appercevoir qu'il se prévenois aisément de ses propres idées, qu'il étoit délicat sur le point d'honneur littéraire, rétif à la contradiction, trop absolu dans la dispute, & qu'il sembloit vouloir faire régner ses opinions comme par droit de conquête. De France, le Marquis Maffei palla en Angleterre; fon mérite n'y fut pas moins honoré. On lui fit le même accueil en Hollande, & ensuite à Vienne, où il reçut de l'Empereur Charles VI des éloges plus flatteurs, pour lui que les titres les plus honorables. Rien ne bornoir sa curiolité. De resour en Italie il parcourut toute la sphère des connoissances humaines, depuis la littérature la plus légère, juiqu'à ces questions sublimes que la religion cache dans des nuages respectables; poëte, critique, anriquaire, historien, physicien, cafuilte même x & theologien autant

qu'on peut l'être quand on est tanz d'autres choses. Cet homme célèbre mourut en 1755. Les Véronnois l'avoient chéri pendant sa vie avec ... une espèce d'idolâtrie; ses opinions faisoient loi à Véronne, & c'étoit un crime impardonnable de s'en écarter. Pendant sa dernière maladie, on fit des prières publiques, & le Confeil lui décerna, après la mort, des obseques solennelles; on prononça dans la cathédrale de Véronne son Oraison funèbre. Perfonne n'ignore encore cette infcription énergique, au Marquis Scipion Maffei vivant, mise au bas de son buste qu'il trouva à son retour à Véronne, placé à l'entrée d'une des falles de l'Académie. Il ne lui reftoit pour augmenter la gloire, que de faire disparoître ce monument : l'Académie, après quelque résistance, n'y confentit qu'à regret. Le catalogue de ses Ouvrages semble être celei d'une bibliothèque.

MAFFLÉ, ÉE; adjectif du style familier. Qui a de grosses joues. Elle a le visage mafflé.

Il s'emploie quelquefois substantivement. C'est une grosse massies.

- MAFORTE; substantif féminin. On donnoit autrefois ce nom à une elpêce de manteau que portoient les Moines d'Égypte. Il étoit de lin, comme la tunique, couvroit le cou des épaules, & il y avoit par-deffus une peau de mouton.
- MAFOUTRA; fubstantif masculin. Arbre de l'île de Madagascar, qui ljette une resine semblable au sanglde dragon; son fruit à la forme end'une petite poire renversée, cestà-dire, dont la partie la plus grosse est du côté de la queue. Ce fruit renferme un noyau, qui contient une amande de la couleur & de l'odeur d'une noix de muscade. Les

- habitans en tirent une huile, que
- l'on dit être un remède souverain contre les maladies de la peau.
- MAFRACH; fubstantif masculin & terme de Relation. Grosse valise à l'usage des Persans opulens; ils s'en fervent en voyage: elle contient leurs habits, leur linge & leur lit de campagne. Le dedans est de feutre, & le dehots d'un gros canevas de laine de diverses couleurs; deux masrachs avec le valet sont la charge d'un cheval.
- MAGADA; terme de Mythologie. Nom fous lequel la décsfe Vénus fut autrefois adorée dans la basse Saxe, où elle avoit un temple fameux que respectèrent les Huns & les Vandales lotsqu'ils ravagèrent le pays. On dit que ce temple subssista même jusqu'au temps de Charlemagne, qui le renversa.
- MAGADE; substantif féminin. C'étoit chez les Grecs un instrument de musique à vingt cordes, lesquelles étant mises deux à deux & accordées à l'unisson ou à l'octave, ne faisoient que dix sons lorsqu'on les pinçoit ensemble.
- MAGADOXO; ville d'Afrique, capitale d'un Royaume de mêmenom,
- à l'embouchure de la rivière de Magadoxo, fous le 62° degré, 50 minutes de longitude, & le 3° de latitude.
 - Le Royaume est borné, au nord, 'par celui d'Adel; à l'orient, par la côte Déferte; au midi, par la République de Brava; & à l'occident, par les rerres des Machidas.

MAGALAISE. Voyez MANGANÈSE.

MAGAM; substantif masculin. Nom de l'onzième mois lunaire des Indiens du Mogol. Il répond à notre mois de Février.

MAGARIS; c'est selon Ptolémée, une

ancienne ville de l'Inde en deçà du Gange.

463

- MAGARSOS; c'est felon Pline, une ancienne ville d'Asie dans la Cilicie.
- MAGASIN; substantif masculin. Apo-* theca. Lieu où l'on garde, où l'on ferre un amas de marchandises ou de provisions. Un magasin de draps. Magasin de poudres. Magasin d'armes.
 - On appelle marchand en magafin; celui qui ne tient point de boutique & qui vend ses marchandises en gros.

On appelle garde-magafin, celui qui a foin des marchandifes enfermées dans un magafin, foit pour les délivrer fur les ordres d'un maître, foit pour recevoir les nouvelles qui arrivent.

- GARDE-MAGASIN, sé dit aussi des marchandises qui sont hors de mode, & qui n'ont plus de débit. C'est dans le commerce en gros, ce qu'on appelle dans le commerce en détail un garde-boutique.
- MAGASIN, fignifie aussi un grand amas que l'on fait de diverses choses. Un magasin de vivres.

On dit proverbialement de quelqu'un à qui l'on voit acheter plufieurs choses de même nature, qu'on croit qu'il en veut faire un magafin.

On appelle magasin d'entrepôt; un magasin établi dans certains bureaux des cinq grosses Fermes, pour y recevoir les marchandifes destinées à passer dans les pays étrangers, & où celles qui ont été entreposées ne doivent & ne payent aucun droit d'entrée & de sortie, pour y qu'elles soient transportées hors du Royaume par les mêmes lieux par où elles y sont entrées, dans les six mois;

après quoi elles sont sujettes aux droits d'entrée.

MAGASIN, se dit aussi du grand panier qui est derrière les coches & les carrosses de voiture, & où l'on met les portes-manteaux, les paquets, & ..

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au fingulier, mais celle - ci est longue au pluriel.

- MAGASINE, EE; participe passif. Voyez MAGASINER.
- MAGASINER; verbe actif de la première conjugation, lequel fe conjugue comme CHANTER. Terme de commerce. Mettre des marchandises en magasin. L'Edit de 1669, concernant l'affranchissement du port de Marseille, porte que les marchands étrangers y pourront charger, décharger, magasiner & entreposer leurs marchandises, fans payer aucun droit.
- MAGASINIER; substantif masculin. Celui qui est chargé de la garde, du soin des choses renfermées dans
- un magalin. C'est ce qu'on appelle autrement garde- magasin.
- MAGDALEL; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la tribu de Nephtali.
- MAGDALEON; substantif masculin. Perit cylindre de soufre ou d'onguent qu'on vend chez les droguiftes, les épiciers.
- MAGDALGAL; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Juda.
- MAGDALSENNA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, à fept milles de Jéricho, vers le nord.
- MAGDEBOURG; grande, ancienne, forte, commerçante & trèsbelle ville d'Allemagne, capitale d'un Duché de même nom & du

cercle de la basse Saxe, située sur l'Elbe, à feize lieues, ouest, de Brandebourg, & à 50, sud-est, de Hambourg, sous le 29e degré, 50. minutes de longitude, & le 52°, 18 minutes de latitude.

Cette ville étoit autrefois impériale & anséatique, avec un Archevêché, dont l'Archevêque étoit louverain, & prenoit la qualité de Primat de Germanie; mais en 1666 cet Archevêché a étés lécularilé par le traité de Westphalie, & cédé au Roi de Prusse, outre que la ville avoit déjà embrassé la Confession d'Augsbourg.

Quelques Auteurs prennent cette ville pour le Mesovium de Ptolémée. Bertius est même fondé à tirer son étymologie de Magd, Vierge, & de Burg; car Othon en fit un pré-. sent de nôces à Edithe sa femme, l'entoura de murs, lui donna des priviléges, & obtint du Pape que son E êché seroit érigé en siège archiépilcopal; ce qui fut fait en 968.

On ne fauroit dire combien cette ville a souffert par les guerres & autres accidens, non-feulement avant le règne d'Othon, mais depuis même qu'elle eut monté par les toins de ce Monarque à un haut degré de splendeur. Avant lui, Charlemagne avoit pris plaisir à l'embellir; mais les Wendes la ravigèrent à diverses reprises. En 1013, elle fut ruinée par Boleslas, Roi de Pologne; réduite en cendres par un incendie en 1180; ravagée en 1214 par l'Empereur Othon IV; 'affiégée en, 1547 & 1549; faccagée en 1631 par les Impériaux, qui la prirent d'assaut, y committent tous les désordres imaginables, & finirent par la brûler.

Lę

MAG

Le Duché de Magdebourg est borné, au nord, par la Vieille-Marche de Brandebourg; à l'orient, par la Moyenne-Marche; au midi, par les provinces d'Anhalt & d'Halberstadt; à l'occident, par le duché de Brunswick. Il a quarante lieues de long fur vingt-quatre de large, & appartient au Roi de Prusse. C'est un pays très-fertile en blé. Il y a de la tourbe & des sources salées. Il comprend les quatre cercles de Holte, de Jérichan, de Luckewald & de Saal. Il ne faut pas le contondre avec le burgraviat de Magdebourg, qui est aussi dans le cercle de la basse Saxe, & qui appartient à l'Electeur de Saxe. Ce burgraviat comprend les quatre bailliages de Gommern, de Ranis, d'Elbenau & de Gottau.¹

MAGDELAINE ; (les Religieufes de la) il y a plusieurs fortes de Religieuses de ce nom, qu'en bien des endroits le peuple appelle Magdelonettes. Telles sont celles de Metz établies en 1452; celles de Paris qui ne le furent qu'en 1492; celles de Naples fondées en 1324, & dotées par la Reine Sanche d'Artagon, pour fervir de retraire aux pécheresses, & celles de Rouen & de Bordeaux qui prirent naissance à Paris en 1618.

Il y a trois fortes de perfónnes & de congrégations dans ces monastères. La première est de celles qui sont admises à faire des vœux : elles portent le nom de la *Magdeleine*. La congrégation de Sainte Marthe est la seconde, composée de celles qui nepeuvent être admises ou qu'on ne juge pas à propos d'admettre aux vœux. La congrégation du Lazare est de celles qui sont dans ces maisons par force.

Les Religieuses de la Magdelaine ? Tome XVI. A Rome, dites les Converties, furent établies par Léon X. Clément VIII affigna pour celles qui y feroient renfermées, cinquante écus d'aumônes par mois; & ordonna que tous les biens des femmes publiques qui mourroient fans tefter, appartiendroient à ce monastère, & que le testament de celles qui en feroient, feroit nul, si elles ne lui laissoient au moins le cinquième de leurs biens.

MAGE ; substantif malc. C'est ainsi qu'on a appelé en Perse certains hommes favans dans l'astrologie & dans la philosophie, & qui avoient l'intendance de la religion.

Les Mages après Zoroastre leur maître, reconnoissent dans le monde deux principes; l'un du bien, nommé Oromade ; & l'autre du mal, nommé Aherman. Ils adorent le feu dans les Temples nommés Atesch-Kanah ou Atesch-Kade, c'esta-dire, Maison du seu. Il y avoit autrefois un grand nombre de ces édifices fur la montagne d'Alborz, dans la province d'Adherbijan qui est la Médie. Ils donnent au feu le nom de Bab, c'eft-à-dire, Part, parcequ'ils reconnoissent cet élément pour le principe de toutes choses, système qui a été saivi parmi les Grecs par Anaxagore.

Les Mages observent un silence mystérieux, lorsqu'ils se lavent ou qu'ils mangent après avoir dit quelques paroles. Ce silence qu'ils ne rompent jamais, fait une partie de leur religion. Pythagorepourroit bien avoir imité ce silence des Mages, de même que le respect qu'il vouloit que ses Disciples portalient au feu. Ils attribuent à chaque mois de l'année, à chaque jour & même à chaque astre; aux montagnes, aux mines, aux eaux, aux arbres, des Génies ou de ces Anges qui afant été créés avant l'homme, sont tombés dans l'infidélité & la désobéissance', & ont été confinés dans un pays qu'ils nomment le pays des Génies, comme qui diroit le pays des Fées.

On prétend que le nom de Mage, signifie un homme qui a les oreilles coupées; en effet Mige-Gu f ch a cette fignification dans la langue qui étoit en usage dans la Perse, au temps où le fameux Smerdis qui étoit Mage, usurpa le Trône de Cyrus. On sait que cet usurpateur n'avoit point d'oreilles, & que c'est cela qui le fit reconnoître par la fille d'Ozanès pour un des Grands de la Perse. Les Mages portoient donc un autre nom auparavant, & leur scrédit étoit très-grand dans la Perse. Il tomba confidérablement après le défastre de Smerdis.

Quoique ces Philosophes reconnussent dans la nature deux principes, l'un du bien & l'autre du mal, le premier représenté par la lumière, & le fecond par les ténèbres; tous deux Dieux, & recevant parmi eux des prières & des adorations; toutefois ils étoient partagés de sentimens, en ce que les uns les croyoient tous deux de toute éternité; & les autres, que le bon principe seulement étoit éternel, & que le mauvais avoit été créé; comme nous voyons que le Démon est une créature déchue de sa pureté primitive.

Ils conviennent de plus que les deux principes sont dans une oppofition continuelle qui durera jufqu'à la fin du monde, & qu'alors le bon aura le dessus. Qu'après cela chacun d'eux aura son monde; savoir, le bon avec tous les gens de bien au milieu desquels il règnera; & le mauvais avec tous les méchans. Les Mages rendoient des honneurs souverains à la lumière, au soleil, au seu sacré de leurs Temples, & même au seu de leurs maisons, devant lesquels ils faisoient tous les actes de leur religion.

Ils avoient au contraire une horreur parfaite pour les ténèbres qu'ils regardoient comme le symbole du mauvais principe, & qu'ils haïffoient, comme on hait parmi nous le Démon. Lorsqu'ils trouvoient dans leurs écrits le nom d'Aherman qui est celui du mauvais principe, ils l'écrivoient à rebours; & quand Xerxès fut que les Athéniens avoient chassé Thémistocle de leur ville, il adressa la prière à ce mauvais Dieu & non à Oromade, le Dieu bon; il le pria d'inspirer toujours à ses ennemis de chasser tout ce qu'il y avoit de plus braves gens parmi eux.

Voilà quels étoient les anciens Mages des Perses.

MAGES, se dit particulièrement des personnages qui, selon l'Ecriture, vintent adorer Jésus-Christ nouveau né à Bethléem. On forme plufieurs questions au sujet de ces Mages : on demande qui ils étoient, d'où ils venoient, combien ils étoient, en quel temps ils arrivèrent à Jérusalem, & quelle étoit l'étoile qui leur apparut. On croit communément que les Mages étoient des Philosophes & des Devins dont la principale étude étoit l'Astronomie; que ceux qui vinrent adorer Jésus Christ, étoient des Disciples & des descendans de Balaama qui avoit prophétisé plusieurs siècles aupatavant, qu'il naîtroit une étoile dans Jaçob, & qu'il sortiroit du mi-

lieu d'Israël un dominateur qui frapperoit les Chefs de Moab, & qui détruiroit tous les enfans de Seth ou tous les enfans de l'orgueil. Ce sentinient est fonde sur l'écriture qui dit expressement que les Mages vinrent de l'Orient, c'est - à - dire, de l'Arabie déserre ou de la Mésopotamie que les auteurs sacrés comprennent sous le nom d'Orient. Balaam lui-même dir qu'il est venu du pays d'Aram, des montagnes d'Orient. Or il étoit venu de la wille de Pethora située sur l'Euphrate. Quelques anciens Pères femblent avoir cru que les Mages étoient au nombre de trois & qu'ils étoient Rois dans leurs pays. Tertullien paroît assez fort pour la Royauté des Mages; mais il la prouve mal, Il suppose que pour l'ordinaite les orientaux avoient des Mages pour Rois; ce qui n'est nullement certain.Saint Ambroile ou plutôt Saint Cézaire d'Arles leur donne le nom de Rois; mais on soupçonne que ce nom a tété ajoute à son texte. On cite Saint Cyprien dans un fermon sur le baptême, qui dit qu'ils étoient Rois; mais ce sermon est d'un Abbé de Bonneval nommé Arnaud qui vivoit du temps de Saint Bernard. Pascale Radbert qui vivoit au neuvième siècle dans l'Abbaye de Corbie, dit que personne de ceux qui ont lu l'histoire des Gentils, n'ignore que les Mages n'aient été Rois. Enfin Théophylacte parmi les Grecs, a soutenu expressément qu'ils étoient Rois. Voilà ce que l'on a de plus positif parmi les anciens; car la plupart des autres que l'on cite, ne sont nullement précis ; & pour les modernes, leur autorité n'est d'aucun poids. Ce qui a le plus contribué à faire donner le nom de Rois aux

Mages, ce sont ces paroles du pleaume, qu'on leur a appliquées: les Rois de Tharsis & les îles lui offriront des présens; les Rois de l'Arabie & de Saba lui apporterout des dons

On est affez partage fur la profession des Mages. Les uns ont cru qu'ils exerçoient les arts de la divination, de l'astrologie judicinire of des onchanzemens. L'ancien Evangile de l'enfance du Sanveur., edir qu'ils étaient disaples de Zoroaftre; mais d'autres en ont porté un jugement plus favorable. Ils ont cru que leur magie étoit permise & naturelle. Saint Epiphane croit qu'ils espient de la race d'Abraham & de "Cáthura. L'Abbé Rupert leur donne le nom de Prophêtes & d'hommes *in pirés*: Origènes a cru que les Mages s'étant appeiçu dans leurs opérations magiques, que le pouvoir du Démon étoit fort affoibli, s'ap-, pliquègent à en découvrir la caule ; & qu'ayant remarqué dans le même temps un nouvel astre dans le Ciel. ils jugèrent que c'étoit cet aftre dont avoit parlé Balaam, & qui défignoit la naissance d'un nouveau Roi d'Israël, c'est ce qui les détermina à l'aller chercher pour lui rendre leurs adorations. Saint Bafile & Saint Ambroile out eu à peu près la même pensée. Saint Jérôme sur Isaïe, chap. xix, dit qu'ils apprirent des Démons ou plutôt de la prophétie de Balaam, que le CHRIST étoit né; & Tertullieh semble dire que c'est par l'astrologie qu'ils apprirent la naissance du Messie, puisqu'il avance que jusqu'à Jésus-CHRIST, cette science étoit permise; mais que depuis ce temps elle est défendue, afin que perfonne déformais ne s'avife de chercher dans les aftres l'horofcope de Nnn ij

quelqu'un : scientia iste usque ad Evangelium suit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicujus de celo interpreteturs

MAG

Le sombre der Mages eft fixé à trois depuis fort long-temps: Saint Léon le fuppofe en pluseurs endroits. Saint Cézaise le dit auffi très-expressement. On voit la même chofe dans doux formons attri-11 bués autrefois à Saint Augustin, mais dont l'unsels de Saint Léon, : & l'anne fo monte ailleurs sous le - nom d'Eusèbe d'Emèfe. Bede, l'Abbé Rupert, & après eux une foule de Commentateurs , l'enseignent de la même sorte. Ce sentiment paroît fondé principalement sur les - trois fortes de présens qui sont marqués dans l'Evengile. Ils lui préfen. tèrent de l'or, de la myrrhe & de l'encens. Nous leur donnons communément les noms de Gaspar, Melchior & Balshafar; mais ces noms font inconnus à l'antiquité, aufi bien que les autres qu'on leur attribue dans quelques ouvrages peu ා autorilés & allez nouveaux ; comme ceux-ci qu'on donne comme noms grecs; Magalat, Galgalat, Saraini; ou en hebreu, Apellius, . . Amerus & Damafcus; ou entin Ator, . Saté: Paratoras

On lit à la fin du troifième tôme (u) des ouvrages de Béde, dans un livre intitulé extrait des Pères, &cc. 9 que Melshior, le premier des Mages étoit up vieillard chauve, ayant une grande barbe & de grands cheveux blancs, svec une robe de couleur d'hyacinthe ou de bleu eélefte, un manteau jaune ou orangé, une chauffure de couleur mêlée de bleu & de blanc, & un bandeau royal de différentes couleurs. 11 offrit de l'or au Roi Jésus-Cunist. Le fecond Mage s'appe-

war has

loit Gaspar: il étoit jeune, sans barbe, vermeil, vêtu d'une robe orangée & d'un manteau rouge. Sa chausfure étoit couleur d'hyacin-... the. Il offrit'de l'encens pour reconnoître la divinité de Jésus-Christ. Le troisième s'apeloit Balthafar : it 'étoit brun', portoit une grande barbe, étoit vêtu d'une robe rouge, d'un manteau de différentes couleurs. Sa chauffure ctoit jaune. Il offrit' de la myrrhe au Sauveur pour marquer sa mortalité. Mais l'ouvrage où ces particularités fe rencontrent, est indigne du vénérable ... Bède, & est sans doute plus nouveau que lui.

ï

Jérôme Oforius, Evêque d'Algarbe en Portugal, raconte qu'un Roi de la ville de Cranganor dans le Royaume de Calicut, nommé 4 Chéripérimale, s'étant mis à voyager pour expier un inceste qu'il avoit commis avec la lœur, vint dans la Caramañie où il trouva deux Mages fameux qui étoient fur le point de s'en aller en Judée pour y adorer un enfant nouvellement né d'une vierge, & qui devoit racheter le genre humain. Chéripérimale les pria de trouver bon qu'il les accompagnât. Ils allèrent donc ensemble, & ayant adoré Jésus-CHRIST, ils revinrent dans leur pays. Le Roi de Cranganor étant de retour dans sa ville, y fit bâtir une Eglise en l'honneur de la Vierge, y fit représenter cette Sainte Mère de Dieu tenant son fils enthe ses bras, & ordonna qu'autant de fois que l'on prononceroit à voix haute le nom de Marie, tout le monde eût à se profterner. C'eft ce qu'Oforius assure avoir appris de personnes très-instruites de ce qui regarde les Indes, & qui assurent que cela se trouve ainsi dans les anciens



montimens des Indiens. Il ajoute que les Indiens dépeignent les trois Mages de cette forte. Il y en a d'abord deux qui marchent enfemble, ayant le teint blanc, vêtus à la royale, ayant leurs préfens avec eux; & dernière eux le troisième de couleur brune, à peu près comme un Éthiopien, portant aufii fes préfens. Le Père Maffée fait aufii mention de cette histoire. Il nomme Périmale le Roi de Calicut.

L'auteur de l'ouvrage imparfait fur Saint Mathieu, cite d'anciens livres apocryphes qui portoient le nom de Seth, lesquels disoient que les Mages avoient été douze, choisis de toute leur Nation, & se succédant de père en fils depuis plusieurs fiécles, pour observer l'apparition de l'étoile prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela fur une montagne d'où ils observoient le lever des astres. Enfin l'étoile . leur apparut, ayant dans fon milicu un jeune enfant & une croix ... au-dessus, L'enfant leur parla & leur ordonna de se transporter en Judée. L'auteur de la glose ordinaire, fans limiter le nombre des Mages, se contente de dire qu'ils étoient plusieurs. Le même Écrivain qui a composé le commentaire imparfait fur Saint Mathieu, enseigne que Saint Thomas étant allé en Perse, y instruisit & baptisa les Mages: après quoi ils sappliquèrent avec lui à prêcher l'Evangile. On rient qu'ils farent martyrises dans une ville d'Arabie. Les Arméniens fouriennent qu'ilsont prêché & souffert le martyre dans leur pays. Le Connétable d'Arménie écrivoit au Roi Saint Louis qu'ils étoient venus de Tangat, dans l'Arménie.

Le temps auquel les Mages arsistèrent dans la Judée, est un point

qui a beaucoup exercé les Chronologistes. Ceux qui les font venir du fond de la Perse, leur donnent deux ans pour faire leur voyage; supposant que l'étoile apparut aux Mages deux ans avant la naissance du Sauveur. En cela le rexte de l'Evangile leur paroît favorable, puilqu'il y est dit qu'Hérode fir mourir les enfans de Bethléem depuis deux ans & au - deflous, felon le temps que les Mages lui avoient marqué. D'autres croyent qu'étant partis au moment de la naissance du Sauveur, ils n'arrivèrent à Bethléem que deux ans après. Enfin d'autres les font partir au moment de la naissance du Sauveur ; & pour les faire arriver à Bethléem treize jours après cette naissance, ils leur donnent des dromadaires pour faire plus de diligence. Quelques - uns ont cru que l'étoile leur étoit apparue dès le temps de la conception de Saint Jean-Baptiste, ou dès le temps de l'incarnation de Jésus Christ.

A l'égard de l'étoile qui apparut aux Mages, quelques anciens ont avance que c'étoit un astre nouveau créé exprès pour annoncer aux hommes la naislance du Messie. Origénes, livre 1 contre Celle, Maldonat & Grotius croyent que c'étoit une espèce de Comète qui avoir paru extraordinairement dans l'air. Ligtfood pense que la même lumière qui apparut aux Anges près de Bethléem, se fit voir aussi de loin sur la Judée aux Mages, & les attira aux pieds du Sauveur. D'autres ont prétendu que c'étoit un Ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile, laquelle ayant pris fa route du côté de la Judée, détermina les Mages à la suivre. L'aureur de l'ouvrage imparfait fur Saint Mathicu ... & Saint Epiphane, out faivi une

ancienne tradition qui se trouvoit dans le livre apocryphe de Seth, & qui portoit que cette étoile avoit paru ayant dans le milieu un enfant & au-dessus la figure de la Croix. L'auteur de l'ouvrage intitulé des merveilles de la Sainte écriture, pu- blié fous le nom de Saint Augustin, assure que quelques ccrivains ont cru que cette étoile étoit le Saint Esprit qui apparut aux Mages sous la figure d'un astre, comme il apparut dans le baptême de Jésus-CHRIST, sous la figure d'une co-· lombe, Saint Ignace dans son épître aux Ephésiens, dit que cette étoile furpassoit par son éclat toutes les autres étoiles, que le soleil & la lune en formoient en quelque sorte le cortège, & que tout le monde étoir dans l'admiration en confidérant cette nouvelle lumiere.

Chalcidius Philosophe platonicien qui a fait un commentaire sur le Timée de Platon, parle de ce phénomène en ces termes : il faut remarquer une autre histoire bien plus sainte & plus digne de vénération, ç'est cello qui nous parle de l'apparition d'une étoile qui ne présegeoit ni des maladies ni la mortalité, mais la descente de Dieu sur la terre, pour vivre parmi les hommes & pour les combler de ses faveurs. Des Sages de Chaldée ayant apperçu cette étoile durant la nuit, comme ils étoient inftruits dans la science de l'astronomie, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau né, & l'ayant trouvé ils lui offrirent des présens convenables à une fi haute Majefté,

On difpute si l'étoile se fit yoir à tout le monde ou seulement aux Mages. Les uns croient qu'elle ne fut vue que des seuls Mages; d'autres, qu'ils ne la virent même que deux ou trois fois, savoir, dans

leur pays & ensuite au sortir de Jérulalem, dorfqu'ils se mirent en chemin pour aller à Bethléem. Saing Chrysoftôme, Saint Ambroise, Saint Augustin, Saint Bernard, l'auceur de l'ouvrage imparfait sur Saint Mathieu, tiennent qu'ils la virent roujours depuis qu'elle commença à leur paroître, jusqu'à ce qu'étant disparue à leur arrivée à Jérusalem, cela les mit dans la néceflité de s'informer du-lieu où le Messie devoit naître. Saint Ignace le Martyr & le faux Evangile de l'entance de Jásus, croient qu'alle parut à la face de tout le monde, que tous les peuples la virent & qu'il ne tint qu'à enx de la suivre. Les Mages arrivant à Jérusalem semblent supposer qu'il n'y ait personne qui ne l'ait vue. Où est le Roi des Juifs Rouveau né? Car nous avons vu fon étoile dans l'Orient.

Don Calmet pense que cette étoile étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air, qui ayant été remarqué par les Mages avec des circonstances miraculeuses & extraordinaires, fut pris par eux pour l'étoile prédite long-temps auparavant par Balaam, & qu'ensuite ils se déterminèrent à la suivre & à chercher le Roi nouveau né dont elle annonçoit la venue,

- MAGE, ou MAJE; adjectif qui n'a d'ulage qu'en cette phrase, Juge-Mage qui est le titre qu'on donne en plusieurs villes du Royaume, comme à Toulouse, au Lieutenant du Sénéchal.
- MAGELLAN ; (le détroit de) fameux détroit de l'Amérique méridionale. Ce fut en 1519, dans le commencement des conquêres elpagnoles en Amérique, & au milieu des grands fuccès des Portugais en Afie & en Afrique, que Ferdia.

nand Magalhaens que nous nommons Magellan, découvrit pour l'Espagne le fameux détroit qui porte fon nom; qu'il entra le premier dans la mer du fud; & qu'en voguant de l'occident à l'Orient, il trouva les îles qu'on a depuis nommées Mariannes, & une des Philippines où il perdit la vie. Magellan étoit un Portugais auquel on avoit refulé une augmentation de paye de fix écus. Ce refus le détermina à servir l'Espagne & à chercher par l'Amérique un passage pour aller partager les possessions des Portugais en Asie.

Nous avons plusieurs cartes trèseftimées du détroit de Magellan; mais la meilleure au jugement de Milord Anfon, est celle qui a été dressée par le Chevalier Narborough. Elle est plus exacte dans ce qu'elle contient, & est à quelques égards supérieure à celle du docteur Halley, particulièrement dans ce qui regarde la longitude de ce détroit & celle de ses différentes parties.

La relation du voyage du Chef d'escadre Biron, nous donne plufieurs connoiflances sur ce détroit & sur les terres qui le bordent au fud & au nord. Elle nous apprend que l'on éprouve les mêmes altérations dans l'air, en naviguant vers le pôle Austral qu'en allant au pôle Arctique, jusqu'à ce que l'on parvienne entre le cinquantième & le soixantième degré de latitude, fud, au-delà du cap de Horn; alors les vents d'ouest règnent en général dans l'Océan méridional, & ils font 'li forts & li impétueux depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Septembre, qu'il n'est pas possible de doubler le cap; aussi les vaisseaux ne hasardent jamais ce passage que 47 I

dans la saison favorable. Ces parages sont infestés d'îles de glaces mobiles qui endommagent beaucoup les vaisseaux; on les trouve au delà du cap de Horn & même plus près encore de l'équateur. A en juger par leur épaisseur & leur dureté, elles doivent avoir été formées par un froid austi fort que celui des terres Arctiques & même plus violent, parceque les mers étant très-peu étendues de ce côté, & le peu de terres que l'on y trouve, étant fort basses & incultes, les rayons du soleil n'y éprouvent aucune réflection qui puisse augmenter leur ardeur; ce qui fait que dans les mois de Janvier & de Février', temps où la chaleur doit être la plus vive, les glaces & les neiges ne s'y fondent point.

Ces glaces ont différentes figures, les unes sont pyramidales& se terminent en pointe ; les autres ont leur fommet applati & il en découle quelquefois un courant d'eau. Si l'on se trouve au dessous du vent, on sent leur proximité par le froid excessif qui en vient & qui diminue à mesure qu'on s'en éloigne. On a observé que ces glaces avoient trois fois autant d'épaisseur au-desfous de l'eau, qu'elles ont de hauteur au-dessus de sa surface, & cerre hauteur a été évaluée par des calculs modérés, de cinquante à soixante braffes. Elles changent de direction au gré du vent; plus le temps est froid, plus elles augmentent de volume & de hauteur. & on les voit diminuer à mesure que l'on avance vers des climats plus chauds. Ces phénomènes d'un froid excessif sont à peu près les mêmes aux deux pôles : fi on en connoît moins les détails au pôle Auftral, c'eft que les mers y étant

fort ouvertes & les vents toujours d'une violence extrême, ceux qui en sont revenus après une navigation pénible & dangereuse, ainsi que le vaisseau espagnol que rencontra M. Biron à Rio Janëiro où il étoit occupé à réparer les dommages que lui avoient causés les glaces & les vents, ne s'y font pas engagés bien loin. Les autres après avoir été long - temps le jouet des vents & des tempêtes, ont fini par faire naufrage, ou ont été dans un état d'agitation qui ne leur a pas permis de faire des observations bien justes sur une mer aussi orageule; ajourons encore que dans ces mers où l'air est toujours chargé de brumes épaisses, où l'on éprouve de fréquens coups de vents, il est aisé de prendre des brouillards, des nuages ou tout autre amas de vapeurs pour des terres ou des îles; & l'observateur le plus exact peut s'y tromper.

Des Marins fatigués par les obftacles & les peines qu'ils ont trouvés dans leurs entreprises, souvent à l'instant d'un naufrage qu'ils croyoient inévitable, imaginent voir la terre qu'ils defirent où il n'y a qu'un brouillard épais & une vaste étendue d'eau ; ce sont des fantômes qui prennent de la réalité dans une tête saise par la frayeur: on est ferme & déterminé tant que l'espérance se soutient & que l'on peut lutter avec quelques succès contre la tempête & les orages; mais quand l'art, le courage & toutes les ressources humaines deviennent inutiles contre la fureur incertaine des élémens & leurs coups variés, on trouve rarement des cœurs inaccessibles à la crainte. Que les plus habiles navigareurs no s'étonnent donc aucunement de ne

pas retrouver des îles & des terres prétendues nouvellement découvertes & marquées fur les cartes comme reconnues & existantes sous une latitude déterminée.

Le peu de terres que l'on a reconnues de ce côté du globe, se présente sous un aspect si peu attrayant, qu'il n'y a que la nécessité seule qui oblige d'y aborder.

On n'y voit pour ainsi dire, que des rochers inaccessibles & pas un seul quartier de terre qui puisse rien produire. Ces rochers lont hérillés de pointes aiguës d'une hauteur prodigieuse, toujours couverts de neige; plusieurs paroissent suspendus d'une manière étonnante & environnés de précipices. Les rocs qui servent de bases ne semblent séparés les uns des autres que par des crevasses que l'on diroit avoir été formées par des tremblemens de terre; car leurs côtés sont à peu près perpendiculaires, & elles paroissent pénétrer dans la substance des rochers jusqu'à leurs racines; enfin on ne peut rien imaginer de plus triste & de plus sauvage que l'aspect de ces terres.

Ces observations & la tempéra. ture dominante dans le détroit de Magellan dont les parties les plus méridionales ne s'étendent pas audelà du cinquante - troisième degré de latitude, nous apprennent que le froid doit être beaucoup plus vif au pôle Austral qu'au pôle Arctique. Le Chef d'escadre Biron y a trouvé des glaces en plusieurs endroits & beaucoup de neige, lorsque l'été devoit y être dans toute sa force aux mois de Décembre & de Janvier; un terrain prefque partout dépouillé, qui n'offre a la vue que des rochers & du fable:

Table ; des montagnes inabordables & stériles, sans arbres & sans verdure, excepté quelques endroits plus favorisés sur la côte septentrionale de la terre de Feu où l'on trouve par les cinquante-trois degrés, des sapins le long du rivage & des ruisseaux d'eau douce qui descendent des montagnes; mais dont il est difficile d'approcher tant à cause des rochers qui bordent la côte, que des glaces qui ne se fondent que rarement & par quelque mouvement extraordinaire de la mer plutôt que par la chaleur de Pair. En général les variations des vents, la fréquence des pluies & des grêles, même dans la faison la plus favorable, & la continuité du froid, rendent la navigation dans ce détroit, longue, difficile & dangereuse; les vents, soit directs de réflexion, y forment des courans par lesquels on est entraîné & souvent en péril d'être brifé fur les rochers, & ce n'est qu'à force de travaux que l'on parvient à la sortie du détroit dans la grande mer du fud où l'on trouve une température plus douce & des vents plus modérés. M. Biron nous a appris que ce détroit n'a pas plus de cent feize lieues de longueur du cap des Vierges au cap d'Esséada, sur la côte du sud ; & cependant il y sut retenu depuis le 21 Décembre 1764, jusqu'au 9 Avril suivant; pendant le mois de Mars il y eut des pluies continuelles, un temps froid & mal fain, & de violens coups de vent dunord-oueft. C'étoit alors le temps de l'équinoxe d'automne de ce pays, après lequel la température doit être beaucoup plus défagréable encore, & les ouragans plus dangechangemens & les mêmes altéra-Tome XVI.

tions dans l'air en naviguant vers le pôle Austral qu'en allant vers le nord. Les navigateurs qui hasardent de doubler le cap de Horn, ne doivent tenter ce passage que dans les mois e Décembre & de Janvier, pour ne pas s'exposer aux mers situées au fud après le mois de Mars, parceque plus tard, le froid exceffif & les jours courts ne permettroient pas de faire route au sud aussi avant qu'on dit qu'il est nécessaire pour porter ensuite surement le cap à l'ouest & entrer dans la grande mer Pacifique, entre les soixante & foixante - dix degrés de latitude : alors les vents d'occident sont allez réglés dans l'Océan méridional ; mais ils y font fi forts & fi impétueux dans les mois d'Avril, Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre, qu'il n'est pas possible alors de tenir les mers au-delà du cap de Horn où les tempêtes sont continuelles & l'air toujours embrumé. On peut donc conjecturer de tout ce que l'on connoît de ce pays, que jamais les Européens n'y teront des établissemens utiles; non qu'il y eût des intempéries à craindre & que l'air y fût malk in, mais le sol y est si sec & si dur, qu'il seroit très-difficile de le fertiliser. Ce que l'on y a vérifié de plus important par rapport à l'histoire naturelle, c'est l'existence des Paragons. Voyez PATAGONS.

- MAGELLANIQUE ; (terre) voyez l'article précédent.
- MAGETH; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, au-delà du Jourdain. Elle fut prise par Judas Maccabée.
- MAGHIAN ; ville d'Afie, dans l'Arabie heureuse, à trois stations, sudest, de Zabid.
- reux; ainfi on éprouve les mêmes MAGICIEN, ENNE; substantif. changemens & les mêmes altéra- Magus. Celui, celle qui fait pro-Tome XVI. 000

473



fession de magie, de forcellerie, & qui passe parmi le peuple pour sorcier, & pour faire des actions surnaturelles.

Les peuples du nord, particulièrement les Lapons, s'imaginent qu'il y a des magiciens qui ont un empire absolu sur le vent qui souffloit lorsqu'ils sont venus au monde. ainsi chaque vent dépend selon eux, d'un magicien qui peut le faire fouffler ou l'appailer quand il lui plaît. Cette opinion ridicule a donné lieu au commerce du vent qui se fait spécialement en Norwège, dans la Laponie septentrionale & fur les côtes du golte Bothnique. Les passagers & les matelots vont trouver les magiciens qui font profession de vendre le vent, & achètent fort cher celui qui leur est favorable. Le magicien, après avoir reçu son payement, donne à l'acquéreur un cordon où il a formé trois nœuds. Lorsque le voyageur dénoue le premier nœud, un vent favorable commence à souffler. S'il dénoue le second nœud, la force du vent s'augmente confidérablement ; & s'il en vient jusqu'au troifième, alors il s'élève une furieuse tempête capable de fubmerger le vaisseau. Les mêmes magiciens peuvent aussi, dit-on, par la force de leurs enchantemens, arrêter un vaisseau au milieu de sa course; mais le charme est aisé à détruire. Lorsqu'un vaisseau se trouve ainsi arrêté, on n'a qu'à le frotter avec le sang que fait couler la maladie périodique du sexe: il commence auffitôt à voguer avec la même libette qu'auparavant. C'est au lecteur à juger lequel est le plus croyable, de l'enchantement qui peut arrêter le cours d'un vaisseau, ou du remède singulier qui détruit cet enchantement. On prétend que les Magiciens Lapons le fervent aufii de certains dards par le moyen defquels ils peuvent caufer toutes fortes de maux aux perfonnes à qui ils veulent nuire. Celui contre lequel ils lancent le dard magique, fe fent auffitôt attaqué de quelque maladie dangereuse, ou bien il lui arrive quelque difgrace, quelque perte de biens, ou la mortalité se met sur fes troupeaux.

Les Lapons font de tous les peuples les plus entêtés de la forcellerie. Quelques auteurs vantent beaucoup leur habileté furprenante dans cet art. Ils disent que par la force de leurs enchantemens, ils obligent un vaisseau de s'arrêter au milieu de sa course, rendent un homme immobile & incapable d'a-🚛 , font tomber la pluie & opèrent divers autres prodiges dont le lecteur croira ce qu'il voudra. Schoefter rapporte » que des familles ont » des démons à elles, & différens » des démons des autres familles. » contraires & opposés les uns aux » autres; qu'outre cela, chaque » Lapon en son particulier, a » ses démons familiers & domestiques, quelquefois deux, trois & " plus, pour se défendre contre ** les entreprises des démons de son 37 » ennemi. » Ces démons daignent quelquefois fe communiquer à ceux qu'ils jugent dignes d'une fi grande faveur; & Schoeffer nous apprend encore en quoi consiste cette communication. C'est, nous dit-il, » une » certaine maladie durant laquelle » le démon repréfente des images » & procure des visions par les-» quelles on apprend, autant que » l'âge peut le permettre, ce qui appartient à cet art. Ceux qui 33 » tombent pour la seconde • fois

» dans cette maladie, ont bien plus
» de visions que dans la précédente;
» & s'il leur arrive d'avoir pour la
» troisième fois cette maladie, tou» tes les visions leur sont en cette
» occasion montrées à découvert,
» & ils font servir du tambour,
» voir distinctement les choses les
» plus éloignées. »

Il y a chez eux des sorcieres qui se prévalent du pouvoir d'augmenter le froid. Elles prétendent devoir ce privilége à la froide constellation sous laquelle elles sont nées : voici quelle est la cérémonie qu'elles employent. Elles pétrifient avec de la neige une petite statue; puis mâchant de l'écorce d'aulne, elles en frottent la tête de cette figure de neige, & lui crachent de cette même écorce au vilage, sur les mains & fur les pieds. Schæffer dit » qu'el-» les en usent encore autrement, » en mâchant cette écorce d'aulne » & la crachant enfuite dans les » chemins par où elles passent, ou » bien sur les bords à droite & à » gauche de ces chemins. » Les Lapons ont aufli des fecrets pour tempérer la rigueur du froid. » Ils pren-» nent, dit Schœffer, la peau d'un » ours & l'exposent à l'air pendant » la nuit. Le Lapon, sitôt qu'il est • » levé, prend des verges & fouette » cette peau. Ils s'imaginent que le » temps s'adoucit par ces coups. A » quoi fans doute ils ajoutent quel-» ques paroles magiques. Pour ce » même effet, ils coupent aussi en » petites pièces la peau d'un faon, » & jettent ces pièces dans le » feu, en récitant une certaine prière.»

Lorfqu'un Lapon commence à s'appliquer à la Magie & à faire connoissance avec le démon, celuici apprend au candidat une certaine chanion qu'or appelle la chanfon du magicien. Loriqu'un magicien veut évoquer le démon, il chante cette chanfon ; l'esprit malin se rend aussi tôt à ses ordres.

475

Les habitans du Tonquin n'attribuent guère leurs maladies aux causes naturelles. Leur caractère superstitieux les engage à chercher toujours la fource de leurs maladies dans le ressentiment de quelque diable, ou dans l'effet de quelque charme qu'un magicien ennemi aura jeté sur eux. Ce qui contribue beaucoup à les entretenir dans cette opinion ridicule, c'eft qu'ils n'ont presque point d'autres médecins que des forciers qui, lorsqu'ils sont appelés auprès d'un malade, ne manquent jamais de dire que c'est le diable qui est l'auteur do la maladie. En conséquence de cette décilion, on offre des sacrifices à cet esprit malfaisant pour tâcher d'appaifer fon couroux; mais fi l'on s'apperçoit que les voies de la douceur ne produisent aucun effet sur ce diable obstiné, on a recours à la violence. Tous les amis du malade se rassemblent & assiégent la maifon les armes à la main pour en chaffer un hôte si méchant.

Il y a dans le même pays des femmes qui se mêlent de magie, qui se vantent de vivre familièrement avec les diables, & de favoir au juste quel est dans l'autre vie le fort des ames des défunts. Lorsque les crédules Tonquinois viennent les consulter sur l'état de leurs ancêtres dans l'autre monde, elles frappent sur un tambour dont le fon a la vertu d'évoquer les ames. Cette évocation se fait ordinairement dans l'obscurité pour donner un air plus lugubre à la cérémonie, O o o ij

& en même temps pour couvrir la fourberie de la magicienne; car cette vieille mègère, en déguisant sa voix & prenant un ton tel qu'on se figure que doit avoit d'ame d'un mort, fait accroire au consultant, à la faveur des ténèbres, que c'est l'ame de son parent qui lui parle.

Dans l'île d'Amboine, l'une des Moluques, il y a certaines familles qui ont le privilége spécial & exclusif de pouvoir exercer la magie. Les magiciens de ce pays se servent dans leurs enchantemens, de certaines statues de bois qui représentent, selon leur caprice, la perfonne à laquelle ils veulent nuire. Ils donnent des coups à cette statue, & s'imaginent que celui qui est l'objet de leurs sortilèges, les reçoit en même temps. Les peuples d'Amboine sont fi crédules & superstitieux, qu'ils pensent que les guerriers intrépides & courageux ont de certains fecrets pour se rendre invulnérables.

Les Talapoins du Royaume de Laos passent pour de grands magiciens, & par leurs prestiges ils savent si bien en imposer au peuple, qu'on les regarde comme revêtus d'un pouvoir surnaturel. Ces Moines ont l'art d'apprivoiser des éléphans sauvages par le moyen d'un emplâtre qu'ils appliquent fur le dos ou fur la croupe d'une femelle :: les mâles la suivent jusques dans la ville, & sont doux & traitables tant que l'emplâtre refte sur le dos de la femelle; mais aussi tôt qu'on Lôte, ils reprennent leur naturel farouche. Les Talapoins se font un gros revenu de leurs sortiléges.

Ce n'est pas seulement pour détraire les enchantemens qu'on a recours à eux : on les appelle encore pour toutes fortes de maladies, & les remèdes qu'ils emploient sont plaisans & singuliers. Ils envoyent au malade un de leurs. vieux habits dans lequel ils prétendent qu'il y a une vertu fecrette capable de guérir les maux les plus. enracinés. Le peuple persuadé que tout ce qui touche aux Talapoins. participe à cette vertu, leur envoie souvent des habits tout neuts, afin qu'ils les portent pendant quelques jours ; mais les Talapoins gardent pour eux l'habit neuf & renvoient à la place quelques-uns de: leurs haillons, alléguant qu'ils ont une vertu bien plus grande, parcequ'ils ont été portés plus longtemps. Soit que le malade guérifie ou non, ils se font roujours bien payer : ils ne font pas même de grâce aux pauvres, & les forcent à leur. doner autant de riz qu'ils pèfent.

Les magiciens ou devins de la Virginie, dit un auteur né dans le pays même, se coupent tous les: cheveux, & no confervent qu'une: crête qui règne depuis le haut du front jusqu'à la nuque du cou. Ils. portent sur l'oreille la peau d'un oiseau dont le plumage est obscur,. & ils se barbouillent avec de la suie ou quelqu'autre chose de cette nature, de même que les Prêtres. Ils pendent à leur ceinture lau peau. d'une loutre dont ils. font: passer la queue entre leurs jam-bes. Ils y attachent auffi une poche qui s'appuie sur la cuisse, & dont le dessus est orné de quelques longues franges ou aiguillettes. Ils travaillent à s'attirer le respect du peuple par la manière effroyable dont ils fe barbouillent tout le corps, par la singularité de leurs habits, & par l'arrangement de leurs cheveux. Le devin est l'aflocié du Prêtre, non feulement à l'égard des fraudes, mais aussi pour les profits qui en reviennent, & quelquefois ils officient l'un pour l'autre. Ces magiciens affectent une vie folitaire & retirée, & leur langage est obsour & sententieux. Le peuple crédule fait rous les frais de leur subfiltance & leur attribue un pouvoir presque universel. Si la sécheresse défole le pays, c'est de leur conjuration que l'on attend la pluie. Si quelqu'un a égaré quelque chose de précieux, il cours au devin. Les malades ont plus de confiance dans leur grimoire que dans tous les remèdes naturels. Enfin ce n'est qu'avec leur consentement qu'on ofe entreprendre la guerre & conclure la paix. Lorfqu'il s'élève quelque tempête considérable, ces fourbes vont fur le bord de l'eau, invoquent l'esprit qui y fait son sejour, par des cris & des hurlemens affreux; & par forme d'offrande ils jettent dans l'eau du tabac, du cuivre ou quelqu'autre chose de cette nature.

Le métier de magicien fut aussi fort bon parmi nous dans les siècles d'ignorance & de barbarie; mais selon la remarque d'un auteur moderne, la philosophie & surtout la physique expérimentale, ont fait perdre à cet art son crédit & sa vogue : il est vrai que ce n'a été qu'un peu tard; car on trouve dans les registres des Cours de Justice, jusques vers le milieu du fiècle dernier, des procédures contre les forciers, les magiciens & les enchanteurs. Les Seigneurs de Juridictions se font enrichis de leurs dépouilles, & la confiscation des biens appartenans aux prétendus forciers, a pent-être allumé plus d'un bucher; du moins il est vrai que souvent la passion a su tirer un grand parti de la ctédulité du peuple, & faire regarder comme sorcier & docteur en magie, celui qu'elle vouloir perdre, dans le temps même que suivant la judicieuse remarque d'Apulée, accusé autresois de magie, ce crime, dit-il, n'est pas même cru par ceux qui en accusent les autres; car si un homme étoit bien persuadé qu'un autre homme le pût faire mourir de magie, il appréhenderoit de l'irriter en l'accusant de ce crime abominable.

Le fameux Maréchal d'Ancre & Léonora Galigaï fon époufe, font des exemples mémorables de ce que peut la funeste accusation d'un crime chimérique, fomentée par une passion fecrette, & poussée par la dangereuse invrigue de Cour; mais il est peu d'exemples dans ce genre, mieux constatés que celui du célèbre Urbain Grandier, Curé & Chanoine de Loudun, brûlé vis comme un magicien en 1634. Voy. GRANDIER.

MAGIE; substantif féminin. Magia. Art par lequel on prétend produire contre l'ordre de la nature, des effets merveilleux & surprenans. Le peuple l'appelle magie noire, parce qu'il croit qu'elle fait sopérations par le moyen des démons. Voyez MAGICIEN.

On appelle magie naturelle, un art qui par des opérations fecrettes & inconnues au vulgaire, produir dès effets qui paroiffent furnaturels & merveilleux. On l'appelle auffi magie blanche. On voit à Paris le: fieur Comus exceller dans cette forte: demagie.

On dit proverbialement d'uné chose qu'il est mal ailé de pénétrer

& où l'on ne comprend rien, que c'est la magie noire.

On dit aussi proverbialement d'une chose dont on peut venir à bout aisément, qu'il ne faut point de magie pour la faire, ou que ce n'est pas la magie noire.

MAGIE, se dit de l'illusion qui naît des arts d'imitation. La magie d'un tableau, par exemple', ne dépend pas des couleurs prises en ellesmêmes, mais de leur distribution, fuivant l'intelligence de l'artiste dans le clair obscur. Quand il est bien traité, il en résulte un charme séduisant qui attire les spectateurs, les arrête avec satisfaction, & les force à l'admiration & à l'étonnement.

On dit aussi la magie du style, la magie de la poësie, en parlant de l'illusion qui en résulte.

La première fyllabe est brève & la seconde longue.

MAGIQUE; adjectif des deux genres. Magicus. Appartenant à la magie. Baguette magique. Caractères magiques.

On appelle miroir magique, lanterne magique, des machines par lesquelles on fait voir des objets surprenans, mais par un artifice pure-

ment naturel.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

- MAGISME; substantif masculin. Doctrine des Mages, Disciples de Zoroastre. Voyez MAGE.
- MAGISTER ; fubstantif masculin. Mot latin, transporté sans aucun changement dans notre langue, pour dire, un maître d'école de village. Il apprend à lire & à écrire chez le Magisser du village.
- MAGISTERE ; substantif masculin. Magisterium. La dignité du Grand-

- Maître de Malte. Il fut élevé au Magistère.
- MAGISTÈRE, se dit aussi du temps du gouvernement d'un Grand-Maître. Durane le Magistère d'Émanuel Pinto.
- MAGISTÈRE ; terme de Chimie. On a donné en général ce nom à presque tous les précipités ; ainsi magistère & précipité sont synonymes dans bien des occassons : cependant depuis un certain temps les Chymistes ne fe fervent presque plus que du terme de précipité ; celui de magistère est demeuré seulement affecté à quelques précipités usités dans la Médecine ou dans les Arts : tels sont les magistères de bismuth, de corail, d'yeux d'écrevisses, de craie, & c. dont on va parler.
- MAGISTÈRE DE BISMUTH; c'est la chaux de ce demi-métal séparée de l'acide nitreux par l'intermède de l'eau seule & bien lavée.

Pour faire cette préparation, on fait d'abord dissoudre du bismuth très-pur dans de l'esprit de nitre aussi très-pur; on noie ensuite cette dissolution dans une très-grande quantité d'eau bien claire, le tout se trouble & devient laiteux; il se forme par le repos un dépôt d'un blanc extrêmement beau & éclatant : on décante la liqueur qui furnage, on met ce dépôt sur un filtre de papier, on y passe de nouvelle eau pure, juiqu'à ce qu'elle forte parfaitement limpide; après quoi on tait lecher ce dépôt bien proprement, & on le met dans une bouteille qui doit être bien bouchée : c'est ce qu'on appelle *magistère de bismuth*.

Le bifmuth est du nombre des substances métalliques qui se séparent en grande partie d'avec les acides, quand ces derniers sont affoiblispar une certaine quantité d'eau ou

qui ne peuvent être tenues en dissolution que par des acides concentrés jusqu'à un certain point ou surabondans. C'est donc unsquement par l'affoiblissement de l'acide qu'il se précipite dans l'opération dont il s'agit. Ce précipité est très-blanc, tant parcequ'il lui reste peut-être une petite portion d'acide que l'eau ne peut lui enlever, que parceque l'acide nitrenx a enlevé au bissouth la plus grande partie du phlogistique.

Comme le bismuth ressemble au plomb par un assez grand nombre de propriétés, quelques Chymistes voyant qu'en mélant de la dissolution de fel commun dans celle de bifmuth par l'acide nitreux, il fe formoit un précipité blanc, comme cela arrive aux diffolutions d'argent & de plomb, ont cru que dans cette occasion l'acide marin s'unisioit au bismuth dans la précipitation, & en formoit un bismuth corné. Mais M. Pott, quoiqu'il eût été lui-même dans cette opinion, a démontré que ce n'est que l'eau qui tient le sel commun en dissolution qui occasionne la dissolution du bismuth, puisque quand les dissolutions de bismuth & de sel ne contiennent que la moindre quantité d'eau pofsible, il ne résulte aucune précipitation de leur mélange. Le bismuth diffère donc essentiellement du plomb à cet égard.

Le principal usage du magistère de bismuth est d'entrer dans la composition du blanc dont les dames se servent; on le présère à tous les autres à cause de sa beauté, de son éclat, & d'une petite teinte d'incarnat presque insensible, mais qui le rend beaucoup plus analogue à la nuance de la peau la plus belle & la plus blanche.

Cet avantage qui est très-grand,

est contrebalancé par de très-grands défauts; on prétend que ce blanc dégrade & gâte considérablement la peau à la longue : d'ailleurs il est certain qu'il est extrêmement sujet . à se noircir & à se gâter lui-même. On sait que les substances métalliques & leurs chaux sont très-sujettes à se charger du phlogistique quand il les touche lorsqu'il est en vapeurs, ou dans quelqu'autre état favorable à la combinaison, & que dans ce cas, soit qu'elles reprennent une partie du phlogistique qui leur manque, foit qu'elles s'en chargent par furabondance, elles prennent toujours des teintes sombses & noires. Or de toutes les chaux métalliques, celle de bismuth est une des plus fusceptibles de cet effet : son beau blanc se brunit & même il prend une couleur plombée, pour peu qu'il soit exposé à des vapeurs de matière inflammable ; telles font les émanations des latrines, de l'ail, des œufs, & surtout du foie de soufre. Cela est porté au point que le blanc de bismuth, quoiqu'enfermé dans un bocal bien couvert de papier, devient tout noir à sa surface, si ce bocal est conservé dans un endroit ou de pareilles émanations circulent quelquefois, & c'est par cette raifon qu'il faut le garder dans des bouteilles très-exactement bouchées. C'est cette même propriété du bismuth qui le rend propre pour une forte d'encre de sympathie.

Quelques Artistes préparent le magistère de bismuth en le précipitant de sa dissolution dans l'acide nitreux par l'alkali fixe; mais cette méthode ne vaut rien, parcequ'il n'est jamais d'un aussi beau blanc que quand on le précipite par l'eau seule. La raison de cela est encore la grande facilité qu'a la chaux de

bismuth à reprendre du phlogistique. Les alkalis, quelque purs qu'ils foient, contiennent toujours un peu de matière inflammable qui leur est surabondante, & la transmettent aux chaux métalliques dont ils occasionnent la précipitation, & fingulièrement à celle de bismuth, qui se brunit toujours d'autant plus qu'elle prend plus de cette matière. MAGISTÈRE DE CORAIL, D'YEUX D'É-CREVISSES & AUTRES. Le corail, les yeux d'écrevisses, les perles, les coquilles, la craie & autres substances de cette nature, font toutes des terres calcaires & absorbantes qui se dissolvent très-facilement & en trèsgrande quantité dans l'acide nitreax, avec lequel elles forment du nitre à base terreuse. Si l'on traite les dissolutions de ces matières comme l'eau mère du nitre, en les précipitant par l'alcali fixe & enfuite en les lavant beaucoup, on retire toutes ces terres dans un état de très-grande division; elles portent alors le nom de magistère, avec celui de la substance qui a été dissoure & précipirée. Tous ces magistères ne sont donc que des terres absorbantes, qui ne diffèrent guère les unes des autres, non plus que de la magnéfie.

Les Philosophes hermétiques appellent magistère, l'opération du grand œuvre, la séparation du pur d'avec l'impur, la volatilisation du fixe, & la fixation du volatil, l'un par l'autre, parcequ'on n'en viendroit jamais à bout en les travaillant séparément.

Les Philosophes disent que leur magistère a pour principe un, quatre, trois, deux & un. Le premier un est la première matière dont tout a été fait : quatre, sont les quatre élémens formés de cette première matière; trois, sont le soufre, le

fel & le mercure, qui sont les trois principes des Philosophes: deux, c'est le rubis, ou le volatil & le fixe; & un, le pierre ou le réfultat des opérations & le fruit de tous les travaux hermétiques. Quelquefois ces Philosophes appellent magistère chaque opération; favoir, la préparation du mercure, la fabrication du soufre, la composition de l'élixir. MAGISTRAL, ALE; adjectit. Imperiosus. Qui tient du maître. Il prend le ton magistral. L'autorité magistrale. Il a l'air magistral. Il se dir particulièrement d'un homme qui parle comme ayant droit d'enseigner.

On appelle en quelques Églifes cathédrales, prébende magistrale, une prébende qui dans d'autres s'appelle préceptoriale.

Dans l'Ordre de Malte, on appelle Commanderies magistrales, celles qui sont annexées à la dignité de Grand-Maître. Il y a dans chaque grand Prieuré une Commanderie magistrale. Au grand Prieuré de France, la Commanderie de Hainault est la Commanderie magisftrale.

En termes de Médecine & de Pharmacie, on appelle compositions magisfrales, les médicamens composés fur le champ d'après l'ordonnance du Médecin, par opposition à ceux que l'on tient tout prêts dans les boutiques, & que l'on nomme compositions officinales. Les remèdes magisfraux. Une potion magisfrale.

On appelle *firop magistral*, deux fortes de firop fort connus, favoir, le firop magistral purgatif & le firop magistral astringent ou diffentérique. Le premier est composé d'un grand nombre de purgatifs des plus forts; aussi est-il un puissant hydragogue: mais ce n'est pas la peine d'entasser douze

douze ou quinze drogues pour purger efficacement, lorsqu'on peut obtenir le même effet avec une MAGISTRAT; substantif masculin. seule. Le sirop de Nerprun purge aussi bien & plus surement que ce hrop très-composé.

Le firop magistral astringent se prépare de la manière suivante, selon la pharmacopée de Paris. Prenez de rhubarbe concassée une once & demie, de fantal citrin & de cannelle de chacun un gros, de mirobolans citrins une once; faites les macérer dans un vaisseau fermé au bain-marie pendant douze heures dans trois livres d'eau de plantain, passez & prenez d'autre part de rofes rouges feches deux onces, de balaustes une once, de sucs d'épinevinette & de groseille de chacun quatre onces; faites macérer pendant deux heures au bain-marie dans un vaisseau fermé & dans huit onces d'eau rose, passez avec expression; mêlez les deux colatures, laifsez les se clarifier par le repos, & faites les cuire au bain marie selon l'art en confistance de firop, avec une livre & demie de sucre.

Ce sirop est recommandé pour remplir l'indication de resserrer le ventre & de fortifier l'estomac & les inteftins, après avoir évacué tout doucement. On le confeille aussi contre les pertes de sang. La dose en est depuis une once jusqu'à trois, pris le matin à jeun pendant plusieurs jours de fuite.

Les Ingénieurs appellent ligne magistrale, le principal trait qu'ils tracent sur le papier, pour représenter le plan d'une ville.

MAGISTRALEMENT; adverbe. D'une taçon magiltrale. Il parle magistralement.

> Les trois premières syllabes sont l Tome XVI.

brèves, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

Magistratus. Officier établi pour rendre la justice ou pour maintenir ia police.

Les premiers Magistrats établis chez les Hébreux, furent ceux que ·Moyfe choifit par le confeil de Jethro son beau-père, auquel ayant exposé qu'il ne pouvoit soutenir seul tout le poids des affaires, Jethro lui dit de choisir dans tout lepeuple des hommes craignant Dieu, d'une probité connue, & surtout ennemis du menfonge & de l'avarice, pour leur confier une partie de son autorité; de prendre parmi eux des Tribuns, des Centeniers, des Cinquanteniers & Dixainiers, ainsi qu'il est dir au xviij chap. de l'Exode : ceci donne une idée des qualités que doit avoit le Magistrat.

Pour faire cet établissement . Moïse assembla tout le peuple, & ayant choisi ceux qu'il crut les plus propres à gouverner, il leur ordonna d'agir toujours équitablement fans nulle faveur envers personne, & qu'ils lui référeroient des choses difficiles, afin qu'il pût les régler sur leur rapport.

Comme les Israélites n'avoient alors aucun territoire fixe, il partagea tout le peuple en différentes tribus de mille familles chacune, & subdivisa chaque tribu en d'autres portions de cent, de cinquante ou de dix familles.

Ces divisions faites, il établit un Préfet ou Intendant sur chaque tribu, & d'autres Officiers d'un moindre rang sur les subdivisions de cent, de cinquante & de dix.

Moïfe choifit encore par l'ordre de Dieu même, avant la fin de l'année, 70 autres Officiers plus avan-Ррр

Digitized by GOOGLE

cés en âge dont il se forma un confeil, & ceux-ci furent nommés Seniores Magistri populi; d'où est sans doute venu dans la suite le terme de Magistrats.

Tous ces Officiers établis par Moïle dans le défert, sublistèrent de même dans la Palestine. Le Sanhédrin ou grand Conseil des 70 établit son siège à Jérusalem : ce Tribunal souverain, auquel présidoit le Grand Prêtre, connoissoit seu de toutes les affaires qui avoient rapport à la religion & à l'observation des loix, des crimes qui méritoient le dernier supplice ou du moins effusion de sang, & de l'appel des autres Juges.

Il y eut aussi alors à Jérusalem, deux autres Tribunaux & un dans les autres villes, pour connoître en • première instance de toutes les affaises civiles & de tous les délits autres que ceux dont on a parlé.

Les Centeniers, Cinquanteniers, Dixainiers, eurent chacun l'intendance d'un certain quartier de la capitale.

Les Grecs qui ont paru immédiatement après les Hébreux, & qui avoient été long temps leurs contemporains, eurent communément pour maxime de partager l'autorité du Gouvernement & de la Magistrature entre plusieurs personnes.

Les Républiques prenoient de plus la précaution de changer fouvent de Magistrats, dans la crainte que s'ils restoient trop long-temps en place, ils ne se rendissent trop. puissant a n'entreprissent fur la liberté publique.

Les Athéniens qui ont les premiers usé de cette politique, choifissiont tous les ans 500 de leurs principaux citoyens, dont ils formoient le Sénat qui devoit gouverner la République pendant l'année.

Ces 500 Sénateurs éroient diftribués en dix classes de 50 chacune, que l'on appeloit *Prytanes*; chaque Prytane gouvernoit l'État pendant 35 jours.

Des 50 qui gouvernoient pendant ce temps, on en tiroit toutes les femaines dix qui étoient qualifiés de présidens, & de ces dix on en choilissoit fept qui partageoient entre eux les jours de la semaine, & tout cela se tiroit au sort. Celui qui étoit de jour, se nommoit Archi, Prince ou Premier; les autres formoient fon conseil.

Ils suivoient à peu près le même ordre pour l'administration de la justice : au commencement de chaque mois lorsqu'on avoit choisi la cinquantaine qui devoit gouvernet la République, on choisissoit ensuite un Magistrat dans chaque autre cinquantaine. De ces neuf Magiltrats appelés Archontes, trois étoient tités au sort pour administrer la juitice pendant le mois ; l'un qu'on appeloit Préfet ou Gouverneur de la ville, prélidoit aux affaires des particuliers, & à l'exécution des lois pour la police & le bien public ; l'autre nommé Roi, avoit l'intendance & la juridiction sur tout ce qui avoit rapport à la religion; le troisième appelé Polemarchus, connoilloit des affaires militaires & de celles qui furvenoient entre les citoyens & les étrangers; les six autres Archontes fervoient de conseil aux trois premiers.

Il y avoir encore quelques autres Tribunaux inférieurs pour différentes matières civiles & criminelles; ils changeoient aussi de Juges, les uns tous les mois, les autres tous les ans.

Tous ces Tribunaux n'étoient

chargés de la police que pour l'ezécution ; la connoissance principale en étoit réfervée au Sénat de l'Aréopage, qui étoit le seul Tribunal composé de Juges fixes & perpétuels; on les choisissoit entre les principaux citoyens qui avoient exercé avec le plus d'applaudissemens l'une des trois Magistratures dont on vient de parler.

Pour ce qui est des Romains, lorsque Romulus eur fondé cer Empire, il rendoit lui-même la justice avec ceux des principaux citoyens qu'il s'étoir chois pour conseil, & qu'il nomma Sénateurs. Il distingua le peugle en deux classes; les patriciens ou nobles furent les seuls auxquels il permit d'aspirer aux charges de la Magistrature; il accorda aux plébéiens le droit de choisir eux-mêmes leurs Magistrats dans l'ordre des Patriciens.

Lorsque les Rois furent chasses de Rome, la puissance du Sénat s'accrut beaucoup; la République fut gouvernée par deux Confuls qui étoient les chefs du Sénat; ils l'étoient encore du temps d'Auguste, & néanmoins le Sénat leur commandoit furtout dans la guerre; on leur donna pour collègue le Censeur, dont la charge étoit de faire le dénombrement des citoyens, & d'impofer chacun aux subsides selon ses facultés ; & comme les Confuls étoient quelquefois obligés de commander dans les Provinces, on nommoit dans les temps de trouble un souverain Magistrat qu'on appela Dictateur.

Le Préfet de la ville qui fat inftitué dès le temps de Romulus pour commander en fon absence, devint fous Justinien le chef du Sénat; il y eut aussi les Patrices, les Consuls, ensuite les autres Officiers, tels que ceux que l'on appeloit Préfets & Mestres-de-Camp ; enfin les Sénateurs & les Chevaliers, les Tribuns du peuple, lesquels avoient été inftitués par Romulus, & dont le pouvoir augmenta beaucoup sous la République; les Édiles, le Questeur & autres Officiers.

On créa encore des Tribuns des foldats, des Édiles curules, des Préteurs, les Préfets du Prétoire, un Maître général de la cavalerie, un Maître des offices, un Préfet de l'épargne, Comes facrarum largitionum; un Préfet particulier du domaine du Prince, Comes rerum privatarum; un Maître de la milice, des Proconfuls & des Légats; un Préfet des provisions, Prafectus annona; un Préfet des gardes de nuit, Prafectus vigilum.

Il y eutaussi des Vicaires ou Lieutenans donnés à divers Magistrats; des Asselleurs ou Conseillers, des Défenseurs des Cités, des Décurions, des Décemvirs & plusieurs autres Officiers.

La fonction de tous ces Magiftrats n'étoit point érigée en Office; ce n'étoit que des commissions annales qui étoient données par le Sénar, ou par le peuple, ou en dernier lieu par les Empereurs.

Aucune Magistrature n'étoit vénale; mais comme il se glisse partour de l'abus, on fut obligé de défendre à ceux qui briguoient les charges de venir aux assemblées avec une double robe sous laquelle ils pussent cacher de l'argent, comme ils avoient coutume de faire pour acheter le suffrage du peuple.

Tous ceux qui exerçoient quelque partie de la puissance publique, étoient appelés Magistrats, soit qu'ils fussent simplement Officiers de Judicature, soit qu'ils eussent Ppp is



aussi le gouvernement civil & militaire ou même qu'ils fussient simplement Officiers militaires. Il y avoit des Magistrats ordinaires, comme les Consuls, les Préteurs, &c. & d'autres extraordinaires, comme les Dictateurs, le Préfet des vivres, &c.

On diftinguoit auffi les Magif trats en deux classes, favoir engrands & petits Magistrats, majores & minores Magistratus.

En France on ne donne le nom de Magistrats qu'à ceux qui tiennent un certain rang dans l'administration de la Justice, tels que le Chancelier qui est le chef de la Magistrature, les Confeillers d'État & Maîtres des Requêtes, les Présidens & Confeillers de Cour Souveraine, les Avocats & Procureurs Généraux.

Nous avons auffi pourtant des Magistrats d'épée, tels que les Pairs de France, les Confeillers d'État d'épée, les Chevaliers d'honneur, les Baillis d'épée, les Lioutenans-Criminels de Robe-Courte, le Prevôts des Maréchaux.

Les Juges des Présidiaux, Bailliages & Sénéchaussées royales, sont aussi regardés comme Magistrats; ils en prennent même ordinairement le titre dans leurs jugemens.

Les Prevôts des Marchands, Maires & Échevins & autres Juges municipaux qui reçoivent divers noms en quelques Provinces, font aufi Mugistrats.

Il ne suffit pas à un Magistrat de remplir exactement les devoirs de fon état, il doit aussi se comporter dans toute se actions avec une certaine dignité & bienséance pour faire respecter en lui l'autorité qui sui est confiée, & pour l'honneur de la Magistrature en général.

Dans la mercuriale tenue au Par-

lement de Paris le 15 Avril 1684; il a été attêté que les Présidens, Confeillers & autres Officiers qui font du corps de la Cour, porteront leurs robes fermées au Palais, aux assemblées de cérémonie, & dans toutes les fonctions de leurs Charges; que partout ailleurs ils seront revêtus d'habits noirs, avec des manteaux & des collets; qu'ils seront invités de ne point se trouver aux lieux où ils ne peuvent être vus fans diminution de leur dignité, & que ce réglement sera lu tous les ans dans les mercuriales ordinaires.

L'Article 82 de l'Ordonnance de 1629 veut auss que les Magistrats soient vêsus modessement & d'habillemens longs; que nul n'interrompe l'opinion & ne parle qu'à son tour, lorfque l'opinion est entamée, suivant les Ordonnances, & que le Rapporteur, ou celui qui préside, ayent à relever quelqu'un qui erre au fait.

Cet arrêté a donné lieu à un Édit du même mois d'Avril 1684, registré le 24, qui a non-seulement confirmé & réitéré les dispositions de ce règlement; mais a ordonné que les Officiers Présidiaux & principaux Siéges royaux observeroient, à leur égard, ce qui est prescrit pour les Officiers de la Cour de Parlement.

Le Magistrar précède les Gentilshommes dans l'étendue de son territoire, à cause du commandement qu'il a sur eux, en conséquence duquel tous ceux qui sont résidens dans, la Juridiction peuvent être dits ses justiciables; ear le Magistrar a pouvoir de juger de leurs biens, de leur honneur & de leur vie quand le cas. y échoir.

Le Grand Conseil a ordonné, par Arrêt du 10 Février 1740, que les Officiers du Présidial d'Evreux en corps, & de particulier à partieu-

lier, précéderoient les fimples Gentilshommes dans les ville & fauxbourgs d'Évreux, en tontes affemblées publiques & particulières lorfque lefdits Magistrats seroient en habits décens.

L'injure faite à un Magiffrat qui remplit ses fonctions, est punie comme crime de leze - Majesté. On punit aussi très - severement celles qui lui sont faites, lorsqu'il est reveru des habits de la Magiftrature. Il y a des Ordonnances de 1507 & 1535, qui enjoignent aux Parlemens de ne pas soussire les Magistrats être vitupérés par outrageuses paroles.

MAGISTRAT, fe dit en Artois, en Flandre & dans les Pays-Bas, du Tribunal entier d'une Justice municipale composée du Mayeur & des Échevins.

Ces Tribunaux font, dans la plupart des villes, les Juridictions ordinaires où fe rend la Justice, tant au civil & au criminel qu'à la Police.

Ils font ordinairement Adminiftrateurs des deniers patrimoniaux des villes, des communautés & des hôpitaux & Chefs-Tuteurs des mineurs.

Le Magistrat de Cambrai connoît des cas royaux, mais peut-être parceque quelques membres de ce corps font Officiers royaux. En général les autres Tribunaux de même genre n'en connoissent pas; & en cela comme en bien d'autres choses ils diffèrent des gouvernances.

L'appel des jugemens rendus par le Magistrat de Douai, se relève à la Gouvernance de la même ville.

La Juridiction municipale de Metz est aussi nommée Magistrat & les appels des jugemens qui y sont gendus se relèvent devant l'Intene de l'annel an Co

dant, à la charge de l'appel au Confeil.

MAGISTRATURE; fustantif féminin. Magistratus. La dignité& charge de Magistrat. Il a vieilli dans la Magistrature. Un corps de Magistrature.

Il se dit aussi du temps pendant lequel on est Magistrat. Cela s'est fait durant sa Magistrature.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la cinquième très-brève.

- MAGISTRIEN; fubstantif mafculin. On donnoit ce titre à un Officier de la Cour des Empereurs de Conftantinople. Il étoit fubordonné au Maître des Offices.
- MAGLIANO; petite ville épifcopale d'Italie dans la terre de Sabine, fur une montagne près du Tibre, à douze lieues, fud ouest, de Spolette.

Il y a un château de même nom au Royaume de Naples dans l'Abruzze ultérieure, lequel est remarquable par la victoire que Charles d'Anjou, Roi des deux Siciles, y remporta en 1268, sur Conradin Duc de Souabe.

- MAGMA ; substantif masculin, & terme de Pharmacie. Liniment épais dans lequel il n'entre qu'une trèspetire quantité de liquide, pour l'empêcher de s'étendre & de couler; strictement c'est la partie récrémentielle d'un onguent, ou les feces qui restent après l'expression des parties les plus fluides. Galien restreint l'acception de ce terme aux fèces des mirobolans.
- MAGNANIME ; adjectif des deux gentes. Magnanimus. Qui a l'ame grande, élevée. Une guerrier magnanime. Une Reine magnanime.
 - Les trois premières fyllabes font brèves, & la quatrième très brève. On mouille gn.

48<u>5</u>



MAGNANIMITÉ ; substantif féminin. Magnanimitas. Vertu de celui qui a l'ame grande & élevée.

La magnanimité ne connoît point la jalousie; elle méprife les injures & ne s'attache qu'aux grandes chofes. C'est la vertu de peu de gens; & l'on est rarement grand homme quand on ne l'a pas. Elle rend celui qui la posse maître de luimême, pour le rendre maître des autres.

C'est elle qui donne à un Souverain'de grandes vues, qui l'élève au-dessur des passions, qui le rend fupérieur à la haine & le fait triompher du cruel plaisir de la vengeance. Un Prince magnanime n'a point de joie plus pure que celle de pardonner; & c'est principalement à cette joie qu'on reconnoit sa magnanimité. Ce n'est pas sur la reconnoisfance du peuple qu'il mesure ses soins & sa bonté; il agit par des vues plus défintéresses plus nobles. Il pense que c'est à la bonté à surmonter l'ingratitude, & non à l'ingratitude à étouffer la bonté.

- MAGNAT; perite ville de France, dans la Marche, à une lieue, estsud-est, de Dorat.
- MAGNAT; substantif masculin. On donne ce titre aux Palatins & autres Grands du Royaume de Pologne. La Russie a fait arrêter plusieurs Magnats dans ces derniers temps.

Il faut prononcer le g comme dans gnomonique, fans mouiller gu.

- MAGNÉ ; bourg de France en Saintonge , dans l'élection de Saint-Jean d'Angeli.
- MAGNÉSIE; substantif féminin. Terre absorbante, blanche qu'on précipite des eaux mères du nitre & du sel commun par le moyen d'un alçali fixe & qu'on édulcore

bien enfuite pour lui emporter tout ce qu'elle a de falin.

Pour faire la magnéfie, on prend de l'eau mère de nitre ou de sel commun, on la met dans un grand vase; on y ajoute une bonne quantité d'eau commune, pour l'étendre & pour la délayer; enfuite on y verse peu à peu un alcali fixe quelconque en liqueur; on agite le mélange qui se trouble auffitôt & devient blanc laiteux; on verse ainst de l'alcali à plusieurs reprifes, jusqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'il n'occastonne plus de précipité. On étend encore la liqueur avec de l'eau commune, si cela est à propos, pour faciliter le dépôt de la terre. Lorf-que ce dépôt est bien formé, on décante la liqueur de dessus ; on le verse sur un filtre de papier gris foutenu sur une toile; on y passe de l'eau pure jusqu'à ce qu'elle forte absolument infipide. Alors on laisse lècher cette terre après l'avoir mile en trochisques, si on le juge à propos. C'est là ce qu'on appelle magnéfie.

Les eaux mères du sel commun & du nitre sont presqu'entièrement composées, la première de sel marin à base terreuse, & la seconde de nitre & de sel marin à base terreuse : ces sels sont composés des acides nitreux & marin, unis julqu'au point de saturation, à une terre calcaire, & sont de nature très-déliquescente i c'est par cette raison qu'ils ne se cristallisent point, & qu'ils restent dissous en très-grande quantité dans les dernières portions de la liqueur dont on ne peut plus retiror de cristaux. Les alcalis fixes étant en état de décomposer tous les fels à base terreuse & d'en séparer la terre, la séparent en effet dans l'opération présente. La magnélie

Digitized by Google

n'est donc autre chose qu'une terrer calcaire extrêmement divisée; elle s'emploie en médecine en qualité d'absorbant terreux & c'en est effectivement un très bon, à cause de sa grande division.

Il faut nécessairement étendre les eaux mères dont on veut précipiter la magnélie dans une très-grande. quantité d'eau, parceque la terre absorbante tenue en dissolution par les acides nitreux & marin, y est en si grande quantité, que lorsqu'on y ajoute l'alcali sans l'avoir étendu, il semble d'abord qu'il ne se fasse aucune précipitation ; les molécules de terre, faute de pouvoir se mouvoir librement & se rejoindre les unes aux autres, ne forment point de molécules sensibles, & restent presque dans le même état où elles étoient lorsqu'elles adhéroient aux acides; máis la séparation ne s'en fait pas moins & fi abondamment, que l'eau du mélange se trouye en trop perire quantité, & que le tout prend corps & devient folide. Cette coagulation presque solide, qui arrive à l'occasion, du mélange de deux liqueurs, d'abord bien fluides, a quelque chose qui étonne beaucoup: ceux qui n'en favent point la caule; aussi l'a-t-on nommée le mitacle chymique, miraculum chymicum. C'est pour éviter ces coagulations, & pour donner lieu à la terre de le bien déroser, qu'on ajoute une sufficance quantité d'eau.

Lor que la précipitation est faite, il reste dans la liqueur des sels neutres à base d'alcali fixe, tels qu'ils doivent être, suivant l'espèce des acides des sels à base terreuse qui ont été décomposés, & suivant la nature de l'alcali qu'on a employé pour cette décomposition; ainsi fi c'est l'alcali fixe minéral, les nouveaux fels neutres font du fel commun ordinaire dans l'eau de ce fel, & de plus du nitre quadrangulaire dans celle du nitre : si c'est un alcali fixe végétal son retire de l'eau mère du fel commun, le fel fébrifuge de Sylvius, & de celle du nitre, le même sel avec de très-bon nitre ordinaire.

Il suit de là que si on étoit dans le cas de faire de la magnésie en très grande quantité, on auroit tort de jeter l'eau après la précipitation, attendu qu'on en pourroit retirer, presque suns frais, beaucoup de trèsbon nitre ou de très-bon sel commun, suivant l'eau mère qu'on employeroit. Il faudroit alors employer l'alcali fixe végétal pour l'eau mère du nitre, & le minéral pour celle du sel commun; il ne s'agiroit plus après cela que de faire évaporer & cristalliser pour retirer une grande quantité de ces sels d'usage.

Si on ne lavoit point la magnéfie après qu'elle est précipitée, il est très-certain qu'elle contiendroit beaucoup des sels dont on vient de parler; & alors elle ne feroit point simplement absorbante, mais elle participeroit des vertus de ces sels; elle servit même purgative à une certaine dose: mais comme la quantité des sels qui y reste est toujours incertaine, il vaut mieux, lorsqu'on a intention qu'elle en contienne, la préparer à l'ordinaire, & y mêler ensuite telle dose de ces mêmes sels qu'on juge à propos.

Quelques Artiftes préparent la magnéfie fans la précipiter par un alka'i; ils fout fimplement dessécher l'eau mère, après quoi ils calcinent le réfidu dans un creuser pour en faire dissiper les acides; mais cette méthode ne vaux rien, principalement à cause du caractère de

chaux vive que cette calcination donne à la magnéfie.

Si au lieu de verser de l'alcali fixe dans l'eau mère, op y mêle de l'acide vitriolique, & qu'on ne l'ait pas étendu par de l'eau commune, il s'y forme aussi une très-grande quantité d'une espèce de précipité très-blanc. Quelques Auteurs ont donné aussi le nom de magnésie à ce précipité, mais mal à propos, attendu qu'il est d'une nature bien différente de celle de la magnélie précipitée par l'alcali.

Le dépôt qui se forme par l'addition de l'acide vitriolique, loin d'être une terre calcaire pure, est composé de cette même terre, que cet acide enlève aux acides nitreux & marin, & ayec laquelle il forme de la sélénite. Cette sélénite paroît sous la forme d'un précipité, parceque, comme elle est très-peu dissolube dans l'eau, elle n'en trouve point affez dans la liqueur pour s'y tenir en disfolution; aussi si l'on ajoute une suffisante quantité d'eau, furtout d'ean bien chaude, cette prétendue magnéfie ou ne paroît point ou disparoît en se redissolvant en entier: elle n'est d'ailleurs bonne à rien.

MAGNESIE; nom d'une ancienne province de la Macédoine annexée à la Thessalie; elle s'étendoit entre le golfe de Thermée & le golfe Pélafgique, depuis le mont Olla julqu'à l'embouchure de l'Amphrile. Sa ville capitale portoit le nom de la province, ainsi que son principal promontoire, qu'on appelle à préfent Cabo S. Gregorio. Les monts Olympe, Olfa & Pelion, font connus des gens les moins lettrés. Aujourd'hui cette province de Magnéfie est une presqu'île de la Janna, entre les golfes de Salonique & de Volo.

- MAGNÉSIE, est auffi le nom d'une ville de la Macédoine, dans la province de Magnéfie. Pline l'a nommée Pegaza, l'égale, parcequ'elle s'accrut des ruines de cet endroit. Elle étoit fituée au pied du mont Pélée, Paufanias la met au nombre des trois villes qu'on appeloit les trois Clefs de la Grèce. Philippe s'en empara, en assurant qu'il la rendroit, & se promettant bien de la garder. Le Duc d'Albe disoit à un autre Philippe, que les Princes ne se gouvernoient point par des scrupules, & cet autre Philippe prouva pat sa conduite que cette maxime lui plaifoit.
- MAGNÉSIE SUR LE MÉANDRE, eft encore le nom d'une ville de l'Afie mineure dans l'Ionie; fon furnom ad Meandrum, la distinguoit de Magnéfie, ville de Lydie, au pied du mont Sipyle ; cependant on l'appeloit aussi Magnéfie tout court, parcequ'elle étoit beaucoup plus confidérable que Magnéfie ad Sipylum, qui avoit besoin de ce surnom. C'est de cette manière qu'on en a ulé dans les médailles qui appartiennent à ces deux villes. Strabon nous apprend que la Magnéfie d'Ionie n'étoit pas précisément sur le Méandre, & que le Léthé en étoit. plus près que ce fleuve. Scylax donne à Magnéfie lonienne le titre de ville grecque. Paterculus l'estime une colonie des Lacédémoniens, & Pline la regarde comme colonie des Magnésiens de Thessalie. Elle a été épiscopale sous la métropole d'Ephèse : on la nomme à présent Guſetlissar.
- MAGNÉSIE AD SIPYLUM, autrement dite Manachie, (on l'appeloit encore Héraclée, selon Dionysius, dans

dans Euftathe) est une autre ville de l'Asie mineure en Lydie, au pied du mont Sipyle, dans un païs aflez plat, terminé par une grande plaine de même nom. La victoire que les Romains y remportèrent sur Antiochus, rendit célèbre cette plaine & la ville, & la montagne au bas de laquelle elle est située. Sous l'Empereur Tibère, & du temps de Strabon la ville fut ruinée par des tremblemens de terre, & rétablie à chaque fois. Elle avoit déjà été pillée antérieurement par Gygès, roi de Lydie, & par les Scythes qui traitèrent les habitans avec la dernière inhumanité : voici la suite de ses autres vicissitudes.

Après la prife de Constantinople par le Comte de Flandre, Jean Ducas Vatatze, succession de Théodore Lascaris, regna dans la Magnésie pendant trente-trois ans. Les Turcs s'en rendirent maîtres sous Bajazet; mais Tamerlan qui sit celui-ci prisonnier à la fameuse bataille d'Angora, vint à Magnésie, & y transporta toutes les richesses des villes de Lydie.

Roger de Flor, Viceroi de Sicile, afliégea cette place fans fuccès : Amurat y passa à la fin de ses jours. Mahomet II fon filsforma des environs de Magnéfie une petite province, & le grand Soliman II y résida jusqu'à la mort de son père. C'eft un Munsselin & un Sardar qui commandent à présent dans Magnéfie. Il n'y a ni belles églifes ni beaux caravanlérais; on n'y trafique qu'en coton. La plupart des habitans sont Mahométans, les autres sont des Grecs, des Arméniens & des Juifs qui y ont trois synagogues. Le ferrail y tombe en ruine, & n'a pour tout ornement que quelques vieux cyprès.

Tome XVI.

La plaine de Magnéfie quoique d'une beauté surprenante, dit M. Tournefort, est cependant presque toute couverte de tamarins, & n'est bien cultivée que du côté du levant: la fertilité en est marquée par une médaille du cabinet du Roi : d'un côté c'est la tête de Domitia, femme de Domitien; de l'autre est un fleuve couché, lequel de la main droite tient un rameau, de la gauche une corne d'abondance. Du haut du mont Sipyle la plaine paroit admirable, & l'on découvre avec plaisir tout le cours de l'Hermus.

C'est dans cette plaine que les grandes armées d'Agésilaüs & de Thisfapherne, & celles de Scipion & d'Antiochus se sont disputé l'Empire de l'Asie. Le Roi de Lacédémone étant descendu du mont Sipyle, attaqua les Perses le long du Pactole, & les mit en déroute.

La bataille de Scipion & d'Antiochus se donna entre Magnésie & la rivière Hermus, que Tite-Live & Appien appellent le fleuve de Phrygie. Antiochus campé avantageusement autour de 👍 ville, avoit des éléphans d'une grandeur extraordinaire qui brilloient par l'or, l'argent, l'ivoire & la pourpre dont ils étoient couverts. Scipion ayant fait passer la rivière à son armée, obligea les ennemis à combattre, & cette bataille qui fut la première que les Romains gagnèrent en Aue, leur assura la possesfion du pays jusqu'aux guerres de Mithridate.

MAGNÉTIQUE; adjectif des deux genres. Magneticus. Qui tient de l'aimant, qui appartient à l'aimant. Jeu magnétique. Vertu magnétique. Fluide magnétique Voyez AIMANT. Les trois premières fyllabes for Q q q brèves & la quatrième très-brève. Il faut prononcer leg comme dans gnomonique, fans mouiller gn.

- MAGNÉTISME ; fubstantif masculin & terme de Physique. Nom générique qui se dit des propriétés de l'aimant. Y a-t il quelque rapport entre la cause du magnétisme & celle de l'électricité ?
- MAGNETTES; substantif féminin pluriel. On appelle ainsi dans le commerce certaines toiles qui se fabriquent en Hollande.
- MAGNIERE; bourg de France en / Lorraine, sur la mortagne, à qua-

tre lieues de Lunéville.

- MAGNIFICAT; fubstantif masculin & terme de Bréviaire. Cantique de la Vierge qu'on chante dans nos Églises à vêpres & au salut. Chanter le magnificat.
- MAGNIFICENCE; fubstantif féminin. *Magnificentia*. Qualité du magnifique, somptuosité, dépense éclatante.

La grandeur des souverains a befoin d'une magnificence qui comprenne tout ce qui est nécessaire à leur sûreté & Meur autorité, & qui s'étende même jusqu'à la splendeur & à l'éclat. La plupart des hommes ne connoillent rien de grand que ce qui l'est à leurs yeux; & il importe au bien public que le Prince attire de tous côtés le respect & l'admiration de ses sujets; mais qu'importe à l'Etat que tel seigneur qui dévore le bien du commercant & de l'artisan, étale aux yeux de ceux mêmes qu'il ruine, un faste & une magnificence qui ne servent qu'à en imposer à tous?

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

MAGNIFIER; vieux verbe qui figni-

fioit autrefois exalter, élever la grandeur. Magnifier Dicu.

MAGNIFIQUE ; adjectif des deux genres. Magnificus. Splendide, fomptueux en dons & en dépenses, qui se plaît à faire de grandes & éclatantes dépenses, principalement dans les choses publiques. Un Prince magnifique. Un peuple magnifique.

MAGNIFIQUE, fe dit aussi des choses dans lesquelles la magnificence éclate. Cet Ambassadeur fit une entrée magnifique. Un palais magnifique. Des présens magnifiques.

On dit, des titres magnifiques; pour dire, des titres pompeux, éclatans.

On dit aussi , des paroles magnifiques, des termes magnifiques; pour dire, pompeux & brillans.

On dit encore, flyle magnifique; pour dire, élevé & fublime.

On appelle promesses magnifiques, des promesses qui font espérer de grandes choses.

Les trois premières syllabes font brèves, & la quatrième très-brève. On mouille gn.

MAGNIFIQUEMENT; adverbe. Magnifice. Avec magnificence. Il furent reçus magnifiquement. Sa table est servie magnifiquement.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

- MAGNOAC ; petit pays & comté de Gascogne, dont la ville de Castelnau est le ches-lieu. Il a quatre lieues de longueur & trois de largeur. Les terres y sont sertiles en blé, & les pâturages y abondent.
- MAGNY; ville de France, dans le Vexin françois, à quatorze lieues, est-fud-est, de Rouen. C'est le Siége d'un Bailliage & d'une Élection.

.

- MAGNY-LEZ-LA FERTÉ; bourg de France en Normandie, à quarre lieues, est sud-est, de Domfront.
- MAGOPHONIE; fubstantif féminin. Fête que célébroient les anciens Perfes en mémoire du massare des Mages, & particulièrement de Smerdis qui avoit envahi le trône après la mort de Cambyfe. Darius fils d'Hystape, ayant été élu Roi à la place de cetusurpateur, voulut perpétuer le souvenir du bonheur qu'on avoit eu d'en être délivré, en instituant une grande sête annuelle, qui sut nommée Magophonie, c'est-à-dire, le massare des Mages.
- MAGOT; substantif masculin. Elpèce de singe sans queue, quoiqu'il y ait un petit bout de peau qui en a l'apparence; il a des abajoues, de grosses callosités proéminentes sur les feises; des dents canines beaucoup plus longues à proportion que celles de l'homme; la face relevée par le bas en forme de mufeau femblable à celui du dogue. Il a du duvet sur la face, du poil brun verdâtre sur le corps & jaune-blanchâtre sous le ventre. Il marche fur ses deux pieds de derrière, & plus souvent à quatre ; il a trois pieds ou trois pieds & demi de hauteur, & il paroît qu'il y a dans cette espèce des races qui sont encore plus grandes. Les femelles font comme les femmes, sujettes à un écoulement périodique de sang.

Le magot diffère du pithèque ou finge proprement dit, 1°. en ce qu'il a le museau gros & avancé comme un dogue, au lieu que le pithèque a la face aplatie; 2°. en ce qu'il a de longues dents canines, tandis que le pithèque ne les a pas plus longues à proportion que l'homme; 3°. en ce qu'il n'a pas les ongles des doigts aussi plats & aussi arrondis, & ensin parcequ'il est plus grand, plus trapu & d'un naturel moins docile & moins doux.

De tous les finges fans queue, le magot est celui qui s'accommode le mieux de la température de notre climat. M. de Buffon en a nourri un pendant plusieurs années. L'été il se plaisoit à l'air, & l'hiver on pouvoit le tenir dans une chambre fans feu. Quoiqu'il ne fût pas delicat, il étoit toujours triste & souvent maussade; il faisoit également la grimace pour marquer sa colère ou montrer son appétit : ses mouvemens étoient bruiques, ses manières groffières, & sa physionomie encore plus laide que ridicule; pour peu qu'il fût agité de passion, il monttoit & grinçoit les dents en remuant la mâchoire; il remplifioit les poches de fes joues de tout ce qu'on lui donnoit, & il mangeoit généralement de tout, à l'exception de la viande crue, du tromage & d'autres choses fermentées : il aimoit à se jucher pour dormir fur un barreau, sur une patte de fer.

Il paroît que cette espèce de finge est asserte espèce de due dans tous les climats chauds de l'ancien continent, & qu'on la trouve également en Tartarie, en Arabie, en Éthiopie, au Malabar, en Barbarie, en Mauritanie, & jusque dans les terres du cap de Bonne-Espérance.

On dit figurément & familièrement d'un homme fort laid, qu'il est laid comme un magot; que c'est un vrai magot, un laid magot.

MAGOT, se dit aussi d'une figure grotesque de porcelaine, de plâtre, de cuivre, &c. Les magots sont à la mode.

Qqqij

492

MAGOT, le dit encore familièrement d'un amas d'argent caché. Le neveu trouva le magot & l'emporta.

Les deux fyllabes font brèves an fingulier; mais la feconde est longue au pluriel.

MAGRA; (la) rivière d'Italie, qui a fa fource dans l'Apennin, arrofe les vallées de Pontremoli & de Magra, & va enfuite fe jeter dans la mer auprès du cap del Corvo.

On appelle vallée de Magra, un petit pays d'Italie, dans la Tofcane, lequel a environ onze lieues de longueur & fix de largeur. Pontremoli en est la capitale.

- MAGUELONE ; c'étoit autrefois une ville épifcopale fituée dans une ile entourée d'un étang de même nom, en Languedoc, à deux lieues, fud-fud-oueft, de Montpellier. Le fiége épifcopal de Maguelone fut transferé à Montpellier en 1536, par une bulle du Pape Paul III. Il ne refte à Maguelone qu'une ferme & une Églife.
- MAGUILĂ; petite ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez, fur la montagne de Zarhon. Son territoire produit beaucoup de blé, de chanvre, de moutarde, &c.
- MAGULABA ; c'est selon Ptolémée , une ancienne ville de l'Arabie heureuse , entre Jula & Sylæum.
- MAHAGEN; ville de l'Arabie heureuse, à deux journées, est, de Zebid.
- MAHAL ou MAHE; fubstantif mafculin & terme de relation. C'est ainsi qu'on nomme le palais du grand. Mogol, où ce Prince a ses appartemens & ceux de ses separtemens & ceux de ses femmes & concubines. L'entrée de ce lieu est interdite même aux ministres de l'Empire. Le médecin Bernier y est entré plusieurs sois pour voir une Sultane malade, mais il avoit

la tête couverte d'un voile, & il étoit conduit par des Eunuques. Le mahal du grand Mogol est la même chose que le serrail du grand Seigneur, & le haram des Rois de Perse; celui de Dehli passe pour être d'une très-grande magnificence. Il est rempli par les Reines ou temmes du Mogol, par les Princesses du sang, par les beautés assatiques deftinées aux plaifirs du Souverain, par les femmes qui veillent à leur conduite, par celles qui les servent, enfin par des Eunuques. Les enfans mâles. du Mogol y restent aussi jusqu'à ce qu'ils soient maties; leur éducation est confiée à des Eunuques qui leur inspirent des sentimens très-opposés à ceux qui sont néceffaires pour gouverner un grand Empire; quand ces Princes font maries, on leur donne un gouvernement ou une royauté dans quelque province éloignée.

Les femmes chargées de veiller fur la conduite des Princesses & Sultanes, font d'un âge mûr; elles influent beaucoup fur le gouvernement de l'Empire. Le Souverain leur donne des offices ou dignités qui correspondent à ceux des grands Officiers de l'État; ces derniers font fous les ordres de ces femmes, qui ayant l'oreille du Monarque, disposent fouverainement de leur fort. L'une d'elles fait les fonctions de premier Ministre, une aurre celles de Secrétaire d'Érat, &c.

Le grand Mogol n'est d'ailieurs fervi que par des femmes dans l'intérieur de son palais; il est même gardé par une compagnie de cent femmes Tartares, armées d'arcs, de poignards & de sabres. La femme qui les commande a le rang & les appointemens d'un Omras de guente, ou Général d'armée.

- MAH
- MAHALEB; substantif masculin. Petit arbre affez femblable au cerifier commun; fon bois est gris, rougeâtre, agréable à la vue, compact, affez pelant, odorant, couvert d'une écorce brune, ou d'un noir tirant fur le bleu; fes feuilles ressemblent à celles du bouleau, ou à celles du peuplier noir; mais elles font petites, un peu moins larges que longues, crénelées aux bords, veineuses, d'une couleur verte; ses fleurs font femblables à celles du cerifier ordinaire, mais plus petites, blanches, composées chacune de cinq pétales disposés en rose, de bonne odeur, attachées par des pédicules courts qui fortent plufieurs d'un autre pédicule plus grand & rameux. Quand ces fleurs font tombées, il leur succède de petits fruits ronds, noirs, ayant la figure de nos cerises, amers, teignant les mains quand on les écrase, peu charnus, contenant un noyau dans lequel on trouve une amande amère.

On nous apporte d'Angleterre & • de plusieurs autres endroits l'amande du noyau de ce fruit sèche, parceque les parfumeurs en emploient dans leurs favonnettes. On appelle cette amande du nom de l'arbre, mahaleb, ou magaleb. Elle doit être groffe comme l'amande du noyau de cerife, récente, nette; elle a ordinairement une odeur fort défagréable, & approchante de celle de la punaife.

Le bois de Sainte-Lucie qui nous eft apporté de Lorraine, & dont les ébénistes se servent pour leurs beaux ouvrages, est tiré du tronc de l'arbre mahaleb. Il doit être dur, compact, médiocrement pesant, fans nœuds ni aubier, de couleur grise tirant sur le rougeatre, couvert d'une écorce mince & brune, femblable à celle du cerifier, d'une odeur agréable qui augmente à mefure que ce bois vieillit.

MAH

- MAHALEU; ville confidérable d'Égypte, capitale de la Garbie, l'une des deux provinces du Delta, & fituée près de la mer, sous le 49° degré, 56 minutes de longitude, & le 31°, 4 minutes de latitude. Il s'y fait un grand commerce de toiles de lin, de toiles de coton & de sel ammoniac. On y voit des fours à faire éclore des poulets par la chaleur, à la saçon des aneiens Égyptiens.
- MAHANAIM; ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Gad, fur le torrent de Jabok. Elle appartenoit aux Lévites de la tribu de Merari.
- MAHA-OMMARAT ; fubstantif masculin & terme de relation. C'est le titre qu'on donne dans le royaume de Siam au seigneur le plus distingué de l'État. Il est le chest de la noblesse; & en l'absence du Roi, il fait à la guerre les fonctions du Monarque & le représente.
- MAHARUM ; fubstantif masculin. Nom d'un mois des Arabes. Il répond à peu près à notre mois de Septembre.
- MAHEUTRE; vieux mot qui fignifioit autrefois foldat, & qui s'entend particulièrement d'un foldat de la ligue. Il y a dans la fatyre Ménipée le dialogue du rayfan & du maheutre.
- MAHOL ; fubftantif mafculin. Fruit qui croit dans les îles Philippines. Il est un peuplus gros qu'une pêche, mais cotoneux ; il a la couleur d'une orange ; l'arbre qui le produit est de la hauteur d'un poirier ; ses seuilles ressemblent à celles du laurier ; son bois est presque aussi beau que l'ébène.

MAHOMET; nom du Fondateur de la religion & de la puissance Mufulmane. Il naquit à la Mecque vers l'an 571, d'une famille pauvre. A l'âge de vingt ans, il s'engagea dans les caravanes qui négocioient de la Mecque à Damas. Ces voyages n'augmentèrent pas sa fortune, mais ils augmentèrent ses lumières. De retout à la Mecque, il entra au fervice d'une femme riche, nommée Cadischée, laquelle exerçoit le négoce : trois ans après il l'époula & vécut obscur avec elle jusqu'à l'âge de 40 ans. Il ne déploya qu'à cet âge les talens qui le rendoient supérieur à ses Compatriotes. Il avoit une éloquence vive & forte, dépouillée d'art & de méthode, telle qu'il la falloit à des Arabes; un air d'autorité & d'infinuation, animépar des yeux perçans & par une heureufe physionomie; l'intrepidité d'Alexandre, la liberalité & la sobriété dont Alexandre auroit eu besoin pour être un grand homme en tout.

L'amour qu'un tempérament ardent lui rendoit nécellaire, & qui lui donna tant de femmes & de concubines, n'affoiblit ni fon courage, ni fon application, ni fa fanté. C'est ainsi qu'en parlent les Arabes contemporains, & ce portrait est justifié par se actions.

Après avoir connu le catactère de se Concitoyens, leur ignorance, leur crédulité & leur disposition à l'enthousias en prophète, il pouvoit s'ériger en prophète, il feignit des révélations, il parla; il se fit croire d'abord dans sa maison, ce qui étoit probablement le plus difficile. En trois ans il eut quarante-deux disciples persuadés; Omar, son persécuteur, devint son apôtre; au bout de cinq ans, il en eut cent quatorze. Il enseignoit aux Arabes, adorateurs des étoiles, qu'il ne falloit adorer que le Dieu qui les a faites: que les livres des Juiss & des Chrétiens s'étant corrompus & fallisiés, on devoit les avoir en horreur: qu'on étoit øbligé sous peine de châtiment éternel de priet cinq sois le jour, de donner l'aumône, & surtout, en ne reconnoissant qu'un seul Dieu, de croire en Mahomer le dernier des prophètes; enfin de hazarder sa vie pour sa foi.

Il défendit l'usage du vin, parceque l'abus en est dangereux. Il conferva la circoncision pratiquée par les Arabes, ainsi que par les anciens Egyptiens, instituée probablement pour prévenir ces abus de la première puberté, qui énervent souvent la jeunesse. Il permit aux hommes la pluralité des femmes, usage immémorial dans tout l'Orient. Il n'altéra en rien la morale qui a toujours été la même dans le fond chez tous les hommes, & qu'aucun Légillateur n'a jamais corrompue. Sa religion étoit d'ailleurs plus assujetissante qu'aucune autre, par les cérémonies légales, par te nombre & la forme des prières & des ablutions, rien n'étant plus génant pour la nature humaine, que des pratiques qu'elle ne demande pas, & qu'il faut renouveler tous les jours.

Il proposoit pour récompense une vie éternelle, où l'ame seroit enivrée de tous les plaisirs spirituels, & où le corps ressures fens mêmes sens, goûteroit par ses sens mêmes toutes les voluptés qui lui sont propres.

Cette religion s'appela l'Islamifme, qui fignifie résignation à la volonté de Dieu. Le livre qui la contient s'appela Coran, c'est-à-dire, le Livre, ou l'Ecriture, ou la lec-

MAH

fure par excellence. Tous les interprètes de ce Livre conviennent que fa morale est contenue dans ces paroles : « Recherchez qui vous » chasse, donnez à qui vous ôte, » pardonnez à qui vous offense, » faites du bien à tous, ne con-.» teftez point avec les ignorans». Il auroit dû également recommander de ne point disputer avec les Savans. Mais dans cette partie du monde, on ne fe doutoit pas qu'il y eût ailleurs de la science & des lumières. Parmi les déclamations dont ee livre est rempli, selon le goût oriental, on ne laisse pas de trouver des morceaux qui peuvent paroître fublimes. Mahomer, par exemple, en parlant de la cessation du déluge, s'exprime ainsi; « Dieu dit: » Terre, engloutis tes eaux, Ciel » puife les eaux que tu as -verfées : » le Ciel & la Terre obéirent »,

La définition de Dieu est d'un genre plus véritablement fublime. On lui demandoit quel étoit cet Alla qu'il annonçoit : « C'est celui, ré-» pondit il, qui tient l'être de soi-» même, & de qui les autres le » tiennent, qui n'engendre point, » qui n'est point engendré, & à » qui rien n'est semblable dans toute » l'étendue des êtres ».

Il est vrai que les contradictions, les absurdités, les anachronismes font répandus en foule dans ce livre. On y voit surtout une ignorance profonde de la Physique la plus simple & la plus connue. C'est la la pierre de touche des livres que les fausses Religions prétendent écrits par la Divinité; car Dieu n'est ni absurde, ni ignorant : mais le vulgaire qui ne voit point ces fautes, les adore, & les Imans emploient un déluge de paroles pour les pallier. 49**\$**

Mahomet ayant été persécuté à la Mecque, sa fuite qu'on nomme Hégire, fut l'époque de sa gloire & de la fondation de son Empire. De fugitif il devint conquérant. Réfugié à Médine, il y perfuada le peuple & l'affervit. Il battit d'abord avec cent treize hommes les Meccuois, qui étoit venu fondre sur lui au nombre de mille. Cette victoire qui fut un miracle aux yeux de ses Sectateurs, les persuada que Dieu combattoit pour eux, comme eux pour lui. Dès-lors ils espérèrent la conquête du monde. Mahomet prit la Mecque, vit ses persécuteurs à ses pieds, conquit en neuf ans, par la parole & par les armes, toute l'Arabie, pays aussi grand que la Perse, & que les Perses ni les Romains n'avoient pu soumettre.

Dans fes premiers fuccès, il avoit écrit au Roi de Perfe Cofroès II, à l'Empereur Héraclius, au Prince des Coptes, Gouverneur d'Egypte, au Roi des Abiflins, & à un Roi nommé Mandar, qui régnoit dans un Province près du golfe Perfique.

Il ofa leur propofer d'embraffer fa religion; & ce qui est étrange, c'est que de ces Princes il y en eut deux qui se firent Mahométans. Ce furent le Roi d'Abissinie & ce Mandar. Cosroès déchira la lettre de Mahomet avec indignation. Héraclius répondit par des présens. Le Prince des Coptes lui envoya une fille qui passoir pour un chef-d'œuvre de la nature, & qu'on appeloit la belle Marie.

Mahomet au bout de neuf ans fe croyant affez fort pour étendre fes conquêtes & fa religion chez les Grecs & chez les Perfes, commença par attaquer la Syrie, foumife alors à Héraclius, & lui prit quelques

villes. Cet Empereur entêté de difputes métaphyliques de religion, & qui avoit embrassé le parti des Monothélites, essuer en peu de temps deux propositions bien singulières; l'une de la part de Cosroès II qu'il avoit long-temps vaincu, & l'autre de la part de Mahomet. Cosroès vouloit qu'Héraclius embrassa la religion des Mages, & Mahomet, qu'il fe fît Musulman.

Le nouveau Prophète donnoit le choix à ceux qu'il vouloit subjuguer, d'embrasser la Secte, ou de payer un tribut. Ce tribut étoit régle par l'Alcoran à treize dragmes d'argent par an pour chaque chef de famille. Une taxe si modique est une preuve que les peuples qu'il soumit étoient très-pauvres. Le tribut a augmenté depuis. De tous les Législateurs qui ont'fondé des religions, il est le seul qui ait étendu la sienne par des conquêtes. D'autres peuples ont porté leur culte avec le fer & le feu chez des nations étrangères, mais nul Fondateur de Secte n'avoit été conquérant. Ce privilége unique est aux yeux des Musulmans l'argument le plus fort, que la Divinité prit soin elle même de seconder leur Prophète.

Enfin Mahomet, maître de l'Arabie, & redoutable à tous ses voifins, attaqué d'une maladie mortelle à Médine, à l'âge de soixantetrois ans & demi, voulut que ses derniers momens parussent ceux d'un héros & d'un juste : « Que ce-» lui à qui j'ai fait violence & injustice paroisse, s'écria-t-il, & » je suis prêt de lui faire tépara-» tion ». Un homme s'éleva qui lui redemanda quelque argent; Mahomet le lui st donner, & expira peu de temps après, regardé comme un grand homme par ceux mêmes qui favoient qu'il étoit un impolteur, & révéré comme un prophète par tout le refte.

Les Arabes contemporains écrivirent fa vie dans le plus grand détail. Tout y reffent la fimplicité barbare des temps qu'on nomme Héroiques. Son contrat de mariage avec fa première femme Cadifchée, eft exprimé en ces mots: « Artendu » que Cadifchée est amoureuse de » Mahomet, & Mahomet pareil-» lement amoureux d'elle ». On voit quels repas apprêtoient se femmes, & l'on apprend le nom de ses épées & de se chevaux.

MAHOMET, est àussi le nom de quatre Empereurs Turcs. Le premier, fils de Bajazet 1, succéda à son frère Moyse, qu'il fit mourir en 1413. ll se rendir recommandable par ses victoires, par sa justice & par sa fidélité à garder inviolablement sa parole. Il fit lever le siège de Bagdat au Prince de Caramanie, qui fut fait prisonnier. Ce Prince craignoit d'expier par le dernier supplice ses fréquentes révoltes, mais Mahomet le rassura en lui disant : « Je » suis ton vainqueur, tu es vaincu » & injuste; je veux que tu vives. » Ce seroit ternir ma gloire que de » punir un infâme comme toi. Ton » ame perfide t'a porté à violer la » foi que tu m'avois donnée; la » mienne m'inspire des sentimens » plus magnanimes & plus confor-» mes à la majesté de mon nom. » Mahomet rétablit la gloire de l'Empire Ottoman ébranlé par les ravages de Tamerlan & par les guerres civiles. Il remit le Pont & la Capadoce sous son obéissance, subjugua la Servie, avec une partie de l'Esclavonie & de la Macédoine, & rendit les Valaques tributaires: Il établit

établit le siège de son Empire à Andrinople, & mourut d'apoplexie en 1421.

MAHOMET II, Empereur des Turcs, furnommé le Grand, naquit à Andrinople en 1430, & succéda à son père Amurat II, en 1451. Il pensa aufli tôt à faire la guerre aux Grecs, & affiégea Constantinople. Dès les premiers jours du mois d'Avril 1453, la campagne fut couverte de foldats qui pressèrent la ville par terre, tandis qu'une flotte de trois cens galères & de deux cens petits vaisseaux la ferroiene par mer. Ces navires ne pouvoient entrer dans le port fermé par les plus fortes chaînes de fer, & défendu avec avanrage. Mahomet fait couvrir deux lieues de chemin, de planches de fapin enduites de suif & de graisse. Il fait titer à force de machines & de bras quatre-vingt galères & soixante dix alèges du détroit, qu'il fait couler sur ces planches. Tout ce grand travail s'exécute en peu de jours. Les affiégés furent aussi surpris qu'affligés de voir une flotte entiète descendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux fut construit à leur vue & fervit à l'établissement d'une batterie de canon. Les Grecs ne laifserent pas de se défendre avec courage, mais leur Empereur ayant été tué dans une attaque, il n'y eut plus de réfiftance dans la ville, & cette Métropole de la Chrétienté fut en un instant remplie de Turcs. Les soldats effrénés, pillent, violent, massacrent; mais Mahomet écoutant la voix de la nature, arrêta le carnage, rendit la liberté aux prisonniers, & fit faire les obseques de l'Empereur avec une pompe digne de son rang. Trois jours après il fit une entrée triom-] Tome XVI.

497

phante dans la ville, fit des latgesses aux vaincus, accorda le libre exercice de la religion à tout le monde, installa lui-même un Patriarche, & fit de Constantinople la capitale de son Empire. Cette ville fut sous fon règne la plus florillante du monde, mais après lui, la Grèce, cette patrie des Miltiades, des Léonidas, des Alexandres, des Sophocles & des Platons, devint le centre de la Barbarie. Mahomet possession de Constantinople, envoya fon armée victorieuse contre Scanderberg, Roi d'Albanie, qui la défit en plusieurs rencontres. Une autre armée sous ses ordres, pénétra julqu'au Danube, & vint mettre le siège devant Belgrade, mais le célèbre Hunniade l'obligea de le lever. La mort de ce grand homme ranima son courage. Il s'empara de Corinthe en 1458, rendit le Péloponèse tributaire & marcha de conquête en conquête. En 1467, il acheva d'éteindre l'Empire grec par la prise de Sinope & de Ttébisonde, & de la partie de la Cappadoce qui en dépendoit. Cette dernière ville étoit depuis l'an 1204 le siège d'un Empire fondé par les Comnenes. Le conquérant Turc se tourna ensuite vers la Grèce, saisit le Négrepont, & retourna sur la mer Noire s'emparer de Caffa, autrefois Théodofie. Les Vénitiens eurent le courage de défier les armes. Le Sultan irrité, fit le vœu impie d'exterminer tous les Chrétiens, & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le Doge de Venise époufe la mer Adriatique, il dit qu'il l'enverroit bientôt au fond de cette mer conformmer son mariage. Pour exécuter son dessein, il envoya en 1480 une grande flotte qui attaqua l'île de Rhodes. La vigou-Rrr

١

reuse réfistance des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, & la valeur de Pierre d'Aubusson, leur grand maître, obligea les Infideles à se retirer, après avoir perdu près de dix mille hommes, & une grande quantité de vaisseaux & de galères. Les Turcs se vengèrent de leur défaite sur la ville d'Otrante en Calabre, après dix-sept jours de siège. Toute l'Italie trembloit. Mahomet préparoit une nouvelle armée contre ce pays, tandis qu'il portoit ses armes contre les Sultans Mammelus. L'Europe & l'Afie étoient en alarme ; elle cesta bientôt. Une colique délivra le monde de l'Alexandre Mahométan en 1481, à 52 ans, après en avoir régné 31, pendant lesquels il avoit renversé deux Empires, conquis douze Royaumes, pris plus de 200 villes sur les Chrétiens. Si d'heureuses qualités, une ambition vafte, un courage mesuré, des succès brillans, font le grand Prince, & se une cruauté inhumaine, une perfidie adroite, le mépris constant de tounes les lois font le méchant homme, il faut avouer que Mahomer If a été l'un & l'autre. Il parkoit le Grec, l'Arabe, le Persan; il entendoit le Latin; il desfinoit; il favoit ce qu'on pouvoit favoir alors de Géographie & de Mathématique; avoit étudié. l'histoire des plus. grands hommes de l'antiquité. La Peinture étoit un art qui ne lui étoit pas inconnu. Il fit venir de Venise le Peintre Bellini, & le récompensa. par des bienfaits & par des carelles ; en un mot, Mahomet seroit comparable aux plus illustres heros, si ses débauches, son libertinage & ses cruattés n'avoient terni sa gloine. Il se mocquoit de toures les, religions, & n'appeloit le Fondateur.

de la sienne, qu'un Chef de bandits.

MAHOMET III, monta sur le trône après son père Amurat III, en 1595. Il commença son règne par faire étrangler dix neuf de ses fières, & noyer douze femmes de son père qu'on croydit enceintes. Ce harbare avoit du courage, il protégea la Transilvanie contre l'Empereur Ro- . dolphe II. Il vint en personne dans la Hongrie, afliégea Agria, qui se rendit à composition; mais la garnison fut massacrée en sortant de la ville. Mahomet, tout cruel qu'il étoit, fut indigné de cette perfidie, & fit trancher la sête à l'Aga des Janislaires qui l'avoit permise. L'Archiduc Maximilien, frère de l'Empereur Rodolphe, marcha contrehui, prit fon artillerie, lui tailla en pièces douze mille hommes, & aurois remporté une victoire complette; mais Mahomet averti par un Apostat Italien que les vainqueurs: s'amufoient au pillage, revint à la charge, & leur enleva la victoire le 26 Octobre 1596. Les années suivantes furent moins heureuses pour lui. Ses armées furent chassées de la haute Hongrie, de la Moldavie, de la Walachie & de la Transilvanie. Mahomet demanda la paix aux Princes Chrétiens, qui la lui refuscrent. Il se consola dans. fon Serrail, & s'y plongea dans les débauches, sans que les guerres. domestiques ni les étrangères pulfent l'en tirer. Son indolence fit murmurer les Janissaires. Rour les. appaifer, illivra fes plus chers amisà leur rage, & exila.fa mère, qu'on. croyoit être la cause de tous les. malheurs de l'État. Ce scélérat mourut de la peste en 1603;, à trente-neuf ans, après avoir fait étrangler l'aîné de ses fils &

17

noyer la Sultane qui en étoit la mère.

MAHOMET IV, ne en 1642, fut reconnu Empereur des Turcs en 1649, après la mort tragique d'Ibrahim son père, étranglé par les Janislaires. Les Turcs étoient en guerre avec les Vénitiens lorsqu'il monta fur le trône. Le commencement de son règne fut brillant. Le Grand Vilir Coprogli, battu d'abord à Raab pat Montecuculli, mit toute sa gloire & celle de l'Empire Ottoman à prendre l'île de Candie. Les troubles du Serrail, les irruptions des Turcs en Hongrie firent languir cette entreprise pendant quelques années, mais jamais elle ne fut interrompue. Coprogli afliégea enfin en 1667, avec beaucoup de vivacité, Candie défendue par Morofini, Capitaine général des troupes de mer de Venise, & par Montbrun, Officier François, Commandant des Troupes de terre. Les Afliégés secourus par Louis XIV, qui leur envoya six à sept mille hommes, sous le commandement des Ducs de Beaufort & de Navailles, soutinrent pendant près de deux années les efforts des Afliégeans; mais enfin il fallut se rendre. Le Duc de Beaufort périt dans une sortie. Coprogli entra par capitulation dans Candie réduite en cendres. Le Vainqueur acquit une gloire immortelle, mais il perdit deux cent mille hommes. Les Turcs dans ce siège, dit l'Auteur du Siècle de Louis XIV, se montrèrent supérieurs aux Chrétiens, même dans la connoissance de l'Art militaire. Les plus gros canons qu'on ait vus encore en Europe furent fondus dans leur camp. Ils firent pour la première fois des lignes parallèles dans les tranchées : usage que nous avons

appris d'eux, & qu'ils tenoient d'un Ingénieur Italien.

499

Le torrent de la puissance Ottomane ne se répandoit pas seulement en Candie, il pénétroit en Pologne. Mahomet IV marcha en personne en 1672 contre les Polonois, leur enleva l'Ukraine, la Podolie, la Volinie, la ville de Kaminieck, & ne leur donna la paix qu'en leur impolant un tribut annuel de vingt mille écus. Jean Sobieski ne voulut point ratifier un traité si honteux, & vengea sa Nation l'année suivante par la défaite entière de l'armée ennemie. Les Ottomans, battus à diverses reprises par ce grand homme, furent contraints de lui accorder une paix moins défavantageuse que la première, en 1676. Le Comte Tekeli ayant soulevé la Hongrie contre l'Empereur d'Allemagne quelques années après, le Sultan favorisa sa révolte. Il leva une armée de plus de 140 mille hommes de troupes réglées, dont il donna le commandement au Grand Visir Cara Mustafa. Ce Général vint mettre le siège devant Vienne, & il l'auroit emportée s'il l'eût pressée plus vivement. Jean Sobieski eut le temps d'accourir à son secours: il fondit sur le camp de Mustafa, défit ses troupes, l'obligea de tout abandonner & de se fauver avec les débris de son armée. Cette défaite coûta la vie au Grand Visir, étranglé par l'ordre de son Maître, & fut l'époque de la décadence des affaires des Turcs. Les Co-· faques, joints aux Polonois, défirent, peu de temps après, une de leurs armées de 40000 hommes. L'année 1684 commença par une ligue offensive & défensive contre les Ottomans, entre l'Empereur, le Roi de Pologne & les Vénitiens. Le Prince

Rrr ij

Charles de Lorraine, Général des Armées Impériales, les défit entièrement à Mohatz en 1687, tandis que Morolini, Général des Vénitiens, prenoit le Péloponèse, qui valoit mieux que Candie. Les Janislaires, qui attribuoient tant de malheurs à l'indolence du Sultan, le déposerent le 8 Novembre de la même année. Son frère, Soliman III, élevé sur le trône à sa place, fit enfermer cer infortuné Empereur dans la même prison d'où on venoit de le tirer pour lui donner le Sceptre. Mahomet accoutumé aux exercices violens de la chasse, étant réduit tout à coup à une inaction perpétuelle, tomba dans une langueur qui le conduisit au tombeau, en 1691.

MAHOMÉTAN, ANE; substantif. Celui, celle qui professe la religion de Mahomet. Les Mahométans.

Il s'emploie aussi adjectivement. La religion Mahométane.

- MAHOMÉTISME; substantif masculin. La religion de Mahomet. Voyez MAHOMET.
- MAHON; vieux mot. On a ainfi appelé en quelques endroits nos gros fous de cuivre.
- MAHONNE; substantif séminin & terme de Marine. Sotte de galéasse dont les Turcs se servent, & qui ne diffère des galéasses de Venise, qu'en ce qu'elle est plus perite & moins forte.
- MAHOT; substantif masculin. Arbre qui croît aux îles Antilles, dans les lieux marécageux. M. de Préfontaine dit que cet arbre est fort commun en Guyane; son bois, quoique mou, est un de ceux qu'on emploie à faire du seu par le frottement. Ses feuilles son rondes, larges comme le cul d'une assister, douces au

toucher : ses seurs sont semblables. à celles des mauves musquées : ses. feuilles & ses fleurs servent de nourriture ordinaire aux grands lézards : son écorce est fibreuse; étant coupées en aiguillettes, elle est propre à faire d'excellentes cordes, meilleures que celles d'écorce de bouleau. On s'en fert pour lier le tabac, & pour attacher les roleaux sur les toits des cabanes : les femmes. Caraïbes lèvent ces aiguillettes latges & longues, qu'elles posent sur leur front, & elles les entortillent des deux côtés de leur catoli ou hotte, pour les porter; les hommes s'en servent au lieu d'étoupes, pour calfater leurs pirogues. La fleur de cet arbrilleau est grosse, jaune, en cloche 8c découpée : il lui fuccède une gousse longue d'un pied, de quinze lignes de diamètre, cannelée, un peu veloutée, & qui laisse échapper en s'ouvrant un coton des plus fins, de couleur tannée, luifant, très-doux au toucher, mais aussi court que celui du fromager; il est impossible de le filer. Ce coton pourroit être transporté dans. les climats froids, pour en ouater les vêtemens : il refte dans le pays, où on ne l'emploie qu'aux mêmes usages que celui du framager.

Il y a une espèce de mahot fauvage appelé matérébé, & dont on ôte la peau : on en tire le jus, qu'on boit pour arrêter le flux de ventre :: cet arbre est toujours chargé de fruits, qui s'attachent aux cheveux. & aux habits. Le choucourou est encore une espèce de mahot sauvage, dont on presse les feuilles pour en tirer aussi le jus, qu'on distille dans la bouche des enfans pour les guérir des tranchées.

me le cul d'une affiette, douces au | MAHOUTS; substantif masculin plus-

Digitized by GOOGLE

- riel. On donne ce nom dans le commerce à certains draps de laine qui se fabriquent en France & en Angleterre, & que l'on envoie dans les Échelles du Levant.
- MAHOUZA; ville d'Asie, dans l'Iraque Arabique, près de Bagdat.
- MAHU; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, où elle a rang de huitième métropole, fans qu'il y ait néanmoins aucune autre ville dans fon département.
- MAHUTE; substantif féminin & terme de Fauconnerie. La partie des aîles des oifeaux de proie qui tient au corps.
- MAI; fubstantif masculin. Maïus. Le cinquième mois de l'année, & le troisième felon le calendrier de Romulus, qui le nomma Maïus, en confidération des Sénateurs & des Personnes distinguées de la ville, qu'on appeloit Majores. Ainsi le mois fuivant sur appelé Junius, en l'honneur des plus jeunes, in honorem juniorum. D'autres veulent que Mai ait pris son nom de Maïa, mère de Mercure : ce mois étoit sous la protection d'Apollon.

Le premier jour on solennisoit la mémoire de la dédicace d'un autel dreffé par les Sabins aux Dieux. Lares. Les Dames Romaines faifoient ce même jour un sacrifice à la bonne Déeffe dans la maison du Grand Pontife, où il n'étoit pas permis aux hommes de se trouver : on voiloit même tous les tableaux & les statues du sexe masculin. Le neuvième on célébroit la fête des Lémuries. Le 12 arrivoit celle de Mars, surnomme Ultor, le Vengeur, auquel Auguste dédia un temple. Le 13, jour des Ides, se faifoit la cérémonie des Argiens, où les Vestales jetoient trente figures de jonc dans le Tibre, par-dellus

le pont Sublicien. Le même jour étoit la fête des Marchands, qu'ils célébroient en l'honneur de Mercure. Le 21 arrivoient les Agonales. Le 24 étoit une autre cérémonie appelée *Regifugium*, la fuite des Rois, en mémoire de ce que Tarquin le Superbe avoit été chaffé de Rome, & la Monarchie abolie.

Le peuple Romain se faisoit un fcrupule de se marier dans le cours de Mai, à cause des Lémuries dont on a parlé; & cette ancienne superstition subsiste encore aujourd'hui dans quelques endroits.

Ce Mois étoit perfonnifié fous la figure d'un homme entre deux âges, vêtu d'une robe ample à grandes manches, & portant une corbeille de fleurs fur fa tête, avec le paon à fes pieds, fymbole du temps où tout fleurit dans la nature.

- MAI, fe dit auffi d'un arbre qu'on a coupé, & qu'on plante au premier jour de Mai devant la porte de quelqu'un pour lui faire honneur. Les Clercs plantent tous les ans un mai dans la cour du Palais.
- MAI, fe dit en termes de Marine, d'un forte de grillage de bois fur lequel on met égoûter le cordage lorfqu'il est récemment forti du goudron.
- MAIA; nom d'une Nymphe, fille d'Atlas & de Pleione. Elle fut aimée de Jupiter, & en eut Mercure. Jupiter lui fit aussi nourrir Arcas, qu'il avoit eu de la Nymphe Calisto & qui donna dans la suite son nom à l'Arcadie.
- MAÏADE, ou MAJESQUE; termeufité dans le Béarn pour exprimerle droit que quelqu'un a de vendrefeul fon vin pendant tout le moisde Mai, à l'exclution de toute aut-

perfonne. Ce droit a pris fa dénomination du mois de Mai, pendant lequel fe fait cette vente. Il est nommé dans les anciens titres maïade, majeneque & majesque: c'est la même chose que ce qu'on appelle ailleurs droit de bon vin.

Centule, Comte de Béarn, fe réferva le droit de vendre fes vins & fes pommades ou cidres, provenans de fes rentes ou devoirs pendant tout le mois. Ce droit est domanial, il appartient au Souverain dans les terres de fon domaine, & aux Seigneurs particuliers dans leurs villages; mais préfentement ce droit n'est presque plus usité, attendu que les Seigneurs en ont traité avec les Communautés, moyennant une petite redevance en argent que l'on appelle maïade.

- MAIDA; petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au pied de l'Apennin, & à huit milles de Nicastro.
- MAIDAN; fubitantif masculin & terme de Relation. Nom qu'on donne dans l'Orient aux places où se tiennent les marchés.
- MAIDSTONE; ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, à neuf lieues, fud-est, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.
- MAJE; adjectif. Voyez MAGE.
- MAIED; île d'Afie, dans l'Océan oriental, fur la côte de la Chine, à quatre journées de navigation de l'île de Soborma. Les Chinois y font un commerce confidérable.

MAJESQUE. Voyez MAÏADE.

MAJESTE; substantif téminin. Majestas. Grandeur auguste & souveraine. Il se dit proprement & par excellence, de Dieu. On ne fauroit trop s'humilier devant la majesté Divine. Il se dit aussi des Rois. La majesté des Rois inspire plus de respeti que d'amour. La majesté Royale.

- MAJESTÉ, se dit encore des Empires, des Lois, des Compagnies, & des Alsemblées augustes qui sont revêtues du caractère de l'autorité publique. La majesté de l'Empire Romain. La majesté des Loix. La majesté de la Cour des Pairs.
- MAJESTÉ, est aussi un titre particulier qu'on donne aux Empereurs, aux Rois & à leurs Épouses. On dit en parlant à eux, Votre Majesté. Et en parlant d'eux, on dit Leurs Majestés. Le Roi en sut averti, & Sa Majesté ordonna que

On appelle l'Empereur, Sa Majesté Impériale; & quand on lui parle, Sacrée Majesté.

• On appelle aussi l'Impératrice de Russie, Sa Majesté Impériale.

On appelle le Roi de France, Sa Majesté Très-Chrétienne; celui d'Elpagne, Sa Majesté Catholique; celui de Portugal, Sa Majesté Très-Fidelle; & la Reine de Hongrie, Sa Majesté Apostolique. On dit aussi, Sa Majesté Britannique , Sa Majesté Prussienne, Sa Majesté Suédoise, Sa Majesté Polonoise, Sa Majesté Danoise, Sa Majesté Sarde, Sa Majesté Sicilienne; pour dire, le Roi d'Angleterre, le Roi de Prusse, le Roi de Suède, le Roi de Pologne, le Roi de Dannemarck, le Roi de Sardaigne, le Roi des Deux-Siciles.

Louis XI fut le premier Roi de France qui prit le titre de Majesté, que l'Empereur seul portoit, & que la Chancellerie Allemande n'avoit jamais donné à aucun Roi avant ces derniers temps. Dans le douzième siècle, les Rois de Hongrie & de Pologne étoient qualifiés d'Excelkence; dans le quinzième siècle, les

Rois d'Arragon, de Castille & de Portugal avoient encore les titres d'Altesse. On disoit à celui d'Angleterre Votre Grâce; on auroit pu dire à Louis XI Votre Despotisme. Le titre de Majesté s'établir fort lentement; il y a plusieurs lettres du Sire de Bourdeille, dans lesquelles on appelle Henri III Votre Altesse; & quand les États accordèrent à Catherine de Médicis l'administration du Royaume, ils ne l'honorèrent point du titre de Majesté.

MAJ

MAJESTÉ, se dir aussi dans le discours oratoire, de tout ce qui a quelque chose de grand, d'auguste. La majesté du Louvre. On admire la majesté de cette Eglise. L'éloquence le cède à la poésie pour la majesté de l'expression. Des vers sublimes & pleins de majesté.

La première syllabe est brève, la feconde moyenne, & la troisième brève au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

- MAJÉSTUEUSEMENT ; adverbe. Cum majestate. Avec majesté, avec dignité, avec grandeur. Ce Président prononce majestueusement un arrêt.
- MAJESTUEUX, EUSE; adjectif. Augustus. Auguste, qui a de la majesté, de la dignité, de l'éclat, de la grandeur. Un regard majestueux. Une voix majestueuse. Un poëme majestueux. Un style majestueux.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, la quatrième longue, & la cinquième du séminin très brève.

- MAIEUR ; substantif masculin. Titre qui dans quelques villes répond à celui de Maire. Voyez MAIRE,
- MAJEUR, EURE; adjectif. Major. Qui a atteint l'âge porté par les lois t du pays pour uler & jouir de fes.

٠.

droits, & pour pouvoir contracter valablement. Voyez MAJORITÉ.

MAJ

On appelle majeur coutumier, celui qui a atteint la majorité coutumière, ce qui n'empêche pas qu'il ne foit encore mineur de droir. Et l'on appelle majeur féodal, celui qui a atteint l'âge auquel les coutumes permettent de porter la foi pour les fiefs.

MAJEURS, s'est dit autrefois fubstantivement, pour signifier les ancêtres ou les prédécesseurs. Cette coutume étoit établie chez nos majeurs.

Des fept Ordres Eccléliastiques, il y en a trois qu'on appelle majeurs, qui font la Prêtrise, le Diaconar & le Sous-Diaconat. On dit aussi absolument, les majeurs.

On appelle force majeure, une force à laquelle on ne peut réfifter. Et causes majeures, certaines causes d'une grande importance concernant la Religion & l'Étar.

MAJEUR, se dit aussi en termes de Musique. Un intervalle susceptible de variation est appelé majeur, quand il est aussi grand qu'il peut l'être fans. devenir faux.

Les intervalles appelés parfaits, rels que l'ocave, la quinte & la quarte, ne varient point & ne font que juftes; fi-tôt qu'on les altère, ils font faux. Les autres intervalles. peuvent, fans changer de nom, & fans celler d'être juftes, varier d'une certaine différence : quand cette différence peut être ôtée, ils font majeurs; mineurs, quand elle peut être ajoutée.

Ces intervalles variables sont au nombre de cinq: savoir, le femiton, le ton, la rierce, la sixre, & la septième. A l'égard du ron & du femi-ton, leur différence du majeus au mineur ne sauroit s'exprimer em

notes, mais en nombres feulement. Le femi-ton majeur est l'intervalle d'une feconde mineure, comme de ft à ut, ou de mi à fa, & son rapport est de 15 à 16. Le ton majeur est la différence de la quarte à la quinte, & son rapport est de 8 à 9.

Les trois autres intervalles, favoir, la tierce, la fixte & la feptième, diffèrent toujours d'un femiton du majeur au mineur, & ces différences peuvent fe noter. Ainfi la tierce mineure a un ton & demi, & la tierce majeure deux tons.

Il y a quelques autres plus petits intervalles, comme le dièse & le comma, qu'on distingue en moindres, mineurs, moyens, majeurs & maximes; mais comme ces intervalles ne peuvent s'exprimer qu'en nombres, ces distinctions sont inutiles dans la pratique.

MAJEUR, se dit aussi du mode, lorsque la tierce de la tonique est majeure, & alors souvent le mot mode ne fait que se souvent le mot mode luder en majeur, passer du majeur ou mineur, &c.

La première syllabe est brève, la feconde longue, & la troisième du féminin très brève.

MAJEURE; substantif féminin. Premiète proposition d'un syllogisme. Accorder la majeure. Nier la majeure. Prouver la majeure.

On appelle *majeure ordinaire*, un des actes que l'on foutient en théologie pendant la licence, & qui dure depuis huit heures du matin jusqu'à fix du foir.

- MAIGNANNE; (la) bourg de France, en Anjou, environ à trois lieues, nord-ouelt, d'Angers.
- MAIGNE; bourg de France, dans le Maine, environ à cinq lieues, fud. oueft, du Mans.

MAIGNE; vieux mot qui signifioir autrefois puîné, cadet.

MAIGNIER; vieux mot qui fignifioit autrefois domestique.

MAIGRE; adjectif des deux genres. Macer. Qui manque de graisse, ou qui en a très-peu, qui est sec & décharné. Cette femme est devenue bien maigre. Cette volaille est encore maigre.

Par plaisanterie, on appelle une personne qui est maigre, maigre échine.

On dit proverbialement, qu'un homme va de ried comme un chat maigre; pour dire, qu'il marche fort vîte.

On appelle jours maigres, les jours auxquels l'Église défend de manger de la viande. Les vendredis & les samedis sont des jours maigres.

On dit, une soupe maigre, un repas maigre; pour dire, une soupe, un repas de jour maigre.

- MAIGRE, se dit auffi d'un terroir aride qui rapporte peu. Ces terres sont fort maigres.
- MAIGRE, fe dit en termes d'Architecture, des pierres dont les angles font plus aigus qu'ils ne doivent ĉtre, de forte qu'elles n'occupent pas entièrement la place à laquelle elles étoient destinées.

MAIGRE, se dit en termes d'Écriture, d'un caractère dont les traits frappés avec timidité, ou trop légèrement, ou trop obliquement, préfentent des pleins foibles & délicats, des liaisons & des déliés de plusieurs pièces.

On dit figurément & familièrement, un maigre sujet; pour dire, un sujet bien léger. Elle a épousé un maigre sujet.

On dit aussi figurément, un maigre



gre divertissement ; pout dite, un divertissement peu agréable.

On dit, maigre chère; pour dire, mauvaise chère. Il fait bien maigre chère.

On dit aussi, maigre Feception; pour dire, mauvaise, froide réception.

On dit figurément, qu'un flyle est maigre & décharné; pour dire, qu'il n'a point d'agrément ni d'ornement.

MAIGRE, fe dit adverbialement en cette phrase, de Maréchallerie, étamper maigre, qui signifie percer les trous ou étampures du ser d'un cheval, près du bord extérieur: comme on dit, étamper gras; pour dire, pratiquer les étampures près du bord intérieur. On dit aussi dans le même sens, étamper plus maigre m dehors qu'en dedans.

MAIGRE, se dit substantivement, de la partie de la chair où il n'y a aucune graisse. Il préfère le maigre d'un jambon au gras.

On dit, faire maigre, manger maigre; pour dire, s'abstenir de manger de la chair. Et traiter en maigre; pour dire, faire fervir du poisson sancune viande. Les. Moines de cette Abbaye servent leurs Hôtes en gras & en maigre.

La première fyllabe est longue, & la seconde très brève.

- MAIGRE; substantif masculin. Sorte de poisson qu'on appelle autrement O nbre. Voyez ce mot.
- MAIGRELET, ETTE; adjectif du ftyle familier. Diminutif de maigre. Il fe dit feulement des enfans & des jeunes perfonnes. Tous ses enfans sont maigrelets. Il a une jeune. femme maigrelette, mais assez jolie.
- MAIGREMENT; adverbe peu usité au propre, & qui s'emploie figurément dans le style familier, pour Tome XVI.

ignifier, petitement. C'est une maifon où l'on vit bien maigrement.

- MAIGRESSE; vieux mot qui lignifioit autrefois maigreur.
- MAIGRET, ETTE; adjectif du style familier. Diminutif. Qui signifie un peu maigre. Il est encore un peu maigret.
- MAIGREUR; substantif féminin. Macies. L'état du corps des hommes & des animaux maigres. La maigreur est opposée à l'embonpoint.; elle confiste dans le défaut de graisse & dans l'affaissement des parties charnues. Elle se remarque à l'extérieur par la faillie de toutes les éminences des parties offeuses: ce n'est ni un symptôme de santé, ni un figne de maladie. La vieillesse amène nécessairement la maigreur. On ne fait aucun excès sans perdre de l'embonpoint; c'est une suite de la maladie & de la longue diète.
- MAIGRI, IE; participe passif, Voyez MAIGRIR.
- MAIGRIR; verbe neutre de la ser conde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIB. Macescere, Devenir maigre. Elle maigrit de plus en plus.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire ÊTRE. Il est maigri,

MAIL; fubstantif masculin. Espèce de petite masse de bois garnie de fer par les deux bouts, qui a un long manche un peu pliant, dont on se sert pour jouer en poussant une boule de bois. Il faut que le poids & la hauteur du mail soiene proportionnés à la force & à la grandeur du joueur.

Il fignifie aussi le jeu auquel on pousse une boule avec ce mail. Le jeu de mail est de tous les jeux d'exercice le plus agréable, le moing Sff fanté.

MAIL, se dit encore du lieu, de l'allée où l'on joue, où l'on pousse la boule. Il y a un beau mail dans cette ville.

On appelle boule de mail, la boule avec laquelle on joue au mail.

Ce monofyllabe est moyen au fingulier & long au pluriel.

Le l se prononce mouillé.

MAILLAC; bourg de France, dans la Marche, élection du Blanc.

- MAILLE; substantif féminin. Macula. Espèce de petit anneau, dont plusieurs ensemble font un tissu. Les mailles d'un filet. Les mailles de ce filet sont en losange. Des mailles carrées,
- MAILLE, se dit aussi des tissus qui se font à l'aiguille & au métier, comme ceux des bas d'estame, des bas de foie. Rompre une maille. Il y a des mailles fermées, des mailles mêlées, des mailles tombées, &c.
- MAILLES, se dit encore de ces petits annelets de fer dont on faisoit autrefois des armures. Une chemise de mailles. Une cotte de mailles.

On dit proverbialement & figurément, que maille à maille se fait le haubergeon; pour dire, qu'en travaillant peu à peu à une chose, entin elle se trouve achevée.

- MAILLE, se dit en termes de Marine, d'un même cordage ou ligne, qui fait plusieurs boucles au haut d'une bonnette, & qui sert à la joindre à la voile.
- MAILLE, se dit aussi de la distance qu'il y a entre les membres d'un vaisleau.
- MAILLE, se dit en termes de Chaffe, des taches, des marques qui se tont fur les plumes du perdreau loriqu'il devient fort.

génant, & le meilleur pour la MAILLE, fignifie aussi certaine tache ronde qui vient fur la prunelle de l'œil & qui offusque la vue. Il a une maille à l'ail.

> MAILLE fignifie encore une espèce de petite monnoie de billon, qui avoit cours autrefois en France. Maille ou obole, dit M. le Blanc, ne sont qu'une même chose, & ne valent que la moitié du denier. C'est pourquoi il y avoit des mailles parifis & des mailles tournois. On trouve plusieurs monnoies d'argent de la seconde Race, qui pèsent justement la moitié du denier de ce temps-là, & qui par conséquent ne peuvent être que l'obole. Dans une Ordonnance de Louis VIII pour le payement des Ouvriers de la Monnoie, il est fait mention d'oboles. On continua sous les Règnes suivans de fabriquer de cette monnelle, La maille ou l'obole n'étoit pas, comme on le croit, la plus petite de nos monnoies; il y avoit encore une espèce qui ne valoit que demimaille, & par conséquent la quatrième partie du denier.

MAILLE, s'emploie aussi pour exprimer une chose de très-petite valeur. Il n'avoit ni denier ni maille. Cela ne vaut pas une maille. Il n'en diminuera pas une maille.

On dit figurément & familièrement, que deux personnes ont toujours maille à partir ensemble; pour dire, qu'elles ont toujours quelque différent.

On dit d'une chose qu'on a pris soin d'améliorer, qu'elle vaut mieux écu, qu'elle ne valoit maille.

MAILLE, se dit en termes d'Orfevres, d'un petit poids qui est la quatrième partie d'une once.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.



Les *ll* se prononcent mouillés. MAILLÉ, ÉE; participe passif. Voyez MAILLER.

On appelle fer maillé, un treillis de fer qui se met à une senêtre. Les jours de servitude doivent être à fer maillé & verre dormant.

- MAILLEBOIS; bourg & marquifat de France, dans le Perche, à quatre lieues, fud-est, de Verneuil. Il y a une Collégiale.
- MAIL-ELOU; fubstantif masculin. Grand arbre du Malabar. Il est toujours vert, & produit des fleurs & des fruits deux fois l'année. On fait de ses feuilles bouillies dans une infusion de riz expulser l'articles de se à faciliter les vidanges.
- MAILLER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. Armer de mailles. Il ne fe dit guère en ce fens, qu'en parlant des chiens qu'on mène à la chasse du fanglier. Il fait mailler ses chiens pour chasser le fanglier.

Il fe dit aussi des perdreaux auxquels les mailles viennent. Les perdreaux commencent à se mailles. En ce sens il est pronominal réfléchi.

On dit, mailler une toile de baptiste; pour dire, la battre sur un marbre afin d'en abattre le grain & lui donner un œil plus fin.

MAILLER, est aussi verbe neutre, & fe dit en termes de Jardinage, en parlant du nœud où fe forme le fruit dans les melons, les concombres & le raisin. On dit par exemple, que le raisin blanc maille bien plutôt que le noir.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. Voyez VERBE.

MAILLET; substantif masculin. Efpèce de marteau à deux têtes, & qui est ordinairement de bois. Un gros maillet. Un maillet de Menuifier.

On prononce *maliet*.

- MAILLEZAIS; ville de France, en Poitou, dans une espèce d'île formée par les rivières de Sèvre & d'Autize, à trois lieues, ouest-nord ouest, de Niort. Il y avoit autrefois un siége Épiscopal, qui fut transféré à la Rochelle en 1648.
- MAILLOC; bourg de France, en Languedoc, à deux lieues, nordouelt, d'Alby.
- MAILLOCHE ; fubstantif féminin. Gros nuillet de bois. Un coup de mailloche.
- MAILLON; fubitantif masculin. Terme de Gaziers, par lequel on défigne un petit anneau d'émail qui dans le métier de ces Ouvriers, fert à attacher cles lissettes aux plombs.
- MAILLON, se dit aussi en termes de Chaînetiers, de chaque petite portion du tissu qui forme une chaîne flexible sur toute sa longueur. C'est par l'assemblage des maillons que se forme la chaîne.
- MAILLOT; substantif masculin. Les couches, les langes & les bandes dont on enveloppe un enfant en nourrice. Voyez EMMAILLOTER.
- MAILLOTIN; vieux mot qui s'est dit autrefois d'une espèce de mailloche ou masse de fer dont on enfonçoit les casques & cuirasses.

On a auffi appelé Maillotins, certains factieux qui, fous le règne de Charles VI, voulurent alfommer les Commis des Douanes avec des mailloches pareilles à celles dont on vient de parler.

MAILLURE; substantif féminin & terme de Fauconnerie. Il se dit des taches on mouchetures qui forment S f f ij



des efpèces de mailles sur les plumes d'un oiseau de proie.

MAILLY; bourg de France, en Picardie, à sept lieues, nord-est, d'Amiens.

Il y a un autre bourg de même nom en Champagne, à deux lieues, fud fud-est, de Reims.

- MAILLY-LE-CHÂTEAU; petite ville de France, en Bourgogne, fur l'Yonne, à trois lieues, nord-nordouest, de Vézelay.
- MAIMON; substantif masculin. Sorte de Singe qui ressemble aux Babouins par fon gros & large muleau, par sa queue course & arquée; mais il en diffère & s'approche des Guenons par sa taille, qui est fort audessours, & par la douceur de son naturel. M. Edward a donné la figure & la defcription de cet Animal, sous la dénomination de Singe à queue de Cochon : ce caractère particulier suffit pour le faire reconnoître, car il est le seul de tous les Babouins & Guenons qui ait la queue nue, menue, & tournée comme celle du Cochon. Il est à peu près de la grandeur du Magot, & ressemble si fort au Macaque, qu'on pourroit le prendre pour une variété de cette espèce, si sa queue n'étoit pas tout à fait différente; il a la face nue & basanée, les yeux châtains, les paupières noires, le nez plat, les lèvres minces avec quelques poils roides, mais trop courts pour faire une moustache apparente. Il nippas, comme les Singes & les Babouins, les bourses à l'extérieur & la verge faillante, le tout est caché sous la peau; aussi le Maimon, quoique très-vif & plein de feu, n'a rien de la pétulance impudente des Babouins : il est doux, traitable, &

même caressant : on le trouve à Sumatra, & vraisemblablement dans les autres provinces de l'Inde méridionale; aussi souffire-t-il avec peine le froid de notre climat.

MAIN; substantif féminin. Manus. Partie du corps humain qui est à l'extrémité du bras, & qui sert à toucher, à prendre, & à plusieurs autres usages. On distingue dans la main le dos, la paume, & les doigts. Le dos est le dessus formé par les os du métacarpe revêtus des tégumens; la paume ou le creux est le dedans; il est convexe & revêtu d'une peau ferrén, & communément renforcée de cal. La mainest composée de beaucoup d'os, dentre multiplicité la étoit nécessaire pour la facilité des différens mouvemens que nous voulons exécuter. Si chaque doigt n'étoit fait que d'un seul os au lieu de trois, nous ne pourrions les fléchir ni les mouvoir pour faire & prendre ce que nous voulons. Il y a julqu'à vingt-sept os dans chaque main.

Anaxagore foutenoit que l'homme est redevable à l'usage de ses mains, de la fagesse, des connoilfances & de la supériorité qu'il a fur les autres animaux. Galien exprime la même pensée d'une manière différente : suivant lui, l'homme n'est point la créature la plus rationnable, parcequ'il a des mains, mais celles-ci ne lui ont été données qu'à cause qu'il est le plus raisonnable de tous les animaux; car ce ne sont point les mains de qui nous tenons les arts, mais de la raison, dont les mains ne sont que l'organe.

Chez les Égyptiens, la main est le symbole de la force; chez les Romains, c'est le symbole de la foi, & elle lui sur confacrée par Numa, avec beaucoup de folennité.

Le grand nombre des mains chargées quelquefois de fymboles de diverses Divinités qui se trouvent parmi les anciens monumens, défignent des accomplissemens de vœux. Elles étoient appendues dans les temples des Dieux à qui elles étoient vouées, en reconnoissance de quelque faveur fignalée reçue, ou de quelque guérison miraculeuse.

On dit, mettre l'épée à la main; pour dire, tirer l'épée hors du fourreau. Et mettre la main à l'épée; pour dire, mettre la main fur la garde de fon épée.

On dit, *lever la main;* pour dire, lever la main vers le ciel pour jurer & affirmer.

On dit, donner de la main à la main; pour dire, donner manuellement. Il lui donna ses meubles de la main à la main.

On dit, mettre la main au chapeau; pour dire, se mettre en devoir de saluer.

MAIN, se dit aussi de l'écriture. Dans ce sens, on dit de quelqu'un, qu'il a une belle main; pour dire, qu'il a une belle écriture. Et reconnoître la main de quelqu'un; pour dire, reconnoître son écriture.

On dit aussi, donnez moi un petit mot de votre main; pour dire, donnez-moi un reçu, une lettre, & c.

On dit, de la main de quelqu'un; pour dire, de sa part. Il ne loue que ce qui vient de votre main.

On appelle *lettres de la main*, les lettres cenfées écrites tout entières de la main du Roi, & qui ne font fignées que de fa main.

On dit figurément, avoir la main rompue à l'écriture, à un instrument de musique, &c. pour dire, avoir · 509

la main faite & dressée à écrire, à jouer d'un instrument, &c.

On dit aussi en parlant des instrumens de musique, qu'un homme n'a pas de main; pour dire, qu'il n'a pas la main propre pour exécuter, pour bien jouer.

On dit dans le même fens, qu'un Joueur de luth, qu'un Chirurgien a la main legère, a la main pefante. On dit auffi, qu'un homme a la main fure, quand elle ne branle point, qu'elle est ferme. Et l'on dit, affurer la main à quelqu'un; pour dire, la lui rendre fure & hardie, foit à écrire, foit à jouer du luth ou autre chose femblable.

On dit aussi de quelqu'un, qu'il a la main bonne; pour dire, qu'il est adroit dans les choses qui dépendent de la main. Elle a la main bonne pour écrire. Ce Musicien a la main bonne pour jouer du violon.

On dit figurément, faire tomber les armes des mains de quelqu'un; pour dire, calmer la colère de quelqu'un.

On dit auffi figurément de plufieurs perfonnes, qu'elles fe tiennent toutes par la main, qu'elles fe donnent la main l'une à l'autre; pour dire, qu'elles font liées d'intérêt, qu'elles fe donnent mutuellement affistance.

On dit encore figurément, donner la main, prêter la main à quelqu'un; pour dire, l'aider en quelque affaire, le favoriser. Et donner les mains à quelque chose; pour dire, y consentir, y condescendre.

On dit aussi, donner la main d quelqu'un; pour dire, lui donner la main droite & le lieu d'honneur en marchant ou en prenant place dans une chambre.

On dit encore en poësie, donner la main; pour dire, épouser.

On dit figurément, qu'une chofe eft dans les mains entre les mains de quelqu'un; pour dire, qu'elle eft en fon pouvoir & en fa difpolition. Et qu'une chofe eft en bonne main; pour dire, qu'une perfonne puiffante, ou intelligente, ou capable en a pris foin. Et avoir quelqu'un en main pour une affaire; pour dire, être fûr de quelqu'un qu'on trouvera prêt à exécuter ce qu'on voudra.

On dit figurément, baifer les mains à quelqu'un; pour dire, lui faire fes complimens.

On le dit auffi ironiquement; pour dire, qu'on le remercie, & qu'on ne veut pas entendre à ce qu'il demande, à ce qu'il propose. Pour cela je vous baise les mains, je n'y consentirai pas.

On dit proverbialement de deux frères ou de deux sœurs qui sont de différente humeur, tous les doigts de la main ne se ressentent pas.

On dit proverbialement, *tendre* la main; pour dire, demander l'aumône.

On dit aussi figurément, tendre la main à quelqu'un; pour dire, lui offrir du secours. Dieu tend la main au pécheur.

On dit proverbialement & populairement à une personne qui s'attend d'avoir quelque chose qu'on ne veut pas lui donner, fermez la main & dites que vous ne tenez rien.

On dit proverbialement & figurément, pour témoigner qu'on n'a point de part à une affaire qui a passé contre notre volonté, & dont les suites sont à craindre, qu'on s'en lave les mains. Ce jugement s'est rendu contre mon opinion, je m'en lave les mains.

On dit aussi en parlant d'une af-

faire injuste ou odieuse, que l'on en a les mains nettes, que l'on s'en lave les mains; pour dire, qu'on n'y a point de part.

On dit encore proverbialement & figurément d'un Juge, qu'il a les mains nettes; pour dire, qu'il ne fe laisse point corrompre par argent ou par présens.

On dit aussi d'un Comptable ou de toute autre personne qui a quelque maniement d'argent, qu'il a les mains nettes; pour dire, qu'il ne fait point de profits illicites.

On dit proverbialement en parlant de quelque chose de fait, qu'on en mettroit la main au feu; pour dire, qu'elle est très-certaine, qu'on en est très-assuré.

On dit proverbialement, faire crédit de la main à la bourse; pour dire, ne point faire de crédit, & ne vendre qu'argent comptant.

On dit provesbialement & figutément, que les mains demangent à quelqu'un; pour dire qu'il a grande envie de se battre ou d'écrire contre quelqu'un. Depuis qu'il fait ce propos, les mains lui demangent.

On dit, en venir aux mains; pour dire, commencer à se battre. Et être aux mains, en être aux mains; pour dire, se battre.

On appelle combat de main, combat de main à main, le combat qui se fait de près entre deux ou plusieurs personnes.

On dit de quelqu'un, qn'il a les armes bien à la main, qu'il a les armes belles à la main; pour dire, qu'il a bonne grâce à faire des armes, à fe battre l'épée à la main.

On dit aussi, qu'on lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main; pour dire, qu'on a commencé à lui apprendre à faire des armes, à jouer du violon,



 On dit proverbialement & figutément de quelqu'un qui dépense beaucoup, que l'argent ne lui arrête pas dans les mains, qu'il lui fond dans les mains.

On dit familièrement d'un valet qui laisse tout ce qu'il tient, qu'il a les mains de beurre.

On dit proverbialement, figurément & populairement d'un homme qui est sujet à dérober, qu'il a la main croshue; que quand il va en quelqu'endroit, il lui faut plutôt regarder aux mains qu'aux pieds; qu'il est dangereux de la main; qu'il n'est pas sür de la main; que quand il va quelque part, il n'oublie jamais ses mains; qu'il n'a pas toujours ses mains dans ses poches.

On dit d'un cheval, qu'il bat à la main; pour dire, qu'il fecoue la tête & lève le nez. Qu'il tire à la main; pour dire, qu'il rélifte aux efforts du cavalier. Qu'il force la main; pour dire, qu'il s'emporte malgré le cavalier.

On dit aussi d'un cheval dressé, & qui obéit avec grâce à la main du cavalier, qu'*il est bien dans la* main.

On dit, lâcher, rendre la main à un cheval; pour dire, lui donner, lui lâcher la bride.

On appelle main de la bride, la main gauche du cavalier. Et l'on dit, que le cavalier tient la main haute, lorsque tenant la bride, il tient sa main fort élevée au-dessus du pommeau. Et qu'il tient la main basse, lorsque la main de la bride est fort près du pommeau.

On dit, avoir ela main légère; pour dire, conduire la main de la bride de façon qu'on entretienne la fenfibilité de la bouche de fon cheval. Et n'avoir point de main; pour dire, ne favoir pas conduire la main

¢

de la bride, & échauffer la bouche du cheval, ou en ôter la fenfibilité.

On appelle presteffe de main, l'action vive & prompte de la main du cavalier, quand il s'agit de se fervir de la bride.

On dit, changer de main; pour dire, porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche.

On appelle *cheval de main*, un cheval de maître, mené par un valet fur un autre cheval.

On dit, qu'un cheval est bien fait de la main en avant; pour dire, qu'il a la tête & l'encolure belle.

On dit auffi, qu'un cheval pèfe à la main; pour dire, qu'il a la tête pefante, ou qu'il s'appuie fur le mors & lasse la main du cavalier. Et qu'il part de la main; pour dire, qu'il part légèrement & qu'il prend bien le galop.

On dit auffi figurément de quelqu'un, qu'il part de la main; pour dire, qu'il exécute d'abord ce qu'on lui propose. Et qu'il pèse à la main; pour dire, qu'il est à charge, qu'il incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

On dit figurément, aller bridg en. main dans une affaire ; pour dire, y procéder avec beaucoup de retenue & de circonspection.

On dit, mettre la main sur quelque chose; pour dire, s'en saistr. Il mit la main sur la bourse du défunt.

On dit aussi, mettre la main sur quelqu'un; pour dire, le battre. Et mettre la main sur le collet à quelqu'un; pour dire, l'arrêter pour le mettre en prison. Les Huissiers lui mirent la main sur le collet.

On dit aussi, user de main mise; pour dire, battre. Il n'est pas permis d'user de main mise.

MAIN-MISE, se dit aussi en termes de Palais, de toute saisie, & particulièrement de la saisse féodale.

On dit, sans main mettre; pour dire, sans travailler & sans faire de frais. C'est un bon revenu que les bois, cela vient sans main mettre.

On dit figurément & en termes de procédure, fermer la main à quelqu'un; pour dire, l'empêcher de recevoir ou de payer. Il ne peut plus recevoir ni payer, il a les mains fermées, les mains liées. Il ferma la main au receveur.

On dit en ce sens, faisir entre les mains de quelqu'un; pour dire, s'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre les mains de quelqu'un. Il a saisi entre les mains du fermier.

On dit aussi des fiefs qui relèvent du Roi ou d'un seigneur suzerain, lorsqu'ils ont été sais faute d'aveu, qu'ils sont dans la main du Roi, du feigneur.

On dit, qu'un vassal ne doit que la bouche & les mains à son seignéur, lorsqu'il ne lui doit que la fai & hommage sans aucune redevance.

On appelle main-affife ou mainmise, une des trois voies ulitées dans certaines coutumes, comme celles d'Amiens, d'Artois, &c. qu'on nomme coutumes de nantissement, pour acquérir droit réel d'hypothèque sur un héritage. Pour cet effet on fait une espèce de tradition feinte de l'héritage par dessaisse, ou par main-assis , ou par mise de fait.

Pour acquérir droit réel par mainassi , le créancier auquel le débiteur a accordé le pouvoir d'user de cette voie, c'eft-1-dire, de faire asse de justice fur l'héritage pour sureté de sa créance, obtient une commission du Juge

immédiat; ou si les héritages sont situés sous différentes justices immédiates, il obtient une commission du Juge supérieur; en vertu de cette commission l'huission ou fergent qui exploite déclare par son procès verbal qu'il asseoit la main de justice sur l'héritage ; & en cas de contestation, il assigne le débiteur & le seigneur de l'héritage pour consentir ou débattre la mainastifis, & voir ordonner qu'elle tiendra, sur quoi le créancier obtient sentence qui prononce la main-a/fife, s'il y échet.

On ne peut procéder par mainassi qu'en vertu de lettres authentiques, & néanmoins il faut une commission pour assigner ceux qui s'opposent à la main-assis.

On appelle en droir main brève ou abrégée, une fictionpar laquelle, pour éviter un circuit inutile, on fait une compensation de la tradition qui devoit être faite de part & d'autre de quelque chose, comme dans la vente d'une chose que l'on tenoit déjà à titre de prêt.

On fait de même par main brève un payement, lorsque le débiteur, au lieu de le faire directement à son créancier, le fait au créancier de son créancier,

Et l'on appelle main tongue, une tradition feinte qui se fait en dons nant la faculté d'appréhender une chose que l'on montre à quelqu'un : on use de certe fiction dans la tradition des biens immeubles & dans celles des choses mobiliaires d'un poids confidérable, & que l'on ne peut mettre dans la main.

Dans quelques cancons des Pays-Bas, & furtout en Cambrelis, on appelle main ferme, un bien immeu. ble qui n'est pas fief.

Ce terme signifie aussi dans les Pays-Bas 2

Pays-Bas, ce que nous nommons en France, frans-aleu roturier.

Un bien qui n'est ni fief ni francaleu dans ce pays, y est appelé héritage cottier.

MAIN FORTE, se dit du secours que l'on prête à la Justice, afin que la force lui demeure & que ses ordres soient exécutés.

Quand les Huiffiers & Sergens chargés de mettre quelque jugement à exécution, éprouvent de la réliftance, ils prennent main forte, foit des records armés, foit quelque détachement de la garde établie pour empêcher le défordre.

La Maréchaussée est obligée de prêter main forte pour l'exécution des jugemens, tant des Juges ordinaires que de ceux d'attribution & de privilége.

Les Juges d'Église ne peuvent pas employer *main forte* pour l'exécution de leurs jugemens, ils ne peuvent qu'implorer l'aide du bras stéculier.

MAIN FORTE, se dit aussi des personnes qui possedent quelque chose.

MAIN DE JUSTICE, se dit de l'autorité de la Justice, & de la puissance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne, en contraignant les personnes & procédant sur leurs biens. Cette puissance qui émane du Prince, de même que le pouvoir de juger, est représentée par une main d'ivoire qui est au-dessus d'une verge. On représente ordinairement les Princes fouverains & la justice personnifiée sous la figure d'une femme tenant un sceptre d'une main & de l'autre la main de Justice, laquelle est une marque de puiffance comme le sceptre, la couronne & l'épée.

Les Huiffiers & Sergens qui font les Ministres de la Justice & char-Tome XVI. gés d'exécuter fes ordres, font pour cet effet dépositaires d'une partie de fon autorité qui est le pouvoir de faire des commandemens, de faisir toutes fortes de biens, de vendre les meubles fais, d'emprifonner les perfonnes quand le cas y échet; c'est pourquoi lorsqu'on fait la montre du prévôt de Paris, les Huissiers & Sergens y portent entr'autres attributs, la main de Justice.

On dit, mettre des biens sous la main de Justice; pour dire, les faifir, les mettre en séquestre ou à bail judiciaire.

Cependant, mettre en séquestre ou à bail judiciaire est plus que mettre fimplement sous la main de Justice; car le séquestre désaisit, au lieu qu'une saisie qui met simplement les biens sous la main de Justice, ne défaisit pas.

Lorsque la Justice met simplement la main sur quelque chose, c'est un acte conservatoire qui ne préjudicie à personne.

fonnes qui possible dent quelque chose. AIN DE JUSTICE, se dit de l'autorité de la Justice, & de la puisfance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne, en contraignant les personnes & procédant sur leurs

Le Seigneur plaide contre son vassal main gamie, c'est-à - dire, qu'ayant faisi le fief mouvant de lui, il fait les fruits siens pendant le procès, jusqu'à ce que le vassal ait fait son devoir.

On dit auffi que le Roi plaide toujours main garnie, ce qui n'alieu qu'en trois cas.

Le premier est lorsqu'il a sais féodalement, & dans ce cas, ce privilége-lui est commun avec tous les Seigneurs de fief.

Le fecond cas est lorsqu'il s'agit T t t de quelque bien ou droit notoirement domanial, comme justice, péage, tabellionage.

Le troisième est lorsque le Roi est en possession du bien contesté; car comme il n'ya jamais de complainte contre le Roi, il jouit par provision pendant le procès.

Mais hors les cas que l'on vient d'expliquer, le Roi ne peut pas durant le procès, déposséder le posfession d'un héritage; ainsi il n'est pas vrai indistinotement qu'il plaide toujours main garnie.

On appelle aussi main garnie, la faisie & arrêt que le créancier fondé en cédule ou promesse, peut faire sur son débiteur en vertu d'ordonnance de Justice. Cela s'appelle main garnie, parceque l'ordonnance qui permet de saisir, s'obtient sur simple requête avant que le créancier ait obtenu une condamnation contre son débiteur.

MAIN - LEVÉE, se dit d'un acte qui lève l'empêchement réfultant d'une faisie ou d'une opposition. On l'appelle main - levée, parceque l'effet de cet acte est communément d'ôter de la main de Justice, de l'autorité de laquelle avoit été formé l'empêchement; on donne cependant aussi main-levée, d'une opposition fans ordonnance de Justice ni titre paré.

On donne main-levée d'une faisie & arrêt, d'une faisie & exécution, d'une faisie réelle & d'une faisie féodale.

En fait de faisre réelle, la mainlevée donnée par le poursuivant, ne préjudicie point aux opposans, parceque tout opposant est faisiffant.

Lorsqu'on statue sur l'opposition formée à une sentence, ce n'est pas par forme de main-leyée; on dé-

clare non-recevable dans l'opposition ou bien l'on en déboute, & fi c'est l'opposant qui abandonne son opposition, il se sert du terme de désistement.

Les oppositions que l'on efface par le moyen de la main-levée, sont des oppositions extrajudiciaires, telles qu'une opposition à une publication de bans, à la célébration d'un mariage, à une faisieréelle, ou entre les mains de quelqu'un pour empêcher qu'il ne paye ce qu'il doit au débiteur de l'opposant.

La main-levée peut être ordonnée par un jugement ou confentie par le faisisfant ou opposant, soit en jugement ou dehors.

On diffingue plusieurs sortes de mains-levées; savoir,

La main-levée pure & fimple, c'està-dire, celle qui est ordonnée ou consentie sans aucune restriction ni condition.

La main-levée en donnant caution; celle-ci s'ordonne en trois manières différentes; favoir, en donnant caution fimplement ; ce qui s'entend d'une caution refféante & folvable; ou à la caution des fonds, ou bien à la caution juratoire.

La main-levée provisoire est celle qui est ordonnée ou consentie par provision seulement, & pour avoir son effet en attendant que les Parties soient réglées sur le fond.

La main-levée définitive est celle qui est accordée sans aucune restriction ni retour; lorsqu'il y a eu d'abord une main-levée previsoire, on ordonne, s'il y a lieu, qu'elle demeurera définitive.

La main-levée en payant a lieu lorsque les faisses étant valables, le Juge ordonne que le débiteur en aura main-levée en payant.



z

Ľ.

3

On dit, vider fes mains; Pour dire, se dessair de l'argent qu'on avoit entre les mains, & le payer à qui il est ordonné par Justice.

On dit, donner d'une main & retenir de l'autre; pour dire, faire donation de quelque chose, sans néanmoins s'en dessais.

On dit, en main-tierce; pour dire, entre les mains d'un tiers. On déposa l'écrit en main-tierce. Faire une faisse en main-tierce.

On dit, qu'*un héritage a changé de main;* pour dire, qu'il a passé d'un propriétaire à un autre.

On dit en termes de Jurifprudence féodale, mettre la main au bâton, à la verge; pour dire, fe deffaisir d'un héritage pardevant le Seigneur féodal ou censuel dont il est renu, ou pardevant ses Officiers. Cette expression vient de ce qu'anciennement le vest & le devest, la faisine & dessaissine se faisoient par la tradition d'un petit bâton.

MAIN SOUVERAINE, se dit en termes de Jurisprudence séodale, de l'autorité royale à laquelle un vassal a recours pour se faire recevoir en foi & hommage par les officiers du Bailliage ou Sénéchaussé , dans le district desquels est ce fief, lorsque son Seigneur dominant resule sans cause légitime de le recevoir en foi, ou qu'il y a combat de fief entre plusieurs Seigneurs, ou enfin lotsqu'un Seigneur prétend que l'héritage est tenu de lui en fief, & qu'un autre soutient qu'il est tenu de lui en roture.

Cette réception en foi par main fouveraine, ne peut être faite que par les Baillis & fénéchaux, & non par aucun autre Juge royal ou feigneurial.

Pour y parvenir, il faut obtenir en Chancellerie des lettres de main Souveraine adressantes aux Baillis & Sénéchaux.

515

Il faut affigner le Seigneur qui refuse la foi pardevant les Officiets du Bailliage, pour voir ordonner l'entérinement des lettres de main fouveraine.

S'il y a 'combat de fief, il faut affigner les Seigneurs contendans, à ce qu'ils aient à se concerter entre eux.

Mais il ne suffit pas de se faire recevoir en foi par le Juge, il faut faire des offres réelles des droits qui peuvent être dûs, & les consigner.

Quand le combat de fief est entre le Roi & un autre Seigneur, il faut par provision faire la foi & hommage au Roi; ce qui opère l'effet dela réception par *main fouveraine*, fans qu'il foit besoin dans ce cas, d'obtenir des lettres de Chancellerie.

Le vassal en se faisant recevoir en foi par main souveraine, doit interjeter appel des saises séodales, s'il y en a, au moyen de quoi il en obtient la main - luvée en consignant les droits.

On a auffi recours à la main fouveraine lorfqu'il. y a conflict entre deux Juges de Seigneurs ou deux Juges royaux indépendans l'un de l'autre ; on s'adresse en ce cas au Juge supérieur qui ordonne par provision ce qui lui paroîs convenable.

En matière féodale on appelle grande main, la main du Roi relativement aux autres Seigneuries. Lorfqu'il y a combat de fief entre deux Seigneurs, le vassal fe fait recevoir en foi par main fouveraine, parceque le Roi a la grande main, c'est-à-dire, que tous les fiefs relèvent de lui médiatement ou im-T t t ij médiatement, & que tout est préfumé relever de lui directement, s'il n'y a titre ou possession au contraire.

MAIN - MORTE, fe dit de l'état de ceux qui me peuvent pas rendre les devoirs ou les fervices auxquels les fiefs obligent, & dont les biens ne font pas sujets à mutation, tels que les gens d'Église, les Communautés, les Hôpitaux, & c. Voyez GENS DE MAIN-MORTE.

On appelle aussi Gens de mainmorte ou main-mortables, les habitans de certains lieux qui sont dans une espèce de servitude.

Il n'y a de ces gens de mainmorte que dans un petit nombre de coutumes les plus voifines des pays de droit écrit, comme dans les deux Bourgognes, Nivernois, Bourbonnois, Auvergne, & c.

Le terme de *main-morte* vient de ce qu'après la mort d'un chef de famille ferf, le Seigneur a droit, dans plufieurs coutumes, de prendre le meilleur meuble du défunt, qui est ce qu'on appelle droit de meilleur catel.

Anciennement lorsque le Seigneur du main - mortable ne trouvoit point de meubles dans la maifon du décédé, on coupoit la main droite du défunt, & on la préfentoit au Seigneur pour marquer qu'il ne serviroit plus. On lit dans les chroniques de Flandre qu'un Évêque de Liège nommé *Albero* ou *Adalbero*, mort en 1142, abolit cette coutume qui étoit ancienne dans le pays de Liège.

La main-morte ou fervitude perfonnelle est appelée dans quelques provinces condition ferve, comme en Nivernois & en Bourbonnois; en d'autres taillabilité, comme en Dauphiné & en Savoie; dans les deux Bourgognes & en Auvergne, on dit main-morte.

Il est affez évident que la mainmorte tire son origine de l'esclavage qui avoit lieu chez les Romains, & dont ils avoient étendu l'usage dans les Gaules; en effet la main-morte a pris naissance aussi-tôt que l'esclavage a cessé; elle est devenue aussi commune. Les main-mortables sont occupés à la campagne, au même travail dont on chargeoit les esclaves, & il n'est pas à croire que l'on ait affranchi purement & simplement tant d'esclaves dont on tiroit de l'utilité, sans se réserver sur eux quelque droit.

Enfin l'on voit que les droits des Seigneurs fur les main-mortables, font à peu près les mêmes que les Maîtres ou Patrons avoient fur leurs efclaves ou fur leurs affranchis. Les efclaves qui fervoient à la campagne, étoient *Gleba adfcriptitii*, c'eftà-dire, qu'ils furent déclarés faire partie du fonds, lequel ne pouvoit être aliéné fans eux, ni eux fans lui.

Il y avoit auffi chez les Romains des perfonnes libres qui devenoient ferves par convention, & s'obligeoient à cultiver un fonds.

En France la main-morte ou condition ferve se contracte en trois manières; favoir, par la naissance, par une convention expresse, ou par une convention tacite, lorsqu'une personne libre vient habiter dans un lieu mortaillable.

Quant à la naissance, l'enfant né depuis que le père est mortaillable, fuit la condition du père ; mais il n'en est pas de même des enfans nés avant la convention par laquelle le père s'est rendu serf.

Ceux qui sont serfs par la naiffance, sont appelés gens de pour-

\$17

fuite, c'eft-à-dire, qu'ils peuvent être poursuivis pour le payement de la taille qu'ils doivent, en quelque lieu qu'ils aillent demeurer.

Pour devenir mortaillable par convention expresse, il faut qu'ily ait un prix ou une cause légitime; mais la plupart des mains - mortes sont fianciennes que rarement on en voit le titre.

Un homme libre devient mortaillable par convention tacite, lorsqu'il vient demeurer dans un lieu de main-morte, & qu'il y prend un meix ou tenement servile; car c'est par là qu'il se rend homme du Seigneur.

L'homme franc qui va demeurer dans le meix main-mortable de fa femme, peut le quitter quand bon lui femble, foit du vivant de fa femme ou aptès fon décès dans l'an & jour, en laissant au Seigneur tous les biens étant en la main - morte, moyennant quoi il demeure libre; mais s'il meurt demeurant en la main-morte, il est réputé mortable, lui & fa postérité.

Quand au contraire une femme franche fe marie à un homme de main-morte, pendant la vie de fon mari elle est répurée comme lui de main-morte; après le décès de fon mari, elle peut dans l'an & jour quitter le lieu de main - morte, & aller demeurer en un lieu franc, moyennant quoi elle redevient libre, pourvu qu'elle quitte tous les biens main - mortables que tenoit fon mari; mais si elle y demeure plus d'an & jour, elle reste de condition mortaillable.

Suivant la coutume du Comté de Bourgogne, l'homme franc affranchit sa femme main - mortable, au regard seulement des acquêts & biens meubles situés en lieu franc, & des biens qui lui adviendront en lieu de franchife; & fi elle trépasse fans hoirs de fon corps demeurant en communion avec lui & fans avoir été séparée, le Seigneur de la main - morte dont elle est née, emporte la dot & mariage qu'elle a apporté, & le trouffeau & biens meubles.

Les mains-mortables vivent ordinairement enfemble en communion, qui est une espèce de société non seulement entre les différentes personnes qui composent une même famille, mais aussi quelquesois entre plusieurs familles, pourvu qu'il y ait parenté entr'elles. Il y en a ordinairement un entr'eux qui est le chef de la communion ou communauté, & qui administre les affaires communes; les autres sont ses communiers ou co-personniers.

La communion en main-morte n'est pas une société spéciale & particulière, & n'est pas non plus une fociété pure & fimple de tous biens; car chacun des communiers conserve la propriété de ceux qu'il a ou qui lui font donnés dans la fuite. & auxquels il succède suivant le droit & la coutume, pour les prélever lorsque la communion cessera. Cette société est générale de tous biens, mais les associés n'y confèrent que le revenu, leur travail & leur industrie; elle est contractée pour vivre & travailler ensemble, & pour faire un profit commun.

Chaque communier supporte sur ses biens personnels, les charges qui lui sont propres, comme de marier ses filles, faire le patrimoine de ses garçons.

Les main-mortables, pour conferver le droit de fuccéder les une aux autres, doivent vivre enfemble, c'est-à-dire, au même feu & au même pain, en un mot, fousmême toît & à frais communs.

Ils peuvent disposer à leur gré, entre vifs de leurs meubles & biens francs; mais ils ne peuvent dispofer de leurs biens par des actes de dernière volonté, même de leurs meubles & biens francs, qu'en faveur de leurs parens qui sont en communion avec eux au temps de leur décès. S'ils n'en ont pas disposé par des actes de cette espèce, leurs communiers feuls leur fuccèdent; & s'ils n'ont point de communiers, quoiqu'ils aient d'autres parens avec lesquels ils ne sont pas en communion, le Seigneur leur fuccède.

La communion passe aux héritiers & même aux enfans mineurs d'un communier.

Elle fe dissout par le partage de la maison que les communiers habitoient ensemble.

L'émancipation ne rompt pas la communion, car on peut obliger l'émancipé de rapporter à la malle ce qu'il a acquis.

Le fils qui s'est affranchi ne cesse pas non plus d'être communier de son père, & ne perd pas pour cela le droit de lui succéder; autrement ce seroit lui ôter la faculté de recouvrer sa liberté.

La communion étant une fois rompue, ne peut être rétablie que du confentement de tous les communiers que l'on y veut faire rentrer; il faut aussi le confentement du feigneur.

Quoique l'habitation séparée rompe ordinairement la communion à l'égard de celui qui établit son domicile, dans le Comté de Bourgogne, la fille qui se marie & qui fort de la maison de ses père & mère, peut continuer la communion en faisant le reprêt, qui est un acte de fait ou de paroles, par lequel elle témoigne que son intention est de continuer la communion, poutvu qu'elle retourne coucher la première nuit de ses noces dans son meix & héritage.

Dans le Duché de Bourgogne, le parent proche qui est communier, peut rappeler à la succetsion ceux qui sont en égal degré, quoiqu'ils aient rompu la communion.

Il peut auffi y avoir communion entre des perfonnes franches qui possédent des héritages mortaillables, & fans cette communion ils ne fuccédent pas les uns aux autres à ces fortes de biens, si ce n'est les enfans à leurs afcendans de franche condition.

Les fuccessions ab intessat des main-mortables, se règlent comme les autres par la proximité du degré de parenté; mais il faut être communier pour succéder, si ce n'est pour les héritages de main-morte délaisses par un homme franc, auxquels ses descendans succèdent quoiqu'ils ne soient pas communiers.

Quelques contumes n'admettent à la fuccession des serfs que leurs enfans; d'autres y admettent rous les parens du serf qui sont en communauté avec lui.

Les autres charges de la mainmorte confistent pour l'ordinaire,

1^o. A payer une taille au feigneur fuivant les facultés de chacun, à dire de prud'hommes, ou une certaine fomme à laquelle les feigneurs ont composé, ce qu'on appelle taille abonnée.

20. Les mortaillables ne peuvent fe marier à des personnes d'une autre condition, c'est-à-dire, françs, ou même à des ferfs d'un autre feigneur; s'ils le font, cela s'appelle for-mariage; le feigneur en ce cas prend le tiers des meubles & des immeubles fitués au-dedans de fa feigneurie, & en outre quand le main-mortable n'a pas demandé congé à fon feigneur pour fe formarier, il lui doit une amende.

3°. Ils ne peuvent aliéner le tenement fervile à d'autres qu'à des ferfs du même feigneur, autrement le feigneur peut faire un commandement à l'acquéreur de remettre l'héritage entre les mains d'un homme de la condition requife; & s'il ne le fait dans l'an & jour, l'héritage vendu est acquis au feigneur.

La main-morte finit par l'affranchillement du serf. Cet affranchilsement se fait par convention ou par désaveu : par convention, quand le seigneur affranchit volontairement son serf; par désaveu, lorsque le serf quitte tous les biens mortaillables, & déclare qu'il entend être libre; mais quelques coutumes veulent qu'il laisse aussi une partie de ses meubles au seigneur.

Le facerdoce ni les dignités civiles n'affranchiffent pas des charges de la main-morte, mais exemptent feulement de fubir en perfonne celles qui aviliroient le caractère dont le main-mortable est revêtu. Le Roi peut néaumoins affranchir un ferf de main-morte, foit en l'ennoblissant directement, on en lui conférant un office qui donne la noblesse; car le titre de noblesse efface la fervitude avec laquelle il est incompatible : le feigneur du ferf ainsi affranchi peut seulement demander une indemnité.

La liberté contre la main-morte perfonnelle fe prescrit comme les autres droits par un espace de temps plus ou moins long felon les coutumes, quelques-unes veulent qu'il y ait titre.

519

Plusieurs villes jouissent du privilége singulier d'affranchir de la servitude & de la main-morte ceux qui y viennent demeurer.

Par exemple, la coutume de Bourbonnois, qui par l'article 25, exclud toute prescription en matière de servitude personnelle, excepte les lieux où il y a privilége contraire; & suivant le procès verbal de cette coutume, il y a en Bourbonnois quatre châtellenies qui ont ce privilége; favoir, Gannat, Montaigu en Combrailles, Chantelle & Montluçon.

Bourges est aussi du nombre des villes qui affranchissent leurs habitans de la main morte. Voycz l'article premier de la Coutume de Berry.

L'article fecond de la même coutume porte que les ville & châtellenie d'Yffoudun, ville & fepraine de Dun-le-Roi, Mehun-fur-Yévre, Vierzon & Concreffant ont le même privilége que Bourges.

Chassianée, Legrand, Chopin, la Thaumassière, &c. assurent, contre l'avis de Coquille, que le privisége de Bourges a lieu contre les main-mortes de Bourgogne, de Nivernois, &c. & ils disent aussi que Toulouse a les mêmes prérogatives.

La ville d'Autun a le même privilége.

Chopin dit encore que Valenciennes en Hainaut & Saint-Malov en Bretagne, sont du nombre des villes qui affranchissent de la mainmorte.

Befançon a le même privilége, fuivant le témoignage de Dunod, dans le traité de la main-morto.

On dit familièrement qu'un homme n'y va pas de main morte; pour dire, qu'il bat outrageusement.

Il fe dit aussi au figuré. Cet auteur a puissamment réfuté son adversaire; il n'y va pas de main morte.

On dit aussi familièrement qu'un homme a la main légère ; pour dire, qu'il est prompt à frapper.

On dit par menace à quelqu'un, vous tomberez sous ma main. Et familièrement, vous passerez par mes mains; pour dire, vous aurez besoin de moi, je vous punirai.

On dit proverbialement de quelqu'un qui aime mieux se battre que de payer, qu'il a, qu'il met plutòt la main à l'épée qu'à la bourse.

On dit, prendre en main les intérêts, la cause de quelqu'un; pour dire, entreprendre sa défense.

On dit, tenir la main à quelque chose; pour dire, avoir soin de la faire réuffir, ou de la faire exécuter.

On appelle coup de main, un coup hardi. Et homme de main, un homme d'exécution.

A la guerre, on appelle coup de main, toutes les attaques qui fe font avec les armes qu'on tient toujours à la main, comme l'épée, la hallebarde, la pique, le pistoler, le mousquet. Ainsi l'on dit, qu'un château est bon contre les coups de main; pour dire, qu'il peut se défendre contre des troupes qui n'ont point d'artillerie.

On dit, faire main-basse; pour dire, pe donner point de quartier, passer au fil de l'épée. Les Musulmans firent main-basse sur les Grecs de Patras.

On dit de quelqu'un, qu'il est haut à la main; pour dire, qu'il est altier. Et faire une chose haut à la main; pour dire, la faire avec hauteur, avec une autorité absolue: On dit, tenir la main haute à quelqu'un ; pour dire, le traiter avec sévérité en ne relâchant rien.

Ondit, mettre la main à l'œuvre; pour dire, commencer à travailler à un ouvrage, à une affaire. Et mettre la dernière main à un ouvrage, lui donner la dernière main; pour dire, achever un ouvrage, le mettre à la dernière perfection.

On appelle ouvrage de bonne main, ouvrage de main de maître, un ouvrage qui est très-bien fait.

On dit, qu'une perfonne a la main heureuse, la main bonne; pour dire, qu'elle réussit dans les choses dont elle se mêle.

On dit aussi au jeu, qu'une perfonne a la main bonne, la main heureuse; pour dire, qu'il est avantageux d'être sous sa coupe.

On dit d'un joueur de gobelets, d'un filou, d'un homme qui trompe au jeu adroitement, qu'il a la main *fubtile*, la main adroite. Et l'on appelle tours de main, des tours de fubtilité & d'adreffe qui fe font avec les mains. Un joueur de gobelets qui fait de beaux tours de main.

On dit, battre des mains; pour dire, applaudir.

On dit, prendre à la main; pour dire, prendre avec les mains. Il fit fi froid que les oifeaux se laissoint prendre à la main.

On dit figurément, prendre d toutes mains; pour dire, prendre de tous côtés & recevoir de toutes fortes de gens. Il se dit en mauvaise part, & seulement d'un Juge ou d'un Officier qui abuse de son caractère pour piller ceux qui ont affaire à lui.

On dit aussi, *faire sa main*; pour dire, piller quand on en a l'occasion.

Qn



MAI

On dit, prendre, acheter une marchandife de la première main; pour dire, la prendre de celui qui la vend le premier. Et l'on dit figurément, tenir une nouvelle de la première main; pour dire, la tenir de celui qui le premier a dit en être instruit.

On dit, lâcher la main sur une marchandise; pour dire, diminuer, du prix qu'on en a d'abord demandé à l'acheteur, en faire meilleur marché.

On appelle *jeu de main*, les coups que des perfonnes fe donnent les unes aux autres en badinant.

On dit proverbialement, jeu de main, jeu de vilain.

On dit aussi proverbialement, froides mains, chaudes amours.

On dit, jouir d'une terre par ses mains; pour dire, tenir, faire valoir soi-même une terre.

On dit, mettre la main à quelque chose; pour dire, s'en mêler, l'entreprendre. S'il met la main à cette affaire elle réuffira.

On dit figurément, mettre la main à la confcience; pour dire, examiner fi l'on a fait tort à quelqu'un, fi l'on a commis quelque injustice.

On dit aussi figurément, qu'un laique met la main à l'encensoir, lorsqu'il s'ingère de faire des sonctions ecclésiastiques, ou qu'il entreprend de faire des choses qui dépendent de l'autorité ecclésiastique.

Imposer les mains, se dit de la cérémonie que font les Évêques dans la consécration des Évêques & drns l'ordination des Prêtres.

On dit proverbialement & figu rément, qu'un homme a la main à la pâte; pour dire, qu'il a le maniment du bien, des deniers. Il s'est enrichi lorsqu'il avoit la main à la pâte.

Tome XVI.

On dit figurément & familièrement, gagner quelqu'un de la main; pour dire, gaguer le devant en quelque affaire.

On dit proverbialement, quand on parle de deux perfonnes qui sont de même profession, de marchand à marchand il n'y a que la main. De larron à larron, il n'y a que la main.

Autrefois on appeloit gens de basse main, les roturiers, & ungulièrement le menu peuple. On diftinguoit les bourgeois des gens de basse main.

On dit adverbialement, qu'une chose est bien à la main; pour dire, qu'elle est faite de sorte qu'on s'en peut servir aisément. Cette hache est bien à la main. Cette raquette n'est pas bien à la main.

Il fe dit aussi figurément & familièrement de tout ce qui est proche, & dont on fe peut servir aistément. Vous avez là toutes choses à la main.

On dit encore figurément & familièrement, qu'une chose est faite à la main; pour dire, qu'elle est préparée, faite exprès, de concert, quoiqu'on veuille la donner pour un effet du hasard.

On dit, acheter de la viande à la main; pour dire, acheter de la viande fans la peser.

On dit, *fous la main*, en parlant de ce qui est proche de nous & à portée. Ce livre est sous votre main. Il cherche son chapeau, & il est sous sa main.

On dit figurément, être sous la main de quelqu'un; pour dire, être dans sa dépendance. Il est sous la main de son frère ainé.

On dit d'un cheval de carrolle, qu'il est fous la main ; pour dire, qu'il est attelé, ou qu'on a accoutumé de l'atteler.

V v v

MAIN D'OUVRE, se dit du travail de | A PLEINES MAINS, se dit encore adl'ouvrier. Le prix de la main-d'auvre l'emporte sur celui de la matière. Cette expression n'a point de pluriel.

On dit au jeu du piquet & à quelques autres jeux, qu'un homme a la main; pour dire, que c'est à lui à jouer le premier. Et donner la main; pour dire, donner à quelqu'un l'avantage de la primauté.

On dit au jeu du lansquenet, qu'un homme a la main; pour dire, que c'est lui qui donne les cartes. Et qu'il a fait la main; pour dire, qu'il a fait un certain nombre de cartes.

MAIN, signifie aussi un levé de cartes. Il faut faire fix mains au tri pour gagner.

On dit familièrement au jeu, qu'un homme a la main chaude; pour dire, qu'il est en train de gagner. Il a fait quatre ou cinq mains de suite au lanfquenet, il a la main chaude.

MAIN, signifie figurément, puissance, vertu. C'est un coup de la main de Dieu.

En ce sens on dit, que les Rois ont les mains longues; pour dire, que leur puissance s'étend loin.

- MAIN, s'emploie aussi figurément en parlant d'éducation. Ce Prince est formé de la main de cet académicien.
- Sous MAIN, se dit adverbialement, pour dire secrétement, en cachette. Il le fit avertir sous main.
- A DEUX MAINS, se dit aussi adverbialement, pour dire avec les deux mains. Boire à deux mains.

On dit d'une chose, qu'elle est à deux mains, quand on s'en sert en la tenant avec les deux mains. Une épée à deux mains: ou quand elle est propre à deux usages. Un cheval est à deux mains, lorsqu'il sert à la selle & au carrolle, à traîner & à porter.

- verbialement, pour dire abondamment, libéralement. Donner d pleines mains.
- De MAIN EN MAIN, se dit aussi adverbialement, pour dire, de la main d'une personne en celle d'une autre, & de celle-là dans une autre consécutivement, jusqu'à la perfonne à qui s'adresse ce qu'on donne à porter. Il est à l'autre bout de la table, il faut lui envoyer cette affiette de main en main.

On le dit aussi pour marquer une tradition. C'est un événement que nos ayeux nous ont transmis de main en main.

On dit, de longue main; pour dire, depuis long-temps. Nous fommes amis de longue main.

On dit, être en main ; pour dire, être en lieu convenable & dans une fituation commode pour faire la chole dont il s'agit. Il n'est pas en main pour faire ce næud.

On dit adverbialement, en un tourne main ; pour dire en austi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main, Cette opération se fit en un tourne main.

On dit dans le même sens, en un tour de main.

- MAIN, se dit aussi du morceau de fer qui est au bout de la corde d'un puits par où l'on passe l'anse du feau.
- MAIN, se dit encore d'une petite machine de cuivre ou de fer blanc qui fert à prendre de l'argent sur un comptoir.
- MAIN, se dit en termes d'orfévres, d'une tenaille de fer plus ou moins groffe, dont les branches font recourbées, & s'enclavent dans l'anneau triangulaire qui est au bout de la fangle, laquelle est attachée au noyau du moulinet du banc à tirer ;

Digitized by Google

les mâchoires de cette main, taillées à dents plus ou moins fines, happent le bour du fil qui fort de la filière, & le moulinst mis en action, ferme les branches & les mâchoires, & fait passer à force le fil par le trou de la filière.

- MAIN, se dit auffi des morceaux de fer attachés aux montans & au bas du corps du carrosse, où l'on passe les soupentes pour le soutenir.
- MAIN, se dit encore des cordons attachés en-dedans du carrosse pour se soutenir avec la main.
- MAIN, fe dit en termes d'horlogerie, d'une pièce de la cadrature d'une montre ou pendule à répétition : on ne s'en fert presque plus aujourd'hui; elle faisoir la fonction de la pièce des quarts dans les anciennes répétitions à la françoise.

Les horlogers appellent aussi main, un instrument dont ils se fervent pour remonter les montres & pour y travailler sans les toucher avec les doigts lorsqu'elles sont finies.

- MAIN, se dit en termes d'Imprimerie, d'un signe figuré comme une main, & dont on se sert pour marquer une note ou une observation.
- MAIN HARMONIQUE; c'est en termes de mulique le nom que donna l'Aretin à la gamme qu'il inventa pour montrer le rapport de ses hexacordes, de ses six lettres & de ses six fyllabes, avec les cinq tétracordes des Grecs. Il représenta cette gamme sous la figure d'une main gauche sur les doigts de laquelle étoient marqués tous les sons de la gamme, tant par les lettres correspondantes, que par les syllabes qu'il y avoit jointes, en passant par la règle des muances, d'un tétracorde ou d'un doigr à l'autre, selon le lieu où se trouvoient les deux semi-tons de l'octave par le béquarre ou par le

bémol; c'est-à-dire, selon que les tétracordes étoient conjoints ou disjoints.

En termes de botanique on appelle mains, ces productions menues & filamenteules par lesquelles la vigne & plusieurs plantes s'attachent aux corps qui en sont près. On nomme aussi ces productions, vrilles, parcequ'elles sont repliées sur elles-mêmes comme cet instrument.

MAIN, se dit aussi du pied de quelques oiseaux, comme des perroquets & des oiseaux de fauconnerie. Ce faucon a la main habile, fine, déliée.

On appelle main de mer, une production d'infectes de mer, de laquelle la fubftance est fongueuse & de la nature des agarics : elle est couverte de quantité de petites bossettes.

On appelle main de papier, vingtcinq feuilles de papier blanc pliées enfemble. Il y a vingt mains d la rame. Une main de papier de poste. Une main de papier gris.

Ce monofyllabe est moyen au fingulier & long au pluriel.

MAINA; (Brazzo di) contrée de Grèce, dans la Morée, entre deux chaînes de montagnes qui s'avancent dans la mer pour former le cap Matapan. Elle fait partie de l'ancienne Laconie & renferme 20 à 30 mille habitans qu'on appelle Mainotes ou Magnotes, desquels on parle bien diversement. Quelquesunsles regardent comme des perfides & des brigands; d'autres au contraire trouvent encore dans les Magnotes des traces de ces Grecs magnanimes qui préféroient leur liberté à leur propre vie, & qui par mille actions héroïques, ont donné de la ter-Vvv ij

reur & du respect aux autres Na-} tions.

Il est vrai que de tous les peuples de la Grèce, il ne s'est trouvé que les Epirotes, aujourd'hui les Albanois & les Magnotes, déplorables restes des Lacédémoniens, qui ayent pu chicanner le terrain aux Musulmans. Les Albanois succombèrent en 1466 que mourut Scanderberg leur Général ; & depuis la prise de Candie en 1669, la plupart des Magnotes ont cherché d'autres habitations.

Ceux qui sont demeurés dans le pays, vivent de brigandage autant qu'ils peuvent, & ont pour Directeurs des Caloyers, espèce de Moines de l'Ordre de Saint Basile qui leur montrent l'exemple. Ils font des captifs partout, enlèvent, des Chrétiens qu'ils vendent aux Turcs, & prennent des Turcs qu'ils vendent aux Chrétiens.

Aussi les Turcs ont fortifié plufieurs postes dans le Brazzo pour tenir les Magnotes en respect, & chaque poste est gardé par un Aga qui commande quelques Janiffaires.

- MAINBOURNIE, ou MAINBURNIE; vieux termes de Jurisprudence qui fignifioient autrefoisgarde, tutelle, administration, & quelquetois austi puissance paternelle, protection.
- MAINBURNIR; vieux mot qui fignifioit autrefois, protéger, défendre.
- MAINDRE; vieux mot qui signifioit autrefois demeurer.
- MAINE; (le) province de France, dont la ville du Mans est la capitale. Elle est située entre le 16. degré, 31 minutes, & le 18e degré, 37 minutes de longitude; & entre le 47° degré, 38 minutes, & le 48°, 34 minutes de latitude. Ses bornes

font la Normandie au nord ; la Touraine & l'Anjou au midi ; le Perche, le Dunois & le Vendomois à l'Orient; & la Bretagne à l'occident. Elle a environ 25 lieues de longueur & 10 de largeur.

Cette province fe divise en haut & bas Maine : la partie qui est à la gauche de la Sarthe, compose le haut Maine; & la partie qui est à la droite de cette rivière, forme le bas Maine. Cette dernière est la plus confidérable.

Les principales rivières qui arrosent le Maine, sont la Sarthe, la Mayenne, le Loir & l'Huifne.

Le sol de cette province n'est point le même partout, & les terres n'y sont pas également fertiles. Il y a quantité de landes dans le haut Maine, & peu de terres cultivées, si ce n'est dans le Sonnois. Le bas Maine a aussi beaucoup de terres incultes. Les productions y sont variées comme la nature du fol. Il y a des cantons qui produisent du froment, d'autres du seigle, du sarrazin, de l'orge, de l'avoine, du vin, des fruits, &c. On y a fait dans ces derniers temps des plantations de mûriers qui y réuflissent très-bien; & l'on prétend que la soie de cette province est fupérieure en qualité à celle qu'on tire des provinces méridionales du Royaume. On y nourrir des vaches qui donnent beaucoup de beurre, des moutons dont la laine est estimée, & des volailles d'un goût exquis.

Il y'a dans le Maine des mines de fer & deux carrières de marbre dans le voisinage de Laval.

L'une de ces carrières donne du marbre jaspé, rouge & blanc : dans l'autre on trouve du marbre tout

noir, noir & blanc, & noir, bleu & blanc.

Les principaux objets du commerce de cette province, font les toiles de lin & de chanvre; les étamines & les ferges qu'on y fabrique, les cuirs, le bétail, les volailles, & c. Il y a auffi des Papeteries, des Fayanceries, des Verreries, & c. Les Manceaux passent pour être fort éclairés fur leurs intérêts.

Du temps de César le Maine étoit habité par les *Canomani* qui sous Honorius se trouvèrent compris dans la Lyonnoise troisième.

De la domination des Romains cette province passa fous celle des François vers l'an 477. Elle eut enfuite ses Comtes particuliers jusqu'en 1203 que Philippe Auguste la conquit & la confisqua sur Jean fans terre. Depuis elle a fait partie de l'apanage de la Maison d'Anjou jusqu'en 1481 qu'elle sur réunie à la Couronne après la mort de Charles II Comte du Maine décédé

- fans enfant le 10 Décembre de cette année.
- MAINEVILLE; bourg de France, en Normandie, à trois lieues, nordnord-ouest, de Gifors.
- MAINLAND; île au nord de l'Écosse, entre celles de Schetland. Elle a en-
- viron 20 lieues de longueur & 5 de largeur. Elle est fertile & bien peuplée fur les côtes. Elle appartient aux Anglois.
- MAINMORTABLE ; adjectif des deuxgenres qui s'emploie aufli sub-
- itantivement, & terme de Palais.
 Qui est de main morte. Voyez
 MAIN-MORTE au mot main.
- MAINOTES; (les) peuples de Grèce qui habitent cette contrée de la Morée qu'on app elle*Brazzo di Maina*. Voyez MAINA.
- MAIN, AINTE; adjectif collectif

525.

- qui fignifie plufieurs. On ne l'emploie plus qu'en certaines poëfies. Maint homme. Maintes fois. Il-se répète quelque fois. Maints & maints voyages. Mainte & mainte victoire.
- MAINTENANT ; adverbe de temps. Nunc. Préfentement, à cette heure, au temps où nous fommes.
- MAINTENIR; verbe actif de la feconde conjugaison, lequel se conjugue comme SOUTENIR. Conservare. Tenir au même état, en état de consistance. Cette réparation étoit nécessaire pout maintenir le bâtiment. Dieu vous maintienne en joie & santé. Il a été maintenu dans sa possession. Ce Général maintient la discipline.
- MAINTENIR, fignifie aussi aftirmer, foutenir qu'une chose est vraie. Il maintiendra ce qu'il vous a écrit. Maintenir qu'une chose est juste.

On dit en termes de chasse, maintenir le change, quand les chiens continuent de chasser la bête qu'on leur a donnée.

- SE MAINTENIR, verbe pronominal réfléchi, fignifie demeurer en état de confistance. La beauté de cette femme ne s'est pas maintenue long-temps. Ce bâtiment se maintient depuis plus de cent ans. Il faudroit que cet usage se maintint.
- MAINTENON, (Françoife d'Aubigné, Marquife de) petite fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, naquit en 1635 dans une prifon de Niort où étoient enfermés Conftant d'Aubigné fon père, & fa mère fille de Cardillac, Gouverneur du Château trompette. Françoife d'Aubigné étoit deltinée à éprouver toutes les rigueurs du fort. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique fur le rivage, près d'y être dévorée par un forpent, ra-

menée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Madame de Neuillant sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser Scarron qui logeoit auprès d'elle dans la rue d'enfer. Ce Poère ayant appris combien Mademoifelle d'Aubigné avoit à souffiir avec sa parente, lui proposa de payer sa dot sielle vouloit se faire Religieuse, ou de l'époufer si elle vouloit se marier. Mademoiselle d'Aubigné prit ce dernier parti, & un an après, n'étant âgée que de 16 ans, elle donna sa main au burlesque Scarron. Cet homme fingulier étoit fans biens & perclus de tous ses membres; mais sa famille étoit ancienne dans la robe, & illustrée par de grandes alliances. Son oncle étoit Évêque de Grenoble, & son père Confeiller au Parlement de Paris. S₂ maison étoit le rendez - vous de ce que la Cour & la ville avoient de plus distingué & de plus aimable; Vivonne, Grammont, Coligni, Charleval, Pelison, Hefnault, Marigni, &c. Tout le monde alloit le voir comme un homme aimable, plein d'esprit, d'enjouement & d'infirmités. Mademoiselle d'Aubigné fut plutôt son amie & sa compagne que fon épouse. Elle se fit aimer & estimer par le talent de la conversation, par son esprit, par sa modestie & par sa vertu. Scarron étant mort le 17 Juin 1660, sa veuve retomba dans la misère. Elle fit solliciter long-temps & vainement auprès de Louis XIV une pension dont fon mari avoit joui; ne pouvant l'obtenir, elle résolut de s'expatrier. Une Princesse de Portugal élevée à Paris, écrivit à l'Ambassadeur & le chargea de lui chercher une Dame de condition & de mérite pour élever ses enfans. On jeta les yeux sur

Madame Scarron, & elle accepta: Avant de partir elle se fit présenter à Madame de Montespan, en lui disant, qu'elle ne vouloit pas se reprocher d'avoir quitté la France sans en avoir vu la merveille. Madame de Montespan fut flatée de ce compliment & lui dit qu'il falloit refter en France : elle lui demanda un placet qu'elle se chargea de présenter au Roi. Lorsqu'elle présenta ce placet: quoi! s'écria le Roi, encore la veuve Scarion! n'entendrai-je jamais parler d'autre chose ? Envérité, Sire, dit Madame de Montespan, il y a long-temps que vous ne devriez plus en entendre parler. La pension fut accordée & le voyage de Portugal rompu. Madame Scarron alla remercier Madame de Montespan qui fut si charmée des grâces de sa conversation, qu'elle la présenta au Roi. On rapporte que le Roi lui dit : Madame, je vous ai fait attendre long - temps; mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprés de vous. Sa fortune devint bientôt meilleure. Madame de Montespan voulant cacher la naissance des enfans qu'elle alloit avoir du Roi, jeta les yeux sur Madame Scarron, comme sur la personne la plus capable de garder le socret & de les bien élever. Celleci s'en chargea par ordre de Sa Majesté & en devint la Gouvernanze. Elle mena alors une vie dure, genante & retirée, avec sa pension de deux mille livres seulement, & le chagrin de lavoir qu'elle ne plailoit point au Roi. Ce Prince avoit un certain éloignement pour elle, Il la regardoit comme un bel efprit; & quoiqu'il en eût beaucoup lui-même, il ne pouvoit souffrir ' ceux qui vouloient le faire briller, Louis XIV l'effimoit d'ailleurs; il

2

se souvint d'elle lorsqu'il fut question de chercher une personne de confiance pour mener aux eaux de Barège le Duc du Maine né avec un pied difforme. Madame Scarron conduisit cet enfant : & comme elle écrivoit au Roi directement, ses lettres effacèrent peu à peu les impressions délavantageuses que ce Monarque avoit prises sur elle. Le petit Duc du Maine contribua aussi beaucoup à le faire revenir de ses préventions. Le Roi jouoit fouvent avec lui; content de l'air de bon fens qu'il mettoit jusque dans ses jeux, & satisfait de la manière dont il répondoit à ses questions, vous êtes bien raisonnable, lui dit-il un jour? Il faut bien que je le sois, répondit l'enfant, j'ai une Gouvernante qui est la raison même. Allez, reprit le Roi, allez lui dire que vous lui donnerez cent mille francs pour vos dragées. Ce Monarque qui ne pouvoit pas d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, & de la confiance à l'amour. Madame de Montespan inégale, bizarre, impérieuse, servit beaucoup par son caractère à l'élévation de Madame de Maintenon. Le Roi lui donna la place de Dame d'atour de Madame la Dauphine & pensa bientôt à l'élever plus haut. Ce Prince étoit alors dans cet âge où les hommes ont besoin d'une femme dans le sein de laquelle ils puissent déposer leurs peines & leurs plaifirs. Il vouloit mêler aux peines du Gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée. L'esprit doux & conciliant de Madame de Maintenon lui promettoit une compagne aussi agréable qu'une confidente sure. Le Père de la Chaise lui proposa de légitimer sa passion pour elle par les liens indisfolubles

d'un mariage secret, mais revêtu de toutes les formalités de l'Eglise. La bénédiction nuptiale fut donnée vers la fin de 1685 par Harlai, Archevêque de Paris, en présence du Confesseur & de deux autres témoins. Louis XIV étoit alors dans sa quarante-huitième année, & la personne qu'il épousoit dans sa cinquantième. Ce mariage parut toujours problématique à la Cour. quoiqu'il y en eût mille indices. Madame de Maintenon entendoit la Messe dans une de ces tribunes qui sembloient n'être que pour la Famille Royale, elle s'habilloit & fe deshabilloit devant le Roi qui l'appeloit Madame, tout court. On prétend même fans vraisemblance, que le petit nombre de domestiques qui étoient du secret, lui rendoient dans le particulier des honneurs qu'ils ne lui rendoient pas en public, & qu'ils la traitoient de Majesté. Le bonheur de Madame de Maintenon fut de peu de durée. C'est ce qu'elle dit depuis ellemême dans un épanchement de cœur. Fétois née ambitieuse, je combattois ce penchant; quand des defirs que je n'avois plus furent remplis. je me crus heureuse, mais cette ivresse ne dura que trois semaines. Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, elle se bornoit à une société de deux ou trois Dames retirées comme elle, encore les voyoitelle rarement. Louis XIV venoit tous les jours chez elle après fon dîner, avant & après le souper. Il y travailloit avec ses Ministres pendant que Madame de Maintenon s'occupoit à la lecture ou à quelque ouvrage de main, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'Etat, paroissant souvent les ignorer, &

rejetant bien loin ce qui avoit la moindre apparence d'intrigues & de cabale. Elle étoit plus occupée de complaire à celui qui gouvernoit, que de gouverner, & cette servitude continuelle dans un âge avancé, la rendit plus malheureuse que l'état d'indigence qu'elle avoit éprouvé dans sa jeunesse. Je n'y puis plus tenir, dit-elle un jour au Comte d'Aubigné fon trère, je voudrois être morte. Vous avez donc parole, répondit d'Aubigné, d'épouser Dieu le Père : quel supplice, disoit - elle à Madame de Bolingtocke sa nièce, d'amuser un homme qui n'est plus amusable ! La modération qu'elle s'étoir prescrite, augmentoit les malheurs de son état. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans la famille. Elle n'avoit elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avoit achetée des bienfaits du Roi, & une pension de quarante-huit mille livres : aussi disoit-elle, ses Maîtresses lui coûtoient plus dans un mois que je ne lui coûte dans une année. Elle exigeoit des autres le défintéressement qu'elle avoit pour elle-même; le Roi lui disoit souvent : mais Madame vous n'avez rien à vous. Sire, répondoit-elle, il ne vous est pas permis de me rien donner. Elle n'oublioit pas pourtant ses amis ni les pauvres. Le Marquis de Dangeau, Barillon, l'Abbé Testu, Racine, Despréaux, Vardes, Bussi, Montchevreuil, Mademoiselle de Scuderi, Madame Deshoulières n'eurent qu'à se féliciter de l'avoir connue. Madame de Maintenon ne regardoit sa faveur que commé un fardeau que la bienfaisance seule pouvoit rendre léger. Ma place, disoitelle, a bien des côtés fâcheux, mais

aussi elle me procure le plaisir de donner. Dès qu'elle vit luire les premiers rayons de sa fortune, elle conçut le dessein de quelque établissemnt en faveur des filles de condition nées sans biens. Ce fut à sa prière que Louis XIV fonda en 1686 dans l'Abbaye de Saint Cyr, village situé à une lieue de Versailles, une Communauté de 36 Dames Religieuses, & de 24 Sœurs converses pour élever & instruire gratis trois cens jeunes Demoisélles qui doivent faire preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel. Cette maison fut dotée de quarante mille écus de rente, & le Roi vou-: lut qu'elle ne reçût de bienfaits que des Rois & des Reines de France. Les Demoiselles doivent être âgées de sept ans au moins & de douze au plus'; elles n'y peuvent demeurer que jusqu'à l'âge de vingt ans & trois mois, & en fortant on leur donne mille écus. Madame de Maintenon donna à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec Godet Desmarets, Evêque de Chartres. Il seroit à souhaiter que fes constitutions, le chef - d'œuvre du bon sens & de la spiritualité, fussent publices : elles serviroient à réformer bien des Communautés. La Fondatrice sut tenir un milieu entre l'orgueil des Chapitres & les petitesses des Couvens. Elle unit une vie très-régulière à une vie trèscommode. L'éducation de Saint Cyr devint sous ses yeux un modèle pour toutes les éducations publiques. Les exercices y font distribués avec intelligence & les Demoifelles inftruites avec douceur. On ne force point leur talent; on aide leur naturel; on leur inspire la vertu; on leur apprend l'histoire ancienne & moderne, la géographie, la mulique,

1.6 14

aue, le dessein; on forme leur style par de petites compositions; on cultive leur mémoire, on les corrige des prononciations de province. Le goût de Madame de Maintenon pour cet établissement devint d'autant plus vif, qu'il eut un fuccès inespéré. A la mort du Roielle se retira entièrement à Saint 'Cyr où elle donna l'exemple de toartes les vertus. Tantôt elle instrui-Joit les novices, tantôt elle partageoit avec les Maîtresses des classes, les foins pénibles de l'éducation. Souvent elle avoit des Demoiselles dans sa chambre, & leur enseignoit les élémens de la religion, à lire, à écrire, à travailler avec la douceur & la patience qu'on a pour tout ce qu'on fait par goût. La veuve de Louis XIV assistoit régulièrement aux récréations, étoit de tous les Jeux & en inventoit elle - même. Cette femme illustre mourut en 1719 à 84 ans, pleurée à Saint Cyr dont elle étoit la mère, & des pauvres dont elle étoit la bienfaitrice. Madame de Maintenon est auteur, comme Madame de Sévigné, parce qu'on a imprimé ses lettres après sa mort. Elles ont paru en 1756 en 9 vol. in-12. Elles sont écrites avec beaucoup d'esprit comme celles de l'illustre mère de Madame de Grignan, mais avec un esprit différent. Le cœur & l'imagination dictoient celles-ci; elles respirent le sentiment, la liberté, la gaieté. Celles de Madame de Maintenon sont plus contraintes : il semble qu'elle ait toujours prévu qu'elles servient un jour publiques. Son style est plutôt celui d'un auteur, mais d'un bon auteur, que celui d'une femme. Ses lettres sont pourtant plus précieufes qu'on ne pense; elles découvrent ce mélange de religion & de Tome XVI.

galanterie, de dignité & de foiblesse qui se trouve si souvent dans le cœur humain, & qui se rencontroit quelquefois dans celui de Louis XIV. Celui de Madame de Maintenon paroît à la fois plein d'une ambition & d'une dévotion véritable. Son Confesseur, Gobelin, directeur & courtifan, approuve également l'une & l'autre, ou du moins ne paroît pas s'oppofer à fes vues, dans l'espérance d'en profiter. Ces lettres font une nouvelle preuve qu'elle avoit épousé Louis XIV. On y voit qu'elle influoit dans les affaires de l'État, mais qu'elle ne les gouvernoit pas; qu'elle prit le parti des Molinistes parceque Louis XIV l'avoit pris; & qu'ensuite elle s'attacha à ce parti. On y trouve austa quelques anecdotes; mais les connoislances qu'on peut y puiser, font trop achetées par la quantité de lettres inutiles que ce recueil renferme.

- MAINTENON; petite ville de France, dans le pays Chartrain, fur l'Eure, à trois lieues, nord-nordeft, de Chartres. Il y a une collégiale & un château.
- MAINTENU, UE; participe passif. Voyez MAINTENIR.
- MAINTENUE; substantif féminin & terme de Palais. Confirmation par autorité de justice dans la poffession d'un héritage ou d'un bénéfice.

Lorsque la possession n'est adjugée que provisoirement & pendant le procès, cette simple maintenue s'appelle récréance.

Mais lorsque la possession est adjugée définitivement à celui qui a le meilleur droit, cela s'appelle la pleine maintenue.

Avant de procéder fur la pleine maintonue, le jugement de ré-X x x

ς 2 **φ**

créance doit être entièrement exécuté.

L'appel d'une sentence de pleine maintenue n'en suspend pas l'exécution.

En matière bénéficiale, quand le Juge royal a adjugé la pleine maintenue d'un bénéfice fur le vu des titres, on ne peut plus aller devant le Juge d'Église pour le pétitoire.

- MAINTIEN; substantif masculin. Conservatio. Conservation. Le maintien du bon ordre & de la tranquillité publique. Le maintien de la saine doctrine.
- MAINTIEN, fignifie aussi contenance, l'air du visage & le port du corps. Elle a le maintien décent. Son maintien annonce l'éducation qu'il a reçu.
- MAINUNGEN; ville d'Allemagne, en Franconie, fur la Werre, à trois lieues, nord-est, d'Henneberg. C'est le chef-lieu d'un petit État dont jouit une branche de la maison de Saxe-Gotha.
- MAINXE; bourg de France, en Angoumois, à deux lieues, est-sud-est, de Cognac.
- MAJOR; substantif masculin. Officier de Guerre qui donne aux autres Officiers de son Corps les ordres qu'il a reçus des Commandans, & qui est ordinairement chargé de tout le détail d'un Régiment.

Les Majors, soit d'infanterie, foit de cavalerie, doivent tenir la main à l'exécution des Ordonnances concernant la police & la discipline.

Ils peuvent visiter les Régimens & Compagnies, foit dans les villes ou dans le plat pays, aussi fouvent qu'ils le jugent à propos; ils assistent aux revues que les Inspecteurs & Commissions en font.

Un Major de Cavalerie peut se mettre à la tête d'un Escadron de fon Régiment & le commander toutes & quantes fois il le désire, lorsque son rang lui en donne le commandement.

Les Majors doivent en campagne tenir un état des travailleurs, ainfi que des fascines & gabions que leur Régiment fournit, suivant le nombre que le Major Général en demande à la Brigade, afin que lorsqu'ils reçoivent le payement, ils puissent faire exactement à chacun le compte de ce qui lui revient.

Is doivent de plus tenis un contrôle des Officiers qui font du Confeil de Guerre, afin qu'aucun Capitaine n'en foit deux fois, qu'aptès que tous les autres en auront été une fois chacun à mesure qu'ils se trouveront au corps.

Les Majors & Aide-Majors des Régimens vont à l'ordre chez le Major de Brigade, qui le leur dicte avec les dérails concernant le fervice de leur Régiment & ceux que le Brigadier a recommandés; ils vont enfuite porter le mot à leur Colonel; chaque Aide-Major va le porter au Commandant de fon Bataillon & lui fait lecture de l'ordre; le Major ne porte point le mot au Lieutenant Colonel lorfque le Colonel eft préfent.

Les Majors marchent avec leur Colonel; lorfqu'ils font Majors de Brigade, le Colonel n'a avec lui qu'un Aide Major.

Le Major, & en son absence l'Officier chargé du détail, tient un contrôle des Officiers du Régiment avec la date de leur commission depuis le Colonel jusqu'aux Sous-Lieutenans, le jour de leur réception, les charges vacantes, depuis quand & pourquoi, fans y comprendre ceux qui n'ont pas été reçus à leur charge, le nom des Officiers absens,

530



le temps de leur départ, le lieu de leur demeure, s'ils ont congé ou non pour quel temps & les raisons; il doit donner une copie de ce contrôle au Commissiere des Guerres, lors de la première revue & à chaque changement de garnison, & une autre mois par mois des changemens arrivés depuis la précédente revûe.

L'Officier chargé du détail, doit écrire Compagnie par Compagnie, dans les colonnes marquées sur les Registres que la Cour envoye à cet effet, les noms propres de famille & de guerre des Sergens & Soldats, le lieu de leur naissance, la Paroisse, la Province, la Juridiction, leur âge, leur taille, les marques qui peuvent servir à les faire reconnoître, leur métier, la date de leur arrivée & le terme de leur enrôlement, en les plaçant sur le registre suivant leur rang d'ancienneté dans la Compagnie : la même chose doit être observée pour les Cavaliers, les Dragons & les troupes étrangères.

Il lui est défendu, sous peine d'être cassé & d'un an de prison, d'employer aucun nom de soldat supposé.

Il marque fur ce registre, régulièrement & à côté de chaque article, la date précise des changemens à mesure qu'ils arrivent, soit par la more, les congés absolus ou la défertion des Soldats; il envoie tous les mois à la Cour l'état & le signalement des Soldats de recrues arrivés pendant le mois précédent.

Il tient un contrôle des engagemens limités de chaque Compagnie; il y fait mention des fommes qu'il vérifie avoir été données ou promifes pour ces engagemens.

Il doit enregistrer & motiver tous les congés des Soldats, sous peine de perdre ses appointemens pendant un mois pour chaque omission.

Il doit aussi tenir un étatexact du temps & des motifs des congés limités de ceux qui ne sont engagés que pour un temps, & en donner copie au Commissiere des Guerres pour y avoir recours en cas de besoin.

Les Majors de Cavalerie doivent tenir un contrôle fignalé des chevaux de leur Régiment; ils en font responsables & payent 300 livres pour chacun de ceux qui font détournés.

Les Majors d'Infanterie font feuls chargés des deniers & des masses ils en répondent; ils peuvent se fervir d'un Aide-Major dont ils sont garans; ils doivent donner tous les mois un bordereau signé d'eux à chaque Capitaine, du compte de sa Compagnie; le même compte doit être sur leurs livres & signé par le Capitaine.

Ceux qui sont pourvus de charges de Major ou Aide-Major, n'en peuvent point posséder d'autres en même temps.

Les jours de bataille, les Majors doivent être à cheval afin de se porter partout où il est besoin, pour saire exécuter les ordres du Commandant.

On appelle *Major Général*, un des principaux Officiers de l'armée & fur lequel roulent tous les détails du fervice de l'Infanterie. C'eft lui qui donne l'ordre qu'il a reçu de l'Officier Général à tous les Majors des Brigades; il ordonne les détachemens & il les voit partir; il affigne aux troupes-les postes qu'elles doivent occuper. Il doit tenir un registre exact de ce que chaque Brigade doit fournir de troupes, & commander les Colonels & Lieute-X x x ij nans Colonels felon leur rang. Il doit auffi avoir grande attention que le pain foit bon, & qu'il ne manque rien aux foldats.

Le Major Général va au campement avec le Maréchal de Camp de jour : il distribue aux Majors des Brigades le terrein que leurs Brigades doivent occuper.

Ses fonctions dans un fiége font fort étendnes; il avertit les troupes qui montent la tranchée, les détachemens & les travailleurs; il commande le nombre de fascines & de gabions qui convient chaque jour, & il a foin de faire fournir généralement tout ce qui est nécessaire à la tranchée. Cet emploi demande un Officier actif, diligent, expérimenté & bien entendu en toutes choses. Il a pour le soulager deux Aide-Majors Généraux & plusieurs autres Aides.

Chaque Brigade d'Infanterie est obligée d'envoyer un Sergent d'ordonnance chez le Major Général : il s'en sert pour faire porter aux Brigades les ordres qu'il a à leur donner.

Cette charge est de la création de Louis XIV, elle ne donne point rang parmi les Officiers Généraux; mais le Major Général a toujours quelque grade, soit de Brigadier, de Maréchal - de - Camp, ou de Lieutenant Général.

Quand le *Major Général* vifite les gardes ordinaires & autres détachemens postés autout de l'armée ou ailleurs, elles doivent le recevoir étant fous les armes, mais le tambour ne bat pas.

On appelle *Major de Brigade*, un Officier qui reçoit l'ordre du Major Général-des-Logis de la Cavalerie & qui le donne aux Majors de chaque Régimente.

MAJOR, se dit aussi dans une Plate de Guerre, d'un Officier qui doit y commander en l'absence du Goaverneur & du Lieurenant de Roi, & veiller à ce que le service militaire s'y fasse avec exactirude.

Tous les Majors de Place n'avoient pas anciennement le pouvoir de commander en l'absence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi ze mais sous le ministère de M. de Louvois, il fut réglé que ce pouvoir seroir énoncé dans toutes les commissions des Majors, ce qui a depuis été: observé à l'exception de quelques villes, telles que Peronne, Abbeville, Toulon & quelques autres oùles Magistrats sont en droit par des priviléges particuliers, de commander en l'absence du Gouverneur ou-Commandant naturel.

MAJOR, s'emploie auffi adjectivesment, & l'on appelle État Major, l'état dans lequel font compris les Officiers qui commandent le Régiment en général, ou qui font pour le fervice du Régiment en général. Le Colonel, le Lieutenant Colonel, le Major, l'Aide-Major, l'Aumonier, le Chirurgien, &c. font de l'État Major. En ce fens on dit, qu'il faut affembler l'État Major, pour réfoudre une affaire, &c.

L'État Major d'une Place de : Guerre est composé du Gouverneur, du Lientenant de Roi, du Major : de la Place, des Aide-Majors & des : Gapitaines des Portes.

On dit au jeu de piquet, seice: major, quatrième major, quinte major, fixième major & feptième major; pour dire, trois, quatre, cinq, fix ou fept cartes d'une même couleur qui fe fuivent depuis l'as où elles, commencent.

 fidéi-commis graduel, fucceffif, perpétuel, indivisible, fait par le restateur, dans la vûe de conferver le nom, les armes & la splendeur de sa maison, & destiné à toujours pour l'aîné- de la famille du testateur.

Il est appelé Majorat, parceque fa destination est pour ceux qui sont natu-majores.

L'origine des Majorats vient d'Efpagne; elle se tire de quelques lois faires à ce sujet du temps de la Reine Jeanne en 1505, dans une assemblée des États qui sut tenue à Toro, wille située au Royaume de Léon.

Au défaut de ces lois, on a recours à celles que le Roi Alphonse fit en 1521 pour régler la succession de la Couronne qui est un majorat.

Le testateur peut déroger à ces lois, comme le décident celles qui furent faites à Toros

Pour faire un majorat il n'est pas nécessaire d'y être autorisé par le Prince, si ce n'est pour ériger un majorat de dignité.

Ce n'est pas seulement en Espagne que l'on voit des majorats, il y en a aussi en Italie & dans d'autres pays. Il y en a quelques-uns dans la Franche-Comté, laquelle en passant de la domination d'Espagne sous celle de France, a conservé tous ses priviléges & ses usages. Mais ces derniers sont sujers aux règles prefcrites pour les substitutions.

Les majorats sont de leur nature perpéruels, à moins que celui qui en est l'auteur n'en ait disposé autrement.

La disposition de la novelle 15,9, qui restreint à quatre générations la prohibition d'aliéner les biens grévés de fidei-commis, n'a pas lieu pour les majorats.

Les descendans & même les col-

latéraux descendans d'une souche commune, soit de l'agnation ou de la cognation du testateur, sont appelés à l'infini chacun en leur rang, pour recueillir le majorat sans aucune présérence des mâles au préjudice des semelles, à moins que le testateur ne l'eût ordonné nommément.

La vocation de certaines personnes, à l'effet de recueillir le majorat, n'est pas limitative; elle donne feulement la préférence à ceux qui sont nommés sur ceux qui ne le sont pas, de manière que ces derniers viennent en leur rang après ceux qui sont appelés nommément.

Quand le testateur ne s'eft point² expliqué fur la manière dont le majorat doit être dévolu, on y fuit l'ordre de fuccéder *ab intestat*.

La représentation a lieu dans les majorats, tant en ligne directe que collatérale, au lieu que dans les fidei-commis ordinaires elle n'alieu qu'en ligne directe.

MAJORDOME; fubstantif masculin. Terme qu'on a pris d'Italie & qui fignifie un Maître d'Hôtel. On ne s'en ser qu'en parlant des Officiers qui fervent en cette qualité à la Cour de Rome, dans les autres Cours d'Italie & en Espagne. Il est majordome chez le Pape, chez la Reine d'Espagne.

MAJORITE; substantifféminin. Justa agendi & gerendi atas. L'état de celui qui est majeur, qui a atreint l'âge compétent pour jouir de ses droits.

L'âge pour acquérir la majorité eft fixé par le droir; & pat presque toutes les courumes du Royaume,, à 25 ans; mais it en est quelquesunes, par exemple, celle de Normandie, qui fixe la majorité dess mâles à 20 ans & celle des filles à 1 16 ans.

Celle de la ville & Echevinage de Lille porte que tous existans mâles sont réputés âgés à 18 ans, & les femelles à 15.

L'article premier de la Coutume de l'Échevinage de Douay, répute les filles majeures à 18 ans, & les garçons à 20.

L'article 58 de la Coutume de Ponthieu accorde auffi une majorité coutumière aux mâles àgés de 15 ans, & aux filles qui en ont 11; elle porte que les Majeurs Coutumiers peuvent « mener leurs caufes & be-» sognes, tant en demandant qu'en » défendant. » Mais sa disposition fur cela est tombée en non-usage, fuivant un acte de notoriété de la Sénéchaussée de Ponthieu du 12 Juin 1671, qui porte que « les majeurs » coutumiers ne sont pas reçus à » ester en jugement & à droit, s'ils » ne sont assistés d'un curateur aux » causes, lequel ils ont droit de se » choifir ».

L'article 483 de la Coutume de Bretagne accorde aux nobles âgés de 20 ans, la jouissance & l'administration de leurs biens, & leur permet d'agir & défendre *pour jouisfance*.

Au reste, ces majorités précoçes n'ont pour objet que les biens; & dans aucune coutume, il n'est point permis aux personnes âgées de moins de vingt cinq ans, de contracter mariage sans l'assistance du tuteur.

Ces majorités ne donnent pas non plus l'habilité pour posséder des Offices ni pour être promus aux ordres facrés.

C'est la loi du domicile du père qui règle la majorité des enfans; ainsi, quoique le sits d'un homme domicilié à Paris soit élevé & demeurant en Normandie, il ne sera

MAJ

majeur en Normandie qu'à vingtcinq ans.

De même, si le père est domicilié en Normandie, ou si la succession y est ouverte, les enfans nés en Normandie, soit mâles ou femelles, seront majeurs à Paris à 20 ans, & pourront régir, gouverner & administrer leurs biens situés sous l'Empire de la coutume de Paris, sans être obligés de se faire émanciper.

On prétend qu'un majeur de 20 & mineur de 25 ans, né en Normandie, ne peut pas vendre ses biens immeubles régis par la Coutume de Paris, & que la majorité normande vaut feulement comme émancipation dans une autre Coutume qui exige 25 ans pour la majorité. Un Arrêt rendu sur délibéré, le 4 Juin 1749, l'a ainsi jugé en la Grand'Chambre, en faveur du sieur de Turbilly, contre la direction des créanciers Laideguive ; mais les Jurisconsulres normands pensent que la majorité établie par la Coutume de Normandie est un statut personnel, & que celui qui est majeur par la loi de son origine, est majeur partout.

Quoique cette majorité s'acquiert de plein droit par la Coutume fans avis de parens & fans aucun miniftère de Justice, néanmoins il est d'usage de prendre du Juge un acte de passé age pour rendre la majorité notoire; ce que le Juge n'accorde qu'après qu'il lui est apparu par une preuve valable de la naissance & de l'âge de vingt ans accomplis.

La coutume d'Amiens admet deux espèces de majorité : elle dit » que les mâles & femelles étant à » l'âge de vingt ans accomplis, sont » cenfés & réputés majeurs pour » ester en jugement, administrer » leurs biens, contracter de leurs » meubles & acquêts immeubles;

1

mais qu'ils ne peuvent aliéner ni
hypothéquer leurs biens propres
& patrimoniaux, & meubles précieux de grand prix venant de
leurs ayeux, qu'ils n'ayent atteint
l'âge de 25 ans accomplis ».

Les Banquiers & Marchands font réputés majeurs pour le fait de leur commerce & banque, même avant qu'ils ayent 25 ans, fans qu'ils puiffent être rettitués, sous piétexte de minorité.

La majorité du Roi est fixée en France à quatorze ans commencés; julqu'au regne de Charles V il n'y avoit tien de certain sur le temps auquel les Rois devenoient majeure, les uns l avoient été reconnus plutôt, les autres plus tard.

Charles V dit *le Sage*, fentant les inconvéniens qui pourroient ié fulter de cette incertitude, par rappoit à lon fils & à fes fuccesseurs, donna un Édit à Vincennes au mois d'Août 1374, par lequel il déclara qu'à l'avenir les Rois de France ayant atteint l'âge de quatorze ans, prendroicnt en main le gouvernement du Royaume, recevroient la foi & hommage de leurs sujets & des Alchevêques & Évêques; enfin qu'ils seroient réputés majeurs comme s'ils avoient vingt-cinq ans.

Cet Édit fut vérifié en Parlement le 2 > Mai fuivant. Il y a eu depuis en conféquence plusieurs Édits donnés par nos Rois pour publier leur majorité, ce qui se fait dans un lit de justice. Cette publication n'est pourtant pas absolument nécessaire, la majorité du Roi étant notoire, de même que le temps de sa naisfance.

MAJORITÉ FÉODALE, se dit de l'âge auquel les Coutumes permettent au vallal de porter la foi & hommage à son Seigneur. La Coutume de Paris porte que » tout homme tenant fief est réputé » âgé à vingt ans, & la fille à quinze » ans accomplis, quant à la foi & » hommage & charge de fief.

Dans d'autres Coutumes cette majorité est fixée à dix-huit ans pour les mâles, & quelques-unes l'avancent encore davantage, & celle des femelles à proportion.

MAJORITÉ, se dit aussi de la place de Mijor. On lui a donné la Majorité du R giment. Voyez MAJOR.

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

- MAJORITES; (les) hérétiques ainfi appeles de Georges Major, un des Disciples de Luther, qui sourcenoit que personne ne pouvoir être bienheureux sans le mérite des bonnes œuvres, pas même les enfans.
- MAIORQUE; belle, grande, riche & forte ville épiscopale, capitale de l'île de même nom, sar la Méditerranée, à 29 lieues, nord-est, d'Ivica, & 48 lieues, sud-est, de Barcelonne, sous le 20^e degrés, 4 secondes de longitude, & le 29e, 35 minutes de latitude. On y compte huit à dix mille habitans, & on loue beaucoup la beauté des places publiques, de la cathé irale, du Palais royal, & de la maison de contractation, où se traitent les affaires du commerce. Il y a dars cette ville un Capitaine général qui commande à toute l'île, & une garnison contre l'incursion des Maures. Les Anglois prirent Maïorque en 1706, mais elle fut reprise en 1715, & depuis ce temps elle est restée aux Efpagnols.

L'île de Maïorque est une île confidérable de la Médirerranée, & l'une de celles que les anciens ont connues sous le nom de Baléares. Elle est entre l'île d'Ivica au couchant, & celle de Minorque au levant. On lui donne environ trentecinq lieues de circuit.

Il femble que la nature se foit jouée agréablement dans la charmante perspective qu'elle offre à la vue. Les sommets de ses montagnes font entrouverts, pour laisser fortir de leurs ouvertures des forêts d'oliviers fauvages. Les habitans industrieux ont pris soin de les cultiver, & ont si bien choisi les greffes, qu'il n'y a guère de meilleures olives que celles qui en proviennent, ni de meilleure huile que celle qu'on en tire. Au bas des montagnes sont de belles collines où regne un vignoble qui fournit en abondance d'excellens vins; ce vignoble commence une vaste plaine, qui produit d'aussi bon froment que celui de la Sicile. Une si belle décoration de terrein a fait appliquer ingénieusement aux Maïorquois ce passage du Pseaume, à fructu frumenti & olei sui, multiplicati sunt. Le ciel y est serain, le paylage divertifié de tous côtés ; un grand nombre de fontaines & de puits dont l'eau est excellente, réparent le manque des rivières.

Cette île qu'Alponse I, Roi d'Arragon a conquise sur les Maures en 1229, n'est séparée de Minorque que par un détroit.

MAIRE; substantif masculin. Major civitatis Conful. Le premier Officier municipal d'une ville, bourg ou Communauté. A Paris & dans la ville de Lyon on l'appelle Prévôt des Marchands.

Dans toures les villes un peu importantes, les Maires même électifs doivent être confirmés par le Roi.

Il y a des villes qui ont droit de Mairie par chartes, c'est-à-dire le privilége de s'élire un Maire. Les villes de Chaumont, Pontoile, Meulan, Mantes, Eu & autres, ont des chartes de Philippe-Auguste, des années 1182 & 1188, qui leur donnent le droit de Mairie.

On trouve auffi un Mandement de ce Prince adressé au Maire de Sens & autres Maires & Communes, parceque dans ce temps-là la Justice temporelle étoit exercée dans les villes par les Communes dont les Maires étoient les chefs; en quelques endroits ils ont retenu l'administration de la Justice, en d'autres ils n'ont que la Justice foncière ou basse-Justice.

Saint Louis fit deux Ordonnances en 1256 touchant les Maires.

Il régla par la première que l'élection des Maires feroit faite le lendemain de la Saint-Simon, Saint-Jude; que les nouveaux Maires & les anciens & quatre prud'hommes de la ville viendroient à Paris aux octaves de Saint-Martin, pour rendre compte de leur recette & dépenfe; qu'il n'y auroit que le Maire, ou celui qui tient fa place, qui pourroit aller en Cour ou ailleurs pour les affaires de la ville, & qu'il ne pourroit avoir avec lui que deux perfonnes avec le Clerc & le Greffier, & celui qui porteroit la parole.

L'autre Ordonnance qui concerne l'élection des Maires dans les bonnes villes de Normandie, ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle porte « que le lendemain de la Saint-» Simon, celui qui aura été Maire, » & les Norables de la ville, choi-» firont trois Prud'hommes qu'ils » préfenteront au Roi à l'aris, aux » octaves de la Saint-Martin, dont » le Roichoifira un pour être Maire.

Les Maires ont été électifs, & leur fonction pour un temps seulement, jusqu'à l'Édit du mois d'Août

Digitized by GOOGLC

d'Août 1692, par lequel lé Roi créa des Maires perpétuels en titre d'Office dans chaque ville & communauté du Royaume, avec le titrede Confeiller du Roi, à l'exception de la ville de Paris & de celle de Lyon, pour lesquelles on confirma l'usage de nommer un Prévôt des Marchands.

Il fut ordonné que ces Maires en titre jouiroient des mêmes honneurs, droits, émolumens, priviléges, prérogatives, rang & léance dont jouifloient auparavant les Maires électifs ou autres premiers Officiers municipaux.

Il fut aussi ordonné que ces Maires convoqueroient les assemblées générales & particulières ès Hôtelsde-Ville, où il s'agiroit de l'utilité publique, du bien du service du Roi & des affaires de la Communauté; qu'ils recevroient le serment des Échevins ou autres Officiers de ville, pour celles où il n'y a point de Parlement.

L'Édit leur donne droit de préfider à l'examen, audition & clôture des comptes des deniers patrimoniaux & autres appartenans aux villes & communautés.

Le Secrétaire des Maifons-de-Ville ne doit figner aucun mandement ou ordre concernant le payement des dettes & charges des villes & communautés, qu'il n'ait été figné d'abord par le Maire.

Les Officiers de ville ne peuvent faire l'ouverture de lettres & ordres qui leur sont adressés, sinon en présence du Maire lorsqu'il est sur les lieux.

Le Maire a une clef des archives de la ville. C'est lui qui allume les feux de joie.

Il a le droit de porter la robe & autres ornemens accoutumés, même Tome XVI. la robe rouge dans les villes où les Préfidiaux ont droit de la porter.

Dans les pays d'États, il a entrée & l'éance aux États, comme député né de la communauté.

Le privilége de la nobleffe fur attribué aux Maises en titre d'Office daus les villes où il avoit été rétabli & confirmé, comme à Poitiers.

On lour accorda aufii l'exemption de tutelle & curatelle, de la taille perfonnelle dans les villes taillables, de guet & de garde dans toutes les villes, du fervice de ban & arrière-ban, du logement des gens de guerre & autres charges & contributions, même des droits de tarif qui fe lèvent dans les villes abonnées, & des octrois dans toutes les villes pour les denrées de leurs provisions.

On leur donna la connoissance - avec les Échevins de l'exécution du réglement de 1669 concernant les manufactures, & de toutes les autres matières dont les Maires & Échevins avoient connujusqu'alors.

Il fut aussi créé en même temps des Offices d'Assesteurs des Maires, & par Édit du mois de Mai 1702, on leur donna des Lieutenans, & par un autre Édit du mois de Décembre 1706, il fut créé des Maires & Lieutenans alternatifs & triennaux.

Dans plusieurs endroits tous ces Offices furent levés par les provinces, villes & communautés & réunis aux Corps de ville.

Il fut même permis aux Seigneurs de les acquérir, foit pour les réunir ou pour les faire exercer.

Tous ces Offices furent dans la suite supprimés.

On commença par supprimer en 1708 les Lieutenans de Maires alternatifs & triennaux : & en 1714 ¥ y y on supprima tous les Offices de Maires& de Lieutenans qui restoient à vendre.

En 1717 on supprima tous les Offices de Maires, Lieutenans & Affesseurs, à l'exception des provinces où ces Officiers étoient unis aux États, & il fut ordonné qu'à l'avenir les élections des Maires & autres Officiers municipaux, se feroient en la même forme qu'elles se faisoient avant la création des Offices supprimés.

Ces Offices de Maire en titre furent rétablis en 1722, & supprimés une seconde fois en 1724, à l'exception de quelques lieux où ils furent confervés; mais depuis par Édit de 1733, ces Offices ont encore été rétablis dans toutes les villes & réunis au Corps des villes, les quelles élisent un Maire comme elles faisoient avant ces créations d'Offices.

On appelle *Maire royal*, le Juge d'une Juridiction royale qui a titre de Mairie ou Prevôté.

MAIRE DU PALAIS; c'étoit fous la première race de nos Rois, le premier & le principal Officier qui avoit la disposition de toutes les affaires de l'État sous le nom du Roi.

Les Maires du Palais dans leur origine, repréfentoient ce qu'est aujourd'hui le Grand-Maître, & celui qui étoit revêtu de cette digraté, se nommoit Major domûs Regia, palatii gubernator, prafectus, &c. Ainsi, lorsque Chilpéric envoya Waddon pour accompagner sa fille en Espagne, où elle alloit épouser Récarède, il lui donna le ritre de Maire du Palais de la Princesse; & c'est là l'idée qu'on doit avoir de tous les Maires du Palais qui se trouvent nommés dans l'histoire avant la mort de Dagobert L. La puissance des Maires s'accrut après la mort de ce Prince, qui est l'époque de la décadence de l'autorité royale; leur emploi ne leur fut d'abord donné que pour un temps, ensuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire; ils ne commandoient que dans le Palais des Rois, ils devinrent leurs Ministres, & on les vit à la tête des armées; aussi changèrent-ils leurs qualités, & le Maire prit dans la fuite celles de dux Francorum, dux & Princeps subregulus. Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, sous le regne de Sigebert II Roi d'Austrafie.

Le pouvoir des Maires fut tel qu'ils déposèrent fouvent les Rois & en mirent d'autres en leur place.

Loríque le Royaume fut divifé en différentes Monarchies de France, Australie, Bourgogne & Aquitaine, il y eut des Maires du[•]Palais dans chacun de ces Royaumes.

Pepin, fils de Charles Martel, lequel fut après son père Maire du Palais, étant parvenu à la Couronne en 752, mit fin au gouvernement des Maires du Palais.

On appelle Détroit de le Maire, un détroit qui est au-delà de la Terre de Feu, au su du détroit de Magellan. Il sut découvert en 1615 par le fameux Pilore Hollandois Jacques Lemaire qui lui dona son nom. Il sert à passer de la mer du nord à celle du sud.

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

MAIRIE; fubstantif féminin. Charge & dignité de Maire. Il obtine la Mairie de cette ville.

Il se prend aussi pour le temps qu'on exerce cette Charge. Cet établissement se fit pendant sa Mairie.

On appelle Mairie royale, Mairie feigneuriale, une Juridiction royale



on leigneuriale qui a titre de Mairie. MAIS; conjonction adversative qui

- fert à marquer contrariété, exception, différence. Elle est belle, mais elle est méchante. Allez-y, mais n'y restez pas long-temps. Homère possède mieux que Virgile, quelques-unes des gualités que demande la poëssie, mais Virgile réunit un plus grand
- nombre de qualités. MAIS, s'emploie aussi en rendant raifon de quelque chose dont on se veut excuser. Le Général fit cette faute, mais il battit l'ennemi.
- MAIS, fert encore à marquer l'augmentation ou diminution. Non-feulement il lui donna cette terre, mais il lui fit encore une rente annuelle de dix mille francs. On croyoit que ce remède la guériroit, mais il n'a fait que pallier le mal. Il a de l'esprit, mais il n'a point de science. Nonseulement elle est belle & aimable, mais qui plus est, elle est sage.
- MAIS, fe dit aussi dans la conversation en commençant une phrase qui a quelque rapport à ce qui a précédé.
- Mais fi la chofe est comme vous l'affurez pourquoi la voyez-vous encore? Mais encore, quelles font ses vues? Mais qu'elle fut charmante dans ce voyage! Mais que peut-il mereprocher?
- MAIS, fert quelquefois de transition pour revenir à un fujet qu'on avoit laisté, ou pour quitter celui dont on patloit. Mais pour revenir à cette affaire, quelle proposition vous a-t-il faite? Mais brisons là-desses parlons d'autre chose.
- MAIS, s'emploie quelquefois fubitantivement. Il y a toujours quelque fi & quelque mais qui l'empêchent de tenir sa parole. Ses louanges sont ordinairement suivies d'un mais satyrique.
- MAIS, s'emploie aussi quelquefois adverbialement; & alors il se joint toujours avec le verbe *pouvoir*, par

la négative ou en interrogeant. S'il veut se ruiner je n'en puis mais. Si on l'a refusé en puis-je mais è ll ne se dit guère que dans le style familier, pour signifier, ce n'est pas ma faute, je n'en suis pas la cause.

Ce monofyllabe est long.

MAIS, substantif masculin. Plante que l'on appelle auffi blé d'Inde & blé de Turquie. Elle pousse une tige roide, haute de six pieds, & pleine d'une moelle blanche qui a le goût fucré. Elle porte fur le même pied des sleurs mâles & femelles. Les fleurs mâles sont au sommet de l'épi, composées de trois étamines & formées d'un grand nombre de panicules. Des nœuds des tiges fortent des tuniques composées de plusieurs feuilles; & du sommet de ces tuniques, il fort de longs filamens qui sont autant de pistils, au bas desquels sont les embryons de chaque graine. Lorsque les étamines font mûres elles s'ouvrent & fécondent ces pistils qui sont audessous. Les feuilles sont d'un beau verd, très-longues & larges de trois ou quatre pouces. Les racines sont nombreuses, dures, blanchâtres & fibreules.

La tige de cette plante contient un fuc de même que la canne à fucre ; on peut en faire un firop trèsdoux & qui a le véritable goût du fucre. On propose dans les Mémoires de l'Académie d'effayer s'il ne pourroit point se crystalliser comme le fuc de la canne à sucre.

L'épi du maïs croît par degrés, quelquefois juíqu'à la groffeur du poignet. A mesure qu'il groffit & qu'il mûrit, il écarte les tuniques & paroît jaune, rouge, violet, bleu ou blanc, suivant l'espèce : celle à grains jaunes est la plus estimée. Lorsqu'on seme cette plante en plein

Yyyij

champ comme le blé, elle ne rapporte qu'un épi ; mais fi on la sème par touffes à dix-huit pouces de diftance les unes des autres, ses racines prenant plus de nourriture, elle rapporte plufieurs grappes. Les grains de ce ble sont de la grosseur d'un pois, & ils multiplient prodigieufement : celui qui croît dans les Indes, rapporte quelquefois des épis qui ont sept cens grains. Ce blé donne une farine blanche! lorfqu'elle est séparée du son, & l'on en fait du pain assez agréable, mais qui est pefant, & qui n'est bon que pour les estomacs vigoureux & les personnes qui y sont habituées de jeunesse. Cette farine mêlée en petite quantité, comme d'une huitième partie avec de la farine de froment donne au pain un goût savoureux.

Les avantages que l'on retire de ce grain, sont infinis; une grande partie des hommes & des animaux privés en font leur nourriture. Cette plante est cultivée avantageusement dans les quatre parties du monde : elle est un objet intéressant de commerce dans la Bourgogne, la Franche-Comté, la Bresse, où l'on engraisse des volailles qui profitent à vue d'oil avec cette feule nourriture : les chapons de Bresse si fort en réputation, & qui pellent dix à douze livres en font preuve. Cette nourriture fait prendre aux cochons un lard ferme : les fameux cochons de Naples qui pelent jufqu'à cinq cens livres ne sont engraisses qu'avec ce grain. La chair des pigeons de volière qu'on en nourrit est blanche, rendre & leur graisse est ferme & favoureufe.

Ce blé qui ne demande à être femé qu'après l'hiver, peut être quel quefois d'une grande reffource: on le mange & on le prépare de diverses. manières. Les Indiens en mangent les grains en vert comme les petits pois, ou grillés ou bouillis. On le mêle, comme on l'a dit, avec la farine du blé pour en faire du pain: on en fait auffi de la bouillie. On a même trouvé le moyen d'en faire un mets délicat; on cueille les jeunes grappes lorfqu'elles sont de la groffeur du petit doigt & encore vertes; on les fend en deux, & on les fait frire avec de la pâte comme des artichaux. On les confit aussi comme des cornichons. Les Américains retirent de ces grains pilés & macérés dans l'eau, une liqueur vineuse qui enivre & dont on peut extraire un esprit ardent.

Le blé de Turquie sc plaît principalement dans les terres grasses & fortes: le binage que l'on donne au pied de la tige, fait qu'elle pousse avec vigueur. Lorsque les feuilles sont grandes, & que la poussière fécondante est dissipée, on coupe une partie des feuilles, ainfi que la tête de la tige, afin que la plante prenne plus de corps.

- MAISNE; vieux mot qui fignifioir autrefois puisné.
- MAISON; fubstantif féminin. Domus. Logis, bâtiment pour y loger, pour y habiter.

La ville de Rome ne fut qu'un amas de cabannes & de chaumières, fans en excepter le palais même de Romulus, jusqu'au temps qu'elle fût brûlée par les Gaulois. Ce défaître lui devint avantageux, en ce qu'elle fut rébâtie d'une manière un peu plus solide, quoique fort irrégulière. Il paroît même que jusqu'à l'arrivée de Pyrrhus en Italie, les maisons de cette ville ne furent couvertes que de planches on de bardeaux; les Romains ne connoissient point le plâtre, dont

in:

)eı

lit,

eoe la

un di

12

Ľ

ls

Ľ

ľ

F

on ne se serve pas encore à préfent dans la plus grande partie de l'Italie. Ils employoient plus communément dans leurs édifices la brique que la pierre, & pour les liaisons & les enduits, la chaux avec le fable, ou avec une certaine terre rouge qui est toujours d'usage dans ce pays-là; mais ils avoient le secret de faire un mortier qui devenoit plus dur que la pierre même, comme il paroît par les fouilles des ruines de leurs édifices.

Ce fut du temps de Marius & de Sylla, qu'on commença d'embellit Rome de magnifiques bâtimens; jusques-la, les Romains s'en étoient peu souciés, s'appliquant à des choses plus grandes & plus nécessaires; ce ne fut même que vers l'an 580 de la fondation de cette ville, que les cenfeurs Flaccus & Albinus commencèrent à faire paver les rues. Lucius-Crassus l'orateur fut le premier qui décora le frontispice de sa maison de douze colonnes de marbre grec. Peu de temps après M. Scaurus, gendre de Sylla, en fit venir une prodigieuse quantité, qu'il employa à la construction de la superbe maison qu'il bâtit sut le Mont-Palatin. Si ce qu'Auguste dit est vrai, qu'il avoit trouvé Rome bâtie de briques, & qu'il la laissoit revêtue de marbre, on pourroit juger par ce propos de la magnificence des mai sons, & des édifices qu'on éleva fons fon règne.

Il est du moins certain que sous les premiers Empereurs, les mar bres futent employés aux maisons plus communément qu'on n'avoit encore employé les pierres; & qu'on se servit pour les orner, de tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus précieux; les dorures, les peintures, les sculptures, l'ivoire, les bois de cédre, les pierres précieules, rien de toutes ces magnificences ne fut épargné. Le pavé des appartemens bas n'étoit que des molaïques, ou des morceaux de marbre rapportés avec symétrie; cependant cette ville ne fut jamais plus magnifique, qu'après que Néron y eut fait mettre le feu, qui en confuma les deux tiers. On prétend, que lorsqu'elle fut rebâtie, on y comptoit quarante-huit mille maifons isolées, & dont l'élévation avoit été fixée par l'Empereur; c'est Tacite qui nous apprend cette particularité. Nous savons aussi par Strabon, qn'il y avoit déjà eu une Ordonnance d'Auguste, qui défendoit de donner aux édifices plus de soixante-dix pleds de hauteur; il voulut pat cette loi remédier aux accidens fréquens qui arrivoientpar la trop grande élévation des maifons, lesquelles fuccombant sous la charge, tomboient en ruine au moment qu'on s'y attendoit le moins. Ce vice de construction s'étoit introduit à Rome à la fin de la dernière guerre punique; cette ville étant alors devenue extrêmement peuplée par l'affluence des étrangers qui s'y rendoient de toutes parts, on éleva extraordinairement les maisons pour avoir plus de logement. Enfin, Trajan fixa cette hauteur à 60 pieds.

Dans la fplendeur de la république, les maifons ou hôtels des perfonnes diftinguées, étoient conftruites avec autant de magnificence que d'étendue. Elles contenoient plufieurs cours, avant-cours, appartemens d'hiver & d'été, corpsde-logis, cabinets, bains, étuves & falles, foit pour manger, foit pour y conférer des matières d'état.

On a appelé par excellence; maifon dorée, le palais de Néron. Il fuffira pour en donner une idée, de dire que c'étoit un édifice décoré de trois galeries, chacune de demi-lieue de longueur, dorées d'un bout à l'autre. Les falles, les chambres & les murailles étoient enrichies d'or, de pierres précieuses, & de nacre de perle par compartimens, avec des planchers mobiles & tournoyans, incrustés d'or & d'ivoire, qui pouvoient changer de plusieurs faces, & verser des fleurs & des parfums sur les convives.

Domitien ne voulut rien cédet à Néron dans ses folles dépenses: du moins Plutarque ayant décrit la dorure somptueuse du Capitole, ajoute qu'on sera bien autrement surpris si l'onvient à considérer les galeries, les bassiliques, les bains, ou les serrails des concubines de Domitien. En effet, c'étoit une chose bien étonnante, qu'un temple si superbe & si richement orné que celui du Capitole, ne parût rien en comparaison d'une partie du palais d'un seul Empeteur.

On dit, lever maison; pour dire, commencer à tenir ménage. Et qu'une personne tient maison; pour dire, qu'elle tient ménage.

On dit, garder la maison; pour dire, rester chez soi, ne pas sortir.

On appelle *maison de plaisance*, un bâtiment à la campagne, lequel 'est plutôt destiné au plaisir qu'au profit de celui qui le possede.

Les Hiftoriens ont beaucoup parlé des belles maisons de plaisance que les Romains enrichis des dépouilles des nations vaincues, avoient bâties fur les côtes de la Campanie le long de la mer de Toscane, & en particulier fur les bords du golfe de Bayes. Elles étoient accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre plus magnifiques & plus délicieus. Toute la côte voisine du golfe étoit poissonneuse, & la campagne aussi belle que fertile en grains & en vins. Il y avoit dans les environs une multitude de fontaines minérales, également propres pour le plaifir & pour la fanté. Les promenades y étoient charmantes & en trèsgrand nombre, les unes sur l'eau, les autres dans des prairies, que le plus affreux hiver sembloit toujours respecter.

Cette image du golfe de Bayes, & de toute cette contrée de la Campanie, n'est qu'un léger crayon du tableau qu'en font Pline & Strabon. Le dernier de ces Auteurs qui vivoit sous Auguste, ajoute que les riches qui aimoient la vie luxurieuse, soit qu'ils fussent dans les aftaires, soit qu'ils fussent rebutés par la difficulté de parvenir aux grands emplois, ou que leur propre inclination les entraînât du côté des plaifirs, cherchèrent à s'établir dans un lieu délicieux, qui n'étoit qu'à une distance raisonnable de Rome, & où l'on pouvoit impunément vivre à la fantailie. Pompée, Célar, Védius Pollion, Hortensius, Pison, Servilius Vatia, Pollius, y firent élever de superbes maisons de plaifance. Cicéron en avoit au moins trois le long de la mer de Tofcane, & Lucullus autant.

On appelle *maifons royales*, les maifons qui appartiennent au Roi, & où il fait quelquefois fa demeure.

Lorsque le Roi, la Reine, M. le Dauphin, Madame la Dauphine ou les Enfans de France, ne sont point au Louvre & dans les autres Châteaux & Maisons Royales, les

542



ç

Ľ

à

I

3

Z

z

ł

ţ,

Juges ordinaires des lieux peuvent y exercer leur Juridiction, tant en matière civile, que criminelle, de la même manière qu'ils l'exercent dans les autres lieux de l'étendue de leur reffort. Ce sont les termes d'un Arrêt du Conseil d'Etat donné en Commandement le 29 Octobre 1683; & c'est en conséquence de cet Arrêt que les Juges royaux de Compiegre, de Fontainebleau, & c. exercent la Juridiction dans les maisons royales de ces villes, lorfque le Roi n'y est pas.

Mais lorsque la Cour, ou feulement une personne de la Famille Royale est dans une maison royale, le Prévôt de l'Hôtel & ses Officiers connoissent de tous procès civils entre les Officiers de Sa Majesté & de ses maisons. Ils connoissent aussi de tous crimes commis par lesdits Officiers, & autres gens de la Cour & suite. C'est ce que porte le Réglement de 1684, fait entre le Prévôt de l'Hôtel & l'ancien Bailli de Verfailles.

On appelle maison canoniale ou prébendale, le logement attaché à la prébende d'un Chanoine. Autrefois les Chanoines avoient des cloîtres, & étoient tous logés; depuis leur fécularisation, la collation de la prébende n'emporte pas celle du logement, à moins que la maison canoniale n'y soit particulièrement affectée. Le Concile de Tours en 1583, leur défend d'y loger des laïques & des personnes du sexe. Ils sont obligés de les entretenir en bon état.

Il a été jugé par Arrêt dn 20 Août 1655, que les Séculiers autres que les pères & mères, frères & fœurs des Chanoines, ne pourroient habiter dans les maisons canoniales de l'Église de Paris; depuis ce temps la Cour a permis aux Chanoines d'y loger des perfonnes sages & de hon exemple.

Les maifons canoniales font optables comme les prébendes. Quant à la manière d'opter, elle dépend de l'ufage; on fuit ordinairement dans les Chapitres l'ordre & l'ancienneté. Il a été jugé par Arrêt du 15 Juillet 1629, que les ornemens faits par les Chanoines dans les maifons canoniales, appartiennent aux Chapitres à l'exclusion des héritiers.

On appelle familièrement, maifon de bouteille, une petite maison de campagne près de la ville où l'on demeure, & qui expose fon maître à beaucoup de dépense, à cause des visites que la proximité lui attire.

On appelle maison garnie, une maison meublée qui est à louer en tout ou en partie.

On dit, qu'une personne fait bien les honneurs de sa maison; pour dire, qu'elle reçoit bien le monde chez elle.

On dit, qu'une tortue porte sa maison sur son dos, parcequ'elle porte l'écaille dans laquelle elle est enfermée.

On dit proverbialement d'un homme mal habillé & tout en défordre, qu'il est fait comme un brûleur de maisons.

On dir aussi proverbialement de quelqu'un qui va de tous les côtés, & qui mange rarement chez lui, qu'il est comme les Menetriers qui ne trouvent point de pire maison que la leur.

On dit encore proverbialement, que le Charbonnier est maîure dans fa maison; pour dire, que chacum vit chez soi comme il lui plaît.

On dit figurément & familièrement, faire maison nette; pour dire, chasser tous ses domestiques. Et faire maison neuve; pour dire, en prendre d'autres.

On dit, faire sa maison; pour dire, prendre des domestiques. Il est chargé de faire la maison de l'Ambassadeur. On fait la maison de ce Prince. Il ne se dit que des Princes & des personnes élevées en haute dignité.

On dit d'une personne qui en voit une autre affligée d'un malheur qu'elle a lieu de craindre pour ellemême, on a sujet d'avoir peur, quand on voit brûker la maison de son voisin.

On dit proverbialement, qu'une chose a été vendue par dessus les maisons; pour dire, qu'elle a été vendue excessivement.

MAISON, se prend aussi pour tous ceux qui sont d'une même famille. C'est une maison d'honnêtes gens.

On dir, qu'un komme a fait une bonne maison; pour dire, qu'il a amassé beaucoup de bien, & qu'il est en état de bien établir sa famille.

MAISON, se dit encore d'une Compagnie, d'une Communauté d'Ecclésiastiques, de Religieux. La maison de Sorbonne. Un Dacheur de la maison de Navarre.

On appelle l'Églife, la Maison de Dieu.

On dit proverbialement & familièrement d'une maison où l'on ne donne à manger à personne, c'est la Maison de Dieu, on n'y boit, ni n'y mange.

A Paris, on appelle *peutes Mai*fons, l'hôpital où l'on enferme ceux 'qui ont l'efprit aliéné.

MAISON DE VILLE, se dit de l'Hôtel où s'assemblent les Officiers d'une Ville.

MAISON DE VILLE, le dit aufi du

corps des Officiers municipaux d'une Ville, La maison de Ville étoit à la procession.

MAISON, lignifie auffi tous les Officiers de la bouche, de la chembre, de la garde-robe & autres de la Maison du Roi.

On appelle encore la Maison du Roi, les troupes destinées pour la garde de sa Personne; savoir, les Gardes du Corps, les Gendarmes de la Garde, les Chevau-Légers, les Mousqueraires, &c.

MAISON, signifie aussi race; mais en ce sens il ne se dit que des races nobles & illustres. Il est de la Maison de Lorraine, Un Prince de la Maison de Rohan, C'est une des Maisons les plus illustres du Royaune,

On dit, un homme, une femme, un enfant, une fille de bonne maison; pour dire, de noble & ancienne race. Et l'on dit d'un jeune homme qui a les manières nobles, qu'il fene son enfant de bonne maison.

On dit familièrement par mer nace à un jeune homme, qu'on le traisera, qu'on l'accommodera en enfant de banne maison; pour dire, qu'on le châtiera comme il le mérite.

On appelle en France, la Maifon Royale, les Princes du Sang.

On dir, qu'une Maison est éteinte, finie; pour dire, que le dernier d'une race est morr.

On dit, qu'un homme a relevé sa maison; pour dire, qu'il a acquis des biens & des honneurs qui ont relevé sa famille.

On dit en termes d'Aftrologie, les douze maisons du Soleil; pour dire, les douze signes du zodiaque.

Différences relatives entre Maifon, Famille.

Famille

Famille est plus de bourgeoisse. Maison est plus de qualité.

On dit en parlant de naissance, être d'honnête famille & de bonne maison. On dit aussi Famille royale & Maison souveraine.

Les Familles se font par les alliances, par une façon de vivre polie, par des manières distinguées de celles du bas peuple, & par des mœurs cultivées, qui passent de père en fils. Les maisons se forment par les titres, par les hautes dignités dont elles sont illusstrées, & par les grands emplois continués aux parens du même nom.

- MAISONCELLE; vieux mot qui fignifioit autrefois une petite maifon.
- MAISONNAGE; fubitantif masculin. Terme usité dans quelques coutumes, pour exprimer les bois de futaie que l'on coupe pour conftruire des bâtimens.
- MAISONNAIS; bourg de France en Poitou, à trois lieues, sud ouest, de Rochechouart.
- MAISONNÉE ; substantif féminin du style familier. Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. Toute la maifonnée étoit au bal.
- MAISONNER ; verbe neutre & terme de coutume qui fignifie bâtir une ou plusieurs maisons. Hauts bois bons à maisonner & édifier. Voyez la coutume de Sens.
- MAISONNETTE; substantif féminin. Ædicula. Diminutif. Petite maison. Il habite une maisonnette à l'extrémité de la ville.
- MAISTÉ ; vieux mot qui signifioit autrefois majesté.
- MAISTREMENT ; vieux mot qui fignifioit autrefois en maîtte.
- MAISTRIER, MAISTROYER; vieux mots qui fignifioient autre-Tome XVI.

fois maîtriler, gouverner, dominer.

- MAITEN ; fubstantif masculin. Arbre du Chili, qui croît à la hauteur de quinze à vingt pieds : son bois est dur & rougeâtre ; ses branches sont très - rameuses, verdâtres, garnies de feuilles, tantôt alternes, tantôt opposées, dentelées, & pointues par les deux bouts. La décoction de ces feuilles & des rameaux est lé contrepoison du lithi : il ne s'agit que de s'en frotter pour faire dispatoître l'ensure. On ne connoît pas bien les steurs ni les fruits du maiten.
- MAÎTRE ; fubstantif masculin. Dominus. Celui qui a des sujets, des domestiques, des esclavos.

Le maître est tenu des dommages causés par son domestique dans le service où il l'emploie.

L'art. 6 de l'Arrêt rendu pour fervir de Réglement, par le Parlement de Dauphiné, le 6 Mars 1723, « Déclare même les Chofs » de Famille, & Maîtres respon-» fables civilement des dégâts & » contraventions qui se feront par » leurs femmes, enfans & domes-» tiques dans les bois, conformé-» ment à un autre Réglement de » la même Cour, de l'an 1682.

Sur le fondement de cette garantie du fait des domestiques par les Maîttes, un Hôtellier de Pontà Bussy près de la Fere, par Arrêt rendu en la Grand'Chambre, de Mardi 28 Avril 1761, a été cont damné à payer à un voientier le prix de quatre chevaux, qu'un garçon d'écurie avoit conduits dans une rivière pour les y abreuver, & où ils s'étoient noyés.

Les Maîtres ne sont point `obligés de payer les crédits faits à leurs domestiques sans leur ordre; & s Z z z



des Marchands ou Fournisseurs de provisions de bouche demandent aux Maîtres le payement des crédits faits aux domestiques, les Maîtres sont ordinairement déchargés de ces demandes, en affirmant qu'ils ont donné aux domeftiques l'argent nécessaire pour payer la dépense de la mai-Ton. Il y a ce sujet un Arrêt du 26 Mai 1691, qu'on trouve au Journal des Audiences.

Des Sentences des Confuls ayant condainné les nommés d'Augimont 8c Mouton, Maîtres-d'hôtel des Ambassadeurs d'Espagne, à payer à la veuve Ayeline le montant des fournitures arrêtées par Mouton & d'Augimont au bas des mémoires, il a été question sur l'appel, de favoir si ces arrêtés étoient obligatoires.

D'Augimont & Mouton foutenoient que n'ayant pas promis de Maître, fignifie aussi un supérieur payer, leurs arrêtés ne devoient être regardés que comme certificats de la fourniture, & que la venve Aveline devoit s'imputer à elle-même d'avoir laissé partir les Ambassadeurs fans leur demander fon payement. En conféquence par Arrea du 7 Juillet 1738, les Sentences des Confuls furent infirmées, & la veuve Aveline condamnée aux dépens.

Mais par un aurre Arrêt rendu le Lundi 19 Janvier 1761, la Cour en infirmant une Sentence du Bailliage de Tours, a déchargé le Comte de Castellane, Seigneur de Villandry, des demandes formées contre lui - par la venve le Blanc', pour raisonde fournitures de fer, clous, &c. employés au Château de Villandry, détaillées au mémoire arrôlé par un: nommé Jacquiau, receveur de cette Ferre; & cela, parceque le Comrede Castellane disoir avoir payé à Jacquiau toutes les fournitures faltes à celui-ci par la veuve le Blanc. On a penfé que le maître ne pouvoit pas être obligé à son insqu pas un domestique infidele.

On dit proverbialement, tel maitre, tel valet. Le bon maître fait le bon valet. Qui fere bon maître, bon loyer en reçait.

On dir familièrement, que quelqu'un a bon maître; pour dire, qu'ik est au fervice ou dans la dépendance d'un homme puissant qui le protégera.

On dit par une façon de parles tirée de l'Ecriture-Sainte, que nul! ne peut servir deux maîtres.

In Ambassadeur ou autre étranger, en parlant du Prince dont il est sujet, l'appelle son maître. Le Roi mon Maître, L'Electeur mon Maître.

qui commande, soit de droit, soit de force. Dieu est le Maître des élémens. Les Rois sont les Maîtres de la terre. Ce Général se rendit maître de la campagne par de favantes manœuvres. Le Charbonnier est maître chez lui.

On dit, heurter en maître ; pour dire, frapper à la porte de la maifon plusieurs coups de suite, ou seulement frapper bien fort.

On dit, se rendre maître des efprits, des cœurs; pour dire, prendre de l'empire sur les esprits, gagner les cours. Et se rendre maître de la conversation; pour dire, attirer à foi toute l'attention de la compagnie.

On div aussi, être maître de ses paffions; pour dire, les dompter, les vaincre.

On dit encore, être le maître, être maître de faire quelque chose; pour dire, avoir la liberté, avoir le pouvoir de faire quelque chose.

71

Vous êtes le maître de venir avec nous à la campagne. On le laissa maître de partir.

MAître, fignifie aussi Seigneur, Propriétaire. Nous rencontrâmes le maître du château. Où est le maître de ce cheval ?

On appelle maître d'école, celui qui enseigne à lire & à écrire.

On appelle *maître à chanter*, un mulicién qui enfeigne à lire la mufique vocale, & à chanter fur la note.

Les fonctions du maître à chanter le rapportent à deux objets principaux. Le premier qui regarde la culture de la voix, est d'en tirer tout ce qu'elle peut donner en fait de chant, foit par l'étendue, foit par la justesse, foit par le timbre, foit par la légereté, soit par l'art de renforcer & radoucir les sons, & d'apprendre à les ménager & modifier avec tout l'art possible.

Le fecond objet regarde l'étude des fignes, c'eft - à - dire, l'art de lire la note fur le papier, & l'habitude de la déchiffrer avec tant de facilité, qu'à l'ouverture du livre on foit en état de chanter toute forte de mufique.

Une troisième partie des fonctions du maître à chanter regarde la connoissance de la langue, furtout des accens, de la quantité, & de la meilleure manière de prononcer; parceque les défauts de la prononciation font beaucoup plus sensibles dans le chant que dans la parole, & qu'une vocale bien faite ne doit être qu'une manière plus énergique & plus agréable de marquer la prosodie & les accens.

- Maître a danser; voyez Danser & Danseur.
- MAÎTRE EN FAIT D'ARMES, se dit de celui qui est autorise à enseigner

dans une falle publique le maniement de l'épée, ou la façon artificielle de se défendre contre son ennemi. Dans presque tous les pays c'est un art libre, desorte que quiconque est en état de l'enseigner, peut sans contrainte faire valoir son talent, & faire des écoliers dans les. maisons. Il n'y a que l'ouverture d'une salle d'armes publique qui, pour le bon ordre, exige le contentement du gouvernement : mais ce consentement est presque toujours accordé, à moins qu'il n'y ait déjà une quantité suffisante de Maîtres en fait d'Armes qui enseignent publiquement.

A Paris, cet art est trigt en Corps & Communauté, qui a des Statuts particuliers, & qui a obtenu des priviléges confidérables. Par Lettres enregistrées au Parlement en 1759, cette Communauté est fixée au nombre de vingt Mastres. Les six qui sont les plus anciens, & qui ont exercé cet art pendant l'espace de vingt ans, obtiennent des Lettres de noblesse pour eux & leurs descendans. Ce Corps a les armes, que le feu Roi Louis XIV lui a accordées, & qui sont un champ d'azur à deux épées mises en sautoit les pointes en haut, & les pommeaux, poignées & croisées d'or, accompagnés de quatre fleurs-delys, avec timbre au-dessus de l'écusson, & trophées d'armes autour.

Pour être reçu dans ce Corps, il faut être né fujet du Roi, avoir vingt-cinq ans accomplis, ou vingtdeux feulement pour les fils de Maîtres. Il faut outre cela être préfenté par un Maître qui réponde des bonnes qualités de l'Afpirant, & qui certifie qu'il a, pendant fix ans, fervi comme prévôt de falle, fans Z z z ij qu'on puisse lui reprocher aucune chose du côté de la probité. L'Aspirant est obligé ensuite à faire assaut en présence de M. le Procureur du Roi, qui est invité à cet acte de la part de la Communauté, & qui assiste à l'acte de la réception, comme Commissaire du Roi.

Autrefois l'Aspirant faisoit assaut contre six Maîtres; il étoit même obligé de se servir de l'espadon, & de faire, devant l'Assemblée, l'ezercice de la hallebarde & du bâton à deux bouts, pour faire paroi-, tre son adresse dans ces différens genres d'exercice. Aujourd'hui on se contente que le Récipiendaire fasse assaut contre deux Maîtres; savoir, contre le premier, à l'épée seule, ou pour mieux dire au fleuret, qui, comme tout le monde sait, est une lame émoussée du côté de son tranchant, & munie d'un bouton garni de peau sur la pointe; & contre le second, avec l'épée & le poignard.

S'il arrive que cet Afpirant reçoive deux bottes de chacun de ceux avoc lesquels il fait affaut, il est renvoyé, & ses frais de réception ne lui sont point rendus, mais seulement les droits de la Communauté.

L'Aspirant est, outre cela, obligé de sournir, le jour de son chesd'œuvre & de sa réception, deux épées de la valeur de 25 liv. chacune pour les prix qui doivent être adjugés à ceux qui, en l'expérimentant lui donneront la botte la plus proche du cœur. Si l'expérience faire, il est jugé capable par toute la Communauté assemblée, il prête serment pardevant M. le Procureur du Roi, & il est seça Muitre. Les veuves de ces Maîtres n'ont aucun pouvoir ni privilége, après le décès de leurs maris, d'enfeigner cet art. La Maîtrife est tellement atrachée à la personne, que si un Maître (hors le cas de maladie ou autre accident) s'absente de sa salle au delà d'un an & trois mois, il perd sa Maîtrise, & la salle est fermée par les Jurés & Gardes de la Communauté. Il en seroit de même s'il vouloit exercer quelque office qui dérogeât à la noblesse de son art.

Les expériences auxquelles les nouveaux Maîtres sont obligés, se faisoient jadis publiquement, & on y entroit par billets; mais depuis qu'on a observé que la soule du monde qui assiste à ces réceptions, causoit de grands désordres, il a été décidé par un Arrêt du Parlement du 3 Avril 1759, qu'il n'y aura que les Maîtres avec les fils de Maîtres, & ceux que M. le Procureur du Roi voudra amener, qui pourront y assiste.

Cet art enseigne principalement à parer avec l'épée les bottes que votre adversaire pourroit vous donner, & à vous mettre dans une pofition si surc, qu'il ne trouve aucun moyen pour vous approcher de la pointe de son épée. Cette position est de lui préfenter le corps en profil, d'étendre devant soi le pied droit, en restant toujours fermement appuyé sur le gauche, de tenir devant soi l'épée ou le fleuret, la pointe à la hauteur de l'œil, le bras à demi-tendu, d'avoir la plus foigneuse attention à tous les mouvemens de votre ennemi; & dès que vous voyez qu'il vous approche de plus près de la pointe de son épée, parer le coup, c'est-à dise, l'éviter en détennant la lame à droite ou à gauche par le fort de votre lame

Les bottes, c'est-à-dire, les mouvemens du bras pour pousser l'épée ou le fleuret, ont des noms différens, felon la position de la main. Lorfque les doigts font au-deflous de la poignée, & qu'on tire une botte dans cette position, on l'appelle seconde. Lorsque la main est à moitié tournée, on appelle cette position la tierce : lorsque les ongles des doigts fe présentent audessus du fleuret, on appelle cette position la quarte. Il y a un grand nombre d'autres bottes qui chacune ont leur nom particulier, mais dont les yeux feuls peuvent donner une juste idée, toute description devenant très-imparfaite en pareil cas. Chaque botte doit avoir la parade, ou moyen de la parer, mêmeles bottes secrettes, appelées ainsi, parcequ'il est difficile de s'en appercevoir : mais enfin, quand on est bien en garde, & qu'on prête attention à tous les mouvemens de l'adversaire, on est roujours à portée de parer les bottes les moins perceptibles,& c'eft en quoi confiste le vrai savoir de l'art de faire des armes.

- MAÎTRE, se dit aussi de tous ceux qui enseignent quelque Art ou quelque Science. Un maître de luth. Il a ap-
- pris d'un excellent maître.

Dans quelques Ordres religieux, on appelle père maître, ou maître des novices, celui qui a le foin des no vices, & qui leur enfeigne les pratiques de la vie religieufe.

MAÎTRE, fe dit encore de celui qui ayant été apprenti, est reçu avec les formes ordinaires dans quelque corps de métier. Maître Tailleur, &c. Voyez MAÇON, TAILLEUR, &c. On dit proverbialement, les apprentis ne sont pas maîtres; pour dire, qu'ils ne faut pas attendre beaucoup de ceux qui ne font que commencer.

On dit proverbialement, qui a compagnon, a maître.

On appelle maître garçon, maître valet, maître clerc, celui qui est le premier entre scompagnons, dans une maison, dans une boutique, ou dans une étude.

En termes de Marine on appelle auffi maître valet, un homme de l'équipage qui a foin de distribuer les provisions de bouche, & qui met les vivres entre les mains du cuisinier felon l'ordre qu'il en reçoit du Capitaine.

MAîTRE, signifie aussi favant, expert en quelque art. Démosthènes & Cicéron sont deux grands maîtres en éloquence. C'est un des grands maîtres de l'art. Ce Général sit un coup de maître.

On dit proverbialement, que quelqu'un a trouvé fon maître; pour dire, qu'il a eu affaire à quelqu'un plus habile que lui.

On appelle *Maure-ès-arts*, celui qui a reçu dans une Université les degrés qui donnent pouvoir d'enseigner les Lettres humaines & la Philosophie.

Autrefois dans l'Université de Paris, le degré de Maître-ès-arts étoit donné par le Recteur, à la snite d'une thèse de philosophie que le Candidat sourenoit au bout de son cours. Cet ordre est maintenant changé; les Candidats qui aspirent au degré de Maître-ès-arts, après leurs deux ans de philosophie, doivent subir deux examens; un devant leur nation, l'autre devant quatre Examinateurs tirés des Quatre Nations, & le Chancelier on

549

fous-Chancelier de Notre-Dame, ou celui de Sainte-Geneviève. S'ils font trouvés capables, le Chancelier ou fous-Chancelier leur donne le bonnet de Maître - ès - arts, & 'l'Univerfité leur en fait expédier des Lettres.

MAîtres, au pluriel, fe dit des grands Peintres qui ont illustré les écoles. Les Maîtres de l'école Romaine, de l'école Françoise. Les grands Maîtres de l'école Vénitienne.

On appelle les petits maîtres, un certain nombre d'anciens Graveurs, la plupart Allemands, qui n'ont gravé que de petits morceaux, mais avec un grand foin & une grande propreté. Tels font Virgilius Solis, Stuart-Jan, Martin Schorel, Jérôme Bos, Corneille Engelbrechts, Jean Sebald-Boham, Ifraël Vanments, Lucas Gafelli Binco, Lucas Van-Leyden, Théodore Mayer, Aldegraf, Hifbius, Crifpin, Madeleine & Barbe de Pas, &c.

MAîTRE, est aussi un titre qu'on donne aux Magistrats & autre gens de robe. Ainsi en termes de Palais, on dit des Conseillers, des Avocats, de Greffiers, *Mastre ei*.

On appelle Maîtres des Comptes, certains Magistrats des Compagnies Souveraines qu'on appelle Chambres des Comptes. Voyez CHAMBRES DES COMPTES.

Depuis l'établiffement des Compagnies fupérieures, les charges de *Confeillers - Maîtres des Comptes de Paris*, ont toujours été diffinguées par les dignités & les prérogatives d'honneur qui leur ont été accordées.

On trouve dans les Registres de la Chambre, des Maîtres des Requêtes, Présidens des Enquêtes & Requêtes, & Conseillers du GrandConseil, qui ont passé de leurs offices dans ceux de Maîtres des Comptes.

Le titre de Maîtres qu'on leur a donné leur étoit commun avec les Magistrats du Parlement, qu'on nommoit sutrefois Maîtres du Parlement. Ils étoient partagés de la même manière, en Maîres-Clercs & Maîtres-Laïques : mais les dernières créations de leurs offices ne parlent plus de cette distinctrion.

Ils ont la qualité de Maîtres ordinaires, foit pour les diffinguer des Maîtres extraordinaires, qui ont existé jusqu'en l'année 1511, foit à cause du droit qu'ils ont de prendre séance en la Chambre hors de leur semestre, avec voix délibérative, & d'y achever le rapport des affaires qu'ils ont commencées.

Le nombre des Maîtres des Comptes est actuellement de 78, dont moitié pour le semestre de Janvier, & l'autre moitié pour celui de Juillet; ceux qui sont de semestre se partagent en deux colonnes, qui se succèdent mutuellement l'une à l'autre au commencement de chaque mois pour le service du grand & du second Bureau.

Les Confeillers-Maîtres font Juges de toutes les matières de la compétence de la Chambre, conjointement avec les Présidens; &c en l'absence de ceux-ci ils ont le droit de présider, suivant l'Ordonnance de Charles VII, du premier Décembre 1436.

Ce font eux qui font Rapporteurs au grand Bureau, des Ordonnances, Edits, Déclarations du Roi, & de toutes les Lettres patentes qui y font préfentées, foit par le Mimistère Public ou par les particuliers qui les ont obtenus; comme aussi de toutes les instances de

correction & autres, & généralement de toutes Requêtes de quelque nature qu'elles soient, à l'exception des Requêtes d'apurement: mais quoique ces dernières soient rapportées par les Conseillers-Audueurs, elles sont néanmoins décrétées comme toutes les autres par les Conseillers Maîtres, & les Arrêts qui interviennent, signés de l'un d'eux & du Président.

Pour ce qui concerne le Jugement des Comptes, l'un des Confeillers-Maîtres tient la liasse des acquits pour les vérifier & pour canceller les quittances des Comptables, ainfe que les contrats dont le remboursement a été fait par le Roi; un autre suit le compte précédent, pour connoître si le Comptable à latisfait aux Arrêts de la Chambre, & examine d'où proviennent les mutations furvenues dans le compte fuivant; un autre enfin est chargé du bordereau original, en marge duquel il écrit chapitre par chapitre les Arrêts de la Chambre, & figne à la fin la clôture du compte avec celui qui prélide.

Dans les affaires où la Chambre ordonne préalablement des informations, les Maîtres des Comptes. font toujours commis pour les faire. Ils sont pareillement chargés des commissions les plus importantes, telles que celle de suivre la distribution & le Jugement des Comptes, celle de l'apposition & levée des scellés de la Chambre chez les Comptables décédés ou en faillite, suivie quelquesois de l'Inventaire de leurs effets, & de la vente de leurs meubles quand le cas y échet; celle d'ordonner & de diriger les poursuites du Contrôleur Général des Restes pour l'apurement des comptes, & le payement des de-

bets ; celle de l'examen des fois & hommages, aveux & dénombremens, dont les originaux doivent être envoyés à la Chambre, par tous les Bureaux des Finances dans l'étendue de son reflort, &c. Ils sont aussi nommés Commissaires dans toutes les évaluations des Domaines de la Couronne, & doivent afsister au nombre de quatorze dans les députations de la Chambre.

Quatre d'entre eux, qui font pourvus des plus anciennes charges de Confeillers Clercs, ont droit de bourse en la Grande Chancellerie. Le Doyen des Maîtres est le feul à qui appartient le titre de Doyen de la Chambre 3 & il jouit en cette qualité de plusieurs prérogatives.

La robe de cérémonie des Confeillers-Maîtres est de satin noir.

On appelle Grand - Maûre des Eaux & Forêts, un Officier royal qui a inspection & juridiction sur les Eaux & Forêts, &cc. Voyez au mot GRAND-MAître

MAître PARTIEULIER, se dirdu premier Officier d'une Juridiction Royale appelée Maîtrise, qui connoît en première, instance des matières d'Eaux & Forêts:

Autrefois les Maîtres particuliers avoient tous les pouvoirs qu'ont aujourd'hui les Grands Maîtres; mais aux termes de la nouvelle Ordonnance de 1669, ils ne peuvent mertre à exécution les Lettres patentes, Ordres & Mandemens du Ror fur le fait des Eaux & Forêrs; ils ne peuvent régler les bois des Eccléfiaftiques; ils ne peuvent faire les partages des communes, & c. fans commission des Grands Maîtres.

L'article 3 du titre premier de l'Ordonnance citée, attribue aux Maîtres particuliers la connoissance. de toutes les actions concernant les entreprises ou prétentions sur les rivières navigables & flottables, tant pour raison de la navigation & flottage, que des droits de pêche, passage, pontonage & autres, soit en espèces ou en deniers; conduite, ruptures & loyers de flettes, bacs & bateaux; épaves sur l'eau, constructions & démolitions d'écluses, gords, pêcheries & moulins affis sur les rivières; visitation de poissons, tant ès bateaux, que boutiques & réfervoirs, & des filets, engins & autres inflrumens fervant à la pêche, & généralement de tout ce qui peut préjudicier à la navigation, charroi & flottage des bois du Roi, le tout néanmoins fans préjudice de la Juridiction des Prévôts des Marchands, ès Villes où ils sont en possession de connoître de tout ou de partie de ces matières; ou de celles des Officiers des turcies & levées, & autres qui peuvent avoir titre & possession pour en connoître.

L'article 7 du même titre, attribue aux Maîtres particuliers la connoislance de routes causes, infrances & procès sur le fait de la chasse ou de la pêche, prises de bêtes dans les forêts, vols de poissons fur l'eau & le droit d'informer des querelles, excès, assassinats & meurtres commis à l'occasion de ces choses, d'instruire & juger les procès à cet égard, soit entre Gentilshommes, Officiers, Marchands, Bourgeois, Ouvriers, Bateliers, Pêcheurs & autres indistinctement; mais sans préjudice de la Juridiction des Capitaines des chaffes.

L'article 10 du même titre leur attribue la connoissance de tous diffèrens de partie à partie, concernant la matière des Eaux & Forêts, pêche & chasse, circonstances & dépendances; mais il leur défend de connoître de la propriété des Eaux & Forêts appartenant aux communautés ou particuliers, si ce n'est qu'elle ne sût nécessairement connexe à un fait de réformation & visitation, ou qu'elle sût incidente ou proposée pour défense contre une poursuite.

L'Ordonnance en général leur attribue la même Juridiction fur les Eaux & Forêts des particuliers que fur celles du Roi, en ce qui concerne le fait des usages, délits, abus & malversations, pourvu qu'ils aient été requis par l'une des parties, ou qu'ils aient prévenu les Officiers des Seigneurs.

Le Maître particulier a sous lui un Lieutenant de Robe-longue, & un Garde-Marteau.

Il doit avoir une clef du coffre dans lequel on enferme le marteau de la Maîtrise.

Lorsqu'il n'est pas Gradué, fon Lieutenant fait l'instruction & le rapport : le Maître cependant a toujours voix délibérative & la prononciation; mais quand il est Gradué, le Lieutenant n'a que le rapport & son suffrage; l'instruction, le jugement & la prononciation suivant la pluralité des voix, demeurent au Maître, tant à l'Audience, qu'à la Chambre du Conseil.

Les Maîtres particuliers doivent donner audience au moins une fois la semaine au lieu accoutumé.

Ils doivent coter & parapher les registres du Procureur du Roi, du Garde-Marteau & des Gruyers, Greffiers, Sergens & Gardes des forêts & bois du Roi, & des biens tenus en grurie, grairie, tiers & danger, danger, possédés en apanage, engagement & par usufruit.

Tous les six mois ils doivent faire une visite générale de ces enêmes bois & des rivières navigables & flottables de leur Maîtrise, assistés du Garde-Marteau & des Sergens, sans en exclure le Lieutenant & le Procureur du Roi s'ils veulent y assister. S'ils manquent à faire cette visite, ils encourent une amende de 500 liv. & la suspension de leurs charges, même plus grande peine en cas de récidive.

Le procès-verbal de visite doit être signé du Maître particulier, & autres Officiers présens. Il doit contenir les ventes ordinaires, extraordinaires, soit de futaie ou de taillis faites dans l'année, l'état, âge & qualité du bois de chaque garde & triage; le nombre & l'essence des arbres chablis, l'état des fosses, chemins royaux, bornes & séparations, pour y mettre ordre le plus promptement qu'il sera possible.

;

Ces visites générales ne les difpensent pas d'en faire souvent de particulières, dont ils doivent aussi dresser des procès-verbaux.

Ils doivent repréfenter tous ces procès-verbaux aux Grands Maîtres, pour les inftruire de la conduite des Riverains, Gardes & Ser gens des forêts, Marchands-Ventiers, leurs Commis, Bucherons, Ouvriers & Voituriers, & généralement de toutes choifes concernant la police & confervation des Eaux & Forêts du Roi,

Les amendes des délits contenus dans les procès-verbaux de visite, doivent être jugées par eux dans la quinzaine, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom.

Il leur est aussi ordonne d'artêter

& figner en présence du Procureur du Roi, quinzaine après chaque quartier échu, le rôle des amendes, restitutions & confiscations qui ont été jugées en la Maîtrise, & de les faire délivrer au Sergent-Collecteur, à peine d'en demeurer refponfables.

Ils doivent pareillement faire le récollement de ventes ulées dans les bois du Roi, fix femaines après le temps de la coupe & vidange expiré.

C'est à eux-aussi à faire les adjudications des bois taillis qui sont en grurie, grairie, tiers & danger, par indivis, apanage, engagement & usufruit, chablis, arbres de délits, menus marchés, panages & glandées.

Les jugemens interlocutoires rendus par les Maîtres particuliers, doivent être exécutés par provision, fans préjudice de l'appel, tant en matière civile, qu'en matière criminelle, nonobstant que cet appel fût qualifié de Juge incompétent, pourvu toutofois que le cas soit réparable en définitif.

Les Sentences définitives des Maîtres particuliers, qui n'excèdent la fomme de cent livres, ou dix livres de rente, doivent être exécutées par provision & sans préjudice de l'appel,

MAÎTRE DES REQUÊTES, fe dir d'un Magistrat ainsi appelé, parcequ'il rapporte au Conses du Roi les Requêtes qui y sont présentées.

Les Maîtres des Requêtes forment avec les Conseillers d'Etat, le Conseil Privé de Sa Majesté que tient M. le Chancelier. Ils y sont chargés de l'instruction & du rapport de toutes les affaires qui y sont portées; ils y assistent & y rapportent debout, à l'exception du Doyen

A a a a

553

feul qui est assis & qui rapporte couvert.

Ils font au contraire tous affis à la Direction des Finances; la raifon de cette différence vient de ce que le Roi est réputé préfent au Confeil, & non à la Direction. Ils entrent aussi au Conseil des Dépêches & à celui des Finances, lorsqu'ils se trouvent chargés d'affaires de nature à y être rapportées devant le Roi, & ils y rapportent debout à côté du Roi.

Le service des Maîtres des Requêtes au Conseil, étoit autrefois divisé par trimestres; ce n'est que depuis le Reglement du 1671, qu'ils y servent également toute l'année; mais à l'exception des Requêtes en caffation & des redistributions, ils n'ont part à la distribution des inftances que pendant leur quartier. Cette distinction de quartier s'est conservée aux Requêtes de l'Hôtel. Ce Tribunal composé de Maîtres des Requêtes, connoît en dernier ressort de l'exécution des Arrêts du Confeil, & Jugemens émanés de Commissaires du Conseil, des taxes de dépens du Confeil, du faux incident, & autres poursuites criminelles incidentes aux inftances pendantes au Conseil ou dans les Commillions, & à charge d'appel au Parlement des affaires que ceux qui ont droit de committimus au grand Sceau peuvent y porter Il y a un. Avocat & un Procureur Général de cette Juridiction.

Ils fervent aussi dans les Commissions qu'il plaît au Roi d'établir à la suite de son Conseil, & ce sont eux qui y instruisent & rapportent les affaires.

L'affistance au Sceau fait encore partie des fonctions des Maîtres des Requêtes. Il y en a toujours deux qui y sont de service pendant leur quartier aux Requêtes de l'Hôrel; mais quand Sa Majesté le tient en perfonne, elle en nomme fix au commencement de chaque quattier pour y tenir pendant ce quartier, conjointement avec les fix Confeillers qui forment avec eux un Confeil pour le Sceau. Ils y affistent en robe, debout aux deux côtés du fauteuil du Roi; & ils sont pareillement de l'Assemblée qui se tient alors chez l'ancien des Confeillers d'Etat, pour l'examen des lettres de grâces & autres expéditions qui doivent être présentées au Sceau.

La garde des Sceaux de toutes les Chancelleries de France leur appartient de droit. Celui de la Chancellerie de Paris est renu aux Requêtes de l'Hôtel par le Doyen des Maîtres des Requêtes, le premier mois de chaque quartier, & le reste de l'année par les Doyens des quartiers, chacun pendant les deux derniers mois de fon trimestre.

Les Maîtres des Requêtes sont membres du Parlement, & ils y font reçus; c'est en cette qualité qu'ils ont le droit de ne pouvoir être jugés que par les Chambres affemblées, & ils ne peuveut l'être, ni même décrétés par autre Parlement que celui de Paris. En 1517 le Parlement de Rouen ayant décrété un Maître des Requêtes, l'Arrêt fut cassé & lacéré, & le Premier Préfident décrété. Autretois les Maïtres des Requêtes liégeoient au Parlement sans limitation de nombre; mais depuis, les charges s'étant fort multipliées, le Parlement demanda que le nombre de ceux qui pourroient y avoir entrée à la fois fût fixé. Ces remontrances eurent leur etter vers 1600; il fut réglé qu'il ne pourroit y avoir que quatre Maï-

554

MAI

tres des Requêtes à la fois au Parlement ; & cet usage a toujours été obfervé depuis.

Ils ont pareillement féance dans les autres Parlemens du Royaume ; leur place est au-dessur du Doyen de la Compagnie.

Les Maîtres des Requètes font pareillement membres du Grand-Confeil, & Préfidens-nés de cette Compagnie. Ce droit dont l'exercice avoit été fuspendu quelque temps, leur a été rendu en 1738 par la suppression des charges de Préfidens en titre d'office. Depuis cette année ils en font les fonctions au nombre de huit, quatre par semestre : ces Commissions se renouvellent de quatre ans en quatre ans.

Dans les cérémonies publiques, telles que le *Te Deum*, les Maîtres des Requêtes n'affistent point en corps de Cour; mais quatre d'entr'eux y vont avec le Parlement, & deux y font à côté du prie-Dieu du Roi, lorfqu'il y vient; d'autres enfin y accompagnent le Chancelier & le Garde des Sceaux, suivant qu'ils y font invités par eux, & ordinairement au nombre de huit; ils y prennent place après les Confeillers d'État.

Le Doyen des Maîtres des Requêtes est Conseiller d'État ordinaire né, il en a les appointemens, & siège en cette qualité au Conseil toute l'année; les Doyens des quartiers jouissent de la même prérogative, mais pendant leur trimestre seulement.

Les Maîtres des Requêtes, en qualité de membres du Parlement, ont le droit d'indult. De tout temps nos Rois leur ont accordé les priviléges & les immunités les plus étendus. Ils jouissent notamment de l'exemption de tous droits féodaux, lorfqu'ils acquièrent des biens dans la mouvance du Roi.

555

Leur habit de cérémonie est une robe de soie, avec le rabat plissé; à la Cour ils portent un petit manteau ou le grand, lorsque le Roi reçoit des révérences de la Cour pour les pertes qui lui sont arrivées. Ils ne prennent la robe que pour entrer au Conseil, ou pour le service des requêtes de l'Hôtel du Palais.

MAÎTRE, est aussi le titre de ceux qui font revêtus de certaines charges à la Cour, comme de maître d'hôtel, maître de la garderobe, &c. &c quelquefois ce mot est précédé de l'adjectif grand : ainsi on appelle grand Maître de France, un Officier de la Couronne qui est le chef &c le surintendant général de la maison du Roi. Voyez GRAND MAÎTRE DE FRANCE.

On appelle grand Maître de la garderobe, un grand Officier qui a foin de tout ce qui concerne les habits & le linge du Roi. Voyez au mot GARDE-ROBE.

ll y a aussi le grand Maître & les Maîtres des cérémonies, &cc. Voyez Cérémonie, &c.

En Angleterre on appelle Maîtres de la Chancellerie, certains Officiers qui ont féance à la Chancellerie ou au Greffe, ou au bureau des rôles & registres, comme affistans du Lord Chancelier ou Maître des rôles. On leur renvoie les rapports interlocutoires, les téglemens ou arrêts de comptes, les taxations de frais, & c. & on leur donne quelquefois par voie de référé le pouvoir de terminer entièrement les affaires. Ils ont eu de temps immémorial l'honneur de s'affeoir dans la chambre des Lords, quoiqu'ils n'ayent aucun papier ou lettres patentes qui leur en donnent le droit, mais seulement en qualité d'assiftans du Lord Chancelier & du Maître des rôles. Ils étoient autrefois charge de l'inspection sur tous les écrits, fommations, affignations: ce que fait maintenant le clerc du petit sceau. Lorsque les Lords envoient quelque message aux Communes, ce sont les Maîtres de la Chancellerie qui les portent. C'est devant eux qu'on fait les déclarations par serment, & qu'on reconnoît les actes publics. Outre ceux qu'on peut appeler Maîtres ordinaires de Chancellerie qui sont au nombre de douze, & dont le Maître des rôles est regardé comme le chef, il y a aussi des Maîtres de Chancellerie extraordinaires, dont les fonctions sont de recevoir les déclarations par ferment, & les reconnoissances dans les provinces d'Angleterre, à dix milles de Londres & par-delà, pour la commodité des plaideurs.

MAÎTRE DE LA CAVALERIE, se dit aussi en Angleterre d'un grand Officier de la Couronne qui est chargé de tout ce qui regarde les écuties & les haras du Roi, & qui avoit autrefois les postes d'Angleterre. Il commande aux Ecuries & à tous les Officiers ou Maquignons employés dans les Ecuries, en faisant apparoître au Contrôleur qu'ils ont prêté le serment de fidélité, &c. pour justifier à leur décharge qu'ils ont rempli leur devoir. Il a le privilége particulier de se fervir des chevaux, des pages & des valets de pied de l'écurie; de sorte que ses carrolles, fes chevaux & fes domestiques font tous au Roi, & en portent les armes & les livrées.

On appelle aussi en Angleterre

Maître des menus plaisirs du Roi, un grand Officier qui a l'intendance sur tout ce qui regarde les spectacles, comédie, bals, mascarades, &c. a la Cour. Il avoit auffi d'abord le pouvoir de donner des permissions à tous les comédiens forains & à ceux qui montrent les marionnettes, &c. & on ne pouvoit même jouer aucune pièce aux deux falles de spectacle de Londres, qu'il ne l'eût vue & approuvée; mais cette autorité a été fort réduite, pour ne pas dire absolument abolie, par le detnier règlement qui a été fait sur les spectacles. Et l'on appelle Maitre des joyaux, un Officier de la mailon du Roi qui est chargé de toute la vaisselle d'or & d'argent de la maifon du Roi & de celle des Officiers de la Cour, de celle qui est déposée à la tour de Londres, comme aussi des chaînes & menus joyaux qui ne sont pas montés ou attachés aux ornemens Royaux.

MAÎTRE DU SACRÉ PALAIS, se dit d'un Officier du Palais du Pape, dont la fonction est d'examiner, corriger, approuver, ou rejeter tout ce qui doit s'imprimer à Rome. On est obligé de lui en laisser une copie, & après qu'on a obtenu une permission du Vice-Gérent pour imprimer sous le bon plaisir du Maître du facré palais, cet Officier ou un de ses Compagnons (car il a sous lui deux Religieux pour l'aider) en donne la permission; & quand l'ouvrage est imprimé & trouvé contorme à la copie qui lui est restée entre les mains, il en permet la publication & la lecture : c'est ce qu'on appelle le *publicetur*. Tous les Libraires & Imprimeurs font fous fa jutidiction. Il doit voir & approuver les images, gravures, sculptures, &c. avant qu'on puisse les

vendre ou les exposer en public. On ne peut prêcher un Sermon devant le Pape, que le Maître du facré Palais ne l'ait examiné. Il a rang & entrée dans la Congrégation de l'Indice, & séance quand le Pape tient Chapelle, immédiatement après le Doyen de la Rote. Cet Office a toujours été rempli par des Religieux Dominicains qui font logés au Vatican, ont bouche à Cour, un carrosse, & des domestiques entretenus aux dépens du Pape.

On appelle en Italie Maître de Chambre, un Officier qui introduit dans la Chambre du Pape, des Cardinaux, des Princes & autres grands Seigneurs d'Italie, & qui fait donner audience.

- MAîTRE, est encore un titre qu'on donne aux Chefs des Ordres Militaires ou des Ordres de Chevalerie. Le Grand-Maître de Malte. Le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, &c. Voyez MALTE, &c.
- MAître CECUMÉNIQUE, s'est dit dans l'Empire Grec du Directeur d'un fameux Collége fondé par Constantin dans la ville de Constantinople. On lui donna ce titre, qui signifie universel, ou parcequ'on ne confioit cette place qu'à un homme d'un rare mérite, & dont les connoifsances en tout genre étoient trèsétendues, ou parceque son autorité s'étendoit universellement sur tout ce qui concernoit l'administration de ce Collége. Il avoit inspection sur douze autres Maîtres ou Docteurs qui instruisoient la jeunesse dans toutes les sciences divines & humaines. Les Empereurs honoroient ce Maître œcuménique & les Professeurs d'une grande considération, & ses consultoient même dans les affaires importantes. Leur Collége étoit riche, & sur-tout orné

d'une bibliothèque de fix cens mille volumes. L'Empereur Léon l'Ifaurien irrité de ce que le Maître œcuménique & fes Docleurs fourenoient le culte des images, les fit enfermer dans leur Collége, & y ayant fait mettre le feu pendant la nuit, livra aux flammes la Bibliothèque, le Collége & les Savans; exerçant ainfi fa rage contre les lettres auffi-bien que contre la religion. Cet incendie artiva l'an 726.

- MAÎTRES, se dit au pluriel en parlant des Cavaliers. Une compagnie de cinquante Maîtres.
- MAître, fe dit en termes de Marine, du premier Officier marinier qui commande toute la manœuvre, & qui est chargé de tout le détail du Bâriment. On l'appelle aussi Capitaine Marchand ou Patron, sur la Méditerranée. C'est à lui qu'il appartient de choisir les Pilotes, Contre-Maîtres, Matelots & Compagnons; ce qu'il doit néanmoins faire de concert avec les Propriétaires, lorsqu'il est dans le lieu de leur demeure.

Pour être reçu *Capitaine*, *Maître* ou *Patron* de Navire Marchand, il faut avoir navigué pendant cinq ans, & avoir été examiné publiquement fur le fait de la navigation, & trouvé capable par deux anciens Maîeres, en préfence des Officiers de l'Amirauté & du Professeur d'Hydrographie, s'il y en a.

Le Maître on Capitaine Marchand est responsable de toutes les marchandises chargées dans son Bâtiment, dont il est tenu de rendre compte sur le pied des connoissemens. Il est tenu d'être en personne dans son Bâtiment lorsqu'il sort de quelque Port, Havre ou Rivière. Il peut, par l'avis du Pilote & du Contre-Maître, faire donnet la cale, MAI

mettre à la boucle , de punir d'autres | MAîTRE DE QUAI, se dit d'an Offisemblables peines les Matelots mutins, ivrognes & désobéissans. Il ne peut abandonner son Bâriment pendant le cours du voyage pour quelque danger que ce soit, sans l'avis des principaux Officiers & Matelots; & en ce cas, il est tenu de sauver avec lui l'argent & ce qu'il peut des marchandises les plus précieuses de fon chargement. Si le Maître fait fausse route, commet quelque larcin, souffre qu'il en soit fait dans son bord, ou donne frauduleusement lieu à l'altération ou confiscation des marchandises ou du vaiffeau, il doit être puni corporellement. Voyer l'Ordonnance de 1681, L. 11, Tit. 1.

On appelle encore Maître sur les Vaisseaux de guerre, un Officier qui est après le Lieutenant. Il assiste à la carène, a soin de l'arrimage & de l'alliette du Vaisseau, & est présent au magasin, pour prendre la première garniture, & pour recevoir le rechange, dont il est obligé de donner un inventaire au Capitaine, figné de la main. Il est chargé aussi de faire exécuter les commandemens qu'on lui donne pour la manœuvre, & il observe le travail des Matelots, afin d'instruire ceux qui manquent par ignorance, & de châtier les autres qui ne font pas leur devoir.

Maître d'Equipage, se dit d'un Officier marinier choisi entre les plus expérimentés, & établi dans chaque Arsenal, afin d'avoir soin de toutes les choses qui regardent l'équipement, l'armement & le désarmement des Vaisseaux, tant pour les agréer, garnir & armer, que pour les mettre à l'eau, les caréner, & de tour ce qui sert à les amarrer & tenir en fûreté dans le Port.

cier qui fait les fonctions de Capitaine de Port dans un Havre. Il est chargé de 'veiller à tout ce qui concerne la police des Quais, Ports & Havres; d'empêcher que de nuix on ne fasse du feu dans les Navires, Barques & Bareaux; d'indiquer les lieux propres pour goudronner les cordages, rra. vailler aux radoubs & calfats, & pour lester & délester les Vaisseaux ; de faire poser & entretenir les fanaux, les balises, tonnes & bouces aux endroits nécessaires; de visiter une fois le mois, & toutes les fois qu'il y a eu tempête, les passages ordinaires des Vaisseaux, pour reconnoître fi les fonds n'ont point changé; enfin de couper, en cas de nécessité, les amarres que les Maitres de Vaisseaux refuseroient de larguer.

MAître de Ports, se dit d'un Infpecteur qui a soin dés Ports, & qui y fait ranger les Vaisseaux, afin qu'ils ne se puissent causer aucun dommage les uns aux aurres.

L'Ordonnance de la Marine de 1689, le charge de veiller au travail des Gardiens & Matelots distribués par escouade pour le service du Port.

On appelle auffi Maître de Ports, un Commis chargé de lever les impolitions & traites foraines dans les Ports de mer.

On appelle Maître de hache, le Maître Charpentier du Vaisseau. Et Maître Canonnier, un des principaux Officiets mariniers, lequel commande toute l'artillerie & a soin des armes.

MAître de Chaloupe, se dit d'un Officier marinier qui conduit la Chaloupe; qui la fait débarquer, embarquer & appageiller, & qui

veille à ce que les Matelots ne s'en écarrent point quand ils vont à terre. Il a en fa garde tous les agrêts du Vaisseau auquel la Chaloupe est destinée.

- MAÎTRE MÂTEUR, se dit d'une espèce de Charpentier qui assiste à la visite & recette des mâts; a soin de leur conservation, en les tenant assistetis sous l'eau salée, dans les sosses, à l'abri de la pluie & du soleil, & fait faire les hunes, barres, chouquets, &c.
- MAÎTRE DES PONTS ET PERTUIS, se dit de Gens établis sur les Rivières pour conduire les bateaux dans le paffage des ponts & pertuis, qui sont ordinairement fort dangereux.

L'Ordonnance de la Ville du mois de Décembre 1672, leur enjoiht & aux Chableurs, qui font des gens fous leur commandement, de faire réfidence fur les lieux de leur établiffement, & de travailler en perfonne; d'avoir à cet effet flettes, cordes & autres équipages néceffaires pour passer les bateaux avec la diligence requise; faute de quoi, & en cas de retard, ils seront refponsables de tous évènemens.

L'arricle II fait défenses à tous Marchands & Voituriers de passer eux-mêmes les bareaux sous les ponts & pertuis où il y a des Maîtres établis, à peine de cent livres d'amende; leur enjoint de s'arrêter aux garres ordinaires, & d'avertir les Maîtres, qui seront tenus de passer les bateaux suivant l'ordre de leur arrivée, sans préférence, à peine de tous dommages-intérêts, & d'amende arbitraire.

L'article III fait défenses aux Maîtres & Chableurs de faire commerce fur la Rivière, d'entreprendre voitures, & de tenir taverne, cabaret ou hôtellerie fur les lieux, à peine d'amende asbittaire pour la première fois, & d'interdiction pour la feconde.

559

L'article IV porte que les droits attribués aux Maîtres & Chableurs, feront infcrits fur une plaque de ferblanc, laquelle fera posée au lieu le plus apparent des ports & garres ordinaires.

L'article XLVI du titre XXVII de l'Ordonnance des Eaux & Forêts de 1669, porte que s'il arrive quelque différent pour raison des falaires des Maîtres des ponts & Gardes des pertuis, portes & écluses des Rivières navigables & flottables, ils seront réglés par les Grands Maîtres ou les Officiers des Maîtrises, les Marchands & autres préalablement ouïs, si besoin est; & ce qui sera par eux ordonné, sera exécuté par provision & sans préjudice de l'appel.

Par Arrêt du Confeil du 24 Novembre 1705, il est ordonné que les Maîtres des ponts & pertuis sur la Rivière de Marne, jouiront du droit de deux sous pour chaque train de bois flotté, cinq sous pour éclusée de bois carré, vingt sous pour chaque bateau, & cinq sous pour chaque bachot chargé, tant des bois provenant des sorêts du Roi, qu'autres qui passeront sous les ponts ou par les petruis, à da charge de faire le travail nécessaire pour passer lesdits trains ou bareaux.

On donne aussi le nom de maître aux artisans & gens de boutique. Maître Guillaume. Maître Antoine. Et en parlant à eux, mon maître, noire maître.

On dit familièrement de quelqu'un, qu'il est un maître homme, un maître sire; pour dire, qu'il est entendu, qu'il est habile, qu'il sait se faire obéir, se faire servir.

On dit, compter de clerc à maître; pour dire, compter exactement, à la rigueur.

MAÎTRE, le dit auffi par civilité. Nous ferons ce que vous jugerez à propos, yous êtes le maître.

On dit, qu'un orateur est maître de son sujet, qu'il est maître de sa matière; pour dire, qu'il la possède entièrement, & qu'il la manie, qu'il la traite comme il lui plaît.

On joint quelquefois par exagération le mot de maître, à certains termes d'injure, Maître fot. Maître fripon.

Proverbialement, on appelle maître gonin, un homme ruse, fin & adroit. Il nous joua un tour de maître gonin.

Populairement, on appelle maître aliboron, un homme qui veut fe mêler de tour, qui fait le connoiffeur en tout & qui ne fe connoît en rien.

On appelle Maître des hautes aupres, l'Exécuteur de la haute justice, ou le Bourreau. Et Maître des basses auvres, un Cuteur de retrait.

- MAîTRE, se prend aussi pour premier ou principal, en parlant des choses inanimées & qui sont de même nature. Le maître autel. Le maître brin d'une plante.
- PETIT MAÎTRE, fe dit d'un jeune homme de Cour qui se distingue par un air avantageux, par un ton décisif, par des manières libres & étourdies. Il fait le petit mastre.

La première syllabe est longue, & la seconde près-brève.

MAITRESSE; fubstantif féminin. Ce mot a la plûpart des acceptions de celui de maître. Il est au service d'une bonne maîtresse. C'est la maîtresse du château. Cette femme étoit la maîtresse de disposer des premières charges de l'Ftat. Elle ne put être la maîtreffe de son inclination.

On appelle maîtresse d'école, maîtresse des novices, celle qui enseigne dans une école, ou qui gouverne des novices.

MAîTRESSE, so dit auffi des femmes qui ont des lettres de maîtrise pour certains métiers. La communauté des maîtresses lingères. Elle est passée maîtresse.

On appelle familièrement maitresse femme, une femme habile, qui fait valoir son autorité.

- PETITE MAÎTRESSE, se dit d'une femme qui affecte les manières d'un petit maître. Elle est devenue petite maîtresse, Elle fait la petite maîtresse.
- MAîTRESSE, se dit des filles & des femmes qui sont recherchées en mariage, ou simplement aimées de quelqu'un. L'amant & la maîtresse. Cléopâtre fut la maîtresse de César & de Marc Antoine.

On appelle la pièce principale d'une machine, la maîtresse pièce.

- MAÎTRISE; fubitantif féminin. Qualité de Maître. Il n'a guère d'ulage qu'en parlant des métiets. Il ne lui manque que de l'argent pour parvenir à la maîtrife. Les maîtrifes nuifent au commerce & à l'induftrie.
- MAÎTRISE, OU GRANDE MAÎTRISE, fe dit de cetteines charges ou dignités. Il a acheié la Grande Maîtrife des Eaux & Forêts de ce departement, La Grande Maîtrife de l'Ordre Teutonique.
- MAîTRISE DES EAUX ET FORÊTS, se dit d'une Juridiction qui connoît en première instance des bois, des rivières, ruisseaux, chasse, pêche, &c. tant au civil qu'au criminel.

On dit communément, que les Maîtrifes sont bailliagères; c'est-àdire, que ce ne sont pas des Justices personnelles;

perfonnelles, mais territoriales, & que l'une ne peut empiéter fur le territoire de l'autre, non plus que les Bailliages.

Les Officiers des Maîtrifes ont fuccédé dans cette fonction aux Baillis & Sénéchaux.

Les anciennes Ordonnances défendoient de vendre ces places; mais par Édit du mois de Février 1544, elles ont été érigées en titre d'Office & rendues vénales.

Le nombre des Officiers des Maîtrifes ayant été trop multiplié, il fut réduit par Édit du mois d'Avril 1667, pour chaque Maîtrife, à un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-Marteau, un Greffier, un Arpenteur, & un cettain nombre de Sergens à garde.

Il y a eu en divers temps beaucoup d'autres Officiers créés pour les Maîtrifes, comme des Maîtres-Lieutenans alternatifs & triennaux, des Confeillers-Rapporteurs des défauts, des Commiffaires Enquêteurs-Examinateurs, des Gardes - Scels, des Inspecteurs des Eaux & Forêts, des Avocats du Roi, &c. Mais tous ces Offices ont depuis été supprimés ou réunis, soit au corps de chaque Maîtrise, ou singulièrement à quelqu'un des Offices qui sont subsistans.

Les Officiers des Maîtriles font reçus en la Table de Marbre, où reflottit l'appel des Jugemens de la Maîtrife dont ils font corps.

Il y a dans quelques grandes terres du Royaume, des Juridictions particulières pour les Eaux & Forêts, que les Rois, par confidération pour les Seigneurs à qui elles appartiennent, ont bien voulu décorer du nom de Maîtrises particulières; mais ces prétendues Maîtrises n'ont pas Tome XVI. plus d'autorité que n'en ont les Gruries ordinaires des Seigneurs, & les Officiers des Maîtrises Royales n'en ont pas moins le droit exclusif de connoître dans l'étendue de ces terres des cas royaux & de réformation, comme font les coupes des bois de haute-futaie qui se font fans déclaration, les coupes de taillis qui se font avant l'âge fixé par l'Ordonnance, ou fans réferve de balivaux, les délits commis dans les bois des ecclésiastiques & communautés de paroisse, la chasse du cerf, &c. Les Officiers des Maîtrises Royales ont de même le droit de connoître dans l'étendue de ces terres des cas ordinaires, comme délits commis par les riverains dans les bois des particuliers, & même du Seigneur, faits de chasse simples, & c. lorsqu'ils. font requis par l'une & l'autre des parties, ou qu'ils préviennent les Officiers des Maîtrises seigneuriales.

- MAÎTRISÉ, ÉE; participe passif. Voyez Maîtriser.
- MAÎTRISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Imperare. Gouverner en maître, avec une autorité absolue. Il vouloit nous maîtriser, C'est un carastère hautain qui veut toujours maîtriser les autres.

On dit, maîtrifer ses passions; pour dire, les dompter, les vaincre, en être le maître.

La première syllabe est longue, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

MAJUMA, ou MAJOUMA; on appeloir ainst anciennement le port de la ville de Gaza en Palestine.

ces prétendues Maîtrises n'ont pas MAJUME; substantif féminin, & Tome XVI. B b b b 161

terme de Mythologie. Fête que les Romains célébroient le premier jout de Mai en l'honneur de Maia ou de Flore. L'Empereur Claude l'institua, ou plutôt purgea sous son nom l'indécence qui régnoie dans les Florales. Mais comme la Majume se solenniseit avec beaucoup de somptuosité, soit en sestins, soit en ou frandes, au rapport de Julien, elle dégénéra bientôt des règles de son institution, & jamais il ne fut posfible d'en arrêter les abus.

Les Historiens prétendent que la fête Majume duroit sept jours, qu'elle se célébroit originairement à Ostie sur le bord du Tibre & de la Mer, & qu'elle se répandit au troisième siècle dans toutes les provinces de l'Empire.

MAJUSCULE ; adjectif des deux genres. Il ne le dit qu'en ces phrafes, lettre majuscule, caracitère majuscule; & fignifie lettre capitale.

Il s'emploie quelquefois substantivement. On doit placer une majuscule au commencement de chaque phrafe.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève. MAIZIÈRES, ou Mézières : ville forte de France, en Champagne, sur la Meule, qui la sépare de Ghar-; leville, à quarre lieues, nord-oueft, , de Sedan, sous le a1° degrés, 123 minutes, 15 secondes de longitude, . & le 49, 45 minuses, 47 fecondes ... de latitude. On prétend que cette ville n'a jamais été prife: Ce qu'il y a descertain, c'elt-que Charles-Quint l'ayant affiégée en 1521, 1 il tut obligé d'en lever, le siège. Elle setoit détendue par le Chevalier 🖻 Bayard.

Maizières a une Citadelle & une Collegiale, dont le chapitre eff composé d'un Doyen & de douze Chanoines.

- MAKAKOATH; fubstantif masculin. On a donné ce nom à un serpent du Mexique, qui a vingt pieds de long, & qui est de la grosseur d'un homme. Il lui pousse des espèces de cornes quand il commence à vieillir.
- MAKELAER; fubstantif masculin. On donne ce nom en Hollande & particulièrement à Amsterdam, à une forte d'Entremetteurs; foit pour la banque, foit pour la vente des marchandises. C'est à peu près ceque nous appelons en France Agens de change.

MAKI; substantif masculin. On a donné ce nom à plusieurs animaux d'espèces différences. M. de Buffon l'emploie comme un terme générique sous lequel il comprend trois arimaux qui se ressemblent assez pour être du même genre, mais qui différent aussi par un nombre de caractères suffisans pour constituer des espèces évidemment différentes. Ces trois animaux ont tous une longue quéue, & les pieds conformés comme les linges; mais leur muleau' est alongé comme celui d'une fouine, & ils ont à la mâchoîre inférieure six dens incisives, 'au lieu que tous les singes n'en ont que quatre. Le premier de ces animan'x est le Mocock ou Mococo', que l'on connoît vulgairement sous le nom de Maki à queue annelée. Le fecond est le Mongous, appelé vul-'gairement Maki brun; mais cette dénomination à été mai appliquée, car dans cette espèce il y en a de tout bruns, d'autres qui ont les joues & les pieds blancs, & encore d'autres qul'ont les joues noires & les pieds jaunes. Le troisième est le Wari, appelé par quelques-uns Maki-pie; mais cette dénomination aété mal appliquée, car dans cette espèce, outre ceux qui sont pies, c'est-à dire, blancs & noirs, il y en a de tout blancs & de tout noirs.

Ces animaux font tous originaires des parties de l'Afrique orientale, & notamment de Madagalcar, où on les trouve en grand nombre.

Le Mococo est un joli animal, d'une physionomie fine, d'une figure élégante & svelte, d'un beau poil toujours propre & lustre; il est remarquable par la grandeur de ses yeux, par la hauteur de ses jambes de derrière, qui sont beaucoup plus longues que celles de devant, & par la belle & grande queue, qui est: toujours relevée, toujours en mouvement, & sur laquelle on compte: julqu'à trente anneaux alternativement noirs & blancs, tou bien diftincts & bien séparés les uns des autres : il a les mœurs douces, & quoiqu'il reflemble en beaucoup de chofes aux finges, il n'en a ni la malice ni le naturel. Dans Ion état de liberté il vit en société, on le trouve à Madagascar par troupes de · trente ou quarante; dans celui de captivité, il n'est incommode que par le mouvement qu'il se donne; c'est pour cela qu'on le tient ordinairement à la chaîne, car quoique très-vif & très-éveille, il n'est ni méchant ni fauvage, il s'apprivoise allez pour qu'on puisse le laisser atler & venir fans craindre qu'il s'enfuie; fa démarche est oblique, comme celle de tous les animaux qui onc quatre mains au lieu de quatre pieds. Il faute de meilleure grâce & plus légèrement qu'il ne marche; il est allez filentieux, & ne fait enrendre sa voix que par un çu court & aigu, qu'il laisse pour ainsi dire 1563

échapper lorsqu'on le furprend ou qu'on l'irrite. Il dort affis, & le museau incliné & appuyé sur la poitrine; il n'a pas le corps plus gros qu'un char, mais il l'a plus long; & il paroît plus grand, parcequ'il est plus élevé sur ses jambes : son poil quoique très-doux au toucher, n'est pas couché, & se tient assert fermement droit; le Mococo a les parues de la génération petires & cachées, au lieu que le Mongous a des testicules prodigieux pour sa taille & extrêmement apparens,

Le Mongous est plus petit que le Mococo, il a comme lui le poil soyeux & assez court, mais un peu fulé; il a auffi le nez plus gros que le Mococo, & aslez femblable à celui du Vari. M. de Buffon a eu chez lui plusieurs années un de ces Mongous qui étoit tout brun; il avoit l'œil jaune, le nez noir & les oreilles courtes; il s'amusoit à manger sa queue, & en avoir ainsi détruit les quatre ou cinq dernières vertebres; c'étoit un animal fort sale & allez incommode, on étoit obligé de le tenir à la chaîne; & quand il pouvoit s'échapper, il entroit dans les boutiques du voisinage pour chercher des fruits, du sucre, & surtout des confitures, dont il ouvroit les boîtes; on avoit bien de la peine à le reprendre, & il mordoit crueltement alors ceux mêmes qu'il connoissoit le mieux; il avoit un petit grognement presque continuel; & lorfqu'il s'ennuyout & qu'on le laiffoit seul, il se faisoit entendre de fort loin par un croassement tout femblable à celui de la grenouille; c'étoit un mâle, & il avoit les testicules extrêmement gros pour la taille : 11 cherchoit les chattes, & même . se fatisfaisoit avec elles, mais fans accouplement intime & fans pro-Bbbb ij

duction. Il craignoit le froid & l'humidité, il ne s'éloignoit jamais du feu .& se tenoit debout pour se chauffer : on le nourrissoit avec du pain & des fruits : sa langue étoit rude comme celle d'un chat; & si on le laissoit faire, il léchoit la main jusqu'à la faire rougir, & finifioir fouvent par l'entamer avec les dents. Le froid de l'hiver de 1750 le fit mourir, quoiqu'il ne fût pas sorti du coin du feu; il étoit très-brusque dans ses mouvemens, & fort pétulant par instans; cependant il dormoit souvent le jour, mais d'un fommeil léger que le moindre bruit interrompoit.

Le Vari est plus grand, plus fort & plus fauvage que le Mococo, il est même d'une méchanceté farouche dans son état de liberté. Les Voyageurs difent « que ces animaux s font furieux comme des tigres, » & qu'ils font un tel bruit dans » les bois, que s'il y en a deux, il » semble qu'il y en ait un cent, & » qu'ils sont très-difficiles à apprivoifer». En effet, la voix du Vari tient un peu du rugissement du lion, & elle est effrayante lorsqu'on l'entend pour la première fois; cette force étonnante de voix dans un animal qui n'est que de médiocre grandeur, dépend d'une structure fingulière dans la trachée-artère, dont les deux branches s'élargiffent oc torment une large concavité avant d'aboutir aux branches du poumon; il diffère donc beaucoup du Mococo par le naturel, auffi-bien que par la conformation; il a en général le poil beaucoup plus long, & en particulier une espèce de cravate de poils encore plus longs qui lui environne le cou, & qui fait un caractère très-apparent, par lequel il est aisé de le reconnoître; car au reste il varie du blanc au noir & aŭ pie par la couleur du poil, qui, quoique long & très doux, n'est pas couché en arrière, mais s'élève presque perpendiculairement sur la peau : il a le museau plus gros & plus long à proportion que le Mococo, les oreilles beaucoup plus courtes & bordées de longs poils, les yeux d'un jaune orangé si foncé qu'ils paroissent

MAL, MALE; adjectif. Méchant; mauvais. Son plus grand usage est dans quelques mots composés qui se trouveront dans leur ordre, comme mal-adroit, mal-content, malheur, &cc.

It ne se dit au féminin qu'avec quelques mots, comme male-rage, male-peste, mate-mort, à la maleheure, male-faim, &cc.

- MAL, se dir substantivement au mafculin, & signifie ce qui est contraire au bien. Il n'y a point de mal à cela. Le mal se trouve avec le bien.
- MAL, fignifie aussi défaut, imperfection, loit du corps, comme la difformiré, la privation de la vue, &c. foit de l'esprit, de l'ame, comme l'orgueil, l'ignorance, la bassielle de cœur, &c. Il dit du mal de tout le monde. S'il est bossue, c'est an mal dont il n'est pas la cause.
- MAL, se dit encore du vice & de toutes les mauvaises actions. Il n'est enclin qu'au mal.

On dit familièrement, mettre une femme à mal; pour dire, la séduire, la débaucher.

MAL, fignifie plus particulièrement douleur. Il a un grand mal de tête. Il ressent du mal dans toute l'habitude du corps. Ce remède guérira votre mal.

On dit proverbialement, de deux maux il faut éviter le pire.

On dit aussi proverbialement, mat fur mal n'est pas santé, quandi

564

plusieurs afflictions arrivent tout à la fois.

On dit encore proverbialement, • tomber de fièvre en chaud mal; pour dire, tomber d'un petit accident en un plus grand.

On appelle mal d'enfant, les douleurs d'une femme qui accouche.

On dit, mal caduc, haut mal; pour dire, épilepsie. Le peuple dir, mal de Saint Jean, & plus communément mal de Saint; pour dire, le haut mal. Voyez ÉPILEPSIE.

On appelle *mal de mer*, un foulèvement de l'estomac qui cause de fréquens vomissemens & un malêtre général par-tout le corps, dont sont affectés ceux qui ne sont pas accoutumés à la mer, & qui pour l'ordinaire cesse au bout de quelques jours. On prétend que le mouvement du vaisse une est une des principales causes.

MAL, fignifie auffi dommage, perte, calamité. Cet orage fit beaucoup de mal dans ce canton. La gelée a fait du mal aux vignes. Les troubles qui furvinrent causerent bien du mal.

On dit proverbialement, *mal* d'autrui n'eft que songe; pour dire, qu'on est peu touché du malheur des autres.

MAL, fignifie aufli inconvénient, malheur. C'est un mal pour elle que ce Ministre soit disgracié.

On dit, tourner une chose en mal, l'expliquer en mal; pour dire, lui donner un mauvais sens. C'est un homme dangereux qui tourne tout en mal.

Et l'on dit, prendre une chose en mal, fort mal; pour dire, s'en offenset. Il ne falloit pas prendre en mal ce qu'elle vous a dit.

MAL, se dit aussi familièrement pour fignifier incommodité, peine, trayail. Il a cu bien du mal dans sa jeuneffe. On a bien du mal quand il faut travailler depuis le matin jusqu'au soir pour gagner sa vie.

MAL, s'emploie adverbialement, & fignifie de mauvaile manière, autrement qu'il ne le doit. Cette actrice prononce mal. Cette compagnie fait mal ses affaires. Elle danse mal.

On dit proverbialement, *mal vit* qui ne s'amende; pour dire, c'est faire un mauvais usage de la vie que de me se pas corriger.

Voyez DOULEUR, pour les différences relatives qui en distinguent MAL.

MALABAR; (la Côte de) quelquesuns comprennent sous ce nom toute la partie occidentale de la presqu'île de l'Inde en-deçà du Gange, depuis le Royaume de Beylana, au nord, jusqu'an cap Comorin, au midi; d'autres prennent seulement cette Côte à l'extrémité septentrionale du Royaume de Canate, & la terminent, comme les premiers, au cap Comorin.

Le Malabar peut passer pour le plus beau pays des Indes en-deçà du Gange : outre les villes qu'on y voir de tous côtés , les campagnes de riz , les touffes de bois de palmiers, de cocotiers, & autres arbres toujours verts ou charges de fruits, les ruiffeaux & les torrens qui arrosent les prairies & les pâturages, rendent toutes les plaines également belles & riantes. La mer & les rivières fournissent d'excellens poissons; & sur la terre, outre la plûpart des animaux connus en Europe, il y en a beaucoup d'autres qui sont particuliers au pays. Le rizblanc & noir, le cardamome, les ananas, le poivre, le tamarin. s'y recueillent en abondance. Il suffit de savoir qu'or a mis au jour en Europe douze to-

565 uand il mes de plantes du Malabar, pour juger combien le pays est riche en ce genre.

Les Malabares de la côte sont noirs, ont les cheveux noirs, liss & fort longs. Ils portent quantité de bracelets d'or, d'argent, d'ivoire, de cuivre ou d'autre métal; les bouts de leurs oreilles descendent fort bas : ils y font plusieurs trous & y pendent toutes sortes d'ornemens. Les hommes, les femmes & les filles se baignent ensemble dans des bassins, publiquement, au milieu des villes. On marie les filles à l'âge de huit ans.

La religion de ces peuples n'est qu'un assemblage de superstitions & d'idolâtrie; ils représentent leurs Dieux supérieurs & intérieurs sous de monstrueuses figures, & mettent sur leurs têtes des couronnes d'argile, de métal ou de quelqu'autre matière. Les Pagodes où ils tiennent ces Dieux one des murailles épaisses bâties de groffes pierres brutes ou de briques. Les Prêtres de ces Idoles laissent croître leurs cheveux sans les attacher; ils font couverts depuis la ceinture jusqu'aux genoux : les uns vivent du service des Idoles, d'autres exercent la Módecine, & d'autres font Courtiers.

- MALABARE; adjectif des deux genres qui s'emploie austi substantivement. Qui appartient au Malabar, qui est du Malabar. La langue Malabare. Les Malabares passent pour superstitieux.
- MALABATRE; substantif masculin. Malabathrum. Feuille des Indes orientales, qui entre dans la grande thériaque & dans d'autres semblables antidores, & qui est semblable à la feuille du cannelier ou du citronnier, de laquelle elle ne diffère que par l'odeur & le goût : elle est

oblongue, pointue, compacte, luifante, distinguée par trois fortes nervures, qui vont de la queue à la pointe; d'un vert pâle, d'une légère odeur & d'une faveur aromatique, qui approche un peu du giroste. Cette feuille naît sur un arbre qui croît à Camboye, dans les Indes, d'où on nous l'apporte sèche.

L'arbre qui porte cette feuille s'appelle chez les Indiens Katoucarua, en latin Canella filvestris Malabarica : il croît dans les montagnes du Malabar. Cet arbre reffemble au cannelier de l'île de Ceylan, mais il est plus grand & plus haut:les fleurs sont petites, disposées en ombelle, sans odeur, d'un vert blanchâtre, & à cinq pétales : il leur succède de petites baies qui resfemblent à nos groseilles rouges : les fleurs paroissent en Juillet & Août, & les fruits sont mûts en Décembre ou en Janvier : on ne fe fert que des feuilles comme d'un alexipharmaque.

MALACA; ville capitale d'un Royaume de même nom, dans la peninfule méridionale de Malaca, sur un détroit aussi de même nom. Cette ville est habitée par des Hollandois, des Maures & des Chinois. On y compte quatre à cinq mille ames. Comme la lituation està deux degrés, douze minutes de latitude, elle jouit toujours d'un parfait équinoxe; fon climat tempéré produit presque tous les fruits qu'on voit à Goa; mais les cocos y font beaucoup plus grands. Le port Malaca est fort bon, & il s'y fait un grand commerce. On y trouve dans les bazars les marchandises du Japon, de la Chine, de Bengale, de Perfe & de la côte de Coromandel. On compte environ 300 lieues elpa-

· •



Ż

I

۳.

17

Ē

A

۰.

14

1.1

5

۵,

ŝ.

2

c

ដ

3

ş,

3

2

ŝ

iŕ

;

ú

ŀ

Ê

ß

gnoles de Ceylan à Malaca, & 350 de Malaca à la Chine. La ville de Malaca est défendue par une forteresser depuis plus d'un stècle; car ils s'en emparèrent sur les Portugais en 1640.

Le Royaume de Malaca n'a qu'environ trente lieues de longueur & dix de largeur.

La péninsule de Malaca est une grande presqu'île des Indes au midi du Royaume de Siam, entre le golfe de Siam à l'orient, celui de Bengale & le détroit de Malaca à l'occident. On estime que la longueur de cette peninsule, le long de la côte, est d'environ 250 lieues. Cette étendue de terre renferme le Royaume de Malaca & six autres. Les habitans de cette presqu'île sont noirs, petits, bien proportionnés dans leur petite taille & redoutables lorsqu'ils ont pris de l'opium, qui leur caufe une espèce d'ivresse furieuse. Ils vont tout nus de la ceinture en haut, à l'exception d'une petite écharpe qu'ils portent tantôt fur l'une, tantôt fur l'autre épaule. Ils sont fort vits, fort sensuels & se noircissent les dents par le fréquent usage qu'ils font du bétel.

Le detroit de Malaca est fitué entre la péninfule de ce nom & l'île de Sumatra. Il communique du côté du nord au golfe de Bengale. Les Portugais le nomment le détroit de Sincapour.*

- MALACHBELUS; terme de Mythologie & nom fous lequel les Palmyreniens adorèrent autrefois le fo!eil dans fon midi. Ils adoroient le même aftre à fon lever fous le nom d'Aglihole.
- MALÀCH!E; on appelle a nfi le dernier des douze petits Prophètes. Il eft tellement inconnu que l'on doute

même si son nom est un nom propre, & s'il n'est pas mis pour un nom générique, qui signifie un ange du Seigneur, un envoyé, un prophête; car il paroît par Aggée, & par le prophète que nous citons sous le nom de Mulachie, qu'en ce temps-là on donnoit assez souvent aux prophètes le nom de Malach-Jehova, ou d'envoyé du Seigneur. Les Septante ont rendu l'hébreu Malachi par fon ange, au lieu de mon ange que porte l'hébreu, & plusieurs Pères ont cité Malachie sous le nom d'ange du Seigneur. L'Auteur du quatrième livre d'Eldras & Tertullien joignent enfemble les noms de Malachie & d'ange du Seigneur. Origène a cru que Malachie étoit un ange incarné plutôt qu'un prophète : mais ce sentiment n'eft pas soutenable. Il est bien plus vraisemblable que Malachie n'eit autre qu'Esdras; & c'est l'opinion des anciens Hébreux, du Paraphaste Chaldéen, de Saint Jérôme & de l'Abbé Ruperr.

L'Auteur de la vie des Prophètes, fous le nom de Saint Épiphane, Dorothée & la chronique d'Alexandrie, difent que Malachie étoit de la Tribu de Zabulon, natif de Sapha; que le nom de *Malachie* lui fut donné à caufe de fa douceur angélique, & parcequ'il y avoit un ange qui apparoiffoit vitiblement au peuple lorfque ce Prophête avoit parlé, & qui confirmoit ce qu'il avoit dit. Il mourut, dit-on, aflez jeune, & fut enterré près du tombeau de fes pères.

Il piroît certain que Malachie a prophétifé fous Néhémie, & après Aggée & Zacharie, dans un temps où il y avoit parmi les Prêtres & le Peuple de Juda d'affez grands défordres que Malachie reprend. Il invective contre les Prêtres. Il repro-

che au peuple d'avoir époufé des femmes étrangères. Il invective contre leur dureté envers leurs frères, leur trop de facilité à faire divorce, leur négligence à payer les dixmes & les prémices. Il lemb'e faire allufion à l'alliance que Néhémie renouvela avec le Seigneur, accompagné des Prêtres & des principaux de la Nation. Malachie est le dernier des Prophêtes de la Synagogue. Il vivoit environ quatre cens ans avant Jés US-CHRIST.

MALACHITE; substantif féminin. Pierre vette & opaque qui est une vraie mine de cuivre. Elle est formée par couches concentriques com me une sorte de stalactire. Elle est sussessible du poli. On la trouve dans les cavités des filons de cuivre en morceaux plus ou moins compactes, & particulièrement dans les mines de cuivre de la Suède & de la Chine; c'est une espèce de verd de montagne, solide, ou une sorte de chrysocolle verte, dont plusieurs Aureurs ont fait mention.

Quelques lithographes ont rangé la malachite mal à propos dans les jaspes.

On diftingue plusieurs fortes de malachites, par rapport aux couleurs: la première & la plus rare est d'un beau verd de mauve ou de prairie; la seconde a un fond verd entremêlé de quelques veines blanches de spath ou de quartz, ou de parties terreuses noirâtres; elle refsemble un peu à la pierre arménienne: la troissième tire sur la couleur du lapis lazuli, ce n'est souvent qu'une espèce de bleu de montagne: la quatrième enfin est d'un verd uniforme approchant de celui de la turquoise, & d'une dureté moyenne.

Les anciens étoient dans l'ufage de tailler les morceaux de malachite qui étoient d'un certain volume, & d'en faire des manches de couteaux, même des bijoux & des vafes à boire, & comme de tout temps les empyriques ont cru que ce qui étoit propre à la parure, convenoit également au corps humain, ils n'ont pas manqué d'employer cette fubftance comme un remède propre à fortifier le cœur; mais c'eft un verd de gris naturel, qui par conféquent eft plus que fuspest pour l'usage intérieur.

MALACIE; substantif féminin. Maladie qui consiste dans un apétit dépravé, & où le malade souhaite avec une passion extraordinaire diftérentes choses, même les plus révoltantes dans tout autre temps : tels sont le sel & le poivre seuls & en quantité; les fruits verts; la viande & le poisson crus; des lézards, des crapaux & des araignées ; le plâtre, la chaux vive, la cendre & le charbon; la neige & la glace; le papier, les vieux cuirs, les excrémens mêmes, & une infinité d'autres matières très-nuisibles, & incapables de nourrir. Il y en a qui prennent encore un plaisir singulier à sentir les odeurs les plus désagréables; à manier & brifer sous leurs doigts certains corps, à plonger les mains dans certaines liqueurs, &c.

Cette maladie attaque fréquemment les filles, furtout celles qui font nubiles. Les femmes groffes y font austi fujettes; mais ce n'est guère que dans les trois ou quatre premiers mois de la groffesse. Parmi les envies des femmes groffes, il y en a qui ont pour objet des alimens dont tout le monde use; mais elles les désirent avec tant de passion, qu'il est très - dangereux de ne les pas satisfaire; & l'expérience n'a que trop appris que ce refus pouvoit les

: les jeter dans des syncopes ; exciter l'avortement , &c.

Quoique l'appétit déréglé des filles & des femmes ne soit pas par lui-même bien dangereux, il ne laisse pas de devenir quelquefois funeste par la quantité ou la pernicieule qualité de la matière qui en est l'objet, laquelle peut être arrêtée dans les premières voies, ou passer en partie dans la masse du sang. Il est même surprenant que les maladies qui semblent devoir en résulter, ne loient pas plus fréquentes: la pafsion qui peut se satisfaire par le tact, ou par l'odorat, n'est pas à beaucoup près si à craindre, quoiqu'elle foit presque toujours suivie des pâles couleurs. Les garçons ne sont pas exempts de ces fantailies. On en voit qui déchirent leurs livres & leurs cahiers, pour avoir le plaisir d'en rouler les morceaux entre leurs doigts : il y en a même qui les mangent, ainsi que plusieurs autres choses qui ne valent pas mieux, comme de la terre, du montier, du plâtre, &c. dont ils peuvent être incommodes. L'ulage des gants qu'on ne leur permet de quitter qu'à table, peut guérir les uns & les autres de cette passion; car le meilleur remède qu'on puisse lui opposer après les avertissemens, les menaces & les punitions, est d'éloigner avec le plus grand soin toutes les occasions de la satisfaire.

Mais lorsqu'on craint pour l'un & l'autre sexe, que les premières voies ne soient farcies des matières dont on a parlé, ou qu'il n'en soit passé avec le chyle une quantité dans le sang, on doit en venir à des secours plus efficaces : tels sont pour le premier cas, les délayans, les purgatifs & les émériques; & pour le second, les apéritifs, les diutéti-

Tome XVI.

ques & les emménagogues. On fortifie enfuite l'estomac par les remèdes les plus propres à remplir cette vue : tels font la menthe & la mélisser d'orange & de citton, le strop de coin & de limon; l'extrait de genièvre & la thériaque, & c. mais tous ces remèdes ne conviennent qu'aux filles & très-rarement aux gatçons. Il n'en faut point, ou très-peu, aux femmes grosses, qui sont délivrées de cet appétit déréglé, vers le quatrième mois de leur grosses en au plus tard à leur accouchement.

- MALACODERME; adjectif des deux genres, & terme d'Histoire Naturelle. Épithère qu'on donne aux animaux qui ont la peau molle, pour les distinguer des testacées qui ont la peau dure.
- MALACOIDE ; substantif féminin. Plante qui croît dans les pays chauds: ses fleurs sont semblables à celles de la mauve, & ses vertus sont presque les mêmes.
- MALACTIQUE; adjectif des deux genres, & terme de Médecine. Il fe dit des médicamens émolliens. Un remède malactique.

Il s'emploie aussi substantivement au masculin. La mauve, la graine de lin, &c. sont des malactiques.

- MALADE; adjectif des deux genres. Ægrocus. Qui fent, qui fouffre quelque déréglement, quelque altération dans la fanté. Il est malade depuis huit jaurs. Elle a été dangereusement malade. Ceremède l'arendu plus malade qu'il n'étoit avant de l'avoir pris.
- MALADE, se dit aussi des parties du corps. Appliquez ce cataplasme à la partie malade.
- MALADE, se dit figurément des corps politiques. Le Royaume de France étoit bien malade du temps de la ligue. C c c c

On dit d'une personne, qu'elle a la couleur malade.

On dit aussi figurément que du vin a la couleur malade; pour dire, qu'il pèche en couleur

On dit des plames , des arbres qui dépétissent, qu'ils sont malades.

MALADE, fe dit aussi de l'esprit & de l'imagination. Il a l'esprit malade. Il est plus malade d'imagination qu'autrement.

On dit dans le style familier, vous voilà bien malade; pour dire, vous vous plaignez injustement, vous n'avez pas sujet de vous plaindre, vous êtes bien délicat.

On dit auffi dans le style familier, en se mocquant d'un danger, d'un mal, d'une perte qui menace plusieurs personnes, & dont on croit pouvoir se tirer sans peine, il n'en mourra que les plus malades.

MALADE, s'emploie aussi substantive ment. On met trop de malades dans un même lit à l'Hôtel Dieu.

MALADIE; substantif séminin. Morbus. Déréglement, indisposition a altération dans la santé. Maladie aigue. Maladie chronique. Maladie inflammatoire. Maladie sâcheuse. Nous parlons de chaque espèce de maladie sous le nom qui lui est propre.

On dit absolument & populairement, la maladie; pour dire, la peste. La maladie est souvent à Constantinople.

On appelle maladie hongroife, une maladie qui est du genre des fièvres malignes, & en quelque façon endémique & contagieuse. On l'appelle autrement fièvre hongroife; son signe distinctif & caractéristique est qu'outre tous les symptômes généraux des sièvres continues & intermittentes, le malade souffre une douleur intolérable à l'orifice inférieur de l'estomac qui est

. . .

enflé, & douloureux au moindre attouchement.

Cette maladie paroît d'ordinaire en automne, après une faison pluvieuse, dans les lieux humides, marécageux, où les habitans ont manqué de bonne eau & de bonne nourriture. La fièvre de cette espèce est en conséquence contagieuse & fréquente dans les camps & les armées.

Les causes pathognomiques de la maladie hongroise hors de la contagion, autant qu'on en peut juger, semblent être une matière bilieuse, âcre, putride, qui s'est en partie rassemblée à l'orifice de l'estomac, & en partie mêlée avec les autres humeurs dans la circulation.

Cette matière bilieuse, âcre ; putride, adhérente au ventricule, cause la cardialgie, le mal de tête par la communication des nerfs, une chaleur & une ardeur mordicante, l'anorexie, l'anxiété, les nausées, une soif continuelle & violente, & autres maux de l'estomac & du bas-ventre, accompagnés d'une fièvre continue ou intermittente qui redouble sur le soir.

Cette maladie se guérit par des vomissemens naturels ou par un cours de ventre bilieux; la guérifon n'est qu'incomplette par les urines ou par des sueurs. Si la matière morbifique reste dans le corps, elle prolonge la maladie au-delà du cours des maladies aiguës, produit la fécheresse ou la faleté de la langue, des anxiétés, la difficulté de respirer, l'esquinancie, la surdité, l'alsoupissement, le délire, la phrénéfie, & quelquefois une hémorragie fymptomatique. Rarement cette maladie se termine par un abscès ou des parotides, mais elle amène des péréchies, ou dégénère en sphäcele sur les extrémités.

12

3

ġ

E

C

Υ.

5

2

52

3

1

£

1

3

ł

La méthode curative, lotíque la cause procède d'ane mauvaise nourriture, est d'abord un vomitif: fi les maux de tête & du bas-ventre s'y trouvent joints, les purgatifs doux, antiphlogistiques, sont préfétables aux vomitifs; quand la maladie provient de contagion fans aucun signe de dépravation d'humeurs, il faut employer dans la cure les acides & les antiputrides, en tenant le ventre libre. La faignée & les échauffans doivent être évités comme contraires aux principes de l'art.

MALADIE NOIRE, se dit d'une malaladie ainfi appelée de la couleur des matières que les personnes qui en font attaquées rendent par les selles, ou par les vomissemens. Hippocrate, le premier & le plus exact des observateurs, nous a donné une description fort détaillée de cette maladie, qu'on a quelquefois appelée pour cette raison maladie noire d' Hippocrate. Voici fes termes fimplement traduits du grec : Le malade, dit il, vomit de la bile noire qui quelquefois ressemble aux excrémens, quelquefois à du sang extravalé, d'autrestois à du vin pressuré. Dans quelques malades, on la prendroit pour le suc noir du polype; dans d'autres elle a l'âcreté du vinaigre : il y a auffi des malades qui ne rendent qu'une espèce de pituite ténue, une salive aqueuse, une bile verdâtre. Lorfque les matières rejetées sont noires, sanguinolentes, elles exhalent une odeur déteftable, qu'on pourroit comparer à celle qu'on fent dans les boucheries; elles fermentent avec la terre sur laquelle elles tombent, elles enflamment la bouche & le gosier & agacent les dents. Cette évacuation diffipe pour quelques infrans le mal57 I.

sife du malade qui fentalors renaître son appétit; s'il reste à jeun, ses entrailles murmurent, il sent des borborigmes, & la salive inonde sa bouche; si au contraire voulant éviter ces accidens, il prend quelque noutriture, il combe dans d'antres inconveniens, fon eltomac ne peur fupporter, les alimens, il éprouve après avoir mangé, un poids, une oppression dans rous les viscères, les côtés lui font mal, & il lui semble qu'on lui enfonce des aiguilles dans le dos & dans la poitrine, il furvient un léger mouvement de fièvre, avec douleur de têre, les yeux sont privés de la lumière, les jambes s'engourdissent, la couleur naturelle de la peau s'efface & prend une teinte noirâtre. A ces symptômes expofes par Hippocrate on peut ajourer les déjections par les telles noirâtres, cadavéreuses, un amaigrissement subit, foiblesse extrême, cardialgie, syncopes fréquentes, douleur & gonflement dans les hypocondres, coliques, &c.

La maladie noire qui est affez rare, attaque principalement les hiftériques, hypocondriaques, ceux qui ont des embarras dans les viscères du bas-ventre, surtout dans les vaisseaux qui aboutissent à la veine-porte, dans les voies hémorroïdales; les personnes dans qui les excrétions menstruelles & hémorroïdales sont supprimées y sont les plus fujettes. On ne connoît point de cause évidente qui produise particulièrement cette maladie, on sait feulement que les peines d'esprit, les soucis, les chagrins y disposent, & il y a lieu de présumer qu'elle se prépare de loin, & qu'elle n'est qu'un dernier période de l'hypocondriacie & de la mélancolie.

Le pronostique de cette maladie Cccc ij

est presque toujours très-facheux. Hippocrate a décidé que les déjections noires, l'excrétion de l'atrabile, ayant lieu sans fièvre ou avec fièvre, au commencement ou à la fin d'une maladie, étoient très-dangereules; & que si on l'observoit dans des personnes exténuées, épuifées par des débauches, des bleffures, des maladies antérieures, on pouvoit pronostiquer la mort pour le lendemain. Lorsque la mort né termine pas promptement cette maladie, elle donne naissance à l'hydropisie ascite, laquelle est alors déterminée par les embarras du basventre, qui augmentent & prennent un caractère skirreux; Marcellus Donatus, Dodonnée & quelques autres rapportent des exemples de cette terminaison. On a vu quelquefois auffi, quoique très-rarement, ces déjections noires devenir critiques, mettre fin à des dérangemens dans l'action du foie, des viscères abdominaux, dissiper les maladies qui en dépendoient : Hippocrate a vu guérir par là une fièvre aiguë, & disparoître une tumeur confidérable à la rate. Heurnius a aussi observé ces déjections salutaires dans une fièvre aigue; Fœsius, fur la fin d'un ictère très-long, &c. il arrive aussi quelquefois que la mélancolie se guérit par cette voie.

Il est rare qu'on puisse adminiftrer efficacement des remèdes dans cette maladie; ceux cependant qui paroissent devoir être les moins infructueux, soit pour soulager ou même pour guérir tout à fait s'il est encore temps, sont les antispasmodiques, les calmans, les terreux, les sondans aloétiques, les favonneux, les martiaux, &c. Ces différens remèdes prudemment adminiftrés & habilement variés suivant le cas, remplissent toutes les indications qu'on peut se proposer. Ainsi le camphre, le nitre, le castor, pourront être employés avec succès lorsque les spasmes sont fréquens, les coliques vives, les douleurs atguës; & lorsque les matières rojetées par le vomissement ou les selles, manifestent leur acidité par le sentiment d'adstriction qu'elles impriment à la bouche, par l'agacement des dents, par le goût, &c. c'est le cas de faire usage des absorbans terreux. Les autres remèdes fondans, savonneux, l'aloës, le tartre vitriolé, le favon, la rhubarbe, les préparations de Mars & surtout les eaux minérales & ferrugineules, sont plus appropriés au fond de la maladie; leur action confiste à corriger la bile, à en rendre le cours libre & facile, & à emporter les embarras du bas-ventre. Il faut seconder leurs effets par des purgatifs. convenables, qu'on doit, fuivant le confeil d'Hippoctate, réitérer souvenr. Il faut d'ailleurs bannir du traitement toutes les compositions huileuses, fades, sucrées, grasses, & surtout les acides qui ne feroient qu'aigrir la maladie, ou du moins leroient inutiles.

On appelle maladie du pays, le défir violent qu'une personne a de retourner dans son pays, jusqu'à en être quelquesois malade.

On dit figurément, que les paffions font les maladies de l'âme.

MALADIE, fignifie aussi figurément l'affection déréglée qu'on a pour quelque chose. Il a la maladie des antiques.

Les deux premières syllabes sons brèves, & la troisième longue.

MALADIF, IVE; adjectif. Valetudinarius. Valétudinaire, qui est sujer à être malade. Il a conjours été mala

dif. Depuis qu'elle est mariée elle MALAGME; substantif masculin, & n'est plus maladive. terme de Pharmacie. Sorte de mé-

- MALADRERIE ; fubftantif féminin. Hôpital anciennement affecté pour les malades de la lèpre & qu'on appelle aussi léproserie. Les maladreries du Royaume.
- MALADRESSE; substantif féminin. Ineptia. Défaut d'adresse. Il faut en accuser la maladresse de l'ouvrier.
- MAL-ADRESSE, se dit aussi figurément en parlant de quelque chose qui a été mal conduit. Il y a eu bien de la mal-adresse dans cette négociation.
- MAL-ADROIT, OITE; adjectif. Ineptus. Qui manque d'adresse. Il fe dit particulièrement par rapport au corps. Ce valet est fi mal-adroit qu'il laissé tomber tout ce qu'il porte. Cet ouvrier est bien mal-adroit.

Il s'emploie aussi substantivement. Vous n'êtes qu'un mal-adroit.

- MAL-ADROIT, se dit dans le sens figuré, pour exprimer le manque d'adresse dans la conduite. Il fit une réponse bien mal-adroite. Ce projet n'est pas d'un mal-adroit.
- MAL-ADROITEMENT; adverbe. Ineptè. Sans adresse. Il travaille maladroitement.
- MALAGA; belle, riche & forte ville maritime d'Espagne', au Royaume de Grenade, à trente-quatre lieues, fud, de Cordoue, sous le 13^e degré 40 minutes de longitude, & le 36e, 45 minutes de latitude. Il y a un Evêché de 20000 ducats de revenu. Il s'y fait un commerce confidérable en vins & en fruits que les Anglois, Hollandois & Hambourgeois y viennent chercher. Les François font peu de commerce en cette yille. On n'y voit que quelques bâtimens des côtes de Bretagne qui apportent des toiles à Cadix, & qui pour leur retour vont charger à Malaga du vin & des fruits.

MAL

573

terme de Pharmacie. Sorte de médicament topique & peu différent de l'emplâtre; on ne donna ce nom dans le commencement qu'aux cataplasmes émolliens, mais on l'étendit dans la suite aux astringens. Le malagme est composé principalement de gomme, d'aromats, & d'autres ingrédiens stimulans, tels que les sels & autres substances semblables. Le cataplasme, le malagme & l'emplâtre, font trois compositions dans lesquelles il entre peu de graisse, d'huile & de cire : on pulvérife d'abord les ingrédiens folides, enfuire on les humecte de quelque liqueur, & on les applique fur les parties affectées.

- MALAGOS; fubstantif masculin. Oiseau aquatique du Cap de Bonner Espérance, qui est de la grandeur d'une oie, mais dont le bec est plus court que celui d'un canard; il est garni de dents courtes & pointues; ses plumes sont mêlées de blanc, de gris & de noir. Ses jambes sont sort courtes & proches du croupion, ce qui le fait marcher désagréablement. Il se nourrit de poisson.
- MALAGUETTE, ou MANIGUETTE; (la côte de) contrée confidérable d'Afrique, dans la Guinée, le long de la mer. On l'étend ordinairement depuis Rio-Sanguin, jusqu'au cap de Palmes. Cette côte est partagée en plusieurs souverainetés, dont la principale eft le Royaume de Sanguin. Elle est arrosée de quantité de rivières. Les Nègres du pays font grands, forts & vigoureux. Les hommes & les femmes y vont plus nus qu'en aucun autre lieu de la Guinée. Ils ne portent au plus qu'un fort petit chiffon sur ce qui distingue un sexe de l'autre. Leur pays qui est bas, uni, gras, arrolé

Digitized by GOOGLE

de rivières & de ruisseaux, est extrêmement fertile & propre à produire tout ce qu'on y semeroit. On en tire de l'ivoire, des esclaves, de l'or en poudre & surtout de la maniguette ou *malaguette* qui donne le nom au pays; c'est une graine rondelette, de la grosseur du chénevi, d'un goût piquant & approchant de celui du poivre, d'où vient qu'on l'appelle aussi poivre de Guinée.

- MALAI; substantif masculin. Nom de la langue la plus pure de l'Inde orientale. Le malai étoit autrefois la langue savante de l'Inde; aujourd'hui tous les Négocians le savent.
- MAL-AISE; substantif masculin. État désagréable, fâcheux, incommode. Il ressent un mal-aise qui l'empêche de travailler.
- MAL-AISÉ, ÉE; adjectif. Difficilis. Difficile. Cet ouvrage n'est pas malaisé. C'est un peuple mal-aisé à conduire.
- MAL-AISÉ, signifie aussi incommode, dont on ne peut se fervir aisément. Un télescope mal-aisé. Des escaliers mal-aisés.
- MAS-AISÉ, fignifie encore qui est incommodé en ses affaires, qui a de la peine à faire la dépense à laquelle il est obligé. Un Seigneur mal-aisé.
- MAL-AISÉMENT; adverbe. Difficilement, avec peine. Il fe tirera malaifément de cette affaire.
- MALANDRES ; substantif féminin pluriel. Espèce de crévasses & de fentes longitudinales qu'on apperçoit aux plis du genou d'un cheval, & d'où découle une humeur séreuse & fétide. Les malandres sont une maladie de la peau.

On dit familierement d'un homme âgé, qu'il n'a ni furos, ni malandres; pour dire, qu'il ne fent aucune incommodité.

MALANDRES, se dit aussi des défec-

tuosités des bois carrés, lorsqu'une partie est pourrie.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

- MALANDREUX, EUSE; adjectif. Il fe dit des bois carrés lotiqu'ils font en partie gâtés & pourris. Un bois malandreux.
- MALANDRIN; substantif masculin. Nom qu'on donna dans les croifades aux voleurs arabes & égyptiens: ce fut aussi celui de quelques brigands qui firent beaucoup de dégats fous Charles-Quint. Ils parurent deux fois en France ; l'une pendant le règne du Roi Jean, l'autre pendans le regne de Charles son fils. C'étoit des foldats licenciés. Sous la fin du regne du Roi Jean , lorfqu'on les nommoit les tards-venus, ils s'étoient pour ainsi dire accoutumés à l'impunité. Ils avoient des chefs. Ils s'étoient presque disciplinés. Ils s'appeloient entr'eux les grandes compagnies. Ils n'épargnoient dans leurs pillages, ni les maisons royales ni les églifes. Ils étoient conduits par le Chevalier Vert, frère du Comte d'Auxerre, Hugues de Caurelac, Matthieu deGournac, Huguede Varennes,Gautier Huer, Rober. l'Efcot, tous Chevaliers Bertrand du Guesclin en délivra le Royaume en les menant en Espagne contre Pierre le Cruel, sous prétexte de les employer contre les Maures.
- MALARMAT ; fubftantif malculin, Poisson de mer assez connu fur les bords européens de la Méditertanée ; il a le corps tout couvert d'écailles dures, larges & épaisses. Il y a sur le milieu de chacune de ces écailles une espèce de crochet dont l'extrémité est dirigée en arrière. Ces crochets forment des rangs de pointes qui divisent le corps en huit

Digitized by Google

faces dans toute sa longueur. La tête paroît comme entièrement offeuse, & se termine en avant par deux prolongemens larges en forme de cornes, ce qui a fait donner à ce poisson le nom de cornuta. Les prolongemens ont quelquefois jusqu'à un demi pied de longueur. La bouche manque de dents; il y a au-devant de la mâchoire fupérieure deux barbillons mous & charnus. Ce poiffon ressemble au rouger par le nom-, bre & la position des nâgeoires & des piquans. Il a tout le corps rouge quand il est vivant; mais cette couleur se perd dès qu'il est mort; il dure & feche.

- MALATHIA; ville d'Afie en Turquie, capitale de la petite Arménie, fur la rivière d'Arzu, au 61^e degré de longitude, & au 39^e, 8 minutes de latitude.
- MALAUCENNE ; ville de France, dans le Comté Venaissin, près de la petite rivière de Grausel, à trois lieues, nord-est, de Carpentras.
- MALAVILLE; bourg de France, en Angoumois, dans l'Élection de Coignac.
- MAL-AVISÉ, ÉE; adjectif. Imprudens. Imprudent, indiscret, qui dit ou fait des choses mal-à-propos & fans prendre garde. Il fut bien malavisé quand il entreprit cette affaire. Il s'emploie auffi fubitantivement.
 - C'est un mal-avisé, une mal-avisée.
- MALAXE, EE; participe passif. Voyez MALAXER.
- MALAXER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mollire. Terme de Pharmacie. Pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles. Malaxer un emplâtre.
- MALAYE ; ville d'Asie , dans l'île de l

Ternate, l'une des Moluques. Elle appartient aux Hollandois qui l'ont fortifiée.

MAL

MAL-BATI, IE; adjectif. Diflortus. Mal-fait, mal-tourné. Un homme mal-bâti.

On dit aussi substantivement & familièrement, un grand mal-bâti.

- On dit familièrement, je me sens tout mal-bâti; pour dire, je me sens indifpofé.
- MALCHIN, ou MALKIN; ville d'Allemagne dans la Basse Saxe, au Duché de Mecklenbourg, à l'entrée de la rivière de Pène dans le lac de Cummerow.
- eft très-peu charnu, & sa chair est | MALCONTENT, ENTE; adjectif. Non contentus. Qui n'est point satisfait, qui est mécontent. Il se dit particulièrement du supérieur à l'égard de l'inférieur. Il est bien malcontent de son laquais.

On a apppelé autrefois les malcontens, une faction qui se forma en 1573 fous Charles IX. C'étoit des frondeurs qui se plaignoient de l'administration & de l'inobservation des Edits; ils demandoient l'alsemblée des Etats. Ils avoient à leur tête le Duc d'Alençon, frère du Roi, Henri de Montmorenci & Guillaume de la Tour Vicomte de Turenne.

- MALDEN; ville d'Angleterre dans la Province d'Esser, à orze lieues, nord-est, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.
- MALDER; substantif masculin. Mefure usitée en quelques endroits d'Allemagne, pour mesurer les grains. Trois malders font deux septiers de Paris.
- MALDIVES; (les) iles des Indes orientales en deçà du Gange, dans la grande mer des Indes. Elles commencent à huit degrés de la ligne équinoxiale du côté du nord, &

finissent à quatre degrés du côté du fud. Leur longueur est ainsi de 200 lieues, mais elles n'ont que 30à 35 lieues de largeur. Elles sont éloignées de la terre ferme, & à 50 lieues du cap Comorin.

Ce fut en 1506 que Dom Laurent d'Almeyda, portugais, fils du Vice-Roi des Indes, fit la découverte des Maldives; enfuite les Portugais les ont divilées en treize provinces, qu'ils nomment Atollons. La divifion est naturelle, felon la fituation des lieux. Chaque atollon est féparé des autres, & contient une grande multitude de petites îles.

Ptolémée, en parlant de ces îles qu'il met devant celle de Taprobane, dit que de fon temps, on vouloit qu'elles fussent au nombre de 1378. Il est certain que le nombre en est grand, quoiqu'il diminue tous les jours par les courans & les grandes marées. Le tout même semble n'avoir autrefois formé qu'une seule île qui a été partagée en plusieurs. La mer y est pacifique & a peu de profondeur.

Entre ces iles, il y en a beaucoup d'inhabitées, & qui ne sont couvertes que de gros crabes & d'oiteaux qu'on nomme pinguy.

Par la position de toutes ces îles, on doit juger que la chaleur y est excessive; les jours en tout temps y font égaux aux nuits; mais les nuits y amènent une rosée abondante qui les rafraîchissent, & qui font qu'on supporte plus aisément la chaleur du jour. L'hiver qui dure six mois consiste en pluies perpétuelles, lefquelles ferrilisent la terre. Le miel, le ris & plusieurs sortes de racines croissent aux Maldives en abondance. Le cacao y est plus commun qu'en aucun lieu du monde, & la banane y est délicieuse. La religion des Maldivoiseft celle de Mahomet; le gouvernement y est monarchique & absolu; mais il y regne une bonne coutume bien différente de celle de la Perse, du Japon & autres états despotiques; c'est que lorsqu'un Seigneur est difgracié, il peur aller tous les jours faire sa cour au Roi, jusqu'à ce qu'il rentre en grace; sa présence désarme le courroux du Prince.

On trouve dans ces îles une asez grande police; les pères y marient leurs filles à dix ans, & la loi permet de reprendre la femme qui a été répudiée.

Le fexe s'y met fort modestement, mais il s'abandonne aux hommes avec la plus grande ardeur & fans aucune retenue.

- MALE; île des Indes, la principale & la plus fertile des Maldives, mais mal-faine & toute couverte de fourmis qui y font fort incommodes. Le Roi des Maldives réfide dans cette île.
- MÂLE; fubstantif masculin. Mas. Qui est du sexe le plus noble & le plus fort. La génération se fait par l'accouplement du mâle & de la femelle. La loi salique attribue la couronne aux mâles, à l'exception des femelles. Le bélier est le mâle de la brebis.

On dit familièrement d'un homme fort laid, que c'est un laid mâle, un vilain mâle.

MALE, s'emploie austi adjectivement. Il est opposé à femelle. Hérode sit tuer les ensans mâles au-dessous de deux ans. Un serin mâle.

En Botanique on appelle fleurs mâles, celles qui sont sans étamines & sans pistil. Les fleurs mâles sont stériles.

On dit aussi encens mâle, pour désigner l'oliban. Voyez OLIBAN.

Mâle, se dit dans le sens figuré & signifie



fignifie fort & vigoureux. Une réponse mâle & hardie. Une constance mâle. Un courage mâle.

- Mâle, en parlant du style & en peinture, signifie de la force, de l'expression, de l'énergie. Un style mâle. Des contours mâles. Une composition mâle.
 - La première syllabe est longue & la seconde très brève.

Ce mot employé comme adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte : on ne dira pas une mâle pensée, mais une pensée mâle.

- MALEBESTE; substantif féminin & terme de Marine. Espèce de hache à marteau dont on se sert pour pousfer l'étoupe dans les grandes coutures.
- MALE-BÊTE; substantif féminin du style familier. Qui est dangereux & dont on se doit défier. Ne vous fier pas à lui, c'est une male bête qui vous trompera.
- MALE-BÊTE, est aussi le nom d'un prétendu monstre qui passoit autrefois dans l'opinion du peuple pour courir les rues de Toulouse durant la nuit. La superstition avoit fait croire que tous ceux qui rencontroient & envifageoient cet être chimérique mouroient le lendemain.
- MALEBRANCHE; (Nicolas) naquit à Paris le 6 Août 1638 d'un Secrétaire du Roi & d'une femme titrée : Il fut le dernier de six enfans. Il apporta en naiffant une complexion délicate & un vice de conformation. Il avoit l'épine du dos tortueuse & le sternum très - enfoncé. Son éducation se fit à la maison paternelle : il n'en fortit que pour étudier la philosophie au collège de la Marche & la théologie en Sorbonne. Il se montra sur les bancs homme d'esprit, mais non génie l Tome XVI.

.577 supérieur. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1660 : il s'appliqua d'abord à l'histoire fainte, mais les faits ne se lioient point dans sa tête, & le peu de progrès produisit en lui le dégoût. Il abandonn'a par la même raison l'étude de l'hébreu & de la critique facrée. Mais le traité de l'homme de Defcartes que le hasard lui présenta, lui apprit tout d'un coup à quelle science il étoit appelé. Il se livra tout entier au cartélianisme, au grand scandale de fes confrères. Il avoit à peine trente-fix ans lorsqu'il publia fa recherche de la vérité. Cet Ouvrage quoique fondé sur des principes connus, parut original. On y remarqua l'art d'exposer nettement des idées abstraites, & de les lier ; du style, de l'imagination, & plusieurs qualités très estimables que le propriétaire ingrat s'occupoit lui-même à décrier. La recherche de la vérité fut attaquée & défendue dans un grand nombre d'écrits. Selon Malebranche, Dieu eft le seul agent ; toute action est de lui ; les caufes secondès ne sont que des occasions qui déterminent l'action de Dieu: En 1677 cet auteur tenta l'accord difficile de son système avec la religion dans ses conversations chrétiennes. Le fond de toute sa doctrine, c'est que le corps ne peut être mû physiquement par l'ame, ni l'ame afficiée par le corps; ni un corps par un autre corps, c'est Dieu qui fait tout en tout par une volonté générale. Ces vues lui en inspirèrent d'autres sur la grâce. Il imagina que l'ame humaine de Jésus-Christ étoit la cause occasionnelle de la distribution de la grâce, par le choix qu'elle fait de certaines personnes pour demander à Dieu qu'il la leur envoie ; & que comme cette

Dddd



ame, toute parfaite qu'elle est, est finie, il ne se peut que l'ordre de la grâce n'ait ses désectuosités ainsi que l'ordre de la nature. Il en conféra avec Arnauld. Il n'y avoit guère d'apparence que ces deux hommes, l'un Philosophe très-subril, l'autre Théologien très-opiniâtre, pussent s'entendre. Aussi n'en sut-il rien. Malebranche publia son traité de la nature & de la grâce, & aussi-tôt Arnauld se disposa à l'attaquer.

Dans cet intervalle le Père Malebranche composa ses méditations chrétiennes & métaphyfiques; elles parurent en 1683 : c'est un dialogue entre le Verbe & lui. Il s'efforce à y démontrer que le Verbe est la raison universelle; que tout ce que voyent les esprits créés, ils le voyent dans cette substance incréće, même les idées des corps; que le Verbe est donc la seule lumière qui nous éclaire, & le seul Maître qui nous instruit : la même année Arnauld publia fon ouvrage des vraies & fausses idées. Ce fut le premier acte d'hostilité. La propolition que l'on voit toutes choses en Dieu, y fut attaquée.

Les réflexions philosophiques & théologiques sur le traité de la nature & de la grâce, parurent en 1685. Là Arnauld prétend que la doctrine de Malebranche n'est ni nouvelle ni fienne; il restitue le philosophique à Descartes, & le théologique à Saint Augustin. Malebranche las de disputer au lieu de répondre, s'occupa à remettre fes idées sous un unique point de vue, & ce sur ce qu'il exécuta en 1688 dans les entretiens sur la métaphysique & la religion.

Il avoit eu auparavant une contestation avec Régis sur la grandeur apparente de la lune, & en général fur celle des objets. Cette conteftation fut jugée par quatre des plus grands Géometres en faveur de notre Philosophe.

Régis renouvela la dispute des idées & attaqua le Père Malebranche sur ce qu'il avoit avancé, que le plaisir rend heureux : ce sur alors qu'on vit un chrétien austère apologiste de la volupté.

Le livre de la connoiffance de foimême où le Père François Lami, Bénédictin, avoit appuyé de l'autorité de Malebranche fon opinion de l'amour de Dieu, donna lieu à ce dernier d'écrire en 1697 l'ouvrage de l'amour de Dieu. Il montra que cet amour étoit toujours intéressé, & il se vit exposé en même temps à deux accusations bien opposées; l'une de favoriser le sentiment d'Épicure sur le plaisir; & l'autre de subtiliser tellement l'amour de Dieu, qu'il en excluoit toute délectation.

Arnauld mourut en 1694. On publia deux lettres posthumes de ce docteur sur les idées & sur le plaisir. Malebranche y répondit & joignit à la réponse un traité contre la prévention. Ce n'est point, comme le titre le feroit penser, un écrit de morale contre une des maladies les plus générales de l'esprit humain, mais une plaisanterie où l'on se propose de démontrer géométriquement qu'Arnauld n'a fait aucun des livres qui ont paru fous fon nom contre le Père Malebranche. On part de la supposition qu'Arnauld a dit vrai lorsqu'il a protesté devant Dieu qu'il avoit toujours un desir fincère de bien prendre les sentimens de ceux qu'il combattoit, & qu'il s'étoit toujours fort éloigné d'employer des artifices pour donner de fausses idées de ces auteurs



& de fes livres : puis fur des passages tronqués & des fens mal entendus à dessein, des artifices trop marqués pour être involontaires, on conclud que celui qui a fait le serment n'a pas fait les livres.

Tandis que Malebranche souftroit tant de contradictions dans fon pays, on lui perfuada que fa philosophie réussifioit à merveille à la Chine, & pour répondre à la politesse des Chinois, il fit en 1708 un petit ouvrage intitulé entretien d'un Philosophe Chrétien & d'un Philosophe Chinois sur la nature de Dieu. Le Chinois prétend que la matière eft éternelle, infinie, incréée, & que le ly, espèce de forme de la matière, est l'intelligence & la sagesse louveraine, quoiqu'il ne soit pas un être intelligent & sage, distinct de la matière & indépendant d'elle. Les Journalistes de Trévoux prétendirent que le Philosophe Européen avoit calomnié les lettrés de la Chine par l'athéifme qu'il leur attribuoit.

Les réflexions sur la prémotion physique, en réponse à un ouvrage intitulé, de l'action de Dieu sur les créatures, furent la demière production de Malebranche. Il parut à notre Philosophe que le système de l'action de Dieu, en confervant le nom de liberté, anéantissoit la chose, & il s'attache à expliquer comment fon système la confervoit route entière. Il repréfente la prémotion phyfique par une comparaison aussi concluante, peutêtre & certainement plus touchante que toutes les subtilités métaphyfiques, il dit : un ouvrier a fait une statue qui se peut mouvoir par une charnière, & s'incline respectueusement devant lui, pourvu qu'il tire un sordon. Toutes les fois qu'il tire le cordon, il est fort content des hommages de sa statue; mais un jour qu'il ne le tire point, la statue ne le salue point & il la brise de dépit. Malebranche n'a pas de peine à conclure que ce statuaire bisarre n'a ni bonté ni justice. Il s'occupe ensuite à exposer un sentiment où l'idée de Dieu est soulagée de la fausse rigueur que quelques Théologiens y attachent, & justifiée de la véritable rigueur que la religion y découvre, & de l'indolence que la philosophie y suppose.

Malebranche n'étoit pas seulement Métaphysicien, il étoit aussi géomètre & Phylicien, & ce fut en confidération de ces deux dernières qualités que l'Académie des sciences lui accorda en 1699 le titre d'honoraire. Il donna dans la dernière édition de la recherche de la vérité, qui parut en 1712, une théorie des lois du mouvement, un ellai fur le fystème général de l'Univers, la dureté des corps, leur ressort, la pesanteur, la lumière, sa propagation instantanée, la réflexion, la réfraction; la génération du feu & les couleurs. Descartes avoit inventé les tourbillons qui composent cet Univers. Malebranche inventales tourbillons dans lesquels chaque grand tourbillon étoit distribué. Les tourbillons de Malebranche sont infiniment petits; la vîtesse en est fort grande, la force centrifuge presque infinie; fon expression est le carré de la vîtesse divisée par le diamètre. Lorsque des particules groffières sont en repos les unes auprès des autres & se touchent immédiatement, elles sont comprimées en tout sens. par les forces centrifuges des petits tourbillons qui les environnent; de là la dureté. Si on les presse de Dddd ii

façon que les petits toutbillons contenus dans les interstices ne puissent plus s'y mouvoit comme auparavant, ils tendent par leurs forces centrifuges à rétablir ces corps dans leur premier état, de là le reflort, &c. Ilmourut le 13-Octobre 1715. âgé de 77 ans. Ce fut un rêveur des plus profonds & des plus fublimes. Une page de Locke contient plus de vérités que tous les volumes de Malebranche; mais une ligne de celuici montre plus de subtilités d'imagination & de finelle, & de génie peut-être, que tout le gros livre de Locke; Poëte il méprisoit la Poësie. Ses sentimens ne firent pas grande fortune, ni en Allemagne où Leibnitz dominoit, ni en Angletetre où Newton avoit tourné les esprits vers des objets plus solides.

- MALEBRANCHISME; fubitantif mafculin Doctrine, Philosophie du Père Malebranche. Voyez MALE-BRANCHE.
- MALEBRANCHISTE ; substantif masculin. Philosophe attaché à la doctrine du Père Malebranche.
- MALÉDICTION; substantif fóminin., Imprécation. Moise ordonna aux Israëlites de prononcer des malédictions contre les violateurs de la loi. Noé donna sa malédiction à Cham.

On dit aussi, que Dieu a donné fa malédiction; pour dire, que Dieu a abandonné, a retiré se bénédictions & ses grâces.

On dit aussi familièrement, la malédiciion est sur cette maison, sur cette entreprise; pour dire, que le malheur paroît attaché à cette maison, à cette entreprise.

On dit aussi qu'il y a de la malédiction fur quelque chose; pour dire, qu'on ne peut y réussir, qu'on y trouve des obstacles infurmontables.

- MALEE; (le cap) fameux promontoire du Péloponèle, dans la Laconie, où il forme l'angle qui unit la côte méridionale avec la côteorientale.Son nom moderne est Cabo Malio. La mer y est fort orageuse.
- MALEFICE ; fubstantif masculin. Malessicium. Action par laquelle on cause du mal, soit aux hommes, soit aux animaux & aux fruits de la terre, en employant le poison ou quelque chose de semblable. Faire moutir du bétail par maléfice.

Les trois premières syllabes sont : brèves & la quatrième très-brève.

- MALEFICIÉ, ÉE; adjectif du ftyle familier. Fascino illigatus. Langoureux, tout malade, qui est chargé d'infirmités. Elle est toute maléficiée.
- MALÉFIQUE; adjectif des deuxgenres. Maleficus. Terme d'Aftrologie judiciaire. Il fe dit des aftres ou des planètes auxquelles la forife & la fuperfition attribuent de malignes; influences.
- MALEIÇON; vieux mot qui lignifioit : autrefois malédiction.
- MALENCONTRE ; vieux mot qui fignifioit autrefois malheur, mau-vaile fortune.
- MALENCONTREUSEMENT; : vieux mot qui signifioit autrefois par : malheur.
- MALENCONTREUX, EUSE; adjectif du style familier. Malheureux ou qui porte malheur. C'cst un home: me malencontreux.

Er pour furcroit de maux : Un fort malencontreux Conduit en cet endroit Un grand troupeau de bœufs.



- MAL
- MAL-ENGIN; vieux mot qui fighifioit autrefois tromperie. Il fie cela par dol, afluce & mal-engin.
- MAL-ENTENDU; fubitantif maleulin. Difcours pris dans un fens différent de celui qu'on a voulu lui donner. Un mal-entendu fut cause de leur brouillerie.
- MAL-ENTENDU; se dit aussi des actions mal interprétées & qui produisent quelque division.
- MAL-ENTENDU, fignifie encore erreur, méprife. Il y a du mal-entendu dans fes prétentions.
- MALEPESTE; imprécation du ftyle familier, & qui emporte une forte de furprise. Malepeste que cet homme est vis.
- MALESTROIT ; petire ville de France, en Bretagne, fur l'Ouft, à fix lieues, nord eft, de Vannes: C'eft le chef lieu d'une Baronnie.
- MALEVAL ; petite ville de France, en Forest, sur le Rhone, à six lieues, est, de Saint-Etienne.
- MALEVILLE; bourg de France, en Rouergue, à une lieue & demie, nord - nord - eft, de Villefranche.
- MALÉVOLE; adjectif des deux genres. Malevolus. Qui veut du mal. Il n'a d'ufage que dans le style burlesque. Scarron dit dans l'avertisse ment de son roman comique; voilà secteur bénévole ou malévole, tout ce que j'ai à t'apprendre.
- MALÉZIEU; (Nicolas de) nom d'un Poète François né à Paris en 1650, honoraire de l'Académie des fciences, reçu à l'Académie françoife en 1701, & mort en 1727. Il fut allier avec les études les plus férieuses & les fciences les plus profondes, une littérature aimable & pleine d'agrémens. Il donnoir fort peu de temps à la poésie; mais les vers qui sont fortis de la plu,

me, font pleins de feu & de goût. On trouve plulieurs vers de fa composition dans le livre qui a pour titre divertissemens de Sceaux. Ils confistent en chansons, lettres, sonnets, la fêre de Chantenay, & c.

- MAL-FAÇON; substantif féminin, Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage. Les Jurés experts sont obligés par leurs flatuts & réglemens, de visiter les bâtimens que l'on construit, pour réformer les mal-façons & autres abus qui se commettent dans l'are de bâtir.
- MAL-FAÇON, s'emploie dans le fens figuré pour fignifier supercherie, mauvaise façon d'agir dans le commerce de la vie, dans la conduire. Il y a de la mal-façon dans le compte qu'il lui a rendu. Ce Commis est accusé de mal-façon.
- MALFAICTEUR; substantif masculin. Maleficus. Scélérat qui commet des crimes. On arrêta plusieurs malfaicleurs.

On prononce & l'on devroit écrire : malfaiteur.

- MALFA!RE ; verbe neutre de la quatrième conjugaison, dérivé du verbe irrégulier FAIRE. Malè agere. Faire des actions repréhensibles. Étre enclin à mal faire. Il ne fe plaite : qu'à mal faire. Elle a mal fau. Il n'a guère d'usage qu'en ces phrases à l'infinitif & aux temps composés.
- MALFAIT, AITE; participe, pal-
- MALFAISANT, ANTE; adjectif. Noxius. Malin, qui se plait à mal faire. Il a le caractère mal faifant, l'ame mal faisante.
- MALFAISANT, fignifie auffi nuifible, ... qui fait du mal. Ces fruits font mal faifans. Une boiffon mal faifante:
- MALFAMÉ, ÉÉ; adjectif du style : familier. Qui a mauvaise réputation...

Un Prince mal famé. Une femme mal famée.

- MALGRACIEUSEMENT ; adverbe du style familier. D'une manière mal gracieuse. Répondre mal gracieusement-
- MALGRACIEUX, EUSE; adjectif du style familier. Rusticus. Rude, incivil, qui traite malhonnêtement. Une réponse mal gracieuse.
- MALGRE ; préposition. Contre le gré de quelqu'un. Il partit malgré elle.

On dit proverbialement, malgré lui, malgré fes dents; pour dire, malgré tous fes efforts, malgré toute fa réfistance. Ce proverbe vient de l'ancienne façon de parler, malgré lui & fes aidans qui fignifioit en dépit de lui & de fes partifans.

MALGRÉ, se dit aussi des choses, & signifie nonobstant. Nous distinguâmes su voix malgre le bruit.

Différences relatives entre contre, malgré.

Ôn agit contre la volonté ou contre la règle, & malgré les oppositions.

L'homme de bien ne fait rien contre fa confcience. Le scélérat commet le crime malgré la punition qui y est attachée.

Les valets parlent souvent contre les intentions de leurs maîtres & malgré leurs défenses.

La témérité fait entreprendre contre les apparences du fuccès; & la fermeté fait poursuivre l'entreprife *malgré* les obstacles qu'on y rencontre.

Il est plus aisé de décider contre l'avis & le confeil d'un fage ami, que d'exécuter malgré la force & la réfistance d'un puissant ennemi.

La vérité doit tousours être soutenue contre les raisonnemens des faux savans, & malgré les persecutions des faux zélés.

MALHABILE ; adjectif des deux genres. Ineptus. Qui n'est point intelligent, qui est peu capable, qui manque d'adresse. Un Ministre malhabile. Un Juge malhabile. Un ouvrier malhabile.

On dit par manière de reproche, par manière d'injure, vous êtes un malhabile homme d'avoir dit, d'avoir fait, &c. pour dire, vous avez tort d'avoir dit, &c.

MALHABILETE ; substantif féminin. Incapacité, défaut d'habileté, d'adtesse. Il ne perdit son procès que par les malhabiletés de son Avocat.

- MALHERBE ; fubstantif féminin. Plante dont l'odeur est très-forte. Elle est fort commune en Provence & en Languedoc. Les Teinturiers en font ulage. C'est une espèce de thymélée. Voyez ce mot.
- MALHERBE, (François de) né à Caën vers l'an 1536 d'une famille noble & ancienne, se retita en Provence où il s'attacha à la Maison de Henri d'Angoulème, fils naturel de Henri II, & s'y mariaavec une demoifelle de la maison de Coriolis. Tous ses enfans moururent avant lui. Un d'eux ayant été tué en duel par Piles, Gentilhomme Provençal, il voulut se battre à l'âge de 73 ans contre l'assafin. Ses amis lui représentèrent que la partie n'étoit pas égale entre un vieillard & un jeune homme. Il leur tépondit : c'est pour cela que je veux me battre, je ne hasarde qu'un denier contre une pistole. On vint à bout de le calmer, & de l'argent qu'il confentit de prendre pour ne pas poursuivre Piles, il fit élever un mausolée à son fils. Malherbe aima beaucoup moins fes autres

ä

Ż

parens. Il plaida .toute sa vie contre eux. Un de ses amis le lui ayant reproche, avec qui voulez-vous donc que je plaide, lui répondit-il, avec les Turcs & les Moscovites qui ne me disputent rien ? L'humeur le dominoit abfolument, & cette humeur étoit brusque & violente. Il eut plufieurs demêlés : le premier fut avec Racan, son ami & son élève en poësie. Malherbe aimoit à débiter fes productions, & s'en acquittoit fi mal que personne ne l'entendoit. Il falloit qu'il crachât cinq ou six fois en récitant une stance de quatre vers. Aussi le Chevalier Marin difoit de lui : je n'ai jamais vu homme plus humide ni de Poëte plus sec. Racan ayant ofé lui représenter que la foiblesse de sa voix & l'embarras de sa langue l'empêchoient d'entendre les pièces qu'il lui lisoit, Malherbe le quitta brusquement & fut plusieurs années sans le voir. Ce Poëte vraiment Poëte, eut une autre dispute avec un jeune homme de la plus grande condition dans la robe. Cet enfant de Thémis vouloit aussi l'être d'Apollon; il avoit fait quelques mauvais vers qu'il croyoit excellens, il les montra à Malherbe & en obtint pour toute réponse, cette dureté cruelle : avez-vous eu l'alternative de faire ces vers ou d'être pendu? A moins de cela, vous ne devez pas exposer votre réputation en produisant une pièce si ridicule. Jamais sa langue ne put se refuser à un bon mot. Ayant un jour diné chez l'archevêque de Rouen, il s'endormit après le repas. Ce Prélat le réveille pour le mener à un sermon qu'il devoit prêcher : dispensez m'en, lui répondit le Počte d'un ton bruique, je dormirai bien sans cela. L'avarice étoit un autre défaut dont l'ame de Mal53.3

herbe étoit souillée. On disoit de lui qu'il demandoit l'aumône le fonnet à la main. Son appartement étoit meublé comme celui d'un vieux avare. Faute de chaises il ne recevoit les personnes qui venoient le voir que les unes après les autres; il crioit à celles qui heurtoient à la porte; attendez, il n'y a plus de sièges. Sa licence étoit extrême lorlqu'il parloit des femmes. Rien ne l'affligeoit plus dans ses derniers jours, que de n'avoir plus les talens qui l'avoient fait rechercher par elles dans sa jeunesse : il ne refpectoit pas plus la religion que les temmes. Les honnêtes gens, disoit il ordinairement, n'en ont point d'autre que celle de leur Prince. Lorsque les pauvres lui demandoient l'aumône en l'assurant qu'ils priroient Dieu pour lui, il leur répondoit: je ne vous crois pas en grande faveur dans le Ciel; il vaudroit bien mieux que vous y fufsiez à la Cour. Il refusoit de se confesser dans sa dernière maladie par la raison qu'il n'avoit accoutumé de de le faire qu'à Pâques. Une heure avant de mourir il reprit fa garde d'un mot qui n'étoit pas bien françois. On ajoute même que fon Confesseur lui représentant le bonheur de l'autre vie avec des expressions balles & triviales, le moribond l'interrompit en lui difant : ne m'en parlez plus, votre mauvais flyle m'en dégouteroit. Ce Poëte fingulier mourut en 1628 sous le règne de Louis XIII, après avoir vécu sous fix de nos Rois, étant né sous Henri II. Il fut regardé comme le Prince des Poëtes de son temps. Il méprisoit cependant son art & traitoit la rime de puérilité. Lorsqu'on se plaignoit à lui que les versificateurs n'avoient rien, tandis que les Militaires, les Financiers & les Courtisans avoient

tout, il répondit : rien de plus juste que cette conduite. Faire autrement, ce seroit une sottise. La poësie ne doit pas être un métier; elle n'est faite que pour nous procurer de l'amusement & ne mérite aucune récompense. Il ajoutoit qu'un bon Poëte n'est pas plus utile à l'État qu'un bon joueur de quilles. Il fe donna cependant la torture pour le devenir. Il travailloit avec une lenteur prodigieuse, parcequ'il travailloit pour l'immortalité. On comparoit sa muse à une belle femme dans les douleurs de l'enfantement. Il se glorifioit de cette lenteur, & disoit qu'après avoir fait un poëme de cent vers ou un discours de trois feuilles, il falloit se reposet des années entières. Aussi ses œuvres poëtiques sont-elles en petit nombre : elles consistent en odes, stances, sonnets, épigrammes, chansons, &c. Malherbe est le premier de nos Poëtes qui ait fait sentir que la langue françoise pouvoit s'élever à la majesté de l'ode. La netteté de ses idées, le tour heureux de ses phrases, la variété de ses descriptions, la justelle, le choix de ses compa raisons, l'ingénieux emploi de la fable, la variété de ses figures & furtout ses suspensions nombreuses, le principal mérite de notre poësie lyrique, l'ont fait regarder parmi nous comme le père de ce genre. Quelques éloges cependant qu'on lui donne, on ne peut s'empêcher de le mettre fort au-dessous de Pindare pour le génie, & encore plus au - dessous d'Horace pour les agrémens. Dans son enthousiasme il est trop raisonnable, & dès lors il n'est pas allez Poëte pour un Poëte lyrique. Ce qui éternise sa mémoire, c'est d'avoir pour ainsidire, fait sortir notre langue de

fon berceau. Semblable à un habite maître qui développe les talens de son disciple, il saisit le génie de la langue françoise & en fut en quelque sorte le créateur. La meilleure édition de fes poësies est celle de M. de Saint Marc, à Paris en 1757, in-8°. Le savant éditeur a rangé les pièces suivant l'ordre chronologique, & par cet arrangement on voit l'histoire de la révolution que ce grand Poëte a produite dans notre langue & dans notre poësie. Cette édition est enrichie de notes intéressantes, de pièces curieules., & d'un beau portrait de l'auteur au bas duquel on lit ce demi-vers de Boileau qui vaut seul un panégyrique.

Enfin Malherbe vint.

MALHEUR; substantif masculin. Infelicitas. Mauvaise fortune, mauvaise destinée. On ne peut pas se souftraire à son malheur, ni se flatter de s'en mettre à l'abri.

MALHEUR, signifie aussi désaltre, infortune, accident, fâcheux.

Les malheurs font l'apanage ordinaire de l'humanité : il y en a pour chaque état de la vie. Ils abattent & humilient les caractères foibles, mais ils aigtiffent les caractères fiers & fouvent ils développent en nous des fentimens, des lumières, des forces que nous ne connoiffons pas, faute d'en avoit eu befoin. Ergotelle chanté par Pindare, n'eût point triomphé fans l'injuste exil qui l'éloigna de fa Patrie; fa gloire fe feroit flétrie dans la maifon de fon père, comme une fleur fur fa tige.

Au reste, quelque chose que nous souffrions comme mal, ou que nous possédions, comme bien. tout

tout est de si peu de durée que, comme nous ne devons pas nous affliger du premier jusqu'à l'excès, nous ne devons pas non plus nous réjouir de l'autre. Un soupir ou | MALHEUREUX, signifie aussi qui est une larme suffit pour le premier; & c'eft trop d'un sourire pour l'autre

On dit proverbialement, qu'un malheur ne vient jamais seul.

MALHEUR, s'emploie quelquetois par imprécation avec la préposition à. Malheur à celui qui persécute le jufte.

On l'emploie auffi avec la prépolition fur. Malheur fur eux & fur leur postérité.

On dit, malheur aux vaincus; pour dire, que les vaincus doivent fubir la loi du vainqueur.

On dit adverbialement, par malheur; pour dire, malheureusement. Il arriva par malheur qu'il bleffa fon fils.

Voyer ACCIDENT, pour les différences relatives qui en distinguent MALHEUR, &c.

La première syllabe est brève, & la feconde longue.

- MALHEURE; vieux mot qui fignifioir autrefois malheureux.
- MALHEUREUSEMENT; adverbe. Infeliciter. D'une manière malheureuse. Il arriva malheureusement que le vaisseau fit naufråge.
- MALHEUREUX, EUSE; adjectif. Infelix. Qui n'est pas heureux. L'Église enseigne que les damnés seront malheureux à jamais. C'est l'abus de nos facultés qui nous rend malheureux.
- MALHEUREUX, signifie aussi qui manque de ce qui peut rendre l'homme content. Il est dans une situation bien malheureuse.C'est une vie malheureuse, un état malheureux.
 - On dit, faire une fin malheureuse; Tome XVI.

en parlant d'un criminel qui finit la vie par les mains du bourreau, ou d'une personne qui meurt sans avoir donné aucun signe de piéte.

infortuné. On prétend qu'on est moins malheureux quand on ne l'est pas feul. Il fut malheureux dans toutes fes entreprifes.

MALHEUREUX, signifie encore qui porte malheur, & alors il ne se dit que des choses. Il y avoit un grand nombre de jours dans l'année que les Romains appéloient malheu-, reux. Une circonstance bien malheureuse. Il naquit sous une malheureuse étoile.

On dit au jeu, qu'une personne a la main malheureuse; pour dire, qu'on ne gâgne point quand c'est elle qui donne les cartes.

On dit aussi de quelqu'un, qu'ila la main malheureuse; pour dire, qu'il ne réuffit pas à ce qu'il fait. Ce Tailleur a la main si malheureuse, qu'il gâte tous les habits qu'il coupe.

Il se dit encore figurément. Elle a la main malheureuse à faire des mariages.

On appelle coup malheureux, un coup qui est arrivé par malheur & inopinément, & qui est plus dangereux qu'il ne devoit être.

On dit aussi au jeu, un coup malheureux ; pour dire, un coup de hafard qui arrive par un malheur extraordinaire.

On dit, un choix malheureux, un confeil malheureux; pour dire, un choix, un Conseil qui est suivi de mauvais succès.

- MALHEUREUX, signifie aussi qui a quelque chose qui semble marquer du malheur. Il a quelçne chofe de malheureux dans la physionomie.
- MALHEUREUX ; signifie encore qui manque des qualités qu'il devroit Eeee



586

MAL

avoir, qui est méprifable, mauvais dans son genre. Un malheureux Poëte. Un malheureux Écrivain.

On dit, qu'une perfonne a la mémoire malheureuse; pour dire, qu'elle retient difficilement, & que fa mémoire lui fait faute au besoin.

- MALHEUREUX, s'emploie aufi dans le fens de comparaison, d'insuffifance & de disproportion. Il est Evêque & son strère a un malheureux emploi de procureur. Il ne fauroit vous mener avec lui parcequ'il n'a qu'un malheureux cabriolet. Avec dix mille écus de rente, il n'a qu'un malheureux laquais.
- MALHEUREUX, s'emploie encore fubftantivement, & fignifie un homme miférable. Il faut fecourir les malheureux.
 - Il fignifie aussi un méchant homme. C'est un malheureux qui se fera pendre.
- Les deux premières fyllabes font brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.
- Ce mot employé comme adjectif, peut précéder ou suivre le substantif auquel il se rapporte : on dira, une malheureuse rencontre, ou une rencontre malheureuse.

MALHONNÉTE ; adjectif des deux genres. Indecens. Contraire à la bien-

Leance. Des actions malhonnêtes. Une conduite malhonnête.

Il signifie aussi incivil. Une réponse malhonnête.

- On dit, *malhonnête homme*, par opposition à honnête homme pris dans le sens d'homme de probité & d'honneur. Alors l'adjectif doit toujours précéder.
- MALHONNÊTEMENT ; adverbe. d'une manière malhonnête. Agir malhonnêtement.

MALHONNÊTETÉ; substantif fé-

minin. Incivilité, manque de bienséance. Elle leur fit une malhonnêteté.

MALICE; substantif féminin. Malitia. Inclination à nuire, à mal faire. Il voulut envain cacher sa malice. Elle ne lui fit cette confidence que par pure malice. Il n'a point de malice.

On dit, la malice du péché; pour dire, la malignité du péché.

On dit en parlant de certains crimes commis par des enfans avec dessein prémédité, que la malice fupplie à l'âge; pour faire entendre, qu'on peut justement les punir.

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui prend plaisir à dire, à faire du mal, & qui fait le simple, que c'est un innocent sourré de malice.

On appelle *malice noire*, une action de méchanceté horrible & réfléchie.

- MALICE, se dit aussi de l'action faite avec malice. Il vous fera quelque malice s'il en a l'occasion.
- MALICE, s'emploie quelquefois dans un fens qui n'a rien d'odieux, & fe dit de tours de gaïeté qu'on fait pour fe divertir, pour s'amufer. Elle fe plaît à faire de petites malices à fes amis.

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très-brève.

MALICIEUSEMENT; adverbe. Malitios d. Avec malice. Il parla malicieusement de cette affaire devant elle. Cela ne devoit pas être interprété malicieusement.

Les trois premières fyllabes font brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève & la dernière moyenne.

MALICIEUX, EUSE. adjectif. Maliciofus. Qui a de la malice. Il eft

plus malicieux qu'un finge. C'est une femme bien malicieuse. Un esprit malicieux.

On dit, qu'un cheval est malicieux, pour dire, qu'il use d'adresse contre celuiqui le monte ou contre ceux qui l'approchent.

Différences relatives entre malin, malicieux, mauvais, méchant.

Le malin l'est de sang-froid; il est rusé; quand il nuit c'est un tour qu'il joue; pour s'en défendre il faut s'en défier. Le mauvais l'est par emportement; il est violent; quand il nuit, il fatisfait sa passion; pour n'en tien craindre il ne faut passioffenser. Le méchant l'est par tempérament; il est dangereux; quand il nuit il fuit son inclination; pour en être à couvert, le meilleur est de le fuir. Le malicieux l'est par caprice; il est obstiné; s'il nuit, c'est de rage; pour l'appaiser il faut lui céder.

L'Amour est un Dieu malin qui fe moque de ceux qui l'adorent. Le poltron fait le mauvais quand il ne voit point d'ennemis. Les hommes sont quelquefois plus méchans que les femmes; mais les femmes sont toujours plus malicieus que les kommes.

- MALICORNE; bourg de France, dans le Maine, fut la Sarthe, à trois lieues, nord, de la Flèche. Il y a un Grenier à Sel.
- MALICUT ; petite île des Indes orientales, fur la côte de Malabar, à 34 lieues, nord, des Maldives. Elle a quatre lieues de circuit. L'air
- * y est sain & tempéré, & les terres y abondent en toutes sortes de fruits.
- MALIGNEMENT ; adverbe. Malignè. Avec malignité. Elle lui répondie malignement. Il interprète ma-

lignement les actions les plus innocentes.

- MALIGNITÉ; substantif féminin. Malignitas. Disposition à nuire, à faire du mal, à médire Telle est la malignité & l'injustice des hommes, que jamais l'apologie la plus neute & la plus authentique, ne fait autant de sensation dans leur esprit, que l'accufation la plus ridicule & la plus mal fondée-
- MALIGNITÉ, se dit aussi des qualités nuisibles qui se trouvent dans quelques sujets. On brûla des aromates pour corriger la malignité de l'air. Cette sièvre n'est pas sans malignité. La malignité des humeurs.

Les quatre syllabes sont brèves. O mouille gn.

- MALIGNY; bourg de France, en Champagne, entre Ligny & Chablis.
- MALIN, IGNE; adjectif. Malignus. Mal faifant, qui aime à dire du mal, à faire du mal. Un efprit malin. Une réponse maligne. Un regard malin. Une phrase maligne.

On appelle *maligne joie*, la joie fecrette que l'on a du mal d'autrui.

On dit dans le style familier, qu'un homme a un malin vouloir, du malin vouloir contre quelqu'un; pour dire, qu'il a mauvaile volonté, mauvaile intention.

On appelle le Diable, l'esprit malin, le malin esprit, ou absolument & familièrement, le malin.

MALIN, se dit aussi de ce qui a quelque qualité nuisible. Un suc malin. Une plante qui a des propriétés malignes. L'opium a quelque chose de malin.

On appelle fièvre maligne, une fièvre qui est accompagnée d'accidens plus fâcheux que le pouls ne femble l'indiquer.

Eecc ij



Les caufes principales de cette maladie font les chagrins, les peines d'esprit, la vie déréglée & l'intempérance, la viande & le poisson gâtés; l'air des Hôpitaux, des prisons & autres lieux malpropres ou trop fréquentés; les exhalaisons que jettent les eaux croupissantes, & une infinité de matières entalsées & corrompues qui infectent l'air que nous respirons, ou passent avec nos alimens dans le fang.

La fièvre maligne n'attaque guère brusquement; elle est presque toujours annoncée par des lassitudes spontanées ou par une sorte d'épuifement, par la douleur & la pesanteur de la tête, par la mauvaise bouche, la langue pâteuse & le dégoût; par des nausées, par des infomnies ou un sommeil accablant & laborieux, par l'engourdissement des membres, par des vicissitudes de froid & de chaud, &c. On passe dans cet état de mal-aise plusieurs jours, jusqu'à sept ou huit, & même plus, sans s'aliter; la fièvre semble alors couver, & pour ne se déceler qu'après avoir fait intérieurement un grand progrès. Elle se manifeste ensuite d'une manière moins équivoque par un frision plus ou moins long, fuivi de la fréquence du pouls & d'une chaleur d'abord affez modérée, se préfentant sous un aspect fort doux qui peut tromper les plus attentifs, s'ils ne sont avertis par l'épidémie. Cependant dans bien des sujets, la syncope, l'affection comarquse peu différente d'une attaque d'apoplexie, les convultions, le cholera & des douleurs très - aiguës dans les entrailles, ressemblant tantôt à la colique néphrétique, tantôt à l'hépatique, ouvrent la scène. Dans quelques épidémies cette maladie eft précédée pat des accès de fièvre tierce, double - tierce, &c. qui font ordinairement irréguliers & très-longs, dont les intermissions font accompagnées d'accablement, d'anxiétés & d'autres avant - coureurs de la fièvre maligne, mais avec tant de variété que leut hiftoire plus détaillée jeteroit fur cette matière plus de nuage que de lumière.

Les malades se plaignent ensuite d'un accablement général, de douleurs universelles & contondantes; celle qui occupe la tête est quelquefois très-vive & se fait sentir jusqu'au fond des orbites.Quelques-uns fe plaignent d'une douleur solitaire dont le siège varie; d'autres portent un vifage livide, plombé & hideux. La vue trouble, l'embarras de l'efprit ou le découragement, les défaillances & les fyncopes, l'infomnie & le délire, la léthargie & l'engourdissement, les tremblemens & les convultions en font les fymptômes les plus familiers; & plufieurs dans leur convalescence, ont totalement oublié ce qui s'est passé dans le cours de la maladie. La langue, dans les premiers temps, baveuse & limoneuse, devient brûlée, crevaisée & tremblante. Plufieurs ont les lèvres grillées; d'autres ont de la peine à avaler : il y en a qui ont l'haleine puante, la falivation, &c. Le pouls dans cette maladie est languissant, foible, irrégulier & inégal, quelquefois naturel ou véhément : on sent en le touchant un tremblement ou des foubrefauts dans les tendons : les redoublemens viennent une ou plufieurs fois par jour fans beaucoup de règle. La respiration est plus ou moins gênée, & on a quelquefois des palpitations. Le ventre dans la

fièvre maligne est gonflé, plus ou moins élevé, ou tendu & douloureux. Les urines sont quelquefois trop abondantes & coulent à l'infçu des malades, ou elles sont supprimées & retenues dans la vessie : on ne peut guère d'ailleurs tirer de connoiffance de leur examen ; elles sont naturelles, blanchâtres, citrines, rouges, noires, troubles, sans sédiment, puantes, &c. Les sueurs presque toujours infructueuses. sont irrégulières & fétides, froides, &c. La bile dépravée excite fouvent de grands défordres dont les plus communs sont le vomissement, le cours du ventre, la cardialgie, les anxiétés, le hoquet, &c. Les déjections sont férides, vermineufes, & le plus souvent involontaires.

La fièvre maligne est souvent accompagnée de petites taches pourprées qui ressemblent à des piqures de puces, fans élévation ni aspérité; elles paroissent fur toutes les parties, à l'exception des mains & du visage; leur éruption n'a aucun temps marqué : elle fe fait ordinairement le quatre, le sept, le neuf, le onze ou le quatorzième jour de la maladie. Si ces taches n'apportent aucun soulagement, elles ne rendent pas la maladie pire; leur durée est de trois ou quatre jours; elles disparoissent ensuite insensiblement : on les voit plus nombreuses sur la poitrine & au dos, & quelquefois li presses, quoique toujours distinctes, qu'elles rougissent la peau : elles deviennent assez souvent livides & noires; ces dernières qu'on regarde comme gangreneuses, sont dans quelques fujets de la largeur de l'ongle, & passent pour un signe mortel, tant dans la fièvre maligne, que dans la 589

petite vérole. Il y a une autre efpèce d'éruption qu'on nomme miliaire; ce sont des pustules vésiculaires, d'abord transparentes, & ensuite blanchâtres, connues fous le nom de pourpre blanc : elles sont toujours précédées par la sueur, & sont communément plus tardives ; cependant elles peuvent se montrer dans tous les temps de la maladie; mais le plus souvent, comme nous l'avons dit, le sept, le neuf, le onze & le quatorze : elles paroissent & disparoissent jusqu'à deux ou trois fois, & durent cinq ou fix jours; elles font accompagnées quelquefois de demangeaison & d'un suintement de sérosité : on voit enfin dans quelques sujets, les taches pétéchiales & les pustules. miliaires se succéder; c'est dans ces circonstances que les malades doivent éviter avec-le plus grand soin l'action de l'air froid, qui donne souvent lieu à des syncopes.

Il paroît encore dans les fiévres malignes des parotides qui suppurent difficilement, des charbons ou des pustules charbonneuses, des phlyctaines & des gangrenes extérieures. Quelques malades perdent la mémoire, ou restent dans l'imbécillité long-temps après; il y en a qu demeurent fourds & aveugles pour quelque temps; d'autres passent dans des maladies de langueur, ou contractent des incommodités qui cédent difficilement aux remèdes. Il arrive dans quelques épidémies, que cette fièvre fe change en intermittente, tierce ou double tierce, vers le quinzième ou le vingtième jour de la maladie. Il n'est pas aisé de fixer la durée des fièvres malignes, tant à cause de l'incertitude de leur commencement, & même de leur fin, qu'on sait être très-

équivoques, que parceque leut longueur paroît être en raison inverse de leur violence; cependant on peut affurer qu'elles ne se terminent jamàis avant le vingtième ou le vingt-unième jour, & qu'elles vont communément à quarante, & même soixante jours. Leur déclin est ordinairement fort long & périlleux; il faut même remarquer que quand la sièvre conferve dans ces derniers temps un certain degré de force, on doit s'attendre à un dépôt.

Le pronostic de la fièvre maligne ne peut être que fâcheux : on doit pour le tirer juste, consulter principalement les forces & l'état de l'esprit; on a éprouvé cent fois que la terreur & le découragement laissoient peu d'espérance de guérison, & que les scorbutiques en rechapoient difficilement. L'obscurcissement de la vue, le tremblement de la langue, le mal de gorge, les aphthes livides, le mouvement des mains sans objet raisonnable; l'affection comateule, surtout après le délire, &c. doivent faire craindre l'événement. La surditen'est point dangereuse; la goutte fereine se diffipe communément par le temps : la falivation est avantageuse, ainsi que cette espèce de gale dont les lèvres se couvrent vers le déclin. La chaleur modérée, le pouls & les urines approchant de leur état naturel, ne doivent point raslurer; car on voit périr trèspromptement des malades avec les plus belles apparences. Le cours de ventre & son contraire sont à craindre; les déjections lientériques, les noires, les sanglantes, celles qui ont une odeur cadavéreuse ne préfagent rien de bon. On craint l'éinprion prématurée des taches pé-

téchiales, de même que leur noirceur; on est encore ttès-alarmé de leur rentrée, comme de celles des pustules miliaires. On doir redouter l'hémotragie dans quelque temps qu'elle arrive. Il est inutile de dire que le hoquet, les défaillances, les convultions, le délire, & principalement le tacitume, les affections comateuses, &c. sont toujours des symptômes fâcheux. Quelques malades périfient le féptième, d'autres emplus grand nombre vers le douzième ou le quinzième, mais ce malheur arrive rarement après quarante jours, à moins que les suites n'en soient mortelles. Les crises dans la fièvre maligne sont très-rares; il s'en fait fouvent vers le septième une imparfaite; cependant les sueurs, le cours de ventre & les parotides sont quelquefois salutaires, surtout lorsque ces dernières se terminent par réfolution, ce qui paroît contraire à tous les systèmes qu'on a faits sur cette matière. Les abscès peuvent être aussi critiques; mais ceux qui le forment intérieurement deviennent souvent mortels par la seule circonstance du lieu qu'ils occupent.

Curation de la fièvre maligne. La première marche cachée & équivoque de cette fièvre prive ordinairement les malades des plus grands secours, parcequ'ils n'en demandent que lorsqu'elle se manifeste clairement, & qu'elle a fait intérieurement de grands progrès. On a appris par l'expérience dans plusieurs épidémies, à la faveur desquelles il est plus aisé de la reconnoître, que les fimples remèdes généraux, la diete la plus sévère, l'eau prise pour toute nourriture, ou même le feul changement d'air peuvent détourner cette

maladie, ou en détruire le germe |. qui n'a pas eu le temps de se développer. Le traitement de la fièvre maligne doit être varié., parcequ'elle prend, comme on l'a dit, bien des formes, & qu'elle est accompagnée d'un très grand nombre de symptômes qui demandent souvent une conduite particulière, outre que les épidémies ne fe reffemblent point. On peut dire en général que la faignée ne lui convient pas: cependant il est des circonstances qui la demandent; mais on doit toujours en user, même dans le cas de l'inflammation, de douleur violente, de transport & d'oppression, avec beaucoup de réferve. C'est un usage presque universellement reçu en médecine, de propofer la faignée du pied, lorfque la tête est prise ou menacée; cependant de bons observateurs affurent qu'elle n'y est ordinairement d'aucun secours, & qu'elle augmente même quelquefois cet accident.

Les vomitifs dans le commencement font indifpensables; ils doivent suivre d'après la première faignée si on la jugée nécessaire, pour ne pas laisser à la bile dépravée, & aux autres mauvais sucs croupissans dans les premières voies, le temps de s'infinuer dans le fang, la faignée, comme on le fait, leur en ouvrant la route. C'est encore par leur moyen que le foie, le pancréas & les autres organes secrétoires se dégorgent dans le canal intestinal, l'égoût naturel de toutes les liqueurs dépravées qui infecteroient le chyle, & pat conséquent le sang. Les bons effets que produisent les émétiques pris dans le temps convenable, fe manifestent lorfqu'on a fous les yeux un nombre **FG1**

confidérable de maladies dont les uns ont voini dans le commencement de leur maladie, & les autres ont manqué de ce secours; ceux qui dans les épidémies sont à la tête des hôpitaux doivent l'avoir observé. Quoique l'émétique convienne principalement à l'entrée de la fièvre, il ne laisse pas d'être utile dans les autres temps : Sydenham ne craignoit point de le donner dans le dixième ou le douzième de la maladie, & même plus tard à ceux qu'on n'avoit pas fait vômir dans le temps marqué. Il convient encore souvent pour les uns & les autres dans les grands orages, & lorsque la fièvre dans sa plus grande force fait envilager la mort comme prochaine; ce remède qu'on donne alors à très-grande dose, a sauvé bien des malades qu'on regardoit comme fans reffource.

Les laxatifs tels que la casse avec la crême de tartre, doivent être souvent employés; mais on ne doir en faireulage qu'aprés les sept premiers jours : ils ne conviennent ni dans le commencement des éruptions, ni lorsqu'il y a une disposition inflammatoire au bas ventre. A l'égard des purgatifs ordinaires. il faut les réferver pour le déclin de la maladie où ils sont très-nécellaires. Les lavemens émolliens. très-propres à seconder les remèdes dont nous venons de parler, sont très-utiles dans tout le cours de la maladie, & y font très-employés, Les délayans, les tempérans & les nitreux, sont les remèdes les plus familiers & les moins à craindre. On se sert encore avec succès des absorbans & des vermifuges, lorsque l'état des premières voies les demande. On connoît assez l'efficacité des acidules & des anti-

sceptiques si propres à corriger les putridités qu'on redoute avec tant de raison; leur vertu n'étoit pas inconnue aux Romains, très-attentifs à fournir du vinaigre à leurs foldats, pour éloigner ces maladies épidémiques qui désolent les armées. Telle est la règle que les plus grands maîtres ont suivie, de laquelle plusieurs médecins de nos jours osent s'écarter, au détriment des malades, pour se former une nouvelle méthode que la raison condamne, & que l'expérience ne justifiera jamais.

Les cordiaux & les aléxitères tels que le vin, la thériaque, les confections, le lilium, les fels volatils des animaux, &c. sont dans les fièvres malignes, intermittentes & plusieurs autres cas, très-utiles; mais ils ne fauroient convenir, ainfi que quelques-uns se le persuadent, à toutes les fièvres malignes. On est obligé de les mêler quelquefois avec les purgatifs, ou d'employer le kermès minéral qui peut remplir cette double vue. Les calmans, si l'on excepte le camphre & le fel sédatif, font toujours suspects: cependant il est des cas où l'on est contraint de s'en servir, comme l'ont pratiqué plusieurs Médecins célèbres; mais ce doit être toujours avec beaucoup de ménagement : les douleurs, par exemple, les plus aigues, les inflammations & les coursde-ventre exceffifs peuvent en tendre quelquefois l'usage légitime; mais ils ne conviennent pas au'dé, lire, puisqu'on a éprouvé cent sois que les malades en devenoient plus furieux. Le quinquina est souvent utile vers le déclin de la fièvre : on peut le donner comme un fortifiant ou comme un stimulant propre à prévenir ou à remédier à la gan-l grone qui accompagne souvent la maladie dont nous parlons : ceux qui donnent cette écorce, ou les autres plantes amères & sébrifuges, dans les intermittentes malignes, exposent leurs malades aux plus grandes catastrophes : ces remèdes peuvent seulement avoir lieu, lorsque la fièvre maligne, après quinze ou vingt jours, prend absolument le génie & le caractère de l'intermittente, ainsi qu'on le voit arriver dans quelques épidémies.

Les vésicatoires appliquées derrière les oreilles, au dos, aux cuifses ou aux jambes, lorsque la tête est prise ou menacée, passent avec raison pour de grands remèdes; il faut entretenir l'écoulement par de nouvelles applications ou par d'autres moyens ; ils ne réuffissent pas lorsque la bile joue un rôle dans cette maladie; à cette circonslance près, ils font utiles lorsque les éruptions sont renttées, & surtout lorsque la matière se jette sur quelque viscère : on use même encore, pour ces cas, des ventouses scarifiées. L'illustre Van-Swieten employoit dans ces circonstances un vinaigre qu'il nomme (accharo camphoratum). ainsi qu'on peut le voir dans sa Médecine des armées. Les sangsues appliquées aux tempes pour les violens maux de tête, procurent plus de soulagement que des saignées, & sont moins à craindre. Les finapismes & autres cataplasmes ftimulans à la plante des pieds, soulagent la tête; le pediluvium produit souvent le même effet. On remédie enfin à la tension douloureuse du ventre, par des fomentations & autres topiques émolliens. Il est encore très-important de remédier autant qu'on le peut au mauvais air & de ne pas négliger la propreté.

On

On dit auffi, un ulcère main, une plaie maligne; pour dire, un ulcère, une plaie qui ont quelque chose de fingulier & d'extraordinaire, soit dans les symptômes, soit dans leur opiniâtreté à résister aux remèdes. Voyez PLAIE, ULCÈRE.

- Voyez MALICIEUX, pour les différences qui en distinguent MALIN, &c.
- La première fyllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier masculin; mais celle-ci est longue au pluriel & brève au séminin qui a une troisième syllabe très brève.
- MALINE ; fubstantif féminin & terme de Marine. On appelle ainfi les temps des grandes marées à la nouvelle & à la pleine lune. Et l'on appelle grande maline, le temps des nouvelles & pleines lunes des mois de Mars & de Septembre.
- MALINES ; ville confidérable des Pays-Bas, dans le Brabant Autrichien, capitale de la Seigneurie de même nom, fur la Dyle, à quatre lieues, nord-eft, de Bruxelles & autant, nord-oueft, de Louvain, fous le 22^e degré, 5 minutes de longitude, & le 51^e, 2 minutes de latitude. Il y a un Archevêché érigé par Paul IV en 1559, dont l'Archevêque prend le titre de Primat des Pays-Bas, & un Conful que le Duc de Bourgogne y établit en 1414.

Il se fait dans cette ville un commerce considérable de fil & de dentelles.

- MALINGRE; adjectif des deux genres & du style familier. Il se dit d'une personne qui a peine à recouvrer ses forces & sa santé après une longue maladie, ou dont les sorces & la santé diminuent sans aucune maladie apparente. Il est cout malingre depuis quelque temps.
- MAL-INTENTIONNE, EE; adjec-, Tome XVI.

- tif. Qui a de mauvaifes intentions. Il a un Juge mal-intentionné qui lui fera perdre son procès. Une femme mal-intentionnée. Des gens mal-intentionnés.
- Il s'emploie aussi substantivement. Quelque mal-intentionné lui a fait ce rapport.
- MALITORNE; adjectif des deux genres & du style familier. Maladroit, inepte. Un ouvrier malitorne.

Il s'emploie d'ordinaire substantivement. C'est un vrai malitorne.

MAL JUGÉ ; substantif masculin. Faute du Juge, mais sans prévarication, en prononçant sur quelque affaire.

Le mal jugé donne lieu à l'appel; & loríque le Juge d'appel n'est pas une Cour fouveraine, il ne doit prononcer que par bien ou mal jugé. Il ne peut pas mettre l'appellation ni la Sentence au néant.

chien, capitale de la Seigneurie de même nom, sur la Dyle, à quatre lieues, nord-eft, de Bruxelles & autant, nord-ouest, de Louvain, fous le 22^e degré, 5 minutes de MALLE; substantif féminin. Sorte de coffre ordinairement rond par desfus & par les côtés, couvert de peau, & qui est propre pour porter des hardes à la campagne, en voyage.

> Suivant les statuts des Mastres Coffretiers-Malletiers, les malles doivent être de bois de hêtre neuf & sans ourdiffure, dont les joints foient au moins éloignés d'un pouce, bien cuirées par-tout d'une bonne toile trempée en bonne & suffisante colle. Le suir qui les couvre doit être de pourceau ou de veau passé dans l'alun & tout d'une pièce ; elles doivent être ferrées de bon fer blanc ou noir, avec plus ou moins de bandes, fuivant leur grandeur. Les couplets & serrures doivent être pareillement bien conditionnés & de forme requile.

MALLE, le dit aufli-de la valife que les courriers & les postillons ont Ffff derrière eux, & dans laquelle ils pottent les lettres. La malle vient d'arriver.

On dit, *faire fa malle*; pour dire, mettre, ranger dans fa malle ce qu'on veut emporter pour fon voyage.

MALLE, se dit encore d'une sorte de grand panier où les petits merciers portent leurs marchandises.

On dit proverbialement, trouffer en malle; pour dire, enlever par furprife & promptement. Il pénétra dans le cabinet & trouffa en malle

l'argent & les pierreries qu'il y trouva. Il se dit anssi des personnes. Troufser quelqu'un en malle.

La première syllabe est brève, & la seconde très-prève.

- MALLÉABILITÉ ; substantif féminin. Malleabilitas. Qualité de ce qui est malléable. La malléabilité de l'or.
- MALLÉABLE ; adjectif des deux genres. Malleabilis. Qui est dur & ductile, qui se peut battre, forger & étendre à coups de marteau. L'or, l'argent, le cuivre, le fer, font malléables. Le verre n'est pas malléable.
- MALL'ÉAMOTHE; substantif mafculin. On appelle ainsi un arbrisseau qu'on prétend être très-utile sur la côre de Malabar : il s'élève, dit-on, jusqu'à huir ou neuf pieds. Ses racines servent à faire des manches de coureau & ses feuilles à sumer la serre : frites dans de l'huile de palmier, elles sont un très-bon liniment pour les pustules de la petite vérole.
- MALLE-MOLLE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une moussfeline ou toile de coton blanche, claire & fine, qui nous vient des Indes orientales.
- MALLÉOLE, ou cheville du pied; fubftantif féminin, & terme d'anatomie. Nom que l'on donne à deux

- éminences placées à la partie inférieure de la jambe, des deux côtés de son articulation avec le pied : l'une est formée par un prolongement du tibia, & est interne : l'autre est externe, & faite par le péroné. Leur usage est de borner les mouvemens du pied sur les côtés, & d'en empêcher la luxation.
- MALLERAY; bourg de France, em Bourbonnois, à 8 lieues, fud-eft, de Moulins.
- MALLET, (Edme) Docteur & Profeffeur royal en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maifon & Société royale de Navarre, nâquit à Melun en 1713, d'une famille pleine de probité, & ce qui en est fouvent la fuire, peu accommodée des biens de la forrune.

Après avoir fait fes études avec fuccès au collége des Barnabites de Montargis, fondé par les Ducs d'Orléans, il vint à Paris & fut choifi par M. de la Live de Bellegarde, Fermier Général, pour veiller à l'instruction de ses enfans. Les principes de goût & les sentimens honnêtes qu'il eut soin de leur inspirer, produisirent les fruits qu'il avoit lieu d'en attendre.

M. l'Abbé Mallet passa de cet emploi pénible dans une carrière non moins propre à faire connoître fes talens; il entra en licence en 1742 dans la Faculté de Théologie de Paris. Les succès par lesquels il s'y distingua ne furent pas équivoques. C'est l'usage en Sorbonne à la fin de chaque licence de donner aux licenciés les places à peu près comme on le pratique dans les colléges : les deux premières de ces places sont affectées de droit aux deux Prieurs de Sorbonne; les deux suivantes, par un arrangement fondé sans doure sur de bonnes raisons } sont

Digitized by Google

:594

ţ

1

ł

ž

h

Ś

E

3

ļ,

3

Ľ

t

g

٢

5

destinées aux deux plus qualifiés de la licence : le mérite dénué de titres n'a dans cette liste que la cinquième place ; elle fut donnée unanimement à M. l'Abbé Maller.

Pendant fa licence il fut aggrégé à la Maifon & Société royale de Navarre. Les hommesillustres qu'elle a produits, Gerfon, du Perron, Launoi, Bossuet, & tant d'autres, étoient bien propres à exciter l'émulation de M. l'Abbé Mallet & avoient déterminé son choix en faveur de cette maison célèbre.

Tout l'invitoit à demeurer à Paris; le séjour de la capitale lui offroit des ressources assurées, & le succès de sa licence des espérances flatteuses. Déjà la maison de Rohan l'avoit choisi pour élever les jeunes Princes de Guemené-Montbason; mais sa mère & sa famille avoient besoin de ses secours : aucun facrifice ne lui coûta pour s'acquitter de ce devoir, ou plutôt il ne s'appercut pas qu'il eût de sacrifice à faire; il alla remplir auprès de Melun en 1744 une Cure affez modique, qui, en le rapprochant de ses parens, le mettoit à portée de leur être plus utile. Il y passa environ sept années dans l'obscurité, la retraite & le travail, partageant son peu de fortune avec les fiens, enseignant à des hommes fimples les maximes de l'évangile, & donnant le reste de son temps à l'étude : ces années furent de son aveu les plus heureuses de favie, & on n'aura pas de peine à le croire.

La mort de sa mère & les mesures qu'il avoit prises pour rendre meilleure la situation de sa famille, lui permirent de revenir à Paris en 1751, pour y occuper dans le Collége de Navarre une chaire de Thélogie, à laquelle le Roi l'avoit nom195,

mé sans qu'il le demandit. Il s'acquitta des fonctions de cette place en homme qui ne l'avoit jamais sollicitée.

L'ancien Evêque de Mirepoix d'abord prévenu contre lui, enfuite mieux instruit, récompensa d'un canonicat de Verdun sa doctrine & fes mœurs. On l'avoit accusé de jansénisme auprès de ce Prélat, tandis que la gazette, qu'on nomme ecclésiastique, l'accusoit d'impiété. L'Abbé Mallet ne méritoit ni l'une . ni l'autre de ces imputations; il s'affligeoit en chrétien des disputes de l'Eglise de France & s'étonnoit en philosophe que le Gouvernement, dès la naissance de ces démêlés, n'eût pas imposé filence aux deux partis. Il mourut à Paris en 1755. Ses principaux ouvrages sont, i'e: Principes pour la lecture des Poètes, 1745, in-12, 2 volumes. 2°. Effai sur l'étude des Belles-Lettres, 1747, in-12. 3% Essai sur les bienséances oratoires, in-12, 1753. 4°. Principes pour la lecture des Oraceurs, in-12, 1753, 3 vol. 5°. Histoire des guerres civiles de France sous les regnes de François II, Charles IX, Henri III & Henri IV, traduites de l'Italien d'Avila, 1757, 3 vol. in-4°. L'Abbé Mallet se borne dans ses ouvrages fur les Poëtes, fur les Orateurs & fur les Belles-Lettres à exposer d'une manière précise les préceptes des grands maîtres, & de les appuyer par des exemples chois, tirés des auteurs anciens & modernes. Le style de ces différens écrits est net. facile, fans affectation. Son esprit ressembloit à son style, mais ce qui doit rendre son souvenir précieux aux honnêtes gens, c'est l'attachement qu'il montra toujours pour ses amis, sa candeur, sa modération & son caractère doux & modeste. Il a Fſfſij



fourni divers articles à l'Encyclopédie, lesquels ne sont pas les moins intéressans de ce grand dictionnaire. Il préparoit deux ouvrages importans, lorsqu'une esquinancie l'enleva MAL-MENÉ, ÉE; participe passif. à ses amis & à la littérature le 25 Septembre 1755. Voyez fon éloge par M. d'Alembert.

- MALLETIER ; substantif masculin. Ouvrier qui fait des malles. Voyez Coffretier.
- MALEITE; substantif féminin. Diminutif de malle. Toutes les marchandises de ce mercier sont dans une mallette.
- MALLIENS; (les) ancien peuple des Indes, voisin des Oxydraques, vers les sources de l'Indus. Selon Strabon, Alexandre risqua d'être tué chez ce peuple en affiégeant une place : Quinte-Curce prétend que ce fut chez les Oxydraques mêmes.
- MALLIER; substantif masculin. On appelle ainsi un cheval de poste destiné à porter la malle des le tres ou celle de celui qui court la poste. C'est MALMIGNATTO; substantif malproprement le cheval du postillon.

On appelle auffi mallier, le cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste.

- MALLON, ou MALLEN; ancien bourg d'Espagne au Royaume de Navarre, près des frontières de l'Arragon, sur la rivière de Quejes, à trois ou quatre lieues au-deflus de Tudelle.
- MALLOPHORE; épithète que les Mégariens donnèrent à Cérès, parcequ'eile leur apprit, dit-on, à nourrir les troupeaux & à profiter de leur laine. Rhodiginus croît que cette Déesse fut ainsi appe'ée par les premiers Grecs qui nourrirent des troupeaux.
- MALMEDY; petire ville d'Allemagne au cercle de Weftphalie, dans dissoure dans du vin. l'Évêché de Liége, für la rivière' MALMISTRA, ville d'Afie dans la

de Recht, à 21 lieues, nord, de Luxembourg. Il y a une Abbaye de Bénédictins, libre & immédiare d'Empire, à laquelle elle appartient.

Voyer MAL-MENER.

- MAL-MENER; verbe actif de la première conjugation, lequel fe conjugue comme CHANTER. Malè accipere. Battre, réprimander, maltraiter. Ce Régiment fut mal-mené dans cette affaire. Le ministre les a biene mal-menés.
- MAL-MENER, se dit aufli en parlant d'un procès, d'une dispute, du jeu. Il a mal-mené ces co-héritiers dans ce procès. Elle les a bien mal-menés à cette partie.
- MALMESBURY; ville d'Angleterre, dans le Comté de Wiltz, sur l'Avon, à 24 lienes, ouest, de Londres. Elle a deux députés au Parlement. C'est la patrie du fameux philosophe Hobbes.
- culin. Nom que les habitans de l'île de Corfe donnent à un gros infecte, qu'on a pris mal à propos pour la tarentule de la Pouille. L'île de Corse n'a d'autres animaux venimeux que le malmignatto dont on distingue deux espèces, l'une ronde & l'autre oblongue, semblable à notre grolle espèce de fourmi à six jambes; mais monstrueuse en grosfeur & très venimeuse. Ces deux espèces occasionnent par leur motfure de grandes douleurs, avec une sensation de froid, de la lividité sur la plaie & des convulsions partout le corps. Le remède est de cautériser la blessure, de la panser avec de la thériaque de Venise, & de prendre de cette même thériaque

Caramanie entre les ruines de Tarle & d'Adena.

- MALMOÉ, ou MALMUYEN; petite ville de Suède dans la Scanie, fur le Sund, à neuf lieues, fud-eft, de Copenhague. Les Danois qui la cédèrent aux Suédois en 1658, l'affiégèrent envain en 1676 & 1677.
- MAL MORT; substantif masculin. malum mortuum. Espèce de lèpre que les Médecins appelèrent de ce nom dans le temps qu'elle regnoit en Europe, parcequ'elle rendoit le corps livide, & pour ainsi dire mortisse par des ulcères noirs, fordides, croûteux, fans sentiment, sans douleur & fans pus, se formant spécialement aux hanches & aux jambes, & provenant d'une dépravation excessive du sang & des sucs nourriciers.
- MALMOULUE ; adjectif féminin, & terme de Vénerie qui ne fe dit que des fumées du cerf mal digérées.
- MAL-ORDONNE, ÉE; adjectif & terme de l'art Héraldique qui se dit de trois pièces mises, une en ches &lesdeuxautres parallèlesen pointe. BANES, en Vivarais & en Dauphiné, d'azur à trois croissans, ados sés & mal-ordonnés.
- MALOTRU; adjectif. Terme d'injure & de mépris, par lequel on prétend fignitier en même temps une perfonne miférable, maussade, mal faite, mal bâtie. Il a le corps bien malotru.
 - Il s'emploie d'ordinaire substantivement. C'est un vrai malotru.
- MALOUIN, INE; adjectif qui s'emploie auffi fubstantivement. Qui appartient à la ville de Saint-Malo, qui est de Saint Malo. Un navire malouin. Les Malouins entendent bien la navigation.
- MALPIGHIE ; fühltantif feininin. Derge eft une grande melpropreté. Malpighia. Arbre d'Amérique dui MALSAIN, AINE; adjectif. Infalu-

s'élève à la hauteur de quinze ou feize pieds. Il a ses fleurs en rose composées de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du sond du calice & devient dans la fuire un fruit charnu, mou, presque rond, qui n'a qu'une seule capsule. Ce fruit contient ordinairement trois noyaux aîlés qui ont chacun une amande oblongue.

On cultive foigneulement cet arbre à cause de l'abondance & de la bonté de son fruit. En Europe on ne le considère que pour la variété & la curiosité. Il se multiplie des grains qu'on reçoit d'Amérique. On lui donne les mêmes soins qu'aux autres plantes étrangères & des climats chauds. On le tient toujours dans des pots ou des caisses remplies de tan; & de cette manière on est parvenu à lui faire porter du fruit.

- MALPLAISANT, ANTE; adjectif. défagréable, fâcheux. Une circonftance mal plaifante. Un homme mal plaifant. Il n'eft plus guère ufité.
- MALPLAQUET; village des Pays-Bas, dans le Hainault, fameux par la victoire que le Prince Eugène & le Duc de Marlborough y remportèrent fur les François en 1709.
- MALPROPRE ; adjectif des deux genres. Sordidus. Sale & dégoutant. Un cuifinier malpropre. Des gens malpropres. Une robe malpropre. Des mains malpropres.
- MALPROPREMENT; adverbe. Sordidè. Salement, d'une manière malpropre. Manger malproprement.

On dit qu'un ouvrier travaille malproprement; pour dire, qn'il travaille mal & groffièrement.

MAI PROPRETE; fubitantif féminin. Squalor. Saleté. Cette auberge eft ti une grande malpropreté.

bris. Qui n'olt pas fain, qui est sujet à ctre malade. Un homme mal-fain. Une femme mal saine.

MAL-SAIN, fignifie aussi qui est contraire à la fanté. On y respire un air malssin. Des fruits malssins.

On dit en termes de Matine, un rivage mal fain. Une côte mal faine; pour dire, un rivage, une côte dont les vaisseaux n'approchent pas sans danger à cause des écueils qui se trouvent dans les environs.

MALSEANT, ANTE; adjectif. Mef

leant, qui est contraire à la bienléance. C'est une chose maissance à un Magistrat que de fréquencer les académies de jeu.

MAL SEME ; adjectif & terme de Vénerie, qui ne se dit qu'en parlant des bois de cerf, des têtes de daims & de chevreuil, dont les andouillers sont en nombre impair.

MAL SONNANTE, adjectif féminin. Qui choque, qui répugne. Il fe dir en Théologie, en qualifiant des propositions condamnées.

Fin du seizième Volume.

De l'Imprimerie de L. Cu. D'HOURY.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS les Souscripteurs doivent payer les Reliûres & les Brochures des Tomes V, X, XV & dernier, qui leur seront délivrés gratis. Les difficultés que quelques Souscripteurs ont faites à ce sujet, ne peuvent être fondées, par la nature même de toute souscription, où la Loi doit être égale pour chaque Souscripteur; ceux qui prennent leurs Exemplaires reliés ou brochés, ne devant pas être plus favorisés que ceux qui les prennent en feuilles.

L'Approbation de ce Volume & des suivans se trouvera à la fin du dernier Volume, avec le Privilége.

599



